1° R
22-1

2-26-4472

BIBLIOTECA PATRIMONIAL REAL
GRANADA
Sala: IMP
Estante: 4
Número: 0010

Biblioteca Universitaria
GRANADA
Sala 2
Estante 32
Tabla 1
Número 11

BIBLIOTECA

R 8404

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES MÉTIERS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

MIS EN ORDRE ET PUBLIÉ PAR Mr. ***.

Tantùm series junctùraque pollet,
Tantùm de medio sumptis accedit honoris ! HORAT.

TOME DIXIEME.

MAM — MY

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA GRANADA

A NEUFCHASTEL,

CHEZ SAMUEL FAULCHE & Compagnie, Libraires & Imprimeurs.

M. DCC. LXV.

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA GRANADA

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ
DES SCIENCES,
DES ARTS ET DES MÉTIERS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

MIS EN ORDRE ET PUBLIÉ PAR M. ***.

Tantùm series juncturaque pollet,
Tantùm de medio sumptis accedit honoris ! HORAT.

TOME DIXIEME.

MAM — MY

A NEUFCHASTEL,
Chez SAMUEL FAULCHE & Compagnie, Libraires & Imprimeurs.

M. DCC. LXV.

M A

MAMMELLE *ou* MAMELLE, ſ. f. (*Anat. & Phyſiol.*) en latin *mamma*, partie du corps humain plus ou moins élevée, charnue, glanduleuſe, poſée extérieurement vers les deux côtés de la poitrine.

On donne le nom de *mammelles* à deux éminences plus ou moins rondes, ſituées à la partie antérieure & un peu latérale de la poitrine, de maniere que leur centre eſt à-peu-près vis-à-vis l'extrémité oſſeuſe de la ſixieme des vraies côtes de chaque côté. Elles varient en volume & en forme, ſelon l'âge & le ſexe.

Dans les enfans de l'un & l'autre ſexe, & dans les hommes de tout âge, elles ne ſont pour l'ordinaire que des tubercules cutanés, comme des verrues mollaſſes, plus ou moins rougeâtres, qu'on appelle *mammellons*, & qui ſont environnés chacun d'un petit cercle ou diſque médiocrement large, très-mince, d'une couleur plus ou moins tirant ſur le brun, & d'une ſurface inégale. On l'appelle *aréole*.

Dans les femmes, à l'âge d'adoleſcence, plutôt ou plus tard, il ſe joint à ces deux parties une troiſieme, comme une groſſeur ou protubérance plus ou moins convexe & arrondie, dont la largeur va juſqu'à cinq ou ſix travers de doigts, & qui porte à-peu-près au milieu de ſa convexité le mammellon & l'aréole. C'eſt ce qui eſt proprement appellé *mammelle*, & que l'on peut nommer auſſi le corps de la *mammelle*, par rapport à ſes deux autres parties. Ce corps augmente avec l'âge, acquiert beaucoup de volume dans les femmes groſſes, & dans celles qui nourriſſent. Il diminue auſſi dans la vieilleſſe, qui lui fait perdre de même ſa fermeté & ſa conſiſtance naturelles.

Le corps de la *mammelle* eſt en partie glanduleux & en partie graiſſeux. C'eſt un corps glanduleux entremêlé de portions de la membrane adipeuſe, dont les pellicules cellulaires ſoutiennent un grand nombre de vaiſſeaux ſanguins, de vaiſſeaux lymphatiques, de conduits ſéreux & laiteux, avec pluſieurs petites grappes glanduleuſes qui en dépendent, le tout fermement arrêté entre deux membranes qui ſont la continuation des pellicules.

La plus interne de ces deux membranes & qui fait le fond du corps de la *mammelle*, eſt épaiſſe, preſque plate, & attachée au muſcle du grand pectoral. L'autre membrane ou l'externe eſt plus fine, & forme au corps de la *mammelle* une eſpece de tégument particulier, plus ou moins convexe, & elle eſt fortement adhérente à la peau.

Le corps graiſſeux ou adipeux de la *mammelle* en particulier eſt un peloton ſpongieux, entrelardé plus ou moins de graiſſe. C'eſt un amas de pellicules membraneuſes, qui forment enſemble, par l'arrangement de leurs faces externes, comme une membrane particuliere en maniere de ſac, dans lequel tout le reſte du corps graiſſeux eſt renfermé. La portion externe de ce ſac, c'eſt-à-dire celle qui touche la peau eſt fort mince, au lieu que l'autre qui eſt contre le muſcle grand pectoral eſt fort épaiſſe.

Le corps glanduleux renferme une maſſe blanche, qui n'eſt qu'un amas de conduits membraneux, étroits en leur origine, larges dans le milieu, qui accompagnent principalement la maſſe blanche & ſe retréciſſent de rechef en allant au mammellon, vers lequel ils font une eſpece de cercle de communication; on les appelle *conduits laiteux*.

Le diſque ou cercle coloré eſt formé par la peau, dont la ſurface interne ſoutient quantité de petits corps glanduleux de cette eſpece, que M. Morgagny appelle *glandes ſébacées*. Ils paroiſſent aſſez viſiblement dans toute l'aréole, même en-dehors, où ils font de petites éminences plates qui s'élevent d'eſpace en eſpace comme des monticules tout autour, dans l'étendue du cercle ou du diſque.

Ces monticules ou tubercules ſont percés d'un petit trou, par lequel on peut faire ſortir une matiere ſébacée. Quelquefois on en exprime une liqueur ſéreuſe, d'autrefois une ſéroſité laiteuſe, ou même du lait tout pur, ſur-tout dans les nourrices.

Ce fait donne à penſer que ces tubercules communiquent avec les conduits laiteux, & qu'on pourroit les regarder comme de petits mammelons auxiliaires qui ſuppléent un peu aux vrais mammelons. Les matieres ou liqueurs différentes qu'on peut exprimer ſucceſſivement d'un même corps glanduleux, donnent encore lieu de croire que le fond de ces petits trous eſt commun à pluſieurs autres plus petits.

On voit par ce détail que la ſubſtance des *mammelles* eſt compoſée de pluſieurs choſes différentes. 1°. On trouve les tégumens communs qui ſont l'épiderme, une peau tendre & une quantité conſidérable de graiſſe. 2°. On trouve une ſubſtance particuliere, blanche, qui paroît être glanduleuſe, & qui n'eſt pas différente de la ſubſtance qui compoſe la plus grande partie des *mammelles* des animaux; elle occupe ſur-tout le milieu de la *mammelle*, & elle eſt environnée d'une grande quantité de graiſſe, qui forme une partie conſidérable des *mammelles*.... Les corps glanduleux qui ont été décrits comme des glandes par Nuck, mais ſur-tout par Verheyen, & par d'autres qui ont ſuivi ces anatomiſtes : ces corps, dis-je, ne ſont pas des glandes, ils ne ſont que de la graiſſe. On trouve 3°. les tuyaux qui portent le lait, qui marchent à-travers la ſubſtance glanduleuſe, & qui ſe joignent par des anaſtomoſes; ils ramaſſent & retiennent le lait qui eſt ſéparé dans les filtres. Toutes ces choſes ſont fort ſenſibles dans les *mammelles* gonflées qui ſont grandes, & ſur-tout dans les nourrices; mais à peine peut-on les voir dans les filles qui n'ont pas encore l'âge de puberté, dans les femmes âgées, dans celles qui ſont extrêmement maigres, ou qui ont les *mammelles* deſſéchées. 4°. Quant aux vaiſſeaux des *mammelles*, on ſait que les arteres & les veines qui s'y diſtribuent, ſe nomment *mammaires internes & externes*, & qu'elles communiquent avec les épigaſtriques. Warthon a décrit les vaiſſeaux lymphatiques. Les nerfs mammaires viennent principalement des nerfs coſtaux, & par leur moyen communiquent avec les grands nerfs lympathiques.

Les *mammelles* bien conditionnées ſont le principal ornement du beau ſexe, & ce qu'il a de plus aimable & de plus propre à faire naître l'amour, ſi l'on en croit les Poëtes. L'un d'eux en a fait le reproche dans les termes ſuivans à une de ſes maîtreſſes coquette.

Num quid lacteolum ſinum, & ipſas
Præ te fers ſine linteo papillas ?
Hoc eſt dicere, poſce, poſce, trado;
Hoc eſt ad venerem vocare amantes.

Mais les *mammelles* ſont ſur-tout deſtinées par la nature à cribler le lait & à le contenir, juſqu'à ce

que l'enfant le ſuce ; delà vient que les femmes dont les *mammelles* ſont en forme de poire, paſſent pour les meilleures nourrices, parce que l'enfant peut alors prendre dans la bouche le mammellon, conjointement avec une partie de l'extrémité de la *mammelle*.

Cet avantage eſt fort au-deſſus de la beauté réelle des *mammelles*, qui conſiſte à être rondes, fermes, bien placées ſur la poitrine, & à une certaine diſtance l'une de l'autre ; car ſuivant la régle de proportion miſe en œuvre par nos ſtatuaires, il faut qu'il y ait autant d'eſpace de l'un des mammelons à l'autre, qu'il y en a depuis le mammelon juſqu'au milieu de la foſſette des clavicules ; enſorte que ces trois points faſſent un triangle équilatéral ; mais laiſſons ces choſes acceſſoires pour nous occuper de faits plus intéreſſans.

La premiere queſtion qui ſe préſente, c'eſt ſi le tiſſu des *mammelles* n'eſt pas celluleux auſſi-bien que glanduleux. Il paroît qu'il s'y trouve des cellules ou des organes, dans leſquels le lait filtré ſe verſe. Delà naiſſent ſans doute les tuyaux lactés qui ſont longs, groſſiſſent dans leurs progrès, & en approchant du mammelon forment des tuyaux plus étroits ; ces canaux ſont accompagnés d'un tiſſu ſpongieux dans lequel le ſang ſe répand, & cet aſſemblage va ſe terminer de deux façons ; car les tuyaux lactés retrécis vont aboutir à une eſpece de tuyau circulaire qui forme un confluent ; & le tiſſu ſpongieux va former le corps du mammelon, & finit par un amas de méches & de faiſceaux pliſſés. Cet amas eſt un tiſſu qui peut prendre divers degrés de fermeté, qui s'allonge & ſe racourcit, & qui eſt extrèmement ſenſible à cauſe des houpes nerveuſes que M. Ruyſch y a obſervées.

Du confluent dont nous avons parlé, partent pluſieurs tuyaux, leſquels vont s'ouvrir à la ſurface du bout du mammelon, & qui ſont réſerrés & racourcis par le pli des méches du mammelon.

Autour de la baſe du mammelon, on voit un plan circulaire parſemé de petites glandes dont les ouvertures excrétoires ſont aſſez viſibles ; il eſt certain que par les ouvertures qui ſont répandues ſur la ſurface de ce plan circulaire, il ſort une matiere ſébacée & une matiere laiteuſe ; c'eſt Morgagny qui a fait cette découverte.

On demande, 2°. quelle eſt la nature du lait qui ſort des *mammelles* des femmes. Je réponds qu'il eſt de la nature même du lait des animaux : ce lait a quelque rapport avec le chyle, tel qu'il eſt dans les inteſtins, mais il en differe par pluſieurs de ſes propriétés ; car 1°. le lait a moins de ſéroſité, parce que la ſéroſité qui ſe trouve dans le chyle, ſe partage à toute la maſſe du ſang ; il ne doit donc y en avoir qu'une partie dans le lait. 2°. Le lait a été plus trituré, puiſqu'il a paſſé par le cœur & par les vaiſſeaux. 3°. On en peut faire du fromage, ce qu'on ne peut faire du chyle, parce que l'huile n'eſt pas aſſez ſéparée du phlegme, & mêlée avec la matiere gélatineuſe & terreuſe qui eſt mêlée avec le ſang. 4°. Le lait ne ſe coagule pas comme la ſéroſité du ſang, parce que la ſéroſité du ſang a plus ſouvent paſſé par les filieres ; dans ce paſſage la partie la plus aqueuſe, coule dans les filtres & dans les vaiſſeaux lymphatiques ; alors la partie huileuſe ſe ramaſſe davantage, enſuite elle ne ſe mêle plus ſi bien avec l'eau. 5°. Le lait devient âcre & tend à s'alkaliſer dans les fiévres, il change de couleur ; on l'a vû quelquefois devenir jaune du ſoir au lendemain ; on donne cette couleur au lait en le faiſant bouillir avec des alkalis ; la chaleur qui s'excite dans le ſang par la fiévre, produit le même effet, auſſi les nourrices qui ont la fiévre ou qui jeûnent, donnent un lait jaunâtre & très-nuiſible aux enfans ; on voit par-là que les matieres animales ſont moins propres à former de bon lait que les matieres végétales, car les parties des animaux ſont plus diſpoſées à la pourriture.

La troiſieme queſtion qu'on propoſe, c'eſt ſi le lait vient du ſang dans les *mamelles*, ou ſi le chyle peut y être porté par les vaiſſeaux ſanguins. Nous répondons, 1°. qu'on a des exemples qui prouvent que le lait peut ſortir par pluſieurs endroits du corps humain, comme par la cuiſſe, *&c.* or dans ces parties, il n'y a pas lieu de douter, que ce ne ſoit le ſang qui y porte le ſuc laiteux. 2°. Les injections démontrent, qu'il y a un chemin continu des artères aux tuyaux laiteux ; or cette continuation de canaux ne peut être que pour décharger les artères. On objectera que le ſang pourroit changer le chyle ; mais il faut remarquer que le chyle mêlé au ſang ne quitte pas d'abord la blancheur, & qu'il circule au contraire aſſez long-tems avec le ſang, ſans ſe dépouiller de ſa couleur ; ſi on ouvre la veine d'un animal quatre ou cinq heures après qu'il a beaucoup mangé, on verra une grande quantité de chyle ſemblable au lait qui nage avec le ſang coagulé. Lower a obſervé qu'un homme qui avoit perdu beaucoup de ſang par une longue hémorrhagie, rendoit le chyle tout pur par le nez.

On demande comment le lait ſe filtre, & comment il eſt ſucé par l'enfant. Voici le méchanique de cette filtration. Le ſang rempli de chyle, étant porté dans les artères mamaires, ſe trouve trop groſſier pour paſſer par les filtres, tandis que le lait dont les molécules ſont plus déliées s'y inſinue ; parmi les organes qui ſéparent le lait, il y a des vaiſſeaux lymphatiques ; la partie aqueuſe paſſe dans ces vaiſſeaux, ce lait porté dans les foſſicules & dans les tuyaux, eſt pouſſé par le ſang qui ſe trouve dans le tiſſu ſpongieux dont les canaux laiteux ſont environnés, & dont le mamelon eſt formé. Les tuyaux qui reçoivent le lait filtré, s'élargiſſent vers leur partie moyenne, & par-là peuvent contenir une grande quantité de lait qui coulera de lui-même, lorſque la détenſion de ces vaiſſeaux ſurmontera le reſſerrement du mamelon ; pour ce qui regarde l'action de l'enfant qui ſuce. *Voyez*-en la méchanique, au *mot* SUCTION ou au *mot* TETTER.

La cinquieme queſtion qu'on fait ici, c'eſt pourquoi les hommes ont des *mamelles* ? On peut répondre qu'on en ignore l'uſage, & que peut-être les *mamelles* n'en ont aucun dans les hommes. La nature a d'abord formé les parties qui étoient néceſſaires à la conſervation de l'eſpece ; mais quoique ces parties ſoient inutiles dans un ſexe, elle ne les retranche pas, à moins que ce retranchement ne ſoit une ſuite néceſſaire de la ſtructure qui différencie les ſexes. Il eſt certain que les *mamelles* ſont les mêmes dans les hommes & dans les femmes ; car dans les deux ſexes elles filtrent quelquefois de vrai lait, de ſorte que les menſtrues & la matrice ne ſont que des cauſes occaſionnelles qui déterminent l'écoulement du ſuc laiteux. Les enfans des deux ſexes qui ont ſouvent du lait ſuintant de leurs *mamelles*, en ſont une nouvelle preuve.

Mais, dira-t-on, pourquoi les hommes en général n'ont-ils pas du lait comme les femmes, & pourquoi leurs *mamelles* ſont-elles plutôt ſeches ? Tâchons d'expliquer ce phénomene. 1°. Dans les enfans de l'un & de l'autre ſexe, les *mamelles* ſont fort gonflées, & contiennent ordinairement du lait ; cela doit être ainſi, puiſque les organes ſont les mêmes, & qu'il n'y a pas plus de tranſpiration d'un côté que d'autre, durant que le fœtus eſt dans le ſein de la mere, & durant l'enfance. 2°. Dès que les filles ſont venues à un certain âge, & que la plénitude arrive dans l'utérus, alors les *mamelles* ſe gon-

ſlent, le ſang dilate les vaiſſeaux artériels, qui ſont encore fort fléxibles à cet âge, où coulent les menſtrues pour la premiere fois; le gonflement dont nous venons de parler, arrive à proportion que les filles approchent de l'âge de treize ou quatorze ans; mais il ſe fait ſur-tout ſentir quelques jours avant que les menſtrues coulent; & il eſt ſi vrai qu'il ſe fait ſentir d'avance, que ſi l'on examine attentivement le pouls, on trouvera qu'il s'éleve cinq ou ſix jours avant l'écoulement des menſtrues; le ſang qui remplit extraordinairement les vaiſſeaux utérins, empêche celui qui vient après, d'y entrer; ce ſang qui vient après entre en plus grande quantité dans les artères, qui de l'abdomen vont communiquer avec les mamaires; par-là les *mamelles* ſe gonflent, dès que les tuyaux excrétoires de l'utérus viennent à s'ouvrir, le ſang ne paſſe plus en auſſi grande quantité par les artères communiquantes avec les mamaires: & alors le ſang qui gonfloit les *mamelles*, s'écoule peu-à-peu; voilà donc deux cauſes qui produiſent le gonflement des *mamelles;* la premiere eſt la préparation de la nature au flux menſtruel, & cette préparation dure aſſez long-tems: ainſi on ne doit pas être ſurpris, ſi les *mamelles* ſe gonflent long-tems avant cet écoulement: 3°. le gonflement eſt encore cauſé par les efforts que fait la nature dans les premiers écoulemens.

Ajoutez à tout cela les aiguillons de l'amour, qui ſouvent ne ſont pas tardifs dans les filles; les impreſſions de cette paſſion s'attachent à trois organes qui agiſſent toujours de concert, la tête, les parties de la génération & les *mamelles;* le feu de la paſſion ſe porte de l'une à l'autre; alors les *mamelles* ſe gonflent, le ſang fait des efforts contre les couloirs qui doivent filtrer du lait, & les diſpoſe par-là à le recevoir un jour; or ce que nous venons de dire au ſujet de l'accord de ces trois parties, quand elles ſont agitées par les impreſſions de l'amour, doit nous rappeller une troiſieme cauſe qui agit dans le gonflement des *mamelles*, c'eſt l'action des nerfs ſympatiques; quand l'utérus ſe prépare à l'écoulement menſtruel, il eſt agité par les efforts du ſang; cette agitation met en jeu les nerfs ſympathiques, qui agiſſent d'abord ſur les *mamelles;* ces nerfs par leur action, rétréciſſent les vaiſſeaux qui rapportent le ſang des *mamelles;* il eſt donc obligé de ſéjourner dans leur tiſſu ſpongieux, & de le gonfler; tous ces mouvemens dilatent les couloirs des *mamelles* & favoriſent l'uſage auquel la nature les a deſtinées. On voit par-là, que la raiſon qui montre qu'il ne doit pas y avoir un écoulement reglé dans les hommes, nous apprend que le lait ne doit pas ſe filtrer dans leurs *mamelles;* comme ils n'éprouvent pas de plénitude ainſi que les femmes, les vaiſſeaux mamaires qui ne ſont jamais gonflés, ne ſe dilatent point; au contraire, comme ils ſe fortifient & ſe durciſſent, les foſſicules & tuyaux laiteux acquierent de la dureté, parce qu'ils ſont membraneux; ainſi le ſang a de la peine à y ſéparer le lait, quand même il arriveroit dans la ſuite quelque plénitude, comme on le voit ſouvent par les écoulemens périodiques qui ſe font par les vaiſſeaux hémorrhoïdaux. Il peut cependant ſe trouver des hommes en qui la plénitude, les canaux élargis dans les *mamelles*, la preſſion ou le ſucement produiront du lait; tout cela dépend de la dilatation des canaux.

La ſixieme queſtion qu'on peut former, c'eſt pourquoi le lait vient aux femmes après qu'elles ont accouché. Pour bien répondre à cette queſtion & comprendre clairement la cauſe qui pouſſe le lait dans les *mamelles* après l'accouchement, il faut ſe rappeller, 1°. que le lait vient du chyle, 2°. que les vaiſſeaux de l'utérus ſont extrémement dilatés durant la groſſeſſe, 3°. que l'utérus ſe retrécit d'abord après l'accouchement, 4°. qu'il paſſoit une grande quantité de chyle ou de matiere laiteuſe dans le fœtus.

De la troiſieme propoſition, 1°. il s'enſuit que le ſang ne pouvant plus entrer en ſi grande quantité dans les arteres aſcendantes, par conſéquent les arteres qui viennent des ſouclavieres & des axillaires dans les *mamelles*, ſeront plus gonflées; 2°. il s'enſuit de cette même propoſition que le ſang qui entre dans l'aorte deſcendante ne pouvant plus s'inſinuer en ſi grande quantité dans l'utérus, remplira davantage les arteres épigaſtriques qui communiquent avec les mamaires. Voilà donc les *mammelles* plus gonflées de deux côtés après l'accouchement. 3°. De la quatrieme propoſition il s'enſuit que le chyle ſuperflu à la nourriture de la mere, lequel paſſoit dans le fœtus, doit ſe partager aux autres vaiſſeaux & ſe porter aux *mamelles*. A la premiere circulation qui ſe fera, il en viendra une partie; à la ſeconde il en viendra une autre, *&c.* & comme cinq ou ſix heures après le repas le chyle n'eſt pas encore changé en ſang, les circulations nombreuſes qui ſe feront durant tout ce tems y porteront une grande partie de ce chyle, qui auroit paſſé dans le fœtus s'il eût été encore dans le ſein de la mere.

Dans le tems que le chyle eſt ainſi porté aux *mamelles*, les foſſicules ſe rempliſſent extraordinairement, les tuyaux gonflés ſe preſſent beaucoup; & à l'endroit où ils s'anaſtomoſent, cette preſſion empêche que le lait ne s'écoule. Les tuyaux extérieurs qui n'ont pas encore été ouverts, contribuent auſſi par leur cavité étroite à empêcher cet écoulement; mais dès qu'on a ſucé les *mamelles* une fois, 1°. les tuyaux externes ſe dilatent, 2°. les cylindres de lait qui ſont dans les tuyaux internes ſont continus avec les cylindres qui ſont entrés dans les externes: alors le lait qui ne couloit point auparavant rejaillira après qu'on aura ſucé une fois ces tuyaux, dont l'ouverture étoit fermée au lait, par la même raiſon que l'uretre eſt quelquefois fermée à l'urine par la trop grande dilatation de la veſſie, laquelle étant trop gonflée, fait rentrer ſon col dans ſa cavité.

On peut ajouter une autre cauſe qui ne contribue pas moins que celles dont nous venons de parler, à faire entrer le lait en grande partie dans les *mamelles* après l'accouchement; il faut ſe rappeller le grand volume qu'occupe l'utérus pendant la groſſeſſe; après l'accouchement, l'utérus revient dans peu de tems à ſon premier volume: durant les premiers jours la révolution y eſt extraordinaire, c'eſt-à-dire que la conſtruction des fibres, l'expulſion du ſang y cauſent des mouvemens ſurprenans & pour ainſi dire ſubits. Or, par l'action des nerfs ſympathiques, le mouvement ſe porte avec la même violence dans les *mamelles;* elles ſe gonflent par ces mouvemens, leurs couloirs s'ouvrent, & le lait ſe filtre & s'écoule. Le lait entre dans les filtres par la même raiſon que ſi les vaiſſeaux de la matrice étoient mis en jeu par les mouvemens des nerfs, le ſang ou une matiere blanche, pourroient s'écouler.

Par cette méchanique qui fait que le lait ſe filtre dans les *mamelles* des femmes accouchées, il peut ſe filtrer dans les filles dont les regles ſont ſupprimées; car le ſang ne pouvant ni circuler librement ni ſe faire jour par la matrice, ſe jettera dans les *mamelles*, ce qui n'eſt pas rare. On voit auſſi par-là que cela peut arriver à quelques femmes qui n'ont plus le flux menſtruel; cependant comme les fibres ſe durciſſent par l'âge, ce cas ne ſe rencontrera point ou très-rarement dans les femmes âgées, dont les parties ſeront deſſéchées.

Les filles qui ſont fort laſcives pourront avoir du lait par une raiſon approchante de celle que je viens de donner; car les convulſions qui s'exciteront dans leurs parties génitales feront monter une plus grande

quantité de ſang dans les arteres épigaſtriques, parce que les convulſions retréciſſent la cavité des vaiſſeaux dans la matrice, le vagin, *&c.* cet effet arrivera ſur-tout dans les filles qui auront les regles ſupprimées; & le ſang étant retardé dans l'utérus, ira toujours remplir les arteres épigaſtriques, juſqu'à ce que les mouvemens qui agiſſent ſur la matrice ayant ceſſé, le ſang trouve un paſſage plus libre. Il faut ſur-tout ajouter à cette cauſe l'action des nerfs ſympathiques, qui ſont ici les principaux agens.

Le même effet peut arriver ſi les femmes manient ſouvent leurs tettons. 1°. Les houpes nerveuſes qui ſe trouvent au mamelon étant chatouillées, tiraillent le tiſſu ſpongieux & les vaiſſeaux ſanguins; ce tiraillement joint à l'action du ſang de ce tiſſu, exprime le lait des vaiſſeaux ſanguins & le fait couler. De plus, le chatouillement des *mamelles* produit des ſenſations voluptueuſes, met en jeu les parties de la génération, leſquelles à leur tour réagiſſent ſur les *mamelles*. On a vu des hommes qui en ſe maniant les *mammelles* ſe ſont fait venir du lait par la même raiſon.

Il ne ſera pas difficile d'expliquer pourquoi les vuidanges diminuent par l'écoulement du lait, & *vice verſâ*, & pourquoi elles augmentent par la ſuppreſſion du lait; le ſang qui ſe décharge par une ouverture doit ſe décharger moins par une autre.

De tout ce que nous venons de dire, il s'enſuit encore que le ſoir durant la groſſeſſe, la douleur, la tenſion, la dureté de la *mamelle* doivent augmenter. 1°. Les mouvemens que les femmes ſe donnent pendant le jour, font que le ſang ſe porte en plus grande quantité vers les *mamelles*; 2°. la chaleur diminue le ſoir, la peſanteur de l'air augmente, les pores ſe trouvent moins ouverts, la ſurface du corps ſe trouve plus comprimée: tout cela peut faire que le ſang regorge vers les *mamelles*; on ne doit pas être ſurpris ſi alors il en découle une liqueur ſéreuſe, ſur-tout dans les pays ſeptentrionaux.

Voilà la réponſe aux principaux phénomenes qui regardent les *mamelles*: la nature n'a pas exempté cette partie de ſes jeux. Ordinairement les femmes n'ont que deux *mamelles*; cependant Blaſius, Walocus & Borrichius en ont remarqué trois. Thomas Bartholin parle d'une femme qui en avoit quatre. Jean Faber Lyneœus a fait la même remarque d'une femme de Rome, & toutes quatre étoient pleines de lait. Lamy, ſur les obſervations duquel on peut compter, aſſure qu'il a vu quatre *mamelles* à une femme accouchée à l'hôtel-dieu, qui toutes rendoient du lait. Il y en avoit deux à la place ordinaire d'une groſſeur médiocre, & deux autres immédiatement au-deſſous beaucoup plus petites.

On lit dans un recueil de faits mémorables, compoſé par un moine de Corbie, & dont il eſt parlé dans la *république des lettres Septembre 1686*, qu'une payſanne qui vivoit en 1164 avoit quatre *mamelles*, deux devant & deux derriere, vis-à-vis les unes des autres, également pleines de lait; & cette femme, ajoute-t-il, avoit eu déjà trois fois des jumeaux qui l'avoient tetté de part & d'autre: mais un fait unique ſi ſingulier rapporté par un amateur du merveilleux & dans un ſiecle de barbarie, ne mérite aucune croyance.

Pour ce qui regarde la groſſeur & la grandeur des *mamelles*, elle eſt monſtrueuſe dans quelques perſonnes & dans quelque pays. Au cap de Bonne-Eſpérance & en Groenland, il y a des femmes qui les ont ſi grandes, qu'elles donnent à tetter à leurs enfans par-deſſus l'épaule. Les *mamelles* des femmes de la terre des Papous & de la nouvelle Guinée ſont ſemblablement ſi longues, qu'elles leur tombent ſur le nombril, à ce que dit le Maire dans ſa deſcription de ces deux contrées. Cada Moſto, qui le premier nous a certifié que les pays voiſins de la ligne étoient couverts d'habitans, rapporte que les femmes des deſerts de Zara font conſiſter la beauté dans la longueur de leurs *mamelles*. Dans cette idée, à peine ont-elles douze ans qu'elles ſe ſerrent les *mamelles* avec des cordons, pour les faire deſcendre le plus bas qu'il eſt poſſible.

Outre les jeux que la nature exerce ſur les *mamelles*, elle les a encore expoſées à des maux terribles dont il ne s'agit pas de parler ici, c'eſt la triſte beſogne de la Medecine & de la Chirurgie.

Finiſſons cette phyſiologie des *mamelles* par quelques obſervations particulieres qui s'y rapportent directement.

Premiere obſervation. Pour bien voir exactement la ſtructure des *mamelles*, outre le choix de la *mamelle* bien conditionnée, médiocrement ferme, d'un volume aſſez conſidérable dans une nourrice ou femme morte en couche, ou peu de tems après l'accouchement, il faut diviſer le corps de la *mamelle* en deux parties par une ſection verticale qui doit ſe continuer ſur le mamelon, pour le partager auſſi ſuivant ſa longueur, comme l'enſeigne Morgagny, l'auteur à qui l'on doit le plus de recherches ſur cette matiere.

Seconde obſervation. Le tems où les *mamelles* ſe gonflent eſt l'âge où les filles commencent à devenir nubiles, à 12 ans, 14 ans, 16 ans, ſuivant les pays, & plûtôt ou plûtard dans les unes que dans les autres; ce gonflement s'exprime en latin par ces termes, *mammæ ſororiantur*, & par d'autres qu'Ovide & Catulle connoiſſoient mieux que moi. Le tems où les *mamelles* diminuent varie ſemblablement, ſans qu'il y ait "âge fixe qui décide de leur diminution.

Troiſieme obſervation. Le lait dans une femme n'eſt point une preuve certaine de groſſeſſe; elle peut être vierge & nourrice tout-à-la-fois: nous en avons dit les raiſons. Ainſi Bodin a pu aſſurer ſans menſonge qu'il y avoit dans la ville de Ham en Picardie un petit enfant qui s'amuſant après la mort de ſa mere à ſucer le tetton de ſa grand'mere, lui fit venir du lait & s'en nourrit. On trouve dans Bonnet d'autres exemples ſemblables, atteſtés par la célebre Louiſe Bourgeois, accoucheuſe de l'hôtel-dieu. Enfin on peut lire à ce ſujet la diſſertation de Francus, intitulée, *ſatyra medica lac virginis*.

On cite auſſi pluſieurs exemples d'hommes dont les *mamelles* ont fourni du lait; & l'on peut voir ſur ce fait le *ſepulchretum*. On peut conſulter en particulier Florentini (Franciſci Mariæ), *de genuino puerorum lacte, & de mamillarum in viro lactifero ſtructurâ, diſquiſitio*, *Lucæ 1653*. Mais comme perſonne ne doute aujourd'hui de cette vérité, il eſt inutile de s'y arrêter davantage.

Quatrieme obſervation. Nous avons dit ci-deſſus que le lait pouvoit ſortir par pluſieurs endroits du corps humain, comme par la cuiſſe: voici un fait très-curieux qui ſervira de preuve, ſur le témoignage de M. Bourdon, connu par ſes tables anatomiques *in-folio*, diſpoſées dans un goût fort commode. Il aſſure avoir vu une fille de 20 ans rendant une auſſi grande quantité de lait par de petites puſtules qui lui venoient à la partie ſupérieure de la cuiſſe gauche ſur le pubis, qu'une nourrice en pourroit rendre de ſes *mamelles*. Ce lait laiſſoit une crême, du fromage & du *ſerum*, comme celui de vache, dont il ne différoit que par un peu d'acrimonie qui piquoit la langue. La cuiſſe d'où ce lait découloit étoit tuméfiée d'un œdème qui diminuoit à proportion de la quantité de lait qui en ſortoit; cette quantité étoit conſidérable, & affoibliſſoit beaucoup cette fille. Quand ce lait parut, elle ceſſa d'être réglée, & d'ailleurs ſe portoit bien à l'affoibliſſement près dont on

vient de parler. *Voyez* le *journal des Savans, du 5 Juin 1684.*

Cinquieme obſervation. Si le phyſicien, après avoir conſidéré tout ce qui concerne les *mamelles* humaines, jette finalement les yeux ſur l'appareil de cette partie du corps dans les bêtes, il le trouvera également curieux & digne de ſon admiration, ſoit qu'il examine la ſtructure glanduleuſe de leurs tettines, de leurs trayons, les arteres, les veines, les nerfs, les tuyaux lactés qui s'y diſtribuent; ſoit qu'il conſidere le nombre convenable de leurs pis proportionné aux diverſes circonſtances de l'animal, & placé dans l'endroit le plus commode du corps de chaque eſpece pour diſpenſer le lait à ſes petits.

Les animaux qui ont les piés ſolides, qui ruminent & ceux qui portent des cornes, comme la cavale, l'âneſſe, la vache, *&c.* ont les *mamelles* placées entre les cuiſſes, parce que les petits ſe tiennent ſur leurs piés dès le moment de leur naiſſance, & que les meres ne ſe couchent point pour les alaiter. Les animaux qui ont des doigts aux piés & qui font d'une ſeule portée pluſieurs petits, ont une double rangée de *mamelles* placées le long du ventre, c'eſt-à-dire depuis l'aîne juſqu'à la poitrine; dans le lapin cette rangée s'étend juſqu'à la gorge: ceux-ci ſe couchent pour donner le tettin à leurs petits, comme cela ſe voit dans l'ourſe, dans la lionne, *&c.*

Si ces animaux portoient leurs *mamelles* uniquement aux aînes, en ſe couchant leurs cuiſſes empêcheroient les petits d'approcher des *mamelles.* Dans l'éléphant les trayons ſont près de la poitrine, parce que la mere eſt obligée de ſucer ſon lait elle-même par le moyen de ſa trompe, & de le conduire enſuite dans la bouche du petit. *Voyez* les *Tranſactions philoſophiques* n°. 336, *l'anatomie comparée* de Blaſius & autres écrivains. Ils fourniront au lecteur pluſieurs détails ſur ce ſujet que je ſupprime; & il s'en faut bien que les recherches des Phyſiciens aient épuiſé la matiere. « Une choſe qui montre, dit Ciceron, » que ce ſont-là les ouvrages d'une nature habile & » prévoyante, c'eſt que les femelles qui comme les » truies & les chiennes font d'une portée beaucoup » de petits, ont beaucoup de *mamelles*, au lieu que » celles-là en ont peu, qui font peu de petits à-la-» fois. Lorſque l'animal ſe nourrit de lait, preſque » tous les alimens de ſa mere ſe convertiſſent en lait; » & par le ſeul inſtinct l'animal qui vient de naître » va chercher les *mamelles* de ſa mere, & ſe raſſaſie » du lait qu'il y trouve. *Liv. II. ch. xlj. de nat. deorum.* (*D. J.*)

MAMMELON, ſ. m. (*Anatom.*) en anglois *nipple.* On appelle *mamelon* le tubercule ou bouton qui s'éleve du centre de l'aréole de la mamelle; ſon volume eſt différent ſelon l'âge & le tempérament en général, & ſelon les différens états du ſexe en particulier. Dans les femmes enceintes & dans celles qui alaitent, il eſt d'un volume aſſez conſidérable, ordinairement plus en hauteur ou longueur qu'en largeur ou épaiſſeur. Il y en a qui l'ont très-court, ce qui eſt très-incommode à l'enfant qui tette.

Le tiſſu du *mamelon* eſt caverneux, élaſtique, & ſujet à des changemens de conſiſtence, en fermeté & en flaccidité. Il paroît compoſé de pluſieurs faiſceaux ligamenteux, dont les extrémités forment la baſe & la ſommité du *mamelon;* ces faiſceaux paroiſſent être légerement pliſſés dans toute la longueur de leurs fibres: de ſorte qu'en le tirant & l'allongeant on en efface les pliſſures, qui reviennent auſſi-tôt qu'on ceſſe de tirer.

Entre les faiſceaux élaſtiques ſont placés, par de petits intervalles & dans la même direction, ſept ou huit tuyaux particuliers qui du côté de la baſe du *mamelon* aboutiſſent à un confluent irrégulierement circulaire des conduits laiteux; & du côté de la ſommité du même *mamelon* s'ouvrent par autant de petits trous preſque imperceptibles. Ces tuyaux étant étroitement liés avec les faiſceaux élaſtiques, ſe pliſſent de même.

Le corps du *mamelon* eſt enveloppé d'une production cutanée extrémement mince, & de l'épiderme; la ſurface externe du *mamelon* eſt fort inégale, par quantité de petites éminences & rugoſités irrégulieres dont celles du contour & de la circonférence du *mamelon* ſe trouvent en quelques ſujets avoir un arrangement tranſverſal ou annulaire, quoique très-interrompu & comme entrecoupé.

Cette direction paroît dépendre de la pliſſure élaſtique des faiſceaux dont je viens de parler, & on peut par cette ſimple ſtructure expliquer comment les enfans en ſuçant le *mamelon*, & les payſannes en tirant les pis de la vache, font ſortir le lait; car les tuyaux excrétoires étant ridés conformément aux plis des faiſceaux, ces rides, comme autant de valvules, s'oppoſent à la ſortie du lait, dont les conduits laiteux ſont remplis: au lieu que le *mamelon* étant tiré & allongé, ces tuyaux perdent leurs plis & préſentent un paſſage tout droit. Ajoutez ici que ſi l'on tire avec quelque violence, on allonge en même tems le corps de la mamelle, d'où réſulte un retréciſſement latéral qui preſſe le lait vers les tuyaux ouverts. On peut encore, en comprimant ſeulement le corps de la mamelle, preſſer le lait vers le *mamelon*, & forcer le paſſage par les tuyaux.

Comme la ſubſtance du *mamelon* eſt caverneuſe, de même que celle du pénil, c'eſt pour cette raiſon qu'il groſſit & ſe releve quand on le manie, que les impreſſions de l'amour agiſſent, & que les enfans tettent; outre que cette partie eſt compoſée de vaiſſeaux ſanguins très-nombreux, de tuyaux lactés, & d'une épiderme ſenſible qui le couvre, les trous & les orifices des tuyaux lactés ſont au nombre de ſept, huit, dix, & paroiſſent bien dans les nourrices: l'aréole qui eſt parſemée de glandes eſt d'un rouge vif dans les jeunes filles; il devient d'une couleur plus obſcure dans les femmes mariées, & livides dans les vieilles. Hollier a vu un double *mamelon* dans une ſeule mamelle, & le lait découloit de chacun de ces deux *mamelons.*

Quand le *mamelon* dans une jeune femme nouvellement accouchée eſt ſi petit & ſi enfoncé dans le corps de la mamelle, que l'enfant ne peut s'en ſaiſir pour tetter, il faut alors ſe ſervir d'un enfant plus âgé, plus fort, d'un adulte, d'un inſtrument de verre à tetter, de la partie ſupérieure d'une pipe à fumer, *&c.*

Les femmes en couches qui nourriſſent leurs enfans ſont aſſez fréquemment affligées de gerçures & d'ulcérations douloureuſes au *mamelon:* on le frottera du mucilage de ſemence de coings, d'huile de myrrhe par défaillance, ou l'on fera tomber deſſus le *mamelon* à-travers une mouſſeline, un peu de poudre fine de gomme adraganth: on tâchera d'empêcher le *mamelon* de s'attacher au linge; c'eſt pourquoi lorſque l'enfant aura tetté, on lavera le *mamelon* avec une ſolution d'un peu de ſucre de ſaturne dans de l'eau de plantain, & on appliquera deſſus un couvercle d'ivoire ou de cire blanche fait exprès. (*D. J.*)

MAMMELONS *de la langue*, (*Anat.*) ſont des petites éminences de la langue, qu'on appelle ainſi parce qu'elles reſſemblent au petit bout des mamelles. *Voyez* LANGUE.

De la tunique papillaire de la langue s'élevent quantité de *mamelons* nerveux qui, pénétrant les ſubſtances viſqueuſes qui ſont au-deſſus, ſe terminent à la ſurface de la langue. *Voyez* PAPILLAIRE.

C'eſt par le moyen de ces *mamelons* que la langue eſt ſuppoſée avoir la faculté du goût. *Voyez* GOÛT.

MAMMELONS, (*Hiſt. nat. Minéral.*) c'eſt ainſi que

l'on nomme des *concrétions* pierreuſes & minérales, dont les ſurfaces préſentent des eſpeces de tubercules ou d'excreſcences, aſſez ſemblables au bout d'un tetton. Pluſieurs pierres & incruſtations prennent cette forme; on la remarque pareillement dans pluſieurs mines métalliques, ſur-tout dans l'hématite, dans quelques pyrites qui ont la forme d'une grappe de raiſin, *&c.* (—)

MAMMELON, ſ. m. (*Conchyliol.*) Ce mot ſe dit, en Conchyliologie, de toutes ſortes de tubercules qui ſe trouvent ſur les coquillages, & en particulier de la partie ronde & élevée qui ſe voit ſur la robe des ourſins, de laquelle le petit bout s'engrene dans les pointes ou piquans dont la coquille de cet animal eſt revêtue. (*D. J.*)

MAMMELON, (*Jardinage.*) c'eſt le bouton d'un fruit.

MAMMELON, (*Art méchaniq.*) c'eſt l'extrémité arrondie de quelques pieces de fer ou de bois. Le *mamelon* ſe place & ſe meut dans la lumiere. La lumiere eſt la cavité où il eſt reçu. Ainſi le *mamelon* d'un gond eſt la partie qui entre dans l'œil de la pentiere; le *mamelon* d'un treuil eſt l'extrémité aiguë de l'arbre, ſur laquelle il tourne.

MAMMELUC, ſ. m. (*Hiſt. d'Egypte.*) milice compoſée d'abord d'étrangers, & enſuite de conquérans; c'étoit des hommes ramaſſés de la Circaſſie & des côtes ſeptentrionales de la mer Noire. On les enrôloit dans la milice au Grand-Caire, & là on les exerçoit dans les fonctions militaires. Salah Nugiumeddin inſtitua cette milice des *mammelucs* qui devinrent ſi puiſſans, que ſelon quelques auteurs arabes, ils éleverent en 1255 un d'entr'eux ſur le trône. Il s'appelloit *Abouſaid Berkouk*, nom que ſon maître lui avoit donné pour déſigner ſon courage.

Sélim I. après s'être emparé de la Syrie & de la Méſopotamie, entreprit de ſoumettre l'Egypte. C'eut été une entrepriſe aiſée s'il n'avoit eu que les Egyptiens à combattre; mais l'Egypte étoit alors gouvernée & défendue par la milice formidable d'étrangers dont nous venons de parler, ſemblable à celle des janiſſaires qui ſeroient ſur le trône. Leur nom de *mammeluc* ſignifie en ſyriaque *homme de guerre à la ſolde*, & en arabe *eſclave :* ſoit qu'en effet le premier ſoudan d'Egypte qui les employa, les eût achetés comme eſclaves; ſoit plutôt que ce fût un nom qui les attachât de plus près à la perſonne du ſouverain, ce qui eſt bien plus vraiſemblable. En effet, la maniere figurée dont on s'exprime en Orient, y a toûjours introduit chez les princes les titres les plus ridiculement pompeux, & chez leurs ſerviteurs les noms les plus humbles. Les bachas du grand-ſeigneur s'intitulent ſes eſclaves; & Thamas Kouli-Kan, qui de nos jours a fait crever les yeux à Thamas ſon maître, ne s'appelloit que ſon eſclave, comme ce mot même de *Kouli* le témoigne.

Ces *mammelucs* étoient les maitres de l'Egypte depuis nos dernieres croiſades. Ils avoient vaincu & pris ſaint Louis. Ils établirent depuis ce tems un gouvernement qui n'eſt pas différent de celui d'Alger. Un roi & vingt-quatre gouverneurs de provinces étoient choiſis entre ces ſoldats. La molleſſe du climat n'affoiblit point cette race guerriere qui d'ailleurs ſe renouvelloit tous les ans par l'affluence des autres Circaſſes, appellés ſans ceſſe pour remplir ce corps toûjours ſubſiſtant de vainqueurs. L'Egypte fut ainſi gouvernée pendant environ deux cens ſoixante ans. Toman-Bey fut le dernier roi *mammeluc*; il n'eſt célebre que par cette époque, & par le malheur qu'il eut de tomber entre les mains de Sélim. Mais il mérite d'être connu par une ſingularité qui nous paroît étrange, & qui ne l'étoit pas chez les Orientaux, c'eſt que le vainqueur lui confia le gouvernement de l'Egypte dont il lui avoit ôté la couronne. Toman-Bey de roi devenu bacha, eut le ſort des bachas, il fut étranglé après quelques mois de gouvernement. Ainſi finit la derniere dynaſtie qui ait régné en Egypte. Ce pays devint par la conquête de Sélim en 1517 une province de l'empire turc, comme il l'eſt encore. (*D. J.*)

MAMMEY, (*Botan. exot.*) ou *mamey*, en latin *mammea* par le P. Plumier, genre de plante que Linnæus caractériſe ainſi. Le calice particulier de la fleur eſt formé de deux feuilles ovales qui tombent. La fleur eſt compoſée de quatre pétales concaves, arrondis, & plus larges que le calice. Les étamines ſont des filets nombreux, de moitié moins longs que la fleur. Leurs boſſettes ainſi que le germe du piſtil ſont arrondis. Le ſtile eſt en forme de cône. Le fruit eſt une baie très-groſſe, charnue, rondelette & pointue à l'extrémité. Les graines ſont ovales, quelquefois renfermées au nombre de quatre dans une ſimple loge.

Le P. Plumier ayant eu occaſion de voir des *mammey* en pluſieurs endroits des Indes occidentales, n'a pas oublié de décrire cette plante avec toute l'exactitude d'un botaniſte conſommé.

C'eſt, dit-il, un fort bel arbre & un des plus agréables qu'on puiſſe voir, mais moins encore par ſa grandeur remarquable, que par la bonté de ſon fruit & la beauté du feuillage dont il eſt couvert en tout tems. Ses feuilles ſont attachées deux à deux, vis-à-vis l'une de l'autre, & ſoutenues par une groſſe nervure, & par pluſieurs petites côtes traverſieres.

Les fleurs ſont compoſées de quatre pétales argentins, un peu charnus, diſpoſés en roſe, ovales, creux, & deux fois plus larges que l'ongle. Leur calice eſt d'une ſeule piece rougeâtre & fendue en deux quartiers, en façon de deux petites cuillers; il pouſſe un piſtil entouré d'une belle touffe d'étamines très-blanches, ſurmontées chacune d'un petit ſommet doré.

Lorſque la fleur eſt tombée, le piſtil devient un fruit à-peu-près ſemblable à nos pavies, mais ſouvent auſſi gros que la tête d'un enfant. Il eſt pourtant terminé par une pointe conique, ſon écorce eſt épaiſſe comme du cuir, de couleur griſâtre, & toute couverte de tubercules qui la rendent raboteuſe. Elle eſt fort adhérente à une chair jaunâtre, un peu plus ferme que celle de nos pavies, mais de même odeur & de même goût. Le milieu du fruit eſt occupé par deux, trois, & ſouvent quatre noyaux, aſſez durs, filaſſeux, couleur de chataigne, & un peu plus gros qu'un œuf de pigeon.

Cet arbre fleurit en Février ou Mars, & ſes fruits ne ſont mûrs que dans les mois de Juillet ou d'Août. On voit des *mammey* en pluſieurs endroits des îles de l'Amérique, mais plus particulierement dans l'île Saint-Domingue, où on les appelle *abricots de S. Domingue.*

Ray dit qu'il ſort en abondance des inciſions qu'on fait à cet arbre, une liqueur tranſparente, que les naturels du pays reçoivent dans des gourdes, & que cette liqueur eſt extrêmement diurétique. (*D. J.*)

MAMMIFORME, adj. (*Anatomie.*) eſt un nom que l'on donne à deux apophyſes de l'os occipital, parce qu'elles reſſemblent à une mamelle. *Voyez* MASTOÏDE.

MAMMILLAIRE, adj. (*Anatomie.*) eſt un nom que l'on donne à deux petites éminences qui ſe trouvent ſous les ventricules antérieurs du cerveau, & qui reſſemblent un peu au bout d'une mamelle. On les regarde comme les organes de l'odorat. *Voyez nos Pl. d'Anatomie & leur explication. Voyez auſſi l'article* ODEUR.

MAMMILLAIRES, ſ. m. plur. (*Théolog.*) ſecte des Anabatiſtes, qui s'eſt formée à Harlem; on ne ſait

pas en quel tems. Elle doit ſon origine à la liberté qu'un jeune homme ſe donna de mettre la main ſur le ſein d'une fille qu'il aimoit & qu'il vouloit épouſer. Cette action ayant été déférée au tribunal de l'égliſe des Anabatiſtes, les uns ſoutinrent qu'il devoit être excommunié ; & les autres dirent que ſa faute méritoit grace, & ne voulurent jamais conſentir à ſon excommunication. Cela cauſa une diviſion entr'eux, & ceux qui s'étoient déclarés pour ce jeune homme, furent appellés du nom odieux de *mammillaires*. M. Miralius, *ſyntagm. hiſtor. eccléſ. pag. 1012, édit. 1679*. Bayle, *dictionn. critiq. 2 édit. 1702*.

MAMMINIZZA, (*Géog.*) bourg de Grece dans la Morée, ſur la côte occidentale, à dix ou douze milles de Patras, des deux côtés d'une riviere, & à trois milles de la mer. M. Spon croit que ce lieu étoit la ville d'*Olénus*, & la riviere celle de *Piras*. (*D. J.*)

MAMOÉRA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre du Bréſil dont il y a deux eſpeces. L'un eſt mâle, il ne donne point de fruit, mais il porte des fleurs ſuſpendues à des longues tiges, & formant des grappes qui reſſemblent à celles du ſureau, & qui ſont inodores & d'une couleur jaunâtre. La femelle ne porte que du fruit ſans aucune fleur, mais pour que cet arbre produiſe il faut que la femelle ſoit voiſine du mâle. Le tronc eſt ordinairement de deux piés de diametre & s'éleve de neuf piés ; le fruit eſt rond & ſemblable à un melon ; ſa chair eſt jaunâtre, elle renferme des grains noirs & luiſans. Ses feuilles reſſemblent à celles de l'érable, elles n'ont aucune différence dans les deux ſexes.

MAMMONA, (*Critiq. ſacrée.*) ce nom eſt proprement ſyriaque, & ſignifie les *richeſſes*. Jeſus-Chriſt dit qu'on ne peut ſervir à la fois Dieu & les *richeſſes : non poteſtis ſervire Deo &* mammonæ. Mathieu, *vj. 24*. Dans ſaint Luc, *xvj. 9*. les richeſſes ſont appellées *injuſtes*, μαμμωνᾶ ἀδικίας, ſoit parce qu'elles ſont ſouvent une occaſion d'injuſtice, ſoit parce qu'elles s'acquierent ordinairement par des voies injuſtes ; cependant Beze a, ce me ſemble, fort bien traduit ces paroles du ℣. 11, ἀδίκῳ μαμμωνᾷ, par *richeſſes trompeuſes ;* parce que Jeſus-Chriſt les oppoſe aux *véritables richeſſes*, τῳ ἀληθινῷ.

On peut appuyer cette interprétation par les remarques de Grævius ſur un paſſage d'Héſiode, *oper. & dier.* v. 280, où le poëte s'eſt ſervi du mot δίκαια, *juſte*, à la place de ἀληθῆ, *vrai*. Auſſi cet habile critique l'a-t-il traduit de cette derniere façon. Ce terme, dit-il, ne ſignifie pas ici *juſte*, comme on le croit communément ; mais *vrai*, comme il paroît par l'oppoſition que le poëte fait.

Il ſeroit ſuperflu, ajoûte Grævius, de m'étendre à faire voir que dans l'une & l'autre langue ces termes ſe confondent ſouvent, & ſe prennent fréquemment l'un pour l'autre ; & les Grecs & nous, dit Priſcien, employons fréquemment le terme de *juſte* pour celui de *vrai*, & celui de *vrai* pour celui de *juſte*. Héſiode lui-même s'eſt ſervi plus bas du terme de *vérité*, ἀλήθεια, à la place de celui de *juſtice*.

Il en eſt de même dans les écrivains ſacrés. Μαμμωνᾶς τῆς ἀδικίας & μαμμωνᾶς ἄδικος, les *richeſſes iniques*, ſont des *richeſſes* qui ne méritent pas ce nom, qui n'ont rien de ſolide, qui ſont caduques & périſſables. Auſſi ſont-elles oppoſées à μαμμωνᾶ ἀληθινῷ, aux *vraies richeſſes*, c'eſt-à-dire, à celles que Dieu diſpenſe. Le ſavant Louis de Dieu a fait voir que les Hébreux, les Syriens & les Arabes, n'avoient qu'un ſeul mot pour exprimer les idées de *juſtice* & de *vérité*. Toutes ces remarques ſont bonnes, mais la parabole qui précede, fait voir qu'il s'agit pourtant de *richeſſes iniques ;* c'eſt un *intendant infidele*.

MM. Simon & le Clerc ne ſont point d'accord ſur l'origine du mot *mammona*. Le premier le tire du verbe *aman*, croire, ſe confier ; mais cette étymologie eſt moins vraiſſemblable que celle qui dérive ce terme de *manah*, nombrer ; *voyez*, ſi vous voulez, le *grand dictionnaire* de Buxtorff. (*D. J.*)

MAMMOTH, OS DE, (*Hiſt. nat. Minéral.*) nom que l'on donne en Ruſſie & en Sibérie à des oſſemens d'une grandeur très-conſidérable, que l'on trouve en grande quantité dans la Sibérie, ſur les bords des rivieres de Lena & de Jeniſei, & que quelques-uns ont regardé comme des oſſemens d'éléphans. M. Gmelin les regarde comme des reſtes d'une eſpece de taureau, & dit qu'il faut les diſtinguer des os des éléphans que l'on trouve auſſi dans ce même pays. *Voyez l'art.* IVOIRE FOSSILE, où cette queſtion a été ſuffiſamment diſcutée. Les Ruſſiens appellent ces oſſemens *mammotovakoſt*.

MAMORE, LA, (*Géog.*) c'étoit une ville d'Afrique au royaume de Maroc, à quatre lieues E. de Salé ; on n'en connoît plus que les ruines. L'an 1515, les Portugais y perdirent plus de cent bâtimens dans une bataille contre les Maures, qui ſont préſentement les maîtres de cette côte. (*D. J.*)

MAMOTBANI, ſ. m. (*Com.*) toile de coton, blanche, fine, rayée, qui vient des Indes orientales, les plus belles de Bengale. Les pieces ont huit aunes de long, ſur trois quarts, à cinq, ſix de large. *Dictionnaire de Commerce*.

MAMOUDI, ſ. m. (*Com.*) monnoie d'argent qui a cours en Perſe. Un *mamoudi* vaut neuf ſols, trois deniers, argent de France ; deux *mamoudis* ſont un abaſſi ; ſix *mamoudis* & un chayer, équivalent à l'écu ou nos ſoixante ſols.

MAN, ſ. m. (*Mythol.*) divinité des anciens Germains. Ils célébroient par des chanſons, entre autres le dieu Tuiſton, & ſon fils appellé *Man*, qu'ils reconnoiſſoient pour les auteurs de la nation, & les fondateurs de l'état. Ils ne les repréſentoient point comme des hommes, & ne les enfermoient point dans les temples ; les bois & les forêts leur étoient conſacrés, & cette horreur ſecrete qu'inſpire le ſilence & l'obſcurité de la nuit, ſervoit à ces peuples d'une divinité inconnue. (*D. J.*)

MAN *ou* MEM, (*Com.*) poids dont on ſe ſert aux Indes orientales, particulierement dans les états du grand Mogol. Il y a de deux ſortes de *mans*, l'un qui eſt appellé *man du roi*, ou *poids de roi*, & l'autre que l'on nomme ſimplement *man*. Le *man* de roi ſert à peſer les denrées & choſes néceſſaires à la vie, même les charges des voitures. Il eſt compoſé de 40 ſerres, chaque ſerre valant juſte une livre de Paris, de ſorte que 40 livres de Paris ſont égales à un *man* de roi. Le ſieur Tavernier, dans ſes obſervations ſur le commerce des Indes orientales, ne ſemble pas convenir de ce rapport du *man* avec les poids de Paris. Selon lui, le *man* de Surate ne revient qu'à 34 livres de Paris, & eſt compoſé de 40, & quelquefois 41 ſerres ; mais la ſerre eſt d'un ſeptieme moins forte que la livre de Paris. Il parle auſſi d'un *man* qui eſt en uſage à Agra capitale des états du Mogol, qui eſt la moitié plus fort que celui de Surrate, & qui ſur le pié de 60 ſerres dont il eſt compoſé, fait 51 à 52 livres, poids de Paris.

Le ſecond *man*, dont l'uſage eſt pour peſer les marchandiſes de négoce, eſt auſſi compoſé de 40 ſerres ; mais chaque de ſes ſerres n'eſt eſtimée que douze onces, ou les trois quarts d'une livre de Paris ; de maniere que ce deuxieme *man* ne peſe que 30 livres de Paris, ce qui eſt un quart moins que le *man* de roi.

On ſe ſert encore dans les Indes orientales d'une troiſieme ſorte de poids, que l'on appelle auſſi *man*, lequel eſt fort en uſage à Goa ville capitale du

royaume de Decan, poſſédée par les Portugais. Cette troiſieme eſpece de *man* eſt de 24 rotolis, chaque rotoli faiſant une livre & demie de Veniſe, ou 13 onces un gros de Paris; en ſorte que le *man* de Goa peſe trente-ſix livres de Veniſe, & dix-neuf livres onze onces de Paris. Le *man* peſe à Mocha, ville célebre d'Arabie, un peu moins de trois livres; 10 *mans* font un traſſel, dont les 15 font un bahart, & le bahart eſt de 40 livres.

MAN, (*Com.*) c'eſt pareillement un poids dont on ſe ſert à Cambaye dans l'île de Java, principalement à Bantam, & dans quelques îles voiſines.

MAN, (*Com.*) qu'on nomme plus ordinairement BATMAN, eſt auſſi un poids dont on ſe ſert en Perſe; il y en a deux, le *man* de petit poids, & le *man* de grand poids. On les appelle auſſi *man* de roi, & *man* de Tauris. *Voyez* BATMAN.

MAN, (*Com.*) c'eſt encore un des poids de Bandaar-Ameron, dans le ſein perſique; il eſt de ſix livres; les autres poids ſont le *man-cha* qui peſe douze livres, & le *man-furats* qui en peſe trente.

Il faut remarquer que les proportions qui ſe rencontrent entre les *mans* des Indes & le poids de Paris, doivent être regardées de même à l'égard des poids d'Amſterdam, de Strasbourg, de Beſançon, *&c.* où la livre eſt égale à celle de Paris. *Dictionnaire de Commerce.*

MAN, *île de*, (*Géog.*) île du royaume d'Angleterre dans la mer d'Irlande, avec un évêché, qui eſt à la nomination du comte de Derby, & non pas à la nomination du roi, comme les autres évêques du royaume. Auſſi n'a-t-il point ſéance au parlement dans la chambre haute: il eſt préſenté à l'archevêque d'Yorck, qui le ſacre.

L'île de *Man* a environ 30 milles en longueur, 15 dans ſa plus grande largeur, & huit dans la moindre. Elle contient cinq gros bourgs; Douglas & Ruſhin en ſont les lieux principaux; le terroir y eſt fertile en avoine, bétail, & gibier; le poiſſon y abonde. *Voyez* ſur cette île la deſcription curieuſe qu'en a faite M. King, *Kings deſcription of the isle of Man. Salong.* eſt 12. 36. 55. *lat.* 54. 35.

L'île de *Man* eſt nommée par les anciens auteurs *Menavia* & *Menapia* dans Pline. Elle eſt plus ſeptentrionale que l'île d'Angleſey, & beaucoup plus éloignée de la côte. L'île *Mona* de Tacite, n'eſt point l'île de *Man*, c'eſt l'île d'Angleſey, ſituée au couchant du pays de Galles, & les Gallois la nomment encore l'*île de Mon*.

MANA, ſ. f. (*Mythol.*) divinité romaine qui préſidoit particulierement à la naiſſance des enfans, office que les Grecs donnoient à Hécate; c'eſt la même que *Genita-Mana*. *Voyez ce mot.*

MANACA, ſ. m. (*Botan. exot.*) arbriſſeau du Bréſil, décrit par Piſon; l'écorce en eſt griſe, le bois dur & facile à rompre; ſes feuilles approchent de celles du poirier. Ses fleurs ſont dans de longs calices, découpées comme en cinq pétales de couleurs différentes; car ſur le même arbriſſeau on en trouve de bleues, de purpurines, & de blanches, toutes d'une odeur de violette ſi forte, qu'elles embaument des bois entiers. Il ſuccede à ces fleurs des baies ſemblables à celles du genievre, enveloppées d'une écorce griſe, tendues par-deſſus en étoile, renfermant chacune trois grains gros comme des lentilles; cet arbriſſeau croît dans les bois & autres lieux ombrageux: ſa racine qui eſt grande, ſolide, & blanche, étant mondée de ſon écorce, eſt un violent purgatif par haut & par bas, comme les racines d'éſule. On s'en ſert pour l'hydropiſie, mais on ne l'ordonne qu'aux perſonnes très-robuſtes avec des correctifs, & dans une doſe raiſonnable; elle a un peu d'amertume & d'aigreur.

MANACHIE, (*Géog.*) nom moderne de l'ancienne Magnéſie du mont Sipyle. C'eſt à préſent une ville de la Turquie aſiatique dans la Natolie, ſituée au pié d'une haute montagne près du Sarabat, qui eſt l'*Hermus* des anciens. Lucas dit que *Manachie* eſt grande, peuplée, qu'on y voit de très-beaux baſars; enfin, que le pays eſt abondant, & fournit tout ce qui eſt néceſſaire à la vie. *Long.* 46. 14. *lat.* 38. 44. (*D. J.*)

MANAH, (*Hiſt. ancienne.*) idole adorée par les anciens arabes idolâtres: c'étoit une groſſe pierre, à qui l'on offroit des ſacrifices. On croit que c'eſt la même choſe que *Meni*, dont parle le prophete Iſaïe; d'autres croyent que c'étoit une conſtellation.

MANALE, PIERRE, *manalis lapis*, (*Antiq. rom.*) & dans Varron, *manalis petra*: c'étoit une pierre à laquelle le peuple avoit grande confiance, & qu'on rouloit par les rues de Rome dans un tems de ſéchereſſe pour avoir de la pluie. Elle étoit placée proche du temple de Mars; on lui donna peut-être ce nom, parce que *manalis fons*, ſignifioit une *fontaine* dont l'eau coule toûjours.

MANAMBOULE, (*Géog.*) grand pays très-cultivé dans l'île de Madagaſcar. Flacourt dit qu'il eſt montueux, fertile en riz, ſucre, ignames, légumes, & pâturages.

MANAPIA, (*Géog. anc.*) ville d'Hibernie dont parle Ptolomée. Ses interpretes croient que c'eſt préſentement Waterford en Irlande.

MANAR, (*Géog.*) île des Indes, ſur la côte occidentale de Ceylan, dont elle eſt une dépendance, n'en étant ſéparée que par un canal aſſez étroit. Les Portugais s'emparerent de cette île en 1560; mais les Hollandois la leur enleverent en 1658. *Long.* 98. 20. *lat.* 9. (*D. J.*)

MANATI LAPIS, (*Hiſt. nat.*) c'eſt une pierre, ou plutôt un os qui ſe trouve dans la tête de la vache marine ou du *phoca*, qui calcinée, réduite en poudre, & priſe dans du vin blanc, a dit-on, de grandes vertus pour la guériſon de la pierre. Il ſemble que tout os calciné ou réduit en chaux, doit produire les mêmes effets; peut-être même que l'eau de chaux, que quelques auteurs regardent comme un puiſſant litontriptique, feroit un meilleur effet, quoique plus ſimple & moins rare. (—)

MANBOTTE, ſ. f. (*Juriſprud.*) vieux mot dérivé de *manbotta*, terme de la baſſe latinité qui ſignifioit l'amende ou intérêt civil que l'on payoit à la partie intéreſſée pour le meurtre de quelqu'un. *Voyez le Gloſſaire de* Ducange, *au mot* MANBOTTA. (*A*)

MANCA, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) étoit autrefois une piece quarrée d'or, eſtimée communément à 30 ſols; *mancuſa* étoit autant qu'un marc d'argent. *Voyez les lois* de Canut; on l'appelloit *mancuſa*, comme *manu cuſa*.

MANÇANARÈS, LE, (*Géog.*) je l'appellerai pour un moment *petite riviere d'Eſpagne*, dans l'Algaria. Elle a ſa ſource dans la Sierra Gadarama, auprès de la petite ville de *Mançanarès*, paſſe au ſud-oueſt de Madrid, & va ſe jetter dans le Xarama, autre riviere qui ſe dégorge dans le Tage au-deſſous d'Aranjuez.

Le *Mançanarès*, à proprement parler, n'eſt ni un ruiſſeau ni une riviere; mais tantôt il devient riviere, & tantôt il devient ruiſſeau, ſelon que les neiges des montagnes voiſines ſont plus ou moins fondues par les chaleurs; pour s'y baigner en été, il faut y creuſer une foſſe. C'eſt cependant ſur cette eſpece de riviere, que Philippe II. fit bâtir un pont, peu inférieur à celui du pont-neuf ſur la Seine à Paris; on l'appelle *puente de Segovia*, pont de Ségovie. Apparemment que Philippe ne le fit pas ſeulement bâtir pour ſervir à traverſer le ruiſſeau du *Mançanares*, mais ſur-tout afin qu'on pût paſſer plus commodément le fond de la vallée, & dans le cas des

des débordemens du *Mançanarès*, qui au reſte n'entre point dans Madrid, mais paſſe à côté, vis-à-vis du palais royal.

MANÇANARÈS, (*Géog.*) petite ville d'Eſpagne dans la nouvelle Caſtille, au pié des montagnes de Gadarama, qui partagent les deux Caſtilles. C'eſt le chef-lieu d'un petit petit pays de ſon nom, à la ſource du ruiſſeau de *Mançanarès*, & à huit lieues de Madrid. (*D. J.*)

MANCANILLA, (*Bot.*) genre de plante à fleur en chaton, formée de pluſieurs ſommets ſerrés les uns contre les autres, & attachés à un axe. Les embryons naiſſent ſur le même arbre, mais ſéparés des fleurs, & deviennent dans la ſuite un fruit rond, charnu, qui contient une amande ligneuſe, ridée & de même forme que le fruit. Plumier, *nova plant. amer. gen.* *Voyez* PLANTE.

MANCENILLIER, ſ. m. (*Botan.*) grand arbre très-commun ſur les bords de la mer, le long des côtes de le terre-ferme & des îles de l'Amérique ſituées entre les tropiques.

Les feuilles de cet arbre ont du rapport à celles du poirier; il porte un fruit rond, peu charnu, rempli d'une ſubſtance oſſeuſe & coriace; ce fruit jaunit un peu en mûriſſant, & reſſemble beaucoup, à la couleur près, aux pommes d'api. L'odeur en eſt ſi ſuave & ſi appétiſſante, qu'on eſt vivement tenté d'en manger. C'eſt un des plus violens poiſons de la nature; ſa cauſticité eſt telle, qu'elle occaſionne en peu de tems des inflammations & de douleurs ſi vives, qu'il eſt impoſſible d'y réſiſter.

Le remede le plus efficace pour ceux qui ont eu le malheur d'en manger, eſt de leur faire avaler beaucoup d'huile chaude, pour les exciter à vomir. On leur fait prendre enſuite des choſes adouciſſantes, comme du lait; mais quelques ſoins que l'on apporte, l'impreſſion reſte long-tems dans le corps, & le malade traîne une vie languiſſante.

L'écorce & les feuilles du *mancenillier* renferment un ſuc laiteux, extrêmement blanc & fort épais; il s'écoule à la moindre inciſion; & s'il tombe ſur la chair, il y produit l'effet de l'huile bouillante. L'eau qui ſéjourne pendant quelques minutes ſur les feuilles du *mancenillier*, contracte une qualité ſi mal faiſante, que ceux qui ont l'imprudence de ſe réfugier ſous ces arbres, lorſqu'il pleut, ſont bientôt couverts de bouſſoles très-douloureuſes, qui laiſſent des taches livides ſur tous les endroits de la peau qui ont reçu des gouttes d'eau. Il eſt même dangereux de s'endormir à l'ombre des *mancenilliers*; leur atmoſphere eſt ſi venimeuſe, qu'elle cauſe des maux de tête, des inflammations aux yeux, & des cuiſſons ſur les levres.

Le *mancenillier* ſert à conſtruire de très-beaux meubles; c'eſt un des plus beaux bois de l'Amérique: il eſt dur, compacte, peſant, incorruptible, prenant très-bien le poli lorſqu'il eſt travaillé. Sa couleur eſt d'un gris clair, un peu jaunâtre, ondé & varié de nuances couleur d'olive tirant ſur le noir. Ce bois eſt fort difficile à employer, non-ſeulement par le danger auquel s'expoſent ceux qui abattent les arbres, mais encore par la pouſſiere dangereuſe que peuvent reſpirer les ouvriers qui le ſcient & le mettent en œuvre, ſur-tout lorſqu'il n'eſt pas bien ſec.

Quand on veut abattre un *mancenillier*, on commence par allumer au-tour du pié un grand feu de bois ſec: il faut en éviter la fumée, crainte d'en être incommodé; & quand on juge que l'humidité eſt conſumée, on peut y mettre la hache: malgré cette précaution, on a bien de la peine à ſe garantir des accidens. Plus de vingt travailleurs que j'employai à couper un grand nombre de ces arbres ſur les côtes de l'île de la Grenade, à quelque diſtance du port, revinrent tous ſi maltraités de ce travail, que pluſieurs d'entr'eux ne voyoient plus à ſe conduire, ayant les yeux couverts de croûtes auſſi épaiſſes que le doigt. Cette incommodité ſubſiſta plus de quinze jours, malgré les ſoins que l'on prit de les frotter avec des linimens adouciſſans & deſſicatifs.

On prétend que le lait de femme tout chaud, ſortant des mamelles, eſt un ſouverain remede contre les inflammations des yeux cauſées par le ſuc du *mancenillier*. Ce ſuc ſert aux ſauvages pour empoiſonner leurs fleches, dont les bleſſures deviennent preſqu'incurables, ſi l'on n'eſt promptement ſecouru.

Le *mancenillier*, ou l'arbre de mancenilles, a été ainſi nommé par les Eſpagnols de la nouvelle Eſpagne, en latin *macanilla. Arbor toxica & lactea, fructu ſuavi pomi-formi, quo Indiani ſagittas inficiunt.* Voyez *Surian.*

Le pere Plumier, minime, dans ſon *livre des plantes d'Amérique*, diſtingue trois eſpeces de mancenilliers; *mancanilla piri-facie*, *mancanilla aqui folii foliis*, & *mancanilla lauri foliis oblongis.* M. LE ROMAIN.

MANCHE, ſ. m (*Gram.*) c'eſt dans un marteau, par exemple, le morceau de bois que l'on fixe dans l'œil, & qu'on prend à la main pour s'en ſervir. Ainſi en général un *manche* ou une poignée que l'on adapte à quelqu'inſtrument, c'eſt la même choſe. Les limes ſont *emmanchées*, les couteaux, les canifs, preſque tous les inſtrumens de la Chirurgie, les raſoirs, les biſtouris, les lancettes, tous les outils tranchans de la menuiſerie, *&c.*

MANCHE DE COUTEAU, (*Conchyliol.*) (*Planc. XIX. fig. 4.*) *coutelier*, *ſolene.* Coquillage de mer, auquel on a donné le nom de *manche de couteau*, par rapport à la grande reſſemblance qu'il a avec le manche d'un vrai couteau. Ce coquillage eſt compoſé de deux pieces, allongé, ouvert par les deux extrémités, ſouvent un peu courbe, & quelquefois droit. Les *manches de couteau* ne reſtent pas ſur le fond de la mer, comme la plûpart des autres coquillages. Ils ſe font un trou dans le ſable, qui a quelquefois juſqu'à deux piés de profondeur; ils ſont poſés verticalement dans ce trou, relativement à leur longueur; de tems en tems ils remontent juſqu'au deſſus du ſable, & ils redeſcendent bientôt après au fond de leur trou. Quand la mer ſe retire, on trouve beaucoup de ces trous dans le ſable. On fait monter l'animal juſqu'à la ſurface, en y jettant un peu de ſel. Il y a pluſieurs eſpeces de *manches de couteau*, qui different entr'elles par la longueur & par les couleurs. *Voyez* COQUILLAGE & COQUILLE.

MANCHE DE COUTEAU, (*Conchyliol.*) Les *manches de couteau*, appellés en latin *ſolenes*, compoſent une des ſix familles de coquilles bivalves; leur figure, qui reſſemble à un manche de couteau, eſt toujours la même, & très-aiſée à reconnoître. On appelle ce coquillage dans le pays d'Aunis, *coutelier.* *Voyez* COUTELIER.

Le poiſſon de ce coquillage s'enfonce juſqu'à deux piés en terre, & revient perpendiculairement à ſa ſurface. Lorſqu'il eſt entierement dégagé de ſon trou, & qu'on l'abandonne à lui-même, il s'allonge, recourbe la partie la plus longue de ſon corps, & creuſe promptement un nouveau trou où il ſe cache. On peut deſſiner les *manches de couteau* ſur le rivage, en jettant un peu de ſel ſur le trou où ils ſont placés, ce qui les fait ſortir auſſitôt.

Il faut avoir grand ſoin de changer l'eau de la mer tous les jours, & de laiſſer un peu à ſec les animaux, environ pendant vingt-quatre heures, enſuite on les aſperge légerement avec les barbes d'une plume. Le poiſſon, qui a été privé d'eau pendant quelques heures, revient à lui, ſort de ſa coquille, & s'épanouit peu-à-peu pour chercher l'eau de la mer.

Quand ces animaux ſont rebelles à la volonté de

l'obſervateur, juſqu'à refuſer d'allonger leurs bras ou quelqu'autre membre, on entrouvre la coquille, & on la perce avec un fer pointu du côté oppoſé à la bouche de l'animal, ou à la partie qu'on ſouhaite de faire ſortir. Pour lors on fait entrer par cette petite ouverture, pluſieurs grains d'un ſel noir & piquant, qu'on nomme à la Rochelle *ſel de chaudiere*; l'effet de cet acide eſt ſi violent, qu'on voit auſſi-tôt l'animal revenir de ſa léthargie, & céder à cet effort, en ouvrant ſa coquille, ou allongeant quelques-uns de ſes membres. C'eſt ainſi qu'on peut venir à bout de ces animaux, pour avoir le tems de les examiner, & de terminer ſes deſſeins.

Il faut encore obſerver que comme ces animaux ne reſtent pas long-tems dans la même ſituation, on peut recommencer à leur donner du nouveau ſel, pourvu qu'entre les deux obſervations, il y ait un certain intervalle de tems.

La lumiere leur eſt très-contraire, & ils ſe retirent à ſon éclat; c'eſt donc la nuit qui eſt le tems le plus favorable pour les examiner: une petite lampe ſourde réuſſit à merveille pour les ſuivre, & profiter de ce qu'ils nous découvrent. On doit avoir grand ſoin de les rafraîchir le ſoir avec de l'eau nouvelle, ou de changer le ſoir & le matin l'herbe dans laquelle ils doivent être enveloppés. On les trouve ſouvent qui rampent la nuit ſur cette herbe, & cherchent les inſectes qui y ſont contenus.

Cette herbe qui ne ſe trouve que ſur les bords de la mer, ſe nomme *ſar* à la Rochelle, & s'appelle *varec* ou *goémon* dans d'autres endroits. Outre l'avantage qu'elle a d'être remplie d'une multitude de petits inſectes très-propres à la nourriture du coquillage, ſon goût marin le trompe; & quoique placé dans un grand vaſe, il ſe croit proche des côtes de la mer. *Hiſt. nat. éclairée, tom. I. & II.* (*D. J.*)

MANCHE FAUX A TREMPER, (*Coutelier.*) c'eſt une barre de fer terminée par une eſpece de douille où l'extrémité des pieces qu'on a à tremper eſt reçue.

MANCHE A ÉMOUDRE, c'eſt un manche de bois ſur lequel on place les pieces à émoudre, pour les tenir plus commodément.

MANCHE A POLIR, c'eſt un manche de bois ſur lequel on place les pieces à polir, pour les travailler plus commodément.

Une piece trempée, émoulue ou polie, le *faux manche* ſert tout de ſuite à une autre qui eſt prête à être ou polie, ou émoulue, ou trempée.

MANCHE, (*Art méchaniq.*) c'eſt dans tout vêtement moderne, la partie qui couvre depuis le haut du bras juſqu'au poignet. La *manche* eſt difficile à bien tailler. La chemiſe a des *manches*, la veſte, l'habit, la ſoutane, le ſurplis, *&c.*

MANCHE, (*Pharmac.*) *manche* d'Hippocrate, *manica Hippocratis. Voyez* CHAUSSE, *Pharmac.*

MANCHES *du bataillon*, (*Art milit.*) c'eſt ainſi qu'on appelle différentes diviſions du bataillon. *Voyez* DIVISIONS.

MANCHE A EAU, *ou* MANCHE POUR L'EAU, (*Marin.*) c'eſt un long tuyau de cuir fait en maniere de manche ouverte par les deux bouts. On s'en ſert à conduire l'eau que l'on embarque, du haut d'un vaiſſeau juſqu'aux futailles qui ſont rangées dans le fond de cale, pour faire paſſer l'eau d'une futaille dans l'autre. On applique pour cela une des ouvertures de la *manche* ſur la futaille vuide, & l'autre ouverture ſur celle qui eſt pleine, & où l'on a mis une pompe pour faire monter l'eau. On ſe ſert de ce moyen pour conſerver l'arrimage & l'aſſiete, ou l'eſtive d'un vaiſſeau, en rempliſſant les futailles vuides du côté où il faut que le vaiſſeau ſoit plus chargé.

Manche de pompe, c'eſt une longue manche de toile goudronnée, qui étant clouée à la pompe, reçoit l'eau qu'on en fait ſortir, & la porte juſques hors le vaiſſeau.

MANCHE, LA MANCHE, (*Marin.*) ſe dit d'une eſpece de mer de figure oblongue, qui eſt renfermée entre deux terres. Il s'applique plus particuliérement à quelques endroits.

MANCHES, *terme de Pêche*, uſité dans le reſſort de l'amirauté de Marennes, ſorte de rets. Ce ſont les véritables guideaux à hauts étaliers, à la différence qu'au lieu d'être auſſi ſolidement établis que les guideaux de cette eſpece, qui ſont ſur les côtes de la haute Normandie, au lieu d'être montés ſur des pieux, ils ne ſont tendus que ſur des perches, qui ont à la vérité quatre, cinq, juſqu'à ſix braſſes de hauteur. Le ſac qui forme le guideau a environ quatre à cinq braſſes de long, & preſqu'autant d'ouverture; à chaque coin du *manche*, tant du haut que du bas de l'entrée du guideau, il y a une raque ou annelet de bois, qui ſert de couet ou œil pour arrêter le ſac; on paſſe ces raques dans les deux perches qui tiennent le ſac du guideau, dont l'ouverture eſt tenue ouverte par une traverſe de corde, comme aux autres guideaux. Les pêcheurs ont beſoin d'un bateau pour tendre leur rets; & pour faire couler les raques le long des perches & deſcendre le guideau autant qu'ils le jugent à propos, ils ſe ſervent d'une petite perche croiſée par le bout, pour abaiſſer & arrêter les raques; ſouvent même la tête du guideau reſte à un pié ou deux au-deſſus de la ſurface de l'eau.

Les *manches* pêchent de la même maniere que les guideaux, c'eſt-à-dire, tant de marée montante que de juſſant. Il faut du beau tems pour faire cette pêche avec ſuccès: les groſſes mers & les tempêtes, ainſi que les molles eaux y ſont contraires. On prend dans les guideaux des chevrettes, des ſalicots ou de la ſanté, & généralement toutes ſortes de poiſſons que la marée y peut conduire.

Cette pêche a le même abus de celle des guideaux. Les *manches* ont les mailles très-larges à l'ouverture; mais elles diminuent, de maniere que vers le fond, ou à la queue du ſac, à peine ont-elles deux à trois lignes au plus en quarré. Deux perches ſuffiſent pour chaque guideau, qui s'étendent la plûpart ſéparement & non en rang & contigus, comme ſont les rangs d'étaliers des côtes de Caux & du pays d'Auge.

Les mailles des *manches* ont à l'entrée dix-huit lignes; elles diminuent vers le milieu, où elles ont environ neuf lignes, & vers le fond du ſac, à peine ont-elles trois lignes en quarré. *Voyez la figure dans nos Pl. de Pêche.*

MANCHES, MANIOLLES *ou* SANET. *Voyez* MANIOLLE. Cet inſtrument eſt une eſpece de bouteux, ou bout-de-quievre.

Les pêcheurs qui font la pêche avec cet inſtrument, montent dans leur chalan: c'eſt un petit bateau ſemblable en toutes manieres aux pirogues de la Martinique. Pluſieurs ſont faits comme d'un ſeul tronc d'arbre. Ceux qui ſont conſtruits avec du pordage, n'ont que deux ou trois plates petites varangues aſſez foibles; cette ſorte de bateau reſſemble à une navette de tiſſerand, dont les deux bouts ſont un peu relevés; le deſſous eſt plat, l'avant pointu, & l'arriere un peu quarré en deſſous. Un chalan de dix-neuf piés de longueur, a deux piés un quart de hauteur dans le milieu, & deux piés neuf pouces de largeur. Deux hommes ſuffiſent pour faire la pêche, l'un tend le rets, & l'autre rame, de la même maniere que nous l'avons ci-devant expliqué des pêcheurs de la riviere d'entre le pont & la barre de Bayonne. Quand ces bateaux portent voile, elle eſt placée ſur un petit mât à l'avant, & faite comme celle des tillolles, & la voile leur ſert auſſi de teux.

Quand les chalans pêchent à la *manche*, ils ſuivent le bord de la levée de la riviere, en tenant leur

manche de la même maniere qu'on tient une écumette, avec quoi ils prennent généralement tout ce qui range le bord de l'eau ; l'uſage alors en eſt auſſi pernicieux, que celui du bouteux ou bout-de-quievre ſur les ſables durant les chaleurs. Les pêcheurs ne ſe ſervent ordinairement de ces *manches*, que durant les lavaſſes & débordemens provenant de la fonte des neiges des Pyrénées, qui arrive toujours dans les mois de Juillet & d'Août.

MANCHE, *en termes de Potier de terre*, eſt une eſpece de poignée arrondie, par laquelle on prend une piece quelle qu'elle ſoit.

MANCHE, *en termes de Blaſon*, eſt la repréſentation d'une *manche* de pourpoint à l'antique, telle qu'on en voit dans quelques armoiries.

MANCHE, *la* (*Géog.*) contrée d'Eſpagne dans la nouvelle Caſtille, dont elle eſt la partie méridionale, le long de la Guadiana qui la traverſe. Elle eſt bornée au couchant par l'Eſtramadure, au midi par le royaume de Grenade & par l'Andalouſie ; au levant par la Sierra, & par le royaume de Valence & de Murcie, & au nord par le Tage, qui la ſépare de l'Algarrie. La Guadarména qui ſe perd dans le Guadalquivir, & la Ségura qui arroſe le royaume de Murcie, ont leurs ſources dans la *Manche*. Cieudad-Real, Orgaz & Calatrava, ſont les principaux lieux de cette contrée ; mais elle n'eſt vraiment fameuſe, que depuis qu'il a plu à Miguel Cervantes d'y faire naître Dom Quixote, & d'y placer la ſcène de ſon ingénieux roman. Le ſeul village du *Toboſo* eſt immortaliſé par l'imagination de cet aimable auteur, qui l'a choiſi pour y loger la dulcinée de ſon chevalier errant. (*D. J.*)

MANCHE, *la* (*Géog.*) nom que l'on donne à cette partie de la mer qui ſe trouve reſſerrée entre l'Angleterre au nord, & la France à l'orient, & au midi; ce qui eſt au nord-eſt eſt le détroit, & s'appelle le *pas de Calais*. Horace voulant faire ſa cour à Auguſte, lui dit dans une de ſes odes :

Te belluoſus qui remotis
Obſtrepit Oceanus Britannis
Audit.

« Vous voyez couler ſous vos lois l'Océan, qui nour» rit dans ſon ſein une infinité de monſtres, & bat » de ſes flots bruyans les côtes britanniques ». *Obſtrepit* eſt un terme propre à cette mer, dont les flots ſont d'ordinaire dans une grande agitation, à cauſe des terres qui les reſſerrent, & du refoulement continuel qui s'y fait par l'Océan, & par la mer du nord. Mais on nomme aujourd'hui la Manche, *Oceanus britannicus*, & l'on peut avancer qu'elle coule ſous les lois de la Grande Bretagne, tant en vertu de ſes forces maritimes, que parce qu'elle poſſede les îles de Jerſey & de Guerneſey du côté de la France. (*D. J.*)

MANCHE *de Briſtol*, *la*, (*Géog.*) bras de la mer d'Irlande, ſur la côte occidentale de l'Angleterre, entre la côte méridionale du pays de Galles, & les provinces de l'oueſt, à l'embouchure de la Severne, auprès de Briſtol. (*D. J.*)

MANCHE *de Danemark*, *la*, (*Géogr.*) partie de l'Océan, entre le Danemark, la Suede & la Norwege. Ceux du pays l'appellent le *Schager-Rach*; les Flamands & les Hollandois la nomment *Cattegat*. (*D. J.*)

MANCHE *de S. Georges*, *la*, (*Géogr.*) c'eſt la partie méridionale de la mer d'Irlande; elle comprend *la Manche* de la Severne ou de Briſtol. (*D. J.*)

MANCHESTER, (*Géog.*) c'eſt, ſelon M. Gale, le *Mancunium* des anciens, ville à marché & à poſte d'Angleterre, en Lancaſhire, avec titre de duché; elle eſt belle, riche, bien peuplée, & très-floriſſante par ſes manufactures de laine & de coton; elle eſt à 46 lieues N. O. de Londres, ſur le Spelden. *Long.* 15. 12. *lat.* 53. 29. *Long.* ſelon Street. 15. 11. 15. *lat.* 53. 24. (*D. J.*)

MANCHETTE, ſ. f. (*Gram.*) garniture ou d'une toile plus fine, ou d'une broderie, ou de dentelle, qui s'attache au bout des manches d'une chemiſe, & qui couvre le bras aux femmes, & une partie de la main aux hommes. Il y a des *manchettes* d'hommes & des *manchettes* de femmes.

MANCHETTE, *terme de marchand de modes*. Les marchands de modes ne font que des *manchettes* de gaſe, bordées tout-au-tour par en bas de blonde, & par en haut elles ſont fort pliſſées ſur un petit ruban de fil fort étroit, de façon que l'on y peut paſſer le bras ; elles forment l'éventail par en bas ; elles en font à un, deux ou trois rangs qui ſont plus courts les uns que les autres, c'eſt-à-dire celui de deſſus eſt le plus court, le ſecond un peu plus long, & le troiſieme auſſi un peu plus long : les deſſus de bras ſont auſſi plus longs que le dedans.

Les femmes s'en ſervent pour garnir leurs bras, & les attachent au bout des manches de leurs chemiſes.

Les marchands de modes font auſſi des *manchettes* de robes de cour qui ſont toutes rondes, pas plus larges par en haut que par en bas, & qui ſont de dentelle ou de blonde ; ces *manchettes* s'attachent ſur les manches du corps de robe, & ont quelquefois ſix rangs.

MANCHETTE, (*Impr.*) les *Imprimeurs* appellent un ouvrage à *manchettes* un manuſcrit dont les marges ſont chargées d'additions. *Voyez* ADDITION

MANCHON, ſ. m. (*Pelleterie.*) eſt une fourrure qu'on porte en hiver pour garantir les mains du froid: c'eſt une eſpece de ſac fourré en dedans & dehors, & percé par les deux bouts, qu'on attache à la ceinture, & dans lequel on met les mains pour en conſerver la chaleur pendant le tems froid. On fait des *manchons* avec toutes les ſortes de Peaux qui entrent dans le commerce de la pelleterie, comme martres, tigres, ours, loups-cerviers, renards, *&c.* Ce ſont les marchands Pelletiers qui les font & les vendent.

On fait encore des *manchons* de plumes, d'étoffes, *&c.* mais ceux-là ſont partie du commerce des marchands merciers.

MANCIPIUM, ou *MANCUPIUM*, (*Antiq. rom.*) droit de propriété d'acquiſition qu'avoient les ſeuls citoyens romains ſur tous les fonds d'Italie, & ſur leurs appartenances, comme les eſclaves & le bétail.

Ces fonds, ainſi que leur dépendances, ne pouvoient être poſſédés que par les Romains, & ils en faiſoient l'acquiſition avec de certaines cérémonies, en préſence de cinq témoins, & d'un porte-balance, cette maniere de vente s'appelloit *nexum*, ou *nexus*, & les choſes ainſi achetées, *jure nexi empta*, ou *per æs & libram*. On appelloit ces fonds, *res mancipii*, ou *res juris civilis*, c'eſt-à-dire *romani*, une choſe poſſédée par droit de propriété. (*D. J.*)

MAND, (*Hiſt. mod. Comm.*) eſpece de poids uſité dans l'Indoſtan, & qui varie dans les différentes provinces. A Bengale le *mand* eſt de 76 livres; à Surate il eſt de 37 livres $\frac{1}{2}$; en Perſe le *mand* n'eſt que de 6 livres.

MANDAR, (*Géog.*) province de l'île de Célèbes, dans la mer des Indes, au royaume de Macaſſar, dont elle occupe la partie ſeptentrionale : la capitale porte le même nom que la province, & eſt à ſept journées de chemin de la ville de Macaſſar : ſa *long.* eſt à 137. *lat. mérid.* 7^{d}. 5^{l}. (*D. J.*)

MANDARIN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom que les Portugais donnent à la nobleſſe & aux magiſtrats, & particulierement à ceux de la Chine. Le mot *mandarin* eſt inconnu en ce ſens parmi les Chinois, qui

au-lieu de cela appellent leurs grands & leurs magiſtrats *quan*, ou *quan-fu*, ce qui ſignifie *ſerviteur* ou *miniſtre* d'un prince. Il y a à la Chine neuf ſortes de *mandarins* ou degrés de nobleſſe qui ont pour marque divers animaux. Le premier a une grue, pour marque de ſon rang; le ſecond a un lion; & le troiſieme a un aigle; le quatrieme a un paon, *&c.* Il y a en tout 32 ou 33 mille *mandarins*; il y a des *mandarins* de lettres & des *mandarins* d'armes. Les uns & les autres ſubiſſent pluſieurs examens; il y a outre cela des *mandarins* civils ou de juſtice. Depuis que les Tartares ſe ſont rendus maîtres de la Chine, la plûpart des tribunaux ſont mi-partis, c'eſt-à-dire au-lieu d'un préſident on en a établi deux, l'un tartare & l'autre chinois. Ceux de la ſecte de Confucius ont ordinairement grande part à cette diſtinction. Dans les gouvernemens qu'on leur confie, & qui ſont toujours éloignés de leur naiſſance, pour éviter les injuſtices que l'amitié, la proximité du ſang pourroient leur faire commettre, ils ont un vaſte & riche palais; dans la principale ſalle eſt un lieu élevé où eſt placée la ſtatue du roi, devant laquelle le *mandarin* s'agenouille avant que de s'aſſeoir ſur ſon tribunal. On a un ſi grand reſpect pour les *mandarins* qu'on ne leur parle qu'à genoux; les voyageurs vantent fort leur intelligence & leur équité. Le mandarinat n'eſt pas héréditaire, & l'on y éleve que des gens habiles. *Voyez* LETTRÉS.

MANDARIN, (*Littérat.*) eſt auſſi le nom que les Chinois donnent à la langue ſavante du pays. *Voyez* LANGUE. Outre le langage propre & particulier de chaque nation & de chaque province, il y en a un commun à tous les ſavans de l'empire, qui eſt ce qu'on appelle *le mandarin*, c'eſt la langue de la cour: les officiers publics, comme les notaires ou greffiers, les juriſconſultes, les juges, les magiſtrats écrivent & parlent *le mandarin*. *Voyez* CHINOIS.

MANDARU, (*Botan. exot.*) arbre de Malabar, qui porte des ſiliques & des feuilles diviſées en deux; *arbor ſiliquoſa, malabarica, foliis bifidis, foliis purpurâ ſtriatis*, de Syen. Il eſt décrit dans l'hiſtoire des plantes de Zanoni, ſous le nom d'*aſſitra*, ou *arbor ſancti Thomæ*, parce que ſes feuilles ſont tachetées de rouge. Ray en compte quatre eſpeces, dont on peut voir la deſcription dans ſon *Hiſtoire des plantes*. (*D. J.*)

MANDAT *ou* PROCURATION, (*Juriſp.*) *mandatum*, c'eſt un contrat par lequel quelqu'un ſe charge gratuitement de faire quelque choſe pour une autre perſonne.

Ce contrat appellé *mandatum* chez les Romains, étoit mis au nombre des contrats nommés de bonne foi & ſynallagmatiques qui ſont parfaits par le ſeul conſentement.

Parmi nous on ſe ſert plutôt du terme de *mandement*, & encore plus de celui de *procuration*. Le *mandat* differe néanmoins de la procuration, en ce que celle-ci ſuppoſe un pouvoir par écrit, au-lieu que le *mandat* peut n'être que verbal; néanmoins le terme de *mandat* eſt plus général, & comprend tout pouvoir donné à un tiers, ſoit verbalement ou par écrit. *Voyez* PROCURATION.

Le *mandat* produit une double action que les Romains appelloient *directe* & *contraire*.

La premiere appartient au mandant contre ſon mandataire, pour lui demander compte de ſa miſſion; le mandataire eſt tenu, non-ſeulement de ſon dol, mais auſſi de ſa faute & de ſa négligence; il ne doit point excéder les bornes du *mandat*.

L'action contraire appartient au mandataire pour répéter les frais qu'il a fait de bonne foi.

Le *mandat* peut être contracté en diverſes manieres, ſavoir en faveur du mandant ſeul, ou du mandant & du mandataire, ou en faveur d'un tiers, ou bien en faveur du mandant & d'un tiers, enfin en faveur du mandataire & d'un tiers.

Le *mandat* finit, 1°. par la mort du mandant, à-moins que le mandataire, ignorant cette mort, n'ait achevé de bonne foi de remplir ſa commiſſion.

2°. Il finit auſſi par la mort du mandataire, les choſes étant encore entieres.

3°. Il peut être révoqué pourvû que ce ſoit à tems.

4°. Le mandataire peut renoncer au *mandat* pourvû que le mandant puiſſe y ſuppléer, ſoit par lui-même ou par un autre. *Voyez* au *Digeſte* le titre *mandati vel contra*, & au *Code de mandato*, & aux *Inſtitutes*, *liv. III. tit. vij.* (*A*)

MANDAT APOSTOLIQUE, (*Juriſprud.*) eſt un reſcrit ou une lettre du pape, par lequel il enjoint à un collateur ordinaire de conférer le premier bénéfice qui vaquera à ſa collation, à l'eccléſiaſtique qui eſt dénommé dans le *mandat*.

Tous les interpretes du droit canon ſont d'accord que cette façon de conférer les bénéfices n'a point été en uſage dans les onze premiers ſiecles de l'Egliſe; & en effet il ne s'en trouve aucun exemple dans le decret de Gratien qui fut publié l'an 1151.

On tient communément que ce fut Adrien IV. lequel monta ſur le ſaint ſiege en 1154, qui introduiſit l'uſage de ces ſortes de *mandats*, en demandant que l'on conférât des prébendes aux perſonnes qu'il déſignoit. Il y a une lettre de ce pape qui prie l'évêque de Paris, en vertu du reſpect qu'il doit au ſucceſſeur du chef des apôtres, de conférer au chancelier de France la premiere dignité ou la premiere prébende qui vaqueroit dans l'égliſe de Paris.

Les ſucceſſeurs d'Adrien regarderent ce droit comme attaché à leur dignité, & ils en parlent dans leurs decrétales comme d'un droit qui ne peut leur être conteſté.

Au commencement, l'uſage de ces *mandats* étoit peu fréquent; ce n'étoient d'abord que de ſimples prieres que les papes adreſſoient aux collateurs ordinaires, leſquels ſe faiſoient honneur d'y déferer volontairement; dans la ſuite, ces requiſitions devenant plus fréquentes, & les collateurs ordinaires ſe trouvant gênés par-là, il y eut des évêques qui ne voulurent point y avoir égard. C'eſt pourquoi le pape accompagna la priere qu'il leur faiſoit d'une injonction & d'un mandement. Et comme il y avoit des évêques qui refuſoient encore d'exécuter ces *mandats*, les papes nommerent des exécuteurs pour conférer les bénéfices aux mandataires, au cas que les collateurs négligeaſſent d'en diſpoſer en leur faveur. Etienne de Tournay fut nommé éxécuteur des *mandats* adreſſés par le pape au chapitre de S. Agnan, & déclara nulles les proviſions que ce chapitre avoit accordées, au préjudice des *mandats apoſtoliques*.

La pragmatique attribuée à S. Louis, abolit indirectement les *mandats*, en maintenant le droit des collateurs & patrons; mais on n'eſt pas d'accord ſur l'authenticité de cette piece; ce qui eſt de certain, c'eſt qu'on ſe plaignit en France des *mandats*. Peu de tems après S. Louis, le célebre Durand évêque de Mendes, les mit au rang des choſes qu'il falloit faire réformer par le concile général: cependant le concile de Vienne ne changea rien à cet égard.

Dans le xv. ſiecle, tems auquel le ſchiſme d'occident duroit encore, les François s'étant ſouſtraits à l'autorité des papes de l'une & l'autre obédience, firent des réglemens contre les *mandats*; mais cela n'eut lieu que pendant cette ſéparation: le concile de Baſle & la pragmatique-ſanction conſerverent au pape le droit d'accorder des *mandats*.

Cependant le concile de Baſle en modera l'uſage,

en ordonnant que le pape ne pourroit accorder qu'une fois en ſa vie, un *mandat* ſur les collateurs qui ont plus de dix bénéfices à leur diſpoſition & moins de cinquante, & deux *mandats* ſur les collateurs qui conferent cinquante bénéfices ou plus.

Le concordat paſſé entre Léon X. & François I. renouvella ces réglemens : on y inſéra même la forme des *mandats*.

Enfin le concile de Trente a aboli les *mandats ;* & les papes s'étant ſoumis à cette loi, les collateurs ordinaires de France & des autres pays catholiques ont depuis ce tems ceſſé d'être ſujets aux *mandats apoſtoliques*.

Les *mandats apoſtoliques* étoient de pluſieurs ſortes, ce que nous allons expliquer dans les ſubdiviſions ſuivantes :

Mandat *de conferendo*, n'étoit autre choſe qu'un *mandat apoſtoſtolique* ordinaire, par lequel le pape prioit un collateur ordinaire de conférer à un tel le premier bénéfice qui vaqueroit. *Voyez* CASTEL.

Mandat exécutoire, étoit celui par lequel le pape donnoit pouvoir à l'exécuteur par lui délégué de conférer le bénéfice, en cas de refus de la part du collateur.

Mandat *in forma dignum*, eſt un ſimple mandat *de providendo ;* ce ſont de véritables proviſions, mais conditionnelles, & la condition eſt de juſtifier à l'ordinaire de ſa capacité.

Mandat *in forma gratioſa*, n'étoit pas adreſſé à l'ordinaire ; le pourvû n'étoit pas tenu de ſe préſenter devant lui, parce qu'il avoit juſtifié de ſa capacité avant la proviſion de Rome.

Mandat général, eſt celui qui n'eſt point limité à un tel bénéfice, mais pour le premier bénéfice qui vaquera.

Mandat monitoire, étoit celui qui ne contenoit de la part du pape qu'un ſimple conſeil ou priere de conférer, tel qu'étoient d'abord tous les *mandats*.

Mandat préceptoire, étoit celui par lequel le pape ne ſe contentoit pas de prier le collateur, mais lui enjoignoit de conférer.

Mandat *de providendo*, eſt celui qui n'a de force & d'effet que par le *viſa* de l'évêque ; lequel *viſa* a un effet rétroactif à ce *mandat*.

Mandat *ad vacatura*. On entend par-là que le *mandat* devoit être donné pour les bénéfices qui vaqueroient dans la ſuite, & non pour un bénéfice déjà vacant.

Sur les *mandats* en général, *voyez les définitions canoniques*, & *la bibliotheque canonique*, *les lois eccléſiaſtiques*. Ferret, le *traité de l'uſage & pratique de cour de Rome*.

MANDATAIRE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt celui qui eſt chargé d'un mandat ou procuration pour agir au nom d'un autre. *Voyez ci-devant* MANDAT, & PROCURATION & PROCUREUR.

MANDATAIRE, (*Juriſprud.*) eſt auſſi celui qui a un mandat ou reſcrit de cour de Rome, adreſſé à quelque collateur à l'effet d'obliger ce collateur de donner au *mandataire* le premier bénéfice qui vaquera à la nomination de ce collateur. *Voyez ci-devant* MANDAT APOSTOLIQUE. (*A*)

MANDELE, (*Géog. anc.*) *Mandela*, hameau, village d'Italie dans la Sabine, arroſée par la diligence. Horace y avoit ſa maiſon de campagne, *épit. XVIII. l. I. verſ. civ.* On croit que ce village eſt préſentement *Poggio mirteto*. (*D. J.*)

MANDEMENT, (*Géog.*) en latin, *madamentum*. Ce mot, dans les chartulaires & dans les actes du moyen âge, qui regardent le Dauphiné, la Provence, la Breſſe, le Lyonnois, & autres cantons, ſignifie la même choſe que *diſtrict*, *territoire*, *juriſdiction*. C'eſt ce qu'on nommeroit ailleurs *bailliage*. (*D. J.*)

MANDEMENT, ſ. m. (*Théolog.*) écrit qui ſe publie de la part d'un évêque dans l'étendue de ſon diocèſe ; par lequel l'évêque enjoint aux fideles quelques précautions relatives aux mœurs ou à la religion.

Les *mandemens* des évêques ne ſont point ſoumis à l'examen des cenſeurs ; cependant l'expérience a montré plus d'une fois que cette attention du gouvernement n'auroit pas été ſuperflue. L'objet d'un *mandement* eſt communément important. Un évêque eſt cenſé avoir beaucoup d'autorité ſur l'eſprit des peuples ; les peuples ſoumis à l'inſtruction des évêques, doivent l'être auſſi à l'autorité du ſouverain. Il ne peut donc pas être indifférent au ſouverain de connoître d'avance ce que l'évêque qui peut être par haſard un fanatique, un mauvais eſprit, un factieux, enjoindra à ſes ſujets dans un ouvrage qu'il va publier : cela eſt d'autant plus raiſonnable que tout ouvrage de religion, compoſé ou par un curé, ou même par un docteur de Sorbonne, ne s'imprime point ſans la permiſſion du chancelier & l'approbation du cenſeur royal.

MANDEMENT, (*Juriſprud.*) ſignifie quelquefois la même choſe que *mandat* ou *procuration ;* quelquefois on entend par ce terme un *ordre* ou *commiſſion* de faire quelque choſe, *ou* une *injonction* de venir ; comme quand on donne à un officier un *veniat*, ou qu'un accuſé eſt mandé par le juge, ſoit pour être blâmé ou pour être admoneſté. *Voyez* MANDAT, MANDATAIRE, PROCURATION & *VENIAT*. (*A*)

MANDIBULE. (*Anat.*) *Voyez* MACHOIRE.

MANDIL, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom d'une eſpece de bonnet ou turban que portent les Perſes. *Voyez* BONNET *ou* TURBAN. Le *mandil* ſe forme premierement en roulant au-tour de la tête une piece de toile blanche, fine, de cinq à ſix aunes de long, en tournant enſuite ſur cela & de la même maniere, une piece de ſoie ou écharpe de la même longueur, qui ſouvent eſt de grand prix. Il faut, pour avoir bonne grace, que l'écharpe ſoit roulée de telle ſorte que ſes diverſes couleurs, en ſe rencontrant dans les différens plis, faſſent des ondes, comme nous voyons ſur le papier marbré. Cet habillement de tête eſt fort majeſtueux, mais très-peſant ; il met la tête à couvert du grand froid & de l'ardeur exceſſive du ſoleil. Les coutelas ne peuvent entamer un *mandil :* la pluie le gâteroit, ſi les Perſes n'avoient une eſpece de capuchon de gros drap rouge dont ils couvrent leur *mandil* dans le mauvais tems. La mode du *mandil* a un peu changé depuis quelque tems : pendant le regne de Scha-Abba II. le *mandil* étoit rond par le haut ; du tems de Schà Soliman, on faiſoit ſortir du milieu du *mandil* & par-deſſus la tête un bout de l'écharpe ; & récemment ſous le regne de Scha-huſſein, au lieu d'être ramaſſé, comme auparavant, on l'a porté pliſſé en roſe, les Perſans ont trouvé que cette nouvelle forme avoit meilleure grace : & c'eſt ainſi qu'ils le portent encore.

MANDINGOS, (*Hiſt. mod. Géog.*) peuple indépendant de brigands qui habitent le royaume des Foulis en Afrique. Ils ne vivent que de pillage, ne ſont point ſoumis au *ſiratick*, & ſe diſpenſent de payer aucune impoſition ou de contribuer aux charges de l'état. On dit que ce peuple reſſemble beaucoup aux Arabes vagabonds qui infeſtent l'Aſie : ils ont un langage particulier.

MANDINGUES, LES (*Géog.*) peuple d'Afrique dans la Nigritie, à 180 milles de la côte occidentale, ſur la riviere de Gambie, au ſud du royaume de Bambouc. Leur contrée eſt appellée par les Eſpagnols *Mandinenza*. Leur principale habitation eſt *Songo*. Les Negres de cette contrée ſont mieux faits que ceux de Guinée, plus laborieux, plus fins, & zélés mahométans ; mais ils admettent les femmes

dans le paradis, & pour leur en donner des assurances, ils les font circoncire d'une maniere convenable à leur sexe. *Voyez* ce qu'en disent de la Croix & Labat. (*D. J.*)

MANDOA, (*Géog.*) ville de l'Indoustan, dans la province de Malva, au midi de Ratipor. *lat.* 22. (*D. J.*)

MANDORE, s. f. (*Musique anc. & mod.*) instrument de musique à cordes.

La *mandore* des modernes est une espece de luth, composé pour l'ordinaire de quatre cordes; sa longueur ordinaire est d'un pié & demi: la premiere corde est la plus déliée, & se nomme *chanterelle*; les autres qui la suivent vont toujours en augmentant de grosseur. Son accord est de quinte en quarte, c'est-à-dire que la quatrieme corde est à la quinte de la troisieme, la troisieme à la quarte de la seconde; & la seconde à la quinte de la chanterelle. On abaisse quelquefois la chanterelle d'un ton, afin qu'elle fasse la quarte avec la troisieme corde, ce qu'on appelle accorder à *corde avalée*; souvent aussi l'on abaisse la chanterelle & la troisieme corde d'une tierce: enfin cet instrument peut encore être monté à l'unisson; il étoit autrefois à la mode, & n'y est plus aujourd'hui.

La *mandore* n'est pas de l'invention des modernes, elle étoit fort d'usage chez les anciens, qui l'appelloient παν̃δορον, παν̃δουρα, παν̃δουρις. Il en est parlé dans Athénée, dans Polluxe, dans Hesychius, dans Nicomaque, dans Lampride, & quelques autres.

Suivant la description que nous donne de la *mandore* ancienne le savant Perrault, elle étoit montée de quatre cordes, dont la chanterelle servant à jouer le sujet, étoit pincée par le doigt index armé d'une plume, faisant l'effet du plectrum. Pendant qu'on la pinçoit ainsi, les trois autres cordes, qui faisoient l'octave remplie de sa quinte, étoient frappées l'une après l'autre successivement par le pouce. On tâchoit de faire ensorte que ces trois cordes, qui tenoient lieu d'autant de bourdons, s'accordassent avec les tons du sujet, qui devoit être néanmoins dans le mode, sur lequel étoit accordé le bourdon; c'est-à-dire que la chanterelle devoit être accordée, de maniere que les cadences principales & les dominantes tombassent sur les bourdons que le pouce frappoit, suivant la cadence propre à l'air que l'on jouoit. On voit par-là que les anciens formoient une espece de symphonie, où entroient trois consonnances; mais ils n'en demeurerent pas là, ils allerent jusqu'à faire usage de quelques dissonnances dans le concert, & de ce nombre ont été certainement la tierce & la sixte. (*D. J.*)

MANDOUAVATTE, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbrisseau de l'île de Madagascar, qui porte un fruit semblable à l'aveline.

MANDOUTS, s. m. (*Hist. nat.*) C'est une espece de serpent de l'île de Madagascar, qui est gros comme le bras ou comme la jambe d'un homme. On dit qu'il n'est point venimeux, & qu'il se nourrit de chauvesouris & de petits oiseaux.

MANDRAGORE, *mandragora*, s. f. (*Bot.*) genre de plante à fleur monopétale en forme de cloche & profondément découpée. Il sort du calice un pistil qui pénétre jusqu'au-bas de la fleur; ce pistil devient dans la suite un fruit mou, ordinairement rond, & dans lequel on trouve des semences qui ont le plus souvent la figure d'un rein. Tournefort, *Inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

On pourroit presque reconnoître les *mandragores*, même avant qu'elles soient en fleurs, à la grosseur de leurs racines, & à la grandeur de leurs feuilles rondes & puantes.

Les deux principales especes de ce genre de plante sont la *mandragore* blanche ou mâle, & la *mandragore* noire ou femelle, car il plaît aux Botanistes de parler ainsi.

La *mandragore mâle*, nommée par Bauhin, Tournefort, Ray, *mandragora fructu rotundo*, C. B. P. 169. J. R. H. 76. Ray *hist.* 668. n'a point de tige. Sa racine est épaisse, longue, quelquefois simple & unique, souvent partagée en deux, trois ou quatre parties. Elle est blanchâtre en-dehors, ou d'une couleur cendrée, ferrugineuse, pâle en-dedans. Il sort du sommet de sa racine, des feuilles longues d'environ une coudée, presque larges d'une palme & demie, pointues des deux côtés, d'un verd foncé, fétides. On voit naître d'entre les feuilles plusieurs pédicules longs de deux, trois ou quatre pouces. Ces pédicules portent chacun une fleur d'une seule piece, en cloche, divisée en cinq parties, légérement velue, blanchâtre, un peu purpurine & fétide. Le calice est vélu, verd, partagé en cinq lanieres. Le pistil perce la partie inférieure de la fleur, se change en un fruit de la figure & de la grosseur d'une petite pomme, verd d'abord, ensuite jaunâtre, charnu, mol, d'une odeur forte & puante. Sa pulpe contient des graines blanches, arrondies, applaties, & presque de la figure d'un rein.

La *mandragore femelle*, par Tournefort, J. R. H. 76. *mandragora flore sub cæruleo, purpurascente*, a les feuilles semblables à celles de la *mandragore* mâle, mais plus étroites & plus noires. Ses fleurs sont de couleur purpurine, tirant sur le bleu: ses fruits sont plus pâles, plus petites, de la figure de ceux du sorbier ou du poirier, mais d'une odeur aussi forte que ceux de la *mandragore* mâle. Ses graines sont plus petites & plus noires: sa racine est longue, plus noirâtre en-dehors, blanchâtre en-dedans. L'une & l'autre *mandragore* viennent naturellement dans les pays chauds, en Italie, en Espagne, dans les forêts, à l'ombre & sur le bord des fleuves.

On les trouve dans les jardins de médecine, où on les seme de graine, & leurs racines se conservent saines, fortes & vigoureuses pendant plus de cinquante ans: les feuilles & l'écorce des racines de cette plante sont de quelque usage rare. (*D. J.*)

MANDRAGORE, (*Pharmac. & Mat. médic.*) les feuilles & les racines de *mandragore* répandent une odeur puante, *nauséabonde*, & qui porte à la tête. On ne doit point les prescrire intérieurement, quoique les auteurs de matiere médicale ne soient pas absolument d'accord sur leur qualité vénéneuse; car le soupçon seul qu'on peut en avoir suffit pour les faire rejetter de l'ordre des remedes intérieurs, puisque d'un autre côté la vertu narcotique fébrifuge & utérine qu'on lui a attribuée n'est pas évidente, & que nous ne manquons pas de remedes éprouvés qui possedent ces diverses vertus. La propriété de purger par haut & par bas avec violence, quoique plus constatée, sur-tout dans les racines, n'est pas un meilleur titre, puisque rien n'est si commun que les remedes qui ont ces qualités.

Les feuilles & l'écorce de la racine de *mandragore* appliquées extérieurement passent pour émollientes, discussives & éminemment stupéfiantes, elles sont recommandées par divers auteurs, pour résoudre les tumeurs dures & skirrheuses, & pour appaiser la douleur des tumeurs inflammatoires, sur-tout de l'érésipele: dans ce dernier cas, on les fait ordinairement bouillir avec du lait; mais les Médecins prudens craignent l'application des remedes qui calment trop efficacement & trop soudainement la douleur, & qui peuvent opérer des résolutions précipitées. *Voyez* REPERCUSSIF, STUPÉFIANT, TOPIQUE & INFLAMMATION.

L'application extérieure des feuilles, des racines & du suc de *mandragore* sous forme de cataplasme & de fomentation, ou mêlés avec d'autres substances

plus ou moins analogues, telles que la ciguë, le tabac, &c. dans des onguens ou des emplâtres; leur application, dis-je, ſous toutes ces formes eſt fort recommandée contre les obſtructions des viſceres, & ſur-tout contre les tumeurs dures de la rate.

On prépare auſſi une huile de *mandragore* par infuſion & par décoction, à laquelle on a attribué les mêmes vertus.

Le fruit de *mandragore*, dont on ne fait aucun uſage, a été regardé auſſi comme ayant la vertu d'aſſoupir & d'engourdir, ſoit par ſa pulpe, ſoit par ſes graines. Mais il a été démontré par des expériences, qu'on pouvoit manger des fruits de *mandragore* avec leur graine, ſans en éprouver le moindre aſſoupiſſement, ni aucune autre incommodité.

La *mandragore* entre dans les compoſitions ſuivantes de la pharmacopée de Paris; ſavoir, ſes feuilles dans le baume tranquille, dans l'onguent populeum, & l'écorce de ſa racine dans le *requies* de Nicolas Mirepſe.

Les fables que les anciens ont débitées ſur la *mandragore*, ſe ſont dès long-tems répandues chez le peuple; il ſait que la racine de *mandragore* produit des effets ſurprenans par ſa prétendue figure humaine, qu'elle procure ſur-tout la fécondité aux femmes; que les plus excellentes de ces racines ſont celles qui ſont arroſées de l'urine d'un pendu; qu'on ne peut les arracher ſans mourir; que, pour éviter ce malheur, on creuſe la terre tout autour de cette racine; qu'on y fixe une corde qui eſt attachée par ſon autre extrémité au cou d'un chien; que ce chien étant enſuite chaſſé, arrache la racine en s'enfuyant; qu'il ſuccombe à cette opération, & que l'heureux mortel qui ramaſſe alors cette racine, ne court plus le moindre danger, mais qu'il poſſede au contraire en elle un tréſor ineſtimable, un rempart invincible contre les maléfices, une ſource éternelle de bonheur, *&c.* On ne meurt point en arrachant la racine de *mandragore*; cette prétention ſeule a paru digne d'être examinée, & elle l'a été; les autres ſont trop miſérables, pour qu'elles méritent de faire naître le moindre doute.

MANDRALÆ, (*Géog. anc.*) peuple de l'Inde en-deçà du Gange, & qui s'étendoient juſqu'à ce fleuve. Ptolomée leur donne pour capitale *Palibothra*.

MANDRE, ſ. f. *Mandra*, (*Hiſt. eccléſ. greq.*) les ſavans conviennent du ſens de ce mot qui, dans les écrivains eccléſiaſtiques ſur-tout de l'Egliſe d'Orient, ſignifie un *couvent*, un *monaſtere*. Les Grecs modernes l'emploient dans cette ſignification, & on a formé de ce terme celui de *mandrite*, pour dire un *moine*. Dans la langue grecque, les gloſſaires appellent une *caverne*, une *grotte*, μανδρα. Les ſolitaires d'Orient ont anciennement logé dans les grottes. Le Carmel, le mont Liban, le mont Sinaï & la haute Egypte ſont pleines de grottes, qui ont ſervi de retraite à des ſolitaires. Ainſi le mot *mandre*, dans le ſens de *monaſtere*, convient aſſez à cette origine, & c'eſt vraiſſemblablement la véritable.

MANDRIA, (*Géog.*) petite île de l'Archipel, près de la côte de la Natolie. Elle eſt déſerte, & toute entourée de rochers en l'île de Samos au ſeptentrion & celle de Calamo au midi, à 15 milles de celle de Palmoſo, anciennement Pathmos. (*D. J.*)

MANDRIN, ſ. m. (*Art méchaniq.*) inſtrument à l'uſage d'un grand nombre d'artiſans. *Voyez* les *articles ſuivans*, preſque par-tout il fait la fonction de moule ou modele, & a la forme d'une autre piece.

MANDRIN *de porte-mouchette*, *en terme d'Argenteur*, eſt un cercle de fer un peu ovale, ſoutenu ſur trois piés, traverſé en long par deux barres immobiles, & percés de pluſieurs trous pour recevoir deux autres traverſes qui s'approchent & s'éloignent autant qu'on veut, ſelon la longueur de la piece: ces traverſes y ſont attachées par d'autres petites parties qui y ſont viſſées; & deux eſpeces de petites machines auſſi retenues par des vis, arrêtent le porte-mouchette entr'elles & les traverſes. Il faut que tout *mandrin* d'argenteur ſoit toujours également chaud, ſans quoi l'argent ne prendroit pas. *Voyez Planche de l'Argenteur.*

MANDRIN *à éguiere*, (*Argenteur.*) eſt une eſpece d'étau creux dans ſon intérieur, dont les Argenteurs ſe ſervent pour argenter les éguieres.

MANDRIN, *terme d'Artillerie*, eſpece de moule qui de petit cylindre de bois, dont on ſe ſert pour former les cartouches propres au fuſil. Les *mandrins* y doivent être parfaitement cylindriques, & avoir 7 à 8 pouces de longueur, & 6 lignes 3 quarts de diametre, ſuivant une ordonnance ſur les cartouches, donnée en 1738. Ils doivent être creuſés dans les deux bouts en cavité ſphérique, en ſorte que de quelque côté que l'on s'en ſerve, cette cavité puiſſe recevoir & embraſſer environ un tiers de la balle. (*Q*)

MANDRIN, *en terme de Chauderonnier*, c'eſt un long bâton de fer qui diminue proportionnellement, & ſur lequel on forme le tuyau d'un cor de chaſſe. *Voyez les Pl. du Chauderonnier.*

MANDRIN, *en terme de Doreur*, ſont des plateaux de bois de pluſieurs grandeurs, ſur leſquels on travaille les plus grandes pieces. Il n'eſt guere poſſible de leur donner une forme qui ſerve de modele. Ils la doivent au caprice, comme les pieces auxquelles ils ſervent. *Voyez dans nos Planches du Doreur les figures* qui repréſentent les *mandrins* néceſſaires pour tenir toutes les pieces d'une épée.

Il y a le *mandrin* de plaque; le coin pour faire ſerrer le *mandrin.*

Le poinçeau monté ſur ſon *mandrin.*

Le plaque d'épée montée ſur ſon *mandrin.*

Le coin dudit *mandrin.*

Le *mandrin* de corps, ſur lequel eſt monté un corps d'épée.

Le coin dudit *mandrin.*

MANDRIN *à boutons*, (*Doreur en feuilles.*) ſont des formes de boutons de cuivre montés ſur une branche de fer, ſur leſquelles on brunit les boutons. Il faut avoir ſoin de faire chauffer ces *mandrins* à chaque bouton que l'on brunit. *Voyez* BRUNIR.

MANDRIN, (*Fourbiſſeur.*) les Fourbiſſeurs appellent ainſi un outil qui leur ſert à ſoutenir, entr'ouvrir & travailler pluſieurs pieces de la garde de leurs épées & des fourreaux. Ils en ont de cinq ſortes, qui ſont le *mandrin* de plaque, le *mandrin* de garde, le *mandrin* de corps, le *mandrin* de branche & le *mandrin* de bout. Ce dernier ſert pour le bout du fourreau, & les quatre autres aux manœuvres. Tous ces outils ſont de fer. *Voyez* bloc de corps, bloc de plaque & *mandrin* de bout, *Planche du Fourbiſſeur & du Cizeleur-Damaſquineur.*

MANDRIN *de bout*, (*Fourbiſſeur.*) les Fourbiſſeurs ſe ſervent de deux morceaux de fer forgés, reſſemblant à des limes, mais qui ſont unis, qui ſont plus larges au milieu, & finiſſent un peu en diminuant, pour relever les boſſes des bouts des fourreaux d'épées & les viroles d'en-haut, & auſſi pour paſſer ſur les fourreaux quand ils ont peine à entrer ſur les lames; cela ſe fait en tenant ces deux morceaux de fer des deux mains, & mettant entre les deux la lame dans ſon fourreau, & faiſant gliſſer ces deux morceaux de fer de bas en-haut, cela preſſe le fourreau, & l'élargit tant ſoit peu. *Voyez* la *fig. Pl. du Fourbiſſeur.*

MANDRIN *de chapes*, *en terme de Fourbiſſeur*, eſt un fer triangulaire, dont les pans ſont arrondis, ſur lequel on dore ou l'on argente des chapes d'épées.

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA DE GRANADA

Voyez CHAPES. *Voyez* les *fig. dans les Planches du Fourbiſſeur.*

MANDRIN *de corps, en terme de Fourbiſſeur*, eſt un morceau de fer quarré, recourbé & percé pour recevoir le bout de la branche qu'on dore ou qu'on argente deſſus. *Voyez Planche du Doreur.*

MANDRIN, parmi les *Horlogers* ſignifie un outil dont ils ſe ſervent pour tourner certaines pieces; cet outil eſt monté ſur un arbre, tantôt on fait entrer la piece que l'on veut tourner ſur ſa circonférence, tantôt on l'appuie contre ſon plan: dans le premier cas, le *mandrin* doit être tourné parfaitement rond, & dans le ſecond parfaitement droit du côté où la piece s'appuie. *Voyez Pl. d'Horlog.*

MANDRINS, ce ſont, *en terme d'Orfevre* en tabatieres, des maſſes de cuivre jaune de bois ou de fer, contournées différemment, ſur leſquelles on emboutit les tabatieres, en leur imprimant le contour & les moulures qui ſont modelées ſur ces *mandrins. Voyez les Pl. d'Orfév.*

MANDRIN, outil de *Potier d'étain*, c'eſt un morceau de fer ordinairement quarré, dont la moitié entre dans l'arbre du tour, s'il eſt creux; & cette partie de *mandrin* eſt percée, ainſi que l'arbre, pour y pouvoir paſſer une clavette de fer qui tient le *mandrin* attaché à l'arbre, comme ſi c'étoit une ſeule piece. L'autre bout du *mandrin* qui ſort de l'arbre, ſert à faire les gaines des empreintes ou calibres, & c'eſt ſur ce bout qu'on les monte lorſqu'on veut tourner. *Voyez* TOURNER L'ÉTAIN.

A l'égard de la longueur & groſſeur du *mandrin*, il n'y a rien de déterminé pour cela, parce que la différence & la groſſeur des arbres de tour en fait la regle; mais communément il doit avoir environ ſept à huit lignes ſur chaque face en diminuant peu-à-peu juſqu'aux bouts, & cinq à ſix pouces de longueur en tout. *Voyez les Pl. de Potier d'etain.*

MANDRIN, (*Serrurerie & Taillanderie.*) piece de fer ou d'acier un peu plus renflu dans ſon milieu qu'à ſes extrémités, ce qui lui donne la facilité d'entrer & de ſortir plus facilement, & en même tems de former un trou plus égal à celui qu'on demande. Ainſi ce *mandrin* eſt une eſpece de pointe ou d'inſtrument à percer ou à froid ou à chaud. Il y en a de différentes formes, ſelon le trou à percer. On ſe ſert du *mandrin* chaud, lorſqu'il eſt queſtion d'ouvrir pluſieurs trous ſur la longueur d'une barre, comme aux traverſes des grilles où les barreaux ſont compris dans l'épaiſſeur das traverſes. Il faut que le *mandrin* ſoit de la groſſeur des barreaux. On ſe ſert auſſi de *mandrin* à froid: celui-ci doit être d'acier trempé. On le chaſſe à force dans les trous faits à la lime, & il marque les endroits qu'il faut diminuer. On commence l'ouvrage ou l'ouverture au poinçon, & on l'acheve au *mandrin.* Le poinçon perce, le *mandrin* dirige en perfectionnant. *V. Pl. de Serrur.*

MANDRIN, (*Tailland.*) eſpece de poinçon rond ou quarré, qu'on paſſe dans un trou qu'on a percé dans une eſpece de fer, lorſqu'il s'agit de finir ce trou, & de lui donner ſa grandeur juſte, & la forme convenable; c'eſt ainſi qu'on forme l'œil d'un marteau, d'une coignée, la douille d'une bèche. *Voyez Pl. de Taillandier.*

MANDRIN, *en terme de Tabletier-Cornetier*, eſt un rouleau de bois uni & égal dans ſa circonférence, que l'on enfonce à force dans les cornets pour les redreſſer. *Voyez* REDRESSER. *V. Pl. du Tabl. Corn.*

MANDRIN, (*Tourneur.*) eſt un morceau de bois de hêtre ou de poirier, ou autre qui puiſſe ſe couper net, qui ſert à monter l'ouvrage ſur le tour. *Voyez* TOUR À LUNETTE.

MANDRERIE, ſ. f. (*Vannier.*) les Vanniers ſe ſervent de ce terme pour déſigner tous les ouvrages pleins, & d'oſier ſeulement, ſans lattes ou cerceaux.

MANDRISE, (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre de l'île de Madagaſcar, dont le bois eſt fort beau, il eſt marbré & violet dans le cœur; ſes feuilles ſont auſſi petites que celles de l'ébénier.

MANDSJADI, ſ. m. (*Botan. exot.*) arbre indien de Malabar, qui porte des ſiliques dont la fleur eſt pentapétale & en épi; ſes ſiliques contiennent des féves noueuſes & de couleur d'écarlate: cet arbre eſt un des plus grands des Indes; il ne donne du fruit qu'au bout de 20 ans, & ſubſiſte 200 ans. On emploie ſon bois à pluſieurs ouvrages domeſtiques, & l'on mange ſes féves bouillies, ou reduites en farine. *Voyez* Ray. (*D. J.*)

MANDUBIENS, LES, (*Géog. anc.*) *Mandubii*, dans Céſar *de Bello gall. lib. VII. cap. 68.* ancien peuple de la Gaule; Aléſia étoit une de leurs villes. On ſait qu'Aléſia eſt Aliſe en Bourgogne, dans le Dueſmois, quartier qui eſt tout engagé dans le diocèſe de Langres, & qui dépend néanmoins du diocèſe d'Autun. (*D. J.*)

MANDUCATION, ſ. f. (*Gram.*) c'eſt l'action de manger: il eſt de peu d'uſage. *Voyez* MANGER.

MANDUCUS, (*Littér.*) eſpece de marionette hideuſe; les Romains appellerent *manducus* certaines figures ou certains perſonnages qu'ils produiſoient à la comédie, ou dans d'autres jeux publics, pour faire rire les uns, & faire peur aux autres. L'origine du nom *manducus* vient de ce qu'on donnoit au perſonnage qui jouoit ce rôle, de grandes joues, une grande bouche ouverte, des dents longues & pointues, qu'il faiſoit craqueter à merveille. Les enfans, au rapport de Suétone, en étoient fort effrayés, & les meres leur en faiſoient un épouvantail. Les hommes n'ont jamais ſu ſe conduire eux-mêmes, ni conduire les autres par les lumieres de la raiſon, qui devroient ſeules être employées. (*D. J.*)

MANDURIA, (*Géog. anc.*) ville de la grande Grece, au pays des Salentins. Pline *liv. II. ch. ciij.* dit qu'il y avoit près de cette ville, un lac qui ne décroiſſoit ni n'augmentoit par les eaux qui y tomboient, ou qui en ſortoient. Ce lac eſt encore reconnoiſſable à ſon ancien nom, on l'appelle *Andoria*; le nom moderne de *Manduria* eſt *Caſal-Nuovo*, ſelon Léandre. (*D. J.*)

MANÉAGE, ſ. m. (*Com. Mar.*) ſorte de travail de main des matelots, dont ils ne peuvent demander aucun ſalaire au marchand; tel eſt celui qui conſiſte à charger des planches, du mairrein & du poiſſon, tant verd que ſalé.

MANÉGE, ſ. m. (*Maréchall.*) art de dompter, de diſcipliner, & de travailler les chevaux. *Voyez* CHEVAL.

Le *manége*, pris dans toute ſon étendue, embraſſe tout ce qui concerne la figure, la couleur, l'âge, les tempéramens & les qualités des chevaux, leur pays reſpectif & leurs climats, la maniere de les nourrir & d'en multiplier l'eſpece, *&c.* les uſages auxquels ils ſont propres, ſoit la guerre, les haras, la ſelle ou le labour, & les moyens de les rendre propres à tous ces uſages. Il embraſſe auſſi la connoiſſance des défauts & des maladies des chevaux, des remedes qui leur conviennent, avec les diverſes opérations qui y ont rapport, comme écouer, châtrer, ferrer, ce qui eſt du reſſort du maréchal. *Voyez* MARÉCHAL, ECOUER, CHATRER, FERRER, *&c.*

Ce mot ſe dit de l'art de monter à cheval, ou de manier un cheval avec avantage, non-ſeulement dans les mouvemens ordinaires, mais particuliérement dans les doſſes, airs, *&c. Voyez* MANIER, DOSSES, AIRS, *&c.*

Manége par haut. C'eſt la façon de faire travailler les ſauteurs qui s'élevant plus haut que le terre à-terre, manient à courbettes, à croupades, à ballotades. *V.* COURBETTES, CROUPADES, BALLOTADES.

Manége

Manège de guerre, eſt le galop inégal, tantôt plus écouté, tantôt plus étendu, dans lequel le cheval change aiſément de main dans les occaſions où on en a beſoin.

MANEQUIN, ſ. m. (*Comm.*) ancienne meſure dont on ſe ſervoit autrefois en Angleterre ; elle contenoit huit balles ou deux cuves, autres meſures angloiſes. Ces meſures étoient des eſpeces de paniers d'oſier : on ne ſait pas leurs réductions aux meſures modernes. *Dictionn. de commerce.* (*G*)

MANEQUIN *ou* MANNE, (*Jardinage.*) eſt une eſpece de panier de gros oſier, fait à claire voie ; ce peut être encore des paniers qui entourent les racines d'ifs, d'ormes, de tilleuls, & d'arbres à fruit, reſervés pour regarnir les places vuides d'un jardin.

La Quintinie veut que les arbres deſtinés aux eſpaliers ſoient un peu cachés dans les *manequins*, afin qu'ils ſuivent l'inclination que l'on donne aux autres plantes en eſpalier, & qu'ils approchent plus facilement de la muraille. Quant aux arbres de haute tige ou en buiſſon, ils ſeront plantés droits dans les *manequins*.

Ils doivent être ronds, faits d'un oſier très-verd, leur profondeur & grandeur ſeront proportionnés à la force des arbres.

MANEQUIN, *en Peinture*, ſtatue ou modele de cire ou de bois, dont les parties ſont jointes de façon qu'on peut la mettre dans toutes les ſituations qu'on veut. Son principal uſage eſt de jetter & ajuſter des draperies : il y a des *manequins* de grandeur naturelle & au-deſſous. *Voyez dans nos Pl. de Deſſein un manequin détaillé.*

MANES, ſ. m. (*Mythologie.*) divinités domeſtiques des anciens payens, & dont il paroît par leur mythologie qu'ils n'avoient pas des idées bien fixes, ce qu'on peut en recueillir de plus conſtaté, c'eſt que ſouvent ils les prenoient pour les ames ſéparées des corps, d'autres fois pour les dieux infernaux, ou ſimplement comme les dieux ou les génies tutélaires des défunts.

Quelques anciens, au rapport de Servius, ont prétendu que les grands dieux céleſtes étoient les dieux des vivans ; mais que les dieux du ſecond ordre, les *manes* en particulier, étoient les dieux des morts ; qu'ils n'exerçoient leur empire que dans les ténebres de la nuit, auxquelles ils préſidoient, ce qui, ſuivant eux, a donné lieu d'appeller le matin *mane*.

Le mot de *manes* a auſſi été pris quelquefois pour les enfers en général, c'eſt-à-dire pour les lieux ſouterreins, où ſe devoient rendre les ames des hommes après leur mort, & d'où les bonnes étoient envoyées aux champs *Eliſéens*, & les méchantes au lieu des ſupplices appellé le *Tartare*.

C'eſt ainſi que Virgile dit :

Hæc manes *veniet mihi fama ſub imos.*

On a donné au mot de *manes* diverſes étymologies : les uns le font venir du mot latin *manare*, ſortir, découler, parce, diſent-ils, qu'ils occupent l'air qui eſt entre la terre & le cercle lunaire, d'où ils deſcendent pour venir tourmenter les hommes ; mais ſi ce mot vient de *manare*, ne ſeroit-ce point plutôt parce que les payens croyoient que c'étoit par le canal des *manes* que découlent particulierement les biens ou les maux de la vie privée : d'autres le tirent du vieux mot latin *manus*, qui ſignifie *bon*, & ſuivant cette idée ils ne les conſiderent que comme des divinités bienfaiſantes qui s'intéreſſent au bonheur des humains, avec leſquels elles ont ſoutenu pendant leur vie des relations particulieres, comme leurs proches ou leurs amis. Un auteur allemand, prévenu en faveur de ſa langue, tire *manes* du vieux mot *mann*, homme, qu'il prétend être un mot des plus anciens, & qui vient de la langue étruſque. Or il dit que *manes* ſignifie des *hommes* par excellence, parce qu'il n'y a que les ames véritablement vertueuſes qui puiſſent eſpérer de devenir, après la mort de leurs corps, des eſpeces de divinités, capables de faire du bien aux amis de la vertu : mais la véritable étymologie du mot *manes* ſe trouve dans les langues orientales, & vient ſans doute de l'ancienne racine *moun*, d'où ſe ſont formés les mots chaldaïque & arabe, *moan*, *man*, hébreux, *figura*, *ſimilitudo*, *imago*, *phantaſma*, *idea*, *ſpecies intelligibilis*, *forma imaginis cujuſdam*, *dicitur enim de rebus*, *tam corporalibus quam ſpiritualibus*, *preſertim de Deo*. *Vide* Robert. *Theſ. ling. ſanctæ*. Ce ſont là tout autant de ſignifications analogues aux idées qu'on ſe formoit des *manes*, & aux diverſes opérations qu'on leur attribuoit.

De tous les anciens, Apulée eſt celui qui, dans ſon livre *de Deo Socratis*, nous parle le plus clairement de la doctrine des *manes*. « L'eſprit de l'homme, dit-il, après être ſorti du corps, devient une » eſpece de démons, que les anciens Latins appelloient *lemures* ; ceux d'entre les défunts qui » étoient bons, & prenoient ſoin de leurs deſcendans, s'appelloient *lares familiares* ; mais ceux » qui étoient inquiets, turbulens & malfaiſans, qui » épouvantoient les hommes par des apparitions » nocturnes, s'appelloient *larvæ*, & lorſqu'il étoit » incertain ce qu'étoit devenue l'ame d'un défunt, » ſi elle avoit été faite *lar* ou *larva*, on l'appelloit » *mane* », & quoiqu'ils ne déifiaſſent pas tous les morts, cependant ils établiſſoient que toutes les ames des honnêtes gens devenoient autant d'eſpeces de dieux, c'eſt pourquoi on liſoit ſur les tombeaux ces trois lettres capitales D. M. S. qui ſignifioient *diis manibus ſacrum*. Je ne ſais où les compilateurs du célebre dictionnaire de Trévoux ont pris qu'à Rome il étoit défendu d'invoquer les *manes* ; s'ils avoient conſulté Feſtus, il leur auroit appris que les augures même du peuple romain étoient chargés du ſoin de les invoquer, parce qu'on les regardoit comme des êtres bienfaiſans & les protecteurs des humains ; il paroît même que ceux qui avoient de la dévotion pour les *manes*, & qui vouloient ſoutenir avec eux quelque commerce particulier, s'endormoient auprès des tombeaux des morts, afin d'avoir des ſonges prophétiques & des révélations par l'entremiſe des *manes*, ou des ames des défunts.

C'eſt ainſi qu'Hérodote, dans Melpomene, dit que les Naſamons, peuples d'Afrique, « juroient par » ceux qui avoient été juſtes & honnêtes gens, » qu'ils devinoient en touchant leurs tombeaux, & » qu'en s'approchant de leurs ſépulcres, après avoir » fait quelques prieres ils s'endormoient, & étoient » inſtruits en ſonge de ce qu'ils vouloient ſavoir ».

Nous verrons dans l'article de l'ob des Hébreux, ce qui regarde l'évocation des morts & leur prétendue apparition.

Au reſte, il paroît clairement par une multitude d'auteurs, que les payens attribuoient aux ames des défunts, des eſpeces de corps très-ſubtils de la nature de l'air, mais cependant organiſés, & capables des diverſes fonctions de la vie humaine, comme voir, parler, entendre, ſe communiquer, paſſer d'un lieu à un autre, *&c.* il ſemble même que ſans cette ſuppoſition nous ayons de la peine à nous tirer des grandes difficultés que l'on fait tous les jours contre les dogmes fondamentaux & conſolans de l'immortalité de l'ame, & de la reſurection des corps.

Chacun ſait que l'idée de corps, ou du-moins de figures particulieres unies aux intelligences céleſtes, à la divinité même, a été adoptée par ceux des chrétiens qu'on appelloit *Antropomorphytes*, parce

qu'ils repréſentoient Dieu ſous la figure humaine.

Nous ſommes redevables à cette erreur de je ne ſais combien de belles peintures du Pere-Éternel, qui ont immortaliſé le pinceau qui les a faites, décorent aujourd'hui pluſieurs autels, & ſervent à ſoutenir la foi & la piété des fideles, qui ſouvent ont beſoin de ce ſecours.

MANETS *ou* APPLETS, *terme de pêche. Voyez* MAQUEREAUX.

MANFALU, (*Géog.*) les voyageurs écrivent ce mot diverſement, les uns *Monfalu*, d'autres *Maufetou*, d'autres *Monfelout*, d'autres *Momfallot*, &c. Le ſieur Lucas dit que c'eſt une ville de conſéquence de la haute Egypte, ſituée près du Nil à l'oueſt; qu'elle eſt fermée de murs, que tous les baſars ſont couverts, c'eſt-à-dire toutes les rues; & que la plûpart des habitans y travaillent en toiles. On la donne pour être la capitale d'un des vingt-quatre gouvernemens de l'Egypte, & la réſidence d'un bey. Le grand ſeigneur y tient des janiſſaires & des ſpahis en garniſon, pour empêcher les incurſions des Arabes. Elle eſt à cinq lieues au-deſſous de Siouth. *Long.* 49, 27, *lat.* 26, 50. (*D. J.*)

MANFREDONIA, (*Géog.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Capitanate, au pié du mont Saint-Ange, avec un archevêché. Elle a été bâtie en 1256 par Mainfroi, bâtard de l'empereur Fréderic II. & s'eſt accrue des ruines de l'ancienne Siponte qui en étoit à un mille. Les Turcs la prirent en 1620, & l'abandonnerent après y avoir mis le feu. Elle eſt ſur le golfe de même nom, connu des Latins ſous le nom de *ſipontinus ſinus*, à 15 lieues N. de Cirenza, 20 N. O. de Bari, 40 N. E. de Naples. *Long.* 33, 35, *lat.* 41, 30. (*D. J.*)

MANGABA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) grand arbre du Breſil, qui ne ſe trouve qu'aux environs de la baie de tous les Saints. Il a l'écorce du hêtre & la feuille du frêne. Ses feuilles ſont toûjours vertes, & il ne s'en dépouille jamais. Il porte du fruit deux fois par année; ſes boutons ſont bons à manger, quand ils s'ouvrent il en ſort une fleur ſemblable au jaſmin, & qui ne lui cede point pour l'odeur. Le fruit eſt jaune & tacheté de noir, il renferme des pepins qui ſe mangent avec l'écorce; le goût en eſt charmant, & ce fruit eſt d'une facile digeſtion. Les Braſiliens en font une liqueur ſemblable à du vin. Ses feuilles & ſon fruit, avant d'être mûr, donnent une liqueur laiteuſe, amere & viſqueuſe.

MANGAIBA, ſ. m. (*Botan. exot.*) arbre du Breſil, prunifere, à fruit de figure arrondie, contenant un grand nombre de graines. Cet arbre très-beau fleurit au mois d'Août, & eſt chargé de fruits pendant neuf mois de l'année. Il ſe multiplie tellement qu'il remplit des forêts. Il eſt grand comme un de nos pruniers, & ſe cultive dans les terres graſſes. Ses feuilles ſont petites, oblongues, dures, rangées l'une vis-à-vis de l'autre, ſur une branche qui en porte pluſieurs. Elles ſont d'un beau verd, marquées dans leur longueur de pluſieurs ſillons paralelles, très-menus. Ses fleurs ſont petites, blanches, fort odorantes, & en étoile, comme celles du jaſmin. Son fruit eſt rond, reſſemblant à un abricot, de couleur dorée, mélangée de taches rouges. Il eſt couvert d'une peau fine, & contient une pulpe moëlleuſe, ſucculente, fondant dans la bouche, d'un goût délicieux, contenant cinq ou ſix petites graines jaunes. Il acheve ſa maturité après être tombé de l'arbre. Si on le cueille avant le tems, il a un goût ſtyptique, amer, & eſt aſtringent; mais quand il eſt mûr, il humecte, appaiſe l'ardeur de la fiévre, & lâche le ventre; *voyez* Piſon, Marcgrave & Ray. (*D. J.*)

MANGALIS, ſ. m. (*Comm.*) petit poids des Indes orientales qui peſe environ cinq grains. On ne s'en ſert que pour peſer les diamans, les émeraudes & les autres pierreries ſe peſant par catis de trois grains chacun. Le *mangalis* eſt différent du *mangelin*. *Voyez ci-après* MANGELIN. *Dictionn. de Comm.* (*G*)

MANGALOR *ou* MANGUELOR, (*Géog.*) ville de l'Inde ſur la côte de Malabar, appartenant au roi de Banguel. *Long.* 92, 45, *lat.* 13, 6, ſelon les PP. Thomas & Clava, jéſuites. (*D. J.*)

MANGANESE, MAGALAISE, MAGNÉSIE, MAGNÉSE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Minéralogie.*) *magneſia*, ſubſtance minérale aſſez ſemblable à l'aimant; elle eſt d'un gris noirâtre, compoſée à l'intérieur de ſtries comme l'antimoine, ſans que la maſſe totale ait une figure réguliere & déterminée. Wallerius en compte quatre eſpeces; ſavoir, 1°. la *manganeſe* ou *magnéſie* compacte ou ſolide, la *manganeſe* ſtriée, la *manganeſe* par écailles, & la *manganeſe* dont les parties ſont cubiques. Quelques gens ont diſtingué la *manganeſe* en mâle & en femelle, mais la différence étoit uniquement fondée ſur le plus ou le moins de longueur des ſtries dont elle étoit compoſée.

Cette ſubſtance ſe trouve en Piémont; il s'en rencontre auſſi en Styrie, en Miſnie, en Bohême, en Siléſie, en Norwege & en Angleterre, &c. Quelques auteurs françois ſemblent avoir confondu la *manganeſe* avec le périgueux qui eſt une pierre noire; d'autres l'ont confondue avec le cobalt ou le ſaffre. Henckel & Wallerius ont cru que la *manganeſe* étoit une mine de fer qui en contenoit très-peu à la vérité; mais M. Pott a fait voir dans les *miſcellanea berolinenſia*, *année* 1740, que cette ſubſtance pure ne contient pas le moindre atôme de fer, & lorſqu'il s'y en trouve ce n'eſt qu'accidentellement, & ce métal n'eſt point eſſentiel à ſa compoſition. *Voyez* la *Lithogéognoſie*, *tome II. p.* 251.

Le plus grand uſage de la *manganeſe* ou *magnéſie* eſt dans les verreries; on s'en ſert pour nettoyer le verre, & le dégager de la couleur verte qui lui eſt très-ordinaire, voilà pourquoi on l'a quelquefois appellée le *ſavon du verre*. Mais pour que la *manganeſe* produiſe cet effet, il faut avoir grand ſoin de prendre un juſte milieu, & de n'en mêler ni trop, ni trop peu, à la fritte, c'eſt-à-dire, à la compoſition du verre; en effet, en en mettant trop, le verre deviendroit d'une couleur brune & enfumée, en en mettant trop peu, il ſeroit trop blanc; c'eſt de-là, ſuivant M. Henckel, que vient la différence qui ſe trouve entre le verre de Veniſe, qui eſt ordinairement noirâtre parce qu'on y fait entrer trop de *manganeſe*, & le verre de Bohême qui eſt blanc comme du cryſtal. Il faut auſſi obſerver de laiſſer le verre aſſez long-tems en fuſion, pour que la *manganeſe* ait le tems de le nettoyer & de le débarraſſer parfaitement de ſa verdeur. Avant que d'employer cette ſubſtance à cet uſage on aura ſoin de la calciner, ou de la griller parfaitement pour la dégager des matieres étrangeres qui pourroient nuire à la couleur du verre. En mêlant une certaine quantité de cette *manganeſe* grillée avec du verre, on pourra lui donner une couleur d'un très-beau rouge. Les potiers ſe ſervent auſſi de la *manganeſe* pour donner un vernis ou une couverte noire à leurs poteries.

Les Alchimiſtes, accoutumés à pervertir toutes les dénominations, ont donné le nom latin de *magneſia* à pluſieurs ſubſtances qui n'ont aucun rapport avec celle que l'on vient de décrire. C'eſt ainſi que Rulandus dit que la *magnéſie eſt la même choſe que la marcaſſite*, *qui ſe combine avec le mercure & qui forme avec lui une maſſe blanche & caſſante*; dans un autre endroit il dit que c'eſt la *matiere de la pierre philoſophale*, enfin il la confond avec le biſmuth. D'autres auteurs ont entendu par-là le mercure tant véritable que celui des métaux; d'autres ont déſigné ſous ce nom le *cobalt* & la *pyrite*. *Voyez* la *Pyrithologie*, *ch. ij.*

Il ne faut point confondre la ſubſtance dont il s'agit ici avec celle que les Chimiſtes appellent *magneſia* ou *magnéſie blanche*, qui eſt un produit de l'art. *Voyez* MAGNÉSIE. (—)

MANGARZAHOC, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) grand animal quadrupede de l'île de Madagaſcar, que l'on regarde comme un onagre ou âne ſauvage, & qui fait braire comme lui.

MANGAS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) fruit des Indes orientales, qui eſt très-commun dans l'île de Java. Son goût ſurpaſſe celui de nos meilleures pêches; l'arbre qui le produit reſſemble à un noyer, mais dont les branches ſont peu touffues & chargées de feuilles. Ce fruit eſt oblong, d'un verd jaunâtre, tirant quelquefois ſur le rouge; il renferme un noyau très-amer, mais qui rôti ſur les charbons, ou confit dans du ſucre perd ſon amertume; on vante ſa vertu contre le flux de ſang & contre les vers. Il y a encore une eſpece de *mangas*, que l'on regarde comme un poiſon très-ſubtil.

MANGASEJA. (*Géog.*) Le Brun écrit *Mungaſeja*; ville de l'empire ruſſien dans la partie ſeptentrionale de la Sibérie, dans la province de Jeniſcéa, ſur la droite de la riviere de Jeniſcéa vers le cercle polaire, au 105 degré de *longitude*. (*D. J.*)

MANGELIN, ſ. m. (*Commerce.*) poids dont on ſe ſert pour peſer les diamans aux mines de Raolconda & de Gani, autrement *Coulours*. Le *mangelin* de ces deux mines peſe un carat ou trois quarts de carat, c'eſt-à-dire, ſept grains. Il y a auſſi dans les royaumes de Golconda & de Viſapour des *mangelins* qui peſent un carat & trois huitiemes de carat. Les *mangelins* de Goa dont ſe ſervent les Portugais, ne peſent que cinq grains. On les nomme plus ordinairement *mangalis*. *Voyez* MANGALIS. *Dictionnaire de Commerce*. (*G*)

MANGEOIRE *ou* CRÊCHE, ſ. f. (*Maréchaliere.*) auge des chevaux qui eſt appliquée ſous le ratelier, où l'on met l'avoine, le ſon, ou autre choſe qu'on leur donne à manger. On met des anneaux de fer de diſtance en diſtance au-devant ou à la devanture de la *mangeoire* en-dehors, dont les uns ſervent à attacher les longes du licou de chaque cheval, & les autres à arrêter les cordes d'un bout des barres qui ſéparent les chevaux les uns des autres. *Devanture de mangeoire*, c'eſt l'élévation ou bord de la *mangeoire* du côté du poitrail des chevaux. *Enfonçure de la mangeoire*, eſt le creux ou le canal de la *mangeoire*, dans lequel on met le ſon, l'avoine, *&c.*

MANGER, verbe *ou* ſ. m. (*Méd. Diete.*) ſe dit de l'action de prendre des alimens ſolides pour ſe nourrir: cette action ſe fait par l'intruſion dans la bouche, ſuivie de la maſtication, de la déglutition & de la digeſtion.

On ne peut pas dire que ce ſoit *manger*, que de prendre par la bouche & d'avaler même des matieres qui ne ſont pas ſuſceptibles d'être digérées: ainſi ce n'eſt qu'improprement qu'on peut dire de quelqu'un, qu'il *mange* de la terre, de la craie, des pierres, du charbon, *&c.* parce que ces différentes matieres ne peuvent être priſes comme aliment: il n'y a que celles qui ſont alibiles, qui ſoient la matiere du *manger*, comme les fluides convenables ſont celle du boire: quoiqu'on diſe auſſi très-improprement que l'on boit du ſang, de l'urine, *&c.* c'eſt, dans l'un & l'autre cas, pour exprimer que l'on prend ces différentes choſes par la bouche, & que l'on les avale par le même méchaniſme qui ſert à *manger* & à boire. *Voyez* ALIMENT, NOURRITURE, MASTICATION, DÉGLUTITION, DIGESTION.

Le *manger* & le boire ſont une des ſix choſes qu'on appelle, dans les écoles, *non-naturelles*. *Voyez* NON-NATURELLES, *choſes*, HYGIENE, RÉGIME.

MANGER. (*Marine.*) Ce terme n'eſt en uſage qu'au paſſif. On dit *être mangé par la mer*, pour dire que la mer étant extrêmement agitée entre par les hauts du vaiſſeau, ſans qu'on puiſſe s'en garantir.

Manger du ſable: avoir *mangé* du ſable. Cela ſe dit du timonnier qui, étant au gouvernail, a ſecoué le ſable de l'horloge pour le faire paſſer plus promptement, ou qui a tourné le ſablier trop-tôt & avant que tout le ſable ſoit paſſé.

MANGERA, (*Géog.*) petite île de la mer du Sud, entre les terres baſſes du golfe d'Anapalla & la pointe de Caſwina; on lui donne environ deux lieues de circuit; elle n'a qu'un bourg habité par des Indiens. (*D. J.*)

MANGEUR DE FOURMIS, *Pl. VI. fig. 3.* (*Hiſt. nat.*) *voyez* FOURMILLIER. M. Briſſon diſtingue quatre eſpeces de *fourmillier*. 1°. Le *fourmillier* à la deſcription duquel nous renvoyons, & qu'il appelle *fourmillier tamanoir*, *voyez* FOURMILLIER. 2°. Le *fourmillier tamandua-i* qui eſt plus petit de moitié que le *fourmillier tamanoir*; ſa queue eſt preſque raſe, la tête, les jambes, les piés, la queue & toute la partie antérieure du corps ſont de couleur de paille; la partie poſtérieure a une couleur brune, rouſſâtre, qui couvre la poitrine tranſverſalement, qui paſſe ſur les côtés & s'étend juſque ſur le dos: cet animal ſe trouve dans la Guyane & au Breſil. 3°. Le *fourmillier à longues oreilles*; il a trois doigts aux piés de devant & un à ceux de derriere. L'ongle du doigt du milieu des piés de devant eſt beaucoup plus long que les autres; les oreilles ſont longues & pendantes; le corps eſt couvert de longs poils d'un châtain clair en-deſſus, & d'un brun plus foncé en-deſſous: ce *fourmillier* eſt dans les Indes occidentales. 4°. Le *petit fourmillier*; il n'a qu'environ quinze pouces de longueur depuis le bout du muſeau juſqu'à l'extrémité de la queue qui eſt plus longue que le corps & la tête. Il n'a que deux doigts aux piés de devant & quatre à ceux de derriere; l'ongle extérieur des piés de devant eſt très-grand. Le poil eſt doux comme de la ſoie, & de couleur jaunâtre mêlée de gris. Cet animal ſe trouve dans la Guyane. *Voyez le regne animal*, &c. *pag. 25 & ſuiv.* *Voyez* QUADRUPEDE.

MANGEUR DE FEU, (*Hiſt. mod.*) Nous avons une grande quantité de charlatans qui ont excité l'attention & l'étonnement du public en mangeant du feu, en marchant dans le feu, en ſe lavant les mains avec du plomb fondu, *&c.*

Le plus célebre eſt un anglois nommé Richardſon, dont la réputation s'eſt étendue au loin. Son ſecret, qui eſt rapporté dans le *journal des Savans de l'année 1680*, conſiſtoit en un peu d'eſprit de ſoufre pur dont il ſe frottoit les mains & les parties qui étoient deſtinées à toucher le feu; cet eſprit de ſoufre brûlant l'épiderme, endurciſſoit la peau & la rendoit capable de réſiſter à l'action du feu.

A la vérité ce ſecret n'eſt pas nouveau. Ambroiſe Paré nous aſſure qu'il a éprouvé par lui-même qu'après s'être lavé les mains dans ſa propre urine ou avec de l'onguent d'or, on peut en ſureté les laver avec du plomb fondu.

Il ajoute qu'en ſe lavant les mains avec le jus d'oignon, on peut porter deſſus une pelle rouge, tandis qu'elle fait diſtiller du lard.

MANGEURES, ſ. f. (*Vénerie.*) ce ſont les pâtures des loups & ſangliers.

MANGI, (*Géog.*) contrée de l'Aſie à l'extrémité orientale du continent. Marco Polo, vénitien, nous donne une idée charmante de ſes habitans. Le *Mangi* eſt la partie méridionale de la Chine, comme le Cathai eſt la partie ſeptentrionale. (*D. J.*)

MANGLE, ſ. m. (*Botan.*) genre de plante à fleur monopétale en forme d'entonnoir, tubulée & profondement découpée, de même que le calice, du-

quel ſort le piſtil qui eſt attaché à la partie inférieure de la fleur comme un clou, & qui devient dans la ſuite un fruit charnu en forme de poire renverſée, d'où il ſort une ſemence reſſemblant à un fuſeau. La tête de cette ſemence eſt renfermée dans le fruit & couverte d'une coëffe charnue. Plumier, *nova plant. amer. gen.* *Voyez* PLANTE.

C'eſt un arbre très-commun ſur les rivages de la mer ſituée ſous la zone torride, principalement le long des côtes de la nouvelle Eſpagne en Amérique & aux îles Antilles. On en compte de trois ſortes; ſavoir le blanc, le rouge & le noir, qu'on nomme auſſi *palétuvier;* c'eſt de ce dernier dont on parlera, les deux autres pouvant être regardés comme des eſpeces différentes, tant par la figure que par la qualité de leur bois, & même par leurs propriétés. *Voyez* les *articles* MAHOTS & RAISINIER.

Le *mangle* ou palétuvier ne croît jamais que dans les marécages du bord de la mer, & preſque toujours vers l'embouchure des rivieres. Ses feuilles ſont oblongues, fort unies, liſſes & d'un verd gai; ſon bois eſt dur, peſant, aſſez liant, ayant les fibres longues & ſerrées: il eſt rare de le trouver roulé ou vicié. Sa couleur eſt d'un brun un peu rougeâtre: le grain en eſt fin & fort égal. Cet arbre ne s'éleve guère au-deſſus de 25 piés, & ſon diametre n'excede pas ordinairement 15 à 20 pouces; il eſt couvert d'une peau médiocrement épaiſſe, très-unie, ſouple & d'une couleur griſe tirant ſur le brun; ſes branches ſont flexibles; elles s'étendent autour de l'arbre & pouſſent une multitude de jets aſſez droits, ſe dirigeant vers le bas en continuant de croître juſqu'à ce qu'ils aient atteint le fond de la mer ou du marais, où ils produiſent un grand nombre de groſſes racines qui s'élevent de pluſieurs piés au-deſſus de la ſurface de l'eau, s'entremêlent les unes dans les autres, ſe recourbent en arc vers le fond, & pouſſent de nouvelles tiges & de nouveaux jets qui par ſucceſſion de tems continuent ainſi à ſe provigner de telle ſorte, qu'un ſeul arbre forme une eſpece de forêt fort épaiſſe qui s'étend quelquefois à cinq & ſix cens pas dans la mer: ces endroits ſont toujours remplis d'une prodigieuſe quantité de bigailles, c'eſt ainſi que les habitans du pays nomment en général toutes les différentes eſpeces de petites mouches paraſites qui rendent le voiſinage des manglards & des mahotieres preſqu'inhabitable. *Voyez* MARINGOIN, VARREUX & MOUSTIQUES.

Les racines & les branches qui baignent dans la mer ſont chargées d'une multitude innombrable de petites huîtres vertes qui n'excedent guère la grandeur des moules ordinaires: leurs écailles ſont baroques, inégales, difficiles à ouvrir, mais l'intérieur eſt très-délicat & d'un goût exquis.

Quoique le *mangle* ne vienne jamais bien gros, ſon bois pourroit cependant être employé à différens ouvrages; il eſt franc, ſans nœuds ni gerçures; il ſe travaille très-bien ſans s'éclater, & il ſe conſerve dans l'eau. On en fait quelquefois des courbes & des membrures pour des petites barques & des canots. *M.* LE ROMAIN.

MANGONNEAU, ſ. m. (*Art milit.*) vieux mot qui ſe diſoit autrefois des traits & des pierres qui ſe jettoient dans les villes aſſiégées par le moyen des baliſtes & des catapultes, avant l'invention de la poudre. Ce mot s'appliquoit tant à la machine qu'aux pierres qui étoient lancées par ſon moyen.

« On voit, dit le P. Daniel, *dans l'hiſtoire de la* » *milice françoiſe*, les *mangonneaux* mis en uſage ſur » la fin du regne de Charles V. cinquante ans après » qu'on eut commencé à ſe ſervir du canon en France. » On les voit encore bien avant dans le regne de » Charles VI. où avec les bombardes ou canons, il » eſt fait mention de ces autres machines ſous le nom » d'*engins*. Les engins & bombardes, dit Jean Ju» venal des Urſins en parlant du ſiége de Ham que » le ſire Bernard d'Albret défendoit contre Jean duc » de Bourgogne, *furent aſſis & tiroient bien chaude*» *ment. On jettoit*, dit-il plus bas, *dans la ville de* » *Bourges, par le moyen des engins, groſſes pierres qui* » *faiſoient beaucoup de mal aux habitans* ».

MANGOREIRA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbriſſeau des Indes orientales qui ne ſe trouve que dans l'Indouſtan. C'eſt une eſpece de jaſſemin dont les fleurs ſont blanches, on les nomme *mangorins:* leur odeur eſt plus douce que celle du jaſſemin, qui d'ailleurs n'a que ſix feuilles, tandis que les *mangorins* en ont plus de cinquante.

MANGOUSTAN, ſ. m. (*Bot. exot.*) arbre pomifere des îles Moluques, mais qu'on a tranſporté dans celle de Java, & dont on cultive auſſi quelques piés à Malacca, à Siam, aux Manilles & ailleurs. Il a la touffe ſi belle, ſi réguliere, ſi égale, qu'on le regarde actuellement à Batavia comme le plus propre à décorer un jardin. Il eſt vraiſſemblable que s'il pouvoit vivre dans nos climats, il ne tarderoit pas à y paroître & à y détrôner les maronniers d'inde: ſon ſuccès ſeroit preſqu'aſſuré par la ſeule bonté de ſon fruit, qui eſt agréable, ſain, humectant & rafraîchiſſant; enfin ſon écorce a les mêmes vertus que celle de la grenade: elle eſt très-reſſerrante, & l'on pourroit l'employer à tanner les cuirs. Tout concourt donc à rendre ici quelques honneurs à cet arbre étranger, en le décrivant de notre mieux.

C'eſt un arbre grand, gros, touffu & branchu; ſes feuilles ſont longues de ſix à ſept pouces, larges de deux, d'un beau verd; elles ſont coupées par diverſes nervures, dont les unes font un double rang, qui partant de la queue vont par les bords ſe réunir à la pointe, tandis que d'autres ſe rendent du milieu aux extrémités.

La fleur eſt compoſée de quatre petits pétales verds aſſez épais, & arrondis par l'extrémité: ils ne tombent point; mais quand ils viennent à s'ouvrir, ils découvrent les premiers rudimens du fruit qui commence à ſe former, lui reſtent toujours attachés par le bas, & lui ſervent comme de ſoutien.

Ce fruit s'appelle *mangouſtan* ainſi que l'arbre, & même les voyageurs qui ne ſont pas botaniſtes n'entendent que le fruit ſous ce nom. Il eſt parfaitement rond & gros comme une orange; ſon écorce eſt griſe & quelquefois d'un verd obſcur ſemblable à celle de la grenade, un peu amere, épaiſſe d'une ligne, rouge en-dedans, jaſpée & filionnée de filets jaunes. Elle eſt couronnée de petits rayons qui viennent ſe rencontrer enſemble & ſe terminer en pointe.

La chair ou pulpe du fruit eſt blanche, tendre, aſſez ſemblable à celle de l'orange, d'un goût doux fort agréable, & approchant de celui des framboiſes. Elle eſt compoſée de pluſieurs lobes qu'on peut ſéparer les uns des autres comme ceux des oranges, quoiqu'ils ne ſoient pas enveloppés de pellicules. Il y a autant de lobes que de rayons à la couronne, ordinairement ſix ou ſept.

On trouve dans les gros *mangouſtans* parfaitement mûrs, une amande verte en-dehors & blanche en-dedans, aſſez inſipide, ce qui fait qu'on la rejette ordinairement ſans la manger; mais dans les petits *mangouſtans* qui ne ſont pas bien mûrs, cette amande n'eſt qu'un germe fort tendre qui ſe mange avec le reſte.

Ce fruit eſt très-eſtimé, parce qu'il eſt délicat, agréable au goût, plein de ſuc, & qu'il raffraîchit. Les européens qui ne ſont pas faits à l'odeur du durion, donnent au *mangouſtan* le premier rang parmi les fruits des Indes. On fait de la décoction de ſon écorce une tiſane aſtringente qu'on preſcrit pour arrêter le cours de ventre.

Il y a une eſpece de *mangouſtan* ſauvage d'Amérique que les Portugais appellent *mato*, moins beau que le vrai *mangouſtan*, & dont le fruit n'eſt pas bon à manger. (*D. J.*)

MANGOUSTE, *ichneumon*, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) animal quadrupede qui a, depuis le bout du muſeau juſqu'à l'origine de la queue, un pié neuf pouces de longueur, celle de la queue eſt d'un pié & demi. La *mangouſte* a les jambes de derriere un peu plus longues que celles de devant, les oreilles très-courtes, larges & arrondies, la queue groſſe à ſon origine & terminée en pointe. Le ventre eſt d'un roux jaunâtre, tout le reſte du corps a des poils variés de noirâtre & de blanchâtre. On trouve cet animal en Egypte. *Voyez le regne animal* de M. Briſſon. La *mangouſte* eſt fort agile & ſi courageuſe, qu'elle ne craint pas de ſe battre contre un grand chien; elle a le muſeau ſi effilé, qu'elle ne peut pas mordre les corps un peu gros. Elle ſe nourrit de limaces, de lézards, de cameléons, de ſerpens, de grenouilles, de rats, *&c.* & elle recherche par préférence les poules & les pouſſins. On l'apprivoiſe & on la garde dans les maiſons comme un chat. Les Egyptiens lui donnent le nom de *rat de Pharaon*. Rai. *ſynop. anim. quadr.* *Voyez* QUADRUPEDE.

MANGRESIA, (*Géog.*) ville de Turquie en Natolie, dans l'Aidia-ili, ſur le Madre, au pié des montagnes, à 70 milles de Smyrne. C'eſt la Magnéſie du Méandre des anciens. (*D. J.*)

MANGUE, ſ. m. (*Bot. exot.*) arbre étranger nommé *mangas*, *ſive amba* par J. B. 173. *arbor mangifera* de Bontius 95. Jouſ. *dendre* 72. *mar*, ſive *mau* H. M. 4. 1. tab. 1. 2. *manga indica*, *fructu magno*, *retiformi* Ray, H. 2. 1550. Commel *flor. mal.* 1. 170.

On diſtingue le *mangue* cultivé & le ſauvage.

Le *mangue cultivé* eſt un grand arbre de 40 piés de haut, & de 18 ou 20 piés de diametre, étendant ſes branches au loin à la ronde, toujours verd, & portant du fruit deux fois par an, depuis ſix ou ſept ans juſqu'à cent. On le multiplie, ſoit en greffant, ſoit en le ſemant, dans le Malabar, à Goa, à Bengale, à Pégu, & dans pluſieurs autres contrées des Indes orientales. Son fruit eſt d'une figure ronde, oblongue, plate, tant ſoit peu recourbé ou creuſé par les côtés, fait en forme de rein, plus gros qu'un œuf d'oie, poli, luiſant, d'abord verd, marqueté de blanc, tirant enſuite ſur le jaune, enfin d'une couleur d'or. Sa pulpe eſt jaunâtre & ſucculente, aſſez ſemblable à celle de la pêche ou plûtôt de la prune, d'abord acide, enſuite aigre, douce & agréable au goût. Elle contient un noyau oblong, comprimé, lanugineux, dur, ténace quoique mince, & renfermant une amande calleuſe, oblongue, aſſez ſemblable au fruit qui porte parmi nous le même nom, de la même groſſeur, & d'un goût tant ſoit peu amer & aſſez agréable.

Il y a différentes ſortes de ce fruit, comme nous avons différentes pommes & poires; il ſe diverſifie ſelon les contrées d'où il vient. L'eſpece qui eſt ſans noyau & qui eſt très-agréable au palais, paſſe pour un caprice de la nature ou pour un fruit qui dégénere. On le coupe par morceaux, & on le mange crud ou macéré dans du vin: on le conſerve auſſi confit. Les Indiens l'ouvrent quelquefois avec un couteau & le rempliſſent de gingembre nouveau, d'ail, de moutarde & de ſel, pour le manger avec du riz ou comme des olives dans leur ſaumure.

Le *mangue ſauvage* eſt plus petit que le domeſtique: ſes feuilles ſont plus courtes & plus épaiſſes; ſon fruit eſt gros comme un coing, de couleur verte & reſplendiſſante, peu charnu, empreint d'un ſuc laiteux & venimeux. Son noyau eſt fort gros & dur. Les Portugais appellent ce fruit *mangas bravas*. (*D. J.*)

MANGUERA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre des Indes orientales qui eſt de la hauteur d'un grand poirier, mais ſes feuilles ſont plus grandes & plus minces. Son fruit eſt verd à l'extérieur, ſa chair eſt d'un blanc jaunâtre; il eſt fort peſant & ſuſpendu par une queue très-longue: on l'appelle *mangue* ou *mangoué*. Tous les voyageurs diſent que ſon goût eſt délicieux. Le tems de ſa maturité eſt dans le mois d'Avril, de Mai & de Juin. On le cueille verd pour le laiſſer mûrir dans les maiſons. On le confit, ſoit dans du ſucre, ſoit dans du vinaigre; on fait, avec celui qui a été confit de la derniere façon, des ſalades que l'on nomme *achar*.

MANHATAM, (*Géog.*) les François diſent *Manhate*; île de l'Amérique ſeptentrionale, ſur la côte de la nouvelle Yorck, entre l'île Longue & le continent, à l'embouchure de la riviere Hudſon, qui a pris ſon nom de Hudſon, navigateur anglois, qui la découvrit en 1609.

MANHARTZBERG, (*Géog.*) contrée d'Allemagne entre la haute Autriche, la Bohême, la Hongrie & le Danube. C'eſt la partie ſeptentrionale de la baſſe Autriche.

MANHEIM, (*Géog.*) en latin moderne *Manhemium*, ville d'Allemagne dans le bas Palatinat, avec une citadelle & un palais où l'électeur Palatin fait ſouvent ſa réſidence. Les François la prirent en 1688 & en démolirent les fortifications, mais on les a relevées. *Manheim* eſt au confluent du Necker & du Rhin, à 4 lieues N. E. de Spire, 3 O. d'Heidelberg. *Long.* 26. 8. *lat.* 49. 25. (*D. J.*)

MANI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) titre qu'on donne dans le royaume de Loango en Afrique à tous les grands officiers, aux gouverneurs & aux miniſtres du roi. Le *mani-bomma* eſt le grand amiral; le *mani-mambo* eſt le général en chef & gouverneur d'une province; le *mani-beloor* eſt le chef ou le ſurintendant des ſorciers & devins; le *mani-bellulo* eſt une eſpece de ſouverain indépendant; le *mani-canga* eſt le chef des prêtres; le *mani-matta* eſt le capitaine des gardes du roi, *&c.*

MANI, (*Géog.*) ce mot dans la baſſe Guinée veut dire *le ſeigneur*, *le roi de Congo*. Quelques auteurs, faute de ſavoir la ſignification du mot *mani*, ont fait du Congo & du *Manicongo* deux états de la baſſe Guinée différens l'un de l'autre. (*D. J.*)

MANIA, ſ. f. (*Mythol.*) divinité romaine. Elle paſſoit pour la mere des dieux lares, qui préſidoient aux carrefours, *lares compitalitii*. On lui offroit le jour de ſa fête, qui étoit le même que celui de ſes enfans, des figures de laine, en pareil nombre qu'il y avoit de perſonnes dans chaque famille; on la prioit de s'en contenter, & d'épargner les perſonnes qui lui rendoient cet hommage. (*D. J.*)

MANIA, (*Géog. anc.*) ville de la Parthie, ſelon Pline. Le P. Hardouin croit que ce peut être la Zania de Ptolomée ou la Genonia d'Ammien Marcellin.

MANJA, ſ. m. (*Com.*) poids d'uſage en quelques endroits de la Perſe, mais ſur-tout dans le Servant & aux environs de Tauris. Il peſe douze livres un peu legeres. C'eſt au *manja* que ſe vend le pugnas, racine propre à la teinture.

MANIABLE, adj. (*Gram. & art. méchan.*) qui ſe manie facilement, ou qui ſe prête facilement à l'action de la main. On dit d'un drap qu'il eſt doux, & *maniable*; d'un cuir ou d'une peau bien travaillée, qu'elle eſt *maniable*; d'un fer, lorſqu'il eſt refroidi, qu'il eſt *maniable*: alors *maniable* a une acception différente; il déſigne qu'on peut toucher ſans ſe bleſſer. *Maniable* ſe prend auſſi au moral, & l'on dit d'un homme d'une humeur difficile, qu'il n'eſt pas *maniable*.

MANJAPUMERAM, ſ. m. (*Bot. exot.*) grand arbre des Indes occidentales, que nous ne connoiſſons que

par le nom qu'on lui donne dans le pays. Ses fleurs ſont d'un blanc d'eau, & ont l'odeur du miel. On la recueille ſoigneuſement, & on en fait une eau diſtillée pour les maux des yeux. (*D. J.*)

MANIAQUE, ſ. m. (*Gram.*) qui eſt attaqué de manie. *Voyez l'article* MANIE.

MANIBELOUR, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom qu'on donne dans le royaume de Loango en Afrique au premier miniſtre du royaume, qui exerce un pouvoir abſolu, & que les peuples ont droit d'élire ſans le conſentement du roi.

MANICA, (*Géog.*) contrée d'Afrique dans la Cafrerie. Il y a royaume, riviere, ville & mines de ce nom. La riviere eſt la même que celle de Laurent Marquez. Elle a ſa ſource dans les montagnes de Lupara, vers les 42. 30. *de longit.* & par le 20. *de lat.* méridionale; elle ſe perd dans un petit golfe, qui forme l'île d'Inhaqua. Le royaume s'étend à l'orient & au nord de cette riviere. Le roi du pays s'appelle Chicanga. *Manica* ou *Magnica* eſt ſa ville capitale, & la ſeule qu'on connoît. Au midi de cette ville ſont des mines d'or, connues ſous le nom de *mines de Manica.* (*D. J.*)

MANICABO, (*Géog.*) ville des Indes, ſur la côte occidentale de l'île de Sumatra, entre Priaman au nord, & Indrapoura au midi. Il croît aux environs beaucoup de poivre. *Latit. méridion.* 2. (*D. J.*)

MANICHÉISME, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ. Métaph.*) Le *Manichéiſme* eſt une ſecte d'hérétiques, fondée par un certain Manès, perſe de nation, & de fort baſſe naiſſance. Il puiſa la plûpart de ſes dogmes dans les livres d'un arabe nommé Scythion. Cette ſecte commença au troiſieme ſiecle, s'établit en pluſieurs provinces, & ſubſiſta fort long-tems. Son foible ne conſiſtoit pas tant dans le dogme des deux principes, l'un bon & l'autre méchant, que dans les explications particulieres qu'elle en donnoit, & dans les conſéquences pratiques qu'elle en tiroit. Vous pourrez le voir dans l'*hiſtoire eccléſiaſtique* de M. l'abbé Fleuri, & dans le *dictionnaire* de Bayle, l'article des *Manichéens*, & dans l'*hiſtoire des variations* de M. de Meaux.

Le dogme des deux principes eſt beaucoup plus ancien que Manès. Les Gnoſtiques, les Cerdoniens, les Marcionites & pluſieurs autres ſectaires le firent entrer dans le Chriſtianiſme, avant que Manès fît parler de lui. Ils n'en furent pas même les premiers auteurs; il faut remonter dans la plus haute antiquité du paganiſme, pour en découvrir l'origine. Si l'on s'en rapporte à Plutarque, ce dogme étoit très-ancien. Il ſe communiqua bientôt à toutes les nations du monde, & s'imprima dans les cœurs ſi profondément, que rien ne put l'en détacher. Prieres, ſacrifices, cérémonies, détails publics & ſecrets de religion, tout fut marqué à ce coin parmi les barbares & les grecs. Il paroît que Plutarque lui donne trop d'étendue. Il eſt bien vrai que les payens ont reconnu & honoré des dieux malfaiſans, mais ils enſeignoient auſſi que le même dieu qui répandoit quelquefois ſes biens ſur un peuple, l'affligeoit quelque tems après, pour ſe venger de quelque offenſe. Pour peu qu'on liſe les auteurs grecs, on connoît cela manifeſtement. Diſons la même choſe de Rome. Liſez T. Live, Cicéron, & les autres écrivains latins, vous comprendrez clairement que le même Jupiter, à qui l'on offroit des ſacrifices pour une victoire gagnée, étoit honoré en d'autres rencontres, afin qu'il ceſſât d'affliger le peuple romain. Tous les poëtes ne nous le repréſentent-ils pas armé de la foudre & tonnant du haut des cieux, pour intimider les foibles mortels? Plutarque ſe trompe auſſi, lorſqu'il veut que les philoſophes & les poëtes ſe ſoient accordés dans la doctrine des deux principes. Ne ſe ſouvenoit-il pas d'Homere, le prince des poëtes, leur modele & leur ſource commune; d'Homere, dis-je, qui n'a propoſé qu'un dieu avec deux tonneaux du bien & du mal? Ce pere des poëtes ſuppoſe que devant le palais de Jupiter ſont deux tonneaux, où ce dieu puiſe continuellement & les biens & les maux qu'il verſe ſur le genre humain. Voilà ſon principal emploi. Encore s'il y puiſoit également, & qu'il ne ſe méprît jamais, nous nous plaindrions moins de notre ſort.

Zoroaſtre, que les Perſes & les Chaldéens reconnoiſſent pour leur inſtituteur, n'avoit pas manqué de leur enſeigner cette doctrine. Le principe bienfaiſant, il le nommoit *Oromaſe*, & le malfaiſant, *Arimanius*. Selon lui, le premier reſſembloit à la lumiere, & le ſecond aux ténebres.

Tous les partiſans du ſyſtème des deux principes, les croyoient increés, contemporains, indépendans l'un de l'autre, avec une égale force & une égale puiſſance. Cependant quelques perſes, au rapport de M. Hyde, qui l'a pris dans Plutarque, ſoutenoient que le mauvais principe avoit été produit par le bon, puiſqu'un jour il devoit être anéanti. Les premiers ennemis du Chriſtianiſme, comme Celſe, Creſconius, Porphire, ſe vantoient d'avoir découvert quelques traces de ce ſyſtème dans l'Ecriture-ſainte, laquelle parle du démon & des embuches qu'il dreſſa au Fils de Dieu, & du ſoin qu'il prend de troubler ſon empire. Mais on répondit aiſément à de tels reproches. On fit taire des hommes vains, qui pour décréditer ce qu'ils n'entendirent jamais, prenoient au pié de la lettre beaucoup de choſes allégoriques.

Quelque terrein qu'ait occupé ce ſyſtème des deux principes, il ne paroît pas, comme je l'ai obſervé, que les Grecs & les Romains ſe le ſoient approprié. Leur Pluton ne peut être regardé comme le mauvais principe. Il n'avoit point dans leur théologie d'autre emploi, que celui de préſider à l'aſſemblée des morts, ſans autorité ſur ceux qui vivent. Les autres divinités infernales, malfaiſantes, triſtes, jalouſes de notre repos, n'avoient rien auſſi de commun avec le mauvais principe, puiſque toutes ces divinités ſubordonnées à Jupiter, ne pouvoient faire de mal aux hommes, que celui qu'il leur permettoit de faire. Elles étoient dans le paganiſme ce que ſont nos démons dans le Chriſtianiſme.

Ce qui a donné naiſſance au dogme des deux principes, c'eſt la difficulté d'expliquer l'origine du mal moral & du mal phyſique. Il faut l'avouer, de toutes les queſtions qui ſe préſentent à l'eſprit, c'eſt la plus dure & la plus épineuſe. On n'en ſauroit trouver le dénouement que dans la foi qui nous apprend la chute volontaire du premier homme, d'où s'enſuivirent & ſa perte, & celle de toute ſa poſtérité. Mais les payens manquoient de ſecours ſurnaturel; ils ſe trouvoient par conſéquent dans un paſſage très-étroit & très-gênant. Il falloit accorder la bonté & la ſainteté de Dieu avec le péché & les différentes miſeres de l'homme, il falloit juſtifier celui qui peut tout, de ce que pouvant empêcher le mal, il l'a préféré au bien même, & de ce qu'étant infiniment équitable, il punit des créatures qui ſemblent ne l'avoir point mérité, & qui voyent le jour pluſieurs ſiecles après que leur condamnation a été prononcée. Pour ſortir de ce labyrinthe, où leur raiſon ne faiſoit que s'égarer, les philoſophes grecs eurent recours à des hypothèſes particulieres. Les uns ſuppoſerent la préexiſtence des ames, & ſoutinrent qu'elles ne venoient animer les corps que pour expier des fautes commiſes pendant le cours d'une autre vie. Platon attribue l'origine de cette hypothèſe à Orphée, qui l'avoit lui-même puiſée chez les Egyptiens. Les autres raviſſoient à Dieu toute connoiſſance des affaires ſublunaires, perſuadés qu'elles ſont trop mal aſſorties pour avoir été réglées par une main bienfaiſante.

De-là ils tiroient cette conclusion, qu'il faut renoncer à l'idée d'un être juste, pur, saint, ou convenir qu'il ne prend aucune part à tout ce qui se passe dans le monde. Les autres établissoient une succession d'événemens, une chaîne de biens & de maux que rien ne peut altérer ni rompre. Que sert de se plaindre, disoient-ils, que sert de murmurer ? le destin entraîne tout, le destin manie tout en aveugle & sans retour. Le mal moral n'est pas moins indispensable que le physique ; tous deux entrent de droit dans le plan de la nature. D'autres enfin ne goûtant point toutes ces diverses explications de l'origine du mal moral & du mal physique, en cherchèrent le dénouement dans le système des deux principes. Quand il est question d'expliquer les divers phénomenes de la nature corrompue, il a d'abord quelque chose de plausible ; mais si on le considere en lui-même, rien n'est plus monstrueux. En effet, il porte sur une supposition qui répugne à nos idées les plus claires, au lieu que le système des Chrétiens est appuyé sur ces notions-là. Par cette seule remarque la supériorité des Chrétiens sur les Manichéens est décidée ; car tous ceux qui se connoissent en raisonnemens, demeurent d'accord qu'un système est beaucoup plus imparfait, lorsqu'il manque de conformité avec les premiers principes, que lorsqu'il ne sauroit rendre raison des phénomenes de la nature. Si l'on bâtit sur une supposition absurde, embarrassée, peu vraisemblable, cela ne se répare point par l'explication heureuse des phénomenes ; mais s'il ne les explique pas tous heureusement, cela est compensé par la netteté, par la vraisemblance & par la conformité qu'on lui trouve aux lois & aux idées de l'ordre ; & ceux qui l'ont embrassé, à cause de cette perfection, n'ont pas coutume de se rebuter, sous prétexte qu'ils ne peuvent rendre raison de toutes les expériences. Ils imputent ce défaut aux bornes de leur esprit. On objectoit à Copernic, quand il proposa son système, que Mars & Vénus devroient en un tems paroître beaucoup plus grands parce qu'ils s'approchoient de la terre de plusieurs diametres. La conséquence étoit nécessaire, & cependant on ne voyoit rien de cela. Quoiqu'il ne fût que répondre, il ne crut pas pour cela devoir l'abandonner. Il disoit seulement que le tems le feroit connoître. L'on prenoit cette raison pour une défaite ; & l'on avoit, ce semble, raison : mais les lunettes ayant été trouvées depuis, on a vu que cela même qu'on lui opposoit, comme une grande objection, étoit la confirmation de son système, & le renversement de celui de Ptolomée.

Voici quelques-unes des raisons qu'on peut proposer contre le *Manichéisme*. Je les tirerai de M. Bayle lui-même, qu'on sait avoir employé toute la force de son esprit pour donner à cette malheureuse hypothèse une couleur de vraisemblance.

1°. Cette opinion est tout-à-fait injurieuse au dieu qu'ils appellent bon ; elle lui ôte pour le moins la moitié de sa puissance, & elle le fait timide, injuste, imprudent & ignorant. La crainte qu'il eut d'une irruption de son ennemi, disoient-ils, l'obligea à lui abandonner une partie des ames, afin de sauver le reste. Les ames étoient des portions & des membres de sa substance, & n'avoient commis aucun péché. Il y eut donc de sa part de l'injustice à les traiter de la sorte, vu principalement qu'elles devoient être tourmentées, & qu'en cas qu'elles contractassent quelques souillures, elles devoient demeurer éternellement au pouvoir du mal. Ainsi le bon principe n'avoit su ménager ses intérêts, il s'étoit exposé à une éternelle & irréparable mutilation. Joint à cela que sa crainte avoit été mal fondée ; car, puisque de toute éternité, les états du mal étoient séparés des états du bien, il n'y avoit nul sujet de craindre que le mal fît une irruption sur les terres de son ennemi. D'ailleurs ils donnent moins de prévoyance & moins de puissance au bon principe qu'au mauvais. Le bon principe n'avoit point prévu l'infortune des détachemens qu'il exposoit aux assauts de l'ennemi, mais le mauvais principe avoit fort bien su quels seroient les détachemens que l'on enverroit contre lui, & il avoit préparé les machines nécessaires pour les enlever. Le bon principe fut assez simple pour aimer mieux se mutiler, que de recevoir sur ses terres les détachemens de l'ennemi, qui par ce moyen eût perdu une partie de ses membres. Le mauvais principe avoit toujours été supérieur, il n'avoit rien perdu, & il avoit fait des conquêtes qu'il avoit gardées ; mais le bon principe avoit cédé volontairement beaucoup de choses par timidité, par injustice & par imprudence. Ainsi, en refusant de connoître que Dieu soit l'auteur du mal, on le fait mauvais en toutes manieres.

2°. Le dogme des Manichéens est l'éponge de toutes les religions, puisqu'en raisonnant conséquemment, ils ne peuvent rien attendre de leurs prieres, ni rien craindre de leur impiété. Ils doivent être persuadés que quoi qu'ils fassent, le dieu bon leur sera toujours propice, & que le dieu mauvais leur sera toujours contraire. Ce sont deux dieux, dont l'un ne peut faire que du bien, & l'autre ne peut faire que du mal ; ils sont déterminés à cela par leur naturel, & ils suivent, selon toute l'étendue de leurs forces, cette détermination.

3°. Si nous consultons les idées de l'ordre, nous verrons fort clairement que l'unité, le pouvoir infini & le bonheur appartiennent à l'auteur du monde. La nécessité de la nature a porté qu'il y eût des causes de tous les effets. Il a donc fallu nécessairement qu'il existât une force suffisante à la production du monde. Or, il est bien plus selon l'ordre, que cette puissance soit réunie dans un seul sujet, que si elle étoit partagée à deux ou trois, ou à cent mille. Concluons donc qu'elle n'a pas été partagée, & qu'elle réside toute entiere dans une seule nature, & qu'ainsi il n'y a pas deux premiers principes, mais un seul. Il y auroit autant de raison d'en admettre une infinité, comme ont fait quelques-uns, que de n'en admettre que deux. S'il est contre l'ordre que la puissance de la nature soit partagée à deux sujets, combien seroit-il plus étrange que ces deux sujets fussent ennemis. Il ne pourroit naître de-là que toute sorte de confusion. Ce que l'un voudroit faire, l'autre voudroit le défaire, & ainsi rien ne se feroit ; ou s'il se faisoit quelque chose, ce seroit un ouvrage de bisarrerie, & bien éloigné de la justesse de cet univers. Si le *Manichéisme* eût admis deux principes qui agissent de concert, il eût été exposé à de moindres inconvéniens ; il auroit néanmoins choqué l'idée de l'ordre par rapport à la maxime, qu'il ne faut point multiplier les êtres sans nécessité : car, s'il y a deux premiers principes, ils ont chacun toute la force nécessaire pour la production de l'univers, ou ils ne l'ont pas ; s'ils l'ont, l'un d'eux est superflu ; s'ils ne l'ont pas, cette force a été partagée inutilement, & il eût bien mieux valu la réunir en un seul sujet, elle eût été plus active. Outre qu'il n'est pas aisé de comprendre qu'une cause qui existe par elle-même, n'ait qu'une portion de force. Qu'est-ce qui l'auroit bornée à tant ou à tant de degrés ? Elle ne dépend de rien, elle tire tout de son fond. Mais sans trop insister sur cette raison, qui passe pour solide dans les écoles, je demande si le pouvoir de faire tout ce que l'on veut, n'est pas essentiellement renfermé dans l'idée de Dieu ? La raison m'apprend que l'idée de Dieu ne renferme aucun attribut avec plus de netteté & d'évidence, que le pouvoir de faire ce que l'on veut. C'est en quoi consiste la béatitude. Or, dans l'opinion des Manichéens, Dieu n'auroit pas la

puiſſance de faire ce qu'il deſire le plus fortement; donc il ne ſeroit pas heureux. La nature du bon principe, diſent-ils, eſt telle qu'il ne peut produire que du bien, & qu'il s'oppoſe de toutes ſes forces à l'introduction du mal. Il veut donc, & il ſouhaite avec la plus grande ardeur qu'il n'y ait point de mal; il a fait tout ce qu'il a pu pour empêcher ce déſordre. S'il a donc manqué de la puiſſance néceſſaire à l'empêcher, ſes volontés les plus ardentes ont été fruſtrées, & par conſéquent ſon bonheur a été troublé & inquietté; il n'a donc point la puiſſance qu'il doit avoir ſelon la conſtitution de ſon être. Or, que peut-on dire de plus abſurde que cela? N'eſt-ce pas un dogme qui implique contradiction? Les deux principes des Manichéens ſeroient les plus malheureux de tous les êtres. Le bon principe ne pourroit jetter les yeux ſur le monde, que ſes regards ne fuſſent bleſſés par une infinité de crimes & de déſordres, de peines & de douleurs qui couvrent la face de la terre. Le mauvais principe ne ſeroit pas moins affligé par le ſpectacle des vertus & des biens. Dans leur douleur, ils devroient ſe trouver malheureux d'être immortels.

4°. Enfin, je demande aux Manichéens, l'ame qui fait une bonne action, a-t-elle été créée par le bon principe, ou par le mauvais? Si elle a été créée par le mauvais principe, il s'enſuit que le bien peut naître de la ſource de tout mal. Si c'eſt par le bon principe, le mal, par la même raiſon, peut naître de la ſource de tout bien; car cette même ame en d'autres rencontres commet des crimes. Vous voilà donc réduits à renverſer vos propres raiſonnemens, & à ſoutenir, contre le ſentiment intérieur, que jamais l'ame qui fait une bonne action, n'eſt la même que celle qui péche. Pour ſe tirer de cette difficulté, ils auroient beſoin de ſuppoſer trois premiers principes; un eſſentiellement bon, & la cauſe de tout bien; un eſſentiellement mauvais, & la cauſe de tout mal; un eſſentiellement ſuſceptible du bien & du mal, & purement paſſif. Après quoi il faudroit dire que l'ame de l'homme eſt formée de ce troiſieme principe, & qu'elle fait tantôt une bonne action, & tantôt une mauvaiſe, ſelon qu'elle reçoit l'influence ou du bon principe, ou du mauvais. Rien n'eſt donc plus abſurde ni plus ridicule, que les deux principes des Manichéens.

Je néglige ici pluſieurs autres raiſons, par leſquelles je pourrois attaquer les endroits foibles de ce ſyſtème extravagant. Je ne veux point me prévaloir des abſurdités palpables que les Manichéens débitoient, quand ils deſcendoient dans le détail des explications de leur dogme. Elles ſont ſi pitoyables, que c'eſt les réfuter ſuffiſamment, que d'en faire un ſimple rapport. Par les fragmens de leur ſyſtème, qu'on rencontre çà & là dans les peres, il paroît que cette ſecte n'étoit point heureuſe en hypothèſes. Leur premiere ſuppoſition étoit fauſſe, comme nous venons de le prouver; mais elle empiroit entre leurs mains, par le peu d'adreſſe & d'eſprit philoſophique qu'ils employoient à l'expliquer. Ils n'ont pas aſſez connu, ſelon M. Bayle, leurs avantages, ni ſu faire jouer leur principale machine, qui étoit la difficulté ſur l'origine du mal. Il s'imagine qu'un habile homme de leur parti, un Deſcartes, par exemple, auroit bien embarraſſé les orthodoxes, & il ſemble que lui-même, faute d'un autre, ait voulu ſe charger d'un ſoin ſi peu néceſſaire, au jugement de bien des gens. Toutes les hypothèſes, dit-il, que les Chrétiens ont établies, parent mal les coups qu'on leur porte; elles triomphent toutes quand elles agiſſent offenſivement; mais elles perdent tout leur avantage, quand il faut qu'elles ſoutiennent l'attaque. Il avoue que les *dualiſtes*, ainſi que les appelle M. Hyde, auroient été mis en fuite par des raiſons *à priori*, priſes de la nature de Dieu; mais il s'imagine qu'ils triomphent à leur tour, quand on vient aux raiſons *à poſteriori*, priſes de l'exiſtence du mal. Il faut l'avouer, M. Bayle, en écartant du *Manichéiſme* les erreurs groſſieres de ſes premiers défenſeurs, en a fabriqué un ſyſtème, lequel, entre ſes mains, paroît armé d'une force nouvelle qu'il n'avoit pas autrefois. Les objections qu'il a ſemées dans divers endroits de ſes ouvrages, lui ont paru ſi fortes & ſi triomphantes, qu'il ne craint pas de dire, que la raiſon ſuccombera ſous leur poids, toutes les fois qu'elle entreprendra d'y répondre. La raiſon, ſelon lui, eſt un principe de deſtruction, & non pas d'édification: elle n'eſt propre qu'à former des doutes, à éterniſer les diſputes, & à faire connoître à l'homme ſes ténebres, ſon impuiſſance, & la néceſſité d'une révélation, & cette révélation eſt celle de l'Ecriture. C'eſt-là que nous trouvons de quoi réfuter invinciblement l'hypothèſe des deux principes, & toutes les objections des Manichéens; nous y trouvons l'unité de Dieu & ſes perfections infinies, la chute du premier homme, & ſes ſuites funeſtes.

Comme M. Bayle n'eſt pas un antagoniſte du commun, les plus ſavantes plumes de l'Europe ſe ſont eſſayées à le réfuter. Parmi ce grand nombre d'auteurs, on peut compter M. Jaquelot, M. le Clerc, & M. Leibnitz: commençons par M. Jaquelot, & voyons ſi dans cette diſpute il a eu de l'avantage.

M. Jaquelot ſuppoſe pour principe que la liberté de l'homme peut réſoudre toutes les difficultés de M. Bayle. Dieu ayant formé cet univers pour ſa gloire, c'eſt-à-dire pour recevoir des créatures l'adoration & l'obéiſſance qui lui eſt dûe: l'être libre étoit ſeul capable de contribuer à ce deſſein du créateur. Les adorations d'une créature qui ne ſeroit pas libre, ne contribueroient pas davantage à la gloire du créateur que ne feroit une machine de figure humaine, qui ſe proſterneroit par la vertu de ſes reſſorts. Dieu aime la ſainteté; mais quelle vertu y auroit-il, ſi l'homme étoit déterminé néceſſairement par ſa nature à ſuivre le bien, comme le feu eſt déterminé à brûler? Il ne pourroit donc y avoir qu'une créature libre qui pût exécuter le deſſein de Dieu. Ainſi, quoiqu'une créature libre pût abuſer de ſon franc arbitre, néanmoins un être libre étoit quelque choſe de ſi relevé & de ſi auguſte, que ſon excellence & ſon prix l'emportoient de beaucoup ſur toutes les ſuites les plus fâcheuſes que pourroit produire l'abus qu'il en feroit. Un monde rempli de vertus, mais ſans liberté, eſt beaucoup plus imparfait que celui où regne cette liberté, quoiqu'elle entraîne à ſa ſuite bien des déſordres. M. Bayle renverſe tout cet argument par cette ſeule conſidération, que ſi l'une des plus ſublimes perfections de Dieu, eſt d'être ſi déterminé à l'amour du bien, qu'il implique contradiction, qu'il puiſſe ne pas l'aimer: une créature déterminée au bien ſeroit plus conforme à la nature de Dieu, & par conſéquent plus parfaite qu'une créature qui a un pouvoir égal d'aimer le crime & de le hair. Jamais on n'eſt plus libre que lorſqu'on eſt fixé dans le bien. Ce n'eſt pas être libre que de pouvoir pécher. Cette malheureuſe puiſſance en eſt l'abus & non la perfection. Plus la liberté eſt un don excellent de Dieu, plus elle doit porter les caracteres de ſa bonté. C'eſt donc mal-à-propos, conclut M. Bayle, qu'on cite ici la liberté pour expliquer l'origine du mal. On pouvoit lui répondre que Dieu n'eſt pas obligé de nous douer d'une liberté qui ne ſe porte jamais vers le mal; qu'il ne peut la retenir conſtamment dans le devoir, qu'en lui accordant de ces graces congrues, dont le ſoufle ſalutaire nous conduit au port du ſalut. J'avoue, diſoit M. Bayle, qu'il ne nous devoit pas une liberté ſi parfaite; mais il ſe devoit à lui-même

d'empêcher tous les déſordres qu'enfante l'abus de la liberté ; ſa bonté, ſa ſageſſe, & plus encore ſa ſainteté, lui en faiſoient une loi. Or, cela poſé, comment donc concilier avec tous ces attributs la chute du premier homme ? Par quelle étrange fatalité cette liberté ſi précieuſe, gage de l'amour divin, a-t-elle produit, dès ſon premier coup d'eſſai, & le crime & la miſere qui les ſuit, & cela ſous les yeux d'un Dieu infiniment bon, infiniment ſaint & infiniment puiſſant ? Cette liberté qui pouvoit être dirigée conſtamment & invariablement au bien, ſans perdre de ſa nature, avoit-elle donc été donnée pour cela ?

M. Jaquelot ne s'arrête pas à la ſeule liberté, pour expliquer l'origine du mal ; il en cherche auſſi le dénouement dans les intérêts & de la ſageſſe & de la gloire de Dieu. Sa ſageſſe & ſa gloire l'ayant déterminé à former des créatures libres, cette puiſſante raiſon a dû l'emporter ſur les fâcheuſes ſuites que pouvoit avoir cette liberté qu'il donnoit aux hommes. Tous les inconvéniens de la liberté n'étoient pas capables de contre-balancer les raiſons tirées de ſa ſageſſe, de ſa puiſſance & de ſa gloire. Dieu a créé des êtres libres pour ſa gloire. Comme donc les deſſeins de Dieu ne tendent qu'à ſa propre gloire, & qu'il y a d'ailleurs une plus ample moiſſon de gloire dans la direction des agens libres qui abuſent de leur liberté que dans la direction du genre humain toujours vertueux, la permiſſion du péché & les ſuites du péché ſont une choſe très-conforme à la ſageſſe divine. Cette raiſon de la gloire paroît à M. Jaquelot un bouclier impénétrable pour parer tous les coups du *Manichéiſme*. Il la trouve plus forte que toutes les difficultés qu'on oppoſe, parce qu'elle eſt tirée immédiatement de la gloire du créateur. M. Bayle ne peut digérer cette expreſſion, que *Dieu ne travaille que pour ſa gloire*. Il ne peut comprendre que l'être infini, qui trouve dans ſes propres perfections une gloire & une béatitude auſſi incapables de diminution que d'augmentation, puiſſe avoir pour but, en produiſant des créatures, quelqu'acquiſition de gloire. En effet, Dieu eſt au-deſſus de tout ce qu'on nomme *deſir de louanges*, *deſir de réputation*. Il paroît donc qu'il ne peut y avoir en lui d'autre motif de créer le monde que ſa bonté. Mais enfin, dit M. Bayle, ſi des motifs de gloire l'y déterminoient, il ſemble qu'il choiſiroit plutôt la gloire de maintenir parmi les hommes la vertu & le bonheur, que la gloire de montrer que par une adreſſe & une habileté infinie il vient à bout de conſerver la ſociété humaine, en dépit des confuſions & des déſordres, des crimes & des miſeres dont elle eſt remplie ; qu'à la vérité un grand monarque ſe peut eſtimer heureux, lorſque contre ſon intention & mal-à-propos, la rebellion de ſes ſujets & le caprice de ſes voiſins lui ont attiré des guerres civiles & des guerres étrangeres, qui lui ont fourni des occaſions de faire briller ſa valeur & ſa prudence ; qu'en diſſipant toutes ſes tempêtes, il s'acquiert un plus grand nom, & ſe fait plus admirer dans le monde que par un regne pacifique. Mais, ſi de crainte que ſon courage & les grands talens de ſa politique ne demeuraſſent inconnus, faute d'occaſions, il ménageoit adroitement un concours de circonſtances, dans leſquelles il ſeroit perſuadé que ſes ſujets ſe révolteroient, & que ſes voiſins dévorés de jalouſie ſe ligueroient contre lui, il aſpireroit à une gloire indigne d'un honnête homme, & il n'auroit pas de goût pour la véritable gloire ; car elle conſiſte beaucoup plus à faire regner la paix, l'abondance & les bonnes mœurs, qu'à faire connoître au public qu'on a l'adreſſe de réfréner les ſéditions, ou qu'à repouſſer & diſſiper de puiſſantes & de formidables ligues que l'on aura fomentées ſous main. En un mot, il ſemble que ſi Dieu gouvernoit le monde par un principe d'amour pour la créature qu'il a faite à ſon image, il ne manqueroit point d'occaſions auſſi favorables que celles que l'on allegue, de manifeſter ſes perfections infinies ; vû que ſa ſcience & ſa puiſſance n'ayant point de bornes, les moyens également bons de parvenir à ſes fins ne peuvent être limités à un petit nombre. Mais il ſemble à de certaines gens, obſerve M. Bayle, que le genre humain innocent n'eût pas été aſſez mal-aiſé à conduire, pour mériter que Dieu s'en mêlât. La ſcene eût été ſi unie, ſi ſimple, ſi peu intriguée, que ce n'eût pas été la peine d'y faire intervenir la providence. Un printems éternel, une terre fertile ſans culture, la paix & la concorde des animaux & des élémens, & tout le reſte de la deſcription de l'âge d'or, n'étoient pas des choſes où l'art divin pût trouver un aſſez noble exercice : ce n'eſt que dans les tempêtes & au milieu des écueils que paroît l'habileté du pilote.

M. Leibnit eſt allé chercher le dénouement de toutes ces difficultés dans le ſyſtème du monde le plus beau, le plus réglé, le meilleur enfin, & le plus digne de la grandeur & de la ſageſſe de l'être ſuprême. Mais pour le bien comprendre, il faut obſerver que le meilleur conſiſte non dans la perfection d'une partie du tout, mais dans le meilleur tout pris dans ſa généralité. Un tableau, par exemple, eſt merveilleux pour le naturel des carnations : Ce mérite particulier fait honneur à la main dont il ſort ; mais le tableau dans tout le reſte n'a point d'ordonnance, point d'attitudes régulieres, point de feu, point de douceur. Il n'a rien de vivant ni de paſſionné ; on le voit ſans émotion, ſans intérêt ; l'ouvrage ne ſera tout au plus que médiocre. Un autre tableau a de légeres imperfections. On y voit dans le lointain quelque perſonnage épiſodique dont la main ne ſe trouve pas régulierement prononcée ; mais le reſte y eſt fini, tout y parle, tout y eſt animé, tout y reſpire, le deſſein y eſt correct, l'action y eſt ſoutenue, tous les traits y ſont élégans. Héſite-t-on ſur la préférence ? non, ſans doute. Le premier peintre n'eſt qu'un éleve à qui le génie manque ; l'autre eſt un maître hardi dont la main ſavante court à la perfection du tout, aux dépens d'une irrégularité dont la correction retarderoit l'anthouſiaſme qui l'emporte.

Toute proportion gardée, il en eſt de la ſorte à l'égard de Dieu dans le choix des mondes poſſibles. Quelques-uns ſe ſeroient trouvés exemts des défectuoſités ſemblables dans le nôtre ; mais le nôtre avec ſes défauts, eſt plus parfait que les autres qui dans leur conſtitution comportoient de plus grandes irrégularités jointes à de moindres beautés. L'être infiniment ſage, à qui le meilleur eſt une loi, devoit donc préférer la production admirable qui tient à quelques vices à la production dégagée de crimes, mais moins heureuſe, moins féconde, moins riche, moins belle dans ſon tout. Car comme le moindre mal eſt une eſpece de bien ; de même un moindre bien eſt une eſpece de mal, s'il fait obſtacle à un plus grand bien ; & il y auroit quelque choſe à corriger dans les actions de Dieu, s'il y avoit un moyen de mieux faire.

On dira peut-être que le monde auroit pu être ſans le péché & ſans les ſouffrances, mais alors il n'auroit pas été le meilleur. La bonté de Dieu auroit eu plus d'éclat dans un tel monde, mais ſa ſageſſe auroit été bleſſée ; & comme l'un de ſes attributs ne doit point être ſacrifié à l'autre, il étoit convenable que la bonté de Dieu pour les hommes fût tempérée par ſa ſageſſe. Si quelqu'un allégue l'expérience pour prouver que Dieu auroit

pû mieux faire, il s'érige en cenſeur ridicule de ſes ouvrages. Quoi, peut-on lui répondre, vous ne connoiſſez le monde que depuis trois jours, & vous y trouvez à redire ! Attendez à le connoître davantage, & conſidérez-y ſur-tout les parties qui préſentent un tout complet, tels que ſont les corps organiques, & vous y trouverez un artifice & une beauté bien ſupérieure à votre imagination. Le défaut eſt dans quelque partie du tout, je n'en diſconviens pas : mais pour juger d'un ouvrage, n'eſt-ce pas le tout qu'il faut enviſager ? Il y a dans l'iliade quelques vers imparfaits & informes, en eſt-elle moins un chef-d'œuvre de l'art ? C'eſt la totalité, c'eſt l'enſemble, pour ainſi dire, qûi décide de la perfection ou de l'imperfection. Or l'univers conſidéré dans cette généralité vaſte, eſt de tous les poſſibles le plus régulier. Cette totalité dont je parle, n'eſt pas un effet, comme on pourroit ſe l'imaginer ; c'eſt l'amas ſeul des êtres & des révolutions que renferme le globe qui me porte : l'univers n'eſt pas reſtreint à de ſi courtes limites. Dès qu'on veut s'en former une notion philoſophique, il faut porter ſes regards plus haut & plus loin ; mes ſens ne voient diſtinctement qu'une foible portion de la terre ; & la terre elle-même n'eſt qu'une des planetes de notre ſoleil, qui à ſon tour n'eſt que le centre d'un tourbillon particulier, chaque étoile fixe ayant le même avantage que lui. Quiconque enviſage l'univers ſous une image plus retrécie, ne connoît rien à l'œuvre de Dieu ; il eſt comme un enfant qui croit tout renfermé dans le petit berceau où ſes yeux commencent à s'ouvrir. L'homme qui penſe met ſa raiſon à la place de ſes yeux ; où ſes regards ne pénetrent pas, ſon eſprit y eſt. Il ſe promene dans cette étendue immenſe, pour revenir après avec humiliation & ſurpriſe ſur ſon propre néant, & pour admirer l'auteur dont l'inépuiſable fécondité a enfanté cet univers, & a varié la pompe des ornemens que la nature y étale.

Quelqu'un dira peut-être qu'il eſt impoſſible de produire le meilleur, parce qu'il n'y a point de créature, pour ſi parfaite qu'on la ſuppoſe, qu'on ne puiſſe toujours en produire une qui le ſoit davantage. Je réponds que ce qui peut ſe dire d'une créature ou d'une ſubſtance particuliere qui peut toujours être ſurpaſſée par une autre, ne doit pas être appliqué à l'univers, lequel ſe devant étendre dans toute l'éternité future, eſt en quelque façon infini. Il ne s'agit donc pas d'une créature, mais de l'univers entier ; & l'adverſaire ſera obligé de ſoutenir qu'un univers poſſible peut être meilleur que l'autre à l'infini : mais c'eſt ce qu'il ne pourra jamais prouver. Si cette opinion étoit véritable, Dieu n'en auroit produit aucun, car il eſt incapable d'agir ſans raiſon ; & ce ſeroit même agir contre la raiſon. C'eſt comme ſi l'on s'imaginoit que Dieu eût imaginé de faire une ſphere matérielle, ſans qu'il y eût aucune raiſon de la faire d'une telle grandeur. Ce decret ſeroit inutile ; il porteroit avec lui ce qui en empêcheroit l'effet.

Mais ſi Dieu produit toujours le meilleur, il produira d'autres dieux ; autrement chaque ſubſtance qu'il produiroit ne ſeroit point la meilleure ni la plus parfaite. Mais on ſe trompe faute de conſidérer l'ordre & la liaiſon des choſes. Si chaque ſubſtance priſe à part étoit parfaite, elles ſeroient toutes ſemblables : ce qui n'eſt point convenable ni poſſible. Si c'étoit des dieux, il n'auroit pas été poſſible de les produire. Le meilleur ſyſtème des choſes ne contiendra donc point de dieux ; il ſera toujours un ſyſtème de corps, c'eſt-à-dire, de choſes rangées ſelon les lieux & les tems, & d'ames qui les régiſſent & les gouvernent. Il eſt aiſé de concevoir qu'une ſtructure de l'univers peut être la meilleure de toutes, ſans qu'il devienne un dieu. La liaiſon & l'ordre des choſes fait que le corps de tout animal & de toute plante vient d'autres animaux & d'autres plantes. Un corps ſert à l'autre ; ainſi leur perfection ne ſauroit être égale. Tout le monde conviendra ſans doute qu'un monde qui raſſemble le matériel & le ſpiriuel tout enſemble, eſt beaucoup plus parfait que s'il ne renfermoit que des eſprits dégagés de toute matiere. L'un n'empêche point l'autre : c'eſt une perfection de plus. Or voudroit-on, pour la perfection de ce monde, que tous les corps y fuſſent d'une égale beauté ? Le monde peut être comparé à un bâtiment d'une ſtructure admirable. Or dans un bâtiment, il faut non-ſeulement qu'il y ait des appartemens, des ſalles, des galeries, des jardins, mais encore la cuiſine, la cave, la baſſe-cour, des écuries, des égouts, *&c.* Ainſi il n'auroit pas été à-propos de ne faire que des ſoleils dans le monde, ou de faire une terre toute d'or & de diamans, mais qui n'auroit point été habitable. Si l'homme avoit été tout œil ou tout oreille, il n'auroit point été propre à ſe nourrir. Si Dieu l'avoit fait ſans paſſion, il l'auroit fait ſtupide ; & s'il l'avoit voulu faire ſans erreur, il auroit fallu le priver des ſens, ou le faire ſentir autrement que par les organes, c'eſt-à-dire, qu'il n'y auroit point eu d'homme.

Je vous accorde, dira-t-on, qu'entre tous les mondes poſſibles, il y en a un qui eſt le meilleur de tous ; mais comment me prouverez-vous que Dieu lui a donné la préférence ſur tous les autres qui comme a lui prétendoient à l'exiſtence ? Je vous le prouverai par la raiſon de l'ordre qui veut que le meilleur ſoit préféré à ce qui eſt moins bon. Faire moins de bien qu'on ne peut, c'eſt manquer contre la ſageſſe ou contre la bonté. Ainſi demander ſi Dieu a pu faire les choſes plus accomplies qu'il ne les a faites, c'eſt mettre en queſtion ſi les actions de Dieu ſont conformes à la plus parfaite ſageſſe & à la plus grande bonté. Qui peut en douter ? Mais en admettant ce principe, voilà les deux conſéquences qui en réſultent. La premiere eſt que Dieu n'a point été libre dans la création de l'univers ; que le choix de celui-ci parmi tous les poſſibles a été l'effet d'une inſurmontable néceſſité ; qu'enfin ce qui eſt fait eſt produit par l'impulſion d'une fatalité ſupérieure à la divinité même. La ſeconde conſéquence eſt que tous les effets ſont néceſſaires & inévitables ; & que dans la nature telle qu'elle eſt, rien ne peut y être que ce qui y eſt & comme il y eſt ; que l'univers une fois choiſi, va de lui-même, ſans ſe laiſſer fléchir à nos juſtes plaintes ni à la triſte voix de nos larmes.

J'avoue que c'eſt-là l'endroit foible du ſyſtème Leibnitzien. En paroiſſant ſe tirer du mauvais pas où ſon ſyſtème l'a conduit, ce philoſophe ne fait que s'y enfoncer de plus en plus. La liberté qu'il donne à Dieu, & qui lui paroît très-compatible avec le plan du meilleur monde, eſt une véritable néceſſité, malgré les adouciſſemens & les correctifs par leſquels il tâche de tempérer l'auſtérité de ſon hypothèſe. Le P. Mallebranche, qui n'eſt pas moins partiſan de l'optimiſme que M. Leibnitz, a ſû éviter l'écueil où ce dernier s'eſt briſé. Perſuadé que l'eſſence de la liberté conſiſte dans l'indifférence, il prétend que Dieu a été indifférent à poſer le decret de la création du monde ; enſorte que la néceſſité de créer le monde le plus parfait, auroit été une véritable néceſſité ; &, par conſéquent, auroit détruit la liberté, ſi elle n'avoit point été précédée par un decret émané de l'indifférence même, & qui l'a rendue hypothétique. « Il faut pren» dre garde, dit-il, dans ſon *traité de la Nature & de la* » *Grace*, que bien que Dieu ſuive les regles que ſa ſa-

» geſſe lui preſcrit, il ne fait pas néanmoins néceſſai-
» rement ce qui eſt le mieux, parce qu'il peut ne
» rien faire. Agir & ne pas ſuivre exactement les
» regles de la ſageſſe, c'eſt un défaut. Ainſi ſup-
» poſé que Dieu agiſſe, il agit néceſſairement de la
» maniere la plus ſage qui puiſſe ſe concevoir. Mais
» être libre dans la production du monde, c'eſt une
» marque d'abondance, de plénitude, de ſuffiſance
» à ſoi-même. Il eſt mieux que le monde ſoit, que
» de n'être pas. L'incarnation de J. C. rend l'ou-
» vrage digne de ſon auteur ; mais comme Dieu
» eſt eſſentiellement heureux & parfait, comme il
» n'y a que lui qui ſoit bien à ſon égard, ou la cauſe
» de ſa perfection & de ſon bonheur, il n'aime in-
» vinciblement que ſa propre ſubſtance ; & tout ce
» qui eſt hors de Dieu, doit être produit par une
» action éternelle, & immuable à la vérité ; mais
» qui ne tire ſa néceſſité que de la ſuppoſition des
» décrets divins ».

Il y en a qui vont plus loin que le P. Mallebranche, & qui donnent plus d'étendue à la liberté de Dieu. Ils veulent non-ſeulement que Dieu ait pû ne point produire le monde ; mais encore qu'il ait choiſi librement, entre les degrés de bien & de perfection poſſibles, le degré qu'il lui a plû ; qu'il ait jugé à propos d'arrêter là l'exercice de ſon pouvoir infini, en tirant du néant tel nombre précis de créatures douées d'un tel degré de perfection, & capables d'une telle meſure de bonheur. Quelque ſyſtème qu'on adopte, ſoit que l'on diſe que la ſageſſe de Dieu lui a fait une loi de créer le monde le plus parfait, & qu'elle a ſeulement enchaîné ſa liberté, ſuppoſé qu'il ſe déterminât une fois à créer, ſoit que l'on ſoutienne que ſa ſouveraine liberté a mis aux choſes créées les bornes qu'il a voulu, on peut réſoudre les difficultés que l'on fait ſur l'origine du mal. Dites-vous que Dieu a été parfaitement libre dans les limites qu'il a données aux perfections de ſes créatures ? Donc il a pû leur donner une liberté flexible pour le bien & pour le mal. De-là l'origine du mal moral, du mal phyſique, & du mal métaphyſique. Le mal métaphyſique prendra ſa ſource dans la limitation originale des créatures ; le mal moral, dans l'abus de la liberté ; & le mal phyſique, dans les peines & les douleurs qui ſeront ou un effet de la punition du péché, ou une ſuite de la conſtitution naturelle des corps. Vous en tenez-vous au meilleur de tous les mondes poſſibles ? Alors vous concevez que tous les maux qui paroiſſent défigurer l'univers, étant liés avec le plan du meilleur monde, Dieu ne doit point en avoir choiſi un moins parfait, à cauſe des inconvéniens qu'en reſſentiroient certaines créatures. Ces inconvéniens ſont les ingrédiens du monde le plus parfait. Ils ſont une ſuite néceſſaire des regles de convenance, de proportion, de liaiſon, qu'une ſageſſe infinie ne manque jamais de ſuivre, pour arriver au but que la bonté ſe propoſe, ſavoir le plus grand bien total de cet aſſemblage de créatures qu'elle a produites. Vouloir que tout mal fût exclu de la nature, c'eſt prétendre que la bonté de Dieu devoit exclure toute régularité, tout ordre, toute proportion dans ſon ouvrage, ou, ce qui revient au même, que Dieu ne ſauroit être infiniment bon, ſans ſe dépouiller de ſa ſageſſe. Suppoſer un monde compoſé des mêmes êtres que nous voyons, & dont toutes les parties ſeroient liées d'une maniere avantageuſe au tout, ſans aucun mélange du mal, c'eſt ſuppoſer une chimere.

M. Bayle ſe trompe aſſurément, quand il prétend que cette bonté, qui fait le caractere de la divinité, doit agir à l'infini pour prévenir tout mal & produire tout bien. Un être qui eſt bon, & qui n'eſt que cela, un être qui n'agit que par ce ſeul attribut, c'eſt un être contradictoire, bien loin que ce ſoit l'être parfait. L'être parfait comprend toutes les perfections dans ſon eſſence ; il eſt infini par l'aſſemblage de toutes enſemble, comme il l'eſt par le degré où il poſſede chacune d'elles. S'il eſt infiniment bon, il eſt auſſi infiniment ſage, infiniment libre.

Les maux métaphyſiques ſont injurieux à la ſageſſe & à la puiſſance de Dieu : les maux phyſiques bleſſent ſa bonté : les maux moraux terniſſent l'éclat de ſa ſainteté. C'eſt là, en partie, où ſe réduiſent tous les raiſonnemens de M. Bayle ; aſſurément il outre les choſes. On accorde que quelque vices ont été liés avec le meilleur plan de l'univers ; mais on ne lui accorde pas qu'ils ſoient contraires à ſes divins attributs. Cette objection auroit lieu s'il n'y avoit point de vertu, ſi le vice tenoit ſa place partout. Il dira, ſans doute, qu'il ſuffit que le vice regne, & que la vertu eſt peu de choſe en comparaiſon. Mais je n'ai garde de lui accorder cela ; & je crois qu'effectivement, à le bien prendre, il y a incomparablement plus de bien moral, que de mal moral dans les créatures raiſonnables, dont nous ne connoiſſons qu'un très-petit nombre. Ce mal n'eſt pas même ſi grand dans les hommes qu'on le débite. Il n'y a que les gens d'un naturel malin, ou des gens devenus un peu ſombres & miſantropes par les malheurs, comme le Timon de Lucien, qui trouvent de la méchanceté par-tout, qui empoiſonnent les meilleures actions par les interprétations ſiniſtres qu'ils leur donnent, & dont la bile amere répand ſur la vertu la plus pure les couleurs odieuſes du vice. Il y a des perſonnes qui s'appliquent à nous faire appercevoir des crimes, où nous ne découvrons que des vertus ; & cela, pour montrer la pénétration de leur eſprit. On a critiqué cela dans Tacite, dans M. de la Rochefoucauld, & dans le livre de l'abbé Eſprit, touchant la fauſſeté des vertus humaines. Mais ſuppoſons que le vice ſurpaſſe la vertu dans le genre-humain, comme l'on ſuppoſe que le nombre des reprouvés ſurpaſſe celui des élus ; il ne s'enſuit nullement que le vice & la miſere ſurpaſſent la vertu & la félicité dans l'univers. Il faut plutôt juger tout le contraire, parce que la cité de Dieu doit être le plus parfait de tous les états poſſibles, puiſqu'il a été formé, & qu'il eſt toujours gouverné par le plus grand & le meilleur de tous les monarques. L'univers n'eſt pas contenu dans la ſeule planete de la terre. Que dis-je ? cette terre que nous habitons, comparée avec l'univers, ſe perd & s'évanouit preſque dans le néant. Quand même la révélation ne m'apprendroit pas déja qu'il y a des intelligences créées, auſſi différentes entre elles, par leur nature, qu'elles le ſont de moi, ma raiſon ne me conduiroit-elle pas à croire que la région des ſubſtances penſantes eſt, peut-être, auſſi variée dans ſes eſpeces, que la matiere l'eſt dans ſes parties ? Quoi ! cette matiere, vile & morte par elle-même, reçoit un million de beautés diverſes, qui font preſque méconnoître ſon unité parmi tant de différences ; & je voudrois penſer que dans l'ordre des eſprits il n'y a pas de différences pareilles ? Je voudrois croire que tous ces eſprits ſont enchaînés dans la même ſphére de perfection. Or, dès que je puis & que je dois ſuppoſer des eſprits d'un autre ordre que n'eſt le mien, me voilà conduit à des nouvelles conſéquences, me voilà forcé de reconnoître qu'il peut y avoir, qu'il y a même beaucoup plus de bien moral que de mal moral dans l'univers. Eh bien, me direz-vous, quand je vous accorderois tout cela, il ſeroit toujours vrai de dire, que l'amour de Dieu pour la vertu n'eſt pas ſans bornes, puiſqu'il tolere le vice que ſa puiſſance pourroit ſupprimer ou pré-

venir. Mais cette objection n'eſt établie que ſur une équivoque trompeuſe. Effectivement, il n'eſt pas véritable que la haine de Dieu pour le vice, & ſon amour pour la vertu ſoient infinis dans leur exercice. Quoique chacune de ſes perfections ſoit en lui ſans bornes, elle n'eſt pourtant exercée qu'avec reſtriction, & proportionnellement à ſon objet extérieur. La vertu eſt le plus noble état de l'être créé : qui en doute ? mais la vertu n'eſt pas un objet infini ; elle n'eſt que l'être fini, penſant & voulant dans l'ordre avec des degrés finis. Au-deſſus de la vertu ſont d'autres perfections plus grandes dans le tout de l'univers, qui s'attirent la complaiſance de Dieu. Cet amour du meilleur dans le tout, l'emporte en Dieu ſur les autres amours particuliers. De-là le vice permis ; il faut qu'il ſoit, parce qu'il ſe trouve néceſſairement lié au meilleur plan, qui n'auroit pas été le meilleur de tous les poſſibles, ſi la vertu intelligente eût été invariablement vertueuſe. Au reſte, l'amour de la vertu, & la haine du vice, qui tendent à procurer l'exiſtence de la vertu, & à empêcher celle du vice, ne ſont que des volontés antécédentes de Dieu priſes enſemble, dont le réſultat fait la volonté conſéquente, ou le decret de créer le meilleur ; & c'eſt de ce decret que l'amour de la vertu & de la félicité des créatures raiſonnables, qui eſt indéfini de ſoi, & va auſſi loin qu'il ſe peut, reçoit quelques petites limitations, à cauſe de l'égard qu'il faut avoir au bien en général. C'eſt ainſi qu'il faut entendre que Dieu aime ſouverainement la vertu, & hait ſouverainement le vice; & que néanmoins quelque vice doit être permis.

Après avoir diſculpé la providence de Dieu ſur les maux moraux, qui ſont les péchés, il faut maintenant la juſtifier ſur les maux métaphyſiques, & ſur les maux phyſiques. Commençons par les maux métaphyſiques, qui conſiſtent dans les imperfections des créatures. Les anciens attribuoient la cauſe du mal à la matiere qu'ils croyoient incréée & indépendante de Dieu. Il n'y avoit tant de maux, que parce que Dieu, en travaillant ſur la matiere, avoit trouvé un ſujet rébelle, indocile, & incapable de ſe plier à ſes volontés bienfaiſantes : mais nous qui dérivons tout de Dieu, où trouverons-nous la ſource du mal ? La réponſe eſt, qu'elle doit être cherchée dans la nature idéale de la créature, entant que cette créature eſt renfermée dans les vérités éternelles, qui ſont dans l'entendement divin. Car il faut conſidérer qu'il y a une imperfection originale dans les créatures avant le péché, parce que les créatures ſont limitées eſſentiellement. Platon a dit, dans ſon Timée, que le monde avoit ſon origine de l'entendement joint à la néceſſité. D'autres ont joint Dieu & la nature. On y peut donner un bon ſens. Dieu ſera l'entendement & la néceſſité, c'eſt-à-dire, la nature eſſentielle des choſes ſera l'objet de l'entendement, entant qu'il conſiſte dans les vérités éternelles. Mais cet objet eſt interne, & ſe trouve dans l'entendement divin. C'eſt la région des vérités éternelles qu'il faut mettre à la place de la matiere, quand il s'agit de chercher la ſource des choſes. Cette région eſt la cauſe idéale du mal & du bien. Les limitations & les imperfections naiſſent dans les créatures de leur propre nature, qui borne la production de Dieu ; mais les vices & les crimes y naiſſent du conſentement libre de leur volonté.

Chryſippe dit quelque choſe d'approchant. Pour répondre à la queſtion qu'on lui faiſoit touchant l'origine du mal, il ſoutient que le mal vient de la premiere conſtitution des ames, que celles qui ſont bien faites naturellement réſiſtent mieux aux impreſſions des cauſes externes ; mais que celles dont les défauts naturels n'avoient pas été corrigés par la diſcipline, ſe laiſſoient pervertir. Pour expliquer ſa penſée, il ſe ſert de la comparaiſon d'un cylindre, dont la volubilité & la viteſſe, ou la facilité dans le mouvement vient principalement de ſa figure, ou bien, qu'il ſeroit retardé s'il étoit raboteux. Cependant il a beſoin d'être pouſſé, comme l'ame a beſoin d'être ſollicitée par les objets des ſens, & reçoit cette impreſſion ſelon la conſtitution où elle ſe trouve. Chryſippe a raiſon de dire que le vice vient de la conſtitution originaire de quelques eſprits. Lorſqu'on lui objectoit que Dieu les a formés, il repliquoit, par l'imperfection de la matiere, qui ne permettoit pas à Dieu de mieux faire. Mais cette replique ne vaut rien ; car la matiere eſt elle-même indifférente pour toutes les formes, & Dieu l'a faite. Le mal vient plutôt des formes mêmes, mais abſtraites ; c'eſt-à-dire, des idées que Dieu n'a point produites par un acte de ſa volonté, non-plus que les nombres & les figures, que toutes les eſſences poſſibles, qui ſont éternelles & néceſſaires ; car elles ſe trouvent dans la région idéale des poſſibles, c'eſt-à-dire, dans l'entendement divin. Dieu n'eſt donc point auteur des eſſences entant qu'elles ne ſont que des poſſibilités ? mais il n'y a rien d'actuel à quoi il n'ait donné l'exiſtence. Il a permis le mal, parce qu'il eſt enveloppé dans le meilleur plan qui ſe trouve dans la région des poſſibles, que la ſageſſe ſuprême ne pouvoit pas manquer de choiſir. Cette notion ſatisfait en même tems à la ſageſſe, à la puiſſance, à la bonté de Dieu, & ne laiſſe pas de donner lieu à l'entrée du mal. Dieu donne de la perfection aux créatures autant que l'univers en peut recevoir. On pouſſe le cylindre ; mais ce qu'il y a de raboteux dans la figure, donne des bornes à la promptitude de ſon mouvement.

L'être ſuprême, en créant un monde accompagné de défauts, tel qu'eſt l'univers actuel, n'eſt donc point comptable des irrégularités qui s'y trouvent ? Elles n'y ſont qu'à cauſe de l'infirmité naturelle, fonciere, inſurmontable, & originale de la créature ; ainſi, Dieu eſt pleinement & philoſophiquement juſtifié. Mais, dira quelque cenſeur audacieux des ouvrages de Dieu, pourquoi ne s'eſt-il point abſtenu de la production des choſes, plutôt que d'en faire d'imparfaites ? Je réponds que l'abondance de la bonté de Dieu en eſt la cauſe. Il a voulu ſe communiquer aux dépens d'une délicateſſe, que nous imaginons en Dieu, en nous figurant que les imperfections le choquent. Ainſi, il a mieux aimé qu'il y eût un monde imparfait, que s'il n'y avoit rien. Au reſte, cet imparfait eſt pourtant le plus parfait qui ſe pouvoit, & Dieu a dû en être pleinement content, les imperfections des parties ſervant à une plus grande perfection dans le tout. Il eſt vrai qu'il y a certaines choſes qui auroient pû être mieux faites, mais non pas ſans d'autres incommodités encore plus grandes.

Venons au mal phyſique, & voyons s'il prête au *Manichéiſme* des armes plus fortes que le mal métaphyſique & le mal moral, dont nous venons de parler.

L'auteur de nos biens l'eſt-il auſſi de nos maux ? Quelques philoſophes effarouchés d'un tel dogme ont mieux aimé nier l'exiſtence de Dieu, que d'en reconnoître un qui ſe faſſe un plaiſir barbare de tourmenter les créatures, ou plutôt ils l'ont dégradé du titre d'intelligent, & l'ont relégué parmi les cauſes aveugles. M. Bayle a pris occaſion des différens maux dont la vie eſt traverſée, de relever le ſyſtème des deux principes, ſyſtème écroulé depuis tant de ſiecles. Il ne s'eſt apparemment ſervi de ſes ruines que comme on ſe ſert à la guerre d'une maſure dont on eſſaye de ſe couvrir pour quelques momens. Il étoit trop philoſophe pour être tenté de croire

en deux divinités, qu'il a lui-même ſi bien combattues, comme on a pu voir dans cet article. Son grand but, du moins à ce qui paroît, étoit d'humilier la raiſon, de lui faire ſentir ſon impuiſſance, de la captiver ſous le joug de la foi. Quoi qu'il en ſoit de ſon intention qui paroît ſuſpecte à bien des perſonnes, voici le précis de ſa doctrine. Si c'étoit Dieu qui eût établi les lois du ſentiment, ce n'auroit certainement été que pour combler toutes ſes créatures de tout le bonheur dont elles ſont ſuſceptibles, il auroit donc entierement banni de l'univers tous les ſentimens douloureux, & ſur-tout ceux qui nous ſont inutiles. A quoi ſervent les douleurs d'un homme dont les maux ſont incurables, ou les douleurs d'une femme qui accouche dans les déſerts? Telle eſt la fameuſe objection que M. Bayle a étendue & répétée dans ſes écrits en cent façons différentes; & quoiqu'elle fût preſque auſſi ancienne que la douleur l'eſt au monde; il a ſu l'armer de tant de comparaiſons éblouiſſantes, que les Philoſophes & les Théologiens en ont été effrayés comme d'un monſtre nouveau. Les uns ont appellé la métaphyſique à leur ſecours, d'autres ſe ſont ſauvés dans l'immenſité des cieux; & pour nous conſoler de nos maux, nous ont montré une infinité de mondes peuplés d'habitans heureux. L'auteur de la *théorie des ſentimens agréables* à répondu parfaitement bien à cette objection. C'eſt d'elle qu'il tire les principales raiſons dont il la combat. Interrogeons, dit-il, la nature par nos obſervations, & ſur ſes réponſes fixons nos idées. On peut former ſur l'auteur des lois du ſentiment deux queſtions totalement différentes, eſt-il intelligent? eſt-il bienfaiſant? Examinons ſéparément ces deux queſtions, & commençons par l'éclairciſſement de la premiere. L'expérience nous apprend qu'il y a des cauſes aveugles, & qu'il en eſt d'intelligentes, on les diſcerne par la nature de leurs productions, & l'unité du deſſein eſt comme le ſceau qu'une cauſe intelligente appoſe à ſon ouvrage. Or, dans les lois du ſentiment brille une parfaite unité de deſſein. La douleur & le plaiſir ſe rapportent également à notre conſervation. Si le plaiſir nous indique ce qui nous convient, la douleur nous inſtruit de ce qui nous eſt nuiſible. C'eſt une impreſſion agréable qui caractériſe les alimens qui ſont de nature à ſe changer en notre propre ſubſtance; mais c'eſt la faim & la ſoif qui nous avertiſſent que la tranſpiration & le mouvement nous ont enlevé une partie de nous-mêmes, & qu'il ſeroit dangereux de différer plus long-tems à réparer cette perte. Des nerfs répandus dans toute l'étendue du corps nous informent des dérangemens qui y ſurviennent, & le même ſentiment douloureux eſt proportionné à la force qui le déchire, afin qu'à proportion que le mal eſt plus grand, on ſe hâte davantage d'en repouſſer la cauſe ou d'en chercher le remede.

Il arrive quelquefois que la douleur ſemble nous avertir de nos maux en pure perte. Rien de ce qui eſt autour de nous ne peut les ſoulager; c'eſt qu'il en eſt des lois du ſentiment comme de celles du mouvement. Les lois du mouvement reglent la ſucceſſion des changemens qui arrivent dans les corps, & portent quelquefois la pluie ſur les rochers ou ſur des terres ſtériles. Les lois du ſentiment reglent de même la ſucceſſion des changemens qui arrivent dans les êtres animés, & des douleurs qui nous paroiſſent inutiles, en ſont quelquefois une ſuite néceſſaire par les circonſtances de notre ſituation. Mais l'inutilité apparente de ces différentes lois, dans quelques cas particuliers, eſt un bien moindre inconvénient que n'eût été leur mutabilité continuelle, qui n'eût laiſſé ſubſiſter aucun principe fixe, capable de diriger les démarches des hommes & des animaux. Celles du mouvement ſont d'ailleurs ſi parfaitement aſſorties à la ſtructure des corps, que dans toute l'étendue des lieux & des tems, elles préſervent d'altération les élémens, la lumiere & le ſoleil, & fourniſſent aux animaux & aux plantes ce qui leur eſt néceſſaire ou utile. Celles du ſentiment ſont de même ſi parfaitement aſſorties à l'organiſation de tous les animaux, que dans toute l'étendue des tems & des lieux elles leur indiquent ce qui leur eſt convenable, & les invitent à en faire la recherche, elles les inſtruiſent de ce qui leur eſt contraire, & les forcent de s'en éloigner ou de les repouſſer. Quelle profondeur d'intelligence dans l'auteur de la nature, qui, par des reſſorts ſi uniformes, ſi ſimples, ſi féconds, varie à chaque inſtant la ſcene de l'univers, & la conſerve toujours la même!

Non ſeulement les lois du ſentiment ſe joignent à tout l'univers, pour dépoſer en faveur d'une cauſe intelligente; je dis plus, elles annoncent un légiſlateur bienfaiſant. Si, pour ranimer une main engourdie par le froid, je l'approche trop près du feu, une douleur vive la repouſſe, & tous les jours je dois à de pareils avertiſſemens la conſervation tantôt d'une partie de moi-même, tantôt d'une autre; mais ſi je n'approche du feu qu'à une diſtance convenable, je ſens alors une chaleur douce, & c'eſt ainſi qu'auſſi-tôt que les impreſſions des objets, ou les mouvemens du corps, de l'eſprit ou du cœur ſont, tant-ſoit-peu, de nature à favoriſer la durée de notre être ou ſa perfection, notre auteur y a libéralement attaché du plaiſir. J'appelle à témoin de cette profuſion de ſentimens agréables, dont Dieu nous prévient, la peinture, la ſculpture, l'architecture, tous les objets de la vûe, la muſique, la danſe, la poéſie, l'éloquence, l'hiſtoire, toutes les ſciences, toutes les occupations, l'amitié, la tendreſſe, enfin tous les mouvemens du corps, de l'eſprit & du cœur.

M. Bayle & quelques autres philoſophes, attendris ſur les maux du genre humain, ne s'en croient pas ſuffiſamment dédommagés par tous ces biens, & ils voudroient preſque nous faire regretter que ce ne ſoient pas eux qui ayent été chargés de dicter les lois du ſentiment. Suppoſons pour un moment que la nature ſe ſoit repoſée ſur eux de ce ſoin, & eſſayons de deviner quel eût été le plan de leur adminiſtration. Ils auroient apparemment commencé par fermer l'entrée de l'univers à tout ſentiment douloureux, nous n'euſſions vécu que pour le plaiſir, mais notre vie auroit eu alors le ſort de ces fleurs, qu'un même jour voit naître & mourir. La faim, la ſoif, le dégoût, le froid, le chaud, la laſſitude, aucune douleur enfin ne nous auroit avertis des maux préſens ou à venir, aucun frein ne nous auroit modérés dans l'uſage des plaiſirs, & la douleur n'eût été anéantie dans l'univers que pour faire place à la mort, qui, pour détruire toutes les eſpeces d'animaux, ſe fût également armée contre eux de leurs maux & de leurs biens.

Ces prétendus légiſlateurs, pour prévenir cette deſtruction univerſelle, auroient apparemment rappellé les ſentimens douloureux, & ſe ſeroient contentés d'en affoiblir l'impreſſion. Ce n'eût été que des douleurs ſourdes qui nous euſſent averti, au lieu de nous affliger. Mais tous les inconvéniens du premier plan ſe ſeroient retrouvés dans le ſecond. Ces avertiſſemens reſpectueux auroient été une voix trop foible pour être entendue dans la jouiſſance des plaiſirs. Combien d'hommes ont peine à entendre les menaces des douleurs les plus vives! Nous euſſions encore bientôt trouvé la mort dans l'uſage même des biens deſtinés à aſſûrer notre durée. Pour nous dédommager de la douleur, on auroit peut-être ajouté une nouvelle vivacité au plaiſir des ſens. Mais ceux de l'eſprit & du cœur fuſſent

alors devenus insipides, & ce sont pourtant ceux qui sont le plus de nature à remplir le vuide de la vie. L'ivresse de quelques momens eût alors empoisonné tout le reste du tems par l'ennui. Eût-ce été par l'augmentation des plaisirs de l'ame qu'on nous eût consolés de nos douleurs ? ils eussent fait oublier le soin du corps. Enfin auroit-on redoublé dans une même proportion tous les plaisirs, ceux des sens, de l'esprit & du cœur ? Mais il eût fallu aussi ajouter dans la même proportion une nouvelle vivacité aux sentimens douloureux. Il ne seroit pas moins pernicieux pour le genre humain, d'accroître le sentiment du plaisir sans accroître celui de la douleur, qu'il le seroit d'affoiblir le sentiment de la douleur sans affoiblir celui du plaisir. Ces deux différentes réformes produiroient le même effet, en affoiblissant le frein qui nous empêche de nous livrer à de mortels excès.

Les mêmes législateurs eussent sans doute caractérisé par l'agrément tous les biens nécessaires à notre conservation, mais eussions-nous pu espérer d'eux qu'ils eussent été aussi ingénieux que l'est la nature, à ouvrir en faveur de la vûe, de l'ouïe & de l'esprit, des sources toujours fécondes de sentimens agréables dans la variété des objets, dans leur symmétrie, leur proportion & leur ressemblance avec des objets communs ? Auroient-ils songé à marquer par une impression de plaisirs ces rapports secrets qui font les charmes de la musique, les graces du corps & de l'esprit, le spectacle enchanteur de la beauté dans les plantes, dans les animaux, dans l'homme, dans les pensées, dans les sentimens ? Ne regrettons donc point la réforme que M. Bayle auroit voulu introduire dans les lois du sentiment. Reconnoissons plutôt que la bonté de Dieu est telle, qu'il semble avoir prodigué toutes les sortes de plaisirs & d'agrémens, qui ont pû être marqués du sceau de sa sagesse. Concluons donc, que puisque la distribution du plaisir & celle de la douleur entre également dans la même unité de dessein, elles n'annoncent point deux intelligences essentiellement ennemies.

Je sens qu'on peut m'objecter que Dieu auroit pu nous rendre heureux ; il n'est donc pas l'Etre infiniment bon. Cette objection suppose que le bonheur des créatures raisonnables est le but unique de Dieu. Je conviens que si Dieu n'avoit regardé que l'homme dans le choix qu'il a fait d'un des mondes possibles, il auroit choisi une suite de possibles, d'où tous ces maux seroient exclus. Mais l'Etre infiniment sage se seroit manqué à lui-même, & il n'auroit pas suivi en rigueur le plus grand résultat de toutes ses tendances au bien. Le bonheur de l'homme a bien été une de ses vûes, mais il n'a pas été l'unique & le dernier terme de sa sagesse. Le reste de l'univers a mérité ses regards. Les peines qui arrivent à l'homme sont une suite de son assujettissement aux lois universelles, d'où sort une foule de biens dont nous n'avons qu'une connoissance imparfaite. Il est indubitable que Dieu ne peut faire souffrir sa créature pour la faire souffrir. Cette volonté impitoyable & barbare ne sauroit être dans celui qui n'est pas moins la bonté que la puissance. Mais quand le mal de l'humanité est la dépendance nécessaire du plus grand bien dans le tout, il faut que Dieu se laisse déterminer pour ce plus grand bien. Ne détachons point ce qui est lié par un nœud indissoluble. La puissance de Dieu est infinie, aussi-bien que sa bonté, mais l'une & l'autre est tempérée par sa sagesse, qui n'est pas moins infinie, & qui tend toujours au plus grand bien. S'il y a du mal dans son ouvrage, ce n'est qu'à titre de condition, il n'y est même qu'à titre de nécessité qui le lie avec le plus parfait, il n'y est qu'en vertu de la limitation originale de la créature. Un monde où notre bonheur n'eût jamais été altéré, & où la nature entiere auroit servi à nos plaisirs sans mélange de disgraces, étoit assûrément très-possible, mais il auroit entraîné mille désordres plus grands que n'est le mélange des peines qui troublent nos plaisirs.

Mais Dieu ne pouvoit-il pas se dispenser de nous assujettir à des corps, & nous soustraire par-là aux douleurs qui suivent cette union ? Il ne le devoit pas, parce que des créatures faites comme nous, entroient nécessairement dans le plan du meilleur monde. Il est vrai qu'un monde où il n'y auroit eu que des intelligences, étoit possible, de même qu'un monde où il n'y auroit eu que des êtres corporels. Un troisieme monde, où les corps existant avec les esprits, ces substances diverses auroient été sans rapport entre elles, étoit également possible. Mais tous ces mondes sont moins parfaits que le nôtre, qui, outre les purs esprits du premier, les êtres corporels du second, les esprits & les corps du troisieme, contient une liaison, un concert entre les deux especes de substances créables. Un monde où il n'y auroit eu que des esprits, auroit été trop simple, trop uniforme. La sagesse doit varier davantage ses ouvrages : multiplier uniquement la même chose, quelque noble qu'elle puisse être, ce seroit une superfluité. Avoir mille Virgiles bien reliés dans sa bibliotheque, chanter toujours les mêmes airs d'un opéra, n'avoir que des boutons de diamans, ne manger que des faisans, ne boire que du vin de Champagne, appelleroit-on cela raison ? Le second monde, je veux dire celui qui auroit été purement matériel, étant de sa nature insensible & inanimé, ne se seroit pas connu & auroit été incapable de rendre à Dieu les actions de graces qui lui sont dûes. Le troisieme monde auroit été comme un édifice imparfait, ou comme un palais où auroit regné la solitude, comme un état sans chef, sans roi, ou comme un temple sans sacrificateur. Mais, dans un monde où l'esprit est uni à la matiere, l'homme devient le centre de tout, il fait remonter jusqu'à Dieu tous les êtres corporels, dont il est le lien nécessaire. Il est l'ame de tout ce qui est inanimé, l'intelligence de tout ce qui en est privé, l'interprete de tout ce qui n'a pas reçu la parole, le prêtre & le pontife de toute la nature. Qui ne voit qu'un tel monde, est beaucoup plus parfait que les autres ?

Mais revenons au système des deux principes. M. Bayle convient lui-même que les idées les plus sûres & les plus claires de l'ordre nous apprennent qu'un être qui existe par lui-même, qui est nécessaire, qui est éternel, doit être unique, infini, tout-puissant, & doué de toutes sortes de perfections ; qu'à consulter ces idées, on ne trouve rien de plus absurde que l'hypothese de deux principes éternels & indépendans l'un de l'autre. Cet aveu de M. Bayle me suffit, & je n'ai pas besoin de le suivre dans tous ses raisonnemens. Mais un système, pour être bon, dit-il, a besoin de ces deux choses ; l'une, que les idées en soient distinctes ; l'autre, qu'il puisse rendre raison des phénomenes. J'en conviens : mais si les idées vous manquent pour expliquer les phénomenes, qui vous oblige de faire un système, qui explique toutes les contradictions que vous vous imaginez voir dans l'univers. Pour exécuter un si noble dessein, il vous manque des idées intermédiaires que Dieu n'a pas jugé à propos de vous donner : aussi-bien quelle nécessité pour la vérité du système que Dieu s'est prescrit, que vous le puissiez comprendre ? Concluons qu'en supposant que le système de l'unité de principe ne suffit pas pour l'explication des phénomenes, vous n'êtes pas en droit d'admettre comme vrai celui des Manichéens. Il lui manque une condition essentielle, c'est de n'être pas fondé, comme vous en convenez, sur des idées claires & sûres,

mais plutôt ſur des idées abſurdes. Si donc il rend raiſon des phénomenes, il ne faut pas lui en tenir compte; il ne peut devoir cet avantage qu'à ce qu'il a de défectueux dans ſes principes. Vous ne frappez donc pas au but, en étalant ici tous vos raiſonnemens en faveur du *Manichéiſme*. Sachez qu'une ſuppoſition n'eſt mauvaiſe quand elle ne peut rendre raiſon des phénomenes, que lorſque cette incapacité vient du fond de la ſuppoſition même, mais ſi ſon incapacité vient des bornes de notre eſprit, & de ce que nous n'avons pas encore aſſez acquis de connoiſſances pour la faire ſervir, il eſt faux qu'elle ſoit mauvaiſe. Bayle a bâti ſon ſyſtème touchant l'origine du mal, ſur les principes de la bonté, de la ſainteté & de la toute-puiſſance de Dieu. Mallebranche préfere ceux de l'ordre, de la ſageſſe. Leibnitz croit qu'il ne faut que ſa raiſon ſuffiſante pour expliquer tout. Les Théologiens emploient les principes de la liberté, de la providence générale & de la chûte d'Adam. Les Sociniens nient la preſcience divine; les Origéniſtes, l'éternité des peines; Spinoſa n'admet qu'une aveugle & fatale néceſſité; les Philoſophes payens ont eu recours à la métempſycoſe. Les principes, dont Bayle, Mallebranche, Leibnitz, & les Théologiens ſe ſervent, ſont autant de vérités. C'eſt l'avantage qu'ils ont ſur ceux des Sociniens, des Origéniſtes, des Spinoſiſtes & des Philoſophes payens. Mais aucune de ces vérités n'eſt aſſez féconde pour nous donner la raiſon de tout. Bayle ne ſe trompe point, lorſqu'il dit que Dieu eſt ſaint, bon, tout-puiſſant: il ſe trompe ſur ce qu'en croyant ces *données* là ſuffiſantes, il veut faire un ſyſtème. J'en dis autant des autres. Le petit nombre de vérités que notre raiſon peut découvrir, & celles qui nous ſont révélées, font partie d'un ſyſtème propre à réſoudre tous les problèmes poſſibles, mais elles ne ſont pas deſtinées à nous le faire connoître. Dieu n'a tiré qu'un pan du voile, qui nous cache ce grand myſtere de l'origine du mal. On peut juger par-là ſi les objections de Bayle, quelle que ſoit la force & l'adreſſe avec laquelle il les a maniées, & avec quelque air de triomphe que ces gens les faſſent valoir, étoient dignes de toute la terreur qu'elles ont répandue dans les eſprits.

MANICHOIRE, ſ. m. (*Cordonnerie.*) eſt un morceau de buis plat & mince en rondache par les deux bouts, un bout plus large que l'autre; il ſert à ranger les points de derriere les ſouliers. *Voyez nos Planches du Cordonnier-Bottier.*

MANICORDE *ou* CLARICORDE, ſ. m. (*Lutherie.*) inſtrument de muſique en forme d'épinette. *Voyez* ÉPINETTE.

Il y a 49 ou 50 touches ou marches, & 70 cordes qui portent ſur 5 chevalets, dont le premier eſt le plus haut; les autres vont en diminuant. Il a quelques rangs de cordes à l'uniſſon, parce qu'il y en a plus que de touches.

On y pratique pluſieurs petites mortaiſes, pour faire paſſer les ſauteraux armés de petits crampons d'airain qui touchent & hauſſent les cordes, au lieu de la plume de corbeau qu'ont ceux des claveſſins & des épinettes. Mais ce qui le diſtingue encore plus, c'eſt que ſes cordes ſont couvertes depuis le clavier juſqu'aux mortaiſes, de morceaux de drap qui rendent le ſon plus doux, & l'étouffent tellement qu'on ne le peut entendre de loin.

Quelques perſonnes l'appellent par cette raiſon, *épinette ſourde*; & c'eſt ce qui fait qu'il eſt particulierement en uſage dans les couvens religieuſes, où on s'en ſert par préférence pour apprendre à jouer du claveſſin dans la crainte de troubler le ſilence du dortoir.

Le *claricorde* eſt plus ancien que le claveſſin & l'épinette, comme le témoigne Scaliger, qu'il ne lui donne au reſte que 35 cordes. *Voyez* CLAVESSIN.

MANICORDION, ſ. m. *terme de Luth.* c'eſt une ſorte de fil de fer ou de léton très-fin & très-délié, dont on fait les cordes des *manicordions*, épinettes, claveſſins, pſalterions & autres inſtrumens de muſique ſemblables.

MANICOU, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) quadrupede gros à-peu-près comme un lievre; il eſt couvert d'un poil aſſez rude, de couleur griſe tirant ſur le rouſſâtre; ſa tête approche de celle du renard, mais plus allongée, ayant le muſeau pointu, les oreilles droites, les yeux ronds paroiſſant ſortir de la tête, la gueule très-fendue & garnie de dents fort aiguës; ſes pattes ſont armées d'ongles aſſez forts; ſa queue eſt extrêmement longue, fort ſouple, & pelée comme celle d'un rat; ce n'eſt pas la partie la moins utile à l'animal; il s'en ſert non-ſeulement pour s'accrocher aux branches des arbres, mais encore pour épouvanter & ſaiſir les volailles dont il eſt extrêmement avide. Il a ſous le ventre entre les deux cuiſſes une eſpece de poche ouverte en longueur comme le jabot d'une chemiſe, dans laquelle la femelle retire ſes petits, ſoit pour les alaiter ou les tranſporter plus commodément d'un lieu en un autre, & par ce moyen les ſouſtraire à la pourſuite des chiens & des chaſſeurs. Cet animal eſt ſi ſtupide, qu'étant ſurpris il n'oſe s'enfuir & ſe laiſſe tuer à coups de bâton; ſa chair peut s'accommoder à différentes ſauces, mais il faut avoir faim pour en manger; car elle exhale une odeur qui répugne; les ſeuls negres en font uſage. Le *manicou* ſe trouve très-communément dans les îles de la Grenade, des Grenadins, de Tabago, & autres îles qui avoiſinent le continent de l'Amérique. On le nomme quelquefois *opoſſum*, *coriguayra*, *maritacaca*, & *filander*, ſelon les différens pays où il ſe rencontre. *M. LE ROMAIN.*

MANIE, ſ. f. (*Medecine.*) *μανια*, vient du mot grec *μαινομαι*, qui ſignifie *je ſuis en fureur*. On appelle de ce nom un délire univerſel ſans fievre, du moins eſſentielle: aſſez ſouvent ce délire eſt furieux, avec audace, colere, & alors il mérite plus rigoureuſement le nom de *manie*; s'il eſt doux, tranquille, ſimplement ridicule, on doit plutôt l'appeller *folie*, *imbécillité*. Voyez *ces mots*. Comme ces différens états ne ſont que des degrés, des eſpeces de *manie*, tous dépendans de la même cauſe, nous comprendrons en général dans cet article toutes ces maladies longues dans leſquelles les malades non-ſeulement déraiſonnent, mais n'apperçoivent pas comme il faut, & font des actions qui ſont ou paroiſſent être ſans motifs extraordinaires & ridicules. Si les malades n'avoient qu'un ou deux objets déterminés de délire, & que dans les autres ſujets ils ſe comportaſſent en perſonnes ſenſées, c'eſt-à-dire comme la plûpart des hommes, ils ſeroient cenſés mélancoliques & non pas *maniaques*, &c. *Voyez l'article* MÉLANCHOLIE.

La *manie* eſt ordinairement annoncée par quelques ſignes qui en ſont les avant-coureurs; tels ſont la mélancholie, des douleurs violentes dans la tête, des veilles opiniâtres, des ſommeils legers, inquiets, troublés par des ſonges effrayans, des ſoucis, des triſteſſes qu'on ne ſauroit diſſiper, des terreurs, des coleres excitées par les cauſes les plus legeres. Lorſque la *manie* eſt ſur le point de ſe décider, les yeux ſont frappés, éblouis de tems en tems par des traits de lumieres, des eſpeces d'éclairs; les oreilles ſont fatiguées par des bruits, des bourdonnemens preſque continuels; l'appétit vénérien devient immodéré, les pollutions nocturnes plus fréquentes; les malades fondent en pleurs, ou rient demeſurément contre leur coutume & ſans raiſon apparente; ils parlent beaucoup à-tort & à-travers, ou gardent

un ſilence profond, paroiſſant enſevelis dans quelque grande méditation; les yeux deviennent fixes, appliqués à un ſeul objet, ou furieux, menaçans & hagards, le pouls eſt dur; il ſe fait, ſuivant l'obſervation d'Hippocrate, appercevoir au coude; les urines ſont rouges ſans ſédiment, mais avec quelque leger nuage. Lorſque la *manie* eſt déclarée, ils s'emportent le plus ſouvent contre les aſſiſtans, contre eux-mêmes; ils mordent, déchirent, frappent tout ce qui les environnent, mettent leurs habits en pieces, ſe découvrent indécemment tout le corps; ils marchent ainſi pendant les froids les plus aigus ſans en reſſentir les atteintes; ils ne ſont pas plus ſenſibles à la faim, à la ſoif, au beſoin de dormir. Il y en a qui, au rapport de Fernel, ont paſſé juſqu'à quatorze mois ſans dormir; leur corps s'endurcit, devient robuſte; leur tempérament ſe fortifie. On obſerve qu'ils ſont d'une force étonnante, qu'ils vivent aſſez long-tems, que les cauſes ordinaires de maladie ne font point ou que très-peu d'impreſſion ſur eux; il eſt rare de les voir malades, même dans les conſtitutions épidémiques les plus meurtrieres. Il y en a qui ne ceſſent de chanter, de parler, de rire, ou de pleurer; ils changent de propos à chaque inſtant, parlent à bâtons rompus, oublient ce qu'ils viennent de dire & le répetent ſans ceſſe. Il y en a de téméraires, d'audacieux, qui ne connoiſſent aucuns dangers, les affrontent hardiment, mépriſent & bravent tout le monde: d'autres au contraire, ſont timides, craintifs, & quelquefois le délire eſt continuel; d'autres fois il eſt périodique: les malades ſemblent pendant un tems jouir de toute leur raiſon; ils étonnent par leur ſageſſe ceux qui les traitent de fous; mais après quelques heures, quelques jours, quelquefois auſſi des mois entiers, ils retombent de nouveau dans leur folie. Des auteurs dignes de foi, rapportent avoir vû des fous, qui dans le plus fort de leurs accès, parloient des langues étrangeres, faiſoient des vers, & raiſonnoient ſupérieurement ſur des matieres qui ne leur étoient pas connues; quelques-uns même prédiſoient l'avenir; ce qui pourroit faire préſumer que les devins, ſibylles, & ceux qui rendoient des oracles chez les idolâtres anciens, n'étoient que des fous qui étoient dans quelqu'accès de fureur. Les portraits qu'on nous a laiſſés de ces enthouſiaſmes prophétiques qui précédoient leurs oracles, s'accordent aſſez bien à cette idée. Peut-être pour lire dans l'avenir ne faut-il qu'une tenſion extraordinaire & un mouvement impétueux dans les fibres du cerveau. Parmi les cauſes qui produiſent cette maladie, les paſſions d'ame, les contenſions d'eſprit, les études forcées, les méditations profondes, la colere, la triſteſſe, la crainte, les chagrins longs & cuiſans, l'amour mépriſé, *&c.* ſont celles qu'une obſervation conſtante nous a appris concourir le plus fréquemment à cet effet; les excrétions ſupprimées ou augmentées, en ſont auſſi des cauſes aſſez ordinaires. Hippocrate, & après lui Foreſtus, Bonningerus, ont obſervé que la *manie* étoit quelquefois une ſuite de la ſuppreſſion des regles, des lochies. Elle eſt pour lors annoncée par l'amas du ſang dans les mamelles. *Aphor. 40. liv. V.* Hippocrate remarque encore que la ceſſation d'un ulcere, d'une varice, la diſpoſition des tumeurs qui ſont dans les ulceres, ſont ſouvent ſuivies de *manie*: les obſervations de Schenkius confirment cette aſſertion.

Zacutus Luſitanus aſſure que le même effet eſt produit par la ſuppreſſion du flux hémorrhoïdal; une évacuation trop abondante de ſemence a été le principe de la *manie* dans un vieillard dont parle Henri de Heers, & dans un jeune homme dont Foreſtus fait mention, qui ayant épouſé une jolie femme dans l'été, devint *maniaque* par le commerce exceſſif qu'il eut avec elle. Les fievres aiguës, inflammatoires, ardentes, la petite vérole, ainſi que l'ont obſervé Fabrice, Hildan, & Chriſtien Ewincler, & le plus ſouvent la phrénéſie, laiſſent après elles la *manie*. Sydenham en compte une eſpece aſſez fréquente parmi les accidens qui ſuccedent aux fievres intermittentes mal traitées par les ſaignées & les purgatifs réitérés. *Opuſc. med. cap. v.* Il n'y a point de cauſes qui agiſſent plus ſubitement que certaines plantes vénéneuſes; telles ſont le ſtramonium, la juſquiame, les baies du ſolanum, la dulcamare, les ſemences de pomme épineuſe: l'opium même ordonné inconſidérément dans les délires fébrils, loin de les calmer les fait dégénérer en *manie*. Pour que ces cauſes agiſſent plus ſûrement, il faut qu'elles ſoient aidées par une diſpoſition, une foibleſſe du cerveau acquiſe, naturelle, ou héréditaire. Les perſonnes peſantes, ſtupides; celles qui ſont au contraire douces, d'un eſprit vif, pénétrant, les Poëtes, les Philoſophes, les Mathématiciens, ceux qui ſe livrent avec paſſion aux analyſes algébriques, ſont les plus ſujets à cette maladie.

Toutes ces cauſes ſont conſtatées par un grand nombre d'obſervations; mais l'on n'a pas encore pû découvrir quel eſt le vice, le dérangement intérieur qui eſt l'origine & la cauſe immédiate des ſymptomes qui conſtituent cette maladie. En général l'étiologie de toutes les maladies de la tête, & ſur-tout de celles où les opérations de l'eſprit ſe trouvent compliquées, eſt extrêmement obſcure; les obſervations anatomiques ne répandent aucun jour ſur cette matiere; le cerveau de pluſieurs *maniaques* ouvert n'a offert aux recherches les plus ſcrupuleuſes aucun vice apparent: dans d'autres, il a paru inondé d'une ſéroſité jaunâtre. Baillou a vu dans quelques-uns les vaiſſeaux du cerveau dilatés, variqueux; ils étoient de même dans un *maniaque* dans lequel on trouva le plexus choroïde prodigieuſement élargi, & embraſſant preſque toute la ſurface interne des ventricules, & parſemé de vaiſſeaux rouges, dilatés & engorgés. *Miſcellan. nat. curioſ. decad. 2. ann. 6.* L'état le plus ordinaire du cerveau des perſonnes mortes *maniaques*, eſt la ſéchereſſe, la dureté, & la friabilité de la ſubſtance corticale. *Voyez* à ce ſujet Henri de Heers, *obſerv. 3. le lettere mediche del ſignor* Martine Ghiſi, *pag. 26.* le *ſepulchretum* de Bonet, *lib. & tom. I. ſect. viij. pag. 205. les obſervations* de Littre, inſérées dans les *mémoires de l'acad. royale des Scienc. ann. 1705. pag. 47.* Antoine de Pozzis raconte qu'un *maniaque* fut guéri de ſa maladie en rendant dans un violent éternument une chenille par le nez. Fernel dit avoir trouvé deux gros vers velus dans le nez d'une perſonne qui étoit tombée dans une *manie* mortelle à la ſuite de la ſuppreſſion d'un écoulement fétide par le nez; & Riolan aſſure avoir vu un vers dans le cerveau d'un cheval devenu fou. Tous ces faits, comme l'on voit, ne contribuent en rien à éclaircir cette théorie; ainſi ne pouvant rien donner de certain, ou au moins de probable, nous ne nous y arrêterons pas; nous nous contenterons d'obſerver qu'il y a néceſſairement un vice dans le cerveau idiopathique ou ſympathique; les ſymptomes eſſentiels de la *manie* viennent de ce que les objets ne ſe préſentent pas aux malades tels qu'ils ſont en effet; on a attaché aux mouvemens particuliers & déterminés des fibres du cerveau, la formation des idées, l'apperception. Lorſque ces motitations ſont excitées par les objets extérieurs, les idées y ſont conformes; les raiſonnemens déduits en conſéquence ſont juſtes; mais ſi le ſang raréfié, les pulſations rapides ou deſordonnées des arteres, ou quelqu'autre dérangement que ce ſoit, impriment le même mouvement aux fibres, elles repréſenteront comme préſens des objets qui ne le ſont pas,

comme

comme vrais ceux qui ſont chimériques; & ainſi les fous ne me paroiſſent pécher que dans l'apperception; la fauſſeté apparente de leur raiſonnement doit être attribuée à la non conformité de leurs idées avec les objets extérieurs. Ils ſont furieux, emportés contre les aſſiſtans, parce qu'ils croient voir en eux autant d'ennemis prêts à les maltraiter. Leur inſenſibilité au froid, au chaud, à la faim, au ſommeil, vient ſans doute de ce que ces impreſſions ne parviennent pas juſqu'à l'ame; c'eſt pour cela qu'Hippocrate a dit que ſi quelque partie eſt affectée de quelque cauſe de douleur ſans que le malade la reſſente, c'eſt ſigne de folie.

On peut en examinant les ſignes que nous avons détaillés au commencement de cet article, non-ſeulement s'aſſurer de la préſence de la *manie*, mais même la prédire lorſqu'elle eſt prochaine; elle ne ſauroit être confondue avec la phrénéſie, qui eſt une maladie aiguë toûjours accompagnée d'une fievre inflammatoire. On la diſtingue de la mélancholie par l'univerſalité du délire, par la fureur, l'audace, *&c. Voyez* MÉLANCHOLIE. On peut en conſultant les parens, les aſſiſtans, connoître les cauſes qui l'ont excitée.

La *manie* eſt une maladie longue, chronique, qui n'entraîne pour l'ordinaire aucun danger de la vie: au contraire ceux qui en ſont attaqués, ſont à l'abri des autres maladies; ils ſont forts, robuſtes, à leur état près, bien portans; ils vivent aſſez long-tems; les convulſions & l'atrophie ſurvenues dans la *manie*, ſont des ſymptomes très-fâcheux. Un ſigne auſſi très-mauvais, & qui annonce l'accroiſſement & l'état deſeſpéré de *manie*, c'eſt lorſque les malades paſſans d'un profond ſommeil à un délire continuel, ſont inſenſibles à la violence du froid, & à l'action des purgatifs les plus énergiques. La mort eſt prochaine ſi les forces ſont épuiſées par l'abſtinence ou par les veilles, & que le malade tombe dans l'épilepſie ou dans quelqu'autre affection ſoporeuſe. Quoique la *manie* ne ſoit pas dangereuſe, elle eſt extrêmement difficile à guérir, ſur-tout lorſqu'elle eſt invétérée: elle eſt incurable lorſqu'elle eſt héréditaire; on peut avoir quelque eſpérance ſi les paroxiſmes ſont legers, ſi la *manie* eſt récente, & ſur-tout ſi alors le malade obſerve exactement & ſans peine les remedes qu'on lui preſcrit; car ce qui rend encore la guériſon des *maniaques* plus difficile, c'eſt qu'ils prennent en averſion leur medecin, & regardent comme des poiſons les remedes qu'il leur ordonne. Lorſque la *manie* ſuccede aux fievres intermittentes mal traitées, à quelque écoulement ſupprimé, à des ulceres fermés mal-à-propos, à des poiſons narcotiques, on peut davantage ſe flatter de la guériſon, parce que le rétabliſſement des excrétions arrêtées, la formation de nouveaux ulceres, l'évacuation prompte des plantes vénéneuſes, ſont quelquefois ſuivies d'une parfaite ſanté. Hippocrate nous apprend que les varices ou les hémorrhoïdes ſurvenues à un *maniaque*, le guériſſent. *lib. VI. aphor. 21.* que la dyſenterie, l'hydropiſie, & une ſimple aliénation d'eſprit dans la *manie*, étoient d'un très-bon augure; *lib. VII. aphor. 5.* que lorſqu'il y avoit des tumeurs dans les ulceres, les malades ne riſquoient pas d'être *maniaques*; *Aph. 56. liv. V.* Il y a dans Foreſtus, *Obſerv. 24. lib. X.* une obſervation d'une fille folle, qui guérit de cette maladie par des ulceres qui ſe formerent à ſes jambes. Les fievres intermittentes, fievres quartes, ſont auſſi, ſuivant Hippocrate, des puiſſans remedes pour opérer la guériſon de la *manie*. Ceux qui guériſſent de cette maladie reſtent pendant long-tems triſtes, abattus & languiſſans; ils conſervent un fonds de mélancholie invincible, que le ſouvenir humiliant de leur état précédent entretient.

La *manie* eſt une de ces maladies où les plus habiles medecins échouent ordinairement, tandis que les charlatans, les gens à ſecret, réuſſiront très-ſouvent. La guériſon qui s'opere par la nature, eſt la plus ſimple & la plus ſûre; la Medecine n'offre aucun ſecours propre à corriger le vice du cerveau qui conſtitue la *manie*, ou du moins qui produit conſtamment cet effet: bien plus, tel remede qui a guéri un *maniaque*, augmente le délire d'un autre. L'opium, par exemple, que de grands praticiens défendent abſolument dans la *manie*, inſtruits par leurs obſervations de ſes mauvais effets; l'opium, dis-je, a guéri pluſieurs *maniaques*, pris à des doſes conſidérables. Nous liſons dans le *journal des Savans du mois de Juillet, ann. 1701. page 314*, qu'une jeune fille fut parfaitement guérie de la *manie*, après avoir avalé un onguent dans lequel il y avoit un ſcrupule d'opium; quelques medecins l'ont donné en aſſez grande quantité avec ſuccès. Wepfer, *hiſtor. apoplect. pag. 687.* Aëtius, Sydenham, n'en deſapprouvent pas l'uſage; la terreur, affection de l'ame, très-propre à produire la *manie*, en a quelquefois été l'antidote; Samuel Formius, *Obſervat. 32.* rapporte qu'un jeune *maniaque* ceſſa de l'être après avoir été châtré; des chûtes avec fracture du crâne, le trépan, le cautere, ont été ſuivis de quelques heureux ſuccès: on a même vu la transfuſion diſſiper totalement la *manie*; quelquefois cette opération n'a fait qu'en diminuer les ſymptomes; ſes effets pernicieux ne ſont rien moins que ſolidement conſtatés. *Voyez* là-deſſus Dionis, *cours d'opérations de Chirurgie, démonſtr. viij. pag. 498.* & *la bibliotheque medico-pratique* de Manget, *tom. III. lib. XI. pag. 344. & ſequent.* Il me paroît que pour la guériſon de la *manie*, il faut troubler violemment & ſubitement tout le corps, & opérer par-là quelque changement conſidérable; c'eſt pourquoi les remedes qui ont beaucoup d'activité, donnés par des empyriques auſſi hardis qu'ignorans, ont quelquefois réuſſi. Lorſque la *manie* dépend de quelque excrétion ſupprimée, il faut tenter tous les ſecours pour les rappeller; rouvrir les ulceres fermés, exciter des diarrhées, des dyſenteries artificielles; tâcher en un mot, dans l'adminiſtration des remedes, d'imiter la nature & de ſuivre ſes traces. Dans les *manies* furieuſes, les ſaignées ſont aſſez convenables; il eſt ſouvent néceſſaire ou utile de les réitérer; l'artériotomie peut être employée avec ſuccès. Fabrice Seldan rapporte pluſieurs obſervations qui en conſtatent l'efficacité. *Efficac. medic. part. II. pag. 45. & ſeq.* On ne doit pas négliger l'application des ſang-ſues aux tempes, aux vaiſſeaux hémorrhoïdaux, ni les ventouſes; quant aux véſicatoires, leur uſage peut être très-pernicieux; les ſeules ſaignées copieuſes ont quelquefois guéri la *manie*. Felix Plater raconte avoir vu un empyrique qui guériſſoit tous les *maniaques* en les ſaignant juſqu'à ſoixante & dix fois dans une ſemaine. *Obſerv. lib. I. pag. 86.* Une foule de praticiens célebres aſſurent qu'ils ne connoiſſent pas dans la *manie* de remede plus efficace. Les purgatifs émétiques & cathartiques ſont auſſi généralement approuvés. Les anciens faiſoient beaucoup d'uſage de l'hellébore purgatif violent; Horace conſeille aux fous de voyager à Anticyre, île fertile en hellébore. Quelques modernes croient qu'il ne faut pas uſer des purgatifs draſtiques; ils penſent que l'hellébore des anciens étoit châtré & adouci par quelque correctif approprié; il faut cependant remarquer que ces malades étant moins ſenſibles, moins impreſſionables aux irritations, ont beſoin d'être plus violemment ſecoués, & exigent par-là qu'on leur donne des remedes plus forts & à plus haute doſe. Non-ſeulement l'évacuation opérée par l'émétique eſt utile, mais en outre la ſecouſſe générale qui en réſulte,

l'ébranlement de tout le corps, les efforts qui en ſont la ſuite, rendent leur uſage très-avantageux. Les bains chauds étoient fort uſités chez les anciens dans le traitement de la *manie*. Galien, Aretée, Alexandre de Tralles, Proſper Alpin, *&c.* en vantent les heureux ſuccès; on ne ſe ſert plus aujourd'hui dans cette maladie que des bains froids; c'eſt Vanhelmont qui nous a fait connoître l'utilité de ce remede; le haſard la lui avoit appriſe : on tranſportoit ſur un chariot un artiſan *maniaque*, qui ayant pu ſe débarraſſer des chaînes dont il étoit garroté, ſe jetta dans un lac profond. On l'en retira le croyant mort; mais peu de tems après, il donna des ſignes de vie & de ſanté; il vécut enſuite aſſez long-tems ſans éprouver aucune atteinte de folie; Van-helmont animé par cet exemple, eſſaya depuis ce remede ſur pluſieurs *maniaques*, & preſque toûjours avec un ſuccès complet, excepté, dit-il, lorſque craignant pour la vie du *maniaque*, on ne le laiſſoit pas aſſez long-tems dans l'eau. L'immerſion dans la mer ou dans la riviere eſt indifférente; la ſeule attention qu'on doive avoir, c'eſt de plonger ſubitement & à l'improviſte, les malades dans l'eau, & de les y ſoutenir très-long-tems; il n'y a rien à craindre pour leur vie. L'eau froide ou glacée appliquée ou verſée de fort haut ſur la tête, a produit le même effet; lorſqu'elle réuſſit, cette application eſt ſuivie d'un ſommeil profond. J'ai connu une perſonne *maniaque*, qui s'échappant d'une priſon où elle étoit retenue, fit pluſieurs lieues avec une pluie violente ſans chapeau & preſque ſans habits, & qui recouvra par ce moyen une ſanté parfaite. *Voyez les mémoires de l'acad. roy. des Scienc. ann. 1734.* hiſtoir. *pag. 56.* Pſychrolouſia, ou the hiſtory of cold Bathings, *&c. pag. 452.* Quelques auteurs emploient dans ce cas-ci avec ſuccès les eſſences aromatiques violentes, les ſpiritueux à haute doſe, le muſc, l'ambre, le camphre, *&c.* D'autres aſſurent que les humectans, rafraîchiſſans, calmans, les nitreux, *&c.* ſont les remedes ſur leſquels on peut le plus compter : mais ce ne ſont pas des remedes curatifs; ils ne ſont propres qu'à diminuer la violence des fureurs, propriété que poſſede éminemment le ſucre de Saturne, donné depuis deux grains juſqu'à huit; ils ſont préférables à l'opium dont ils ont les avantages ſans les inconvéniens. La *manie* qui ſuccede aux fievres intermittentes, demande un traitement particulier. Sydenham, le ſeul qui en ait parlé, remarque que les ſaignées & les purgatifs l'aigriſſent & l'opiniâtrent; que les remedes les plus appropriés ſont une diete analeptique, reſtaurante des legers cordiaux comme la thériaque, la poudre de la comteſſe, *&c.* Il aſſûre avoir guéri par cette méthode pluſieurs *manies*, qui devoient leur origine à cette cauſe. *M.* MENURET.

MANIEMENT, ſ. m. (*Gramm.*) l'action de toucher avec attention. Il y a pluſieurs ſubſtances naturelles ou artificielles, dont la bonne ou mauvaiſe qualité ſe reconnoît au *maniement*.

MANIMENT, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) terme dont les Anglois ſe ſervent en parlant de leur combat de coq: il ſignifie l'action de meſurer la groſſeur de cet animal, en prenant ſon corps entre les mains & les doigts.

MANIEMENT, (*Commerce.*) en termes de finances & de banque, ſignifie l'argent que les caiſſiers & autres employés dans les fermes du roi, dans le commerce & dans les affaires des particuliers, reçoivent, & dont ils ſont comptables. On dit qu'un caiſſier, un receveur a un grand *maniement*, quand il a en caiſſe des ſommes conſidérables. *Dictionn. de commerce.*

MANIEMENT *d'épée*, en *fait d'eſcrime*. On dit d'un eſcrimeur qu'il manie bien l'épée, lorſqu'il la tient de façon qu'il puiſſe faire tous les mouvemens de l'eſcrime ſans être gêné, & ſans que l'épée change de place dans ſa main.

Pour bien tenir l'épée, il faut; 1°. placer le pommeau à la naiſſance de la main, entre le ténar & l'hypoténar; 2°. allonger le pouce & les muſcles ténar ſur le plat de la poignée, ou ce qui eſt le même alignés ſur le plat de la lame; 3°. mettre le milieu de l'index deſſous l'extrémité de la poignée, qui eſt du côté de la garde; 4°. placer les bouts du petit doigt & du doigt annulaire, ſur le côté & à l'extrémité de la poignée qui eſt du côté du pommeau; 5°. preſſer avec ces deux doigts l'extrémité de la poignée, contre le ténar; 6°. obſerver de laiſſer un intervalle d'un travers de doigt au moins, entre la garde & l'extrémité du pouce, & qu'il ne faut ſerrer la poignée avec les doigts collatéraux, que dans l'inſtant d'une action, parce que les muſcles ténar ſont d'abord engourdis, & que le petit doigt & l'annulaire ne s'engourdiſſent jamais.

L'épée ainſi placée dans la main, elle ne doit jamais y changer de poſition; & lorſqu'on eſt obligé de faire un mouvement, ſoit pour attaquer ou pour ſe défendre, la main doit tourner & mettre l'épée où elle doit être.

MANIER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt ou toucher de la main, ou donner de la ſoupleſſe à une choſe, en la faiſant paſſer & repaſſer entre les mains, ou en éprouver la qualité par le toucher, ou toucher ſouvent, ou ſavoir faire un uſage adroit, ou diriger. Voici différens exemples de ces acceptions : il n'appartient qu'au prêtre de *manier* les vaſes ſacrés; il faut *manier* les peaux juſqu'à ce qu'elles ſoient tout-à-fait ſouples & douces; on connoît la qualité d'un chapeau en le *maniant;* les gens d'affaires *manient* beaucoup d'argent; l'expérience a appris aux ſupérieurs de communauté à *manier* les eſprits. Cet homme ſait bien *manier* un cheval, un fleuret, une épée, *&c.*

MANIER À BOUT, (*Architect.*) c'eſt relever la tuile ou ardoiſe d'une couverture, & y ajouter du lattis neuf avec les tuiles qui y manquent, faiſant reſſervir les vieilles; c'eſt auſſi aſſeoir du vieux pavé ſur une forme neuve, & en remettre de nouveau à la place de celui qui eſt caſſé.

MANIER, (*Maréch.*) ſe dit du cheval de manége quand il fait ſon exercice avec grace & légereté. Un cheval peut *manier* bien ou mal. *Manier de ferme à ferme*, ſe dit du cheval que le cavalier fait *manier* ſans ſortir de ſa place.

MANIER, (*Peinture*) On dit, ce peintre *manie* le pinceau, *manie* la couleur comme il lui plaît, c'eſt-à-dire, qu'on lui reconnoît une main ſûre. *Manier* la couleur, *maniement* des couleurs, *manier* le pinceau, *maniement* du pinceau.

MANIER, (*Vergetier.*) *Voyez* APPRÉTER.

MANIERE, ſ. f. (*Gramm. Pol. Moral.*) dans le ſens le plus généralement reçu, ſont des uſages établis pour rendre plus doux le commerce que les hommes doivent avoir entr'eux. Elles ſont l'expreſſion des mœurs, ou ſeulement l'effet de la ſoumiſſion aux uſages. Elles ſont par rapport aux mœurs, ce que le culte eſt par rapport à la religion; elles les manifeſtent, les conſervent, ou en tiennent lieu, & par conſéquent elles ſont dans les ſociétés d'une plus grande importance que les moraliſtes ne l'ont penſé.

On ne ſait pas aſſez combien l'habitude machinale nous fait faire d'actions dont nous n'avons plus en nous le principe moral, & combien elle contribue à conſerver de principe. Lorſque certaines actions, certains mouvemens ſe ſont liés dans notre eſprit avec les idées de certaines vertus, de certains ſentimens; ces actions, ces mouvemens rappellent en nous ces ſentimens, ces vertus. *Voyez* LIAISON DES IDÉES.

A la Chine les enfans rendent d'extrêmes honneurs à leurs parens ; ils leur donnent ſans ceſſe des marques extérieures de reſpect & d'amour : il eſt vraiſſemblable que dans ces marques extérieures, il y a plus de démonſtration que de réalité ; mais le reſpect & l'amour pour les parens ſont plus vifs & plus continus à la Chine, qu'ils ne le ſont dans les pays où les mêmes ſentimens ſont ordonnés, ſans que les loix preſcrivent la maniere de les manifeſter. Il s'en manque bien en France, que le peuple reſpecte tous les grands qu'il ſalue ; mais les grands y ſont plus reſpectés, que dans les pays où les manieres établies n'impoſent pas pour eux des marques de reſpect.

Chez les Germains, & depuis parmi nous dans les ſiécles de chevalerie, on honoroit les femmes comme des dieux. La galanterie étoit un culte, & dans ce culte comme dans tous les autres, il y avoit des tiédes & des hypocrites ; mais ils honoroient encore les femmes, & certainement ils les aimoient & les reſpectoient davantage que le caffre qui les fait travailler, tandis qu'il ſe repoſe, & que l'aſiatique qui les enchaîne & les careſſe, comme des animaux deſtinés à ſes plaiſirs.

L'habitude de certaines actions, de certains geſtes, de certains mouvemens, de certains ſignes extérieurs maintiennent plus en nous les mêmes ſentimens, que tous les dogmes & toute la Métaphyſique du monde.

J'ai dit que l'habitude machinale nous faiſoit faire les actions dont nous n'avions plus en nous le principe moral ; j'ai dit qu'elle conſervoit en nous le principe, elle fait plus, elle l'augmente ou le fait naître.

Il n'y a aucune paſſion de notre ame, aucune affection, aucun ſentiment, aucune émotion qui n'ait ſon effet ſur le corps, qui n'éleve, n'affaiſſe, ne relâche ou ne tende quelques muſcles, & n'ait du plus au moins en variant notre extérieur, une expreſſion particuliere. Les peines & les plaiſirs, les deſirs & la crainte, l'amour ou l'averſion, quelque morale qu'en ſoit la cauſe, ont plus ou moins en nous des effets phyſiques qui ſe manifeſtent par des ſignes, plus ou moins ſenſibles. Toutes les affections ſe marquent ſur le viſage, y donnent une certaine expreſſion, font ce qu'on appelle la *phyſionomie*, changent l'habitude du corps, donnent & ôtent la contenance, font faire certains geſtes, certains mouvemens. Cela eſt d'une vérité qu'on ne conteſte pas.

Mais il n'eſt pas moins vrai, que les mouvemens des muſcles & des nerfs qui ſont d'ordinaire les effets d'une certaine paſſion, étant excités, répetés en nous ſans le ſecours de cette paſſion, s'y reproduiſent juſqu'à un certain point.

Les effets de la muſique ſur nous ſont une preuve ſenſible de cette vérité : l'impreſſion du corps ſonore ſur nos nerfs y excite différens mouvemens, dont pluſieurs ſont du genre des mouvemens qu'y exciteroit une certaine paſſion ; & bien-tôt ſi ces mouvemens ſe ſuccédent, ſi le muſicien continue de donner la même ſorte d'ébranlement au genre nerveux ; il fait paſſer dans l'ame telle ou telle paſſion, la joie, la triſteſſe, l'inquiétude, *&c.* Il s'enſuit de cette obſervation, dont tout homme doué de quelque délicateſſe d'organe, peut conſtater en ſoi la vérité, que ſi certaines paſſions donnent au corps certains mouvemens, ces mouvemens ramenent l'ame à ces paſſions ; or les *manieres* conſiſtant pour la plûpart en geſtes, habitudes de corps, démarches, actions, qui ſont les ſignes, l'expreſſion, les effets de certains ſentimens, doivent donc non-ſeulement manifeſter, conſerver ces ſentimens, mais quelquefois les faire naître.

Les anciens ont fait plus d'attention que nous à l'influence des *manieres* ſur les mœurs, & aux rapports des habitudes du corps à celles de l'ame. Platon diſtingue deux ſortes de danſe, l'une qui eſt un art d'imitation, & à proprement parler, la pantomime, la danſe & la ſeule danſe propre au théâtre ; l'autre, l'art d'accoutumer le corps aux attitudes décentes, à faire avec bienſéance les mouvemens ordinaires ; cette danſe s'eſt conſervée chez les modernes, & nos maitres à danſer ſont profeſſeurs des *manieres*. Le maitre à danſer de Moliere n'avoit pas tant de tort qu'on le penſe, ſinon de ſe préférer, du moins de ſe comparer au maitre de Philoſophie.

Les *manieres* doivent exprimer le reſpect & la ſoumiſſion des inférieurs à l'égard des ſupérieurs, les témoignages d'humanité & de condeſcendance des ſupérieurs envers les inférieurs, les ſentimens de bienveillance & d'eſtime entre les égaux. Elles réglent le maintien, elles le preſcrivent aux différens ordres, aux citoyens des différens états.

On voit que les manieres, ainſi que les mœurs, doivent changer, ſelon les différentes formes de gouvernement. Dans les pays de deſpotiſme, les marques de ſoumiſſion ſont extrêmes de la part des inférieurs ; devant leurs rois les ſatrapes de Perſe ſe proſternoient dans la pouſſiere, & le peuple devant les ſatrapes ſe proſternoit de même ; l'Aſie n'eſt point changée.

Dans les pays de deſpotiſme, les témoignages d'humanité & de condeſcendance de la part des ſupérieurs, ſe réduiſent à fort peu de choſe. Il y a trop d'intervalle entre ce qui eſt homme & ce qui eſt homme en place, pour qu'ils puiſſent jamais ſe rapprocher ; là les ſupérieurs ne marquent aux inférieurs que du dédain, & quelquefois une inſultante pitié.

Les égaux eſclaves d'un commun maitre, n'ayant ni pour eux-mêmes, ni pour leurs ſemblables, aucune eſtime, ne s'en témoignent point dans leurs *manieres* ; ils ont foiblement l'un pour l'autre, les ſentimens de bienveillance ; ils attendent peu l'un de l'autre, & les eſclaves élevés dans la ſervitude ne ſavent point aimer ; ils ſont plus volontiers occupés à rejetter l'un ſur l'autre le poids de leurs fers, qu'à s'aider à les ſupporter ; ils ont plus l'air d'implorer la pitié, que d'exprimer de la bienſéance.

Dans les démocraties, dans les gouvernemens où la puiſſance légiſlative réſide dans le corps de la nation, les *manieres* marquent foiblement les rapports de dépendance, & en tout genre même ; il y a moins de *manieres* & d'uſages établis, que d'expreſſions de la nature ; la liberté ſe manifeſte dans les attitudes, les traits & les actions de chaque citoyen.

Dans les ariſtocratiques, & dans les pays où la liberté publique n'eſt plus, mais où l'on jouit de la liberté civile ; dans les pays où le petit nombre fait les lois, & ſur-tout dans ceux où un ſeul regne, mais par les lois, il y a beaucoup de *manieres* & d'*uſages* de convention. Dans ces pays plaire eſt un avantage, déplaire eſt un malheur. On plait par des agrémens & même par des vertus, & les *manieres* y ſont d'ordinaire nobles & agréables. Les citoyens ont beſoin les uns des autres pour ſe conſerver, ſe ſecourir, s'élever ou jouir. Ils craignent d'éloigner d'eux leurs concitoyens en laiſſant voir leurs défauts. On voit par-tout l'hiérarchie & les égards, le reſpect & la liberté, l'envie de plaire & la franchiſe.

D'ordinaire dans ces pays on remarque au premier coup d'œil une certaine uniformité, les caracteres paroiſſent ſe reſſembler, parce que leur différence eſt cachée par les *manieres*, & même on y voit beaucoup plus rarement que dans les républiques, de ces caracteres originaux qui ſemblent ne

rien devoir qu'à la nature, & cela non-ſeulement parce que les *manieres* gênent la nature, mais qu'elles la changent.

Dans les pays où regne peu de luxe, où le peuple eſt occupé du commerce & de la culture des terres, où les hommes ſe voyent par intérêt de premiere néceſſité, plus que par des raiſons d'ambition ou par goût du plaiſir, les dehors ſont ſimples & honnêtes, & les *manieres* ſont plus ſages qu'affectueuſes. Il n'eſt pas là queſtion de trouver des agrémens & d'en montrer; on ne promet & on ne demande que de la juſtice. En général dans tous les pays où la nature n'eſt pas agitée par des mouvemens imprimés par le gouvernement, où le naturel eſt rarement forcé de ſe montrer, & connoît peu le beſoin de ſe contraindre, les *manieres* ſont comptées pour rien, il y en a peu, à moins que les lois n'en ayent inſtitué.

Le préſident de Monteſquieu reproche aux légiſlateurs de la Chine d'avoir confondu la religion, les mœurs, les lois & les *manieres*; mais n'eſt-ce pas pour éterniſer la légiſlation qu'ils vouloient donner, que ces génies ſublimes ont lié entre elles des choſes, qui dans pluſieurs gouvernemens ſont indépendantes, & quelquefois même oppoſées? C'eſt en appuyant le moral du phyſique, le politique du religieux, qu'ils ont rendu la conſtitution de l'état éternelle, & les mœurs immuables. S'il y a des circonſtances, ſi les ſiecles amenent des momens où il ſeroit bon qu'une nation changeât ſon caractere, les légiſlateurs de la Chine ont eu tort.

Je remarque que les nations qui ont conſervé le plus long-tems leur eſprit national, ſont celles où le légiſlateur a établi le plus de rapport entre la conſtitution de l'état, la religion, les mœurs, & les *manieres*, & ſur-tout celles où les *manieres* ont été inſtituées par les lois.

Les Egyptiens ſont le peuple de l'antiquité qui a changé le plus lentement, & ce peuple étoit conduit par des rites, par des *manieres*. Sous l'empire des Perſes & des Grecs on reconnut les ſujets de Pſammétique & d'Apriès, on les reconnoit ſous les Romains & ſous les Mamelucs: on voit même encore aujourd'hui parmi les Egyptiens modernes des veſtiges de leurs anciens uſages, tant eſt puiſſante la force de l'habitude.

Après les Egyptiens, les Spartiates ſont le peuple qui a conſervé le plus long-tems ſon caractere. Ils avoient un gouvernement où les mœurs, les *manieres*, les lois & la religion s'uniſſoient, ſe fortifioient, étoient faites l'une pour l'autre. Leurs *manieres* étoient inſtituées, les ſujets & la forme de la converſation, le maintien des citoyens, la maniere dont ils s'abordoient, leur conduite dans leurs repas, les détails de bienſéance, de décence, de l'extérieur enfin, avoient occupé le génie de Lycurgue, comme les devoirs eſſentiels & la vertu. Auſſi ſous le regne de Nerva les Lacédémoniens ſubjugués depuis longtems, les Lacédémoniens qui n'étoient plus un peuple libre, étoient encore un peuple vertueux. Néron allant à Athènes pour ſe purifier après le meurtre de ſa mere, n'oſoit paſſer à Lacédémone; il craignoit les regards de ſes citoyens, & il n'y avoit pas là des prêtres qui expiaſſent des parricides.

Je crois que les François ſont le peuple de l'Europe moderne dont le caractere eſt le plus marqué, & qui a éprouvé le moins d'altération. Ils ſont, dit M. Duclos, ce qu'ils étoient du tems des croiſades, une nation vive, gaie, généreuſe, brave, ſincere, préſomptueuſe, inconſtante, avantageuſe, inconſidérée. Elle change de modes & non de mœurs. Les *manieres* ont fait autrefois, pour ainſi dire, partie de ſes lois. Le code de la chevalerie, les uſages des anciens preux, les regles de l'ancienne courtoiſie ont eu pour objet les *manieres*. Elles ſont encore en France, plus que dans le reſte de l'Europe, un des objets de cette ſeconde éducation qu'on reçoit en entrant dans le monde, & qui par malheur s'accorde trop peu avec la premiere.

Les *manieres* doivent donc être un des objets de l'éducation, & peuvent être établies même par des lois, auſſi ſouvent pour le moins que par des exemples. Les mœurs ſont l'intérieur de l'homme, les *manieres* en ſont l'extérieur. Etablir les *manieres* par des lois, ce n'eſt que donner un culte à la vertu.

Un des effets principaux des *manieres*, c'eſt de gêner en nous les premiers mouvemens: elles ôtent l'eſſor & l'énergie à la nature; mais auſſi en nous donnant le tems de la réflexion, elles nous empêchent de ſacrifier la vertu à un plaiſir préſent, c'eſt-à-dire le bonheur de la vie à l'intérêt d'un moment.

Il ne faut point trop en tenir compte dans les arts d'imitation. Le poëte & le peintre doivent donner à la nature toute ſa liberté, mais le citoyen doit ſouvent la contraindre. Il eſt bien rare que celui qui pour des légers intérêts ſe met au-deſſus-des *manieres*, pour un grand intérêt ne ſe mette au-deſſus des mœurs.

Dans un pays où les *manieres* ſont un objet important, elles ſurvivent aux mœurs, & il faut même que les mœurs ſoient prodigieuſement altérées pour qu'on apperçoive du changement dans les *manieres*. Les hommes ſe montrent encore ce qu'ils doivent être quand ils ne le ſont plus. L'intérêt des femmes a conſervé long-tems en Europe les dehors de la galanterie, elles donnent même encore aujourd'hui un prix extrême aux *manieres* polies, auſſi elles n'éprouvent jamais de mauvais procédés, & reçoivent des hommages, & on leur rend encore avec empreſſement des ſervices inutiles.

Les *manieres* ſont corporelles, parlent aux ſens, à l'imagination, enfin ſont ſenſibles, & voilà pourquoi elles ſurvivent aux mœurs, voilà pourquoi elles les conſervent plus que les préceptes & les lois; c'eſt par la même raiſon que chez tous les peuples il reſte d'anciens uſages, quoique les motifs qui les ont établis ne ſe conſervent plus.

Dans la partie de la Morée, qui étoit autrefois la Laconie, les peuples s'aſſemblent encore certains jours de l'année & font des repas publics, quoique l'eſprit qui les fit inſtituer par Lycurgue ſoit bien parfaitement éteint en Morée. Les chats ont eu des temples en Egypte; on ignoreroit pourquoi ils y ont aujourd'hui des hôpitaux s'ils n'y avoient pas eu des temples.

S'il y a eu des peuples policés avant l'invention de l'écriture, je ſuis perſuadé qu'ils ont conſervé long-tems leurs mœurs telles que le gouvernement les avoit inſtituées, parce que n'ayant point le ſecours des lettres, ils étoient obligés de perpétuer les principes des mœurs par les *manieres*, par la tradition, par les hiéroglyphes, par des tableaux, enfin par des ſignes ſenſibles, qui gravent plus fortement dans le cœur que l'écriture, les livres, & les définitions: les prêtres Egyptiens prêchoient rarement & peignoient beaucoup.

MANIERES, FAÇONS, (*Synon.*) les *manieres* ſont l'expreſſion des mœurs de la nation, les *façons* ſont une charge des *manieres*, ou des *manieres* plus recherchées dans quelques individus. Les *manieres* deviennent *façons* quand elles ſont affectées. Les *façons* ſont des *manieres* qui ne ſont point générales, & qui ſont propres à un certain caractere particulier, d'ordinaire petit & vain.

MANIERE *grandeur de*, (*Architecture.*) la grandeur dans les ouvrages d'architecture peut s'enviſager de deux façons; elle ſe rapporte à la maſſe & au corps

de l'édifice, ou à la *maniere* dont il eſt bâti.

A l'égard du premier point, les anciens monumens d'architecture, ſur-tout ceux des pays orientaux l'emportoient de beaucoup ſur les modernes. Que pouvoit-on voir de plus étonnant que les murailles de Babylone, que ſes jardins bâtis ſur des voûtes, & que ſon temple dédié à Jupiter-Bélus, qui s'élevoit à la hauteur d'un mille, où il y avoit huit différens étages, chacun haut d'un ſtade (125 pas géométriques), & au ſommet l'obſervatoire babylonien? Que dirons-nous de ce prodigieux baſſin, de ce réſervoir artificiel qui contenoit l'Euphrate, juſqu'à ce qu'on lui eût dreſſé un nouveau canal, & de tous les foſſés à travers leſquels on le fit couler? Il ne faut point traiter de fables ces merveilles de l'art, parce que nous n'avons plus aujourd'hui de pareils ouvrages. Tous les Hiſtoriens qui les décrivoient n'étoient ni fourbes ni menteurs. La muraille de la Chine eſt un de ces édifices orientaux qui figurent dans la mappemonde, & dont la deſcription paroîtroit fabuleuſe, ſi la muraille elle-même ne ſubſiſtoit aujourd'hui.

Pour ce qui regarde la *grandeur de maniere*, dans les ouvrages d'architecture, nous ſommes bien éloignés d'égaler celle des Grecs & des Romains. La vûe du ſeul Panthéon de Rome ſuffiroit pour déſabuſer ceux qui penſeroient le contraire. Je n'ai pas trouvé de juge qui ait vû ce ſuperbe temple, ſans reconnoître qu'ils avoient été frappés de ſa nobleſſe & de ſa majeſté.

Cette *grandeur de maniere*, en architecture, a tant de force ſur l'imagination, qu'un petit bâtiment où elle regne, donne de plus nobles idées à l'eſprit, qu'un autre bâtiment vingt fois plus étendu à l'égard de la maſſe, où cette *maniere* eſt commune. C'eſt ainſi peut-être qu'on auroit été plus ſurpris de l'air majeſtueux qui paroiſſoit dans une ſtatue d'Alexandre faite par la main de Liſippe, quoiqu'elle ne fût pas plus grande que le naturel, qu'on ne l'auroit été à la vûe du mont Athos, ſi, comme Dinocrate le propoſoit, on l'eût taillé pour repréſenter ce conquérant, avec une riviere ſur l'une de ſes mains, & une ville ſur l'autre.

M. de Chambray dans ſon parallele de l'architecture ancienne avec la moderne, recherche le principe de la différence des *manieres*, & d'où vient qu'en une pareille quantité de ſuperficie, l'une ſemble grande & magnifique, & l'autre paroît petite & meſquine: la raiſon qu'il en donne eſt fort ſimple; il dit que pour introduire dans l'architecture cette *grandeur de maniere*, il faut faire que la diviſion des principaux membres des ordres ait peu de parties, & qu'elles ſoient toutes grandes & de grands reliefs, afin que l'œil n'y voyant rien de petit, l'imagination en ſoit fortement touchée. Dans une corniche, par exemple, ſi la doucine du couronnement, le larmie, les modillons ou les denticules viennent à faire une belle montre avec de grandes ſaillies, & qu'on n'y remarque point cette confuſion ordinaire de petits cavets, de quarts de ronds, d'aſtragales, & je ne ſais quelles autres particularités entremêlées, qui loin de faire bon effet dans les grands ouvrages, occupent une place inutilement & aux dépens des principaux membres, il eſt très-certain que la *maniere* en paroîtra fiere & grande; tout au contraire, elle deviendra petite & chetive, par la quantité de ces mêmes ornemens qui partagent l'angle de la vûe en tant de rayons ſi preſſés, que tout lui ſemble confus.

En un mot, ſans entrer dans de plus grands détails qui nous meneroient trop loin, il ſuffit d'obſerver qu'il n'y a rien dans l'Architecture, la Peinture, la Sculpture, & tous les beaux-arts, qui plaiſe davantage que la *grandeur de maniere*: tout ce qui eſt majeſtueux frappe, imprime du reſpect, & ſympatiſe avec la grandeur naturelle de l'ame. (*D. J.*)

MANIERE, *en Peinture*, eſt une façon particuliere que chaque peintre ſe fait de deſſiner, de compoſer, d'exprimer, de colorier, ſelon que cette *maniere* approche plus ou moins de la nature, ou de ce qui eſt décidé beau, on l'appelle *bonne* ou *mauvaiſe maniere*.

Le même peintre a ſucceſſivemant trois *manieres* & quelquefois davantage; la premiere vient de l'habitude dans laquelle il eſt d'imiter celle de ſon maître: ainſi l'on reconnoît par les ouvrages de tel, qu'il ſort de l'école de tel ou tel maître; la ſeconde ſe forme par la découverte qu'il fait des beautés de la nature, & alors il change bien avantageuſement; mais ſouvent au-lieu de ſubſtituer la nature à la *maniere* qu'il a priſe de ſon maître, il adopte par préférence la *maniere* de quelque autre qu'il croit meilleure; enfin de quelques vices qu'ayent été entachées les différentes *manieres*, ils ſont toujours plus outrés dans la troiſieme que prend un peintre, & ſa derniere *maniere* eſt toujours la plus mauvaiſe. De même qu'on reconnoît le ſtyle d'un auteur ou l'écriture d'une perſonne qui nous écrit ſouvent, on reconnoît les ouvrages d'un peintre dont on a vu ſouvent des tableaux, & l'on appelle cela *connoître la maniere*. Il y a des perſonnes qui pour avoir vû beaucoup de tableaux, connoiſſent les différentes *manieres*, & ſavent le nom de leurs auteurs, même beaucoup mieux que les Peintres, ſans que pour cela ils ſoient en état de juger de la beauté de l'ouvrage. Les Peintres ſont ſi *maniérés* dans leurs ouvrages, que quoique ce ſoit à la *maniere* qu'on les reconnoiſſe, les ouvrages de celui qui n'auroit point de *maniere* ſeroient le plus facilement reconnoître leur auteur.

MANIES, ſ. f. (*Myth.*) déeſſes que Pauſanias croit être les mêmes que les Furies; elles avoient un temple ſous ce nom dans l'Arcadie, près du fleuve Alphée, au même endroit où Oreſte perdit l'eſprit, après avoir tué ſa mere. (*D. J.*)

MANIETTE, ſ. f. (*Imprimeur en toile.*) petit morceau de feutre dont on ſe ſert pour frotter les bords du chaſſis.

MANIEURS, ſ. m. pl. (*Comm.*) ce ſont des gagnes-deniers établis ſur les ports de Paris, & qui y ſubſiſtent en remuant avec des pelles les blés qui y reſtent quelque tems. Ils ne ſont pas de corps, comme pluſieurs autres petits officiers de la ville. *Diction. de commerce.*

MANIFESTE, ſ. m. (*Droit polit.*) déclaration que font les Princes, & autres puiſſances, par un écrit public, des raiſons & moyens ſur leſquels ils fondent leurs droits & leurs prétentions, en commençant quelque guerre, ou autre entrepriſe; c'eſt en deux mots l'apologie de leur conduite.

Les anciens avoient une cérémonie auguſte & ſolemnelle, par laquelle ils faiſoient intervenir dans la déclaration de guerre, la majeſté divine, comme témoin & vengereſſe de l'injuſtice de ceux qui ſoutiendroient une telle guerre injuſtement. Peut-être auſſi que leurs ambaſſadeurs étaloient les raiſons de la guerre dans des harangues expreſſes, qui précédoient la dénonciation des hérauts d'armes: du-moins nous trouvons de telles harangues dans preſque tous les Hiſtoriens, en particulier dans Polybe, dans Tite-Live, dans Thucydide, & ces ſortes de pieces ſont d'un grand ornement à l'hiſtoire. Que ces harangues ſoient de leur propre génie ou non, il eſt très-probable que le fond en eſt vrai, & que les raiſons juſtificatives, ou ſeulement perſuaſives, ont été publiées & alléguées des deux côtés. Sans doute que les Romains employoient toute leur force de plume pour colorer leurs guerres, & ſur cet arti-

cle, jamais peuple n'eut plus beſoin des ſupercheries de l'éloquence que celui-là.

Les puiſſances modernes étalent à leur tour, dans leurs écrits publics, tous les artifices de la rhétorique, & tout ce qu'elle a d'adreſſe, pour expoſer la juſtice des cauſes qui leur font prendre les armes, & les torts qu'ils prétendent avoir reçus.

Un motif de politique a rendu néceſſaires ces *manifeſtes*, dans la ſituation où ſont à l'égard des uns des autres les princes de l'Europe, liés enſemble par la religion, par le ſang, par des alliances, par des ligues offenſives & défenſives. Il eſt de la prudence du prince qui déclare la guerre à un autre, de ne pas s'attirer en même tems ſur les bras tous les alliés de celui qu'il attaque: c'eſt en partie pour détourner cet inconvénient qu'on fait aujourd'hui des *manifeſtes*, qui renferment quelquefois la raiſon qui a déterminé le prince à commencer la guerre ſans la déclarer.

Ce n'eſt pas cependant ſur ces ſortes de pieces qu'ils fondent le plus le ſuccès de leurs armes, c'eſt ſur leurs préparatifs, leurs forces, leurs alliances & leurs négociations. Ils pourroient tous s'exprimer comme fit un préteur latin dans une aſſemblée où l'on délibéroit ce qu'on répondroit aux Romains, qui ſur des ſoupçons de révolte, avoient mandé les magiſtrats du Latium. « Meſſieurs, dit-il, il me ſem» ble que dans la conjoncture préſente nous devons » moins nous embarraſſer de ce que nous avons à » dire que de ce que nous avons à faire; car quand » nous aurons bien pris notre parti, & bien concerté » nos meſures, il ne ſera pas difficile d'y ajuſter des » paroles ». (*D. J.*)

MANIFESTE, ſ. m. (*Comm.*) eſt le nom que les François, Anglois, Hollandois donnent, dans les échelles du Levant, à ce que nous nommons autrement *une déclaration*.

Les reglemens de la nation angloiſe portent que les écrivains des vaiſſeaux ſeront tenus de remettre des *manifeſtes* fideles de leurs chargemens, à peine d'être punis comme contrebandiers, & chaſſés du ſervice. Ceux de la nation hollandoiſe ordonnent aux capitaines, pilotes, & écrivains de remettre leurs *manifeſtes* au tréſorier, tant à leur arrivée qu'avant leur départ, & d'aſſurer par ſerment qu'ils ſont fideles, à peine de mille écus d'amande, & d'être privés de leur emploi.

Ces *manifeſtes* ſont envoyés tous les ans par le tréſorier des échelles, aux directeurs du Levant établis à Amſterdam, pour ſervir à l'examen de ſon compte. *Dict. de commerce.* (*G*)

MANIFESTAIRES, ſ. m. (*Théolog.*) hérétiques de Pruſſe, qui ſuivoient les impiétés des Anabatiſtes, & croyoient que c'étoit un crime de nier leur doctrine, lorſqu'ils étoient interrogés. Prateole. *Voyez Manifeſt.* Gantier *Cron. fac. l. XVII. c. lxxvij.*

MANIGUETTE *ou* MELEGUETTE, ſ. m. (*Hiſt. nat. des Epiceries.*) graine étrangere nommée *maniguetta* ou *meleguetta* dans les boutiques; par Cordus *cardamomum piperatum*, & par Geoffroy *cardamomum majus, ſemine piperato.*

Le *maniguette* eſt une graine luiſante, anguleuſe, plus petite que le poivre, rouſſe ou brune à ſa ſuperficie, blanche en-dedans, âcre, brûlante comme le poivre & le gingembre, dont elle a ſemblablement l'odeur. On nous en apporte en grande quantité, & on s'en ſert à la place du poivre pour aſſaiſonner les mets. Quelquefois on ſubſtitue cette graine au cardamome dans les compoſitions pharmaceutiques. Elle naît dans l'Afrique, dans l'île de Madagaſcar & dans les Indes orientales, d'où les Hollandois nous l'apportent; mais perſonne juſqu'à ce jour n'a pris la peine de nous décrire la plante. On eſt avide de gagner de l'argent, & fort peu de l'avancement de la Botanique.

Je ſais bien que Matthiole prétend que la *meleguette* ou *maniguette* eſt la graine du grand cardamome; mais, premierement, le goût du grand cardamome eſt doux, très-agréable, & ne brûle pas la langue; ſecondement, quand cela ſeroit, nous n'en ſerions pas plus avancés, car nous ignorons quelle eſt la plante qui produit le grand cardamome: on en connoît le fruit & rien de plus. (*D. J.*)

MANILLE, ſ. f. *terme de jeu.* Au jeu de quadrille c'eſt la ſeconde & la plus haute carte après eſpadille: c'eſt le deux en couleur noire, & le ſept en couleur rouge.

Manille à la comete, neuf de carreau que l'on fait valoir pour telle carte qu'on veut, pour roi, pour dame, valet & dix, & ainſi des autres cartes inférieures. Il y a de l'habileté à faire valoir cette carte à-propos.

MANILLE, (*Géogr.*) ville forte des Indes, capitale de l'île de Luçon, & la ſeule ville de cette île, avec un bon château, un havre magnifique, & un archevêché. On y jouit preſque toujours d'un équinoxe perpétuel, car la longueur des jours ne differe pas de celle des nuits d'une heure pendant toute l'année, mais la chaleur y eſt exceſſive.

Cette ville, qui appartient aux Eſpagnols, eſt ſituée au pié d'une file de montagnes ſur le bord oriental de la baie de Luçon. Les maiſons y ſont preſque toutes de bois, à cauſe des tremblemens de terre. On y compte environ trois mille habitans, tous nés de l'union d'eſpagnols, d'indiens, de chinois, de malabares, de noirs & d'autres.

Les femmes de diſtinction s'habillent à l'eſpagnole, & elles ſont rares; toutes les autres n'ont pas beſoin de tailleurs: elles s'attachent de la ceinture en bas un morceau de toile peinte qui leur ſert de jupe, tandis qu'un morceau de la même toile leur ſert de manteau. La grande chaleur du pays les diſpenſe de porter des bas & des ſouliers.

On permet aux Portugais de négocier à *Manille*; mais les Chinois y font la plus grande partie du commerce. *Long.* ſelon Lieutaud, *137. 31'. 30". latit. 14. 30.* Selon les Eſpagnols *long. 138. 39'. 45". lat. 14. 16.*

MANILLE, *île*, (*Géog.*) *voyez* LUÇON.

MANILLES, *îles*, (*Géogr.*) *voyez* PHILIPPINES.

MANIMI, (*Géog. anc.*) ancien peuple de la Germanie, ſelon Tacite, qui le regarde comme faiſant partie de la nation des Lygiens, ſans nous en marquer le pays; mais les modernes ſe ſont égayés à lui en chercher un dans la baſſe Autriche & ailleurs. (*D. J.*)

MANIOC *ou* MAGNIOC, ſ. m. (*Botan.*) plante dont la racine préparée tient lieu de pain à la plûpart des peuples qui habitent les pays chauds de l'Amérique.

Le *manioc* vient ordinairement de bouture; il pouſſe une tige ligneuſe, tendre, caſſante, partagée en pluſieurs branches tortueuſes, longues de cinq à ſix piés, paroiſſant remplies de nœuds ou petites éminences qui marquent les places qu'occupoient les premieres feuilles, dont la plante s'eſt dépouillée à meſure qu'elle a acquis de la hauteur. Ses feuilles ſont d'un verd brun, aſſez grandes, découpées profondément en maniere de rayons, & attachées à de longues queues.

L'écorce du *manioc* eſt mince, d'une couleur ou griſe ou rougeâtre, tirant ſur le violet, & la pellicule qui couvre les racines participe de cette couleur ſelon l'eſpece, quoique l'intérieur en ſoit toujours extrêmement blanc & rempli de ſuc laiteux fort abondant, plus blanc que le lait d'amande, & ſi dangereux avant d'être cuit, que les hommes & les animaux ont en pluſieurs fois éprouvé des effets funeſtes, quoique ce ſuc ne paroiſſe ni acide ni corroſif. Les racines du

manioc ſont communément plus groſſes que des betteraves : elles viennent preſque toujours trois ou quatre attachées enſemble ; il s'en trouve des eſpeces qui mûriſſent en ſept ou huit mois de tems, mais la meilleure, & celle dont on fait le plus d'uſage, demeure ordinairement 15 ou 18 mois en terre avant de parvenir à une parfaite maturité : pour lors avec un peu d'effort on ébranle les tiges ; & les racines étant peu adhérentes à la terre, elles s'en détachent fort aiſément.

Préparation des racines pour en faire ſoit de la caſſave, ou de la farine de manioc. Les racines, après avoir été ſéparées des tiges, ſont tranſportées ſous un angard, où l'on a ſoin de les bien ratiſſer & de les laver en grande eau pour en enlever toutes les malpropretés, & les mettre en état d'être gragées, c'eſt-à-dire rapées ſur des grages ou groſſes rapes de cuivre rouge courbées en demi-cylindre, longues & larges de 18 à 20 pouces, & attachées ſur des planches de trois piés & demi de longueur, dont le bout d'en bas ſe poſe dans un auge de bois, & l'autre s'appuie contre l'eſtomac de celui qui grage, lequel à force de bras réduit les racines en une rapure groſſiere & fort humide, dont il faut extraire le ſuc auparavant de la faire cuire. Pour cet effet on en remplit des ſacs tiſſus d'écorce de latanier, on arrange ces ſacs les uns ſur les autres, ayant ſoin de mettre des bouts de planches entre deux, enſuite de quoi on les place ſous une preſſe compoſée d'une longue & forte piece de bois ſituée horiſontalement, & diſpoſée en bras de levier, dont l'une des extrémités doit être paſſée dans un trou fait au tronc d'un gros arbre : on charge l'autre extrémité avec de groſſes pierres ; & toute la piece portant en-travers ſur la planche qui couvre le plus élevé des ſacs, il eſt aiſé d'en concevoir l'effet : c'eſt la façon la plus ordinaire de preſſer le *manioc*. On emploie quelquefois au lieu de ſacs, qui s'uſent en peu de tems, de grandes & fortes caiſſes de bois percées de pluſieurs trous de tarriere, ayant chacune un couvercle qui entre librement en dedans des bords : on charge ce couvercle de quelques bouts de ſoliveaux, par-deſſus leſquels on fait paſſer le bras du levier, comme on l'a dit en parlant des ſacs.

Les Caraïbes ou Sauvages des Iſles ont une invention fort ingénieuſe, mais qui ne pouvant ſervir que pour exprimer le ſuc d'une médiocre quantité de *manioc*, il paroît inutile de répéter ici ce que l'on a dit à l'*article* COULEUVRE.

Après dix ou douze heures de preſſe, la rapure du *manioc* étant ſuffiſamment dégagée de ſon ſuc ſuperflu, on la paſſe au-travers d'un hébichet, eſpece de crible un peu gros, & on la porte dans la caze ou lieu deſtiné à la faire cuire, pour en fabriquer ſoit de la caſſave, ou de la farine de *manioc*.

Maniere de faire la caſſave. Il faut avoir une platine de fer coulé, ronde, bien unie, ayant à-peu-près deux piés & demi de diametre, épaiſſe de ſix à ſept lignes, & élevée ſur quatre piés, entre leſquels on allume du feu. Lorſque la platine commence à s'échauffer, on répand ſur toute ſa ſurface environ deux doigts d'épaiſſeur de la ſuſdite rapure paſſée au crible, ayant ſoin de l'étendre bien également par-tout, & de l'applatir avec un large couteau de bois en forme de ſpatule. On laiſſe cuire le tout ſans le remuer aucunement, afin que les parties de la rapure, au moyen de l'humidité qu'elles contiennent encore, puiſſent s'attacher les unes aux autres pour ne former qu'un ſeul corps, qui diminue conſidérablement d'épaiſſeur en cuiſant. Il faut avoir ſoin de le retourner ſur la platine, étant eſſentiel de donner aux deux ſurfaces un égal degré de cuiſſon : c'eſt alors que cette eſpece de galette ayant la figure d'un large croquet, s'appelle *caſſave*. On la met refroidir à l'air, où elle acheve de prendre une conſiſtance ſeche, ferme & aiſée à rompre par morceaux.

Les Caraïbes font leur caſſave beaucoup plus épaiſſe que la nôtre, elle paroît auſſi plus blanche, étant moins riſſolée ; mais elle ne ſe conſerve pas ſi long-tems. Avant que l'uſage des platines fût introduit parmi ces ſauvages, ils ſe ſervoient de grandes pierres plates peu épaiſſes, ſous leſquels ils allumoient du feu & faiſoient cuire ainſi leur caſſave.

Maniere de faire la farine de manioc. Elle ne differe de la caſſave qu'en ce que les parties de la rapure dont il a été parlé ne ſont point liées les unes aux autres, mais toutes ſéparées par petits grumeaux qui reſſemblent à de la chapelure de pain, ou plûtôt à du biſcuit de mer groſſierement pilé.

Pour faire à-la-fois une grande quantité de farine, on ſe ſert d'une poële de cuivre à fond plat, d'environ quatre piés de diametre, profonde de ſept à huit pouces, & ſcellée contre le mur de la caze dans une maçonnerie en pierre de taille ou en brique, formant un fourneau peu élevé, dont la bouche du foyer doit être en-dehors du mur. La poële étant échauffée, on y jette la rapure du *manioc*, & ſans perdre de tems on la remue en tous ſens avec un rabot de bois ſemblable à ceux dont ſe ſervent les maçons pour corroyer leur mortier. Par ce mouvement continuel on empêche les parties de la rapure de s'attacher les unes aux autres ; elles perdent leur humidité & cuiſent également. C'eſt à l'odeur ſavoureuſe & à la couleur un peu rouſſâtre qu'on juge ſi la cuiſſon eſt exacte : pour lors on retire la farine avec une pelle de bois, on l'étend ſur des napes de groſſe toile, & lorſqu'elle eſt refroidie on l'enferme dans des barils, où elle ſe conſerve long-tems.

Quoique la farine de *manioc*, ainſi que la caſſave, puiſſent être mangées ſeches & ſans autre préparation que ce qui a été dit, il eſt cependant d'uſage de les humecter avec un peu d'eau fraîche ou avec du bouillon clair, ſoit de viande ou de poiſſon : ces ſubſtances ſe renflent conſidérablement, & ſont une ſi excellente nourriture dans les pays chauds, que ceux qui y ſont accoutumés la préferent au meilleur pain de froment. J'en ai par-devers moi l'expérience de pluſieurs années.

Par l'édit du roi, nommé le *code noir*, donné à Verſailles au mois de Mars 1685, il eſt expreſſément ordonné aux habitans des îles françoiſes de fournir pour la nourriture de chacun de leurs eſclaves âgé au-moins de dix ans, la quantité de deux pots & demi de farine de *manioc* par ſemaine, le pot contenant deux pintes ; ou bien au défaut de farine, trois caſſaves peſant chacune deux livres & demie.

L'eau exprimée du *manioc*, ou le ſuc dangereux dont il a été parlé ci-deſſus, s'emploie à pluſieurs choſes. Les ſauvages en mettent dans leurs ſauces ; & après l'avoir fait bouillir, ils en uſent journellement ſans en reſſentir aucune incommodité, ce qui prouve que ce ſuc, par une fort ébullition, perd ſa qualité malfaiſante.

Si l'on reçoit l'eau de *manioc* dans des vaſes propres, & qu'on la laiſſe repoſer, elle s'éclaircit ; la fécule blanche s'en ſépare & ſe précipite d'elle-même au fond des vaſes. On décante comme inutile l'eau qui ſurnage, & l'on verſe ſur la fécule une ſuffiſante quantité d'eau commune pour la bien laver : on lui donne encore le tems de ſe précipiter, on décante de nouveau ; & après avoir réitéré cette manœuvre pendant cinq ou ſix fois, on laiſſe ſécher la fécule à l'ombre. Cette ſubſtance s'appelle *mouchache*, mot eſpagnol qui veut dire *enfant* ou *petit*, comme qui diroit le *petit du manioc*.

La mouchache eſt d'une extrême blancheur, d'un grain fin, faiſant un petit craquement lorſqu'elle eſt froiſſée entre les doigts, à-peu-près comme fait l'a-

mydon, à quoi elle reſſemble beaucoup. On l'emploie de la même façon pour empeſer le linge. Les ſauvages en écraſent ſur les deſſeins biſarres qu'ils gravent ſur leurs ouvrages en bois, de façon que les hachures paroiſſent blanches ſur un fond noir ou brun, ſelon la couleur du bois qu'ils ont mis en œuvre. On fait encore avec la mouchache d'excellens gâteaux ou eſpeces de craquelins, plus legers, plus croquans & d'un bien meilleur goût que les échaudés; mais il faut beaucoup d'art pour ne pas les manquer.

Preſque toutes les îles produiſent une autre ſorte de *manioc*, que les habitans du pays nomment *camanioc*; le ſuc n'en eſt point dangereux comme celui du *manioc* ordinaire: on peut même ſans aucun danger en manger les racines cuites ſous la cendre. Mais quoique cette eſpece ſoit beaucoup plus belle & plus forte que les autres, on en fait peu d'uſage, étant trop long-tems à croître & produiſant peu de caſſave ou de farine. *M.* LE ROMAIN.

MANIOLÆ, (*Géog. anc.*) îles de l'Océan oriental. Ptolomée qui les nomme ainſi, n'en parle que ſur une tradition obſcure & pleine d'erreurs; cependant il rencontre aſſez bien en mettant leur longitude à 142 degrés. Ce ſont les îles Manilles ou Philippines des modernes. (*D. J.*)

MANIOLLE *ou* LANET ROND, ſ. f. *terme de Péche.* Cet inſtrument eſt formé d'un petit cercle d'environ 18 pouces de diametre, emmanché avec perche; l'uſage de ce filet ne peut faire aucun tort au frai du poiſſon, parce que la *maniolle* ne peut agir que comme une écumoire, & ne traîne point ſur les fonds comme font les bouteux & bouts-de-quievres des pêcheurs des côtes de la Manche. Les mailles des *maniolles* d'Anglet, dans le reſſort de l'amirauté de Bayonne, ſont de quatre lignes au plus en quarré.

MANIPULATION, MANIPULER, (*Gramm.*) ces mots ſont d'uſage dans les laboratoires du diſtillateur, du chimiſte, du pharmacien, & de quelques autres artiſtes. Ils s'oppoſent à *théorie*; il y a la théorie de l'art & la *manipulation.* Tel homme ſait à merveille les principes, & ne ſauroit *manipuler*; tel autre au contraire ſait *manipuler* à merveille, & ne ſauroit parler: un excellent maître réunit ces deux qualités. La *manipulation* eſt une faculté acquiſe par une longue habitude, & préparée par une adreſſe naturelle d'exécuter les différentes opérations manuelles de l'art.

MANIPULE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) ornement d'égliſe que les officians, prêtres, diacres & ſoudiacres portent au bras gauche. Il conſiſte en une petite bande large de trois à quatre pouces, & configurée en petite étole, *voyez l'article* ÉTOLE. Le *manipule* eſt de la même étoffe, de la même couleur que la chaſuble & la tunique. On prétend qu'il repréſente le mouchoir dont les prêtres dans la premiere égliſe eſſuyoient les larmes qu'ils verſoient pour les péchés du peuple. En effet, ceux qui s'en revêtent diſent: *mereor, domine, portare manipulum fletus & doloris.* On l'appelle en beaucoup d'endroits *fanon*. Les Grecs & les Maronites ont un *manipule* à chaque bras; les Evêques de l'égliſe latine ne prennent le *manipule* qu'au bas de l'autel, après la confeſſion des péchés: le ſoudiacre leur paſſe au bras. *Manipule* ſe dit en latin *ſudarium, manuale, mappula*, mouchoir.

MANIPULE, (*Art militaire des Romains.*) corps d'infanterie romaine qui du tems de Romulus formoit la dixieme partie d'une légion; mais ſous Marius la légion fut compoſée de trente *manipules*, & chaque *manipule* contenoit plus ou moins d'hommes, ſelon que la légion étoit plus ou moins forte. Dans une légion compoſée de ſix mille hommes, le *manipule* étoit de deux cens hommes ou de deux centuries, parce que le *manipule* avoit deux centurions qui le commandoient, & dont l'un étoit comme lieutenant de l'autre. Les Romains donnoient le nom de *manipule* à cette troupe, de l'enſeigne qui étoit à la tête de ces corps. Cet enſeigne, *manipulus*, conſiſtoit dans les commencemens en une botte d'herbe attachée au bout d'une perche, uſage qui ſubſiſta juſqu'à ce que les Romains euſſent ſubſtitué les aigles à leur botte de foin. (*D. J.*)

MANIPULE, (*Medecine.*) c'eſt une poignée. Cette quantité ſe deſigne dans les ordonnances par une *M*, ſuivie du chiffre qui indique le nombre des poignées.

MANIPULES, (*Artific.*) Les Artificiers appellent ainſi une certaine quantité de petards de fer ou de cuivre joints enſemble par un fil-d'archal, & chargés de poudre grainée & de balles de mouſquets, qu'on jette où l'on veut qu'ils faſſent leurs effets par le moyen d'un mortier, comme les bombes & les carcaſſes. *Voyez* BOMBE, CARCASSE.

MANIQUE *ou* MANICLE, (*Chapelier.*) chez différens artiſans eſt un morceau de cuir attaché à quelques-uns de leurs outils, dans lequel ils paſſent la main pour les tenir plus fermes.

L'arçon des chapeliers a une *manicle* au milieu de ſa perche, dans laquelle l'ouvrier, appellé *arçonneur*, paſſe ſa main gauche quand il fait voguer l'étoffe. *Voyez* CHAPEAU, *& les Pl. du Chapelier.*

MANIQUE, (*Cordonnerie.*) morceau de cuir qui enveloppe la main pour empêcher le fil de la couper. *Voyez la fig. Pl. du Cordonnier-Bottier.* On fait entrer le pouce de la main gauche dans le trou *A*, on couvre enſuite le dos de la main avec la boucle de cuir que l'on ramene par le dedans pour faire entrer le pouce dans le trou *B*.

MANIS, *terme d'Agriculture.* Les *manis* ſont des fumiers compoſés en partie de gouémon. L'uſage du gouémon de coupe ou de récolte pour la culture des terres, eſt bien un moindre objet pour les laboureurs riverains de ce reſſort, que le long des autres côtes de la Bretagne ſeptentrionale. Les terres commencent à devenir plus chaudes à la côte de Benit ſur Saint-Brieux, cependant on ne laiſſe pas de s'en ſervir, mais il s'en faut de beaucoup que le gouémon y ſoit un objet conſidérable, tel que ſur le reſſort des amirautés de Saint-Brieux, de Morlaix & de Breſt. Autrefois les ſeigneurs propriétaires des fiefs voiſins de la mer prétendoient une excluſion dont ils ont été déboutés; lorſque les procès ont été portés au ſiége de l'amirauté, les riverains des paroiſſes qui s'en ſervent ont été avertis de la liberté de cette récolte dans le tems permis, & de tout ce qui regarde l'uſage du gouémon de coupe.

On doit ici obſerver la ſinguliere différence de la maniere dont les laboureurs ſe ſervent de ces herbes marines pour la culture de leurs terres; les uns aiment mieux le gouémon de flot, de plein, ou de rapport que la marée rejette journellement à la côte, le préférent à celui de coupe ou de récolte; les autres mépriſent le premier, & n'eſtiment, pour rendre leurs terres fécondes, que le gouémon noir ou vif qu'ils nomment *gouémon d'attache* ou *de pié*, ils font de même différemment uſage de ces herbes marines. Pluſieurs laboureurs dans différentes provinces répandent ſur les terres les gouémon ou varechs fraîchement coupés, ou nouvellement ramaſſés à la côte, quelques-uns le font ſécher avant de le jetter ſur leurs terres, d'autres enfin l'amaſſent en meulons qu'ils nomment *manis* ou *mains*, le laiſſent ſouvent pluſieurs années pourrir avant de s'en ſervir, & le mettent enſuite ſur leurs terres. Ceux qui ramaſſent de ces *manis* ou fumiers ont ſoin de les placer toûjours dans un lieu humide, à l'ombre, & dans un fond où l'eau ſe trouve naturelle-

ment,

ment, ou par la chûte des pluies; ils font ces fumiers ou *manis* quarrés, longs & larges, à proportion de la place où ils les amaſſent, & hauts de quatre à cinq piés au plus; ils ont ſoin de les couper net pour empêcher qu'ils ne s'éboulent; ils joignent au gouémon les fumiers ordinaires qu'ils font pourrir auparavant, & des croutes, ou de la ſuperficie des landes.

Le gouémon le plus eſtimé & de la meilleure qualité, eſt celui que l'on nomme *chêne de mer* ſoit de la premiere eſpece, ou le *petit chêne à poix ou à boutons;* les autres ne ſont pas ſi recherchés dans de certains lieux, ſur-tout le long des côtes où ces deux premieres eſpeces ſe trouvent en abondance: d'autres riverains, ſans aucune diſtinction, ſe ſervent de toutes les eſpeces d'herbes marines. Ces ſortes de fumiers ſont excellens pour les terres froides que le ſel dont ces herbes ſont remplies échauffe, & rend de cette maniere plus fertiles.

Preſque tous les riverains laboureurs qui ſe ſervent du gouemon pour l'engrais de leurs terres, en font la coupe dans des tems différens. Cependant en la fixant comme on l'a marqué ci-deſſus, celui qu'ils choiſiſſent le plus ordinairement y ſera compris.

MANITOUS, ſ. f. (*Hiſt. mod. ſuperſtition.*) c'eſt le nom que les Algonquins, peuple ſauvage de l'Amérique ſeptentrionale, donnent à des génies ou eſprits ſubordonnés au Dieu de l'univers. Suivant eux, il y en a de bons & de mauvais; chaque homme a un de ces bons génies qui veille à ſa défenſe & à ſa ſûreté; c'eſt à lui qu'il a recours dans les entrepriſes difficiles & dans les périls preſſans. On n'acquiert en naiſſant aucun droit à ſes faveurs, il faut pour cela ſavoir manier l'arc & la fleche; & il faut que chaque ſauvage paſſe par une eſpece d'initiation, avant que de pouvoir mériter les ſoins de l'un des *manitous.* On commence par noircir la tête du jeune ſauvage, enſuite on le fait jeûner rigoureuſement pendant huit jours, afin que le génie qui doit le prendre ſous ſa protection ſe montre à lui par des ſonges, ce qui peut aiſément arriver à un jeune homme ſain dont l'eſtomac demeure vuide; mais on ſe contente des ſymboles, qui ſont ou une pierre, ou un morceau de bois, ou un animal, *&c.* parce que, ſelon les ſauvages, il n'eſt rien dans la nature qui n'ait un génie particulier. Quand le jeune ſauvage a connu ce qu'il doit regarder comme ſon génie tutélaire, on lui apprend l'hommage qu'il doit lui rendre. La cérémonie ſe termine par un feſtin, & il ſe pique ſur quelque partie du corps la figure du *manitou* qu'il a choiſi. Les femmes ont auſſi leurs *manitous.* On leur fait des offrandes & des ſacrifices, qui conſiſtent à jetter dans les rivieres des oiſeaux égorgés, du tabac, *&c.* on brûle les offrandes deſtinées au ſoleil; quelquefois on fait des libations accompagnées de paroles myſtérieuſes. On trouve auſſi des colliers de verre, du tabac, du maïz, des peaux, des animaux & ſur-tout des chiens, attachés à des arbres & à des rochers eſcarpés, pour ſervir d'offrandes aux *manitous* qui préſident à ces lieux. Quant aux eſprits malfaiſans, on leur rend les mêmes hommages, dans la vûe de détourner les maux qu'ils pourroient faire. Les Hurons déſignent ces génies ſous le nom d'*okkiſik.*

MANIVELLE, ſ. f. (*Hydr.*) eſt la piece la plus eſſentielle d'une machine. Elle eſt de fer coudé, & donne le mouvement au balancier d'une pompe; il y en a de ſimples, d'autres ſe replient deux fois à angles droits, & la *manivelle* à tiers points ſe replie trois fois. (*K*)

MANIVELLE *du gouvernail* ou MANUELLE, (*Marine.*) c'eſt la piece de bois que le timonnier tient à la main, qui fait jouer le gouvernail. Il y a une boucle de fer qui la joint à la barre du gouvernail, ce qui fait jouer le gouvernail.

La *manivelle* ou *manuelle* du gouvernail doit être à-peu-près de la longueur du tiers de la largeur du vaiſſeau, & avoir un pouce d'épaiſſeur au bout qui joint la barre par chaque deux piés qu'elle a de longueur; mais elle ne doit avoir que la moitié de cette même épaiſſeur par le bout d'en-haut. *Voyez Planche IV. figure premiere*, la manivelle *ou* manuelle, *cotée 181.*

MANIVELLE *ſimple, outil de charron*, c'eſt la moitié d'un petit eſſieu de bois rond, dont un bout eſt enchâſſé dans une petite fleche, ce qui forme une eſpece d'équerre qui ſert aux Charrons pour conduire une petite roue, en mettant la moitié dudit eſſieu dans le trou du moyeu, & la pouſſant avec la fleche par-tout où ils la veulent conduire. *Voyez les Planches du Charron.*

MANIVELLE *double, outil de Charron*, c'eſt un petit eſſieu entier au milieu duquel eſt enchâſſé un petit timon ou fleche de bois, dont les Charrons ſe ſervent pour conduire deux petites roues à la fois, en faiſant entrer le petit eſſieu dans les trous pratiqués au milieu des moyeux. *V. Pl. du charron.*

MANIVELLES, (*Cordier.*) ſont des inſtrumens de fer dont les Cordiers ſe ſervent pour tordre de gros cordages. *Voyez nos Planches de Corderie. G* en eſt la poignée; *H*, le coude; *I*, l'axe; *L*, un bouton qui appuie contre la traverſe *E* du chantier; *M*, une clavette qui retient les fils qu'on a paſſés dans l'axe *I.*

On tord les fils qui ſont attachés à l'axe *I*, en tournant la poignée *G*, ce qui produit le même effet que les molettes, plus lentement à la vérité; mais puiſqu'on a beſoin de force, il faut perdre ſur la vîteſſe, & y perdre d'autant plus qu'on a plus beſoin de force: c'eſt pourquoi on eſt plus longtems à commettre de gros cordages, où on emploie de grandes *manivelles*, qu'à en commettre de médiocres, où il ſuffit d'en avoir de petites. *Voyez l'article* CORDERIE.

MANIVELLE, (*Imprimerie.*) Les Imprimeurs appellent ainſi un *manche de bois creuſé*, long de trois pouces & demi ſur cinq pouces de diametre, dans lequel paſſe le bout de la broche du rouleau; elle n'a d'autre uſage que la plus grande commodité de la main de l'ouvrier. *Voyez* BROCHE, *& les Pl. d'Imprimerie.*

MANIVELLE, en *terme de fileur d'or*, eſt un morceau de fer courbé par le milieu en zigzag, & percé quarrément par le bout qui entre dans l'arbre.

MANIVELLE, (*Rubannier.*) s'entend de tout ce qui ſert à faire tourner quelque choſe que ce ſoit avec la main; ce *mot* eſt à préſent aſſez connu pour ſe paſſer de toute autre explication.

MANIVELLE, (*Vitrier.*) Les Vitriers appellent *manivelle* dans un tire-plomb ou rouet à filer le plomb, certain manche qui, en faiſant tourner l'arbre de deſſous, fait auſſi tourner celui de deſſus par le moyen de ſon pignon. *Voyez* TIRE-PLOMB.

MANLIANA, (*Géog. anc.*) ancienne ville de Luſitanie, au pays des Wettons, ſelon Ptolomée, *l. II. c. v.* Mariana croit que c'eſt *Mallen*; & Ortelius penſe que c'eſt *Montemayor*: ils n'ont peut-être raiſon ni l'un ni l'autre. (*D. J.*)

MANNE, ſ. f. (*Hiſt. nat. des drog.*) la *manne* ordinaire des boutiques eſt un ſuc concret, blanc, ou jaunâtre, tenant beaucoup de la nature du ſucre & du miel, & ſe fondant dans l'eau; ce ſuc eſt gras, doué d'une vertu laxative, d'un goût douceâtre, mielleux, tant-ſoit-peu âcre, d'une odeur foible & fade. Il ſort ſans inciſion ou par inciſion, à la maniere des gommes, du tronc, des groſſes branches, & des feuilles de quelques arbres, en particulier des frênes culti-

vés ou non cultivés, qu'on appelle *ornes;* arbres qui croiſſent en abondance dans la Calabre, en Sicile, & dans la Pouille, près du mont Saint-Ange, le Garganus des anciens.

Par la définition que nous venons de donner, on voit bien qu'il s'agit ici de ce ſuc mielleux, dont on fait grand uſage en medecine, & qu'il ne s'agit point ni de la *manne d'encens*, ni de la *manne céleſte*, ni de la graine que l'on appelle *manne*, & qui vient d'une eſpece de chiendent bon à manger, nommé par C. B. P. 8. *Gramen Dactyloïdes, eſculentum.*

Les Grecs anciens, les Latins & les Arabes, ſemblent avoir fait mention de la *manne*, mais très-obſcurément, & comme d'un miel de roſée, qu'on cueilloit, dit aſſez bien Amyntas, ſur des feuilles d'arbres. Pline parle de ce ſuc mielleux avec peu de vérité, quoiqu'agréablement. Les Arabes n'ont guere été plus heureux dans leurs écrits ſur les miels de roſée.

Enfin Angelo Palea, & Barthélemi de la Vieuville, franciſcains, qui ont donné un commentaire ſur Meſué, l'an 1543, ſont les premiers qui ont écrit que la *manne* étoit un ſuc épaiſſi du frêne, ſoit de l'ordinaire, ſoit de celui qu'on appelle *ſauvage.*

Donat-Antoine Altomarus, medecin & philoſophe de Naples, qui a été fort célebre vers l'an 1558, a confirmé ce ſentiment par les obſervations ſuivantes. La *manne* eſt donc proprement, dit-il, le ſuc & l'humeur des frênes & de quelques autres arbres, que l'on recueille tous les ans pendant pluſieurs jours de ſuite dans la canicule; car ayant fait couvrir les frênes de toiles, ou d'étoffes de laine, pendant pluſieurs jours & pluſieurs nuits, enſorte que la roſée ne pouvoit tomber deſſus, on ne laiſſa pas d'y trouver & d'y recueillir de la manne pendant ce tems-là; or cela n'auroit pû être, ſi elle ne provenoit pas des arbres mêmes.

2°. Tous ceux qui recueillent la *manne* reconnoiſſent qu'après l'avoir ramaſſée, il en ſort encore des mêmes endroits, d'où elle découle peu-à-peu, & s'épaiſſit enſuite par la chaleur du ſoleil.

3°. On rapporte qu'aux troncs des frênes il s'éleve ſouvent ſur l'écorce comme de petites véſicules, ou tubercules remplis d'une liqueur blanche, douce & épaiſſe, qui ſe change en une excellente *manne.*

4°. Si on fait des inciſions dans ces arbres, & que dans l'endroit où elles ont été faites on y trouve le même ſuc épaiſſi & coagulé, qui oſera douter que ce ne ſoit le ſuc de ces arbres qui a été porté à leurs branches & à leurs tiges?

5°. Cette vérité eſt encore confirmée par le rapport de ceux du pays, qui aſſurent avoir vû de leurs propres yeux, des cigales, ou d'autres animaux qui avoient percé l'écorce de ces arbres, & en ſuçoient les larmes qui en découloient; & que les ayant chaſſés, il étoit ſorti une nouvelle *manne* par ces trous & ces ouvertures.

6°. J'ai connu (c'eſt toûjours Altomarus qui parle) des hommes dignes de créance, qui m'ont aſſuré qu'ils avoient coupé pluſieurs fois des frênes ſauvages pour en faire des cerceaux; & qu'après les avoir fendus & les avoir expoſés au ſoleil, ils avoient trouvé dans le bois même, une aſſez grande quantité de *manne.*

7°. Ceux qui font du charbon ont ſouvent remarqué que la chaleur du feu fait ſortir de la *manne* des frênes voiſins.

Le même auteur obſerve que quoiqu'il vienne beaucoup de *manne* ſur le frêne, il ne s'en trouve jamais ſur les feuilles du frêne ſauvage; qu'il ne s'en trouve que très-rarement ſur ſes branches ou ſur ſes rejettons, & que l'on n'en recueille que ſur le tronc même, ou ſur les branches un peu groſſes. La cauſe de cela eſt peut-être, que comme le frêne ſauvage ne croît que ſur des pierres, & dans des lieux arides & montueux, il eſt plus ſec de ſa nature; c'eſt pourquoi il ne contient pas une ſi grande quantité de ſuc, & le ſuc qu'il a n'eſt point aſſez foible ni aſſez délié pour arriver juſqu'aux feuilles & aux petites branches; de plus, cet arbre eſt raboteux & plein de nœuds, de ſorte qu'avant que le ſuc arrive juſqu'à ſes feuilles & à ſes petits rejettons, il eſt totalement abſorbé entre l'écorce du tronc & les groſſes branches.

Altomarus ajoute que l'on recueille encore de la *manne* tous les ans, des frênes qui en ont donné pendant trente ou quarante ans; de ſorte qu'il ſe trouve toûjours des gens qui en achetent dans l'eſpérance d'en tirer ce revenu annuel. Il y a auſſi quelques arbres qui croiſſent dans le même lieu, & qui ſont de la même eſpece, ſur leſquels cependant on ne trouve point de *manne.*

Ces obſervations d'Altomarus ont été confirmées par Goropius dans ſon livre qui a pour titre *Niloſcopium*, par Lobel, Pena, la Coſte, Conſentin, Paul Boccone, & pluſieurs autres, qui s'en ſont plus rapportés à leurs yeux qu'à l'autorité des auteurs.

La *manne* eſt donc une eſpece de gomme, qui d'abord eſt fluide lorſqu'elle ſort des différentes plantes, & qui enſuite s'épaiſſit, & ſe met en grumeaux ſous la forme de ſel eſſentiel huileux.

On la trouve non-ſeulement ſur les frênes, mais quelquefois auſſi ſur le méleſe, le pin, le ſapin, le chêne, le genèvrier, l'érabe, le ſaule, l'olivier, le figuier & pluſieurs autres arbres.

Elle eſt de différente eſpece, ſelon ſa conſiſtance, ſa forme, le lieu où on la recueille, & les arbres d'où elle ſort: car l'une eſt liquide & de conſiſtence de miel; l'autre eſt dure & en grains; on l'appelle *manne en grains.* Celle-ci eſt en grumeaux ou par petites maſſes, & on l'appelle *manne en marons.* Celle-là eſt en larmes, ou reſſemble à des gouttes d'eau pendantes, ou à des ſtalactites, elle s'appelle alors *vermiculaire*, ou *bombycine.* On diſtingue encore la *manne orientale*, qui vient de la Perſe & de l'Arabie; la *manne européenne*, qui croît dans la Calabre & à Briançon; la *manne* de cédre, de frêne, du mélèſe, *&c.* la *manne alhagine*, & pluſieurs autres.

A l'égard du lieu d'où on apporte la *manne*, on la diviſe en orientale & européenne: la premiere nous eſt apportée de l'Inde, de la Perſe & de l'Arabie, & elle eſt de deux ſortes, la *manne* liquide, qui a la conſiſtence de miel, & la *manne* dure. Pluſieurs ont fait mention de la *manne liquide.* Robert Conſentin & Belon rapportent qu'on l'appelle en Arabie *tereniabin*, qui eſt un nom fort ancien. Ils croient que c'eſt le κέδριον μελι d'Hippocrate, ou le miel cédrin, & la roſée du mont Liban, dont Galien fait mention.

Belon dans ſes obſervations, remarque que les moines ou les caloyers du mont Sina, ont une *manne liquide* qu'ils recueillent ſur leurs montagnes, & qu'ils appellent auſſi *tereniabin*, pour la diſtinguer de la *manne dure.* Garcias & Céſalpin diſent que l'on trouve auſſi cette *manne* chez les Indiens, & même en Italie ſur le mont Apennin; qu'elle eſt ſemblable au miel blanc purifié, & ſe corrompt facilement. Cette *manne liquide* ne differe de la *manne dure* que par ſa fluidité; car celle qui eſt ſolide a d'abord été fluide, elle ne s'épaiſſit point ſi le tems eſt humide; on ne nous en fournit plus à préſent.

Avicenne, Garcias & Acoſta parlent encore de pluſieurs eſpeces de *mannes dures*, qu'ils n'ont pas diſtinguées avec aſſez de ſoin. Cependant on en compte particulierement trois eſpeces; ſavoir, celle que l'on appelle *manne* en grains, *manna maſtichina*, parce qu'elle eſt par grains très-durs, comme les grains de maſtic; celle que l'on appelle *bom-*

bycine, *manna bombycina*, qui s'eſt durcie en larmes, ou en grumeaux longs & cylindriques, ſemblables à des vers à ſoie, & qui eſt par petites maſſes, telle qu'étoit la *manne* d'Athénée, ou le miel céleſte des anciens, que l'on apportoit en maſſes. Telle eſt aujourd'hui la *manne* que l'on apporte par grumeaux, appellée communément *manne en marons*.

La *manne* européenne eſt de pluſieurs ſortes; ſavoir, celle d'Italie ou de Calabre, celle de Sicile, & celle de France ou de Briançon. Ces eſpeces de *mannes* ne ſont point liquides.

Si on conſidere les arbres ſur leſquels on recueille la *manne*, elle a encore différens noms. L'une s'appelle *cédrine*; c'eſt celle d'Hippocrate: Galien & Belon en font mention. L'autre eſt nommée *manne de chêne*, dont parle Théophraſte. Celle ci *manne de frêne*, qui eſt fort en uſage parmi nous. Celle-là *manne du mélèſe*, que l'on trouve dans le territoire de Briançon. Une autre *manne alhagine*, dont ont parlé quelques arabes & Rauwolfius.

De toutes ces eſpeces de *mannes*, nous ne faiſons uſage que de celle de Calabre ou de Sicile, que l'on recueille dans ces pays-là ſur quelques eſpeces de frêne.

La *manne* de Calabre, *manna Calabra*, eſt un ſuc mielleux, qui eſt tantôt en grains, tantôt en larmes, par grumeaux, & de figure de ſtalactites, friable & blanc, lorſqu'il eſt récent; il devient rouſsâtre à la longue, ſe liquéfie, & acquiert la conſiſtance de miel par l'humidité de l'air; il a le goût du ſucre avec un peu d'âcreté.

La meilleure *manne* eſt celle qui eſt blanche ou jaunâtre, légere, en grains, ou par grumeaux creux, douce, agréable au goût, & la moins mal-propre. On rejette celle qui eſt graſſe, mielleuſe, noirâtre & ſale. C'eſt mal-à-propos que quelques perſonnes préferent celle dont la ſubſtance eſt graſſe & mielleuſe, & que l'on appelle pour cela *manne graſſe*, puiſque ce n'eſt le plus ſouvent qu'une *manne* gâtée par l'humidité de l'air, ou bien parce que les caiſſes où elle a été apportée, ont été mouillées par l'eau de la mer ou par l'eau de la pluie, ou de quelque autre maniere. Souvent même cette *manne graſſe* n'eſt autre choſe qu'un ſuc épais mélé avec le miel & un peu de ſcammonée; c'eſt ce qui fait que cette *manne* eſt mielleuſe & purge fortement.

On rejette auſſi certaines maſſes blanches, mais opaques, dures, peſantes, qui ne ſont point en ſtalactites. Ce n'eſt que du ſucre & de la *manne* que l'on a fait cuire enſemble, juſqu'à la conſiſtance d'un électuaire ſolide; mais il eſt aiſé de diſtinguer cette *manne* artificielle de celle qui eſt naturelle, car elle eſt compacte, peſante, d'un blanc opaque, & d'un goût tout différent de celui de la *manne*.

Dans la Calabre & la Sicile, pendant les chaleurs de l'été, la *manne* coule d'elle-même, ou par inciſion, des branches & des feuilles du tronc ordinaire, & elle ſe durcit par la chaleur du ſoleil, en grains ou en grumeaux. Celle qui coule d'elle-même s'appelle *ſpontanée*: celle qui ne ſort que par inciſion eſt appellée par les habitans de la Calabre, *forzata* ou *forzatella*, parce qu'on ne peut l'avoir qu'en faiſant une inciſion à l'écorce de l'arbre. On appelle *manna di fronde*, c'eſt-à-dire *manne des feuilles*, celle que l'on recueille ſur les feuilles; & *manna di corpo*, celle que l'on tire du tronc de l'arbre.

En Calabre, la *manne* coule d'elle-même dans un tems ſerein, depuis le 20 de Juin juſqu'à la fin de Juillet, du tronc & des groſſes branches des arbres. Elle commence à couler ſur le midi, & elle continue juſqu'au ſoir ſous la forme d'une liqueur très-claire; elle s'épaiſſit enſuite peu-à-peu, & ſe forme en grumeaux, qui durciſſent & deviennent blancs. On ne les ramaſſe que le matin du lendemain, en les détachant avec des couteaux de bois, pourvû que le tems ait été ſerain pendant la nuit; car s'il ſurvient de la pluie ou du brouillard, la *manne* ſe fond, & ſe perd entierement. Après que l'on a ramaſſé les grumeaux on les met dans des vaſes de terre non vernifſés; enſuite on les étend ſur du papier blanc, & on les expoſe au ſoleil juſqu'à ce qu'ils ne s'attachent plus aux mains. C'eſt là ce qu'on appelle la *manne choiſie* du tronc de l'arbre.

Sur la fin de Juillet, lorſque cette liqueur ceſſe de couler, les payſans font des inciſions dans l'écorce des deux ſortes de frêne juſqu'au corps de l'arbre; alors la même liqueur découle encore depuis midi juſqu'au ſoir, & ſe transforme en grumeaux plus gros. Quelquefois ce ſuc eſt ſi abondant, qu'il coule juſqu'au pié de l'arbre, & y forme de grandes maſſes qui reſſemblent à de la cire ou à de la réſine. On les y laiſſe pendant un ou deux jours, afin qu'elles ſe durciſſent; enſuite on les coupe par petits morceaux, & on les fait ſécher au ſoleil. C'eſt là ce qu'on appelle la *manne* tirée par inciſion, *forzata* & *forzatella*. Sa couleur n'eſt pas ſi blanche; elle devient rouſſe, & ſouvent même noire, à cauſe des ordures & de la terre qui y ſont mélées.

La troiſieme eſpece de *manne* eſt celle que l'on recueille ſur les feuilles du frêne, & que l'on appelle *manna di fronde*. Au mois de Juillet & au mois d'Août, vers le midi, on la voit paroître d'elle-même, comme de petites goutes d'une liqueur très-claire, ſur les fibres nerveuſes des grandes feuilles, & ſur les veines des petites. La chaleur fait ſécher ces gouttes, & elles ſe changent en petits grains blancs de la groſſeur du millet, ou du froment. Quoique l'on ait fait autrefois un grand uſage de cette *manne* recueillie ſur les feuilles, cependant on en trouve très-rarement dans les boutiques d'Italie, à cauſe de la difficulté de la ramaſſer.

Les habitans de la Calabre mettent de la différence entre la *manne* tirée par inciſion, des arbres qui en ont déja donné d'eux-mêmes, & de la *manne* tirée par inciſion des frênes ſauvages, qui n'en donnent jamais d'eux-mêmes. On croit que cette derniere eſt bien meilleure que la premiere; de même que la *manne* qui coule d'elle-même du tronc eſt bien meilleure que les autres. Quelquefois après que l'on a fait l'inciſion dans l'écorce des frênes, on y inſere des pailles, des chalumeaux, des fétus, ou de petites branches. Le ſuc qui coule le long de ces corps s'épaiſſit, & forme de groſſes gouttes pendantes ou ſtalactites, que l'on ôte quand elles ſont aſſez grandes; on en retire la paille, & on les fait ſécher au ſoleil; il s'en forme des larmes très-belles, longues, creuſes, légeres, comme cannelées en-dedans, blanchâtres, & tirant quelquefois ſur le rouge. Quand elles ſont ſeches, on les renferme bien précieuſement dans des caiſſes. On eſtime beaucoup cette *manne* ſtalactite, & avec raiſon; car elle ne contient aucune ordure. On l'appelle communément chez nous, *manne en larmes*.

Après la *manne en larmes*, on fait plus de cas dans nos boutiques de la *manne* de Calabre, & de celle qu'on recueille dans la Pouille près du mont Saint-Ange, quoiqu'elle ne ſoit pas fort ſeche, & qu'elle ſoit un peu jaune. On place après celle-là, la *manne* de Sicile, qui eſt plus blanche & plus ſeche. Enfin, la moins eſtimée eſt celle qui vient dans le territoire de Rome, appellée là *tolpha*, près de Civita-vecchia, qui eſt ſeche, plus opaque, plus peſante, & moins chere.

Nous avons ci-deſſus nommé en paſſant, la *manne de Briançon*: on l'appelle ainſi parce qu'elle découle près de Briançon en Dauphiné. Cette *manne* eſt blanche, & diviſée en grumeaux, tantôt de figure ſphérique, tantôt de la groſſeur de la coriandre,

tantôt un peu longs & gros. Elle eſt douce, agréable, d'un goût de ſucre un peu réſineux ; mais on en fait rarement uſage, parce qu'elle eſt beaucoup moins purgative que celle d'Italie.

Les feuilles du mélèſe tranſudent auſſi quelquefois dans les pays chauds une eſpece de *manne* au fort de l'été ; mais cela n'arrive que quand l'année eſt chaude & ſeche, & point autrement. On a bien de la peine à ſéparer cette eſpece de *manne*, quand il y en a ſur des feuilles du mélèſe, où elle eſt fortement attachée. Les payſans pour la recueillir, vont le matin abattre à coups de hache, les branches de cet arbre, les mettent par monceaux, & les gardent à l'ombre. Le ſuc qui eſt encore trop mou pour pouvoir être cueilli, s'épaiſſit, & ſe durcit dans l'eſpace de vingt-quatre heures ; alors on le ramaſſe, on l'expoſe au ſoleil pour qu'il ſe ſeche entierement, & on en ſépare autant que l'on peut, les petites feuilles qui s'y trouvent mélées. Cette récolte eſt des plus chétives.

Enfin nous avons remarqué qu'on connoiſſoit en Orient la *manne alhagine :* elle eſt ainſi nommée parce qu'on la tire de l'arbriſſeau *alhagi*. *Voyez* ce qu'on a dit de la *manne alhagine* en décrivant *l'arbuſte*. J'ajoûterai ſeulement que la *manne alhagine* ne ſeroit pas d'une moindre vertu que celle de Calabre, ſi elle étoit ramaſſée proprement, & nettoyée des ordures & des feuilles dont elle eſt chargée.

Le célebre Tournefort ne doute point que cette *manne* orientale ne ſoit la même que le *tereniabin* de Sérapion & d'Avicenne, qui ont écrit qu'il tomboit du ciel comme une roſée, ſur certains arbriſſeaux chargés d'épines. En effet, *l'alhagi* jette de petites branches ſans nombre, hériſſées de toutes parts d'épines de la longueur d'un pouce, très-aiguës, grêles & flexibles. D'ailleurs il croît abondamment en Egypte, en Arménie, en Géorgie, en Perſe ſurtout, autour du mont Ararat & d'Ecbatane, & dans quelques îles de l'Archipel.

Je finis ici cet article, qui méritoit quelque étendue, parce que l'origine de la *manne* eſt fort curieuſe, parce que les anciens ne l'ont point découverte, & parce qu'enfin ce ſuc concret fournit à la medecine, le meilleur purgatif lénitif qu'elle connoiſſe, convenable à tout âge, en tout pays, à tout ſexe, à toute conſtitution, & preſque en toutes ſortes de maladies. (*D. J.*)

MANNE, (*Hiſt. nat. Chim. Pharm. & mat. méd.*) *man* ou *manna* eſt un mot hébreu, chaldaïque, arabe, grec & latin, que nous avons auſſi adopté, & qui a été donné, dit Geoffroy, à quatre ſortes de ſubſtances. Premierement à la nourriture que Dieu envoya aux Juifs dans le déſert ; ou plus anciennement encore, à un ſuc épais, doux, & par conſéquent alimenteux, que les peuples de ces contrées connoiſſoient déja, & qu'ils imaginoient tomber du ciel ſur les feuilles de quelques arbres. Car, lorſque cette roſée céleſte fut apperçue pour la premiere fois par les Iſraélites, ils ſe dirent les uns aux autres, *man-hu*, qui ſignifie, ſelon Saumaiſe, *c'eſt de la manne*. Ce peuple ſe trompa cependant, en jugeant ſur cette reſſemblance ; car, ſelon le témoignage inconteſtable de l'hiſtorien ſacré, l'aliment que Dieu envoya aux Iſraélites dans le déſert, leur fut miraculeuſement accordé, par une protection toute particuliere de ſa providence ; au lieu que le ſuc mielleux dont ils lui donnerent le nom, étoit, comme nous l'avons déja remarqué, une production toute naturelle de ce climat, où elle eſt encore aſſez commune aujourd'hui.

Voilà donc déja deux ſubſtances différentes qu'on trouve déſignées par le nom de *manne*.

Les anciens Grecs ont donné auſſi très-communément ce nom à une matiere fort différente de celle-ci ; ſavoir à l'*oliban* ou *encens à petits grains*. *Voyez* ENCENS.

Enfin, quelques Botaniſtes ont appellé *manne*, la graine d'un certain gramen, bon à manger, & connu ſous le nom de *gramen dactyloides eſculentum*, *gramen mannæ eſculentum*, *&c.*

Nous ne donnons aujourd'hui le nom de *manne*, qu'à une ſeule matiere ; ſavoir à un corps concret, mielleux, d'une couleur matte & terne, blanche ou jaunâtre, d'une odeur dégoûtante de drogue, qu'on ramaſſe dans différentes contrées, ſur l'écorce & ſur les feuilles de pluſieurs arbres.

Le chapitre de la *manne* de la matiere médicale de Geoffroi, eſt plein de recherches & d'érudition. Cet auteur a ramaſſé tout ce que les auteurs anciens & modernes ont écrit de la *manne*. Il prouve par des paſſages tirés d'Ariſtote, de Théophraſte, de Dioſcoride, de Galien, d'Hippocrate, d'Amynthas, de Pline, de Virgile, d'Ovide, d'Avicenne & de Serapion, que tous ces auteurs, grecs, latins & arabes, ont fort bien connu notre *manne*, ſous les noms de *miel*, *de miel de roſée*, *de miel céleſte*, *d'huile mielleuſe*, *&c.* & que la plûpart ont avancé que cette matiere tomboit du ciel, ou de l'air. Pline, par exemple, met en queſtion, ſi ſon miel en roſée eſt une eſpece de ſueur du ciel, de ſalive des aſtres, ou une ſorte d'excrément de l'air.

Ce préjugé ſur l'origine de la *manne*, n'a été détruit que depuis environ deux ſiecles. Ange Palea, & Barthélemi de la Vieux-ville, franciſcains, qui ont donné un commentaire ſur Meſué en 1543, ont été les premiers qui ont écrit que la *manne* étoit un ſuc épaiſſi du frêne. Donat-Antoine Altomarus, médecin & philoſophe de Naples, qui a été fort célebre, vers l'année 1558, a confirmé ce ſentiment par des obſervations déciſives, dont voici le précis.

Premierement, ayant fait couvrir des frênes de toiles ou d'étoffes de laine, pendant pluſieurs jours & pluſieurs nuits, en ſorte que la roſée ne pouvoit tomber deſſus, on ne laiſſa pas d'y trouver & d'y recueillir de la *manne* pendant ce tems-là.

Secondement, ceux qui recueillent la *manne*, reconnoiſſent qu'après l'avoir ramaſſée, il en ſort encore des mêmes endroits d'où elle découle peu-à-peu, & s'épaiſſit enſuite par la chaleur du ſoleil.

Troiſiemement, ſi on fait des inciſions dans ces arbres, il en découle quelquefois de la véritable *manne*.

Quatriemement, les gens du pays aſſurent avoir vu des cigales, ou d'autres animaux, qui avoient percé l'écorce de ces arbres, & que les ayant chaſſés, il étoit ſorti de la *manne* par le trou qu'ils y avoient fait.

Cinquiemement, ceux qui font du charbon, ont ſouvent remarqué que la chaleur du feu fait ſortir de la *manne* des frênes voiſins.

Sixiemement, il y a dans un même lieu des arbres qui donnent de la *manne*, & d'autres qui n'en donnent point.

Ces obſervations d'Altomarus ont été confirmées par Goropius, dans ſon livre intitulé *Niloſcopium*, par Lobel, Penna, la Coſte, Corneille Conſentin, Paul Boccone & pluſieurs autres naturaliſtes. *Extrait de la mat. méd.* de Geoffroy.

C'eſt un point d'hiſtoire naturelle très-décidé aujourd'hui, que la *manne* n'eſt autre choſe qu'un ſuc végetal, de la claſſe des corps muqueux, qui découle ſoit de lui-même, ſoit par inciſion, de l'écorce & des feuilles de certains arbres.

On la trouve principalement ſur les frênes, aſſez communément ſur les melèſes, quelquefois ſur le pin, le ſapin, le chêne, le genévrier, l'olivier ; on trouve ſur les feuilles d'érable, même dans ce pays, une ſubſtance de cette nature ; le figuier four-

nit auſſi quelquefois un ſuc très-doux, qu'on trouve ſur ſes feuilles, ſous la forme de petits grains, ou de petites gouttes deſſéchées.

La *manne* varie beaucoup en forme & en conſiſtance, ſelon le pays où on la recueille, & les arbres qui la fourniſſent. Les auteurs nous parlent d'une *manne* liquide qui eſt très-rare parmi nous, ou plutôt qui ne s'y trouve point; d'une *manne maſtichina*, d'une *manne bombycine*, d'une *manne* de cedre, *manne alhagine*, &c.

On trouve encore la *manne* diſtinguée dans les *traités des drogues*, par les noms des pays d'où on nous l'apporte: en *manne* orientale, *manne* de l'Inde, *manne* de Calabre, *manne* de Briançon, *&c.*

De toutes ces eſpeces de *manne*, nous n'employons en Médecine que celle qu'on nous apporte d'Italie, & particulierement de Calabre ou de Sicile. Elle naît dans ce pays ſur deux différentes eſpeces, ou plutôt variétés de frênes; ſavoir, le petit frêne, *fraxinus humilior*, *ſive altera Theophraſti*, & le frêne à feuille ronde, *fraxinus rotondiore folio*.

Pendant les chaleurs de l'été, la *manne* ſort d'elle-même des branches & des feuilles de cet arbre, ſous la forme d'un ſuc gluant, mais liquide, qui ſe durcit bientôt à l'air, même pendant la nuit, pourvu que le tems ſoit ſerein; car la récolte de la *manne* eſt perdue, s'il ſurvient des pluies ou des brouillards. Celle-ci s'appelle *manne ſpontanée*. La *manne ſpontanée* eſt diſtinguée en *manne* du tronc & des branches, *di corpo*, & en *manne* des feuilles, *di fronde*. On ne nous apporte point de cette derniere qui eſt très-rare, parce qu'elle eſt difficile à ramaſſer. Les habitans de ces pays font auſſi des inciſions à l'écorce de l'arbre, & il en découle une *manne* qu'ils appellent *forzata* ou *forzatella*. Cette derniere opération ſe fait, dès le commencement de l'été, ſur certains frênes qui croiſſent ſur un terrein ſec & pierreux, & qui ne donnent jamais de la *manne* d'eux-mêmes; & à la fin de Juillet, à ceux qui ont fourni juſqu'alors de la *manne ſpontanée*.

Nous avons dans nos boutiques l'une & l'autre de ces *mannes* dans trois différens états. 1°. Sous la forme de groſſes gouttes ou ſtalactites, blanchâtres, opaques, ſeches, caſſantes, qu'on appelle *manne en larmes*. On prétend que ces gouttes ſe ſont formées au bout des pailles, ou petits bâtons que les payſans de Calabre ajuſtent dans les inciſions qu'ils font aux frênes. La *manne en larmes* eſt la plus eſtimée, & elle mérite la préférence, à la ſeule inſpection, parce qu'elle eſt la plus pure, la plus manifeſtement inaltérée.

2°. La *manne en ſorte* ou *en marons*, c'eſt-à-dire, en petits pains formés par la réunion de pluſieurs grains ou grumeaux collés enſemble; celle-ci eſt plus jaune & moins ſeche que la précédente; elle eſt pourtant très-bonne & très-bien conſervée. La plûpart des apothiquaires font un triage dans les caiſſes de cette *manne en ſorte*; ils en ſéparent les plus beaux morceaux, qu'ils gardent à part, ſous le nom de *manne choiſie*, ou qu'ils mêlent avec la *manne en larmes*.

3°. La *manne graſſe*, ainſi appellée parce qu'elle eſt molle & onctueuſe, elle eſt auſſi noirâtre & ſale. C'eſt très-mal-à-propos que quelques perſonnes, parmi leſquelles on pourroit compter des médecins, la préférent à la *manne ſeche*. La *manne graſſe* eſt toujours une drogue gâtée par l'humidité, par la pluie ou par l'eau de la mer, qui ont pénétré les caiſſes dans leſquelles on l'a apportée. Elle ſe trouve d'ailleurs ſouvent fourrée de miel, de caſſonade commune & de ſcammonée en poudre; ce qui fait un remede au moins infidele, s'il n'eſt pas toujours dangereux, employé dans les cas où la *manne pure* eſt indiquée.

Nous avons déja obſervé plus haut, que la *manne* devoit être rapportée à la claſſe des corps muqueux: en effet, elle en a toutes les propriétés; elle donne dans l'analyſe chimique tous les principes qui ſpécifient ces corps. *Voyez* MUQUEUX. Elle contient le corps nutritif végétal. *Voyez* NOURRISSANT. Elle eſt capable de donner du vin. *Voyez* VIN.

La partie vraiment médicamenteuſe de la *manne*, celle qui conſtitue ſa qualité purgative, paroît être un principe étranger à la ſubſtance principale dont elle eſt formée, au corps doux. Car quoique le miel, le ſucre, les ſucs des fruits doux lâchent le ventre dans quelques cas & chez quelques ſujets, cependant ces corps ne peuvent pas être regardés comme véritablement purgatifs, au lieu que la *manne* eſt un purgatif proprement dit. *Voyez* DOUX. *Voyez* PURGATIF.

La *manne* eſt de tous les remedes employés dans la pratique moderne de la Médecine, celui dont l'uſage eſt le plus fréquent, ſur-tout dans le traitement des maladies aiguës, parce qu'il remplit l'indication qui ſe préſente le plus communément dans ces cas, ſavoir, l'évacuation par les couloirs des inteſtins, & qu'elle la remplit efficacement, doucement & ſans danger.

Il ſeroit ſuperflu de ſpécifier les cas dans leſquels il convient de purger avec de la *manne*, comme tous les pharmacologiſtes l'ont fait, & plus encore d'expliquer comme eux, ceux dans leſquels on doit en redouter l'uſage. Elle réuſſit parfaitement toutes les fois qu'une évacuation douce eſt indiquée; elle concourt encore aſſez efficacement à l'action des purgatifs irritans, elle purge même les hydropiques, elle eſt véritablement hydragogue, & enfin elle ne nuit jamais, que dans les cas où la purgation eſt abſolument contr'indiquée.

On la donne quelquefois ſeule, à la doſe de deux onces juſqu'à trois, dans les ſujets faciles à émouvoir, ou lorſque le corps eſt diſpoſé à l'évacuation abdominale. On la fait fondre plus ordinairement dans une infuſion de ſené, dans une décoction de tamarins ou de plantes ameres; on la donne auſſi avec la rhubarbe, avec le jalap, avec différens ſels, notamment avec un ou deux grains de tartre-émétique, dont elle détermine ordinairement l'action par les ſelles.

On corrige aſſez ordinairement ſa ſaveur fade & douceâtre, en exprimant dans la liqueur où elle eſt diſſoute, un jus de citron, ou en y ajoutant quelques grains de crême de tartre; mais ce n'eſt pas pour l'empêcher de ſe changer en bile, ou d'entretenir une cacochimie chaude & ſeche, ſelon l'idée de quelques médecins, que l'on a recours à ces additions.

C'eſt encore un vice imaginaire que l'on ſe propoſeroit de corriger, par un moyen qui produiroit un vice très-réel, ſi l'on faiſoit bouillir la *manne*, pour l'empêcher de fermenter dans le corps, & pour détruire une prétendue qualité venteuſe. Une diſſolution de *manne* acquiert par l'ébullition, un goût beaucoup plus mauvais que n'en auroit la même liqueur préparée, en faiſant fondre la *manne* dans de l'eau tiede. Auſſi eſt-ce une loi pharmaceutique, véritablement peu obſervée, mais qu'il eſt bon de ne pas négliger pour les malades délicats & difficiles, de diſſoudre la *manne* à froid, autant qu'il eſt poſſible. (*b*)

MANNE DU DESERT, (*Critique ſacrée.*) quant à la figure, elle reſſemble aſſez à celle que Moïſe dépeint. On obſerve que la *manne* qui ſe recueille aux environs du mont Sinaï, eſt d'une odeur très-forte, que lui communique ſans doute les herbes ſur leſquelles elle tombe. Pluſieurs commentateurs, &, entre autres, M. de Saumaiſe, croient que la *manne* d'Arabie eſt la même dont les Hébreux ſe nourriſſoient au deſert, laquelle étant un aliment ordinaire, pris ſeul & dans une certaine quantité, n'avoit

pas, comme la *manne* d'Arabie, une qualité medecinale, qui purge & affoiblit; mais que l'eſtomac y étant accoutumé, elle pouvoit nourrir & ſuſtenter; & même Fuſchius dit, que les payſans du mont Liban, mangent la *manne* qui vient dans leur pays, comme on mange ailleurs le miel; auſſi pluſieurs commentateurs ſont dans l'idée que le miel ſauvage, dont Jean-Baptiſte ſe nourriſſoit ſur les bords du Jourdain, n'eſt autre choſe que la *manne* de l'Orient.

On ne peut que difficilement ſe faire une idée juſte de la *manne* dont Dieu nourriſſoit ſon peuple au deſert, voici ce que Moïſe nous en rapporte: il dit (*Gen. xvj*, ℣. 13, 14, 15.), *qu'il y eut au matin une couche de roſée au-tour du camp, que cette couche de roſée s'étant évaporée, il y avoit quelque choſe de menu & de rond, comme du greſil ſur la terre, ce que les enfans d'Iſrael ayant vû, ils ſe dirent l'un à l'autre, qu'eſt-ce? car ils ne ſavoient ce que c'étoit.* L'auteur ſacré ajoute, au ℣. 31 du même chapitre: *Et la maiſon d'Iſraël nomma ce pain* manne; *& elle étoit comme de la ſemence de coriandre, blanche, & ayant le goût de bignets au miel.*

Il y a ſur l'origine du mot *manne* quatre opinions principales: elles ont chacune leurs partiſans qui les ſoutiennent, avec ce détail de preuves & d'argumens étymologiques, leſquels, comme on le ſait, emportent rarement avec eux une démonſtration.

La premiere, & la plus généralement ſuivie par les interpretes, c'eſt que le nom ſignifie *qu'eſt-ce?* La narration de Moïſe fortifie cette opinion; *ils ſe dirent l'un à l'autre qu'eſt-ce? car ils ne ſavoient ce que c'étoit.* Dans l'hébreu il y a MAN-HOU, ainſi, ſuivant cette idée, la *manne* auroit pris ſon nom de la queſtion même que firent les Iſraëlites lorſqu'ils la virent pour la premiere fois.

La ſeconde, des ſavans, &, entre autres, *Haſcunq*, prétendent que *man-hou* eſt compoſé d'un mot égyptien & d'un mot hébreu, dont l'un ſignifie *quoi*, & l'autre *cela*, & que les Iſraélites appellerent ainſi l'aliment que leur préſentoit Moïſe, comme pour inſulter à ce pain céleſte, dont il leur avoit fait fête, *man-hou, quoi cela?*

La troiſieme, les rabins, & pluſieurs chrétiens après eux, font venir le mot de *manne* de la racine *minach*, qui ſignifie *préparé*, parce que la *manne* étoit toute prête à être mangée, ſans autre préparation que de l'amaſſer, ou plutôt, parce que les Iſraélites, en voyant cet aliment, ſe dirent l'un à l'autre, voici ce pain qui nous a été préparé; & ils l'appellerent *manne*, c'eſt-à-dire, *choſe préparée. Deig, Crit. ſacra, in voce manna, pag. 127.*

La quatrieme, enfin le ſavant M. le Clerc prétend que le mot *manne* vient du mot hébreu *manach*, qui ſignifie un *don;* & que les Iſraélites, ſurpris de voir le matin cette roſée extraordinaire; & enſuite de ce que leur dit Moïſe: *c'eſt ici le pain du ciel*, s'écrierent, *man-hou*, voici le don, ou, peut-être, par une expreſſion de dédain, qui étoit bien dans l'eſprit & le caractere de ce peuple indocile & groſſier, ce petit grain qui couvre la roſée, eſt-ce donc-là ce don que l'éternel nous avoit promis?

On doit, en ſaine philoſophie, regretter le tems qu'on met à rechercher des étymologies, ſur-tout lorſqu'elles ne répandent pas plus de jour ſur le ſujet dont il s'agit, & ſur ce qui peut y a avoir du rapport, que les diverſes idées qu'on vient d'articuler, que la *manne* ait reçu ſon nom d'un mouvement, d'étonnement, de gratitude ou de dédain, c'eſt ce qu'on ne peut décider, qu'il importe aſſez peu de ſavoir, & qui d'ailleurs ne change rien à la nature de la choſe.

Ce qu'il y a de moins équivoqne, c'eſt que ſur la maniere dont l'auteur ſacré rapporte la choſe, on ne peut pas raiſonnablement douter que la *manne* du deſert n'ait été miraculeuſe, & bien différente, par-là-même, de la *manne* ordinaire d'Orient. Celle-ci ne paroît que dans certain tems de l'année; celle du deſert tomboit tous les jours, excepté le jour du ſabath; & cela pendant quarante années: car elle ne ceſſa de tomber dans le camp des Iſraélites, que lorſqu'ils furent en poſſeſſion de ce pays, découlant de lait & de miel, qui leur fournit en abondance des alimens d'une toute autre eſpece. La *manne* ordinaire ne tombe qu'en fort petite quantité, & ſe forme inſenſiblement; celle du deſert venoit tout-d'un-coup, & dans une ſi grande abondance, qu'elle ſuffiſoit à toute cette prodigieuſe & inconcevable multitude, qui étoit à la ſuite de Moïſe.

La *manne* ordinaire peut ſe conſerver aſſez long-tems, & ſans préparation: celle qui ſe recueilloit dans le deſert, loin de ſe conſerver, & de ſe durcir au ſoleil, ſe fondoit bientôt: vouloit-on la garder, elle ſe pourriſſoit, & il s'y engendroit des vers: la *manne* ordinaire ne ſauroit nourrir, celle du deſert ſuſtentoit les Iſraélites.

Concluons de ces réflexions, & d'un grand nombre d'autres, qu'on pourroit y ajouter que la *manne* du deſert étoit miraculeuſe, ſurnaturelle, & très-différente de la *manne* commune: c'eſt ſur ce pied-là que Moïſe veut que le peuple l'enviſage, lorſqu'il lui dit (*Deut. viij*, ℣. 23.): « Souviens-toi de tout » le chemin par lequel l'éternel, ton Dieu, t'a fait » marcher pendant ces quarante ans dans ce deſert, » afin de t'humilier, & de t'éprouver, pour con- » noître ce qui eſt en ton cœur; ſi tu gardois ſes » commandemens ou non: il t'a donc humilié, & » t'a fait avoir faim; mais il t'a repû de *manne*, la- » quelle tu n'avois point connue, ni tes peres auſſi, » afin de te faire connoître que l'homme ne vivra » pas de pain ſeulement; mais que l'homme vivra » de tout ce qui ſort de la bouche de Dieu.

Le pain déſigne tous les alimens que fournit la nature; & ce qui ſort de la bouche de Dieu, ſera tout ce que Dieu, par ſa puiſſance infinie, peut créer & produire pour nourrir & ſuſtenter les humains d'une maniere miraculeuſe.

Il me ſemble même que l'éternel voulut faire connoître à ſon peuple, que c'étoit bien de ſa bouche que ſortoit la *manne*, puiſque les Hébreux, comme le leur repréſente leur conducteur, *virent la gloire de l'éternel*, c'eſt-à-dire, une lumiere plus vive, plus éclatante que celle qui les conduiſoit ordinairement; & ce fut du milieu de ce ſymbole extraordinaire de ſa préſence, que Dieu publia ſes ordres au ſujet de l'aliment miraculeux qu'il leur diſpenſoit; & il le fit d'une maniere bien propre à les faire obſerver. Il leur ordonna 1°. de recueillir la *manne* chaque matin pour la journée ſeulement; 2°, en recueillir chacun une meſure égale, la dixieme partie d'un éphu, ce qui s'appelle un *hower*, c'eſt-à-dire, cinq à ſix livres; 3°. de ne jamais recueillir de la *manne* le dernier jour de la ſemaine, qui étoit le jour du repos, dont la loi de Sinaï leur ordonnoit l'exacte obſervation.

Ces trois ordres particuliers, également juſtes, raiſonnables & faciles, fourniſſent aux moraliſtes une ample matiere de bien de réflexions édifiantes, & de pluſieurs maximes pratiques, le tout fortifié par d'amples déclamations contre l'ingrate indocilité des Hébreux.

L'envoi de la *manne* au deſert étoit un événement trop intéreſſant pour n'en pas perpétuer la mémoire dans la poſtérité de ceux en faveur deſquels s'étoit opéré ce grand miracle; auſſi l'éternel voulut en conſerver un monument autentique; voici ce que Moïſe dit à Aaron ſur ce ſujet, par l'ordre de Dieu (*Exod. xvj*, ℣. 33.): *Prends une cruche,*

& mets-y un plein hower de manne, *& le posé devant l'éternel pour être gardé en vos âges.*

S. Paul nous apprend que cette cruche étoit d'or; & par ces mots, *être posée devant l'éternel*, (*Hébr. ix.* 4.) il explique *être mise dans l'arche*, ou, comme portent d'autres versions, *à côté de l'arche*, ce qui paroît plus conforme à quelques endroits de l'Ecriture qui nous apprennent qu'il n'y avoit rien dans l'arche que les tables de l'alliance (*Exod. xxv, 16. I. Rois viij. 9. II. chron.* ℣. 10.); il faut d'ailleurs observer, que lorsque Moïse donna cet ordre à son frere, l'arche n'existoit point, & qu'elle ne fut construite qu'assez long-tems après.

Au reste, le célébre M. Réland a fait de savantes & de curieuses recherches sur la figure de cette cruche ou vase, dans lequel étoit conservée la *manne* sacrée. Il tire un grand parti de sa littérature, & de sa profonde connoissance des langues, pour faire voir que ces vases avoient deux anses, que quelquefois ils s'appelloient ονοι; ainsi dans Athénées on lit ονους γεμοντας οινυ, c'est-à-dire, des *ânes remplis de vin*, d'où notre savant commentateur prend occasion de justifier les Hébreux de la fausse accusation de conserver dans le lieu saint la tête d'un âne en or, & d'adorer cette idole. *Voyez* Reland *Dissertatio altera de inscript. quorumdam nummorum Samaritanorum*, &c.

Le livre des nombres (*xj. 7.*) dit que la *manne* étoit blanche comme du bdellion. Bochart, (*Hier. part. II. lib. V. cap. v. pag. 678.*), d'après plusieurs *thalmudistes*, prétend que le bdellion signifie une *perle*; à la bonne-heure, peu importe.

Ceux d'entre les étymologistes qui ont tiré le mot *manne* du verbe *minnach*, préparer, par la raison, disent-ils, qu'elle n'avoit pas besoin de préparation, n'ont pas fait attention à ce qui est dit au *verset 8 du chap. xj.* des nombres. *Le peuple se disperſoit, & la ramaſſoit, puis il la mouloit aux meules, ou la piloit dans un mortier, & la faiſoit cuire dans un chaudron, & en faiſoit des gâteaux, dont le goût étoit ſemblable à celui d'une liqueur d'huile fraîche*, ce qui, pour le dire en passant, nous fait voir combien la *manne* du desert devoit être solide & dure, & toute différente, par-là-même, de la *manne* d'Arabie, ou de celle de Calabre.

Quant à son goût, l'Ecriture-sainte lui en attribue deux différens: elle est comparée à des *bignets faits au miel*; & dans un autre endroit, *à de l'huile fraîche*; peut-être qu'elle avoit le premier de ces goûts avant que d'être pilée & apprêtée, & que la préparation lui donnoit l'autre.

Les Juifs (Schemoth Rabba, *lect. xxv.*, *fol.* 24.) expliquent ces deux goûts différens, & prétendent que Moïse a voulu marquer par-là, que la *manne* étoit comme de l'huile aux enfans, comme du miel aux viellards, & comme des gâteaux aux personnes robustes. Peu contens de tout ce qu'il y a d'extraordinaire dans ce miraculeux événement, les rabbins ont cherché à en augmenter le merveilleux par des suppositions qui ne peuvent avoir de réalité que dans leur imagination, toujours poussée à l'extrême. Ils ont dit que la *manne* avoit tous les goûts possibles, hormis celui des porreaux, des oignons, de l'ail, & celui des melons & concombres, parce que c'étoient-là les divers légumes après lesquels le cœur des Hébreux soupiroit, & qui leur faisoient si fort regretter la maison de servitude. Thalmud Joma, *cap. viij. fol. 75.*

Ils ont accordé à la *manne* tous les parfums de divers aromates dont étoit rempli le paradis terrestre. *Lib. Zoar*, *fol. 28.* Quelques rabbins sont allés plus loin (Schemat Rabba, *sect. xxv*, &c.), & n'ont pas eu honte d'assurer que la *manne* devenoit poule, perdrix, chapon, ortolan, *&c.* selon que le souhaitoit celui qui en mangeoit. C'est ainsi qu'ils expliquent ce que Dieu disoit à son peuple: *qu'il n'avoit manqué de rien dans le desert. Deut. xj. 7. Neh. ix. 21.* S. Augustin (*tom. I. retract. lib. II. pag. 33.*), profite de cette opinion des docteurs juifs, & cherche à en tirer pour la morale un merveilleux parti, en établissant qu'il n'y avoit que les vrais justes qui eussent le privilege de trouver dans la *manne* le goût des viandes qu'ils aimoient le plus: ainsi, dans le système de S. Augustin, peu de justes en Israël; car tout le peuple conçut un tel dégoût pour la *manne*, qu'il murmura, & fit, d'un commun accord, cette plainte, qui est plus dans une nature foible, que dans une pieuse résignation: quoi! toujours de la *manne*? nos yeux ne voient que *manne*. *Nomb. xj. 6.*

Encore un mot des rabbins. Quelque ridicules que soient leurs idées, il est bon de les connoître pour savoir de quoi peut être capable une imagination dévotement échauffée. Ils ajoutent au récit de Moïse, que les monceaux de *manne* étoient si hauts, & si élevés, qu'ils étoient apperçus par les rois d'Orient & d'Occident; & c'est à cette idée qu'ils appliquent ce que le Psalmiste dit au *pseaume 23.* ℣. 6. *Tu dresses ma table devant moi, à la vûe de ceux qui me pressent.* Thalmud Joma, *fol. 76, col. 1.*

Le Hébreux, & en général les orientaux, ont pour la *manne* du desert une vénération particuliere. On voit dans la *bibliotheque orientale* d'Herbelot, *pag. 547*, que les Arabes le nomment *la dragée de la toute-puissance.*

Et nous lisons dans Abenezra sur *l'exode*, que les Juifs, jaloux du miracle de la *manne*, prononcent malédiction contre ceux qui oseroient soutenir l'opinion contraire.

Akiba prétendoit que la *manne* avoit été produite par l'épaississement de la lumiere céleste, qui, devenue matérielle, étoit propre à servir de nourriture à l'homme: mais le rabbin Ismaël desapprouva cette opinion, & la combattit gravement; fondé sur ce principe, que la *manne*, selon l'Ecriture, est *le pain des anges.* Or les anges, disoit-il, ne sont pas nourris par la lumiere, devenue matérielle; mais par la lumiere de Dieu-même. N'est-il pas à craindre, qu'à force de subtilités, on fasse de cette *manne* une viande un peu creuse?

Au reste, le mot de *manne* est employé dans divers usages allégoriques, pour désigner les vérités dont se nourrit l'esprit, qui fortifient la piété, & soutiennent l'ame.

MANNE, (*Vannier.*) c'est un ouvrage de mandrerie, plus long que large, assez profond, sans anse, mais garni d'une poignée à chaque bout.

MANNE, qu'on nomme aussi *banne*, & quelquefois *mannette*, f. f. (*Chapelier.*) espece de grand panier quarré long, d'osier ou de chataignier refendu, de la longueur & de la largeur qu'on veut, & d'un pié ou un pié & demi de profondeur. Les marchands chapeliers & plusieurs autres se servent de ces *mannes* pour emballer leurs marchandises; & les chapeaux de Caudebec en Normandie ne viennent que dans ces sortes de paniers.

MANNE, (*Marine.*) c'est une espece de corbeille qui sert à divers usages dans les vaisseaux.

MANNSFELD, PIERRE DE, (*Hist. nat.*) c'est ainsi qu'on nomme en Allemagne une espece de schiste ou de pierre feuilletée noirâtre, qui se trouve près de la ville d'Eisleben, dans le comté de *Mannsfeld.* On y voit très-distinctement des empreintes de différentes especes de poissons, dont plusieurs sont couverts de petits points jaunes & brillans qui ne sont que de la pyrite jaune ou cuivreuse; d'autres sont couverts de cuivre natif. Cette pierre est une

vraie mine de cuivre, dont on tire ce métal avec ſuccès dans les fonderies du voiſinage; on a même trouvé que ce cuivre contenoit une portion d'argent.

On remarque que preſque tous les poiſſons dont les empreintes ſont marquées ſur ces pierres, ſont recourbés, ce qui a fait croire à quelques auteurs que non-ſeulement ils avoient été enſevelis par quelque révolution de la terre, mais encore qu'ils avoient ſouffert une cuiſſon de la part des feux ſouterreins. (—)

MANOA & DORADO, (*Géog.*) ville imaginaire, qu'on a ſuppoſé exiſter dans l'Amérique, ſous l'équateur, au bord du lac de Parime. On a prétendu que les Péruviens échappés au fer de leurs conquérans, ſe réfugierent ſous l'équateur, y bâtirent le *Manoa*, & y porterent les richeſſes immenſes qu'ils avoient ſauvées.

Les Eſpagnols ont fait des efforts dès 1570, & des dépenſes incroyables, pour trouver une ville qui avoit couvert ſes toits & ſes murailles de lames & de lingots d'or. Cette chimere fondée ſur la ſoif des richeſſes, a coûté la vie à je ne ſais combien de milliers d'hommes, en particulier à Walther Rawleigh, navigateur à jamais célebre, & l'un des plus beaux eſprits d'Angleterre, dont la tragique hiſtoire n'eſt ignorée de perſonne.

On peut lire dans les *Mémoires de l'académie des Sciences, année 1746*, la conjecture de M. de la Condamine, ſur l'origine du roman de la *Manoa* dorée. Mais enfin cette ville fictive a diſparu de toutes les anciennes cartes, où des géographes trop crédules l'avoient fait figurer autrefois, avec le lac qui rouloit ſans ceſſe des ſables de l'or le plus pur. (*D. J.*)

MANOBA, *ou plûtôt* MŒNOBA, & par Strabon, en grec Μαίνοβα, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Eſpagne, dans la Bétique, avec une riviere de même nom. Cette riviere s'appelle préſentement *Rio-Frio*, & la ville *Torrès*, au royaume de Grenade. (*D. J.*)

MANOBI, ſ. m. (*Botan exot.*) fruit des Indes occidentales, improprement appellé *piſtache* par les habitans des îles françoiſes de l'Amérique. Ces fruits ſont tous ſuſpendus aux tiges de la plante nommée *arachidua, quadrifolia, villoſa, flore luteo*, Plum. 49. *arachidnoides americana*, Mém. de l'académie des Sciences, 1723.

La racine de cette plante eſt blanche, droite & longue de plus d'un pié, piquant en fond. Elle pouſſe pluſieurs tiges de huit à dix pouces de long, tout-à-fait couchées ſur terre, rougeâtres, velues, quarrées, noueuſes, & diviſées en quelques branches naturelles.

Les feuilles dont elles ſont garnies ſont larges d'un pouce, longues d'un pouce & demi, de forme preſque ovale, oppoſées deux à deux, attachées ſans pédicule à des queues.

Les fleurs ſortent des aiſelles des queues; elles ſont légumineuſes, d'un jaune rougeâtre, & ſoutenues par un pédicule. L'étendard ou feuille ſupérieure a ſept ou huit lignes de largeur; mais ſes aîles ou feuilles latérales n'ont qu'une ligne de large; il y a entre deux une petite ouverture par où l'on découvre la baſe de la fleur, appellée ordinairement *carina*. Elle eſt compoſée de deux feuilles, entre leſquelles eſt placé le piſtil qui ſort du fond du calice, lequel eſt formé en une eſpece de cornet dentelé.

Ce piſtil, lorſque les fleurs commencent à paſſer, ſe fiche dans la terre, & y devient un fruit long & oblong, blanc-ſale, tirant quelquefois ſur le rougeâtre. Ce fruit eſt une eſpece de gouſſe membraneuſe, ſillonnée en ſa longueur, garnie entre les ſillons de pluſieurs petites lignes tantôt tranſverſales, tantôt obliques, ſuſpendu dans la terre par une petite queue de ſept à huit lignes de long. La longueur de ces gouſſes varie ſouvent; il y en a d'un pouce & demi de long, & d'autres de huit à neuf lignes. Leur groſſeur eſt aſſez irréguliere, les deux extrémités étant communément renflées, & le milieu comme creuſé en gouttiere. Le bout par où elles ſont attachées à la queue, eſt ordinairement plus gros que le bout oppoſé, qui ſe termine ſouvent en une eſpece de pointe émouſſée & relevée en façon de bec crochu.

Chaque gouſſe eſt compoſée de deux coſſes dont les cavités qui ſont inégales & garnies en dedans d'une petite pellicule blanche, luiſante & très-déliée, renferment un ou deux noyaux ronds & oblongs, diviſés en deux parties, & couverts d'une petite peau rougeâtre, ſemblable à-peu-près à celle qui couvre les amandes ou avelines, qui noircit quand le fruit vieillit ou devient ſec.

Ces noyaux, lorſque la gouſſe n'en renferme qu'un ſeul, ſont aſſez réguliers, & ne reſſemblent pas mal aux noyaux du gland; mais lorſqu'il y en a deux, ils ſont échancrés obliquement, l'un à la tête, l'autre à la queue, aux endroits par où ils ſe touchent. La ſubſtance de ces noyaux eſt blanche & oléagineuſe, & le goût en eſt fade & inſipide, tirant ſur le ſauvage, ayant quelque rapport avec le gout des pois chiches verts.

J'ai donné la deſcription du *manobi* d'après M. Niſſole, parce que celle du P. Labat eſt pleine d'erreurs & de contes. *Voyez les Mémoires de l'Académie des Sciences, année 1723*, où vous trouverez auſſi la figure exacte de cette plante. (*D. J.*)

MANŒUVRE, ſ. m. (*Architect.*) dans un bâtiment, eſt un homme qui ſert au compagnon mâçon, pour lui gâcher le plâtre, nettoyer les régles & calibres, à apporter ſur ſon échaffaut les moëllons & autres choſes néceſſaires pour bâtir.

MANŒUVRE, terme dont on ſe ſert dans l'art de bâtir pour ſignifier le mouvement libre & aiſé des ouvriers, des machines, dans un endroit ſerré ou étroit pour y pouvoir travailler.

MANŒUVRE, (*Peinture*) ſe dit d'un tableau qui eſt bien empâté, où les couleurs ſont bien fondues, hardiment & facilement touché; on dit la *manœuvre de ce tableau eſt belle.*

MANŒUVRE ſe dit encore, lorſqu'on reconnoît dans un tableau que le peintre a préparé les choſes dans ſon tableau différemment de ce qu'elles ſont reſtées; c'eſt-à-dire, qu'il a mis du verd, du rouge, du bleu en certaines places, & qu'on n'apperçoit plus qu'un reſte de chacune de ces couleurs, au travers de celles qu'il a miſe ou frottée deſſus. On dit, le peintre *a une ſinguliere manœuvre.*

MANŒUVRE & MANŒUVRES, (*Marine*) ces termes ont dans la marine des ſignifications très-étendues, & fort différentes.

1°. On entend par la *manœuvre*, l'art de conduire un vaiſſeau, de régler ſes mouvemens, & de lui faire faire toutes les évolutions néceſſaires, ſoit pour la route, ſoit pour le combat.

2°. On donne le nom général de *manœuvres* à tous les cordages qui ſervent à gouverner & faire agir les vergues & les voiles d'un vaiſſeau, à tenir les mâts, *&c.*

MANŒUVRE; art de ſoumettre le mouvement des vaiſſeaux à des lois, pour les diriger le plus avantageuſement qu'il eſt poſſible; toute la théorie de cet art, conſiſte dans la ſolution des ſix problèmes ſuivans. 1°. Trouver l'angle de la voile & de la quille; 2°. déterminer la derive du vaiſſeau, quelque grand que ſoit l'angle de la voile avec la quille; 3°. meſurer avec facilité cet angle de la derive; 4°. trouver l'angle le plus avantageux de la voile avec

avec le vent, l'angle de la voile & de la quille étant donné ; 5°. l'angle de la voile & de la quille donné, trouver l'angle de la voile avec la quille, le plus avantageux pour gagner au vent ; 6°. déterminer la viteſſe du vaiſſeau, ſelon les angles d'incidence du vent ſur les voiles, ſelon les différentes viteſſes du vent, ſelon les différentes voilures ; & enfin, ſuivant les différentes dérives.

La maniere de réſoudre ces ſix problèmes ſeroit d'un trop grand détail ; il ſuffit d'indiquer où l'on peut les trouver, & d'ajouter un mot ſur les diſcuſſions que la théorie de la *manœuvre* a excitées entre les ſavans. Les anciens ne connoiſſoient point cet art. André Doria génois, qui commandoit les galeres de France ſous François I, fixa la naiſſance de la *manœuvre* par une pratique toute nouvelle : il connut le premier qu'on pouvoit aller ſur mer par un vent preſque oppoſé à la route. En dirigeant la proue de ſon vaiſſeau vers un air de vent, voiſin de celui qui lui étoit contraire, il dépaſſoit pluſieurs navires, qui bien loin d'avancer ne pouvoient que rétrograder, ce qui étonna tellement les navigateurs de ce tems, qu'ils crurent qu'il y avoit quelque choſe de ſurnaturel. M^rs. les chevaliers de Tourville, du Guay-Trouin, Bart, du Queſne pouſſerent la pratique de la *manœuvre* à un point de perfection, dont on ne l'auroit pas cru ſuſceptible. Leur capacité dans cette partie de l'art de naviger, n'étoit cependant fondée que ſur beaucoup de pratique & une grande connoiſſance de la mer. A force de tâtonnement, ces habiles marins s'étoient fait une routine, une pratique de *manœuvrer* d'autant plus ſurprenante, qu'ils ne la devoient qu'à leur génie. Nulle régle, nul principe proprement dit ne les dirigeoit, & la *manœuvre* n'étoit rien moins qu'un art.

Le pere Pardies jéſuite, eſt le premier qui ait eſſayé de la ſoumettre à des lois : cet eſſai fut adopté par le chevalier Renau, qui, aidé d'une longue pratique à la mer, établit une théorie très-belle ſur ces principes ; elle fut imprimée par ordre de Louis XIV. & reçûe du public avec un applaudiſſement général.

M. Huyghens attaqua ces principes & forma des objections, qui furent repouſſées avec force par le chevalier Renau ; mais ce dernier s'étant trompé dans les principes, on reconnut l'erreur, & les marins ſavans virent avec douleur tomber par ce moyen une théorie qu'ils ſe préparoient de réduire en pratique.

M. Bernouilli prit part à la diſpute, reconnut quelques mépriſes dans M. Huyghens, ſçut les éviter, & publia en 1714. un livre intitulé, *eſſai d'une nouvelle théorie de la* manœuvre *des vaiſſeaux*. Les ſavans accueillirent cet ouvrage, les marins le trouverent trop profond, & les calculs analytiques dont il étoit chargé le rendoit d'un accès trop difficile aux pilotes.

M. Pitot de l'académie des ſciences, travaillant ſur les principes de M. Bernouilli, calcula des tables d'une grande utilité pour la pratique, y ajouta pluſieurs choſes neuves, & publia ſon ouvrage en 1731, ſous le titre de la *théorie des vaiſſeaux réduite en pratique*. Enfin, M. Saverien connu par pluſieurs ouvrages, a publié en 1745 une nouvelle théorie à la portée des pilotes. MM. Bouguer & de Genſane l'ont critiquée, & il a répondu; c'eſt dans tous ces ouvrages qu'on peut puiſer la théorie de la *manœuvre*, que les marins auront toujours beaucoup de peine à allier avec la pratique.

MANŒUVRES, (*Marine*) On appelle ainſi en général toutes les cordes qui ſervent à faire mouvoir les vergues & les voiles, & à tenir les mâts.

On diſtingue les *manœuvres* en *manœuvres coulantes* ou courantes, & *manœuvres dormantes*.

Mamœuvres courantes, ſont celles qui paſſent ſur des poulies, comme les bras, les boulines, *&c.* & qui ſervent à manœuvrer le vaiſſeau à tout moment.

Manœuvres dormantes, ſont les cordages fixes, comme l'itaque, les haubans, les galoubans, les étais, *&c.* qui ne paſſent pas par des poulies, ou qui ne ſe manœuvrent que rarement.

Manœuvres à queue de rat qui vont en diminuant, & qui par conſéquent ſont moins garnies de cordon vers le bout, que dans toute leur longueur.

Manœuvres en bande, manœuvres qui n'étant ni tenues, ni amarées, ne travaillent pas.

Manœuvres majors, ce ſont les gros cordages, tels que les cables, les hauſſieres, les étais, les grelins, *&c.*

Manœuvres paſſées à contre, manœuvres qui ſont paſſées de l'arriere du vaiſſeau à l'avant, comme celle du mât d'artimon.

Manœuvres paſſées à tour, manœuvres paſſées de l'avant du vaiſſeau à l'arriere, comme les cordages du grand mât & ceux des mâts de beaupré & de miſaine. *Voyez Pl. I. de la Marine*, le deſſein d'un vaiſſeau du premier rang avec ſes mâts, vergues & cordages, *&c.*

MANŒUVRE, (*Marine.*) c'eſt le ſervice des matelots, & l'uſage que l'on fait de tous les cordages pour faire mouvoir le vaiſſeau.

Manœuvre baſſe, manœuvre qu'on peut faire de deſſus le pont.

Manœuvre haute, qui ſe fait de deſſus les hunes, les vergues & les cordages.

Manœuvre groſſe, c'eſt le travail qu'on fait pour embarquer les cables & les canons, & pour mettre les ancres à leur place.

Manœuvre hardie, manœuvre périlleuſe & difficile.

Manœuvre fine, c'eſt une manœuvre prompte & délicate.

Manœuvre tortue, c'eſt une mauvaiſe manœuvre.

MANŒUVRER, c'eſt travailler aux manœuvres, les gouverner, & faire agir les vergues & les voiles d'un vaiſſeau, pour faire une manœuvre.

MANŒUVRIER, (*Marine*) c'eſt un homme qui ſait la *manœuvre* : on dit, cet officier eſt un bon *manœuvrier*.

MANŒUVRIER *ou* MANOUVRIER, ſ. m. (*Comm.*) compagnon, artiſan, homme de peine & de journée, qui gagne ſa vie du travail de ſes mains. Le *manouvrier* eſt différent du crocheteur & gagne-denier.

MANOIR, ſ. m. (*Juriſp.*) dans les coutumes ſignifie *maiſon*. Le *manoir* féodal ou ſeigneurial, eſt la maiſon du ſeigneur; le *principal manoir* eſt la principale maiſon tenue en fief, que l'aîné a droit de prendre par préciput avec les accints & préclôtures, & le vol du chapon ; quand il n'y a point de maiſon, il a droit de prendre un arpent de terre tenu en fief pour lui tenir lieu du principal *manoir*. Cout. de Paris, *art. 12 & 18. Voyez* FIEF, PRÉCIPUT, VOL DU CHAPON. (*A*)

MANOMETRE, ſ. m. (*Phyſiq.*) inſtrument qui a été imaginé pour montrer ou pour meſurer les altérations qui ſurviennent de la rareté ou de la denſité de l'air, *voyez* AIR.

Ce mot eſt formé des mots grecs μανὸς, *rare*, & μέτρον, *meſure*, &c.

Le *manometre* differe du barometre en ce que ce dernier ne meſure que le poids de l'atmoſphere ou de la colonne d'air qui eſt au-deſſus, au lieu que le premier meſure en même tems la denſité de l'air dans lequel il ſe trouve ; denſité qui ne dépend pas ſeulement du poids de l'atmoſphere, mais encore de l'action du chaud & du froid, *&c.* Quoi qu'il en ſoit,

pluſieurs auteurs confondent aſſez généralement le *manometre* avec le barometre, & M. Boyle lui-même nous a donné un vrai *manometre* ſous le nom de *barometre ſtatique*.

Cet inſtrument conſiſte en une boule de verre *E*, *fig. 12. pneum.* très-peu épaiſſe & d'un grand volume qui eſt en équilibre avec un très-petit poids, par le moyen d'une balance; il faut avoir ſoin que la balance ſoit fort ſenſible, afin que le moindre changement dans le pois *E* la faſſe trébucher; & pour juger de ce trébuchement, on adapte à la balance une portion de cercle *ADC*. Il eſt évident que quand l'air deviendra moins denſe & moins peſant, le poids de la boule *E* augmentera, & au contraire: de ſorte que cette boule l'emportera ſur le poids ou le poids ſur elle. *Voyez* BAROMETTE.

Dans les *mémoires de l'académie de 1703*, on trouve un mémoire de M. Varignon, dans lequel ce géometre donne la deſcription d'un *manometre* de ſon invention, & un calcul algébrique par le moyen duquel on peut connoître les propriétés de cet inſtrument. (*O*)

MANOSQUE, *Manoſca*, (*Géog.*) ville de France en Provence ſur la Durance, dans la viguerie de Forcalquier, avec une commanderie de l'ordre de Malthe. Elle eſt dans un pays très-beau & très-fertile, à 4 lieues S. de Forcalquier, 154 S. E. de Paris. *Long. 23. 30. lat. 43. 52.*

Dufour (Philippe Sylveſtre), marchand droguiſte à Lyon, mais au-deſſus de ſon état par ſes ouvrages, étoit de *Manoſque*. Il mourut dans le pays de Vaud en 1685, à 63 ans.

MANOTCOUSIBI, (*Géogr.*) riviere de l'Amérique ſeptentrionale, au 59 degré de latitude nord, dans la baie de Hudſon. Les Danois la découvrirent en 1668; on l'appelle encore la *riviere danoiſe*, & les Anglois la nomment *Churchill*. (*D. J.*)

MANQUER, v. act. (*Gram.*) il a un grand nombre d'acceptions. *Voyez*-en quelques-unes dans les *articles ſuivans*.

MANQUER, (*Comm.*) ſignifie *faire banqueroute*, *faire faillite*. *Voyez* BANQUEROUTE & FAILLITE. On voit ſouvent *manquer* de gros négocians & des banquiers accrédités, ſoit par leur mauvaiſe conduite, ſoit par la faute de leurs correſpondans.

MANQUER *en Marine* ſe dit d'une manœuvre qui a largué, ou lâché, ou qui s'eſt rompue.

MANQUER, *en Jardinage*, ſe dit d'un jardin qui manque d'eau, de fumier: les fruits ont *manqué* cette année.

MANRESE, (*Géog.*) en latin *Minoriſſa*, ancienne petite ville d'Eſpagne dans la Catalogne, au confluent du Cordonéro & du Lobrégat, à 9 lieues N. O. de Barcelone, 6 S. E. de Cardonne. *Long. 19. 30. lat. 41. 36.*

MANS, LE, (*Géogr.*) ancienne ville de France ſur la Sarte, capitale de la province du Maine. C'eſt la même que la table de Peutinger appelle *Suindinum*. Dans les notices des villes de la Gaule elle eſt nommée *civitas Cenomanorum*. Sous le regne de Charlemagne c'étoit une des plus grandes & des riches villes du royaume; les tems l'ont bien changé. Preſque dans chaque ſiecle elle a éprouvé des incurſions, des ſiéges, des incendies, & autres malheurs ſemblables, dont elle ne ſauroit ſe relever. Elle contient à peine aujourd'hui neuf ou dix mille ames. Son évêque ſe dit le premier ſuffragant de l'archevêché de Tours, mais cette prétention lui eſt fort conteſtée. Son évêché vaut environ 17000 livres de revenu. Le *Mans* eſt ſur une colline, à 8 lieues N. O. d'Alençon, 17 N. O. de Tours, 19 N. E. d'Angers, 30 N. E. d'Orléans, 48 S. O. de Paris. *Longit.* ſelon Caſſini, *17. 36'. 30''. lat. 47. 58.* (*D. J.*)

MANSART, (*Hiſt. nat.*) *voyez* RAMIER.

MANSARD, ſ. m. (*Docimaſt.*) on appelle ainſi dans les fonderies un inſtrument avec lequel on prend les eſſais du cuivre noir, & qui eſt une verge de fer au bout de laquelle eſt une eſpece de ciſeau d'acier poli. Dans chaque *percée* de la fonte, auſſi-tôt que la matte eſt enlevée, on trempe un pareil inſtrument, le cuivre noir s'attache à l'acier poli, & on l'en ſépare pour l'uſage. *Tiré du ſchlutter* de M. Hélot.

MANSARDE, ſ. f. *terme d'Architecture*. On nomme ainſi la partie de comble briſé qui eſt preſque à-plomb depuis l'égoût juſqu'à la panne de breſée, où elle joint le vrai comble. On y pratique ordinairement des croiſées. On doit l'invention de ces ſortes de combles à François Manſard, célebre architecte.

MANSEBDARS, ſ. m. (*Hiſtoire mod.*) nom qu'on donne dans le Mogol à un corps de cavalerie qui compoſe la garde de l'empereur, & dont les ſoldats ſont marqués au front. On les appelle ainſi du mot *manſeb*, qui ſignifie une paye plus conſidérable que celle des autres cavaliers. En effet, il y a tel *manſebdar* qui a juſqu'à 750 roupies du premier titre de paye par an, ce qui revient à 1075 livres de notre monnoie. C'eſt du corps des *manſebdars* qu'on tire ordinairement les omrhas ou officiers généraux. *Voyez* OMRHAS. (*G*)

MANSFELD, *Manſfeldia*, (*Géogr.*) petite ville de même nom, avec titre de comté. Elle eſt à 14 lieues S. O. de Magdebourg, 18 N. E. d'Erfort, 19 S. O. de Wirtemberg. *Long. 29. 30. lat. 51. 35.*

Vigand (Jean), ſavant théologien, diſciple de Mélanchthon, a illuſtré *Manſfeld* ſa patrie, en y recevant le jour. Il eſt connu par pluſieurs ouvrages eſtimés, & pour avoir travaillé avec Flaccus Illyricus aux centuries de Magdebourg. Il décéda en 1587, à 64 ans. (*D. J.*)

MANSFENY, ſ. m, (*Hiſt. nat.*) oiſeau de proie d'Amérique; il reſſemble beaucoup à l'aigle; il n'eſt guere plus gros qu'un faucon, mais il a les ongles deux fois plus longs & plus forts. Quoiqu'il ſoit bien armé, il n'attaque que les oiſeaux qui n'ont point de défenſe, comme les grives, les alouettes de mer, les ramiers, les tourterelles, *&c.* Il vit auſſi de ſerpens & de petits lézards. La chair de cet oiſeau eſt un peu noire & de très-bon goût. *Hiſt. gen. des Antilles*, par le P. du Tertre

MANS-JA, ſ. m. (*Commerce.*) poids dont on ſe ſert en quelques lieux de la Perſe, particulierement dans le Servan & aux environs de Tauris. Il peſe douze livres un peu légeres. *Dictionnaire de Commerce*. (*G*)

MANSION, ſ. f. (*Géogr.*) Ce mot doit être employé dans la géographie de l'Empire romain lorſqu'il s'agit de grandes routes. C'eſt un terme latin, *manſio*, lequel ſignifie proprement *demeure*, *ſéjour*, & même ſes autres acceptions ſont toutes relatives à cette ſignification.

1°. Quand les Romains s'arrêtoient un petit nombre de jours pour laiſſer repoſer les troupes dans des camps, ces camps étoient nommés *manſiones*; mais s'ils y paſſoient un tems plus conſidérable, ils s'appelloient *ſtativa caſtra*.

2°. Les lieux marqués ſur les grandes routes, où les légions, les recrues, les généraux avec leur ſuite, les empereurs mêmes trouvoient tous leurs beſoins préparés d'avance, ſoit dans les magaſins publics, ſoit par d'autres diſpoſitions, ſe nommoient *manſiones*. C'étoit dans une *manſion*, entre Héraclée & Conſtantinople, qu'Aurelien fut aſſaſſiné par deux de ſes gens. Ces *manſions* étoient proprement affectées à la commodité des troupes ou des perſonnes revêtues de charges publiques, & on leur fourniſſoit tout des deniers de l'état. Celui qui avoit l'intendance d'une *manſion* ſe nommoit *manceps* ou *ſtationarius*.

3°. Il y avoit outre cela des *manſions* ou gîtes pour les particuliers qui voyageoient, & où ils étoient reçus en payant les frais de leur dépenſe: c'étoient proprement des auberges. C'eſt de ce mot de *manſio*, dégénéré en *maſio*, que nos ancêtres ont formé le mot de *maiſon*.

4°. Comme la journée du voyageur finiſſoit au gîte ou à la *manſion*, de-là vint l'uſage de compter les diſtances par *manſions*, c'eſt-à-dire par journées de chemin. Pline dit *manſionibus octo ſtat regio thurifera à monte excelſo*. Les Grecs ont rendu le mot de *manſion* par celui de *ſtathmos*, σταθμος. (*D. J.*)

MANSIONNAIRE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) officier eccléſiaſtique dans les premiers ſiecles, ſur la fonction duquel les critiques ſont fort partagés.

Les Grecs les nommoient παραμοναριος: c'eſt ſous ce nom qu'on les trouve diſtingués des *économes* & des défenſeurs dans le deuxieme canon du concile de Chalcédoine. Denis le Petit, dans ſa *verſion des canons de ce concile*, rend ce mot par celui de *manſionarius*, qu'on trouve auſſi employé par ſaint Grégoire dans ſes *dialogues*, *liv. I. & III.*

Quelques-uns penſent que l'office de *manſionnaire* étoit le même que celui du portier, parce que ſaint Grégoire appelle *abundius* le *manſionnaire*, le gardien de l'égliſe, *cuſtodem eccleſiæ*; mais le même pape dans un autre endroit remarque que la fonction du *manſionnaire* étoit d'avoir ſoin du luminaire & d'allumer les lampes & les cierges, ce qui reviendroit à-peu-près à l'office de nos acolytes d'aujourd'hui. Juſtel & Beveregius prétendent que ces *manſionnaires* étoient des laïcs & des fermiers qui faiſoient valoir les biens des égliſes; c'eſt auſſi le ſentiment de Cujas, de Godefroi, de Suicer & de Voſſius. Bingham, *orig. eccleſ. tom. II. lib. III. c. xiij.* §. 1. (*G*)

MANSIONILE, (*Géog.*) terme de la latinité barbare, employé pour ſignifier un champ accompagné d'une maiſon, pour y loger le laboureur. On a dit également dans la baſſe latinité *manſionile*, *manſionilis*, *manſionillum*, *manſile*, *maſnile*, *meſnillum*; de ces mots on en a fait en françois *Maiſnil*, *Meſnil*, *Ménil*: de-là vient encore le nom propre de *Ménil* & celui de *du Meſnil*. Il y a encore pluſieurs terres dans le royaume qui portent le nom de *Blanc-Ménil*; *Grand-Ménil*, *Petit-Ménil*, *Ménil-Piquet*, &c.

On voit par d'anciennes chroniques qu'on mettoit une grande différence entre *manſionile* & *villa*. Le premier étoit une maiſon détachée & ſeule, comme on en voit dans les campagnes, au lieu que *villa* ſignifioit alors tout un village. (*D. J.*)

MANSOURE *ou* MASSOURE, (*Géogr.*) forte ville d'Egypte qui renferme pluſieurs belles moſquées; c'eſt la réſidence du caſcief de Dékalie. Elle eſt ſur le bord oriental du Nil, près de Damiete. C'eſt dans ſon voiſinage qu'en 1249 ſe livra le combat entre l'armée des Sarraſins & celle de S. Louis, qui fut ſuivie de la priſe de ce prince & de la perte de Damiete. *Long.* 49. 35. *lat.* 27. (*D. J.*)

MANSTUPRATION *ou* MANUSTUPRATION. (*Médec. Pathol.*) Ce nom & ſes ſynonymes *maſtupration* & *maſturtion*, ſont compoſés de deux mots latins *manus*, qui ſignifie *main*, & *ſtupratio* ou *ſtuprum*, *violement*, *pollution*. Ainſi ſuivant leur étymologie, ils déſignent une pollution opérée par la main, c'eſt-à-dire, une excrétion forcée de ſemence determinée par des attouchemens, titillations & frottemens impropres. Un auteur anglois l'a auſſi déſignée ſous le titre d'*onania* dérivé d'*Onam*, nom d'un des fils de Juda, dont il eſt fait mention dans l'ancien Teſtament (*Geneſ. cap. xxxviij. verſ. ix. & x.*) dans une eſpece de traité ou plutôt une biſarre collection d'obſervations de Médecine, de réflexions morales, & de déciſions théologiques ſur cette matiere. M. Tiſſot s'eſt auſſi ſervi, à ſon imitation, du mot d'*onaniſme* dans la traduction d'une excellente diſſertation qu'il avoit compoſée ſur les maladies qui ſont une ſuite de la *manuſtupration*, & dont nous avons tiré beaucoup pour cet article.

De toutes les humeurs qui ſont dans notre corps, il n'y en a point qui ſoit préparée avec tant de dépenſe & de ſoin que la ſemence, humeur précieuſe, ſource & matiere de la vie. Toutes les parties concourent à ſa formation; & elle n'eſt qu'un extrait digéré du ſuc nourricier, ainſi qu'Hippocrate & quelques anciens l'avoient penſé, & comme nous l'avons prouvé dans une theſe ſur la génération, ſoutenue aux écoles de Médecine de Montpellier. *Voyez* SEMENCE. Toutes les parties concourent auſſi à ſon excrétion, & elles s'en reſſentent après, par une eſpece de foibleſſe, de laſſitude & d'anxiété. Il eſt cependant un tems où cette excrétion eſt permiſe, où elle eſt utile, pour ne pas dire néceſſaire. Ce temps eſt marqué par la nature, annoncé par l'éruption plus abondante des poils, par l'accroiſſement ſubit & le gonflement des parties génitales, par des érections fréquentes; l'homme alors brûle de répandre cette liqueur abondante qui diſtend & irrite les véſicules ſéminales. L'humeur fournie par les glandes odoriférantes entre le prépuce & le gland, qui s'y ramaſſe pendant une inaction trop longue, s'y altere, devient âcre, ſtimulante, ſert auſſi d'aiguillon ou de motif. La ſeule façon de vuider la ſemence ſuperflue qui ſoit ſelon les vûes de la nature, eſt celle qu'elle a établie dans le commerce & l'union avec la femme dans qui la puberté eſt plus précoce, les deſirs d'ordinaire plus violens, & leur contrainte plus funeſte; & qu'elle a conſacrée pour l'y engager davantage par les plaiſirs les plus délicieux. A cette excrétion naturelle & légitime, on pourroit auſſi ajouter celle que provoquent pendant le ſommeil aux célibataires des ſonges voluptueux qui ſuppléent également & quelquefois même ſurpaſſent la réalité. Malgré ces ſages précautions de la nature, on a vû dans les tems les plus reculés, ſe répandre & prévaloir une infame coutume née dans le ſein de l'indolence & de l'oiſiveté; multipliée enſuite & fortifiée de plus en plus par la crainte de ce venin ſubtil & contagieux qui ſe communique par ce commerce naturel dans les momens les plus doux. L'homme & la femme ont rompu les liens de la ſociété; & ces deux ſexes également coupables, ont tâché d'imiter ces mêmes plaiſirs auxquels ils ſe refuſoient, & y ont fait ſervir d'inſtrumens leurs criminelles mains; chacun ſe ſuffiſant par-là, ils ont pu ſe paſſer mutuellement l'un de l'autre. Ces plaiſirs forcés, foibles images des premiers, ſont cependant devenus une paſſion qui a été d'autant plus funeſte, que par la commodité de l'aſſouvir, elle a eu plus ſouvent ſon effet. Nous ne la conſidérerons ici qu'en qualité de médecin, comme cauſe d'une infinité de maladies très-graves, le plus ſouvent mortelles. Laiſſant aux théologiens le ſoin de décider & de faire connoître l'énormité du crime; en la faiſant enviſager ſous ce point de vûe, en préſentant l'affreux tableau de tous les accidens qu'elle entraîne, nous croyons pouvoir en détourner plus efficacement. C'eſt en ce ſens que nous diſons que la *manuſtupration* qui n'eſt point fréquente, qui n'eſt pas excitée par une imagination bouillante & voluptueuſe, & qui n'eſt enfin déterminée que par le beſoin, n'eſt ſuivie d'aucun accident, & n'eſt point un mal (en Médecine.) Bien plus, les anciens, juges trop peu ſéveres & ſcrupuleux, penſoient que lorſqu'on la contenoit dans ces bornes, on ne violoit pas les lois de la continence. Auſſi Galien ne fait pas difficulté d'avancer que cet infame cynique (Diogene) qui avoit l'impudence de recourir à cette honteuſe pra-

tique en préſence des Athéniens, étoit très-chaſte, *quoad continentiam pertinet conſtantiſſimam;* parce que, pourſuit-il, il ne le faiſoit que pour éviter les inconvéniens que peut entraîner la ſemence retenue. Mais il eſt rare qu'on ne tombe pas dans l'excès. La paſſion emporte : plus on s'y livre, & plus on y eſt porté ; & en y ſuccombant, on ne fait que l'irriter. L'eſprit contiuellement abſorbé dans des penſées voluptueuſes, détermine ſans ceſſe les eſprits animaux à ſe porter aux parties de la génération, qui, par les attouchemens répétés, ſont devenues plus mobiles, plus obéiſſantes au déréglement de l'imagination : de-là les érections preſque continuelles, les pollutions fréquentes, & l'évacuation exceſſive de ſemence.

C'eſt cette excrétion immodérée qui eſt la ſource d'une infinité de maladies : il n'eſt perſonne qui n'ait éprouvé combien, lors même qu'elle n'eſt pas pouſſée trop loin, elle affoiblit, & quelle langueur, quel dérangement, quel trouble ſuivent l'acte vénérien un peu trop réiteré : les nerfs ſont les parties qui ſemblent principalement affectées, & les maladies nerveuſes ſont les ſuites les plus fréquentes de cette évacuation trop abondante. Si nous conſidérons la compoſition de la ſemence & le méchaniſme de ſon excrétion, nous ſerons peu ſurpris de la voir devenir la ſource & la cauſe de cette infinité de maladies que les médecins obſervateurs nous ont tranſmis. Celles qui commencent les premieres à ſe développer, ſont un abatement de forces, foibleſſes, laſſitudes ſpontanées, langueur d'eſtomac, engourdiſſement du corps & de l'eſprit, maigreur, *&c.* Si le malade nullement effrayé par ces ſymptomes, perſiſte à en renouveller la cauſe, tous ces accidens augmentent; la phthiſie dorſale ſurvient; une fievre lente ſe déclare; le ſommeil eſt court, interrompu, troublé par des ſonges effrayans; les digeſtions ſe dérangent totalement; la maigreur dégénere en maraſme; la foibleſſe devient extrême; tous les ſens, & principalement la vûe, s'émouſſent; les yeux s'enfoncent, s'obſcurciſſent, quelquefois même perdent tout-à-fait la clarté; le viſage eſt couvert d'une pâleur mortelle; le front parſemé de boutons; la tête eſt tourmentée de douleurs affreuſes; une goutte cruelle occupe les articulations; tout le corps quelquefois ſouffre d'un rhumatiſme univerſel, & ſur-tout le dos & les reins qui ſemblent moulus de coups de bâton. Les parties de la génération, inſtrumens des plaiſirs & du crime, ſont le plus ſouvent attaquées par un priapiſme douloureux, par des tumeurs, par des ardeurs d'urine, ſtrangurie, le plus ſouvent par une gonorrhée habituelle, ou par un flux de ſemence au moindre effort : ce qui acheve encore d'épuiſer le malade.

J'ai vû une perſonne qui a à la ſuite des débauches outrées, étoit tombée dans une fievre lente; & toutes les nuits elle eſſuyoit deux ou trois pollutions nocturnes involontaires. Lorſque la ſemence ſortoit, il lui ſembloit qu'un trait de flamme lui dévoroit l'urethre. Tous ces dérangemens du corps influent auſſi ſur l'imagination, qui ayant eu la plus grande part au crime, eſt auſſi cruellement punie par les remords, la crainte, le deſeſpoir, & ſouvent elle s'appeſantit. Les idées s'obſcurciſſent; la mémoire s'affoiblit : la perte ou la diminution de la mémoire eſt un accident des plus ordinaires. *Je ſens bien*, écrivoit un maſtuprateur pénitent à M. Tiſſot, *que cette mauvaiſe manœuvre m'a diminué la force des facultés, & ſur-tout la mémoire.* Quelquefois les malades tombent dans une heureuſe ſtupidité : ils deviennent hébêtés, inſenſibles à tous les maux qui les accablent. D'autres fois au contraire, tout le corps eſt extraordinairement mobile, d'une ſenſibilité exquiſe; la moindre cauſe excite des douleurs aiguës, occaſionne des ſpaſmes, des mouvemens convulſifs; quelques malades ſont devenus par cette cauſe, paralytiques, hydropiques; pluſieurs ſont tombés dans des accès de manie, de mélancolie, d'hypocondriacité, d'épilepſie. On a vû dans quelques-uns la mort précipitée par des attaques d'apoplexie, par des gangrenes ſpontanées : ces derniers accidens ſont plus ordinaires aux vieillards libertins qui ſe livrent ſans meſure à des plaiſirs qui ne ſont plus de leur âge. On voit par-là qu'il n'y a point de maladie grave qu'on n'ait quelquefois obſervé ſuivre une évacuation exceſſive de ſemence; mais bien plus, les maladies aiguës qui ſurviennent dans ces circonſtances ſont toujours plus dangereuſes, & acquierent par-là un caractere de malignité, comme Hippocrate l'a obſervé (*epidem. lib. III. ſect. 3. ægr. 16.*) Il ſemble qu'on ne ſauroit rien ajouter au déplorable état où ſe trouvent réduits ces malades : mais l'horreur de leur ſituation eſt encore augmentée par le ſouvenir deſeſpérant des plaiſirs paſſés, des fautes, des imprudences, & du crime. Sans reſſource du côté de la Morale pour tranquilliſer leur eſprit; ne pouvant pour l'ordinaire recevoir de la Médecine aucun ſoulagement pour le corps, ils appellent à leur ſecours la mort, trop lente à ſe rendre à leurs ſouhaits; ils la ſouhaitent comme le ſeul aſyle à leurs maux, & ils meurent enfin dans toutes les horreurs d'un affreux deſeſpoir.

Toutes ces maladies dépendantes principalement de l'évacuation exceſſive de ſemence, regardent preſqu'également le coït & la *manuſtupration;* mais l'obſervation fait voir que les accidens qu'entraîne cette excrétion illégitime ſont bien plus graves & plus prompts que ceux qui ſuivent les plaiſirs trop réitérés d'un commerce naturel : à l'obſervation inconteſtable nous pouvons joindre les raiſons ſuivantes.

1°. C'eſt un axiome de Sanctorius, confirmé par l'expérience, que l'excrétion de la ſemence déterminée par la nature, c'eſt-à-dire par la plénitude & l'irritation locale des véſicules ſéminales, loin d'affoiblir le corps, le rend plus agile, & qu'au contraire « celle qui eſt excitée par l'imagination, la » bleſſe, ainſi que la mémoire », *à mente, mentem & memoriam lædit.* (*ſect. VI. aphor. 36.*) c'eſt ce qui arrive dans la *manuſtupration.* Les idées obſcènes, toujours préſentes à l'eſprit, occaſionnent les érections, ſans que la ſemence y concoure par ſa quantité ou ſon mouvement. Les efforts que l'on fait pour en provoquer l'excrétion, ſont plus grands, durent plus long tems, & en conſéquence affoibliſſent davantage. Mais ce qu'il y a de plus horrible, c'eſt qu'on voit des jeunes perſonnes ſe livrer à cette paſſion, avant d'être parvenues à l'âge fixé par la nature, où l'excrétion de la ſemence devient un beſoin; ils n'ont d'autre aiguillon que ceux d'une imagination échauffée par des mauvais exemples, ou par des lectures obſcènes; ils tâchent, inſtruits par des compagnons ſéducteurs, à force de chatouillemens, d'exciter une foible érection, & de ſe procurer des plaiſirs qu'on leur a exagérés. Mais ils ſe tourmentent en vain, n'éjaculant rien, ou que très-peu de choſe, ſans reſſentir cette volupté piquante qui aſſaiſonne les plaiſirs légitimes. Ils parviennent cependant par-là à ruiner leur ſanté, à affoiblir leur tempérament, & à ſe préparer une vie languiſſante & une ſuite d'incommodités.

2°. Le plaiſir vif qu'on éprouve dans les embraſſemens d'une femme qu'on aime, contribue à réparer les pertes qu'on a fait & à diminuer la foibleſſe qui devroit en réſulter. La joie eſt, comme perſonne n'ignore, très-propre à réveiller, à ranimer les eſprits animaux engourdis, à redonner du ton & de la for-

ce au cœur : après qu'on a ſatisfait en particulier à l'infame paſſion dont il eſt ici queſtion, on reſte foible, anéanti, & dans une triſte confuſion qui augmente encore la foibleſſe. Sanctorius, exact obſervateur de tous les changemens opérés dans la machine, aſſure que « l'évacuation même immodérée » de ſemence dans le commerce avec une femme » qu'on a deſiré paſſionnément, n'eſt point ſuivie » des laſſitudes ordinaires ; la conſolation de l'eſprit » aide alors la tranſpiration du cœur, augmente ſa » force, & donne lieu par-là à une prompte répara- » tion des pertes que l'on vient de faire ». *Sect. vj. aphor 6.* C'eſt ce qui a fait dire à l'auteur du *tableau de l'amour conjugal*, que le commerce avec une jolie femme affoibliſſoit moins qu'avec une autre.

3°. La *manuſtrupation* étant devenue, comme il arrive ordinairement, paſſion ou fureur, tous les objets obſcènes, voluptueux, qui peuvent l'entretenir & qui lui ſont analogues, ſe préſentent ſans ceſſe à l'eſprit qui s'abſorbe tout entier dans cette idée, il s'en repaît juſque dans les affaires les plus ſérieuſes, & pendant les pratiques de religion ; on ne ſauroit croire à quel point cette attention à un ſeul objet énerve & affoiblit. D'ailleurs les mains obéiſſant aux impreſſions de l'eſprit ſe portent habituellement aux parties génitales ; ces deux cauſes rendent les érections preſque continuelles ; il n'eſt pas douteux que cet état des parties de la génération n'entraîne la diſſipation des eſprits animaux ; il eſt conſtant que ces érections continuelles, quand même elles ne ſeroient pas ſuivies de l'évacuation de ſemence, épuiſent conſidérablement : j'ai connu un jeune homme qui ayant paſſé toute une nuit à côté d'une femme ſans qu'elle voulût ſe prêter à ſes deſirs, reſta pendant pluſieurs jours extraordinairement affoibli des ſimples efforts qu'il avoit fait pour en venir à bout.

4°. On peut tirer encore une nouvelle raiſon de l'attitude & de la ſituation gênée des maſtrupateurs dans le tems qu'ils aſſouviſſent leur paſſion, qui ne contribue pas peu à la foibleſſe qui en réſulte & qui peut même avoir d'autres inconvéniens, comme il paroît par une obſervation curieuſe que M. Tiſſot rapporte d'un jeune homme qui, donnant dans une débauche effrénée ſans choix des perſonnes, des lieux & des poſtures, ſatisfaiſoit ſes deſirs peu délicats ſouvent tout droit dans des carrefours, fut attaqué d'un rhumatiſme cruel aux reins & d'une atrophie, & demi-paralyſie aux cuiſſes & aux jambes, qui le mirent au tombeau dans quelques mois.

Pour donner un nouveau poids à toutes ces raiſons, nous choiſirons parmi une foule de faits celui que rapporte M. Tiſſot, comme plus frappant & plus propre à inſpirer une crainte ſalutaire à ceux qui ont commencé de ſe livrer à cette infame paſſion. Un jeune artiſan, robuſte & vigoureux, contracta à l'âge de dix-ſept ans cette mauvaiſe habitude, qu'il pouſſa ſi loin qu'il y ſacrifioit deux ou trois fois par jour. Chaque éjaculation étoit précédée & accompagnée d'une légère convulſion de tout le corps, d'un obſcurciſſement dans la vûe, & en même tems la tête étoit retirée en-arriere par un ſpaſme violent des muſcles poſtérieurs, pendant que le col ſe gonfloit conſidérablement ſur le devant. Après environ un an paſſé de cette façon, une foibleſſe extrême ſe joignit à ces accidens qui, moins forts que ſa paſſion, ne purent encore le détourner de cette pernicieuſe pratique ; il y perſiſta juſqu'à ce qu'enfin il tomba dans un tel anéantiſſement que craignant la mort qui lui ſembloit prochaine, il mit fin à ſes déréglemens. Mais il fut ſage trop tard, la maladie avoit déja jetté de profondes racines. La continence la plus exacte ne pût en arrêter les progrès. Les parties génitales étoient devenues ſi mobiles, que le moindre aiguillon ſuffiſoit pour exciter une érection imparfaite même à ſon insû, & déterminer l'excrétion de ſemence ; la rétraction ſpaſmodique de la tête étoit habituelle, revenoit par intervalles, chaque paroxiſme duroit au moins huit heures, quelquefois il s'étendoit juſqu'à quinze, avec des douleurs ſi aiguës que le malade pouſſoit des hurlemens affreux ; la déglutition étoit pour-lors ſi gênée qu'il ne pouvoit prendre la moindre quantité d'un aliment liquide & ſolide, ſa voix étoit toûjours rauque, ſes forces étoient entierement épuiſées. Obligé d'abandonner ſon métier, il languit pendant pluſieurs mois ſans le moindre ſecours, ſans conſolation, preſſé au contraire par les remords que lui donnoit le ſouvenir de ſes crimes récens, qu'il voyoit être la cauſe du funeſte état où il ſe trouvoit réduit. C'eſt dans ces circonſtances, raconte M. Tiſſot, qu'ayant oui parler de lui, j'allai moi-même le voir : j'apperçus un cadavre étendu ſur la paille, morne, défait, pâle, maigre, exhalant une puanteur inſoutenable, preſqu'imbécille, & ne conſervant preſqu'aucun caractere d'homme, un flux involontaire de ſalive inondoit ſa bouche, attaqué d'une diarrhée abondante il étoit plongé dans l'ordure. Ses narines laiſſoient échapper par intervalles un ſang diſſous & aqueux ; le déſordre de ſon eſprit peint dans ſes yeux & ſur ſon viſage étoit ſi conſidérable qu'il ne pouvoit dire deux phraſes de ſuite. Devenu ſtupide, hébêté, il étoit inſenſible à la triſte ſituation qu'il éprouvoit. Une évacuation de ſemence fréquente ſans érection ni chatouillement, ajoutoient encore à ſa foibleſſe & à ſa maigreur exceſſive ; parvenu au dernier degré de maraſme, ſes os étoient preſque tous à découvert à l'exception des extrémités qui étoient œdémateuſes ; ſon pouls étoit petit, concentré, fréquent ; ſa reſpiration gênée, anhéleuſe ; les yeux qui dès le commencement avoient été affoiblis, étoient alors troubles, louches, recouverts d'écailles (*lemoſi*) & immobiles : en un mot, il eſt impoſſible de concevoir un ſpectacle plus horrible. Quelques remedes toniques employés diminuerent les paroxiſmes convulſifs, mais ils ne purent empêcher le malade de mourir quelque tems après ayant tout le corps bouffi, & ayant commencé depuis longtems de ceſſer de vivre. On trouve pluſieurs autres obſervations à-peu-près ſemblables dans différens auteurs, & ſur-tout dans le traité anglois dont nous avons parlé, & dans l'ouvrage intéreſſant de M. Tiſſot. Il n'eſt même perſonne qui ayant vécu avec des jeunes gens n'en ait vû quelqu'un qui, livré à la *manuſtupration*, n'ait encouru par-là des accidens très-fâcheux ; c'eſt un ſouvenir que je ne rappelle encore qu'avec effroi, j'ai vû avec douleur pluſieurs de mes condiſciples emportés par cette criminelle paſſion, dépérir ſenſiblement, maigrir, devenir foibles, languiſſans, & tomber enſuite dans une phthyſie incurable.

Il eſt à remarquer que les accidens ſont plus prompts & plus fréquens dans les hommes que dans les femmes ; on a cependant quelques obſervations rares des femmes qui ſont devenues par-là hyſtériques, qui ont été attaqués de convulſions, de douleurs de reins, qui ont éprouvé en conſéquence des chûtes, des ulceres de la matrice, des dartres, des allongemens incommodes du clitoris : quelques-unes ont contracté la fureur utérine : une femme à Montpellier mourut d'une perte de ſang pour avoir ſoutenu pendant toute une nuit les careſſes ſucceſſives de ſix ſoldats vigoureux. Quoique les hommes fourniſſent plus de triſtes exemples que les femmes, ce n'eſt pas une preuve qu'elles ſoient moins coupables ; on peut aſſurer qu'en fait de libertinage les femmes ne le cedent en rien aux hommes ; mais répandant moins de vraie ſemence dans l'éjaculation,

excitée par le coït ou par la *manuſtupration*, elles peuvent ſans danger la réitérer plus ſouvent : Cléopatre & Meſſaline en fourniſſent des témoignages fameux auxquels on peut ajouter ceux de la quantité innombrable de nos courtiſannes modernes, qui ſont auſſi voir par-là le penchant effréné que ce ſexe a pour la débauche.

Réflexions pratiques. Quelqu'inefficace que ſoient les traitemens ordinaires dans les maladies qui ſont excitées par la *manuſtupration*, on ne doit cependant pas abandonner cruellement les malades à leur déplorable ſort, ſans aucun remede. Quand même on ſeroit aſſuré qu'ils ne peuvent opérer aucun changement heureux, il faudroit les ordonner dans la vûe d'amuſer & de tranquilliſer les malades ; il faut ſeulement dans les maladies qui exigent un traitement particulier, comme l'hydropiſie, la manie, l'épilepſie, *&c.* éviter avec ſoin tous les médicamens forts, actifs, échauffans, de même que ceux qui relâchent, rafraîchiſſent & affadiſſent trop ; la ſaignée & les purgatifs ſont extrèmement nuiſibles ; les cordiaux les plus énergiques ne produiſent qu'un effet momentané, ils ne diminuent la foibleſſe que pour un tems, mais après que leur action eſt paſſée elle devient plus conſidérable. Les remedes qu'une obſervation conſtante a fait regarder comme plus appropriés, comme capables de calmer la violence des accidens & même de les diſſiper lorſqu'ils ne ſont pas invétérés, ſont les toniques, les légers ſtomachiques amers, & par-deſſus tous le quinquina, les eaux martiales, & les bains froids dont la vertu roborante eſt conſtatée par plus de vingt ſiecles d'une heureuſe expérience. Quelques auteurs conſeillent auſſi le lait ; mais outre que l'eſtomac dérangé de ces malades ne pourroit pas le ſupporter, il eſt très certain que ſon uſage continué affoiblit. Hippocrate a prononcé depuis long-tems que le lait ne convenoit point aux malades qui étoient trop exténués (*Aphor. 64. lib. V.*) ; la moindre réflexion ſur ſes effets ſuffiroit pour le bannir du cas préſent. *Voyez* LAIT. Le régime des malades dont il eſt ici queſtion doit être ſévere, il faut les nourrir avec des alimens ſucculens mais en petite quantité ; on peut leur permettre quelques gouttes de vin pourvû qu'il ſoit bien bon & mêlé avec de l'eau qui ne ſauroit être aſſez fraîche ; on doit de même éviter trop de chaleur dans le lit, pour cela il faut en bannir tous ces lits de plumes, ces doubles matelats inventés par la molleſſe & qui l'entretiennent. L'air de la campagne, l'équitation, la fuite des femmes, la diſſipation, les plaiſirs qui peuvent diſtraire des idées voluptueuſes, obſcènes, & faire perdre de vûe les objets du délire, ſont des reſſources qu'on doit eſſayer & qui ne peuvent qu'être très-avantageuſes, ſi la maladie eſt encore ſuſceptible de ſoulagement.

MAN-SURATS, ſ. m. (*Commerce.*) poids dont on ſe ſert à Bandaar ou Bander-Gameron, ville ſituée dans le golfe perſique. Il eſt de trente livres. *Voyez* MAN, à la fin de l'article. *Dictionnaire de Commerce.* (*G*)

MANSUS, ou *MANSA*, ou *MANSUM*, (*Géog.*) terme de la baſſe latinité, qui déſignoit un lieu de la campagne où il y avoit de quoi loger & nourrir une famille. C'eſt ce que quelques provinces de France expriment par le mot *mas*. La coûtume d'Auvergne, *c. xxviij. art. 5.* dit : pâturages ſe terminent par villages, *mas*, & tenemens. Celui qui occupoit un *mas*, ou *manſus*, étoit appellé *manens*, d'où nous avons fait & conſervé dans notre langue le terme de *manant*, pour dire un homme de la campagne.

Rien n'eſt plus commun dans les actes du moyen âge que le mot *manſus*, ou *manſum*. On appelloit *manſum regale*, les *manens* qui étoient du domaine du roi. Les lois bornerent à un certain nombre d'arpens ce que chaque *manſe* devoit poſſéder.

Il y avoit de grands *manſes*, de petits *manſes*, & des demi-*manſes*. Enfin il y avoit entre ces *manſes* pluſieurs différences diſtinguées par des épithetes, que l'on peut voir dans Ducange. (*D. J.*)

MANTA, (*Géog.*) havre de l'Amérique méridionale, au Pérou, à ſon extrémité ſeptentrionale, à neuf lieues N. E. & S. O. de la baie de Carracas : ce havre n'eſt habité que par quelques indiens, cependant c'eſt le premier établiſſement où les navires puiſſent toucher en venant de Panama, pour aller à Lima, ou à quelque autre port du Pérou. La montagne ronde & de la forme d'un pain de ſucre, nommée *Monte-Chriſto*, qui eſt au ſud de *Manta*, eſt le meilleur fanal qu'il y ait ſur toute la côte. (*D. J.*)

MANTE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) inſecte qui reſſemble beaucoup à la ſauterelle, & dont le corps eſt beaucoup plus allongé. Il y a des *mantes* qui ne ſont pas plus groſſes que le tuyau d'une plume, quoiqu'elles aient cinq à ſix pouces de longueur. *Voyez* INSECTE.

MANTE, ſ. f. *ſyrma* ou *palla*, (*Hiſt. anc.*) habillement des dames romaines. C'étoit une longue piece d'étoffe riche & précieuſe, dont la queue extraordinairement traînante, ſe détachoit de tout le reſte du corps, depuis les épaules où elle étoit arrêtée avec une agrafe le plus ſouvent garnie de pierreries, & ſe ſoutenoit à une aſſez longue diſtance par ſon propre poids. La partie ſupérieure de cette *mante* portoit ordinairement ſur l'épaule & ſur le bras gauche, pour donner plus de liberté au bras droit que les femmes portoient découvert comme les hommes, & formoit par-là un grand nombre de plis qui donnoient de la dignité à cet habillement. Quelques-uns prétendent que la forme en étoit quarrée, *quadrum pallium.* Le fond étoit de pourpre & les ornemens d'or, & même de pierreries ſelon Iſidore. La mode de cette *mante* s'introduiſit ſur la ſcene, & les comédiennes balayoient les théatres avec cette longue robe :

longo ſyrmate *verrit humum.*

Saumaiſe, dans ſes notes ſur Vopſicus, croit que le *ſyrma* étoit une eſpece d'étoffe particuliere, où les fils d'or & d'argent qui entroient dans cette étoffe ; mais le grand nombre des auteurs penſe que c'étoit un habit propre aux femmes, & ſur-tout à celles de la premiere diſtinction.

MANTE, *Medunta*, (*Géog.*) ville de l'île de France, capitale du Mantois. Elle eſt dans le diocèſe de Chartres, à 11 lieues N. O. de Paris. *Long.* 19. 20. *lat.* 48. 38.

Le jéſuite Antoine Poſſevin qui a mis au jour une bibliotheque ſacrée, naquit à *Mante*, & mourut à Ferrare en 1611, à ſoixante-dix huit ans.

Nicolas Bernier, célebre muſicien françois, mort à Paris en 1734, à ſoixante-dix ans, étoit auſſi de *Mante.*

Mais cette ville eſt ſur-tout remarquable par la ſépulture de Philippe-Auguſte, roi de France, qui y mourut en 1223. (*D. J.*)

MANTEAU, ſ. m. (*Gram.*) il ſe dit en général de tout vêtement de deſſus, qui ſe porte ſur les épaules & qui enveloppe le corps.

MANTEAU, (*Antiquités. Médailles. Littérature.*) vêtement fort ordinaire aux Grecs, & qui ne fut guere connu à Rome avant le tems des Antonins. Quoique le *manteau* devînt inſenſiblement chez les Grecs l'apanage des Philoſophes, de même que leurs barbes, on trouve ſur des marbres, ſur des médailles, & ſur des pierres gravées antiques, des dieux & des héros repréſentés auſſi avec des *manteaux*. Tel eſt Jupiter ſur l'une des belles agates du cabinet du roi, gravée & expliquée dans le premier tome de l'acad. des Inſcriptions. Apollon a un *manteau* qui

deſcend un peu plus bas que les genoux dans une autre pierre gravée, dont Béger nous a donné le deſſein. Une admirable cornaline gravée par Dioſcoride, qui y a mis ſon nom, repréſente Mercure de face & debout, avec un *manteau* ſemblable à celui que porte Jupiter ſur l'agate du cabinet du roi. Théleſphore, fils d'Eſculape & particulierement honoré à Pergame, eſt repréſenté ſur quelques pierres gravées & ſur quelques médailles du tems d'Hadrien, de Lucius Verus & d'Eliogabale, avec un *manteau* qui deſcend juſqu'à mi-jambe : il a d'ailleurs cette ſingularité, qu'il paroît tenir à une eſpece de capuchon qui lui couvre une partie de la tête, & forme aſſez exactement le *bardocucullus* de nos moines. On trouve ſur une médaille conſulaire de la famille Mamilia, l'hiſtoire d'Ulyſſe qui arrive chez lui & qui y eſt reconnu par ſon chien ; ce héros y eſt repréſenté avec un *manteau* tout pareil à ceux dont nous venons de parler. *Voyez* Buonarotti, *Planche VI.* & les *Familles romaines* de Charles Patin. (*D. J.*)

MANTEAU *d'honneur*, (*Hiſt. de la Chevalerie.*) *manteau* long & traînant, enveloppant toute la perſonne, & qui étoit particuliérement réſervé au chevalier, comme la plus auguſte & la plus noble décoration qu'il pût avoir, lorſqu'il n'étoit point paré de ſes armes. La couleur militaire de l'écarlate que les guerriers avoient eu chez les Romains, fut pareillement affectée à ce noble *manteau*, qui étoit doublé d'hermine, ou d'autre fourrure précieuſe. Nos rois le diſtribuoient aux nouveaux chevaliers qu'ils avoient faits. Les pieces de velours ou d'autres étoffes qui ſe donnent encore à préſent à des magiſtrats, en ſont la repréſentation ; tel eſt encore l'ancien droit d'avoir le *manteau* d'hermine, & figuré dans les armoiries des ducs & préſidens à mortier, qui l'ont eux-mêmes emprunté de l'uſage des tapis & pavillons armoiriés, ſous leſquels les chevaliers ſe mettoient à couvert avant que le tournois fût commencé. *Voyez* Monſtrelet *ſur l'origine des manteaux*, le Laboureur & M. de Sainte-Palaye. (*D. J.*)

MANTEAU *d'armes*, (*Art milit.*) eſt une eſpece de *manteau* de toile de coutil, fait en cône, dont on couvre les faiſceaux d'armes, pour garantir les fuſils de la pluie. *Voyez* FAISCEAUX D'ARMES.

MANTEAU, *en terme de Fauconnerie*, (*Vénerie.*) c'eſt la couleur des plumes des oiſeaux de proie, on dit, cet oiſeau a un beau *manteau*, ſon *manteau* eſt bien bigarré.

MANTEAU *de cheminée*, (*Architect.*) c'eſt la partie inférieure de la *cheminée*, compoſée des jambages & de la plate-bande, ſoutenue par le *manteau* de fer poſé ſur les deux jambages.

Manteau de fer, c'eſt la barre de fer, qui ſert à ſoutenir la plate-bande de la fermeture d'une cheminée.

MANTECU, *terme de relation*, ſorte de beurre cuit dont les Turcs ſe ſervent dans leurs voyages en caravanne ; c'eſt du beurre fondu, ſalé, & mis dans des vaiſſeaux de cuir épais, cerclés de bois, ſemblables à ceux qui contiennent leur baume de la Meque. Pocock, *Deſcript. d'Egypte.* (*D. J.*)

MANTELÉ, adj. *terme de Blaſon*, il ſe dit du lion & des autres animaux qui ont un *mantelet*, auſſi-bien que de l'écu ouvert en chape, comme celui des henriques, que les Eſpagnols nomment *tierce en mantel.* Cujas, d'azur à la tour couverte d'argent, *mantelée* ou *chapée* de même.

MANTELETS, *en terme de guerre*, (*Art milit.*) ſont des eſpeces de parapets mobiles faits de planches ou madriers, d'environ trois pouces d'épaiſſeur, qui ſont cloués les uns ſur les autres juſqu'à la hauteur d'environ ſix piés, & qui ſont ordinairement ſerrés avec du fer-blanc, & mis ſur de petites roues ; de façon que, dans les ſieges, ils peuvent ſe placer devant les premiers, & leur ſervir de blinde pour les couvrir de la mouſqueterie. *Voyez* BLINDES.

Il y a une autre ſorte de *mantelets* couverts par le haut, dont les mineurs font uſage pour approcher des murailles d'une place ou d'un château. *Voyez* GALERIE.

Il paroît dans Vegece que les anciens s'en ſervoient auſſi ſous le nom de *vineæ* : mais ils étoient conſtruits plus légérement, & cependant plus grands que les nôtres, hauts de 8 à 9 piés, larges d'autant, & longs de 16, couverts à doubles étages ; l'un de planches, & l'autre de claies, avec les côtés d'oſier, & revêtus par dehors de cuirs trempés dans de l'eau de peur du feu. *Chambers.*

Les *mantelets* ſervoient autrefois aux ſapeurs pour ſe couvrir du feu de la place ; mais ils ſe ſervent actuellement pour le même uſage du gabion farci. *Voyez* GABION.

M. le maréchal de Vauban s'en ſervoit dans les attaques ; voici ce qu'il preſcrit pour leur conſtruction dans ſon *traité de l'attaque des places.*

« Pour faire les *mantelets*, on cherche des rouelettes de charrue à la campagne ; on leur met un eſſieu de 4 à 5 pouces de diametre, ſur 4 à 5 piés de long entre les moyeux, au moyen deſquelles on aſſemble une queue fourchue de 7 à 8 piés de long, à tenons & mortoiſes, paſſant les bouts de la fourche entaillée dans l'eſſieu : on les arrête ferme par des chevilles ou des clous, les deux bouts traverſés ſur l'eſſieu paſſant au-travers du *mantelet*, qui eſt un aſſemblage de madriers de 2 piés 8 pouces de haut ſur 4 de large, penchant un peu ſur l'eſſieu du côté de la queue, pour l'empêcher de culbuter en avant. Les madriers qui compoſent les *mantelets*, ſont goujonnés l'un à l'autre, & tenus enſemble par deux traverſes de 4 pouces de large & 2 d'épais, auxquelles ils ſont cloués & chevillés. Tout le corps du *mantelet* s'appuie ſur une ou deux contrefiches aſſemblées dans les traverſes du *mantelet* par un bout d'une part, & ſur la queue du même de l'autre, auquel elles ſont fortement chevillées ». *Voyez Planche XIII. de Fortification*, le plan, profil & élévation de ce *mantelet.*

On en avoit autrefois d'une autre façon. Ils étoient formés de deux côtés qui faiſoient un angle ſaillant, & ils étoient mûs par trois roulettes. Cette machine s'appelloit *pluteus* chez les Romains. *Voyez l'attaque & la défenſe des places des anciens*, par le chevalier de Folard. *Voyez* auſſi cet ancien *mantelet* dans la *Planche* qu'on vient de citer.

MANTELET *ou* CONTRESABORDS, (*Marine.*) ce ſont des eſpeces de portes qui ferment les *ſabords*, ils ſont attachés par le haut, & battent ſur le feuillet du bas ; ils doivent être faits de fortes planches, bien doublés & cloués fort ſerré en loſange. La doublure en doit être un peu plus mince que le deſſus ; on les peint ordinairement de rouge en-dedans. *Voyez* MARINE, *Planche VI. fig. 77.* le deſſein d'un *mantelet* de ſabord & ſa doublure.

MANTELET, (*Marchand de modes.*) c'eſt un ajuſtement de femme qu'elles portent ſur leurs épaules, qui eſt fait de ſatin, taffetas, droguet, ou autre étoffe de ſoie ; elles attachent cet ajuſtement ſous leur menton avec un ruban, & cela leur ſert pour couvrir leur gorge & leurs épaules ; il deſcend par derriere en forme de coquille environ juſqu'au coude, & elles l'arrêtent par-devant avec une épingle, il eſt garni tout autour d'une dentelle de la même couleur qui forme des feſtons ; on en garnit auſſi en hermine, en petit-gris, en cigne, *&c.* on en falbalate avec de la même étoffe découpée.

L'on en a fait avec le velours, de la chenille, de

l'écarlate, qui ſervoient pour l'hiver ; & pour l'été, on les fait de gaſe noire, ou de dentelle. Ils ſont faits à l'imitation des petits manteaux d'écarlate que les angloiſes portent, & qui leur deſcend juſqu'aux reins.

Cet ajuſtement tire ſon nom du mot *manteau*, & parce qu'il eſt beaucoup plus court & plus léger, on l'a appellé *mantelet*.

Il y a environ douze ans que cet ajuſtement a été à la mode, mais les femmes de condition ont commencé en 1736 ou 1737 à en porter le matin, & depuis toutes les femmes en ont porté quand elles s'habillent ; depuis ce tems-là, on y a ajouté un cabochon qui y eſt attaché au collet, & qui eſt fait comme une coëffe ; cela ſert d'ornement, & auſſi pour couvrir la tête quand il fait froid. Il eſt garni tout autour de pareille dentelle que le *mantelet*.

MANTELET, *terme de Blaſon*, il ſe dit des courtines du pavillon des armoiries, quand elles ne ſont pas couvertes de leurs chapeaux. C'étoit autrefois une eſpece de lambrequin large & court, qui couvroit les caſques & les écus des chevaliers. *Voyez* LAMBREQINS.

MANTELURES, ſ. f. (*Vénerie.*) l'on dit d'un chien qui a ſur le dos un poil différent de celui qu'il a au reſte du corps, qu'il a des *mantelures*.

MANTHURICI CAMPI, (*Géogr. anc.*) campagne de l'Arcadie au Péloponneſe, qui prit ſon nom du village de Manthyrée, dont les habitans allerent peupler Tégée. Cette campagne étoit dans le territoire des Tégéates, & s'étendoit environ 50 ſtades juſqu'à la ville de Tégée.

MANTIANA, LAC, *Mantiana palus*, (*Géogr. anc.*) grand lac d'Arménie ; Strabon qui en parle, dit que c'eſt le plus grand qu'il y ait après le Palus Méotide, & que les eaux en ſont ſalées ; ce lac eſt aujourd'hui le lac de *Van*, ou lac d'*Actamar*, en Turquie.

MANTICHORES, (*Zoolog.*) nom d'un quadrupede cruel & terrible, dont on ne trouve que des deſcriptions pleines de merveilleux dans Ctéſias, Ariſtote, Elien & Pline. Les Latins ont nommé cet animal *mantichora*, d'autres *martichora*, & d'autres *martiora* ; les Grecs l'ont appellé *andropophage*, mangeur d'hommes. Suivant Ctéſias, cet animal eſt de couleur rouge, & a trois rangs de dents à chaque mâchoire, qui, quand il les ferme, tombent les unes ſur les autres en maniere de dents de peigne. Ariſtote & Pline ajoutent qu'il a les oreilles & les yeux comme ceux de l'homme, gris ou bleus ; ils nous repréſentent ſon cri comme celui d'une trompette, dont il imite les ſons par les modulations de l'air dans ſon goſier. Ils aſſûrent auſſi que l'extrémité de la queue eſt hériſſée de pointes, avec leſquelles il ſe défend contre ceux qui l'approchent, & qu'il darde même au loin contre ceux qui le pourſuivent. Enfin ils prétendent que ſon agilité eſt telle qu'il ſaute en courant, ce qui n'eſt guere moins que la puiſſance de voler. Pauſanias rapporte la plûpart de ces contes ſans y donner ſa confiance ; car il commence par déclarer qu'il croit que cet animal n'eſt autre choſe qu'un tigre. Il eſt vraiſſemblable qu'il a raiſon, & que le danger de l'approcher a produit toutes les fables que les Naturaliſtes ont tranſcrites. (*D. J.*)

MANTICLUS, (*Mythol.*) Hercule avoit un temple hors des murs de Meſſine en Sicile, ſous le nom de Hercule *Manticlus*. Ce temple fut bâti, dit-on, par *Manticlus*, chef d'une colonie des Meſſéniens, qui, chaſſés de leurs pays, vinrent fonder cette nouvelle ville, à laquelle ils donnerent leur nom, 664 ans avant l'ere chrétienne.

MANTIENI MONTES, ou *MATIENI MONTES*, (*Géogr. anc.*) montagnes d'où le Gyndes & l'Araxe prennent leur ſource, ſelon Hérodote, *l. I. c. clxxxix.* (*D. J.*)

MANTILLE, ſ. f. *terme de Marchand de modes*, cette *mantille* ne ſervoit que d'ornement, & étoit attachée par en-haut au collet de la robe des femmes, elle formoit la coquille par-derriere, & il y avoit deux pendans qui ſe nouoient par-devant, & qui paſſoient enſuite par-deſſous les bras pour ſe renouer par-derriere ; au bout de ces deux pendans, il y avoit deux gros glands d'or, d'argent ou de ſoie. Cet ajuſtement ne venoit que juſqu'à la moitié du bras, & étoit fait d'étoffe de ſoie légere, de réſeau, d'or, d'argent, de dentelle, de gaſe, de velour ou de chenille. Cet ajuſtement a fait place aux mantelets, & n'a été porté que par les femmes du premier ordre.

MANTINÉE, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Arcadie dans le Péloponneſe, au ſud, confinant d'un côté avec la Laconie, & de l'autre avec le territoire d'Orchomene, vers les ſources de l'Alphée, à 15 lieues de Lacédémone. Elle avoit été fondée par Mantineus, & devint célebre par la victoire qu'Epaminondas, général des Thébains, remporta ſur les Lacédémoniens & les Athéniens réunis l'an de Rome 391. On la nomme aujourd'hui *Mandinga* ou *Mandi*.

Les bornes de *Mantinée* & d'Orchomene finiſſoient aux Anchiſies ; on appelloit ainſi les montagnes, au pié deſquelles ſe trouvoit le tombeau d'Anchiſe. Homere nomme cette ville l'*aimable Mantinée*, Pauſanias (*c. viij.*) vous en indiquera les révolutions. Je remarquerai ſeulement qu'Epaminondas rendit *Mantinée* bien célebre par la bataille qu'il gagna contre les Lacédémoniens. Il y fut tué entre les bras de la victoire ; mais auſſi le luſtre & la fortune des Thébains périrent avec lui.

Les habitans de *Mantinée* s'étant enſuite joints à Antigonus, ils changerent le nom de leur capitale en celui d'*Antigonie*, pour honorer le roi de Macédoine ; cependant Adrien abolit le nouveau nom d'*Antigonie*, ordonnant que la ville reprît celui de *Mantinée*.

Comme Antinoüs étoit de Bithynium, colonie des Mantinéens, *Mantinée*, avide de plaire à l'empereur, bâtit un temple à ſon favori, & établit des ſacrifices & des jeux, qui ſe célébroient tous les cinq ans à ſa gloire. Antinoüs y étoit repréſenté ſous la forme de Bacchus.

Pline parle d'une autre ville de *Mantinée* dans l'Argie, mais il y ajoute qu'elle ne ſubſiſtoit déja plus de ſon tems. (*D. J.*)

MANTO, (*Mythol.*) cette fille de Tirésias avoit, comme ſon pere, le don de prédire l'avenir. On dit que Thèbes ayant ſuccombé ſous les efforts des Epigones, *Manto* fut emmenée priſonniere à Claros, où elle établit un oracle d'Apollon, qui fut appellé *l'oracle de Claros*. Pauſanias rapporte que Rhacius, qui commandoit dans cette ville, voyant arriver la jeune *Manto*, en devint amoureux, & la prit pour ſon épouſe. Virgile la tranſporte en Italie, où il la fait devenir amoureuſe du Tibre, dont elle eut un fils qui bâtit Mantoue.

Ille etiam patriis agmen ciet ocnus ab oris
Fatidicæ Mantûs & *Tuſci filius amnis*
Qui muros matriſque dedit tibi, Mantua, nomen.
Æneid. *l. X. verſ. 198.*

Mais c'eſt par les poéſies d'Homere que le nom de cette belle devinereſſe s'eſt ſur-tout immortaliſé. (*D. J.*)

MANTONNET, ſ. m. (*Serrur.*) piece qui ſert à recevoir le bout des battans ou des loquets, des loqueteaux. Le *mantonnet* tient la porte fermée. Il ſe poſe quelquefois ſur platine. Il eſt plus ordinaire-

ment

ment à pointe ſimple ou double : il y en a pour le bois & pour le plâtre. Ce dernier eſt refendu par le bout, afin de former le ſcillage.

MANTOUAN, LE, (*Géogr.*) pays d'Italie en Lombardie le long du Po, qui le coupe en deux portions. Son nom lui vient de Mantoue ſa capitale; ſes bornes ſont au ſeptentrion, la Véroneſe; au midi, les duchés de Reggio, de Modene & de la Mirandole; à l'orient, le Ferrarois; à l'occident, le Crémonois & le Breſſan. Son étendue irréguliere peut avoir en quelques endroits 35 milles, en d'autres ſeulement 6 ou 7; celle de l'eſt à l'oueſt eſt d'environ 60 milles dans ſa plus grande largeur; il comprend les duchés de *Mantoue*, de Guaſtalla & de Sabioneta, les principautés de Caſtiglione, de Solferino & de Bozolo, & le comté de Novellara. (*D. J.*)

MANTOUE, *le duché de*, (*Géog.*) Il occupe la plus grande partie du Mantouan, & tout ce qui a été donné en apanage aux cadets de cette maiſon. Ainſi le domaine de Charles IV. dernier duc de *Mantoue*, conſiſtoit d'un côté dans le Mantouan, diminué par le partage entre les diverſes branches de ſa maiſon, & de l'autre en une partie du Montferrat. L'empereur s'eſt à-peu-près ſaiſi du total en 1710, malgré les plaintes des héritiers; la raiſon du plus fort eſt toujours la meilleure: enſuite il s'eſt accommodé du Montferrat avec le roi de Sardaigne qui poſſédoit déjà une portion conſidérable de cette province. (*D. J.*)

MANTOUE, *Mantua*, (*Géog.*) ancienne ville d'Italie, dans la Lombardie, capitale du duché auquel elle donne le nom, avec un archevêché, une univerſité, & une bonne citadelle.

Mantoue, ſi l'on en croit Euſebe, eſt une des anciennes villes du monde, & avoit été bâtie 430 ans avant Rome. Virgile pour l'ennoblir encore davantage, déclare qu'elle fut fondée par Œnus fils du Tibre, & de la devineresſe Manto, & qu'il la nomma du nom de ſa mere.

Pline la place dans l'Iſtrie, & inſinue qu'elle appartenoit aux Toſcans.

Après la décadence de l'empire romain, *Mantoue* fut envahie par les Lombards, & enſuite conquiſe ſur ceux-ci par Charlemagne: ſous les deſcendans de cet empereur, l'Italie étant devenue le partage de divers princes, *Mantoue* paſſa de tirans en tirans, juſqu'à Louis de Gonzague, qui s'y établit en 1328. Son petit-fils Jean François fut créé marquis de *Mantoue* par l'empereur, en 1433; & Frédéric II. en fut fait duc par Charles-quint, en 1530. L'alliance de la France que le dernier duc de *Mantoue* crut devoir préférer à celle de la maiſon d'Autriche, devint fatale à ce prince dans la guerre de 1700. Il fut contraint de ſe retirer dans l'état de Veniſe où il mourut en 1708. L'empereur s'empara de ſa ſucceſſion, que les ducs de Lorraine & de Guaſtalla ſe diſputoient.

Il y avoit déjà long-tems que le palais du duc de *Mantoue*, ſi renommé par ſes ameublemens précieux, ſes peintures, ſes ſtatues, ſes vaſes, & ſes autres raretés, avoit été pillé par les Impériaux, dans le ſac de cette ville, en 1630.

Mantoue eſt bâtie dans un terrein bas & ferme, ſur un côté du marais formé par le Mincio, & qui eſt dix fois plus long que large, à 14 lieues N. O. de Modène, & 36 N. O. de Florence. *Long.* ſelon de la Hire & Deſplaces, *28. 30. 30. lat. 45. 11.*

Mais cette ville eſt à jamais fameuſe dans les écrits des anciens & des modernes, pour avoir donné la naiſſance à Virgile qui dit lui-même dans ſes Géorgiques, *l. III. v. xij.*

Primus idumæas referam tibi Mantua *palmas,*
Et viridi campo templum de marmore ponam.

Marone felix Mantua, s'écrie Martial! & Silius Italicus en fait ce magnifique éloge, en diſant:

Nectat adoratas & Smyrna, & Mantua *lauros.*

Toutefois Virgile n'étoit pas né dans la ville de *Mantoue*, mais dans un village voiſin nommé *Andes*, aujourd'hui *Petula*. Nous parlerons de l'excellence de ſa muſe, *à l'article* POETES LATINS.

Il ſuffit de remarquer ici qu'il eſt ridicule que la majeſté de l'Enéide ait été traveſtie par Scarron en burleſque, & découſue par des modernes pour former d'autres ſens, en donnant aux vers du prince des poëtes, d'autres arrangemens.

Cependant Capilupi (*Lélio*), né à *Mantoue* en 1498, s'eſt rendu célebre en employant ſes talens à ſe jouer des vers de Virgile, pour décrire ſatyriquement l'origine des moines, leurs regles & leur vie; car voilà ce que c'eſt que le centon virgilien de Capilupi, dont tout le monde connoît le paſſage ſuivant:

Non abſunt illi ſaltus, armentaque læta;
Celati argenti ſunt, aurique multa talenta.
Sacra Deûm, ſanctique patres, & chara ſororum
Pectore merentum tenebris, & carcere cæco
Centum ærei claudunt vectes; & ſæpè ſine ullis
Conjugiis, vento gravidæ, mirabile dictu!
Religione ſacræ! Non hæc ſine numine Divûm!
Jam nova progenies cœlo dimittitur alto;
Credo equidem, nec vana fides, genus eſſe Deorum.

On vante ce morceau entre pluſieurs autres, comme très-heureux & très-ingénieux; mais il eſt encore plus méchant; & certainement Capilupi pouvoit mieux employer ſon eſprit & ſes veilles: il mourut dans ſa patrie en 1560. (*D. J.*)

MANTURNE, ſ. f. (*Mythol.*) nom d'une divinité des anciens Romains; c'eſt à elle qu'on s'adreſſoit pour que la nouvelle épouſée ſe plût dans la maiſon de ſon mari, & y demeurât.

MANTURES, ſ. f. (*Marine.*) ce ſont les coups de mer, & l'agitation des flots & des houles. *Voyez* HOULES, LAMES.

MANUBALISTE, *ou* BALISTE A MAIN, *baliſta manualis*, c'eſt l'arbalête, (*Art milit.*) *Voyez* SCORPION & ARBALÊTE.

MANUDUCTEUR, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) terme eccléſiaſtiaque, nom qu'on donnoit anciennement à un officier du chœur, qui placé au milieu du chœur, donnoit le ſignal aux choriſtes pour entonner, marquoit les tems, battoit la meſure, & régloit le chant. *Voyez* CHŒUR, *&c.*

Les Grecs l'appelloient *meſochoros*, par la raiſon que nous venons de dire, qu'il étoit placé au milieu du chœur: mais dans l'égliſe latine on l'appelloit *manuductor*, de *manus*, main, & *duco*, conduire; parce qu'il regloit le chœur par le mouvement & les geſtes de ſa main.

MANUEL CHIMIQUE, (*Chimie.*) manœuvre, pratique, emploi des agens & des inſtrumens chimiques.

Ces agens ſont, comme il eſt expoſé *à l'article* CHIMIE, le feu & les menſtrues. On trouvera donc aux *articles* FEU & MENSTRUE, les conſidérations pratiques néceſſaires ſur l'emploi général de ces agens; & les lois plus poſitives & plus pratiques de détail, dans les articles où il eſt traité des diverſes opérations chimiques, dont on trouve le tableau à *l'article* OPÉRATIONS CHIMIQUES.

Nous avons donné ſous le nom d'inſtrumens ou agens ſecondaires, les vaiſſeaux, les fourneaux, & une autre claſſe d'uſtenſiles chimiques, à laquelle nous avons ſpécialement réſervé le nom d'*inſtru-*

ment. On cherchera donc aux *articles* FOURNEAUX, VAISSEAUX, INSTRUMENS, & aux *articles particuliers* où il s'agit des divers vaiſſeaux, & des divers inſtrumens, les *lois* du *manuel chimique*, relatives à leur différent emploi.

C'eſt ſouvent des circonſtances de *manuel*, & même d'une ſeule circonſtance, de ce qu'on appelle en langage d'ouvrier, le *tour de main*, que dépend tout le ſuccès d'une opération. Par exemple, la ſublimation du ſel ſédatif, de donner un coup de feu lorſque ce ſel retient encore dans ſa cryſtalliſation une certaine quantité d'eau qui en étant chaſſée par l'action d'un feu doux trop long-tems continué, le laiſſeroit dans un état incapable de volatiliſation. *Voyez* SEL SÉDATIF. La diſſolution du fer dans l'alkali fixe, *voyez* TEINTURE ALKALINE DE MARS de Stall, *à l'article* MARS, (*Chimie pharmaceutique & Mat. méd.*) dépend de la circonſtance de verſer la diſſolution de fer par l'acide nitreux, dans une leſcive d'alkali fixe. Car ſi c'eſt au contraire l'alkali qu'on verſe dans la diſſolution de fer, on précipite le fer ſans le diſſoudre, par l'alkali. *Voyez* PRÉCIPITATION.

Mais l'importance de la ſcience du *manuel* pour le vrai chimiſte, eſt expoſée d'une maniere plus générale, auſſi bien que les ſources où on doit la puiſer, *à l'article* CHIMIE, *p. 420. col. ij.* & *à l'article* FEU, (*Chimie.*) *p. 612. col. j.* (*b*)

MANUELLE DU GOUVERNAIL, (*Marine.*) *Voyez* MANIVELLE.

MANUELLES, *ou* GATONS, (*Cordier.*) ſont des inſtrumens dont les Cordiers ſe ſervent pour aider à la manivelle du quarré à tordre & commettre les cordages qui ſont fort longs. Cet inſtrument eſt ſimple ou double.

La *manuelle* ſimple reſſemble à un fouet, & eſt compoſée d'un manche de bois & d'un bout de corde. Pour s'en ſervir, l'ouvrier entortille diligemment la corde autour du cordage qu'on commet, & en continuant à faire tourner le manche autour du cordage, il le tord.

Quand les cordages ſont gros, on met deux hommes ſur chacune de ces *manuelles*, & alors la corde eſt placée au milieu de deux bras de levier. Cette *manuelle* double eſt un bout de perche de trois piés de longueur eſtropée au milieu d'un bout de carentenier mol & flexible, qui a une demi-braſſe de long. *Voyez les figures & leur explication, Pl. de Corderie*, & l'*article* CORDERIE.

MANUFACTURE, ſ. f. lieu où pluſieurs ouvriers s'occupent d'une même ſorte d'ouvrage.

MANUFACTURE, RÉUNIE, DISPERSÉE. Tout le monde convient de la néceſſité & de l'utilité des *manufactures*, & il n'a point été fait d'ouvrage ni de mémoire ſur le commerce général du royaume, & ſur celui qui eſt particulier à chaque province, ſans que cette matiere ait été traitée; elle l'a été même ſi ſouvent & ſi amplement, qu'ainſi que les objets qui ſont à la portée de tout le monde, cet article eſt toujours celui que l'on paſſe ou qu'on lit avec dégoût dans tous les écrits où il en eſt parlé. Il ne faut pas croire cependant que cette matiere ſoit épuiſée, comme elle pourroit l'être, ſi elle n'avoit été traitée que par des gens qui auroient joint l'expérience à la théorie; mais les fabriquans écrivent peu, & ceux qui ne le ſont pas n'ont ordinairement que des idées très-ſuperficielles ſur ce qui ne s'apprend que par l'expérience.

Par le mot *manufacture*, on entend communément un nombre conſiderable d'ouvriers, réunis dans le même lieu pour faire une ſorte d'ouvrage ſous les yeux d'un entrepreneur; il eſt vrai que comme il y en a pluſieurs de cette eſpece, & que de grands ateliers ſur-tout frappent la vûe & excitent la curioſité, il eſt naturel qu'on ait ainſi réduit cette idée; ce nom doit cependant être donné encore à une autre eſpece de fabrique; celle qui n'étant pas réunie dans une ſeule enceinte ou même dans une ſeule ville, eſt compoſée de tous ceux qui s'y emploient, & y concourent en leur particulier, ſans y chercher d'autre intérêt que celui que chacun de ces particuliers en retire pour ſoi-même. De-là on peut diſtinguer deux ſortes de *manufactures*, les unes *réunies*, & les autres *diſperſées*. Celles du premier genre ſont établies de toute néceſſité pour les ouvrages qui ne peuvent s'exécuter que par un grand nombre de mains raſſemblées, qui exigent, ſoit pour le premier établiſſement, ſoit pour la ſuite des opérations qui s'y font, des avances conſidérables, dans leſquelles les ouvrages reçoivent ſucceſſivement différentes préparations, & telles qu'il eſt néceſſaire qu'elles ſe ſuivent promptement; & enfin celles qui par leur nature ſont aſſujetties à être placées dans un certain terrein. Telles ſont les forges, les fenderies, les trifileries, les verreries, les *manufactures* de porcelaine, de tapiſſeries & autres pareilles. Il faut pour que celles de cette eſpece ſoient utiles aux entrepreneurs. 1°. Que les objets dont elles s'occupent ne ſoient point expoſés au caprice de la mode, ou qu'ils ne le ſoient du-moins que pour des varietés dans les eſpeces du même genre.

2°. Que le profit ſoit aſſez fixe & aſſez conſidérable pour compenſer tous les inconvéniens auxquels elles ſont expoſées néceſſairement, & dont il ſera parlé ci-après.

3°. Qu'elles ſoient autant qu'il eſt poſſible établies dans les lieux mêmes, où ſe recueillent & ſe préparent les matieres premieres, où les ouvriers dont elles ont beſoin puiſſent facilement ſe trouver, & où l'importation de ces premieres matieres & l'exportation des ouvrages, puiſſent ſe faire facilement & à peu de frais.

Enfin, il faut qu'elles ſoient protégées par le gouvernement. Cette protection doit avoir pour objet de faciliter la fabrication des ouvrages, en modérant les droits ſur les matieres premieres qui s'y conſomment, & en accordant quelques privileges & quelques exemptions aux ouvriers les plus néceſſaires, & dont l'occupation exige des connoiſſances & des talens; mais auſſi en les réduiſant aux ouvriers de cette eſpece, une plus grande extenſion ſeroit inutile à la *manufacture*, & onéreuſe au reſte du public. Il ne ſeroit pas juſte dans une *manufacture* de porcelaines, par exemple, d'accorder les mêmes diſtinctions à celui qui jette le bois dans le fourneau, qu'à celui qui peint & qui modele; & l'on dira ici par occaſion, que ſi les exemptions ſont utiles pour exciter l'émulation & faire ſortir les talens, elles deviennent, ſi elles ſont mal appliquées, très-nuiſibles au reſte de la ſociété, en ce que retombant ſur elles, elles dégoutent des autres profeſſions, non moins utiles que celles qu'on veut favoriſer. J'obſerverai encore ici ce que j'ai vû ſouvent arriver, que le dernier projet étant toujours celui dont on ſe veut faire honneur, on y ſacrifie preſque toujours les plus anciens: de-là le peuple, & notamment les laboureurs qui ſont les premiers & les plus utiles manufacturiers de l'état, ont toujours été immolés aux autres ordres; & par la raiſon ſeule qu'ils étoient les plus anciens, ont été toujours les moins protégés. Un autre moyen de protéger les *manufactures*, eſt de diminuer les droits de ſortie pour l'étranger, & ceux de traite & de détail dans l'intérieur de l'état.

C'eſt ici l'occaſion de dire que la premiere, la plus générale & la plus importante maxime qu'il y ait à ſuivre ſur l'établiſſement des *manufactures*, eſt de n'en permettre aucune (hors le cas d'abſolue

néceſſité) dont l'objet ſoit d'employer les principales matieres premieres venant de l'étranger, ſi ſur-tout on peut y ſuppléer par celles du pays, même en qualité inférieure.

L'autre eſpece de *manufacture* eſt de celles qu'on peut appeller *diſperſées*, & telles doivent être toutes celles dont les objets ne ſont pas aſſujettis aux néceſſités indiquées dans l'article ci-deſſus; ainſi tous les ouvrages qui peuvent s'exécuter par chacun dans ſa maiſon, dont chaque ouvrier peut ſe procurer par lui-même ou par autres, les matieres premieres qu'il peut fabriquer dans l'intérieur de ſa famille, avec le ſecours de ſes enfans, de ſes domeſtiques, ou de ſes compagnons, peut & doit faire l'objet de ces fabriques diſperſées. Telles ſont les fabriques de draps, de ſerges, de toiles, de velours, petites étoffes de laine & de ſoie ou autres pareilles. Une comparaiſon exacte des avantages & des inconvéniens de celles des deux eſpeces le feront ſentir facilement.

Une *manufacture* réunie ne peut être établie & ſe ſoutenir qu'avec de très-grands frais de bâtimens, d'entretien de ces bâtimens, de directeurs, de contre-maitres, de teneurs de livres, de caiſſiers, de prépoſés, valets & autres gens pareils, & enfin qu'avec de grands approviſionnemens: il eſt néceſſaire que tous ces frais ſe répartiſſent ſur les ouvrages qui s'y fabriquent, les marchandiſes qui en ſortent ne peuvent cependant avoir que le prix que le public eſt accoutumé d'en donner, & qu'en exigent les petits fabriquans. De-là il arrive preſque toujours que les grands établiſſemens de cette eſpece ſont ruineux à ceux qui les entreprennent les premiers, & ne deviennent utiles qu'à ceux qui profitant à bon marché de la déroute des premiers, & réformant les abus, s'y conduiſent avec ſimplicité & économie; pluſieurs exemples qu'on pourroit citer ne prouvent que trop cette vérité.

Les fabriques diſperſées ne ſont point expoſées à ces inconvéniens. Un tiſſerand en draps, par exemple, ou emploie la laine qu'il a recoltée, ou en achete à un prix médiocre, & quand il en trouve l'occaſion, a un métier dans ſa maiſon où il fait ſon drap, tout auſſi-bien que dans un atelier bâti à grands frais; il eſt à lui-même, ſon directeur, ſon contre-maitre, ſon teneur de livres, ſon caiſſier, *&c.* ſe fait aider par ſa femme & ſes enfans, ou par un ou pluſieurs compagnons avec leſquels il vit; il peut par conſéquent vendre ſon drap à beaucoup meilleur compte que l'entrepreneur d'une *manufacture*.

Outre les frais que celui-ci eſt obligé de faire, auxquels le petit fabriquant n'eſt pas expoſé, il a encore le déſavantage qu'il eſt beaucoup plus volé; avec tous les commis du monde, il ne peut veiller aſſez à de grandes diſtributions, de grandes & fréquentes peſées, & à de petits larcins multipliés, comme le petit fabriquant qui a tout ſous la vûe & ſous la main, & eſt maitre de ſon tems.

A la grande *manufacture* tout ſe fait au coup de cloche, les ouvriers ſont plus contraints & plus gourmandés. Les commis accoutumés avec eux à un air de ſupériorité & de commandement, qui véritablement eſt néceſſaire avec la multitude, les traitent durement & avec mépris; de-là il arrive que ces ouvriers ou ſont plus chers, ou ne font que paſſer dans la *manufacture* & juſqu'à ce qu'ils ayent trouvé à ſe placer ailleurs.

Chez le petit fabriquant, le compagnon eſt le camarade du maitre, vit avec lui, comme avec ſon égal; a place au feu & à la chandelle, a plus de liberté, & préfere enfin de travailler chez lui. Cela ſe voit tous les jours dans les lieux, où il y a des *manufactures* réunies & des fabriquans particuliers. Les *manufactures* n'y ont d'ouvriers, que ceux qui ne peuvent pas ſe placer chez les petits fabriquans, ou des coureurs qui s'engagent & quittent journellement, & le reſte du tems battent la campagne, tant qu'ils ont de quoi dépenſer. L'entrepreneur eſt obligé de les prendre comme il les trouve, il faut que ſa beſogne ſe faſſe; le petit fabriquant qui eſt maitre de ſon tems, & qui n'a point de frais extraordinaire à payer pendant que ſon métier eſt vacant, choiſit & attend l'occaſion avec bien moins de déſavantage. Le premier perd ſon tems & ſes frais; & s'il a des fournitures à faire dans un tems marqué, & qu'il n'y ſatisfaſſe pas, ſon crédit ſe perd; le petit fabriquant ne perd que ſon tems tout au plus.

L'entrepreneur de *manufacture* eſt contraint de vendre, pour ſubvenir à la dépenſe journaliere de ſon entrepriſe. Le petit fabriquant n'eſt pas dans le même beſoin; comme il lui faut peu, il attend ſa vente en vivant ſur ſes épargnes, ou en empruntant de petites ſommes.

Lorſque l'entrepreneur fait les achats des matieres premieres, tout le pays en eſt informé, & ſe tient ferme ſur le prix. Comme il ne peut guère acheter par petites parties, il achete preſque toujours de la ſeconde main.

Le petit fabriquant achete une livre à la fois, prend ſon tems, va ſans bruit & ſans appareil au-devant de la marchandiſe, & n'attend pas qu'on la lui apporte: la choiſit avec plus d'attention, la marchande mieux, & la conſerve avec plus de ſoin. Il en eſt de même de la vente; le gros fabriquant eſt obligé preſque toujours d'avoir des entrepôts dans les lieux où il débite, & ſur-tout dans les grandes villes où il a de plus des droits à payer. Le petit fabriquant vend ſa marchandiſe dans le lieu même, ou la porte au marché & à la foire, & choiſit pour ſon débit les endroits où il a le moins à payer & à dépenſer.

Tous les avantages ci-deſſus mentionnés ont un rapport plus direct à l'utilité perſonnelle, ſoit du manufacturier, ſoit du petit fabriquant, qu'au bien général de l'état: mais ſi l'on conſidere ce bien général, il n'y a preſque plus de comparaiſon à faire entre ces deux ſortes de fabrique. Il eſt certain, & il eſt convenu auſſi par tous ceux qui ont penſé & écrit ſur les avantages du commerce, que le premier & le plus général eſt d'employer, le plus que faire ſe peut, le tems & les mains des ſujets; que plus le goût du travail & de l'induſtrie eſt répandu, moins eſt cher le prix de la main-d'œuvre; que plus ce prix eſt à bon marché, plus le debit de la marchandiſe eſt avantageux, en ce qu'elle fait ſubſiſter un plus grand nombre de gens; & en ce que le commerce de l'état pouvant fournir à l'étranger les marchandiſes à un prix plus bas, à qualité égale, la nation acquiert la préférence ſur celles où la main-d'œuvre eſt plus diſpendieuſe. Or la *manufacture* diſperſée a cet avantage ſur celle qui eſt réunie. Un laboureur, un journalier de campagne, ou autre homme de cette eſpece, a dans le cours de l'année un aſſez grand nombre de jours & d'heures où il ne peut s'occuper de la culture de la terre, ou de ſon travail ordinaire. Si cet homme a chez lui un métier à drap, à toile, ou à petites étoffes, il y emploie un tems qui autrement ſeroit perdu pour lui & pour l'état. Comme ce travail n'eſt pas ſa principale occupation, il ne le regarde pas comme l'objet d'un profit auſſi fort que celui qui en fait ſon unique reſſource. Ce travail même lui eſt une eſpece de délaſſement des travaux plus rudes de la culture de la terre; &, par ce moyen, il eſt en état & en habitude de ſe contenter d'un moindre profit. Ces petits profits multipliés ſont des biens très-réels. Ils aident à la ſubſiſtance de ceux qui ſe les procurent; ils ſoutiennent la main-d'œuvre à un bas prix;

or, outre l'avantage qui réſulte pour le commerce général de ce bas prix, il en réſulte un autre très-important pour la culture même des terres. Si la main-d'œuvre des *manufactures* diſperſées étoit à un tel point que l'ouvrier y trouvât une utilité ſupérieure à celle de labourer la terre, il abandonneroit bien vîte cette culture. Il eſt vrai que par une révolution néceſſaire, les denrées ſervant à la nourriture venant à augmenter en proportion de l'augmentation de la main-d'œuvre, il ſeroit bien obligé enſuite de reprendre ſon premier métier, comme le plus ſûr : mais il n'y ſeroit plus fait, & le goût de la culture ſe ſeroit perdu. Pour que tout aille bien, il faut que la culture de la terre ſoit l'occupation du plus grand nombre ; & que cependant une grande partie du moins de ceux qui s'y emploient s'occupent auſſi de quelque métier, & dans le tems ſurtout où ils ne peuvent travailler à la campagne. Or ces tems perdus pour l'agriculture ſont très-fréquens. Il n'y a pas auſſi de pays plus aiſés que ceux où ce goût de travail eſt établi ; & il n'eſt point d'objection qui tienne contre l'expérience. C'eſt ſur ce principe de l'expérience que ſont fondées toutes les réflexions qui compoſent cet article. Celui qui l'a rédigé a vû ſous ces yeux les petites fabriques faire tomber les grandes, ſans autre manœuvre que celle de vendre à meilleur marché. Il a vû auſſi de grands établiſſemens prêts à tomber, par la ſeule raiſon qu'ils étoient grands. Les débitans les voyant chargés de marchandiſes faites, & dans la néceſſité preſſante de vendre pour ſubvenir ou à leurs engagemens, ou à leur dépenſe courante, ſe donnoient le mot pour ne pas ſe preſſer d'acheter ; & obligeoient l'entrepreneur à rabattre de ſon prix, & ſouvent à perte. Il eſt vrai qu'il a vû auſſi, & il doit le dire à l'honneur du miniſtere, le gouvernement venir au ſecours de ces *manufactures*, & les aider à ſoutenir leur crédit & leur établiſſement.

On objectera ſans doute à ces réflexions l'exemple de quelques *manufactures* réunies, qui non-ſeulement ſe ſont ſoutenues, mais ont fait honneur à la nation chez laquelle elles étoient établies, quoique leur objet fût de faire des ouvrages qui auroient pû également être faits en maiſon particuliere. On citera, par exemple, la *manufacture* de draps fins d'Abbeville ; mais cette objection a été prévenue. On convient que quand il s'agira de faire des draps de la perfection de ceux de Vanrobais, il peut devenir utile, ou même néceſſaire, de faire des établiſſemens pareils à celui où ils ſe fabriquent ; mais comme dans ce cas il n'eſt point de fabriquant qui ſoit aſſez riche pour faire un pareil établiſſement, il eſt néceſſaire que le gouvernement y concoure, & par des avances, & par les faveurs dont il a été parlé ci-deſſus ; mais, dans ce cas-même, il eſt néceſſaire auſſi que les ouvrages qui s'y font ſoient d'une telle néceſſité, ou d'un débit ſi aſſuré, & que le prix en ſoit porté à tel point qu'il puiſſe dédommager l'entrepreneur de tous les déſavantages qui naiſſent naturellement de l'étendue de ſon établiſſement ; & que la main-d'œuvre en ſoit payée aſſez haut par l'étranger, pour compenſer l'inconvénient de tirer d'ailleurs les matieres premieres qui s'y conſomment. Or il n'eſt pas ſûr que dans ce cas-même les ſommes qui ont été dépenſées à former une pareille fabrique, ſi elles euſſent été répandues dans le peuple pour en former des petites, n'y euſſent pas été auſſi profitables. Si on n'avoit jamais connu les draps de Vanrobais, on ſe ſeroit accoutumé à en porter de qualités inférieures, & ces qualités auroient pû être exécutées dans des fabriques moins diſpendieuſes & plus multipliées.

MANUMISSION, ſ. f. (*Juriſprud.*) *quaſi de manumiſſio*, c'eſt l'acte par lequel un maître affranchit ſon eſclave ou ſerf, & le met, pour ainſi dire, hors de ſa main. Ce terme eſt emprunté du droit romain, où l'affranchiſſement eſt appellé *manumiſſio*. Parmi nous on dit ordinairement *affranchiſſement*.

Il y avoit chez les Romains trois formes différentes de *manumiſſion*.

La premiere, qui étoit la plus ſolemnelle, étoit celle que l'on appelloit *per vindictam*, d'où l'on diſoit auſſi *vindicare in libertatem*. Les uns font venir ce mot *vindicta* de Vindicius, qui, ayant découvert la conſpiration que les fils de Brutus formoient pour le rétabliſſement des Tarquins, fut affranchi pour ſa récompenſe. D'autres ſoutiennent que *vindicare* venoit de *vindicta*, qui étoit une baguette dont le préteur frappoit l'eſclave que ſon maître vouloit mettre en liberté. Le maître en préſentant ſon eſclave au magiſtrat le tenoit par la main, enſuite il le laiſſoit aller, & lui donnoit en même tems un petit ſouflet ſur la joue, ce qui étoit le ſignal de la liberté ; enſuite le conſul, ou le préteur frappoit doucement l'eſclave de ſa baguette, en lui diſant : *aio te eſſe liberum more quiritum*. Cela fait, l'eſclave étoit inſcrit ſur le rôle des affranchis, puis il ſe faiſoit raſer, & ſe couvroit la tête d'un bonnet appellé *pileus*, qui étoit le ſymbole de la liberté : il alloit prendre ce bonnet dans le temple de Féronie, déeſſe des affranchis.

Sous les empereurs chrétiens cette premiere forme de *manumiſſion* ſouffrit quelques changemens ; elle ne ſe fit plus dans les temples des faux Dieux, ni avec les mêmes cérémonies ; le maître conduiſoit ſeulement l'eſclave dans une égliſe chrétienne, là on liſoit l'acte d'affranchiſſement ; un eccléſiaſtique ſignoit cet acte, & l'eſclave étoit libre : celà s'appelloit *manumiſſio in ſacro-ſanctis eccleſiis*, ce qui devint d'un grand uſage.

La ſeconde forme de *manumiſſion* étoit *per epiſtolam & inter amicos ;* le maître invitoit ſes amis à un repas, & y faiſoit aſſeoir l'eſclave en ſa préſence, au moyen de quoi il étoit réputé libre. Juſtinien ordonna qu'il y auroit du-moins cinq amis témoins de cette *manumiſſion*.

La troiſieme ſe faiſoit *per teſtamentum*, comme quand le teſtateur ordonnoit à ſes héritiers d'affranchir un tel eſclave qu'il leur déſignoit en ces termes, *N... ſervus meus liber eſto :* ces ſortes d'affranchis étoien appellés *orcini*, ou *charonitæ*, parce qu'ils ne jouiſſoient de la liberté que quand leurs patrons avoient paſſé la barque à Caron, & étoient dans l'autre monde, *in orco*. Si le teſtateur prioit ſimplement ſon héritier d'affranchir l'eſclave, l'héritier conſervoit ſur lui le droit de patronage ; & quand le teſtateur ordonnoit que dans un certain tems l'héritier affranchiroit un eſclave, celui-ci étoit nommé *ſtatu liber ;* il n'étoit pourtant libre que quand le tems étoit venu ; l'héritier pouvoit même le vendre en attendant ; & dans ce cas, l'eſclave, pour avoir ſa liberté, étoit obligé de rendre à l'acquéreur ce qu'il avoit payé à l'héritier.

Les affranchis étoient d'abord appellés *liberti*, & leurs enfans *libertini ;* néanmoins dans la ſuite on ſe ſervit de ces deux termes indifféremment pour déſigner les affranchis.

Quand l'affranchiſſement étoit fait en fraude des créanciers, ils le faiſoient déclarer nul, afin de pouvoir ſaiſir les eſclaves.

Il en étoit de même quand l'affranchi, n'ayant point d'enfans, donnoit la liberté à ſes eſclaves ; le patron faiſoit déclarer le tout nul.

Ceux qui étoient encore ſous la puiſſance paternelle, ne pouvoient pas non plus affranchir leurs eſclaves.

La loi *fuſia caninia* avoit reglé le nombre des eſclaves qu'il étoit permis d'affranchir ; ſavoir, que

celui qui n'en avoit que deux pouvoit les affranchir tous deux ; celui qui en avoit trois, deux ſeulement ; depuis trois juſqu'à dix, la moitié ; depuis dix juſqu'à trente, le tiers ; de trente à cent, le quart ; de cent à cinq cens, la 5^e^ partie ; & elle défendoit d'en affranchir au-delà en quelque nombre qu'ils fuſſent ; mais cette loi fut abolie par Juſtinien, comme contraire à la liberté qui eſt favorable.

En France, dans le commencement de la monarchie, preſque tout le peuple étoit ſerf. On commença ſous Louis le Gros, & enſuite ſous Louis VII. à affranchir des villes & des communautés entieres d'habitans, en leur faiſant remiſe du droit de taille à volonté, & du droit de mortable, au moyen de quoi les enfans ſuccédoient à leurs peres. On leur remit auſſi le droit de ſuite, ce qui leur laiſſa la liberté de choiſir ailleurs leur domicile. S. Louis acheva d'abolir preſque entierement les ſervitudes perſonnelles.

Il ſe faiſoit auſſi quelques *manumiſſions* particulieres dont on trouve des formules dans Marculphe.

Il reſte pourtant encore quelques veſtiges de ſervitude dans certaines provinces, dans leſquelles il y a des ſerfs ou gens de main-morte, comme en Bourgogne, Nivernois, Bourbonnois. Dans ces provinces l'affranchiſſement ſe fait par convention ou par deſaveu. Il ſe fait auſſi par le moyen des lettres de nobleſſe, ou d'une charge qui donne la nobleſſe, à la charge ſeulement d'indemniſer le ſeigneur.

Dans les colonies françoiſes, où il y a des negres qui ſont eſclaves, ils peuvent être affranchis, ſuivant les regles preſcrites par l'édit du mois de Mars 1685, appellé communément *le code noir*.

Les maîtres âgés de vingt ans peuvent, ſans avis de parens, affranchir leurs eſclaves par tous actes entre-vifs, ou à cauſe de mort, ſans être tenus d'en rendre aucune raiſon.

Les eſclaves qui ſont nommés légataires univerſels par leurs maîtres, ou nommés exécuteurs de leurs teſtamens, ou tuteurs de leurs enfans, ſont tenus pour affranchis.

Les affranchiſſemens ainſi faits dans les îles, y operent l'effet de lettres de naturalité, & dans tout le royaume.

Il eſt enjoint aux affranchis de porter un reſpect ſingulier à leurs anciens maîtres, à leurs veuves & à leurs enfans, enſorte que l'injure qu'ils leur auroient faite ſeroit punie plus grievement que ſi elle étoit faite à toute autre perſonne. Les anciens maîtres n'ont cependant aucun droit, en qualité de patrons, ſur la perſonne des affranchis, ni ſur leurs biens & ſucceſſions.

Les affranchis jouiſſent, ſuivant ces loix, des mêmes droits que ceux qui ſont nés libres.

C'eſt une ancienne maxime de droit, que le ventre affranchit, c'eſt-à-dire, que les enfans ſuivent la condition de la mere par rapport à la liberté : les enfans d'une femme eſclave ſont eſclaves.

En France toutes perſonnes ſont libres ; & ſitôt qu'un eſclave y arrive, il devient libre en ſe faiſant baptiſer.

Il eſt néanmoins permis à ceux qui amenent des eſclaves en France, lorſque leur intention eſt de retourner aux îles, d'en faire leur déclaration à l'amirauté, au moyen de quoi ils conſervent leurs eſclaves. *Voyez* l'édit de 1716.

Sur les *manumiſſions* & affranchiſſemens. *Voyez le liv. XXXX. du* digeſt, & au code *le liv. VII.* depuis *le tit. 1 juſqu'au tit. 25* ; le *Gloſſe* de Ducange, *au mot manumiſſio* ; *le Dict.* de Brillon, *au mot affranchi*, & *le tit. de la Juriſp. rom.* de M. Terraſſon. (*A*)

MANUSCRIPT, ſ. m. (*Litt.*) ouvrage écrit à la main. C'eſt la conſultation des m. ſ. qui donne à une édition ſon exactitude. C'eſt le nombre des anciens m. ſ. qui fait la richeſſe d'une bibliotheque. *Voyez* ces articles BIBLIOTHEQUE, LITTERATURE, LIVRE.

MANUS DEI, emplâtre. (*Pharm. Mat. med. exter.*) En voici la compoſition d'après la pharmacopée de Paris. Prenez d'huile d'olive deux livres, de litharge d'or préparée dix-ſept onces, de cire jaune vingt onces, de verd-de-gris une once, de gomme ammoniac trois onces & trois dragmes, de galbanum une once & deux dragmes, d'opopanax une once, de ſagapenum deux onces, de maſtic une once, de myrrhe une once & deux dragmes, d'oliban & bdellium de chacun deux onces, d'ariſtoloche ronde une once, de pierre calaminaire deux onces. Premierement cuiſez la litharge avec l'huile dans une baſſine de cuivre, avec ſuffiſante quantité d'eau, juſqu'à conſiſtence d'emplâtre, ſelon l'art ; jettez enſuite la cire dans la baſſine, & faites-la fondre avec ; cela étant fait, retirez la baſſine du feu, & ajoutez le galbanum, la gomme ammoniac, l'opopanax & le ſagapenum fondus enſemble, paſſés à-travers un linge & convenablement épaiſſis ; enfin ajoutez le maſtic, la myrrhe, l'oliban, le bdellium, la pierre calaminaire, le verd-de-gris & l'ariſtoloche réduits en poudre ; braſſez vigoureuſement pour mêler toutes ces choſes, & votre emplâtre ſera fait.

Cet emplâtre eſt du genre des agglutinatifs ou emplaſtiques proprement dits. Il paſſe auſſi à raiſon des gommes reſines qu'il contient, pour puiſſant réſolutif ; & à cauſe du verd-de-gris, de l'ariſtoloche, & de la pierre calaminaire, pour deſſicatif & mondificatif. (*b*)

MANUTENTION, ſ. f. (*Gram.*) ſoin qu'on prend pour qu'une choſe ou reſte comme elle eſt, ou ſe faſſe. Les ſouverains, les magiſtrats doivent veiller à la *manutention* des loix.

MANY, ſ. m. (*compoſition.*) eſpece de maſtic de couleur brune, aſſez ſec, dont les Caraïbes, ainſi que les Sauvages des environs de l'Orinoco, font uſage pour cirer le fil de coton, & les petites cordelettes de pitte, qu'ils emploient dans leurs différens ouvrages : ils s'en ſervent auſſi comme d'un enduit en le faiſant chauffer, afin de le rendre liquide. C'eſt un ſecret parmi ces ſauvages ; cependant, au moyen de quelques expériences que j'ai faites, le *many* ne me paroît autre choſe qu'un compoſé de parties à-peu-près égales de la réſine de l'arbre appellé *gommier*, & d'une cire naturellement noire, provenant du travail de certaines mouches vagabondes, dont les eſſains ſe logent dans des creux d'arbres. *Voyez* MOUCHES A MIEL de *l'Amérique. M.* LE ROMAIN.

MANYL-RARA, (*Botan. exot.*) grand arbre des Indes orientales, portant un fruit aſſez ſemblable à l'olive, & qu'on mange. *Voyez*-en la repréſentation dans *l'Hortus* de Malabar. (*D. J.*)

MAO, MAN *ou* MEIN, ſ. f. (*Com.*) poids en uſage dans quelques lieux des Indes, qui n'a ſans doute ces trois noms qu'à cauſe de la diverſe prononciation ou des Orientaux, ou des marchands de l'Europe que le commerce attire en Orient.

Le *mao* peſe dix caris ; mais en des endroits comme à Java, & dans les îles voiſines, le cari n'eſt que de vingt raëls ; & en d'autres, comme à Cambaye, il vaut vingt-ſept raëls, le raël pris ſur le pié d'une once & demie poids de Hollande. On ſe ſert du *mao* pour peſer toutes les denrées qui ſervent à la vie.

Le *mao* d'Akgbar, ville du mogol, peſe cinquante livres de Paris ; celui de Ziamger, autre ville des états de ce prince, en peſe ſoixante. *Dict. de comm.*

MAON, (*Géogr. ſacrée.*) ville de la Paleſtine dans la tribu de Juda, & qui donne ſon nom au deſert de *Maon*, où David demeura long-tems durant la perſécution que Saül lui fit. Cette ville de *Maon* eſt apparemment la même que *Mænois*, *Mæonis*, *Meneum*, qu'Euſebe met au voiſinage de Gaze. (*D. J.*)

MAOSIM, ſ. m. (*Critique ſacr.*) c'eſt le nom d'une divinité, dont le prophete Daniel parle dans le *ix. ch.* de ſes révélations. Daniel, *ch xj. ℣. 38. Toutefois il honorera en ſon ſiege Maoſim; il honorera, dis-je, le Dieu que ſes peres n'ont point connu, par des préſens d'or, d'argent, de pierres précieuſes, & des choſes deſirables.* L'obſcurité ſemble être le caractere des oracles des différentes religions; il faut pour être reſpectables, qu'ils tiennent l'eſprit en ſuſpens, & puiſſent l'appliquer à divers événemens. Les Théologiens ne nient pas que pour l'ordinaire le prophete a pluſieurs objets en vûe: il y a beaucoup de prudence dans cette indéciſion; elle tend viſiblement & en général à accréditer les oracles. Au reſte, rendons ici juſtice aux impoſteurs & à leur fauſſe religion; ils ont ſû imiter cette obſcurité religieuſe de nos oracles; ceux dont ils ſe vantent ne parlent pas plus clairement que les nôtres pour eux, & portent ainſi avec eux ce caractere également reſpectable; mais l'événement fait le triomphe de nos oracles, il les a preſque tous juſtifiés; & ceux qui ne le ſont pas encore, attiſent la foi des fideles en excitant leur curioſité. Ceux de Daniel ſont de ce genre, applicables à divers objets, n'étant pas content du paſſé, l'on devient en quelque ſorte prophete en cherchant dans l'avenir des explications, qu'une imagination dévotement échauffée y trouvera ſans peine.

Ce dieu *Maoſim*, dont parle Daniel, a donné bien de l'exercice aux interpretes, ſans qu'ils aient rien produit juſqu'à cette heure d'un peu ſatisfaiſant; Seldenus ne veut point l'expliquer, regardant la choſe comme abſolument inconnue; mais, ne lui en déplaiſe, c'eſt trahir honteuſement la profeſſion de critique, que de reſter muet ſur un paſſage ſi obſcur, & par lequel, par cela-même, ces meſſieurs ont ſi beau jeu.

Le texte grec de la verſion de Théodoſion & la Vulgate ont conſervé le mot de *Maoſim*; mais d'autres l'ont rendu par le *dieu des forces ou des fortifications*: en effet le mot hébreu ſignifie *forces, munitions, fortereſſes*; &, pour le dire en paſſant, c'eſt ce qui a conduit Grotius à trouver dans ce mot hébreu l'étymologie du mot françois *magaſin*.

Le plus grand nombre des interpretes appliquent cet oracle de Daniel à Antiochus Epiphanes, ce grand ennemi des Juifs & de leur religion; & dès-là l'on veut que par ce dieu *Maoſim*, ou le dieu des forces, il faut entendre le vrai Dieu, qu'Antiochus fut obligé de reconnoître & de confeſſer, comme nous le liſons *au ch. ix. du liv. II.* des Maccabées; mais qu'il ait envoyé au temple de Jeruſalem des préſens d'or, d'argent, & des pierres précieuſes; c'eſt ce dont nous ne voyons pas la plus petite trace dans l'hiſtoire.

Le ſavant Grotius prétend que ce dieu des fortereſſes, c'eſt Mars, que les Phéniciens appellent *Aziz̧os*, du mot *aziz̧* fort, qui vient de la même racine que *Maoſim*; mais Mars étoit-il un dieu inconnu aux ancêtres d'Antiochus, puiſque chez les Grecs il n'y avoit aſſurément pas de divinité plus généralement connue & honorée?

Pluſieurs commentateurs appliquent ces paroles de Daniel à l'antechriſt: Nicolas de Lyra, Bellarmin & quelques-autres diſent, que c'eſt le nom propre de l'idole, & du démon qu'adorera l'antechriſt: car quoiqu'il doive, ſuivant eux, faire profeſſion de mépriſer tous les dieux, cependant en ſecret il aura un démon ſous la protection duquel il ſe mettra, & auquel il rendra des honneurs divins. Théodoret croit que ce ſera le nom que l'antechriſt ſe donnera à lui-même; il s'appellera *Maoſim*, ou *Mahhuz̧im*, le dieu des forces.

Je ne paſſerai point ſous ſilence l'opinion du célebre M. Jurieu, d'autant plus qu'elle a, comme preſque toutes les rêveries critiques, le mérite de l'original, s'accordant d'ailleurs aſſez bien avec le ſyſtême reçu & l'hiſtoire.

Il penſe que par ce Dieu des forces inconnu à ſes peres, qu'Antiochus devoit glorifier par des hommages & des préſens, on peut & l'on doit entendre *les aigles romaines, l'empire romain*; conjecture qu'il appuie ſur un grand nombre de réflexions auſſi ſolides, ou plutôt auſſi ſpécieuſes qu'elles peuvent l'être dans un tel genre de littérature: il a conſacré un chapitre entier (*cap. iij. part. IV.*) de ſon ſavant ouvrage de l'hiſtoire des dogmes & des cultes de l'Egliſe, à établir ſon ſentiment: il le fait avec cette abondance & ce détail de preuves qui nuit ſouvent à la vérité, & preſque toujours au bon goût. Je me contenterai de rapporter en peu de mots celles qui m'ont paru avoir le plus de force.

1°. Le terme hébreu qu'emploie Daniel devroit ſe rendre par il *glorifiera*; il exprime plutôt les hommages civils que les religieux. 2°. Il dit qu'il les glorifiera par des préſens d'or, d'argent, & des pierres précieuſes, ce qui ſont les tributs & les dons par leſquels on rend hommage à des ſupérieurs, à un maître tel qu'un empereur, un empire; au-lieu que s'il s'agiſſoit d'une divinité, il auroit dit, il *le glorifiera* par des ſacrifices, par des offrandes. 3°. *Maoſim* ſignifie en hébreu exactement la même choſe que ῥῶμη en grec, qui ſignifie *la force par excellence*, de même ῥωμαῖοι & *romani*, traduits dans la langue des fils d'Heber, devroient ſe rendre par *maoſim*; & M. Jurieu ne doute point que le prophete n'ait fait attention à ce rapport, qui eſt des plus ſenſibles. 4°. Les aigles romaines étoient des eſpeces de divinités, devant leſquelles ſe proſternoient les ſoldats: c'eſt ainſi que nous liſons dans Tacite, *annal. 2, Exclamat, irent, ſequerentur romanas aves propria legionum numina*: & Suetone rapporte qu'Artaban adora les enſeignes romaines, *apol. 16. Artabanus tranſgreſſus Euphratem aquilas & ſigna romana Cæſarumque imagines adoravit*; & Tertulien apoſtrophant la religion des Romains dit, *religio Romanorum tota Caſtrenſis ſigna veneratur, ſigna jurat, ſigna omnibus dis preponit*; ainſi c'eſt avec bien de la raiſon que Daniel les appelle *le dieu des forces & des fortereſſes*. 5°. L'hiſtoire s'accorde fort bien avec ce ſentiment, puiſqu'on ſait qu'Antiochus Epiphanes avoit été donné par ſon pere pour ôtage aux Romains, & que dans la ſuite pour acheter la paix, & n'avoir pas ſur les bras de ſi redoutables ennemis, il conſentit de leur payer un tribut conſidérable, comme nous le liſons au *liv. II.* des Maccabées. Macc. *lib. II. ch. j. ℣. 10.*

Nicanor ordonna un tribut au roi Antiochus Epiphanes, qui devoit revenir aux Romains, ſavoir, deux mille talens, & que ce tribut fut fourni de l'argent provenant de la vente des priſonniers Juifs qu'on vendoit pour eſclaves. M. Jurieu tire un grand parti de l'hiſtoire, & des divers traités que les Romains firent avec Antiochus, pour expliqner fort heureuſement, & ſelon ſon ſentiment particulier, tout cet oracle de Daniel, dans lequel paroît le mot *Maoſim*, ce qui le conduit toujours mieux à regarder ce Dieu *Maoſim* comme déſignant les aîgles romaines, c'eſt-à-dire, l'empire de Rome.

Un bon diſciple de Zwingle, l'un de ces heureux mortels qui ont le bonheur de trouver par-tout leurs idées favorites, leurs préjugés, leurs erreurs mêmes, étoit en fureur de voir que M. Jurieu, zélé proteſtant, n'eût pas ſaiſi comme lui le vrai ſens de cet oracle, & n'eût pas entendu par ce Dieu inconnu à ſes peres, honoré par des dons d'or, d'argent, & de pierres précieuſes le ſaint ſacrement de l'Euchariſtie, dont il prétend que l'antechriſt, c'eſt-à-dire dans ſes principes *les papes*, ont fait un Dieu

qu'ils honorent comme tel par des dons conſidérables en or, en argent, & en pierres précieuſes; quoique, dit-il, cet objet de leur culte fût abſolument inconnu à leurs peres, ſavoir, aux premiers confeſſeurs du chriſtianiſme.

Le judicieux dom Calmet ſemble (*tom. XV. comm. in Daniel.*) donner, de cet oracle aſſez obſcur par lui-même, une explication heureuſe, & propre à lever toutes les difficultés, lorſque l'appliquant à Antiochus Epiphanes, il voudroit traduire ainſi l'hébreu, Dan. *xj.* ℣. *37. Il s'élevera au-deſſus de toutes choſes*, &c. ℣. *38. & contre le Dieu* Maoſim, *&c.* (le Dieu fort, le Dieu des fortereſſes, le Dieu des armées) *il honorera en ſa place un dieu étranger, inconnu à ſes peres.*

Antiochus Epiphanes s'éleva contre le ſeigneur le Dieu très-fort, le Dieu d'Iſraël, & il fit mettre à ſa place dans le temple de Jeruſalem le faux dieu Jupiter Olympien, inconnu à ſes peres, aux anciens rois de Syrie, qui avoient regné ſur ce pays avant Alexandre le Grand.

Au reſte, ce qui fortifieroit l'interprétation de dom Calmet, c'eſt que nos auteurs ſacrés, & Daniel en particulier, ſe ſervent fort ſouvent du mot hébreu *maoz*, ou *le fort*, pour déſigner l'être ſuprême, le Dieu d'Iſraël, le vrai Dieu: concluons que peut-être le ſavant Seldenus eſt celui qui a le mieux rencontré, en décidant qu'on ne ſauroit ſaiſir le véritable ſens de cet oracle, & qu'il y auroit de la témérité à vouloir l'expliquer.

Sentiment qui d'ailleurs ne déroge point à la foi qu'on doit avoir pour les révélations de Daniel, puiſque ſi cet oracle regarde l'antechriſt, l'événement le mettra dans tout ſon jour, & juſtifiera pleinement le prophete.

MAPALIA, ſ. n. pl. (*Littér.*) ce mot déſigne proprement les habitations ruſtiques des Numides. On voit encore, dit Saluſte, que leurs bâtimens, qu'ils nomment *mapalia*, conſervent la figure des carenes des vaiſſeaux, par leur longueur & leur couverture ceintrée des deux côtés. Ces ſortes de bâtimens numides étoient des eſpeces de tentes portatives, couvertes de chaume: c'eſt ce qui fait dire à Lucain:

Surgere congeſto non culta mapalia *culmo.*

Virgile fait une peinture admirable de la vie de ces Numides:

Omnia ſecum
Armentarius afer agit, tectumque, laremque,
Armaque, amiclæumque canem, creſtamque pharetram.
Non ſecus ac patriis acer Romanus in armis
Injuſto ſub faſce viam dum carpit.

Quoique Caton prétende que ces ſortes de cabanes étoient rondes, & que ſaint Jérôme les repréſente ſemblables à des fours, l'on peut joindre au témoignage de Saluſte, celui de Silius Italicus, *liv. II. v. 85.* qui leur donne déciſivement une figure longue:

Ipſa autem gregibus per longa mapalia *lectos*
Ante aciem oſtentabat equos.

L'eſpece d'édifice nommé *magalia*, ne différoit des *mapalia*, qu'en ce que les *magalia* étoient ſtables, & qu'ils ne pouvoient ſe tranſporter, comme les *mapalia*, qu'on peut comparer aux tentes des Tartares vagabonds.

Le mot *mapalia* ne ſe trouve pas également dans les hiſtoriens, les poëtes & les géographes, pour déſigner des maiſons champêtres, ainſi que des huttes & des cabanes portatives. *Mappilia*, avec deux *pp*, veut dire des *ruines*, des *maſures*. (*D. J.*)

MAPPA CIRCENSIS, (*Littér.*) c'étoit chez les Romains, un rouleau qui ſervoit de ſignal pour annoncer le commencement des jeux du cirque. On trouve ſouvent gravés dans les diptiques, le nom, les qualités du conſul, ſa figure, ſon ſceptre d'ivoire, des animaux, des gladiateurs, le rouleau *mappa circenſis*, & tout ce qui devoit faire partie des jeux qu'il donnoit au public, en prenant poſſeſſion du conſulat. (*D. J.*)

MAPPAIRE, (*Hiſt. anc.*) nom d'officier chez les anciens Romains; c'étoit celui qui dans les jeux publics, comme celui du cirque & des gladiateurs, donnoit le ſignal pour commencer, en jettant une mappe, *mappa*, qu'il recevoit auparavant de l'empereur, du conſul, ou de quelqu'autre magiſtrat, apparemment le plus diſtingué qui fût préſent, ou de celui qui donnoit les jeux. *Voyez* ACACIA.

MAPPEMONDE, ſ. f. (*Géogr.*) eſt le nom que l'on donne aux cartes qui repréſentent le globe terreſtre en entier. Comme on ne peut repréſenter ſur le papier qu'un ſeul hémiſpere à la fois, on repréſente ſur les *mappemondes* les deux hémiſpheres de la terre pris ſéparément. La projection la plus ordinaire dont on ſe ſert pour répréſenter une *mappemonde*, eſt une de celles dont il eſt fait mention dans l'*article* CARTE, & où on ſuppoſe l'œil dans le plan de l'équateur. Dans cette projection que l'on peut voir, (*fig. 3. Géogr.*) le centre de la *mappemonde* eſt le même que le centre de la terre, & l'équateur eſt repréſenté par une ligne droite. On fait auſſi quelquefois des *mappemondes* d'une autre eſpece de projection, où l'œil eſt ſuppoſé au pole, & où le pole eſt le centre de la *mappemonde*. C'eſt la premiere des projections dont il eſt parlé à l'*article* CARTE, & qui eſt repréſentée, *fig. 2 Géog. Voyez* CARTE & PROJECTION. *Voyez* auſſi TERRAQUÉE.

Les lignes ponctuées que l'on voit dans la *fig. 3.* ſervent à donner une idée de la maniere dont les dégrés du méridien ſe projetteroient ſur l'équateur ſi l'œil étoit en *B*, & qu'on voulût projetter ſur l'équateur, la partie du méridien *A B C*, & non la partie *B D C*. De pareilles cartes ſeroient vues au milieu, & d'une figure fort bizarre; auſſi ne ſont-elles point d'uſage. (*O*)

MAQUES, *en terme de Vannerie*, ce ſont deux brins de bois qui s'élevent ſur le devant de la hotte, du fond juſqu'au collet, & ſervent à former les angles du dos de la hotte.

MAQUEDA, (*Géogr.*) petite ville d'Eſpagne dans la nouvelle Caſtille, avec titre de duché, dans un terroir couvert d'oliviers, à trois lieues de Tolede, & à deux d'Eſcalona. *Longit. 14. 17. lat. 39. 50.* (*D. J.*)

MAQUEREAU, VEIRAT, VERAT, AURIOL, HORREAU, POISSON D'AVRIL, *ſcomber* ou *ſcombrus*, (*Hiſt. nat.*) poiſſon de mer ſans écailles, & qui croît juſqu'à une coudée. Il a le corps rond, charnu, épais, & terminé en pointe; la queue eſt profondement fourchue. Il reſſemble au thon pour la bouche, dont l'ouverture eſt grande; les machoires ſont minces & aiguës à leur extrémité, & ſe ferment comme une boîte, car la machoire inférieure entre dans la ſupérieure. Les yeux ſont grands, & d'un jaune de couleur d'or. Quand ce poiſſon eſt dans l'eau, il a le dos de couleur de ſoufre, qui devient bleu dès qu'on le tire de l'eau, & après ſa mort, ce bleu eſt interrompu par pluſieurs bandes noirâtres. Le ventre & les côtés ſont blancs. Le *maquereau* reſſemble au bouiton & au thon par le nombre & la poſition des nageoires; il en a une au-deſſous de l'anus, & une autre à l'extremité du dos, qui s'étendent toutes les deux juſqu'à la queue, deux aux ouies, deux au ventre, preſque ſous celles des ouies, & une autre ſur le dos, près de la tête.

Les *maquereaux* ſont des poiſſons de paſſage; ils

fraient en Février, comme le thon, & dépoſent leurs œufs au commencement de Juin. Ils craignent le grand chaud & le grand froid. La chair en eſt graſſe, de bon goût & preſque ſans arêtes. Rondelet, *hiſt. des poiſſons, part. I. liv. VIII. chap. vij. Voyez* POISSONS.

MAQUEREAUX, ſ. m. (*Pêche.*) Voici comme ſe fait leur pêche. La manœuvre differe de celle de la pêche des harengs, *voyez* HARENGS. Les filets ſont auſſi flottans, mais autrement établis. On démâte de même le bateau, & on ne donne qu'une petite cape au borſet pour ſoutenir pendant qu'on jette le filet à la mer. La tête de ces filets-ci ſe tient toujours à fleur d'eau, & ne coule pas bas comme aux ſeines. La texture peut avoir trois mille braſſes de long, ayant preſque trois cent pieces d'aplets; mais comme le fil qui les compoſe eſt fort leger, ils garniſſent ordinairement le bas du filet, ou de vieilles ſeines, ou de manets; quelques-uns même y mettent du plomb: mais comme la tête eſt fort flottée, les applets ſe ſoutiennent toujours à fleur d'eau; auſſi n'y a-t-il ſeulement que ſeize quarts de futaille pour ſoutenir le filet dans toute ſa longeur. Ces filets dérivent comme les ſeines, & cette pêche-ci, comme celle des harengs, ne ſe fait que la nuit. Plus la nuit eſt obſcure, plus on la peut eſpérer bonne. Les manets ſont à fleur d'eau, parce que le *maquereau* s'y éleve, & quand il fait clair, il apperçoit le filet, dont il s'échappe en paſſant par-deſſus. On releve ordinairement le filet au point du jour. *Voyez nos Pl. de Pêche.*

On fait encore la pêche du *maquereau* & autres poiſſons paſſagers, d'une maniere particuliere ſur la côte de l'amirauté de Quimper en Bretagne. Il faut, pour pratiquer cette pêche, un lieu commode & à l'abri, tel qu'eſt le coude que forme la pointe de Cleden.

Ceux qui veulent faire cette pêche, ont une ancre ou une groſſe pierre percée, du poids de quelques quintaux, ſur laquelle on frappe un cordage long de pluſieurs braſſes. Les pêcheurs, dans leurs petits bateaux, portent cette pierre à cinquante ou ſoixante braſſes loin de la côte de la plus baſſe-mer, où le pié ſoit écoré & eſcarpé, & les eaux ſi profondes, qu'il reſte toujours pluſieurs braſſes d'eau, même du tems des plus baſſes marées; le cordage frappé ſur l'ancre, ſoit de fer ou de pierre, a vingt-cinq & trente braſſes de longueur; au bout qui flotte, eſt amarrée une poulie de retour, en ſorte qu'elle puiſſe ſurnager à fleur d'eau. On paſſe enſuite dans cette poulie un même cordage ou une ligne qui vient double juſqu'à la côte. Le pêcheur ſe place ſur une pointe de rocher pour haler & faire venir à lui cette corde quand il le juge à propos.

Sur une partie de cette corde, que l'on nomme *va & vient*, à cauſe de ſa manœuvre, eſt enfilé ou amarré un filet flotté par la tête, & dont le pié eſt chargé de quelques pierres, pour le faire caler de ſa hauteur; ce ſont ou des filets à *maquereau*, ou des tramaux, ou des rets à orphies ou aiguillettes, & des filets de gros fonds.

Quand le pêcheur veut faire ſa pêche, & qu'il a placé ſon filet, il le tire de l'ancre, en halant à lui le cordage oppoſé; & quand il veut viſiter ſon filet, il hale le côté de la corde où il eſt amarré: il connoît par l'agitation des flottes de liege, & par leur enfoncement dans l'eau, lorſqu'il s'y eſt pris du poiſſon; le filet, par cette manœuvre du cordage, va & vient, il fait paſſer à ſes piés le filet pour en retirer le poiſſon qui s'y eſt maillé, ou qui s'eſt embarraſſé dans les mailles des trameaux

La tiſſure du filet eſt ordinairement de quinze à vingt braſſes de long ſur une braſſe & demie de chute. Les plus petites mailles de ces filets ſont celles des manets; & comme on y prend des meuilles ou mulets d'une groſſeur prodigieuſe, les pêcheurs ont des rets à plus grandes mailles, afin que les poiſſons s'y puiſſent prendre: ils ne pêchent que les poiſſons qui ſe ſont maillés dans le filet.

La ſaiſon de faire cette pêche pour les mulets, eſt durant l'hiver, & pour les *maquereaux* pendant le carême. Il faut un tems calme pour pêcher de cette maniere avec ſuccès; les gros vents y ſont contraires quelqu'abri qu'il y ait à la côte.

On place quelquefois vingt & plus de ces filets à côté les uns des autres, & ils ne ſont ſouvent éloignés que de quelques braſſes. Seulement de cette maniere ils ſont placés comme ſont ſitués à la côte les étentes, étates ou palis des pêcheurs picards & normands. *Voyez* ETENTE. *Voyez nos Pl. de Pêche.*

MAQUETTE, ſ. f. les ſculpteurs donnent ce nom à une premiere ébauche, en terre molle, de leur ouvrage. *Voyez auſſi l'article* GROSSES FORGES.

MAQUIGNON, ſ. m. (*Maréchal.*) on appelle ainſi celui qui vend des chevaux & les achete pour les revendre. Ce mot eſt devenu odieux, & on dit maintenant *marchand de chevaux.*

MAQUIGNONAGE, (*Maréchal.*) ce ſont les fineſſes & tromperies que les maquignons emploient pour ajuſter leurs chevaux.

MAQUIGNONER *un cheval*, (*Maréchal.*) c'eſt ſe ſervir d'artifices pour cacher ſes défauts aux yeux de l'acheteur. Un cheval ainſi ajuſté, eſt un cheval *maquignoné.*

MAQUILUPA, (*Géogr.*) montagne de l'Amérique dans la nouvelle Eſpagne, & dans la province de Guaxaca. On la paſſe pour aller de Guaxaca à Chiapa. Gage dit qu'il y a un endroit découvert dans ce paſſage, où l'on voit d'un côté la vaſte mer du Sud, qui eſt ſi profonde & ſi baſſe, que la tête tourne; & que de l'autre, ce ne ſont que rochers & précipices, de deux ou trois lieues de profondeur, capables de glacer le courage des plus hardis voyageurs. (*D. J.*)

MAQUILLEUR, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt un bateau de ſimple tillac, dont on ſe ſert pour la pêche du maquereau.

MARABOTIN, ſ. m. (*Monn.*) nom d'une ancienne monnoie d'or d'Eſpagne & de Portugal. *Marabotinus, maurabotinus, marmotinus, marbotinus*, &c. Ducange me paroit avoir raiſon de conjecturer que *marabotin* ou *maurabotin*, veut dire *butin fait ſur les Maures, dépouilles des Maures*, & qu'on nomma cette monnoie de ce nom, parce qu'elle fut faite de l'or enlevé aux Maures. C'eſt donc une monnoie originaire d'Eſpagne. Henri II. roi d'Angleterre & duc d'Aquitaine, rendit une ſentence arbitrale l'an 1177, entre Alphonſe, roi de Caſtille, & Sanche, roi de Navarre, par laquelle le premier de ces deux rois eſt obligé de payer au ſecond, la rente de 3000 *marabotins.* Or quelle apparence que le roi d'Angleterre eût obligé le roi de Caſtille à payer une penſion au roi de Navarre en monnoie étrangere? La reine Blanche de Caſtille, à la fin du treizieme ſiecle, fut dotée de 24000 *marabotins.* Pluſieurs titres des rois d'Arragon dans le même ſiecle, font mention des *marabotins* qui doivent leur revenir. S'il eſt ſouvent parlé de *marabotins* dans pluſieurs titres de la ville de Montpellier, c'eſt parce que les rois d'Arragon ont longtems joui de cette ville. De là vient encore que les *marabotins* eurent cours en France dans les provinces voiſines des Pyrénées. Le Portugal eut auſſi ſes *marabotins.*

Il n'eſt pas poſſible de connoître quelle fut conſtamment la valeur des *marabotins*, ſoit en Eſpagne, ſoit en Portugal, ſoit en France, parce qu'elle éprouva bien des variations. Nous ſavons ſeulement qu'en 1213, 3160 *marabotins* de Portugal peſoient 56 marcs

le ſéparer de la ſociété des fidéles ſans aucun eſpoir de retour. Il ajoute que dans les anciennes formules d'excommunication uſitées dans la primitive égliſe, on ne trouve point le mot *maran-atha*, ni aucun autre qui en approche pour la forme; car enfin, dit-il, quelque criminels que fuſſent ceux que l'Egliſe excommunioit, & quelque grieves que fuſſent les peines qu'elle leur infligeoit, ſes ſentences n'étoient point irrévocables ſi les enfans ſéparés revenoient à réſipiſcence, & même elle prioit Dieu de leur toucher le cœur. Et ſur cela il ſe propoſe la queſtion ſavoir ſi l'Egliſe prononçoit quelquefois l'excommunication avec exécration ou dévouement à la mort temporelle. Grotius croit qu'elle en a uſé quelquefois de la ſorte contre les perſécuteurs, & en particulier contre Julien l'apoſtat, que Didyme d'Alexandrie, & pluſieurs autres, ſoit évêques, ſoit fidéles, prierent & jeunerent pour demander au ciel la perte de ce prince, qui menaçoit le chriſtianiſme d'une ruine totale; mais cet exemple particulier & quelques autres ſemblables, ne concluent rien pour toute l'Egliſe; & S. Chryſoſtome dans ſon *homélie 76*, ſoutient une doctrine toute contraire, & ſuppoſe que les cas où l'on voudroit ſévir de la ſorte contre les hérétiques ou les perſécuteurs, non-ſeulement ſont très rares, mais encore impoſſibles, parce que Dieu n'abandonnera jamais totalement ſon Egliſe à leur ſéduction ou à leurs fureurs. Bingham *orig. eccleſ. tom. VII. lib. XVI. cap. xj.* §. *16 & 17.*

MARANDER, v. n. (*Marine.*) terme peu uſité même parmi les matelots, pour dire *gouverner.*

MARANDER, *terme de pêche*, c'eſt mettre les filets à la mer, ſe tenir deſſus & les relever. Ainſi les pêcheurs diſent qu'ils vont *marander* leurs filets quand ils vont faire la pêche.

MARANES, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom que l'on donna aux Mores en Eſpagne. Quelques-uns croient que ce mot vient du ſyriaque *maran-atha*, qui ſignifie *anathème*, *exécration.* Mariana, Scaliger & Ducange en rapportent l'origine à l'uſurpation que Marva fit de la dignité de calife ſur les Abaſſides, ce qui le rendit odieux lui & ſes partiſans à tous ceux de la race de Mahammed, qui étoient auparavant en poſſeſſion de cette charge.

Les Eſpagnols ſe ſervent encore aujourd'hui de ce nom pour deſigner ceux qui ſont deſcendus de ces anciens maures, & qu'ils ſoupçonnent retenir dans le cœur la religion de leurs ancêtres: c'eſt en ce pays-là un terme odieux & une injure auſſi atroce que l'honneur d'être deſcendu des *anciens chrétiens* eſt glorieux.

MARANON, (*Géogr.*) prononcez *Maragnon*; c'eſt l'ancien nom de la riviere des Amazones, le plus grand fleuve du monde, & qui traverſe tout le continent de l'Amérique méridionale d'occident en orient.

Le nom de *Maranon* a toujours été conſervé à ce fleuve, depuis plus de deux ſiecles chez les Eſpagnols, dans tout ſon cours & dès ſa ſource; il eſt vrai que les Portugais établis depuis 1616 au Para, ne connoiſſoient ce fleuve dans cet endroit-là que ſous le nom de *riviere des Amazones*, & qu'ils n'appellent *Maranon* ou *Maranhon* dans leur idiome, qu'une province voiſine de celle de Para; mais cela n'empêche point que la riviere des Amazones & le *Maranon* ne ſoient le même fleuve.

Il tire ſa ſource dans le haut Pérou du lac Lauricocha, vers les onze degrés de latitude auſtrale, ſe porte au nord dans l'étendue de 6 degrés, enſuite à l'eſt juſqu'au cap de Nord, où il entre dans l'Océan ſous l'équateur même, après avoir couru depuis Jaën, où il commence à être navigable, 30 degrés en longueur, c'eſt-à-dire 750 lieues communes, évaluées par les détours à mille ou onze cent lieues. *Voyez la carte du cours de ce fleuve*, donnée par M. de la Condamine dans les *mém. de l'acad. des Scienc. ann. 1745.*

MARANT, (*Géog.*) on écrit auſſi *Marand* & *Marante*, petite ville de Perſe dans l'Adirbetzan, dans un terrein agréable & fertile. Les Arméniens, dit Tavernier, croient par tradition que Noé a été enterré à *Marant*, & ils penſent que la montagne que l'on voit de cet endroit dans un tems ſerain, eſt celle où l'arche s'arrêta après le déluge. *Longitude 81. 15. latit. 37. 30.* ſuivant les obſervations des Perſans. (*D. J.*)

MARANTE, ſ. f. *maranta*, (*Botan.*) genre de plante à fleur monopétale preſqu'en forme d'entonnoir, découpée en ſix parties, dont il y en a trois grandes & trois petites, placées alternativement. La partie inférieure du calice devient dans la ſuite un fruit ovoïde qui n'a qu'une ſeule capſule & qui renferme une ſemence dure & ridée. Plumier, *nova plant. amer. gen. Voyez* PLANTE.

MARASA, (*Géogr.*) ville d'Afrique en Nigritie, dans le royaume de Caſſena ou de Ghana, entre une riviere qui vient de Canum, & les frontieres du royaume de Zeg-zeg, ſelon M. de Liſle. (*D. J.*)

MARASME, ſ. m. (*Medecine.*) μαρασμος. L'étymologie de ce nom vient du grec μαραινω, *je flétris, je deſſeche*, & cette maladie eſt en effet caractériſée par un deſſéchement général & un amaigriſſement extrême de tout le corps; c'eſt le dernier période de la maigreur, de l'atrophie & de la conſomption. Lorſque le *maraſme* eſt décidé, les os ne ſont plus recouverts que d'une peau rude & deſſéchée; le viſage eſt hideux, décharné, repréſentant exactement la *face* qu'on appelle *hypocratique*, que cet illuſtre auteur a parfaitement peint dans ſes *coaques*, *cap. vj. n°. 2.* Les yeux, dit-il, ſont creux, enfoncés, le tour des paupieres eſt livide, les narines ſont ſeches & pointues; les tempes abatues; les oreilles froides & reſſerrées; les levres ſont ſans éclat, appliquées & comme collées aux gencives, dont elles laiſſent entrevoir la blancheur affreuſe; la peau eſt dure & raboteuſe: ajoutez à cela une couleur pâle verdâtre ou tirant ſur le noir; mais le reſte du corps répond à l'état effroyable de cette partie. La tête ainſi défigurée eſt portée ſur un col grêle, tortueux, allongé; le larynx avance en dehors, les clavicules forment ſur la poitrine un arc bien marqué, & laiſſent à côté des creux profonds; les côtes paroiſſent à nud, & ſe comptent facilement: leurs intervalles ſont enfoncés; leur articulation avec le ſternum & les vertebres, ſont très-apparens; les apophyſes épineuſes des vertebres ſont très-ſaillantes: on obſerve aux deux côtés une eſpece de ſillon conſidérable; les omoplates s'écartent, ſemblent ſe détacher du tronc & percer la peau; les hypocondres paroiſſent vuides, attachés aux vertebres; les os du baſſin ſont preſqu'entierement découverts; les extrémités ſont diminuées; la graiſſe & les muſcles même qui environnent les os, ſemblent être fondus; les ongles ſont livides, crochus, & enfin toutes les parties concourent à préſenter le ſpectacle le plus effrayant & le plus déſagréable. On peut ajouter à ce portrait celui qu'Ovide fait fort élégamment à ſa coutume de la faim qu'il perſonnifie. *Métamorphoſes, liv. VIII.*

Hirtus erat crinis, cava lumina, pallor in ore,
Labra incana ſitu, ſcabri rubigine dentes;
Dura cutis per quam ſpectari viſcera poſſent;
Oſſa ſub incurvis extabant avida lumbis;
Ventris erat, pro ventre, locus; pendere putares
Pectus, & à ſpinæ tantummodo crate teneri.
Auxerat articulos macies, genuumque tumebat
Orbis, & immodico prodibant tubere tali.

Ces ſquelettes vivans ſont languiſſans, fatigués, abattus au moindre mouvement; leur reſpiration eſt gênée; le pouls eſt quelquefois vite, précipité, mais toujours foible & petit; l'appétit manque totalement, le dégoût ſurvient, les forces ſont épuiſées, *&c.*

On peut compter deux eſpeces de *maraſme*; l'un propre aux vieillards, cenſé *froid*, eſt une ſuite aſſez ordinaire de la vieilleſſe. Il eſt connu ſous le nom de *ſenium Philippi*, medecin qui a le premier appellé de ce nom l'état de maigreur & de deſſéchement qu'on obſerve chez les perſonnes décrépites. L'autre eſt appellé *maraſme chaud*; il eſt ordinairement accompagné d'une fievre lente, hectique, avec des redoublemens ſur le ſoir, ſueurs exceſſives, cours de ventre colliquatif, chaleur âcre dans la paume de la main, *&c.*

L'amaigriſſement eſſentiel à cette maladie indique évidemment que la *non-nutrition*, ἀ-τροφια, en eſt la cauſe immédiate. Perſonne n'ignore que pour reparer les pertes que le corps fait journellement, il faut prendre des alimens, les digérer; que le chyle qui en eſt l'extrait paſſe par les vaiſſeaux lactés, qu'il parvienne dans les vaiſſeaux ſanguins; que les parties muqueuſes, nutrifiées s'en ſéparent, s'appliquent & *introſuſcipiantur*, aux différentes parties du corps qui leur ſont analogues. Ainſi le moindre dérangement dans quelqu'une de ces actions, trouble, empêche la nutrition; & s'il eſt conſtant il conduit au *maraſme*. Ainſi, premierement, des abſtinences trop longues, des indigeſtions continuelles, en ſont des cauſes fréquentes; le vice des ſucs digeſtifs, & ſurtout de la ſalive, mérite ſouvent d'être accuſé. Ruiſch a deux obſervations remarquables à ce ſujet; l'une concernant un ſoldat à qui les conduits de Steno qui portent la ſalive de la parotide à la bouche, avoient été coupés; il tomboit invinciblement dans le *maraſme*. On ne put en arrêter les progrès & le guérir, qu'en ſubſtituant des conduits ſalivaires artificiels. L'autre obſervation regarde une jeune dame qui ayant eſſayé toutesſortes de remedes inutilement pour guérir d'un maigreur affreuſe, vint le conſulter; il s'apperçut pendant qu'elle parloit, qu'elle crachoit continuellement; il ſoupçonna la cauſe de ſa maladie, & ne lui conſeilla autre choſe que de s'abſtenir de cracher, ce qu'elle fit avec ſuccès. Le défaut de la bile, du feu gaſtrique, *&c.* peut auſſi produire le même effet; & en général dans les premieres voies toutes les cauſes qui empêcheront la digeſtion des alimens, le paſſage du chyle dans les vaiſſeaux deſtinés à le porter au ſang. Sous ce point de vûe on peut ranger l'obſtruction du pylore, la lienterie, le flux *chimeux* ou la paſſion cœliaque, le flux chyleux, l'obſtruction des vaiſſeaux lactés, des glandes du méſentere, les bleſſures du canal thorachique, *&c.* L'application & l'intus-ſuſception des parties muqueuſes, nutritives, eſt détournée dans les maladies aiguës, inflammatoires, ce ſuc nourricier forme alors la matiere des ſcories; dans les fievres lentes, hectiques ſuppuratoires, toute la graiſſe ſe fond, le tiſſu cellulaire eſt changé en ſon premier état de mucoſité, & fournit la matiere des ſuppurations abondantes; tout le ſuc muqueux ſe diſſipe par-là, ce qui fait que le *maraſme* accompagne & termine auſſi ſouvent la phthiſie: la même choſe arrive dans le diabete, les cours de ventre colliquatifs, la ſueur angloiſe, *&c.* mais il n'y a point d'évacuation qui devenant immodérée ſoit plus promptement ſuivie du *maraſme* que celle de la ſemence: comme ce ſont les mêmes parties qui conſtituent cette liqueur prolifique, & qui ſervent à la nutrition, il n'eſt pas étonnant que les perſonnes qui ſe livrent avec trop d'ardeur aux plaiſirs de l'amour, & qui dépenſent beaucoup de ſemence, maigriſſent d'abord, ſe deſſechent, tombent dans le *maraſme* & dans cette eſpece de conſomption, connue ſous le nom de *tabes dorſalis*. Enfin il peut ſe faire que ſans aucun vice de la part des fluides, ſans que le ſuc nourricier manque, le *maraſme* ſoit excité, les vaiſſeaux ſeuls péchans étant pour la plûpart trop rigides, deſſéchés & oblitérés, ou ſans force & ſans action, & c'eſt ce qui me ſemble le cas du *maraſme ſenile*.

Les obſervations anatomiques confirment & éclairciſſent l'action des cauſes que nous avons expoſées: elles font voir que les vices du foie & des glandes du méſentere ont la plus grande part dans la production de cette maladie. Fontanus (*reſponſ. & curat. lib. I.*) trouva dans un enfant le foie prodigieuſement gros & ulcéré, la rate naturelle, l'épiploon manquant tout-à-fait, *&c.* Gaſpard Bauhin obſerva dans une jeune fille le foie beaucoup augmenté, les glandes du méſentere skirrheuſes, *&c.* Le cadavre d'une femme que Fabrice Hildan ouvrit, lui préſenta des tumeurs ſtéatomateuſes répandues dans le méſentere, un skirrhe conſidérable ſous la veine porte dans le pancréas, le foie dur & pâle, *&c. centur. 1. obſerv. 89.* Timée rapporte avoir trouvé le foie skirrheux, groſſi, marqueté de taches noires, toutes les parties qui l'environnoient corrompues, *&c. lib. VI. épiſt. 8.* Dans le cadavre d'une femme, Simon Schultzius raconte qu'il vit le péritoine, le méſentere, l'épiploon, le pancréas preſqu'entierement détruits, le foie dur, ulcéré, augmenté en maſſe au point qu'il peſoit cinq à ſix livres; il n'y avoit aucun vice remarquable dans l'eſtomac & la ratte, *miſcell. curioſ. ann. 1674. p. 85.* Dans d'autres le foie a auſſi paru skirrheux, mais rapetiſſé, le pancréas obſtrué, les glandes du méſentere durcies, Kerkringius, *obſerv. anat. 65.* Ayant fait ouvrir un malade mort dans le *maraſme*, j'ai obſervé tout le méſentere obſtrué, les glandes lymphatiques entierement skirrheuſes. On a trouvé quelquefois dans le méſentere des glandes comme des œufs, des noix. Warthon dit avoir vu une tumeur qui occupoit preſque tout le méſentere, qui avoit un pié de long & ſix pouces de large, *adenograph. cap xj.* & David Lagneau raconte qu'il y en avoit une dans le ventre d'une femme attachée au muſcle lombaire, de la groſſeur d'une tête de veau, *de ſanguin. miſſion. pag. 385.* Dans pluſieurs cadavres on n'a apperçu d'autre cauſe évidente que des vers nichés dans quelque inteſtin, & ſur-tout le tœnia ou ver ſolitaire. Il eſt certain que ceux qui en ſont attaqués maigriſſent conſidérablement, ont cependant très-bon appétit & mangent beaucoup: ſans doute que ces vers ſe nourriſſent eux-mêmes du chyle dont ils privent le malade. On trouva dans le cadavre d'une jeune fille de Montpellier morte de *maraſme*, le foie couvert de verrues, les inteſtins & le méſentere même remplis de vers lombricaux aſſez longs, *phil. ſalmuth. centur. 1. obſerv. 5.* Il n'y a aucune de ces obſervations qui ne confirme la ſentence d'Hypocrate, *lib. de loc. in hom.* οτε σπλην λαλλει, το σωμα φλινει: lorſque la rate eſt en bon état & floriſſante, le corps décroit & maigrit.

La deſcription que nous avons donnée de cette maladie en rend le diagnoſtic évident; quant au prognoſtic, on peut aſſurer que lorſque le *maraſme* eſt bien décidé, il eſt ordinairement incurable: la maigreur, l'atrophie peuvent ſe guérir, mais ces maladies ſont encore plus dangereuſes que l'obéſité; car il vaut mieux pécher en faiſant une diete trop peu exacte qu'en la faiſant trop ſévere: les accidens qui ſuivent cette faute ſont toujours beaucoup plus graves. Hypocr. *aphor. 5 & 6. lib. I.* Cette maladie eſt plus fréquente & beaucoup plus mortelle chez les enfans que chez les adultes, parce qu'ils ont beſoin plus fréquemment de nourriture; au lieu que les perſonnes d'un certain âge ſupportent beaucoup

plus facilement l'abſtinence, *id. ibid. aphor. 13 & 14.* La maladie touche à ſon terme & l'on peut juger la mort prochaine, lorſque les ſueurs nocturnes ſont abondantes, que les cheveux tombent, & que le cours de ventre ſurvient. *Id. lib. V. aphor. 12.* On peut avoir quelqu'eſpérance ſi la foibleſſe diminue, ſi la peau s'humecte, s'aſſouplit, *&c.* Le *maraſme ſenile* demanderoit pour ſa guériſon les ſecrets de Medée, qui étant chimériques ne laiſſent aucun eſpoir dans cet état ; il n'y a que la mort qui puiſſe terminer cette maladie, après laquelle tout le monde ſoupire, & qu'on trouve cependant bien incommode.

Il eſt rare qu'on puiſſe donner des remedes avec ſuccès dans le *maraſme* parfait : lorſqu'il dépend de quelqu'évacuation exceſſive, les ſecours les moins inutiles ſont les mets ſucculens, reſtaurans, analeptiques ; lorſqu'on ſoupçonne qu'il dépend de l'obſtruction des glandes méſentériques, on peut eſſayer quelque leger apéritif ſtomachique : les ſavoneux ont quelquefois réuſſi chez les enfans dans les premiers degrés de *maraſme*, de même que la rhubarbe, les martiaux pour ceux qui ſont fevrés, les frictions ſur le bas-ventre. On a vu quelques bons effets des bains, ſur-tout lorſque le *maraſme* étoit cauſé par les *crinons*. Je penſe que les eaux minérales ſulphureuſes, telles que les eaux de Barrege, de S. Laurens, *&c.* pourroient avoir quelques ſuccès dans certains cas : l'uſage de ces eaux eſt ſouvent ſuivi d'une ſoupleſſe & d'une humectation de la peau toujours favorable & d'un bon augure. Dans des maladies auſſi deſeſpérées, on peut ſans crainte eſſayer toutes ſortes de remedes : quelquefois la guériſon eſt opérée par les plus ſinguliers, & ceux qui paroiſſent les plus oppoſés. Hippocrate raconte dans ſes *épidémies, liv. V.* que n'ayant pu venir à bout d'arrêter par aucun remede les progrès du *maraſme* dans un homme, il le fit ſaigner aux deux bras juſqu'au *blanc*, comme on dit ; ce ſecours en apparence déplacé fit lui ſeul en peu de tems ce que les autres n'avoient pu faire. Galien guérit auſſi une malade par la même méthode; il fit tirer en trois jours plus de trois livres de ſang, *épidem. liv. VI. ſect. 3.* Il arrive auſſi quelquefois que les malades déſirent vivement certains mets, il faut bien ſe garder de les leur refuſer : l'eſtomac digere bien ce qu'il appete avec avidité. Il y a une foule d'obſervations par leſquelles il conſte que les alimens les plus mauvais en apparence ont opéré des guériſons ſurprenantes.

Un homme, au rapport de Panarole, fut guéri du *maraſme* en mangeant des citrons en abondance, *obſerv. 36. pentecoſt. 2.* Une femme qui étoit dans le même cas dut pareillement ſa guériſon à une grande quantité d'huîtres qu'elle avala, Tulpius *medic. obſ. lib. II. obſerv. 8.* De pareils faits aſſez fréquens, au grand deshonneur de la Medecine, devroient faire ouvrir les yeux aux medecins routiniers, & les convaincre de l'inſuffiſance de leur routine. Zacutus Luſitanus recommande dans le *maraſme* particulier la *pication*, c'eſt-à-dire de faire frapper la partie *atrophiée* avec des férules enduites de poix, *prax. admir. lib. I. obſerv. 136.*

MARATHÉSIUM, (*Géog.*) ville d'Aſie, dans la Lydie, aux confins de la Carie, ſelon Pline, *l. V. c. xxix.* Scylax, dans ſon Périple, la place entre Ephèſe & Magnéſie. (*D. J.*)

MARATHON, (*Géog. anc. & mod.*) bourg de Grece, dans l'Attique, ſur la côte, à dix milles d'Athènes, du côté de la Béotie. Il tiroit ſon nom de *Marathon*, petit-fils d'Alœus, qui ſelon la fable, avoit le ſoleil pour pere. Etant arrivé dans la partie maritime de l'Attique, il fonda la bourgade de *Marathon*, & lui donna ſon nom. Ce lieu devint enſuite plus connu par la victoire de Thésée ſur un furieux taureau qui ravageoit la tétrapole d'Attique. Théſée le combattit dans le territoire de *Marathon*, le dompta, & le ſacrifia au temple de Delphes. Mais le nom de *Marathon* s'eſt immortaliſé par la victoire que les Athéniens, ſous la conduite de Miltiade, y remporterent ſur les Perſes la troiſieme année de la ſoixante-deuxieme olympiade. On plaça dans la galerie des peintures d'Athènes, un tableau qui repréſentoit cette célebre bataille. Miltiade s'y vit ſeulement repréſenté dans l'attitude d'un chef, qui exhorte le ſoldat à faire ſon devoir ; mais tout vainqueur qu'il étoit, il ne put jamais obtenir que ſon nom fût écrit au bas du tableau ; on y grava celui du peuple d'Athènes.

Marathon, ſi fameux dans l'antiquité, a bien changé de face ; ce n'eſt plus qu'un petit amas de quinze ou vingt métairies, habitées par un centaine d'Albanois. Il eſt éloigné de trois milles de la mer, & de ſept ou huit d'Ebréo-caſtro, ce qui répond aux ſoixante-quatre ſtades que Pauſanias met de diſtance entre *Marathon* & Rhamnus.

Le même Pauſanias parle auſſi du lac de *Marathon*, & dit qu'il étoit en grande partie rempli de vaſe : les Perſes mis en fuite s'y précipiterent d'épouvante.

La plaine de *Marathon*, où ſe donna cette grande bataille, s'appelle toujours *campi Marathonis* ; elle a environ douze milles de tour, & conſiſte pour la plus grande partie en des champs labourés, qui s'étendent dequis les montagnes voiſines juſqu'à la mer.

Cette plaine eſt coupée par la riviere de *Marathon*, & c'eſt peut-être celle qu'on nommoit anciennement *Macoria*, elle vient du mont Parnèthe, paſſe de nos jours par le milieu du village de *Marathon*, & va ſe dégorger dans l'Euripe.

Je ne dois pas oublier de remarquer que les *Atticus Herodès* étoient de *Marathon*, & fleuriſſoient ſous Nerva, Trajan & Marc-Aurele. Atticus pere, ayant trouvé dans ſa maiſon un riche tréſor, manda à l'empereur Nerva, ce qu'il vouloit qu'il en fît ; l'empereur lui répondit : « Vous pouvez uſer de ce » que vous avez trouvé ». Atticus lui récrivit, que ce tréſor étoit très-conſidérable, & fort au-deſſus de la condition d'un particulier. Nerva lui répliqua : « Abuſez ſi vous voulez de votre tréſor inopiné, » mais il vous appartient ». Le fils d'Atticus en jouit, & en employa une partie à décorer Athènes de ſuperbes édifices. Il embellit auſſi le Gymnaſe d'Olympie de ſuperbes ſtatues de marbre du mont Penthélique. En même tems il cultiva les lettres, les étudia ſous Phavorien, & devint ſi éloquent, qu'il mérita lui-même d'avoir Marc-Aurele pour diſciple. Il fut élu à la dignité de conſul romain, & mourut à 76 ans. Il avoit fait pluſieurs ouvrages dont parle Philoſtrate, & que le tems nous a ravis. (*D. J.*)

MARATHOS, (*Géog. anc.*) ville de la Phénicie, de laquelle Pomponius Méla, *liv. I. chap. xij.* dit, *urbs non obſcura Marathos* ; c'eſt préſentement *Margat.* (*D. J.*)

MARATHUSE, (*Géog. anc.*) en latin *Maratuſſa*, île d'Aſie, ſur la côte de l'Aſie mineure, vers Epheſe, ſelon Pline, *liv. V. chap. xxxj.* & près de Clazomènes, ſelon Thucydide ; ſon nom venoit de la quantité de fenouil dont elle abondoit. (*D. J.*)

MARATIENS, LES (*Géog. anc.*) *Maratiani*, dans Pline, *liv. VI. ch. xvj.* ancien peuple à l'orient de la mer Caſpienne, vers la Sogdiane. Le P. Hardouin lit *Maraciani*, & tire leur nom de *Maraca*, ville dans la Sogdiane, ſur l'Oxus, ſelon Ptolomée ; mais comme Pline a nommé, deux lignes plus haut, les habitans de Maraca, & qu'il les appelle *Marucæi*, il les diſtingue donc des *Maratiani*, qui nous reſtent toujours inconnus. (*D. J.*)

MARATTES, *ou* MAHARATAS, (*Hiſt. mod.*)

c'eſt le nom qu'on donne dans l'Indoſtan à une nation de brigands, ſujets de quelques rajahs ou ſouverains indiens idolâtres, qui deſcendent du fameux rajah Sevagi, célebre par les incurſions & les conquêtes qu'il fit vers la fin du ſiecle paſſé, qui ne purent jamais être réprimées par les forces du grand-mogol. Les ſucceſſeurs de ce prince voleur, ſe ſont bien trouvés de ſuivre la même profeſſion que lui, & le métier de brigands eſt le ſeul qui convienne aux *Marattes* leurs ſujets. Ils habitent des montagnes inacceſſibles, ſituées au midi de Surate, & qui s'étendent juſqu'à la riviere de Gongola, au midi de Goa, eſpace qui comprend environ 250 lieues; c'eſt de cette retraite qu'ils ſortent pour aller infeſter toutes les parties de l'Indoſtan, où ils exercent quelquefois les cruautés les plus inouies. La foibleſſe du gouvernement du grand-mogol a empêché juſqu'ici qu'on ne mît un frein aux entrepriſes de ces brigands, qui ſont idolâtres, & qui parlent un langage particulier.

MARAVA, (*Géog.*) petit royaume des Indes, entre les côtes de la Pêcherie & de Coromandel, eſt borné au nord par le royaume de Tanjaour, au ſud-oueſt par celui de Travaucor, & au couchant par le Maduré dont il eſt tributaire. (*D. J.*)

MARAUDE, ſ. m. (*Art milit.*) c'eſt à la guerre le pillage que les ſoldats qui ſortent du camp ſans ordre, vont faire dans les villages des environs.

La *maraude* eſt entierement préjudiciable dans les armées, elle empêche les payſans des environs du camp d'apporter leurs denrées, par la crainte d'être pillés en y allant: elle fait auſſi périr beaucoup de braves ſoldats, qui ſont aſſommés par les payſans. Lorſque les maraudeurs ſont pris par le prevôt de l'armée, il les fait pendre ſur le champ.

On pourroit apporter quelque remede à la *maraude*, ſi on chargeoit les colonels des déſordres de leurs ſoldats, & ſi on puniſſoit l'officier particulier quand on trouveroit ſon ſoldat hors du camp. En établiſſant cette police, on ne ſeroit pas long-tems à s'appercevoir du changement qu'un tel ordre apporteroit dans une armée. Mais de faire pendre ſimplement un malheureux qui a été pris ſur le fait, comme il eſt d'uſage de le faire, c'eſt un foible remede. Le prevôt n'attrape ordinairement que les ſots, cela ne va pas à la ſource du mal, & c'eſt ne rien faire d'important pour l'arrêter.

MARAUDEUR, ſ. m. (*Art. milit.*) eſt un ſoldat qui va à la maraude, ou à la petite guerre. *Voyez* MARAUDE.

MARAVEDI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) petite monnoie de cuivre qui a cours en Eſpagne, & qui vaut quelque choſe de plus qu'un denier de France. Ce mot eſt arabe, & eſt dérivé de *almoravides*, l'une des dinaſties des Mores, leſquels paſſant d'Afrique en Eſpagne, donnerent à cette monnoie leur propre nom, qui par corruption ſe changea enſuite en *maravedi*; il en eſt fait mention dans les decrétales auſſi-bien que d'autres auteurs latins ſous le nom de *marabitini*.

Les Eſpagnols comptent toujours par *maravedis*, ſoit dans le commerce, ſoit dans les finances, & quoique cette monnoie n'ait plus cours parmi eux. Il faut 63 *maravedis* pour faire un réal d'argent, enſorte que la piaſtre ou piece de huit réaux contient 504 *maravedis*, & la piſtole de quatre pieces de huit en contient 2016. *Voyez* MONNOIE.

Cette petiteſſe du *maravedi* produit de grands nombres dans les comptes & les calculs des Eſpagnols, de façon qu'un étranger ou un correſpondant ſe croiroit du premier coup-d'œil débiteur de pluſieurs millions pour une marchandiſe qui ſe trouve à peine lui coûter quelques louis.

Les lois d'Eſpagne font mention de pluſieurs eſpeces de *maravedis*, les *maravedis* alphonſins, les *maravedis* blancs, les *maravedis* de bonne monnoie, les *maravedis* combrenos, les *maravedis* noirs, les vieux *maravedis*: quand on trouve *maravedis* tout court, cela doit s'entendre de ceux dont nous avons parlé plus haut; les autres ſont différens en valeur, en finance, en ancienneté, *&c.*

Mariana aſſure que cette monnoie eſt plus ancienne que les Maures, qu'elle étoit d'uſage du tems des Goths; qu'elle valoit autrefois le tiers d'un réal, & par conſéquent douze fois plus qu'aujourd'hui. Sous Alphonſe XI. le *maravedi* valoit dix-ſept fois plus qu'aujourd'hui; ſous henri ſecond, dix fois; ſous henri III. cinq fois; & ſous Jean II. deux fois & demie davantage.

MARBELLA, (*Géog.*) petite ville maritime d'Eſpagne, à l'extrémité occidentale du royaume de Grenade, avec un port fort commode: c'eſt peut-être la *Salduba* des anciens. (*D. J.*)

MARBRE, ſ. m. (*Hiſt. nat Min.*) *marmor*, c'eſt une pierre opaque, compacte, prenant un beau poli, remplie pour l'ordinaire de veines & de taches de différentes couleurs. Quoqu'aſſez dure, cette pierre ne fait point feu lorſqu'on la frappe avec de l'acier; l'action du feu la réduit en chaux, & elle ſe diſſout dans tous les acides, d'où l'on voit que c'eſt une pierre calcaire.

Les couleurs du *marbre* varient à l'infini. Il y en a qui n'a qu'une ſeule couleur; il eſt ou blanc, ou noir, ou jaune, ou rouge, ou gris, *&c.* Il y en a d'autre qui eſt rempli de veines & de couleurs différentes. Ces couleurs ne changent rien à la nature de la pierre, elles viennent de différentes ſubſtances minérales & métalliques comme celles des autres pierres. Les *marbres* noirs paroiſſent colorés par une ſubſtance bitumineuſe, dont on découvre l'odeur en les frottant.

L'on a donné différens noms aux *marbres* d'après leurs différentes couleurs, d'après leurs accidens, & d'après les différens endroits où on les trouve. Il ſeroit trop long de rapporter ici tous ces noms, qui ont jetté beaucoup de confuſion dans cette matiere, on les trouvera répandus dans les différens articles. Pour *marbre de Paros, voyez* PAROS, & ainſi des autres. En général on obſervera que les *marbres* des anciens nous ſont aſſez peu connus, Pline ne nous en a ſouvent tranſmis que le nom. *Voyez l'art. Maçonnerie.*

Tous les *marbres* n'ont point la même dureté, & ne prennent point un poli également brillant; il y en a qui ſe travaillent aiſément, d'autres s'égrainent & ſe caſſent très-facilement.

Le *marbre* ſe trouve par couches & par maſſes, qui ſont quelquefois très-épaiſſes & très-conſidérables; celles qui ſont les plus proches de la ſurface de la terre ſont communément les moins bonnes, étant remplies de fentes, de gerſures, & de ce que les Marbriers appellent des *terraſſes*, ou des veines d'une matiere étrangere, qui l'interrompent & empêchent qu'on ne le puiſſe travailler avec ſuccès.

Baglivi, dans ſon traité *de lapidum vegetatione*, rapporte un grand nombre d'exemples, qui prouvent évidemment que le *marbre* ſe reproduit de nouveau dans les carrieres d'où il a été tiré; il dit que l'on voyoit de ſon tems des chemins très-unis, dans des endroits où cent ans auparavant il y avoit eu des carrieres très-profondes; il ajoute qu'en ouvrant des carrieres de *marbre* on rencontre des haches, des pics, des marteaux, & d'autres outils enfermés dans du *marbre*, qui ont vraiſſemblablement ſervi autrefois à exploiter ces mêmes carrieres, qui ſe ſont remplies par la ſuite des tems, & ſont devenues propres à être exploitées de nouveau.

Wallerius ſoupçonne que c'eſt une craie ou terre calcaire ou marneuſe qui ſert de baſe au *marbre*,

& qu'il eſt venu s'y joindre une portion plus ou moins grande d'un ſel volatil, & une matiere bitumineuſe, qui jointe au ſel marin, a fourni le *gluten* ou le lien qui a donné de la dureté & de la conſiſtence à cette pierre; il conjecture que c'eſt par cette raiſon que l'Italie, à cauſe du voiſinage de la mer, eſt plus riche en *marbre* de la meilleure qualité que les autres parties de l'Europe.

Quoi qu'il en ſoit de ce ſentiment, il eſt certain que l'on trouve de très-beau marbre dans pluſieurs contrées qui ſont fort éloignées de la mer. Au reſte, ce ſentiment eſt plus probable que celui de Linnœus qui croit que c'eſt l'argille qui ſert de baſe au *marbre*, car cette idée eſt démentie par les propriétés calcaires que l'on remarque dans cette pierre.

Les propriétés que l'on a attribuées au *marbre*, ſuffiſent pour faire ſentir que c'eſt mal-à-propos que l'on a appellé *marbre* une infinité de pierres, qui ſont ou de vraies cailloux ou des pierres argilleuſes qui en different eſſentiellement. La propriété de faire effervescence avec les acides, tels que le vinaigre, l'eau-forte, *&c.* ſuffit pour faire reconnoître très-promptement les *marbres*, & pour les diſtinguer des porphyres, des granits, & des jaſpes, avec leſquels on les a ſouvent confondus.

Il y a des *marbres* qui ne ſont compoſés que d'un amas confus de petits fragmens de différentes couleurs, qui ont été comme collés ou cimentés les uns aux autres par un nouveau ſuc pierreux de la même nature que ces morceaux. Ces *marbres* ainſi formés de pieces de rapport, ſe nomment *breche*. La breche d'Alep eſt un *marbre* compoſé d'un amas de fragmens plus ou moins petits, qui ſont ou rougeâtres, ou gris, ou bruns, ou noirâtres, mais ou le jaune domine. La breche violette eſt un *marbre* compoſé de fragmens blancs, violets, & quelquefois bruns. La breche griſe eſt compoſée de morceaux gris, noirs, blancs, bruns, *&c.*

Les Marbriers donnent une infinité de noms différens aux *marbres*, ſuivant leurs différentes couleurs. C'eſt ainſi qu'il y a un *marbre* qu'ils appellent *verd-d'Egypte*, un autre *verd-de-mer*, *verd-de-campan*, *jaune antique*, &c.

Le *marbre* renferme ſouvent des coquilles, des madrépores, & différens corps marins que l'on y diſtingue fort aiſément. Les *marbres* de cette eſpece s'appellent en général *marbres coquilliers*. Tel eſt le *marbre* appellé *lumachelle*, le *marbre* d'*Altorf* qui renferme des cornes d'ammon, *&c.*

Le *marbre* qu'on appelle *ſtatuaire*, eſt celui dont on fait les ſtatues: on choiſit communément pour cela celui qui eſt blanc & qui n'a point de veines colorées; parce qu'étant d'une matiere plus uniforme & moins mêlangée, il ſe travaille plus aiſément. On dit qu'il eſt devenu extrémement rare parmi nous; cependant il s'en trouve dans le pays de Bareith, en Saxe, en Siléſie, *&c.*

Le *marbre* de Florence a cela de particulier, qu'il eſt compoſé de fragmens recollés qui repréſentent quelquefois aſſez exactement des ruines, des maſures, des rochers, *&c.*

Quels que ſoient les accidens qui ſe trouvent dans le *marbre*, ils ne changent rien à ſa nature; & il a toujours les propriétés que nous lui avons attribuées. Il eſt certain que cette pierre donne une chaux excellente: & les anciens s'en ſervoient pour cet uſage. On prétend avec beaucoup de vraiſemblance, que le mortier fait avec cette chaux donnoit à leurs édifices une ſolidité plus grande que n'ont ceux des modernes, qui font de la chaux avec des pierres beaucoup plus tendres & moins compactes que n'eſt le *marbre*.

Le *marbre* ſe trouve très-abondamment dans preſque toutes les parties du monde; on vante ſur-tout celui d'Italie: peut-être que ſi on ſe fût donné autant de peine pour en trouver ailleurs, on en eût rencontré qui ne lui céderoit en rien. Tout le monde connoît le fameux *marbre* de Paros dont les anciens ſtatuaires faiſoient des ſtatues ſi belles, dont quelques-unes ont échappé aux injures des ans & de la barbarie. La Grece, l'Archipel, l'Egypte, la Sicile & l'Eſpagne fourniſſoient aux Romains les *marbres* précieux qu'ils prodiguoient dans ces édifices pompeux, dont les ruines même nous inſpirent encore du reſpect.

On trouve une très-grande quantité de *marbres* de différentes couleurs & qualités en Allemagne, en Angleterre, en Suede, *&c.* Dans la France, le Languedoc & la Flandre en fourniſſent ſur-tout des carrieres très-abondantes; & l'on en rencontreroit dans beaucoup d'autres provinces, ſi l'on ſe donnoit la peine de les chercher. Les *marbres* les plus communs en France ſont le *marbre de rance*, le *marbre d'Antin*, ou ſerancolin, la griotte de Flandre, le *marbre* de Cerfontaine, la breche de Flandre, le *marbre* de Givet, le *marbre* de Marquiſe près de Boulogne, le *marbre* de Sainte Beaume, *&c.*

L'albâtre que beaucoup d'auteurs ont fauſſement pris pour une pierre gypſeuſe, a toutes les propriétés que l'on a attribuées aux *marbres* dans cet article. Il doit donc être regardé comme un *marbre* plus épuré, qui a un peu de tranſparence, & qui s'eſt formé de la même maniere que les ſtalactites: c'eſt ce que prouvent ſes veines ondulées qui annoncent que des couches ſucceſſives ſont venues ſe dépoſer les unes ſur les autres.

On eſt aiſément parvenu à donner diverſes couleurs au *marbre*. Les couleurs tirées des végétaux, comme le ſafran, le ſuc de tourneſol, le bois de breſil, la cochenille, le ſang-de-dragon, *&c.* teignent le *marbre*, & le pénetrent aſſez profondément, pourvû qu'on joigne à ces matieres colorantes un diſſolvant convenable, tel que de l'eſprit-de-vin, ou de l'urine mêlée de chaux vive & de ſoude, ou des huiles, *&c.* mais on fera prendre au *marbre* des couleurs plus fortes, plus durables, & qui pénétreront plus avant, en ſe ſervant de diſſolutions métalliques faites dans les acides, tels que l'eau-forte, l'eſprit de ſel, *&c.*

On peut faire du *marbre* artificiel. Pour cet effet, on commence par faire un fond avec du plâtre gâché dans de l'eau de colle; on couvrira ce fond de l'épaiſſeur d'environ un demi-pouce avec la compoſition ſuivante. On prendra de la pierre à plâtre feuilletée & tranſparente comme du talc; on la calcinera dans le feu & on la réduira en une poudre très-fine; on détrempera dans une eau de colle très-forte, & l'on y joindra ſoit de l'ochre rouge, ſoit de l'ochre jaune, ſoit de telle autre couleur qu'on voudra: on ne mêlera point exactement la couleur avec la compoſition, quand on voudra contrefaire un *marbre* veiné. Quand on aura appliqué cette compoſition & qu'elle ſe ſera parfaitement ſéchée, on lui donnera le poli en la frottant d'abord avec du ſablon, & enſuite avec de la pierre-ponce ou du tripoli & de l'eau, & on finira par la frotter enſuite avec de l'huile. *Voyez* STUC. (–)

MARBRE *de Paros*. (*Chronolog.*) Voilà le plus beau monument de chronologie qui ſoit au monde. Il eſt également connu ſous les titres de *marbres de Paros*, *d'Arondel & d'Oxford*.

Cette chronique célebre tire ſon premier nom de l'île de *Paros* où elle a été trouvée au commencement du xvij ſiecle. Les *marbres* ſur leſquels elle eſt gravée, paſſerent en Angleterre aux dépens du lord Howard comte d'Arondel, qui envoya dans le Levant Thomas Pétre, pour y acquérir les plus rares morceaux d'antiquité; & celui-ci fut le principal

il mérite donc de porter le nom du ſeigneur à qui l'Europe en a obligation. On l'appelle auſſi *marbres* d'Oxford, *marmora oxonienſia*, parce qu'ils ont été confiés à la garde de cette fameuſe univerſité.

On ne ſait point le nom du citoyen de Paros qui dreſſa ce monument de chronologie; mais perſonne n'ignore qu'il contient les plus célébres époques greques depuis le regne de Cécrops fondateur du royaume d'Athènes, juſqu'à l'archonte Diogenete, c'eſt-à-dire la ſuite de 1318 années. Ces époques qui n'ont pas été altérées comme les manuſcrits, nous apprennent la fondation des plus illuſtres villes de Grece, l'âge des grands hommes qui en ont été l'ornement, & beaucoup d'autres particularités. Par exemple, nous ſavons par ces *marbres*, qu'Héſiode a vécu 37 ans avant Homere, que Sapho n'a écrit qu'environ 300 ans après ce poëte; que les myſteres d'Eleuſis s'établirent ſous Erectée roi d'Athènes & fils de Pandion; que les Grecs prirent la ville de Troie le vingt-quatrieme jour du mois Thargélion, l'an 22 de Meneſthée roi d'Athènes, après une guerre de dix années. Enfin ces précieux monumens ſervent en 75 époques, à rectifier pluſieurs faits de l'ancienne hiſtoire greque. Selden ne les fit imprimer qu'en partie en 1628; mais M. Prideaux les publia complettement à Oxford en 1676 avec leur explication : je croi qu'ils ont reparu pour la troiſieme fois dans notre ſiecle. (*D. J.*)

MARBRE. (*Manufact. de glaces.*) On appelle ainſi dans les manufactures des glaces, ſur-tout parmi les ouvriers qui préparent les feuilles pour mettre les glaces au teint, un bloc de *marbre* ſur lequel on alonge & on applatit ſous le marteau les tables d'étaim que l'on veut réduire en feuilles. *Voyez* GLACES & ÉTAIM.

MARBRE, *terme de Cartier*, c'eſt une pierre quarrée de *marbre* bien poli ſur laquelle on poſe les feuilles de cartes qu'on veut polir après y avoir appliqué des couleurs : ce *marbre* a environ un pié & demi en carré. *Voyez les fig. Pl. du Cartier.*

MARBRE. (*Imprim.*) Les Imprimeurs nomment ainſi la pierre ſur laquelle ils impoſent & corrigent les formes. C'eſt une pierre de liais très-unie, d'une épaiſſeur raiſonnable, montée ſur un pié de bois, dans le vuide duquel on pratique de petites tablettes pour placer différentes choſes d'uſage dans l'imprimerie. Un *marbre* pour l'ordinaire doit excéder en tous ſens, la grandeur commune d'une forme : il y en a auſſi de grandeur à contenir pluſieurs formes à-la-fois.

Le *marbre de preſſe* d'imprimerie eſt auſſi une pierre de liais, très-unie & faite pour être enchâſſée & remplir le coffre de la preſſe. C'eſt ſur ce *marbre* que ſont poſées les formes qui ſont ſur la preſſe. Sa grandeur & ſon épaiſſeur ſont proportionnées à celles de la preſſe pour laquelle il a été fait. *Voyez les Pl. d'Imprimerie.*

MARBRÉ, *terme de Papetier.* On appelle *papier marbré*, celui qui eſt peint de pluſieurs couleurs qui imitent aſſez bien les veines du marbre. Il y a des ouvriers qui ſavent ſi bien placer les nuances de leurs couleurs, qu'on prendroit réellement ce papier pour du marbre. *Voyez* PAPIER. Ces ouvriers s'appellent *marbreurs*. *Voyez à l'article* MARBRE.

MARBRER, (*Peinture.*) peindre en façon de marbre.

MARBRER *le cuir*, (*Relieurs.*) on ſe ſert pour cela ordinairement de couperoſe ou de noir de teinture de ſoie ; on prend un pinceau de chiendent que l'on trempe dans le noir : & après l'avoir bien ſecoué, on prend une cheville & on frappe le manche du pinceau deſſus, d'un coup égal, afin que le noir que le pinceau a pris tombe également ſur les livres couverts de veau. Ces livres doivent être étendus du côté de la couverture ſur deux tringles de bois. On laiſſe pendre le papier en-bas entre deux regles qui ſoutiennent les cartons, enſorte que le cuir reçoive toute la couleur qui tombe du pinceau.

Marbrer ſur tranche. On lie bien le volume, & on le trempe du côté de la tranche dans le baquet du marbreur. *Voyez* PAPIER MARBRÉ, la façon eſt la même.

* MARBREUR DE PAPIER, (*Art méchanique.*) C'eſt un ouvrier qui ſait peindre le papier, ou plûtôt le tacher de différentes couleurs, tantôt ſymmétriquement, tantôt irrégulierement diſpoſées, quelquefois imitant le marbre, & produiſant un effet agréable à l'œil, lorſque l'ouvrier eſt habile, qu'il a un peu de goût, & qu'il emploie du beau papier & de belles couleurs.

On emploie le papier marbré à un aſſez grand nombre d'uſages, mais on s'en ſert principalement pour couvrir les livres brochés, & pour être placé entre la couverture, & la derniere & la premiere page des livres reliés. Ce ſont les Relieurs qui en conſomment le plus.

Il y a des papiers marbrés à fleurs, à la pâte, du grand, du petit, au grand peigne, au petit peigne, ou d'Allemagne, l'agate, le placard, le montfaucon, à fleurons, à tourniquets, *&c.* Toutes ces dénominations ſont relatives ou au deſſein ou à la fabrication.

Ce petit art a pris naiſſance en Allemagne. On a appellé la Suede, la Norvege, & les contrées ſeptentrionales, *officina gentium.* On pourroit appeller l'Allemagne *officina artium.* Il n'eſt pas fort ancien : il y a toute apparence qu'on y aura été conduit par haſard. De la couleur ſera tombée ſur de l'eau; un papier ſera tombé ſur la couleur, & l'aura enlevée. On aura remarqué que l'effet en étoit agréable, & l'on aura cherché à répéter d'induſtrie ce qui s'étoit fortuitement exécuté ; ou peut-être les Relieurs auront-ils tenté de marbrer le papier comme ils marbrent la couverture des livres, & ils ſeront arrivés d'eſſais en eſſais, à la pratique que nous allons expliquer.

Les Lebreton pere & fils qui travailloient ſur la fin du dernier ſiecle, & dans le courant de celui-ci, ont fait en ce genre de petits chefs-d'œuvre : ils avoient le ſecret d'entremêler de fils déliés d'or & d'argent, les ondes & les veines colorées du papier. C'étoit vraiment quelque choſe de ſingulier que le goût, la variété, & l'eſpece de richeſſe qu'ils avoient introduits dans un travail aſſez frivole. Mais c'eſt la célérité, & non la perfection qui enrichit dans ces bagatelles. Ce que nous allons dire de la maniere de marbrer le papier, nous l'avons appris de la veuve d'un de ces ouvriers, qui étoit dans l'extrême miſere.

De l'attelier de marbreur *de papier.* Il faut qu'il ſoit pourvu d'un baquet quarré de bois de chêne, profond d'un demi-pié ou environ, & excédant d'un pouce en tous ſens la grandeur de la feuille du papier qu'on appelle *le quarré.*

D'un autre baquet pareillement quarré, de bois de chêne comme le premier, de la même profondeur, mais excédant d'un pouce en tous ſens la grandeur de la feuille du papier qu'on appelle le *montfaucon.*

D'un de ces grands pots à beurre où l'on garde l'eau dans les petits ménages, ou à ſon défaut d'une baratte avec ſa batte.

D'un tamis de crin un peu lâche, & de la capacité d'un demi-ſceau.

D'un pinceau groſſier de ſoie de porc, emmanché d'un bâton.

De différens peignes.

D'un

D'un peigne pour le papier commun. Cet inſtrument eſt un aſſemblage de tringles de bois, paralleles les unes aux autres, de l'épaiſſeur de deux lignes & demie ou environ, d'un doigt de largeur, & de la longueur du baquet. On appelle ces tringles *branches*. Il y en a quatre ; elles ſont garnies chacune de onze dents : ces dents ſont des pointes de fer d'environ deux pouces de hauteur, & de la même forme & force que le clou d'épingle. La premiere dent d'une branche eſt fixée exactement à ſon extrémité, & la derniere à ſon autre extrémité ; il y a entre chaque branche la même diſtance qu'entre chaque dent.

D'un peigne pour le montfaucon, le lyon, & le grand montfaucon : ce peigne n'a qu'une branche, & cette branche n'a que neuf dents.

D'un peigne pour le perſillé ſur le petit baquet ; ce peigne n'a qu'une branche, mais cette branche a 18 dents.

D'un peigne pour le perſillé ſur le grand baquet ; ce peigne n'a qu'une branche à 24 dents.

D'un peigne pour le papier d'Allemagne ; ce peigne n'a qu'une branche à cent quatre ou cinq pointes ou aiguilles auſſi menues que celles qui ſervent au métier à bas. Ce papier ſe fait ſur le petit baquet.

D'une groſſe pointe de fer à manche de bois ; cette pointe ne differe en rien de celles à tracer, & l'on en fait le même uſage dans la fabrication du papier marbré qu'on appelle *placard*.

De pots & de pinceaux pour les différentes couleurs.

De cordes tendues dans une chambre ouverte à l'air.

D'un étendoir tel que celui des Papetiers fabriquans ou des Imprimeurs.

D'un chaſſis quarré ; c'eſt un aſſemblage de quatre lattes comprenant entr'elles un eſpace plus grand que la feuille qu'on veut marbrer, & diviſé en 36 petits quarrés par cinq ficelles attachées ſur un des côtés du chaſſis, & traverſées perpendiculairement par cinq autres ficelles fixées ſur un des autres côtés. Il faut avoir un nombre de ces chaſſis.

D'une pierre & de ſa mollette pour broyer les couleurs ; on ſait que les pierres employées à cet uſage doivent être bien dures & bien polies.

D'une amaſſette ou ramaſſoire pour raſſembler la couleur étendue ſur la pierre ; c'eſt un morceau de cuir fort, d'environ quatre à cinq pouces de long ſur trois de large, dont un des côtés eſt à tranchant ou en biſeau ; il faut auſſi un couteau.

D'une ramaſſoire pour nettoyer les eaux ; c'eſt une tringle de bois fort mince, large de trois doigts ou environ, de la longueur du baquet, & taillée auſſi en biſeau ſur un de ſes grands côtés.

D'établis pour poſer les baquets, les pots, les peignes & les autres outils ; d'une pierre à liſſer le papier, celle qui ſert à broyer les couleurs, bien lavée pour être employée à cet autre uſage.

D'un caillou qui ne ſoit ni grais, ni pierre à fuſil ; pierre à fuſil, il ſeroit trop dur & ne mordroit pas aſſez ; grais, il ſeroit trop tendre & il égratigneroit ; il faut le choiſir d'un grain fin, égal & ſerré, le préparer ſur le grais avec du ſable, lui former un côté en taillant arrondi & mouſſe ; monté ſur un morceau de bois à deux manches ou poignées ; il ſervira à liſſer, à moins qu'on n'ait une liſſoire telle que celle des Papetiers fabriquans ou des Cartiers, que nous avons décrite à l'*article* CARTE. *Voyez cet article.*

De la préparation des eaux. On prend de la gomme adragant en ſorte, on ſait ce que c'eſt qu'être en ſorte, on la met dans un pot où on la laiſſe tremper trois jours ; ſi elle eſt d'une bonne qualité, une demi-livre ſuffira pour une rame de papier commun : l'eau où elle s'humectera ſera de riviere & froide : après avoir trempé trois jours, on la tranſvaſera dans le pot-à-beurre ; on aura l'attention pendant qu'elle trempoit de la remuer au-moins une fois par jour ; quand elle ſera dans le pot-à-beurre, on la battra un demi-quart d'heure, le pot-à-beurre ſera à moitié plein d'eau, on achevera enſuite de le remplir ; on poſera un tamis ſur un des baquets, & l'on paſſera l'eau ; on aide l'eau à paſſer en la remuant, & preſſant contre le tamis avec le gros pinceau dont on a parlé. On remplit le baquet d'eau gommée ; ce qui reſte ſur le tamis de gomme non-diſſoute, ſe remet dans le pot-à-beurre à tremper juſqu'au lendemain. *Fig. 1.* *a* l'ouvrier qui paſſe l'eau gommée au tamis avec le pinceau ; *b*, *c*, le tamis ; *d*, le baquet ; *e*, le pot-à-beurre où la gomme étoit en diſſolution à côté.

Lorſque les eaux ſont paſſées, on les remue avec un bâton, & l'on examine ſi elles ſont fortes ou foibles. Cet examen ſe fait par la vîteſſe plus ou moins grande que prend l'écume qui s'eſt formée à leur ſurface, quand on les a agitées en rond. Si, par la plus grande vîteſſe qu'on puiſſe leur imprimer de cette maniere, l'écume fait plus d'une cinquantaine de tours pendant toute la durée du mouvement, les eaux ſont foibles : ſi elle en fait moins, elles ſont fortes ; on les affoiblit avec de l'eau pure, ou on les fortifie avec de la gomme qui reſte dans le pot-à-beurre.

Mais cet eſſai des eaux eſt peu ſûr. On n'en connoîtra bien la qualité qu'à l'uſage du peigne à faire les friſons : ſi les friſons brouillés ſe confondent & ne ſe tracent pas nets & diſtincts, les eaux prenant alors trop de vîteſſe, ou ne conſervant pas les couleurs aſſez ſéparées, elles ſont trop foibles ; s'ils ont de la peine à ſe former, ou ſi les couleurs ne s'arrangent pas facilement dans l'ordre qu'on le veut, mais tendent, déplacées par les dents, à ſe reſtituer dans leur lieu, les eaux ſont trop fortes : elles auront auſſi le même défaut, lorſque les couleurs refuſeront de s'étendre, c'eſt-à-dire lorſque les placards qu'on jettera deſſus ne ſe termineront pas exactement aux bords, lorſqu'elles ſeront trop hériſſées de pointes qu'on appelle *écailles*, lorſqu'elles ſeront foireuſes ; dans tous ces cas, on les temperera avec de l'eau pure.

De la préparation des couleurs. Pour avoir un bleu, prenez de l'indigo, broyez-le bien exactement à l'eau ſur la pierre & à la mollette ; enlevez la couleur, mettez-la dans un petit pot. Quant à ce qui en reſtera à la pierre & à la mollette, ayez de l'eau dans votre bouche, ſoufflez-la ſur la mollette & ſur la pierre ; lavez-les ainſi, mettez cette lavure dans un autre pot, & fortifiez-la quand vous voudrez vous en ſervir : il ne faut pas négliger ces petites économies à toutes les choſes qui ſe répetent ſouvent ; elles ſont communément la différence de la perte au gain.

Pour avoir un rouge, prenez de la laque plate, broyez-la ſur la pierre avec la mollette, non à l'eau, mais avec une liqueur préparée de la maniere ſuivante.

Ayez du bois de Bréſil, faites-le bouillir dans de l'eau avec une petite poignée de chaux-vive, que vous jetterez dans l'eau ſur la fin, lorſque le bois aura ſuffiſamment bouilli. Mettez un ſeau & demi d'eau, ſur deux livres de bois de Bréſil. Si le bois de Bréſil eſt pilé, vous le ferez bouillir environ deux heures ; plus long-tems, s'il eſt entier. Vous réduirez le tout à un ſeau par l'ébullition. C'eſt après la réduction que vous ajouterez la poignée de chaux-vive. Vous paſſerez à-travers un linge, & c'eſt avec la liqueur qui vous viendra que vous préparez la laque.

Vous commencerez par réduire la laque en poudre à ſec avec la mollette ; quand vous l'aurez bien pulvériſée, vous pratiquerez au milieu un creux, dans lequel vous verſerez peu-à-peu de la liqueur préparée, en continuant de broyer. Vous ne rendrez pas cette couleur trop fluide, ſi vous ne voulez pas en rendre la trituration incommode. Vous arroſerez & broyerez juſqu'à ce qu'en la maniant entre vos doigts vous n'y ſentiez aucune aſpérité, alors vous prendrez gros comme une bonne noiſette de gomme adragant trempée, vous choiſirez la plus blanche & la plus ferme qu'il y aura dans le pot-à-beurre, où elle aura ſéjournée trois jours ; vous en mettrez cette quantité, ou même un peu plus, ſur un quarteron de laque, avec trois cueillerées de fiel de bœuf, que vous aurez laiſſé repoſer pendant huit jours, & dont vous n'employerez que la partie la plus fluide, ſéparant l'épais. Quand le fiel de bœuf n'a pas repoſé, il eſt trop gras ; vous broyerez le rouge, la gomme & le fiel de bœuf, juſqu'à ce que le tout ſoit ſans grumeaux, éclairciſſant toujours avec la liqueur préparée. Cela fait, vous releverez le mélange avec la ramaſſoire de cuivre, & vous le mettrez dans un pot, où vous ajouterez ſur un quarteron de couleur environ une chopine de liqueur préparée.

Pour avoir un jaune, ayez de l'ochre, faites-la tremper pendant quelques jours dans de l'eau de riviere ; ayez une ſpatule de bois, délayez l'ochre trempée avec la ſpatule ; tranſvaſez de cette ochre délayée dans un autre vaiſſeau ; ſur une chopine de cette eau d'ochre qui eſt très-fluide, mettez trois cueillerées de fiel de bœuf, & mêlez le tout avec un pinceau.

Pour avoir du blanc, il ne faut que de l'eau & du fiel de bœuf ; mettez ſur une pinte d'eau quatre cueillerées de fiel de bœuf, battez bien le tout enſemble ; ce ſera proprement le fond du papier qui ſera le blanc.

Pour avoir un verd, ayez de l'indigo broyé avec de l'ochre détrempée, faites-en comme une bouillie claire. Pour faire cette bouillie, mettez ſur une pinte d'eau deux cuillerées d'indigo détrempé avec l'ochre & trois cueillerées de fiel de bœuf, mêlant bien le tout.

Pour avoir un noir, prenez de l'indigo & du noir de fumée, mettez pour un ſol de noir de fumée ſur la groſſeur d'une noix d'indigo, ou pour plus d'exactitude, prenez un poiſſon de noir de fumée, & gros comme une noiſette de gomme, & ajoutez une cueillerée de fiel de bœuf.

Pour avoir un violet, ayez le rouge préparé pour le papier commun, ainſi que nous l'avons dit plus haut, ajoutez quatre à cinq larmes de noir de fumée broyé avec l'indigo.

Le *marbreur* de papier n'emploie guere que ces couleurs ; mais on peut s'en procurer autant d'autres qu'on voudra d'après celles que nous venons d'indiquer. On voit (*fig.* 2.) *a* l'ouvrier qui broye les couleurs, *b* ſon établi, *c* ſa pierre, *d* ſa mollette, *e* ſa ramaſſoire, *f* ſes pots.

Fabrication du papier marbré. Pour *marbrer* le papier commun, lorſque les eaux ſeront nettoyées, on jettera ſur ces eaux avec le pinceau & d'une ſecouſſe legere premierement du bleu, tel que nous l'avons préparé ; à cela près que, quand on ſera ſur le point de l'employer, on aura du blanc d'Eſpagne qu'on aura mis tremper dans de l'eau pendant quelques jours, qu'on prendra de ce blanc la valeur de deux cueillerées, trois cueillerées de fiel de bœuf, & une pinte d'eau, qu'on mêlera le tout, qu'on ajoutera au mélange la lavure d'indigo dont nous avons parlé, & qu'on ajoutera une cueillerée de l'indigo préparé, comme nous l'avons dit. C'eſt de ce mélange qu'on chargera le pinceau ; ſa charge doit ſuffire pour faire ſur la ſurface du baquet un tapis, c'eſt-à-dire pour couvrir également & légerement toute la ſurface de l'eau ; on n'appercevra dans ce tapis que des ramages ou veines, on jettera ſur ce tapis ſecondement du rouge. On verra ce rouge repouſſer le bleu, prendre ſa place & former des taches éparſes. On jettera troiſiemement du jaune qui ſe diſpoſera auſſi à ſa maniere, quatriemement du blanc. S'il arrive que ce blanc jetté occupe trop d'eſpace, il faudra ramaſſer le tout deſſus le baquet, ou hazarder une mauvaiſe feuille, & corriger ce blanc en l'éclairciſſant avec de l'eau. S'il n'en occupe pas aſſez, on mettra de l'amer ou du fiel de bœuf. Au reſte, cette attention n'eſt pas particuliere au blanc ; il faut l'étendre à toutes les autres couleurs qu'on corrigera s'il eſt néceſſaire, ſoit par l'eau, ſoit par le fiel de bœuf, ou autrement, comme nous l'indiquerons. Ses taches du blanc doivent être diſperſées ſur toute la ſurface du baquet ou du tapis comme des lentilles.

Le bleu ſe corrige avec l'eau, le rouge avec la liqueur dont nous avons donné la préparation. S'il a trop de gomme ou de conſiſtence, il ſe corrige avec la laque broyée ſans gomme. Si la gomme n'y foiſonne pas ſuffiſamment, & qu'il n'ait pas de corps, il faut ajouter de la gomme broyée avec de la laque de pont ; le jaune ſe corrige avec du jaune & de l'eau.

Il faut ſur-tout veiller dans l'emploi de ces couleurs qu'elles ne marchent pas trop, c'eſt-à-dire qu'elles ne ſe preſſent pas trop : elles occupent plus ou moins de place, ſelon qu'elles ont plus ou moins de conſiſtence, & ſelon les drogues dont elles ſont compoſées. *Voyez fig. 3. a* un ouvrier qui jette les couleurs, *b* ſon pinceau chargé, *c* le baquet, *d* le trépié qui ſoutient le baquet.

Quand les couleurs ſont jettées, on prend le peigne à quatre branches, on le tient par ſes deux extrémités, on l'applique au haut du baquet, de maniere que l'extrémité de ſes pointes touche la ſurface de l'eau, on le mene de maniere que chaque pointe trace un friſon ; cela fait, on enleve le peigne, & on l'applique ſemblablement au-deſſous des friſons faits. On en forme de nouveau par un mouvement de peigne égal à celui qui a formé les premiers ; on l'enleve pour la ſeconde fois, & on l'applique une troiſieme ; & en quatre fois ou repriſes, le peigne a deſcendu depuis le haut du tapis du baquet juſqu'au bas. *Voyez fig. 4.* un ouvrier *a* occupé de cette manœuvre, *b* le peigne, *c* le baquet, *d* le trépié.

Cela fait, on prend une feuille de papier, on la tient au milieu de ſon extrémité ſupérieure entre le pouce & l'index de la main gauche, & au milieu de ſon extrémité inférieure entre le pouce & l'index de la main droite, & on l'applique légerement & ſucceſſivement ſur la ſurface du baquet en commençant par un bout qu'on appelle *le bas*. La ſurface de la feuille prend & emporte toute la couleur qui couvre les eaux ; les couleurs s'y attachent, diſpoſées ſelon les figures irrégulieres que le mouvement du peigne leur avoit données, & la ſurface des eaux reſte nette. S'il en arrive autrement, c'eſt un indice qu'il y a quelque couleur qui peche, & à laquelle il faut remédier, comme nous l'avons dit ci-deſſus. *Voyez fig. 5.* un ouvrier *a* qui marbre, *b* ſa feuille dont l'application eſt commencée à la ſurface du baquet.

La feuille chargée de couleurs s'étend ſur un des chaſſis que nous avons décrit. Ce chaſſis ſe met ſur un grand baquet de Montfaucon ; il y eſt ſoutenu par deux barres de bois poſées en-travers ſur ce baquet, & qui le tienne incliné. Quand on a fait cinquante feuilles & qu'il y a cinquante chaſſis l'un

ſur l'autre, c'eſt alors qu'on les incline, afin que l'eau de gomme que les feuilles ont priſe puiſſe s'en écouler plus facilement.

On les tient inclinés comme on veut, ou par le moyen d'une barre de bois poſée par en-bas, & qui empêche leur extrémité inférieure de gliſſer, & d'une corde qui tient leur extrémité ſupérieure élevée. La corde les embraſſe par-deſſous, & va ſaiſir par en-haut la barre qui porte d'un bout au fond du cuvier & qui appuie ſur le bord oppoſé du cuvier, ou par le moyen de deux barres, dont l'une eſt haute & l'autre baſſe.

On peut encore faire égoutter les feuilles colorées par le moyen de deux longs chaſſis aſſemblés à angle; l'angle aboutit à une rigole qui reçoit l'eau gommée qui s'écoule, & la conduit dans un vaiſſeau.

Voyez fig. 6. les chaſſis égouttant ſur le cuvier *a*; la corde *b*; la barre qui ſoutient les chaſſis, & à laquelle la corde ſe rend *c*; *d* le cuvier.

Voyez auſſi *fig. 7.* les deux longs chaſſis avec leur angle poſé dans la rigole; *a* un des chaſſis; *b* l'autre; *c*, *d*, la rigole; *e* le vaiſſeau qui reçoit l'eau gommée; *d*, *d*, *d*, *d*, le bâti qui ſupporte le tout, & qui incline la rigole vers le pot à recevoir les égouttures d'eau gommée.

Il ne faut qu'un quart d'heure aux feuilles colorées pour ſe décharger du trop de gomme, & s'imbiber des couleurs.

Le papier qui doit être marbré n'aura été qu'à demi collé à la papeterie: le trop de colle empêcheroit les couleurs de prendre; l'épaiſſeur de la latte qui s'éleve au-deſſus des réſeaux des cordes empêche que les cordes d'un chaſſis ne touchent à la feuille étendue ſur le chaſſis qui eſt deſſous.

Lorſque l'eau de gomme qu'on ſe réſervera ſera toute égouttée, on enlevera les feuilles de deſſus les chaſſis, & on les étendra ſur les cordes tendues dans l'attelier ou dans un autre endroit. *Voyez fig. 8.* *a*, *a*, *a*, *a*, des feuilles étendues; *b*, l'étendoir; *c*, un ouvrier qui étend.

Quand elles ſont ſeches, on les leve de deſſus les cordes, & on les cire, ſoit avec de la cire blanche, ſoit avec de la cire jaune, mais non graſſe; cette opération ſe fait légerement ſur une pierre ou ſur un marbre bien uni. *Voyez fig. 9.* un ouvrier qui cire.

On liſſe les feuilles cirées. *Voyez fig. 10.* la liſſoire & ſa manœuvre; *a*, fût de la machine; *b*, piece qui prend le caillou, & qui s'emboîte dans le fût *a*; *c*, *c*, poignées qui ſervent à mouvoir la boîte du caillou; *d*, caillou emboîté; *e*, planche ou perche qui fait reſſort; *f*, marbre ſur lequel on poſe la feuille; *g*, bâti qui ſoutient le marbre; *h*, ouvrier qui liſſe.

On peut ſe diſpenſer de cirer en faiſant entrer d'avance la cire dans le broyer des couleurs mêmes. Pour cet effet, on commence par faire bouillir la cire avec une goutte d'eau; puis on la laiſſe refroidir; à meſure qu'elle ſe refroidit, on la remue. Quand elle eſt froide, on en met gros comme une noiſette ſur un quarteron de laque, & trois fois autant ſur un quarteron d'indigo. Pour le jaune & le blanc, on n'y en donne point.

Quand les feuilles ſont liſſées, on les ploye, on les met par mains de vingt-cinq feuilles la main; on ne rejette pas les feuilles déchirées; on les racommode avec de la colle. Voilà tout ce qui concerne le papier commun. Voici la fabrication de celui qu'on appelle *placard*; mais *voyez* auparavant *fig. 10.* *a* un ouvrier à l'établi qui plie; *b*, les feuilles; *c*, le plioir; *d*, tas de feuilles étendues; *e*, tas de feuilles pliées.

Fabrication du placard. Vous broyerez votre laque à l'ordinaire. Quant à l'indigo, vous en triplerez la doſe, c'eſt-à-dire que vous mettrez trois cueillerées d'indigo ſur une pinte d'eau, & quatre cueillerées du blanc d'Eſpagne, puis vous mêlerez bien le tout.

Vous employerez le verd, comme nous l'avons preſcrit plus haut. Pour le jaune, vous prendrez de l'orpin jaune, vous le broyerez avec de l'ochre, vous mettrez ſur quatre parties d'orpin ſeize parties d'ochre, ou quatre parties d'ochre ſur une d'orpin, vous broyerez le tout avec gros comme une petite noiſette de gomme adragant, & deux cueillerées de fiel de bœuf, vous en formerez comme une bouillie claire; vous employerez le blanc comme nous l'avons dit.

Vous commencerez par faire vos eaux plus fortes que pour le papier commun; vous jetterez le rouge en tapis, enſuite le bleu en mouches; vous ferez cinq rangs de mouches, & ſix mouches ſur chaque rang. Le premier rang occupera le milieu du baquet, & les deux autres rangs ſeront entre celui-ci & les bords du baquet: troiſiemement, le verd en mouches & par rangs; ces mouches de verd ſeront au nombre de ſix ſur chaque rang, & chaque rang de verd entre les rangs du bleu: quatriemement, le jaune auſſi en mouches, & entre le verd & le bleu; chaque rang de jaune aura cinq ou ſix mouches: en dernier lieu, on ſemera le blanc par-tout en petites mouches comme des lentilles.

Cela fait, on prendra la pointe & l'on tracera des palmes, des friſons & autres figures.

Voyez fig. 11. *a* un ouvrier avec ſa pointe *b*, ſon baquet *c*, qui fait cet ouvrage.

Travail du perſillé. Le travail du perſillé ne differe de celui du placard qu'en ce qu'au lieu de la pointe on prend le peigne à un ſeul rang de pointes ou dents, qu'on l'applique en-haut, & qu'on le meut ſans le retirer de gauche à droite, ni de droite à gauche, toujours en deſcendant, comme ſi l'on écrivoit du bouſtrephedon, lentement & ſerré, ſans quoi le peigne entraîneroit la couleur de haut en-bas.

Travail du petit peigne. Il faut encore ici des eaux plus fortes. On couche les couleurs verticalement: premierement, le rouge en trois colonnes qu'on trace en paſſant légerement le pinceau à fleur d'eau de bas en-haut: ſecondement, le blanc qu'on prend avec la pointe; on ſecoue la pointe, & l'on trace enſuite trois autres colonnes entre les trois colonnes de rouge: troiſiemement, le bleu dont on formera trois colonnes entre le blanc & le rouge avec le pinceau: quatriemement, le verd dont on formera au pinceau trois colonnes entre le bleu & le rouge: cinquiemement, le jaune qu'on jettera en plaques entre le verd & le bleu ſeulement en deux colonnes. Il faut qu'il y ait cinq plaques de jaune ſur chacune de ſes colonnes, & l'on redoublera le jet ſur chaque plaque pour les fortifier; puis on prendra la pointe, & l'on tracera des zigzags de gauche à droite, enſorte que toute la hauteur du baquet ſoit diviſée en ſept parties égales. Après quoi, l'on ſe ſervira du peigne à cent quatre dents, on le placera à fleur d'eau au haut du baquet, & on le deſcendra parallelement à lui-même ſans lui donner d'autre mouvement.

Si l'on veut pratiquer ici des petits friſons, on les exécutera avec un petit peigne à cinq pointes, & à cinq repriſes ſur toute la hauteur du baquet.

Les pinceaux dont on ſe ſert pour coucher les couleurs, ſont ſerrés & formés en plume.

Quand on ne veut qu'imiter un marbre, on jette, 1°. un jaune; 2°. un rouge; 3°. un bleu; 4°. un noir; 5°. un verd, & l'on couche la feuille.

De la marbrure de la tranche des livres. Quant aux livres qui doivent être dorés, & qu'il faut auparavant marbrer ſur la tranche, on ſe ſert des couleurs

préparées pour le papier commun ; on obſerve ſeulement d'en charger davantage le baquet : mais comme à meſure qu'on enleve la couleur avec la tranche que l'on trempe, les couleurs s'étendent, on trempe ſon doigt dans le blanc, & l'on étend ce blanc à la place de la couleur enlevée, & qui reſſerre toutes les autres.

Les livres, au ſortir des mains du *marbreur*, ſont mis à ſécher pour paſſer au doreur. Quand ils ſont ſecs, il les égratigne avec un grattoir, puis il couche ſon or, & frotte ſon fer contre ſon viſage, pour qu'il puiſſe enlever l'or. *Voyez l'article* RELIER. *Voyez* auſſi *fig. 11.* un ouvrier *a* qui marbre la tranche d'un livre *b*, ſon baquet *c*, *&c.*

Du papier marbré dit à la pate. C'étoit ſur le papier une eſpece d'imitation des toiles peintes en deux ou trois couleurs. Voici comme on y procédoit ; car depuis que les découpures, les indiennes, les papiers en tapiſſerie, les papiers de la Chine ſont devenus à la mode, les papiers marbrés à la pate en ſont paſſés

L'on faiſoit une colle d'amydon, dont on encolloit d'abord les feuilles avec une broſſe à vergette. Encollées, on les laiſſoit ſécher. On broyoit enſuite des couleurs avec la même colle. On les mettoit dans autant de petits pots de fayance verniſſés ; on en prenoit avec un pinceau, & l'on deſſinoit ce qu'on vouloit. On avoit une aiguille à tête de verre, dont on ſe ſervoit pour faire les blancs, ou tous les petits contours. Cela fait, on plioit la feuille en deux ; on la faiſoit ſécher ; on la ciroit, & on la liſſoit.

Obſervations ſur la maniere de fabriquer le papier marbré. 1. Richelet & Trévoux ſe ſont lourdement trompés aux articles *papier marbré ;* l'un, en diſant que pour le faire, on ſe ſervoit d'une eau dans laquelle on avoit détrempé des couleurs avec de l'huile & du fiel de bœuf, & ſur laquelle on appliquoit le papier. Ce n'eſt pas cela ; on ne détrempe point les couleurs dans l'eau. L'autre, que les couleurs doivent être broyées avec l'huile ou le fiel de bœuf. L'huile n'a jamais été employée dans la fabrication du papier marbré, & ne peut y être employée. Cela eſt auſſi ridicule que de dire qu'un peintre à l'huile broye ſes couleurs à l'huile ou à l'eau.

2. Il y en qui prétendent qu'il faut ajouter à l'eau de gomme adragant, l'alun, dans le broyement des couleurs.

3. Il faut avoir des pinceaux de différentes groſſeurs. Celui qu'on voit dans nos planches eſt fait comme une petite broſſe. Il eſt emmanché d'un jonc applati. Il y en a au-deſſous de celui-ci, de cinq ou ſix ſortes, plus petits, mais faits de la même maniere.

4. On emplit les baquets d'eau pure, alunée ou gommée, juſqu'à un pouce du bord. On fait encore entrer ici l'alun, & l'on en donne le choix, ou de la gomme.

5. Les baquets ſont placés ou ſur des trepiés, ou ſur un établi, à hauteur convenable. Les couleurs ſont arrangées dans des pots. Pour les jetter, l'ouvrier tient le pinceau de la droite, & frappe de ſon manche ſur la main gauche, ce qui détache la couleur avec vîteſſe.

6. Lorſqu'on marbre un livre à demeure, c'eſt-à-dire que la tranche n'en doit pas être dorée, on ajoute aux couleurs du papier commun, le noir & le verd. On jette les couleurs en cet ordre, bleu, rouge, noir, verd, jaune très-menu ; puis on trempe les livres.

7. Il y a un ordre à obſerver dans le jet des couleurs.

8. On ne les jette pas toutes, il y en a qu'on couche.

9. Il y a des ouvriers qui diſent que pour faire prendre également la couleur au papier, & la lui faire prendre toute, il faut paſſer légerement deſſus la feuille étendue ſur le baquet, une regle de bois mince, qui rejettera en même tems ce qui s'eſt élevé des couleurs par-deſſus ſes bords. Si cela eſt, il ſeroit convenable que les bords du baquet fuſſent bien égaliſés, que le baquet fût plus rigoureuſement de niveau, & qu'afin que la regle appuyât également par-tout, & ne fît qu'effleurer la ſurface de la feuille, elle fût entaillée par les deux bouts, d'une certaine quantité, telle que ces entailles portant ſur les bords du baquet, le côté inférieur de la regle ne deſcendît dans le baquet qu'autant qu'il faudroit pour attendre la feuille : alors on n'auroit qu'à la pouſſer hardiment ; les bords du baquet & les entailles la dirigeroient. *Voyez* dans nos *Planches* cette regle entaillée. Mais l'habitude & l'adreſſe de la main peuvent ſuppléer à ces précautions difficiles d'ailleurs à prendre, parce que la profondeur des eaux va toujours en diminuant à meſure qu'on travaille, de la quantité dont chaque feuille s'en charge, & que la profondeur des entailles ſeroit toujours la même. Ainſi quoique je trouve cette manœuvre preſcrite dans un des mémoires que j'ai ſur le papier marbré, je ne crois pas qu'elle ſoit d'uſage.

10. On preſcrit de lever la feuille de deſſus le baquet, en la prenant par les angles.

11. Il y a trois ſortes de liſſoirs. Nous avons parlé de deux. La troiſieme eſt un plateau de verre, avec ſon manche de verre, qu'on voit dans nos *Planches*. Elle eſt auſſi à l'uſage des lingeres.

12. On voit que ſelon que les dents ſur les peignes ſeront également ou inégalement écartées, on aura des ondes ou friſons égaux ou inégaux ; plus les dents ſeront écartées, plus les friſons ſeront grands ; ſi elles ſont inégalement écartées ſur la longueur du peigne, on aura ſur le papier une ligne de friſons inégaux.

13. On conçoit qu'on veine le papier marbré d'autant de couleurs différentes qu'on en peut préparer, & que les figures régulieres ou irrégulieres correſpondant à la variété infinie des traits qu'on peut former ſur le tapis de couleur avec la pointe, & des mouvemens qu'on peut faire avec le peigne, elles n'ont point de limite. Il y a autant d'eſpeces de papiers marbrés, qu'il y a de manieres de combiner les couleurs & de les brouiller.

14. Cet art eſt très-ingénieux, & fondé ſur des principes aſſez ſubtils. Ceux qui le pratiquent ſont dans la miſere : leur travail n'eſt pas payé en raiſon du goût & de l'adreſſe qu'il demande.

15. Si ſur un tapis à bandes de différentes couleurs, on fait mouvoir deux peignes en ſens contraire, partant toutes deux du même lieu ; mais l'un brouillant en montant, & l'autre brouillant de la même maniere en deſcendant, il eſt évident qu'on aura des friſons, des pennaches & autres figures adoſſées, & tournées en ſens contraire. En s'y prenant autrement, on les auroit ſe regardant. Je ne doute point que cet art ne ſoit ſuſceptible d'une perfection qu'il n'a point encore eue, & qu'un ouvrier habile ne parvînt à diſpoſer de ſon tapis de couleurs d'une maniere très-ſurprenante.

16. Un *marbreur* avoit trouvé le moyen d'imiter la moſaïque, les fleurs & même le payſage. Pour cet effet il avoit gravé en bois des planches où le trait étoit bien évuidé, large, épais, & les fonds avoient un pouce ou environ de profondeur. On voit un de ces morceaux dans nos *Planches*. Il formoit ſur les eaux du baquet un tapis de couleurs, & les laiſſoit dans leur ordre, ou les brouilloit ſoit avec la pointe, ſoit avec le peigne ; puis il appliquoit ſa planche à la ſurface. Les traits ſaillans de la planche empor-

toient avec eux les couleurs qu'ils atteignoient, & laiſſoient les mêmes parties vuides ſur le baquet : alors il prenoit une feuille qu'il étendoit ſur le baquet ainſi diſpoſé, & ſa feuille ſe coloroit par-tout, excepté aux endroits d'où la planche en bois avoit précédemment enlevé la couleur ; il parvenoit donc à avoir ſur ſa feuille le deſſein de ſa planche.

17. Du mélange des couleurs que nous avons indiquées, on en pourra tirer une infinité d'autres.

Ainſi l'on aura la couleur de café, ſi l'on prend un quarteron de rouge d'Angleterre, qu'on le broye avec gros comme une noiſette de gomme & deux cuillerées de fiel de bœuf.

Un brun, ſi à un mélange de noir de fumée préparé avec l'indigo, & de rouge d'Angleterre, on ajoute de la gomme & du fiel de bœuf.

Un gris, ſi l'on broye enſemble du noir de fumée, du blanc d'Eſpagne & de l'indigo.

Un aurore, ſi on mêle l'orpin avec l'ochre, ajoutant auſſi la gomme & le fiel de bœuf.

Un bleu turquin, en mettant dans la couleur précédente plus d'indigo & moins de blanc d'Eſpagne.

Un bleu céleſte, en mettant au contraire dans la même couleur plus de blanc d'Eſpagne & moins d'indigo.

Un verd, en mettant de l'orpin jaune avec de l'ochre, broyant & délayant à l'ordinaire.

Un verd céleſte, en ajoutant au verd précédent un peu de blanc d'Eſpagne.

Un verd foncé, par le moyen d'un noir de fumée broyé avec de l'indigo & de l'ochre.

Au reſte, entre ces couleurs, il y en a quelques-unes dont la préparation varie, du moins quant aux doſes relatives des drogues dont on les compoſe, ſelon l'eſpece de papier qu'on veut marbrer. Mais quelle qu'elle ſoit, & quelles que ſoient les couleurs qu'on y veut employer, il ne faut pas les employer ſur le champ ; il faut qu'elles ayent repoſé du ſoir au lendemain.

18. Voyez les outils du *marbreur* dans nos *Planches*, au bas des vignettes : *a a a*, les baquets ; *b*, le pot à beurre ou la baratte ; *c*, le tamis ; *d d d d*, les pinceaux ; *e e e e e*, les peignes ; *f*, la pointe ; *g g g g*, des pots à couleur ; *h*, l'étendoir ; *i i i*, les châſſis ; *k*, pierre ; *l*, la molette ; *m*, ramaſſoire pour les couleurs ; *n*, ramaſſoire pour les eaux ; *o*, établi ; *p*, pierre à broyer & à liſſer ; *q q q*, liſſoir ; *r*, plioir.

19. Au reſte, il ne faut pas imaginer qu'on fera bien du papier marbré tout en débutant ; qu'il ne s'agit que d'avoir les inſtrumens, les couleurs, les préparer, les étendre ſur les baquets, & y appliquer des feuilles de papier ; il n'y aura que l'habitude, l'expérience & l'adreſſe qui apprendront à éviter un grand nombre de petits inconvéniens de détail, & à atteindre à des petites manœuvres qui perfectionnent. Plus il eſt facile de ſe paſſer des ouvrages, plus il faut y apporter des ſoins, & moins on en eſt récompenſé. C'eſt-là ce qui a fait vraiſemblablement tomber le papier marbré. On n'en fait preſque plus de beau. C'eſt un métier qui ne laiſſe pas d'entraîner des dépenſes, qui ſuppoſe de l'induſtrie, & qui rend peu.

Si l'on veut pratiquer ſur le papier marbré des filets d'or, ou autres agrémens de cette nature, il faut avoir un patron découpé, le ployer ſur la feuille marbrée, appliquer un mordant à tous les endroits qui paroiſſent à-travers les découpures du patron, y appliquer l'or, le laiſſer prendre, enſuite ôter le patron, & frotter la feuille avec du coton. Le coton enlevera le ſuperflu de l'or que le mordant n'avoit pas attaché, & ce qui reſtera formera les filets & autres figures qu'on voudra donner à la feuille marbrée.

MARBRIER, ſ. m. (*Art. mécan.*) ouvrier qui fait des ouvrages communs en marbre, compris ſous le nom de *Marbrerie*, &c. Par le nom de *marbrerie*, l'on entend non-ſeulement l'uſage & la maniere d'employer les marbres de différente eſpece & qualité, mais encore l'art de les tailler, polir, & aſſembler avec propreté & délicateſſe, ſelon les ouvrages où ils doivent être employés.

Le marbre du latin *marmor*, dérivé du grec μαρμαίρειν, *reluire*, à cauſe du beau poli qu'il reçoit, eſt une eſpece de pierre calcaire, dure, difficile à tailler, qui porte le nom des différentes provinces où ſont les carrieres d'où on le tire. C'eſt de cette eſpece de pierre que l'on fait les plus beaux ornemens des palais, temples, & autres monumens d'importance, comme les colonnes, autels, tombeaux, vaſes, figures, lambris, pavés, *&c.*

Les anciens qui en avoient en abondance en faiſoient des bâtimens entiers, en revétiſſoient non-ſeulement l'intérieur de leurs maiſons particulieres, mais même quelquefois l'extérieur. Il en eſt de pluſieurs couleurs ; les uns ſont blancs ou noirs ; d'autres ſont variés ou mêlés de taches, veines, mouches, ondes & nuages, différemment colorés ; les uns & les autres ſont opaques ; le blanc ſeul eſt tranſparant lorſqu'il eſt débité par tranche mince ; auſſi, au rapport de M. Félibien, les anciens s'en ſervoient-ils au lieu de verre qu'ils ne connoiſſoient pas alors pour les croiſées des bains, étuves, & autres lieux, qu'ils vouloient garantir du froid. On voyoit même à Florence, ajoute cet auteur, une égliſe très-bien éclairée, dont les croiſées en étoient garnies.

La *marbrerie* ſe diviſe en deux parties : l'une conſiſte dans la connoiſſance des différentes eſpeces de marbre, & l'autre dans l'art de les travailler pour en faire les plus beaux ornemens des édifices publics & particuliers.

Nous avons traité la premiere à l'*article* MAÇONNERIE, *voyez cet article*. Il ne nous reſte ici qu'à parler de la ſeconde.

Du marbre ſelon ſes façons. On appelle *marbre brut*, celui qui étant ſorti de la carriere en bloc d'échantillon ou par quartier, n'a pas encore été travaillé.

Marbre dégroſſi, celui qui eſt débité dans le chantier à la ſcie, ou ſeulement équarri au marteau, ſelon la diſpoſition d'un vaſe, d'une figure, d'un profil, ou autre ouvrage de cette eſpece.

Marbre ébauché, celui qui ayant déja reçu quelques membres d'architecture ou de ſculpture, eſt travaillé à la double pointe pour l'un, & approché avec le ciſeau pour l'autre.

Marbre piqué, celui qui eſt travaillé avec la pointe du marteau pour détacher les avant-corps des arriere-corps dans l'extérieur des ouvrages ruſtics.

Marbre matte, celui qui eſt frotté avec de la prêle ou de la peau de chien de mer, pour détacher des membres d'architecture ou de ſculpture de deſſus un fond poli.

Marbre poli, celui qui ayant été frotté avec le grès & le rabot, qui eſt de la pierre de Gothlande, & enſuite repaſſé avec la pierre de ponce, eſt poli à force de bras avec un tampon de linge & de la potée d'émeril pour les marbres de couleur, & de la potée d'étain pour les marbres blancs ; celle d'émeril les rougiſſant, il eſt mieux de ſe ſervir, ainſi qu'on le pratique en Italie, d'un morceau de plomb au lieu de linge, pour donner au marbre un plus beau poli & de plus longue durée ; mais il en coûte beaucoup plus de tems & de peine ; le marbre ſale, terne ou taché, ſe repolit de la même maniere ; les taches d'huile particulierement ſur le blanc, ne peuvent s'effacer, parce qu'elles pénetrent.

Marbre fini, celui qui ayant reçu toutes les opérations de la main-d'œuvre eſt prêt à être poſé en place.

Marbte artificiel, celui qui eſt fait d'une compoſition de gypſe en maniere de ſtuc, dans laquelle on met diverſes couleurs pour imiter le marbre; cette compoſition eſt d'une conſiſtance aſſez dure, & reçoit le poli; mais ſujette à s'écailler. On fait encore d'autres marbres artificiels avec des teintures corroſives ſur du marbre blanc, qui imitent les différentes couleurs des autres marbres, en pénétrant de plus de quatre lignes dans l'épaiſſeur du marbre; ce qui fait que l'on peut peindre deſſus des ornemens & des figures de toute eſpece; enſorte que ſi l'on pouvoit débiter ce marbre par feuilles très-minces, on en auroit autant de tableaux de même façon. Cette invention eſt de M. le comte de Kailus.

Marbre-feuille, peinture qui imite la diverſité des couleurs, veines & accidens des marbres, à laquelle on donne une apparence de poli ſur le bois ou ſur la pierre, par le vernis que l'on poſe deſſus.

Des ouvrages de marbrerie. Les ouvrages de *Marbrerie* ſervoient autrefois à revêtir non-ſeulement l'intérieur des temples, palais, & autres grands édifices, mais même quelquefois l'extérieur. Quoique cette matiere ſoit devenue très-rare chez nous, on s'en ſert encore dans l'intérieur des égliſes, dans les veſtibules, grandes ſalles & ſallons des palais, & autres maiſons d'importance, ſur-tout dans des lieux humides, comme grottes, fontaines, laiteries, appartemens des bains, *&c.* Tous ces ouvrages ſe diviſent en pluſieurs eſpeces; les uns conſiſtent dans toutes ſortes d'ornemens d'Architecture; les autres dans des compartimens de pavés de marbre de différente ſorte; les premiers comme ayant rapport aux décorations d'Architecture, nous les paſſerons ſous ſilence: les autres ſont de deux ſortes; la premiere appellée *ſimple*, eſt celle qui n'étant compoſée que de deux couleurs, ne forme aucune eſpece de figure; la ſeconde appellée *figurée*, eſt celle qui étant compoſée de marbres de plus de deux couleurs, forment par-là différentes figures.

Des compartimens de pavés ſimples. La *fig. 1. Pl. I.* repréſente le plan d'un pavé compoſé de carreaux quarrés blancs & noirs, ou de deux autres couleurs, alternativement diſpoſés les uns contre les autres en échiquier.

La *fig. 2.* repréſente le même deſſein, mais diſpoſé en loſange.

La *fig. 3.* repréſente un ſemblable deſſein de carreaux quarrés d'une même couleur, croiſés & entrelacés par d'autres noirs, ou d'une autre couleur.

La *fig. 4.* eſt un compartiment de carreaux en pointes de diamans noirs & blancs, ou de deux autres couleurs différentes.

La *fig. 5. Pl. II.* repréſente le plan d'un compartiment de carreaux en loſanges tranchés auſſi de deux couleurs.

La *fig. 6.* repréſente un autre compartiment de carreaux triangulaires, auſſi de deux couleurs différentes, diſpoſés en échiquier.

La *fig. 7.* eſt un deſſein de carreaux quarrés bordés & entrelacés chacun de batons rompus ou plates-bandes d'un marbre d'une autre couleur.

La *fig. 8.* eſt un autre deſſein de carreaux octogones, avec de petits carreaux quarrés d'une autre couleur, diſpoſés en échiquier.

La *fig. 9.* eſt le plan d'un compartiment de marbre d'exagone, étoilé auſſi de deux couleurs.

La *fig. 10.* eſt un autre plan de compartiment d'étoiles confuſes en marbre, qui quoique de trois couleurs différentes, ne peut être admis dans la ſeconde eſpece.

Des compartimens de pavé figurés, la ſeconde ſorte appellée *compartimens figurés*, ſont ceux qui dans la maniere dont ils ſont deſſinés, forment des figures de toute eſpece, telles ſont les ſuivantes.

La *fig. 11 Pl. III.* eſt le plan d'un pavé de marbre de quatre couleurs différentes, repréſentant des dés *A*, avec fonds *B*.

La *fig. 12* eſt le plan d'un autre pavé de marbre de trois couleurs différentes, repréſentant auſſi des dés *A*, mais ſans fonds.

La *fig. 13* eſt le plan d'un pavé de marbre de trois couleurs, repréſentant des exagones étoilés avec bordures *A*.

La *fig. 14* eſt le plan d'un pavé de marbre de trois couleurs, compoſés de ronds *A*, entrelaſſés en *B*.

La *fig. 15* eſt le plan d'un autre pavé de marbre, auſſi compoſé de trois couleurs différentes, compoſé de ronds *A*, avec bordure *B*.

La *fig. 16* eſt un autre plan de pavé de trois couleurs, repréſentant des octogones *A*, réguliérement irréguliers, avec bordures *B*, en petits quarrés *C*, diſpoſés en échiquier.

Les *fig. 17 & 18 Pl. IV.* ſont des foyers de grandes cheminées, dont le premier en marbre veiné eſt diſtribué par bandes de panneaux *A*, & demi-panneaux *B*, en loſange, d'un marbre plus foncé; le ſecond bordé d'une plate-bande *A*, de marbre blanc, eſt auſſi diſtribué de différens panneaux *B*, & d'une autre forme, ornés d'étoiles par leur extrémité.

Les *fig. 19 & 20* ſont auſſi deux foyers de cheminées plus petits que les précédens; le premier en marbre veiné, bordé de plate-bande *A*, formant des panneaux *B*, en pointe de diamant.

Les *fig. 21, 22, 23 & 24* ſont des plates-bandes, dont les deſſeins ſont diſpoſés de maniere à répondre aux compartimens des arcs-doubleaux des voutes, ſubdiviſées chacune de panneaux quarrés, circulaires ou ovales, avec cadres, entrelacés & non-entrelacés, en marbre aſſorti de différentes couleurs.

La *fig. 25 Pl. V.* eſt le plan d'un pavé de marbre, propre à placer dans un ſallon quarré, & dont le plafond terminé en vouſſure s'arrondiroit vers le milieu, pour former des arcs-doubleaux. Ce pavé eſt ſubdiviſé de cadres & de panneaux, & le milieu arrondi repréſente, par ſes différens panneaux, les arcs-doubleaux de la voute.

La *fig. 26* eſt un plan de pavé deſtiné, comme le précédent, à un ſallon, mais dont le plafond s'éleveroit en forme de calotte.

La *fig. 27* eſt le plan d'un autre compartiment de pavé deſtiné aux mêmes uſages que le précédent, mais d'un autre deſſein.

Les *fig. 28, 29 & 30, Pl. VI.* ſont autant de compartimens de pavé de marbre de différentes couleurs, employés aux mêmes uſages que les précédens, mais pour des pieces circulaires.

La *Pl. VII.* repréſente le plan des différens compartimens du pavé en marbre de l'égliſe du college Mazarin, dit *des quatre Nations*; *A A*, *&c.* ſont les portes d'entrée du veſtibule, *B* l'intérieur du veſtibule, *C* le milieu du dôme en ellipſe, *D* le maître autel, *E E* différentes chapelles, *F* un tombeau particulier, *G* le paſſage pour aller à la ſacriſtie, *H* celui pour ſortir dans l'intérieur du college.

La *Pl. VIII.* repréſente le plan du pavé de l'égliſe de la Sorbonne avec les différens compartimens; *A* eſt la principale porte d'entrée, *B* la nef, *C* les bas côtés de la nef avec des chapelles, *D* le milieu du dôme diſtribué de compartimens fort ingénieux en marbre de différentes couleurs, veiné & non veiné, le reſte de l'égliſe étant pavé par carreaux noirs & blancs, diſpoſés en loſange; *E* eſt un périſtile qui donne entrée dans l'égliſe par une face latérale, *F* eſt la chapelle de la Vierge, *G* des paſſages pour aller à des chapelles particulieres, *H* le tombeau du

cardinal de Richelieu, placé au milieu du chœur, *I* bas-côtés du chœur avec des chapelles, *K* petit paſſage pour ſortir dehors, *L* différens corps de logis de la maiſon.

La *Pl. IX.* eſt le plan du pavé du ſanctuaire & d'une partie du chœur de l'égliſe de Notre-Dame de Paris; *A A*, *&c.* ſont différens deſſeins d'ornemens en marbre de pluſieurs couleurs, dont les armes & le chiffre du roi ſont partie, *B* eſt un autel appellé *l'autel des féries*, *C C* ſont des degrés de marbre pour y monter, *D* eſt une grande niche circulaire où eſt placé un groupe de la ſainte Vierge au pié de la croix, *E* eſt le maître autel, *F F* ſont des ſocles qui portent des Anges en adoration, *G* ſont des degrés de marbre pour monter au maître autel, *H* eſt le tabernacle, *I I* ſont des piédeſtaux portant les figures de Louis XIII. & de Louis XIV. *K K*, *&c.* ſont des lambris de marbre dont ſont revêtus les piliers, les ſept arcades, & les portes de l'enceinte du chœur juſques au-deſſous des tribunes, *L L*, *&c.* ſont des grilles de fer doré qui regnent autour du ſanctuaire, *M M* ſont les deux baluſtrades circulaires qui ſéparent le ſanctuaire du chœur, *N N* ſont des portes à panneaux de fer doré qui donnent entrée au chœur, *O O* ſont les chaires archiépiſcopales, *P P* portes de dégagement pour le ſacriſtain, *Q Q* ſont la repréſentation des arcs-doubleaux qui devroient ſe trouver dans la voute ſi elle étoit à la moderne, *R R* degrés pour monter aux hautes ſtales, *T T* les baſſes ſtales.

La *Pl. X.* repréſente les compartimens du pavé de l'égliſe du Val-de-Grace, *A* en eſt la porte d'entrée, *B C* en eſt la nef, ornée de pilaſtres d'ordre corinthien, dont les plate-bandes *B* ſont diſtribuées d'ornemens de marbre noir & blanc, qui répondent aux compartimens des arcs doubleaux, & les intervalles *C* ſont ornés de différens deſſeins auſſi en marbre noir & blanc. Aux deux côtés de la nef *D D &c.* & *E E &c.* ſont des chapelles dont le pavé eſt auſſi orné de compartimens, *F* eſt le milieu du dôme où eſt placé le chiffre de l'abbaye, accompagné de palmes ſurmontées d'une couronne. Ce chiffre eſt ceint de deux chapelets ornés de bordures, dont l'intervalle eſt diſtribué de cœurs entrelacés en marbre de rance au milieu de chacun deſquels eſt une fleur-de-lys, le tout en marbre blanc poſé ſur un fond de marbre noir. Le reſte du compartiment circulaire eſt diſtribué de bandes de marbre de rance entrelacées, ſéparées par des carreaux de marbre noir. Les trois ronds-points *G* ſont ſubdiviſés de compartimens qui, ſemblables à ceux des plate-bandes de la nef, répondent à ceux de la voûte qui leur eſt ſupérieure. Aux quatre angles *H H &c.* du dôme ſont quatre chapelles carrelées en marbre noir & blanc, *I* eſt la chapelle du ſaint Sacrement, *K* la chapelle de la reine, & *L* le chœur des dames religieuſes.

La *Pl. XI.* repréſente le plan des compartimens du pavé compris ſous le dôme des Invalides, *A* eſt un périſtile qui donne entrée par le portail du côté de la campagne; *B* eſt le milieu du dôme, ſubdiviſé de compartimens de marbre de différente couleur, ſemé çà & là du chiffre du roi & d'autres ornemens auſſi de marbre; *C D E* & *F* ſont les quatre croiſées dont l'une *C* eſt le côté de l'entrée, *D* celui du maître-autel de l'égliſe, *E* celui où eſt la chapelle de ſainte Thereſe; *G H I* & *K* ſont quatre autres chapelles qui par les paſſages *L* ont communication dans les croiſées du dôme, & par ceux *M* dans le dôme. Dans la premiere *G* eſt la chapelle de ſaint Auguſtin, dans la ſeconde *H* celle de ſaint Ambroiſe, dans la troiſieme *I* celle de ſaint Grégoire, & dans la quatrieme *K* celle de ſaint Jérome. *N N &c.* ſont des eſcaliers pratiqués dans les épaiſſeurs des murs pour monter aux combles.

Des outils de marbrerie. La *figure premiere*, *Pl. XII.* eſt un fort établi de menuiſerie, ſur lequel on travaille la plûpart des ouvrages en marbre. Il eſt compoſé d'une table *A A* fort épaiſſe, portée ſur deux piés doubles *B B* en forme de traiteaux d'aſſemblage.

La *fig.* 2 eſt un maillet, eſpece de maſſe de bois *A*, portant un manche *B* qui ſert à frapper ſur différens outils pour travailler le marbre.

La *fig.* 3 eſt un inſtrument appellé *groſſe maſſe*, deſtiné aux mêmes uſages que le précédent; c'eſt une maſſe de fer *A* portant un manche de bois *B*.

La *fig.* 4 eſt le même inſtrument, mais beaucoup plus petit, auſſi l'appelle-t-on pour cela *petite maſſe*.

La *fig.* 5 eſt une cuillere à deux manches appellée *ſebille*, faite pour contenir du grès & de l'eau lorſque l'on ſcie les blocs de marbre.

La *fig.* 6 eſt une cuilliere plus petite avec un ſeul manche fort long, faite pour prendre du grais mêlé avec de l'eau pour répandre dans les traits de la ſcie, & lui procurer par-là le moyen d'avancer l'ouvrage & de ne point s'échauffer ni ſe gâter.

La *fig.* 7 eſt une ſcie à main ſans dents, appellée *ſciotte*, compoſée d'un fer *A*, & de ſa monture de bois *B*.

La *fig.* 8 eſt une ſcie à main, mais dentée; *A* en eſt le fer, & *B* le manche.

La *fig.* 9 eſt une autre ſcie à main ſans dents; *A* en eſt le fer, & *B* le manche.

La *fig.* 10 eſt une petite ſcie ſans dents avec une monture compoſée de deux montans *A*, une traverſe *B*, une corde *C* & un gareau *D*, par le moyen duquel on bande le fer *E* de la ſcie autant qu'on le juge à-propos.

La *fig.* 11 eſt une autre ſcie de même façon que la précédente, mais beaucoup plus forte, portant deux gareaux *D D*.

La *fig.* 12, *Pl. XIII*, eſt un inſtrument appellé *marteline*, eſpece de marteau acéré par chaque bout, dont l'un *A* eſt ſemé de petites pointes fort aiguës, & l'autre *B* eſt pointu, dont *C* eſt le manche; il eſt deſtiné à marteler les ouvrages que l'on veut égrainer.

La *fig.* 13 eſt une eſpece de poinçon appellé *ciſeau en marteline*, acéré par le bout *A*, ſemé comme au précédent de petites pointes, & deſtiné aux mêmes uſages.

La *fig.* 14 eſt une autre eſpece de poinçon appellé *boucharde*, avec pointes acérées en *A*, & employé auſſi aux mêmes uſages.

La *fig.* 15 eſt un poinçon appellé *dent-de-chien*, acéré en *A*.

La *fig.* 16 eſt un autre poinçon appellé *gradine*, acéré auſſi en *A*.

La *fig.* 17 eſt un poinçon acéré en *A*, fait le plus ſouvent pour chaſſer des pointes.

La *fig.* 18 eſt une pointe quarrée & acérée en *A*, faite pour tailler le marbre par petites parties.

La *fig.* 19 eſt une autre pointe appellée *houguette*, méplatte & acérée en *A*.

La *fig.* 20 eſt un inſtrument appellé *outil crochu*, fait pour fouiller & unir des cavités.

La *fig.* 21 eſt un autre inſtrument appellé *rondelle*, deſtiné aux mêmes uſages que le précédent.

La *fig.* 22 eſt un inſtrument appellé auſſi *rondelle*, mais improprement; c'eſt plûtôt une eſpece de ripe acérée & dentée en *A*, faite pour fouiller dans des cannelures.

La *fig.* 23 eſt un inſtrument appellé *ripe*, acéré en *A*, employé aux mêmes uſages que le précédent.

La *fig.* 24 eſt encore une ripe acérée en *A*, appellée *grattoir*, deſtinée aux mêmes uſages que les précédentes.

La *fig.* 25 eſt un inſtrument appellé *riflard*, eſpece

de lime plate recourbée & acérée par chaque bout, deſtiné à limer & unir les endroits où les autres outils ne peuvent pénétrer.

La *fig. 26* eſt un autre riflard en queue de rat recourbé & acéré auſſi par chaque bout, employé aux mêmes uſages que le précédent.

La *fig. 27* eſt un riflard méplat en rape, la taille étant différente des autres.

La *fig. 28* eſt un riflard en queue de rat, ſemblable au précédent.

La *fig. 29* eſt une lime dite *lime d'Allemagne*, emmanchée dans un manche de bois *A*.

La *fig. 30* eſt une lime en queue de rat, emmanchée auſſi dans un manche de bois *A*.

La *fig. 31* eſt une lime appellée, à cauſe de ſa taille, *rape*, emmanchée dans un manche de bois *A*.

La *fig. 32* eſt une rape en queue de rat, emmanchée dans un manche de bois *A*.

La *fig. 33* eſt une lime ſans dents, emmanchée dans un manche de bois *A*.

La *fig. 34* eſt une queue-de-rat ſans dents, emmanchée dans un manche de bois *A*.

La *fig. 35* eſt un ciſeau appellé *burin*, acéré en *A*.

La *fig. 36* eſt un autre burin acéré auſſi en *A*.

La *fig. 37* eſt un inſtrument appellé *fermoir à dents*, acéré en *A*, emmanché dans un manche de bois *B*.

La *fig. 38* eſt un autre fermoir ſans dents acéré en *A*, emmanché auſſi dans un manche de bois *B*.

La *fig. 39*, *Pl. XIV*, eſt un inſtrument appellé *vilbrequin*, eſpece de chaſſis de fer *A*, portant par un bout *B* une broche qui traverſe un manche de bois *C* tournant à pivot, & par l'autre *D*, une douille quarrée où s'ajuſte la tête auſſi quarrée d'un trépan, dont l'autre botu *F* acéré ſert en égrugeant le marbre à faire des trous.

La *fig. 40* eſt une mêche à tête quarrée par un bout *A*, évuidée & acérée par l'autre *B*, faite auſſi pour percer des trous, mais dans du marbre très-tendre.

La *fig. 41* eſt le fuſt d'un trépan compoſé d'une tige *A*, portant par en-haut un trou au-travers duquel paſſe une petite corde *B B*, dont les deux bouts vont ſe joindre aux deux extrémités d'une traverſe *C C*, percée d'un trou dans ſon milieu au-travers duquel paſſe la tige *A*; cette traverſe ſert à manœuvrer le trépan de cette maniere, la corde *B B* étant roulée autour de la tige *A*, & la traverſe *C C* par conſéquent montée juſqu'au milieu, on appuie deſſus avec ſecouſſe pour la lâcher enſuite; & la laiſſant ainſi remonter, la corde *B B* qui étoit roulée d'un côté, ſe déroule pour s'enrouler de l'autre autour de la tige *A*, ce qui fait faire pluſieurs tours au trépan; on donne enſuite à la traverſe *C C* une nouvelle ſecouſſe, qui réitere la manœuvre toujours de même façon juſqu'à ce que le trou ſoit percé; & pour faciliter le volant de cette machine, on arrête à demeure à la tige *A* une maſſe de plomb *D* de la forme qu'on juge à propos; cette même tige porte par ſon extrémité *E* une mouſle ou douille méplate, dans laquelle entre la tête d'un trépan *F* acéré par le bout perçant *G*.

La *fig. 42* eſt un inſtrument, appellé *fraiſe*, dont l'extrémité ſupérieure *A* s'ajuſte dans la mouſle *E* du fuſt du trépan, *fig. 41*, & qui, par ſon extrémité inférieure *B*, formant différens angles aigus & acérés, ſert à élargir l'entrée des trous; ou à en percer d'autres dans des marbres très-durs.

La *fig. 43* eſt une autre fraiſe différente de la précédente, en ce qu'elle eſt quarrée par le bout *A*, & qu'elle s'ajuſte dans une boîte *B*, pour la mouvoir par le moyen de l'archet *fig. 44*, ou de celui *fig. 45*.

La *fig. 44* eſt un archet ou arçon différent du précédent, en ce qu'il eſt compoſée d'une lame d'épée *A* ou tige d'étoffe (on appelle *étoffe* une compoſition de bon fer & de bon acier mêlés enſemble; qui, lorſqu'elle eſt trempée, fait les meilleurs reſſorts, c'eſt de cela que l'on fait ordinairement les lames d'épée élaſtiques, emmanchée par un bout dans un manche de bois *B*, portant par les deux extrémités les deux bouts d'une corde à boyau ou corde d'arçon *C*, qui ſe fait avec des lanieres de cuirs arrondies ou tournées ſur elles-mêmes.

La *fig. 46* eſt un inſtrument appellé *palette*; c'eſt en effet une palette de bois *A* dont le milieu porte une piece de fer *B*, percée de pluſieurs trous qui ne vont que juſqu'au quart de ſon épaiſſeur: c'eſt avec les quatre derniers inſtrumens que l'on perce des trous en cette maniere; on commence d'abord par former avec la corde *C* de l'arçon *fig. 45*, un ou deux trous autour de la boîte *B* de la fraiſe *fig. 43*, que l'on place par le bout *C* dans un des trous de la piece de fer *B* de la palette *fig. 46*, que l'on appuie alors ſur l'eſtomac, & dans cette ſituation le bout *A* de la fraiſe *fig. 43* élargit ou perce les trous en manœuvrant l'arçon, *fig. 45*, à-peu-près comme l'archet d'un violon.

L'archet *fig. 44* ſert auſſi comme celui *fig. 45*, mais pour des fraiſes beaucoup plus petites.

La *fig. 47* eſt un grand compas à charniere en *A*, fait pour prendre des diſtances égales par les pointes *B B*.

La *fig. 48* eſt un petit compas à charniere en *A*, fait auſſi pour prendre des diſtances égales par les pointes *B B*.

La *fig. 49* eſt un grand compas, appellé *compas d'épaiſſeur à charniere*, en *A*, fait pour prendre des épaiſſeurs, diamètres & autres choſes ſemblables, égales par les pointes recourbées *B B*.

La *fig. 50* eſt un compas d'épaiſſeur plus petit à charniere en *A*, employé aux mêmes uſages que le précédent.

La *fig. 51* eſt un inſtrument, appellé *niveau*, compoſé d'un chaſſis de bois aſſemblé d'équerre en *A*, portant une traverſe *B*, au milieu de laquelle eſt un plomb *C*, ſuſpendu à un petit cordeau *D*; c'eſt avec cet inſtrument que l'on poſe de niveau toutes les pierres, carreaux, pavés, & autres compartimens horiſontaux.

Il eſt une quantité d'autres outils qui ne ſont qu'un rafinement de ceux que nous avons vûs, plus petits ou plus gros, plus courts ou plus longs à proportion de la délicateſſe des ouvrages où on les emploie & du génie des ouvriers à les inventer. *Cet article eſt de M.* LUCOTTE.

MARBRIERE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) carriere de marbre. *Voyez l'article* MARBRE.

MARC, EVANGILE DE S. *ou* SELON S. (*Théol.*) hiſtoire de la vie, de la prédication, & des miracles de Jéſus-Chriſt, compoſée par S. Marc, diſciple & interprete de S. Pierre, & l'un des quatre évangéliſtes. C'eſt un des livres canoniques du nouveau Teſtament, également reconnu pour tel par les Catholiques & par les Proteſtans.

On croit communément que S. Pierre étant allé à Rome vers l'an de Jéſus-Chriſt 44, S. *Marc* l'y accompagna, & écrivit ſon évangile à la priere des fideles qui lui demanderent qu'il leur donnât par écrit ce qu'il avoit appris de la bouche de S. Pierre. On ajoûte que ce chef des apôtres approuva l'entrepriſe de S. *Marc*, & donna ſon évangile à lire dans les égliſes comme un ouvrage authentique. Tertullien, *liv. IV. contra Marcion.* attribue cet évangile à S. Pierre; & l'auteur de la ſynopſe attribuée à S. Athanaſe veut que cet apôtre l'ait dicté à S. *Marc*. Eutyche, patriarche d'Alexandrie, avance que S. Pierre l'écrivit; & quelques-uns cités dans S. Chryſoſtome (*homil. j. in Matth.*) croient que S. *Marc* l'écrivit en Egypte: d'autres prétendent qu'il

ne l'écrivit qu'après la mort de S. Pierre. Toutes ces diverſités d'opinions prouvent aſſez qu'il n'y a rien de bien certain ſur le tems ni ſur le lieu où S. *Marc* compoſa ſon évangile.

On eſt auſſi fort partagé ſur la langue dans laquelle il a été écrit, les uns ſoutenant qu'il a été compoſé en grec, & les autres en latin. Les anciens & la plûpart des modernes tiennent pour le grec, qui paſſe encore à-préſent pour l'original de S. *Marc;* mais quelques exemplaires grecs manuſcrits de cet évangile portent qu'il fut écrit en latin; le ſyriaque & l'arabe le portent de même. Il étoit convenable qu'étant à Rome & écrivant pour les Romains, il écrivît en leur langue. Baronius & Selden ſe ſont déclarés pour ce ſentiment qui au reſte eſt peu ſuivi. On montre à Veniſe quelques cahiers que l'on prétend être l'original de la main de S. *Marc*. Si ce fait étoit certain, & que l'on pût lire le manuſcrit, la queſtion ſeroit bientôt décidée; mais on doute que ce ſoit le véritable original de S. *Marc;* & il eſt tellement gâté de vétuſté, qu'à peine peut-on diſcerner une ſeule lettre. Entre les auteurs qui en ont parlé, dom Bernard de Montfaucon qui l'a vu, dit dans ſon *voyage d'Italie*, *chap. iv. page 55.* qu'il eſt écrit en latin; & il avoue qu'il n'a jamais vû de ſi ancien manuſcrit. Il eſt écrit ſur du papier d'Egypte beaucoup plus mince & plus délicat que celui qu'on voit en différens endroits. Le même auteur, dans ſon *antiquité expliquée*, *liv. XIII.* croit qu'on ne haſarde guere en diſant que ce manuſcrit eſt pour le plus tard du quatrieme ſiecle. Il fut mis en 1564 dans un caveau dont la voûte même eſt dans les marées plus baſſe que la mer voiſine, de-là vient que l'eau dégoutte perpétuellement ſur ceux que la curioſité y amene. On pouvoit encore le lire quand il y fut dépoſé. Cependant un auteur qui l'avoit vû avant le P. de Montfaucon, croyoit y avoir remarqué des caracteres grecs.

Quelques anciens hérétiques, au rapport de S. Irénée (*lib. III. cap. ij.*), ne recevoient que le ſeul évangile de S. *Marc*. D'autres parmi les Catholiques rejettoient, ſi l'on en croit S. Jérôme & S. Grégoire de Nyſſe, les douze derniers verſets de ſon évangile depuis le *verſ. 9. ſurgens autem manè*, &c. juſqu'à la fin du livre, apparemment parce qun S. *Marc* en cet endroit leur paroiſſoit trop oppoſé à S. Matthieu, & qu'il y rapportoit des circonſtances qu'ils croyoient oppoſées aux autres évangéliſtes. Les anciens peres, les anciennes verſions orientales, & preſque tous les anciens exemplaires, tant imprimés que manuſcrits grecs & latins, liſent ces douze derniers verſets, & les reconnoiſſent pour authentiques, auſſi-bien que le reſte de l'évangile de S. *Marc*.

Enfin en confrontant S. *Marc* avec S. Matthieu, il paroît que le premier a abrégé l'ouvrage du ſecond; il emploie ſouvent les mêmes termes, rapporte les mêmes circonſtances, & ajoûte quelquefois des particularités qui donnent un grand jour au texte de S. Matthieu. Il rapporte cependant deux ou trois miracles qui ne ſe trouvent point dans celui-ci, & ne ſe conforme pas toûjours à l'ordre de ſa narration, ſurtout depuis le *chap. iv. verſ. 12* juſqu'au *chap. xiv. verſ. 13.* de S. Matthieu, s'attachant plus dans cet intervalle à celle de S. Luc. Calmet, *dictionn. de la bibl. tom. II. pp. 616 & 617.* (*G*)

MARC, (*Hiſt. eccléſ.*) chanoines de S. *Marc*, congrégation de chanoines réguliers fondés à Mantoue par Albert Spinola, prêtre qui vivoit vers la fin du douzieme ſiecle. *Voyez* CHANOINE.

Spinola leur donna une regle qui fut ſucceſſivement approuvée & corrigée par différens papes. Vers l'an 1450, ils ne ſuivirent plus que la regle de S. Auguſtin.

Cette congrégation qui étoit compoſée d'environ dix-huit ou vingt maiſons d'hommes & de quelques-unes de filles dans la Lombardie & dans l'état de Veniſe, après avoir fleuri pendant près de quatre cens ans, diminua peu-à-peu, & ſe trouva réduite à deux couvens où la régularité n'étoit pas même obſervée. Celui de S. *Marc* de Mantoue, qui étoit le chef-d'ordre, fut donné l'an 1584, du conſentement du pape Grégoire XIII. aux Camaldules, par Guillaume Duc de Mantoue, & cette congregation finit alors. *Voyez* CAMALDULE.

Ordre de S. Marc eſt l'ordre de la chevalerie de la république de Veniſe, qui eſt ſous la protection de S. *Marc* l'évangéliſte; les armes de cet ordre ſont un lion aîlé de gueule, avec cette deviſe, *pax tibi Marce evangeliſta*. On le donne à ceux qui ont rendu de grands ſervices à la république, comme dans les ambaſſades, & ceux-là reçoivent ce titre du ſénat même. Ils ont le privilége de porter la ſtole d'or aux jours de cérémonie, & un galon d'or ſur la ſtole noire qu'ils portent ordinairement. Ceux à qui on le donne comme récompenſe de la valeur ou du mérite littéraire, le reçoivent des mains du doge, & portent pour marque de chevalerie une chaîne d'or, d'où pend le lion de S. *Marc* dans une croix d'or. Le doge crée quand il lui plaît des chevaliers de cette ſeconde eſpece, qu'on regarde comme fort inférieurs à ceux de la premiere.

MARC, (*Commerce.*) poids dont on ſe ſert en France & en pluſieurs états de l'Europe, pour peſer diverſes ſortes de marchandiſes, & particuliérement l'or & l'argent: c'eſt principalement dans les hôtels des monnoies & chez les marchands qui ne vendent que des choſes précieuſes ou de petit volume, que le *marc* & ſes diviſions ſont en uſage. Avant le regne de Philippe premier, l'on ne ſe ſervoit en France, ſur-tout dans les monnoies, que de la livre de poids compoſée de douze onces. Sous ce prince, environ vers l'an 1080, on introduiſit dans le commerce & dans la monnoie le poids de *marc*, dont il y eut d'abord de diverſes ſortes, comme le *marc* de Troyes, le *marc* de Limoges, celui de Tours, & celui de la Rochelle, tous quatre différens entre eux de quelques deniers. Enfin ces *marcs* furent réduits au poids de *marc*, ſur le pié qu'il eſt aujourd'hui.

Le *marc* eſt diviſé en 8 onces, ou 64 gros 192 deniers, ou 160 eſterlins, ou 300 mailles, ou 140 felins, ou 4608 grains.

Ses ſubdiviſions ſont chaque once en 8 gros, 24 deniers, 20 eſterlins, 40 mailles, 80 felins, & 576 grains; le gros en 3 deniers, 2 eſterlins & demi, 5 mailles, 10 felins, 72 grains; le denier en 24 grains, l'eſterlin en 28 grains, quatre cinquiemes de grain. Le felin en 7 grains 1 cinquieme de grain; enfin le grain en demi, en quart, en huitieme, *&c.* Toutes ces diminutions ſont expliquées plus amplement à leur propre article. Il y a à Paris dans le cabinet de la cour des monnoies un poids de *marc* original gardé ſous trois clés, dont l'une eſt entre les mains du premier préſident de cette cour, l'autre en celle du conſeiller commis à l'inſtruction & jugement des monnoies, & la troiſieme entre les mains du greffier. C'eſt ſur ce poids que celui du châtelet fut étalonné en 1494, en conſéquence d'un arrêt du parlement du 6 Mai de la même année; & c'eſt encore ſur ce même poids que les Changeurs & Orfevres, les gardes des Apoticaires & Epiciers, les Balanciers, les Fondeurs, enfin tous les marchands & autres qui peſent au poids de *marc* ſont obligés de faire étalonner ceux dont ils ſe ſervent. Tous les autres hôtels des monnoies de France ont auſſi dans leurs greffes un *marc* original mais vérifié ſur l'étalon du cabinet de la cour des monnoies de Paris. Il ſert à étalonner tous les poids dans l'étendue de ces monnoies. A Lyon on dit *échantiller*, & en Bourgogne *égantiller*, au lieu d'*éta-*

lonner. Voyez ETALON & ETALONNER. Louis XIV. ayant ſouhaité que le poids de *marc* dont on ſe ſervoit dans les pays conquis fût égal à celui du reſte du royaume, envoya en 1686 le ſieur de Chaffebras, député & commiſſaire pour cet établiſſement. Les anciens étalons qu'on nommoit *poids dormans*, lui ayant été repréſentés, comme il paroît par ſon procès-verbal, & ayant été trouvés dans quelques lieux plus forts & dans d'autres plus foibles que ceux de France, furent déformés & briſés, & d'autres établis en leur place, pour être gardés à la monnoie de Lille, & y avoir recours à la maniere obſervée dans les autres hôtels des monnoies du royaume. Ces nouveaux étalons ſont époinçonnés & marqués de L couronnée de la couronne impériale de France, & continuent d'y être appellés *poids dormans*, comme les anciens, qui avoient pour marque un ſoleil, au-déſſus duquel étoit une fleur-de-lis. En Hollande, particulierement à Amſterdam, le poids de *marc* ſe nomme *poids de troy*, il eſt égal à celui de Paris. *Voyez* POIDS. *Voyez auſſi* LIVRE. On appelle en Angleterre un *marc* les deux tiers d'une livre ſterling. Sur ce pié les mille *marc* font ſix cens ſoixante-ſix & deux tiers de livre ſterling. *Voyez* LIVRE, où il eſt parlé de la monnoie de compte. L'or & l'argent ſe vendent au *marc*, comme on l'a dit ci-deſſus; alors le *marc* d'or ſe diviſe en vingt-quatre karats, le karat en huit deniers, le denier en vingt-quatre grains, & le grain en vingt-quatre primes. Autrefois on contractoit en France au *marc* d'or & d'argent, c'eſt-à-dire qu'on ne comptoit point les eſpeces dans les grands payemens, pour les ventes & pour les achats, mais qu'on les donnoit & recevoit au poids du *marc*. Avant les fréquens changemens arrivés dans les monnoies de France ſous le regne de Louis XIV. on faiſoit quelque choſe de ſemblable dans les caiſſes conſidérables, où les ſacs de mille livres en écus blancs de trois livres piece ne ſe comptoient pas, mais ſe donnoient au poids.

Lorſque dans une faillite ou abandonnement de biens l'on dit que des créanciers ſeront payés au *marc* la livre, cela doit s'entendre qu'ils viennent à contribution entre eux ſur les effets mobiliers du débiteur, chacun à proportion de ce qui lui peut être dû : c'eſt ce qu'on appelle ordinairement *contribution au ſol la livre*.

MARC s'entend auſſi d'un poids de cuivre compoſé de pluſieurs autres poids emboîtés les uns dans les autres, qui tous enſemble ne font que le *marc*, c'eſt-à-dire huit onces, mais qui ſéparés ſervent à peſer juſqu'aux plus petites diminutions du *marc*. Ces parties du *marc* faites en forme de gobelets ſont au nombre de huit, y compris la boîte qui les enferme tous, & qui ſe ferme avec une eſpece de mentonniere à reſſort attachée au couvercle avec une charniere. Ces huit poids vont toûjours en diminuant, à commencer par cette boîte qui toute ſeule peſe quatre onces, c'eſt-à-dire autant que les ſept autres; le ſecond eſt de deux onces & peſe autant que les ſix autres; ce qui doit s'entendre, ſans qu'on le répete, de toutes les diminutions ſuivantes hors les deux derniers; le troiſieme peſe une once, le quatrieme une demi-once ou quatre gros, enfin le ſeptieme & le huitieme qui ſont égaux, chacun un demi-gros, c'eſt-à-dire un denier & demi ou trente-ſix grains, à compter le gros à trois deniers & le denier vingt-quatre grains. *Voyez les Pl. du Balancier.*

Ces ſortes de poids de *marc* par diminution ſe tirent tout fabriqués de Nuremberg; mais les Balanciers de Paris & des autres villes de France qui les font venir pour les vendre, les rectifient & ajuſtent en les faiſant vérifier & étalonner ſur le *marc* original & ſes diminutions, gardés, comme on l'a dit, dans les hôtels des monnoies. *Dictionnaire de Commerce.* (*G*)

MARC, (*Balancier.*) On appelle un *marc* une boîte de cuivre en forme de cone tronqué : voici les noms des pieces qui le compoſent. 1°. La poche eſt dans quoi ſont renfermés tous les autres poids, dont il eſt compoſé; 2°. le deſſus qui ſert pour fermer les poids dans la poche; 3°. deux charnieres, une de devant, & l'autre de derriere qui ſert à tenir le *marc* fermé. Les deux marottes ou les piliers, ſont deux petites figures ou piliers où l'anſe eſt ajuſtée; 4°. l'anſe.

Dans la poche ſont les différens poids dont il eſt compoſé; ſuppoſons-en un de trente-deux *marcs*, la poche avec ſon tour garni, peſe ſeize *marcs*; le plus gros des poids de dedans, en peſe huit; le ſecond, peſe quatre *marcs;* le troiſieme, deux *marcs;* le quatrieme, un *marc;* le cinquieme, peſe huit onces; le ſixieme, quatre onces; le ſeptieme, deux onces: le huitieme, une once; le neuvieme, quatre gros; le dixieme, deux gros; le onzieme, un gros; le douzieme & treizieme, chacun un demi-gros, qui ſont les derniers poids d'un *marc*.

Le Balancier vend auſſi les poids de fer, dont le plus fort eſt le poids de 50 liv. les autres au-deſſous, ſont 25 liv. 12 liv. 6 liv. 4 liv. 2 liv. 1 liv. demi-livre; un quarteron & demi-quarteron, qui eſt le plus petit de ces ſortes de poids.

MARC, (*Econ. ruſtiq.*) ſe dit de ce qui reſte du raiſin, quand il a été preſſuré; il ſe peut dire encore du verjus, du houblon, des pommes, des poires, & des olives, quand ces fruits ont rendu la liqueur qu'ils contenoient.

Ce *marc* n'eſt point inutile, il entre dans la compoſition des terres pour les orangers, & eſt encore propre à améliorer les terres graſſes ou humides, dont les parties peu volatiles fixent les principes trop exaltés du *marc*.

MARC *d'Apalache, ſaint* (*Géog.*) baie, riviere & fort de l'Amérique dans la Floride Eſpagnole, *lat. 30. 25.*

MARCASSIN, ſ. m. (*Venerie*) c'eſt le nom que l'on donne aux petits du ſanglier.

MARCASSIN, (*Diete & Mat. méd.*) *Voyez* SANGLIER. (*Diete & Mat. med.*)

MARCASSITE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Minéral.*) une *marcaſſite* eſt une ſubſtance minérale brillante, d'un jaune d'or, compoſée de fer, de ſoufre, d'une terre non métallique, à laquelle ſe joint accidentellement quelquefois du cuivre. Cette ſubſtance donne des étincelles frappée avec de l'acier, d'où l'on voit que *marcaſſite* & *pyrite* ſont des noms ſynonymes, comme Henckel l'a fait voir dans ſa *pyritologie*, *ch. ij.*

Quelquefois pourtant on donne le nom de *marcaſſites* aux pyrites anguleuſes, qui affectent une figure réguliere & déterminée, aux pyrites cryſtalliſées; ces pyrites ou *marcaſſites* ſont de différentes formes; il y en a de cubiques, d'exahédres cubiques, d'exahedres priſmatiques, d'exahedres rhomboïdales, d'exahedres cellulaires. Il y en a d'octahedres, ou à huit côtés; de décahedres ou à dix côtés, de dodécahedres ou de douze côtés, de décatenahedres ou de quatorze côtés; il y en a dont les côtés où les plans ſont irréguliers; d'autres ſont par groupes de cryſtaux; d'autres enfin ſont en lames poſées les unes ſur les autres. *Voyez* l'*article* PYRITE.

Quelquefois on s'eſt ſervi du mot de *marcaſſite* pour déſigner le biſmuth, & on l'a appellé *marcaſſita argentea, ſive officinarum.* Quelques auteurs ont auſſi donné au zinc le nom de *marcaſſite d'or* (*marcaſſita aurea*) fondé vraiſſemblablement ſur la propriété que le zinc a de jaunir le cuivre. Par *marcaſſita ferri*, on a voulu déſigner la pyrite martiale, & Paracelſe a donné le nom de *marcaſſite* à toutes les pyrites. D'autres alchimiſtes ſe ſont ſervi indifféremment du mot de *marcaſſite* pour déſigner tous les

demi-métaux & les mines des autres métaux imparfaits. On prétend que ce mot eſt dérivé du mot hébreu *marah*, qui ſignifie *polir*, *nettoyer*; on prétend qu'il ſignifie auſſi *flaveſcere*, être jaune.

MARCELLIANA, (*Géog. anc.*) lieu d'Italie dans la Lucanie, au voiſinage d'Atina. M. de Liſle le nomme *Marcellianum*, on croit que c'eſt la Pola d'aujourd'hui. (*D. J.*)

MARCELLIENS, ſ. m. (*Théol.*) hérétiques du quatrieme ſiecle, attachés à la doctrine de Marcel d'Ancyre, qu'on accuſoit de faire revivre les erreurs de Sabellius. *Voyez* SABELLIENS.

Quelques-uns cependant croient que Marcel étoit orthodoxe, & que ce furent les Ariens ſes ennemis, qui lui imputerent des erreurs.

S. Epiphane obſerve qu'on étoit partagé ſur le fait de la doctrine de Marcel; mais que pour ſes ſectateurs, il eſt très-conſtant qu'ils ne reconnoiſſoient pas les trois hypoſtaſes, & qu'ainſi le marcellianiſme n'étoit point une héréſie imaginaire.

MARCELLIN, S. (*Géog.*) petite ville de France en Dauphiné, au diocèſe de Vienne, capitale d'un bailliage; elle eſt ſituée dans un terrein agréable & fertile en bons vins, près de l'Iſere, à ſept lieues de Grenoble & de Valence, 101 S. E. de Paris. *Long. 21. 53. 9. lat. 45. 30. 31.* (*D. J.*)

MARCHAGE, ſ. m. (*Juriſp.*) *marchagium*, dans les coutumes d'Auvergne & de la Marche, ſignifie le droit que les habitans d'un village ont de faire marcher & paître leurs troupeaux ſur le territoire d'un autre village; ce terme vient de *marche*, qui ſignifie *limite* ou *confin* de deux territoires. *Voyez* le *gloſſ.* de Ducange au mot *Marchagium*.

MARCHAND, ſ. m. (*Comm.*) perſonne qui négocie, qui trafique ou qui fait commerce; c'eſt-à-dire, qui achete, troque, ou fait fabriquer des marchandiſes, ſoit pour les vendre en boutique ouverte ou en magaſin, ſoit auſſi pour les débiter dans les foires & marchés, ou pour les envoyer pour ſon compte dans les pays étrangers.

Il y a des *marchands* qui ne vendent qu'en gros, d'autres qui ne vendent qu'en détail, & d'autres qui font donc enſemble le gros & le détail. Les uns ne font commerce que d'une ſorte de marchandiſe, les autres de pluſieurs ſortes; il y en a qui ne s'attachent qu'au commerce de mer, d'autres qui ne font que celui de terre, & d'autres qui ſont conjointement l'un & l'autre.

La profeſſion de *marchand* eſt honorable, & pour être exercée avec ſuccès, elle exige des lumieres & des talens, des connoiſſances exactes d'arithmétique, des comptes de banque, du cours & de l'évaluation des diverſes monnoies, de la nature & du prix des différentes marchandiſes, des lois & des coutumes particulieres au commerce. L'étude même de quelques langues étrangeres, telles que l'eſpagnole, l'italienne & l'allemande, peut être très-utile aux négocians qui embraſſent un vaſte commerce, & ſur-tout à ceux qui font des voyages de long cours ou qui ont des correſpondances établies au loin.

On appelle *marchands groſſiers* ou *magaſiniers*, ceux qui vendent en gros dans les magaſins, & *détailleurs*, ceux qui achetent des manufacturiers & groſſiers pour revendre en détail dans les boutiques. A Lyon, on nomme ceux-ci *boutiquiers*. A Amſterdam, on ne met aucune différence entre ces deux eſpeces de *marchands*, ſi ce n'eſt pour le commerce du vin, dont ceux qui ne ſont pas reçus *marchands* ne peuvent vendre moins d'une piece à la fois, pour ne pas faire de tort à ceux qui vendent cette liqueur en détail.

Les *marchands* forains ſont non-ſeulement ceux qui fréquentent les foires & les marchés, mais encore tous les *marchands* étrangers qui viennent apporter dans les villes des marchandiſes pour les vendre à ceux qui tiennent boutique & magaſin.

On appelle à Paris les ſix corps des *marchands*, les anciennes communautés des *marchands* qui vendent les plus conſidérables marchandiſes. Ces corps ſont, 1°. les drapiers, chauſſetiers; 2°. les épiciers, apoticaires, droguiſtes, confiſeurs, ciriers. 3°. Les merciers, jouailliers, quinqualliers; 4°. les pelletiers-foureurs, haubaniers; 5°. les bonnetiers, aumulciers, mitonniers; 6°. les orfévres jouailliers.

Henri III. en 1577 & en 1581, y ajouta un corps ou communauté des *marchands* de vin; mais en différentes occaſions les ſix premiers corps n'ont pas voulu s'aſſocier cette nouvelle communauté, & malgré divers réglemens, le corps des *marchands* de vin ne paroît pas plus intimement uni aux ſix autres anciens corps qu'il ne l'étoit autrefois.

Les *marchands* de vin ſont ceux qui trafiquent du vin, ou qui en achetent pour le revendre. Il y a des *marchands* de vin en gros & des *marchands* de vin en détail. Les premiers ſont ceux qui le vendent en pieces, dans des caves, celliers, magaſins ou halles. Les autres qu'on nomme auſſi cabaretiers ou taverniers, le débitent à pot & à pinte, dans les caves, tavernes & cabarets.

Les *marchands* libraires ſont ceux qui font imprimer, vendent & achetent toutes ſortes de livres, ſoit en blanc, ſoit reliés ou brochés. *Voyez* LIBRAIRE & LIBRAIRIE.

Les *marchands* de bois ſont ceux qui font abattre & façonner les bois dans les forêts pour les vendre en chantier ou ſur les ports. A Paris il y a deux ſortes de *marchands* de bois à brûler, les uns qu'on nomme *marchands forains*, & les autres *marchands bourgeois*. Ces deux ſortes de *marchands* ſont ceux qui font venir le gros bois par les rivieres, & c'eſt à eux ſeuls qu'il eſt permis d'en faire le commerce, étant défendu aux regrattiers d'en revendre. *Voyez* BOIS.

Ceux qui vendent des grains, comme blé, avoine, orge, *&c.* Ceux qui vendent des tuiles, de la chaux, des chevaux, prennent généralement la qualité de *marchand*. Pluſieurs autres négocians, encore qu'ils ne ſoient proprement qu'artiſans, comme les chapeliers, tapiſſiers, chandeliers, tanneurs, *&c.* prennent auſſi le nom de *marchands*.

Les lingeres, grainieres, celles qui vendent du poiſſon d'eau-douce ou de mer frais, ſec ou ſalé, les fruitieres, *&c.* ſont auſſi réputées *marchandes*.

Les *marchands* en gros & en détail ſont réputés majeurs pour le fait de leur commerce, & ne peuvent être reſtitués ſous prétexte de minorité.

La juriſdiction ordinaire des *marchands* eſt celle des juges & conſuls, & leur premier magiſtrat de police à Paris pour le fait de leur commerce, eſt le prevôt des marchands. *Voyez* CONSULS & PREVÔT DES MARCHANDS.

MARCHAND, ſe dit auſſi des bourgeois & particuliers qui achetent. On dit d'une boutique qu'elle eſt fort achalandée, qu'il y vient beaucoup de *marchands*.

MARCHAND, ſe dit encore des marchandiſes de bonne qualité, qui n'ont ni fard, ni défaut, & dont le débit eſt facile. Ce blé eſt bon, il eſt loyal & *marchand*.

Les villes *marchandes* ſont celles où il ſe fait un grand commerce, ſoit par rapport aux ports de mer & aux grandes rivieres, qui y facilitent l'apport & le tranſport des marchandiſes, ſoit à cauſe des manufactures qui y ſont établies.

On dit qu'une riviere eſt *marchande*, lorſqu'elle eſt propre pour la navigation, qu'elle a aſſez d'eau pour porter les bateaux, qu'elle n'eſt ni débordée, ni glacée. La Loire n'eſt pas *marchande* une grande

partie de l'année, à cauſe de ſon peu de profondeur & des ſables dont elle eſt remplie.

MARCHAND, ſe dit encore proverbialement en pluſieurs manieres, comme *marchand* qui perd ne peut rire, il n'eſt pas *marchand* qui toujours gagne, être mauvais *marchand* d'une entrepriſe, *&c. Dict. de commerce.*

MARCHAND, *vaiſſeau. Voyez* VAISSEAU.

MARCHANDER, v. act. (*Commerce.*) offrir de l'argent de quelque marchandiſe que l'on veut acheter, faire en ſorte de convenir du prix.

Il y a de la différence entre *marchander* & meſoffrir. Il faut ſavoir *marchander* pour n'être pas trompé dans l'achat des marchandiſes, mais c'eſt ſe moquer du vendeur que de meſoffrir. *Dictionnaire de Commerce.* (*G*)

MARCHANDISE, ſ. f. (*Commerce.*) ſe dit de toutes les choſes qui ſe vendent & débitent, ſoit en gros, ſoit en détail, dans les magaſins, boutiques, foires, même dans les marchés, telles que ſont les draperies, les ſoieries, les épiceries, les merceries, les pelleteries, la bonneterie, l'orfévrerie, les grains, *&c.*

Marchandiſe ſe prend auſſi pour trafic, négoce, commerce. En ce ſens, on dit aller en *marchandiſe*, pour ſignifier aller en *acheter* dans les foires, villes de commerce, lieux de fabrique, pays étrangers; *faire marchandiſe*, pour dire en *vendre* en boutique, en magaſin.

Marchandiſes d'œuvres du poids, ce ſont celles autres que les épiceries & drogueries, qui ſont ſujettes au droit du poids-le-roi établi à Paris. Ce droit pour ces *marchandiſes* eſt de trois ſols pour cent peſant. *Voyez* POIDS-LE-ROI. *Dictionn. de Commerce.*

Marchandiſes de contrebande, *voyez* CONTREBANDE.

Marchandiſe marinée, celle qui a été mouillée d'eau de mer.

Marchandiſe naufragée, celle qui a eſſuyé quelque dégât par un naufrage.

Marchandiſe avariée, celle qui a été gâtée dans un vaiſſeau pendant ſon voyage, ſoit par échouement, tempête, ou autrement. *Dictionn. de Commerce.* (*G*)

MARCHÉ, ſ. m. (*Commerce.*) place publique dans un bourg ou une ville où on expoſe des denrées en vente. *Voyez* BOUCHERIE & *FORUM.*

Marché ſignifie auſſi un *droit* ou *privilege* de tenir *marché*, acquis par une ville, ſoit par conceſſion, ſoit par preſcription.

Bracton obſerve qu'un *marché* doit être éloigné d'un autre au moins de ſix milles & demi, & un tiers de moitié.

On avoit coutume autrefois en Angleterre de tenir des foires & des *marchés* les dimanches & devant les portes des égliſes, de façon qu'on ſatisfaiſoit en même tems à ſa dévotion & à ſes affaires. Cet uſage, quoique défendu par pluſieurs rois, ſubſiſta encore juſqu'à Henri VI. qui l'abolit entierement. Il y a encore bien des endroits où l'on tient les *marchés* devant les portes des égliſes.

Le *marché* eſt différent de la foire en ce que le *marché* n'eſt que pour une ville ou un lieu particulier, & la *foire* regarde toute une province, même pluſieurs. Les *marchés* ne peuvent s'établir dans aucun lieu ſans la permiſſion du ſouverain.

A Paris, les lieux où ſe tiennent les *marchés* ont différens noms. Quelques-uns conſervent le nom de *marché*, comme le *marché* neuf, le *marché* du cimetiere de ſaint Jean, le *marché* aux chevaux, *&c.* d'autres ſe nomment *places*, la place maubert, la place aux veaux; d'autres enfin s'appellent *halles*, la halle au blé, la halle aux poiſſons, la halle à la farine.

Il y a, dans toutes les provinces de France, des *marchés* conſidérables dans les principales villes, qui ſe tiennent à certains jours reglés de la ſemaine. On peut en voir la liſte dans le *dictionnaire de Commerce, tome III. pag. 293 & ſuiv.*

Marché de Naumbourg. C'eſt ainſi qu'on nomme en Allemagne une *foire* célebre qui ſe tient tous les ans dans cette ville de Miſnie. On regarde ce *marché* comme une quatrieme foire de Leipſick, parce que la plûpart des marchands de cette derniere ville ont coutume de s'y trouver. Il commence le 29 Juin, & ne dure que huit jours.

Marché ou *bourſe aux grains.* On nomme ainſi à Amſterdam un grand *bâtiment* ou *halle*, où les marchands de grains tant de la ville que du dehors s'aſſemblent tous les lundis, mercredis & vendredis, & où leurs facteurs portent & vendent ſur montre les divers grains dont on juge tant ſur la qualité que ſur le poids, en en peſant quelques poignées dans de petites balances, pour évaluer quelle ſera la peſanteur du ſac & du laſt.

Marché de Petersbourg. Voyez LAWKS.

Marché ſe dit encore du tems auquel ſe fait la vente. Il y a ordinairement dans chaque ville deux jours de *marché* par ſemaine.

Marché ſe dit pareillement de la vente & du débit qui ſe fait à beaucoup ou à peu d'avantage. Il faut voir le cours du *marché*. Le *marché* n'a pas été bon aujourd'hui. Chaque jour de *marché* on doit enregiſtrer au greffe le prix courant du *marché* des grains. *Dictionnaire de Commerce, tome III. pag. 296.*

MARCHÉ, (*Commerce.*) en général ſignifie un *traité* par le moyen duquel on échange, on troque, on achete quelque choſe, ou l'on fait quelque acte de commerce.

Marché ſe dit plus particulierement, parmi les marchands & négocians, des conventions qu'ils font les uns avec les autres, ſoit pour fournitures, achats, ou trocs de marchandiſes ſur un certain pié, ou moyennant une certaine ſomme.

Les *marchés* ſe concluent ou verbalement ſur les ſimples paroles, en donnant par l'acheteur au vendeur des arrhes, ce qu'on appelle *donner le denier à Dieu*; ou par écrit, ſoit ſous ſignature privée, ſoit pardevant notaires.

Les *marchés* par écrit doivent être doubles, l'un pour le vendeur, l'autre pour l'acheteur.

On appelle *marché en bloc & en tâche*, celui qui ſe fait d'une marchandiſe dont on prend le fort & le foible, le bon & le mauvais enſemble, ſans le diſtinguer ni le ſéparer. *Dictionnaire de Commerce.*

MARCHÉ. (*Comm.*) Dans le commerce d'Amſterdam on diſtingue trois ſortes de *marchés*: le *marché* conditionnel, le *marché* ferme, & le *marché* à option, qui tous trois ne ſe font qu'à terme ou à tems.

Les *marchés* conditionnels ſont ceux qui ſe font des marchandiſes que le vendeur n'a point encore en ſa poſſeſſion, mais qu'il ſait être déja achetées & chargées pour ſon compte par ſes correſpondans dans les pays étrangers, leſquelles il s'oblige de livrer à l'acheteur à leur arrivée au prix & ſous les conditions entr'eux convenues.

Les *marchés* fermes ſont ceux par leſquels le vendeur s'oblige de livrer à l'acheteur une certaine quantité de marchandiſes, au prix & dans le tems dont ils ſont demeurés d'accord.

Enfin les *marchés* à option ſont ceux par leſquels un marchand s'oblige, moyennant une ſomme qu'il reçoit & qu'on appelle *prime*, de livrer ou de recevoir une certaine quantité de marchandiſes à un certain prix & dans un tems ſtipulé, avec liberté néanmoins au vendeur de ne la point livrer & à l'acheteur de ne la point recevoir, s'ils le trouvent à propos, en perdant ſeulement leur prime.

Sur la nature, les avantages ou déſavantages de

ces différentes ſortes de *marchés*, la maniere de les conclure, la forme & les clauſes des contrats qui les énoncent, on peut voir le *traité du négoce d'Amſterdam* par le ſieur Picard, & ce qu'en dit d'après cet auteur M. Savary. *Dictionnaire de Commerce.*

MARCHÉ, (*Commerce.*) ſe dit du prix des choſes vendues ou achetées. En ce ſens, on dit j'ai eu *bon marché* de ce vin, de ce blé, *&c.* c'eſt-à-dire, que le prix n'en a pas été conſidérable. C'eſt un *marché donné*, pour dire que le prix en eſt très-médiocre. C'eſt un *marché fait*, pour exprimer que le prix d'une marchandiſe eſt réglé, & qu'on n'en peut rien diminuer.

Il y a auſſi pluſieurs expreſſions proverbiales ou familieres dans le commerce où entre le mot de *marché*, comme *boire le vin du marché*, mettre le *marché à la main*, &c.

Il eſt de principe dans le commerce, qu'il faut ſe défier d'un marchand qui donne ſes marchandiſes à trop bon *marché*, parce qu'ordinairement il n'en agit ainſi que pour ſe préparer à la fuite ou à la banqueroute, en ſe faiſant promptement un fonds d'argent pour le détourner. *Dictionnaire de Commerce.*

MARCHÉS *de Rome*, (*Antiq. rom.*) places publiques à Rome, pour rendre la juſtice au peuple, ou pour y expoſer en vente les vivres & autres marchandiſes. Les *marchés* que les Romains appelloient *fora*, ſont encore au nombre des plus ſuperbes édifices qui fuſſent dans la ville de Rome pour rendre la juſtice au peuple. C'étoient de ſpacieuſes & larges places quarrées ou quadrangulaires, environnées de galeries, ſoutenues par des arcades, à-peu-près comme la place royale à Paris, mais ces ſortes d'édifices à Rome étoient beaucoup plus grands & plus ſuperbes en architecture. Ammian Marcellin rapporte que le *marché* de Trajan, *forum Trajani*, paſſoit pour une merveille par le nombre d'arcades poſées artiſtement les unes ſur les autres, de ſorte que Conſtantius, après l'avoir vû, déſeſpéra de pouvoir faire rien de ſemblable. Strabon parlant du *forum Romanum*, dit qu'il étoit ſi beau, ſi bien accompagné de galeries, de temples & autres édifices magnifiques, *ut hæc ſingula contemplans, facilè alia omnia oblivione delebit.*

Outre ces *marchés* deſtinés aux aſſemblées du peuple, il y avoit à Rome quatorze autres *marchés* pour la vente des denrées, qu'on appelloit *fora venalia*; tels étoient le *forum olitorium*, le *marché* aux herbes où ſe vendoient les légumes: ce *marché* étoit auprès du mont Capitolin. On y voyoit un temple dédié à Junon, *matuta*; & un autre conſacré à la piété. Il y avoit la halle au vin, *vinarium*; le *marché* aux bœufs, *forum boarium*; le *marché* au pain, *forum piſtorium*; le *marché* au poiſſon ou la poiſſonnerie, *forum piſcarium*; le *marché* aux chevaux, *forum equarium*; le *marché* aux porcs, *forum ſuarium.*

Il y avoit encore un *marché* que nous ne devons pas oublier, le *marché* aux friandiſes, où étoient les rôtiſſeurs, les pâtiſſiers & les confiſeurs, *forum cupedinarium:* Feſtus croit que ce mot vient de *cupedia*, qui ſignifie chez les Latins des *mets exquis*; mais Varron prétend que ce *marché* prit ſon nom d'un chevalier romain nommé *Cupes*, qui avoit ſon palais dans cette place, lequel fut raſé pour ſes larcins, & la place employée à l'uſage dont nous venons de parler.

Quoi qu'il en ſoit, tous les *marchés* de Rome deſtinés à la vente des denrées & marchandiſes, étoient environnés de portiques & de maiſons, garnies d'étaux & de grandes tables, ſur leſquelles chacun expoſoit les denrées & marchandiſes dont il faiſoit commerce. On appelloit ces étaux, *abaci & operariæ menſæ.*

Onuphre Panvini, dans ſon ouvrage des régions de Rome, vous donnera la deſcription complette de tous les *marchés* de cette ancienne capitale du monde; c'eſt aſſez pour nous d'en raſſembler ici les noms: le *forum romanum* ou le grand *marché*; *forum Cæſaris*; *Auguſti*; *boarium*; *tranſitorium*; *olitorium*; *piſtorium*; *Trajani*; *Ænobarbi*; *ſuarium*; *archæmorium*; *Diocletiani*; *equarium*; *ruſticorum*; *Cupedinis*; *piſcarium*; *Saluſti.* Il y faut ajouter la halle au vin, *vinarium. Voyez nos Pl. d'Antiq.* (*D. J.*)

MARCHE D'APPIUS, LE, (*Géog. anc.*) *forum Appii*, c'étoit une bourgade du *Latium*, au pays des Volſques, à 45 milles de Rome, dans le marais Pontino, *palus pemptina*, entre *Setia* au nord, & *clauſtra romana* au ſud. Appius, pendant ſon conſulat, fit jetter une digue au-travers de ce marais, & Auguſte fit enſuite creuſer un canal depuis le bourg juſqu'au temple de Féronie; ce canal étoit navigable & très-fréquenté. (*D. J.*)

MARCHES, LES, (*Art milit.*) dans les armées, ſont une des parties les plus importantes du général; elles ſont la principale ſcience du maréchal général des logis de l'armée.

Les *marches* des armées doivent ſe regler ſur le pays dans lequel on veut marcher, ſur le tems qu'il faut à l'ennemi pour s'approcher, & ſur le deſſein qu'on a formé. On doit toûjours marcher comme on eſt, ou comme on veut camper, ou comme on veut combattre.

« Il faut avoir une parfaite connoiſſance du pays, » & beaucoup d'expérience pour bien diſpoſer une » *marche*, lorſqu'on veut s'avancer dans le pays » ennemi, & s'approcher de lui pour le combattre. » Il y a des *marches* que l'on fait ſur quatre, ſix ou » huit colonnes, ſuivant la facilité du pays ou la » force de l'armée; il y en a d'autres qui ſe font » ſans rien changer à la diſpoſition de l'armée, en » marchant par la droite ou par la gauche, ſur autant de colonnes qu'il y a de lignes.

» Ordinairement ces *marches* ſe font lorſqu'on eſt » en préſence de l'ennemi, & qu'il faut l'empêcher » de paſſer une riviere, ou gagner quelque poſte » de conſéquence. On a des travailleurs à la tête de » chaque colonne pour leur ouvrir les paſſages né- » ceſſaires, & les faire toutes entrer en même tems » dans le camp qu'elles doivent occuper. Il eſt » très-utile de prévenir de bonne heure ces *marches* » par des chemins que l'on doit faire à-travers » champ, qui facilitent la *marche* des colonnes & » leur arrivée au camp.

» Lorſqu'on marche en colonne dans un pays » couvert, & que l'ennemi vous ſurprend & vous » renverſe, il eſt important de ſavoir prendre ſon » parti ſur le champ, en diſpoſant promptement en » bataille les troupes qui ne ſont point encore at- » taquées, afin de donner le tems aux autres de ſe » rallier. S'il y avoit dans cet endroit quelque ter- » rein avantageux, on l'occuperoit auſſi-tôt pour » y combattre. Souvent les troupes qui ne ſont pas » ſoutenues à tems, ſe détruiſent plus par la ter- » reur que par le coup de main. On évite de ſembla- » bles ſurpriſes en pouſſant en-avant des partis & de » forts détachemens qui tiennent en reſpect l'enne- » mi, & donnent avis de ſes mouvemens. Il faut » encore qu'il y ait entre les intervalles des colon- » nes, de petits détachemens de cavalerie avec des » officiers entendus pour les faire toutes marcher à » même hauteur; &, ſi l'ennemi paroiſſoit, les » colonnes auroient le tems de ſe former en ba- » taille & remplir le terrein.

» Il ſeroit bon de donner par écrit cet ordre de » *marche* aux commandans de chaque colonne, & » leur marquer celles qui marchent ſur la droite & » ſur la gauche, afin qu'ils puiſſent apprendre les

» uns des autres l'ordre du général, & ſe conformer » à ce qu'il leur eſt preſcrit.

» On marche quelquefois à *colonnes renverſées*, » c'eſt-à-dire, la droite faiſant la gauche, ou la » gauche faiſant la droite ; cette *marche* ſe fait ſui- » vant la diſpoſition où l'on eſt, ou le deſſein qu'on » a de ſe porter bruſquement dans un camp pour » faire tête, en y arrivant, aux colonnes de la » droite de l'armée ennemie, qui peut en arrivant » engager une action. Nos troupes occupent d'abord » le poſte le plus avantageux, & donnent le tems » aux autres colonnes d'arriver & de s'y mettre » en bataille.

» On peut quitter de jour ſon camp, quoiqu'à » portée de l'ennemi, lorſque l'on connoît qu'il eſt » de conſéquence de changer le premier de ſitua- » tion : pour faire cette *marche*, on met toutes les » troupes en bataille, auſſi-tôt on fait marcher la » premiere ligne par les intervalles de la ſeconde » pour paſſer diligemment les défilés ou les ponts, » elle s'étend pour ſoutenir la ſeconde qui paſſe en- » ſuite par les intervalles de la premiere, & ſe met » derriere en bataille. Il faut que cette diſpoſition » de *marche* ſoit bien exécutée, & qu'il y ait au » flanc de la droite & de la gauche des troupes pour » obſerver les ennemis : les officiers de chaque régi- » ment doivent être attentifs à contenir leur trou- » pe. Si le terrein étoit trop déſavantageux pour » faire une ſemblable *marche* pendant le jour, il » faudroit décamper à l'entrée de la nuit ſur autant » de colonnes que le terrein pourroit le permettre ; » on laiſſeroit des feux au camp à l'ordinaire avec » des détachemens de tous côtés, dont les ſenti- » nelles ou vedetes ſeroient alertes pour empêcher » l'ennemi de s'en approcher, & lui ôter la con- » noiſſance de cette *marche* : il faut la rendre plus » facile par des ouvertures que l'on fait pour chaque » colonne, & que des officiers-majors les recon- » noiſſent, afin de ne point prendre le change, & » que les colonnes ne s'embarraſſent point.

» Quand on veut décamper de jour & dérober » ce mouvement aux ennemis, avant que de le » faire, on envoie ſur leur camp un gros corps de » cavalerie avec les étendards, à deſſein de les in- » triguer, & les amuſer aſſez de tems pour donner » à l'armée celui de ſe porter au poſte qu'elle veut » occuper, avant qu'il ſe puiſſe mettre en *marche*.

» Il y a des *marches* qu'il faut faire à l'entrée de » la nuit pour empêcher que l'ennemi n'attaque no- » tre arriere-garde dans ſes défilés, & faciliter par » ce moyen ſon arrivée dans un autre camp. Quoi- » que l'on ſoit proche de l'ennemi, & qu'il n'y ait » aucune riviere qui le ſépare, un général qui con- » noît l'avantage de ſa ſituation, & qui veut enga- » ger une affaire, peut reculer ſon armée des bords » de cette riviere pour lui donner la tentation de » la paſſer ; mais lorſqu'on fait ce mouvement, il » ne faut pas lui laiſſer prendre aſſez de terrein pour » placer deux lignes en bataille : on doit au con- » traire le reſſerrer, & profiter du piege qu'on lui a » tendu, ne lui laiſſer paſſer de troupes qu'autant » qu'on en peut combattre avec avantage, ſans » quoi il faudroit abſolument garder les bords de la » riviere ». *Traité de la guerre par* Vaultier.

Une *marche* de 3 ou 4 lieues eſt appellée *marche ordinaire*. Si l'on fait faire 6 ou 7 lieues à une armée, c'eſt-à-dire à peu près le double d'une *marche* ordinaire, on donne à cette *marche* le nom de *marche forcée*. Ces ſortes de marches ne doivent ſe faire que dans des cas preſſans, comme pour ſurprendre l'ennemi dans une poſition déſavantageuſe, ou pour gagner des poſtes où l'on puiſſe s'arrêter ou l'incommoder, ou enfin pour s'en éloigner ou pour s'en approcher, lorſqu'il a eu l'art de faire une *marche* ſecrette, c'eſt-à-dire lorſqu'il a ſu ſouffler ou dérober une *marche*.

Les *marches* forcées ont l'inconvénient de fatiguer beaucoup l'armée, par cette raiſon on ne doit point en faire ſans grande néceſſité. Celles qui ſont occaſionnées par les *marches* que l'ennemi a dérobées, ſont les plus deſagréables pour le général, attendu que ce n'eſt qu'à ſon peu d'attention qu'on peut les attribuer ; c'eſt pourquoi M. le chevalier de Folard prétend qu'il en eſt plus mortifié que de la perte d'une bataille, parce que *rien ne prête plus à la gloſe des malins & des railleurs*.

« Dans les *marches* vives & forcées, il faut faire » trouver avec ordre & diligence, dans les lieux où » paſſent les troupes, des vivres & toutes les cho- » ſes néceſſaires pour leur ſoulagement. Avec ces » précautions, le général qui prévoit le deſſein de » ſon ennemi, eſt en état de le prévenir avec aſſez » de forces dans les lieux qu'il veut occuper ; cette » diligence l'étonne, & les obſtacles à ſon entrepriſe » augmentant à meſure que les troupes arrivent, il » l'abandonne & ſe retire ». *même Traité que ci-deſſus.*

Nous renvoyons ceux qui voudront entrer dans tous les détails des *marches*, à l'*Art de la guerre* par M. le maréchal de Puyſegur, & à nos *Elémens de Tactique*.

MARCHE, (*Archit.*) en latin *gradus*, degré ſur lequel on poſe le pié pour monter ou deſcendre, ce qui fait partie d'un eſcalier.

Les anciens donnoient à leurs *marches*, & comme on diſoit dans le dernier ſiecle, à leurs *degrés*, 10 pouces de hauteur de leur pié, qu'on appelle *pié romain antique*, ce qui revient environ à 9 pouces de notre pié de roi. Ils donnoient de giron à chaque *marche* les trois quarts de leur hauteur, c'eſt-à-dire un de nos piés de roi, ce qui faiſoit des *marches* trop hautes, & pas aſſez larges.

Aujourd'hui on donne à chaque *marche* 6 ou 7 pouces de hauteur, & 13 ou 14 de giron. Dans les grands eſcaliers, cette proportion rend nos *marches* beaucoup plus commodes que celles des anciens. Leurs ſieges des théâtres étoient en façon de *marches*, & chaque marche ſervant de ſiege avoit deux fois la hauteur des *degrés* qui ſervoient à monter & à deſcendre. *Voyez* les *Notes* de Mᵉ. Perrault ſur Vitruve, *liv. III. & V.*

On fait des *marches* de pierre, de bois, de marbre, non-ſeulement on diſtingue les *marches* ou degrés par leur hauteur & leur giron ou largeur, mais encore par d'autres différences, que Daviler explique dans ſon *Cours d'Architecture*.

On appelle, dit-il, *marche carrée*, ou droite, celle dont le giron eſt contenu entre deux lignes paralleles ; *marche d'angle*, celle qui eſt la plus longue d'un quartier tournant ; *marches de demi-angle*, les deux plus proches de la marche d'angle ; *marches gironnées*, celles des quartiers tournans des eſcaliers ronds ou ovales ; *marches délardées*, celles qui ſont démaigries en chanfrain par deſſous, & portent leur délardement pour former une coquille d'eſcalier ; *marches moulées*, celles qui ont une moulure avec filets au bord du giron ; *marches courbes*, celles qui ſont ceintrées en dedans ou en arriere ; *marches rampantes*, celles dont le giron fort large eſt en pente, & où peuvent monter les chevaux ; on appelle *marches de gaſon*, celles qui forment des perrons de gaſon dans les jardins, & dont chacune eſt ordinairement retenue par une piece de bois qui en fait la hauteur. (*D. J.*)

MARCHES, *les*, (*Rubaniers.*) ce ſont des morceaux de bois minces, étroits & longs, de 4 à 5 piés, au nombre de 24 ou 26 : cependant un maître dudit métier nommé Deſtappe, a imaginé d'en mettre juſqu'à 36, qui au moyen de leur extrême délica-

teſſe n'occupent pas plus de place que 24, ce qui lui a parfaitement réuſſi. Ces *marches* ſont percées & enfilées par un bout dans une broche ou boulon de fer, qui s'attache lui-même ſous le pont du métier. *Voyez* PONT. Par l'autre bout elles portent les tirans des lames, & ces tirans ſervent à faire baiſſer les lames. *Voyez* LAMES. Lorſqu'il y a 24, 26 ou plus de *marches* à un métier, il faut qu'il y ait autant de lames & de hautes-liſſes qu'il y a de *marches*, puiſque chaque *marche* tire ſa lame, qui à ſon tour tire ſa haute-liſſe. *Voyez* HAUTE-LISSE. On voit parfaitement tout ceci dans nos Pl. de Soirie & de Paſſementerie. Il faut, comme la figure le fait voir, que les *marches* ſoient d'inégale longueur, les plus longues au centre, comme devant tirer les lames les plus éloignées, cette longueur donnant la facilité d'attacher le tirant perpendiculairement à la lame que la *marche* doit faire agir; on ſent par ce qui vient d'être dit pourquoi les *marches* des extrémités doivent être plus courtes; les *marches* ne doivent point être non plus ſuſpendues à leurs tirans ſur le même niveau, puiſque l'on voit dans les *figures* que celles du centre pendent plus bas que les autres, & s'élevent petit-à-petit à meſure qu'elles approchent de l'extrémité, en voici la raiſon: lorſque l'ouvrier marche les *marches* des extrémites, il a les jambes fort écartées, ce qui doit indubitablement leur faire perdre de leur longueur, au lieu qu'en marchant celles du centre il les a dans toute leur longueur & dans toute leur force; il eſt donc néceſſaire de donner ce plan aux *marches*, outre que l'ouvrier y trouve encore une facilité pour les marcher. Comme elles ſont fort ſerrées les unes contre les autres, ſur-tout quand elles y ſont toutes, cette inclinaiſon lui eſt favorable pour trouver celles dont il a beſoin.

MARCHES, (*Bas au métier*) eſt une partie de cette machine. *Voyez l'article* BAS AU MÉTIER.

MARCHE, (*Soirie.*) *partie du bois de métier d'étoffe de ſoie.* La *marche* eſt un litteau de 2 pouces ½ à 3 pouces de largeur, ſur 1 pouce d'épaiſſeur, il eſt de 5 piés ½ à 6 piés de long, & percé à un bout; ce trou eſt néceſſaire pour y paſſer une broche de fer au travers pour les fixer & les rendre ſolides, lorſque l'ouvrier veut travailler.

Les *marches* ſervent à faire lever les liſſes, tant de ſatin, gros-de-tours, que celles de poil.

MARCHE-BASSE, (*Tapiſſier.*) les ouvriers appellent quelquefois ainſi cette eſpece de tapiſſerie, qu'on nomme plus ordinairement *baſſe-liſſe*. Ils lui donnent ce nom, qui n'eſt d'uſage que dans les manufactures, à cauſe de deux marches que l'ouvrier a ſous ſes piés, pour hauſſer ou baiſſer les liſſes. *Voyez* BASSE-LISSE.

MARCHES, (*Tiſſerand*) partie inférieure du métier des Tiſſerands, Tiſſutiers, Rubaniers, *&c.* ce ſont de ſimples tringles de bois, attachées par un bout à la traverſe inférieure du métier, que l'ouvrier a ſous ſes piés, & ſuſpendues par l'autre bout aux ficelles des liſſes.

Les *marches* ſont ainſi nommées parce que l'ouvrier met les piés deſſus pour travailler. Les *marches* font hauſſer ou baiſſer les fils de la chaîne, à travers leſquels les fils de la trame doivent paſſer. Ainſi lorſque l'ouvrier met les piés ſur une *marche*, tous les fils de la chaîne qui y répondent par le moyen des liſſes ſe levent, & lorſqu'il ôte ſon pié ils retombent dans leur ſituation par le poids des plombs que les liſſes ont à chaque extrémité.

MARCHE, *terme de Tourneur*, c'eſt la piece de bois ſur laquelle le tourneur poſe ſon pié, pour donner à la piece qu'il travaille un mouvement circulaire. Cette *marche* n'eſt dans les tours communs qu'une tringle de bois ſoulevée par l'extrémité la plus éloignée de l'ouvrier, par une corde attachée de l'autre bout à une perche qui pend du haut du plancher. *Voyez* TOUR.

MARCHE DU LOUP, (*Vénerie.*) c'eſt ce qu'on appelle en vrais termes, *piſte* ou *voie*, *faux marché*, la biche y eſt ſujette dans le cours de douze à quinze pas.

MARCHE, *terme de Blaſon.* Le P. Menetrier dit qu'il eſt employé dans les anciens manuſcrits pour la corne du pié des vaches.

MARCHE, (*Géog.*) ce mot, dans la baſſe latinité, eſt exprimé par *marca*, *marchia*, & ſignifie *limites*, *frontieres*; c'eſt pourquoi M. de Marca a intitulé ſes ſavantes recherches ſur les frontieres de l'Eſpagne & de la France, *marca hiſpanica*. Le ſeigneur qui commandoit aux frontieres étoit nommé *marcheus*; de ce mot s'eſt formé celui de *marchis*, que nous diſons aujourd'hui *marquis*, & que les Allemands expriment par *margrave*. *Voyez* MARGRAVE.

Dans les auteurs de la baſſe latinité; *marchani* & *marchiani*, ſont les habitans de la frontiere. On a auſſi nommé *marchiones*, des ſoldats employés ſur la frontiere, & avec le tems ce mot a été affecté aux nobles, qui aprés avoir eu un gouvernement ſur la frontiere qui leur donnoit ce titre, l'ont rendu héréditaire, & ont tranſmis à leurs enfans mâles ce gouvernement avec le titre. Enfin la qualification de *marquis* a été priſe dans ces derniers tems en France par de ſimples gentilſhommes, & même par des roturiers ennoblis, qui n'ont rien de commun avec le ſervice, ni avec les frontieres de l'état. *Voyez* MARQUIS. (*D. J.*)

MARCHE, *la*, (*Géog.*) *Marchia gallica*, province de France, avec le titre de comté. Elle eſt bornée au ſeptentrion par le Berry, à l'orient par l'Auvergne, à l'occident par le Poitou & l'Angoumois, & au midi par le Limouſin, dont elle a autrefois fait partie, étant même encore à préſent du diocèſe de Limoges.

Son nom de *Marche* lui vient de ce qu'elle eſt ſituée ſur les confins ou *marches* du Poitou & du Berry. Elle a été réunie à la couronne par François I. l'an 1531.

La *Marche* a environ 22 lieues de longueur, ſur 8 ou 10 de largeur. Elle donne du vin dans quelques endroits & du blé dans d'autres; ſon commerce conſiſte principalement en beſtiaux & en tapiſſeries que l'on fait à Aubuſſon, Felletin, & autres lieux.

Elle eſt arroſée par la Vienne, le Cher, la Creuſe & la Cartempe.

On la diviſe en haute & baſſe, & on lui donne Guéret pour capitale. (*D. J.*)

MARCHE, (*Géog.*) petite ville, ou bourg de France, au duché de Bar, ſur les confins de la Champagne, entre les ſources de la Meuſe & de la Saone, à 13 lieues de Toul. *Long.* 23. 26. *lat.* 48. 2. (*D. J.*)

MARCHE, (*Géog.*) petite ville des Pays-bas, au duché de Luxembourg, aux confins du Liégeois, entre Dinant & la Roche, dans le petit pays de Famène. M. de Liſle ne devoit pas dire comme le peuple, *Marche* ou *Famine*. *Long.* 23. 15. *lat.* 50. 13. (*D. J.*)

MARCHE TRÉVISANE, *la*, (*Géograph.*) province d'Italie, dans l'état de la république de Veniſe, bornée E. par le Frioul, S. par le golfe le Dogat, & le Padouan, O. par le Vicentin, N. par le Feltrin & le Beluneſe. On appelle cette province *Marche trévisane*, parce que dans la diviſion de ce pays-là, ſous les Lombards, l'état de Veniſe étoit gouverné par un marquis dont la réſidence ordinaire étoit à Tréviſe (*Trevigio*). La *Marche* avoit alors une plus grande étendue qu'aujourd'hui. Sa principale riviere eſt la Piave; mais elle eſt entrecoupée d'un grand nombre de ruiſſeaux: ſes deux ſeules villes ſont Tréviſe & Ceneda. (*D. J.*)

MARCHE, *la*, (*Géog.*) c'eſt ainſi que les François nomment une province maritime de l'Ecoſſe ſeptentrionale, que les Anglois appellent *Mers*. *Voyez* MERS. (*D. J.*)

MARCHE-PIÉ, ſ. m. (*Gramm.*) eſpece d'eſcabeau qu'on place ſous ſes piés, pour s'élever à une hauteur à laquelle on n'atteindroit pas de la main ſans ce ſecours.

MARCHE-PIÉ, (*Marine.*) nom général qu'on donne à des cordages qui ont des nœuds, qui ſont ſous les vergues, & ſur leſquels les matelots poſent les piés lorſqu'ils prennent les ris des voiles, qu'ils les ferlent & déferlent, & quand ils veulent mettre ou ôter le boute-dehors.

Marche-pié : on appelle ainſi ſur le bord des rivieres un eſpace d'environ trois toiſes de large qu'on laiſſe libre, afin que les bateaux puiſſent remonter facilement.

MARCHE-PIÉ, meuble ſervant dans *les manufactures en ſoie* à changer les ſemples & à faire les gances.

MARCHENA, (*Géog.*) ancienne ville d'Eſpagne dans l'Andalouſie, avec titre de duché ; elle eſt ſituée au milieu d'une plaine, dans un terroir fertile, à 9 lieues S. de Séville. Quelques auteurs la prennent pour l'ancienne Artégua ; mais les ruines d'Artégua en ſont bien éloignées ; d'autres écrivains conjecturent avec vraiſſemblance, que Lucius Marcius, qui ſuccéda à Cn. Scipion dans le commandement de l'armée romaine, en eſt le fondateur, & que c'eſt la *colonia marcia* des Romains, parce qu'on y a déterré des inſcriptions ſous ce nom. *Long.* 11. 45. *lat.* 37. 25. (*D. J.*)

MARCHER LE, (*Phyſiolog.*) le *marcher* ou l'action de *marcher*, eſt celle par laquelle on paſſe d'un lieu à un autre, au moyen du mouvement que l'on peut donner aux parties du corps deſtinées à cet uſage.

Pour expliquer comment cette action s'exécute, ſuppoſons un homme qui ſe tienne debout ſur le point *z* ; faut-il qu'il *marche*, un pié reſte immobile, & eſt fortement ſoutenu par les muſcles ; de ſorte que le corps eſt tenu par le ſeul point *z* ; l'autre pié s'éleve, la cuiſſe conſidérablement pliée ; de façon que le pié devient plus court, & le tibia auſſi le devient un peu. Maintenant lorſque le genou eſt perpendiculaire ſur ce point où nous voulons fixer notre pié mobile, nous laiſſons aller le même pié ſur la terre où il s'affermit, tout le pié étant étendu, & le fémur incliné en-devant : alors il faut *marcher* de l'autre pié qui étoit immobile. Lors donc que nous jettons ce pié devant l'autre, qui lui-même eſt plié par le mouvement en-avant du fémur, & la plante tellement élevée par le tendon d'Achille, qu'on ne touche d'abord la terre qu'avec la pointe, & qu'on ne la touche plus enſuite de la pointe même, nous fléchiſſons en même tems tout le corps en-devant, tant par le relâchement des extenſeurs de l'épine du cou & de la tête, que par les muſcles iliaques, pſoas, les droits, & les obliques du bas-ventre ; mais alors la ligne de gravité étant avancée hors de la plante du pié, il nous faudroit encore néceſſairement tomber, ſi nous ne laiſſions aller à terre le pié qui étoit fixe auparavant, & qui eſt préſentement mobile, par le relâchement des extenſeurs, & l'action des fléchiſſeurs ; ſi nous ne nous y accrochions ainſi en quelque maniere ; ſi nous ne lui donnions un état ſtable ; & ſi enfin étant aſſujettis, nous ne lui donnions le centre de gravité du corps ; mais tout cela s'apprend par l'habitude, & à force de chûtes.

Quand on *marche*, les pas ſont plus longs en montant, & plus courts en deſcendant ; voici la raiſon que M. de Mairan en apporte.

Un homme qui fait un pas, a toûjours une jambe qui avance, & que nous appellerons *antérieure*, & une jambe *poſtérieure* qui demeure en-arriere. La jambe poſtérieure porte tout le poids du corps, tandis que l'autre eſt en l'air. L'une eſt toûjours pliée au jaret, & l'autre eſt tendue & droite. Lorſqu'on *marche* ſur un plan horiſontal, la jambe poſtérieure eſt tendue & l'antérieure pliée ; de même lorſqu'on monte ſur un plan incliné, l'antérieure ſeulement eſt beaucoup plus pliée que pour le plan horiſontal. Quand on deſcend, c'eſt au contraire la jambe poſtérieure qui eſt pliée : or comme elle porte tout le poids du corps, elle a plus de facilité à le porter dans le cas de la montée où elle eſt tendue, que dans le cas de la deſcente où elle eſt pliée, & d'autant plus affoiblie, que le pli ou la flexion du jarret eſt plus grande. Quand la jambe poſtérieure a plus de facilité à porter le poids du corps, on n'eſt pas ſi preſſé de le tranſporter ſur l'autre jambe, c'eſt-à-dire de faire un ſecond pas & d'avancer ; par conſéquent on a le loiſir & la liberté de faire ce premier pas plus grand, ou ce qui eſt le même, de porter plus loin la jambe antérieure. Ce ſera le contraire quand la jambe poſtérieure aura moins de facilité à porter le poids du corps ; & par l'incommodité que cauſera naturellement cette ſituation, on ſe hâtera d'en changer & d'avancer. On fait donc en montant des pas plus grands & en moindre nombre, & en deſcendant, on les fait plus courts, plus précipités, & en plus grand nombre.

Il y a des perſonnes qui *marchent* les genoux en-dedans & les piés en-dehors. Ce défaut de conformation vient de ce que les cavités ſupérieures ſituées extérieurement dans le tibia ou dehors, ſe trouvent un travers de doigt tantôt plus bas, tantôt moins, que les cavités qui ſont placées intérieurement.

La luxation des vertebres empêche le mouvement progreſſif : en effet, il eſt alors difficile, quelquefois même impoſſible au malade de *marcher*, tant parce que l'épine n'étant plus droite, la ligne de direction du poids du corps ſe trouve changée, & ne paſſe plus par l'endroit du pié qui appuie à terre ; que parce que ſi le malade pour *marcher*, eſſaye de l'y faire paſſer comme font les boſſus, tous les mouvemens qu'il ſe donne à ce deſſein, ſont autant de ſecouſſes qui ébranlent & preſſent la moële de l'épine ; ce qui cauſe de violentes douleurs que le malade évite, en ceſſant cette fâcheuſe épreuve. Ce qui fait encore ici la difficulté de *marcher*, c'eſt que la compreſſion de la moëlle interrompt le cours des eſprits animaux dans les muſcles de la progreſſion. Ces muſcles ne ſont quelquefois qu'affoiblis ; mais ſouvent ils perdent entierement leur reſſort dans les vingt-quatre heures, & même plutôt, ſelon le degré de compreſſion que ſouffre la moële & les nerfs.

Pour ce qui regarde le mouvement progreſſif des bêtes, je me contenterai de remarquer ici que les animaux terreſtres ont pour *marcher* des piés, dont la ſtructure eſt très-compoſée ; les ongles y ſervent pour affermir les piés, & empêcher qu'ils ne gliſſent. Les élans qui les ont fort durs, courent aiſément ſur la glace ſans gliſſer ; la tortue qui marche avec peine, emploie tous ſes ongles les uns après les autres pour pouvoir avancer ; elle tourne ſes piés de telle ſorte, quand elle les poſe ſur terre, qu'elle appuie premierement ſur le premier ongle qui eſt en-dehors, enſuite ſur le ſecond, & puis ſur le troiſieme, & toûjours dans le même ordre juſqu'au cinquieme ; ce qu'elle fait ainſi, parce qu'une patte, quand elle eſt avancée en-devant, ne peut appuyer fortement que ſur l'ongle qui eſt en-arriere ; de même que quand elle eſt pouſſée en-arriere, elle n'appuie bien que ſur l'ongle qui eſt le plus en-devant.

Les

Les animaux qui *marchent* ſur deux piés, & qui ne ſont point oiſeaux, ont le talon court, & proche des doigts du pié; en ſorte qu'ils poſent à-la-fois ſur les doigts & ſur le talon, ce que ceux qui vont ſur quatre piés ne font pas, leur talon étant fort éloigné du reſte du pié. (*D. J.*)

MARCHER EN COLONNE RENVERSÉE, (*Art milit.*) c'eſt *marcher* la droite de l'armée faiſant la gauche, ou la gauche la droite. *Voyez* MARCHES.

MARCHER, (*Art milit.*) *marcher* par manches, demi-manches, quart de manches, ou quart de rang de manches. *Voyez* DIVISIONS & EVOLUTIONS.

MARCHER, (*Marine.*) *voyez* ORDRE DE MARCHE. *Marcher* dans les eaux d'un autre vaiſſeau, c'eſt faire la même route que ce vaiſſeau en le ſuivant de près, & en paſſant dans les mêmes endroits qu'il paſſe.

Marcher en colonne, c'eſt faire filer les vaiſſeaux ſur une même ligne les uns derriere les autres: ce qui ne peut avoir lieu que quand on a le vent en poupe ou le vent largue.

MARCHER L'ÉTOFFE D'UN CHAPEAU, *terme de Chapellerie*, qui ſignifie manier avec les mains à froid ſur la claie, ou à chaud ſur le baſſin, le poil ou la laine dont on a dreſſé les quatre capades d'un chapeau avec l'arçon ou le tamis.

Pour faire cette opération à froid, il faut enfermer chaque capade dans la feutriere l'une après l'autre; & pour la faire à chaud, on les y enferme toutes les quatre enſemble, les unes par-deſſus, les autres avec des lambeaux entre chaque capade; il faut outre cela, pour la façon à chaud, jetter de tems en tems de l'eau ſur le baſſin & ſur la feutriere avec un goupillon. C'eſt à force de *marcher l'étoffe*, qu'elle ſe feutre. *Voyez* CHAPEAU.

MARCHER, *en terme de Potier de terre*; c'eſt fouler la terre avec les piés quand elle a trempé pendant quelques jours dans de l'eau.

MARCHER, parmi les ouvriers qui *ourdiſſent au métier*; c'eſt preſſer les marches du pié, afin de faire mouvoir convenablement les liſſes. *Voyez l'article* LISSE.

MARCHESVAN, (*Calend. des Hébreux.*) mois des Hébreux; c'étoit le huitieme mois de leur année; il répondoit en partie à notre mois d'Octobre, & en partie à notre mois de Novembre. *Voyez* MOIS DES HÉBREUX. (*D. J.*)

MARCHET, ſ. m. *ou* MARCHETA, (*Hiſt. d'Anglet.*) droit en argent que le tenant payoit autrefois au ſeigneur pour le mariage d'une de ſes filles.

Cet uſage ſe pratiquoit avec peu de différence dans toute l'Angleterre, l'Ecoſſe, & le pays de Galles. Suivant la coutume de la terre de Dinover dans la province de Caermarthen, chaque tenant qui marie ſa fille, paye dix ſchelins au ſeigneur. Cette redevance s'appelle dans l'ancien breton, *gwaber marched*, c'eſt-à-dire *préſent de la fille*.

Un tems a été qu'en Ecoſſe, dans les parties ſeptentrionales d'Angleterre, & dans d'autres pays de l'Europe, le ſeigneur du fief avoit droit à l'habitation de la premiere nuit avec les épouſées de ſes tenans. Mais ce droit ſi contraire à la juſtice & aux bonnes mœurs, ayant été abrogé par Malcom III. aux inſtances de la reine ſon épouſe, on lui ſubſtitua une redevance en argent, qui fut nommée le *marcher de la mariée*.

Ce fruit odieux de la débauche tyrannique a été depuis long-tems aboli par toute l'Europe; mais il peut rappeller au lecteur ce que Lactance dit de l'infame Maximien, *ut ipſe in omnibus nuptiis prægustator eſſet*.

Pluſieurs ſavans anglois prétendent que l'origine du *borough-english*, c'eſt-à-dire du privilége des cadets dans les terres, qui a lieu dans le Kentshire, vient de l'ancien droit du ſeigneur dont nous venons de parler; les tenans préſumant que leur fils aîné étoit celui du ſeigneur, ils donnerent leurs terres au fils cadet qu'ils ſuppoſoient être leur propre enfant. Cet uſage par la ſuite des tems, eſt devenu coutume dans quelques lieux. (*D. J.*)

MARCHETTES, ſ. f. (*Soierie.*) petites marches qui font lentement baiſſer les liſſes de liage.

MARCHETTE, (*Chaſſe.*) c'eſt un morceau de bois qui tient une machine en état, & ſur lequel un oiſeau mettant le pié ſe prend dans la machine, en faiſant tomber cette *marchette*.

MARCHIENNES AU PONT, (*Géog.*) bourg des Pays-bas, dans l'évêché de Liége, aux deux côtés de la Sambre, à huit lieues S. O. de Namur, une O. de Charleroi. Il ne faut pas confondre ce bourg, comme ont fait les auteurs du Dictionnaire de la France, avec *Marchiennes* abbaye de Flandres, ſur la Scarpe, entre Douai & Orchies. *Long.* 22. *lat.* 50. 23.

MARCHOMEDES LES, *ou* MARDOMEDES, en latin *Marchomedi*, ou *Mardomedi*, (*Géog anc.*) c'eſt le nom d'un des peuples qui furent vaincus par l'empereur Trajan, & qui étoient quelque part dans l'Aſſyrie: leur nom ſe lit diverſement dans Eutrope, *l. VIII. c. ij.* (*D. J.*)

MARCIAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt un droit ſeigneurial qui a lieu dans les coutumes locales de Bourbonnois; il conſiſte en ce qu'il eſt dû au ſeigneur un droit de mutation pour les héritages roturiers, tant par la mort naturelle du précédent ſeigneur, que par celle du tenancier ou propriétaire.

Dans la châtellenie de Verneuil, le *marciage* conſiſte à prendre de trois années la dépouille de l'une quand ce ſont des fruits naturels, comme quand ce ſont des ſaules ou prés; & en ce cas, le tenancier eſt quitte du cens de cette année. Mais ſi ce ſont des fruits induſtriaux, comme terres labourables ou vignes, le ſeigneur ne prend que la moitié de la dépouille pour ſon droit de *marciage*, & le tenancier ne paye que la moitié du cens de cette année.

Dans cette même châtellenie, les héritages qui ſont tenus à cens payable à jour nommé, & portant ſept ſols tournois d'amande à défaut de payement, ne ſont point ſujets au droit de *marciage*.

En la châtellenie de Billy, le *marciage* ne conſiſte qu'à doubler le cens dû pour l'année où la mutation arrive.

En mutation par vente il n'y a point de *marciage*, parce qu'il eſt dû lods & ventes.

Il n'eſt point dû non plus de *marciage* pour les héritages qui ſont chargés de taille & de cens tout enſemble, à-moins qu'il n'y ait titre, convention au contraire.

L'Egliſe ne prend jamais de *marciage* par la mort du ſeigneur bénéficier, parce que l'Egliſe ne meurt point; elle prend ſeulement *marciage* pour la mort du tenancier dans les endroits où on a coûtume de le lever.

La coutume porte qu'il n'eſt dû aucun *marciage* au duc de Bourbonnois, ſi ce n'eſt dans les terres ſujettes à ce droit, qui ſeroient par lui acquiſes, ou qui lui adviendroient de nouveau de ſes vaſſaux & ſujets; il paroît à la vérité, que ceux-ci conteſtoient le droit; mais la coutume dit que monſeigneur le duc en jouira, ainſi que de raiſon. *Voyez* Auroux des Pommiers, ſur *la coutume de Bourbonnois*, à l'endroit des coutumes locales, & *le gloſſ.* de M. de Lauriere, au mot *marciage*. (*A*)

MARCIANOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de la Moéſie dans les terres; ſon nom lui avoit été donné en l'honneur de Marciana, ſœur de l'empereur Trajan. Auſſi toutes les médailles anciennes qui parlent de cette ville, la nomment Μαρκιανοπολις: il ne faut

donc pas écrire *Martianopolis*. Holſtenius prétend que c'eſt aujourd'hui Preſlaw, ville de la baſſe Bulgarie, aux confins de la Romanie.

MARCIGNI, (*Géogr.*) petite ville de France en Bourgogne, au diocèſe d'Autun. C'eſt la patrie de M. du Ryer, ſieur de Malézair, dont j'ai parlé au *mot* MACONNOIS. Elle eſt la vingt-deuxieme qui députe aux états de Bourgogne, & eſt ſituée près de la Loire, dans un pays fertile en blés. M. Baillet nomme cette ville *Marſigni-les-Nonains*; Garraut écrit *Marcigny*, & l'appelle en latin *Marcigniacum*. *Long.* 22. 20. *lat.* 46. 18.

MARCINA, (*Géogr. anc.*) ville d'Italie entre Sirénuſe & Poſidonie, ſelon Strabon, *liv. V.* Cluvier croit que c'eſt le lieu qu'on appelle aujourd'hui *Victri*, ſur la côte de Salerne. (*D. J.*)

MARCIONITES, ſ. m. pl. (*Théol.*) nom d'une des plus anciennes & des plus pernicieuſes ſectes qui aient été dans l'Egliſe. Elle étoit répandue au tems de ſaint Epiphane dans l'Italie, dans l'Egypte, la Paleſtine, la Syrie, l'Arabie, la Perſe, & dans pluſieurs autres pays.

Marcion, auteur de cette ſecte, étoit de la province du Pont; c'eſt pourquoi Euſebe l'appelle le *loup du Pont*. Il étoit fils d'un très-ſaint Evêque, & dès ſa jeuneſſe, il fit profeſſion de la vie monaſtique; mais ayant débauché une vierge, il fut excommunié par ſon propre pere, qui ne voulut jamais le rétablir dans la communion de l'Egliſe, quoiqu'il ſe fût ſoumis à la pénitence. C'eſt pourquoi ayant abandonné ſon pays, il s'en alla à Rome, où il ſema ſes erreurs au commencement du pontificat de Pie I. vers la cinquieme année d'Antonin le Pieux, la quarante-troiſieme de Jeſus-Chriſt. Il admettoit deux principes; un bon & un mauvais; il nioit la vérité de la naiſſance, de l'incarnation & de la paſſion de Jeſus-Chriſt, & prétendit que tout cela n'étoit qu'apparent. Il croyoit deux Chriſts, l'un qui avoit été envoyé par un dieu inconnu pour le ſalut de tout le monde; l'autre que le créateur devoit envoyer un jour pour rétablir les Juifs. Il nioit la réſurrection des corps, & il ne donnoit le baptême qu'aux vierges, ou à ceux qui gardoient la continence; mais il ſoutenoit qu'on pouvoit être baptiſé juſqu'à trois fois, & ſouffroit même que les femmes le conféraſſent comme miniſtres ordinaires de ce ſacrement; mais il n'en altéroit pas la forme, ainſi que l'ont remarqué ſaint Auguſtin & Tertullien, auſſi l'Egliſe ne le jugeoit-elle pas invalide.

Comme il ſuivoit les ſentimens de l'hérétique Cerdon, il rejettoit la loi & les prophetes. Il prétendoit que l'Evangile avoit éte corrompu par de faux apôtres, & qu'on ſe ſervoit d'un exemplaire interpoſé. Il ne reconnoiſſoit pour véritable Evangile que celui de ſaint Luc, qu'il avoit altéré en pluſieurs endroits, auſſi-bien que les épitres de ſaint Paul, d'où il avoit ôté ce qu'il avoit voulu. Il avoit retranché de ſon exemplaire de ſaint Luc les deux premiers chapitres. *Dict. de Trévoux.*

Les *Marcionites* condamnoient le mariage, s'abſtenoient de la chair des animaux & du vin, & n'uſoient que d'eau dans le ſacrifice. Ils jeûnoient le ſamedi en haine du créateur, & ils pouſſoient la haine de la chair juſqu'à s'expoſer eux-mêmes à la mort, ſous prétexte de martyre. Leur héréſie dura longtems, malgré les peines décernées contr'eux par Conſtantin en 326; & il paroit par Théodoret que dans le cinquieme ſiecle, cette ſecte étoit encore très-nombreuſe.

MARCITE, ſ. m. (*Théolog.*) nom de ſecte. Les *Marcites* étoient des hérétiques du deuxieme ſiecle, qui ſe nommoient les *parfaits*, & faiſoient profeſſion de faire tout avec une entiere liberté, & ſans aucune crainte.

Ils avoient hérité cette doctrine de Simon le Magicien, qui ne fut pourtant pas leur chef; car ils furent nommés *Marcites* d'un héréſiarque appellé *Marcus*, ou *Marc*, qui conféroit le ſacerdoce, & attribuoit l'adminiſtration des ſacremens aux femmes. *Dict. de Trévoux.*

MARCK, LA (*Géogr.*) en latin *Marchiæ comitatus*, contrée d'Allemagne dans la Weſtphalie, avec titre de comté. Elle eſt poſſédée par le roi de Pruſſe, électeur de Brandebourg. Les villes du pays de la *Marc*, ſont Ham, Werden, Soeſt, Dortmund, Eſſen. Ce pays eſt traverſé par la Roer, la Lenne, & la Wolme, qui s'y joignent enſemble. Il eſt encore arroſé par l'Emſer & la Lippe. Il portoit autrefois le nom d'*Altena*, bourgade ſur la Lenne. Le nom qu'il porte aujourd'hui lui vient d'un château ſitué près, & au ſud-eſt de la ville de Ham, qui paſſe pour ſa capitale. Il ne faut pas le confondre avec la Marche de Brandebourg, que les Allemands appellent auſſi *Marck*, & que nous nommons en françois *la Marche de Brandebourg*. *Voyez* BRANDEBOURG, (*Géogr.*)

MARCODURUM, *ou* MARCOMAGUS, (*Géog. anc.*) ces deux noms ſignifient un même lieu, qui étoit ſur la Roër, riviere des pays-bas. *Duren* & *Magen*, dit Cellarius, ſont des mots celtiques, qui ſignifient le paſſage d'une riviere. *Marcodurum* eſt la ville de *Duren*, qui dans la ſuite fut appellée *Marcomagus*, village dans l'itinéraire d'Antonin & dans la table de Peutinger, ſur la route de Cologne à Treves.

MARCOLIERES, ſubſt. f. pl. (*Pêche.*) terme de pêche uſité dans le reſſort de l'amirauté de Poitou, ou des ſables d'Olonne. Ce ſont les filets avec leſquels on fait la nuit & pendant l'hiver, la pêche des oiſeaux marins. D'autres nomment ces filets *alourets* & *alouraux*; mais on les appelle *marcolieres*, parce qu'on y pêche des macreuſes.

MARCOMANS, LES (*Géogr. anc.*) *Marcomani*, ancien peuple de la Germanie, où ils ont habité différens pays. Spener croit ce mot formé de *marck* & de *manner*, deux mots allemands, qui ſignifient *des hommes établis* pour la garde & la défenſe des frontieres.

On conjecture avec probabilité, que la demeure des *Marcomans* étoit entre le Rhin & le Danube. Cluvier a tâché de marquer les bornes préciſes du pays des *Marcomans*. Il dit que le Nécre bornoit la Marcomanie au nord; que le Kocker qui ſe joint au Nécre, & le Brentz qui ſe jette dans le Danube, la bornoient à l'orient, le Danube au midi, & le Rhin à l'occident. Tout cela eſt aſſez vraiſſemblable. De cette façon les *Marcomans* auroient poſſédé les terres que comprend le duché de Wirtemberg, la partie du Palatinat du Rhin qui eſt entre le Rhin & le Nécre, le Briſgaw, & la partie du duché de Souabe, ſituée entre la ſource du Danube & le Brentz.

MARCOPOLIS, (*Géogr. anc.*) ville de Grece à l'orient d'Athènes, à l'entrée de l'Euripe. C'eſt préſentement un village de vingt ou trente maiſons, que Wheler appelle encore *Marcopoli*, & Spon *Marcopoulo*. (*D. J.*)

MARCOSIENS, ſ. m. (*Théolog.*) nom de ſecte; anciens hérétiques du parti des Gnoſtiques. *Voyez* GNOSTIQUE.

Saint Irenée parle fort au long du chef de cette ſecte nommé *Marc*, qui étoit réputé pour un grand magicien. Le fragment de ce ſaint, qui mérite d'être lû, ſe trouve en grec dans S. Epiphane. Il renferme pluſieurs choſes très-curieuſes touchant les prieres ou invocation des anciens Gnoſtiques. On y voit des veſtiges de l'ancienne cabale juive ſur les lettres de l'alphabet, & ſur leurs propriétés, auſſi-bien que ſur les myſteres des nombres; ce que les Juifs & les

Gnoſtiques avoient emprunté de la philoſophie de Pythagore & de Platon.

Ce Marc étoit un grand impoſteur, qui faiſoit illuſion aux ſimples, principalement aux femmes; il ſavoit l'art de la magie, qui étoit comme une eſpece de métier dans l'Egypte dont il étoit; & pour impoſer plus aiſément à ſes ſectateurs, il ſe ſervoit de certains mots hébreux, ou plûtôt chaldaïques, qui étoient fort en uſage parmi les enchanteurs de ces tems-là. Le but de tous ces preſtiges étoit la débauche & l'impureté; car Marc & ſes diſciples tendoient à ſéduire les femmes, & à en abuſer, comme il paroit par divers traits que rapporte M. Fleury, *hiſt. eccléſiaſt. tom. I. liv. IV. pag. 139 & 140.*

Les *Marcoſiens* avoient un grand nombre de livres apocryphes qu'ils mettoient dans le même rang que les livres divins. Ils avoient tiré de ces livres pluſieurs réveries touchant l'enfance de Jeſus-Chriſt, qu'ils débitoient comme de véritables hiſtoires. Il eſt étonnant que ces ſortes de fables aient été du goût de pluſieurs chrétiens, & qu'elles ſe trouvent encore aujourd'hui dans des livres manuſcrits qui ſont à l'uſage des moines grecs. *Dict. de Trévoux.*

MARCOTTE, ſ. f. (*Jardin.*) c'eſt un moyen employé par les Jardiniers pour multiplier quelques plantes & beaucoup d'arbres. Après la ſemence, c'eſt le moyen qui réuſſit le plus généralement pour la propagation des plantes ligneuſes. Il n'y a guere que les arbres réſineux, les chênes verds, les térebinthes, *&c.* qui s'y refuſent en quelque façon; car ſi on vient à-bout, à force de tems, de faire jetter quelques racines aux branches *marcottées* de ces arbres, les plants que l'on en tire font rarement du progrès. Cependant ce mot *marcotte* ne ſert qu'à exprimer particulierement l'une des façons dont on ſe ſert pour multiplier les végétaux de branches couchées; au lieu que par cette expreſſion *de branches couchées*, on doit entendre en général un moyen de multiplier les plantes & les arbres, en faiſant prendre racine à leurs branches ſans les ſéparer du tronc. Il eſt vrai qu'on peut venir à-bout de faire prendre racine aux branches ſans les *marcotter*, & qu'on peut encore les *marcotter* ſans les coucher. Pour faire entendre ces différences, je vais expliquer les diverſes méthodes dont on ſe ſert pour faire prendre racine aux branches des végétaux. C'eſt une pratique du jardinage des plus intéreſſantes, & ſouvent la ſeule que l'on puiſſe employer pour multiplier les arbres rares & précieux.

Pour faire prendre racine aux branches, on peut ſe ſervir de quatre moyens que l'on applique ſelon que la poſition des branches le demande, ou que la qualité des arbres l'exige.

1°. Cette opération ſe fait en couchant ſimplement dans la terre les branches qui ſont aſſez longues & aſſez baſſes pour le permettre. Il faut que la terre ſoit meuble, mélée de terreau & en bonne culture. On y fait une petite foſſe, un peu moins longue que la branche, & d'environ cinq ou ſix pouces de profondeur; on y couche la branche en lui faiſant faire un coude, & en rempliſſant de terre la foſſe au niveau du ſol.

On arrange & on contraint la branche de façon que l'extrémité qui ſort de terre ſe trouve droite; on obſerve que quand les branches ont aſſez de roideur pour faire reſſort, il faut les arrêter avec un crochet de bois, & que toute la perfection de cet œuvre conſiſte à faire aux branches dans l'extrémité de la foſſe, le coude le plus abrupte qu'il eſt poſſible, ſans la rompre ni l'écorcer. Par l'exactitude de ce procédé, la ſeve trouvant les canaux obſtrués par un point de reſſerrement & d'extenſion tout enſemble, elle eſt forcée de s'engorger, de former un bourrelet, & de percer des racines. Il faudra couper la branche couchée à deux yeux au-deſſus de terre, & l'arroſer ſouvent dans les ſéchereſſes. Cette ſimple pratique ſuffit pour les arbres qui font aiſément racines, comme l'orme, le tilleul, le platane, *&c.*

2°. Mais lorſqu'il s'agit d'arbres précieux qui ont de la lenteur ou de la difficulté à percer des racines, on prend la précaution de les *marcotter* comme on le pratique pour les œillets. On couche la branche de la maniere qu'on vient de l'expliquer, & on y fait ſeulement une entaille de plus immédiatement au-deſſus du coude. Pour faire cette entaille, on coupe & on éclate la branche entre deux joints juſqu'à mi-bois, ſur environ un pouce ou deux de longueur, ſuivant ſa force, & on met un petit morceau de bois dans l'entaille pour l'empêcher de ſe réunir. Quand il s'agit d'arbres qui reprennent difficilement à la tranſplantation, tels que les houx panachés & bien d'autres toujours verds, on plonge le coude de la branche dans un pot ou dans un manequin, que l'on enfonce dans la terre.

3°. Mais cet expédient ne réuſſit pas ſur tous les arbres; il y en a qui s'y refuſent, tels que le tulipier, le murier de Virginie, le chionautus, ou l'arbre de neige, *&c.* alors en couchant la branche, il faut la ſerrer immédiatement au-deſſus du coude avec un fil de fer au moyen d'une tenaille, enſuite percer quelques trous avec un poinçon, dans l'écorce à l'endroit du coude. Au moyen de cette ligature il ſe forme au-deſſous de l'étranglement un bourrelet qui procure néceſſairement des racines. Au lieu de ſe ſervir du fil de fer, on peut couper & enlever une zone d'écorce d'environ un pouce de largeur au-deſſous du coude: il eſt vrai que cette inciſion peut opérer autant d'effet; mais comme en affoibliſſant l'action de la ſeve elle retarde le ſuccès, le fil de fer m'a toûjours paru l'expédient le plus ſimple, le plus convenable & le plus efficace. Quelques gens au lieu de tout cela, conſeillent de tordre la branche à l'endroit du coude. C'eſt un mauvais parti, capable de faire périr la branche; d'ailleurs impraticable lorſqu'elle eſt forte, ou d'un bois dur.

Le meilleur moyen de multiplier un arbre de branches couchées, c'eſt de le coucher tout entier, de ne lui laiſſer que les branches les plus vigoureuſes, & de faire à chacune le traitement ci-deſſus expliqué, ſelon la nature de l'arbre. Ceci eſt même fondé ſur ce que la plûpart des arbres délicats dépériſſent lorſque l'on fait pluſieurs branches couchées à leur pié.

4°. Enfin il y a des arbres qui ont très-rarement des branches à leur pié, comme le laurier-tulipier, ou que l'on ne peut coucher en entier, parce qu'ils ſont dans des caiſſes ou des pots. Dans ce cas on applique un entonnoir de fer blanc à la branche que l'on veut faire enraciner, ou la *marcotte* vers le milieu de l'entonnoir, que l'onemplit de bonne terre. On juge bien qu'une telle poſition exige de fréquens arroſemens. C'eſt ce qu'on peut appeller *marcotter* les branches ſans les coucher.

Lorſque les branches couchées ont fait des racines ſuffiſantes, on les ſevre de la mere pour les mettre en pepiniere. On ne peut fixer ici le tems de couper ces branches & de les enlever: ordinairement on le peut faire au bout d'un an; quelquefois il ſuffit de ſix mois; d'autresfois il faut attendre deux & trois années: cela dépend de la nature de l'arbre, de la qualité du terrain, & ſur-tout des ſoins que l'on a dû y donner.

Mais on peut indiquer le tems qui eſt le plus convenable pour faire les branches couchées. On doit y faire travailler dès l'automne, auſſitôt après la chûte des feuilles, s'il s'agit d'arbres robuſtes, & ſi le terrain n'eſt pas argilleux, bas & humide; car en

ce cas, il faudra attendre le printems. Il faut encore en excepter les arbres toujours verds, pour leſquels la fin d'Août ou le commencement de Septembre ſont le tems le plus propre à coucher les plus robuſtes, parce qu'alors ils ne ſont plus en ſeve. A l'égard de tous les arbres un peu délicats, ſoit qu'ils quittent leurs feuilles ou qu'ils ſoient toujours verds, il faut laiſſer paſſer le froid & le hâle, pour ne s'en occuper que dans le mois d'Avril.

On obſerve que dans les arbres qui ont le bois dur, ce ſont les jeunes rejettons qui font le plus aiſément racine; & qu'au contraire, dans les arbres qui ſont d'un bois tendre & mollaſſe, c'eſt le vieux bois qui reprend le mieux.

On dit *coucher les arbres*, *marcotter des œillets*, *provigner des ſeps*. A ce dernier égard, *voyez* PROVIN. *Article de M.* DAUBENTON.

MARDAC, ſ. m. (*Mat. méd. anc.*) nom donné par les anciens à la litharge, car les auteurs arabes la nomment quelquefois *mardac*, & quelquefois *merdeſangi*; mais c'eſt une ſeule & même choſe. Avicenne n'a fait que traduire, ſous le nom de *mardac*, le chapitre de Dioſcoride ſur la litharge; & ce que dit Sérapion du merdeſangi, eſt la deſcription de la litharge par Galien. (*D. J.*)

MARDARA (*Géogr. anc.*) Ptolomée nomme deux villes de ce nom. 1°. Une ville du Pont-Cappadocien, *longit.* 71. 30. *lat.* 43. 40. 2°. Une ville de la petite Arménie. *Longit.* 69. 6. *lat.* 39. 40. (*D. J.*)

MARDELLE, *ou* MARGELLE, ſ. m. (*Maçon.*) dans l'art de bâtir, c'eſt une pierre percée, qui poſée à hauteur d'appui, fait le bord d'un puits.

MARDES LES, (*Géogr. anc.*) *Mardi*, ancien peuple de Médie, voiſin des Perſes. Ils ravageoient les campagnes, & furent ſubjugués par Alexandre. Il y avoit auſſi un peuple *marde* contigu à l'Hircanie & aux Tapyriens. Enfin Pline, *liv. VI. chap. xvj.* parle des *Mardes*, peuples de la Margiane, qui s'étendoient depuis les montagnes d'Autriche, juſqu'aux Bactriens. (*D. J.*)

MARDI, ſ. m. (*Chronol.*) troiſieme jour de la ſemaine, conſacré autrefois par les payens à la planete de Mars, d'où lui eſt venu ſon nom. On l'appelle dans l'office de l'Egliſe, *feria tertia*.

MARE, ſ. f. (*Géogr. anc.*) mot latin d'où nous avons fait celui de *mer*, qui ſignifie la même choſe; mais les auteurs ſe ſervoient du mot *mare* dans le ſens que nous exprimons par celui de *côte*, pour ſignifier *la mer qui bat les côtes d'un pays*. En voici des exemples.

Mare Ægyptium, eſt la côte d'Egypte; *mare Œolium*, la côte aux environs de Smyrne; *mare Aſiaticum*; la côte de l'Aſie proprement dite dans l'Anatolie; *mare Auſonium*, la côte occidentale du royaume de Naples, & la mer de Sicile; *mare Cantabricum*, la côte de Biſcaye; *mare Cilicium*, la côte de Cilicie, aujourd'hui la côte de Caramanie; *mare Germanicum*, les côtes de Zélande, de Hollande, de Friſe, & ce qui ſuit juſqu'à l'Elbe, où commence *mare Cimbricum*, c'eſt-à-dire, la mer qui lave la preſqu'île où ſont le Holſtein, le Jutland, & le Sleswig; *mare Iberum*, la côte d'Eſpagne, depuis le golfe de Lyon, juſqu'au détroit; *mare Illiricum*, la côte de Dalmatie; *mare Lyguſticum*, la côte de la Lygurie, ou la riviere de Gènes; *mare Lycium*, la côte de la Lycie, au midi de l'Anatolie. Elle fait préſentement partie de la mer de Caramanie; *mare Suevicum*, les côtes méridionales de la mer Baltique, vers la Poméranie; *mare Tyrrhenum*, la côte occidentale de l'Italie; *mare Venedicum*, le golfe de Dantzig.

Les anciens ont auſſi nommé l'Océan, *mare exterius*, mer extérieure, par oppoſition à la Méditerranée, qu'ils appelloient *mare interius*, mer intérieure. Ils nommoient auſſi *mare inferum*, la mer de Toſcane, par oppoſition à *mare ſuperum*, nom qu'ils donnoient à la mer Adriatique.

Ils ont appellé *mare Heſperium*, l'Océan au couchant de la Lybie; *mare Hyperboreum*, la mer au ſeptentrion de l'Europe & de l'Aſie: ils n'en avoient que des idées très-confuſes.

Enfin, ils ont nommé *mare Myrtoum*, cette partie de l'Archipel, qui s'étendoit entre l'Argolide dans le Péloponneſe, l'Attique, l'Eubée & les îles d'Andros, de Tine, de Scyro & de Sérife. Ce nom de *Myrtoum*, lui vient de la petite île de Myrtos, qui eſt à la pointe méridionale de Négrepont. La fable dit d'un certain Myrtile, écuyer d'Enomaüs, que *Pélops* jetta dans cette mer. (*D. J.*)

MARE SMARAGDINUM, (*Hiſt. nat.*) nom que quelques auteurs ont donné à un jaſpe de couleur de fer, & ſuivant d'autres, à la prime d'émeraude.

MARÉAGE, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt le marché qu'on fait avec les matelots à un certain prix fixe pour tout le voyage, quelque long qu'il ſoit.

MARÉCAGE, ſ. m. *en Géographie*, eſt une eſpece de lac ou plutôt de marais. *Voyez* LAC & MARAIS.

Il y en a de deux ſortes; le premier eſt un compoſé d'eau & de terre mêlées enſemble, & qui pour l'ordinaire n'eſt pas aſſez ferme pour qu'un homme puiſſe paſſer deſſus. *Voyez* MARAIS.

La 2e ſorte ſont des étangs ou amas d'au bourbeuſe, au-deſſus de laquelle on voit çà & là des éminences de terrein ſec qui s'élevent ſur la ſurface. *Chambers.*

« Lorſque les eaux qui ſont à la ſurface de la ter» re ne peuvent trouver d'écoulement, elles for» ment des marais & des *marécages*. Les plus fameux » marais de l'Europe ſont ceux de Moſcovie, à » la ſource du Tanaïs; ceux de Finlande, où ſont » les grands marais Savolax & Enaſak; il y en a » auſſi en Hollande, en Weſtphalie, & dans plu» ſieurs autres pays bas. En Aſie, on a les marais de » l'Euphrate, ceux de la Tartarie, le Palus Méo» tide; cependant en général, il y en a moins en » Aſie & en Afrique, qu'en Europe; mais l'Amé» rique n'eſt, pour ainſi dire, qu'un marais continu » dans toutes ſes plaines: cette grande quantité de » marais eſt une preuve de la nouveauté du pays, » & du petit nombre des habitans, encore plus que » du peu d'induſtrie.

» Il y a de très-grands *marécages* en Angleterre, » dans la province de Lincoln, près de la mer, qui a » perdu beaucoup de terrein d'un côté, & en a ga» gné de l'autre. On trouve dans l'ancien terrein » une grande quantité d'arbres qui y ſont enterrés » au-deſſous du nouveau terrein amené par les » eaux. On en trouve de même en grande quantité » en Ecoſſe, à l'embouchure de la riviere Neſs. Au» près de Bruges, en Flandres, en fouillant à 40 ou » 50 piés de profondeur, on trouve une très-grande » quantité d'arbres auſſi près les uns des autres que » dans une forêt; les troncs, les rameaux & les feuil» les ſont ſi bien conſervés, qu'on diſtingue aiſément » les différentes eſpeces d'arbres. Il y a 500 ans que » cette terre où l'on trouve des arbres, étoit une » mer, & avant ce tems-là on n'a point de mémoire » ni de tradition que jamais cette terre eût exiſté: » cependant il eſt néceſſaire que cela ait été ainſi dans » le tems que ces arbres ont crû & végété; ainſi » le terrein qui dans les tems les plus reculés étoit » une terre ferme couverte de bois, a été enſuite » couvert par les eaux de la mer, qui y ont amené » 40 ou 50 piés d'épaiſſeur de terre, & enſuite ces » eaux ſe ſont retirées.

» Dans l'île de Man on trouve dans un marais qui » a ſix milles de long & trois milles de large, appellé » *Curragh*, des arbres ſouterrains qui ſont des ſapins, » & quoiqu'ils ſoient à 18 ou 20 piés de profondeur,

» ils ſont cependant fermes ſur leurs racines. *Voyez* » Rays, *Diſcourſes*, *pag.* 232. On en trouve ordi- » nairement dans tous les grands marais, dans les » fondrieres & dans la plûpart des endroits maréca- » geux, dans les provinces de Sommerſet, de Ches- » ter, de Lancaſtre, de Stafford. On trouve auſſi » une grande quantité de ces arbres ſouterrains dans » les terres marécageuſes de Hollande, dans la Friſe » & auprès de Groningue, & c'eſt de-là que viennent » les tourbes qu'on brûle dans tout le pays.

» On trouve dans la terre une infinité d'arbres, » grands & petits, de toute eſpece; comme ſapins, » chênes, bouleaux, hêtres, ifs, aubépins, ſaules, » frênes. Dans les marais de Lincoln, le long de la » riviere d'Ouſe, & dans la province d'Yorck en » Hatfieldchace, ces arbres ſont droits, & plantés » comme on les voit dans une forêt. Pluſieurs autres » endroits marécageux de l'Angleterre & de l'Irlande » ſont remplis de troncs d'arbres, auſſi-bien que les » marais de France, de Suiſſe, de Savoie & d'Ita- » lie. *Voyez tranſ. phil. abr. pag.* 218. &c. *vol. IV.*

» Dans la ville de Modene, & à quatre milles aux » environs, en quelqu'endroit qu'on fouille, lorſ- » qu'on eſt parvenu à la profondeur de 63 piés, & » qu'on a percé la terre à 5 piés de profondeur de » plus avec une tarriere, l'eau jaillit avec une ſi » grande force, que le puits ſe remplit en fort peu » de tems preſque juſqu'au-deſſus; cette eau coule » continuellement, & ne diminue ni n'augmente par » la pluie ou par la ſéchereſſe : ce qu'il y a de re- » marquable dans ce terrein, c'eſt que lorſqu'on eſt » parvenu à 14 piés de profondeur, on trouve les » décombremens & les ruines d'une ancienne ville, » des rues pavées, des planchers, des maiſons, dif- » férentes pieces de moſaïques; après quoi, on trou- » ve une terre aſſez ſolide, & qu'on croiroit n'avoir » jamais été rémuée; cependant au-deſſous on trouve » une terre humide & mêlée de végétaux, & à 26 » piés, des arbres tout entiers; comme des noiſe- » tiers avec des noiſettes deſſus, & une grande quan- » tité de branches & de feuilles d'arbres : à 28 piés » on trouve une craie tendre, mêlée de beaucoup » de coquillages, & ce lit a onze piés d'épaiſſeur; » après quoi on retrouve encore des végétaux, des » feuilles & des branches, & ainſi alternativement » de la craie & une terre mêlée de végétaux, juſqu'à » la profondeur de 63 piés, à laquelle profondeur » eſt un lit de ſable mêlé de petit gravier & de co- » quilles ſemblables à celles qu'on trouve ſur les cô- » tes de la mer d'Italie : ces lits ſucceſſifs de terre ma- » récageuſe & de craie ſe trouvent toujours dans le » même ordre, en quelqu'endroit qu'on fouille, & » quelquefois la tarriere trouve de gros troncs d'ar- » bres qu'il faut percer, ce qui donne beaucoup de » peine aux ouvriers. On y trouve auſſi des os, du » charbon de terre, des cailloux & des morceaux de » fer. Ramazzini, qui rapporte ces faits, croit que » le golfe de Véniſe s'étendoit autrefois juſqu'à Mo- » dene & au-delà, & que par la ſucceſſion des tems, » les rivieres, & peut-être les inondations de la mer » ont formé ſucceſſivement ce terrein.

» On ne s'étendra pas davantage ici ſur les variétés » que préſentent ces couches de nouvelle formation, » il ſuffit d'avoir montré qu'elles n'ont pas d'autres » cauſes que les eaux courantes ou ſtagnantes qui » ſont à la ſurface de la terre, & qu'elles ne ſont ja- » mais auſſi dures, ni auſſi ſolides que les couches » anciennes qui ſe ſont formées ſous les eaux de la » mer ». *Voyez l'Hiſt. nat. gén. & part. tom. I.* d'où cet article eſt entierement tiré.

MARÉCHAL, ſ. m. (*Hiſt. mod. & art mil.*) il y a un grand nombre d'officiers de ce nom. *Voyez les articles ſuivans.*

MARÉCHAL DE BATAILLE, (*Art milit.*) c'étoit autrefois, dans les armées de France, un officier dont la principale fonction étoit de mettre l'armée en bataille, ſelon l'ordre dans lequel le général avoit réſolu de combattre. Ce titre ne paroît pas plus ancien que Louis XIII. Il s'eſt ſeulement conſervé dans le commencement du regne de Louis XIV. Il n'en eſt plus queſtion depuis la guerre de Hollande en 1672.

MARECHAL DE CAMP, (*Art militaire.*) officier général de l'armée dont le grade eſt immédiatement au-deſſus de celui de brigadier, & au-deſſous de celui de lieutenant général.

C'eſt l'officier de l'armée qui a le plus de détail lorſqu'il veut bien s'appliquer à remplir tous les devoirs de ſon emploi. On peut dire qu'un officier qui s'en eſt acquitté dignement pendant ſept à huit ans de pratique & d'exercice, eſt très-capable de remplir les fonctions de lieutenant général.

C'eſt ſur le *maréchal de camp* que roule le détail des campemens & des fourrages.

Il eſt de jour comme le lieutenant général, dont il prend l'ordre, pour le donner enſuite aux majors généraux de l'armée. Son poſte dans une armée eſt à la gauche des troupes qui ſont ſous les ordres du lieutenant général & ſous les ſiens.

Quand le général veut faire marcher l'armée, il donne ſes ordres au *maréchal de camp*, qui conduit le campement & l'eſcorte néceſſaire pour ſa ſûreté, aux lieux qui lui ont été indiqués. Lorſqu'il eſt arrivé, il doit envoyer des partis dans tous les endroits des environs, pour reconnoître le pays & obſerver s'il n'y a point de ſurpriſe à craindre de l'ennemi : on ne ſauroit être trop alerte & trop vigilant ſur ce ſujet; mais il eſt à-propos de ne faire aller à la découverte que de petits partis conduits par des officiers intelligens, afin de ne point fatiguer exceſſivement & ſans néceſſité les troupes de l'eſcorte.

Avant que de faire marquer le camp, il doit en poſter les gardes & ſur-tout n'en pas trop mettre, car c'eſt ce qui fatigue extrêmement l'armée quand il faut les relever journellement. Il eſt abſolument néceſſaire d'épargner aux troupes toutes les fatigues inutiles, elles en ont toujours aſſez, ſans qu'il ſoit beſoin de leur en ajoûter de ſuperflues.

Quand les gardes ſont poſtées & que le terrein eſt bien reconnu, le *maréchal de camp* doit examiner, conjointement avec le maréchal des logis de l'armée & les majors généraux, la diſpoſition qu'il veut donner au camp, & obſerver de mettre les troupes dans le terrein qui leur convient. Il prend enſuite les points de vûe néceſſaires pour l'alignement du camp. Le maréchal général des logis fait après cela la diſtribution du terrein aux officiers majors de l'infanterie & de la cavalerie, qui en font la répartition aux majors des régimens, ſuivant l'étendue fixée pour le front de chaque bataillon & de chaque eſcadron.

Le *maréchal de camp* doit s'inſtruire des fourrages qui ſe trouvent dans les environs du camp, & rendre après cela compte au général de tout ce qu'il a fait & obſervé.

Les *maréchaux de camp* ont à proportion de leur rang des honneurs militaires réglés par les ordonnances.

Un *maréchal de camp* qui commande en chef dans une province par ordre de ſa majeſté, doit avoir une garde de quinze hommes commandés par un ſergent, ſans tambour. Il en ſera de même s'il commande ſous un chef au deſſus de lui.

Si un gouverneur de place eſt *maréchal de camp*, l'uſage eſt que l'officier de garde faſſe mettre ſa garde en haie & le fuſil ſur l'épaule lorſque le gouverneur paſſe, mais le tambour ne bat pas.

Que ſi le *maréchal de camp* a ordre pour commander en chef un corps de troupes, alors il a pour ſa

garde trente hommes avec un tambour, commandés par un officier, & le tambour doit appeller quand il paſſe devant le corps-de-garde.

Les *maréchaux de camp* ont en campagne neuf cens livres d'appointemens par mois de campagne ou de 45 jours.

Le grade de *maréchal de camp* eſt aujourd'hui une charge dont l'officier eſt pourvu par brevet du roi.

MARÉCHAL DE FRANCE, (*Art milit.*) c'eſt le premier officier des troupes de France. Sa fonction principale eſt de commander les armées en chef. *Voyez* GÉNÉRAL.

Le P. Daniel prétend que c'eſt du tems de Philippe Auguſte qu'on voit pour la premiere fois le commandement des armées joint à la dignité de *maréchal*. Avant ce prince l'office de *maréchal* étoit une intendance ſur les chevaux du prince, auſſi-bien que celui de connétable, mais ſubordonné & inférieur à celui-ci.

Le premier *maréchal de France* qu'on trouve avoir quelque commandement dans les armées, eſt Henri Clement, qui étoit à la tête de l'avant-garde dans la conquête que Philippe Auguſte fit de l'Anjou & du Poitou, ainſi que Guillaume le Breton, hiſtorien de ce prince le rapporte. On voit dans le même hiſtorien que ce *maréchal* commandoit l'armée par ſa dignité de *maréchal*.

Jure mareſcalli *cunctis prælatus agebat.*

La dignité de *maréchal de France* n'étoit point à vie dans ces premiers tems : celui qui en étoit revêtu la quittoit lorſqu'il étoit nommé à quelqu'autre emploi qu'on jugeoit incompatible avec les fonctions de *maréchal*. Il y en a pluſieurs exemples dans l'hiſtoire, entr'autres celui du ſeigneur de Morcul, qui étant *maréchal de France* ſous Philippe de Valois, quitta cette charge pour être gouverneur de ſon fils Jean, qui fut ſon ſucceſſeur ſur le trône, mais il y fut rétabli dans la ſuite.

Il n'y eut d'abord qu'un *maréchal de France* lorſque le commandement des armées fut attaché à cette dignité ; mais il y en avoit deux ſous le regne de S. Louis : car quand ce prince alla à ſon expédition d'Afrique, l'an 1270, il avoit dans ſon armée avec cette qualité Raoul de Sores, ſeigneur d'Eſtrées, & Lancelot de Saint Maard. François I. en ajouta un troiſieme, Henri II. un quatrieme ; ſes ſucceſſeurs en ajouterent encore pluſieurs autres : mais il fut ordonné aux états de Blois, tenus ſous le regne de Henri III. que le nombre des *maréchaux* ſeroit fixé à quatre. Henri IV. fut néanmoins contraint de ſe diſpenſer de cette loi, & d'en faire un plus grand nombre, qui a encore augmenté par Louis XIII. & par Louis XIV. Il s'en eſt trouvé juſqu'à vingt ſous le regne de ce prince, après la promotion de 1703.

La dignité de *maréchal de France* eſt du nombre de celles qu'on appelle *charges de la couronne*, & il y a déja long-tems : on le voit par un acte rapporté par le P. Anſelme, où il eſt dit: *En l'arrêt du duc d'Orléans, du 26 Janvier 1361, eſt narré que les offices de* maréchaux de France *appartiennent à la couronne, & l'exercice auxdits* maréchaux, *qui en font au roi foi & hommage.*

Les *maréchaux* ont un tribunal où ils jugent les querelles ſur le point d'honneur, & de diverſes autres choſes qui ont rapport à la guerre & à la nobleſſe. Ils ont des ſubdélégués & lieutenans dans les provinces pour en connoître en premiere inſtance, avec leur juriſdiction au palais à Paris, ſous le titre de *connétablie & maréchauſſée de France*. Ils ont des officiers qui exercent la juſtice en leur nom.

Le revenu de leur charge n'étoit autrefois que de 500 livres, encore ils n'en jouiſſoient que pendant qu'ils en faiſoient les fonctions ; à-préſent leurs appointemens ſont de 12000 livres même en tems de paix. Quand ils commandent l'armée, ils en ont de beaucoup plus forts, ſavoir 8000 livres par mois de 45 jours : outre cela, le roi leur entretient un ſecrétaire, un aumônier, un chirurgien, un capitaine des gardes, leurs gardes, & pluſieurs aides de camp.

Les *maréchaux de France*, en quelque ville qu'ils ſe trouvent, quand même ils n'y ſeroient point de ſervice, ont toujours une garde de 50 hommes, compris deux ſergens & un tambour, commandés par un capitaine, un lieutenant, avec l'enſeigne & ſon drapeau.

Lorſqu'ils entrent dans une ville, on fait border les murs d'une double haie d'infanterie, depuis la porte par où ils entrent juſqu'à leur logis : les troupes préſentent les armes, les officiers ſaluent, & les tambours battent aux champs. S'il y a du canon dans la place, on le ſalue de pluſieurs volées de canon.

La dignité de *maréchal de France* ne s'obtenoit autrefois que par le ſervice ſur terre, mais Louis XIV. l'a auſſi accordée au ſervice de mer. Jean d'Etrées, pere du dernier *maréchal* de ce nom, eſt le premier qui l'ait obtenu : il y en a eu depuis pluſieurs autres, comme MM. de Tourville, de Château-Renaud, *&c.*

Les *maréchaux de France* portent pour marque de leur dignité, deux bâtons d'azur ſemés de fleurs-de-lis d'or, paſſés en ſautoir derriere l'écu de leurs armes. *Hiſt. de la milice françoiſe.*

MARÉCHAL GÉNÉRAL DES CAMPS ET ARMÉES DU ROI, (*Art. milit.*) c'eſt une charge militaire qui ſe donne à-préſent à un maréchal de France auquel le roi veut accorder une diſtinction particuliere. Dans ſon origine elle étoit donnée à un maréchal de camp, & c'étoit alors le premier officier de ce grade. Le baron de Biron en étoit pourvu avant que d'être élevé au grade de maréchal de France ; il en donna ſa démiſſion lorſque le roi le fit maréchal de France le 2 Octobre 1583. *Voyez* ſur ce ſujet la *chronologie militaire* par M. Pinard, *tome I. p. 320*, & le commencement du *tome II.* du même ouvrage.

La charge de *maréchal général des camps & armées du roi* fut enſuite donnée à des maréchaux de France. On trouve dans l'hiſtoire des grands officiers de la couronne, trois maréchaux de France qui en ont été revêtus, le maréchal de Biron, ſecond du nom, le maréchal de Leſdiguieres, depuis connétable de France, & M. le vicomte de Turenne. On trouve dans le *code militaire* de M. de Briquet, les proviſions de cette charge pour M. de Turenne : elles ne portent point qu'il aura le commandement ſur les autres maréchaux de France ou qu'ils lui ſeront ſubordonnés ; c'eſt la raiſon ſans doute pour laquelle le feu roi ordonna en 1672 qu'ils fuſſent ſous ſes ordres, ſans tirer à conſéquence.

Depuis M. de Turenne, M. le maréchal de Villars à obtenu cette même charge en 1733, & M. le maréchal de Saxe en 1746.

MARÉCHAL GÉNÉRAL DES LOGIS DE LA CAVALERIE, (*Art milit.*) c'eſt en France un officier qui a à-peu-près les mêmes fonctions & les mêmes détails dans la cavalerie que le major général dans l'infanterie. *Voyez* MAJOR GÉNÉRAL. Cet officier va au campement ; il diſtribue le terrein pour camper la cavalerie ſous les ordres du maréchal de camp de jour, dont il prend l'ordre pour le donner aux majors de brigades ; il a chez lui à l'armée un cavalier d'ordonnance pour chaque brigade, afin d'y porter les ordres qu'il peut avoir à donner. Cette charge, ſelon M. le comte de Buffy, ne paroît point avant le regne de Charles IX.

Il y a, outre la charge de *maréchal général des logis de la cavalerie*, deux autres officiers qui ont le titre de *maréchal des logis de la cavalerie*, dont la création eſt de Louis XIV. ils font dans les armées, lorſque

le maréchal général de la cavalerie n'y eſt point, les mêmes fonctions qui appartiennent à cet officier : ils ont les mêmes honneurs & privileges, & des aides de même que lui. *Hiſt. de la milice françoiſe.*

MARÉCHAL GÉNÉRAL DES LOGIS DE L'ARMÉE, (*Art milit.*) eſt un des principaux officiers de l'armée, dont l'emploi demande le plus de talens & de capacité. Ses fonctions conſiſtent à diriger les marches avec le général, à choiſir les lieux où l'armée doit camper, & à diſtribuer le terrein aux majors de brigade. Cet officier eſt chargé du ſoin des quartiers de fourrage, & d'inſtruire les officiers généraux de ce qu'ils ont à faire dans les marches & lorſqu'ils ſont de jour. Le roi lui entretient deux fourriers, dont les fonctions ſont de marquer dans les villes & les villages que l'armée doit occuper, les logemens des officiers qui ont le droit de loger.

Le maréchal général des logis de l'armée eſt en titre d'office, mais le titulaire de cette charge n'en fait pas toujours les fonctions : le roi nomme ſouvent pour l'exercer un brigadier, un maréchal de camp ou un lieutenant général. Celui qui eſt chargé de cet important emploi, doit avoir une connoiſſance parfaite du pays où l'on fait la guerre ; il ne doit rien négliger pour l'acquérir. Ce n'eſt qu'à force d'uſage & d'attention, dit M. le maréchal de Puyſégur ſur ce ſujet, qu'on peut y parvenir ; *que l'on apprend à mettre en œuvre dans un pays tout ce qui eſt praticable pour faire marcher, camper & poſter avantageuſement des armées, les faire combattre, ou les faire retirer en ſûreté.*

Comme tous les mouvemens de l'armée concernent le *maréchal général des logis*, il faut qu'il ſoit inſtruit des deſſeins ſecrets du général, pour prendre de bonne heure les moyens néceſſaires pour les exécuter. Quoique cet officier n'ait point d'autorité ſur les troupes, la relation continuelle qu'il a avec le général pour tous les mouvemens de l'armée, lui donne beaucoup de conſidération, ſur-tout, dit M. de Feuquiere, lorſqu'il eſt entendu dans ſes fonctions.

MARÉCHAL DES LOGIS, *le*, (*Art milit.*) dans une compagnie de cavalerie & de dragons eſt un bas officier qui eſt comme l'homme d'affaire du capitaine ; il a ſous lui un *brigadier* & un *ſoubrigadier :* ces deux derniers ſont compris dans le nombre des cavaliers ou dragons ; ils ont cependant quelque commandement ſur les autres.

Le *maréchal des logis* doit faire ſouvent la viſite dans les tentes, pour voir ſi les cavaliers ne découchent point, & s'ils ont le ſoin qu'il faut de leur équipage. C'eſt lui qui porte l'ordre aux officiers de ſa compagnie ; il doit être pour ainſi dire l'eſpion du capitaine, pour l'avertir exactement de tout ce qui ſe paſſe dans ſa compagnie. Lorſqu'il s'agit de faire quelque diſtribution aux cavaliers, ſoit de pain ou de fourrage, c'eſt le *maréchal de logis* qui doit les conduire au lieu où ſe fait la diſtribution.

MARÉCHAL. (*Hiſt. de Malte.*) Le *maréchal*, dit M. de Vertot, eſt la ſeconde dignité de l'ordre de Malte, car il n'y a que le grand-commandeur devant lui. Cette dignité eſt attachée à la langue d'Auvergne dont il eſt le chef & le pilier. Il commande militairement à tous les religieux, à la réſerve des grands-croix, de leurs lieutenans, & des chapelains. En tems de guerre, il confie le grand étendard de la religion au chevalier qu'il en juge le plus digne. Il a droit de nommer le maître-écuyer; & quand il ſe trouve ſur mer, il commande non-ſeulement le général des galeres, mais même le grand-amiral. (*D. J.*)

MARÉCHAL FERRANT, (*Art méchan.*) eſt un ouvrier dont le métier eſt de ferrer les chevaux, & de les panſer quand ils ſont malades ou bleſſés. *Voyez* FERRER.

Les inſtrumens du *maréchal* ſont les flammes, la lancette, le biſtouri, la feuille de ſauge, les ciſeaux, les renettes, la petite gouge, l'aiguille, les couteaux & les boutons de feu, le brûle-queue, le fer à compas, l'eſſe de feu, la marque, la corne de chamois, le boétier, la corne de vache, la cuiller de fer, la ſeringue, le pas-d'âne, le leve-ſole, la ſpatule, *&c.* *Voyez* tous ces inſtrumens aux lettres & aux figures qui leur conviennent.

Les jurés & gardes de la communauté des *maréchaux* ſe choiſiſſent entre les anciens & les nouveaux. Deux d'entr'eux ſont renouvellés chaque année, & pris parmi ceux qui ont été deux ans auparavant maîtres de la confrairie de S. Éloi patron de la communauté, & encore auparavant bâtonniers de la même confrairie.

Chaque maître ne peut avoir qu'un apprentif outre ſes enfans : l'apprentiſſage eſt de trois ans.

Tout *maréchal* a ſon poinçon dont il marque ſon ouvrage, & dont l'empreinte réſte ſur une table de plomb dépoſée au châtelet.

Avant d'être reçus maîtres, les apprentifs font chef-d'œuvre, & ne peuvent tenir boutique avant l'âge de 24 ans; permis néanmoins aux enfans de maîtres, dont les peres & meres ſeront morts, de la lever à dix-huit ans.

Aucun maître, de lettres, ne peut entrer en jurande, qu'il n'ait tenu boutique douze ans.

Il n'appartient qu'aux ſeuls *maréchaux* de priſer & eſtimer les chevaux & bêtes chevalines, & de les faire vendre & acheter, même de prendre ce qui leur ſera volontairement donné pour leurs peines par les vendeurs & acheteurs, ſans pouvoir y être troublés par aucuns ſoi-diſans courtiers ou autres.

MARÉCHAUSSÉE; (*Juriſprud.*) c'eſt la juriſdiction des prevôts des maréchaux de France. *Voyez* CONNÉTABLIE, PREVÔT DES MARÉCHAUX, & POINT-D'HONNEUR. (*A*)

MARÉCHAUSSÉES. (*Art milit.*) C'eſt en France un corps de cavalerie compoſé de trente-une compagnies, dont l'objet eſt de veiller à la ſécurité des chemins, & d'arrêter les voleurs & les aſſaſſins. Leur ſervice eſt regardé comme militaire ; & ils doivent avoir les invalides, après 20 ans de ſervice.

MARECHER, (*Jardinage.*) ſ. m. On appelle ainſi les jardiniers qui cultivent les marais.

MARÉE, (*Phyſ.*) ſ. f. ſe dit de deux mouvemens périodiques des eaux de la mer, par leſquels la mer ſe leve & s'abaiſſe alternativement deux fois par jour, en coulant de l'équateur vers les poles, & refluant des poles vers l'équateur. On appelle auſſi ce mouvement *flux* & *reflux de la mer.* *Voyez* FLUX & REFLUX, MER, OCÉAN, *&c.*

Quand le mouvement de l'eau eſt contraire au vent, on dit que *la marée porte au vent.* Quand on a le cours de l'eau & le vent favorables, on dit qu'*on a vent & marée.* Quand le cours de l'eau eſt rapide, on l'appelle *forte marée.* On dit *attendre les marées* dans un parage ou dans un port, quand on mouille l'ancre ; ou qu'on entre dans un port pendant que la *marée* eſt contraire, pour remettre à la voile avec la *marée* ſuivante & favorable. On dit *refouler la marée*, quand on ſuit le cours de la *marée*, ou qu'on fait un trajet à la faveur de la *marée.* On appelle la *marée*, *marée & demie*, quand elle dure trois heures de plus au largue, qu'elle ne fait aux bords de la mer : Et quand on dit *de plus*, cela ne ſignifie point que la *marée* dure autant d'heures de plus ; mais que ſi par exemple, la *maree* eſt haute aux bords de la

mer à midi, elle ne ſera haute au largue qu'à trois heures.

Quand la lune entre dans ſon premier & dans ſon troiſieme quartier, c'eſt-à-dire, quand on a nouvelle & pleine lune, les *marées* ſont hautes & fortes, & on les appelle *grandes marées*. Et quand la lune eſt dans ſon ſecond & dans ſon dernier quartier, les *marées* ſont baſſes & lentes, on les appelle *mortes-marées*, &c. *Chambers*.

Nous avons donné au *mot* FLUX & REFLUX les principaux phénomenes des *marées*, & nous avons tâché d'en expliquer la cauſe.

Nous avons promis au même article *flux* & *reflux*, d'ajouter ici quelques détails ſur les *marées;* & nous allons ſatisfaire à cette promeſſe.

On demande pourquoi il n'y a point de *marées* ſenſibles dans la mer Caſpienne ni dans la Méditerranée.

On trouve par le calcul, que l'action du ſoleil & de la lune pour ſoulever les eaux, eſt d'autant moindre que la mer a moins d'étendue; & ainſi comme dans le vaſte & profond Océan, ces deux actions ne tendent à élever les eaux que d'environ 8 à 10 piés, il s'enſuit que dans la mer Caſpienne qui n'eſt qu'un grand lac, l'élevation des eaux doit être inſenſible.

Il en eſt de même de la Méditerranée dont la communication avec l'Océan eſt preſqu'entierement coupée au detroit de Gibraltar.

On peut voir dans la piece de M. Daniel Bernoulli, ſur le flux & reflux de la mer, l'explication d'un grand nombre d'autres phénomenes des *marées*. On trouvera auſſi dans cette même piece des tables pour la hauteur & pour l'heure des *marées* de chaque jour : & ces tables répondent aſſez bien aux obſervations, ſauf les différences que la ſituation des côtes & les autres circonſtances particulieres y peuvent apporter.

Les alternatives du flux & reflux de ſix heures en ſix heures, font que les côtes ſont battues ſans ceſſe par les vagues qui en enlevent de petites parties qu'elles emportent & qu'elles dépoſent au fond; de même les vagues portent ſur les côtes différentes productions, comme des coquilles, des ſables qui s'accumulant peu-à-peu, produiſent des éminences.

Dans la principale des îles Orcades où les rochers ſont coupés à pic, 200 piés au-deſſus de la mer, la *marée* ſe leve quelquefois juſqu'à cette hauteur, lorſque le vent eſt fort. Dans ces violentes agitations la mer rejette quelquefois ſur les côtes des matieres qu'elle apporte de fort loin, & qu'on ne trouve jamais qu'après les grandes tempêtes. On en peut voir le détail dans l'*Hiſt. nat. générale & particuliere*, *tome I. page 438*.

La mer, par ſon mouvement général d'orient en occident, doit porter ſur les côtes de l'Amérique les productions de nos côtes; & ce ne peut être que par des mouvemens fort irréguliers, & probablement par des vents, qu'elle porte ſur nos côtes les productions des Indes & de l'Amérique. On a vû ſouvent dans les hautes mers, à une très-grande diſtance des côtes, des plages entieres couvertes de pierres-ponces qui venoient probablement des volcans des îles & de la terre-ferme, *voyez* VOLCAN & PIERRE-PONCE, & qui paroiſſent avoir été emportées au milieu de la mer par de courans. Ce fut un indice de cette nature qui fit ſoupçonner la communication de la mer des Indes avec notre Océan, avant qu'on l'eût découverte. (*O*)

MARÉES, (*Marine.*) Les Marins nomment ainſi le tems que la mer emploie à monter & à deſcendre, c'eſt-à-dire, le flux & le reflux qui eſt une eſpece d'inondation de la part de la mer deux fois le jour.

Les eaux montent environ pendant ſix heures; ce mouvement qui eſt quelquefois aſſez rapide, & par lequel la mer vient couvrir les plages, ſe nomme le *flux* ou le *flot*. Les eaux, lorſqu'elles ſont parvenues à leur plus grande hauteur, reſtent à peine un demi quart-d'heure dans cet état. La mer eſt alors *pleine* ou elle eſt *étale*. Elle commence enſuite à deſcendre, & elle le fait pendant ſix heures qui forment le tems du *reflux*, de *l'ébe*, ou de *juſan*. La mer en ſe retirant, parvient à ſon plus bas terme qu'on nomme *baſſe-mer*, & elle remonte preſque auſſi-tôt.

Chaque mouvement de la mer n'eſt pas préciſément de ſix heures : elle met ordinairement un peu plus à venir & un peu plus à s'en retourner. Ces deux mouvemens contraires ſont même conſidérablement inégaux dans certains ports : mais les deux enſemble ſont toujours plus de douze heures; ce qui eſt cauſe que la pleine mer où chaque *marée* ne ſe fait pas à la même heure tant le ſoir que le matin, elle arrive environ 24 minutes plus tard. Et d'un jour à l'autre, il ſe trouve environ 48 minutes de retardement; c'eſt-à-dire, que s'il eſt pleine mer aujourd'hui dans un port à 9 heures du matin, il n'y ſera pleine mer ce ſoir qu'à 9 heures 24 minutes, & demain à neuf heures quarante-huit minutes du matin, & le ſoir à 10 heures 12 minutes. C'eſt auſſi la même choſe à l'égard des baſſes-mers, elles retardent également d'un jour à l'autre de 48 minutes, & du matin au ſoir de 24 minutes.

Ce retardement étant connu, on peut, ſi l'on a été attentif à l'inſtant de la *marée* un certain jour, prévoir à quelle heure il ſera pleine mer dans le même port un autre jour, & faire ſes diſpoſitions à-propos pour ſortir du port ou y entrer ce jour-là. Chaque jour les *marées* retardent de 48 minutes; ainſi en 5 jours, elles doivent retarder de 4 heures, ce qui donne la facilité de trouver leur retardement à proportion pour tout autre nombre de jours. Elles doivent retarder de 8 heures en 10 jours, & de 12 heures en 15 jours. Or il ſuit de-là que les *marées* reviennent exactement aux mêmes heures dans les quinze jours; mais que celles qui ſe faiſoient le matin, ſe font le ſoir, & celles qui arrivoient le ſoir, ſe font le matin : à la fin de quinze autres jours elles reprennent leur premier ordre.

Les *marées* ſont plus fortes de quinze jours en quinze jours, c'eſt ce qui arrive à toutes les nouvelles & pleines lunes. On donne le nom de *grandes eaux* à ces plus fortes *marées* : on les nomme auſſi *malines* ou *reverdies*. Dans les quadratures, c'eſt-à-dire aux premier & dernier quartiers, la mer monte moins, & elle deſcend auſſi moins, c'eſt ce qu'on nomme les *mortes eaux*. Et la différence de hauteur entre les mortes eaux & les malines, va quelquefois à la moitié : ce que l'on doit ſavoir pour entrer ou ſortir d'un port. En général, les *marées* du matin & du ſoir ne ſont pas également fortes; mais ce qu'il y a de très-remarquable, c'eſt que l'ordre de ces *marées* change au-bout de ſix mois; c'eſt-à-dire, que ſi ce ſont les *marées* du matin qui ſont actuellement les plus fortes, comme cela ne manque pas d'arriver; en hiver, en ſix mois ou un peu plus, elles ſeront les plus foibles. Ce ſont effectivement les *marées* du ſoir qui ſont les plus fortes en été. Mais au-bout de ſix mois, les plus fortes *marées* deviennent les plus foibles, & les plus foibles deviennent les plus fortes.

Au ſurplus, les malines n'arrivent pas préciſément les jours des nouvelles & pleines lunes, mais un jour & demi ou deux jours après. Les plus petites *marées* ou les mortes-eaux ne concourent pas non-plus exactement avec les quadratures; elles tombent un jour & demi plus tard. Après qu'elles ont été fort grandes un ou deux jours après la nouvelle

velle ou la pleine lune, elles vont en diminuant juſqu'à un jour & demi après la quadrature, & elles augmentent enſuite juſqu'à la pleine ou nouvelle lune ſuivante.

On a vû ci-devant que les *marées* retardoient chaque jour de 48 minutes, & qu'elles ne revenoient aux mêmes heures que de 15 jours en 15 jours. Il eſt pleine mer ſur toute une étendue de côte à la même heure Mais ſelon que les ports ſont plus ou moins retirés dans les terres, ou que leur ouverture eſt plus ou moins étroite, la mer emploie plus ou moins de tems pour s'y rendre, & il y eſt pleine mer plus tôt ou plus tard. Chaque port a donc ſon heure particuliere; outre que cette heure eſt différente chaque jour, il a été naturel de conſidérer plus particulierement les *marées* des nouvelles & pleines lunes, & d'y rapporter toutes les autres. On nomme *établiſſement* cette heure à laquelle il eſt pleine mer, lorſque la lune eſt vis-à-vis du ſoleil, ou qu'elle ſe trouve à l'oppoſite. Par exemple, à Breſt, l'établiſſement des *marées* eſt à 3 heures 30 minutes; au lieu qu'au Havre-de-grace, il eſt à 9 heures, parce qu'il eſt pleine mer à ces heures-là les jours de nouvelle & pleine lune.

Il eſt bon de remarquer que les pilotes ſont aſſez dans l'uſage d'exprimer l'établiſſement des ports, par les rumbs de vent de la bouſſole. Ils ſe ſervent du nord & du ſud pour indiquer 12 heures; ils indiquent 6 heures par l'eſt & l'oueſt, 3 heures par le ſud-eſt & nord-oueſt, & ainſi des autres. Cet uſage qui s'eſt introduit dans pluſieurs livres, n'eſt propre qu'à induire en erreur les perſonnes peu inſtruites, en leur faiſant croire que ces prétendus rumbs de vent qui déſignent l'établiſſement des *marées*, ont rapport à la direction des rivieres, ou aux régions du monde, vers leſquelles les entrées des ports ſont expoſées. Il n'eſt pleine mer plus tard à Nantes qu'au bas de la Loire, que parce que cette ville eſt conſidérablement éloignée de la côte, & qu'il faut du tems au flux pour y faire ſentir ſon effet.

Tout ce qu'on vient de dire ſur les *marées*, eſt tiré du *nouveau traité de Navigation*, publié par M. Bouguer en 1753, auquel on peut avoir recours pour de plus grands détails. On ajoute ici une table de quelques côtes & ports de l'Europe, où l'heure de la pleine mer eſt marquée, les jours de la nouvelle lune & de la pleine, & à la ſuite une table du retardement des *marées*.

Tables des côtes & ports de l'Europe où l'heure de la pleine mer arrive le jour de la nouvelle & pleine lune.

FRANCE.

A Saint-Jean de Luz, à Bayonne, à . .	3 h.	30′.
A la côte de Guyenne & Gaſcogne, .	3	0.

Côtes de Saintonge & d'Aunis.

A Royan, à Brouage, à la Rochelle, à l'embouchure de la Charente, . . .	3	45.
A l'île de Ré & dans les pertuis bretons & d'Antioche, ...	3.	

Côtes de Poitou.

Dans toute la côte de Poitou, ...	3.	
A Olonne, ...	3	15.
A l'Ile-Dieu, ...	3.	

Côtes de Bretagne.

A l'embouchure de la Loire, ...	3	15.
A Pembœuf, ...	5	15.
A Morbian, Port-Louis, Concarnaux, & toute la côte du ſud de Bretagne,	3.	
A Vannes, à Auray, ...	3	45.
A la Roche-Bernard, ...	4	30.
A Belleiſle, ...	1	30.
A Pennemarck, Audierne, ...	2	15.
A la rade de Breſt, ...	3	15.
A la rade de Bertaume, ...	3.	
Entre Oueſſant & la terre-ferme, & dans le paſſage de l'Iroiſe, ...	3	45.
Au Conquet, ...	2	15.
A Abbreverak, ...	3	30.
A l'île de Bas, ...	5	13.
A Saint Pol de Léon & à l'embouchure de la riviere de Morlaix, ...	4.	
Aux ſept îles, ...	5.	
A Saint-Malo & Cancale, ...	6.	

Côtes de Normandie.

A Grandville, ...	6	45.
A l'anſe de Vauville, ...	6	30.
A Cherbourg, ...	7	30.
A la Hougue, ...	8	15.
A Honfleur, à l'embouchure de la Seine, au Havre de Grace, ...	9.	
A Fécamp, à S. Valery en Caux, . . .	9	45.
A Dieppe & à Tréport, ...	10	30.

Côtes de Picardie.

Dans toute la côte depuis Tréport juſqu'à Ambleteuſe, ...	11.	
A Calais, ...	11	30.
Dans le pas de Calais, ...	3	45.
A Dunkerque, Nieuport & Oſtende, .	12.	

En Flandres.

Dans le canal entre l'Angleterre & la Flandres, ...	3.	

En Hollande.

A l'Ecluſe & à Fleſſingue, ...	2	30.
Dans les îles de Zélande, ...	1.	
Dans le Texel, ...	7	30.
Hors le Texel à la côte, ...	6.	
A Amſterdam, à Roterdam & à Dordrecht, ...	3.	

En Angleterre.

Aux Sorlingues & à la pointe occidentale d'Angleterre, ...	4	30.
A l'entrée de la Manche, ...	3.	
A Montboy, ...	5.	
Aux côtes près le cap Lezard, ...	7.	
A Falmouth, ...	5	30.
A Faure, à Plimouth & à Darmouth,	5	45.
A la côte, près le cap Gouſtard, . . .	7	
A Torbay & à Exmouth, ...	5	15.
A Portland & à Weymouth, ...	8	30.
Le long de la côte, depuis Portland juſqu'à l'île de Wight, ...	9.	
Dans la rade de Sainte-Hélene, ...	10	30.
A Portſmouth & Hampton, ...	11.	
Dans toute la côte, depuis l'île de Wigth juſqu'à Douvres, ...	11	30.
A Douvres, ...	12.	
Dans la rade des Dunes, ...	11.	
A l'embouchure de la Tamiſe, ...	12.	
Depuis la Tamiſe juſqu'à Yarmouth, le long de la côte, ...	10.	

En Irlande.

Dans toute la côte de l'oueſt, ...	4.	
Aux îles Blaques, ...	3.	
A Dingle, ...	3	30.
Dans la baie de Bantry, ...	4	30.
A Baltimont, à Roſſe, & à Kingſale,	5	15.

A Kork,	5	15.
A Waterfort & le long de la côte,	6	30.
A Wiclo,	7	30.
A Dublin,	9.	
A la côte du nord d'Irlande,	6	30.
En Eſpagne.		
A Cadix & par toute la côte voiſine,	1	30.
En Portugal.		
A Lagos,	3.	
A Setuval,	4	15.
Dans le port de Lisbonne,	3	30.
Dans toute la côte depuis Lisbonne juſqu'au cap Finiſtere,	3.	

Il eſt inutile d'étendre cette table; ce qu'on vient de voir ſuffit pour l'intelligence de ce que nous avons dit ci-devant ſur l'établiſſement des *marées* dans un port. Il ne nous reſte plus que la table du retardement des *marées*, qu'on va donner.

Table du retardement des marées.

		Anticipation. H.	M.			Retard. H.	M.
Jours avant la nouvelle ou pleine lune.	7 ½	.	.	Jours avant la quadrature.	7 ½	.	.
	7	.	.		7	.	.
	6 ½	.	.		6 ½	.	.
	6	5	22		6	0	54
	5 ½	4	42		5 ½	1	11
	5	4	4		5	1	28
	4 ½	3	34		4 ½	1	46
	4	2	58		4	2	3
	3 ½	2	29		5 ½	2	21
	3	2	4		3	2	40
	2 ½	1	39		2 ½	3	1
	2	1	17		2	3	21
	1 ½	0	57		1 ½	3	44
	1	0	37		1	4	9
	0 ½	0	18		0 ½	4	37
	☉ ☾	0	0		☾ ☽	5	6
Jours depuis la nouvelle & pleine lune.	0 ½	0	17	Jours après la quadrature.	0 ½	5	39
	1	0	36		1	6	19
	1 ½	0	54		1 ½	6	58
	2	1	11		2	7	37
	2 ½	1	28		2 ½	8	14
	3	1	46		3	8	47
	3 ½	2	3		3 ½	9	17
	4	2	21		4	9	44
	4 ½	2	40		4 ½	10	9
	5	3	1		5	10	32
	5 ½	3	21		5 ½	10	53
	6	3	44		6	11	13
	6 ½	.	.		6 ½	.	.
	7	.	.		7	.	.
	7 ½	.	.		7 ½	.	.

Retard.

Cette table ſert auſſi pour trouver l'établiſſement d'un port, lorſqu'on y aura obſervé l'heure de la *marée*.

Un certain jour la table marquera la quantité du retardement de l'anticipation pour le jour de l'obſervation, & elle la donnera toujours par rapport à l'heure de l'établiſſement; ainſi il n'y aura qu'à ôter le retardement, ou ajouter l'anticipation à l'heure qu'on aura obſervée, & on aura l'heure de la pleine mer pour le jour de la nouvelle & pleine lune.

On obſerve, par exemple, la pleine mer à 10 heures 20 minutes dans un certain port un demi jour avant la nouvelle lune.

On conſulte la petite table qui apprend qu'un demi jour donne 18 minutes d'anticipation, ou que la pleine mer doit arriver 18 m. plutôt à cauſe du demi jour, on aura donc 10 h. 38 m. pour l'établiſſement.

Suppoſons, pour ſecond exemple, que deux jours & un quart avant une des quadratures, on obſerve qu'il eſt pleine mer dans un port à 5 heures 40 minutes, on trouvera dans la table 3 heures 11 minutes pour le retardement; d'où il s'en ſuivra que la mer aura été pleine le jour de la nouvelle ou pleine lune à 2 h. 29 m., & ce ſera l'établiſſement requis.

Marées qui portent au vent, ſont des *marées* qui vont contre le vent.

Marées & contremarées, ce ſont des *marées* qui ſe rencontrent en venant chacune d'un côté, & qui forment ſouvent des courans rapides & dangereux, qu'on appelle des *ras*.

Marées qui ſoutiennent, expreſſion qui ſignifie qu'un vaiſſeau faiſant route au plus près du vent, & ayant le courant de la *marée* favorable, ſe trouve ſoutenu par la *marée* contre les lames que pouſſe le vent; enſorte que le vaiſſeau va plus facilement où il veut aller. *Article de M. BELIN.*

MAREGRAVE, ſ. f. *maregravia*, (*Bot.*) genre de plante à fleur monopétale en forme de cloche, placée ſur un piſtil entouré d'étamines qui font tomber la fleur. Ce piſtil devient dans la ſuite un fruit preſque ſphérique, mol, charnu, qui renferme pluſieurs petites ſemences. Plumier, *nova plant. Amer. gen.* *Voyez* PLANTE.

MAREMMES DE SIENNE, LES (*Géog.*) petit pays d'Italie, en Toſcane, dans l'état de Sienne, dont il forme la partie méridionale & maritime. L'Ombrone, riviere, le partage en deux. On y trouve les bourgs de Groſſetto, Maſſo, Anſedena & Caſtiglione, qui ſont tous dépeuplés, parce que l'air y eſt très-mal-ſain. (*D. J.*)

MARE-MORTO, (*Géog.*) c'eſt ce qu'on appelloit autrefois *Portus-Miſenus*, un peu au-delà de Cumes dans le royaume de Naples. Aujourd'hui ce port ne peut ſervir de retraite qu'à de petites barques. (*D. J.*)

MARENNES, ſ. f. (*Géog.*) en latin *Marinæ*, petite ville de France en Saintonge, entre la riviere de Sendre, & le havre de Brouage. Elle eſt le ſiege de l'élection. Elle fournit du ſel qu'on fait remonter juſqu'à Angoulême, mais ſans utilité pour la province, à cauſe des droits dont il eſt chargé à Tonnai-Charente. Les huitres vertes qu'on pêche aux environs de *Marennes* ont une grande réputation, que nos gourmans ont établie. *Long. 16. 27. lat. 45. 48.* (*D. J.*)

MARÉOTIDE LA, (*Géog. anc.*) *Marrotis regio*, ou *Mareotus nomus*; pays d'Afrique à l'extrémité de la Libye & de l'Egypte, auprès d'Alexandrie; c'étoit du lac de ce pays que le Nome prit le nom de *Maréotide*; ainſi *voyez* l'article de ce lac. (*D. J.*)

MARÉOTIDE *lac*, (*Géog. anc.*) *Mareia*, *Mareotis*, *Mareotis palus*; grand lac d'Afrique, auprès d'Alexandrie d'Egypte. Pline & Strabon en parlent beaucoup. Ce dernier aſſûre que les eaux s'étoient accrues par des canaux qui venoient du Nil, de ſorte que l'on pouvoit s'y rendre par eau de toute l'Egypte. Il arrivoit de-là que les habitans d'Alexandrie avoient ſur ce lac un port plus riche & mieux pourvû que celui qui étoit du côté de la Méditerranée. Le même Strabon donne au lac *Maréotide* 150 ſtades de largeur (7 à 8 lieues de France), & près du double de longeur. Le vin qui croiſſoit ſur ſes bords s'appelloit *mareoticum vinum*, & c'eſt le même qu'Athéneé nomme *vin d'Alexandrie*: tous les anciens en parlent avec éloge. Virgile dit de ſes vignes,

Sunt Thaſiæ vites, *ſunt* & Mareotides *albæ*.

Les excellens vins de l'île de Tharos, & ceux du *lac Maréotide* ſont blancs.

Sur la nouvelle qu'Octave avoit pris Alexandrie, Horace, pour lui plaire, peint le caractere de Cléopatre avec les couleurs les plus vives ; l'amour de cette princeſſe étoit, ſelon lui, une fureur ; ſon courage un deſeſpoir, ſon ambition une ivreſſe ; le trouble, dit-il, de ſon eſprit, cauſé par les fumées du vin d'Egypte, ſe changea tout-à-coup en une véritable crainte.

Mentemque hymphatam Mareotico
Redegit in veros timores
Cæſar.

Non-ſeulement on ne voit plus les bords du lac *Maréotide*, aucuns veſtiges des fameux vignobles où croiſſoit ce vin ſi renommé chez les anciens; mais le lac lui-même eſt tellement deſſéché, que nous doutons ſi c'eſt le lac de Bukiara des modernes. Il ne faut pas néanmoins s'étonner de ſon deſſéchement, puiſque ce n'étoit d'abord qu'un étang formé par les eaux d'une ſimple ſource, & que ce fut la ſeule communication avec le Nil qui en fit un grand & vaſte lac. (*D. J.*)

MARESCAYRE, ſ. f. (*Péche.*) terme de pêche uſité dans le reſſort de l'amirauté de Bordeaux ; c'eſt ainſi qu'on appelle les rets avec leſquels ont fait la pêche des oiſeaux marins dans la baye d'Arcaſſon.

MARÉTIMO, (*Géog.*) *Maritima inſula ;* petite île d'Italie ſur la côte occidentale de Sicile, à l'O. des îles de Lévanzo & de Savagnana, & à 20 milles de Trapani. Elle n'en a que 15 de circuit, un ſeul château, & quelques métairies que les fermiers tiennent pour y recueillir du miel. Baudran croit que c'eſt dans cette île que Catulus, général de la flotte romaine, remporta la victoire ſur l'armée navale des Carthaginois. Quoi qu'il en ſoit, le nom de *Maretino* lui vient de ce qu'elle eſt plus avancée dans la mer que les deux îles qui ſont entre elle & la Sicile. *Long.* 30. 2. *lat.* 38. 5. (*D. J.*)

MARGARITINI. (*Arts.*) C'eſt ainſi que l'on nomme à Veniſe & en Italie de petites pieces de compoſition diverſement colorées, que l'on fait ſurtout à Murano, près de Veniſe. Pour les faire on prend des tuyaux de barometres, que l'on caſſe en petits morceaux, qui ont la forme de petits cylindres courts ; on les mêle avec de la cendre, & on les met ſur le feu dans une poële de fer ; lorſque les bouts de cylindres commencent à fondre, on les remue & on les agite ſans ceſſe avec une baguette de fer, ce qui leur donne une forme ronde ; on ne les laiſſe point chauffer trop long-tems, de peur que le trou ne ſe bouche, vû qu'il faut pouvoir y paſſer un fil pour faire des colliers dont ſe ſervent les femmes du commun ; on en fait auſſi des chapelets.

MARGAUTER, *ou* MARGOTER, v. n. (*Chaſſe.*) ſe dit des cailles qui font un cri enroué de la gorge avant que de chanter, ainſi on dit que les cailles *margotent.*

MARGE, ſ. f. (*Gram.*) blanc reſervé tout-à-l'entour de la page imprimée d'un livre, ou aux côtés de la page écrite d'un manuſcrit.

MARGE, (*Com.*) ſe dit parmi les marchands & négocians des bords des livres ou des comptes entre leſquels ils écrivent les articles les uns après les autres. Les *marges* à gauche ſervent à mettre les *folio*, les années & les dates en chiffres ; & c'eſt ſur les *marges* à droite que l'on tire les ſommes en *marge.* Ils ſe ſervent quelquefois du mot *margini* pour dire *marge. Dictionn. de comm.*

MARGEOIR, ſ. m. (*Verrerie.*) c'eſt la piece avec laquelle on ferme la lunette de chaque arche. On pouſſe le *margeoir* toutes les fois qu'on finit la journée, qu'on ſuſpend le travail, & qu'on veut empêcher la conſommation inutile du feu.

MARGER UN FOUR, (*terme de Verrerie.*) c'eſt boucher les ouvreaux du four avec de la terre glaiſe, pour y entretenir la chaleur les fêtes & les dimanches, & autres jours qu'on ne travaille pas. *Voyez* VERRERIE.

MARGGRAVE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) en allemand *marck-graf ;* titre que l'on donne à quelques princes de l'empire germanique, qui poſſédent un état que l'on nomme *marggraviat*, dont ils reçoivent l'inveſtiture de l'empereur. Ce mot eſt compoſé de *marck*, frontiere ou limite, & de *graf*, comte ou juge ; ainſi le mot de *marggrave* indique des ſeigneurs que les empereurs chargeoient de commander les troupes & de rendre la juſtice en leur nom dans les provinces frontieres de l'empire.

Ce titre ſemble avoir la même origine que celui de marquis, *marchio.* Il y a aujourd'hui en Allemagne quatre *marggraviats*, dont les poſſeſſeurs s'appellent *marggraves*, ſavoir ; 1°. celui de Brandebourg ; tous les princes des différentes branches de cette maiſon ont ce titre, quoique la Marche ou le *marggraviat* de Brandebourg appartienne au roi de Pruſſe, comme chef de la branche aînée : c'eſt ainſi qu'on dit le *marggrave* de Brandebourg-Anſpach, le *marggrave* de Brandebourg-Culmbach, ou de Bareuth, le *marggrave* de Brandeboutg-Schwedt, *&c.* 2°. Le *marggraviat* de Miſnie, qui appartient à l'électeur de Saxe. 3°. Le *marggraviat* de Bade, les princes des différentes branches de cette maiſon prennent le titre de *marggrave.* 4°. Le *marggraviat* de Moravie, qui appartient à la maiſon d'Autriche. Ces princes, en vertu des terres qu'ils poſſédent en qualité de *marggraves*, ont voix & ſéances à la diete de l'empire. *Voyez* DIETE. (—)

MARGIAN, ſ. m. (*Mat. méd. anc.*) On croit généralement que le *margian* des Arabes, & le *mertzian* des grecs modernes, eſt le corail ; mais les écrits des anciens ne conviennent point au corail, & ſe rapportent à une eſpece de fucus rouge qui croît ſur les rochers, & qu'on emploie dans la peinture & la teinture ; c'eſt le fucus thalaſius des anciens grecs. (*D. J.*)

MARGIANE LA, (*Géog. anc.*) pays d'Aſie le long de la riviere *Margus*, qui lui donnoit ce nom. Ptolomée (*liv. VI. ch. x.*) dit qu'elle eſt bornée au couchant par l'Hycarnie, au nord par l'Oxus, à l'orient par la Bactriane, au midi par les monts Sériphes.

Pline fait un éloge pompeux de la *Margiane:* il dit qu'elle eſt dans la plus belle expoſition du monde ; que c'eſt le ſeul pays de ces cantons qui porte des vignes ; qu'elle eſt entourée de montagnes délicieuſes ; qu'elle a 15 cent ſtades de circuit, mais que ſon entrée en eſt difficile, à cauſe des deſerts de ſable qui ont cent vingt mille pas d'étendue. Strabon confirme tout le diſcours de Pline. Ce pays fait aujourd'hui partie du Khoraſſan. (*D. J.*)

MARGIDUNUM, (*Géog. anc.*) ancien lieu de la Grande-Bretagne ſur la route de Londres à Lincoln ; c'eſt aujourd'hui Willoughby, bourg de Nottinghamshire, aux confins de Leiceſtershire. (*D. J.*)

MARGINAL, adj. (*Gram.*) qu'on a mis ou imprimé en marge. Ainſi, on dit un titre *marginal*, des notes *marginales.*

MARGOT, (*Hiſt. nat.*) *Voyez* PIE.

MARGOT LA FENDUE au *jeu de trictrac ;* il ſe dit lorſque l'adverſe partie fait un coup qui tombe ſur une fleche vuide entre deux dames découvertes. Ce terme n'eſt plus guere d'uſage.

MARGOTAS, ſ. m. *terme de riviere.* Petits bateaux que l'on accouple deux enſemble, & que l'on charge ordinairement de foin. Ils ont un aviron particulier, & une manœuvre ſinguliere. Ils ſervent auſſi à conduire des avoines & des blés. *Voyez les Pl. de Charpente.*

MARGOTER, v. n. (*Chaſſe.*) c'eſt le cri enroué & rauque que le mâle de la caille fait entendre dans ſon goſier lorſqu'il eſt en amour,

MARGOZZA, (*Géog.*) petite ville d'Italie dans le Milanez, au comté d'Anghiera, ſur un petit lac de même nom. *Long.* 23. 58. *lat.* 44. 53. (*D. J.*)

MARGUAIGNON, (*Hiſt. nat.*) *Voyez* ANGUILLE.

MARGUERITE, *leucanthemum*, (*Bot.*) genre de plante qui ne differe du chryſanthemum que par la couleur des demi fleurons qui ſont entierement blancs. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

On connoît en françois deux plantes de différent genre ſous le même nom de *marguerite*, ſavoir, la grande & la petite *marguerite*. Il eſt bon de faire cette obſervation avant que de les décrire.

La *grande marguerite* ſe nomme encore autrement: la *grande paquette*, ou l'*œil de bœuf*. C'eſt un genre de plante que les Botaniſtes déſignent par le nom de *leucanthemum vulgare*, ou de *bellis major*; en anglois *the common ox-eye daizy*. Ses caracteres ſont les mêmes que ceux du *chryſanthemum*, excepté dans la couleur de ſes demi fleurons, qui ſont conſtamment blancs. On compte ſix eſpeces de ce genre de plante.

L'eſpece la plus commune dans les campagnes a la racine fibreuſe, rempante, âcre. Ses tiges ſont hautes de deux coudées, à cinq angles, droites, velues, branchues. Ses feuilles naiſſent alternativement ſur les tiges; elles ſont épaiſſes, crénelées, longues de deux pouces, larges d'un demi pouce. Ses fleurs ſont ſans odeur, grandes, radiées. Leur diſque eſt compoſé de pluſieurs fleurons de couleur d'or, partagés en cinq quartiers garnis d'un ſtile au milieu. La couronne eſt formée de demi-fleurons blancs, qui ſont portés ſur des embryons, renfermés dans un calice demi ſphérique, écailleux, & noirâtre. Les embryons ſe changent en des petites graines oblongues, cannelées, & ſans aigrettes. Ses fleurs ſont d'uſage en Médecine dans les maladies de poumon.

La *petite marguerite*, autrement dite *paquerette*, eſt nommée par les Botaniſtes, *bellis mimor*, *bellis ſylveſtris minor*, en anglois *the common ſmall daizy*.

On caractériſe ce genre de plante par la racine qui eſt vivace, & qui ne forme point de tige. Le calice de la fleur eſt ſimple, écailleux, diviſé en pluſieurs quartiers. Les fleurs ſont radiées, & leurs têtes, après que les pétales ſont tombés, reſſemblent à des cônes obtus.

Miller diſtingue huit eſpeces de paquerette. La commune qu'on voit dans les prés a des racines nombreuſes & menues. Ses feuilles ſont en grand nombre, couchées ſur terre, velues, longues, légerement dentelées, étroites vers la racine, s'élargiſſent & s'arrondiſſent peu-à-peu. Cette plante au-lieu de tige a beaucoup de pédicules qui ſortent d'entre les feuilles, longs d'une palme & plus, grêles, cylindriques & cotonneux. Ils portent chacun une fleur radiée, dont le diſque eſt compoſé de pluſieurs fleurons jaunes, & la couronne de demi-fleurons blancs, ou d'un blanc rougeâtre, ſoutenus ſur des embryons, & renfermés dans un calice ſimple partagé en pluſieurs parties. Les embryons ſe changent en des petites graines nues, entaſſées ſur une couche pyramidale. Cette plante paſſe pour vulnéraire, réſolutive, & déterſive.

La *marguerite jaune*, ou *ſoucy des champs*, eſt le nom vulgaire qu'on donne à l'eſpece de *chyſanthemum* que les Botaniſtes appellent *chryſanthemum ſegetum vulgare*, *folio glauco*. Elle eſt commune dans les terres à blé. M. de Juſſieu l'a décrite fort au long dans les *Mémoires de l'acad. des Sciences*, *ann.* 1724, parce que la fleur radiée jaune qu'elle porte eſt très-propre à teindre dans cette couleur, comme cet habile botaniſte s'en eſt convaincu par quelques expériences.

Il commença par enfermer la fleur dans du papier, où ſon jaune ne devint que plus foncé, ce qui étoit déja un préjugé favorable; enſuite il mit dans des décoctions chaudes de ces fleurs différentes étoffes blanches, de laine, ou de ſoie, qui avoient auparavant trempé dans de l'eau d'alun, & il leur vit prendre de belles teintures de jaune, d'une différente nuance, ſelon la différente force des décoctions, ou la différente qualité des étoffes; & la plûpart ſi fortes, qu'elles n'en perdoient rien de leur vivacité pour avoir été débouillies à l'eau chaude. L'art des teinturiers pourroit encore tirer de-là de nouvelles couleurs par quelques additions de nouvelles drogues. Rien n'eſt à négliger dans la Botanique: telles plantes que l'on a ôté du rang des uſuelles, parce que l'on n'y reconnoît point de vertus médécinales, en a ſouvent pour les arts, ou pour d'autres vûes. (*D. J.*)

MARGUERITE, (*Pharm. & mat. médical.*) *grande marguerite*, *grande paquette*, *œil de bœuf*, & *petite marguerite*, *paquerette*; ces plantes ſont comptées parmi les vulnéraires, les réſolutives & déterſives deſtinées à l'uſage intérieur. C'eſt préciſément leur ſuc dépuré que l'on emploie, auſſi-bien que la décoction des feuilles & des fleurs dans l'eau commune ou dans le vin.

Ces remedes ſont principalement célébrés, comme propres à diſſoudre le ſang figé ou extravaſé. Vanhelmont la compte, à cauſe de cette propriété, parmi les antipleuritiques; & Mindererus, comme un remede ſingulier contre les arrêts de ſang ſurvenus à ceux qui ont bû quelque liqueur froide, après s'être fort échauffés; d'autres auteurs l'ont vantée, pour la même raiſon, contre l'inflammation du foie, dans les plaies du poumon, & même dans des phtiſies, contre les écrouelles, la goutte, l'aſthme, &c.

On leur a auſſi attribué les mêmes vertus, c'eſt-à-dire, la qualité éminemment vulnéraire, réſolutive & déterſive, ſi on applique extérieurement la plante pilée ſur les tumeurs écrouelleuſes, & ſur les plaies récentes, ou ſi on les baſſine avec le ſuc. On trouve dans les boutiques une eau diſtillée de *marguerites*, que beaucoup d'auteurs & même Geoffroi regardent comme fort analogue à la décoction & au ſuc, en avouant ſeulement qu'elle eſt plus foible. Il s'en faut bien que ce ſoit avouer aſſez; il faut au contraire avancer hardiment que l'eau de *marguerite* eſt abſolument dénuée de toute vertu, puiſque ni l'une ni l'autre *marguerite* ne contient aucun principe médicamenteux volatil, & pour la même raiſon que *les marguerites* ſont des ingrédiens fort inutiles de l'eau vulnéraire & de l'eau générale de la pharmacopée de Paris. (*b*)

MARGUERITES, ſ. f. (*Marin.*) ce ſont certains nœuds qu'on fait ſur une manœuvre pour agir avec plus de force.

MARGUERITE *la*, (*Géogr.*) ou comme diſent les Eſpagnols, à qui elle appartient, *Sancta-Margarita de las Caracas*, île de l'Amérique, aſſez près de la terre ferme & de la nouvelle Andalouſie, dont elle n'eſt ſéparée que par un détroit de huit lieues. Chriſtophe Colomb la découvrit en 1498. Elle peut avoir 15 lieues de long ſur 6 de large, & environ 35 de circuit. La verdure en rend l'aſpect agréable; mais c'eſt la pêche des perles de cette île, qui a excité l'avarice des Eſpagnols. Ils ſe ſervoient d'eſclaves negres pour cette pêche, & les obligeoient, à force de châtimens, de plonger cinq ou ſix braſſes pour arracher des huitres attachées aux rochers du fond. Ces malheureux étoient encore ſouvent eſtropiés par les requins. Enfin, l'épuiſement des perles a fait ceſſer cette pêche aux Eſpagnols; ils ſe ſont retirés en terre ferme. Les naturels du pays, autrefois fort peuplé, ont inſenſiblement péri, & l'on ne voit plus dans cette île, que quelques mulâtres qui ſont expoſés aux pillages des flibuſtiers, & ſont très-ſouvent enlevés. Les Hollandois y deſcendirent en

1626, & en raſerent le château. *Longit.* 314. *lat.* 11. 10. (*D. J.*)

MARGUERITE, *Sainte*, (*Géogr.*) île de France, en Provence, que les anciens ont connue ſous le nom de *Lero*. *Voyez* LÉRINS.

MARGUILLIER, ſ. m. (*Juriſp.*) eſt l'adminiſtrateur des biens & revenus d'une égliſe. Les *marguilliers* ſont nommés en latin, *matricularii*, *æditui*, *operarii*, *adminiſtratores*, *hierophylaces*, & en françois, dans certains lieux, on les appelle *fabriciens*, *procureurs*, *luminiers*, *gagers*, &c.

Le nom le plus ancien qu'on leur ait donné eſt celui de *marguillier*, *matriculii*, ou *matricularii*, ce qui vient de ce qu'ils étoient gardes du rôle ou matricule des pauvres, leſquels n'oſant alors mendier dans les égliſes, ſe tenoient pour cet effet aux portes en dehors. La matricule de ces pauvres étoit miſe entre les mains de ceux qui recevoient les deniers des quêtes, collectes & dons faits pour les néceſſités publiques, & qui étoient chargés de diſtribuer les aumônes à ces pauvres. On appelloit ces pauvres *matricularii*, parce qu'ils étoient inſcrits ſur la matricule, & l'on donna auſſi le même nom de *matricularii* aux diſtributeurs des aumônes, parce qu'ils étoient dépoſitaires de la matricule.

Entre les pauvres qui étoient inſcrits pour les aumônes, on en choiſiſſoit quelques-uns pour rendre à l'égliſe de menus ſervices; comme de balayer l'égliſe, parer les autels, ſonner les cloches. Dans la ſuite, les *marguilliers* ne dédaignerent de prendre eux-mêmes ce ſoin, ce qui peut encore contribuer à leur faire donner le nom *de matricularii*, parce qu'ils prirent en cette partie la place des pauvres matriculiers, qui étoient auparavant chargés des mêmes fonctions. Les paroiſſes ayant été dotées, & les *marguilliers* ayant plus d'affaires pour adminiſtrer les biens & revenus de l'égliſe, on les débarraſſa de tous les ſoins dont on vient de parler, dont on chargea les bedeaux & autres miniſtres inférieurs de l'égliſe. Néanmoins dans quelques paroiſſes de campagne, l'uſage eſt encore demeuré, que les *marguilliers* rendent eux-mêmes à l'égliſe tous les mêmes ſervices qu'y rendoient autrefois les pauvres, & que préſentement rendent ailleurs les bedeaux.

Les *marguilliers* étoient autrefois chargés du ſoin de recueillir les enfans expoſés au moment de leur naiſſance, & de les faire élever. Ils en dreſſoient procès-verbal, appellé *epiſtola collectionis*, comme on voit dans Marculphe. Ces enfans étoient les premiers inſcrits dans la matricule; mais préſentement c'eſt une charge de la haute-juſtice.

Ce ne fut d'abord que dans les égliſes paroiſſiales que l'on établit des *marguilliers*, mais dans la ſuite on en mit auſſi dans les égliſes cathédrales, & même dans les monaſteres. Dans les cathédrales & collégiales il y avoit deux ſortes de *marguilliers*, les uns clercs, les autres lais. Odon, évêque de Paris, inſtitua en 1204, dans ſon égliſe, quatre *marguilliers lais*, dont le titre ſubſiſte encore préſentement. Ils ont conſervé le ſurnom de *lais*, pour les diſtinguer des quatre *marguilliers* clercs, qu'il inſtitua dans le même tems. Ces *marguilliers* lais ſont conſidérés comme officiers de l'égliſe, & portent la robe & le bonnet.

Dans les égliſes paroiſſiales, il y a communément deux ſortes de *marguilliers*; les uns qu'on appelle *marguilliers d'honneur*, c'eſt-à-dire *ad honores*, parce qu'ils ne ſe mêlent point du maniement des deniers, & qu'ils ſont ſeulement pour le conſeil; on prend, pour remplir ces places, des magiſtrats, des avocats, des ſecretaires du roi. Les autres qu'on appelle *marguilliers comptables*, ſont des notaires, des procureurs, des marchands, que l'on prend pour gérer les biens & revenus de la fabrique.

Les *marguilliers* ſont dépoſitaires de tous les titres & papiers de la fabrique, comme auſſi des livres, ornemens, reliques, que l'on emploie pour le ſervice divin.

Ce ſont eux qui font les baux des maiſons & autres biens de la fabrique; ils font les conceſſions des bancs, & adminiſtrent généralement tout ce qui appartient à l'égliſe.

La fonction de *marguillier* eſt purement laïcale; il faut pourtant obſerver que tout curé eſt *marguillier* de ſa paroiſſe, & qu'en cette qualité, il a la premiere place dans les aſſemblées de la fabrique. Les *marguilliers* laïcs ne peuvent même accepter aucune fondation, ſans y appeller le curé & avoir ſon avis.

L'élection des *marguilliers* n'appartient ni à l'évêque, ni au ſeigneur du lieu, mais aux habitans; & dans les paroiſſes qui ſont trop nombreuſes, ce ſont les anciens *marguilliers* qui éliſent les nouveaux.

On ne peut élire pour *marguillier* aucune femme, même conſtituée en dignité.

Les *marguilliers* ne ſont que de ſimples adminiſtrateurs, leſquels ne peuvent faire aucune aliénation du bien de l'égliſe, ſans y être autoriſés avec toutes les formalités néceſſaires.

Le tems de leur adminiſtration n'eſt que d'une ou deux années, ſelon l'uſage des paroiſſes. On continue quelquefois les *marguilliers d'honneur*.

Les *marguilliers comptables* ſont obligés de rendre tous les ans compte de leur adminiſtration aux archevêques ou évêques du diocèſe, ou aux archidiacres, quand ils font leur viſite dans la paroiſſe. L'évêque peut commettre un eccléſiaſtique ſur les lieux pour entendre le compte. Si l'évêque, ou l'archidiacre ne font pas leur viſite, & que l'évêque n'ait commis perſonne pour recevoir le compte, il doit être arrêté par le curé & par les principaux habitans, & repréſenté à l'évêque ou archidiacre, à la plus prochaine viſite. Les officiers de juſtice & les principaux habitans doivent auſſi, dans la regle, y aſſiſter, ce qui néanmoins ne s'obſerve pas bien régulierement. *Voyez l'édit de 1695; les lois eccléſiaſtiques*; Favet, *traité de l'abus*; & *le mot* FABRIQUE. (*A*)

MARGUS, (*Géogr. anc.*) nom d'une riviere d'Aſie & d'Europe.

Le *Margus* d'Aſie arroſoit le pays qui en prenoit le nom de *Margiane*. Ptolomée met la ſource de ce fleuve à 105 d. de *longit.* & à 39 d. de *lat.* & ſa chute dans l'Oxus, à 102. 40 de *longit.* & à 43. 30 de *lat.*

Le *Margus* d'Europe eſt, ſelon M. de Liſle & le P. Hardouin, l'ancien nom de la Morave, riviere de Servie. Elle eſt nommée *Margis* par Pline, & c'eſt le *Moſchius* de Ptolomée, *liv. III. chap. ix.* eſtropié dans les cartes qui accompagnent ſon livre. (*D. J.*)

MARI, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt celui qui eſt joint & uni à une femme par un lien qui de ſa nature eſt indiſſoluble.

Cette premiere idée que nous donnons d'abord de la qualité de *mari*, eſt relative au mariage en général, conſidéré ſelon le droit des gens, & tel qu'il eſt en uſage chez tous les peuples.

Parmi les chrétiens, un *mari* eſt celui qui eſt uni à une femme par un contrat civil, & avec les cérémonies de l'égliſe.

Le *mari* eſt conſidéré comme le chef de ſa femme, c'eſt-à-dire comme le maître de la ſociété conjugale.

Cette puiſſance du *mari* ſur ſa femme eſt la plus ancienne de toutes, puiſqu'elle a néceſſairement précédé la puiſſance paternelle, celle des maîtres ſur leurs ſerviteurs, & celle des princes ſur leurs ſujets.

Elle eſt fondée ſur le droit divin; car on lit dans la Geneſe, *chap. iij.* que Dieu dit à la femme qu'elle

ſeroit ſous la puiſſance de ſon mari : *ſub viri poteſtate eris, & ipſe dominabitur tui.*

On lit auſſi dans Eſther, *chap. j.* qu'Aſſuerus ayant ordonné à ſes eunuques d'amener devant lui Vaſthi, & celle-ci ayant refuſé & mépriſé le commandement du roi ſon *mari*, Aſſuerus, grandement courroucé du mépris qu'elle avoit fait de ſon invitation & de ſon autorité, interrogea les ſages, qui, ſuivant la coutume, étoient toujours auprès de lui, & par le conſeil deſquels il faiſoit toutes choſes, parce qu'ils avoient la connoiſſance des lois & des coutumes des anciens ; de ce nombre étoient ſept princes qui gouvernoient les provinces des Perſes & des Medes : leur ayant demandé quel jugement on devoit prononcer contre Vaſthi, l'un d'eux répondit, en préſence du roi & de toute la cour, que non-ſeulement Vaſthi avoit offenſé le roi, mais auſſi tous les princes & peuples qui étoient ſoumis à l'empire d'Aſſuerus ; que la conduite de la reine ſeroit un exemple dangereux pour toutes les autres femmes, leſquelles ne tiendroient compte d'obéir à leurs *maris* ; que le roi devoit rendre un édit qui ſeroit dépoſé entre les lois du royaume, & qu'il ne ſeroit pas permis de tranſgreſſer, portant que Vaſthi ſeroit répudiée, & la dignité de reine transféréé à une autre qui en ſeroit plus digne ; que ce jugement ſeroit publié par tout l'empire, afin que toutes les femmes des grands, comme des petits, portaſſent honneur à leurs *maris*. Ce conſeil fut goûté du roi & de toute la cour, & Aſſuerus fit écrire des lettres en diverſes ſortes de langues & de caracteres, dans toutes les provinces de ſon empire, afin que tous ſes ſujets puſſent les lire & les entendre, portant que les *maris* étoient chacun princes & ſeigneurs dans leurs maiſons. Vaſthi fut répudiée, & Eſther miſe à ſa place.

Les conſtitutions apoſtoliques ont renouvellé le même principe. S. Paul dans *ſa premiere aux Corinthiens*, *chap. xj.* dit que le *mari* eſt le chef de la femme, *caput eſt mulieris vir* : il ajoute, que l'homme n'eſt pas venu de la femme, mais la femme de l'homme, & que celui-ci n'a pas été créé pour la femme, mais bien la femme pour l'homme ; comme en effet il eſt dit en la Geneſe, *faciamus ei adjutorium ſimile ſibi.*

S. Pierre, dans ſon *épitre I. chap. iij.* ordonne pareillement aux femmes d'être ſoumiſes à leurs maris : *mulieres ſubditæ ſint viris ſuis* ; il leur rappelle à ce propos, l'exemple des ſaintes femmes qui ſe conformoient à cette loi, entr'autres celui de Sara, qui obéiſſoit à Abraham, & l'appelloit ſon ſeigneur.

Pluſieurs canons s'expliquent à-peu-près de même, ſoit ſur la dignité, ou ſur la puiſſance du *mari.*

Ce n'eſt pas ſeulement ſuivant le droit divin que cette prérogative eſt accordée au *mari* ; la même choſe eſt établie par le droit des gens, ſi ce n'eſt chez quelques peuples barbares où l'on tiroit au ſort qui devoit être le maître du *mari* ou de la femme, comme cela ſe pratiquoit chez certains peuples de Scythie, dont parle Ælien ; où il étoit d'uſage que celui qui vouloit épouſer une fille, ſe battoit auparavant avec elle ; ſi la fille étoit la plus forte, elle l'emmenoit comme ſon captif, & étoit la maîtreſſe pendant le mariage ; ſi l'homme étoit le vainqueur, il étoit le maître ; ainſi c'étoit la loi du plus fort qui décidoit.

Chez les Romains, ſuivant une loi que Denis d'Halicarnaſſe attribue à Romulus, & qui fut inſérée dans le code papyrien, lorſqu'une femme mariée s'étoit rendue coupable d'adultere, ou de quelqu'autre crime tendant au libertinage, ſon *mari* étoit ſon juge, & pouvoit la punir lui-même, après en avoir délibéré avec ſes parens ; au lieu que la femme n'avoit cependant pas ſeulement droit de mettre la main ſur ſon *mari*, quoiqu'il fût convaincu d'adultere.

Il étoit pareillement permis à un *mari* de tuer ſa femme, lorſqu'il s'appercevoit qu'elle avoit bû du vin.

La rigueur de ces lois fut depuis adoucie par la loi des douze Tables. *Voyez* ADULTERE & DIVORCE, loi Cornelia *de adulteriis*, loi Cornelia *de ſicariis.*

Céſar, dans ſes commentaires *de bello gallico*, rapporte que les Gaulois avoient auſſi droit de vie & de mort ſur leurs femmes comme ſur leurs enfans.

En France, la puiſſance maritale eſt reconnue dans nos plus anciennes coutumes, telles que celles de Toulouſe, de Berri & autres ; mais cette puiſſance ne s'étend qu'à des actes légitimes.

La puiſſance maritale a pluſieurs effets.

Le premier, que la femme doit obéir à ſon *mari*, lui aider en toutes choſes, & que tout ce qui provient de ſon travail eſt acquis au *mari*, ſoit parce que le tout eſt préſumé provenir des biens & du fait du *mari*, ſoit parce que c'eſt au *mari* à acquitter les charges du mariage. C'eſt auſſi la raiſon pour laquelle le *mari* eſt le maître de la dot ; il ne peut pourtant l'aliéner ſans le conſentement de ſa femme : il a ſeulement la jouiſſance des revenus, & en conſéquence eſt le maître des actions mobiliaires & poſſeſſoires de ſa femme.

Il faut excepter les paraphernaux, dont la femme a la libre adminiſtration.

Quand les conjoints ſont communs en biens, le *mari* eſt le maître de la communauté, il peut diſpoſer ſeul de tous les biens, pourvû que ce ſoit ſans fraude : il oblige même ſa femme juſqu'à concurrence de ce qu'elle ou ſes héritiers amendent de la communauté, à moins qu'ils n'y renoncent.

Le ſecond effet de la puiſſance maritale eſt que la femme eſt ſujette à correction de la part de ſon *mari*, comme le décide le canon *placuit. 33. quæſt. 2.* mais cette correction doit être modérée, & fondée en raiſon.

Le troiſieme effet eſt que c'eſt au *mari* à défendre en jugement les droits de ſa femme.

Le quatrieme eſt que la femme doit ſuivre ſon *mari* lorſqu'il le lui ordonne, en quelque lieu qu'il aille, à moins qu'il ne voulût la faire vaguer çà & là ſans raiſon.

Le cinquieme effet eſt qu'en matiere civile, la femme ne peut eſter en jugement, ſans être autoriſée de ſon *mari*, ou par juſtice, à ſon refus.

Enfin le ſixieme effet eſt que la femme ne peut s'obliger ſans l'autoriſation de ſon *mari.*

Au reſte, quelque bien établie que ſoit la puiſſance maritale, elle ne doit point excéder les bornes d'un pouvoir légitime ; car, ſi l'Ecriture-ſainte ordonne à la femme d'obéir à ſon *mari*, elle ordonne auſſi au *mari* d'aimer ſa femme & de l'honorer ; il doit la regarder comme ſa compagne, & non comme un eſclave ; & comme il n'eſt permis à perſonne d'abuſer de ſon droit, ſi le *mari* adminiſtre mal les biens de ſa femme, elle peut ſe faire ſéparer de biens ; s'il la maltraite ſans ſujet, ou même qu'ayant reçu d'elle quelque ſujet de mécontentement, il uſe envers elle de ſévices & mauvais traitemens qui excédent les bornes d'une correction modérée, ce qui devient plus ou moins grave, ſelon la condition des perſonnes, en ce cas, la femme peut demander ſa ſéparation de corps & de biens. *Voyez* SÉPARATION.

La femme participe aux titres, honneurs & privileges de ſon *mari* ; celui-ci participe auſſi à certains droits de ſa femme : par exemple, il peut ſe dire ſeigneur des terres qui appartiennent à ſa femme ; il fait auſſi la foi & hommage pour elle : pour ce qui eſt de la ſouveraineté appartenante à la femme de ſon chef, le *mari* n'y a communément point de part. On

peut voir à ce ſujet la diſſertation de Jean-Philippe Palthen, profeſſeur de droit à Grypſwald, *de marito reginæ*.

A défaut d'héritiers, le *mari* ſuccede à ſa femme, en vertu du titre *unde vir & uxor*. *Voyez* SUCCESSION.

Le *mari* n'eſt point obligé de porter le deuil de ſa femme, ſi ce n'eſt dans quelques coutumes ſingulieres, comme dans le reſſort du parlement de Dijon, dans lequel auſſi les héritiers de la femme doivent fournir au *mari* des habits de deuil. *Voyez* AUTORISATION, DOT, DEUIL, FEMME, MARIAGE, OBLIGATION, PARAPHERNAL. (*A*)

MARIABA, (*Géog. anc.*) nom commun à pluſieurs villes de l'Arabie-Heureuſe, qui avoient encore d'autres noms pour les diſtinguer. *Mariaba* ſignifioit en arabe une eſpece de *métropole*, une *ville* qui avoit la ſupériorité ſur les autres; de-là vient que, dans le chaldaïque & dans le ſyriaque, *mara* ſignifie *ſeigneur*, *maître*. (*D. J.*)

MARIÆ GLACIES, (*Hiſt. nat.*) en allemand *marienglaſſ*, eſpece de talc en feuillets très-minces & auſſi tranſparens que du verre; ainſi nommé parce qu'on le met au lieu de verre en quelques endroits d'Allemagne ſur des petites boîtes qui renferment des petites figures de la Vierge-Marie. *Voyez* TALC; *voyez* RUSSIE (*verre de*).

MARIAGE, ſ. m. (*Théol.*) conſidéré en lui-même & quant à ſa ſimple étymologie, ſignifie *obligation*, *devoir*, *charge* & *fonction* d'une mere : *quaſi matris munus* ou *munium*.

A le prendre dans ſon ſens théologique & naturel, il déſigne l'*union* volontaire & maritale d'un homme & d'une femme, contractée par des perſonnes libres pour avoir des enfans. Le *mariage* eſt donc 1°. une union ſoit des corps, parce que ceux qui ſe marient s'accordent mutuellement un pouvoir ſur leurs corps; ſoit des eſprits, parce que la bonne intelligence & la concorde doivent régner entre eux. 2°. Une union volontaire, parce que tout contrat ſuppoſe par ſa propre nature le conſentement mutuel des parties contractantes. 3°. Une union maritale, pour diſtinguer l'union des époux d'avec celle qui ſe trouve entre les amis; l'union maritale étant la ſeule qui emporte avec elle un droit réciproquement donné ſur le corps des perſonnes qui la contractent. 4°. L'union d'un homme & d'une femme, pour marquer l'union des deux ſexes & le ſujet du *mariage*. 5°. Une union contractée par des perſonnes libres. Toute perſonne n'eſt pas par ſa propre volonté, & indépendamment du conſentement de toute autre, en droit de ſe marier. Autrefois les eſclaves ne pouvoient ſe marier ſans le conſentement de leurs maîtres, & aujourd'hui, dans les états bien policés, les enfans ne peuvent ſe marier ſans le conſentement de leurs parens ou tuteurs, s'ils ſont mineurs, ou ſans l'avoir requis, s'ils ſont majeurs. *Voyez* MAJEURS & MINEURS. 6°. Pour avoir des enfans : la naiſſance des enfans eſt le but & la fin du *mariage*.

Le *mariage* peut être conſidéré ſous trois différens rapports, ou comme contrat naturel, ou comme contrat civil, ou comme ſacrement.

Le *mariage* conſidéré comme ſacrement, peut être défini l'alliance ou l'union légitime par laquelle un homme & une femme s'engagent à vivre enſemble le reſte de leurs jours comme mari & épouſe, que Jeſus-Chriſt a inſtitué comme le ſigne de ſon union avec l'Egliſe, & à laquelle il a attaché des graces particulieres pour l'avantage de cette ſociété & pour l'éducation des enfans qui en proviennent.

Le ſentiment des Catholiques à ce ſujet, eſt fondé ſur un texte précis de l'apôtre ſaint Paul dans ſon *épître aux Epheſiens*, *ch. v.* & ſur pluſieurs paſſages des Peres, qui établiſſent formellement que le *mariage* des Chrétiens eſt le ſigne ſenſible de l'alliance de Jeſus-Chriſt avec ſon Egliſe, & qu'il confere une grace particuliere, & c'eſt ce que le concile de Trente a décidé comme de foi, *ſeſſ. 24*, *can. 1*. On croit que Jeſus-Chriſt éleva le *mariage* à la dignité de ſacrement, lorſqu'il honora de ſa préſence les noces de Cana. Tel eſt le ſentiment de ſaint Cyrille dans ſa *lettre à Neſtorius*; de ſaint Epiphane, *hereſ. 67*. de ſaint Maxime, *homél. 1. ſur l'épiphanie*; de ſaint Auguſtin, *tract. 9. ſur ſaint Jean*. Les Proteſtans ne comptent pas le *mariage* au nombre des ſacremens.

On convient que l'obligation de regarder le *mariage* en qualité de ſacrement n'étoit pas un dogme de foi bien établi dans le douzieme & treizieme ſiecles. Saint Thomas, ſaint Bonaventure & Scot n'ont oſé définir qu'il fût de foi que le *mariage* fût un ſacrement. Durand & d'autres ſcholaſtiques ont même avancé qu'il ne l'étoit pas. Mais l'Egliſe aſſemblée à Trente a décidé la queſtion.

Au reſte, quand on dit que le *mariage* eſt un ſacrement proprement dit de la loi de grace, on ne prétend pas pour cela que tous les *mariages* que les Chrétiens contractent ſoient autant de ſacremens. Cette prérogative n'eſt propre qu'à ceux qui ſont célébrés ſuivant les lois & les cérémonies de l'Egliſe. Selon quelques théologiens, il y a des *mariages* valides qui ne ſont point ſacremens, quoique Sanchez prétende le contraire. Un ſeul exemple fera voir qu'il s'eſt trompé. Deux perſonnes infidelles, mariées dans le ſein du paganiſme ou de l'héréſie, embraſſent la religion chrétienne, le *mariage* qu'elles ont contracté ſubſiſte ſans qu'on puiſſe dire qu'il eſt un ſacrement. La raiſon eſt qu'il ne l'étoit pas dans le moment de ſa célébration, & qu'on ne le réhabilite point lorſque les parties abjurent l'infidélité. Les ſentimens ſont plus partagés ſur les *mariages* contractés par procureur, on convient généralement qu'ils ſont valides; mais ceux qui leur refuſent le titre de ſacrement, comme Melchior Cano, *lib. VIII. de loc. theologic. c. v.* remarquent qu'il n'eſt pas vraiſſemblable que Jeſus-Chriſt ait promis de donner la grace ſanctifiante par une cérémonie à laquelle n'aſſiſte pas celui qui devroit la recevoir, à laquelle il ne penſe ſouvent pas dans le tems qu'on la fait. D'autres prétendent que ces *mariages* ſont de vrais ſacremens, puiſqu'il s'y rencontre forme, matiere, miniſtre de l'Egliſe, & inſtitution de Jeſus-Chriſt; que d'ailleurs l'Egliſe en juge, & par conſéquent qu'elle ne les regarde pas comme de ſimples contrats civils.

Les Théologiens ne conviennent pas non plus entr'eux ſur la matiere ni ſur la forme du *mariage* conſidéré comme ſacrement. 1°. L'impoſition des mains du prêtre, le contrat civil, le conſentement intérieur des parties, la tradition mutuelle des corps, & les parties contractantes elles-mêmes, ſont autant de choſes que différens ſcholaſtiques aſſignent pour la matiere du ſacrement dont il s'agit. 2°. Il n'y a pas tant de diviſion ſur ce qui conſtitue la forme du *mariage* : les uns diſent qu'elle conſiſte dans les paroles par leſquelles les contractans ſe déclarent l'un à l'autre qu'ils ſe prennent mutuellement pour époux; & les autres enſeignent qu'elle ſe réduit aux paroles & aux prieres du prêtre.

Sur ces diverſes opinions il eſt bon d'obſerver 1°. que ceux qui aſſignent pour la matiere du ſacrement de *mariage* les perſonnes mêmes qui s'épouſent en face d'égliſe, confondent le ſujet du ſacrement avec la matiere du ſacrement. 2°. Que ceux qui prétendent que le conſentement intérieur des parties, manifeſté au-dehors par des ſignes ou par des paroles, eſt la matiere du ſacrement de *mariage*, ne font pas attention qu'ils confondent la matiere avec les diſpoſitions qui doivent ſe trouver dans ceux qui ſe ma-

rient, ou, pour mieux dire, avec la cauſe efficiente du *mariage*. 3°. Que ceux qui ſoutiennent que la tradition mutuelle des corps eſt la matiere du *mariage*, confondent l'effet de ce ſacrement avec ſa matiere. 4°. Dire que le ſacrement de *mariage* peut ſe faire ſans que le prêtre y contribue en rien, c'eſt confondre le contrat civil du *mariage* avec le *mariage* conſidéré comme ſacrement.

Le ſentiment le plus ſuivi eſt que le ſacrement de *mariage* a pour matiere le contrat civil que les deux parties font enſemble, & pour forme les prieres & la bénédiction ſacerdotale. La raiſon en eſt que tous les miſſels, rituels, eucologes, que le P. Martenne a donnés au public, nous apprennent que les prêtres ont toûjours béni les noces, cette bénédiction a toûjours été regardée comme le ſceau qui confirme les promeſſes reſpectives des parties. C'eſt ce qui a fait dire à Tertullien, *lib. II. ad uxor.* que les *mariages* des fideles ſont confirmés par l'autorité de l'Egliſe. Saint Ambroiſe parle dans une de ſes lettres de la bénédiction nuptiale donnée par le prêtre, & de l'impoſition du voile ſur l'époux & ſur l'épouſe; & le quatrieme concile de Carthage veut que les nouveaux mariés gardent la continence la premiere nuit de leurs nôces par reſpect pour la bénédiction ſacerdotale.

De-là il s'enſuit que les prêtres ſont les miniſtres du ſacrement de *mariage*, qu'ils n'en ſont pas ſimplement les témoins néceſſaires & principaux, & qu'on ne peut dire avec fondement que les perſonnes qui ſe marient s'adminiſtrent elles-mêmes le ſacrement, par le mutuel conſentement qu'elles ſe donnent en préſence du curé & des témoins. Tertullien dit que les *mariages* cachés, c'eſt-à-dire, qui ne ſont pas faits en préſence de l'Egliſe, ſont ſoupçonnés de fornication & de débauche, *lib. de pudic. c. vj.* par conſéquent, dès les premiers tems de l'Egliſe, il n'y avoit de conjonctions légitimes d'hommes & de femmes qu'autant que les miniſtres de l'Egliſe les avoient eux-mêmes bénies & conſacrées. Dans tous les autres ſacremens les miniſtres ſont diſtingués de ceux qui les reçoivent. Sur quel fondement prétend-on que le *mariage* ſeul ſoit exempt de cette regle? Le concile de Trente a exigé la préſence du propre curé des parties, & l'ordonnance de Blois a adopté ſa diſpoſition.

La fin du *mariage* eſt la procréation légitime des enfans qui deviendront membres de l'Egliſe, & auxquels les peres & meres doivent donner une éducation chrétienne.

MARIAGE, ſ. m. (*Droit naturel.*) la premiere, la plus ſimple de toutes les ſociétés, & celle qui eſt la pépiniere du genre humain. Une femme, des enfans, ſont autant d'otages qu'un homme donne à la fortune, autant de nouvelles relations & de tendres liens, qui commencent à germer dans ſon ame.

Par-tout où il ſe trouve une place où deux perſonnes peuvent vivre commodément, il ſe fait un *mariage*, dit l'auteur de l'*eſprit des lois*. La nature y conduit toûjours, lorſqu'elle n'eſt point arrêtée par la difficulté de la ſubſiſtance. Le charme que les deux ſexes inſpirent par leur différence, forme leur union; & la priere naturelle qu'ils ſe font toûjours l'un à l'autre en confirme les nœuds:

O Vénus, ô mere de l'amour,
Tout reconnoît tes lois! . . . .

Les filles que l'on conduit par le *mariage* à la liberté, qui ont un eſprit qui n'oſe penſer, un cœur qui n'oſe ſentir, des yeux qui n'oſent voir, des oreilles qui n'oſent entendre, condamnées ſans relâche à des préceptes & à des bagatelles, ſe portent néceſſairement au *mariage*: l'empire aimable que donne la beauté ſur tout ce qui reſpire, y engagera bien-tôt les garçons. Telle eſt la force de l'inſtitution de la nature, que le beau ſexe ſe livre invinciblement à faire les fonctions dont dépend la propagation du genre humain, à ne pas ſe rebuter par les incommodités de la groſſeſſe, par les embarras de l'éducation de pluſieurs enfans, & à partager le bien & le mal de la ſociété conjugale.

La fin du *mariage* eſt la naiſſance d'une famille, ainſi que le bonheur commun des conjoints, ou même le dernier ſéparément, ſelon Wollaſton. Quoi qu'il en ſoit, celui qui joint la raiſon à la paſſion, qui regarde l'objet de ſon amour comme expoſé à toutes les calamités humaines, ne cherche qu'à s'accommoder à ſon état & aux ſituations où il ſe trouve. Il devient le pere, l'ami, le tuteur de ceux qui ne ſont pas encore au monde. Occupé dans ſon cabinet à débrouiller une affaire épineuſe pour le bien de ſa famille, il croit que ſon attention redouble lorſqu'il entend ſes enfans, pour l'amour deſquels il n'épargne aucun travail, courir, ſauter & ſe divertir dans la chambre voiſine. En effet, dans les pays où les bonnes mœurs ont plus de force que n'ont ailleurs les bonnes lois, on ne connoît point d'état plus heureux que celui du *mariage*. « Il a pour » ſa part, dit Montagne, l'utilité, la juſtice, l'hon» neur & la conſtance. C'eſt une douce ſociété » de vie, pleine de fiance & d'un nombre infini de » bons, de ſolides offices, & obligations mutuel» les: à le bien façonner, il n'eſt point de plus belle » piece dans la ſociété. Aucune femme qui en ſa» voure le goût, ne voudroit tenir lieu de ſimple » maîtreſſe à ſon mari ».

Mais les mœurs qui dans un état commencent à ſe corrompre, contribuent principalement à dégoûter les citoyens du *mariage*, qui n'a que des peines pour ceux qui n'ont plus de ſens pour les plaiſirs de l'innocence. Ecoutez ceci, dit Bacon. Quand on ne connoîtra plus de nations barbares, & que la politeſſe & les arts auront énervé l'eſpece, on verra dans les pays de luxe les hommes peu curieux de ſe marier, par la crainte de ne pouvoir pas entretenir une famille; tant il en coûtera pour vivre chez les nations policées! voilà ce qui ſe voit parmi nous; voilà ce que l'on vit à Rome, lors de la décadence de la république.

On ſait quelles furent les lois d'Auguſte, pour porter ſes ſujets au *mariage*. Elles trouverent mille obſtacles; &, trente-quatre ans après qu'il les eut données, les chevaliers romains lui en demanderent la révocation. Il fit mettre d'un côté ceux qui étoient mariés, & de l'autre ceux qui ne l'étoient pas: ces derniers parurent en plus grand nombre, ce qui étonna les citoyens & les confondit. Auguſte avec la gravité des anciens cenſeurs, leur tint ce diſcours.

« Pendant que les maladies & les guerres nous » enlevent tant de citoyens, que deviendra la ville » ſi on ne contracte plus de *mariages*? la cité ne » conſiſte point dans les maiſons, les portiques, » les places publiques: ce ſont les hommes qui font » la cité. Vous ne verrez point comme dans les fa» bles ſortir des hommes de deſſous la terre pour » prendre ſoin de vos affaires. Ce n'eſt point pour » vivre ſeuls que vous reſtez dans le célibat: chacun » de vous a des compagnes de ſa table & de ſon lit, » & vous ne cherchez que la paix dans vos déréglemens. Citerez-vous l'exemple des vierges veſtales? Donc, ſi vous ne gardiez pas les lois de la » pudicité, il faudroit vous punir comme elles. » Vous êtes également mauvais citoyens, ſoit que » tout le monde imite votre exemple, ſoit que perſonne ne le ſuive. Mon unique objet eſt la perpétuité de la république. J'ai augmenté les peines » de ceux qui n'ont point obéi; & à l'égard des ré» compenſes, elles ſont telles que je ne ſache pas

» que

» que la vertu en ait encore eu de plus grandes : » il y en a de moindres qui portent mille gens à ex- » poſer leur vie ; & celles-ci ne vous engageroient » pas à prendre une femme & à nourrir des enfans ».

Alors cet empereur publia les lois nommées *Pappia-Poppæa*, du nom des deux conſuls de cette année. La grandeur du mal paroiſſoit dans leur élection même : Dion nous dit qu'ils n'étoient point mariés & qu'ils n'avoient point d'enfans. Conſtantin & Juſtinien abrogerent les lois pappiennes, en donnant la prééminence au célibat ; & la raiſon de ſpiritualité qu'ils en apporterent impoſa bien-tôt la néceſſité du célibat même. Mais, ſans parler ici du célibat adopté par la religion catholique, il eſt dumoins permis de ſe récrier avec M. de Monteſquieu contre le célibat qu'a formé le libertinage : « Ce cé- » libat où les deux ſexes ſe corrompant par les ſen- » timens naturels même, fuient une union qui doit » les rendre meilleurs pour vivre dans celle qui rend » toûjours pire. C'eſt une regle tirée de la nature, » que plus on diminue le nombre des *mariages* qui » pourroient ſe faire, plus on corrompt ceux qui » ſont faits ; moins il y a de gens mariés, moins il y » a de fidélité dans les *mariages*, comme lorſqu'il y » a plus de voleurs, il y a plus de vols ».

Il réſulte de cette réflexion, qu'il faut rappeller à l'état du *mariage* les hommes qui ſont ſourds à la voix de la nature ; mais cet état peut-il être permis ſans le conſentement des peres & meres ? Ce conſentement eſt fondé ſur leur puiſſance, ſur leur amour, ſur leur raiſon, ſur leur prudence, & les inſtitutions ordinaires les autoriſent ſeuls à marier leurs enfans. Cependant, ſelon les lois naturelles, tout homme eſt maître de diſpoſer de ſon bien & de ſa perſonne. Il n'eſt point de cas où l'on puiſſe être moins gêné que dans le choix de la perſonne à laquelle on veut s'unir ; car qui eſt-ce qui peut aimer par le cœur d'autrui, comme le dit Quintilien ? J'avoue qu'il y a des pays où la facilité de ces ſortes de *mariages* ſera plus ou moins nuiſible ; je ſai qu'en Angleterre même les enfans ont ſouvent abuſé de la loi pour ſe marier à leur fantaiſie, & que cet abus a fait naître l'acte du parlement de 1753. Cet acte a cru devoir joindre des formes, des termes & des gênes à la grande facilité des *mariages* ; mais il ſe peut que des contraintes pareilles nuiront à la population. Toute formalité reſtrictive ou gênante eſt deſtructive de l'objet auquel elle eſt impoſée : quels inconvéniens ſi fâcheux a donc produit dans la Grande-Bretagne, juſqu'à préſent, cette liberté des *mariages*, qu'on ne puiſſe ſupporter ? des diſproportions de naiſſance & de fortunes dans l'union des perſonnes ? Mais qu'importent les méſalliances dans une nation où l'égalité eſt en recommandation, où la nobleſſe n'eſt pas l'ancienneté de la naiſſance, où les grands honneurs ne ſont pas dûs privativement à cette naiſſance, mais où la conſtitution veut qu'on donne la nobleſſe à ceux qui ont mérité les grands honneurs ; l'aſſemblage des fortunes les plus diſproportionnées n'eſt-il pas de la politique la meilleure & la plus avantageuſe à l'état ? C'eſt cependant ce vil intérêt peut-être, qui, plus que l'honnêteté publique, plus que les droits des peres ſur leurs enfans, a ſi fort inſiſté pour anéantir cette liberté des *mariages* : ce ſont les riches plutôt que les nobles qui ont fait entendre leurs imputations : enfin, ſi l'on compte quelques *mariages* que l'avis des parens eût mieux aſſortis que l'inclination des enfans (ce qui eſt preſque toûjours indifférent à l'état), ne ſera-ce pas un grand poids dans l'autre côté de la balance, que le nombre des *mariages*, que le luxe des parens, le deſir de jouir, le chagrin de la privation, peut ſupprimer ou retarder, en faiſant perdre à l'état les années précieuſes & trop bornées de la fécondité des femmes?

Comme un des grands objets du *mariage* eſt d'ôter toutes les incertitudes des unions illégitimes, la religion y imprime ſon caractere, & les lois civiles y joignent le leur, afin qu'il ait l'authenticité requiſe de légitimation ou de réprobation. Mais pour ce qui regarde la défenſe de prohibition de *mariage* entre parens, c'eſt une choſe très-délicate d'en fixer le point par les lois de la nature.

Il n'eſt pas douteux que les *mariages* entre les aſcendans & les deſcendans en ligne directe, ne ſoient contraires aux lois naturelles comme aux civiles ; & l'on donne de très-fortes raiſons pour le prouver.

D'abord le *mariage* étant établi pour la multiplication du genre humain, il eſt contraire à la nature que l'on ſe marie avec une perſonne à qui l'on a donné la naiſſance, ou médiatement ou immédiatement, & que le ſang rentre pour ainſi dire dans la ſource dont il vient. De plus, il ſeroit dangereux qu'un pere ou une mere, ayant conçu de l'amour pour une fille ou un fils, n'abuſaſſent de leur autorité pour ſatisfaire une paſſion criminelle, du vivant même de la femme ou du mari à qui l'enfant doit en partie la naiſſance. Le *mariage* du fils avec la mere confond l'état des choſes : le fils doit un très-grand reſpect à ſa mere ; la femme doit auſſi du reſpect à ſon mari ; le *mariage* d'une mere avec ſon fils renverſeroit dans l'un & dans l'autre leur état naturel.

Il y a plus : la nature a avancé dans les femmes le tems où elles peuvent avoir des enfans, elle l'a reculé dans les hommes ; &, par la même raiſon, la femme ceſſe plutôt d'avoir cette faculté, & l'homme plus tard. Si le *mariage* entre la mere & le fils étoit permis, il arriveroit preſque toûjours que, lorſque le mari ſeroit capable d'entrer dans les vûes de la nature, la femme en auroit paſſé le terme. Le *mariage* entre le pere & la fille répugne à la nature comme le précédent ; mais il y répugne moins parce qu'il n'a point ces deux obſtacles. Auſſi les Tartares qui peuvent épouſer leurs filles, n'épouſent-ils jamais leurs meres.

Il a toûjours été naturel aux peres de veiller ſur la pudeur de leurs enfans. Chargés du ſoin de les établir, ils ont dû leur conſerver & le corps le plus parfait, & l'ame la moins corrompue, tout ce qui peut mieux inſpirer des deſirs, & tout ce qui eſt le plus propre à donner de la tendreſſe. Des peres toûjours occupés à conſerver les mœurs de leurs enfans, ont dû avoir un éloignement naturel pour tout ce qui pourroit les corrompre. Le *mariage* n'eſt point une corruption, dira-t-on ; mais, avant le *mariage*, il faut parler, il faut ſe faire aimer, il faut ſéduire ; c'eſt cette ſéduction qui a dû faire horreur. Il a donc fallu une barriere inſurmontable entre ceux qui devoient donner l'éducation & ceux qui devoient la recevoir, & éviter toute ſorte de corruption, même pour cauſe légitime.

L'horreur pour l'inceſte du frere avec la ſœur a dû partir de la même ſource. Il ſuffit que les peres & meres aient voulu conſerver les mœurs de leurs enfans & leur maiſon pure, pour avoir inſpiré à leurs enfans de l'horreur pour tout ce qui pouvoit les porter à l'union des deux ſexes.

La prohibition du *mariage* entre couſins-germains a la même origine. Dans les premiers tems, c'eſt-à-dire, dans les âges où le luxe n'étoit point connu, tous les enfans reſtoient dans la maiſon & s'y établiſſoient : c'eſt qu'il ne falloit qu'une maiſon très-petite pour une grande famille, comme on le vit chez les premiers Romains. Les enfans des deux freres, ou les couſins-germains, étoient regardés & ſe regardoient entr'eux comme freres. L'éloignement qui étoit entre les freres & ſœurs pour le *mariage*, étoit donc auſſi entre les couſins-germains.

Que ſi quelques peuples n'ont point rejetté les *mariages* entre les peres & les enfans, les ſœurs & les freres, c'eſt que les êtres intelligens ne ſuivent pas toûjours leurs lois. Qui le diroit ! Des idées religieuſes ont ſouvent fait tomber les hommes dans ces égaremens. Si les Aſſyriens, ſi les Perſes ont épouſé leurs meres, les premiers l'ont fait par un reſpect religieux pour Sémiramis ; & les ſeconds, parce que la religion de Zoroaſtre donnoit la préférence à ces *mariages*. Si les Egyptiens ont épouſé leurs ſœurs, ce fut encore un délire de la religion égyptienne qui conſacra ces *mariages* en l'honneur d'Iſis. Comme l'eſprit de la religion eſt de nous porter à faire avec effort des choſes grandes & difficiles, il ne faut pas juger qu'une choſe ſoit naturelle parce qu'une religion fauſſe l'a conſacrée. Le principe que les *mariages* entre les peres & les enfans, les freres & les ſœurs, ſont défendus pour la conſervation de la pudeur naturelle dans la maiſon, doit ſervir à nous faire découvrir quels ſont les *mariages* défendus par la loi naturelle, & ceux qui ne peuvent l'être que par la loi civile.

Les lois civiles défendent les *mariages* lorſque, par les uſages reçus dans un certain pays, ils ſe trouvent être dans les mêmes circonſtances que ceux qui ſont défendus par les lois de la nature ; & elles les permettent lorſque les *mariages* ne ſe trouvent point dans ce cas. La défenſe des lois de la nature eſt invariable, parce qu'elle dépend d'une choſe invariable ; le pere, la mere & les enfans habitant néceſſairement dans la maiſon. Mais les défenſes des lois civiles ſont accidentelles ; les couſins-germains & autres habitant accidentellement dans la maiſon.

On demande enfin quelle doit être la durée de la ſociété conjugale ſelon le droit naturel, indépendamment des lois civiles : je réponds que la nature même & le but de cette ſociété nous apprennent qu'elle doit durer très-long-tems. La fin de la ſociété entre le mâle & la femelle n'étant pas ſimplement de procréer, mais de continuer l'eſpece, cette ſociété doit durer du-moins même, après la procréation, auſſi long-tems qu'il eſt néceſſaire pour la nourriture & la conſervation des procréés, c'eſt-à-dire, juſqu'à ce qu'ils ſoient capables de pourvoir eux-mêmes à leurs beſoins. En cela conſiſte la principale & peut-être la ſeule raiſon, pour laquelle le mâle & la femelle humains ſont obligés à une ſociété plus longue que n'entretiennent les autres animaux. Cette raiſon eſt que la femme eſt capable de concevoir, & ſe trouve d'ordinaire groſſe d'un nouvel enfant long-tems avant que le précédent ſoit en état de pourvoir lui-même à ſes beſoins. Ainſi le mari doit demeurer avec ſa femme juſqu'à ce que leurs enfans ſoient grands & en âge de ſubſiſter par eux-mêmes, ou avec les biens qu'ils leur laiſſent. On voit que par un effet admirable de la ſageſſe du Créateur, cette regle eſt conſtamment obſervée par les animaux mêmes deſtitués de raiſon.

Mais quoique les beſoins des enfans demandent que l'union conjugale de la femme & du mari dure encore plus long-tems que celles des autres animaux, il n'y a rien, ce me ſemble, dans la nature & dans le but de cette union, qui demande que le mari & la femme ſoient obligés de demeurer enſemble toute leur vie, après avoir élevé leurs enfans & leur avoir laiſſé de quoi s'entretenir. Il n'y a rien, dis-je, qui empêche alors qu'on n'ait à l'égard du *mariage* la même liberté qu'on a en matiere de toute ſorte de ſociété & de convention : de ſorte que moyennant qu'on pourvoie d'une maniere ou d'autre à cette éducation, on peut régler d'un commun accord, comme on le juge à propos, la durée de l'union conjugale, ſoit dans l'indépendance de l'état de nature, ou lorſque les lois civiles ſous leſquelles on vit n'ont rien déterminé là-deſſus. Si de-là il naît quelquefois des inconvéniens, on pourroit y en oppoſer d'autres auſſi conſidérables, qui réſultent de la trop longue durée ou de la perpétuité de cette ſociété. Et après tout, ſuppoſé que les premiers fuſſent plus grands, cela prouveroit ſeulement que la choſe ſeroit ſujette à l'abus, comme la polygamie, & qu'ainſi, quoiqu'elle ne fût pas mauvaiſe abſolument & de ſa nature, on devroit s'y conduire avec précaution. (*D. J.*)

MARIAGE, *matrimonium, conjugium, connubium, nuptiæ, conſortium*, (*Juriſprud.*) conſidéré en général, eſt un contrat civil & politique, par lequel un homme eſt uni & joint à une femme, avec intention de reſter toujours unis enſemble.

Le principal objet de cette ſociété eſt la procréation des enfans.

Le *mariage* eſt d'inſtitution divine, auſſi eſt-il du droit des gens & en uſage chez tous les peuples, mais il s'y pratique différemment.

Parmi les Chrétiens, le *mariage* eſt un contrat civil, revêtu de la dignité du ſacrement de *mariage*.

Suivant l'inſtitution du *mariage*, l'homme ne doit avoir qu'une ſeule femme, & la femme ne peut avoir qu'un ſeul mari. Il eſt dit dans la Géneſe que l'homme quittera ſon pere & ſa mere pour reſter avec ſa femme, & que tous deux ne feront qu'une même chair.

Lamech fut le premier qui prit pluſieurs femmes ; & cette contravention à la loi du *mariage* déplut tellement à Dieu, qu'il prononça contre Lamech une peine plus ſévere que celle qu'il avoit infligée pour l'homicide ; car il déclara que la vengeance du crime de Lamech ſeroit pourſuivie pendant ſoixante-dix-ſept générations, au lieu que par rapport à Caïn il dit ſeulement que celui qui le tueroit, ſeroit puni ſept fois.

Le droit civil défend la pluralité des femmes & des maris. Cependant Jules Céſar avoit projetté une loi pour permettre la pluralité des femmes, mais elle ne fut pas publiée ; l'objet de cette loi étoit de multiplier la procréation des enfans. Valentinien I. voulant épouſer une ſeconde femme outre celle qu'il avoit déja, fit une loi, portant qu'il ſeroit permis à chacun d'avoir deux femmes, mais cette loi ne fut pas obſervée.

Les empereurs romains ne furent pas les ſeuls qui défendirent la polygamie. Athalaric, roi des Goths & des Romains, fit la même défenſe. Jean Métropolitain, que les Moſcovites honorent comme un prophete, fit un canon, portant que ſi un homme marié quittoit ſa femme pour en épouſer une autre, ou que la femme changeât de même de mari, ils ſeroient excommuniés juſqu'à ce qu'ils revinſſent à leur premier engagement.

Gontran, roi d'Orléans, fut excommunié, parce qu'il avoit deux femmes.

La pluralité des femmes fut permiſe chez les Athéniens, les Parthes, les Thraces, les Egyptiens, les Perſes ; elle eſt encore d'uſage chez les Payens, & particulierement chez les Orientaux : ce grand nombre de femmes qu'ils ont, diminue la conſidération qu'ils ont pour elles, & fait qu'ils les regardent plutôt comme des eſclaves que comme des compagnes.

Mais il n'y a jamais eu que des peuples barbares qui ayent admis la communauté des femmes, ou bien certains hérétiques, tels que les Nicolaïtes, les Gnoſtiques & les Epiphaniſtes, les Anabaptiſtes.

En Arabie, pluſieurs d'une même famille n'avoient qu'une femme pour eux tous.

En Lithuanie, les femmes nobles avoient outre leurs maris pluſieurs concubins.

Sur la côte de Malabar, les femmes des naires, qui ſont les nobles, peuvent avoir pluſieurs maris, quoique ceux-ci ne puiſſent avoir qu'une femme.

Dans certains pays, le prince ou le ſeigneur du

lieu avoit droit de coucher avec la nouvelle mariée la premiere nuit de ſes noces. Cette coûtume barbare qui avoit lieu en Ecoſſe, y fut abolie par Malcome, & convertie en une retribution pécuniaire. En France, quelques ſeigneurs s'étoient arrogé des droits ſemblables, ce que la pureté de nos mœurs n'a pu ſouffrir.

Comme il n'y a rien de ſi naturel que le *mariage*, & ſi néceſſaire pour le ſoutien des états, on doit toujours favoriſer ces ſortes d'établiſſemens.

L'éloignement que la plûpart des hommes avoient pour le *mariage*, ſoit par amour pour leur liberté, ſoit par la crainte des ſuites que cet engagement entraîne après ſoi, obligea dans certains tems de faire des lois contre le célibat. *Voyez* CÉLIBAT.

En France, les nouveaux mariés ſont exemts de la collecte du ſel pendant un an.

Quoique le *mariage* conſiſte dans l'union des corps & des eſprits, le conſentement des contractans en fait la baſe & l'eſſence, tellement que le *mariage* eſt valablement contracté, quoiqu'il n'ait point été conſommé, pourvû qu'au temps de la célébration l'un ou l'autre des conjoints ne fût pas impuiſſant.

Pour la validité du *mariage*, il ne faut en général d'autre conſentement que celui des deux contractans, à moins qu'ils ne ſoient en la puiſſance d'autrui.

Ainſi les princes & princeſſes du ſang ne peuvent ſe marier ſans le conſentement du roi

Dans le royaume de Naples, les officiers ne peuvent pareillement ſe marier ſans la permiſſion du roi; il eſt défendu aux évêques de ſouffrir qu'il ſe faſſe de pareils *mariages* dans leur dioceſe. Autrefois, en France, le gentilhomme qui n'avoit que des filles perdoit ſa terre s'il les marioit ſans le conſentement de ſon ſeigneur; & la mere en ayant la garde qui les marioit ſans ce même conſentement, perdoit ſes meubles. L'héritiere d'un fief, après la mort de ſon pere, ne pouvoit pas non plus être mariée ſans le conſentement de ſon ſeigneur: cet uſage ſubſiſtoit encore du tems de ſaint Louis, ſuivant les établiſſemens ou ordonnances qu'il fit.

Les enfans mineurs ne peuvent ſe marier ſans le conſentement de leurs pere & mere.

Suivant le droit romain, obſervé dans tous les parlemens de droit écrit, le *mariage* n'émancipe pas; mais dans toutes les coutumes & dans les pays de droit écrit du reſſort du parlement de Paris, le *mariage* opere une émancipation tacite.

Ceux qui n'ont plus leurs pere & mere & qui ſont encore mineurs, ne peuvent ſe marier ſans avis de parens; le conſentement de leur tuteur ou curateur, ne ſuffit pas pour autoriſer le *mariage*.

Pour la validité du *mariage*, il faut un conſentement libre, c'eſt pourquoi le *mariage* ne peut ſubſiſter entre le raviſſeur & la perſonne ravie.

On regarde comme un devoir de la part du pere de marier ſes filles, & de les doter ſelon ſes moyens; les filles ne peuvent cependant contraindre leur pere à le faire.

Le *mariage* parmi nous eſt quelquefois précédé de promeſſes de *mariage*, & ordinairement il l'eſt par des fiançailles.

Les promeſſes de *mariage* ſe font ou par des articles & contrats devant un notaire, ou par des promeſſes ſous ſeing privé.

Ces promeſſes pour être valables, doivent être accompagnées de pluſieurs circonſtances.

La premiere, qu'elles ſoient faites entre perſonnes ayant l'âge de puberté, & qui ſoient capables de ſe marier enſemble.

La ſeconde, qu'elles ſoient par écrit, ſoit ſous ſeing privé ou devant notaire. *L'art. vij. de l'ordonnance de 1679* défend à tous juges, même d'Egliſe, d'en recevoir la preuve par témoins.

La troiſieme, qu'elles ſoient réciproques & faites doubles entre les parties contractantes, quand il n'y en a point de minute.

La quatrieme, qu'elles ſoient arrêtées en préſence de quatre parens de l'une & l'autre des parties, quoiqu'elles ſoient de baſſe condition; c'eſt la diſpoſition de *l'art. vij. de l'ordonnance de 1679*, ce qui ne s'obſerve néanmoins que pour les *mariages* de mineurs.

Quand une des parties contrevient aux promeſſes de *mariage*, l'autre la peut faire appeller devant le juge d'Egliſe pour être condamnée à les entretenir.

Le chapitre *litteris* veut que l'on puiſſe contraindre par cenſures eccléſiaſtiques d'accomplir les promeſſes de *mariage*; c'eſt une déciſion de rigueur & de ſéverité, fondée ſur le parjure qu'encourent ceux qui contreviennent à leur foi & à leur ſerment; & pour obvier à ce parjure, on penſoit autrefois que c'étoit un moindre mal de contraindre au *mariage*; mais depuis les choſes plus murement examinées, l'on a trouvé que ce n'eſt point un parjure de réſilier des promeſſes de *mariage*, on préſume qu'il y a quelque cauſe légitime qu'on ne veut pas déclarer, & quand il n'y auroit que le ſeul changement de volonté, il doit être ſuffiſant, puiſque la volonté doit être moins forcée au *mariage* qu'en aucune autre action; c'eſt pour ce ſujet qu'ont été faites les décrétales *præterea* & *requiſivit*, par leſquelles la liberté eſt laiſſée toute entiere pour contracter *mariage*, quelques promeſſes que l'on puiſſe alléguer.

Autrefois, dans quelques parlemens, on condamnoit celui qui avoit ravi une perſonne mineure à l'épouſer, ſinon à être pendu; mais cette juriſprudence dont on a reconnu les inconvéniens, eſt préſentement changée, on ne condamne plus à épouſer.

Il eſt vrai qu'en condamnant une partie en des dommages & intérêts pour l'inexécution des promeſſes de *mariage*, on met quelquefois cette alternative *ſi mieux n'aime l'épouſer*, mais cette alternative laiſſe la liberté toute entiere de faire ou ne pas faire le *mariage*.

Les peines appoſées dans les promeſſes de *mariage* ſont nulles, parce qu'elles ôtent la liberté qui doit toujours accompagner les *mariages*, on accorde néanmoins quelquefois des dommages & intérêts ſelon les circonſtances; mais ſi l'on avoit ſtipulé une ſomme trop forte, elle ſeroit reductible, parce que ce ſeroit un moyen pour obliger d'accomplir le *mariage*, ſoit par l'impoſſibilité de payer le dédit, ſoit par la crainte d'être ruiné en le payant.

Les fiançailles ſont les promeſſes d'un *mariage* futur qui ſe font en face d'Egliſe; elles ſont de bienſéance & d'uſage, mais non pas de néceſſité; elles peuvent ſe contracter par toutes ſortes de perſonnes, âgées du moins de ſept ans, du conſentement de ceux qui les ont en leur puiſſance. *Voy.* FIANÇAILLES.

Le contrat civil du *mariage* eſt la matiere, la baſe, le fondement & la cauſe du ſacrement de *mariage*, c'eſt pourquoi il doit être parfait en ſoi pour être élevé à la dignité de ſacrement; car Dieu n'a pas voulu ſanctifier toute conjonction, mais ſeulement celles qui ſe font ſuivant les lois reçues dans la ſociété civile, de maniere que quand le contrat civil eſt nul par le défaut de conſentement légitime, le ſacrement n'y peut être attaché.

Le contrat ne produit jamais d'effets civils lorſqu'il n'y a point de ſacrement: il arrive même quelquefois que le contrat ne produit point d'effets civils, quoique le ſacrement ſoit parfait; ſavoir, lorſque le contrat n'eſt pas nul par le défaut de conſentement légitime, mais par le défaut de quelque formalité requiſe par les lois civiles, qui n'eſt pas de l'eſſence du *mariage*, ſuivant les lois de l'Egliſe.

Toute perſonne qui a atteint l'âge de puberté, peut ſe marier.

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA GRANADA

Les lois avoient défendu le *mariage* d'un homme de 60 ans & d'une femme de 50, mais Juſtinien leva cet obſtacle, & il eſt permis à tout âge de ſe marier.

On peut contracter *mariage* avec toutes les perſonnes, à l'égard deſquelles il n'y a point d'empêchement.

Ces empêchemens ſont de deux ſortes ; les uns empêchent ſeulement de contracter *mariage*, lorſqu'il n'eſt pas encore célébré ; les autres, qu'on appelle *dirimans*, ſont tels qu'ils obligent de rompre le *mariage* lors même qu'il eſt célébré. *Voyez* EMPÊCHEMENT.

L'ordonnance de Blois & l'édit de 1697 enjoignent aux curés & vicaires de s'informer ſoigneuſement de la qualité de ceux qui veulent ſe marier ; & en cas qu'ils ne les connoiſſent pas, de s'en faire inſtruire par quatre perſonnes dignes de foi, qui certifieront la qualité des contractans ; & s'ils ſont enfans de famille, ou en la puiſſance d'autrui, il eſt expreſſément défendu aux curés & vicaires de paſſer outre à la célébration des *mariages*, s'il ne leur apparoît du conſentement des pere, mere, tuteur & curateur, ſur peine d'être punis comme fauteurs de crime de rapt.

Il eſt auſſi défendu par l'ordonnance de Blois à tous tuteurs d'accorder ou conſentir le *mariage* de leurs mineurs, ſinon avec l'avis & conſentement de leurs plus proches parens, tant paternels que maternels, ſur peine de punition exemplaire.

Si les parties contractantes ſont majeurs de 25 ans accomplis, le défaut de conſentement des pere & mere n'opere pas la nullité du *mariage* ; mais les parties, quoique majeurs de 25 ans, ſont obligées de demander par écrit le conſentement de leurs pere & mere, & à leur défaut de leurs ayeul & ayeule, pour ſe mettre à couvert de l'exhérédation, & n'être pas privés des autres avantages qu'ils ont reçus de leurs pere & mere, ou qu'ils peuvent eſpérer en vertu de leur contrat de *mariage* ou de la loi.

Il ſuffit aux filles majeures de 25 ans de requérir ce conſentement, ſans qu'elles ſoient obligées de l'attendre plus long-tems : à l'égard des garçons, ils ſont obligés d'attendre ce conſentement juſqu'à 30 ans, autrement ils s'expoſent à l'exhérédation & à toutes les peines portées par les ordonnances.

Néanmoins quand la mere eſt remariée, le fils âgé de 25 ans peut lui faire les ſommations reſpectueuſes.

Les enfans mineurs des pere & mere qui ſont ſortis du royaume ſans permiſſion & ſe ſont retirés dans les pays étrangers, peuvent en leur abſence contracter *mariage*, ſans attendre ni demander le conſentement de leurs pere & mere, ou de leurs tuteurs & curateurs, qui ſe ſont retirés en pays étrangers, à condition néanmoins de prendre le conſentement ou avis de ſix de leurs plus proches parens ou alliés, tant paternels que maternels ; & à défaut de parens, on doit appeller des amis. Cet avis de parens doit ſe faire devant le juge du lieu, le procureur d'office préſent.

La déclaration du 5 Juin 1635 défend à toutes perſonnes de conſentir ſans la permiſſion du roi que leurs enfans, ou ceux dont ils ſont tuteurs ou curateurs, ſe marient en pays étranger, à peine des galeres perpétuelles contre les hommes, de banniſſement perpetuel pour les femmes, & de confiſcation de leurs biens.

Suivant les ordonnances, la publication des bans doit être faite par le curé de chacune des parties contractantes avec le conſentement des pere, mere, tuteur ou curateur : s'ils ſont enfans de famille, ou en la puiſſance d'autrui, & cela par trois divers jours de fêtes avec intervalle compétent, on ne peut obtenir diſpenſe de bans, ſinon après la publication du premier, & pour cauſe légitime.

Quand les mineurs qui ſe marient demeurent dans une paroiſſe différente de celle de leurs pere & mere tuteurs ou curateurs, il faut publier les bans dans les deux paroiſſes.

On doit tenir un fidele regiſtre de la publication des bans, des diſpenſes, des oppoſitions qui y ſurviennent, & des main-levées qui en ſont données par les parties, ou prononcées en juſtice.

Le défaut de publication de bans entre majeurs n'annulle pourtant pas le *mariage*.

La célébration du *mariage* pour être valable doit être faite publiquement en préſence du propre curé ; c'eſt la diſpoſition du concile de Trente, & celle des ordonnances de nos rois ; & ſuivant la derniere juriſprudence, il faut le concours des deux curés.

Pour être réputé paroiſſien ordinaire du curé qui fait le *mariage*, il faut avoir demeuré pendant un tems ſuffiſant dans ſa paroiſſe ; ce tems eſt de ſix mois pour ceux qui demeuroient auparavant dans une autre paroiſſe de la même ville, ou dans le même dioceſe, & d'un an pour ceux qui demeuroient dans un autre dioceſe.

Lorſqu'il ſurvient des oppoſitions au *mariage*, le curé ne peut paſſer outre à la célébration, à moins qu'on ne lui en apporte main-levée.

Outre les formalités dont on a déja parlé, il faut encore la préſence de quatre témoins.

Enfin c'eſt la bénédiction nuptiale qui donne la perfection au *mariage* ; juſques-là, il n'y a ni contrat civil, ni ſacrement.

Les juges d'Egliſe ſont ſeuls compétens pour connoître directement des cauſes de *mariage* par voie de nullité, pour ce qui eſt purement ſpirituel & de l'eſſence du ſacrement.

Cependant tous juges peuvent connoître indirectement du *mariage*, lorſqu'ils connoiſſent ou du rapt par la voie criminelle, ou du contrat par la voie civile.

Lorſque l'on appelle comme d'abus de la célébration du *mariage*, le Parlement eſt le ſeul tribunal qui en puiſſe connoître.

Le *mariage* une fois contracté valablement, eſt indiſſoluble parmi nous, car on ne connoît point le divorce ; & quand il y a des empêchemens dirimans, on déclare que le *mariage* a été mal célébré, enſorte qu'à proprement parler, ce n'eſt pas rompre le *mariage*, puiſqu'il n'y en a point eu de valable.

La ſéparation même de corps ne rompt pas non plus le *mariage*.

L'engagement du *mariage* eſt ordinairement précédé d'un contrat devant notaire, pour régler les conventions des futurs conjoints.

Ce contrat contient la reconnoiſſance de ce que chacun apporte en *mariage*, & les avantages que les futurs conjoints ſe font réciproquement.

Dans preſque tous les pays il eſt d'uſage que le futur époux promet à ſa future épouſe un douaire ou autre gain nuptial, pour lui aſſûrer ſa ſubſiſtance après la mort de ſon mari ; autrefois les *mariages* ſe concluoient à la porte du *mouſtier* ou égliſe ; tout ſe faiſoit ſans aucun écrit, & ne ſubſiſtoit que dans la mémoire des hommes ; de-là tant de prétextes pour annuller les *mariages* & pour ſe ſéparer.

On ſtipuloit le douaire à la porte de l'égliſe ; & c'eſt de-là que vient l'uſage qui s'obſerve préſentement dans l'égliſe, que le futur époux, avant la bénédiction nuptiale, dit à ſa future : *Je vous doue du douaire qui a été convenu entre vos parens & les miens*, & lui donne en ſigne de cet engagement, une piece d'argent. Suivant le manuel de Beauvais, le mari dit en outre à ſa femme : *Je vous honore de mon corps*, &c.

Il n'eſt pas néceſſaire que le *mariage* ait été conſommé pour que la femme gagne ſon douaire, ſi

ce n'eſt dans quelques coutumes ſingulieres, qui portent expreſſément, que la femme gagne ſon douaire au coucher; comme celle de Normandie, celle de Ponthieu, & quelques autres; on n'exige pourtant pas la preuve de la conſommation; elle eſt préſumée dans ce cas, dès que la femme a couché avec ſon mari.

C'eſt au mari à acquitter les charges du *mariage*; & c'eſt pour lui aider à les ſoutenir, que les fruits de la dot lui ſont donnés.

Les ſeconds, troiſiemes & autres *mariages* ſont ſujets à des lois particulieres, dont nous parlerons *au mot* SECONDES NOCES.

Sur le *mariage* en général, *voyez* le Liv. V. du code de Paris, le *tit. 1. juſqu'au 27. incluſivement*; le liv. IV. des décrétales; les novelles 117. 140; l'édit d'Henri IV. de Février 1556; l'ordonnance d'Orléans, *art. 3*; l'ordonnance de Blois, *art. 40. & ſuiv.* l'édit de Melun, *art. 23*; l'édit d'Henri IV. de 1606, *art. 12*; l'ordonnance de Louis XIII. de 1629, *art. 39. & 169*; la déclaration de 1639; l'édit du mois de Mars 1697; les Mémoires du clergé, *tome V*; les lois eccléſiaſtiques, de *Dhericourt*; la Bibliotheque canonique; celle de *Bouchel*; & celle de *Jovet*; le dictionnaire de *Brillon*, au mot *mariage*; & les auteurs qui ont traité du *mariage*, dont il donne une longue liſte.

Il y a encore pluſieurs obſervations à faire ſur certains *mariages*, dont nous allons donner des notions dans les ſubdiviſions ſuivantes. (*A*)

MARIAGE ABUSIF, eſt celui dans la célébration duquel on a commis quelque contravention aux ſaints canons ou ordonnances du royaume, *voyez* ABUS, & ce qui a été dit ici du *mariage* en général.

MARIAGE ACCOMPLI ſignifie celui qui eſt célébré en face d'Egliſe; par le contrat de *mariage* les parties contractantes promettent ſe prendre en légitime *mariage*, & ajoutent ordinairement qu'il ſera accompli inceſſamment. (*A*)

MARIAGE AVENANT *en Normandie* eſt la légitime des filles, non mariées du vivant de leurs pere & mere; leur part ſe regle ordinairement au tiers de la ſucceſſion, *art. 256. de la cout.* & en quelque nombre qu'elles ſoient, elles ne peuvent jamais demander plus que le tiers; mais s'il y a plus de freres que de ſœurs, en ce cas les ſœurs n'auront pas le tiers, mais partageront également avec leurs freres puînés, *art. 269. de la cout.* parce que ſoit en bien noble ou en roture, ſoit par la coutume générale ou par la coutume de Caux, jamais la part d'une fille ne peut être plus forte, ni excéder la part d'un cadet puîné. Sur la maniere dont le *mariage avenant* doit être liquidé, *voyez* Routier *ſur la cout. de Normandie, liv. IV. ch. iv. ſect. iv.* (*A*)

MARIAGE CACHÉ *ou* SECRET, eſt celui dans lequel on a obſervé toutes les formalités requiſes, mais dont les conjoints cherchent à ôter la connoiſſance au public en gardant entr'eux un extérieur contraire à l'état du *mariage*, ſoit qu'il n'y ait pas de cohabitation publique, ou que demeurant enſemble, ils ne ſe faſſent pas connoître pour mari & femme.

Avant la déclaration du 26 Novembre 1639, ces ſortes de *mariages* étoient abſolument nuls à tous égards, au lieu que ſuivant cette déclaration, ils ſont réputés valables *quoad fœdus & ſacramentum*.

Mais quand on les tient cachés juſqu'à la mort de l'un des conjoints, ils ne produiſent point d'effets civils; de ſorte que la veuve ne peut prétendre ni communauté, ni douaire, ni aucun des avantages portés par ſon contrat de *mariage*, les enfans ne ſuccedent point à leurs pere & mere.

On leur laiſſe néanmoins les qualités ſtériles de veuve & d'enfans légitimes, & on leur adjuge ordinairement une ſomme pour alimens ou une penſion annuelle.

Les *mariages* cachés ſont différens des *mariages* clandeſtins, en ce que ceux-ci ſont faits ſans formalités & ne produiſent aucun effet civil ni autre. *Voyez* Soefve, *tom. I. cent. iv. ch. xxvij.* & *tom. II. ch. lvij. & lxxj.* Augeard, *tom. I. ch. lj. & lx. & ci-après* MARIAGE CLANDESTIN. (*A*)

MARIAGE CÉLEBRÉ, c'eſt lorſque l'homme & la femme qui ſont convenus de s'épouſer, ont reçû de leur propre curé la bénédiction nuptiale. *Voyez* MARIAGE CONTRACTÉ.

MARIAGE CHARNEL ſe dit par oppoſion au *mariage* ſpirituel; on l'appelle *charnel*, parce qu'il comprend l'union des corps auſſi-bien que celle des eſprits. *Voyez ci-après* MARIAGE SPIRITUEL.

MARIAGE *PER COEMPTIONEM*, étoit une des trois formes de *mariages* uſités chez les romains, avant qu'ils euſſent embraſſé la religion chrétienne, cette forme étoit la plus ancienne & la plus ſolemnelle, & étoit beaucoup plus honorable pour la femme, que le *mariage* qu'on appelloit *per uſum* ou par *uſucapion*.

On appelloit celui-ci *mariage per coëmptionem*, parce que le mari achetant ſolemnellement ſa femme, achetoit auſſi conſéquemment tous ſes biens; d'autres diſent que les futurs époux s'achetoient mutuellement; ce qui eſt de certain, c'eſt que pour parvenir à ce *mariage* ils ſe demandoient l'un & l'autre; ſavoir le futur époux à la future, ſi elle vouloit être ſa femme, & celle-ci demandoit au futur époux s'il vouloit être ſon mari; & ſuivant cette forme, la femme paſſoit en la main de ſon mari, c'eſt-à-dire, en ſa puiſſance ou en la puiſſance de celui auquel il étoit lui-même ſoumis. La femme ainſi mariée étoit appellée *juſta uxor, tota uxor, mater-familias*; les cérémonies de cette ſorte de *mariage* ſont très-bien détaillées par M. Teraſſon, dans ſon *Hiſt. de la juriſprudence rom. Voyez* auſſi Loiſeau, *du déguerpiſſem. liv. II. ch. iv. n. 5.* & Gregorius Toloſanus, *in ſyntagm. juris, lib. IX. cap. v. n. 24. uſucapion.*

MARIAGE PAR CONFARRÉATION, *per confarreationem*, étoit auſſi une forme de *mariage* uſitée chez les Romains du tems du paganiſme; elle fut introduite par Romulus: les futurs époux ſe rendoient à un temple où l'on faiſoit un ſacrifice en préſence de dix témoins; le prêtre offroit entr'autres choſes un pain de froment & en diſperſoit des morceaux ſur la victime; c'étoit pour marquer que le pain ſymbole de tous les autres biens, ſeroit commun entre les deux époux & qu'ils ſeroient communs en biens, ce rit ſe nommoit *confarréation*. La femme par ce moyen étoit commune en biens avec ſon mari, lequel néanmoins avoit l'adminiſtration: lorſque le mari mouroit ſans enfans, elle étoit ſon héritiere; s'il y avoit des enfans, la mere partageoit avec eux: il paroît que dans la ſuite cette forme devint particuliere aux *mariages* des prêtres. *Voyez* Loiſeau, *du déguerpiſſem. liv. II. ch. iv. n. 5. Voyez* Gregorius, *in ſyntag. jur. liv. IX. ch. v. n. 7.* & M. Teraſſon, *Hiſt. de la juriſp. rom.* (*A*)

MARIAGE CLANDESTIN, eſt celui qui eſt célebré ſans y obſerver toutes les formalités requiſes pour la publicité des *mariages*, comme lorſqu'il n'y a pas le concours des deux curés, ou qu'il n'y a pas eu de publication de bans, ou du moins une diſpenſe pour ceux qui n'ont pas été publiés.

Ces ſortes de *mariages* ſont nuls, du moins quant aux effets civils, ainſi les enfans qui en proviennent ſont incapables de toutes ſucceſſions directes & collatérales.

Mais la clandeſtinité ne fait pas toujours ſeule annuller un *mariage*, on le confirme quelquefois *quoad*

fœdus, ce qui dépend des circonſtances, & néanmoins ces ſortes de *mariages* ne produiſent jamais d'effets civils. *Voyez* la *biblioth. can. tom. II. page 78.* (*A*)

MARIAGE DE CONSCIENCE, c'eſt un *mariage* ſecret ou dépourvû des formalités & conditions qui ſont requiſes pour la publicité des *mariages*, mais qui ne ſont pas eſſentielles pour la légitimité du contrat fait en face d'égliſe, ni pour l'application du ſacrement à ce contrat, on les appelle *mariages de conſcience*, parce qu'ils ſont légitimes devant Dieu, & dans le for intérieur, mais ils ne produiſent point d'effets civils. Ces ſortes de *mariages* peuvent quelquefois tenir un peu des *mariages* clandeſtins; il peut cependant y avoir quelque différence, en ce qu'un *mariage de conſcience* peut être célebré devant le propre curé, & même avec le concours des deux curés & avec diſpenſe de bans; c'eſt plutôt un *mariage* caché qu'un *mariage* clandeſtin.

Il y a auſſi des *mariages* qui ſemblent n'être faits que pour l'acquit de la conſcience, & qui ne ſont point cachés ni clandeſtins, comme les *mariages* faits *in extremis*. *Voyez* MARIAGE *IN EXTREMIS*. (*A*)

MARIAGE CONSOMMÉ, c'eſt lorſque depuis la bénédiction nuptiale les conjoints ont habité enſemble.

Le *mariage* quoique non-conſommé n'en eſt pas moins valable, pourvû qu'on y ait obſervé toutes les formalités requiſes, & que les deux conjoints fuſſent capables de le conſommer.

Un tel *mariage* produit tous les effets civils, tels que la communauté & le douaire; il y a néanmoins quelques coutumes telles que celle de Normandie, qui par rapport au douaire, veulent que la femme ne le gagne qu'au coucher; mais ces coutumes ne diſent pas qu'il ſoit néceſſaire préciſément que le *mariage* ait été conſommé.

Le *mariage* n'étant pas encore conſommé, il eſt réſolu de plein droit, quand l'une des deux parties entre dans un monaſtere approuvé & y fait profeſſion religieuſe par des vœux ſolemnels, auquel cas celui qui reſte dans le monde peut ſe remarier après la profeſſion de celui qui l'a abandonné. *Voyez* le titre des décrétales, *de converſione conjugatorum*. (*A*)

MARIAGE CONTRACTÉ, n'eſt pas la convention portée par le contrat de *mariage*, car ce contrat n'eſt proprement qu'un ſimple projet, tant que le *mariage* n'eſt pas célebré, & ne prend ſa force que de la célébration; le *mariage* n'eſt contracté, que quand les parties ont donné leur conſentement en face d'égliſe, & qu'ils ont reçû la bénédiction nuptiale.

MARIAGE DISSOUS, eſt celui qui a été déclaré nul ou abuſif; c'eſt très-improprement que l'on ſe ſert du terme de *diſſolution*, car le *mariage* une fois valablement contracté eſt indiſſoluble; ainſi par le terme *diſſous*, on entend un prétendu *mariage* que l'on a jugé nul.

MARIAGE DISTINCT, DIVIS OU SÉPARÉ, dans le duché de Bourgogne, ſignifie la *dot* ou *mariage* préfix, diſtinct & ſéparé du reſte du bien des pere & mere qui ont doté leurs filles, au moyen duquel *mariage* ou dot elles ſont excluſes des ſucceſſions directes, au lieu qu'elles n'en ſont pas excluſes quand le *mariage* n'eſt pas divis, comme quand leur dot ou *mariage* leur eſt donné en avancement d'hoirie & ſur la ſucceſſion future. *Voyez* la cout. de Bourgogne, *tit. des ſucceſſ.* (*A*)

MARIAGE DIVIS. *Voyez l'article ci-deſſus.*

MARIAGE OU DOT, ce que les pere ou mere donnent en dot à leurs enfans en faveur de *mariage* eſt ſouvent appellé par abréviation le *mariage des enfans*. (*A*)

MARIAGE PAR ÉCHANGE, c'eſt lorſqu'un pere marie ſa fille dans une maiſon où il choiſit une femme pour ſon fils, & qu'il ſubroge celle-ci à la place de ſa propre fille pour lui ſuccéder. Ces ſortes de *mariages* ſont principalement uſités entre perſonnes de condition ſervile, pour obtenir plus facilement le conſentement du ſeigneur; il en eſt parlé dans la coûtume de Nivernois, *chap. xviij. art. xxxj.* qui porte que gens de condition ſervile peuvent marier leurs enfans par échange. *Voyez le Gloſſ.* de M. de Lauriere au mot *échange*. (*A*)

MARIAGE ENCOMBRÉ, terme uſité en Normandie pour exprimer une dot mal aliénée; c'eſt lorſque la dot de la femme a été aliénée par le mari ſans le conſentement de la femme, ou par la femme ſans l'autoriſation de ſon mari. Le bref de *mariage encombré* dont il eſt parlé dans la coûtume de Normandie, *art. dxxxvij.* équipole, dit cet article, à une reintégrande pour remettre les femmes en poſſeſſion de leurs biens, moins que dûement aliénés durant leur *mariage*, ainſi qu'elles avoient lors de l'aliénation; cette action poſſeſſoire doit être intentée par elles ou leurs héritiers dans l'an de la diſſolution du *mariage*, ſauf à eux à ſe pourvoir après l'an & jour par voie propriétaire, c'eſt-à-dire au pétitoire. *Voyez* Baſnage & les autres Commentateurs ſur cet *article dxxxvij.*

MARIAGE INCESTUEUX, eſt celui qui eſt contracté entre des perſonnes parentes dans un degré prohibé, comme les pere & mere avec leurs enfans ou petits-enfans, à quelque degré que ce ſoit, les freres & ſœurs, oncles, tantes, neveux & nieces, & les couſins & couſines juſques & compris le quatrieme degré.

Il en eſt de même des perſonnes entre leſquelles il y a une alliance ſpirituelle, comme le parrain & la filleule, la marraine & le filleul, le parrain & la mere de l'enfant qu'il a tenu ſur les fonts, la marraine & le pere de l'enfant. *Voyez* INCESTE.

MARIAGE *IN EXTREMIS*, eſt celui qui eſt contracté par des perſonnes, dont l'une ou l'autre étoit dangereuſement malade de la maladie dont elle eſt décédée.

Ces *mariages* ne laiſſent pas d'être valables lorſqu'ils n'ont point été précédés d'un concubinage entre les mêmes perſonnes.

Mais lorſqu'ils ont été commencés *ab illicitis*, & que le *mariage* n'a été contracté que dans le tems où l'un des futurs conjoints étoit à l'extrémité; en ce cas ces *mariages*, quoique valables quant à la conſcience, ne produiſent aucuns effets civils, les enfans peuvent cependant obtenir des alimens dans la ſucceſſion de leur pere.

Avant l'ordonnance de 1639, un *mariage* célébré *in extremis*, avec une concubine, dont il y avoit même des enfans, étoit valable, & les enfans légitimés par ce *mariage*, & capables de ſuccéder à leurs pere & mere; mais l'*art. vj.* de cette ordonnance déclare les enfans nés de femmes que les peres ont entretenues, & qu'ils épouſent à l'extrémité de la vie, incapables de toutes ſucceſſions, tant directes que collatérales. (*A*)

FOR-MARIAGE. *Voyez ci-devant* à la lettre F le *mot* FOR-MARIAGE.

MARIAGE DE LA MAIN GAUCHE, c'eſt une eſpece particuliere de *mariage* qui eſt quelquefois pratiquée en Allemagne par les princes de ce pays; lorſqu'ils épouſent une perſonne de condition inférieure à la leur, ils lui donnent la main gauche au-lieu de la droite. Les enfans qui proviennent d'un tel *mariage* ſont légitimes & nobles, mais ils ne ſuccedent point aux états du pere, à moins que l'empire ne les réhabilite. Quelquefois le prince épouſe enſuite ſa femme de la main droite, comme fit le duc Georges-Guillaume de Lunebourg-à-Zell, qui

épouſa d'abord de la main gauche une demoiſelle françoiſe, nommée Eléonore de Miers, du pays d'Aunis, & enſuite il l'épouſa de la main droite. De ce *mariage* naquit Sophie-Dorothée, mariée à ſon couſin Georges, électeur d'Hanovre, & roi d'Angleterre, qui ſe ſépara d'elle. *Voyez* le *Tableau de l'empire Germanique, pag. 138.* (*A*)

MARIAGE À LA GOMINE, on appelloit ainſi les prétendus *mariages* que quelques perſonnes faiſoient autrefois, ſans bénédiction nuptiale, par un ſimple acte, par lequel les parties déclaroient au curé qu'ils ſe prenoient pour mari & femme: ces ſortes d'actes furent condamnés dans les aſſemblées générales du clergé de 1670 & 1675; & par un arrêt du parlement du 5 Septembre 1680, il fut défendu à tous notaires de recevoir de pareils actes, ce qui fut confirmé par une déclaration du 15 Juin 1669. *Voyez les Mémoires du clergé, tom. V. p. 720. & ſuiv.* & l'*Abrégé deſdits mémoires, p. 851.* (*A*)

MARIAGE À MORTGAGE, ce n'étoit pas un *mariage* contracté *ad morganaticam*, comme l'a cru M. Cujas ſur la loi 26^e^. *in fine, ff. de verb. oblig.* c'étoit un *mariage* en faveur duquel une terre étoit donnée par le pere ou la mere à leurs enfans, pour en percevoir les fruits juſqu'à ce qu'elle eût été rachetée. Pierre de Fontaines en ſon conſeil *chap. 15. n°. 14.* dit que quand on a donné à la fille une terre en *mariage*, cela n'eſt pas contre la coûtume, pourvû que cette terre revienne au pere en cas de décès de la fille ſans enfans; mais que ſi l'on a donné à la fille des deniers en *mariage*, & une piece de terre *à mortgage* pour les deniers; que ſi la fille meurt ſans enfans, la terre doit demeurer pour la moitié *du nombre* (de la ſomme) au mari ou à ſon héritier, ſelon ce qui a été convenu par le contrat. *Voyez* Boutillier, dans ſa *Somme, liv. I. tit. lxxviij. p. 458.* Loiſel dans ſes *Inſtitutes, liv. III. tit. vij. art. ij. & iij.* (*A*)

MARIAGE À LA MORGANATIQUE, *ad morganaticam:* on appelle ainſi en Allemagne les *mariages* dans leſquels le mari fait à ſa femme un don de noces, qui dans le langage du pays s'appelle *morgengabe*, de *morgen* qui veut dire *matin*, & de *gabe* qui ſignifie *don, quaſi matutinale donum.* Depuis par corruption on l'a appellé *morgingab* ou *morgincap*, *morghanba* ou *morghangeba*, *morganegiba*, & enfin *morganaticum*, & les *mariages* qui étoient accompagnés de ce don, *mariage à la morganatique.* Suivant Kilianus, & le *Speculum ſaxonicum*, ce don ſe faiſoit par le mari le jour même des noces avant le banquet nuptial; mais ſuivant un contrat de *mariage* qui eſt rapporté par Galland dans ſon *Traité du franc-aleu*, ce don nuptial ſe faiſoit après la premiere nuit des noces, *quaſi ob præmium defloratæ virginis.* Ce don conſiſtoit dans le quart des biens préſens & à venir du mari, du-moins tel étoit l'uſage chez les Lombards. *Voyez* le *Spicilege* d'Achery, *tome XII. page 153.* & le *Gloſſ.* de Ducange au *mot* MORGAGENIBA. (*A*)

MARIAGE NUL, on appelle ainſi, quoiqu'improprement, une conjonction à laquelle on a voulu donner la forme d'un *mariage*, mais qui n'a point eté revêtue de toutes les conditions & formalités requiſes pour la validité d'un tel contrat, comme quand il y a quelque empêchement dirimant dont on n'a point eu de diſpenſe, ou qu'il n'y a point eu de publication de bans, ou que le *mariage* n'a point été célébré en préſence du propre curé, ou par un prêtre par lui commis. On dit que cette expreſſion *mariage nul* eſt impropre; en effet, ce qu'on entend par *mariage nul* n'eſt point un *mariage*, mais une conjonction illicite & un acte irrégulier. *Voyez* ce qui a été dit du *mariage* en général, & l'article ſuivant. (*A*)

MARIAGE NUL QUANT AUX EFFETS CIVILS SEULEMENT, on entend par-là celui qui, ſuivant les lois eccléſiaſtiques, eſt valable *quoad fœdus & vinculum*, mais qui, ſuivant les lois politiques, eſt nul quant au contrat civil. Il y a trois cas où les *mariages* ſont ainſi valables quant au ſacrement, & nuls quant aux effets civils; ſavoir, 1°. lorſque le *mariage* a été tenu caché pendant toute la vie de l'un des conjoints; 2°. les *mariages faits in extremis*, lorſque les conjoints ont vecu enſemble en mauvais commerce avant le *mariage*; 3°. les *mariages* contractés par des perſonnes mortes civilement.

MARIAGES PAR PAROLES DE PRÉSENT: on entendoit par-là ceux où les parties contractantes, après s'être tranſportées à l'égliſe & préſentées au curé pour recevoir la bédédiction nuptiale, ſur ſon refus, déclaroient l'un & l'autre, en préſence des notaires qu'ils avoient amenés à cet effet, qu'ils ſe prenoient pour mari & femme, dont ils requéroient les notaires de leur donner acte.

Ces ſortes de *mariages* s'étoient introduits d'après le Droit canon, où l'on fait mention *de ſponſalibus quæ de præſenti vel futuro fiunt*, & où il eſt dit que les promeſſes *de præſenti matrimonium imitantur*, qu'étant faites après celles *de futuro*, *tollunt ea*, c'eſt-à-dire que celui qui s'eſt ainſi marié poſtérieurement par paroles de préſent eſt préféré à l'autre, mais que les promeſſes *de futuro* étant faites après celles *de præſenti* ne leur dérogent & nuiſent en rien. Ces promeſſes *de futuro* ſont appellées *fides pactionis*, celles *de præſenti, fides conſenſûs.*

Le Droit civil n'a point connu ces promeſſes appellées *ſponſalia de præſenti*, mais ſeulement celles qui ſe font *de futuro. Voyez* M. Cujas ſur le titre *de ſponſal. & matrim. lib. IV. Decretal. tit. j.*

Cependant ces ſortes de *mariages* n'ont pas laiſſé de ſe pratiquer long-tems en France, il y a même d'anciens arrêts qui les ont jugé valables, notamment un arrêt du 4 Février 1576, rapporté par Theveneau dans ſon *Commentaire ſur les ordonnances.*

L'ordonnance de Blois, *art. xliv.* défendit à tous notaires, ſous peine de punition corporelle, de paſſer ou recevoir aucunes promeſſes de *mariage par paroles de préſent.*

Cependant, ſoit qu'on interpretât différemment cette ordonnance, ou que l'on eût peine à ſe ſoumettre à cette loi, on voyoit encore quelques *mariages par paroles de préſent.*

Dans les aſſemblées générales du clergé tenues en 1670 & 1675, on délibéra ſur les *mariages* entre catholiques & huguenots faits par un ſimple acte, au curé, par lequel, ſans ſon conſentement, les deux parties lui déclarent qu'ils ſe prennent pour mari & femme; il fut réſolu d'écrire une lettre à tous les prélats, pour les exhorter de faire une ordonnance ſynodale, portant excommunication contre tous ceux qui aſſiſteroient à de pareils *mariages*, & que l'aſſemblée demanderoit un arrêt faiſant défenſes aux notaires de recevoir de tels actes.

Les évêques donnerent en conſéquence des ordonnances ſynodales conformes à ces délibérations, & le 5 Septembre 1680, il intervint un arrêt de reglement, qui défendit à tous notaires, à peine d'interdiction, de paſſer à l'avenir aucuns actes par leſquels les hommes & les femmes déclareroient qu'ils ſe prennent pour maris & femmes, ſur les refus qui leur ſeront faits par les archevêques & évêques, leurs grands-vicaires, ou curés, de leur conférer le ſacrement de *mariage*, à la charge par leſdits prélats, leurs grands-vicaires, & curés, de donner des actes par écrit qui contiendront les cauſes de leur refus lorſqu'ils en ſeront requis.

Il ſe préſenta pourtant encore en 1687 une cauſe au parlement ſur un *mariage* contracté *par paroles de*

préſent, par acte du 30 Juillet 1679, fait en parlant à M. l'évêque de Soiſſons. L'eſpece étoit des plus favorables, en ce qu'il y avoit eu un ban publié & diſpenſe des deux autres. La célébration du *mariage* n'avoit été arrêtée que par une oppoſition qui étoit une pure chicane; on avoit traîné la procédure en longueur pour fatiguer les parties; depuis le prétendu *mariage* le mari étoit mort; il y avoit un enfant. Cependant par arrêt du 29 Août 1687, il fut fait défenſes à la femme de prendre la qualité de veuve, & à l'enfant de prendre le titre de légitime; on leur accorda ſeulement des alimens.

La déclaration du 15 Juin 1697, ordonna que les conjonctions des perſonnes qui ſe prétendront mariées en conſéquence des actes qu'ils auront obtenus, du conſentement réciproque avec lequel ils ſe ſeront pris pour mari & femme, n'emporteront aucuns effets civils en faveur des prétendus conjoints & des enfans qui en peuvent naître, leſquels ſeront privés de toutes ſucceſſions directes & collatérales; & il eſt défendu à tous juges, à peine d'interdiction, & même de privation de leurs charges, d'ordonner aux notaires de délivrer des actes de cette nature, & à tous notaires de les délivrer ſous les peines portées par cette déclaration. *Voyez les Mémoires du clergé, tome V. pag. 767.* (*A*)

MARIAGE PRÉCIPITÉ eſt celui qu'une veuve contracte avant l'année révolue depuis le décès de ſon précédent mari.

On le regarde comme *précipité*, ſoit *propter incertitudinem prolis*, ſoit à cauſe des bienſéances qu'une veuve doit obſerver pendant l'an du deuil. *Voyez* DEUIL & SECONDES NOCES. (*A*)

MARIAGE PRÉSOMPTIF, *voyez ci-après* MARIAGE PRÉSUMÉ. (*A*)

MARIAGE PRÉSUMÉ *ou* PRÉSOMPTIF, *matrimonium ratum & præſumptum.* On appelloit ainſi les promeſſes de mariage *de futuro*, leſquelles étant ſuivies de la copule charnelle, étoient réputées ratifiées & former un *mariage préſumé.*

Alexandre III. qui ſiégeoit dans le xj. ſiecle, ſemble en quelque ſorte avoir approuvé les mariages préſumés, *per conſenſum & copulam*, au *ch. xiij. & xv. de ſponſalib. & matrim.* mais il paroît aux endroits cités que dans l'eſpece il y avoit eu quelques ſolemnités de l'Egliſe obſervées, & que *ſponſalia præceſſerant*, c'étoient d'ailleurs des cas ſinguliers dont la déciſion ne peut donner atteinte au droit général.

En effet, Honorius III. qui ſiégeoit dans le xij. ſiecle, témoigne aſſez que l'on ne reconnoiſſoit alors pour *mariages* valables que ceux qui étoient célébrés en face d'égliſe, & où les époux avoient reçu la bénédiction nuptiale.

Ce fut Grégoire IX. ſucceſſeur d'Honorius, qui décida le premier que les promeſſes de *mariage* futur, *ſponſalia de futuro*, acquéroient le titre & l'effet du *mariage* lorſqu'elles étoient ſuivies de la copule charnelle.

Mais comme l'Egliſe avoit toujours déteſté de tels *mariages*, que les conciles de Latran & enſuite celui de Trente, les ont déclarés nuls & invalides, & que les édits & ordonnances de nos rois les ont auſſi déclarés non-valablement contractés: l'Egliſe ni les tribunaux ne reconnoiſſent plus de telles conjonctions pour des *mariages* valables; elles ſont même tellement odieuſes, que la ſeule citation faite devant l'official, *in caſu matrimonii rati & præſumpti*, eſt toujours déclarée abuſive par les parlemens. *Voyez* Fevret, *traité de l'abus, tome I. liv. 3. ch. ij. n. 36. & ſuiv.* (*A*)

MARIAGE PAR PROCUREUR; ce que l'on entend par ces termes n'eſt qu'une cérémonie qui ſe pratique pour les *mariages* des ſouverains & princes de leur ſang, leſquels font épouſer par procureur la princeſſe qu'ils demandent en *mariage*, lorſqu'elle demeure daus un pays éloigné de celui où ils font leur ſéjour.

Le fondé de procuration & la future épouſe vont enſemble à l'égliſe, où l'on fait toutes les mêmes cérémonies qu'aux *mariages* ordinaires. Il étoit même autrefois d'uſage qu'après la cérémonie la princeſſe ſe mettoit au lit, & qu'en préſence de toute la cour le fondé de procuration étant armé d'un côté, mettoit une jambe bottée ſous les draps de la princeſſe. Cela fut ainſi pratiqué lorſque Maximilien d'Autriche, roi des Romains, épouſa par procureur Anne de Bretagne; & néanmoins au préjudice de ce *mariage* projetté, elle épouſa depuis Charles VIII. roi de France, dont Maximilien fit grand bruit, ce qui n'eut pourtant point de ſuite.

Comme les ſacremens ne ſe reçoivent point par procureur, ce que l'on appelle ainſi *mariage par procureur* n'eſt qu'une cérémonie & une préparation au *mariage* qui ne rend pas le *mariage* accompli: tellement que la cérémonie de la bénédiction nuptiale ſe réitere lorſque les deux parties ſont préſentes en perſonnes, ce qui ne ſe feroit pas ſi le *mariage* étoit réellement parfait. On peut voir dans le *mercure de France de 1739*, & autres mémoires du tems, de quelle maniere ſe fit le *mariage* de Madame avec l'infant don Philippe, que M. le duc d'Orleans étoit chargé de repréſenter dans la cérémonie du *mariage*. La premiere cérémonie ſe fit dans la chapelle de Verſailles. M. le cardinal de Rohan, grand-aumônier de France, demanda au duc d'Orleans ſi, comme procureur de don Philippe infant d'Eſpagne, il prenoit madame Louiſe Eliſabeth de France pour ſa femme & légitime épouſe. Il fit pareille queſtion à la princeſſe, & il eſt dit qu'il leur donna la bénédiction nuptiale. Néanmoins on trouve enſuite que la princeſſe étant arrivée à Alcala le 25 Octobre ſuivant, & ayant été conduite dans l'appartement de la reine, le patriarche des Indes lui donna & à l'infant don Philippe, dans la chambre de la reine, la bénédiction nuptiale en préſence de leurs majeſtés & des princes & princeſſes de la famille royale. (*A*)

MARIAGE PROHIBÉ eſt celui qui eſt défendu par les canons ou par les ordonnances du royaume. (*A*)

MARIAGE appellé *RATUM ET PRÆSUMPTUM*, *Voyez* MARIAGE PRÉSUMÉ.

MARIAGE RÉCHAUFFÉ, c'eſt ainſi qu'en quelques provinces, comme en Berry, l'on appelle vulgairement les ſeconds mariages. *Voyez* Bœnius *conſil. 40*, & le *gloſſaire* de M. de Lauriere, au mot *mariage*. (*A*)

MARIAGE RÉHABILITÉ, c'eſt lorſque le *mariage* eſt célébré de nouveau pour réparer ce qui manquoit au premier pour ſa validité. Le terme de *réhabilitation* ſemble impropre, en ce que les vices d'un *mariage* nul ne peuvent être réparés qu'en célébrant un autre *mariage* avec toutes les formalités requiſes: de maniere que le premier *mariage* ne devient pas pour cela valable, mais ſeulement le ſecond. Cependant un *mariage* qui étoit valable quant au for intérieur, peut être *réhabilité* pour lui donner les effets civils, mais il ne produit toujours ces effets que du jour du ſecond *mariage* valablement contracté. *Voyez* les regles générales qui ont été expliquées en parlant des *mariages* en général. (*A*)

MARIAGE ROMPU s'entend ou d'un ſimple projet de *mariage* dont l'exécution n'a pas ſuivi, ou d'un prétendu *mariage* dont la nullité a été prononcée ou qui a été déclaré abuſif. (*A*)

MARIAGE, SECOND, TROISIEME, ou autre ſubſéquent, *voyez ci-après au mot* NOCES *l'article* SECONDES NOCES. (*A*)

MARIAGE SECRET, *voyez* MARIAGE CACHÉ.

MARIAGE SOLEMNEL. On entendoit par-là chez les

les Romains celui qui se faisoit *per coemptionem*, à la différence de celui qui se faisoit seulement *per usum*, ou par *usucapion*. Parmi nous on entend par *mariage solemnel* celui qui est revêtu de toutes les formalités requises par les canons & par les ordonnances du royaume. (*A*)

MARIAGE SPIRITUEL s'entend de l'engagement qu'un évêque contracte avec son église & un curé avec sa paroisse. En général le sacerdoce est considéré comme un *mariage spirituel*; ce *mariage* est appellé *spirituel* par opposition au *mariage* charnel. *Voyez cap. ij. extra de translatione episcop.* Berault sur la *coutume de Normandie*, *article 381*, & le *traité des matieres bénéficiales* de M. Fuet, *pag.* 264.

MARIAGE SUBSÉQUENT. On entend par-là celui qui suit un précédent *mariage*, comme le second à l'égard du premier, ou le troisieme à l'égard du second, & ainsi des autres. Le *mariage subséquent* a l'effet de légitimer les enfans nés auparavant, pourvu que ce soit *ex soluto & soluta*. *Voyez* BATARD & LÉGITIMATION. (*A*)

MARIAGE À TEMS. Le divorce qui avoit lieu chez les Romains, eut lieu pareillement dans les Gaules depuis qu'elles furent soumises aux Romains; c'est apparemment par un reste de cet usage qu'anciennement en France, dans des tems de barbarie & d'ignorance, il y avoit quelquefois des personnes qui contractoient *mariage* pour un tems seulement. M. de Varillas trouva dans la bibliotheque du roi parmi les manuscrits, un contrat de *mariage* fait dans l'Armagnac en 1297 pour sept ans, entre deux nobles, qui se réservoient la liberté de le prolonger au bout de sept années s'ils s'accommodoient l'un de l'autre; & en cas qu'au terme expiré ils se séparassent, ils partageroient par moitié les enfans mâles & femelles provenus de leur *mariage*; & que si le nombre s'en trouvoit impair, ils tireroient au sort à qui le surnuméraire échéeroit.

Il se pratique encore dans le Tonquin que quand un vaisseau arrive dans un port, les matelots se marient pour une saison; & pendant le tems que dure cet engagement précaire, ils trouvent, dit-on, l'exactitude la plus scrupuleuse de la part de leurs épouses, soit pour la fidélité conjugale, soit dans l'arrangement économique de leurs affaires. *Voyez l'essai sur la polygamie & le divorce*, traduit de l'anglois de M. Hume, inséré au mercure de Février 1757, p. 45. (*A*)

MARIAGE PAR USUCAPION *ou PER USUM*, étoit une forme de *mariage* usitée chez les Grecs & chez les Romains du tems du paganisme. Le mari prenoit ainsi une femme pour l'usage, c'est-à-dire pour en avoir des enfans légitimes, mais il ne lui communiquoit pas les mêmes privileges qu'à celle qui étoit épousée solemnellement. Ce *mariage* se contractoit par la co-habitation d'un an. Lorsqu'une femme maîtresse d'elle-même avoit demeuré pendant un an entier dans la maison d'un homme sans s'être absentée pendant trois nuits, alors elle étoit réputée son épouse, mais pour l'usage & la co-habitation seulement: c'étoit une des dispositions de la loi des douze tables.

Ce *mariage*, comme on voit, étoit bien moins solemnel que le mariage *per coemptionem* ou *par confarréation*: la femme qui étoit ainsi épousée étoit qualifiée *uxor*, mais non pas *mater-familias*; elle contractoit un engagement à la différence des concubines, qui n'en contractoient point, mais elle n'étoit point en communauté avec son mari ni dans sa dépendance.

Le *mariage par usucapion* pouvoit se contracter en tout tems & entre toutes sortes de personnes: une femme que son mari avoit instituée héritiere à condition de ne se point remarier, ne pouvoit pas contracter de *mariage* solemnel sans perdre la succession de son mari, mais elle pouvoit se marier *par usucapion*, en déclarant qu'elle ne se marioit point pour vivre en communauté de biens avec son mari, ni pour être sous sa puissance, mais seulement pour avoir des enfans. Par ce moyen elle étoit censée demeurer veuve, parce qu'elle ne faisoit point partie de la famille de son nouveau mari, & qu'elle ne lui faisoit point part de ses biens, lesquels conséquemment passoient aux enfans qu'elle avoit eus de son premier *mariage*. *Voyez ci-devant l'article* MARIAGE *PER COEMPTIONEM*, & les auteurs cités en cet endroit. (*A*)

MARIAGE *des Romains*, (*Hist. rom.*) le *mariage* se célébroit chez les Romains avec plusieurs cérémonies scrupuleuses qui se conserverent long-tems, du-moins parmi les bourgeois de Rome.

Le *mariage* se traitoit ordinairement avec le pere de la fille ou avec la personne dont elle dependoit. Lorsque la demande étoit agréée & qu'on étoit d'accord des conditions, on les mettoit par écrit, on les scelloit du cachet des parens, & le pere de la fille donnoit le repas d'alliance; ensuite l'époux envoyoit à sa fiancée un anneau de fer, & cet usage s'observoit encore du tems de Pline; mais bientôt après on n'osa plus donner qu'un anneau d'or. Il y avoit aussi des négociateurs de *mariages* auxquels on faisoit des gratifications illimitées, jusqu'à ce que les empereurs établirent que ce salaire seroit proportionné à la valeur de la dot. Comme on n'avoit point fixé l'âge des fiançailles avant Auguste, ce prince ordonna qu'elles n'auroient lieu que lorsque les parties seroient nubiles; cependant dès l'âge de dix ans on pouvoit accorder une fille, parce qu'elle étoit censée nubile à douze.

Le jour des noces on avoit coutume en coëffant la mariée, de séparer les cheveux avec le fer d'une javeline, & de les partager en six tresses à la maniere des vestales, pour lui marquer qu'elle devoit vivre chastement avec son mari. On lui mettoit sur la tête un chapeau de fleurs, & par-dessus ce chapeau une espece de voile, que les gens riches enrichissoient de pierreries. On lui donnoit des souliers de la même couleur du voile, mais plus élevés que la chaussure ordinaire, pour la faire paroître de plus grande taille. On pratiquoit anciennement chez les Latins une autre cérémonie fort singuliere, qui étoit de présenter un joug sur le col de ceux qui se fiançoient, pour leur indiquer que le *mariage* est une sorte de joug: & c'est de-là, dit-on, qu'il a pris le nom de *conjugium*. Les premiers Romains observoient encore la cérémonie nommée *confarréation*, qui passa dans la suite au seul *mariage* des pontifes & des prêtres. *Voyez* CONFARRÉATION.

La mariée étoit vêtue d'une longue robe blanche ou de couleur de safran, semblable à celle de son voile; sa ceinture étoit de fine laine nouée du nœud herculéen qu'il n'appartenoit qu'au mari de dénouer. On feignoit d'enlever la mariée d'entre les bras de sa mere pour la livrer à son époux, ce qui se faisoit le soir à la lueur de cinq flambeaux de bois d'épine blanche, portés par de jeunes enfans qu'on nommoit *pueri lauti*, parce qu'on les habilloit proprement & qu'on les parfumoit d'essences: ce nombre de cinq étoit de regle en l'honneur de Jupiter, de Junon, de Vénus, de Diane, & de la déesse de Persuasion. Deux autres jeunes enfans conduisoient la mariée, en la tenant chacun par une main, & un troisieme enfant portoit devant elle le flambeau de l'hymen. Les parens faisoient cortege en chantant *hymen, ô hyménée*. Une femme étoit chargée de la quenouille, du fuseau & de la cassette de la mariée. On lui jettoit sur la route de l'eau lustrale, afin qu'elle entrât pure dans la maison de son mari.

Dès qu'elle arrivoit ſur le ſeuil de la porte, qui étoit ornée de guirlandes de fleurs, on lui préſentoit le feu & l'eau, pour lui faire connoître qu'elle devoit avoir part à toute la fortune de ſon mari. On avoit ſoin auparavant de lui demander ſon nom, & elle répondoit *Caïa*, pour certifier qu'elle ſeroit auſſi bonne ménagere que Caïa Cæcilia, mere de Tarquin l'ancien. Auſſi tôt après on lui remettoit les clés de la maiſon, pour marquer ſa juriſdiction ſur le ménage; mais en même tems on la prioit de s'aſſeoir ſur un ſiége couvert d'une peau de mouton avec ſa laine, pour lui donner à entendre qu'elle devoit s'occuper du travail de la tapiſſerie, de la broderie, ou autre convenable à ſon ſexe : enſuite on faiſoit le feſtin de nôces. Dès que l'heure du coucher étoit arrivée, les époux ſe rendoient dans la chambre nuptiale, où les matrones qu'on appelloit *pronubæ* accompagnoient la mariée & la mettoient au lit génial, ainſi nommé, parce qu'il etoit dreſſé en l'honneur du génie du mari.

Les garçons & les filles en quittant les époux leur ſouhaitoient mille bénédictions, & leur chantoient quelques vers feſcennins. On avoit ſoin cette premiere nuit de ne point laiſſer de lumiere dans la chambre nuptiale, ſoit pour épargner la modeſtie de la mariée, ſoit pour empêcher l'époux de s'appercevoir des défauts de ſon épouſe, au cas qu'elle en eût de cachés. Le lendemain des nôces il donnoit un feſtin où ſa femme étoit aſſiſe à côté de lui ſur le même lit de table. Ce même jour les deux époux recevoient les préſens qu'on leur faiſoit, & offroient de leur côté un ſacrifice aux dieux.

Voilà les principales cérémonies du *mariage* chez les Romains; j'ajouterai ſeulement deux remarques: la premiere que les femmes mariées conſervoient toujours leur nom de fille, & ne prenoient point celui du mari. On ſait qu'un citoyen romain qui avoit ſeduit une fille libre, étoit obligé par les lois de l'épouſer ſans dot, ou de lui en donner une proportionnée à ſon état; mais la facilité que les Romains avoient de diſpoſer de leurs eſclaves, & le grand nombre de courtiſannes rendoit le cas de la ſéduction extrêmement rare.

2°. Il faut diſtinguer chez les Romains deux manieres de prendre leurs femmes : l'une étoit de les épouſer ſans autre convention que de les retenir chez ſoi; elles ne devenoient de véritables épouſes que quand elles étoient reſtées auprès de leurs maris un an entier, ſans même une interruption de trois jours : c'eſt ce qui s'appelloit un *mariage* par l'uſage, *ex uſu*. L'autre maniere étoit d'épouſer une femme après des conventions matrimoniales, & ce *mariage* s'appelloit de vente mutuelle, *ex coemptione* : alors la femme donnoit à ſon mari trois as en cérémonie, & le mari donnoit à ſa femme les clés de ſon logis, pour marquer qu'il lui accordoit l'adminiſtration de ſon logis. Les femmes ſeules qu'on épouſoit par une vente mutuelle, étoient appellées meres de famille, *matres-familias*, & il n'y avoit que celles-là qui devinſſent les uniques héritieres de leurs maris après leur mort.

Il réſulte de-là que chez les Romains le *matrimonium ex uſu*, ou ce que nous nommons aujourd'hui *concubinage*, étoit une union moins forte que le *mariage* de vente mutuelle; c'eſt pourquoi on lui donnoit auſſi le nom de demi-mariage, *ſemi-matrimonium*, & à la concubine celui de demi-femme, *ſemi-conjux*. On pouvoit avoir une femme ou une concubine, pourvu qu'on n'eût pas les deux en même tems : cet uſage continua depuis que par l'entrée de Conſtantin dans l'Egliſe, les empereurs furent chrétiens. Conſtantin mit bien un frein au concubinage, mais il ne l'abolit pas, & il fut conſervé pendant pluſieurs ſiecles chez les chrétiens : on en a une preuve bien authentique dans un concile de Tolede, qui ordonne que chacun, ſoit laïc, ſoit eccléſiaſtique, doive ſe contenter d'une ſeule compagne, ou femme, ou concubine, ſans qu'il ſoit permis de tenir enſemble l'une & l'autre. . . . . Cet ancien uſage des Romains ſe conſerva en Italie, non-ſeulement chez les Lombards, mais depuis encore quand les François y établirent leur domination. Quelques autres peuples de l'Europe regardoient auſſi le concubinage comme une union légitime : Cujas aſſure que les Gaſcons & autres peuples voiſins des Pyrénées n'y avoient pas encore renoncé de ſon tems. (*D. J.*)

MARIAGE LÉGITIME, & NON LÉGITIME, (*Hiſt. & droit rom.*) Les *mariages légitimes* des enfans chez les Romains, étoient ceux où toutes les formalités des lois avoient été remplies. On appelloit *mariages non légitimes* ceux des enfans qui, vivant ſous la puiſſance paternelle, ſe marioient ſans le conſentement de leur pere. Ces mariages ne ſe caſſoient point lorſqu'ils étoient une fois contractés; ils étoient ſeulement deſtitués des effets de droit qu'ils auroient eû s'ils euſſent été autoriſés par l'approbation du pere : c'eſt ainſi que Cujas explique le paſſage du juriſconſulte Paul, dont voici les paroles : *Eorum, qui in poteſtate patris ſunt, ſine voluntate ejus, matrimonia jure non contrahuntur, ſed contracta non ſolvuntur.* Mais il y a tout lieu de croire que le juriſconſulte romain parle ſeulement du pouvoir ôté aux peres de rompre le *mariage* de leurs enfans encore ſous leur puiſſance, lors même qu'ils y avoient donné leur conſentement. On peut voir là-deſſus les notes de M. Schulting, *page* 300 de ſa *Juriſprudentia ante-Juſtinianea*. Pour ce qui eſt de l'*uxor injuſta*, dont il eſt parlé dans *la loi* 13. §. 1. *dig. ad. leg. Juliani de adulter*, Cujas lui-même ſemble s'être retracté dans un autre endroit de ſes obſervations, où il conjecture qu'il s'agit dans cette loi, d'une femme qui n'a pas été épouſée avec les formalités ordinaires, *quæ non ſolemniter accepta eſt, aquâ & igne obſervat. lib. VI. cap. xvj.* : car chez les anciens Romains quand on avoit obmis ces formalités, qui conſiſtoient dans ce que l'on appelloit *confarreatio* & *coemptio*, une fille, quoiqu'elle eût été menée dans la maiſon de celui qui en vouloit faire ſa femme, n'étoit pourtant pas cenſée pleinement & légitimement mariée; elle n'étoit pas encore entrée dans la famille, & ſous la puiſſance du mari, ce qui s'appelloit *in manum viri convenire* : elle n'avoit pas droit de ſuccéder à ſes biens, ou entierement, ou par portion égale avec les enfans procréés d'eux : il falloit, pour ſuppléer à ce défaut de formalités requiſes, qu'elle eût été un an complet avec ſon mari, ſans avoir découché trois nuits entieres, ſelon la loi des XII. tables, qu'Aulu-Gelle, *Noct. attic. lib. III. cap. ij.* & Macrob. *Saturnal. lib. I. ch. xiij.* nous ont conſervée. Juſques-là donc cette femme étoit appellée *uxor injuſta*, comme le préſident Briſſon l'explique dans ſon Traité, *ad leg. jul. de adulteriis*; c'eſt-à-dire qu'elle étoit bien regardée comme véritablement femme, & nullement comme ſimple concubine; enſorte cependant, qu'il manquoit quelque choſe à cette union pour qu'elle eût tous les droits d'un *mariage légitime*. Mais tout *mariage* contracté ſans le conſentement du pere, ou de celui ſous la puiſſance de qui le pere étoit lui-même, avoit un vice qui le rendoit abſolument nul & *illégitime*, de même que les *mariages* inceſtueux, ou le *mariage* d'un tuteur avec ſa pupille, ou celui d'un gouverneur de province avec une provinciale, *&c.* (*D. J.*)

MARIAGE DES HÉBREUX, (*Hiſt. des Juifs.*) Les *mariages* ſe firent d'abord chez les Hébreux avec beaucoup de ſimplicité, comme on peut le voir dans le *livre de Tobie*. 1°. Tobie demande en *mariage* Sara fille de Raguel; on la lui accorde. 2°. Le

pere prenant la main droite de ſa fille, la met dans la main droite de l'époux, ancienne coutume ou cérémonie dans les alliances. 3°. Le pere écrit le contrat & le cachette. 4°. Un feſtin ſuit ces engagemens. 5°. La mere mene la fille dans une chambre deſtinée aux époux. 6°. La mere pleure, & la fille auſſi; la mere, parce qu'elle ſe ſépare de ſa fille; & la fille, parce qu'elle va être ſéparée de ſa mere. 7°. Le pere bénit les époux, c'eſt-à-dire, fait des vœux pour eux; cela étoit fort ſimple; mais l'eſſentiel s'y trouve. Ces feſtins nuptiaux duroient ſept jours, coutume ancienne. Dans la ſuite des tems les *mariages des Juifs* furent chargés de cérémonies. *Voyez* NÔCES DES HÉBREUX. (*D. J.*)

MARIAGE DES TURCS, (*Hiſt. moderne.*) Le *mariage* chez les Turcs, dit M. de Tournefort, qui en étoit fort bien inſtruit, n'eſt autre choſe qu'un contrat civil que les parties peuvent rompre; rien ne paroît plus commode: néanmoins, comme on s'ennuyeroit bien-tôt parmi eux du *mariage*, auſſi bien qu'ailleurs; & que les fréquentes ſéparations ne laiſſeroient pas d'être à charge à la famille, on y a pourvû ſagement. Une femme peut demander d'être ſéparée d'avec ſon mari s'il eſt impuiſſant, adonné aux plaiſirs contre nature, ou s'il ne lui paye pas le tribut, la nuit du jeudi au vendredi, laquelle eſt conſacrée aux devoirs du *mariage*. Si le mari ſe conduit honnêtement, & qu'il lui fourniſſe du pain, du beurre, du riz, du bois, du café, du cotton, & de la ſoie pour filer des habits, elle ne peut ſe dégager d'avec lui. Un mari qui refuſe de l'argent à ſa femme pour aller au bain deux fois la ſemaine, eſt expoſé à la ſéparation; lorſque la femme irritée renverſe ſa pantoufle en préſence du juge, cette action déſigne qu'elle accuſe ſon mari d'avoir voulu la contraindre à lui accorder des choſes défendues. Le juge envoie chercher pour lors le mari, le fait bâtonner, s'il trouve que la femme diſe la vérité, & caſſe le *mariage*. Un mari qui veut ſe ſéparer de ſa femme, ne manque pas de prétextes à ſon tour; cependant la choſe n'eſt pas ſi aiſée que l'on s'imagine.

Non-ſeulement il eſt obligé d'aſſurer le douaire à ſa femme pour le reſte de ſes jours; mais ſuppoſé que par un retour de tendreſſe il veuille la reprendre, il eſt condamné à la laiſſer coucher pendant 24 heures avec tel homme qu'il juge à propos: il choiſit ordinairement celui de ſes amis qu'il connoît le plus diſcret; mais on aſſure qu'il arrive quelquefois que certaines femmes qui ſe trouvent bien de ce changement, ne veulent plus revenir à leur premier mari. Cela ne ſe pratique qu'à l'égard des femmes qu'on a épouſées. Il eſt permis aux Turcs d'en entretenir de deux autres ſortes; ſavoir, celles que l'on prend à penſion, & des eſclaves; on loue les premieres, & on achete les dernieres.

Quand on veut épouſer une fille dans les formes, on s'adreſſe aux parens, & on ſigne les articles après être convenu de tout en préſence du cadi & de deux témoins. Ce ne ſont pas les pere & mere de la fille qui dotent la fille, c'eſt le mari: ainſi, quand on a réglé le douaire, le cadi délivre aux parties la copie de leur contrat de *mariage*: la fille de ſon côté n'apporte que ſon trouſſeau. En attendant le jour des nôces, l'époux fait bénir ſon *mariage* par le prêtre; & pour s'attirer les graces du ciel, il diſtribue des aumônes, & donne la liberté à quelque eſclave.

Le jour des nôces, la fille monte à cheval couverte d'un grand voile, & ſe promene par les rues ſous un dais, accompagnée de pluſieurs femmes, & de quelques eſclaves, ſuivant la qualité du mari; les joueurs & les joueuſes d'inſtrumens ſont de la cérémonie: on fait porter enſuite les nippes, qui ne ſont pas le moindre ornement de la marche. Comme c'eſt tout le profit qui en revient au futur époux, on affecte de charger des chevaux & des chameaux de pluſieurs coffres de belle apparence; mais ſouvent vuides, ou dans leſquels les habits & les bijoux ſont fort au large.

L'épouſée eſt ainſi conduite en triomphe par le chemin le plus long chez l'époux, qui la reçoit à la porte: là ces deux perſonnes, qui ne ſe ſont jamais vûes, & qui n'ont entendu parler l'une de l'autre que depuis peu, par l'entremiſe de quelques amis, ſe touchent la main, & ſe témoignent tout l'attachement qu'une véritable tendreſſe peut inſpirer. On ne manque pas de faire la leçon aux moins éloquens; car il n'eſt guere poſſible que le cœur y ait beaucoup de part.

La cérémonie étant finie, en préſence des parens & des amis, on paſſe la journée en feſtin, en danſes, & à voir les marionettes; les hommes ſe réjouiſſent d'un côté, & les femmes de l'autre. Enfin la nuit vient, & le ſilence ſuccede à cette joie tumultueuſe. Chez les gens aiſés la mariée eſt conduite par un eunuque dans la chambre qui lui eſt deſtinée; s'il n'y a point d'eunuques, c'eſt une parente qui lui donne la main, & qui la met entre les bras de ſon époux.

Dans quelques villes de Turquie il y a des femmes dont la profeſſion eſt d'inſtruire l'épouſée de ce qu'elle doit faire à l'approche de l'époux, qui eſt obligé de la deshabiller piece-à-piece, & de la placer dans le lit. On dit qu'elle récite pendant ce tems-là de longues prieres, & qu'elle a grand ſoin de faire pluſieurs nœuds à ſa ceinture, enſorte que le pauvre époux ſe morfond pendant des heures entieres avant que ce dénouement ſoit fini. Ce n'eſt d'ordinaire que ſur le rapport d'autrui qu'un homme eſt informé, ſi celle qu'il doit épouſer eſt belle ou laide.

Il y a pluſieurs villes où, le lendemain des noces, les parens & les amis vont dans la maiſon des nouveaux mariés prendre le mouchoir enſanglanté, qu'ils montrent dans les rues, en ſe promenant avec des joueurs d'inſtrumens. La mere ou les parentes ne manquent pas de préparer ce mouchoir, à telle fin que de raiſon, pour prouver, en cas de beſoin, que les mariés ſont contens l'un de l'autre. Si les femmes vivent ſagement, l'alcoran veut qu'on les traite bien, & condamne les maris qui en uſent autrement, à réparer ce péché par des aumônes, ou par d'autres œuvres pies qu'ils ſont obligés de faire avant que de ſe reconcilier avec leurs femmes.

Lorſque le mari meurt le premier, la femme prend ſon douaire, & rien de plus. Les enfans dont la mere vient de décéder, peuvent forcer le pere de leur donner ce douaire. En cas de répudiation, le douaire ſe perd, ſi les raiſons du mari ſont pertinentes; ſi-non le mari eſt condamné à le continuer, & à nourrir les enfans.

Voilà ce qui regarde les femmes légitimes: pour celles que l'on prend à penſion, on n'y fait pas tant de façon. Après le conſentement du pere & de la mere, qui veulent bien livrer leur fille à un tel, on s'adreſſe au juge, qui met par écrit que ce tel veut prendre une telle pour lui ſervir de femme, qu'il ſe charge de ſon entretien, & de celui des enfans qu'ils auront enſemble, à condition qu'il la pourra renvoyer lorſqu'il le jugera à-propos, en lui payant la ſomme convenue, à proportion du nombre d'années qu'ils auront été enſemble. Pour colorer ce mauvais commerce, les Turcs en rejettent le ſcandale ſur les marchands chrétiens, qui, ayant laiſſé leurs femmes dans leurs pays, en entretiennent à penſion dans le Levant. A l'égard des eſclaves, les Mahométans, ſuivant la loi, en peuvent faire tel uſage qu'il leur plaît; ils leur donnent la liberté

quand ils veulent, ou ils les retiennent toujours à leur ſervice. Ce qu'il y a de louable dans cette vie libertine, c'eſt que les enfans que les Turcs ont de toutes leurs femmes, héritent également des biens de leur pere; avec cette différence ſeulement, qu'il faut que les enfans des femmes eſclaves ſoient déclarés libres par teſtament; ſi le pere ne leur fait pas cette grace, ils ſuivent la condition de leur mere, & ſont à la diſcrétion de l'aîné de la famille. (*D. J.*)

MARIAGE. (*Médec. Diete.*) Nous ne prenons ici le *mariage* que dans le point particulier de ſon exécution phyſique, de ſa conſommation, où les deux ſexes confondus dans des embraſſemens mutuels, goûtent des plaiſirs vifs & permis qui ſont augmentés & terminés par l'éjaculation réciproque de la ſemence, cimentés & rendus précieux par la formation d'un enfant.

Ainſi nous n'enviſagerons le *mariage* que ſous le point de vûe où il eſt ſynonyme à *coït*; & nous avons à deſſein renvoyé à cet article préſent tout ce que nous avions à dire ſur cette matiere; parce que le *mariage* regardé comme convention civile, politique, religieuſe, eſt ſuivant les mœurs, les préjugés, les uſages, les lois, la religion reçue, le ſeul état où le *coït* ſoit permis, la ſeule façon d'autoriſer & de légitimer cette action naturelle. Ainſi toutes les remarques que nous aurons occaſion de faire ici ſur le *mariage*, ne regarderoient chez des peuples qui auroient d'autres mœurs, d'autres coutumes, une autre religion, *&c.* que l'uſage du *coït* ou l'acte vénérien. En conſéquence nous comprenons le *mariage* dans la claſſe des choſes non naturelles, comme une des parties de la diete ou de la gymnaſtique. On peut conſidérer dans le *mariage* ou le *coït* légitime, 1° l'excrétion de la ſemence, 2° le méchaniſme de cette excrétion, 3° les plaiſirs qui y ſont attachés, 4° enfin, les ſuites particulieres qu'elle a dans les femmes, ſavoir, la groſſeſſe & l'accouchement: c'eſt de l'examen comparé de ces différentes conſidérations qu'on doit déduire les avantages ou les inconvéniens du *mariage*.

I°. Toute ſecrétion ſemble, dans l'ordre de la nature, exiger & indiquer l'excrétion de l'humeur ſéparée; ainſi l'excrétion de la ſemence devient, ſuivant ces mêmes lois, un beſoin, & ſa retention un état contre nature, ſouvent cauſe de maladie, lorſque cette humeur a été extraite, préparée, travaillée par les teſticules devenus actifs, & qu'elle a été perfectionnée par ſon ſéjour & ſon accumulation dans les véſicules ſéminales. Alors les parties-organes de cette excrétion en marquent la néceſſité par un accroiſſement plus prompt, par une demangeaiſon continuelle, par un feu ſecret, une ardeur qui les embraſe, par des érections fréquentes involontaires. De-là naiſſent ces deſirs violens, mais indéterminés, cet appetit naturel qu'on voudroit ſatisfaire; mais quelquefois on n'en connoît pas les moyens, ſouvent on n'oſe pas les employer. Toutes ces ſenſations inaccoutumées attirent, occupent, abſorbent l'eſprit, en alterent les fonctions; plongent le corps dans un état de langueur inſupportable, juſqu'à ce qu'inſtruit par la nature, on ait recours au remede ſpécifique en ſe mariant, ou que la pléthore de ſemence portée à un point exceſſif, n'en détermine l'excrétion; mais il arrive quelquefois que, par un ſéjour trop long elle s'altere, ſe corrompt, & occaſionne des accidens très fâcheux. Les hommes plus libres, moins retenus, peut-être moins ſenſibles, ſont moins incommodés que les femmes; il eſt rare que leur eſprit en ſoit dérangé. Le plus ſouvent on n'obſerve dans ceux qui gardent ſévérement la continence, que des priapiſmes, des demangeaiſons affreuſes, des tumeurs dans les teſticules, *&c.* accidens légers que l'évacuation de la ſemence fait ceſſer à l'inſtant.

Les filles dans qui les aiguillons ſont plus précoces & plus preſſans, les paſſions plus vives, la retenue plus néceſſaire, ſont bien plus incommodées de la trop longue rétention de la ſemence; & ce qui me paroît encore contribuer à augmenter le nombre & la gravité des ſymptomes qu'attire la privation du *mariage*, c'eſt que non-ſeulement elles deſirent l'évacuation de leur ſemence; mais en outre la matrice appete avec avidité la ſemence de l'homme; & quand ces deux objets ne ſont pas remplis, elles tombent dans ce délire chlorétique, également funeſte à la ſanté & à la beauté, biens que le ſexe regarde comme les plus précieux; elles deviennent foibles, languiſſantes, mélancoliques, *&c.* D'autres fois au contraire, les impreſſions que la ſemence trop abondante & trop active fait ſur les organes & enſuite ſur l'eſprit, ſont ſi fortes, qu'elles l'emportent ſur la raiſon. L'appetit vénérien parvenu à ce degré de violence, demande d'être ſatisfait; il les jette dans ce délire furieux connu ſous le nom de *fureur utérine*. Dèſlors emportées hors d'elles-mêmes, elles perdent de vûe toutes les lois de la pudeur, de la bienſéance, cherchent par toutes ſortes de moyens à aſſouvir la violence de leur paſſion; elles ne rougiſſent point d'attaquer les hommes, de les attirer par les poſtures les plus indécentes & les invitations les plus laſcives. Tous les praticiens conviennent que les différens ſymptomes de vapeurs ou d'affections hyſtériques qui attaquent les filles ou les veuves, ſont une ſuite de la privation du *mariage*. On peut obſerver en effet que les femmes, ſur-tout bien mariées, en ſont ordinairement exemptes; & que ces maladies ſont très-communes dans ces vaſtes maiſons qui renferment un grand nombre de filles qui ſe ſont obligées par devoir & par état de garder leur virginité. Le *mariage* eſt dans tous ces cas utile, ou même néceſſaire pour prévenir tous ces accidens: il peut même, quand ils ſont déjà formés, les diſſiper; & c'eſt ſouvent le ſeul ſecours dont l'efficacité ſoit aſſûrée. Tous les martiaux, les fondans, les ſoporatifs ſont ordonnés ſans ſuccès à une fille chlorétique. Les Médecins ſont ſouvent obligés de faire marier ces malades, & le ſuccès du remede conſtate la bonté du conſeil. Il en eſt de même de ces filles qui ſont dans les accès d'une fureur utérine; c'eſt en vain qu'on les baigne, qu'on les gorge de tiſanes nîtrées, d'émulſions, leur délire ne peut s'appaiſer que par l'excrétion de l'humeur dont l'abondance & l'activité l'ont déterminée. Il eſt mille occaſions où le coït légitimé par le *mariage* n'eſt pas poſſible; & la religion ne permet pas alors d'imiter l'heureuſe témérité de Rolfink, qui ne voyant d'autre reſſource pour guérir une fille dangereuſement malade, que de procurer l'excrétion de la ſemence: au défaut d'un mari, il ſe ſervit dans ce deſſein, d'un moyen artificiel, & la guérit entierement.

Ce moyen ne ſera peut-être pas goûté par des cenſeurs rigides, qui croient qu'il ne faut jamais faire un mal dans l'eſpérance d'un bien. Je laiſſe aux théologiens à décider, ſi dans pareils cas, une pollution qui ne ſeroit nullement déterminée par le libertinage, mais par le beſoin preſſant, eſt un crime, ou s'il n'eſt pas des circonſtances, où de deux maux, il faut éviter le pire. Il paroît aſſez naturel que dans certains cas extrêmes, on fait céder toute autre conſidération à celle de rendre la ſanté.

Il paroît par-là que le *mariage*, ſimplement conſidéré comme favoriſant & déterminant l'excrétion de la ſemence, eſt très-avantageux à l'un & à l'autre ſexe. C'eſt dans cet état ſeul où la ſanté peut être la

plus complette, & où elle réſulte de l'exercice, non-ſeulement poſſible, mais actuel de toutes les fonctions. Dans tous les temps, les lois politiques fondées ſur celles de la nature, ont encouragé le *mariage*, par des récompenſes ou des diſtinctions accordées à ceux qui en ſubiſſoient le joug, & par des punitions ou un déshonneur qu'elles attachoient à ceux qui s'y ſouſtrayoient. La ſtérilité ou le célibat étoit chez les Juifs une eſpece d'opprobre; les célibataires étoient chez les anciens chrétiens, jugés indignes des charges de la magiſtrature. Les Romains couronnoient ceux qui avoient été mariés pluſieurs fois. Et d'un autre côté, les Spartiates, peuples gouvernés par des lois dont la ſageſſe ſera à-jamais célebre, inſtituerent une fête où ceux qui n'étoient point mariés étoient fouettés par des femmes: & de nos jours, le célibat n'eſt honoré que parce qu'il eſt devenu un point de religion. L'on a vû cependant le *mariage* & la fécondité excités & récompenſés par des penſions, par des diminutions d'impôts.

Mais comme l'excrétion de ſemence retenue peut être nuiſible, de-même ſi elle eſt immodérée, elle devient la ſource de maladies très-ſérieuſes. *V.* MANUSTUPRATION. Le *mariage* influe à un tel point ſur la ſanté, que s'il eſt modéré, il contribue beaucoup à la rendre floriſſante & à l'entretenir. Son entiere privation n'eſt pas indifférente; & ſon uſage déſordonné ou ſon abus a pareillement ſes inconvéniens; il ne peut produire que des mauvais effets, lorſqu'il eſt célébré à la ſuite d'une maladie; pendant la convaleſcence, après des pertes exceſſives, dans un état d'épuiſement. Galien rapporte l'hiſtoire d'un homme, qui commençant à ſe relever d'une maladie ſérieuſe coucha avec ſa femme, & mourut la même nuit.

Sennert remarque très-judicieuſement que le *mariage*, très-ſalutaire à une chlorétique, lui deviendra pernicieux, s'il y a chez elle un fond de maladie indépendant, s'il y a une léſion conſidérable dans les viſceres. On peut aſſurer en général que le *mariage* eſt nuiſible, lorſqu'il n'eſt pas déterminé par l'abondance ou l'activité de l'humeur ſéminale: c'eſt ce qui arrive principalement aux vieillards, & aux jeunes gens qui n'ont pas encore atteint l'âge de puberté. Tous les auteurs qui ont écrit ſur cette matiere, ſe ſont mis à la torture pour tâcher de déterminer exactement l'âge le plus propre au *mariage*; mais on trouve dans leurs écrits beaucoup de variétés. Les uns fixent ce terme à l'âge de quatorze ans; d'autres, fondés ſur quelques exemples rares de perſonnes qui ont eu des enfans à huit & dix ans, avancent ce terme; il en eſt qui le reculent juſqu'à vingt-cinq ou trente ans. Ce déſaccord qu'on obſerve dans ces différentes déciſions, vient de la variété qu'il y a réellement dans la choſe; car il eſt très-certain que des perſonnes ſont en état de ſe marier à un âge où d'autres ſont auſſi inſenſibles aux plaiſirs de l'amour qu'incapables de les goûter. Le climat, le tempérament, l'éducation même, une idioſyncratie particuliere, contribuent beaucoup aux différences. D'ailleurs il faut ſur-tout dans les hommes, diſtinguer le tems où la ſecrétion de la ſemence commence à ſe faire, de celui où ils ſont propres à ſoutenir les fatigues du *mariage*; & dans ce cas, le trop de promptitude nuit toujours plus qu'un délai, même pouſſé trop loin. Dans les premiers tems de la puberté, la ſemence eſt encore aqueuſe, ſans force, & ſans activité; d'ailleurs repompée dans le ſang, elle contribue à l'éruption des poils, à la force, à la vigueur mâle qui doit caractériſer l'homme. Le tems auquel il peut la répandre ſans danger & avec ſuccès, n'eſt point fixé; il n'y a même aucun ſigne aſſuré qui le dénote, ſi ce n'eſt la ceſſation de l'accroiſſement, le bon état des parties de la génération, les érections fréquentes, & les deſirs violens. Il ne faut pas confondre ici les deſirs ou l'appétit vénériens, qui naiſſent d'un véritable beſoin, qui ſont l'effet naturel d'une irritation locale, avec ces cupidités folles, ces paſſions déſordonnées qui proviennent d'une imagination déréglée, d'un libertinage outré qu'on voit ſouvent dans des jeunes gens, trop inſtruits avant de ſentir, & chez des vieillards qui tâchent de ranimer leurs feux languiſſans. Le tems de la nubilité eſt beaucoup mieux marqué dans les femmes: il eſt pour l'ordinaire plus précoce. L'évacuation menſtruelle eſt le ſigne ardemment deſiré qui déſigne leur maturité; & il n'y a point non plus de tems généralement fixé pour cette évacuation. Elle commence plutôt dans les climats chauds, dans les villes, dans les tempéramens vifs, bilieux, *&c.* que dans les climats froids, à la campagne, & dans les tempéramens mols, pituiteux, *&c.* Le tems qu'elles durent eſt à-peu-près le même dans tous les ſujets; de façon que celles qui ont commencé à être réglées tard, ceſſent de même. La ceſſation du flux menſtruel eſt le ſigne aſſuré qui fait connoître que les femmes ne ſont plus propres au *mariage*. Les hommes n'en ont d'autres marques que la flaccidité des parties qui en ſont les inſtrumens, & l'extinction des deſirs; ce qui arrive ordinairement lorſque le froid de la vieilleſſe vient glacer les membres, & que le corps deſſéché commence à décroître; mais la vieilleſſe vient plus ou moins promptement dans les différens ſujets. C'eſt ſans raiſon que quelques auteurs ont prétendu en déterminer le commencement à cinquante ou ſoixante ans; on voit tous les jours des perſonnes épuiſées par les débauches, avoir avant cet âge toutes les incommodités d'une vieilleſſe avancée; tandis que d'autres ayant vécu dans la ſobriété, ſatisfont avec modération à tous leurs beſoins, & ne laiſſent pas d'être jeunes, quoique chargés d'années; ils ſont longtems capables de donner, même dans l'âge qui chez quelques-uns eſt vieilleſſe décrépite, des marques inconteſtables de virilité. Il n'eſt pas rare de voir des ſexagenaires avoir des enfans; il y a même des exemples d'hommes qui ſont devenus peres à quatre-vingt-dix & cent ans. Uladiſlas roi de Pologne fit deux garçons à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Félix Platérus raconte que ſon grand-pere engendra à cent ans. Hoffman fait mention d'un homme qui à l'âge de cent deux ans a eu un garçon, & deux ans après une fille. Ces faits, quelque poſſibles qu'ils ſoient, ſont toujours ſurprenans, & par-là même douteux, d'autant mieux qu'ils ne ſont pas ſuſceptibles de tous les genres de preuves, & qu'ils ne ſont fondés que ſur la fragile vertu d'une femme *mariée* à un vieillard; ils ne peuvent manquer de trouver des incrédules, perſuadés que ſouvent on eſt entouré d'enfans dont on ſe croit le pere. Ce qui peut cependant en augmenter la vraiſſemblance, c'eſt qu'on a vu des femmes, déjà vieilles à l'âge de ſoixante ans, devenir enceintes & accoucher heureuſement.

Ainſi on doit défendre le *mariage* aux hommes qui ſont réellement vieux, à ceux qui n'ont pas atteint l'âge de puberté, à ceux en qui elle ne s'eſt pas manifeſtée par les ſignes expoſés; il eſt même plus prudent d'attendre encore quelques années; il eſt rare qu'avant vingt ans un homme puiſſe ſans danger ſubir le joug d'un *mariage* continué; & à-moins de maladie, à vingt-cinq ans il peut en ſoutenir les fatigues priſes avec modération. Une fille pourroit être mariée dès l'inſtant qu'elle a eu ſes regles; l'excrétion de la ſemence qui eſt très-petite ne l'affoiblit que très-peu; mais il y a d'autres conſidérations tirées de l'état de groſſeſſe & de l'accou-

chement, qui demandent du délai. Cependant ſi quelques accidens ſurvenoient dépendans de la privation du *mariage*, il faudroit ſans crainte des évenemens l'accorder auſſi-tôt: rarement on eſt incommodé de ce que la nature demande avec empreſſement. Un medecin ſage & prudent peut dans pareils cas trouver des expédiens, & les combiner de façon qu'il n'en réſulte que de l'avantage.

II. Le méchaniſme de l'excrétion de la ſemence, c'eſt-à-dire l'état de conſtriction, de reſſerrement, de ſaiſiſſement général qui la précede, l'accompagne & la détermine, mérite quelques réflexions particulieres: il eſt certain que toute la machine concourt à cette évacuation, tout le corps eſt agité de mouvemens convulſifs; & c'eſt avec raiſon que Démocrite a appellé le *mariage* dans le ſens que nous le prenons, une épilepſie paſſagere; il n'eſt pas douteux que cette concuſſion univerſelle ne ſoit très-propre à ranimer la circulation engourdie, à rétablir une tranſpiration dérangée, à diſſiper certaines affections nerveuſes; elle porte principalement ſur les nerfs & ſur le cerveau. Les medecins obſervateurs rapportent pluſieurs exemples de goutte, d'épilepſie, de paſſion hyſterique, de maux d'eſtomac habituels, de veilles opiniâtres diſſipées par le *mariage*; & nous liſons dans Pline qu'un medecin avoit éprouvé l'efficacité de ce ſecours dans le traitement & la guériſon des fievres quartes; cependant il faut obſerver que la laſſitude & la foibleſſe ſuivent cet exercice, que le ſommeil doux & tranquille qui ſuccede, en eſt ſouvent l'effet, qu'on a vû quelquefois l'épilepſie paſſagere de Démocrite continuer & devenir très-réelle. Un homme, au rapport de M. Didier, avoit un violent paroxiſme d'épilepſie toutes les fois qu'il rempliſſoit le devoir conjugal. Cette vive émotion eſt très funeſte à ceux qui ont eu des bleſſures, qui ont ſouffert des hémorragies conſidérables: elle peut faire rouvrir les vaiſſeaux par leſquels l'hémorragie s'eſt faite, donner aux plaies un mauvais caractere, occaſionner quelquefois des métaſtaſes dangereuſes, *&c.* Fabrice de Hilden raconte qu'un homme à qui on avoit coupé la main gauche, voulut lorſque la bleſſure fut preſque guérie, prendre avec ſa femme les plaiſirs autoriſés par le *mariage:* celle-ci inſtruite par le chirurgien, refuſe de ſe prêter aux inſtances de ſon mari, qui dans les efforts qu'il fit pour la vaincre, ne laiſſa pas d'éjaculer: à l'inſtant la fievre ſe déclare; il ſurvient des délires, des convulſions, & le malade mourut au quatrieme jour. *Obſ. chirurgicales, centurie v. xxv.*

III. Si les plaiſirs du *mariage* ont quelqu'inconvénient, c'eſt d'exciter par cet attrait puiſſant à en faire un uſage immodéré, & à tomber dans les accidens qui ſuivent une trop grande excrétion de ſemence: ainſi ces plaiſirs ſont une des premieres cauſes des maladies qu'excite l'excès dans le *mariage;* mais ils en ſont en même tems l'antidote, & l'on peut aſſurer que plus les plaiſirs ſont grands, moins l'abus en eſt nuiſible. Nous avons déja remarqué après Sanctorius, dans un autre article, *voyez* MANUSTUPRATION, que cette joie pure, cette douce conſolation de l'eſprit qu'entraînent les plaiſirs attachés au *mariage*, rétabliſſent la tranſpiration du cœur, ſervent infiniment à diminuer la foibleſſe, la langueur qui ſans cela ſuivroient l'excrétion de la ſemence, & contribuent beaucoup à la prompte réparation des pertes qu'on vient de faire; il n'eſt pas douteux que les bons effets produits par le *mariage* ne dépendent principalement des plaiſirs qu'on y goûte, & du contentement inexprimable d'avoir ſatisfait une paſſion, un appétit qui faiſoit naître des deſirs violens. Eſt-il poſſible de concevoir un état plus favorable à l'homme que celui du plaiſir? La ſérénité eſt peinte ſur ſon front, la joie brille dans ſes yeux, ſon viſage frais & coloré annonce une ſatisfaction intérieure; tout le corps eſt agile & diſpos, les mouvemens s'exécutent avec preſteſſe; l'exercice de toutes les fonctions eſt facile; la tranſpiration eſt augmentée; les mouvemens du cœur ſont libres & uniformes Cette ſituation du corps n'eſt-elle pas le plus haut dégré de la ſanté? n'a-t-on pas eu raiſon de regarder dans tous les tems ces plaiſirs comme le remede le plus aſſuré contre la mélancolie? Y a-t-il en effet rien de plus propre à diſſiper la triſteſſe & la miſantropie qui en ſont les caracteres; c'eſt dans cette idée qu'on avoit donné à la courtiſanne Neëa le ſurnom d'*Anticyre*, île célebre par ſa fertilité en hellébore, parce qu'elle avoit un ſecret plus aſſuré que ce remede fameux, dont l'efficacité avoit été conſtatée par la guériſon radicale de pluſieurs mélancoliques.

Les perſonnes du ſexe, plus ſenſibles aux impreſſions du plaiſir, en reſſentent auſſi davantage les bons effets. On voit des chlorétiques languiſſantes, malades, pâles, défigurées, dès qu'elles ſont mariées, ſortir rapidement de cet état de langueur, acquérir de la ſanté, des couleurs, de l'embonpoint, prendre un viſage fleuri, animé; il y en a même qui naturellement laides, ſont devenues après le *mariage* extrêmement jolies. L'hymen fit cette heureuſe métamorphoſe dans la femme d'Ariſton, qui ſuivant ce qu'en raconte Pauſanias, ſurpaſſoit étant vierge, toutes les filles de Sparte en laideur, & qui dès qu'elle fut femme, devint ſi belle, qu'elle auroit pû diſputer à Hélene le prix de la beauté. Georges Pſaalmanaazar aſſure que cette métamorphoſe eſt aſſez ordinaire aux filles de ſon pays de l'île Formoſe; les femmes qui ont goûté ces plaiſirs en ſupportent bien plus impatiemment la privation que celles qui ne les connoiſſent pas par expérience. Saint Jerome & ſaint Thomas ont avancé gratuitement que les filles ſe faiſant une idée trop avantageuſe des plaiſirs du *mariage*, les ſouhaitoient plus ardemment que les veuves. La fauſſeté de cette aſſertion eſt démontrée par une obſervation fréquente, qui fait voir que les accidens, les ſymptômes d'hyſtéricité ſont plus multipliés, plus fréquens & plus graves chez les veuves que chez les filles; on pourroit auſſi fixer, s'il en étoit beſoin, un argument de quelque poids, de la façon dont les unes & les autres ſe conduiſent.

IV. Enfin la groſſeſſe & l'accouchement ſont les dernieres choſes qu'il y ait à conſidérer dans le *mariage;* ce ſont des ſuites qui n'ont lieu que chez les femmes; quoique la groſſeſſe ſoit d'abord annoncée & ſouvent accompagnée pendant pluſieurs mois de beaucoup d'incommodités, il eſt rare qu'elle ſoit nuiſible; le cas le plus à craindre eſt celui des maladies aiguës qui peuvent ſe rencontrer dans ce tems; Hippocrate a décidé mortelles les maladies aiguës qui ſurviennent aux femmes enceintes, & il eſt certain qu'elles ſont très-dangereuſes; mais du reſte tous les accidens qui dépendent de l'état même de groſſeſſe, tels que les vomiſſemens, les dégoûts, les fantaiſies, les veilles, *&c.* ſe diſſipent après quelques mois, ou d'eux-mêmes ou avec une ſaignée; & quand ils perſiſteroient juſqu'à l'accouchement, ils n'ont ordinairement aucune mauvaiſe ſuite; on peut même avancer que la groſſeſſe eſt plûtôt avantageuſe: les femmes qui paroiſſent les plus foibles, languiſſantes, maladives, ſont celles ſouvent qui s'en trouvent mieux; ces langueurs, ces indiſpoſitions ſe diſſipent. On voit aſſez fréquemment des femmes qui ſont preſque toujours malades, hors le tems de leur groſſeſſe; dès qu'elles ſont enceintes, elles reprennent la ſanté, & rien ne peut l'altérer, ni la ſuſpenſion de l'évacuation menſtruelle, ni le poids incommode de l'enfant; ce qui paroit vérifier,

l'axiome reçu chez le peuple que la groſſeſſe purge, & que l'enfant attire les mauvaiſes humeurs. D'un autre côté, les femmes ſtériles ſont toujours valétudinaires, leur vie n'eſt qu'un tems d'indiſpoſitions. Il y a lieu de penſer que le dérangement qui empêche la fécondité, y contribue auſſi en quelque choſe; il n'en eſt pas de même de l'accouchement, qui dans l'état le plus naturel, ne laiſſe pas d'exiger un travail pénible, d'affoiblir conſidérablement, & qui peut par la moindre cauſe, devenir laborieux & amener un danger preſſant. Les femmes qui ont fait beaucoup d'enfans ſont plûtôt vieilles, épuiſées; elles ne vivent pas longtems, & ſont aſſez ordinairement ſujettes à beaucoup d'incommodités; ce qui arrive bien plus ſurement ſi elles ont commencé trop jeunes à faire des enfans. D'ailleurs les accouchemens ſont encore dans ce cas-ci bien plus difficiles, les parties de la génération ne ſont pas aſſez ouvertes, aſſez ſouples; elles ne prêtent pas aſſez aux efforts que l'enfant fait pour ſortir; l'accouchement eſt bien plus laborieux, & les accidens qui le ſuivent plus graves. Cette ſeule raiſon ſuffit pour déconſeiller le *mariage* aux perſonnes trop jeunes, à celles qui ſont trop étroites. Il y a auſſi des femmes encore moins propres au *mariage*, chez qui quelque vice de conformation rend l'accouchement extrêmement dangereux, ou même impoſſible. Telles ſont les boſſues, qui à cauſe de la mauvaiſe ſtructure de la poitrine, ne peuvent pas faire les efforts ſuffiſans pour chaſſer le fœtus; il n'eſt pas rare de les voir mourir ſuccombant à ces efforts; il en eſt de même des phthiſiques, qui ont la reſpiration fort gênée, & peu propre à ſouffrir & à aider le méchaniſme de l'accouchement. Ces perſonnes riſquent non-ſeulement leur ſanté & leur vie en contractant le *mariage*, mais encore ſe mettent dans le cas de donner le jour à des malheureuſes créatures, à qui elles tranſmettent leurs mauvaiſes diſpoſitions, & à qui elles préparent par-là une vie des plus deſagréables. Il arrive quelquefois que des femmes dont la matrice eſt mal conformée, deviennent enceintes; mais quand le terme de l'accouchement eſt venu, le fœtus ne trouve point d'iſſue, l'orifice de la matrice eſt de travers, tourné en arriere, de côté; il ne répond point au conduit & à l'ouverture du vagin, ou bien il eſt entierement fermé par quelque cicatrice ou par quelque indiſpoſition naturelle. Il faut pour lors en venir à l'opération céſarienne, cruelle reſſource, mais indiſpenſable, & préférable à l'expédient ſurement mortel de laiſſer le fœtus dans la matrice, *certâ deſperatione potior eſt incerta ſalus*: d'ailleurs on peut eſpérer de ſauver l'enfant, & la vie de la mere qui éprouve cette opération, n'eſt pas entierement déſeſpérée; autrement on abandonne la mere & l'enfant à une mort inévitable. Lorſque ces vices de conformation ſont connus, ils doivent être des motifs aſſez preſſans pour empêcher les femmes de ſe marier; ce n'eſt ni dans l'excrétion de la ſemence, ni dans la groſſeſſe qu'eſt le danger; mais il eſt aſſuré à l'accouchement. Ainſi le *mariage* peut être très-ſalutaire à certains égards, & nuiſible conſidéré dans d'autres; on voit par-là de quelle importance il eſt d'en bien examiner & d'en comparer l'action, les effets & les ſuites dans les différens ſujets pour en tirer des regles de conduite avantageuſes. Il nous paroit inutile de chercher dans l'état de nourrice de nouvelles conſidérations, quoique l'allaitement de l'enfant paroiſſe exigé par la tendreſſe maternelle, conſeillé par la nature, indiqué par la ſecrétion du lait, par les riſques qu'on court à le diſſiper, & la fievre qui s'excite pour le faire perdre: c'eſt une choſe dont on peut ſe diſpenſer, & nous voyons tous les jours les perſonnes riches ſe ſouſtraire à ce devoir, moins par la crainte d'altérer leur ſanté, que dans la vue d'éviter les peines, les embarras, les veilles, que l'état de nourrice occaſionne ſurement. On croit aſſez communément que les perſonnes délicates, qui ont la poitrine foible, ne peuvent pas nourrir ſans s'incommoder; c'eſt une regle aſſez reçue chez le peuple, que l'allaitement uſe, épuiſe, qu'il deſſeche la poitrine; on peut aſſurer que de toutes les excrétions, c'eſt celle du lait qui affoiblit le moins. Cette humeur préparée ſans dépenſe, preſque point animaliſée, peut être répandue même en très-grande quantité, ſans que le corps s'en reſſente aucunement; & cela eſt ſur-tout vrai pendant la premiere année qui ſe paſſe après l'accouchement. Lorſque le lait devient vieux, il eſt plus lymphatique, moins propre aux enfans nouveau-nés, ſon excrétion eſt plus forcée, & par conſéquent plus ſenſible dans la machine. Je ſuis très-perſuadé que des femmes qui continuent par l'apât du gain, trop longtems, le métier de nourrice, riſquent beaucoup de s'incommoder, & nuiſent conſidérablement aux enfans qu'elles allaitent; mais ce qui prouve encore mieux que l'état de nourrice contenu dans les juſtes bornes, n'a pour l'ordinaire aucun inconvénient, aucune ſuite facheuſe, & qu'il eſt plûtôt ſalutaire, c'eſt qu'on voit preſque toujours les nourrices fraiches, bien portantes, ayant très-bon appétit, & jouiſſant de beaucoup d'embonpoint; mais quand même il ſeroit vrai que l'allaitement pût altérer la ſanté, il ne pourroit pas être un motif ſuffiſant pour empêcher un *mariage*, d'ailleurs ſalutaire, par la ſeule raiſon que les femmes n'y ſont pas indiſpenſablement aſſervies. (*m*)

MARIAGE, (*Soierie.*) il ſe dit de deux fils tordus enſemble qui faiſoient ſoraire.

MARIAME, *ou* MARIAMME, ſelon Arrien, & *Marriammia* par Etienne le géographe, (*Géogr. anc.*) ville ancienne de Phénicie dans la Caſſiotide, ſelon Ptolomée, *l. V. c. xv.* elle a été épiſcopale. Pline en appelle les habitans *Marriammitani.*

MARIANA, (*Géogr.*) ville & colonie romaine de l'île de Corſe, ainſi nommée de la colonie que Marius y mena, comme Seneque & Pline nous l'apprennent. On voit encore les ruines de cette ville, qui portent toujours ſon nom. Elles ſont dans la partie ſeptentrionale de l'île, à trois milles de ſa côte orientale.

MARIANDYNIENS, *Mariandyni*, (*Géogr. anc.*) ancien peuple d'Aſie dans la Bithynie; ils habitoient aux environs d'Héraclée, entre la Bithynie & la Paphlagonie, & donnoient le nom au golfe où tombe le fleuve Sangar. Ce furent eux qui adopterent les premiers, & communiquerent le culte d'Adonis à toute l'Aſie mineure.

MARIANES, (LES ÎLES) *autrement* LES ÎLES DAS VELAS, LES ÎLES DES LARRONS, (*Géogr.*) îles de l'Océan oriental, à l'extrémité occidentale de la mer du Sud. Elles occupent un eſpace d'environ cent lieues, depuis Guan, qui eſt la plus grande & la plus méridionale de ces îles, juſqu'à Urac, qui eſt la plus proche du tropique. Magellan les découvrit en 1521, & Michel Lopez de Legaſpi fit la cérémonie d'en prendre poſſeſſion en 1565, au nom de Philippe II. roi d'Eſpagne. Enfin en 1677 les Eſpagnols, à la ſollicitation des Jéſuites, ſubjuguerent réellement ces îles, dont le P. de Gobien a fait l'hiſtoire à ſa maniere. Elles étoient fort peuplées avant l'arrivée des Eſpagnols; on dit que Quan, Rota, & Tinian, qui ſont les trois principales îles *Marianes*, contenoient plus de cinquante mille habitans. Depuis ce tems-là Tinian eſt totalement dépeuplée, & on n'a laiſſé que deux ou trois cens Indiens à Rota pour cultiver le riz néceſſaire à nourrir les habitans de Guan; enſorte qu'il n'y a proprement que cette derniere île qu'on puiſſe dire habitée, & qui toute en-

tiere, contient à peine quatre mille ames en trente lieues de circuit. On peut en croire le lord Anſon, qui y étoit en 1746.

Cependant les montagnes des *îles Mariannes*, chargées d'arbres preſque toujours verds, & entrecoupées de ruiſſeaux qui tombent dans les plaines, rendent ce pays agréable. Ses inſulaires ſont d'une grande taille, d'une épaiſſe & forte corpulence, avec un teint baſané, mais d'un brun plus clair que celui des habitans des Philippines. Ils ont la plûpart des cheveux crépus, le nez & les levres groſſes. Les hommes ſont tout nuds, & les femmes preſqu'entierement. Ils ſont idolâtres, ſuperſtitieux, ſans temples, ſans autels, & vivent dans une indépendance abſolue.

On compte douze ou quatorze *îles Marianes* ſituées du 14 au 20 degré de *latit.* ſeptent. Le P. Morales, jéſuite, en a évalué la poſition ſeulement par eſtime; mais *voyez* la carte de la partie ſeptentrionale de l'Océan pacifique, que l'amiral Anſon a jointe à ſon voyage.

MARIANUM, PROMONTORIUM (*Géogr. anc.*) promontoire de l'île de Corſe, ſelon Ptolomée, *l. III. c. ij.* qui le place à l'extrémité de la côte occidentale, en tirant vers le midi. Ce promontoire s'appelle à préſent, *il Capo di caſa Barbarica.*

MARIANUS, MONS (*Géogr. anc.*) montagne d'Eſpagne que Ptolomée, *l. II. c. iv.* place dans la Bétique. On convient que ce ſont les montagnes de Sierra-Morena. On lit *Ariani* au lieu de *Mariani* dans quelques exemplaires de Pline. Le manuſcrit de la bibliotheque royale écrit *Hareni montes;* le nom moderne *las Areas Gordas*, qu'on donne au pays, approche fort de celui du manuſcrit.

MARICA, (*Mythol.*) déeſſe de Minturne. Il en eſt parlé dans le ſeptieme livre de l'Enéide :

Et Nymphâ genitum Laurente Marica.

Servius dit ſur ce paſſage : *eſt autem* Marica, *Dea littoris Minturnenſium, juxta Lirim fluvium.* Elle avoit un bois ſacré qui menoit de Minturne à la mer. On prétend que *Marica* eſt la même que Circé, parce qu'à l'égard de ſon bois ſacré, on obſervoit la loi de ne laiſſer rien ſortir de tout ce qui y étoit entré, idée qu'on prit en faveur de Circé, pour compatir à la douleur de cette déeſſe au ſujet de l'abandon d'Ulyſſe.

MARICA SYLVA, (*Géog. anc.*) bois ou forêt d'Italie, dans la Campanie, ſur le chemin de *Sueſſa Aurunca.* Cette forêt étoit dans le voiſinage de la ville de Minturne, vers l'embouchure du fleuve Liris.

Tite-Live appelle cette forêt, *Maricæ lucus*, bois ſacré de *Marica*, parce qu'on lui portoit une vénération ſinguliere, & qu'on obſervoit ſur-tout avec ſoin, de n'en laiſſer rien ſortir de tout ce qui y étoit entré. On juge de cet uſage, que la nymphe *Marica*, qui préſidoit à ce bois, étoit la même que Circé; & la coutume de ne laiſſer rien ſortir de ſon bois, s'étoit ſans doute établie, pour compâtir à la douleur qu'éprouva cette déeſſe, de la déſertion d'Ulyſſe. D'ailleurs, Lactance nous dit poſitivement que Circé fut appellée *Marica* après ſa mort. Ainſi c'eſt de Circé qu'il faut entendre ce vers du VII. livre de l'Enéide :

Hunc fauno & nymphâ genitum laurente Maricâ *Accepimus.*

Il y avoit auprès de ſon bois un marais, nommé par Plutarque *Maricæ paludes.* C'eſt dans ce marais que Marius vint ſe cacher, pour éviter les gens de Sylla qui le pourſuivoient. Il étoit alors âgé de plus de 70 ans, & paſſa toute la nuit enſeveli dans la bourbe. A peine en ſortoit-il au point du jour, pour gagner les bords de la mer, & pour s'embarquer, qu'il fut reconnu par des habitans de Minturne, & mené par eux en priſon dans leur ville, la corde au cou, tout nud & tout couvert de fange. Lui, Marius, ainſi conduit ! Oui, Marius lui-même, qui avoit été ſix fois conſul, & qui quelques années auparavant s'étoit vu le maître d'une partie du monde. Exemple mémorable de l'inſtabilité des grandeurs humaines ! Nous verrons la ſuite non moins ſinguliere de cet événement, à l'article MINTURNE. (*D. J.*)

MARICHS, ou *Meriſch*, (*Géogr.*) riviere de la Tranſylvanie. Elle a ſa ſource dans des montagnes au nord de cette province, court du nord au ſud, enſuite de l'eſt à l'oueſt, & ſe décharge dans la Teyſſe auprès de Seyedin. Cette riviere eſt le *Mariſus* de Strabon, le *Marus* de Tacite, & le *Maris* d'Hérodote. Dans la ſuite on lui donna le nom de *Mariſius*, & les Hongrois l'appellent à préſent *Maros.* (*D. J.*)

MARICI, (*Géogr. anc.*) peuples d'Italie, qui, ſelon Pline, bâtirent la ville de *Ticenum.* Merula prétend qu'ils avoient leur demeure aux environs d'Aléxandrie de la Paille. (*D. J.*)

MARIDUNUM, (*Géogr. anc.*) ville de l'île d'Albium, que Ptolomée donne aux Démetes : c'eſt la même ville que l'itinéraire d'Antonin nomme *Meridunum.* On croit que c'eſt aujourd'hui *Caermarthen.* (*D. J.*)

MARIE, *Chevaliers de ſainte Marie*, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom de pluſieurs ordres de chevalerie, comme *Sainte Marie* du Chardon. *Voyez* CHARDON, *Sainte Marie* de la Conception. *Voyez* CONCEPTION. *Sainte Marie* de l'Elephant. *Voyez* ELEPHANT. *Sainte Marie* & Jeſus, *ſainte Marie* de Lorette, *ſainte Marie* de Mont-Carmel. *Voyez* CARMEL. *Sainte Marie* de Teutonique. *Voyez* TEUTONIQUE, *&c.*

MARIE *aux Mines*, *ſainte*, ou MARKIRCK, (*Géogr.*) petite ville de France dans la haute-Alſace. La riviere de Lebel la partage en deux. Elle a pris ſon nom de quelques pauvres mines d'argent, qu'on a cru admirables. *Longit. 25. 2. latit. 48. 16.* (*D. J.*)

MARIE, SAINTE (*Géogr.*) ville d'Eſpagne dans l'Andalouſie, ſur la Guadalété, à 4 lieues N. E. de Cadix, 4 S. O. de Xérés de la Frontera. *Long. 12. 2. lat. 36. 35.* (*D. J.*)

MARIE, SAINTE (*Géogr.*) ville de l'Amérique méridionale dans l'Audience de Panama. Elle fut bâtie par les Eſpagnols lorſqu'ils eurent découvert les riches mines d'or qu'elle a dans ſon voiſinage. Les Anglois la prirent quelque tems après. Elle eſt au fond du golfe de ſaint-Michel, à l'embouchure de la riviere de ſainte-Marie, qui eſt navigable, & la plus large de celles qui ſe jettent dans ce golfe. *Long. 299. 5. lat. 7.* (*D. J.*)

MARIE, SAINTE (*Géogr.*) ville de l'Amérique dans la province de Mariland, ſur la riviere de ſaint-Georges. Elle appartient aux Anglois, & eſt la demeure des principaux officiers de ce canton. (*D. J.*)

MARIE, SAINTE (*Géogr.*) île de l'Océan, aux environs de l'Afrique, à 5 milles de Madagaſcar. On lui donne 11 lieues de long ſur 2 de large. Son terroir fertile eſt ſemé de riz, eſt coupé de petites rivieres, & bordé de rochers. Il y pleut preſque toujours. On trouve ſur ſes côtes du corail & de l'ambre gris. Elle n'eſt habitée que par 4 ou 500 negres. *Long. 63. lat. mérid. 16. 30.* (*D. J.*)

MARIE, SAINTE (*Géogr.*) petite île d'Angleterre, la principale des Sorlingues, avec un bon havre. Elle a 3 lieues de tour. *Long. 11. 25. lat. 50. 2.* (*D. J.*)

MARIES, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) fêtes ou réjouiſſances publiques qu'on faiſoit autrefois à Veniſe, & dont on tire l'origine de ce qu'autrefois les Iſtriens, ennemis

ennemis des Vénitiens, dans une courſe qu'ils firent ſur les terres de ceux-ci, étant entrés dans l'égliſe de Caſtello, en enleverent des filles aſſemblées pour quelque mariage, que les Vénitiens retirerent de leurs mains après un ſanglant combat. En mémoire de cette action, qui s'étoit paſſée au mois de Février, les Vénitiens inſtituerent dans leur ville la fête dont il s'agit. On l'y célébroit tous les ans le 2 de Février, & cet uſage a ſubſiſté trois cens ans. Douze jeunes filles des plus belles, magnifiquement parées, accompagnées d'un jeune homme qui repréſentoit un ange, couroient par toute la ville en danſant; mais les abus qui s'introduiſirent dans cette cérémonie, la firent ſupprimer. On en conſerva ſeulement quelques traces dans la proceſſion que le doge & les ſénateurs font tous les ans à pareil jour, en ſe rendant en troupe à l'égliſe de Notre-Dame. Jean-Baptiſte Egnat. *exempl. illuſt. virg.*

MARIÉE, RIME (*Poéſ. franç.*) on appelle en termes de poéſie françoiſe des *rimes mariées*, celles qui ne ſont point ſéparées les unes des autres, dont les deux maſculines ſe ſuivent immédiatement, & les deux féminines de même, telles qu'on les voit dans les élégies & le poëme épique. Corneille dit dans ſon examen de l'Andromede, qu'il ſe gliſſe plus d'autres vers en proſe, que de ceux dont les *rimes* ſont toujours *mariées*. Je ne ſai ſi Corneille ne ſe trompe pas dans ſon jugement: quoi qu'il en ſoit, les *rimes mariées* s'appellent autrement des *rimes plates*. (*D. J.*)

MARIÉE, *ou* JEU DE LA GUIMBARDE, le nom que porte ce jeu marque aſſez l'enjouement & les divertiſſemens qu'il procure. Le mot de *guimbarde* ne ſignifie autre choſe qu'une danſe fort amuſante, & remplie de poſtures fort plaiſantes. On appelle encore ce jeu *la mariée*, parce qu'il y a un mariage qui en fait l'avantage principal. On peut jouer à ce jeu depuis cinq juſqu'à huit perſonnes & même neuf. Si l'on eſt huit ou neuf, l'on prendra un jeu de cartes entier; mais ſi l'on eſt que cinq ou ſix, l'on ôtera juſqu'aux ſix ou ſept, pourvu qu'il reſte aſſez de cartes pour faire un talon de quelque groſſeur. Quand on a pris des jettons à un nombre & d'une couleur fixés par les joueurs, l'on a cinq petites boîtes quarrées, dont l'une ſert pour la *guimbarde*, l'autre pour le roi, l'autre pour le fou, la quatrieme pour le mariage, & la cinquieme. *Voyez* chacun de ces termes à leur article. Chacun ayant mis un jetton dans chaque boîte, celui qui doit faire, bat, & donne à couper les cartes à l'ordinaire, puis en diſtribue cinq aux joueurs par trois & deux, & tourne la premiere du talon qui eſt la triomphe. Après qu'on a reçu ſes cinq cartes & qu'on connoît la triomphe, chacun voit dans ſon jeu s'il n'a pas l'une des cartes dont nous avons parlé ci-deſſus; s'il a tous ces avantages à la fois, ce qui peut arriver, il tireroit pour ſes cœurs, ſuppoſé que ſon point fût le plus haut, la boîte qui lui eſt dûe, pour le roi, pour la dame & pour le valet, leurs boîtes, & l'autre pour le mariage; mais s'il n'avoit que quelques-uns de ces jeux, il tireroit ce qui eſt dû à ceux qu'il auroit, obſervant d'abaiſſer ſon jeu avant que de rien tirer.

Le premier qui eſt à jouer commence par telle carte de ſon jeu qu'il juge à propos; le reſte ſe fait comme à la triomphe, chacun jouant pour ſoi, & tirant aux mains autant qu'il eſt poſſible, afin de gagner le fonds.

Outre le mariage de la *guimbarde*, il y en a encore d'autres qui ſe font, ou lorſque la dame de quelque couleur que ce ſoit, tombe ſur le roi de cette couleur, ou lorſqu'ils ſont tous deux raſſemblés dans la même main. Celui qui a un mariage aſſemblé en jouant les cartes, gagne un jetton ſur chaque joueur, excepté de celui qui a jetté la dame; mais quand le mariage ſe trouve tout fait dans la main, ſans qu'il ait été beſoin de jouer, perſonne n'eſt diſpenſé de payer le jetton dû au gagnant: ſi ce mariage ſe gagne par triomphe; c'eſt-à-dire, ſi le roi, la dame d'une même couleur ſont coupés avec de la triomphe, il n'y a que les deux joueurs qui ont jetté le roi & la dame qui payent chacun un jetton à celui qui les a coupés.

Il n'eſt pas permis d'employer ni la *guimbarde*, ni le roi, ni ſon fou à couper un mariage.

Qui a le grand mariage, c'eſt-à-dire, la dame & le roi de cœur en main, tire un jetton de chacun en jouant les cartes, outre les boîtes qui leur ſont dûes ſéparément, comme premieres triomphes & comme mariage; mais quand le roi eſt levé par la *guimbarde*, on ne leur en donne qu'un, non plus que pour le fou, qui ſe paye au contraire lui, lorſque le roi ou la *guimbarde* l'ont pris ſur le jeu. Les mariages ne ſe font en jouant, que lorſque le roi & la dame de même couleur tombent immédiatement l'un après l'autre, autrement le mariage ne vaut pas. Mais celui qui a la dame d'un roi joué, ne peut la retenir ſous peine de payer à chaque joueur un jetton, pour avoir rompu le mariage. Celui qui renonce doit le même droit aux joueurs, ainſi que celui qui pouvant forcer ou couper une carte jouée, ne le fait pas. Celui qui donne mal eſt condamné à payer un jetton à chacun, & à refaire. Si le jeu eſt faux, le coup n'eſt bon que lorſqu'il eſt achevé. Les précédens paſſent comme tels. Il n'eſt pas permis de jouer à la *guimbarde* avant ſon tour, ſous peine d'un jetton d'amende pour chaque joueur.

MARIEN, (*Géogr.*) c'étoit un des cinq royaumes qui compoſoient l'île Hiſpaniola, lorſque Chriſtophe Colomb la découvrit. (*D. J.*)

MARIENBERG, (*Géogr.*) ville d'Allemagne en Miſnie, au cercle d'Erſtbourg, près d'Anneberg. Les mines d'argent qui ſont dans le voiſinage ont été cauſe de ſa fondation, par Henri, duc de Saxe, en 1519. Elle eſt entre des montagnes, à 10 lieues de Dreſde, & appartient à l'électeur de Saxe. *Longit. 31. 27. lat. 51. 10.* (*D. J.*)

MARIENBOURG, (*Géogr.*) petite ville démentelée des pays-bas françois, dans le Hainault, au pays d'entre Sambre & Meuſe. Elle avoit été bâtie en 1542 par Marie, reine de Hongrie, ſœur de Charles-quint. Elle eſt à 4 lieues de Rocroy. *Long. 22. 5. lat. 50. 4.* (*D. J.*)

MARIENBURG, (*Géogr.*) ancienne & forte ville de la Pologne, dans la Pruſſe royale, capitale du Palatinat de même nom, avec un château. Elle a été bâtie par les chevaliers de l'ordre Teutonique. Les Suédois la prirent en 1616; mais elle revint par la paix à la Pologne. Elle eſt ſur un bras de la Viſtule, appellé *Nagot*, à 4 lieues S. O. d'Elbing, 6 S. E. de Dantzick. *Long. 37. 10. lat. 54. 6.* (*D. J.*)

MARIEN-GROSCHEN, (*Comm.*) monnoie d'argent qui a cours dans le pays de Brunſvick & de Lunebourg, qui fait la trente-ſixieme partie d'un écu d'Empire, c'eſt-à-dire environ deux ſous monnoie de France.

MARIENSTADT, en latin *Mariſtadium*, (*Géogr.*) petite ville de Suede, dans la Weſtrogothie, ſur le lac Wener, à 14 lieues S. E. de Carleſtadt, 65 S. O. de Stockholm. *Long. 32. lat. 58. 38.*

MARIENTHAL *ou* MERGENTHEIM, (*Géogr.*) petite ville en Franconie, où elle fait la réſidence du grand-maître de l'ordre Teutonique. L'armée de M. de Turenne y fut battue en 1645. Elle eſt ſur le Tauber, à 6 lieues S. O. de Wurtsbourg, 9 N. de Hall. *Long. 27. 24. lat. 49. 35.* (*D. J.*)

MARIENWERDER, (*Géog.*) ville du royaume de Pruſſe au cercle de Hockerland, dans la partie occidentale de la Poméranie, au confluent du Na-

got & de la Liebe. *Long.* 37. 10. *lat.* 53. 42. (*D. J.*)

MARI-GALANTE, ſ. f. (*Géog.*) île de l'Amérique, appartenant à la France; elle eſt ſituée au vent de celles des Saintes, à 18 lieues au nord de la Martinique, & à 3 ou 4 de la pointe des ſalines de la grande terre de la Guadeloupe. Cette île eſt preſque ronde & peut avoir 18 lieues de tour; ſes bords ſont fort eſcarpés dans certaines parties, mais les montagnes qui couvrent l'intérieur du pays ſont moins hautes que celles des hautes îles, la terre y produit du ſucre, du caffé, beaucoup de coton & quantité de mays & de légumes, elle n'eſt pas bien pourvûe de rivieres; à cela près cette île eſt très-agréable.

MARIGNAN, (*Géog.*) *Melignanum*, petite ville d'Italie, au duché de Milan, remarquable par la victoire que François I. remporta aux environs de cette place en 1515. ſur le duc de Milan & les Suiſſes réunis. *Marignan* eſt ſur le Lambro, à 4 lieues S. E. de Milan, 5 N. E. de Pavie, 5 N. O. de Lodi. *Long.* 26. 45. *lat.* 45. 20. (*D. J.*)

MARIGOT, ſ. m. (*Terme de relation.*) Ce mot ſignifie en général dans les îles de l'Amérique, un lieu où les eaux de pluie s'aſſemblent & ſe conſervent. (*D. J.*)

MARILAND, (*Géog.*) province de l'Amérique ſeptentrionale, bornée au ſud par la Virginie, E. par l'Océan Atlantique, N. par la nouvelle Angleterre & la nouvelle Yorck, O. par la riviere de Patowmeck.

Le golphe de Choſepeak qui eſt navigable 70 lieues, & par où les vaiſſeaux entrent en Virginie & *Mariland*, traverſent cette derniere province par le milieu, le terroir en eſt très-fertile, on y cultive beaucoup de tabac qui eſt d'un grand débit en Europe. On y trouve les mêmes animaux, oiſeaux, poiſſons, fruits, plantes, racines & gommes, qu'en Virginie.

Les naturels du pays ont le teint baſané, les cheveux noirs, plats & pendans. Ils ſont partagés en tribus, indépendantes les unes des autres. Ce que les Anglois poſſedent eſt diviſé en dix cantons, & comme ils ont accordé la liberté de religion à tous les chrétiens qui voudroient s'aller établir à *Mariland*, ils ont fait en peu de tems de nombreuſes recrues, & des commencemens de villes avantageuſement ſituées pour le commerce. On nomme *Sainte-Marie*, le lieu le plus conſidérable & la réſidence du gouverneur.

MARILAND eſt ſitué, entre le 37^{e} degré 50 minutes & le 40 de *lat.* ſeptentrionale. Les chaleurs y ſont modérées, tant par les vents, que par les pluies, & l'hiver y eſt peu durable. (*D. J.*)

MARIN, SEL. *Voyez* MARIN, *acide.* (*Chimie.*) *Voyez* SEL MARIN.

MARIN, *acide*, (*Chimie.*) *Voyez* à l'*article* SEL MARIN.

MARIN, adj. (*Marine*) ſe dit d'un homme qui va ſur mer, & qui eſt attaché au ſervice de la marine.

MARINS, CORPS, (*Hiſt. nat. Minéralogie*) nom que l'on donne dans l'hiſtoire naturelle aux coquilles, coraux ou lithophytes, aux poiſſons, *&c.* que l'on trouve enfouis & pétrifiés dans le ſein de la terre. *Voyez* l'*article* FOSSILES.

MARINADE, ſ. f. (*Cuiſine*) c'eſt une ſaumure, ou une ſauce, compoſée ordinairement de ſel, de vinaigre, *&c.* où l'on ajoute quelquefois un peu d'épices; elle ſert à aſſaiſonner & à conſerver les mets, les fruits, *&c.*

On prend auſſi ce mot ſubſtantivement pour un fruit, une racine, une feuille, ou toute autre matiere végétale que l'on a préparés dans une *marinade* pour s'en ſervir comme d'une ſauce, *&c.* *Voyez* SALADE.

On marine avec de l'huile & du vinaigre mêlés enſemble, des artichaux, des mouſſerons, eſpece de champignons, des fruits d'épine-vinette, des aſperges, des féves, *&c.* des boutons de genêt, des capres & des olives. *Voyez* CAPRES, *&c.*

MARINAI, (*Géog.*) *ou* MARIANARI *ou* PLANINA, montagne de la Turquie en Europe, à l'orient de l'Albanie, au midi de la Servie & de la Bulgarie, & au nord de la Macédoine: les anciens l'appelloient *croton* ou *ſcardus*. Le Drin, la Morave & le Vardar qui eſt l'Accius des anciens, y prennent leur ſource. (*D. J.*)

MARINE, ſ. f. (*Marine.*) On entend par ce mot tout ce qui a rapport au ſervice de la mer, ſoit pour la navigation, la conſtruction des vaiſſeaux, & le commerce maritime; ſoit par rapport aux corps des officiers militaires, & ceux employés pour le ſervice des ports, arſenaux & armées navales: ainſi cet article renvoie à une infinité d'autres qui regardent les différentes parties de la *marine*.

L'hiſtoire de la *marine* eſt encore un renvoi de cet article, mais qui jetteroit trop loin; il ſuffit d'indiquer ici quelques livres qui peuvent donner des connoiſſances ſur cette hiſtoire, tels que l'*Hiſtoire générale de la* marine; *Hiſtoire navale d'Angleterre*, de Lediard; *Hiſtoire de la navigation & du commerce des anciens*, par M. Huet; *Diſſertation concernant la navigation des anciens*, du chevalier Arbuthnot; *Hydrographie*; du P. Fournier; *De re navali*, Laz. Baif; *De militiâ navali veterum*, Joannis Cheferi; *Orbis maritimi hiſtoria generalis*, C. B. Mariſalh, *&c.*

La *marine* fut preſque oubliée en France après la mort de Charlemagne: depuis ce regne, les ſeigneurs particuliers avoient leurs amiraux, nommés *patrimoniaux*. Elle commença à renaître ſous S. Louis, le premier de nos rois qui ait eu un officier principal avec le titre d'amiral. La guerre avec l'Angleterre rendit la *marine* plus conſidérable ſous Charles V. par les ſoins de ſon amiral, Jean de Vienne. Les regnes ſuivans laiſſerent la *marine* dans l'oubli, ainſi que le commerce, dont il n'étoit ſeulement pas queſtion; mais l'un & l'autre reparurent ſous le miniſtere du cardinal de Richelieu, & ont été portés beaucoup plus loin par M. Colbert ſous le regne de Louis XIV.

Il y auroit beaucoup de choſes à faire pour la perfection de notre *marine*; l'objet eſt important, & nous avons penſé qu'on liroit ici avec plaiſir un extrait d'un petit ouvrage fort ſolide & fort rare, intitulé *Réfléxions d'un citoyen ſur la marine*. Cet ouvrage eſt d'un habitant de Dieppe, fils d'un libraire. Cet enfant, dégouté du métier de ſon pere, s'eſt fait corſaire, a ſervi ſur des vaiſſeaux de roi, a commandé des bâtimens qui lui appartenoient, & parle ici d'une choſe qu'il ſait ou qu'il doit ſavoir. Condamné au repos par les pertes qu'il a faites dans cette derniere guerre, il s'eſt mis à écrire ſes réfléxions & à les imprimer. Il a préſenté ſon ouvrage au miniſtre qui a approuvé ſes vûes: l'édition en a été ſupprimée, & cet extrait eſt fait ſur un des trois exemplaires qui exiſtent.

Il n'y a point, à proprement parler, de guerre maritime défenſive.

Dans les tems de guerre, il faut que les bâtimens ſoient tous armés offenſivement.

Sur les mers, on ſe cherche ſans ſe trouver, on ſe trouve ſans ſe chercher. L'audace, la ruſe & le haſard décident des ſuccès.

Se contenter de couvrir ſes poſſeſſions, & n'armer qu'à cet effet, c'eſt préciſément jouer avec le haſard de perdre, ſans avoir jamais celui de gagner.

De la cauſe des maladies ſur les vaiſſeaux, & des moyens d'y remédier. On attribue aſſez légerement les maladies des équipages, au climat & aux mauvais vivres.

J'ai ſervi, dit l'auteur, ſous M. le duc d'Anville, dans ſon expédition ſur les côtes d'Acadie, notre équipage étoit compoſé de ſix cens hommes.

Après un ſéjour d'un mois dans la baie de *Chibouctou*, aujourd'hui *Hallifax*, à peine reſtoit-il aſſez de monde pour manœuvrer, nous n'étions plus que deux cens en arrivant à Lorient. Ce ne fut point l'influence du climat qui cauſa ce ravage, car il n'y eut aucune proportion entre le nombre des officiers malades & celui des matelots. Les vivres n'y contribuerent point; car il ne mourut preſque perſonne à bord des vaiſſeaux marchands, approviſionnés de la même maniere que les vaiſſeaux de roi.

D'où naît la différence?

1. Du peu de ſoin qu'on a des équipages à bord des vaiſſeaux de guerre.

2. Du peu d'aiſance forcé par la quantité des domeſtiques, proviſions & beſtiaux, embarqués pour la commodité de l'état-major.

3. De la malpropreté d'entre les ponts, dont on n'ouvre preſque jamais les ſabords, malgré l'air infecté par les beſtiaux, & reſpiré par ceux que leur triſte ſort y renferme.

Sans les ſoins de l'officier, le ſoldat périroit de miſere. Sans ces ſoins, le matelot eſt encore plus malheureux: il reçoit dans les ports ſes avances, qu'il diſſipe. Il s'embarque preſque nud, la punition ſuit de près la faute; mais il n'y a pas de remede.

Point de facilité de pourvoir aux beſoins, on n'endure pas ſans ſuite fâcheuſe, le froid & la miſere. Le ſcorbut naît, & ſe répand dans tout l'équipage.

Il faut donc embarquer des hardes, pour en fournir au matelot. L'écrivain, perſonnage oiſif, fera note de ce qui lui ſera délivré, pour être retenu ſur ſes gages au déſarmement.

Il faut au matelot la petite perruque de peau d'agneau, la veſte un peu ample, le petit bufle en ſoubre-veſte, & le manteau à la turque avec le capuchon.

Un matelot bien équipé néglige de changer de linge & d'habit, ſe couche mouillé au ſortir du quart, & gagne par ſa pareſſe le ſcorbut, comme un autre par manque de vêtement.

Dans la *marine* françoiſe, le matelot appartient uniquement à l'état. S'il meurt, il eſt remplacé ſans qu'il en coute à l'officier; pourquoi celui-ci veillera-t-il à ſa conſervation?

Faites des réglemens, tant qu'il vous plaira; le ſeul bon, c'eſt celui que liera l'officier par ſon intérêt, faites donc des ſoldats matelots. Qu'un matelot ne puiſſe périr ſans qu'il en coute un homme à l'officier de *marine*.

On a trois cens mille hommes de troupes de terre. Il faut trente mille matelots; mais il les faut enrégimentés. Qu'ils ſoient répandus dans la Bretagne, la Provence & le pays d'Aunis, & qu'en un clin d'œil ils puiſſent être raſſemblés.

Que les compagnies ſoient recrutées, ou de matelots ou de novices.

Sur une compagnie de cent hommes, il faudroit en ordonner vingt-cinq qui n'euſſent point navigué.

Comme ils travailleront dans les ports aux armemens, déſarmemens & entretiens des navires, il leur faut une forte paye.

Qu'il y ait des ſergens, gens expérimentés dans la manœuvre.

Que ces ſergens repréſentent à bord les officiers-mariniers.

Qu'ils ayent inſpection & ſur le devoir & ſur l'entretien, comme il ſe pratique dans les troupes de terre.

Que les capitaines gardent leurs compagnies, tant qu'ils ne ſeront que lieutenans de vaiſſeaux.

Le ſoldat de *marine* eſt un peu mieux que le matelot, on s'apperçoit qu'il eſt protegé; mais il eſt encore mal. Pourquoi? C'eſt que l'officier convaincu qu'on lui retirera ſa compagnie, pour peu qu'il avance, il s'y regarde comme étranger. Il n'y voit qu'un moyen d'augmenter ſa paye, il ſait bien qu'en quelque mauvais état qu'elle ſoit, ſon confrere la recevra ſans diſcuter.

Qu'on débute par créer cinq ou ſix régimens, comme je les propoſe, & l'on verra l'effet de l'intérêt perſonnel.

S'il eſt difficile de changer à ce point les uſages, je demande ſeulement que les commiſſaires des claſſes faſſent des eſcouades de huit hommes.

Que ces hommes ſoient commandés par un officier-marinier.

Que cet officier viſite les hardes avant le départ.

Qu'en campagne cette troupe ait ſes hamacs tendus l'un à côté de l'autre.

Qu'elle ſoit tenue proprement; qu'on raſe ceux qui auront de la vermine; qu'on faſſe changer les hardes, quand elles ſeront mouillées; qu'on les oblige à les mettre au ſec; qu'on leur donne du linge une fois la ſemaine; que le linge ſale ſoit lavé; qu'on faſſe des revûes; qu'on puniſſe les nonchalans; qu'au retour, les eſcouades ſoient viſitées par le commiſſaire des claſſes; que le commiſſaire rende compte au ſecrétaire d'état, *&c.*

Après l'expédient de l'incorporation, point de plus ſûr moyen de prévenir les maladies.

Autre inconvénient dans les vaiſſeaux de guerre; le gaillard d'avant eſt occupé par les cuiſines; le gaillard d'arriere par les gardes *marine*, les domeſtiques & l'office; l'entrepont, par les canonniers & les ſoldats; entre les ponts, des canoniers ſont à leur aiſe, les officiers-mariniers enfermés avec de la toile; au milieu de ces entreponts eſt un grand parc aux moutons; le reſte eſt pour le matelot, c'eſt-à-dire, que les trois quarts de l'équipage, la claſſe la plus néceſſaire, eſt entaſſée dans la partie la plus étroite & la moins commode de l'entrepont. C'eſt de ce lieu auſſi dangereux que dégoutant, de cette étuve qu'il va à la pluie, au vent & à la grêle, ſerrer une voile au haut d'un mât. Quel tempérament peut réſiſter à ces alternatives ſubites de chaleur & de froid?

Joignez à cela les viandes ſalées, quelquefois le manque d'eau.

Si l'on ſe propoſoit d'engendrer le ſcorbut, s'y prendroit-on mieux?

Le poſte qui convient au matelot eſt ſous le gaillard d'arriere; il eſt à portée de ſon ſervice; il eſt en plein air; plus de viciſſitudes extrêmes; l'office ſera auſſi-bien entre-pont que ſous le gaillard.

Que les matelots malades ſoient deſcendus en entre-pont dans un lieu deſtiné à cet effet; qu'on écarte de-là les valétudinaires; que dans ce poſte les ſabords puiſſent reſter ouverts plus long-tems: que ſi cela ne ſe peut, on y ouvre deux fenêtres plus élevées; que les ſains & les malades ne reſtent plus confondus; que rien ne ſerve de prétexte au chirurgien; que ſes viſites ſoient exactes; qu'il ſoit à portée de reconnoître les fainéans, *&c.*

Qu'on excite les matelots à l'amuſement dans le beau tems; qu'il y ait toûjours à bord d'un vaiſſeau quelque inſtrument; celui qui rira de cette attention n'a pas d'humanité; la vie de la mer eſt mélancolique; la muſique & la danſe ſont les principaux moyens dans les voyages de la côte de Guinée, d'entretenir la ſanté des negres.

Lorſqu'on ſera dans le cas de retrancher d'eau les équipages, qu'on ordonne aux capitaines de ſe défaire des trois quarts de leurs moutons, volailles,

ſous les peines les plus grieves ; l'aiſance de ſept à huit perſonnes continuent de condamner à mort ou à la maladie cinq à ſix cens hommes non moins utiles.

Qu'on tienne la main à l'exécution de l'ordonnance de balayer tous les jours, d'ouvrir les ſabords, lorſque le tems le permet ; de laver deux fois le jour les parcs aux moutons, les cages à volailles, *&c.* de jetter de l'eau & de frotter ſoir & matin le dernier pont, les tillacs entre les ponts, *&c.*

Mais encore une fois comment eſpérer ces attentions, ſans l'intérêt perſonnel de l'officier ?

Il faut retirer de l'entre-pont le parc aux moutons, loger le bétail en-haut, ou s'en priver. Ce lieu ſert d'aſile au grand nombre de l'équipage, & il ne reçoit de jour que par les écoutilles.

Faites faire branle bas deux fois par ſemaine, pour laver & frotter plus aiſément entre les ponts.

Mais ſans un arrangement tendant à intéreſſer l'officier au ſalut du matelot, n'attendez pas que ces choſes ſe faſſent.

Du moyen d'avoir des matelots. Je ſais ce que je dis : un matelot n'eſt pas auſſi difficile à faire qu'on penſe. Lorſque le cœur eſt guéri du mal de mer, il ne faut plus que quelque tems de pratique ; deux mois pour le tout.

Une galere échoue ſur les côtes de l'Italie ; les Romains conſtruiſent des bâtimens ſur ce modele : en trois mois des matelots ſont dreſſés ; une flote eſt équipée, & les Carthaginois battus ſur mer.

L'art du matelot eſt autre choſe à préſent, d'accord ; mais le pis, c'eſt que nous ne ſommes pas des Romains.

Nous avons perdu beaucoup de matelots ; cependant il en reſte plus qu'il n'en faut pour en former.

Qu'on eſſaye ce que feront cent hommes de mer, dans un vaiſſeau de guerre, où le reſte de l'équipage n'aura jamais navigué, en deux mois de croiſiere, je ne demande que ce tems.

Les hommes les moins robuſtes ſont guéris en huit ou quinze jours du mal de mer.

Après ce repos, qu'on faſſe monter ſans ceſſe les novices dans les haubans & ſur les vergues, avec d'autres qui leur montrent à prendre un ris & à ſerrer une voile.

Dans un autre tems, qu'on leur apprenne à faire des amarrages.

Cela fait, il ne s'agit plus que de les bien commander ; mais où prendre ces novices ? dans le tirage d'une milice de jeunes hommes depuis 16 juſqu'à 30 ans, ſans égard à la taille.

Pour ne pas dévaſter les côtes, faites ce tirage ſur toutes les provinces.

Une cinquantaine de corvettes répandues depuis Bayonne juſqu'à Dunkerque, pourroient commencer ces novices pendant l'hiver.

Exercez ceux qu'on n'embarquera pas dans vos ports ; qu'ils amarrent, gréent, dégréent, & faſſent le ſervice du canon & du mouſquet.

Donnez-leur pour ſergens des matelots inſtruits, pour officiers des pilotes marchands.

Tout le métier conſiſte à ſavoir ſe ſoutenir ſur & avec des cordages.

Il n'eſt pas rare que des gens qui n'avoient point navigué, ſoient devenus ſur les corſaires d'aſſez bons matelots, après une courſe de deux mois ; quoique les capitaines qui ne les avoient pris que pour ſoldats, ne les euſſent pas inſtruits.

Dans la plûpart des vaiſſeaux anglois, combien de gens qui n'ont jamais vu la mer ? liſez là-deſſus les feuilles de l'état politique de l'Angleterre.

Rien de plus étrange que l'uſage de renvoyer les équipages après la campagne.

C'eſt ou économie ou juſtice.

Mauvaiſe économie de renvoyer des matelots pour en faire revenir autant deux mois après.

Juſtice cruelle que de le forcer, en ne lui payant au deſarmement qu'un mois ou deux de la campagne qu'il vient de faire, d'aller en courſe, de monter ſur d'autres bâtimens, & de gagner de quoi ſoutenir ſa femme & ſes enfans.

Fauſſe politique d'annoncer toûjours à l'ennemi par les levées, la quantité de vaiſſeaux qu'on veut armer.

Et puis l'attente des équipages traîne les armemens en longueur : les uns reſtent malades ſur les routes ; les autres excédés de la fatigue du voyage, ne peuvent s'embarquer, ou languiſſent ſur le vaiſſeau. Ceux qui profitent du congé pour ſuivre les corſaires, ſont pris. Il y en a qui de deſeſpoir ſe vendent à l'ennemi pour deux ou trois cens livres, & ſont perdus pour la patrie.

Les flotes eſpagnoles ſont pleines de matelots françois.

Juſqu'à ce jour, les claſſes ont eu une peine infinie à ſatisfaire aux levées ordonnées, quoique modiques. Qu'a-t-on fait ? on a renvoyé au ſervice les matelots qui en revenoient.

Abandonner la *marine*, ou retenir pendant l'hiver dix mille matelots : point de milieu.

Dix mille, indépendamment de ceux qui ſont employés en Amérique & aux Indes.

Avec ces dix mille hommes prêts, on équipe en quinze jours trente vaiſſeaux de guerre.

Occupez ces hommes à terre, partie à l'entretien des navires, partie à l'exercice du canon & du mouſquet dans les ports de Bretagne & d'Aunis.

Qu'ils apprennent la charpente & le calfatage ; l'eſpoir d'apprendre ces métiers les attirera au ſervice.

Ces métiers appris ils ſubſiſteront, & les ſalaires exorbitans de ceux qui y vaquent diminueront.

De la néceſſité de croiſer contre le commerce anglois. S'il faut croiſer, l'hiver eſt la ſaiſon la plus avantageuſe pour la puiſſance la plus foible : autre raiſon d'entretenir des matelots dans cette ſaiſon.

Vous encouragez à la courſe, cela ne ſuffit pas ; il faut des vaiſſeaux de guerre pour ſoutenir l'armateur.

Défendre la courſe ou la ſoutenir, point de milieu.

Que font tout l'hiver des vaiſſeaux de guerre dans des ports ? Quel riſque pour eux ſur la mer ? Les nuits ſont longues, les eſcadres peu à craindre, les coups de vent les diſperſent.

Douze vaiſſeaux de guerre croiſant au premier méridien depuis 45 juſqu'à 50 degrés de latitude, feront plus de mal à l'ennemi en hiver, que toutes nos forces réunies ne lui en peuvent faire en été.

On n'a point armé à cet effet, & nos corſaires ont preſque tous été pris.

Les matelots étant devenus rares, on a interdit cette navigation, & l'ennemi a commercé librement.

Pourquoi les armateurs ſe ſont-ils ſoutenus ſous Louis XIV. par les eſcadres qui croiſoient ?

Mais les forces de l'ennemi n'étoient pas alors auſſi conſidérables : fauſſe réponſe. Duguai & Barth étoient à la mer & interceptoient des flotes à l'anglois & au hollandois combinés.

De quoi s'agit-il ? de ſavoir où croiſent à-peu-près les eſcadres, & de les éviter ſi on n'eſt pas en force pour les combattre.

Et nos vaiſſeaux de guerre ne ſont-ils pas ſortis de Breſt, & n'y ſont-ils pas revenus malgré les eſcadres angloiſes qui croiſoient ſur Oueſſant ?

Combien de vaiſſeaux anglois croiſent ſeuls ?

Sont-ce leurs escadres qui ont pris nos corsaires ? l'ennemi les a détruits, en envoyant contre eux séparément quelques vaisseaux de ligne, & quelques frégates d'une certaine force.

Comment les flotes de l'anglois sont-elles convoyées ? Employera-t-il à cet effet une douzaine de vaisseaux de guerre pour chacune ? bloquera-t-il Brest ? Lorient ? Rochefort ? Avec toutes ces dépenses, il ne nous empêcheroit pas d'appareiller, quand nous en aurions le dessein.

C'est au commerce anglois seul qu'il faut faire la guerre : point de paix solide avec ce peuple, sans cette politique. Il ne faut pas songer à devenir puissant, mais dangereux.

Que l'idée d'une guerre avec nous fasse trembler le commerce de l'ennemi ; voilà le point important.

L'ennemi a fait dans la guerre de 1744, des assurances considérables sur nos vaisseaux marchands ; dans celle-ci peu, & à des primes très-onéreuses. Pourquoi cela ? c'est qu'ils ont pensé que la guerre de terre feroit négliger la *marine*, & ils ont eu raison.

J'entens sans cesse parler de la dette nationale angloise, quelle sottise ! Qui est-ce qui est créancier de l'état ? est-ce le rentier ? non, non, c'est le commerçant ; & le commerçant prêtera, je vous en répons, tant qu'il ne sera pas troublé.

Vous voulez que le crédit de l'ennemi cesse ; & au lieu de poursuivre le créancier, vous le laissez en repos.

Prenez à l'anglois une colonie, il menacera ; ruinez son commerce, il se révoltera.

L'ennemi s'applique à ruiner notre *marine* marchande ; c'est qu'il juge de nous par lui.

Sans commerce maritime, nous en serions encore puissans ; lui, rien. Ses escadres empêcheront-elles de desirer, d'exporter nos denrées, nos vins, nos eaux-de-vie, nos soieries ? Lui-même les prendra malgré toute la sévérité de ses réglemens.

La *marine* de l'ennemi n'existe que par sa finance ; & sa finance n'a d'autre fonds que son commerce. Faisons donc la guerre à son commerce, & à son commerce seul ; employons-là l'hiver & nos vaisseaux ; soyons instruits du départ de ses flotes ; ayons quelques corvettes en Amérique, *&c.*

Vous voilà donc pirates, dira-t-on ? sans doute : c'est le seul rôle qui nous convienne.

Tant que vous vous bornerez au soutien de vos colonies, vous serez dupes ; & vos matelots passeront à une nation qui est toûjours en croisiere, d'une nation qui n'y est jamais.

Croisez, envoyez vos vaisseaux de ligne en course, & vous aurez de grands marins ; vous resserrerez l'étendue des escadres ennemies ; vous l'attaquerez dans son endroit sensible, & vous le contraindrez à la paix.

Des officiers de marine. Ici c'est la noblesse seule qui commande la *marine ;* en Angleterre, quiconque a du talent.

Ici, après trente ans de paix, des gens qui n'ont jamais navigué osent se présenter : c'est un grand mal qu'ils osent. En Angleterre, ce sont toûjours des hommes qui ont été employés sur des bâtimens marchands.

Le gentilhomme marin ne s'honore point de la connoissance de son métier : voilà le pis.

Peut-être saura-t-il le pilotage : pour l'art du matelot, il le dédaigne ; sa fortune n'y est pas attachée, & son ancienneté & ses protections parleront pour lui.

Il se propose ou de ne combattre qu'avec des forces supérieures, ou réparer l'ignorance par la bravoure. Quelle erreur ! ce brave ne sait pas que son ignorance lui lie les mains. J'en ai vu, j'en ai vu de ces braves mains-là liées, & j'en pleurois.

L'ignorance est le tombeau de l'émulation.

Dans la *marine* marchande, un armateur ne se choisira qu'un capitaine expérimenté ; dans la *marine* royale, on suppose tous les officiers également habiles.

Nos équipages sont toûjours les plus nombreux ; il faut donc aborder, & depuis Duguai, on ne sait plus ce que c'est.

Duguai avec son *François* de 40 canons, aborda & prit des villes ambulantes.

Le grand nombre nuit dans un combat au canon.

C'est manquer à l'état que de ne pas combattre vergue à vergue un ennemi d'un tiers moins fort en nombre ; mais pour exécuter un abordage, il ne suffit pas d'être brave, il faut encore être un grand marin : le niera-t-on ?

Mais est-ce dans le combat seulement que la science de toutes les parties du métier de la mer est nécessaire à l'officier ?

Et l'économie des armemens, & la consommation & la qualité des matieres, & la connoissance des rades, *&c. &c.* Tout ce qui est des agrès, des accidens, *&c.* n'est-il pas de sa compétence ?

Pour ceux qui savent, les pilotes n'ont qu'une autorité précaire : que l'officier puisse donc se passer de ses conseils, ou les recevoir sans humeur.

Des corsaires sont sortis de nos ports avec 300 hommes d'équipage, parmi lesquels il n'y avoit pas 50 hommes de mer. Oui, mais l'habileté de ceux-ci suppléoit à tout.

Mépriser la connoissance du service du matelot, c'est dire, je suis fait pour commander, moi ; mais que m'importe le bien ou mal exécuté ?

L'ordonnance dit, *les gardes embarqués serviront comme soldats ;* il falloit dire *comme matelots :* Barth a été matelot.

En Angleterre, le garde-marine fait le service de matelot ; il indique le travail & l'exécute : le nôtre a toutes sortes de maîtres à terre ; en mer il ne fait rien.

Ce jeune homme ignorera toute sa vie les côtes : c'est le gouvernement qui le veut, en donnant le commandement des frégates & corvettes à convoyer ou à croiser, à des officiers de fortune. On lui donne un pilote cotier, & ne vaudroit-il pas mieux qu'il pût s'en passer ?

On compte 1200 officiers de *marine ;* l'ordonnance en met six sur les vaisseaux du premier & du second rang ; quatre sur les frégates, & trois sur les corvettes. Voilà de quoi armer en officiers 240 bâtimens que nous n'avons pas. Pourquoi donc ne les donne-t-on pas aux marchands ? c'est qu'ils sont mauvais. C'est ainsi que la Cour aide le mépris des officiers, & elle ne sauroit faire autrement. D'un autre côté, elle avilit les officiers marchands, en leur refusant des dignités & des grades qu'ils méritent. Quel deshonneur peut faire à un gentilhomme la confraternité d'un homme de mérite ?

Que l'officier de *marine* serve le marchand, s'il le juge à propos ; au moins le ministre ne doit pas plus le lui défendre que lui imposer.

Qu'on passe sans obstacle de l'un à l'autre service. Il faut réformer le corps des pilotes hauturiers, & le remplacer par un certain nombre d'enseignes de vaisseaux de la *marine* marchande. Il en sera embarqué deux sur chaque vaisseau, l'un pour inspecteur de la partie du maître, l'autre du pilotage.

Que les gardes-marine servent de pilotins à bord des vaisseaux sous ces inspecteurs.

Les officiers de fortune sont presque tous sur les mêmes bâtimens, il faut les disperser.

Je ne parle point des encouragemens, il en faut par-tout, c'est la même chose pour les châtimens.

De la protection du commerce des colonies. Qu'on ne craigne rien : la nobleſſe dédaignera toujours le commerce ; & le négociant aimera toujours la fortune, ne fût-ce que pour obtenir un jour le droit de mépriſer le principe de ſon élévation.

Ayez une marine marchande, mais que votre premier ſoin ſoit de la couvrir.

Quand on déclare qu'on ne donnera aucun convoi aux bâtimens marchands ; c'eſt exactement les envoyer à l'ennemi.

L'ennemi en prend tant qu'il veut, & puis l'état à la paix lui porte le reſte de ſes fonds pour les racheter. Voilà ce qui nous arrivera.

Ce ne ſont point vos vaiſſeaux marchands qui ont entretenu de vivres vos colonies. Laiſſez-donc ce prétexte, & retenez ces vaiſſeaux dans vos ports, ou les protégez s'ils en ſortent.

Ce ſont les neutres & les corſaires d'Amérique qui ont pourvu à vos colonies.

Que ſi vous n'avez point de convoi à donner, ſachez-le du-moins de longue-main, afin que vos négotians avides bâtiſſent des frégates propres à bien courir, & à ſe défendre.

Si vous accordez aux neutres le trafic dans vos colonies, on y portera peu de vivres, & beaucoup de marchandiſes ſeches ; & vous acheverez de les ruiner, à-moins que l'ennemi ne vous ſecoure en ſe jettant ſur les neutres, comme il a fait mal-adroitement.

Voulez-vous rendre au commerce quelqu'activité, retenez les bâtimens non conſtruits pour ſe défendre & bien courir, & établiſſez une chambre d'aſſurance, de ſolvabilité non-ſuſpecte, à 25 pour cent l'aller aux colonies, & autant le retour.

Voulez-vous faire le mieux ? donnez ſeulement à douze frégates un vaiſſeau de convoi.

Comptez les frégates parties ſeules à ſeules, arrivées & revenues, & jugez de l'avantage de cette prime que je propoſe.

Mais dira-t-on, nos corſaires faits pour la marche, ont bien été pris ? c'eſt qu'il y a bien de la différence entre celui qui va à la rencontre, & celui qui l'évite.

Les dépenſes conſidérables pour les équipages en Amérique, ſuffiſent pour ſuſpendre les armateurs ; & puis à peine nos marchands ſont-ils arrivés aux colonies, que les matelots déſertent. Les uns vont en courſe ; les autres ſe font acheter à des prix exorbitans. Un capitaine au moment de ſon départ, eſt obligé de compter à un matelot juſqu'à mille livres pour la ſimple traverſe.

Republiez les ordonnances ſur la déſertion, aggravez les peines pour la déſertion du ſervice marchand ; puniſſez les corſaires qui débaucheront ces équipages, *&c.*

Les vaiſſeaux du roi enlevent en Amérique tous les matelots du commerce, s'ils en ont beſoin. Il n'y a point de regle là-deſſus, & il arrive ſouvent qu'un marchand ainſi dépouillé, ne peut plus appareiller.

On ne peut trop affoiblir l'autorité confiée, à-meſure qu'elle s'éloigne du centre. C'eſt une loi de la nature phyſique toujours enfreinte dans la nature morale.

Queſtion difficile à décider : les eſcadres envoyées aux colonies depuis la guerre, y ont-elles été dépêchées pour protéger le commerce, ou pour le faire ? Ici on dit pour protéger, là-bas on démontre pour commercer.

Plus la défenſe eſt éloignée, & l'ennemi proche, plus la ſécurité doit être grande. Si on eût fait au cap Breton ce que les Anglois ont fait à Gibraltar, le cap Breton ſeroit à prendre ; il n'y falloit que trois mille hommes, mais pourvoir à ce qu'on ne pût les réduire que par famine.

S'il faut ſubſtituer ſans ceſſe des eſcadres à des fortifications, tout eſt perdu.

L'ennemi peuploit ſes colonies ſeptentrionales ; il falloit peupler la Louiſiane & le Canada ; & le Canada ſeroit encore à nous.

Quand je penſe à l'union de nos colons, & aux diſſenſions continuelles des colons ennemis, je me demande comment nous avons été ſubjugués, & c'eſt au miniſtere à ſe répondre ; je l'ai mis ſur la voie.

Encore une fois, nos colonies bien fortifiées & ſoutenues par un commerce protégé, & ſoixante vaiſſeaux de ligne dirigés contre le commerce de notre ennemi, & l'on verra la ſuite de cette politique.

Des invaſions. 300 lieues de côtes à garder exigent une marine reſpectable.

Depuis S. Jean-de-Luz juſqu'à Dunkerque ſans marine, tout eſt ouvert.

Qui eſt-ce qui défendra des côtes ? Des vaiſſeaux ? abus, abus : ce ſont des troupes de terre ; on armera cent cinquante mille hommes pour épargner.

Cependant les riverains ſeront ravagés, & on ne ſongera point à les dédommager.

On armera cent cinquante mille hommes, & il eſt clair que vingt-cinq vaiſſeaux de ligne dans Breſt, & 15 mille hommes ſous cette place ſuffiſent pour arrêter tout, excepté la prédilection pour les ſoldats de terre.

O mes concitoyens, preſque toutes vos côtes ſont défendues par des rochers ; l'approche en eſt difficile & dangereuſe ; votre ennemi a contre lui tous les avantages de la nature des lieux, & vous ne voulez pas vous en appercevoir.

L'expédition de vos eſcadres concertées & rendues preſqu'en même tems à Louisbourg en 1757, les ſuites que pouvoit avoir cette expédition, ne vous apprendront-elles point ce que vous ferez au loin, quand vous aurez du ſens & de la raiſon ?

Et croyez-vous que ſi vous menacez ſans ceſſe les côtes de l'ennemi (& vous les tiendriez en échec à peu de frais), il perſiſtera à les garder ? Le pourroit-il quand il le voudroit ?

Menacez ſes côtes, n'attaquez que ſon commerce, entretenez dans Breſt une eſcadre toûjours armée, montrez des hommes armés & prêts à mettre à la voile, cela ſuffit : on exécute quelquefois ce qui n'étoit qu'une menace. La menace dans les grandes choſes ſe confond toûjours avec le projet. A la longue, ou l'on s'endort ſur le péril, ou las de veiller, on ſe réſoud à tout pour le faire ceſſer.

Si des navires de tranſport ajoutent à l'inquiétude ; une bonne fois pour toutes, ayez-en, & la moindre expédition contre les pingues de Hull & d'Yarmouth vous en procureront plus qu'il ne vous en faut ; & vous vous paſſerez de ces affretemens faits avec des particuliers, qui ont dû vous coûter des ſommes immenſes. Voyez en 1756 la terreur répandue ſur toutes les côtes de l'ennemi ; cependant qu'étiez-vous alors ?

Concluſion. La ſuite n'eſt qu'une récapitulation abrégée de l'ouvrage, à laquelle nous nous en ſerions tenus, ſi les vûes de l'auteur avoient été publiées, & ſi nous n'avions craint que reſtreintes à un petit nombre d'exemplaires qui peuvent aiſément ſe perdre, il n'en fût plus queſtion dans dix ans. Quoi qu'il en arrive, elles ſe trouveront du-moins dépoſées dans ces feuilles.

L'idée de l'incorporation des matelots par bataillons n'eſt pas nouvelle. Le roi de Danemark entretient 10000 matelots à ſon ſervice.

Il eſt certain que dans les voyages aux pays chauds la mortalité eſt moindre que ſur les vaiſſeaux de roi dans les campagnes de Louisbourg & du Ca-

nada, moindre encore ſur les vaiſſeaux marchands, quelques trajets qu'ils faſſent.

Je crois avec l'auteur que des miliciens de 20 à 30 ans ſerviront mieux que des gens claſſés qu'on compte pour des matelots.

Quant aux officiers de plume, l'auteur remarque ſeulement qu'il faut ou payer comptant les fourniſſeurs, ou être exacts aux termes des payemens. Sans quoi ſur-achat néceſſaire.

Pourquoi un capitaine dans un armement ne ſeroit-il pas maître tout-à-fait de ſon navire?

Pourquoi au déſarmement le ſoin en eſt-il abandonné aux officiers de plume ou de port?

Pourquoi en tout tems un vaiſſeau n'a-t-il pas ſon capitaine, ſon état-major, & une vingtaine de matelots reſponſables de ſon dépériſſement?

Pourquoi des navires déſarmés ſont-ils gardés par ceux que leur entretien intéreſſe le moins?

Auſſi-tôt que la quille d'un vaiſſeau eſt en place, pourquoi le capitaine ne ſeroit-il pas nommé chargé de l'emploi des munitions, de l'inſpection dans le déſarmement ſur le gruement & ſes dépendances, *&c.*

Pourquoi le magaſin général ne délivreroit-il pas ſur ſes reçûs?

Pourquoi ne pas encourager l'économie par des gratifications?

C'eſt alors qu'on verra reſſervir des voiles & des cordages rebutés.

Sans une autre adminiſtration que celle qui eſt, il faut que la diſſipation, le dépériſſement, & le pillage ayent lieu.

On croit que le déſarmement fréquent produit une grande économie; oui on le croit: mais cela eſt-il? J'en ſais là-deſſus plus que je n'en dis.

Mais ſi le rétabliſſement de notre marine ſera toujours à l'ennemi un prétexte de guerre, je demande faut-il ou ne faut-il pas la rétablir? S'il faut la rétablir, eſt-ce dans la paix qui ſera enfreinte au premier ſymptôme de vie? Eſt-ce dans le tems même de la guerre, où l'on eſt au pis-aller?

MARINE, (*Peinture.*) on nomme *marines* ces tableaux qui repréſentent des vûes de mer, des combats, des tempêtes, des vaiſſeaux, & autres ſujets marins. Le Lorrain, ce grand maître dans les payſages, a fait auſſi des merveilles dans ſes *marines*. Salvator Roſa, peintre & graveur napolitain, s'eſt diſtingué dans ces combats de mer, comme dans ſes ſujets de caprice. Adrien Van-Der-Kabel a montré beaucoup de talens dans ſes peintures *marines*; c'eſt dommage qu'il ſe ſoit ſervi de mauvaiſes couleurs, que le tems a entierement effacées. Corneille Vroom & Backyſen ſes compatriotes, lui ſont ſupérieurs à tous égards; mais les Van Der-Velde, ſur tout le fils Guillaume, ont fait des merveilles. Ce ſont les peintres de *marines* qui méritent la palme ſur tous leurs compétiteurs. Les artiſtes d'Angleterre excellent aujourd'hui dans ce genre; il ne faut pas s'en étonner; tout ce qui a rapport à la navigation intéreſſe extrémement les Anglois. C'eſt preſque une mode chez eux que de faire peindre un vaiſſeau de guerre que l'on montoit glorieuſement dans une action périlleuſe; & c'eſt en même tems un monument flatteur qu'ils peignent toujours avec plaiſir. (*D. J.*)

MARINÉ, adj. en *termes de Blaſon*, ſe dit des lions, & des autres animaux auxquels on donne une queue de poiſſon, comme aux ſirenes.

Imhof en Allemagne, de gueules au lion *mariné* d'or.

MARINELLA SANTA, (*Géog.*) petite ville d'Italie dans l'état de l'Egliſe, patrimoine de S. Pierre, à ſix milles de Civita-Vecchia, avec un port ruiné. *Long.* 29. 30. *lat.* 42. 10.

MARINGOUIN, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) eſpece de couſin fort commun en Amérique, & fort incommode. Cet inſecte s'engendre dans les eaux croupies; il n'eſt d'abord qu'un petit ver preſqu'auſſi délié qu'un cheveu, & long comme un grain de blé. Lorſque les *maringouins* ſe ſont métamorphoſés, & qu'ils ont des aîles, ils prennent l'eſſor en ſi grand nombre, qu'ils obſcurciſſent les endroits où ils paſſent. Ils volent principalement le matin & le ſoir, deux heures après le coucher du ſoleil: ils ſont fort importuns par leur bourdonnement. Lorſqu'ils peuvent s'attacher ſur la chair, ils cauſent une douleur vive, ſucent le ſang, & s'en rempliſſent au point de ne pouvoir preſque plus voler. Les ſauvages des Antilles ſe préſervent de ces inſectes par le moyen de la fumée en allumant du feu ſous leurs lits. Les ſauvages du Breſil ſont des réſeaux de fil de coton, dont les carrés ſont aſſez petits pour arrêter ces inſectes qui ont de grandes aîles. Les François emploient ce même moyen, qui eſt bien préférable à la fumée. *Hiſt. gén. des Ant. par* le P. Tertre, *tom. II. pag. 286.*

MARINIANÆ, (*Géog. anc.*) ville de la Pannonie ſelon l'itinéraire d'Antonin, qui la met ſur la route de *Jovia* à *Sirmium*. Lazius croit que c'eſt *Caſtra Marciana*, d'Ammien Marcellin; & ajoute qu'on nomme aujourd'hui ce lieu *Margburg*. (*D. J.*)

MARINIER, ſ. f. (*Marine.*) on appelle ainſi en général un homme qui va à la mer, & qui ſert à la conduite & à la manœuvre du vaiſſeau. On donne ce nom en particulier à ceux qui conduiſent les bateaux ſur les rivieres.

MARINO, CONTRÉE DE (*Géog.*) ce pays s'étend du levant au couchant, entre la mer de l'Egliſe au midi, & la campagne de Rome au nord. La terre de Labour la borne à l'orient, & le Tibre à l'occident. Terracine & Nettuno en ſont les ſeules villes; c'eſt un pays mal-ſain & dépeuplé. (*D. J.*)

MARINO, SAN (*Géog.*) bourg d'Italie ſur le grand chemin de Rome à Naples, avec titre de duché. *Marino* eſt, à ce qu'on croit, l'ancien *Ferentinum*. On l'appella depuis *Villa Mariana*, à cauſe que Marius y avoit une maiſon de plaiſance. Dans le voiſinage étoient, à main droite, les maiſons de campagne de Muréna, de Lucullus, & de Cicéron; & un peu plus bas celles de Pontius, & de pluſieurs autres romains, qui avoient choiſi cette agréable ſituation pour leurs lieux de plaiſance. Les choſes ont bien changé de face; cependant le bourg de *San Marino*, capitale de la république de ſon nom, crée ſes magiſtrats & ſes officiers ſous la protection du pape. Elle eſt en même tems la réſidence de l'évêque de Montefeltro. *Longit.* 30. 4. *lat.* 43. 58. (*D. J.*)

MARINUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie que Strabon met dans l'Ombrie; elle ſe nomme aujourd'hui *S. Marini*, ou *S. Marino*. (*D. J.*)

MARIOLA, (*Géog.*) montagne d'Eſpagne au royaume de Valence, dans le voiſinage de la ville d'Alcoy. Elle abonde en plantes médecinales; & toute la campagne des environs eſt arroſée de fontaines qui la fertiliſent. (*D. J.*)

MARJOLAINE, ſub. f. *marjolina*. (*Bot.*) genre de plante qui ne differe de l'origan qu'en ce que ſes têtes ſont plus rondes, plus courtes, & compoſées de quatre rangs de feuilles poſées comme des écailles. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

La *marjolaine vulgaire*, en anglois, *the common ſweet majoram*, *majorana vulgaris*, *de* C. B. P. 224. *de* Tournefort J. R. *H.* 199. *&* *de* Ray *Hiſt.* 538. eſt la principale eſpece de ce genre de plante, rempli de parties ſubtiles, actives, ſalines, aromatiques & huileuſes.

Les racines de cette petite plante ſont fort menues,

Ses tiges ſont hautes depuis ſix juſqu'à dix pouces, grêles, ligneuſes, le plus ſouvent quarrées, un peu velues, & un peu rougeâtres, partagées en pluſieurs rameaux; autour des rameaux pouſſent des feuilles oppoſées, de la figure de celles de l'origan vulgaire, mais plus petites, couvertes d'un duvet blanc, d'une odeur pénétrante, d'une ſaveur un peu âcre, un peu amere, aromatique & agréable.

Il naît autour du ſommet de la tige des épics, ou petites têtes écailleuſes, plus arrondies que dans l'origan, plus ſerrées & plus courtes, compoſées de quatre rangs de feuilles placées en maniere d'écailles, & velus. D'entre ces feuilles ſortent de très-petites fleurs blanchâtres, d'une ſeule piece, en gueule, dont la levre ſupérieure eſt redreſſée, arrondie, échancrée, & l'intérieure diviſée en trois ſegmens.

Il s'éleve du calice un piſtil attaché à la partie poſtérieure de la fleur, en maniere de clou, & comme accompagnée de quatre embryons, qui ſe changent enſuite en autant de petites graines arrondies, rouſſes, cachées dans une capſule, qui ſervoit de calice à la fleur.

Cette plante vient en Eſpagne, en Italie, & dans les parties méridionales de la France. On la cultive beaucoup dans les jardins. On l'emploie en médecine & dans les alimens pour les rendre plus agréables. Enfin, les Chimiſtes tirent par la diſtilation de la *marjolaine* deſſéchée une huile eſſentielle, d'une odeur très-vive, utile dans les maladies des nerfs. Hoffman a remarqué, que ſi on rectifie cette huile par une nouvelle diſtillation, elle laiſſe encore après elle beaucoup de lie réſineuſe. (*D. J.*)

MARJOLAINE, (*Pharmacie & Mat. méd.*) on ſe ſert indifféremment dans les boutiques de deux ſortes de *marjolaine*; ſavoir, la grande ou vulgaire, & la *marjolaine* à petites feuilles.

Les feuilles & les ſommités fleuries de ces plantes, l'eau aromatique, & l'huile eſſentielle qu'on en retire par la diſtillation, ſont d'uſage en médecine.

La *marjolaine* a toutes les propriétés communes aux plantes aromatiques de la claſſe des labiées de Tournefort; elle eſt ſtomachique, cordiale, diaphorétique, emménagogue, nervine, tonique, apéritive, bechique, &c.

Celle-ci a été particulierement recommandée dans l'enchiffrenement & dans la perte de l'odorat. Artman prétend que cette plante a une vertu ſecrette contre cette derniere maladie. On a vanté encore la poudre des feuilles de *marjolaine* comme un excellent ſternutatoire. On a attribué la même vertu à l'eau diſtillée, auſſi-bien qu'à la décoction des feuilles. Cette eau eſt miſe d'ailleurs au nombre des eaux céphaliques & nervines. On peut aſſurer avec autant de fondement, qu'elle poſſede la plupart des autres qualités que nous avons attribuées à la plante même, c'eſt-à-dire, à l'infuſion des feuilles, ou des ſommités.

L'huile eſſentielle de *marjolaine* a une odeur très-vive & très-pénétrante; elle a été fort louée comme très-bonne dans la paralyſie & dans les maladies des nerfs, ſoit priſe intérieurement à la doſe de deux ou trois gouttes, ſous la forme d'*oleo-ſaccharum*, ſoit en en frotant la nuque du cou, & l'épine du dos. Cette huile entre dans la compoſition de la plupart des baumes apoplectiques, qui ſont recommandés par différens auteurs.

Les fleurs & les ſommités fleuries de *marjolaine* entrent dans un grand nombre de compoſitions officinales, dont les vertus ſont analogues à celles que nous avons accordées à cette plante, & dont elle fait par conſéquent un ingrédient utile.

L'huile d'olive, dans laquelle on fait infuſer des ſommités fleuries de *marjolaine*, ſe charge réellement des parties véritablement actives de cette plante; ſavoir, de ſon huile eſſentielle, & de ſa partie aromatique; mais ſi l'on vient à cuire juſqu'à conſommation de l'humidité, ſelon l'art, ces principes volatils & actifs ſe diſſipent au moins en très-grande partie; & la matiere qui reſte ne poſſede plus gueres que les vertus de l'huile d'olive altérée par la coction. *Voyez* HUILE. (*b*)

MARIONNETTE, ſ. f. (*Méchan.*) les *marionnettes* ſont des petites figures mobiles de carton, de bois, de métal, d'os, d'ivoire, dont ſe ſervent les batteleurs pour amuſer le peuple, & quelquefois auſſi ce qu'on appelle les honnêtes gens.

Leur invention eſt bien ancienne. Hérodote les connoiſſoit déja, & les nomme des ſtatues mobiles par des nerfs. Dans les banquets de Xénophon, Socrate demande à un charlatan, comment il pouvoit être ſi gai dans une profeſſion ſi triſte? Moi, répond celui-ci, je vis agréablement de la folie des hommes dont je tire bien de l'argent, avec quelques morceux de bois que je fais remuer. Ariſtote n'a pas dédaigné de parler de ces figures humaines, tendues, dit-il, avec des fils, qui leur font mouvoir les mains, les jambes, & la tête. On trouve dans le premier livre de Platon ſur les loix, un beau paſſage à ce ſujet: c'eſt un Athénien qui dit que les paſſions produiſent dans nos corps, ce que les petites cordes exécutent ſur les figures de bois; elles remuent tous nos membres, continue-t-il, & les jettent dans des mouvemens contraires, ſelon qu'elles ſont oppoſées entre elles.

L'uſage de ces figures à reſſort ne paſſa-t-il pas, avec le luxe de l'Aſie, & la corruption de la Grece, chez les Romains, vainqueurs de ces peuples ingénieux? Rien n'eſt plus vrai; car il en eſt quelquefois queſtion dans les auteurs latins. Horace parlant d'un prince ou d'un grand, qui ſe laiſſe conduire au caprice d'une femme ou d'un favori, le compare à ces jouets dont les reſſorts vont au gré de la main qui tient le fil. « Vous, dit-il, n'êtes-vous pas l'eſ» clave d'un autre? Idole des bois, c'eſt un bras » étranger qui met en jeu tous vos reſſorts »!

Tu mihi qui imperitas, aliis ſervis miſer atque
Duceris, ut nervis alienis mobile lignum.
Sat. 7. liv. II. ℣. 81.

Ecoutons l'arbitre des plaiſirs de Néron. « Tandis » que nous étions à boire, dit Pétrone au feſtin de » Trimalcion, un eſclave apporte un ſquelete d'ar» gent, dont les muſcles & les vertebres avoient une » flexibilité merveilleuſe. On le mit deux fois ſur la » table; & cette ſtatue ayant fait d'elle-même des » mouvemens & des grimaces ſingulieres, Trimal» cion s'écria: Voilà donc ce que nous ſerons tous, » quand la mort nous aura plongé dans la tombe? Sans doute que le ſquelete de Pétrone étoit mu par des poids, des roues, des reſſorts intérieurs, comme les automates de nos artiſtes.

L'empereur Marc Antonnin parle deux ou trois fois dans ſes ouvrages de ces ſortes de ſtatues mobiles à reſſort, & s'en ſert de comparaiſon pour des préceptes de morale. Semblablement Favorinus, ſi vanté par Aulu-Gelle, voulant prouver la liberté de l'homme, & ſon indépendance des aſtres, dit que les hommes ne ſeroient que de pures *machines à faire jouer*, s'ils n'agiſſoient pas de leur propre mouvement, & s'ils étoient ſoumis à l'influence de ces aſtres.

En un mot, toutes les expreſſions dont les Grecs & les Romains ſe ſervent, indiquent qu'ils connoiſſoient, auſſi-bien que les modernes, ces figures mobiles que nous appellons *marionnettes*. Les *neuroſpleſta* d'Hérodote, de Xénophon & autres, c'eſt-à-dire, des machines à nerfs & à reſſort; les *mobilia ligna*

ligna nervis alienis d'Horace; les *catenationes mobiles* de Pétrone; les *ligneolæ hominum figuræ* d'Apulée, rendent parfaitement ce que les Italiens entendent par *gelli buratini*, les Anglois par *the puppets*, & les François par *marionnettes*.

Ce ſpectacle ſemble fait pour notre nation. Jean Brioché, arracheur de dents, nous le rendit agréable dans le milieu du dernier ſiecle. Il eſt vrai que dans le même tems un anglois trouva le ſecret de faire mouvoir les *marionnettes* par des reſſorts, & ſans employer des cordes; mais nous préférâmes les *marionnettes* de Brioché, à cauſe des plaiſanteries qu'il leur faiſoit dire. Enfin Fanchon, ou François Brioché, immortaliſé par Deſpréaux, ſe rendit encore plus célébre que ſon pere dans ce noble métier. (*D. J.*)

MARIONNETTES, *en terme de Cardeur*, ſont deux montans de bois plantés à la tête du rouet ſur chaque bord du banc, & garnis de deux fraſeaux de jonc ou de paille qui ſe traverſent parallelement à la poſition de la roue. *Voyez les Pl. de Draperie.*

MARIONNETTE, ſ. f. (*Art. d'ourdiſ.*) piece de bois mobile à laquelle ſont attachés les fraſeaux de tous les rouets. *Voyez* FRASEAUX.

MARIPENDAM, (*Bot. exot.*) arbriſſeaux de la nouvelle Eſpagne, qui s'éleve à la hauteur de ſix à ſept pieds; ſa tige eſt cendrée; ſes feuilles ſont vertes, & portées ſur des longs pédicules rougeâtres; ſon fruit croît en grappes; on en recueillie les boutons, on en exprime le jus, on le fait épaiſſir, & on s'en ſert pour déterger les ulceres. (*D. J.*)

MARIQUES LES, (*Géog. anc.*) peuple d'Italie. *Voyez* MARICI. (*D. J.*)

MARIQUITES, (*Geog.*) peuples errans, ſauvages & barbares de l'Amérique méridionale au Bréſil. M. de Liſle le met à l'orient de Fernambuc, & au nord de la riviere de S. François. (*D. J.*)

MARITAL, adj. (*Juriſprud.*) ſe dit de quelque choſe qui a rapport au mari, comme la puiſſance *maritale*. *Voyez* PUISSANCE.

MARITIMA COLONIA, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule Narbonoiſe. On prétend que c'eſt aujourd'hui MARTEGUE. (*D. J.*)

MARITIME, adj. (*Marine.*) épithete qu'on donne aux choſes qui regardent la marine. Ainſi, on dit une place *maritime*, des forces *maritimes*, &c.

MARISA, (*Géogr.*) riviere de la Romanie. Elle a ſa ſource au pié du mont Hémus, & finit par ſe jetter dans le golfe de Mégariſſe, vis-à-vis de l'île Samandrachi. On la dit navigable depuis ſon embouchure juſqu'à Philippopoli. Cette riviere eſt l'*Ebrus* des anciens. (*D. J.*)

MARIZAN, (*Géogr.*) montagne d'Afrique dans la province de Gutz, au royaume de Fez. Elle eſt fort haute & fort froide; ſes habitans ſont béréberes. Ils vivent dans des huttes faites de branches d'arbres, ou ſous de nattes de joncs plantées ſur des pieux. Ce ſont de vrais ſauvages, errans dans leurs montagnes, & ne payant de tributs à perſonne.

MALBOROUGH, (*Géogr.*) c'eſt le *Cunetio* des anciens, petite ville à marché d'Angleterre en Wiltſhire, avec titre de duché, qu'elle a donné à un des plus grands héros du dernier ſiecle Elle envoie deux députés au parlement, & eſt ſur le Kennet, à 60 milles S. O. de Londres. *Long.* 16. 10. *lat.* 51. 24. (*D. J.*)

MARLE, (*Géogr.*) petite ville de France en Picardie, avec titre de comté, ſur la Serre, dans la Thiérache, à trois lieues de Guiſe, 37 N. E. de Paris. *Long.* 21 d 26′. 16″. *lat.* 49 d 44′. 24″. (*D. J.*)

MARLIE *ou* MARLI, ſ. m. (*Art d'ourdiſſ. & ſoirie.*) le *marli* quoique fabriqué ſur un métier, tel que ceux qui ſervent à faire l'étoffe unie, néanmoins eſt un ouvrage de mode ou d'ajuſtement, qui dérive de la gaze unie. On diſtingue deux ſortes de *marlis*; ſavoir, le *marli* ſimple & le *marli* double, auquel on donne le nom de *marli d'Angleterre*.

Le *marli* ſimple eſt monté comme la gaze, & ſe travaille de même, avec cette différence néanmoins qu'on laiſſe plus ou moins de dents vuides au peigne, pour qu'il ſoit à jour.

Le *marli* le plus groſſier eſt compoſé de 16 fils chaque pouce; ce qui fait 352 fils qui ne ſont point paſſés dans les perles, & pareille quantité qui y ſont paſſés deux fois, en ſuppoſant l'ouvrage en demi-aune de large.

Le *marli* fin eſt compoſé de 20 fils par pouce; ce qui fait 440 fils paſſés en perle, & pareille quantité qui ne le ſont pas. Une chaîne ourdie pour un *marli* fin, doit contenir 880 fils ſeulement roulés ſur une même enſuple; & le *marli* le plus groſſier, 704 de même.

Chaque dent du peigne contient un fil paſſé en perle, & un fil qui ne l'eſt pas, quant à celles qui ſont remplies, parce qu'on laiſſe des dents vuides pour qu'il ſoit à jour.

Suivant cette diſpoſition, le *marli* groſſier contient 9 points de ligne de diſtance d'un fil à l'autre, & le *marli* fin, 7 points à peu-près.

Lorſque l'ouvrier travaille le *marli*, il paſſe deux coups de navette qui ſe joignent, & laiſſe une diſtance d'une ligne & demie pour les deux autres coups qui ſuivent de même, & ſucceſſivement continue l'ouvrage de deux coups & en deux coups; de façon qu'il repréſente un quarré long ainſi qu'il eſt repréſenté par la figure du *marli* groſſier. Le *marli* plus fin eſt de 13 points environ, ce qui revient à-peu-près à une hauteur qui forme le double de la largeur. Il ſemble que l'ouvrage auroit plus de grace, ſi le quarré étoit parfait, mais auſſi il reviendroit plus cher parce qu'il prendroit plus de trame.

La ſoie deſtinée pour cet uſage n'eſt point montée, c'eſt-à-dire qu'elle eſt greſe, ou telle qu'elle ſort du cocon. Elle eſt teinte en crud pour les *marlis* de couleur; & pour ceux qui ſont en blanc, on n'emploie que de la ſoie greſe, qui eſt naturellement blanche. On ne pourroit travailler ni le *marli*, ni la gaze, ſi la ſoie étoit cuite ou préparée comme celle qui eſt employée dans les étoffes de ſoie.

Le *marli croiſé*, ou *façon d'Angleterre*, eſt bien différent du *marli* ſimple. Il eſt compoſé d'une chaîne qui contient la même quantité de fils du *marli* groſſier; c'eſt-à-dire 704 environ, qui ſont paſſés ſur quatre liſſes, comme le taffetas, dont deux fils par dents de celles qui ſont remplies, & à même diſtance de neuf points de ligne au moins chaque dent. Cette chaîne doit être tendue pendant le cours de la fabrication de l'ouvrage, autant que ſa qualité peut le permettre; elle eſt roulée ſur une enſuple.

Indépendamment de cette chaîne, il faut un poil contenant la moitié de la quantité des fils de la chaîne, qui doit être roulé ſur une enſuple ſéparée.

Le poil contient 352 fils; cette quantité doit faire 704 perles, parce que les fils y ſont paſſés deux fois. En les paſſant au peigne, il faut une dent de deux fils de chaîne ſimplement, ſans aucun fil de poil, de façon que le poil ourdi ne compoſe que la moitié de la chaîne.

La façon de paſſer les fils de poil dans les perles eſt ſi ſinguliere, qu'il ſeroit très-difficile d'en donner une explication ſans la démontrer.

Le poil de cet ouvrage doit être extraordinairement lâche, ou auſſi peu tendu que le poil d'un velours, afin que le fil puiſſe ſe prêter à tous les mouvemens qu'il eſt obligé de faire pour former la croiſure; de ſorte que le poids qui le tient tendu, & qui eſt très-léger, doit être paſſé de façon qu'il puiſſe monter au fur & à meſure qu'il s'emploie.

Il faut quatre liſſes à perle pour paſſer le poil; ſavoir deux demi-liſſes & deux liſſes entieres : ces quatre liſſes doivent être attachées ou ſuſpendues devant le peigne, ſans quoi la croiſure ne pourroit pas ſe faire dans l'ouvrage, parce qu'elle ſeroit contrariée par les dents de ce peigne. Ces quatre liſſes, qui ſont poſées ſur des liſſerons extraordinairement minces, ſont arrêtées par une baguette de fer de la longueur de la poignée du battant dans un eſpace de ſix lignes, ou un demi-pouce environ. Cette précaution eſt néceſſaire, afin que quand l'ouvrier a paſſé ſon coup de navette, & qu'il tire le battant à ſoi pour faire joindre la trame, les liſſes à perle qui dévancent le peigne ne ſoient pas arrêtées à l'ouvrage, & puiſſent avancer & reculer de la même façon, & faire le même mouvement du peigne.

Tous les fils de poil doivent être paſſés deſſous les fils de la chaîne, afin que les derniers puiſſent lever alternativement pour arrêter la trame, ſans contrarier le poil par la croiſure ordinaire du taffetas pendant le cours de la fabrication.

Chaque liſſe doit contenir 176 perles, tant celles qui ſont entieres, que celles qui ne le ſont pas ; de façon que les quatre liſſes doivent avoir la quantité de 704 perles; ce qui fait le double des fils de poil, parce que chaque fil doit être paſſé alternativement dans la perle d'une demi-liſſe, & dans celle d'une liſſe entiere.

Les quatre liſſes à perle doivent être attachées de maniere qu'elles puiſſent lever comme celles d'un ſatin.

Chacune des liſſes entieres doit être placée de façon que la perle ſe trouve entre les deux fils de la chaîne, tant de ceux qui n'ont point de fil de poil dans le milieu, que de ceux qui en ont.

Des deux fils de poil qui ſont dans une même dent entre les deux fils de chaîne, le premier à gauche doit être placé dans la perle de la liſſe entiere qui eſt entre les deux fils de la dent qui n'a que deux fils de chaîne à gauche, & de-là être repaſſé dans la perle de la demi-liſſe qui doit répondre aux deux fils de la dent où ſont les fils de poil.

Le ſecond fil de poil de la même dent doit être paſſé dans la perle de la demi-liſſe qui répond aux deux fils qui n'ont point de poil à droite, & de-là être repaſſé dans la perle de la ſeconde liſſe entiere à gauche.

Chacun des fils de poil qui eſt paſſé dans la perle d'une demie-liſſe, doit paſſer ſous le fil de la liſſe entiere, tant à droite qu'à gauche, & embraſſer ſa maille ; c'eſt ce qui fait la croiſure.

Le *marli figuré* ou *croiſé* ſe travaille avec deux marches, ſur chacune deſquelles on paſſe un coup de navette qui eſt la même, en obſervant de ne faire joindre chaque coup de trame qu'autant qu'on veut donner de hauteur au carreau.

La premiere marche fait lever la premiere & la troiſieme liſſe de chaîne, & la deuxieme & troiſieme liſſe du poil. La ſeconde marche fait lever la deuxieme & quatrieme de chaîne, & la premiere & quatrieme de poil, ainſi en continuant par la premiere & deuxieme marche juſqu'au plein & la hauteur du carré, quand le *marli* eſt à grands carreaux.

On met une troiſieme marche pour faire du plein, quand le *marli* eſt à grands carreaux ; pour lors on paſſe une navette garnie d'une trame cuite de cinq à ſix brins, ſix coups de ſuite; ſavoir, le premier ſur la premiere marche, le ſecond ſur la troiſieme, le deuxieme ſur la troiſieme marche, le troiſieme coup ſur la premiere, le quatrieme ſur la troiſieme, le cinquieme coup ſur la premiere, & le ſixieme enfin ſur la troiſieme.

Cette troiſieme marche fait lever les deux liſſes entieres du poil, & deux liſſes de la chaîne, différentes des deux que fait lever la premiere marche.

C'eſt par inadvertance qu'on a inſéré qu'on laiſſoit des dents vuides au peigne pour que le *marli* fût à jour. Il eſt vrai que la choſe pourroit être poſſible ſi le peigne étoit fin, & qu'on n'en eût pas d'autre; mais ſi on le faiſoit faire exprès, on le demanderoit avec le nombre de dents convenable, & ſuivant la quantité de fils dont la chaîne eſt compoſée en obſervant que cette quantité de dents fût égale à celle de la moitié des fils de la chaîne : comme par exemple, ſur une chaîne de 704 fils, le peigne, ne doit contenir que 352 dents, ainſi des autres.

MARLIE, ſ. f. *en termes de Planeur*, c'eſt un petit bouge qu'on remarque au-deſſous de la moulure d'une piece, & au-deſſus de l'arrête. *Voyez* ARRÊTE.

MARLIN, ſ. m. (*Taill.*) eſpece de hache à fendre du bois. Elle eſt faite comme le gros marteau à frapper devant des Serruriers, Taillandiers, *&c.* avec cette différence qu'au lieu de la panne, c'eſt un gros tranchant, comme il eſt pratiqué aux coignées des bucherons ; l'autre extrémité eſt une tête. Cet outil ſert aux boulangers, bouchers, *&c. Voyez les Pl.*

MARLOW, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, au cercle de baſſe-Saxe, dans le duché de Mecklenbourg, ſur le Reckenits, & chef-lieu d'un bailliage de même nom. *Long.* 30. 40. *lat.* 53. 53. (*D. J.*)

MARLY, (*Géogr.*) maiſon royale, ſituée entre Verſailles & ſaint-Germain, dans un vallon à l'extrémité d'une forêt de même nom. Les jardins ſont de le Nôtre, & les bâtimens ont été élevés ſur les deſſeins & par les ſoins de Manſard. Nous ne verrons plus renaître de ſi beaux morceaux d'architecture & de goût, le tems en eſt paſſé. *Marly* eſt à 4 lieues de Paris. *Long.* 17. 45′. 41″. *lat.* 48. 51′. 38″. (*D. J.*)

MARMANDE, *Géogr.*) ville de France en Guienne. Elle eſt ſur la Garonne, à 6 lieues d'Agen, 12 de Bordeaux, 140 S. O. de Paris. *Long.* 17. 50. *lat.* 44. 33.

Marmande eſt remarquable pour avoir été la patrie de François Combefis dominicain, qui s'eſt diſtingué par ſon érudition théologique. Il a publié pluſieurs opuſcules des peres grecs, des additions à la bibliotheque des peres en 3 *vol in-fol.* une bibliotheque des prédicateurs en 8 *vol. infol.* & d'autres ouvrages. Il eſt mort à Paris en 1679, à 74 ans. (*D. J.*)

MARMARA, *ou* MARMORA, (*Géog.*) nom de quatre îles d'Aſie dans la mer de Marmora, à laquelle elles donnent le nom. La plus grande appellée *Marmara*, a environ 12 lieues de circuit, & une ville de ſon nom. Ces quatre îles abondent en blé, en vin, en fruits, en coton, en pâturages, & en beſtiaux. Elles ſont ſituées au 38d. & environ 35′. de *lat. ſeptent.* & à l'orient d'été d'Héraclée.

La mer de *Marmora*, ou mer Blanche, eſt un grand golfe entre l'Héleſpont & la mer Noire : c'eſt ce que les anciens appelloient *Propontide.* (*D. J.*)

MARMARES, (*Géog. anc.*) peuples des frontieres de la Cilicie, du côté de l'Aſſyrie. Diodore de Sicile, *liv. XVII. chap. xxxviij.* remarque qu'ils furent aſſez hardis pour attaquer Alexandre-le-Grand, & que ce prince fut obligé de les aſſiéger dans leurs retraites au milieu des rochers; mais lorſqu'ils ſe virent prêts à être forcés, ils mirent le feu à leurs cabanes, traverſerent de nuit le camp même des Macédoniens, & ſe retirerent dans les montagnes voiſines. (*D. J.*)

MARMARIQUE, (*Géog. anc.*) grande contrée d'Afrique, entre l'Egypte & les Syrtes, mais qui n'a pas toujours eu le même nom, & dont les bornes ont beaucoup varié. Ptolomée, *liv. IV. chap. v.* commence la *Marmarique* à la Cyrénaïque du côté du couchant, & met entre elle & l'Egypte le Nome de Libye. Strabon dit que les *Marmarides* joignoient

l'Egypte, & s'étendoient juſqu'à la Cyrénaïque, étant bornés au nord par la Méditerranée. (*D. J.*)

MARMELADE, ſ. f. (*Pharmac.*) confiture faite du jus des fruits, ou de fruits mêmes, comme de prune, d'abricot, de coin, *&c.* qu'on fait bouillir dans du ſucre juſqu'à conſiſtence. *Voyez* CONFITURE.

La *marmelade* de coin eſt un peu aſtringente, & agréable à l'eſtomac.

Toutes ces *marmelades* ſont excellentes lorſque le ſucre n'y domine point, que les ſucs ou les fruits ſont bien cuits, elles ſont des remedes excellens dans le dévoiement, dans les pertes, & dans le relâchement des fibres.

MARMENTEAU, ſ. m. (*Eaux & forêts.*) c'eſt un bois de haute futaie qui eſt conſervé & qu'on ne taille point. On l'appelle quelquefois *bois de touche*, lorſqu'il ſert à la décoration d'un château ou d'une terre.

MARMITE, ſ. f. (*Cuiſine.*) eſt un uſtenſile de cuiſine, de fer, de fonte, ou de cuivre, profond, & fermé d'un couvercle. On en voit qui ont trois piés, & ce ſont plus communément celles de fer ou de fonte, & d'autres qui n'en ont point, comme celles de cuivre.

MARMITE, (*Hydr.*) eſt un coffre ou tambour de plomb qui ſe met au milieu d'un baſſin, orné de pluſieurs jets dardans, ſoudés ſur un tuyau, tournant autour du centre rempli d'un groupe de figures. (*K*)

MARMITE A FEU, *terme & outil de Ferblantier.* Cette *marmite* eſt de fonte, d'un pié & demi de circonférence, dans laquelle les Ferblantiers mettent de la cendre & du charbon de bois pour faire chauffer les fers à ſouder. *Voyez la fig. dans les Pl. du Ferblantier.*

MARMOROIDES, ſ. f. (*Hiſt. nat. Minéral.*) nom générique ſous lequel quelques auteurs déſignent des pierres qui ont de la reſſemblance avec les marbres.

M. Dacoſta comprend ſous ce nom les pierres, qui par leur tiſſu, leur nature & leur propriété reſſemblent aux marbres, mais qui different en ce que les *marmoroïdes* ne forment point comme eux de couches ou de bancs ſuivis, mais ſe trouvent par maſſes détachées dans des couches d'autres ſubſtances. *Voyez* Em. Mandez Dacoſta *natural hiſtory of foſſils I. p.* 241. (—)

MARMOT, DENTALE, DANTALE, DENTÉ, (*Hiſt. nat.*) poiſſon de mer qui reſſemble à la daurade par la forme du corps, par le nombre & la poſition des nageoires & des aiguillons, & même par les couleurs; il en differe par la tête qui eſt platte, il a dans chaque mâchoire quatre dents plus longues que les autres. Rondelet, *Hiſt. des poiſſons, prem. part. liv. V. chap. xix. Voyez* DAURADE (*poiſſon.*)

MARMOTTE, ſ. f. *mus alpinus*, (*Hiſt. nat.*) quadrupede qui a depuis le bout du muſeau juſqu'à l'origine de la queue environ treize pouces de longueur; celle de la queue eſt de ſix pouces & demi. Comme le lievre & le lapin il a le muſeau court & gros, la tête allongée & un peu arquée à l'endroit du front; les oreilles ſont très-courtes, à peine paroiſſent-elles au-deſſus du poil, qui a peu de longueur ſur la tête, excepté à l'endroit des joues où il eſt beaucoup plus long. La levre du deſſous eſt plus courte que celle du deſſus; le corps eſt gros & fort étoffé; les jambes ſont courtes & le paroiſſent encore davantage parce qu'elles ne ſont jamais bien étendues. Le ſommet de la tête, le deſſus du cou, les épaules, le dos & les flancs ſont noirs avec des teintes de gris & de cendré; les côtés de la tête ont du gris & du noirâtre; les oreilles ſont griſes; le bout du muſeau, le deſſous de la mâchoire inférieure & du cou, les jambes de devant, le deſſous & les côtés de la poitrine, le ventre, la face intérieure de la cuiſſe & de la jambe, & les quatre piés ont une couleur rouſſe mêlée de noir, de gris, & meme de cendré; la croupe & la face extérieure de la cuiſſe & de la jambe ſont d'une couleur brune & rouſsâtre; la queue eſt mêlée de cette derniere couleur & de noir.

La *marmotte* priſe jeune s'apprivoiſe plus aiſément qu'aucun autre animal ſauvage; on l'apprend à tenir un bâton, à geſticuler, à danſer, *&c.* Elle mord lorſqu'elle eſt irritée; elle attaque les chiens; elle ronge les meubles, les étoffes, & même le bois. Elle ſe tient ſouvent aſſiſe, & elle marche ſur les piés de derriere. Elle porte à ſa gueule ce qu'elle ſaiſit avec ceux de devant & mange debout comme l'écureuil. Elle court aſſez vîte en montant; elle grimpe ſur les arbres; elle monte entre deux parois de rochers: c'eſt des *marmottes*, dit-on, que les Savoyards ont appris à grimper pour ramonner les cheminées. Elles mangent de la viande, du pain, des fruits, des racines, des herbes potageres, des choux, des hannetons, des ſauterelles, *&c.* Elles aiment le lait, & le boivent en grande quantité en marmottant, c'eſt-à-dire en faiſant comme le chat une eſpece de murmure de contentement: elles ne boivent que très-rarement de l'eau & refuſent le vin. La *marmotte* a la voix d'un petit chien; mais lorſqu'elle eſt irritée ou effrayée, elle fait entendre un ſifflement ſi perçant & ſi aigu qu'il bleſſe le tympan. Cet animal ſeroit aſſez bon à manger, s'il n'avoit, comme le rat, ſur-tout en été, une odeur très-forte & déſagréable que l'on ne peut maſquer que par des aſſaiſonnemens très-forts. Il ſe plaît dans la région de la neige & des glaces, que l'on ne trouve que ſur les plus hautes montagnes; cependant il eſt ſujet plus qu'un autre, à s'engourdir par le froid; il ſe retire en terre à la fin de Septembre, ou au commencement d'Octobre pour n'en ſortir qu'au commencement d'Avril. Sa retraite eſt grande, moins large que longue, & très-profonde: c'eſt une eſpece de galerie faite en forme d'Y, dont les deux branches ont chacune une ouverture, & aboutiſſent toutes deux à un cul-de-ſac qui eſt le lieu du ſéjour. Il eſt non-ſeulement jonché mais tapiſſé fort épais de mouſſe & de foin; les *marmottes* en font ample proviſion pendant l'été. Elles demeurent pluſieurs enſemble & travaillent en commun à leur habitation; elles s'y retirent pendant l'orage, pendant la pluie, & dès qu'il y a quelque danger: elles n'en ſortent même que dans les beaux jours. L'une fait le guet, & dès qu'elle apperçoit un homme, un chien, une aigle, *&c.* elle avertit les autres par un coup de ſifflet, & ne rentre elle-même que la derniere. Lorſque ces animaux ſentent les approches de la ſaiſon qui doit les engourdir, ils ferment les deux portes de leur domicile, ils ſont alors très-gras; quelques-uns peſent juſqu'à vingt livres; ils le ſont encore trois mois après; mais ils deviennent maigres à la fin de l'hiver. Il n'eſt pas sûr qu'ils ſoient toujours engourdis pendant ſept ou huit mois: auſſi les chaſſeurs ne vont les chercher dans leur caveau que trois ſemaines ou un mois après que les iſſues ſont murées, & ils n'ouvrent leur retraite que dans le tems des grands froids: alors ils les trouvent tellement aſſoupis, qu'ils les emportent aiſément; mais lorſqu'il fait un vent chaud, les *marmottes* ſe réveillent au premier bruit, & creuſent plus loin en terre pour ſe cacher. Ces animaux ne produiſent qu'une fois l'an, les portées ordinaires ſont de trois ou quatre petits; ils ne vivent que neuf ou dix ans. On trouve les *marmottes* ſur les Alpes, les Apennins, les Pyrénées, & ſur les plus hautes montagnes de l'Allemagne. On diſtingue pluſieurs autres eſpeces de *marmottes*; ſavoir le bobak, ou *marmotte* de Pologne; le mouax, ou *marmotte* de Canada, le cavia, ou *marmotte* de Bahama; & le cuicet, ou *marmotte* de Strasbourg. *Hiſtoire nat.*

gen. & part. tom. VIII. Voyez QUADRUPEDE.

On demande comment les *marmottes*, les loirs, qui ſont pluſieurs mois ſans prendre de nourriture, ont cependant le ventre rempli de graiſſe : voici comme on explique ce phénomene. Dans les animaux qui ſont amas de graiſſe, il ſe trouve des membranes redoublées, & comme feuilletées : ces membranes diverſement collées les unes aux autres par certains endroits, & ſéparées par d'autres, forment une infinité de petits ſacs, où aboutiſſent des petites glandes, par leſquelles la partie huileuſe du ſang eſt filtrée. Il y a lieu de croire que les veines ont auſſi de petites bouches ouvertes dans ces mêmes petits ſacs, & qu'elles y reçoivent cette ſubſtance huileuſe, pour la porter avec les reſtes du ſang dans le ventricule droit du cœur, lorſqu'il ſe rencontre des beſoins extraordinaires.

Les *marmottes* au-lieu d'un épiploon, qui eſt unique dans les autres animaux, en ont trois ou quatre les uns ſur les autres ; ces épiploons ont leurs veines qui retournent dans la veine cave, comme pour reprendre dans les aquéducs, qui portent au cœur la matiere du ſang, & pour lui envoyer dans l'indigence la matiere que les ſacs membraneux qui contiennent la graiſſe ont en reſerve, & qu'ils ont reçu des arteres, pendant que le corps de l'animal avoit plus de nourriture qu'il ne lui en falloit pour réparer les diſſipations ordinaires.

MARMOUTIER *ou* MAURMUNTIER, (*Géogr.*) en latin *Mauri civitas*, petite ville de France, dans la baſſe Alſace, à une lieue de Saverne, avec une abbaye de bénédictins, qui a pris ſon nom d'un de ſes abbés, nommé *Maurus*. Elle fut cependant fondée par ſaint Firmin, vers l'an 725. Cette abbaye occupe le tiers de la ville, & par conſéquent cette ville eſt miſérable. *Long.* 26. 2. *lat.* 48. 44.

Il y a une autre abbaye de *Marmoutier* en France, qui eſt auſſi ſous la regle de ſaint Benoît, & qui a été fondée dans la Touraine, près de la Loire, à une lieue de Tours. Cette abbaye eſt bien autrement célebre que celle de la baſſe Alſace. Ce fut S. Martin qui établit ce monaſtere en 371. On le fait paſſer pour le premier & le plus ancien de ceux qui ſont en occident. Auſſi l'a-t-on nommé par excellence, *majus monaſterium*, d'où l'on a fait en notre langue *Marmoutier*. Le revenu de l'abbaye eſt de 16 mille livres de rente, & celui des moines de 18 mille. Les bâtimens ont été ſuperbement rétablis dans ces derniers tems ; enfin en 1737 cette abbaye a en partie été réunie à l'archevêché de Tours. (*D. J.*)

MARNAUX, ſ. m. pl. *terme de Pêche*, uſité dans le reſſort de l'amirauté de Marennes, eſt un rets qui ſert à faire la pêche des oiſeaux. Ce ſont les mêmes filets que les pêcheurs de la pointe du Baſck nomment *marécages ;* les pieces en ont trente à quarante braſſes juſqu'à cinquante de long, & trois braſſes de chûte ; elles ſont amarées ſur de hauts pieux plantés à la côte à l'embouchure des petites gorges & baſſes marécageuſes.

Les tems les plus favorables pour faire cette pêche avec ſuccès ſont les nuits noires & obſcures, & les grands froids, & encore durant les motures & les tempêtes ; les filets ſont compoſés de fil très-fin, & les mailles ont depuis quatre pouces juſqu'à ſept ou huit pouces en quarré ; le ret eſt tenu volant & caché, pour donner lieu aux oiſeaux qui s'y prennent de s'engager davantage en ſe débattant pour ſe pouvoir échapper.

MARNE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Minéralogie & Economie ruſtique.*) *marga*, c'eſt une terre calcaire, légere, peu compacte, qui perd ſa liaiſon à l'air, qui fait efferveſcence avec les acides, en un mot qui ne differe de la craie, que parce qu'elle n'eſt point ſi denſe ni ſi ſolide qu'elle. *Voyez* CRAIE.

Rien de plus confus que les deſcriptions que les Naturaliſtes nous donnent de la *marne ;* leurs définitions de cette ſubſtance ne s'accordent nullement ; ils lui aſſignent des propriétés qui lui ſont entierement étrangeres, ou du-moins qu'elle n'a que par ſon mélange accidentel avec d'autres ſubſtances, & ſur-tout avec des terres argilleuſes ; c'eſt auſſi ce mélange qui ſemble avoir induit en erreur la plûpart des Naturaliſtes ; il eſt cauſe que Wallerius & beaucoup d'autres ont placé la *marne* au rang des argilles, c'eſt-à-dire des terres qui ſe durciſſent au feu, propriété qui ne convient point à la *marne* comme telle, mais qui ne peut lui être attribuée qu'en raiſon de la portion d'argille ou de glaiſe avec laquelle elle ſe trouve quelquefois mêlée. On ſent auſſi que c'eſt au mélange de la *marne* avec l'argille qu'eſt dûe la propriété de ſe vitrifier que quelques auteurs lui attribuent : en effet, nous ſavons que l'argille mêlée avec une terre calcaire devient vitrifiable, quoique ſéparées, la premiere de ces terres ne faſſe que ſe durcir par l'action du feu, & la ſeconde ſe change en chaux. En un mot il eſt conſtant que la *marne* eſt une terre calcaire, qui fait efferveſcence avec les acides, qui ne differe de la craie que parce que la premiere eſt moins liée ou moins ſolide que la derniere ; c'eſt comme terre calcaire qu'elle a la propriété de fertiliſer les terres, & M. Pott, dans ſa *Lithogéognoſie*, a fait remarquer avec beaucoup de raiſon qu'il falloit bien diſtinguer dans la *marne*, ſa partie conſtituante, par laquelle elle eſt propre à diviſer les terres & à contribuer à la croiſſance des végétaux, des parties accidentelles, telles que la glaiſe, le ſable, *&c.*

Si l'on fait attention à la diſtinction qui vient d'être faite, on ſentira que c'eſt avec très-peu de raiſon que la *marne* a été placée par pluſieurs auteurs au rang des terres argilleuſes, on verra que rien n'eſt moins exact que de donner le nom de *marne* à des terres à pipes, à des terres dont on fait de la porcelaine, à des terres propres à fouler les étoffes, à des terres qui ſe durciſſent dans le feu, *&c.* toutes ces terres ont des propriétés qui ne conviennent qu'aux vraies argilles.

C'eſt auſſi, faute d'avoir eu égard à ces diſtinctions, que les auteurs anglois ſur-tout nous parlent de la *marne* d'une maniere ſi confuſe & ſi contradictoire ; en effet, les uns nous diſent que rien n'eſt plus avantageux que la *marne* pour rendre fertiles les terreins ſablonneux ; d'autres au contraire prétendent que cette terre eſt propre à fertiliſer les terres glaiſes trop denſes & trop compactes : il eſt aiſé de voir qu'une même terre n'eſt point propre à remplir des vûes ſi oppoſées. Nous allons tâcher de faire diſparoître ces contradictions, qui ne viennent que de ce qu'on n'a point aſſez connu la nature de la ſubſtance dont on parloit, & nous remarquerons en paſſant que cela prouve combien on peut être trompé quand on ne conſulte que le coup-d'œil extérieur des ſubſtances du regne minéral.

Si la terre que l'on trouve eſt ſeche, en pouſſiere, peu liée, & ſoluble dans les acides, c'eſt-à-dire calcaire, ce ſera de la vraie *marne* proprement dite, alors elle ſera propre à fertiliſer les terreins trop gras & trop peſans, parce qu'elle les diviſera, elle écartera les unes des autres les parties tenaces de la glaiſe, par-là elle la rendra plus perméable aux eaux, dont la libre circulation contribue eſſentiellement à la croiſſance des végétaux. D'un autre côté ſi ce qu'on appelle *marne* eſt une terre purement glaiſeuſe & argilleuſe, ou du-moins une pierre calcaire mêlée d'une grande partie d'argille ou de glaiſe ; alors elle ſera propre à fertiliſer les terreins maigres & ſablonneux, elle leur donnera plus de liaiſon, propriété qui ſera dûe à la partie argilleuſe.

Une vraie *marne*, c'eſt-à-dire celle qui eſt calcaire & préciſément de la nature de la craie, ſera très-propre à bonifier un terrein humide & bas, qui ſuivant l'expreſſion aſſez juſte du laboureur, eſt *aigre* & *froid ;* cette aigreur ou cette acidité vient du ſéjour des eaux & des plantes qu'elles ont fait pourrir dans ces ſortes d'endroits : alors la vraie *marne* étant une terre calcaire, c'eſt-à-dire abſorbante & alkaline, ſera propre à ſe combiner avec les parties acides qui dominoient dans un tel terrein, & qui nuiſoient à ſa fertilité. Par la combinaiſon de cet acide avec la *marne*, il ſe formera, ſuivant le langage de la Chimie, des ſels neutres qui peuvent contribuer beaucoup à favoriſer la végétation.

Il eſt donc important de ſavoir avant toute choſe ce que c'eſt que l'on appelle *marne*, de s'aſſurer ſi celle que l'on trouve dans un pays eſt pure & calcaire, ou ſi c'eſt à de l'argille ou de la terre mêlée d'argille que l'on donne le nom de *marne*. Pour s'éclaircir là-deſſus, on n'aura qu'à l'eſſayer avec de l'eau-forte, ou ſimplement avec du vinaigre : ſi la terre s'y diſſout totalement, ce ſera une marque que c'eſt de la *marne* pure, véritable & calcaire ; s'il ne s'en diſſout qu'une portion, & qu'en mettant une quantité ſuffiſante de diſſolvant il reſte toujours une partie de cette terre qui ne ſe diſſolve point, ce ſera un ſigne que la *marne* étoit mêlée d'argille ou de glaiſe. S'il ne ſe diſſout rien du tout, ce ſera une preuve que la terre que l'on a trouvée eſt une vraie argille ou glaiſe, à qui l'on ne doit par conſéquent point donner le nom de *marne*.

Il faudra auſſi conſulter la nature des terreins que l'on voudra *marner* ou mêler avec de la *marne ;* il y en a qui étant déja calcaires, ſpongieux par eux-mêmes, ne demandent point à être diviſés davantage : dans ce cas la vraie *marne* calcaire ne doit pas leur convenir ; on réuſſira mieux à fertiliſer de pareils terreins, en leur joignant de la glaiſe ou de l'argille. *Voyez* GLAISE.

En général on peut dire que la *marne* fertiliſe entant qu'elle eſt calcaire, c'eſt-à-dire entant qu'elle eſt compoſée de particules faciles à diſſoudre dans les eaux, & propres à être portées par ces mêmes eaux en molécules déliées à la racine des plantes dans leſquelles ces molécules paſſent pour contribuer à leur accroiſſement.

La *marne* varie pour la couleur ; il y en a de blanche, de griſe, de rougeâtre, de jaune, de brune, de noire, *&c.* ces couleurs ſont purement accidentelles & ne viennent que des ſubſtances minérales étrangeres avec leſquelles cette terre eſt mêlée. (—)

MARNIERE, ſ. f. (*Economie ruſtique.*) eſt le lieu ou la mine d'où l'on tire la marne. *Voyez* MARNE.

MARNOIS, ſ. m. (*Marine.*) ce ſont des bateaux de médiocre grandeur qui viennent de Brie & de Champagne juſqu'à Paris ſur la Marne & ſur la Seine.

MARO & GÉMÉLICOLLES, (*Géog. anc.*) montagnes de la Sicile ainſi nommées par Pline *liv. III. ch. viij.* Solin & d'autres géographes leur donnent le nom commun de *Nebrodes*. La montagne *Maro* s'appelle aujourd'hui *Madonia*, & celle de Gémélli *Monte di mele*.

MAROC, EMPIRE DE, (*Géogr.*) grand empire d'Afrique dans la partie la plus occidentale de la Barbarie, formé des royaumes de Maroc, de Fez, de Tafilet, de Sus, & de la province de Dara. *Voyez* M. de Saint-Olon.

Cet empire peut avoir 250 lieues du nord au ſud, & 104 de l'eſt à l'oueſt ; il eſt borné du côté du nord par la Méditerranée, à l'orient & à l'occident par la mer Atlantique, & au midi par le fleuve Dara. Les chrétiens cependant tiennent quelques places ſur les côtes ; les Eſpagnols ont du côté de la Méditerranée Ceuta, Melilla & Orans ; les Portugais poſſedent Magazan ſur l'Océan.

Tout le reſte appartient à l'*empire de Maroc*, qui ſe forma dans le dernier ſiecle. Le fameux Mouley-Archi, roi de Tafilet, & Moula-Iſmaël ſon frere, réunirent les royaumes de *Maroc*, de Fez, de Tafilet & de Sus, la vaſte province de Dara ſous une même puiſſance.

Ainſi cet empire, qui comprend une partie de la Mauritanie, fut mis autrefois par Auguſte ſous le ſeul pouvoir de Juba. Il eſt peuplé des anciens Maures, des Arabes Bédouins qui ſuivirent les califes dans leurs conquêtes, & qui vivent ſous des tentes comme leurs ayeux, des Juifs chaſſés par Ferdinand & Iſabelle, & des noirs qui habitent par-delà le mont Atlas.

On voit dans les campagnes, dans les maiſons, dans les troupes, un mélange de noirs & de métis.

Ces peuples, dit M. de Voltaire, trafiquerent de tout tems en Guinée ; ils alloient par les deſerts, aux côtes où les Portugais vinrent par l'Océan. Jamais ils ne connurent la mer que comme l'élément des pirates. Enfin toute cette vaſte côte de l'Afrique depuis Damiete juſqu'au mont Atlas, étoit devenue barbare, dans le tems que nos peuples ſeptentrionaux autrefois plus barbares encore, ſortoient de ce triſte état pour tâcher d'atteindre un jour à la politeſſe des Grecs & des Romains. (*D. J.*)

MAROC, *royaume de*, (*Géog.*) royaume d'Afrique dans la partie la plus occidentale de la Barbarie. Il eſt borné au nord par le fleuve Ommirabi, à l'orient par le mont Atlas, au midi par la riviere de Sus, & au couchant par l'Océan occidental. Ce royaume s'étend le long de la côte, depuis l'embouchure de la riviere de Sus, que les anciens appelloient *Suriga*, juſqu'à la ville d'Azamor.

Les forces de ce royaume ſont peu redoutables par mer, parce que le nombre des bâtimens qu'il équipe en mauvais ordre, n'ont ordinairement qu'une douzaine de 15 à 20 pieces de canon mal ſervies. S'ils font des priſes, le roi en a ſa moitié, mais il prend tous les eſclaves en payant 50 écus pour chacun de ceux qui ne ſont pas compris dans ſa moitié.

Les forces de terre ne valent pas mieux que celles de mer, parce qu'elles n'ont ni armes ni diſcipline.

Quoique le royaume de *Maroc* ſoit diviſé en ſept provinces aſſez grandes, il eſt cependant très-peu peuplé, à cauſe de ſon terrein ſablonneux & ingrat, qui ne permet pas l'abondance des grains & des beſtiaux ; il produit ſeulement une grande quantité de cire & d'amandes qui ſe débitent en Europe.

On compte dans tout ce royaume 25 à 30 mille cabanes d'adouards, qui font 80 à 100 mille hommes payant annuellement au roi la dixme de leurs biens depuis l'âge de 15 ans. Un adouard eſt une eſpece de village ambulant compoſé de quelques familles arabes, qui campent ſous des tentes tantôt dans un lieu, tantôt dans l'autre ; chaque adouard a ſon marabou & ſon chef, qui eſt élu. Rien n'eſt comparable à la miſere & à la malpropreté de ces arabes.

Le roi de *Maroc* prend le titre de *grand chérif*, c'eſt-à-dire de premier ſucceſſeur de Mahomet, dont il prétend deſcendre par Aly & par Fatime, gendre & fille de ce faux prophete.

Sa religion, pleine de ſuperſtitions, eſt fondée ſur l'alcoran, que les Maures & les Arabes expliquent à leur maniere, ſelon l'interprétation de Melich.

Quoique les eſclaves chrétiens appartiennent au roi, ils n'en ſont pas moins malheureux par la rudeſſe de leurs travaux, leur mauvaiſe nourriture, les lieux ſouterreins où on les fait coucher.

Les juifs, quoiqu'utiles & en grand nombre dans

cet état, y ſont rançonnés comme autrefois parmi les chrétiens.

Les alcaïdes gouvernent le royaume ſous l'autorité du chérif, car il n'a ni cour de juſtice, ni conſeil particulier, ni miniſtre ; il eſt l'auteur, l'interprete & le juge de ſes lois. Dans ſon royaume de *Maroc*, comme à la Chine, il donne le droit à l'empire par ſon teſtament en faveur de celui de ſes enfans qu'il lui plaît de nommer, ou même d'un autre ſujet pour ſon ſucceſſeur. Ainſi les partis peuvent ſe former pendant la vie du monarque ; & s'il ne fait point de teſtament, ou s'il ne laiſſe point de nomination par ſon teſtament, tout ſe trouve préparé à la diviſion & aux guerres civiles.

J'ajoute que le roi de *Maroc*, malgré ſon deſpotiſme, reconnoît en matiere de religion l'autorité ſupérieure du Moufti & de ſes prêtres ; il n'a pas le pouvoir de les dépoſer, quoiqu'il ait celui de les établir : cependant s'ils mettoient obſtacle à ſes deſſeins, ſa vengeance ſeroit sûre & leur perte inévitable, à moins qu'ils ne le détronaſſent au même moment. (*D. J.*)

MAROC, *province de*, (*Géog.*) c'eſt la principale des ſept provinces du royaume de même nom, & qui forme une figure triangulaire au milieu des autres.

Cette province ſe nommoit autrefois *Bocano emero*, & ſa capitale étoit l'ancienne ville d'Agmet, d'où les Lumptunes ou Almoravides vinrent fondre dans le pays. Ils y bâtirent enſuite la ville de *Maroc* pour être le ſiége de leur empire & la capitale non-ſeulement de la province, mais encore de toute la partie occidentale de la Mauritanie Tangitane.

Les habitans de cette province ont hors des montagnes un terrein abondant en froment, en orge, en millet & en dattes ; ils ſont dans les villes aſſez bien vêtus à leur mode, mais les montagnards ſont miſérables, parce qu'ils ne recueillent qu'un peu d'orge ſous la neige. (*D. J.*)

MAROC, (*Géogr.*) capitale du royaume & de la province de même nom ; c'eſt une grande ville, la mieux ſituée de toute l'Afrique, dans une belle plaine, à cinq ou ſix lieues du mont Atlas, environnée des meilleures provinces de la Mauritanie tangitane. On croit que c'eſt l'ancienne *Bocanum Hemerum*, où il y avoit un évêché avant la domination des Maures. Elle a été bâtie par Abu Téchifien, premier roi des Almoravides, environ l'an 1052, & 454 de l'hégire. Elle eſt fermée de bonnes murailles faites à chaux & à ſable, avec une fortereſſe du côté du midi ; mais cette ville a bien déchu de ſon ancienne ſplendeur, & ne contient pas aujourd'hui 25 mille ames. Sa fortereſſe & ſa moſquée, autrefois ſi fameuſes, ne ſont plus rien. *Maroc* eſt à environ 100 lieues S. O. de Fez, 50 N. E. de Sus. *Long.* 10. 30. *lat.* 30. 32. (*D. J.*)

MAROC, ſ. m. (*Draps.*) ſerges qui ſe fabriquent à Rouen. *Voyez l'article* MANUFACTURE EN LAINE.

MAROCOSTINES, (*Pharmacie.*) *pilules marocoſtines ;* c'eſt un extrait cathartique compoſé des drogues ſuivantes.

Prenez gomme ammoniaque une once & demie ; myrrhe, ſix gros ; aloës, une livre ; agaric, ſix gros ; rhubarbe, trois onces ; ſafran, une demi-once ; coſtus, ſix gros ; bois d'aloës, deux gros ; feuilles de lentiſque, une demi-once : faites une décoction des ſix derniers ingrédiens dans deux livres de ſuc de roſe de damas, & dans une quantité ſuffiſante d'eau commune. Exprimez le tout fortement : ajoutez enſuite la gomme ammoniaque & la myrrhe diſſoute dans quatre onces de vinaigre de ſquille avec l'aloës. Donnez au tout une conſiſtence convenable par évaporation.

Ce remede eſt apéritif ; il s'ordonne depuis quinze grains juſqu'à deux ſcrupules. C'eſt un grand atténuant & déſobſtructif.

MAROGNA, (*Géog.*) c'eſt l'ancienne *Maronca* ; petite ville de Turquie dans la Romanie : l'archevêque de Trajanopoli y fait ſa réſidence. Elle eſt ſituée proche la mer, à 28 lieues S. O. d'Andrinople, 60 S. O. de Conſtantinople. *Long.* 43. 16. *lat.* 40. 56. (*D. J.*)

MAROK, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) oiſeau que l'on trouve en Ethiopie & en Abiſſinie : on le nomme auſſi *oiſeau de miel*, à cauſe de l'inſtinct qui lui fait découvrir le miel des abeilles ſauvages, qu'elles cachent avec ſoin ou ſous la terre ou dans les creux de quelques arbres. Lorſque le *marok* a découvert un de ces tréſors cachés, il en avertit les voyageurs par ſon cri ; & lorſqu'il eſt parvenu à s'en faire ſuivre, il bat des aîles & fait un ramage agréable ſur l'endroit où le miel eſt renfermé. On a ſoin d'en laiſſer quelque portion pour le guide, qui eſt fort avide de s'en nourrir.

MARON, ſ. m. *terme de relation.* On appelle *marons* dans les îles françoiſes les negres fugitifs qui ſe ſauvent de la maiſon de leurs maîtres, ſoit pour éviter le châtiment de quelque faute, ſoit pour ſe délivrer des injuſtes traitemens qu'on leur fait. La loi de Moïſe ordonnoit que l'eſclave à qui ſon maître auroit caſſé une dent ſeroit mis en liberté ; comme les chrétiens n'acquierent pas les eſclaves dans ce deſſein, ceux-ci accablés de travaux ou de punitions, s'échappent par-tout où ils peuvent, dans les bois, dans les montagnes, dans les falaiſes, ou autres lieux peu fréquentés, & en ſortent ſeulement la nuit pour chercher du manioc, des patates, ou autres fruits dont ils ſubſiſtent. Mais ſelon le *code noir*, c'eſt le code de marine en France, ceux qui prennent ces eſclaves fugitifs, qui les remettent à leurs maîtres, ou dans les priſons, ou entre les mains des officiers de quartier, ont cinq cens livres de ſucre de récompenſe. Il y a plus : lorſque les *marons* refuſent de ſe rendre, la loi permet de tirer deſſus ; ſi on les tue, on en eſt quitte en faiſant ſa déclaration par ſerment. Pourquoi ne les tueroit-on pas dans leur fuite, on les a bien achetés ? Mais peut-on acheter la liberté des hommes, elle eſt ſans prix ? *Voyez* ESCLAVAGE, *Droit nat. Morale, Religion.*

Au reſte, j'oubliois de dire une choſe moins importante, l'origine du terme *maron :* ce terme vient du mot eſpagnol *ſimaran*, qui ſignifie un *ſinge*. Les Eſpagnols qui les premiers habiterent les îles de l'Amérique, crurent ne devoir pas faire plus d'honneur à leurs malheureux eſclaves fugitifs, que de les appeller *ſinges*, parce qu'il ſe retiroient comme ces animaux au fond des bois, & n'en ſortoient que pour cueillir les fruits qui ſe trouvoient dans les lieux les plus voiſins de leur retraite. (*D. J.*)

MARONÉE, *Maronea*, (*Géogr. anc.*) ville de Thrace entre le fleuve Neſtus & la Cherſonèſe. Il paroît par des médailles qu'elle reconnoiſſoit Bacchus pour ſon protecteur, à cauſe de l'excellence du vin de ſon territoire, déja renommé dès le tems d'Homere, puiſque c'étoit-là qu'Ulyſſe avoit pris celui dont il enivra le cyclope. Cette ville s'appelle aujourd'hui *Marogna*, ſituée dans la Romanie ſur la côte, près du lac Bouron. Pline dit qu'elle avoit été bâtie par Maron l'égyptien, qui ſuivit Oſiris ou Bacchus dans ſes conquêtes. (*D. J.*)

MARONIAS, (*Géog. anc.*) *ou* MARONIAS ; ville de Syrie. Ptolomée la place dans la Chalcydie, & les modernes à environ 12 lieues d'Antioche, elle devint un évêché. (*D. J.*)

MARONITES, ſ. m. (*Hiſt. eccleſ.*) nom qu'on donne à une ſociété de chrétiens du rit Syrien, qui ſont ſoumis au pape, & dont la principale demeure eſt au mont Liban. Leur langue vulgaire eſt l'arabe.

On ne convient pas de leur origine ; les uns prétendent que c'étoit un nom de ſectes qui embraſſérent le parti des Monothélites, & d'autres aſſurent qu'ils n'ont jamais été dans le ſchiſme. Un ſçavant *maronite*, Fauſte Nairon profeſſeur en arabe à Rome, a fait l'apologie de ſa nation & de l'abbé Maron, dont les *Maronites* tirent leur nom. Il prétend que les diſciples de ce Maron qui vivoit vers l'an 400, ſe répandirent dans toute la Syrie où ils bâtirent pluſieurs monaſtéres. Quoi qu'il en ſoit, les *Maronites* ont un patriarche qui réſide au monaſtére de Cannubin au mont Liban, à 10 lieues de Tripoli. Il prend la qualité de patriarche d'Antioche. Son élection ſe fait par le clergé & par le peuple ſelon l'ancienne diſcipline de l'Egliſe. Il a ſous lui quelques évêques qui réſident à Damas, à Alep, à Tripoli, & dans quelques autres lieux où ſe trouvent des *Maronites*.

Les eccléſiaſtiques qui ne ſont pas évêques peuvent tous ſe marier avant l'ordination. Leurs moines ſont pauvres, retirés dans le coin des montagnes, travaillant de leurs mains, cultivant la terre, & ne mangeant jamais de chair ; mais ils ne font point de vœux.

Les prêtres ne diſent pas la meſſe en particulier ; ils la diſent tous enſemble, étant tous autour de l'autel, & ils aſſiſtent le célébrant qui leur donne la communion. Les laïques n'obſervent que le carême, & ne commencent à manger dans ces jours-là que deux ou trois heures avant le coucher du ſoleil. Ils ont pluſieurs autres coutumes ſur leſquelles on peut conſulter avec précaution la relation du pere Dandini jéſuite écrite en italien, traduite par M. Simon avec des remarques critiques. (*D. J.*)

MARONI, (*géog.*) riviere de l'Amérique méridionale dans la France équinoxiale qu'elle borne à l'occident. C'eſt la riviere la plus conſidérable du pays, elle a un cours de 60 à 80 lieues, & ſe décharge dans la mer à environ 45 lieues de l'embouchure de la Cayenne. (*D. J.*).

MAROSTICA, (*Géog.*) petite ville, ou même bourg d'Italie, dans le patrimoine du S. Siege ; ſon air eſt pur, le pays admirable, fertile en toutes ſortes de fruits, & particulierement en ceriſes, qui ſont les plus belles d'Italie. On n'y voit que ſources & fontaines, le Boſſa paſſe au milieu, & le Silano à un mile plus loin. C'eſt la patrie de Proſper Alpin, qui s'eſt fait une haute réputation par ſes ouvrages de médecine & de botanique. Il mourut à Padoue en 1616, âgé de 63 ans. (*D. J.*)

MAROTIQUE, adj. (*Lit.*) dans la poéſie françoiſe ſe dit d'une maniere d'écrire particuliere, gaie, agréable, & tout à la fois ſimple & naturelle. Clément Marot, valet-de-chambre du roi François I. en a donné le modéle, & c'eſt de lui que ce ſtyle a tiré ſon nom. Ce poëte a eu pluſieurs imitateurs, dont les plus fameux ſont la Fontaine & Rouſſeau.

La principale différence qui ſe rencontre entre le ſtyle *marotique* & le ſtyle burleſque, c'eſt que le *marotique* fait un choix, & que le burleſque s'accommode de tout. Le premier eſt le plus ſimple, mais cette ſimplicité a ſa nobleſſe, & lorſque ſon ſiecle ne lui fournit point des expreſſions naturelles, il les emprunte des ſiecles paſſés. Le dernier eſt bas & rampant, & va chercher dans le langage de la populace des expreſſions proſcrites par la décence & par le bon gout. L'un ſe dévoue à la nature, mais il commence par examiner ſi les objets qu'elle lui préſente ſont propres à entrer dans ſes tableaux, n'y en admettant aucun qui n'apporte avec ſoi quelque délicateſſe & quelque enjouement. L'autre donne pour ainſi dire tête baiſſée dans la bouffonnerie, & adopte par préférence tout ce qu'il y a de plus extravagant ou de plus ridicule. *Voyez* BURLESQUE.

Après des caracteres ſi diſparates & ſi marqués il eſt étonnant que des auteurs célébres tels que Balzac, Voiture, le P. Vavaſſeur, ayent confondu ces deux genres, & il ne l'eſt pas moins qu'on prodigue encore tous les jours le nom de ſtyle *marotique* à des ouvrages écrits ſur un ton qui n'en a que la plus légere apparence. Des auteurs s'imaginent avoir écrit dans le gout de Marot lorſqu'ils ont fait des vers de la même meſure que les ſiens, c'eſt-à-dire, de dix ſyllabes, parſemés de quelques expreſſions gauloiſes, ſous prétexte qu'elles ſe rencontrent dans le poëte, dans S. Gelais, Belleau, *&c.* Mais ils ne font pas attention 1°. que ce langage ſuranné ne ſçauroit par lui-même prêter des graces au ſtyle, à moins qu'il ne ſoit plus doux, ou plus énergique, plus vif ou plus coulant que le langage ordinaire, & que ſouvent dans ces poéſies *marotiques* on emploie un mot par préférence à un autre, non parce qu'il eſt réellement meilleur, plus expreſſif, plus ſonore, mais parce qu'il eſt vieux. 2°. Que Marot écrivoit & parloit très-purement pour ſon ſiecle, & qu'il n'a point ou preſque point employé d'expreſſions vieilles relativement à ſon temps ; que par conſéquent ſi ſes poéſies ont charmé la cour de François I. ce n'eſt point par ce langage prétendu gaulois, mais par leur tour aiſé & naturel. 3°. Qu'un méchaniſme arbitraire, une forme extérieure ne ſont point ce qui caractériſe un genre de poéſie, & qu'elle doit être marquée par une ſorte de ſceau dépendant du fonds même des ſujets qu'elle embraſſe & de la maniere dont elle les traite. De ces trois obſervations il réſulte que l'élégance du ſtyle *marotique* ne dépend ni de la ſtructure du vers, ni du vieux jargon mêlé ſouvent avec affectation à la langue ordinaire, mais de la naïveté, du génie & de l'art d'aſſortir des idées riantes avec ſimplicité. Ce n'eſt pas que le vieux ſtyle n'ait ſon agrément quand on ſçait l'employer à propos : peut-être a-t-on appauvri notre langue ſous prétexte de la polir, en en banniſſant certains vieux termes fort énergiques comme l'a remarqué la Bruyere, & que c'eſt la faire rentrer dans ſon domaine que de les lui rendre parce qu'ils ſont bons & non parce qu'ils ſont antiques. Des idées ſimples ſans être communes, naïves ſans être baſſes, des tours unis ſans négligence, du feu ſans hardieſſe, une imitation conſtante de la nature, & le grand art de déguiſer l'art même ; voilà ce qui fait le fonds de ce genre d'écrire, & ce qui cauſe en même temps la difficulté d'y réuſſir. *Principes pour la lecture des poëtes, tome I. page 56 & ſuiv.*

MAROTTI, ſ. m. (*Bot. exot.*) arbre du Malabar, à feuilles de laurier. Il porte un fruit rond, oblong, contenant un noyau large, dur & jaunâtre, qui renferme dix ou onze amandes. On en tire une huile d'uſage dans la galle & autres maladies de la peau. (*D. J.*)

MAROUCHIN, ſ. m. (*Hiſt. des drog.*) nom vulgaire qu'on donne au paſtel de la plus mauvaiſe qualité, & qui n'a pas plus de force que le vouéde de Normandie. On le fait de la derniere récolte, & du marc des feuilles de la plante qui produit cette drogue ſi néceſſaire pour les teintures en bleu. *Voyez* INDIGO & PASTEL. (*D. J.*)

MAROUFLER, v. act. en *Peinture*, c'eſt enduire le revers d'un tableau peint en huile ſur toile, avec de la couleur, & particulierement avec de la terre d'ombre qu'on a fait bouillir, & qu'on applique ſur un mur, ou ſur du bois. Cela les garantit un tems du dommage que l'humidité pourroit y cauſer.

MAROUTE LA, (*Botan.*) c'eſt l'eſpece de *camomille*, que les botaniſtes nomment camomille puante, *chumœlum fœtidum off.* Ses racines ſont fibreuſes ; ſes tiges ſont cylindriques, vertes, caſſantes, ſucculentes & partagées en pluſieurs rameaux. Elles ſont plus groſſes & s'élevent plus haut que celles de

la *camomille* commune. Ses feuilles ſont auſſi plus grandes, & d'un verd foncé. Ses fleurs ſont ſemblables à celle de la *camomille* ordinaire pour la couleur & pour la figure. Toute cette plante jette une odeur forte, bitumineuſe, & eſt rarement d'uſage. Elle rougit un peu le papier bleu, d'où l'on voit qu'elle contient un ſel eſſentiel ammoniacal, enveloppé dans beaucoup d'huile groſſiere & fétide. Matthiole dit que cette eſpece de *camomille* eſt d'une telle acreté qu'elle ulcere la peau. On peut s'en ſervir en fumigation, dans la paſſion hyſtérique. (*D. J.*)

MAROUTE *ou camomille puante*, (*Mat. med.*) La décoction de *maraute*, ſelon Tragus, eſt très-ſalutaire pour la paſſion hyſtérique. On l'emploie en demi-bain, en fomentation & en fumigation. Cette plante eſt ſi acre, dit Matthiole, qu'elle ulcere la peau; ce qui fait que ceux qui font leurs néceſſités dans les champs & qui s'eſſuyent enſuite avec cette plante, ſont tourmentés peu de tems après d'une ardeur inſupportable. Geoffroy, *Mat. med.*

MARPACH, (*Geog.*) petite ville d'Allemagne en Souabe, au duché de Wirtemberg, ſur le Necker, entre Hailbron & Schorndorff. *Long.* 26. 57. *lat.* 49. 9. (*D. J.*)

MARPESSUS, (*Geog. anc.*) ville de la Phrygie dans le mont Ida, aux environs du fleuve Ladon. (*D. J.*)

MARPOURG, (*Géogr.*) ville d'Allemagne au landgraviat de Heſſe-Caſſel, dont elle eſt la capitale, avec une univerſité fondée en 1526.

Marpourg n'étoit anciennement qu'une fortereſſe des Mattiaques, que Ptolomée, *liv. II. chap. xj.* appelle *Mattiacum*. Elle a été autrefois libre & impériale, mais les landgraves de Heſſe la ſoumirent à leur obéiſſance.

Elle eſt dans un pays agréable, ſur la Lohn, à 14 lieues S. O. de Waldeck, 18 N. E. de Francfort, 19 S. O. de Caſſel. *Long.* 26. 28. *lat.* 50. 42.

Quoique cette ville ſoit une univerſité, elle n'eſt pas féconde en gens de lettres, & je ne connois guere que Frédéric Sylburge qui mérite d'être nommé. C'étoit il eſt vrai un des ſavans hommes du xvj ſiecle, dans la connoiſſance de la langue grecque, comme le prouve ſa Grammaire & autres ouvrages, où ſon érudition en ce genre n'eſt pas douteuſe. Il eut grande part au tréſor de cette langue morte, donné ſous le nom d'Henri Etienne, & mourut à Heidelberg en 1569, à la fleur de ſon âge. (*D. J.*)

MARPURG, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans la baſſe-Styrie. Lazius penſe que c'eſt le *Caſtra Marciana* d'Ammien Marcellin, & c'eſt ce qu'il ſeroit bien embarraſſé de prouver. Cette petite ville eſt ſur la Drave, à 9 milles de Gratz. *Long.* ſuivant Street, 33. 26. *lat.* 48. 50. (*D. J.*)

MARQUAIRE, (*Géog.*) ville des Indes, ſur la côte de Malabar au royaume de Calicut. Elle eſt peuplée, marchande, & a un port avec des forts qui en défendent l'entrée. *Voyez* Pylard, *voyage aux Indes orientales.* (*D. J.*)

MARQUE, ſ. f. (*Gramm.*) ſigne naturel ou artificiel auquel on diſtingue une choſe d'une autre. *Voyez aux articles ſuivans* différentes acceptions de ce mot.

MARQUE, (*Hiſt. mod.*) *lettres de marque*, ou *lettres de repréſailles*, ce ſont des lettres accordées par un ſouverain, en vertu deſquelles il eſt permis aux ſujets d'un pays de faire des repréſailles ſur ceux d'un autre, après qu'il a été porté par trois fois, mais inutilement, des plaintes contre l'aggreſſeur à la cour dont il dépend. *Voyez* LOIS & LETTRES.

Elles ſe nomment ainſi du mot allemand *marcke*, limite, frontiere, comme étant *jus conceſſum in alterius principis marchas ſeu limites tranſeundi ſibique jus faciendi*, un droit de paſſer les limites ou frontieres d'un autre prince, & de ſe faire juſtice à ſoi-même. *Voyez* REPRÉSAILLES.

MARQUES, (*Marine.*) ce ſont des indices qui ſont à terre, comme des montagnes, clochers, moulins à vent, arbres, *&c.* & qui ſervent aux pilotes à reconnoître les paſſes, les entrées de ports ou de rivieres, les dangers, *&c.* On appelle auſſi *marques* les tonnes & les baliſes qu'on met en mer pour ce même uſage.

MARQUE, (*Comm.*) *dans le commerce & dans les manufactures*, c'eſt un certain caractere qu'on frappe ou qu'on imprime ſur différentes ſortes de marchandiſe, ſoit pour montrer le lieu où elles ont été fabriquées, & pour déſigner les fabriquans qui les ont faites, ſoit pour témoigner qu'elles ont été vûes par les officiers ou magiſtrats chargés de l'inſpection de la manufacture, ſoit enfin pour faire voir que les droits auxquels elles ſont ſujettes ont été acquittés, conformément à l'ordonnance.

Tels ſont les draps & les toiles, les cuirs, les ouvrages de coutellerie, le papier, la vaiſſelle, les poids, les meſures, qui doivent être marqués.

Marque eſt auſſi un ſigne ou un caractere particulier dont ſe ſervent les commerçans, qui n'eſt connu que d'eux, & par leſquels ils ſe rappellent le prix que leur a coûté la marchandiſe à laquelle il ſe trouve.

Ces *marques*, qu'on apppelle auſſi *numeros*, ſe prennent arbitrairement; mais ordinairement on les choiſit dans les lettres de l'alphabet, chacune ſe rapportant à un certain chiffre qu'il ſignifie conſtamment. Elles ſont d'un ſi grand uſage dans le commerce, que le lecteur ne déſapprouvera pas ſans doute que nous inſérions ici une petite table qui pourra ſervir de modele pour leur conſtruction.

A	B	C	D	E	F	G	H	I	K	L	M
0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	20

Un exemple ſuffira pour comprendre l'uſage de cette table : ſuppoſons, par exemple, que je vouluſſe écrire ſur une piece d'étoffe qu'elle a coûté 37 ſ. 6 d. par aune, je mettrois une M pour 20 ſ. une L pour 10 ſ. une H pour 7 ſ. & un G pour 6 d. de façon que les différentes lettres écrites à la ſuite l'une de l'autre, en obſervant de ſéparer toujours les deniers & les ſols des livres, formeroient cette *marque*, M. L H. G. qui ſignifieroient 37 ſ. 6 d. ou 1 l. 17 ſ. 6 d.

Remarquez que les *marques* peuvent varier à l'infini, en faiſant correſpondre une autre ſuite de caracteres numériques à la même ſuite des lettres, ou réciproquement.

MARQUE, *en terme de Boutonnier*, eſt un inſtrument de fer quarré, terminé d'un bout par cinq pointes, quatre aux angles, & une au milieu beaucoup plus longue que les autres. Chacune des angulaires marque l'endroit où l'on doit faire le trou pour paſſer la corde à boyau, & la grande entre dans celui du milieu qui eſt déja fait.

MARQUE, *en terme de Cirier*, c'eſt un inſtrument de cuivre ou autre matiere, gravé d'une fleur-de-lis, ou de quelqu'autre ornement dont on veut décorer les cierges. *Voyez* CACHET.

MARQUES, *en terme d'Epinglier*, ne ſont autres que des ſignes imprimés en rouge ſur le papier qui enveloppe les épingles à demi-milliers, à l'aide deſquels il eſt aiſé de reconnoître l'ouvrier, ou qui a fait les épingles, ou plutôt le marchand qui les fait faire, & les débite en gros, chacun ayant ſes *marculieres*, & mettant ſon nom.

MARQUES, (*Maréch.*) ſignes naturels qui donnent à connoître l'âge ou la bonté des chevaux. C'eſt une

une bonne *marque* lorſqu'un cheval trépigne ; qu'il bat du pié, & mange avidement ſon avoine. Les balzanes ſont de bonnes *marques* dans un cheval. Il ſe dit plus particulierement de la *marque* noire appellée *germe de feve*, qui lui vient à l'âge d'environ cinq ans, dans les creux des coins, & qui s'efface vers les huit ans, & alors on dit qu'ils ne marquent plus & qu'ils raſent.

Marque eſt auſſi un inſtrument de haras qu'on applique tout rouge ſur la cuiſſe d'un cheval, pour qu'il s'y imprime mieux.

MARQUE, (*Imprimerie.*) les compagnons imprimeurs nomment *marque*, un pli qu'ils font à une feuille de papier, de dix mains en dix mains. Cette *marque* leur ſert à compter le papier qu'on leur donne à tremper, & leur fait connoître ce qu'ils peuvent avoir imprimé & ce qui leur reſte à imprimer du nombre deſiré.

MARQUE, (*Rubanier.*) eſt un fil de chaîne, de couleur apparente, & différente de la ſoie de chaîne, & qui doit continuer tout le long de l'ouvrage ſur une des liſieres, pour faire voir qu'il eſt tramé de fil, quoique travaillé ſur ſoie, ou tramé de ſoie, quoique ſur chaîne de fil. L'ouvrage dépourvu de cette *marque* eſt dans le cas de la prohibition, & conſéquemment ſaiſiſſable, & l'ouvrier puni.

MARQUE, (*Coutelier.*) ſe dit auſſi par quelques ouvriers en fer, d'un morceau d'acier trempé, à l'extrémité duquel on a gravé un objet quelconque en relief, que l'ouvrier imprime en quelqu'endroit de la piece, à froid ou à chaud, & qui y reſte après qu'elle eſt achevée. Chaque particulier a ſa *marque*. Il eſt défendu de travailler à la *marque* d'un autre. Cette *marque* déſigne l'ouvrier. Si ſon ouvrage eſt bon, il achalande ſa boutique & ſa *marque*; & lorſqu'il vient à mourir, ſa *marque* ſe vend quelquefois une ſomme aſſez conſidérable. On dit que les ouvriers couteliers de Paris s'acharnent à décrier la coutellerie des provinces qu'on apporte ici, & que pour cet effet ils ruinent & gâtent l'ouvrage au raccommodage. Les provinciaux n'ont qu'une reſſource contre cette méchanceté, c'eſt de prendre la *marque* des ouvriers de Paris, afin de confondre la marchandiſe qu'ils vendent dans leur boutique, avec celle qu'ils envoient ici.

MARQUEFAVE, (*Géog.*) petite ville de France dans le haut-Languedoc, au diocèſe de Rieux. Il y a un couvent d'Auguſtins, & un prieuré de l'ordre de Fontevraud. *Long. 18. 50. lat. 36. 10.*

MARQUER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt imprimer un ſigne, une marque. *Voyez l'article* MARQUE.

MARQUER, (*Comm.*) ſignifie appliquer ou mettre une marque artificielle à une choſe pour la reconnoître. Les marchands *marquent* leurs ballots de marchandiſes, leurs bois, leurs beſtiaux, leurs étoffes, *&c. Voyez* MARQUE.

Marquer ſignifie auſſi *faire une marque*, une empreinte par autorité publique: ainſi l'on dit, *marquer* la monnoie, *marquer* la vaiſſelle d'or ou d'argent au poinçon de la ville. On *marque* l'étain fin par-deſſous, & l'étain commun par-deſſus l'ouvrage.

Les commis des aides vont *marquer* les vins dans les caves & celliers pour la ſûreté des droits du roi. Les manufacturiers & ouvriers doivent faire *marquer* leurs étoffes d'or, d'argent, de ſoie, de laine, *&c.* dans les bureaux, halles & autres lieux où les maîtres, jurés, gardes ou ergards des corps & communautés en doivent faire la viſite. Dans ce dernier ſens, on dit *plomber* & *ferrer* les étoffes, ce qui ſignifie la même choſe que *marquer*. *Dictionnaire du commerce.*

MARQUER, *en terme de Boutonnier*, c'eſt imprimer la marque des quatre pointes au milieu du moule, pour y faire les quatre trous deſtinés à recevoir la corde à boyau. *Voyez les Pl.*

MARQUER, (*Coutelier.*) *Voyez l'article* MARQUE.

MARQUER, (*Maréchal.*) ſe dit d'un cheval dont on connoît encore l'âge aux dents; on dit ce cheval *marque* encore. *Marquer un cheval*, c'eſt lui appliquer la marque ſur quelque partie du corps. *Voyez* MARQUE.

MARQUER *ou* TRACER, (*Menuiſier.*) c'eſt chez les Menuiſiers, Charpentiers, ou autres artiſtes ſemblables, tirer des lignes ſur une planche ou une piece de bois, pour que le compagnon la coupe ſuivant ce qu'elle eſt tracée. On dit tracer ſur une planche les irrégularités d'un mur. Cela ſe fait facilement en préſentant la rive d'une planche de bout contre le mur, ou la piece dont vous voulez avoir le courbe ou le défaut; de ſorte qu'elle forme un angle avec ladite face; puis vous prenez un compas ouvert, ſuivant la plus grande diſtance qui ſe trouve entre la rive de votre planche & la face dont vous voulez avoir l'irrégularité; enſuite, commençant par le haut, il faut porter une des pointes contre la face irréguliere; & l'autre pointe ſur votre planche: la pointe qui porte ſur la planche tracera, la conduiſant en deſcendant la pointe contre le mur irrégulier, l'irrégularité de votre piece ou muraille, & par ce moyen vos pieces ſe joindront parfaitement.

MARQUER, *terme de paumier*, c'eſt compter le jeu des joueurs, ſoit au billard ou à la paume. Le jeu ſe *marque* à la paume en faiſant ſur le carreau une raie de droite à gauche avec de la craie: on en fait une autre perpendiculaire à la premiere; & des deux côtés de celle-ci, on *marque* autant de barres que les joueurs ont de jeu.

Au billard, les points de chaque joueur ſe *marquent* ſur une eſpece de palette de bois percée de deux rangées de trous de 16 trous chacune.

MARQUETERIE, ſ. f. (*Art méchaniq.*) Sous le nom de *marqueterie*, l'on entend l'art d'aſſembler proprement & avec délicateſſe des bois, métaux, verres, & pierres précieuſes de différentes couleurs, par plaques, bandes & compartimens, ſur d'autres beaucoup plus communs, pour en faire des meubles, bijoux, & tout ce qui peut contribuer à l'embelliſſement des appartemens. Il en eſt de trois ſortes: la premiere conſiſte dans l'aſſemblage des bois rares & précieux de différentes eſpeces, des écailles, ivoires & autres choſes ſemblables, quelquefois par compartimens de bandes d'étain, de cuivre, & autres métaux, ſur de la menuiſerie ordinaire, non-ſeulement pour en faire des armoires, commodes, bibliotheques, bureaux, ſecrétaires, guéridons, tables, écritoires, piés & boîtes de pendules, piédeſtaux, eſcablons pour porter des antiques, conſoles & tablettes propres à dépoſer des porcelaines, bijoux, *&c.* mais auſſi pour des lambris, plafonds, parquets, & tout ce qui peut ſervir d'ornement aux plus riches appartemens des palais & autres maiſons d'habitation; la ſeconde, dans l'aſſemblage des émaux & verres de différentes couleurs; & la troiſieme, dans l'aſſemblage des pierres & marbres les plus précieux, qu'on appelle plus proprement *moſaïques*, *voyez cet article.* Ceux qui travaillent à la premiere eſpece de *marqueterie* ſe nomment *Menuiſiers de placage*, parce qu'outre qu'ils aſſemblent les bois comme les Menuiſiers d'aſſemblage, ils les plaquent par-deſſus de feuilles très-minces de bois de différente couleur, & les poſent les uns contre les autres par compartiment avec de la colle forte, après les avoir taillés & contournés avec la ſcie, *fig. 76.* ſuivant les deſſeins qu'ils veulent imiter. On les appelle encore *Ébéniſtes*, parce qu'ils emploient le plus ſouvent des bois d'ébene. Ceux qui travaillent à la ſeconde ſont appellés *Emailleurs*,

voyez cet art. & ceux qui travaillent à la derniere ſont les *Marbriers*, *voyez cet article.*

L'art de *marqueterie* eſt ſelon quelques-uns fort ancien : l'on croit que ſon origine qui étoit fort peu de choſe dans ſon commencement, vient d'Orient, & que les Romains l'emporterent en Occident avec une partie des dépouilles qu'ils tirerent de l'Aſie. Anciennement on diviſoit la *marqueterie* en trois claſſes. La premiere qu'on appelloit μεγαλογραφία étoit la plus eſtimée ; on y voyoit des figures des dieux & des hommes. La ſeconde repréſentoit des oiſeaux & autres animaux de toute eſpece ; & la troiſieme, des fleurs, des fruits, des arbres, payſages, & autres choſes de fantaiſie. Ces deux dernieres étoient appellées indifféremment ῥωδογραφία. Cet art n'a pas laiſſé que de ſe perfectionner en Italie vers le quinzieme ſiecle ; mais depuis le milieu du dix-ſeptieme, il a acquis en France toute la perfection que l'on peut deſirer. Jean de Veronne, contemporain de Raphaël & aſſez habile peintre de ſon tems, fut le premier qui imagina de teindre les bois avec des teintures & des huiles cuites qui les pénétroient. Avant lui, la *marqueterie* n'étoit, pour ainſi dire, autre choſe que du blanc & du noir ; mais il ne la pouſſa que juſqu'à repréſenter des vûes perſpectives qui n'ont pas beſoin d'une ſi grande variété de couleurs. Ses ſucceſſeurs enchérirent ſur la maniere de teindre les bois, non-ſeulement par le ſecret qu'ils trouverent de les brûler plus ou moins ſans les conſumer, ce qui ſervit à imiter les ombres, mais encore par la quantité des bois de différentes couleurs vives & naturelles que leur fournit l'Amérique, ou de ceux qui croiſſent en France dont juſqu'alors on n'avoit point fait uſage.

Ces nouvelles découvertes ont procuré à cet art les moyens de faire d'excellens ouvrages de pieces de rapport, qui imitent la peinture au point que pluſieurs les regardant comme de vrais tableaux, lui ont donné le nom de *peinture en bois*, *peinture & ſculpture en moſaïque*. La manufacture des Gobelins, établie ſous le regne de Louis XIV. & encouragée par ſes libéralités, nous a fourni les plus habiles ébéniſtes qui ont paru depuis pluſieurs années, du nombre deſquels le fameux Boule le plus diſtingué, eſt celui dont il nous reſte quantité de ſi beaux ouvrages : auſſi eſt-ce à lui ſeul, pour ainſi dire, que nous devons la perfection de cet art, mais depuis ce tems-là la longueur de ces ſortes d'ouvrages les a fait abandonner.

On diviſe la *marqueterie* en trois parties. La premiere, eſt la connoiſſance des bois propres à cet art ; la ſeconde, l'art de les aſſembler & de les joindre enſemble par plaques & compartimens, mêlés quelquefois de bandes de différens métaux ſur de la menuiſerie ordinaire ; & la troiſieme, la connoiſſance des ouvrages qui ont rapport à cet art.

Des bois propres à la marqueterie. Preſque toutes les ſortes des bois ſont propres à la *marqueterie*, les uns ſont tendres & les autres fermes. Les premiers ſe vendent à la piece, & les ſeconds à la livre à cauſe de leur rareté.

Les bois tendres qu'on appelle ordinairement *bois françois*, ne ſont pas les meilleurs ni les plus beaux, mais auſſi ſont-ils les plus faciles à travailler, raiſon pour laquelle on en fait les fonds des ouvrages (*a*). Ceux que l'on emploie le plus ſouvent à cet uſage ſont le ſapin, le châtaignier, le tilleul, le frêne, le hêtre, & quelques autres très-legers ; les bois de noyer blanc & brun, de charme, de cormier, de buis, de poirier, de pommier, d'alizier, de merizier, d'acacia, de pſalm, & quantité d'autres, s'emploient refendus avec les bois des Indes aux compartimens de placage ; mais il faut avoir grand ſoin d'employer cette ſorte de bois bien ſecs ; car comme ils ſe tourmentent beaucoup, lorſqu'ils ne ſont pas parfaitement ſecs, quels mauvais effets ne feroient-ils pas, ſi, lorſqu'étant plaqués, ils venoient à ſe tourmenter ?

Les bois fermes, appellés *bois des Indes* parce que la plûpart viennent de ces pays, ſont d'une infinité d'eſpeces plus rares & plus précieuſes les unes que les autres ; leurs pores ſont fort ſerrés, ce qui les rend très-fermes & capables d'être refendus très-minces. Pluſieurs les appellent tous indifféremment *bois d'ébene*, quoique l'ébene proprement dit ſoit preſque ſeul de couleur noire, les autres ayant chacune leur nom particulier. On en comprend néanmoins, ſous ce nom, de noir, de rouge, de vert, de violet, de jaune, & d'une infinité d'autres couleurs nuancées de ces dernieres.

L'ébene noir eſt de deux eſpeces ; l'une qui vient de Portugal, eſt parſemée de taches blanches ; l'autre qui vient de l'île Maurice, eſt plus noire & beaucoup plus belle.

Le grenadil eſt une eſpece d'ébene que quelques-uns appellent *ébene rouge*, parce que ſon fruit eſt de cette couleur ; mais le bois eſt d'un brun foncé tirant ſur le noir veiné de blanc ; ceux qui ſont vraiment rouges ſont le bois roſe, & après lui le mayenbéau, le chacaranda, le bois de la Chine qui eſt veiné de noir, & quelques autres ; le bois de fer approche beaucoup du rouge, mais plus encore du brun.

Les ébenes verts ſont le calembour, le gaïac, & autres ; mais cette derniere eſpece beaucoup plus foncée, dure & peſante, eſt mêlée de petites taches brillantes.

Les ébenes violets ſont l'amarante ; l'ébene paliſſante, celui qu'on appelle *violette*, & autres ; mais le premier eſt le plus beau, les autres approchant beaucoup de la couleur brune.

Les ébenes jaunes ſont le clairembourg, dont la couleur approche beaucoup de celle de l'or, le cédre, différens acajous & l'olivier, dont la couleur tire ſur le blanc.

Il eſt encore une infinité d'autres ébenes de différentes couleurs nuancées plus ou moins de ces dernieres.

Des aſſemblages. On entend par aſſemblages de *marqueterie*, non-ſeulement l'art de réunir & de joindre enſemble pluſieurs morceaux de bois pour ne faire qu'un corps, mais encore celui de les couvrir par compartimens de pieces de rapport. Les uns ſe font quarrément à queue d'aronde, en onglet, en fauſſe coupe, *&c.* comme on peut le voir dans la Menuiſerie où ces aſſemblages ſont traités fort amplement. Les autres ſe font avec des petites pieces de bois refendues très-minces, découpées de différente maniere ſelon le deſſein des compartimens, & collées enſuite les unes contre les autres.

Cette derniere ſorte d'aſſemblage en laquelle conſiſte principalement l'art de *marqueterie*, ſe fait de deux manieres : l'une eſt lorſque l'on joint enſemble des bois, ivoires ou écailles de différente couleur ; l'autre lorſque l'on joint ces mêmes bois, ivoires ou écailles avec des compartimens ou filets d'étain, de cuivre, & autres.

La premiere ſe diviſe en deux eſpeces : l'une lorſque les bois diviſés par compartimens, repréſentent ſimplement des cadres, des panneaux, & quelquefois des fleurs d'une même couleur ; l'autre, lorſqu'indépendamment des cadres & des panneaux d'une ou pluſieurs couleurs, ces derniers repréſentent des fleurs, des fruits, & même des figures qui imitent les tableaux. L'une & l'autre conſiſtent premierement à teindre une partie des bois que

(*a*) Les fonds des ouvrages de *marqueterie* ſont les ouvrages mêmes non plaqués.

l'on veut employer & qui ont beſoin de l'être, pour leur donner des couleurs qu'ils n'ont pas naturellement ; les uns en les brûlant leur donnent une couleur noirâtre qui imite les ombres ; les autres les mettent pour cet effet dans du ſable extrêmement chauffé au feu ; d'autres ſe ſervent d'eau-de-chaux & de ſublimé ; d'autres encore d'huile de ſoufre : cependant chaque ouvrier a ſa maniere & les drogues particulieres pour la teinte de ſes bois, dont il fait un grand myſtere. Deuxiemement, à réduire en feuilles d'environ une ligne d'épaiſſeur tous les bois que l'on veut employer dans un placage. Troiſiemement, ce qui eſt le plus difficile & qui demande le plus de patience & d'attention, à contourner ces feuilles avec la ſcie, *fig. 75.* ſuivant la partie du deſſein qu'elles doivent occuper en les ſerrant dans différens étaux, *fig. 65, 66, & 67,* que l'on appelle auſſi *âne.* Cela ſe fait en pratiquant d'abord ſur l'ouvrage même un placage de bois de la couleur du fond du deſſein. On y trace enſuite le deſſein dont on ſupprime les parties qui doivent recevoir des bois d'une autre couleur que l'on ajuſte alors à force, pour les faire joindre parfaitement. Quatriemement enfin, à les plaquer les unes contre les autres avec de la colle forte, en ſe ſervant des marteaux à plaquer, *fig. 78 & 79.*

La ſeconde maniere avec compartimens d'étain, de cuivre, ou autres métaux, eſt de deux ſortes ; l'une *A fig. 61, 62, & 63,* eſt celle dont le bois forme les fleurs & autres ornemens auxquels l'étain ou le cuivre ſert de fond. L'autre *B*, eſt au contraire celle dont le cuivre ou l'étain ſont les fleurs & autres ornemens auxquels le bois, l'écaille ou l'ivoire ſert de fond ; l'une & l'autre s'ajuſtent de la même maniere que celle en bois, mais ne ſe peut coller comme le bois avec de la colle forte, qui ne prend point ſur les métaux, mais bien avec du maſtic.

Des ouvrages de marqueterie. La *marqueterie* étoit fort en uſage chez les anciens. La plus grande richeſſe de leurs appartemens ne conſiſtoit qu'en meubles de cette eſpece ; ils ne ſe contentoient pas d'en faire des meubles, ils en faiſoient des lambris, des parquets, des plafonds ; ils en revétiſſoient leurs pieces de curioſité ; ils en faiſoient même des vaſes & des bijoux de toute eſpece, qu'ils conſidéroient comme autant d'ornemens agréables à la vûe. Mais depuis que les porcelaines & les émaux les plus précieux ont ſuccédé à toutes ces choſes, la *marqueterie* a beaucoup diminué de ſon luxe. Néanmoins on voit encore dans les appartemens des châteaux de Saint-Cloud & de Meudon, des cabinets de curioſité, & dans beaucoup de maiſons d'importance, quantité de meubles & bijoux revêtus de ces ſortes d'ouvrages.

De tous les meubles faits de *marqueterie,* ceux dont on fait le plus d'uſage ſont les commodes, *fig. 1. 2. 3. 4. 5. & 6.* d'une infinité de formes & grandeurs. Ce meuble ſe place ordinairement dans les grandes pieces entre deux croiſées, adoſſé aux trumeaux, & eſt compoſé de pluſieurs tiroirs *A*, *fig. 1. 3. & 5,* plus grands ou plus petits les uns que les autres, ſelon l'uſage que l'on en veut faire, diviſés extérieurement de cadres & de panneaux de bois de placage de différentes couleurs : ces commodes ſont ſurmontées de tables de *marqueterie*, *fig. 2. 4. & 6,* ſubdiviſées par compartimens de différens deſſeins, & plus ordinairement de tables de marbre, beaucoup moins ſujettes aux taches.

Après les commodes ſont les armoires, *fig. 7,* à l'uſage des lingeries, ou bas d'armoires, *fig. 8. & 9,* à l'uſage des anti-chambres, ſalles à manger, *&c.* on les fait, comme tous les autres meubles, en noyer ſimplement, *fig. 7,* avec portes *A* quarrées ou cein-

trées par le haut, & pilaſtres *B*, ſubdiviſés de panneaux *A* & *B*, & de cadres *C*, ou par compartimens de placage, *fig. 8*, avec portes *A* & pilaſtres *B*, ornés de baſes & corniches. La *fig. 9* eſt la table de ce même bas d'armoire, qui pour la même raiſon des commodes eſt auſſi le plus ſouvent en marbre.

La *fig. 10* eſt l'élévation d'un chaſſis d'écran, dont la *fig. 11* eſt le plan, compoſé de deux traverſes *A*, de deux montans *B*, appuyés ſur deux piés *C* ; le tout quelquefois en bois de noyer orné de moulure, & quelquefois en bois couvert de *marqueterie.*

La *fig. 12* eſt l'élévation, & la *fig. 13* le plan d'une table dite *table de nuit*, que l'on place ordinairement près des lits pendant la nuit. Cette table eſt compoſée d'une tablette inférieure *A*, d'une ſupérieure *B*, ſouvent en marbre, pour placer une lumiere, un livre, & autres ſemblables commodités pendant la nuit, montées enſemble ſur quatre piés *C.* Ce meuble eſt, comme les autres, quelquefois en noyer, & quelquefois en *marqueterie.*

La *fig. 14* eſt l'élévation, & la *fig. 15* le plan d'une petite table appellée *chifoniere*, dont ſe ſervent ordinairement les femmes pour le dépôt de leurs ouvrages ou chiffons, d'où elle tire ſon nom. Cette table, montée ſur quatre piés *A*, eſt compoſée de pluſieurs tiroirs *B*, diviſés de cadres & de panneaux, dont le ſupérieur *B* contient ordinairement une écritoire. Le deſſus *C* de cette table, *fig. 15*, eſt quelquefois couvert d'un maroquin.

La *fig. 16* eſt l'élévation extérieure d'une bibliotheque à l'uſage des cabinets, avec portes de treillage *A*, baſe *B*, & corniches *C*, ornées de différens compartimens de *marqueterie* en bois.

La *fig. 17* eſt auſſi une bibliotheque ſervant aux mêmes uſages que la précédente, mais différente, en ce qu'elle forme une eſpece de lambris de hauteur & d'appui, ornée de pilaſtres, ayant auſſi des portes de treillage *A*, baſe *B*, & corniches *C*, couverte par compartimens de *marqueterie* en bois.

La *fig. 18* eſt l'élévation, & la *fig. 19* le plan d'un ſecrétaire meublé, aſſez commun dans les cabinets, compoſé de pluſieurs tiroirs extérieurs *A* grands ou petits, de pluſieurs autres intérieurs *B*, avec tablettes *C* en forme de ſerre-papier, & une eſpece de cave *D* ſervant de coffre fort ; les tiroirs *B*, tablettes *C* & coffre *D*, ſe trouvent enfermés ſurement par une table *E*, garnie intérieurement de maroquin, qui étant couverte, ſert à écrire, deſſiner, *&c.* L'extérieur & l'intérieur ſont plaqués de *marqueterie* en bois, monté le tout enſemble ſur quatre piés *F.*

La *fig. 20* eſt un ſecrétaire en forme d'armoire, auſſi à l'uſage des cabinets, dont l'intérieur de la partie ſupérieure *A* eſt garni, comme le précédent, de petits tiroirs & tablettes en forme de ſerre-papier, enfermés par une table garnie intérieurement de maroquin, ſervant à écrire ; & la partie inférieure *B* s'ouvrant en deux parties, forme intérieurement une armoire contenant des tablettes, tiroirs & coffre fort. L'extérieur de ce meuble couronné d'une table de *marqueterie* ou de marbre, eſt décoré de cadres de différens compartimens de *marqueterie* en bois, & de panneaux repréſentant des fleurs & des fruits.

La *fig. 21* eſt l'élévation, & la *fig. 22* le plan d'une eſpece de table appellée *bureau*, auſſi à l'uſage des cabinets, compoſée de deux ou trois tiroirs *A*, ſurmontés d'une table *B*, ordinairement garnie de maroquin, le tout enſemble monté ſur quatre piés *C.*

La *fig. 23* eſt l'élévation, & la *fig. 24* le plan d'un bureau beaucoup plus riche & plus commode que le précédent, décoré de chaque côté de pilaſtres *A*, avec cadres & panneaux de *marqueterie*, & entre-pilaſtres *B C* pour placer des tiroirs *B* & armoires

C, ornées de cadres de *marqueterie* & de panneaux repréſentans des fleurs : au milieu plus enfoncé pour placer les genoux, eſt une grande armoire *D* ouvrant en deux parties, dont l'intérieur contient des tablettes, tiroirs & coffe-fort. Ce bureau eſt couronné d'une table *E* garnie de maroquin.

La *fig. 25* eſt le plan, & la *fig. 26* l'élévation intérieure d'une écritoire, eſpece de boîte faite pour contenir encre, plumes, papiers, *&c.* le deſſus du couvercle, *fig. 25*, eſt garni de marroquin bordé de cadres de *marqueterie.*

La *fig. 27* eſt le plan, & la *fig. 28* l'élévation intérieure d'une autre écritoire en *marqueterie*, dont l'encre & les plumes ſe trouvent placées extérieurement, & les papiers intérieurement.

La *fig* 29 eſt l'élévation d'un ſerre-papiers à l'uſage des bureaux, compoſé de pluſieurs tablettes entrelacées, propre à ſerrer des papiers d'où il tire ſon nom.

La *fig. 30* eſt l'élévation, & la *fig. 31* le plan d'un coin, eſpece d'armoire légere faite pour être ſuſpendue dans les angles des appartemens, compoſée dans ſa partie ſupérieure de quelques tablettes pour placer des porcelaines, cryſtaux & autres vaſes précieux, & dans ſa partie inférieure d'une petite armoire fermante en deux parties, diviſée chacune par compartiment de cadres & panneaux de *marqueterie.*

La *fig. 32* eſt l'élévation, & la *fig. 33* le plan d'une eſpece de tablette ou armoire droite, ſervant aux mêmes uſages que la précédente, mais faite pour être placée ſur un mur droit.

La *fig. 34* eſt l'élévation, & la *fig. 35* le plan d'une table à jouer barre-longue (on en fait de quarrées & de triangulaires, que l'on place ordinairement dans les ſalles de jeu), compoſée d'un chaſſis *A*, contenant de petits tiroirs *B* pour ſerrer les jettons, ſurmontée d'un table *C* garnie de ſerge, monté le tout enſemble ſur quatre piés *D*.

La *fig. 36* eſt l'élévation, & la *fig. 37* le plan d'une table, dite table de toilette compoſée de pluſieurs tiroirs *A*, coffres *B*, dont l'un contient un néceſſaire tablette *C*, garnie par-deſſus de marroquin & pupitre *D*, qui s'éleve & s'abaiſſe ſelon l'inclinaiſon qu'on veut lui donner, montés enſemble ſur quatre piés *E*, le tout couvert par compartimens de *marqueterie* en bois.

La *fig. 38* eſt un coffre fort de *marqueterie* en bois, garni de bandes de cuivre *A* pour la ſûreté.

La *fig. 39* eſt l'élévation intérieure, & la *fig. 40* le plan d'un coffre de *marqueterie* appellé *cave*, fait pour contenir des ſeaux des porcelaine ou de fayence, propres à conſerver du tabac.

La *fig. 41* eſt le plan intérieur d'un néceſſaire petit coffre, rempli de différens flacons, entonnoirs, & autres choſes néceſſaires aux toilettes des femmes.

La *fig. 42* eſt le plan d'un jeu de trictrac ; c'eſt une eſpece de boîte double à charniere en *A*, dont l'intérieur eſt ſubdiviſé de 24 pyramides de *marqueterie* en bois de pluſieurs couleurs.

La *fig. 43* eſt un jeu de dames ou damier ſubdiviſé de 64 quarrés lorſqu'il eſt appellé *à la françoiſe*, & de 100 lorſqu'il eſt appellé *à la polonoiſe*, tous réguliers & alternativement de deux couleurs.

La *fig. 44* eſt un guéridon, eſpece de tablette *A* à charniere en *B*, ſur une tige *C* montée ſur trois piés *D* ; l'arc de cercle *E* ſert à lui donner l'inclinaiſon que l'on juge à propos par le moyen d'une vis montée ſur une piece de bois *F*, qui porte ſouvent la tige *G* d'un écran.

La *fig. 45* eſt un pupitre de muſique, compoſé de deux chaſſis croiſés *A*, poſés obliquement, arrêtés enſemble par leur extrémité ſupérieure à une piece de bois plate *B*, & par leur extrémité inférieure à un chaſſis croiſé *C*, poſé horiſontalement, tournant enſemble à pivot autour d'une tige *D* montée ſur un pié croiſé *E* ; cette tige change, comme l'on veut, de hauteur, par le moyen d'une boucle *F*, placée au milieu & s'agraffant dans une cramaillée pratiquée le long des côtés de ſa tige *D*.

Les *fig. 46, 47 & 48* ſont des piédeſtaux de *marqueterie*, que l'on place ordinairement dans les grandes ſalles, ſallons, galeries, & autres pieces des appartemens d'importance pour porter des figures, vaſes, cryſtaux, girandoles, & autres bijoux précieux ; le premier qui tient de la nature des piédeſtaux d'architecture eſt quarré par ſon plan avec avant-corps, le ſocle, la corniche & la baſe ſont ornés de cadres & panneaux de *marqueterie* ; le ſecond qui tient de la nature des piédouches, eſt auſſi quarré par ſon plan ; ſon ſocle, ſa corniche & ſa baſe ſont ornées comme le précédent, de cadres & panneaux de *marqueterie* ; le troiſieme tenant de la nature du baluſtre, eſt circulaire par ſon plan, ſon ſocle eſt décoré de cannelures en *marqueterie*, ſa corniche & ſa baſe d'autres ornemens de *marqueterie.*

Les *fig. 49 & 50* ſont des piédouches ſaillans en forme d'encorbellemens ſubdiviſés de différens ornemens de *marqueterie*, faits comme les piédeſtaux, pour ſupporter des vaſes, figures & autres ornemens dont on décore les grandes ſalles des appartemens.

Les *fig. 51 & 52* ſont des conſoles de différente eſpece, dont la derniere termine l'extrémité ſupérieure d'un pilaſtre, l'un & l'autre décoré de différens ornemens de *marqueterie* ſe placent dans les mêmes pieces dont nous venons de parler, pour y placer des vaſes de porcelaine, cryſtaux, *&c.*

Les *fig. 53 & 54* ſont des eſpeces de piédeſtaux, que l'on appelle *eſcablons* & *guenes*, lorſque leur forme eſt plus étroite par en-bas que par en-haut ; leur ſocle, corniche & baſe ſont ornés de *marqueterie* comme les précédens, & ſont employés aux mêmes uſages.

Les *fig. 55 & 56* ſont des boîtes de pendules portées ſur leur pié, ornés, comme elles, de différens compartimens de *marqueterie* en cuivre, étain ou autres métaux.

La *fig. 57* eſt une boîte de pendule à ſecondes, ornée de différens compartimens de *marqueterie* en bois, avec quelques filets en étain & autres métaux.

Les *fig. 58 & 59* ſont deux plans de parquets de *marqueterie* en bois, qui ordinairement ne ſont d'uſage que pour les cabinets de curioſité, des appartemens d'importance : le premier eſt quarré, & le ſecond circulaire par ſon plan ; tous deux répondent à de ſemblables compartimens de voûtes placées au-deſſus d'eux.

La *fig. 60* eſt un lambris de *marqueterie* en bois dans le goût des lambris de menuiſerie, à l'uſage des cabinets, arriere-cabinets, & autres pieces de curioſité, compoſée de lambris de hauteur *A* & *B*, & lambris d'appui *C* & *D*, & décorés l'un & l'autre de pilaſtres *A C* & entre-pilaſtres *B D*, ſubdiviſés de cadres & de panneaux de *marqueterie* ſurmontés d'une corniche *E* avec gorgerin *F* & aſtragale *G*, régnans enſemble autour de la piece : les pilaſtres *A* poſés chacun ſur des eſpeces de piédeſtaux compoſés de ſocles *C*, cymaiſes *I*, & plinthes *K*, ſont couronnés d'une eſpece de chapiteau *L* orné de feuilles d'acanthe ou d'olivier, priſes ſur la hauteur de la corniche.

Les *fig. 61, 62, & 63* ſont des modeles en grand d'ornemens de *marqueterie*, en étain, cuivre, ou autres métaux.

Des outils propres à la marqueterie. La *fig. 64* eſt un inſtrument appellé *outil à ondes*, dont on ſe ſer-

voit autrefois pour faire des moulures; mais depuis qu'on a ſupprimé ces ſortes d'ornemens, on a auſſi ſupprimé l'outil qui les faiſoit. Il eſt compoſé d'une forte boîte *A*, longue d'environ ſix à ſept piés, montée ſur deux traiteaux d'aſſemblage *B*, retenus enſemble par une grande traverſe *C*; ſur la boîte *A* eſt arrêtée une roue dentée *D*, mûe par une manivelle *E* faiſant aller & venir une crémaillere *F*, ſur laquelle eſt arrêtée une travée *G* qui tient la piece de bois *H* qui doit recevoir la moulure de l'outil de fer aciéré *I* monté dans une preſſe *K* ſerrée avec des vis *L*, arrêtées à un ſommier inférieur *M* qui monte & deſcend à la hauteur que l'on juge à propos, par le ſecours d'une vis *N* à écrou dans un ſommier ſupérieur *O*, aſſemblé à tenons & mortaiſes dans quatre montans ou jumelles *P* arrêtées ſolidement ſur la boîte *A*.

La *fig. 65* eſt une eſpece d'étau que l'on appelle *âne*, compoſé de deux jumelles *A B*, dont celle *B*, à charniere par-enbas, appuie contre la premiere, pour ſerrer l'ouvrage par l'extrémité *C* d'un arc-boutant *D*, auſſi à charniere, arrêté à une corde ou chaîne *E*, retenue par-enbas à une pédale *F*, à charniere, par une de ſes extrémités, ſur laquelle on met le pié lorſque l'on veut ſerrer l'ouvrage. Cela étant, *A B* eſt arrêté à demeure ſur une table *G*, bordée tout-autour pour empêcher de tomber les plus petits ouvrages & outils, arrêtée ſur un fort chaſſis d'aſſemblage compoſé de ſommiers *H*, montans *I*, & traverſes *K*, ſur deux deſquelles & les ſommiers ſont attachées des planches *L*.

La *fig. 66* eſt un autre âne compoſé, comme le précédent, de jumelles *A B*, dont l'une *B*, à charniere par enbas, eſt appuyée par l'extrémité d'un arc-boutant *C*, dont l'autre eſt priſe dans une crémaillere *D* retenue à une chaîne ou corde *E*, arrêtée par ſon extrémité inférieure à une pédale *F*, faiſant charniere dans chacun de deux des piés *G* de la table *H*.

La *fig. 67* eſt un âne, à fort peu de choſe près ſemblable, & compoſé des mêmes pieces que le précédent, ſervant auſſi aux mêmes uſages.

La *fig. 68* eſt une preſſe, eſpece d'établi *A* monté ſur deux traiteaux compoſés de montans *B* & traverſes *C*, dans lequel ſont arrêtées deux vis *D* & leurs écrous *E* ſerrant la piece de bois *F*, entre laquelle & l'établi *A* on place les pieces de bois que l'on veut refendre, ou autres ouvrages pour les travailler.

La *fig. 69* eſt une preſſe beaucoup plus ſolide que la précédente, étant arrêtée dans le plancher *A* par les montans *B* & arcs-boutans *C*, ſur leſquels eſt aſſemblé à tenons & mortaiſes un ſommier *D*, entre lequel & la piece de bois horiſontale *E* ſerrée avec les vis *F*, par le ſecours des manivelles *G*, on place la piece de bois *H* que l'on veut refendre, qui par-enbas traverſe le plancher *A*.

La *fig. 70* eſt un établi, l'inſtrument le plus néceſſaire aux ouvriers de *marqueterie*, ſur lequel ils font tous leurs ouvrages. Sur cet établi eſt un valet *A* de fer, qui paſſant par des trous ſemés çà & là ſur l'établi, eſt fait, pour qu'en frappant deſſus, il tienne ferme les ouvrages que l'on veut travailler. L'établi eſt compoſé d'une grande & forte planche *B*, d'environ cinq à ſix pouces d'épaiſſeur, ſur environ deux piés & demi de large, & dix à quinze piés de long, poſée ſur quatre piés *C* aſſemblés à tenons & mortaiſes dans l'établi avec des traverſes ou entretoiſes *D*, dont le deſſous eſt revêtu de planches clouées les unes contre les autres, formant une enceinte où les ouvriers dépoſent leurs outils, rabots & autres inſtrumens dont ils n'ont pas beſoin dans l'inſtant qu'ils travaillent. Sur le côté *E* de l'établi ſe trouve une petite planche clouée qui laiſſe un intervalle entre l'un & l'autre pour placer les fermoirs, ciſeaux, limes, *&c.* marqués *F*. A l'oppoſite, & preſqu'au milieu eſt un trou quarré *G*, dans lequel on place un tampon *H* de même forme que le trou, ajuſté à force, ſur lequel eſt enfoncé un crochet de fer *I*, à pointe d'un côté, & de l'autre à queue d'aronde, & denté, qui ſert d'arrêt aux planches & autres pieces de bois, lorſqu'on les rabote. Ce tampon *H* peut monter & deſcendre à coups de maillet, *fig. 77*, ſelon l'épaiſſeur des planches ou pieces de bois que l'on veut travailler. *K* eſt un autre arrêt de bois poſé ſur le côté de l'établi, qui ſert lorſque l'on en rabote de larges ſur leurs champs, en les poſant le long de l'établi, & les fixant deſſus par le moyen d'un valet *A* à chaque bout.

La *fig. 71* eſt une ſcie à refendre, compoſée d'un chaſſis de bois *A* & *B* aſſemblé dans ſes angles à tenons & mortaiſes, d'une ſcie dentée *C*, retenue par enbas à une couliſſe *D* gliſſant à droite & à gauche le long de la traverſe *B* du chaſſis, & par-enhaut dans une pareille couliſſe *E* gliſſant auſſi à droite & à gauche le long d'une autre traverſe *B*. Cette couliſſe *E* eſt percée d'un trou *F*, au-travers duquel paſſe une clavette en forme de coin qui bande également la ſcie. Cet inſtrument ſe maneuvre horiſontalement par deux hommes qui la tiennent chacun par une de ſes extrémités, tel qu'on le voit en *f* dans la vignette de la premiere *Planche*.

La *fig. 72* eſt une ſcie appellée *ſcie à débiter*, qui ſert à ſcier de gros bois ou planches, compoſée d'un fer de ſcie denté *A*, retenu par ſes extrémités *B* à deux traverſes *C* ſéparées par une entretoiſe *D* qui va de l'une à l'autre: les deux bouts *E* des traverſes ſont retenus par une ficelle ou corde *F*, à laquelle un bâton *G* appellé en ce cas *gareau*, fait faire pluſieurs tours qui faiſant faire la baſcule aux traverſes *C*, font par-là bander la ſcie *A*, ce qui la tient ferme, & c'eſt ce qu'on appelle la *monture d'une ſcie*.

La *fig. 73* eſt une autre ſcie appellée *ſcie tournante*, dont la monture reſſemble à celle de la précédente ſcie; ſes deux extrémités *B* ſont retenues à deux eſpeces de clous ronds en forme de tourelle, qui la font tourner tant & ſi peu que l'on veut; ce qui ſans cela, gêneroit beaucoup lorſque l'on a de longues planches, ou des parties circulaires à débiter ou à refendre.

La *fig. 74* eſt une ſcie appellée *ſcie à tenon*, qui ne differe de celle *fig. 72* que par la légéreté, & en ce cas beaucoup plus commode; elle ſert pour des petits ouvrages pour leſquels la grande ſeroit trop embarraſſante.

La *fig. 75* eſt une ſcie dite *ſcie de marqueterie*, dont le fer *A* extrêmement petit afin de ſe procurer par-là un paſſage facile dans les ouvrages délicats, eſt arrêté par un bout *B* à une petite mouſle à vis & écrou dans le manche *C* de la ſcie qui traverſe l'extrémité de la monture de fer *D*, & par l'autre *E*, à une ſemblable mouſle à vis avec écrou à oreille, traverſant l'autre extrémité de la monture *D*.

La *fig. 76* eſt une ſcie appellée *ſcie à main*, ou *égoine*, qui ſert dans les ouvrages où les précédentes ne peuvent pénétrer; elle doit être un peu plus forte que les autres, n'ayant point de monture comme elles pour la ſoutenir; ſon extrémité inférieure eſt à pointe enfoncée dans un manche de bois.

La *fig. 77* eſt un inſtrument appellé *maillet*; on en fait de pluſieurs groſſeurs, ſelon la délicateſſe plus ou moins grande des ouvrages; les uns & les autres ſervent également à frapper ſur le manche de

bois des ciſeaux, *fig. 107, 108, 109, 110, &c.* on s'en ſert pour cela plûtôt que du marteau, *fig. 91*, pour pluſieurs raiſons; la premiere eſt que quoique beaucoup plus gros, il eſt quelquefois moins peſant; la ſeconde qu'il a plus de coup; la troiſieme & la meilleure, qu'il ne rompt point les manches de ces mêmes ciſeaux; ce n'eſt autre choſe qu'un morceau de bois d'orme ou de frêne (bois qui ſe fendent difficilement), arrondi ou à pan, percé d'un trou au milieu, dans lequel entre un manche de bois.

Les *fig. 78* & *79* ſont des marteaux à plaquer, parce qu'ils ſont faits exprès, & ne ſervent pour ainſi dire qu'à cela; la partie *A B* de chacun d'eux eſt de fer aciéré par chaque bout, dont celui *A* ſe nomme la *tête*, & *B* la *panne à queue d'aronde*, très-large & mince, percée au milieu d'un œil ou trou méplat, dans lequel on fait entrer un manche de bois *C* un peu long.

La *fig. 80* eſt un inſtrument appellé par les ouvriers *triangle anglé*, mais plus proprement *équerre en onglet*, plus épaiſſe par un bout que par l'autre, & dont l'épaulement *A*, ainſi que ſes deux extrémités, ſont diſpoſés ſelon l'angle de quarante-cinq degrés; ſon uſage eſt pour jauger les bâtis des cadres ou paneaux lorſqu'on les aſſemble, afin qu'étant coupés par leurs extrémités à quarante-cinq degrés, ils puiſſent faire étant aſſemblés, un angle droit ou de quatre-vingt-dix degrés.

La *fig. 81* eſt un inſtrument de bois appellé *fauſſe équerre*, ou *ſauterelle*, fait pour prendre des angles de différente ouverture.

La *fig. 82* eſt une équerre de bois aſſemblée en *A*, à tenon & mortaiſe, faite pour prendre des angles droits.

La *fig. 83* eſt une autre équerre de bois employée aux mêmes uſages que la précédente, & appellée improprement par les ouvriers, *triangle quarré*; mais qui plus commode, differe en ce que la branche *A* eſt plus épaiſſe que la branche *B*, & que par-là l'épaulement *C* poſant le long d'une planche, donne le moyen de tracer plus facilement l'autre côté *B* d'équerre.

La *fig. 84* eſt une pointe à tracer, aciérée par un bout *A*, & à pointe par l'autre, entrant dans un manche de bois *B*.

La *fig. 85* eſt un inſtrument appellé *compas*, fait pour prendre des intervalles égaux.

La *fig. 86* eſt un inſtrument appellé *vilbrequin*, fait pour percer des trous; c'eſt une eſpece de manivelle *A*, compoſée d'un manche *B* en forme de tourelle, que l'on tient ferme & appuyé ſur l'eſtomac; le côté oppoſé *C* eſt quarré, & un peu plus gros que le corps de cet inſtrument, & eſt percé d'un trou auſſi quarré, dans lequel entre un petit morceau de bois *D* quarré de la même groſſeur que celui *C* qui lui eſt voiſin, portant du même côté un tenon quarré de la même groſſeur que le trou dans lequel il entre; & de l'autre une petite mortaiſe, dans laquelle entre la tête *A* de la meche, *fig. 87*, cet inſtrument avec ſa meche eſt appellé *vilbrequin*, & ſans meche eſt appellé *fuſt de vilbrequin*.

La *fig. 87* eſt une meche faite pour percer des trous, dont la partie inférieure *B* eſt évuidée pour contenir les copeaux que l'on retire des trous que l'on perce.

La *fig. 88* eſt un fraiſoir quarré fait pour fraiſer des trous par la fraiſe aciérée *A*, l'autre côté *B* étant joint au fuſt de vilbrequin, *fig. 86*, ou à un tourne-à-gauche.

La *fig. 89* eſt auſſi un fraiſoir à huit pans par la fraiſe *A*, pour le rendre plus doux lorſque l'on s'en ſert.

La *fig. 90* eſt un autre fraiſoir ſemblable aux précédens, mais plus fort; ſa fraiſe *A* eſt à pluſieurs pans, pour le rendre à cauſe de ſa groſſeur, plus doux pour s'en ſervir.

La *fig. 91* eſt un marteau qui ſert à enfoncer des clous, chevilles, broches, & autres choſes qui ne peuvent ſe frapper avec le maillet *fig. 77*; la partie *A B* de ce marteau eſt de fer, dont *A* ſe nomme le *gros* ou la *tête*, & *B* la *panne*; il eſt percé au milieu d'un œil, ou trou méplat, dans lequel on fait entrer un manche de bois *C*, qui eſt toujours fort court chez les ouvriers de *marqueterie* comme chez les Menuiſiers, & qui pour cela à moins de coup, & n'en eſt pas plus commode.

La *fig. 92* eſt un inſtrument double appellé *tenaille* ou *triquoiſe*, compoſé de deux baſcules *A*, qui répondent aux deux mâchoires *B*, par le moyen d'une eſpece de charniere en tourniquet *C*, leur uſage eſt d'arracher des cloux, chevilles, & autres choſes ſemblables en ſerrant les deux branches *A* l'une contre l'autre.

La *fig. 93* eſt un compas à verge qui fait en grand le même effet du petit compas *fig. 85*, & qui ſert aux mêmes uſages; il eſt ainſi appellé à cauſe de ſa verge quarrée *A* de bois dont il eſt compoſé; cette verge porte environ depuis cinq piés juſqu'à dix à douze piés de long, ſur laquelle gliſſent deux planchettes *B*, percées chacune d'un trou quarré de la groſſeur de la verge *A*, leur partie inférieure eſt armée chacune d'une pointe pour tracer, qui en s'éloignant ou ſe rapprochant font l'effet des pointes de compas, & la partie ſupérieure d'une vis pour les fixer ſur la verge où on le juge à propos.

La *fig. 94* eſt un inſtrument de fer appellé *ſergent*, compoſé d'une grande verge *A*, de fer quarré d'environ dix à douze lignes de groſſeur, coudée d'un côté *B* avec un talon *C* recourbé, & d'une couliſſe *D*, auſſi de fer, portant une vis *E*, qui ſert à ſerrer les ouvrages que l'on colle enſemble, l'autre bout *F* de la verge *A* eſt renforcé pour empêcher la couliſſe *D* de ſortir.

La *fig. 95* eſt une eſpece de rabot d'une forme longue appellée *varlope*, qui ſert à dreſſer & corroyer de longues planches; la partie de deſſous, ainſi qu'à toutes les autres eſpeces de rabots, doit être bien dreſſée à la regle; pour s'en ſervir on emploie les deux mains, la droite de laquelle on tient le manche *A* de la varlope, & l'autre avec laquelle on appuie ſur ſa volute *B*; il eſt percé dans ſon milieu d'un trou qui ſe rétrécit à meſure qu'il approche du deſſous, & fait pour y loger une eſpece de lame de fer appellée *fer du rabot*, qui porte un taillant à biſeau & aciéré, arrêté avec le ſecours d'un coin à deux branches dans le rabot: chaque ouvrier a deux varlopes, dont l'une appellée *riflard* ſert à corroyer, & l'autre appellée *varlope* ſert à finir & polir les ouvrages; auſſi cette derniere eſt-elle toujours la mieux conditionnée.

La *fig. 96*. eſt un rabot connu ſous ce nom à cauſe de ſa forme & de ſa groſſeur, percé comme la varlope d'un trou pour y loger ſon fer & ſon coin.

La *fig. 97* eſt un rabot appellé *demi-varlope*, ou *varlope à onglet*, non qu'elle ſerve plutôt que les autres rabots pour des aſſemblages en onglet, mais ſeulement à cauſe de ſa forme qui tient une moyenne proportionnelle entre la varlope, *fig. 95*, & le rabot, *fig. 96*, ſon fer & ſon coin ne different en rien de ceux de varlopes & rabots.

La *fig. 98* eſt un rabot appellé *feuilleret*, qui differe des précédens en ce que ſon fer & ſon coin ne different en rien de ceux des varlopes & rabots.

La *fig. 99* eſt un rabot appellé *guillaume*, à l'uſage des plates-bandes, & autres ouvrages de cette eſpece, different des autres en ce que ſon fer placé au milieu comprend toute ſa largeur.

La *fig. 100* eſt un rabot armé de fer deſſous, & quelquefois par les côtés, dont le fer & le coin ſont très-inclinés, ſervant à corroyer les ouvrages de placage.

Il en eſt une infinité d'autres de toute eſpece, dont les fuſts ſont de bouis, ou autres bois durs, d'autres en partie dont les fers de différentes formes ſont quelquefois bretelés.

La *fig. 101* eſt un inſtrument appellé *couteau à trancher*, fait pour couper proprement les bois de placage, compoſé d'un tranchoir *A*, d'un fer aciéré à pointe par un bout, dans un long manche *C*.

La *fig. 102* eſt un couteau à trancher, ſemblable au précédent, mais plus petit.

La *fig. 103* eſt un inſtrument appellé *fer crochu*, coudé en effet par chaque bout *A*, portant un tranchant aciéré *B*.

La *fig. 104* eſt un poliſſoir de jonc fait pour polir les ouvrages.

La *fig. 105* eſt un inſtrument appellé *truſquin* ou *guilboquet*, compoſé d'une tige *A*, percée ſur ſa longueur d'une mortaiſe, au bout de laquelle eſt une petite pointe *B*, faite pour tracer, & d'une planchette *C*, percée d'un trou quarré, traverſé ſur ſon épaiſſeur d'un autre trou plat au-travers duquel paſſe une clavette de bois *D* en forme de coin pour fixer l'une & l'autre enſemble ; cet inſtrument ſert à tracer des paralleles en le gliſſant le long des planches.

La *fig. 106* eſt un truſquin plus fort que le précédent, ſervant aux mêmes uſages, mais différent en ce que la clavette *D* paſſe à côté de la tige *A* au-lieu de la traverſer.

La *fig. 107* eſt un ciſeau appellé *fermoir*, parce qu'il n'a aucun biſeau ; on s'en ſert avec le ſecours du maillet, *fig. 77*, à dégroſſir les bois ; ce ciſeau s'élargit en s'aminciſſant du côté du taillant *A*, l'autre bout *B* qui eſt à pointe entre dans un manche de bois *C*.

La *fig. 108* eſt un ciſeau appellé ainſi à cauſe de ſon biſeau *A* tout d'un côté ; on s'en ſert à toute ſorte de choſes.

La *fig. 109* eſt un petit ciſeau mince, à l'uſage des ouvrages délicats. Entre celui-ci & le précédent, il en eſt d'une infinité de groſſeurs & d'eſpeces.

La *fig. 110* eſt un ciſeau appellé *bec-d'âne* ou *ciſeau de lumiere*, ſervant à faire des mortaiſes qu'on appelle *lumieres*.

La *fig. 111* eſt un bec-d'âne beaucoup plus petit & plus délicat que le précédent, entre leſquels il en eſt d'une infinité de groſſeurs différentes.

La *fig. 112* eſt un ciſeau appellé *gouge*, dont le taillant *A* arrondi & évuidé dans ſon milieu, ſert pour toutes les parties rondes.

La *fig. 113* eſt une gouge plus petite que la précédente, entre leſquelles il en eſt d'une grande quantité de groſſeurs.

La *fig. 114* eſt une tarriere pointue, faite pour percer des trous par la meche évuidée *A*, en la tournant par le tourne-à-gauche *B*.

La *fig. 115* eſt une petite preſſe faite pour ſerrer les ouvrages collés, compoſée d'un chaſſis *A* renforcé de jumelles *B*, à l'extrémité duquel eſt une vis *C*.

La *fig. 116* eſt un inſtrument appellé *racloir*, compoſé d'une petite lame d'acier *A*, dont les angles horiſontaux ſont fort aigus, arrêtée dans l'épaiſſeur d'une piece de bois *B*. Cet inſtrument ſert à racler les ouvrages que l'on veut polir.

La *fig. 117* eſt un inſtrument appellé *tourne-vis*, dont la partie *A* aciérée, ſervant à tourner les vis, entre à pointe dans un manche de bois *B*.

La *fig. 118* eſt un inſtrument appellé *tire-fond*, à vis, en bois aciéré par un bout *A*, portant par l'autre *B* un anneau pour le pouvoir tourner facilement.

Les ouvriers induſtrieux dans la *marqueterie*, comme dans les autres parties, ont toujours l'art de compoſer de nouveaux outils plus prompts & plus commodes que ceux dont ils ſe ſervent ordinairement, & auſſi plus propres aux ouvrages qu'ils font. *M. LUCOTE.*

MARQUETTE, (*Géog.*) riviere de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle France ; elle ſe jette à la bande de l'eſt du lac des Ilinois : ſon embouchure eſt par les 43^d. 49'. de *lat.* ſeptentr. (*D. J.*)

MARQUEUR, ſ. m. (*Comm.*) celui qui marque. *Marqueur* de monnoie. *Marqueur* de draps, de ſerge, de toile, de fer, de cuir, *&c.* c'eſt celui qui appoſe à ces marchandiſes la marque preſcrite par les ordonnances & réglemens.

MARQUEURS DE MESURES. On nomme en Hollande *jurés maîtres marqueurs de meſures* de petits officiers établis pour faire la marque ou étalonnage des meſures qui ſervent dans le commerce. Leur principale fonction eſt de jauger & meſurer les vaiſſeaux qui ſont ſujets au droit de laſt-geldt ou droit de laſt, & d'en délivrer l'acte de meſurage, qu'on nomme autrement *lettre de marque*. *Voyez* LAST-GELDT.

Ces officiers ſont tenus de faire le jaugeage par eux-mêmes, & de ne pas s'en rapporter au calcul que pourroient leur préſenter les capitaines, maîtres ou propriétaires deſdits vaiſſeaux, à peine de dépoſition de leur emploi. *Dictionn. de Commerce.*

MARQUEUR, *terme de Paumier*, qui ſignifie un garçon ou compagnon qui marque les chaſſes, compte les jeux, & rend aux joueurs tous les ſervices néceſſaires par rapport au jeu de paume & au billard.

Suivant les ſtatuts des maîtres paumiers, les *marqueurs* doivent être apprentifs ou compagnons du métier : ce ſont quelquefois des pauvres maîtres qui en font les fonctions. *Voyez* PAUMIER.

MARQUIS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) & par quelques vieux auteurs gaulois MARCHIS, ce qui eſt plus conforme au terme de la baſſe latinité *marchio* : ſur quoi *voyez* MARCHE & MARGGRAVE.

Les princes de la maiſon de Lorraine prenoient la qualité de *ducs* & de *marchis de Loherrene*, comme on le voit dans le codicille de Thibaut III. de l'an 1312, dans un autre acte de 1320, & dans le teſtament du duc Jehan I. de 1377.

Quoique les noms de *marchis*, *marquis*, & *marggrave* ſignifient originairement la même choſe, *un ſeigneur commandant ſur la frontiere*, ils ont acquis avec le tems une ſignification bien différente.

Un marggrave eſt un prince ſouverain qui jouit de toutes les prérogatives attachées à la ſouveraineté, & les marggraves ne ſe trouvent que dans l'empire d'Allemagne.

Il y a quelques *marquis* ou marquiſats en Italie, comme Final ; en Eſpagne, comme le marquiſat de Villena, poſſédé par le duc d'Eſcalona. Il n'y en a point en Danemark, en Suede & en Pologne.

Enfin le titre de *marquis* en France eſt une ſimple qualification que le ſouverain confere à qui il veut, ſans aucun rapport à ſa ſignification primitive ; & le marquiſat n'eſt autre choſe qu'une terre ainſi nommée par une patente, ſoit qu'on en ait été gratifié par le roi, ſoit qu'on en ait acheté la patente pour de l'argent.

Sous Richard en 1385, le comte d'Oxford fut le premier qui porta le titre de *marquis* en Angleterre, où il étoit alors inuſité. (*D. J.*)

MARQUISE, ſ. f. (*Artificier.*) les Artificiers appellent ainſi une fuſée volante d'environ un pouce de diametre ſelon M. d'O, & de dix-ſept lignes ſui-

vant M. de Saint-Remi. La double *marquiſe* a quatorze lignes ſelon le premier, & dix-neuf ſuivant le ſecond. *Voyez nos Pl. d'Artificier.*

MARR, (*Géog.*) province maritime d'Ecoſſe, ſituée pour la plus grande partie entre le Don & la Dée, avec titre de comté. Elle abonde en blé, légumes, bétail, poiſſon & gibier. Aberdeen en eſt la capitale; c'eſt pour cela qu'on l'appelle autrement *the shire of Aberdeen.* Ce qu'il y a de plus curieux pour un phyſicien dans cette province, eſt une ſorte de pierres fragiles que les habitans appellent *Elfarawheads.* Elles ſont longues de quelques lignes, minces aux bords, & ſe produiſent en quelques heures de tems. Comme les voyageurs en trouvent quelquefois dans leurs bottes & dans leurs habits, ces pierres ſe formeroient-elles dans l'air, par des exhalaiſons du pays? (*D. J.*)

MARRA, (*Géog.*) ville de Syrie au voiſinage d'Ama; elle eſt commandée par un ſangiac, & n'a rien de remarquable que le han où on loge; il eſt tout couvert de plomb, & peut loger huit cens hommes avec leurs chevaux. Au milieu du han eſt une moſquée, une belle fontaine, & un puits profond de quarante-deux toiſes depuis le haut juſqu'à la ſuperficie. (*D. J.*)

MARRON, (*Botaniq.*) fruit du marronnier, *voyez l'article* MARRONNIER.

MARRON, (*Diette & Mat. méd.*) *Voyez* CHATAIGNES, (*Diette & Mat. méd.*)

MARRON, *mines en* (*Hiſt. nat. Minéralogie.*) les Naturaliſtes nomment *mines en marrons* ou *mines en roignons*, celles qui ſe trouvent par maſſes détachées, répandues çà & là dans une roche, au lieu de former des filons ſuivis & continus. On les nomme auſſi *mines égarées* ou *mines en nids*, *mineræ nidulantes*; cette maniere de trouver les mines n'eſt point la plus avantageuſe pour l'exploitation, mais elle annonce le voiſinage des filons, ou que l'endroit où l'on trouve ces *marrons* eſt propre à la formation des métaux. Il ne faut point confondre ces *mines en marrons* avec les mines par fragmens, qui ont été arrachées des filons par la violence des eaux & qui ont été arrondies par le roulement: les premieres ſe trouvent dans la roche même où elles ont été formées, au lieu que les dernieres ont été tranſportées quelquefois fort loin de l'endroit où elles ont été produites. *Voyez* MINES. (—)

MARRON, (*Pyrotechnie.*) c'eſt une ſorte de pétard ou de boîte cubique, de carton fort, & à pluſieurs doubles. On remplit ce pétard de poudre grenée, pour produire une grande détonation qu'on augmente comme aux ſauciſſons, en fortifiant le cartouche par une enveloppe de ficelle trempée dans de la colle forte; ainſi ces deux artifices ont le même effet & ne différent que dans leur figure.

Un *marron* ſe fait avec un parallélogramme de carton, dont l'un des côtés eſt à l'autre, comme 3 à 5, pour que l'on puiſſe y former 15 quarrés égaux entr'eux, 3 ſur une face & 5 ſur l'autre: on le plie enſuite en forme de cube qu'on remplit de poudre.

On en fait d'auſſi grands & d'auſſi petits qu'on veut: on y proportionne le carton, la groſſeur & le nombre des rangs de ficelle dont on les couvre.

Les gros *marrons* contiennent ordinairement une livre de poudre, tiennent lieu de boîte de métal que l'on tire dans les réjouiſſances publiques, & font au-moins autant de bruit. Il faut y placer au lieu d'étoupille un petit porte-feu de compoſition lente, afin d'avoir le tems de s'en éloigner, pour éviter les éclats qui ſont dangereux lorſqu'on leur donne cette groſſeur.

Les petits *marrons* ſervent à garnir des fuſées pour faire une belle eſcopeterie; leur effet eſt particuliérement beau dans les grandes caiſſes, lorſqu'on en garnit une partie des fuſées qui les compoſent. On les couvre ſouvent de matieres combuſtibles, afin qu'ils brillent aux yeux avant que d'éclater; alors on les appelle *marrons luiſans*: leur effet eſt à-peu-près le même que celui des étoiles à pétards. *Voyez les Pl. d'Artificier.*

MARRON, (*Imprimerie.*) terme uſité dans l'Imprimerie, & connu de certains auteurs. Ce n'eſt point un terme d'art, mais on entend par ce mot un ouvrage imprimé furtivement, ſans approbation, ſans privilege, ni nom d'imprimeur. On eſt toûjours blâmable de ſe prêter à l'impreſſion & au débit de pareils ouvrages.

MARRON, (*Maréch.*) poil de cheval ayant la couleur d'un *marron*, c'eſt une nuance du poil bay. *Voyez* BAY.

MARRONNIER, ſ. m. (*Bot.*) grand arbre du même genre que le châtaignier, dont il ne differe que par ſon fruit que l'on nomme *marron*, qui eſt plus gros & de meilleur goût que la châtaigne. On multiplie le *marronnier* par la greffe ſur le châtaignier, & il ſe cultive de même. *Voyez* CHATAIGNIER.

MARRONNIER D'INDE, *hippocaſtanum*, (*Bot.*) genre de plante à fleur en roſe compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond; le piſtil s'éleve hors du calice, & devient dans la ſuite un fruit qui s'ouvre en pluſieurs parties; ce fruit contient des ſemences ſemblables à des châtaignes. Tournefort, *inſt. rei. herb. Voyez* PLANTE.

MARRONNIER D'INDE, *hippocaſtanum*, grand arbre qui nous eſt venu de Conſtantinople il y a environ cent cinquante ans, & que l'on ne cultive que pour l'agrément. Cet arbre prend de lui-même une tige droite & fait une tête aſſez réguliere; ſon tronc devient fort gros. Dans la jeuneſſe de l'arbre ſon écorce eſt liſſe & cendrée; lorſqu'il eſt dans ſa force, elle devient brune & un peu gerſée. Sa feuille eſt grande, compoſée de cinq ou ſept folioles raſſemblées au bout d'une longue queue en forme d'une main ouverte; la verdure en eſt charmante au printems. L'arbre donne ſes fleurs dès la fin d'Avril; elles ſont blanches, chamarrées d'une teinte rougeâtre, & elles ſont répandues ſur de longues grappes en pyramide: ces grappes viennent au bout des branches, ſe ſoutiennent dans une poſition droite, & leur quantité ſemble couvrir la tête de l'arbre. Les fruits qui ſuccedent ſont des marrons, renfermés dans un brou épineux comme celui des châtaignes. Ce *marronnier* eſt d'un tempérament dur & robuſte, d'un accroiſſement prompt & régulier; il réuſſit dans toutes les expoſitions; il ſe ſoutient dans les lieux ſerrés & ombragés à force de s'élever: tous les terreins lui conviennent, à l'exception pourtant de ceux qui ſont trop ſecs & trop ſuperficiels; il ne craint pas l'humidité à un point médiocre; ſes racines ont tant de force qu'elles paſſent ſous les pavés & percent les murs: enfin, il n'exige ni ſoin ni culture. Telles ſont les qualités avantageuſes qui ont fait rechercher cet arbre pendant plus de cent années. Mais depuis quelques tems ſon regne s'eſt affoibli par la propreté & la perfection qui ſe ſont introduites dans les jardins. On convient que le *marronnier* eſt d'une grande beauté au printems, mais l'agrément qu'il étale ne ſe ſoutient pas dans le reſte de l'année. Même avant la fin de Mai le *marronnier* eſt ſouvent dépouillé de ſes feuilles par les hannetons; d'autres fois les chaleurs du mois de Juin font jaunir les feuilles qui tombent bien-tôt après avec les fruits avortés par la grande ſéchereſſe; il arrive ſouvent que les feuilles ſont dévorées au mois de Juillet par une chenille à grands poils qui s'engendre particuliérement ſur cet arbre: mais on ſe plaint ſur-tout de la malpropreté qu'il cauſe pendant toute la belle ſaiſon; d'abord au printems par la chûte de ſes fleurs, & enſuite

ſuite des coques hériſſées qui enveloppent le fruit ; après cela par les marrons qui ſe détachent peu-à-peu ; enfin, par ſes feuilles qui tombent en automne : tout cela rend les promenades impraticables à-moins d'un ſoin continuel. Ces inconvéniens ſont cauſe qu'on n'admet à-préſent cet arbre que dans des places éloignées & peu fréquentées : il a de plus un grand défaut ; il veut croître iſolé & il refuſe de venir lorſqu'il eſt ſerré & mêlé parmi d'autres arbres : mais le peu d'utilité de ſon bois eſt encore la circonſtance qui le fait le plus négliger.

Le ſeul moyen de multiplier cet arbre eſt d'en ſemer les marrons, ſoit après leur maturité au mois d'Octobre, ou au plus tard au mois de Février. Avec peu de recherches ſur la qualité du terrein, un ſoin ordinaire pour la préparation, & avec la façon commune de ſemer en pepiniere, les marrons leveront aiſément au printems. Ils ſeront en état d'être tranſplantés à demeure au bout de cinq ou ſix ans ; mais ils ne donneront des fleurs & des fruits qu'à environ douze ans. Cette tranſplantation ſe doit faire pour le mieux en automne, encore durant l'hiver tant qu'il ne gele pas, même à la fin de Février & pour le plus tard au commencement de Mars. On ſuppoſe pour ces derniers cas que l'on aura les plants à portée de ſoi ; car, s'il faut les faire venir de loin, il y aura fort à craindre que la gelée n'endommage les racines ; dès qu'elles en ſont frappées, l'arbre ne reprend pas.

Il faut ſe garder de retrancher la tête du *marronnier* pendant toute ſa jeuneſſe, ni même lors de la tranſplantation, cela dérangeroit ſon accroiſſement & le progrès de ſa tige : ce ne ſera que dans la force de l'âge qu'on pourra le tailler ſur les côtés pour dégager les allées & en rehauſſer le couvert. Par ce moyen l'arbre ſe fortifie, ſes branches ſe multiplient, ſon feuillage s'épaiſſit, l'ombre ſe complete, l'objet annonce pendant du tems ſa perfection, & prend peu-à-peu cet air de grandeur qui ſe fait remarquer dans la grande allée des jardins du palais des Tuileries à Paris.

Le *marronnier* eſt plus propre qu'aucun autre arbre à faire du couvert, à donner de l'ombre, à procurer de la fraîcheur ; on l'employera avec ſuccès à former des avenues, des allées, des quinconces, des ſalles, des grouppes de verdure, &c. Pour planter des allées de *marronniers*, on met ces arbres à la diſtance de quinze, dix-huit & vingt piés, ſelon la qualité du terrein & la largeur de l'allée. On en peut auſſi faire de bonnes haies, en les plantant à quatre piés de diſtance, mais on ne doit pas l'employer à garnir des maſſifs ou des boſquets, parce qu'il ſe dégrade & dépérit entre les autres arbres, à moins qu'il ne domine ſur eux. Cet arbre ſouffre de fortes inciſions ſans inconvénient, & même de grandes mortoiſes ; on a vû en Angleterre des paliſſades dont les pieces de ſupport étoient infixées dans le tronc des *marronniers*, ſans qu'il parût après pluſieurs années que cela leur causât de dommage. Cet arbre prend tout ſon accroiſſement au mois de Mai en trois ſemaines de tems ; pendant tout le reſte de l'année, la ſeve n'eſt employée qu'à fortifier les nouvelles pouſſes, à former les boutons qui doivent s'ouvrir l'année ſuivante, à perfectionner les fruits, & à groſſir la tige & les branches.

Quoique le bois de *marronnier* ne ſoit pas d'une utilité générale & immédiate, on peut cependant en tirer du ſervice. Il eſt blanc, tendre, mollaſſe & filandreux ; il ſert aux Menuiſiers, aux Tourneurs, aux Boiſſeliers, aux Sculpteurs, même aux Ebéniſtes, pour des ouvrages groſſiers & couverts ſoit par du placage ou par la peinture. Ce bois n'eſt ſujet à aucune vermoulure, il reçoit un beau poli, il prend aiſément le vernis, il a plus de fermeté & il ſe coupe plus net que le tilleul, & par conſéquent il eſt de meilleur ſervice pour la Gravure. Ce bois n'eſt un peu propre à brûler que quand il eſt verd.

Les marrons d'inde préſentent un objet bien plus ſuſceptible d'utilité. M. le préſident Bon a trouvé que ce fruit peut ſervir à nourrir & à engraiſſer tant le gros & menu bétail que les volailles de toutes ſortes, en prenant ſeulement la précaution de faire tremper pendant quarante-huit heures dans la leſſive d'eau paſſée à la chaux vive, les marrons après les avoir pelés & coupés en quatre. Enſuite on les fait cuire & réduire en bouillie pour les donner aux animaux. On peut garder ces marrons toute l'année, en les faiſant peler & ſécher ſoit au four ou au ſoleil. Par un procedé un peu différent, la même expérience a été faite avec beaucoup de ſuccès & de profit. *Voyez le Journal économique, Octobre 1751.* Mais M. Ellis, *auteur anglois qui a fait imprimer en 1738 un traité ſur la culture de quelques arbres*, paroît avoir trouvé un procedé plus ſimple pour ôter l'amertume aux marrons d'inde, & les faire ſervir de nourriture aux cochons & aux daims. Il fait emplir de marrons un vieux tonneau mal relié qu'on fait tremper pendant trois ou quatre jours dans une riviere : nulle autre préparation. Cependant on a vû des vaches & des poules manger de ce fruit dans ſon état naturel & malgré ſon amertume. Mais il y a lieu de croire que cette amertume fait un inconvénient, puiſqu'on a remarqué que les poules qui mangeoient des marrons ſans être préparés ne pondoient pas. Ce fruit peut ſervir à faire de très-bel amydon, de la poudre à poudrer, & de l'huile à brûler ; il eſt vrai qu'on en tire peu & qu'elle rend une odeur inſupportable. Mais ſans qu'il y ait ce dernier inconvénient, un ſeul marron d'inde peut ſervir de lampe de nuit : il faut le peler, le faire ſecher, le percer de part en part avec une vrille moyenne, le faire tremper au-moins vingt-quatre heures dans quelque huile que ce ſoit, y paſſer une petite meche, le mettre enſuite nager dans un vaſe plein d'eau, & allumer la méche le ſoir, on eſt aſſuré d'avoir de la lumiere juſqu'au jour. On en peut faire auſſi une excellente pâte à décraſſer les mains & les piés : il faut peler les marrons, les faire ſecher, les piler dans un mortier couvert, & paſſer cette poudre dans un tamis très-fin. Quand on veut s'en ſervir, on jette une quantité convenable de cette poudre dans de l'eau qui devient blanche, ſavonneuſe & auſſi douce que du lait ; le fréquent uſage en eſt très-ſalutaire, & la peau en contracte un luſtre admirable. *Voyez pour ces deux dernieres propriétés le Journal économique, Septembre 1752.* Les marrons d'inde ont encore la propriété de ſavonner & blanchir le linge, de dégraiſſer les étoffes, de leſſiver le chanvre, & on en peut faire, en les brûlant, de bonnes cendres pour la leſſive. *Voyez le Journal économique, Décembre 1757.* Enfin, ils peuvent ſervir à échauffer les poëles, & les Maréchaux s'en ſervent pour guérir la pouſſe des chevaux : on fait grand uſage de ce remede dans le Levant ; c'eſt ce qui a fait donner au *marronnier d'inde* le nom latin *hippocaſtanum*, qui veut dire *châtaigne de cheval*. On prétend que l'écorce & le fruit de cet arbre ſont un fébrifuge qu'on peut employer au lieu du quinquina dans les fiévres intermittentes ; on aſſure même que quelques médecins ont appliqué ce remede avec ſuccès.

On ne connoît qu'une ſeule eſpece de *marronnier d'inde*, dont il y a deux variétés. L'une à feuilles panachées de jaune, & l'autre de blanc. Il eſt difficile de ſe procurer & de conſerver ces variétés, car, quand on les greffe ſur des *marronniers* vigoureux, il arrive ſouvent que les feuilles de la greffe perdent leur bigarrure en reprenant leur verdure naturelle ;

d'ailleurs on voit dans ces variétés plus que dans aucun autre arbre panaché, une apparence de foibleſſe & de maladie qui en ôte l'agrément.

MARRONNIER *à fleurs rouges*, *pavia*, petit arbre qui nous eſt venu de la Caroline en Amérique, où on le trouve en grande quantité dans les bois. Quoiqu'il ait une très-grande reſſemblance à tous égards avec le *marronnier d'inde*, ſi ce n'eſt qu'il eſt plus petit & plus mignon dans toutes ſes parties, les Botaniſtes en ont cependant fait un genre différent du *marronnier d'inde*, par rapport à quelque différence qui ſe trouve dans les parties de ſa fleur. Ce petit *marronnier* ne s'éleve au plus qu'à douze ou quinze piés : il fait une tige droite, une jolie tête ; ſes boutons ſont jaunâtres en hiver ſans être glutineux comme ceux du *marronnier d'inde ;* la forme des feuilles eſt la même, mais elles ſont plus petites, liſſes, & d'un verd plus tendre. Ses fleurs ſont d'une couleur rouge aſſez apparente, elles ſont répandues autour d'une grappe moins longue, moins fournie que dans l'autre *marronnier*, mais elles paroiſſent un mois plus tard. Les fruits qui leur ſuccedent ſont de petits marrons d'une couleur jaune enfumée, & le brou qui leur ſert d'enveloppe n'eſt point épineux. L'arbre en produit peu ; encore faut-il que l'année ſoit favorable. Ce *marronnier* eſt robuſte, & quoiqu'il ſoit originaire d'un climat plus méridional, nos fâcheux hivers ne lui cauſent aucun dommage. Il ſe plaît dans toutes ſortes de terreins, il réuſſit même dans les terres un peu ſeches, il ſe multiplie aiſément, & il n'exige qu'une culture fort ordinaire. On peut élever cet arbre de ſemences, de branches couchées, & par la greffe en approche ou en écuſſon ſur le *marronnier d'inde ;* la greffe en écuſſon réuſſit très-aiſément, & ſouvent elle donne des fleurs dès la ſeconde année. Il faut le ſemer de la même façon que les châtaignes, il donnera des fleurs au bout de cinq ans. Les branches couchées ſe font au printems ; elles font des racines ſuffiſantes pour être tranſplantées l'automne ſuivante, ſi l'on a eu la précaution de les marcotter. Les arbres que l'on éleve de ſemence viennent plus vîte, ſont plus grands & plus beaux, & donnent plus de fleurs & de fruits que ceux que l'on éleve des deux autres façons. *Article de M.* DAUBENTON, *ſubdélegué.*

MARROQUIN, ſ. m. (*Art méch.*) peau des boucs ou des chevres, ou d'un autre animal à-peu-près ſemblable, appellé *menon*, qui eſt commun dans le Levant, laquelle a été travaillée & paſſée en ſumac ou en galle, & qu'on a miſe enſuite en telle couleur qu'on a voulu : on s'en ſert beaucoup pour les tapiſſeries, pour les reliures des livres, *&c.*

On dérive ordinairement ce nom de *Maroc* royaume de Barbarie dans l'Afrique, d'où l'on croit que l'on a emprunté la maniere de fabriquer le *marroquin.*

Il y a des *maroquins* de Levant, de Barbarie, d'Eſpagne, de Flandre, de France, *&c.* Il y en a de rouges, de noirs, de jaunes, de bleus, de violets, *&c.* Les différentes manieres de fabriquer les *maroquins* noirs & de couleurs, ont paru ſi curieuſes, qu'on a cru que le public ne ſeroit pas fâché de les trouver ici.

Maniere de fabriquer le maroquin *noir.* Ayant fait d'abord ſécher les peaux à l'air, on les met tremper dans des baquets remplis d'eau claire, où elles reſtent trois fois vingt-quatre heures; on les en retire, & on les étend ſur un chevalet de bois ſemblable à celui dont ſe ſervent les Tanneurs, ſur lequel on les briſe avec un grand couteau deſtiné à cet uſage. On les remet après cela tremper dans des baquets où l'on a mis de nouvelle eau que l'on change tous les jours juſqu'à ce que l'on s'apperçoive que les peaux ſoient bien revenues. Dans cet état, on les jette dans un plain, qui eſt une eſpece de grande cuve de bois ou de pierre remplie d'eau dans laquelle on a fait éteindre de la chaux qu'on a bien remuée, & où elles doivent reſter pendant quinze jours.

Il faut néanmoins avoir ſoin de les en retirer, & de les y remettre chaque jour ſoir & matin ; après quoi on les jettera dans une cuve pleine de nouvelle chaux & de nouvelle eau de laquelle on les retire & où on les remet encore ſoir & matin pendant quinze autres jours. Enſuite on les rince bien dans l'eau claire, les unes après les autres ; on leur ôte le poil ſur le chevalet avec le couteau ; & on les jette dans une troiſieme cuve de laquelle on les retire & où on les remet ſoir & matin pendant encore dix-huit jours. On les met après cela dans la riviere pendant douze heures pour les faire boire; d'où étant ſorties bien rinſées, elles ſont placées dans des baquets où elles ſont pilonnées avec des pilons de bois, en les changeant deux fois d'eau. On les étend enſuite ſur le chevalet pour les écharner avec le couteau ; après quoi on les remet dans des baquets de nouvelle eau, d'où on les retire pour leur donner une nouvelle façon du côté de la fleur, pour être rejettées enſuite dans des baquets dont les eaux ont été auparavant changées. Après quoi on les jette dans un baquet particulier dont le fond eſt percé de pluſieurs trous, dans lequel elles ſont foulées pendant une heure, en jettant de tems en tems de l'eau fraîche par-deſſus à-meſure qu'on les foule. Enſuite on les étend ſur le chevalet, & on les ratiſſe des deux côtés ; on les remet boire dans les baquets toujours remplis de nouvelle eau claire; & lorſqu'elles y ont ſuffiſamment bu, on les en retire pour les coudre tout-au-tour en forme de ſacs, enſorte que les jambes de derriere qui ne ſont point couſues, leur ſervent comme d'embouchure pour y pouvoir faire entrer une mixtion dont il ſera parlé ci-après.

Les peaux ainſi couſues, ſont miſes dans une cuve appellée *confit*, remplie d'eau tiede, où l'on a bien fait fondre & diſſoudre de l'excrément de chien ; on a ſoin d'abord de les y bien retourner avec de longs bâtons l'eſpace d'une demi-heure ; après quoi on les y laiſſe repoſer pendant douze heures ; d'où étant retirées, elles ſont bien rinſées dans de l'eau fraîche. Enſuite on les remplit au moyen d'un entonnoir, d'une préparation d'eau & de ſumac mêlés enſemble, & échauffés preſqu'à bouillir ; à-meſure qu'elles ſe rempliſſent, on en lie les jambes de derriere pour en fermer l'embouchure. En cet état on les deſcend dans le vaiſſeau où eſt l'eau & le ſumac, & on les y remue pendant quatre heures. On les en retire, & on les entaſſe l'une ſur l'autre. Après quelque tems on les change de côté, & on continue de la ſorte juſqu'à ce qu'elles ſoient bien égouttées. Cela fait, on les retire & on les remplit une ſeconde fois de la même préparation ; on les coud de nouveau, & on les remue pendant deux heures ; on les met en pile, & on les fait égoutter comme la premiere fois. On leur donne encore après cela un ſemblable apprêt, à la reſerve qu'on ne les remue ſeulement que pendant un bon quart-d'heure. Les laiſſant enſuite juſqu'au lendemain matin qu'on les retire de la cuve de bois, on les découd, on en ôte le ſumac qui eſt dedans, on les plie en deux de la tête à la queue, le côté du poil en dehors; & on les met les unes ſur les autres ſur le chevalet, pour achever de les égoutter, les étendre, & les faire ſécher. Lorſqu'elles ſont bien ſeches, on les foule aux piés deux à deux ; puis on les étend ſur une table de bois pour en ôter avec un couteau fait exprès toute la chair & le ſumac qui peut y reſter. Enfin

on les frotte ſuperficiellement d'huile du côté du poil, & enſuite on les lave du même côté avec de l'eau.

Lorſque les peaux ont reçu leur huile & leur eau, on les roule & on les tord bien avec les mains, pour les étendre après cela ſur la table, la chair en deſſus, ce qui ſe fait avec une eſtire ſemblable à celle des Corroyeurs. Ayant été ainſi retournées de l'autre côté qui eſt celui de la fleur, on paſſe fortement par-deſſus avec une poignée de jonc, pour en faire ſortir autant qu'il eſt poſſible, toute l'huile qui peut être encore dedans; on leur donne alors la premiere couche de noir du côté de la fleur, par le moyen d'un paquet de crin tortillé qu'on trempe dans une ſorte de teinture de noir appellé *noir de rouille*, parce qu'il a été préparé avec de la biere, dans laquelle l'on a jetté de vieilles ferrailles rouillées. Lorſqu'elles ſont à-demi-ſeches, ce qu'on fait en les pendant à l'air par les jambes de derriere, on les étend ſur la table, où avec une paumelle de bois on les tire des quatre côtés pour en faire ſortir le grain, par-deſſus lequel on donne une légere couche d'eau; puis on les liſſe à force de bras avec une liſſe de jonc faite exprès.

Étant liſſées, on leur donne une ſeconde couche de noir, & on les met ſécher. Elles reviennent encore ſur la table, & pour lors on ſe ſert d'une paumelle de liege pour leur relever le grain; & aprés une légere couche d'eau, on les liſſe de nouveau; & pour leur relever le grain une troiſieme fois, on ſe ſert d'une paumelle de bois.

Après que le côté de la fleur a recu toutes ces façons, on les pare du côté de la chair avec un couteau bien tranchant deſtiné à cet uſage, & on frotte vivement le côté de la fleur ou du poil avec un bonnet de laine, leur ayant auparavant donné une couche de luſtre qui eſt fait de jus d'épine-vinette, de citron ou d'orange. Enfin tous ces divers apprêts ſe finiſſent en relevant légérement le grain pour la derniere fois avec la paumelle de liege: ce qui acheve de les perfectionner & de les mettre en état d'être vendues & employées.

Maniere de préparer le maroquin *rouge.* On met tremper les peaux dans de l'eau de riviere pendant vingt-quatre heures, & lorſqu'elles en ont été retirées, on les étend ſur le chevalet ſur lequel on les briſe avec le couteau; on les remet enſuite tremper de nouveau pour quarante-huit heures dans l'eau de puits; on les briſe encore ſur le chevalet. Après avoir été trempées pour la derniere fois, elles ſont jettées dans le plain pendant trois ſemaines; tous les matins on les retire du plain, & on les y rejette pour les diſpoſer à être pelées. Les peaux ayant été rétirées pour la derniere fois du plain, on les pele avec le couteau ſur le chevalet; & lorſque le poil en a été entierement abattu, on les jette dans des baquets remplis d'eau fraîche, dans laquelle elles ſont bien rinſées pour être enſuite écharnées avec le couteau, tant du côté de la chair que du côté de la fleur. Après quoi on les rejette dans les baquets, paſſant ainſi alternativement des baquets ſur le chevalet & du chevalet dans les baquets juſqu'à ce que l'on s'apperçoive que les peaux rendent l'eau claire. Dans cet état on les met dans l'eau tiede avec le ſumac, comme ci-deſſus, & quand elles y ont reſté l'eſpace de douze heures, on les rinſe bien dans de l'eau claire, & on les ratiſſe des deux côtés ſur le chevalet. On les pilonne dans des baquets juſqu'à trois fois, & à chaque fois on les change d'eau; on les tord enſuite, & on les étend ſur le chevalet, & on les paſſe les unes après les autres dans une auge remplie d'eau, dans laquelle on a fait fondre de l'alun.

Étant ainſi alunées, on les laiſſe égoutter juſqu'au lendemain; on les tord; enſuite on les détire ſur le chevalet; & on les plie uniment de la tête à la queue, la chair en-dedans. C'eſt alors qu'on leur donne la premiere teinture, en les paſſant les unes après les autres dans un rouge préparé avec de la laque mêlée de quelques ingrédiens, qui ne ſont bien connus que des ſeuls maroquiniers. On y revient autant de fois qu'il eſt néceſſaire, pour que les peaux puiſſent être parfaitement colorées. Après quoi on les rinſe bien dans l'eau claire; puis on les étend ſur le chevalet où elles reſtent à égoutter l'eſpace de douze heures; enſuite on les jette dans une cuve remplie d'eau, dans laquelle on a mis de la noix de galle blanche, pulvériſée & paſſée au tamis; & on les y tourne continuellement pendant un jour entier avec de longs bâtons. On les en retire, & on les ſuſpend, rouge contre rouge & blanc contre blanc, ſur une longue barre de bois poſée ſur le travers de la cuve où elles paſſent toute la nuit.

Le lendemain, l'eau de galle étant bien brouillée, on y remet les peaux, de façon qu'elles en ſoient entierement couvertes. Au bout de quatre heures, on les releve ſur la barre; & après les avoir bien rinſées les unes après les autres, on les tord & on les détire; enſuite on les étend ſur une table, où on les frotte du côté de la teinture les unes après les autres, avec une éponge imbibée d'huile de lin.

Après cette opération, on les pend par les jambes de derriere, à des clous à crochet où on les laiſſe ſécher à-forfait.

Enſuite on les roule au pié le rouge en-dedans; on les pare pour en ôter toute la chair & la galle qui pourroit y être reſté attachée. Puis on prend une éponge imbibée d'eau claire dont on mouille légérement les peaux du côté du rouge; après quoi les étendant ſur le chevalet, on les y liſſe à deux différentes repriſes avec un rouleau de bois bien poli: après cette derniere façon, le *maroquin* eſt en état d'être vendu.

Les *maroquins* jaunes, violets, bleus, verts, *&c.* ſe préparent de même que les rouges, à la ſeule couleur près. *Chambers.*

MARROQUINER, *terme d'art*, qui ſignifie *façonner* le marroquin, ou les peaux de veau & de mouton à la façon de marroquin, pour qu'elles paroiſſent être de véritables peaux de marroquin.

MARROQUINERIE, ſ. f. *art de faire le marroquin*, on appelle auſſi de ce nom le lieu où on fabrique ces ſortes de cuir; *Marroquinerie* ſe dit encore des cuirs paſſés en marroquin.

MARROQUINIER, ſ. m. (*Art méch.*) ouvrier qui fabrique le marroquin ou d'autres peaux en façon de marroquin; ce terme convient également & au maître manufacturier qui conduit les ouvrages de marroquinerie, & à l'artiſan qui les fabrique.

MARRUBE, *marrubium*, ſ. m. (*Bot.*) genre de plante à fleur monopétale labiée: la levre ſupérieure eſt relevée & fendue en deux parties & l'inférieure en trois; le piſtil ſort du calice, & tient à la partie poſtérieure de la fleur comme un clou; il eſt accompagné de quatre embryons qui deviennent autant de ſemences arrondies & contenues dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

On vient de lire les caracteres du *marrube*, mais il faut ajouter que de toutes les plantes qui portent ce nom chez les Botaniſtes, il y en a deux principalement connues en Médecine, le *marrube* blanc & le *marrube* noir, & que ces deux plantes ne ſont point du même genre.

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA

Le *marrube blanc*, en latin *marrubium album*, *vulgare*, C. B. P. 230 J. R. H. 102, en anglois *the common White hore-hound*, eſt la principale eſpece du genre ici caractériſé.

Sa racine eſt ſimple, ligneuſe, garnie de pluſieurs fibres ; ſes tiges ſont nombreuſes, hautes d'un pié & plus, velues, quarrées, branchues, garnies de feuilles, oppoſées deux à deux à chaque nœud, arrondies, blanchâtres, crenelées à leur bord, ridées, portées ſur des queues aſſez longues.

Les fleurs naiſſent en grand nombre autour de chaque nœud, diſpoſées par anneaux ſans pédicule, ou ſur des pédicules très-courts : leur calice eſt velu, cannelé, & chaque cannelure ſe termine par une petite pointe. Ces fleurs ſont très-petites, blanchâtres, d'une ſeule piece en gueule, dont la levre ſupérieure eſt redreſſée & a deux cornes, & l'inférieure eſt partagée en trois.

Le piſtil qui s'éleve du calice eſt attaché à la partie poſtérieure de la fleur en maniere de clou, & comme accompagné de quatre embryons. Ces embryons, quand la fleur eſt tombée, ſe changent en autant de graines oblongues, cachées dans une capſule qui ſervoit de calice ; les anneaux des fleurs ſortent des aiſſelles des feuilles, quoiqu'ils paroiſſent environner la tige.

Toute cette plante a une odeur forte & deſagréable. Elle vient naturellement, & eſt très-commune dans les grands chemins, ſur les bords des champs, dans des terres incultes, & ſur les décombres : elle eſt toute d'uſage. On la regarde comme apéritive & propre à diſſoudre puiſſamment les humeurs viſqueuſes. C'eſt un des principaux remedes dans l'aſthme humoral & dans les maladies chroniques qui viennent d'un mucilage épais, glutineux & tenace. (*D. J.*)

MARRUBE AQUATIQUE, *lycopus*, (*Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, labiée & à-peu-près en forme de cloche, car on diſtingue à peine la levre ſupérieure des parties qui compoſent la levre inférieure ; de ſorte que cette fleur paroît au premier coup d'œil partagée en quatre parties. Il s'éleve du calice un piſtil attaché à la partie poſtérieure de la fleur, comme un clou ; ce piſtil eſt accompagné de quatre ſortes d'embryons qui deviennent dans la ſuite autant de ſemences arrondies, renfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

MARRUBE NOIR, (*Botan.*) ou *marrube puant*, *marrubium nigrum*, J. B. 3. 318. *ballote*, J. R. H. 185. genre de plante, caractériſée au *mot* BALLOTE.

Sa racine eſt ligneuſe, fibrée. Il en ſort pluſieurs tiges, hautes d'une ou deux coudées, velues, couvertes d'un duvet court, quarrées, creuſes, branchues, rougeâtres, garnies de feuilles, oppoſées deux à deux ſur chaque nœud, ſemblables à celles de la méliſſe ou plutôt de l'ortie rouge, plus arrondies & plus noires, cotonneuſes, molles, ridées.

Ses fleurs naiſſent par anneaux ſur les tiges, & pluſieurs en nombre ſur un pédicule commun, qui ſort de l'aiſſelle des feuilles. Elles ſont d'une ſeule piece, en gueule ; la levre ſupérieure eſt creuſée en cueilleron, & l'inférieure eſt partagée en trois parties, dont celle du milieu eſt plus grande, en forme de cœur, de couleur pourpre-pâle, rayée de lignes de couleur plus foncée.

Les calices ſont cannelés, oblongs, partagés en cinq ſegmens aigus. Il ſort de chaque calice un piſtil attaché à la partie poſtérieure de la fleur en maniere de clou, & comme accompagnée de quatre embryons, qui ſe changent enſuite en autant de petites graines, longues, noirâtres quand elles ſont mures, cachées dans une capſule en forme de tuyau, à cinq angles découpées en cinq pointes égales, & qui ſervoit de calice à la fleur.

Cette plante a l'odeur de l'ortie-puante, elle naît ſur les décombres, le long des chemins & des haies: elle eſt toute d'uſage extérieurement pour réſoudre & déterger. On la prend rarement à l'intérieur, à cauſe de ſon odeur fétide & de ſa ſaveur déſagréable. (*D. J.*)

MARRUBE NOIR *ou* BALLOTE, (*Mat. med.*) les feuilles de *marrube noir*, pilées ſeules ou avec du miel, paſſent pour guérir les ulceres ſordides, les gales, les dartres malignes, & les croutes ſuppurées de la tête des enfans. Ce remede eſt fort peu uſité, quoiqu'on puiſſe raiſonnablement croire aux vertus que nous venons de rapporter.

Cette plante n'eſt d'aucun uſage pour l'intérieur, à cauſe de ſon odeur puante & de ſon gout déſagréable ; on pourroit cependant en tirer peut-être quelque ſecours dans les maladies hyſtériques & hypocondriaques, contre leſquelles J. Rai la recommande. (*b*)

MARRUBE BLANC, (*Mat. med.*) les feuilles & les ſommités fleuries de *marrube blanc* qui ont une odeur aromatique très-agréable, & un goût un peu amer, ſont les parties de cette plante qui ſont d'uſage en Médecine. Elles poſſédent véritablement les vertus généralement obſervées dans les plantes aromatiques légerement ameres, c'eſt-à-dire, qu'elles ſont apéritives, inciſives, diurétiques, diaphorétiques, ſtomachiques, utérines, béchiques, *&c.*

Le *marrube blanc* a été particulierement recommandé contre la rétention des vuidanges & des regles, pour faciliter la ſortie du fœtus ou de l'arriere-faix, comme excellent dans l'aſthme, & même dans l'hydropiſie. Pluſieurs auteurs graves ſont ſurtout favorables aux vertus de cette plante, contre la jauniſſe & le skirrhe du foie, & ils appuient leur ſentiment ſur des obſervations.

Pluſieurs autres célebrent auſſi cette plante, comme utile dans les coliques néphrétiques & dans le calcul : Foreſtus prétend au contraire, avoir obſervé qu'elle nuiſoit plutôt qu'elle n'étoit utile dans les maladies des reins, & qu'il falloit par conſéquent s'en abſtenir, lorſque ces organes étoient affectés. Dioſcoride avoit déja fait cette remarque.

Il faut peu compter, dit Juncker, ſur les éloges qu'on a donnés au *marrube blanc*, dans le traitement de la goutte, de la phthiſie & de la morſure des animaux enragés.

On l'ordonne en infuſion dans du vin blanc ou dans de l'eau, à la doſe d'une poignée ſur une pinte de liqueur que l'on donne par verrées. On peut faire prendre auſſi les feuilles ſéchées & réduites en poudre à la doſe d'un gros, dans de l'eau ou dans du vin.

L'eau diſtillée de *marrube blanc* poſſede les qualités les plus communes des eaux diſtillées aromatiques ; *voyez* EAUX DISTILLÉES ; ſes qualités particulieres, ſi elle en a, ſont peu connues.

On prépare avec le *marrube blanc* un ſyrop ſimple par la diſtillation, *voyez* SYROP ; cette préparation contient toutes les parties vraiement médicamenteuſes de la plante, & en poſſede par conſéquent toutes les vertus. On trouve dans quelques pharmacopées modernes, un ſyrop ſimple de *marrube de Praſſio*, mis au rang de ceux qui doivent être préparés par l'infuſion des feuilles ſéches des plantes dans leurs propres eaux diſtillées, *in propriis aquis*, & par la cuite ordinaire qui diſſipe dans l'opération particuliere dont nous parlons, la moitié de la liqueur employée ; des pareilles préparations ſont des monſtres dans l'art, des productions ridicules de l'ignorance la plus inconſéquente. *Voyez* SYROP.

Le *marrube blanc* entre dans pluſieurs compoſi-

tions officinales de la pharmacopée de Paris: ſavoir, le ſyrop d'armoiſe, l'eau générale, l'orviétan ordinaire, l'hiere de coloquinte, le mondificatif d'ache & la thériaque. (*b*)

Tournefort & Boerhaave, comptent ſix eſpeces de ce genre de plante, ainſi nommée, parce que ſes feuilles ont quelque rapport avec celles du marrube, mais aucune des eſpeces ne demande de deſcription particuliere; on en cultive rarement dans les jardins de botanique, & ſeulement pour la varieté & la couleur bleue de leurs fleurs, qui naiſſent en guirlande épaiſſe. Les Anglois appellent cette plante *the baſtard hore-hound.* (*D. J.*)

MARRUBIASTRUM, (*Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, labiée; la lèvre ſupérieure eſt creuſée en cuilliere, & l'inférieure diviſée en trois cannelures. Le piſtil ſort du calice, il eſt attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la ſuite autant de ſemences arrondies, renfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Ce genre de plante différe du galéopſis, par le port de la fleur. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

MARS, ſub. m. *en Aſtronomie*, eſt une des cinq planetes & des trois ſupérieures, qui eſt placée entre la terre & Jupiter. *Voyez* PLANETE.

Son caractere eſt ♂, ſa moyenne diſtance du ſoleil eſt à la moyenne diſtance du ſoleil à la terre :: 1524 : 1000, & ſon excentricité eſt à la même moyenne diſtance du ſoleil à la terre :: 141 : 1000. L'inclinaiſon de ſon orbite, c'eſt-à-dire, l'angle formé par le plan de ſon orbite & celui de l'écliptique, eſt d'un degré 52 min. le tems périodique dans lequel il fait ſa révolution autour du ſoleil, eſt de 686 jours 23 heures; cependant les Aſtronomes varient un peu entr'eux ſur ces différens élémens, comme nous le verrons plus bas. Sa révolution autour de ſon axe ſe fait en 24 heures 40 min.

Pour le diametre de *Mars*, *voyez* DIAMETRE.

Mars a des phaſes différentes, ſelon ſes différentes ſituations, à l'égard de la terre & du ſoleil, car il paroît plein dans ſes oppoſitions & ſes conjonctions; parce qu'alors tout l'hémiſphere qu'il nous préſente eſt éclairé par le ſoleil. Mais dans ſes quadratures, nous ne voyons qu'une partie de l'hémiſphere qui nous regarde, l'autre n'étant point éclairée, parce qu'elle n'eſt point tournée du côté du ſoleil.

Dans la ſituation acronique de cette planete, c'eſt-à-dire, lorſqu'elle eſt en oppoſition avec le ſoleil, elle ſe trouve alors deux fois plus près de la terre que du ſoleil, phénomene qui a beaucoup ſervi à faire tomber abſolument l'hypothèſe de Ptolomée. *Voyez* ACRONIQUE.

De plus, la diſtance de *Mars* à la terre étant alors beaucoup moindre que celle du ſoleil, ſa parallaxe doit être deux ou trois fois plus grande que celle du ſoleil; ce qui fait que quoique la parallaxe du ſoleil ſoit très-difficile à déterminer à cauſe de ſa petiteſſe, on peut la déterminer plus exactement par le moyen de la parallaxe de *Mars*.

Or, depuis plus d'un ſiecle les Aſtronomes ont recherché cette parallaxe avec beaucoup de ſoin: en France elle fut d'abord trouvée preſque inſenſible, par la comparaiſon que M. Ricard fit de ces obſervations avec celles de M. Richer qui fut envoyé à l'île de Cayenne en 1672, comme on le voit dans les obſervations & les voyages de l'académie royale des ſciences publiés en 1693. mais dans la ſuite feu M. Caſſini a crû devoir établir cette parallaxe, tant ſur ſes propres obſervations que ſur d'autres qui avoient été faites à Cayenne, d'environ $\frac{1}{4}$ ou $\frac{1}{3}$ de min. ce qui donne la parallaxe de *Mars* réduite à l'horiſon d'environ 25 min. Selon M. Hook & après lui M. Flamſtead, la parallaxe de cette planete eſt tout au plus de 30 ſecondes. *Inſt. Aſtr.*

Le docteur Hook obſerva en 1665. pluſieurs taches ſur le diſque de *Mars*, & comme elles avoient un mouvement, il en conclut que la planete tournoit autour de ſon centre. En 1666 M. Caſſini obſerva pluſieurs taches ſur les deux faces ou hémiſpheres de *Mars*, & il trouva en continuant ſes obſervations avec grand ſoin, que ces taches ſe mouvoient peu à peu d'Orient en Occident, & qu'elles revenoient dans l'eſpace de 24 heures, 40 min. à leur premiere ſituation *Voyez* TACHES.

Mars paroît toujours rougeâtre & d'une lumiere trouble, d'où pluſieurs aſtronomes ont conclu qu'il eſt environné d'une atmoſphere épaiſſe & nébuleuſe.

Comme *Mars* tient ſa lumiere du ſoleil, qu'il tourne autour de lui & qu'il a ſes phaſes, ainſi que la lune, il peut auſſi paroître preſque dichotome, lorſqu'il eſt dans ſes quadratures avec le ſoleil, ou dans ſon périgée; mais il ne paroît jamais en croiſſant comme les planetes inférieures. *Voyez* PHASES.

La diſtance de cette planete au ſoleil eſt à celle du ſoleil à la terre, ſuivant ce qu'on a déja dit, environ :: $1\frac{1}{2}$ à 1, ou comme 3 à 2; de façon que ſi on étoit placé dans *Mars* on verroit le ſoleil d'un tiers moins grand qu'il ne nous paroît ici, & par conſéquent le degré de lumiere & de chaleur que *Mars* reçoit du ſoleil, eſt moins grand que le degré qu'on en reçoit ſur la terre, en raiſon de 4 à 9. *Voyez* QUALITÉ. Cette proportion peut néanmoins varier ſenſiblement, eu égard à la grande excentricité de cette planete.

La période ou l'année de *Mars*, ſuivant qu'on l'a déja obſervé, eſt preſque deux fois auſſi grande que la nôtre; & ſon jour naturel ou le tems que le ſoleil y paroît ſur l'horiſon (ſans faire attention aux crépuſcules), eſt preſque par-tout égal à la nuit, parce que ſon axe eſt preſque perpendiculaire au plan de ſon orbite. Par cette même raiſon, il paroît que dans un même lieu de ſa ſurface il ne peut y avoir que fort peu de variété de ſaiſons, & preſque point de différence de l'été à l'hiver, quant à la longueur des jours & à la chaleur. Néanmoins des lieux ſitués en différentes latitudes, c'eſt-à-dire à différentes diſtances de ſon équateur, recevront différens degrès de chaleur, par rapport à l'inclinaiſon différente des rayons du ſoleil ſur l'horiſon, comme il nous arrive à nous-mêmes lorſque le ſoleil eſt dans l'équinoxe ou dans les tropiques.

M. Grégory fait en ſorte de rendre raiſon par-là des bandes qu'on remarque dans *Mars*, c'eſt-à-dire de certaines barres ou filets qu'on y voit & qui y ſont placés parallelemenr à ſon équateur; car comme parmi nous le même climat reçoit en des ſaiſons différentes différens degrés de chaleur, & qu'il en eſt autrement dans *Mars*, le même parallele devant toujours recevoir un degré de chaleur preſqu'égal, il s'enſuit de-là que ces taches peuvent vraiſſemblablement ſe former dans *Mars* & dans ſon atmoſphere, comme la neige & les nuages ſe forment dans le nôtre, c'eſt-à-dire par les intenſités du chaud & du froid conſtamment différentes en différens paralleles, & que ces bandes peuvent venir à s'étendre en cercles paralleles à l'équateur ou au cercle de la révolution diurne. Ce même principe donneroit auſſi la ſolution du phénomene des bandes de Jupiter, cette planete ayant ainſi que *Mars* un équinoxe perpétuel.

On voit ſouvent dans *Mars* de grandes taches diſparoître après quelques années ou quelques mois, tandis qu'on y en voit d'autres ſe former & ſubſiſter pluſieurs mois, pluſieurs années. Ainſi il faut qu'il ſe faſſe dans *Mars* d'étranges changemens, puiſqu'ils

ſont ſi ſenſibles à une telle diſtance, & que la ſurface de la terre ſoit bien tranquille en comparaiſon de celle de *Mars*; car à peine s'eſt-il fait depuis 4000 ans quelques changemens ſenſibles ſur la ſurface de notre globe. Nos terres, nos grandes chaînes de montagnes, nos mers n'offrent que des changemens qui ne ſeroient point apperçus de *Mars* avec les meilleures lunettes. Il faut néanmoins que la terre ait eu des révolutions conſidérables, car enfin des arbres enfoncés à de fort grandes profondeurs, des coquillages & des ſqueletes de poiſſons enſevelis ſous les terres & dans les montagnes, en ſont d'aſſez bonnes preuves. *M.* FORMEY.

Outre la couleur rougeâtre de *Mars*, on prétend avoir encore une autre preuve qu'il eſt couronné d'une atmoſphere. Lorſqu'on voit quelques-unes des étoiles fixes près de ſon corps, elles paroiſſent alors extrêmement obſcures & preſqu'éteintes.

Si on imaginoit un œil placé dans *Mars*, il verroit à peine Mercure, excepté ſur le diſque du ſoleil ou dans ſa conjonction avec cet aſtre, c'eſt-à-dire lorſque Mercure paſſe ſur le ſoleil & qu'il nous paroît alors à nous-mêmes en forme de taches. Un ſpectateur placé dans *Mars* verroit Vénus à la même diſtance du ſoleil que Mercure nous paroît, & la terre à la même diſtance que nous voyons Vénus ; & quand la terre ſeroit en conjonction avec le ſoleil & fort près de cet aſtre, le même ſpectateur placé dans *Mars* verroit alors ce que M. Caſſini a apperçu dans Vénus, c'eſt-à-dire que la terre lui paroîtroit en croiſſant, ainſi que la lune ſon ſatellite.

Dans la planete de *Mars* on obſerve beaucoup moins d'irrégularités par rapport à ſon mouvement, que dans Jupiter & dans Saturne : l'excentricité de ſon orbite eſt conſtante, au-moins ſenſiblement, & le mouvement de ſon aphélie eſt égal & uniforme; auſſi eſt-ce de toutes les planetes celle dont le mouvement de l'aphélie eſt le mieux connu, & que M. Newton a choiſi pour en déduire le mouvement des aphélies des planetes inférieures. Suppoſant avec Kepler la moyenne diſtance de *Mars* au ſoleil de 152350 parties, dont la moyenne diſtance du ſoleil à la terre en contient 100000, l'excentricité de *Mars* ſera, ſuivant M. le Monnier, de $\frac{14115}{100000}$. Kepler fait auſſi la plus grande équation du centre de 10° 37′ $\frac{1}{2}$, laquelle ayant été vérifiée, s'eſt trouvée conforme aux obſervations, comme il paroît par le réſultat des recherches faites à ce ſujet, & publié il y a 30 ans par MM. Caſſini & Maraldi.

La détermination du lieu de l'aphélie par M. de la Hire, qui le place en 1701 à 0° 35′ 35″ de la vierge, s'accorde aſſez avec ce qui ſe trouve dans les mémoires de l'académie des Sciences de l'année 1706, où l'on aſſure que par les obſervations du lieu de *Mars*, faites alternativement proche l'aphélie & le périhelie, on a reconnu qu'il falloit le ſuppoſer de 20 minutes moins avancé que ſelon les tables rudolphines.

M. Newton ayant pris vraiſſemblablement un milieu entre les deux réſultats du mouvement de l'aphélie de *Mars*, donnés par Kepler & par Bouillaud, l'établit de 1°. 58′ $\frac{1}{2}$ en 100 ans, c'eſt-à-dire de 35′ plus grand que ſelon la proceſſion des équinoxes ; il l'a enſuite établi de 33′ 20″ ; mais il ſemble que le mouvement de cet aphélie pourroit être mieux connu en y employant les plus récentes obſervations comparées à celles de Tycho & du dernier ſiecle. M. de la Hire a déterminé le lieu du nœud de *Mars* pour 1701, au ♉ 17° 25′ 20″ ; cependant la détermination rapportée dans le volume de l'académie de 1706, paroît encore plus exacte : elle place le lieu du nœud aſcendant à ♉ 17° 13′ $\frac{1}{2}$. On ne connoît pas néanmoins encore aſſez le mouvement du nœud de *Mars* pour aſſurer s'il eſt fixe dans le ciel étoilé, ou s'il a un mouvement réel, ſoit direct, ſoit rétrograde. La plûpart des Aſtronomes depuis Kepler lui donnent un mouvement rétrograde, relativement aux étoiles fixes ; il n'y a guere que les conjonctions priſes de cette planete aux étoiles zodiacales, qui puiſſent conduire à décider cette queſtion.

L'inclinaiſon de ſon orbite au plan de l'écliptique, eſt aſſez connue, à cauſe que dans l'oppoſition de cette planete au ſoleil, ſa latitude géométrique eſt très-grande. Kepler l'a déterminée de 1° 50′ 30″ ; Bouillaud de 1° 51′ 4″ ; Stréet de 1° 52′ 00″ ; M. de la Hire, 1° 51′ 00″. Nous avons pris 1° 52′ qui eſt à-peu-près moyenne entre toutes ces déterminations ; cependant M. Caſſini fait l'inclinaiſon de 1° 50′ 45″. Tout ceci eſt tiré *des inſtitutions aſtronom.* de M. le Monnier. Il y a une remarque ſinguliere à faire ſur cette planete : la terre a un ſatellite ; Jupiter, environ cinq fois auſſi loin du ſoleil que la terre, en a quatre ; & Saturne, près de deux fois auſſi loin que Jupiter, en a cinq, ſans compter l'anneau qui lui tient lieu de pluſieurs ſatellites pour l'éclairer pendant la nuit. L'eſprit ſyſtématique, la commodité des analogies, & le penchant que nous avons à faire agir la nature ſelon nos vûes & nos beſoins, n'ont pas manqué de perſuader à bien des philoſophes que les ſatellites avoient été donnés aux planetes les plus éloignées du ſoleil, comme un ſupplément à la lumiere affoiblie par l'éloignement, & qu'ils leur avoient été donnés en d'autant plus grand nombre, qu'elles étoient plus éloignées de cet aſtre. Mais la planete de *Mars* vient rompre ici la chaîne de l'analogie, étant beaucoup plus loin du ſoleil que nous, & n'ayant point de ſatellite, du-moins n'a-t-on pu lui en découvrir aucun juſqu'ici, quelque ſoin que l'on ſe ſoit donné pour cela. M. de Fontenelle fait cette remarque dans la pluralité des mondes, & il ajoûte que ſi *Mars* n'a point de ſatellite, il faut qu'il ait quelque choſe d'équivalent pour l'éclairer pendant ſes nuits. Il conjecture que la matiere qui compoſe cette planete eſt peut-être d'une nature ſemblable à celle de certains phoſphores, & qu'elle conſerve pendant la nuit une partie de la lumiere qu'elle a reçue durant le jour. Voilà de ces queſtions ſur leſquelles il eſt permis, faute de faits, de penſer également le pour & le contre. (*O*)

MARS, *en Chronologie*, eſt le troiſieme mois de l'année, ſelon la maniere ordinaire de compter. *Voyez* MOIS & AN.

Ce mois étoit le premier mois parmi les Romains. On conſerve encore cette maniere de compter dans quelques calculs eccléſiaſtiques, en particulier lorſqu'il s'agit de compter le nombre d'années qui ſe ſont écoulées depuis l'incarnation de Notre-ſeigneur, c'eſt-à-dire depuis le 25 de *Mars*.

En Angleterre le mois de *Mars* eſt à proprement parler le premier mois, la nouvelle année commençant au 25 de ce mois-là. Les Anglois le comptent néanmoins comme le troiſieme, pour s'accommoder à la coutume de leurs voiſins, & il en réſulte ſeulement qu'à cet égard on parle d'une façon & que l'on écrit de l'autre. *Voyez* AN.

En France on a commencé l'année à Pâques juſqu'en 1564 : de ſorte que la même année avoit ou pouvoit avoir deux fois le mois de *Mars*, & on diſoit *Mars devant Pâques* & *Mars après Pâques*. Lorſque Pâques arrivoit dans le mois de *Mars*, le commencement du mois de *Mars* étoit d'une année & la fin d'une autre.

C'eſt Romulus qui diviſa l'année en dix mois, & donna le premier rang à celui-ci, qu'il nomma du nom de *Mars* ſon pere. Ovide dit néanmoins que les peuples d'Italie avoient déja ce mois avant Romulus, & qu'ils le plaçoient fort différemment : les uns en faiſoient le troiſieme, d'autres le quatrieme,

d'autres le cinquieme, & d'autres le ſixieme ou même le dixieme de l'année. C'étoit en ce mois que l'on ſacrifioit à Anna-Perenna, qu'on commençoit les comices, que l'on faiſoit l'adjudication des baux & des fermes publiques; que les femmes ſervoient à table les eſclaves & les valets, comme les hommes le faiſoient aux ſaturnales; que les veſtales renouvelloient le feu ſacré. Le mois de *Mars* étoit ſous la protection de Minerve, & il a toujours eu 31 jours. Le mois de *Mars* paſſoit pour être malheureux pour les mariages, auſſi-bien que le mois de Mai. Numa changea l'ordre inſtitué par Romulus, & fit commencer l'année au premier Janvier: l'année ſe trouva ainſi de douze mois, dont Janvier & Février étoient les premiers. C'eſt dans le mois de *Mars* vers la fin, que le printems commence, le ſoleil entrant au ſigne du bélier. *Chambers.*

MARS, (*Mythol.*) le dieu des batailles étoit, ſelon Héſiode, fils de Jupiter & de Junon. Bellone ſa ſœur conduiſoit ſon char; la Terreur & la Crainte, Φόβος & Δεῖμος, que la Fable fait ſes deux fils, l'accompagnoient.

Tout le monde connoît d'après Homere, les principales avantures de *Mars*; 1°. ſon jugement au conſeil des douze dieux pour la mort d'Allyrotius fils de Neptune: *Mars* le défendit ſi bien qu'il fut abſous; 2°. la mort de ſon fils Aſcalaphus, tué au ſiege de Troie, qu'il courut venger lui-même; mais Minerve le ramena du champ de bataille, & le fit aſſeoir malgré ſa fureur. 3°. Sa bleſſure par Diomede, dont la même déeſſe conduiſoit la pique: *Mars* en la retirant jetta un cri épouventable, tel que celui d'une armée entiere qui marche pour charger l'ennemi. Le medecin de l'Olympe mit ſur ſa bleſſure un baume qui le guérit ſans peine, car dans un dieu il n'y a rien de mortel. 4°. Enfin les amours de *Mars* & de Vénus ſont chantés dans l'Odyſſée; les captifs mis en liberté par Vulcain lui-même qu'on deſhonoroit, s'envolerent, l'un dans la Thrace & l'autre à Paphos. C'eſt au ſujet de cette avanture que Lucrèce adreſſe ces beaux vers à Vénus.

Hunc tu, diva, tuo recubantem corpore ſancto,
Circumfuſa ſuper, ſuaveis ex ore loquelas
Funde.

« Dans ces momens heureux, que livrée à ſes em-
» braſſemens vous le tenez entre vos bras ſacrés,
» employez, belle déeſſe, pour adoucir ſon carac-
» tere, quelques-unes de ces douces paroles dont le
» charme eſt ſi raviſſant ».

Je laiſſe à l'abbé Bannier l'application de toutes ces fictions fabuleuſes; j'aime mieux m'occuper des faits.

Les anciens monumens repréſentent *Mars* ſous la figure d'un grand homme armé d'un caſque, d'une pique, & d'un bouclier, tantôt nud, tantôt avec l'habit militaire, même avec un manteau ſur les épaules, quelquefois barbu, mais aſſez ſouvent ſans barbe. *Mars* vainqueur paroît portant un trophée, & *Mars* gradivus dans l'attitude d'un homme qui marche à grands pas.

Il me ſemble que le culte de *Mars* n'a pas été fort répandu chez les Grecs; car Pauſanias qui fait mention de tous les temples des dieux & de toutes les ſtatues qu'ils avoient dans la Grece, ne parle d'aucun temple de *Mars*, & ne nomme que deux ou trois de ſes ſtatues, en particulier celle de Lacédémone, qui étoit liée & garottée, afin que le dieu ne les adandonnât pas dans les guerres qu'ils auroient à ſoutenir. Mais ſon culte triomphoit chez les Romains, qui regardoient ce dieu comme le pere de Romulus, & le protecteur de leur empire. Parmi les temples qu'il eut à Rome, celui qu'Auguſte lui dédia après la bataille de Philippes, ſous le nom de *Mars vengeur*, paſſoit pour le plus célebre. Vitruve remarque que les temples de *Mars* étoient de l'ordre dorique, & qu'on les plaçoit ordinairement hors des murs, afin que le dieu fût là comme un rempart, pour délivrer les murs des périls de la guerre. Cependant dans la ville d'Halicarnaſſe le temple de ce dieu fut érigé au milieu de la forteresſe. Les ſaliens, prêtres de *Mars*, formoient à Rome un collége ſacerdotal très-conſidérable. *Voyez* SALIENS.

Le gramen, le coq & le vautour lui étoient conſacrés. On lui immoloit d'ordinaire le taureau, le verrat & le bélier.

Il y a une inſcription qui prouve qu'on le mettoit quelquefois dans la claſſe des divinités infernales; & à qui ce titre convenoit-il mieux qu'à un dieu meurtrier, dont le plaiſir étoit de repeupler ſans ceſſe de nouveaux habitans le royaume de Pluton?

Les principaux noms qu'il portoit ſont expliqués dans cet ouvrage; mais le plus ingénieux de tous, eſt celui qu'Homere lui donne, en l'appellant *Alloproſallos*, inconſtant, dévoué tantôt à un parti, tantôt à l'autre. Lycophron le nomme *cruentis paſtum prœliis*; car, dit-il, le carnage eſt ſa nourriture. (*D. J.*)

MARS, (*Littér.*) c'étoit le premier mois de l'année chez les Romains; quoiqu'il eût pris ſon nom du dieu Mars, on l'avoit mis ſous la protection de Minerve.

Les calendes de ce mois étoient remarquables par pluſieurs cérémonies. On allumoit le feu nouveau ſur l'autel de Veſta: on ôtoit, dit Ovide, les vieilles branches de laurier, & les vieilles couronnes tant de la porte du roi des ſacrifices, que des maiſons des flamines & des haches des conſuls, pour en ſubſtituer de nouvelles. Le même jour on célébroit les matronales & les ancilies, ou la fête des boucliers ſacrés. Le 6 arrivoient les fêtes de Veſta; le 14 les équiries: le 15, la fête d'Anna-Perenna; le 17, les libérales, & le 19, la grande fête de Minerve, appellée *les quinquatries*, qui duroient cinq jours; enfin le 25 on célébroit les hilaries.

On trouve ce mois perſonnifié ſous la figure d'un homme vêtu d'une peau de louve, parce que la louve étoit conſacrée au dieu *Mars*. « Il eſt aiſé,
» dit Auſonne, de reconnoître ce mois par la peau
» de louve dont il eſt ceint, c'eſt le dieu *Mars* lui-
» même qui la lui a donnée; le bouc pétulant, l'hi-
» rondelle qui gazouille, le vaiſſeau plein de lait &
» l'herbe verdoyante, nous annoncent dans ce mois
» le printems qui commence à renaître ». (*D. J.*)

MARS, *temple de*, (*Architect. anc.*) On voit encore aujourd'hui quelques veſtiges de cet ancien temple dans un endroit de Rome appellé la *place des prêtres*, entre la rotonde & la colonne antonine. Sa forme étoit périptere, c'eſt-à-dire qu'il étoit environné d'allées en forme de cloître. Sa maniere étoit picnoſtile ou à colonnes preſſées. Palladio a donné le plan de tout l'édifice d'après une aîle qui de ſon tems ſubſiſtoit encore preſqu'entiere. (*D. J.*)

MARS, FER, *ou* ACIER, REMEDES MARTIAUX, (*Matiere medicale & Chymie pharmaceutique.*) les remedes que la Médecine tire du fer, ſont 1°. le fer en ſubſtance, ou la limaille de fer: 2°. ſes différentes chaux, ſavoir la rouille de fer, le ſafran appellé *apéritif*, & le ſafran appellé *aſtringent*; le ſafran de *mars* antimonié de Stahl, l'œthiops martial de Lemery le fils, & la terre douce de vitriol: 3°. les ſels neutres martiaux, ſous forme concrete, ou ſous forme liquide; ſavoir, le vitriol de *mars* & & le ſel de riviere, qui eſt un véritable vitriol de *mars*; le tartre martial ou calibé, le ſirop, l'extrait de *mars* & la boule d'acier; les teintures martiales tirées par les acides végétaux, & même les teintures ordinaires tirées par l'eſprit-de-vin, qui ſont des diſ-

ſolutions de ſels martiaux, ou qui ne ſont rien; enfin la teinture martiale alkaline de Sthaal : 4°. les fleurs martiales appellées auſſi *ens martis*, & *mars diaphorétique* : 5°. les eaux martiales ordinaires, c'eſt-à-dire non vitrioliques ; l'eau appellée *extinctionis fabrorum*, c'eſt-à-dire dans laquelle les forgerons éteignent le fer rougi au feu, & les liqueurs aqueuſes dans leſquelles on fait éteindre à deſſein des morceaux de fer rouillés & rougis au feu.

La limaille de fer ou d'acier qu'on emploie ſans qu'elle ſoit calcinée ni rouillée, telle qu'elle nous vient des ouvriers qui poliſſent le fer, doit être broyée ſur le porphyre juſqu'à ce qu'elle ſoit réduite dans l'état d'alkool, ou poudre très-ſubtile.

Les différentes chaux de *mars* ſe préparent de la maniere ſuivante, 1°. la rouille ſe fait d'elle-même, comme tout le monde ſait, il n'y a qu'à la détacher en ratiſſant légérement du fer, où elle s'eſt formée, & la porphyriſer, ſi on veut la porter à un état de plus grande ténuité. Ce remede n'eſt proprement qu'une même choſe avec le ſuivant, qui eſt beaucoup plus uſité.

Safran de mars appellé *apéritif :* prenez limaille de fer ou lames de fer, telle quantité qu'il vous plaira ; la limaille vaut mieux, parce qu'elle hâte l'opération ; prenez donc de la limaille par preférence, expoſez-la à la roſée, ou arroſez-la de tems en tems avec de l'eau de pluie, juſqu'à ce qu'elle ſoit convertie en rouille, que vous alkooliſerez ſur le porphyre. Les anciens Chimiſtes ont exigé expreſſément & excluſivement la roſée, & même la roſée du mois de Mai ; *voyez* avec combien de fondement à *l'article* ROSÉE, (*Chimie*). Voilà pourquoi ce ſafran de *mars* eſt ordinairement preſcrit dans les livres de Medecine, ſous le nom de *ſafran de mars* préparé à la roſée de Mai, *Maïali rore*.

Safran de mars, appellé plus communément *aſtringent qu'apéritif, préparé par le ſoufre :* prenez limaille de fer récente & non rouillée, & fleurs de ſoufre, parties égales, faites-en une pâte avec ſuffiſante quantité d'eau ; placez cette pâte dans un vaiſſeau convenable, & laiſſez-la fermenter pendant cinq ou ſix heures ; alors calcinez la matiere à un feu violent, la remuant très-ſouvent avec une ſpatule de fer. Le ſoufre commencera par ſe brûler, & immédiatement après la matiere paroîtra noire, & en continuant à la calciner à grand feu, en remuant aſſiduement la matiere pendant environ deux heures, elle prendra une couleur rouge foncée qui annonce que l'opération eſt achevée. Cette opération ne differe point réellement du colcothar artificiel, ou vitriol martial très-calciné. *Voyez* VITRIOL.

Safran de mars appellé *aſtringent :* les Chimiſtes ont donné ſous ce nom diverſes chaux de *mars*, ou pour mieux dire des chaux de *mars* préparées de diverſes façons, mais communément par la calcination proprement dite. Le ſafran de *mars* aſtringent de la pharmacopée de Paris eſt préparé le plus ſimplement, & par cela même le mieux qu'il eſt poſſible ; ce n'eſt autre choſe que de la limaille de fer calcinée par la réverbaration pendant pluſieurs heures, & juſqu'à ce qu'elle ſoit réduite en une poudre rouge qu'on lave pluſieurs fois, qu'on ſeche & qu'on porphyriſe. L'utilité de ces fréquentes lotions n'eſt certainement pas fort évidente ; cependant elle pourroit peut-être ſervir à titre d'imbibition pour réduire en ſafran ou en rouille quelques parties de fer qui pourroient avoir échappé à la calcination.

Saffran de mars antimonié : prenez huit onces de limaille de fer, & ſeize onces d'antimoine cru, mettez l'un & l'autre dans un creuſet, & pouſſez le feu juſqu'à la fuſion parfaite des matieres ; ajoutez alors, ce qu'on auroit pû faire également dès le commencement de l'opération, deux ou trois onces de ſel de tartre, ou de cendres gravelées. Lorſque la matiere ſera bien en fuſion, verſez-la dans un cône chauffé & graiſſé, le régule ſe précipitera, & il ſe formera au-deſſus des ſcories brillantes & de couleur brune ; ſéparez ces ſcories, concaſſez-les groſſierement, & les expoſez enſuite à l'ombre dans un lieu humide ; par exemple dans une cave, elles y tomberont bientôt d'elles-mêmes en pouſſiere ; jettez cette poudre dans l'eau froide ou tiede, & l'y agitez fortement. Laiſſez enſuite repoſer la liqueur pour donner lieu aux parties les plus groſſieres de tomber au fond ; cela fait, verſez par inclination l'eau trouble qui ſurnage ; reverſez de nouvelle eau ſur le marc, & répétez cette manœuvre juſqu'à ce que l'eau reſſorte auſſi claire qu'on l'a employée. Raſſemblez enſemble toutes vos lotions, & les laiſſez s'éclaircir d'elles-mêmes ; ce qui arrive à la longue par le dépôt qui ſe forme d'un ſédiment très-fin & très-ſubtil : pour abreger, on peut filtrer la liqueur ; faites ſécher votre ſédiment, ou ce qui ſera reſté ſur le filtre ; c'eſt une poudre rougeâtre de couleur de brique pilée : vous n'en aurez qu'une très petite quantité, comparaiſon faite avec ce qui vous reſtera de la partie groſſiere des ſcories, après qu'elles auront été épuiſées de tout ce qu'elles peuvent fournir par le lavage. Faites ſécher cette poudre, & la mettez enſuite à détonner dans un creuſet avec le triple de ſon poids de ſalpêtre ; édulcorez avec de l'eau la maſſe rouge qui vous reſtera après la détonation. Décantez ou filtrez la liqueur, vous aurez un ſédiment d'un rouge pâle, qui étant deſſéché, ſe réduira en poudre très-fine & très-ſubtile ; ce ſera le ſafran de *mars* antimonié apéritif de Stahl.

Cette deſcription eſt celle que M. Baron a donnée dans ſes additions à la chimie de Lemeri, d'après la diſſertation de Stahl ſur les remedes martiaux, inſérée dans ſon *opuſcule*.

Æthiops martial : prenez la quantité qu'il vous plaira de limaille d'acier bien pure, mettez-la dans un pot de terre non verniſſé, ou dans un vaiſſeau de verre ou de porcelaine, verſez deſſus ce qu'il faut d'eau claire pour qu'elle ſurpaſſe la limaille de trois ou quatre travers de doigt, remuez le mélange tous les jours avec une ſpatule de fer, & ayez ſoin d'ajouter de nouvelle eau pour en entretenir toujours la même hauteur au-deſſus de la limaille ; celle-ci à la longue perdra ſa forme brillante & métallique, & ſe réduira en une pouſſiere très-fine, auſſi noire que l'encre ; c'eſt ce qui lui a fait donner le nom d'*æthiops*. C'eſt cette pouſſiere même qui étant deſſéchée & porphyriſée, forme l'*æthiops martial*. Addition à la chimie de Lemeri, par M. Baron, d'après le mémoire de Lemeri fils ; *mém. de l'acad. royale des Sciences*, *1735*. Il eſt remarqué avec raiſon dans la pharmacopée de Paris, que cette opération peut être conſidérablement hâtée, ſi l'on traite la limaille de fer par la machine de la garaye. *Voyez* HYDRAULIQUE, (*Chimie.*)

La chaux martiale que les Chimiſtes appellent *terre douce de vitriol*, n'eſt autre choſe que du colcothar convenablement édulcoré. *Voyez* VITRIOL.

Quant au vitriol de *mars* & au ſel de riviere, *voyez* VITRIOL.

Tartre martial : prenez tartre blanc en poudre, ou mieux encore, crême de tartre en poudre une livre, limaille de fer brillante, c'eſt-à-dire non rouillée & très-fine, porphyriſée pour le mieux, trois ou quatre onces ; une proportion exacte n'eſt pas néceſſaire ici, parce qu'on ne ſe propoſe point d'unir tout ce fer au tartre, & que la portion de fer qui n'eſt point diſſoute, reſte ſur la chauffe. Faites bouillir ces matieres dans une marmite de fer avec environ douze livres d'eau pendant environ une demi-heure, ou juſqu'à ce que le tartre ſoit fondu, & qu'il ſe ſoit ſuffiſamment

fiſamment empreint de fer ; paſſez la liqueur chaudement à la chauſſe, & placez-la dans un vaiſſeau convenable loin du feu pour *cryſtalliſer*. Après cette premiere cryſtalliſation, décantez la liqueur ſurnageante, faites-en évaporer à peu-près la moitié ſur le feu, remettez-la à cryſtalliſer, & enfin réitérez ces évaporations & ces cryſtalliſations, juſqu'à ce que vous n'obteniez plus de cryſtaux. Prenez tous vos cryſtaux, faites les bien ſécher au ſoleil, ou à une chaleur artificielle équivalente, & ſerrez-les pour l'uſage. Ce ſel eſt bien éloigné de l'état neutre, le tartre n'y eſt pas ſaoulé de fer à beaucoup près ; auſſi la plûpart de ſes propriétés chimiques ſont-elles peu changées. Il eſt par exemple fort peu ſoluble, comme dans ſon état pur ou nud ; aulieu que lorſqu'il eſt parfaitement *neutraliſé* avec le fer, comme il l'eſt dans la préparation ſuivante, il devient très-ſoluble.

Teinture de mars *tartariſée*, *ou ſirop de* mars, *& extrait de* mars *tartariſé :* prenez douze onces de limaille de fer, trente-deux onces de beau tartre blanc, faites bouillir ce mélange dans une grande marmite, ou dans un chauderon de fer, avec douze ou quinze livres d'eau de pluie, pendant douze heures ; remuez de tems en tems la matiere avec une ſpatule de fer, & ayez ſoin de mettre d'autre eau bouillante dans le chauderon à meſure qu'il s'en conſumera ; laiſſez enſuite repoſer le tout, & vous verrez qu'il demeurera deſſus une liqueur noire, qu'il faut filtrer, & la faire évaporer dans une terrine de grès au feu de ſable, juſqu'à conſiſtence de ſirop : vous en aurez quarante-quatre onces. Lemeri, *cours de Chimie*.

Quand le mélange a bouilli quelque tems, il s'épaiſſit comme une bouillie, il ſe gonfle, & il paſſeroit par deſſus les bords de la marmite, ſi on n'y prenoit garde ; il faut donc dans ce tems-là beaucoup modérer le feu : c'eſt auſſi là le tems d'ajouter de nouvelle eau bouillante. Si après avoir filtré la teinture, on met bouillir derechef le marc reſté ſur le filtre dans de nouvelle eau comme devant, on en retirera encore de la teinture, mais en moindre quantité. On peut même en réitérant pluſieurs fois ce procédé, diſſoudre la plus grande partie de la limaille de fer qui reſtera, & la réduire en teinture. Lemeri, *cours de Chimie*.

Cette teinture eſt fort ſujette à moiſir & à ſe décompoſer. On y ajoute ordinairement une petite quantité d'eſprit-de-vin ; par exemple, celle d'environ deux onces ſur la quantité ci-deſſus mentionnée, pour prévenir cette altération. M. Baron penſe qu'on la préviendroit plus efficacement, ſi on employoit à ſa préparation la crême de tartre au lieu de tartre blanc, dont les impuretés occaſionnent très-vraiſſemblablement ſelon lui, cette moiſiſſure. Cela peut être ; cependant on connoît en Chimie plus d'un ſel neutre ſujet à moiſir, dans la compoſition duquel n'entre aucun principe chargé d'impuretés : & d'un autre côté, ces impuretés moiſiſſantes du tartre ne paroiſſent pas en être véritablement ſéparées par l'opération qui le convertit en crême de tartre. La crême de tartre eſt un acide encore fort impur ; au reſte il faut tenter. Le même chimiſte ſoupçonne encore, il aſſure même que le plus ſûr moyen de prévenir l'inconvénient dont nous parlons, c'eſt de réduire le tems de l'ébullition à une ou deux heures, ou encore mieux, de ne point faire bouillir du tout le mélange ; & il penſe encore que cette réforme non-ſeulement empêcheroit de conſumer du charbon en pure perte, mais même qu'elle contribueroit à la perfection de la préparation, puiſque la longue ébullition occaſionne la décompoſition du tartre, & le rend par-là moins propre à diſſoudre le fer. Je ne ſuis certainement pas pour les longues ébullitions ; cependant je ne ſaurois penſer que la longue ébullition ſoit ici auſſi nuiſible, & même auſſi inutile que M. Baron l'avance, car 1°. la décompoſition que le tartre peut éprouver dans cette ébullition n'eſt pas démontrée ; & quand même le tartre s'altéreroit réellement, ce ſeroit plûtôt avec profit qu'avec dommage, ce ſeroit les impuretés qui s'en détacheroient ; il ſe réduiroit tout au plus à l'état de crême de tartre. 2°. On ne voit point pourquoi une liqueur claire, chimiquement homogene, une vraie leſſive ou diſſolution chimique dépoſée par la filtration, ſeroit plus altérable, parce qu'elle auroit été produite par une longue ébullition. Il eſt très-vraiſſemblable au contraire, que ſi cette ébullition trop prolongée nuiſoit à la perfection de l'opération, ce ſeroit ſeulement en détruiſant ſon propre ouvrage ; c'eſt-à-dire en décompoſant ſur la fin de l'opération le ſel neutre qu'elle auroit précédemment formé ; mais alors les débris de cette décompoſition reſteroient ſur le filtre, & la leſſive filtrée ne ſeroit ni plus ni moins conſtante. 3°. Une heure d'ébullition ou la digeſtion a un degré de chaleur inférieur, paroit abſolument inſuffiſante ici, puiſque demi-heure d'ébullition ne fait qu'imprégner légérement le tartre des particules du fer dans la préparation du tartre chalibé ; car ce dernier ſel qui differe tant par le degré de ſaturation de celui dont il eſt ici queſtion, ne doit cette différence qu'à la briéveté de l'ébullition qu'on emploie pour le préparer.

Si l'on réduit la teinture du ſyrop ci-deſſus décrit en conſiſtance du miel épais, cette préparation prendra le nom d'*extrait de mars*, & elle ſera un peu plus de garde.

La *boule martiale de mars* ou *d'acier* eſt une matiere qui ne differe des précédentes que par l'excès de tartre, & parce qu'il n'y a qu'une très-petite portion des deux ingrédiens employés qui ſoit réellement combinée. Mais comme c'eſt préciſément cette portion qui paſſe dans l'eau ou dans les liqueurs dans leſquelles ont fait infuſer cette boule pour l'uſage, il eſt clair que la partie utile & employée de la *boule martiale* eſt exactement ſemblable au ſel neutre martial tartareux dont nous venons de parler. La préparation de ces boules eſt décrite ſous le *mot* BOULE DE MARS. *Voyez cet article*.

Les teintures martiales tirées avec les acides végétaux fermentés ou non fermentés, tels que le vinaigre, le vin du Rhin qui eſt acidule, le ſuc de citron, &c. ne different que par le moindre degré de ſaturation, de conſiſtance, & de concentration de la teinture de *Mars* tartariſée, avec laquelle elles ont d'ailleurs la plus grande analogie.

Les teintures ſpiritueuſes réellement chargées de fer ne ſont, comme nous l'avons déja inſinué, que des diſſolutions de ſels neutres martiaux par l'eſprit de vin. La teinture de Ludovic, & la teinture de Mynſicht, qui ſont les ſeules que la Pharmacopée de Paris ait adoptées, ſont, la premiere une diſſolution legere de ſyrop de *Mars*, à la préparation duquel on a employé le vitriol martial à la place de la limaille de fer. *Voyez* VITRIOL. Et la ſeconde, qu'une diſſolution de fleurs martiales. *Voyez la ſuite de cet article*.

Teinture martiale alkaline de Stahl. Ayez de bonne eau-forte, dans laquelle vous jetterez du fil d'acier, peu à-la-fois, & à différentes repriſes, juſqu'à ce qu'il ne ſe faſſe plus de diſſolution, ce que vous reconnoîtrez, lorſqu'en ajoutant de nouveau fil de fer, il ne s'excitera aucun mouvement dans la liqueur, & que ce fil reſtera dans ſon entier ; alors vous ſerez sûr d'avoir une diſſolution de ſel dans l'eſprit de nitre, auſſi chargée qu'il eſt poſſible de l'avoir, & telle qu'il la faut pour la réuſſite du reſte de l'opération. Prenez enſuite de l'huile de tartre par défaillance, ou une leſſive de cendres gravelées la plus chargée qu'il ſe peut, & bien filtrée.

Laiſſez tomber dans cette liqueur alkaline quelques gouttes de votre diſſolution de fer ; elles iront d'abord au fond, mais l'effervescence de l'acide avec l'alkali les ramenera bientôt à la ſurface ſous la forme d'écume ; remuez le mélange pour faire rentrer cette écume dans la liqueur ; l'acide nitreux qui tenoit le fer en diſſolution, abandonnera ce métal pour s'unir avec ce qu'il lui faut d'alkali pour reproduire du nitre, tandis que le reſte de la liqueur alkaline ſaiſira le fer devenu libre, & en fera la diſſolution : continuez à ajouter ainſi ſucceſſivement & goutte à goutte, de la ſolution de fer par l'eſprit de nitre, juſqu'à ce que la liqueur ait pris une couleur rouge de ſang très-foncée, ce qui eſt une marque que l'alkali eſt bien chargé de fer. Il ne s'agit plus préſentement que de ſéparer cette diſſolution alkaline de fer d'avec le nitre regénéré qui s'y trouve confondu ; c'eſt ce qui arrive quelquefois de ſoi-même, ſi la diſſolution du fer dans l'acide nitreux eſt bien concentrée, ou ſi l'on fait cette opération dans un lieu frais, ou dans un tems froid ; car alors le nitre ſe précipite en aiguilles très-fines ; mais on peut accélerer cette ſéparation, en ſoumettant le mélange à une légere évaporation. Lorſque tout le nitre eſt précipité, on décante la liqueur, & l'on a par-là une teinture alkaline martiale, c'eſt-à-dire, une diſſolution de fer par une alkali dans toute ſa pureté. Le procédé dont on vient de donner la deſcription, eſt tiré entierement de l'*opuſculum* de Stahl. *Additions au cours de Chimie* de Lemery, par M. Baron.

Fleurs martiales. Pulveriſez & mêlez enſemble exactement douze onces de limailles de fer, & huit onces de ſel armoniac bien ſec : mettez le mélange dans une cucurbite de terre, capable de réſiſter au feu nud, & dont il n'y ait qu'un tiers au plus de rempli : placez-la dans un fourneau, & garniſſez-en le tour avec quelques petits morceaux de brique & du lut, pour empêcher que le feu ne s'éleve trop : adaptez ſur la cucurbite un chapiteau avec un petit récipient, & lutez exactement les jointures : laiſſez la matiere en digeſtion pendant 24 heures, puis donnez deſſous la cucurbite un feu gradué, il diſtillera premierement une liqueur dans le récipient, puis il s'élevera des fleurs qui s'attacheront au chapiteau, & ſur les bords de la cucurbite ; continuez un feu aſſez fort, juſqu'à ce qu'il ne monte plus rien ; laiſſez alors refroidir le vaiſſeau, & le délutez, vous trouverez dans le récipient une once & demie d'une liqueur ſemblable en tout à l'eſprit volatil du ſel armoniac ordinaire, mais d'une couleur un peu jaunâtre ; ramaſſez les fleurs avec une plume, vous en trouverez deux onces & deux dragmes : elles ſont jaunâtres, d'un goût ſalé vitriolique, très-pénétrant ; gardez-les dans une bouteille de verre bien bouchée, ce ſont les fleurs martiales. Ces fleurs ne ſont autre choſe que la ſubſtance même du ſel armoniac empreinte du *mars*, & ſublimée par la force du feu ; elles ne tiennent leur couleur jaune que d'une portion du fer qu'elles ont enlevé ; elles ne ſont non plus alkalines que le ſel armoniac même. Si on les mêle avec du ſel de tartre, elles rendent une odeur ſubtile & urineuſe, pareille à celle qui vient du mélange du même ſel avec le ſel armoniac. Lemery, *Cours de chimie.*

Il reſte au fond de la cucurbite après la ſublimation des fleurs, une matiere fixe & noirâtre, qui eſt compoſée en partie d'un ſel neutre, formé par l'union du fer avec l'eſprit acide du ſel armoniac, & en plus grande partie de fer ſuperflu, c'eſt-à-dire, qui n'a été ni ſublimé, ni diſſous. C'eſt de cette précipitation du ſel armoniac opérée par le fer, qu'eſt provenu l'alkali volatil qui s'eſt élevé pendant l'opération que nous venons de décrire. *Voyez* SEL ARMONIAC, SUBSTANCES MÉTALLIQUES, PRÉCIPITATION & RAPPORT.

Quant aux eaux minérales *martiales*, *voyez* MINÉRALES (*eaux*) : les liqueurs aqueuſes dans leſquelles on éteint du fer rougi au feu, doivent auſſi y être rapportées, comme nous l'avons déja inſinué, en rangeant ces liqueurs dans la même diviſion que les eaux *martiales*.

Les *préparations martiales* tiennent un rang diſtingué dans la claſſe des remédes. Le fer eſt le remede par excellence des maladies chroniques, qui dépendent des obſtructions. Tomſon dit, dans une diſſertation ſur l'uſage médicinal du fer, que les Médecins n'ont pas propoſé le manger comme une reſſource plus aſſurée contre la faim, que le fer contre les obſtructions.

Une opinion médicinale aſſez générale ſur les médicamens *martiaux*, eſt encore la diſtinction qu'on a faite anciennement de leurs vertus en apéritive & aſtringente.

Un dogme plus récent, c'eſt que ces remedes different conſidérablement en activité, ſelon qu'ils ſont plus ou moins diſpoſés à être diſſous par les humeurs digeſtives, ou du-moins à paſſer avec elles dans les ſecondes voies : & ces différences ſe déduiſent de trois ſources principales ; 1°. de leur état de diſſolution actuelle par quelque menſtrue approprié, ou de l'état contraire que les Chimiſtes appellent *nud*, *libre* ou *pur*. Cette différence ſe trouve entre les ſels neutres *martiaux*, & les liqueurs ſalines *martiales* d'une part, & la limaille, les ſafrans, l'æthiops *martial* de l'autre. 2°. La faculté de paſſer dans les ſecondes voies du fer libre ou nud, eſt déduite de ſa pulvériſation ou diviſion extrême ; & la qualité contraire, la prétendue impoſſibilité de paſſer dans les ſecondes voies, de la groſſiereté de ſes parties, c'eſt-à-dire, de la pulvériſation imparfaite. 3°. Enfin l'inſolubilité du fer dans les premieres voies même, chargées de ſucs acides, eſt attribuée à ſon état de calcination, ou privation de phlogiſtique ; & la ſolubilité du fer dans ces ſucs eſt par conſéquent réſervée au ſeul fer entier, c'eſt-à-dire, chimiquement inaltéré.

Nous obſerverons ſur ces différentes opinions 1°. que l'uſage des remédes *martiaux* ne ſauroit être auſſi général contre les obſtructions, même les plus évidentes, les plus décidées. Stahl obſerve (*dans la diſſertation* déja citée), que ces remédes ſont ſouvent utiles dans les maladies chroniques légeres, ou dans les ſuites peu rébelles de ces maladies, *chronicorum reliquiis tenerioribus ;* mais qu'on ne peut les regarder comme une reſſource aſſurée & ſolide contre les maladies chroniques graves ; & même que leur uſage *imprudent* peut cauſer des accidens ſoudains & funeſtes. Il faut avouer cependant que l'expérience prouve que les remedes *martiaux* ſont preſque ſpécifiques dans les maladies de la matrice. *Voyez* MATRICE (*maladie de la*). Leur ſinguliere vertu pour provoquer les regles eſt établie par une ſuite d'obſervations ſi conſtante, qu'il ne reſte ici aucun lieu au doute. Il eſt vrai auſſi que la ſuppreſſion des regles eſt ordinairement une maladie chronique légere. Les remédes *martiaux* convenablement adminiſtrés, font auſſi très-bien dans les fleurs-blanches, & même dans le flux immodéré des regles, les autres pertes des femmes, & généralement dans tous les flux contre nature dépendans de relâchement, tels que certaines diarrhées, la diabetes, la queue des gonorrhées virulentes, &c. *Voyez ces articles &* RELACHEMENT (*Médecine.*), HÉMORRHAGIE & REGLES (*Médecine.*) Ceci nous conduit naturellement à dire un mot de cette contrariété apparente d'action dans un remede qui eſt en même tems apéritif & aſtringent.

Les Médecins chimiſtes modernes les plus éc airés, Ettmuller, Stalh, Cartheuſer, *&c.* conviennent généralement que le fer, & toutes ſes préparations indiſtinctement, n'ont qu'une ſeule & unique vertu ; ſavoir, la vertu qu'ils ont appellée *tonique*, *fortifiante*, *roborante*, *excitante*, *aſtringente* ; & que ce n'eſt que relativement à l'état particulier du ſujet qui uſe de ces remedes qu'ils produiſent tantôt l'effet appellé *apéritif*, & tantôt l'effet appellé ſpécialement *aſtringent* ou *ſtiptyque*. Ils avouent pourtant que certaines matieres *martiales*, telles que le vitriol, & ſur-tout ſon eau mere ; le colcotar, *&c.* ſont éminemment ſtyptiques, & doivent être regardées comme occupant l'extrême degre d'énergie dans l'ordre de ces remedes. Tous les autres dont nous avons fait mention ſont ſeulement aſtringens toniques.

L'extrême diviſion du fer ſoit calciné, ſoit non calciné, paroît véritablement utile. Il eſt démontré par la couleur noire, que tous les remedes *martiaux*, & même ceux qu'on prend ſous forme de diſſolution, donnent aux excrémens, que la plus grande partie de ces remédes ne paſſe pas dans les ſecondes voies.

Il paroît donc convénable de favoriſer, autant qu'on peut, ce paſſage par l'atténuation des parties du remede, & même par leur diviſion abſolue, c'eſt-à-dire, leur diſſolution dans un menſtrue convenable.

Mais il n'eſt certainement pas exact de regarder les chaux *martiales*, le fer dépouillé de phlogiſtique comme inſoluble par les acides des premieres voies, & moins encore d'imaginer que cette diſſolution eſt néceſſaire pour que le fer paſſe dans le ſang, ou du moins pour qu'il exerce un effet médicamenteux. Il eſt démontré au contraire que les acides les plus foibles, tels que les acides végétaux & la crême de tartre, attaquent la rouille du fer ; & que Lemery qui l'emploie dans la préparation de ſon tartre calibé, ne manque pas pour cela ſon opération. Il eſt prouvé auſſi par l'obſervation, que la rouille de fer & le ſafran de *mars* le plus calciné, dont le peuple uſe très-communément, agiſſent véritablement, ſoit qu'il y ait des acides dans les premieres voies, ſoit qu'il n'y en ait point. Nous croyons cependant que s'il n'eſt pas abſolument néceſſaire, il eſt cependant meilleur, plus convenable de ſe ſervir par préférence de l'œthiops *martial*, & de la teinture de *mars* tartariſée ; mais preſque ſans diſtinction de l'action de l'abſence ou de la préſence des acides dans les premieres voies.

Il eſt généralement reçu chez les vrais médecins, que le *mars* doit être donné à très-petite doſe : car ce remede eſt vif, actif, vraiment irritant & échauffant ; il éleve le pouls ; il cauſe une eſpece de fievre, qui, quoiqu'elle doive être regardée comme un effet ſalutaire, comme un bien, doit cependant être contenue dans des juſtes bornes. La doſe de ſafran, de la limaille, de l'œthiops *martial*, &c. ne doit pas être portée au-delà de cinq ou ſix grains. Celle de toutes les teintures peut être beaucoup plus conſidérable, parce que ſans en excepter la teinture tartariſée, le fer y eſt contenu en une très-foible proportion. Elle peut être d'une ou de pluſieurs dragmes. Au reſte il n'y a en ceci aucune regle générale ; la doſe des teintures doit être déterminée ſur leur degré de ſaturation & de concentration. La teinture alkaline de Stahl fait, par exemple, une exception à la regle générale que nous venons d'établir ; elle eſt très-*martiale* ; elle ne peut être preſcrite que par gouttes.

Les fleurs *martiales* étant compoſées de fer, & d'une autre ſubſtance aſſez active & dominante ; ſavoir, le ſel armoniac ; le médecin doit avoir principalement égard dans leur adminiſtration à cet autre principe. *Voyez* SEL ARMONIAC. La doſe ordinaire de ces fleurs eſt d'un demi-gros.

Le tartre martial ou calibé eſt le plus foible de tous les remedes officinaux tirés du fer. On pourroit le donner ſans danger juſqu'à une doſe conſidérable, ſi la creme de tartre elle-même n'exigeoit d'être donnée à une doſe aſſez modérée. *Voyez* TARTRE. On le donne communément à un gros.

Les eaux martiales ſont encore infiniment plus foibles. Il eſt aſſez connu qu'on en prend pluſieurs pintes ſans danger. *Voyez* MINÉRALES (*eaux*).

Les remedes *martiaux* ſolides ſe donnent communément avec d'autres remedes ſous forme de bol, d'opiat, &c. ou ſe réduiſent ſeuls ſous la même forme avec des excipiens appropriés, comme conſerve, marmelade des fruits, *&c.* ils ſont trop dégoutans pour la plupart, lorſqu'on les prend en poudre dans un liquide.

Les ſels *martiaux* tartariſés doivent être donnés diſſous dans des liqueurs ſimples, & qui ne les altérent point, comme l'eau & le vin. Lorſqu'on les fait fondre dans des décoctions d'herbes ou de racines, ils s'y décompoſent en très-grande partie ; ils troublent ces liqueurs qui en prennent le nom de *bouillons noirs*, & ils les rendent abominables au goût.

Le fer entre dans quelques préparations pharmacéutiques officinales ; par exemple dans l'opiat méſanterique, la poudre d'acier, les pillules & tablettes d'acier de la pharmacopée de Paris, l'emplâtre opodeltoch, & l'emplâtre ſtiptique, *&c.* On prépare encore pour l'uſage extérieur un baume auquel le fer donne ſon nom, mais dont il eſt un ingrédient aſſez inutile. Ce baume eſt connu ſous le nom de *baume calibé*, & plus communément ſous celui de *baume d'aiguilles* ; il eſt fort peu uſité, & paroît propre à fort peu de choſe. Il en eſt fait mention *au mot* NITRE, en parlant de l'action de l'acide nitreux ſur le huiles. (*b*)

MARSA, (*Geog.*) petite ville d'Afrique au royaume de Tunis, dans la ſeigneurie de la Goulette, & dans l'endroit même où étoit l'ancienne Carthage ; mais on n'y compte que quelques centaines de maiſons, une moſquée, & un college fondé par Muley-Mahomet. Qui reconnoîtroit ici la rivale de Rome !

MARSAILLE, (*Geog.*) en italien *Marſaglia* ; plaine de Piémont, connue ſeulement par la bataille qu'y gagna M. de Catinat, le 4 Octobre 1693, contre Victor Amédée II. duc de Savoie. (*D. J.*)

MARSAIQUES, ſ. f. (*Péche.*) terme de pêche, eſpece de filet dont on ſe ſert pour pêcher le hareng. Il eſt ainſi nommé dans certaines contrées, parce que c'eſt dans le mois de Mars que ce poiſſon paroît ordinairement. Ces rets different des ſeines qui ſont flottantes, en ce qu'ils ſont ſédentaires ſur le fond de la mer ainſi que les ſolles. *Voyez* SOLLES dont les *marſaiques* ſont une eſpece.

Les mailles de ce filet n'ont que 10 à 11 lignes en quarré.

On fait cette pêche ordinairement près de terre ; pour cela on jette une ancre à la mer peſant deux ou trois cent livres, on y frappe le bout du filet qui eſt fait de fil delié. La tête eſt ſoutenue de flottes de liége, & le bas eſt pierré ; ſur cette premiere ancre on frappe une bouée afin de la pouvoir relever. A l'autre extrémité de cette tiſſure de rets, compoſée de douze à quinze pieces, eſt une autre ancre avec une ſemblable bouée. On établit le filet un bout à la mer & l'autre à la côte, afin de croiſer la marée, de même que l'on diſpoſe les ſeines flottantes. On laiſſe ainſi la *marſaique* au fond de l'eau pendant quelques jours, après quoi on la vient relever & retirer le hareng qui peut s'y être pris, les autres poiſſons ne pouvant s'y arrêter excepté les petites roblottes ou jeunes maquereaux. Cette pêche dure tout le tems que le poiſſon reſte à la côte, qui eſt ordinairement les mois de Janvier, Février, Mars & Avril.

On tend encore ce même filet à la côte de deux manieres différentes, flottes & non flottes, comme on fait les cibaudieres & autres filets ſimples, comme on l'a déja obſervé.

MARSAL, (*Geog.*) en latin moderne *Marſallum*, autrefois *Bodatium*; ville de France en Lorraine avec titre de châtellenie, remarquable par ſes ſalines. Elle eſt dans des marais de difficile accès proche la Seille, à 7 lieues N. E. de Nanci. *V.* Longuerue, *t. II. p.* 174. *Long.* 24. 18. *lat.* 48. 46.

MARSALA, (*Geog.*) ancienne & forte ville de Sicile dans le val de Mazzara proche la mer. Elle eſt bâtie des ruines de l'ancienne Lilybæum, à 21 lieues S. O. de Palerme, 5 N. de Mazzara. *Long.* 30. 12. *lat.* 37. 52. (*D. J.*)

MARSAN, (*Geog.*) ou le *Mont-de-Marſan*; petite ville de France en Gaſcogne, bâtie vers l'an 1140. C'eſt la capitale d'un petit pays de même nom, fertile en vin & en ſeigle; & de plus un des anciens vicomtés mouvans du comté de Gaſcogne, ſur lequel *voyez* Longuerue & Piganiol. La ville eſt ſur la riviere de Midouze dans l'endroit où elle commence à être navigable, à 10 lieues de Dax. *Long.* 16. 56. *lat.* 44. 2.

Le Mont-de-Marſan a été illuſtré par la naiſſance de Dominique de Gournes, un de ces vaillans hommes nés pour les belles & glorieuſes entrepriſes. Ayant été très-maltraité par les Eſpagnols qui égorgerent une colonie de François établis ſur les côtes de la Floride, il équipa trois vaiſſeaux à ſes dépens en 1567, deſcendit à la Floride même, prit trois forts aux Eſpagnols, & les tailla en pieces. De retour en France, au lieu d'y recevoir la récompenſe de ſes exploits, il eut bien de la peine à ſauver ſa tête des pourſuites de l'ambaſſadeur d'Eſpagne. La reine Eliſabeth touchée du ſort de ce brave homme, réſolut d'employer avec gloire l'épée qu'il offroit à ſon ſervice; mais il mourut en 1593, en ſe rendant à Londres pour y prendre le commandement d'une eſcadre qui lui étoit deſtinée.

MARSAQUI-VIR, (*Geog.*) ou MARSALQUIVIR, ville forte & ancienne d'Afrique dans la province de Béni-Arax, au royaume de Trémeçen, avec un des plus beaux, des plus grands & des meilleurs ports d'Afrique. Les Portugais en 1501 tenterent de ſurprendre cette place, & furent eux-mêmes ſurpris par les Maures. Les Eſpagnols ne furent pas plus heureux cinq ans après. Cette ville eſt bâtie ſur un roc proche la mer, à une lieue d'Oran. Quelques auteurs ſe ſont perſuadés qu'elle doit ſa fondation aux Romains; mais il faudroit en même tems indiquer le nom qu'ils lui donnerent. *Long.* 17. 25. *lat.* 35. 40. (*D. J.*)

MARSAUT, ſ. m. (*Jardinage.*) *ſalix caprea latifolia.* Cet arbriſſeau ſauvage, aquatique, monte aſſez haut. Il a le bois blanc, la feuille ronde d'un verd clair, les fleurs jaunes; & il ſe multiplie de marcottes & de jettons. C'eſt une eſpece du ſaule, & on dit *le ſaule marceau*, *le ſaule oſier.*

MARSCHEVAN, ſ. m. (*Chronol.*) mois des Hebreux. C'étoit le ſecond de l'année civile & le huitieme de l'année ſainte. Il n'a que vingt-neuf jours & répond à la lune d'Octobre.

Le ſixieme jour de ce mois les Juifs jeûnent à cauſe que Nabuchodonoſor fit crever les yeux à Sédécias, après avoir fait mourir ſes enfans en ſa préſence.

Le dix-neuvieme, le lundi, jeudi & lundi ſuivans ſont jeûnes, pour expier les fautes commiſes à l'occaſion de la fête des Tabernacles.

Le vingt-troiſieme eſt fête en mémoire des pierres de l'autel profané par Grecs, qu'on cacha en attendant qu'il parût un prophete qui déclarât ce qu'on devoit en faire. *I. Macc.* 46.

Le vingt-cinq étoit auſſi fête en mémoire de quelques lieux occupés par les Chutéens, & dont les Iſraélites de retour de la captivité ſe remirent en poſſeſſion. *Calend. des Juifs, à la tête du diction. de la Bible* du P. Calmet, *t. I.*

MARSEILLE, (*Geog.*) *Maſſilia*; ancienne & forte ville maritime de France en Provence, la plus riche, la plus marchande & la plus peuplée de cette province, avec un port, un ancien évêché ſuffragant d'Arles, & une fameuſe abbaye ſous le nom de S. Victor.

Cette ville fondée cinq cent ans avant J. C. par des Phocéens en Ionie, fut dès ſon origine une des plus trafiquantes de l'occident. Iſſus d'ancêtres, les premiers de la nation Grecque qui euſſent oſé riſquer des voyages de long cours, & dont les vaiſſeaux avoient appris aux autres la route du golfe Adriatique & de la mer Tyrrhénienne: les Marſeillois tournerent naturellement leurs vues du côté du commerce.

Un port avantageux ſur la Méditerranée, des voiſins qu'ils mépriſoient peut-être comme barbares, & dont ſans doute ils craignoient la puiſſance, leur firent enviſager le parti du trafic maritime pour être l'unique moyen qu'ils euſſent de ſubſiſter & de s'enrichir.

Comme tous les vents, les bancs de la mer, la diſpoſition des côtes ordonnent de toucher à *Marſeille*, elle fut fréquentée par tous les vaiſſeaux, & devint une retraite néceſſaire au milieu d'une mer orageuſe. Mais la ſtérilité de ſon terroir, dit Juſtin, *liv. XXXXIII. chap. III*, détermina ſes citoyens au commerce d'économie. Il fallut qu'ils fuſſent laborieux pour ſuppléer à la nature; qu'ils fuſſent juſtes pour vivre parmi les nations barbares qui devoient faire leur proſpérité; qu'ils fuſſent modérés pour que leur état reſtât toujours tranquille; enfin qu'ils euſſent des mœurs frugales pour qu'ils puſſent vivre d'un négoce qu'ils conſerveroient plus ſûrement lorſqu'il ſeroit moins avantageux.

Le gouvernement d'un ſeul a d'ordinaire pour objet de commerce le deſſein de procurer à la nation tout ce qui peut ſervir à ſa vanité, à ſes délices, à ſes fantaiſies; le gouvernement de pluſieurs ſe tourne davantage au commerce d'économie: auſſi les Marſeillois qui s'y livrerent, ſe gouverner-ent en république à la maniere des villes Grecques.

Bientôt ils eurent d'immenſes richeſſes, dont ils ſe ſervirent pour embellir leur ville & pour y faire fleurir les arts & les ſciences. Non ſeulement *Marſeille* peut ſe vanter de leur avoir donné l'entrée dans les Gaules, mais encore d'avoir formé une des trois plus fameuſes académies du monde, & d'avoir partagé ſon école avec Athènes & Rhodes. Auſſi Pline la nomme la maîtreſſe des études, *magiſtram ſtudiorum.* On y venoit de toutes parts pour y apprendre l'éloquence, les belles-lettres & la philoſophie. C'eſt de ſon ſein que ſont ſortis ces hommes illuſtres vantés par les anciens, Télon & Gigarée ſon frere excellens géometres, Pithéas ſurtout fameux géographe & aſtronome dont on ne peut trop admirer le génie, Caſtor ſavant médecin, & pluſieurs autres. Tite-Live dit que *Marſeille* étoit auſſi polie que ſi elle avoit été au milieu de la Grece; & c'eſt pourquoi les Romains y faiſoient élever leurs enfans.

Rivale en même tems d'Athènes & de Carthage, peut-être qu'elle doit moins ſa célébrité à une puiſſance ſoutenue pendant pluſieurs ſiecles, à un commerce floriſſant, à l'alliance des Romains qu'à la ſageſſe de ſes loix, à la probité de ſes habitans, enfin à leur amour pour les ſciences & pour les arts.

Strabon tout prévenu qu'il étoit en faveur des villes d'Aſie, où l'on n'employoit que marbre & gra-

nit, décrit *Marſeille* comme une ville célebre, d'une grandeur conſidérable, diſpoſée en maniere de théâtre, autour d'un port creuſé dans les rochers. Peut-être même étoit-elle encore plus ſuperbe avant le regne d'Auguſte, ſous lequel vivoit cet auteur; car en parlant de Cyzique une des belles villes Aſiatiques, il remarque qu'elle étoit enrichie des mêmes ornemens d'architecture qu'on avoit autrefois vû dans Rhodes, dans Carthage & dans *Marſeille*.

On ne trouve aujourd'hui aucuns reſtes de cette ancienne magnificence. Envain y chercheroit-on les fondemens des temples d'Apollon & de Diane, dont parle le même Strabon: on ſait ſeulement que ces édifices étoient ſur le haut de la ville. On ignore auſſi l'endroit où Pithéas fit dreſſer ſa fameuſe aiguille pour déterminer la hauteur du pole de ſa patrie; mais on connoît les révolutions qu'ont éprouvé les Marſeillois.

Ils firent de bonne-heure une étroite alliance avec les Romains, qui les aimerent & les protégerent beaucoup. Leur crédit devint ſi grand à Rome qu'ils obtinrent la révocation d'un decret du ſénat, par lequel il étoit ordonné que Phocée en Ionie ſeroit raſée juſqu'aux fondemens, pour avoir tenu le parti de l'impoſteur Ariſtonique qui vouloit s'emparer du royaume d'Attale. Les Marſeillois par reconnoiſſance donnerent lieu à la conquête de la Gaule Triſalpine, en en ouvrant la porte; mais ils furent ſubjugués par Jules Céſar, pour avoir embraſſé le parti de Pompée.

Après avoir perdu leur puiſſance, ils renoncerent à leurs vertus, à leur frugalité, & s'abandonnerent à leurs plaiſirs, au point que les mœurs des Marſeillois paſſerent en proverbe, ſi l'on en croit Athénée, pour déſigner celles des gens perdus dans le luxe & la molleſſe. Ils cultiverent encore toutefois les ſciences, comme ils l'avoient pratiqué depuis leur premier établiſſement; & c'eſt par eux que les Gaulois ſe défirent de leur premiere barbarie. Ils apprirent l'écriture des Marſeillois, & en répandirent la pratique chez leurs voiſins; car Céſar rapporte que le regître des Helvétiens, qui fut enlevé par les Romains, étoit écrit en caractere grec, qui ne pouvoit être venu à ce peuple que de *Marſeille*.

Les Marſeillois dans la ſuite quitterent eux-mêmes leur ancienne langue pour le latin; Rome & l'Italie ayant été ſubjuguées dans le v. ſiecle par les Hérules, *Marſeille* tomba ſous le pouvoir d'Enric roi des Wiſigoths & de ſon fils Alaric, après la mort duquel Théodoſe roi des Oſtrogoths, s'empara de cette ville & du pays voiſin. Ses ſucceſſeurs la céderent aux rois Mérovingiens, qui en jouirent juſqu'à Charles-Martel. Alors le duc Moronte s'en rendit le maître, & ſe mit ſous la protection des Sarrazins. Cependant ce prince étant preſſé vivement par les François, ſe ſauva par mer, & *Marſeille* obéit aux Carlovingiens, puis aux rois de Bourgogne, & finalement aux comtes d'Arles.

Ce fut ſous le regne de Louis l'aveugle, & le gouvernement d'Hugues comte d'Arles, que les Sarrazins qui s'étoient établis & fortifiés ſur les côtes de Provence, ruinerent toutes les villes maritimes, & ſpécialement *Marſeille*.

Elle eut le bonheur de ſe rétablir ſous le regne de Conrad le pacifique. Ses gouverneurs, qu'on appelloit vicomtes, ſe rendirent abſolus ſur la fin du x. ſiecle. Guillaume, qui finit ſes jours en 1004, fut ſon premier vicomte propriétaire. Hugues Geofroi, un de ſes deſcendans, laiſſa ſon vicomté à partager également entre cinq de ſes fils. Alors les Marſeillois acquirent inſenſiblement les portions des uns & des autres, & redevinrent république libre en 1226.

Ils ne jouirent pas long-tems de cet avantage. Charles d'Anjou, frere de S. Louis, étant comte de Provence, ne put ſouffrir cette république. Il fit marcher en 1262, une armée contre elle & la ſoumit; cependant ſes habitans ſe ſont maintenus juſqu'à Louis XIV. dans pluſieurs grands privileges, & entr'autres dans celui de ne contribuer en rien aux charges de la province.

Cette ville a continué pendant tant de ſiecles, d'être l'entrepôt ordinaire & des marchandiſes de la domination Françoiſe, & de celles qui s'y tranſportoient des pays étrangers. C'eſt dans ſon port qu'on débarquoit le vin de Gaza, en latin *Gazetum*, ſi renommé dans les Gaules du vivant de Grégoire de Tours; & le commerce étoit alors continuel de *Marſeille* à Alexandrie.

Enfin, l'an 1660, Louis XIV. étant allé en Provence, ſubjugua les Marſeillois, leur ôta leurs droits & leurs libertés; bâtit une citadelle au-deſſus de l'abbaye de S. Victor, & fortifia la tour de S. Jean, qui eſt vis-à-vis de la citadelle à l'entrée du port. On ſçait que c'eſt dans ce port que ſe retirent les galeres, parce qu'elles y ſont abriées des vents du nord-oueſt.

Cependant *Marſeille* eſt reſtée très-commerçante; & même les prérogatives dont elle jouit, ont preſque donné à cette ville, & aux manufactures méridionales de la France, le privilege excluſif du commerce du Levant; ſur quoi il eſt permis de douter ſi c'eſt un avantage pour le royaume.

Perſonne n'ignore que cette ville fut déſolée en 1720 & 1721, par le plus cruel de tous les fléaux. Un vaiſſeau venu de Seyde, vers le 15 Juin 1720, y apporta la peſte, qui de-là ſe répandit dans preſque toute la province. Cette violente maladie enleva dans *Marſeille* ſeule, cinquante à ſoixante mille ames.

Son égliſe eſt une des plus anciennes des Gaules; les Provençaux ont ſoutenu avec trop de chaleur qu'elle a été fondée par le Lazare, qu'avoit reſſuſcité J. C. & le parlement d'Aix dans le ſiecle dernier, condamna au feu un livre de M. de Launoy, où ce ſavant critique détruit cette tradition par les preuves les plus fortes.

Les trois petites îles fortifiées, ſituées à environ une lieue de *Marſeille*, ſont ſtériles, & ne méritent que le nom d'écueils. Il eſt ſingulier qu'on les ait pris pour les Stoëchades des anciens.

Marſeille eſt proche la mer Méditerranée, à ſix leues S. O. d'Aix, douze N. O. de Toulon, ſeize S. E. d'Arles, trente-cinq S. O. de Nice, cent ſoixante & ſix S. E. de Paris. *Long.* 22. 58. 30. *lat.* 43 19. 30.

Eraſtoſtène & Hipparque conclurent autrefois, d'une obſervation de Pithéas, que la diſtance de *Marſeille* à l'équateur étoit de 43 deg. 17. min. Cette *lat.* a été vérifiée par Gaſſendi, par Caſſini & par le P. Feüillée. On voit qu'elle differe peu de celle que nous venons de fixer, d'après MM. Lieutaud & de la Hire.

Il eſt bien glorieux à *Marſeille* d'avoir donné le jour à ce même Pithéas, le plus ancien de tous les gens de lettres qu'on ait vu en occident, & dont Pline fait une mention ſi honorable: il fleuriſſoit du tems d'Alexandre le grand. Aſtronome ſublime & profond géographe, il a porté ſes ſpéculations à un point de ſubtilité, où les Grecs qui ſe vantoient d'être les inventeurs de toutes les ſciences, n'avoient encore pu atteindre.

Cet écrivain en proſe & en vers, ſi délicat & ſi voluptueux, qui fut l'arbitre des plaiſirs de Néron, Pétrone en un mot étoit de *Marſeille*. Mais comme j'aurai lieu de parler de lui plus commodément ailleurs, je paſſe à quelques modernes dont *Marſeille*

eſt la patrie ; car quoique cette ville s'occupe principalement du commerce, elle a cependant produit au xvij. ſiecle des hommes célebres dans les ſciences & les beaux-arts.

Le Chevalier d'Arvieux, mort en 1701, s'eſt illuſtré par ſes voyages, par ſes emplois, & par ſon érudition orientale.

Le P. Feuillée minime, s'eſt diſtingué par ſon journal d'obſervations aſtronomiques & botaniques, en 3 vol. in-4°., imprimés au Louvre.

Jules Maſcaron, évêque de Tulles & puis d'Agen, où il finit ſa carriere en 1703, à 69 ans, prononça des oraiſons funèbres, qui balancerent d'abord celles de Boſſuet ; mais il eſt vrai qu'aujourd'hui elles ne ſervent qu'à faire voir combien Boſſuet étoit un grand homme.

Charles Plumier, un des habiles botaniſtes de l'Europe, fit trois voyages aux iſles Antilles pour herboriſer. Il alloit une quatrieme fois en Amérique dans la même vûe, lorſqu'il mourut près de Cadix, en 1706. On connoît ſes beaux ouvrages ſur les plantes d'Amérique, & ſon traité de l'art de tourner, qu'il avoit appris du P. Maignan, religieux minime comme lui.

Antoine de Ruffi, mort conſeiller d'état en 1689, a par-devers lui trop de titres honorables pour que je ſupprime ſon nom. Auteur d'une bonne hiſtoire de *Marſeille* & des comtes de Provence, il joignit l'intégrité la plus délicate à ſa vaſte érudition. Etant membre de la ſénéchauſſée de ſa patrie, & ſe reprochant de n'avoir pas aſſez approfondi la cauſe d'un plaideur dont il étoit rapporteur, il lui remit la ſomme de la perte de ſon procès.

Honoré d'Urfé, le cinquieme de ſix fils, & le frere de ſix ſœurs, s'eſt rendu fameux par ſon roman de l'Aſtrée. Il épouſa, dit M. de Voltaire, Diane de Châteaumorand, ſéparée de ſon frere, de laquelle il étoit amoureux, & qu'il a déguiſée dans ſon roman ſous le nom d'Aſtrée & de Diane, comme il s'y eſt caché lui-même, ſous ceux de Céladon & de Sylvandre. Il mourut en 1625, à 58 ans.

Il faut réſerver l'article du Puget, né à *Marſeille*, au mot SCULPTEUR MODERNE, à cauſe de ſon mérite éminent dans ce bel art. (*D. J.*)

Il y a à *Marſeille* une académie des Belles-lettres. Elle fut établie en 1726 par lettres-patentes du roi ſous la protection de feu M. le maréchal duc de Villars, gouverneur de Provence, & adoptée en même tems par l'académie Françoiſe, à laquelle elle envoie pour tribut annuel un ouvrage de ſa compoſition, en proſe ou en vers. Les objets que ſe propoſe cette académie ſont l'Eloquence, la Poéſie, l'Hiſtoire & la Critique. Toute matiere de controverſe ſur le fait de la religion y eſt interdite. Les académiciens ſont au nombre de vingt & ont trois officiers, un directeur, un chancelier & un ſecrétaire. Le ſort renouvelle tous les ans les deux premiers, mais le ſecrétaire eſt perpétuel. Le directeur eſt chef de la compagnie pendant ſon année d'exercice, il porte la parole & recueille les voix. Le chancelier tient le ſceau de l'académie, & fait l'office de tréſorier. Le ſecrétaire écrit les lettres au nom de l'académie, fait l'éloge hiſtorique des académiciens qui meurent, & ſupplée le directeur & le chancelier en leur abſence. L'académie a vingt aſſociés étrangers, dont chacun eſt obligé de lui envoyer tous les ans un ouvrage de ſa compoſition, & qui ont droit de ſéance dans l'académie lorſqu'ils ſont préſens. Il leur eſt permis de travailler pour le prix fondé par M. le maréchal de Villars, à moins qu'ils ne viennent s'établir à *Marſeille*. Ce prix étoit donné tous les ans par la libéralité du protecteur ; mais il le fonda en 1733 par un contrat de rente annuelle de 300 livres qui doivent être employées en une médaille d'or qu'on donne tous les ans à un ouvrage en proſe ou en vers alternativement, dont l'académie propoſe le ſujet. Cette médaille qui portoit d'abord d'un côté le nom du protecteur, & au revers la deviſe de l'académie, porte maintenant d'un côté le buſte, & au revers la deviſe du maréchal de Villars. Le duc de Villars ſon fils lui a ſuccédé dans la place de protecteur.

L'académie de *Marſeille* s'aſſemble tous les mercredis, depuis trois heures après midi juſqu'à cinq, dans la ſalle que le roi lui a accordée à l'arſenal ; ſes vacances durent depuis la S. Louis juſqu'au premier mercredi après la S. Martin. Elle tient tous les ans le 25 Août une aſſemblée publique où elle adjuge le prix. Elle accorde la vétérance à ceux des académiciens qui vont ſe domicilier hors de *Marſeille*, ou à qui leur âge & leurs infirmités ne permettent plus d'aſſiſter aux aſſemblées, & quoiqu'on les remplace par de nouveaux ſujets, ils ont toujours droit de ſéance & voix conſultative aux aſſemblées. Il faut avoir les deux tiers des ſuffrages pour être élu académicien ou aſſocié, & les électeurs doivent être au-moins au nombre de douze. En 1734 l'académie obtint du roi la permiſſion de s'aſſocier dix perſonnes verſées dans les ſciences, telles que la Phyſique, les Mathématiques, *&c.* La deviſe de l'académie eſt un phénix ſur ſon bucher renaiſſant de ſa cendre aux rayons d'un ſoleil naiſſant, avec ces mots pour ame, *primis renaſcor radiis*, par alluſion à cette académie de *Marſeille*, ſi fameuſe dans l'antiquité, & qui eſt en quelque ſorte réſſuſcitée au commencement du regne de Louis XV. dont le ſoleil eſt l'emblème. *Morery.*

MARSES, LES, (*Géog. anc.*) en latin *Marſi*, anciens peuples d'Italie aux environs du lac Fucin, aujourd'hui le lac de Célano. On croit communément qu'ils avoient les Veſtins au nord, les Pélignes & les Samnites à l'orient, le Latium au midi, & les Sabins à l'occident.

Les anciens leur donnoient une origine fabuleuſe : les uns les faiſoient venir d'Aſie avec Marſyas le phrygien qu'Apollon vainquit à la lyre ; & d'autres les faiſoient deſcendre d'un fils d'Ulyſſe & de Circé. On ajoutoit qu'ils ne craignoient point les morſures des ſerpens, & qu'ils ſavoient s'en garantir par certaines herbes & par les enchantemens.

Ce qu'il y a de plus vrai, c'eſt que les *Marſes* étoient très-braves & dignes de jouir de la liberté ; dès qu'ils ſe virent accablés de contributions, & fruſtrés de l'eſpérance du droit de bourgeoiſie romaine dont on les avoit flattés, ils réſolurent de l'obtenir à la pointe de l'épée. Pour y parvenir ils ſe liguerent l'an de Rome 663, avec les Piſcentins, les Pélignes, les Samnites, & les autres peuples d'Italie. On donna à cette guerre le nom d'*italique*, ou de guerre des *Marſes*, & les Romains y perdirent deux conſuls & deux batailles en deux années conſécutives.

Les *Marſes* devinrent enſuite la meilleure infanterie des Romains, & donnerent lieu au proverbe que rapporte Appien, que l'on ne peut triompher d'eux ni ſans eux. Aujourd'hui le pays des anciens *Marſes* fait partie de l'Abruzze ſeptentrionale, autour du lac de Célano, dans le royaume de Naples. (*D. J.*)

MARSI, *MARSACI*, *MASACI*, *MARSATII*, (*Géog. anc.*) peuples de la Germanie, compris premierement ſous le nom de peuples Iſtœvons, qui du tems de Céſar habitoient au-delà du Rhin. Du tems de Druſus ils habitoient au bord du Rhin. On eſt fondé à leur aſſigner les terres qui ſe trouvent entre le premier bras du Rhin & l'Iſſel, juſques vers Batavodurum ; du-moins les pays que l'on donne aux Sicambres, aux Uſipiens, aux Friſons & aux

Bructères, ne permettent pas de placer ailleurs les *Marſi* de Germanie. (*D. J.*)

MARSICO-NUOVO, (*Géog.*) *Marſicum*, petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans la principauté citérieure, avec un évêché ſuffragant de Salerne. Elle eſt au pié de l'Apennin, proche l'Agri, à 2 lieues de *Marſico-vetere*, bourg de la Baſilicate, à 11 S. O. de Cirenza, 20 S. E. de Salerne. *Long.* 33. 24. *lat.* 40. 22. (*D. J.*)

MARSIGNI, (*Géog. anc.*) peuple de Germanie, que Tacite met avec les Gothini, les Oſi & les Burii, au-deſſus des Marcomans & des Quades, vers l'orient d'été; ils habitoient des forêts & des montagnes, mais nous n'en ſavons pas davantage. (*D. J.*)

MARSILLIANE, ſ. f. (*Marine.*) bâtiment à poupe quarrée, qui a le devant fort gros, & qui porte juſqu'à quatre mâts, dont les Vénitiens ſe ſervent pour naviger dans le golfe de Veniſe & le long des côtes de Dalmatie; ſon port eſt d'environ 700 tonneaux.

MARSOUIN, COCHON DE MER, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ict.*) poiſſon cétacée, qui ne differe du dauphin qu'en ce qu'il a le corps plus gros & moins long, & le muſeau plus court & plus obtus. Rondelet, *Hiſt. des poiſſ. part. I. liv. XVI. ch. vj.* *Voyez* DAUPHIN, POISSON, & CÉTACÉE.

Les Anglois appellent *porpeſſe* ou *porpoïſe* ce grand poiſſon cétacée, qu'il ne faut pas confondre avec le dauphin. Le lecteur trouvera ſa deſcription fort étendue dans Ray, & dans les *Tranſact. philoſoph.* n°. 74, & n°. 231. Nous en avons encore une deſcription particuliere du docteur Edouard Tyſon, imprimée à Londres en 1680, *in-4°.* c'eſt la deſcription d'un *marſouin* femelle, dont la longueur étoit de quatre à cinq piés. Ce poiſſon à 48 dents très-aiguës à chaque mâchoire, & l'anatomiſte de Greſham lui a découvert l'organe de l'ouie; il lui a compté 73 côtes de chaque côté. Ses nageoires ſont placées horiſontalement, & non pas verticalement comme dans les autres poiſſons; ſa chair eſt de fort mauvais goût.

On pêche le *marſouin* avec le barguot, qui eſt un gros javelot joint au bout d'un bâton. La graiſſe ou l'huile qu'on en tire eſt d'uſage pour les tanneries, les ſavonneries, *&c.* On a fait vraiſſemblablement le mot françois *marſouin*, du latin *marinus ſus*, cochon de mer. (*D. J.*)

MARSOUIN, (*Pêche.*) les pêcheurs du mont Farville, lieu dans le reſſort de l'amirauté de Barfleur, ont inventé de grands filets, inuſités dans toutes les autres amirautés; ils les ont fabriqués pour la pêche des *marſouins*, qui abondent tellement à leur côte que ces poiſſons y mangent tous les autres qui y ſont paſſagers ou qui y ſéjournent ordinairement, ou qui y reſtent en troupes, & que les *marſouins* viennent chercher entre les rochers où ces poiſſons ſe retirent pour les éviter, d'où ils les chaſſent & en rendent leurs côtes ſtériles.

Les pêcheurs pour tâcher de prendre des *marſouins* ont fait des rets formés de gros fils ſemblables à de moyennes lignes, avec des mailles de la grandeur des contremailles ou hameaux fixés par l'ordonnance de 1681 de neuf pouces en quarré; le filet a environ cinq à ſix braſſes de chûte ou de hauteur, & quarante à cinquante braſſes de longueur.

Lorſque les pêcheurs apperçoivent de haute mer à la côte des *marſouins* dans les petites anſes que forment les pointes des rochers, ils amarrent le bout de leurs filets à une des roches, & portent le reſte au large avec une de leurs chaloupes, en formant une eſpece d'enceinte, & ils arrêtent l'autre bout du filet à une autre roche, enſorte que les *marſouins* s'y trouvent de cette maniere enclavés, & reſtent à ſec lorſque la mer vient à s'en retirer; les *marſouins* franchiſſent quelquefois le filet en s'élançant, mais il faut obſerver qu'ils ne le forcent jamais: quand ils trouvent quelques obſtacles & qu'ils ont la liberté de nager, ils tournent autour du rets qu'ils cotoyent juſqu'à ce qu'ils ſe trouvent à ſec.

MARSYAS, (*Mythol.*) cet homme dont les Poëtes ont fait un Silène, un ſatyre, joignoit beaucoup d'eſprit à une grande induſtrie. Il étoit natif de Phrygie, & fils de Hyagnis. Il fit paroître ſon génie dans l'invention de la flûte, où il ſut raſſembler tous les ſons, qui auparavant ſe trouvoient partagés entre les divers tuyaux du chalumeau.

On ſait la diſpute qu'il eut avec Appollon en fait de muſique, & quelle en fut l'hiſtoire. Cependant ſi l'on en veut croire Fortuneio Liceti, *Marſyas* écorché par Apollon n'eſt qu'une allégorie. « Avant l'in» vention de la lyre, dit-il, la flûte l'emportoit ſur » tous les autres inſtrumens de muſique, & enrichiſ» ſoit par conſéquent ceux qui la cultivoient; mais » ſitôt que l'uſage de la lyre ſe fut introduit, comme » elle pouvoit accompagner le chant du muſicien » même qui la touchoit, & qu'elle ne lui défiguroit » point les traits du viſage comme faiſoit la flûte, » celle-ci en fut notablement décréditée, & aban» donnée en quelque ſorte aux gens de la plus vile » condition, qui ne firent plus fortune par ce moyen. » Or, ajoute Liceti, comme dans ces anciens tems » la monnoie de cuir avoit cours, & que les joueurs » de flûte ne gagnoient preſque rien, les joueurs de » lyre leur ayant enlevé leurs meilleures pratiques, » les Poëtes feignirent qu'Apollon, vainqueur de » *Marſias*, l'avoit écorché. Ils ajouterent que ſon ſang » avoit été métamorphoſé en un fleuve qui portoit » le même nom, & qui traverſoit la ville de Célènes, » où l'on voyoit dans la place publique, dit Héro» dote, la peau de ce muſicien ſuſpendue en forme » d'outre ou de ballon; d'autres aſſurent que le deſeſ« poir d'avoir été vaincu, fit qu'il ſe précipita dans » ce fleuve & s'y noya ». Comme les eaux de ce fleuve paroiſſoient rouges, peut-être à cauſe de ſon ſable, la fable dit qu'elles furent teintes du ſang de *Marſyas*.

L'ancienne muſique inſtrumentale lui étoit redevable de pluſieurs découvertes. Il perfectionna ſurtout le jeu de la flûte & du chalumeau, qui avant lui étoient ſimples. Il joignit enſemble, par le moyen de la cire & de quelques autres fils, pluſieurs tuyaux ou roſeaux de différentes longueurs, d'où réſulta le chalumeau compoſé; il fut auſſi l'inventeur de la double flûte, dont quelques-uns cependant font honneur à ſon pere: ce fut encore lui qui pour empêcher le gonflement du viſage ſi ordinaire dans le jeu des inſtrumens à vent, & pour donner plus de force au joueur, imagina une eſpece de ligature ou de bandage compoſé de pluſieurs courroies, qui affermiſſoient les joues & les levres, de façon qu'elles ne laiſſoient entre celles-ci qu'une petite fente pour y introduire le bec de la flute.

Les repréſentations de *Marſyas* décoroient pluſieurs édifices. Il y avoit dans la citadelle d'Athènes, une ſtatue de Minerve, qui châtioit le ſatyre *Marſyas*, pour s'être approprié les flûtes que la déeſſe avoit rejettées avec mépris. On voyoit à Mantinée, dans le temple de Latone, un *Marſyas* jouant de la double flûte, & il n'avoit point été oublié dans le beau tableau de Polygnote, qui repréſentoit la deſcente d'Ulyſſe aux enfers. Servius témoigne que les villes libres avoient dans la place publique une ſtatue de *Marſyas*, qui étoit comme un ſymbole de leur liberté, à cauſe de la liaiſon intime de *Marſyas* pris pour Silène avec Bacchus, connu des Romains ſous le nom de *Liber*. Il y avoit à Rome, dans le Forum, une de ces ſtatues, avec un tribunal dreſſé tout auprès, où l'on rendoit la juſtice. Les avocats qui gagnoient leur cauſe avoient ſoin de couronner cette

ſtatue de *Marſyas*, comme pour le remercier du ſuccès de leur éloquence, & pour ſe le rendre favorable, en qualité d'excellent joueur de flûte; car on ſait combien le ſon de cet inſtrument & des autres influoit alors dans la déclamation, & combien il étoit capable d'animer les orateurs & les acteurs: enfin on voyoit à Rome, dans le temple de la Concorde, un *Marſyas* garotté, peint de la main de Zeuxis. (*D. J.*)

MARSYAS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Aſie mineure, aux environs de la Phrygie ou de la Troade. Il ſortoit de la même ſource que le Méandre, & après avoir traverſé la ville Célæne, ils ſe partageoient, & prenoient chacun leur nom. (*D. J.*)

MARTAGON, ſ. m. *lilium floribus reflexis montanum*, (*Jardinage.*) eſt une plante bulbeuſe, qu'on peut regarder comme une eſpece de lys; du haut d'une tige de deux piés s'élevent des ramilles où viennent des fleurs dont les feuilles ſans queue ſont recourbées en s'ouvrant & ſe friſent; il en ſort de petits brins avec leurs chapiteaux, dont celui du milieu eſt plus élevé; ils fleuriſſent l'été.

Ses couleurs ſont variées; on en voit de jaunes, de pourprées, de blanches, de rouges.

Le *martagon* demande la culture des lis, peu de ſoleil, & à être replanté ſitôt que ſes cayeux ſont détachés.

MARTAVAN, *ou* MARTABAN, (*Géogr.*) royaume d'Aſie, dans la preſqu'île au-dela du Gange, ſur le golfe de Bengale. L'air y eſt ſain, & le terroir fertile en riz & en toutes ſortes de fruits. On dit qu'il y a des mines de fer, de plomb, d'acier & de cuivre. On y fait ces vaſes de terre nommés *martavanes*, dont quelques-uns contiennent juſqu'à deux pipes. On en uſe beaucoup dans l'Inde, parce que le vin, l'eau & l'huile s'y conſervent parfaitement bien. Ils ſont fort recherchés des Portugais, qui s'en ſervent dans leurs navires pour les Indes. Ce royaume appartient préſentement au roi de Siam, qui s'en eſt emparé, & l'a réduit en province. Sa capitale ſe nomme *Martavan*. (*D. J.*)

MARTAVAN, (*Géogr.*) ville d'Aſie, dans la preſqu'île au-delà du Gange, capitale de la province de *Martavan*, auquel elle donne ſon nom. Elle eſt peuplée, riche, & la bonté de ſon port y contribue beaucoup. *Long.* 115. 25. *lat.* 15. 35. (*D. J.*)

MARTE, MARTES, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) animal quadrupede, qui ne differe de la fouine que par les couleurs du poil; auſſi les Latins comprennent-ils l'un & l'autre ſous le nom de *martes*. La *marte* eſt plus ſauvage que la fouine: on l'a appellée *marte ſauvage*, ou *marte des ſapins*, pour la diſtinguer de la fouine, qui a été déſignée par les noms de *marte domeſtique*, ou *marte des hêtres*; mais les *martes* & les fouines ſe trouvent dans toutes ſortes de forêts, même dans celles où il n'y a ni ſapins, ni hêtres. Les *martes* ſont originaires du climat du nord, où elles ſe trouvent en très-grand nombre; il y en a peu dans les climats tempérés, & on n'en voit aucune dans les pays chauds. Il y a quelques *martes* en France. Cet animal a un duvet de couleur cendrée, légerement teinte de couleur de lilas ſur la plus grande partie de ſa longueur, & de couleur fauve très claire & preſque blanchâtre à l'extrémité; les poils longs & fermes ſont de la même couleur que le duvet ſur la moitié de leur longueur, le reſte eſt luiſant & de couleur brune mêlée de roux; le bout du muſeau, la poitrine, les quatre jambes & la queue ont une couleur brune, noirâtre, très-légerement teinte de fauve; la gorge, la partie inférieure du cou, & la partie antérieure de la poitrine, ſont de couleur mêlée de blanc & d'orange ſale plus ou moins apparent à différens aſpects; il y a au milieu de cette couleur deux petites taches brunes placées, l'une ſur la gorge, & l'autre entre le cou & la poitrine. *La marte* parcourt les bois, grimpe au-deſſus des arbres, vit de chair, & détruit une quantité prodigieuſe d'oiſeaux, dont elle ſuce les œufs. Elle prend les écureuils, les mulots, les lerots, *&c.* Lorſqu'elle eſt prête à mettre bas, elle s'empare du nid d'un écureuil, d'un duc, d'une buſe, ou des trous de vieux arbres, habités par des pies de bois & d'autres oiſeaux. La *marte* met bas au printems; la portée n'eſt que de deux ou trois. Les *martes* ſont auſſi communes dans l'Amérique, que dans le nord de l'Europe & de l'Aſie. *Hiſt. nat. gen. & part. tom. VII.* *Voyez* QUADRUPEDE.

MARTE ZIBELINE, *martes zibelina.* (*Hiſt. nat.*) animal quadrupede, un peu plus petit que la marte. Il n'en differe que par les couleurs du poil; la gorge eſt griſe, la partie antérieure de la tête & les oreilles ſont d'un gris blanchâtre; tout le reſte de l'animal eſt de couleur fauve obſcure. Sa fourrure eſt bien plus précieuſe que celle de la marte. *Voyez* Rai, *ſynopſ. anim. quadr.*

On diſtingue deux ſortes de *martes*; ſavoir, les *martes communes* & les *martes zibelines*.

Les peaux des *martes communes* ſont partie du commerce de la pelleterie. On les tire de divers pays, mais ſur-tout du Canada, de Pruſſe & de Biſcaye.

Les *martes zibelines*, autrement *ſouris de Moſcovie*, ſont des eſpeces de fouines très-ſauvages, qui ne vivent que dans les vaſtes forêts. Leur peau eſt garnie d'un poil doux, luſtré, tirant ſur le noir, & aſſez long; on en fait des fourrures très-précieuſes. Ces animaux ſe trouvent principalement dans la Laponie & dans la Sibérie, où on les tue à coups de fuſil pour le profit du czar de Moſcovie, qui emploie à cette chaſſe les criminels condamnés, & y envoie même quelquefois des régimens entiers.

Les *martes zibelines* s'achetent par caiſſes aſſorties de dix maſſes ou timbres, depuis le numero 1 juſqu'au numero 10, qui vont toujours en diminuant de beauté depuis le premier numero juſqu'au dernier.

La maſſe eſt compoſée de vingt paires, ou quarante peaux.

Les *mares zibelines* qui ſe voient en France, ſont tirées preſque toutes de Hollande, d'Angleterre ou de Hambourg. Les marchands merciers & les pelletiers en font tout le commerce. Les premiers en gros; mais les pelletiers leur donnent quelques apprêts pour les rendre plus douces & plus belles, & en font des manchons, palatines & autres fourrures précieuſes qu'ils vendent dans leurs boutiques. Les *martes zibelines* ſe nomment auſſi *hermelines*, *armelines*, *zebelles*, *zebellines*, *zybellines* & *ſebelines*. Voyez *le Diction. du comm.*

MARTEAU, POISSON JUIF, *ou* ZIGENE, JOUZIOU, en latin *libella*, *Pl. XIII. fig. 4.* (*Hiſt. nat.*) poiſſon de mer auquel on a donné le nom de *marteau*, parce qu'il reſſemble beaucoup par ſa forme à un vrai marteau. Il a la tête beaucoup plus large que longue, les yeux placés à chacune des extrémités latérales; la bouche eſt grande & garnie de trois rangs de dents larges, pointues, fortes & dirigées vers les côtés; les ouies ſont apparentes & ſituées ſur les côtés du corps; la langue eſt large. Ce poiſſon a deux nageoires auprès des ouies, & deux près de la queue, qui eſt fourchue; le dos eſt noir, & le ventre blanc. Sa chair n'eſt pas bonne à manger, elle a une mauvaiſe odeur, elle eſt dure & d'un mauvais goût. Rond. *Hiſt. des poiſſ. part. I. liv. XIII. chap. x.* *Voyez* POISSON CETACÉE.

MARTEAU, ſ. m. (*Art. méchan.*) inſtrument de fer ou de bois, qui ſert à frapper ou à battre. Il eſt néceſſaire à preſque tous les ouvriers. Il y a la tête ou le *marteau* proprement dit, & le manche. On diſtingue à la tête, la panne, ou gros bout, quarré,

ou

ou rond & plat, l'œil & la queue. *Voyez les articles ſuivans.*

MARTEAU, *en Anatomie*, ſignifie un des os de l'oreille, ainſi nommé à cauſe de la reſſemblance qu'il a avec un *marteau*. Quelques-uns aſſurent qu'il fut premierement découvert par Alexandre Achillinus, quoique d'autres ayent attribué mal-à-propos cette découverte à Carpi. *Voyez* Douglas, *bibliot. anat. p. 48. Voyez auſſi* OREILLES.

MARTEAU D'ARME, (*Art. milit.*) c'eſt un *marteau* emmanché d'un long manche, dont on ſe ſervoit anciennement dans les combats.

La différence, dit le pere Daniel, qu'il y avoit entre le mail ou maillet, & le *marteau d'arme*, eſt que le revers du maillet étoit quarré, ou un peu arrondi par les deux bouts, & que le *marteau d'arme* avoit un côté quarré & arrondi, & l'autre en pointe ou tranchant. (Q)

MARTEAU, (*Hidr.*) *voyez* OUTIL *de Fontainier*, *au mot* FONTAINIER.

MARTEAU, (*Marine.*) c'eſt une piece de bois plate, percée au milieu, & qui paſſe par la fleche de l'arbalete. *Voyez* ARBALETE.

Marteau à dents. Marteau fourchu qui ſert à arracher les clous, quand on conſtruit ou qu'on radoube un bâtiment.

MARTEAU, *outil d'Arquebuſier*; ce *marteau* n'a rien de particulier, & eſt comme celui de pluſieurs autres ouvriers. Les Arquebuſiers s'en ſervent à différens uſages, & en ont de plus petits.

MARTEAU A FRAPPER DEVANT, *outil d'Arquebuſier*; ce *marteau* eſt fait comme le gros *marteau* des Serruriers, & ſert aux Arquebuſiers pour forger quelques groſſes pieces de fer. Ce *marteau* tire ſon nom de ce que c'eſt un garçon qui le tient & qui eſt devant l'enclume pour frapper, pendant qu'un autre eſt de l'autre côté qui tient le fer à forger d'une main, & que de l'autre il frappe à ſon tour avec le *marteau* à main.

MARTEAU A MAIN, *outil d'Arquebuſier*; ce *marteau* eſt un peu moins gros que le *marteau* à frapper devant, & a le manche plus court: il ſert aux Arquebuſiers pour forger des pieces de moyenne groſſeur, & quand ils forgent ſeuls.

MARTEAU A EMBOUTIR, (*Bijoutier.*) c'eſt un *marteau* dont la plane eſt convexe, & qui ſert à creuſer un vaſe ſur une eſpece de moule qui a la même forme & qu'on appelle *dé*. *Voyez* DÉ.

MARTEAU A SERTIR, en *terme de Bijoutier*, eſt un *marteau* très-petit, ayant une tranche & une plane, la panne arrondie en goutte de ſuif & la tranche obtuſe, avec une inclination de demi-cercle, dont on ſe ſert pour rabattre les ſertiſſures d'une garniture ſur un caillou ou autre choſe quelconque. On ſe ſert le plus ſouvent de la panne pour ne pas maltraiter la ſertiſſure qui eſt un morceau d'or fort mince; on ne ſe ſert de la tranche que pour faire obéir les endroits qui réſiſtent trop à la plane, & où on ne peut pas s'en ſervir commodément, parce que la tranche du *marteau* faiſant une cavité, il faut enſuite l'atteindre à la lime; & que, s'il y en avoit pluſieurs ou qu'elles fuſſent profondes, on courroit riſque en l'atteignant de trop affoiblir les parties voiſines, & d'ôter la ſolidité de la ſertiſſure.

MARTEAU, (*Bourrelier.*) les Bourreliers ſe ſervent de deux ſortes de *marteaux*; l'un qu'ils appellent ſimplement *marteau*, & l'autre qu'ils nomment *marteau ſerre-attache*.

Le *marteau ſimple* des Bourreliers eſt fait à-peu-près comme celui des Selliers, mais un peu plus gros. La maſſe en eſt un peu allongée pour ſa groſſeur, arrondie par un bout & un peu applatie par l'autre, toute la maſſe eſt un peu courbée en-dedans. Le manche de ce *marteau* eſt de bois d'environ dix pouces de longueur, arrondi par en-bas & un peu plus gros que par-tout ailleurs.

Le *marteau ſerre-attache* eſt tout de fer, maſſe & manche. La maſſe en eſt droite, arrondie des deux côtés, moins longue & plus groſſe que celle du *marteau ſimple*. Le manche qui eſt auſſi de fer a un pié & demi de longueur, & ſe ſépare par le bout en deux parties qui ſont un peu écartées & qui ſe recourbent en-dedans. On s'en ſert pour la couture des ſoupentes. Comme les ſoupentes ſe couſent avec des lanieres de cuir au lieu de fils, ces lanieres n'obéiſſent point, & ainſi la couture ſeroit naturellement lâche. Pour la ſerrer comme il faut, on commence par applatir le point en frappant deſſus avec la maſſe, & enſuite on tortille le bout de la laniere autour du manche, & on le fait paſſer entre les deux crochets recourbés, ce qui donne à l'ouvrier beaucoup plus de facilité pour tirer la laniere & ſerrer le point. *Voyez la fig. Pl. du Bourrelier.*

MARTEAU, *terme & outil de Ceinturiers*, qui leur ſert pour rogner le ſuperflu de leurs ouvrages & pour river.

Ce *marteau* a d'un côté une tête quarrée, & de l'autre eſt fait en forme de hachette fort tranchante. *Voyez la fig. Pl. du Ceinturier.*

MARTEAU, *terme & outil de Chaînetiers*; qui leur ſert pour joindre exactement le bout des *S* des chaînes contre le milieu de la derniere *S*.

Ce *marteau* n'a rien de particulier, a une panne quarrée & l'autre bout plat, avec un manche aſſez court.

MARTEAU A POLIR, *terme & outil de Chaînetiers*; c'eſt un *marteau* dont les deux bouts ſont quarrés, qui peut avoir un pouce de ſurface. Ils l'appellent *marteau à polir*, parce que quand leur ouvrage eſt preſque fait, ils en corrigent les défauts avec ce *marteau*, dont la ſurface des pannes eſt aſſez unie pour qu'ils ne craignent point de rayer ou gâter leur ouvrage.

MARTEAU, GROS, *outil de Charron*; c'eſt un morceau de fer quarré d'un bout & plat de l'autre bout, qui eſt plus mince & un peu recourbé, fendu par le milieu formant une fourchette, au milieu duquel eſt un œil où ſe place un manche aſſez gros & long de deux piés & demi. Les Charrons s'en ſervent pour chaſſer des chevilles de bois ou de fer, *&c.*

MARTEAU MOYEN, *outil de Charron*; c'eſt un *marteau* dont un pan eſt quarré de la largeur de deux pouces, l'autre pan eſt plat, fendu & un peu recourbé, au milieu eſt un œil où ſe place le manche qui eſt long de dix-huit pouces & gros à proportion. Les Charrons s'en ſervent pour des ouvrages un peu moins forts.

MARTEAU, (*Charpentier.*) il ſert aux Charpentiers pour faire entrer les chevilles de fer qu'ils ſont obligés d'employer dans certains ouvrages. *Voyez la fig. Pl. des outils du Charpentier.*

MARTEAU, (*Chauderonnier.*) les Chauderonniers ont diverſes ſortes de *marteaux*, entr'autres le *marteau* rond, le *marteau* à panne, le *marteau* à planer, & le *marteau* à river.

Le *marteau* rond n'a qu'un côté, mais qui eſt long de plus d'un pié, avec ſon diametre d'environ un pouce. Il ſert à enlever les chauderons, c'eſt-à-dire, à en faire le fond ſur la grande bigorne. *Voyez la fig. Pl. du Chauderonnier.*

Le *marteau* à planer n'a pareillement qu'un côté, mais la maſſe en eſt large, plate, unie & fort peſante: c'eſt avec lui qu'on plane les chauderons, en les battant ſur l'enclume pour les rendre plus minces.

Le *marteau* à panne a deux côtés, &, à la peſanteur près, il eſt ſemblable à celui des Serruriers. Il ſert à faire les bords des chauderons.

Le *marteau* à river eſt un petit *marteau* ordinaire avec lequel les Chauderonniers rivent leurs clous de

cuivre, ſoit ſur la bigorne d'établi, ſoit contre l'enclumeau. *Voyez* ENCLUMEAU.

Ces quatre ſortes de *marteaux* ſervent auſſi aux Ferblantiers. *Voyez les fig. Pl. du Ferblantier.*

MARTEAU DE BOIS, (*Chauderonnier.*) il leur ſert à fermer les cors-de-chaſſe, les trompettes, & autres ouvrages, & à dreſſer leur cuivre, *&c. Voyez les Pl.*

MARTEAU A REPASSER, (*Chauderonnier*) il leur ſert à polir l'ouvrage quand il eſt plané. *Voyez* REPASSER.

MARTEAU, (*Cloutier.*) le *marteau* des Cloutiers eſt un peu différent des *marteaux* ordinaires. Sa maſſe eſt un quarré long, & le trou par où on l'emmanche n'eſt pas placé préciſément au milieu de la maſſe, mais vers une de ces extrémités. Les Cloutiers ont deux *marteaux* qui ne different que par la groſſeur de la maſſe, & dont ils ſe ſervent ſelon le plus ou moins de délicateſſe des ouvrages qu'ils font. *Voyez Planches du Cloutier.*

MARTEAU, (*Cordonnier.*) il lui ſert à attacher les clous & les chevilles de bois ſous le talon. *Voyez la fig. Pl. du Cordonnier-Bottier.*

MARTEAU, (*Coutelier.*) les *marteaux* du coutelier ſont les mêmes que ceux du taillandier & du ſerrurier. *Voyez l'article* COUTELIER.

MARTEAU A ARDOISE, (*Couvreur.*) il ſert à tailler l'ardoiſe, & à la percer ou piquer pour faire les trous des clous.

MARTEAU A PLAQUER, (*Ebéniſte.*) dont ſe ſervent les Ebéniſtes, & ne differe du *marteau* ordinaire qu'en ce que la panne eſt beaucoup plus large; on s'en ſert pour appliquer les plaques en les colant. *Voyez la fig. Planches de Marqueterie.*

MARTEAU D'ENLEVURE DU FORGEUR, (*Eperonnier.*) en terme d'*éperonnier*, ſe dit d'un *marteau* à tranche & à panne de la groſſeur ordinaire, dont le forgeur ſe ſert lorſqu'il eſt queſtion d'enlever des branches ou des embouchures d'un barreau. *Voyez* FORGEUR, EMBOUCHURES & BRANCHES.

MARTEAU D'ENLEVURE A RABATTRE, en terme d'*Eperonnier*, eſt le *marteau* dont l'ouvrier, qui eſt ſur le côté du forgeur & frappe en rabattant, ſe ſert. Il eſt plus peſant que le *marteau* du forgeur, & de devant. *Voyez* MARTEAU DU FORGEUR & MARTEAU DE DEVANT.

MARTEAU D'ENLEVURE DE-DEVANT; parmi les Eperonniers ſe dit d'un *marteau* plus gros que le *marteau* du forgeur, qui tire ſon nom de la place que l'ouvrier qui s'en ſert occupe vers l'enclume.

MARTEAU À PANNER, en terme d'*Eperonnier*, ſe dit d'un *marteau* d'une médiocre groſſeur, dont la panne eſt fort mince: elle peut être ronde ou quarrée, & on s'en ſert pour panner. *Voyez* PANNER.

MARTEAU, *outil de Ferblantier.* Ce *marteau* eſt gros environ du pouce, a un pan rond & la face extrêmement unie. L'autre pan eſt plat, quarré, & un peu mince; il ſert aux Ferblantiers à pluſieurs uſages. *Voyez les Planches du Ferblantier.*

MARTEAU À EMBOUTIR, *outil de Ferblantier.* Ce *marteau* eſt courbe en-dedans, & forme un quart de cercle, au milieu duquel eſt un œil dans lequel ſe poſe un manche de bois de la longueur d'environ un pié. Les gouges ou pans de ce *marteau*, ſont toutes rondes, & a les faces faites en tête de diamant uni & rond; il ſert aux Ferblantiers pour emboutir, c'eſt-à-dire pour faire prendre à un morceau de ferblanc la figure d'une boule coupée par le milieu. *Voyez les fig. Pl. du Ferblantier.*

MARTEAU À PLANER & À REDRESSER, outil *de Ferblantier;* ce *marteau* eſt un morceau de fer de la longueur de ſix ou huit pouces, rond des deux pans & gros dans ſa circonférence d'environ un pouce & demi; les deux faces de ce *marteau* ſont fort unies. Les Ferblantiers s'en ſervent pour planer & redreſſer les morceaux de fer-blanc qu'ils emploient. *Voyez la fig. Pl. du Ferblantier.*

MARTEAU À RÉPARER, outil *des Ferblantiers;* ce *marteau* tire ſon nom de ſon uſage, & en fait à-peu-près comme le *marteau* à emboutir; excepté que le pan de ce *marteau* a les faces longues & plattes; il y en a auſſi qui les ont demi rondes, *&c.* Ils ſervent tous à réparer les inégalités que le *marteau* à emboutir a formées ſur la piece que l'on travaille. *Voyez la fig. Pl. du Ferblantier.*

MARTEAU, outil *de Fourbiſſeur;* ce *marteau* eſt long de ſix pouces, rond & plat d'un côté, & plat & quarré de l'autre. Il ſert aux Fourbiſſeurs pour chaſſer les gardes d'épées dans la ſoie avec le chaſſe poignée, pour les aſſujettir au corps des lames.

MARTEAU, outil *de Gainier;* c'eſt un *marteau* de la groſſeur d'un pouce, dont un pan eſt rond, & l'autre eſt plat, qui ſert aux Gainiers à différens uſages. Ils en ont auſſi qui ne ſont pas plus gros qu'un tuyau de plume, & qui ſervent pour aſſujettir les clous d'ornement.

MARTEAU, (*Horlogerie.*) les Horlogers en ont de pluſieurs eſpeces, d'établi qui ſont d'une moyenne groſſeur; ils en ont à deux têtes & à tête ronde, pour river de tranchant, pour redreſſer des pieces trempées & un peu revenues: enfin, ils en ont de bois & de cuivre pour frapper ſur des pieces ſans les gâter.

MARTEAU, *terme d'Horlogerie*, ſignifie en général la piece qui, dans les horloges de toutes eſpeces, frappe ſur le timbre.

On diſtingue dans un *marteau* la tête, la tige, & la queue. La tête eſt cette partie par laquelle il frappe ſur le timbre; la tige, celle ſur laquelle il eſt monté, & la queue une eſpece d'aîle ou de palette, par laquelle la roue de la ſonnerie le fait mouvoir; mais tous les *marteaux* n'étant pas faits de même, cette diſtinction de parties ne peut avoir lieu que pour quelques-uns.

Pour qu'un *marteau* ſoit bien diſpoſé, il faut qu'avec une puiſſance donnée il puiſſe frapper le plus grand coup. La premiere regle pour cet effet, c'eſt qu'il ſoit auſſi peſant, & que ſon centre de percuſſion ſoit auſſi éloigné de celui de ſon mouvement, qu'il eſt poſſible. La ſeconde, c'eſt qu'il rencontre le timbre dans une perpendiculaire, qui paſſeroit par ces deux centres. Les *marteaux* dont on ſe ſert dans les horloges, les pendules, les réveils, les montres à répétition, *&c.* ſont faits de différentes façons. *Voyez* HORLOGE, PENDULE, RÉPETITION, PERCUSSION, *&c.*

MARTEAU, outil *des Facteurs d'orgue*, repréſenté *dans les Pl. d'orgue*, eſt un *marteau* à deux têtes rondes, dont la face eſt très-polie & bien dreſſée, qui leur ſert à planer ſur un tas les feuilles de plomb ou d'étain qu'ils ont coulées ſur le coutil.

MARTEAU, (*Maçonnerie.*) eſt un inſtrument de fer, de la même forme à-peu-près que les *marteaux* ordinaires; il en differe en ce que les pannes ou extrémités de la tête ſont brettelées ou dentées. C'eſt de cet outil dont on ſe ſert pour tailler la pierre; on le nomme plus communément *hache.*

Manier le marteau, ſe dit d'un habile tailleur de pierre: *cet homme manie bien le marteau.*

MARTEAU À SERTIR, *en terme de Metteur en œuvre;* c'eſt une petite maſſe de fer platte, tantôt ronde, tantôt quarrée, montée ſur un brin de baleine plat, ou ſur une branche d'acier aſſez longue; ce qui lui donne plus de coup. On l'appelle *marteau à ſertir*, parce que ſon principal uſage eſt de *ſertir. Voyez* SERTIR, *Pl. du Metteur en œuvre.*

MARTEAU, *ancien terme de Monnoyage*, exprimoit la manutention des monnoies avant la découverte

du laminoir & du balancier. *Voyez* MONNOIE AU MARTEAU.

MARTEAU A BOUGES, (*Orfevre.*) ſont des *marteaux* dont les tranches plus ou moins épaiſſes ſont fort arrondies ; ils prennent ce nom de leur uſage, ſervant à former les bouges des pieces d'orfévrerie : ces *marteaux* ſont tantôt minces, tantôt quarrés, tantôt ronds, *&c.* ſelon les bouges qu'on a à travailler. *Voyez les Pl.*

MARTEAU A ACHEVER, en *terme d'Orfévre en groſſerie*, eſt un *marteau* à tranche arrondie dont on ſe ſert pour commencer à enfoncer une piece. *Voyez* ENFONCER, *voyez les Pl.*

MARTEAU A DEVANT, en *terme d'Orfevre en groſſerie*, c'eſt un gros *marteau* à tranche & à panne, ainſi nommé, parce qu'il n'y a que ceux qui forgent ſur le devant de l'enclume qui s'en ſervent. *Voyez les Pl.*

MARTEAU DE BOIS, en *terme d'Orfevre en groſſerie*, eſt un *marteau* qui ne differe du *marteau* de fer que par ſon uſage, qui eſt de dreſſer une piece ſur laquelle les *marteaux* de fer ont imprimé leurs coups. *Voyez* DRESSER, *voyez les Pl.* Ils ſont ou de bouis ou de frêne.

MARTEAU A RETRAINDRE, (*Orfevre.*) eſt parmi les Orfevres en groſſerie un *marteau* tranchant par les deux bouts, mais d'une tranche un peu arrondie, afin d'étendre la matiere ſans la couper, ou marquer des coups trop profonds. *Voyez les Planches &* RETRAINDRE.

MARTEAU DE PAVEUR, (*Art méchan.*) il differe des autres *marteaux* en ce que la partie depuis l'œil juſqu'à la tête eſt plus longue qu'à l'ordinaire, & eſt façonnée à huit pans. La partie depuis l'œil juſqu'à la pointe s'appelle *pioche :* elle eſt en forme de feuille de ſauge. Elle ſert à remuer le ſable ou la terre avant que de pouſſer le pavé. Pour faire ce *marteau*, le taillandier prend une barre de fer quarrée, de groſſeur convenable ; il perce l'œil à la diſtance du bout néceſſaire pour pouvoir y ſouder la pioche : il ſoude la pioche. Il en fait autant à la tête, & il acheve enſuite le *marteau* comme ſes autres ouvrages. Il faut ſavoir que la tête & la pioche ſont aciérées.

MARTEAU A BOUGES, en *terme de Planeur*, ſont des *marteaux* dont la panne eſt tant ſoit peu arrondie, pour creuſer la piece & former le bouge.

MARTEAU A MARLIE, en *terme de Planeur*, ſignifie un *marteau* à bouge, dont la panne eſt arrondie proportionnellement à la grandeur de la marlie.

MARTEAU A PLANER, en *terme de Planeur*, eſt un *marteau* qui ſert à effacer les coups trop ſenſibles des *marteaux* tranchans de la forge. Ils ont la panne fort unie & plate. *Voyez les Pl.*

MARTEAU A BATTRE LES LIVRES. Cet outil des *Relieurs* doit être de fer, ayant la tête plus menue que le bas, que l'on nomme la *platine ;* cette platine doit être toute des plus polies. *Voyez les Pl. de la Relieure*, & la *fig.* qui repréſente un ouvrier qui bat pluſieurs feuilles d'un livre.

MARTEAU À ENDOSSR eſt un *marteau* ordinaire, avec cette différence que la queue n'en doit pas être fendue. Il ſert auſſi à coigner les ficelles.

MARTEAU, (*Serrurerie.*) c'eſt l'inſtrument dont ils ſe ſervent pour donner la forme premiere à froid ou à chaud à leurs ouvrages.

Ils en ont pour la forge à main, de panne & de traverſe ; ils ont dix-neuf à vingt-deux lignes en quarré par la tête, & ſept à huit pouces de long.

Les *marteaux* de devant, ou de ceux qui ſont placés à la forge devant l'enclume, ſont auſſi de deux ſortes, à panne & à traverſe, & ont vingt-huit à vingt-neuf lignes en quarré par la tête, ſur ſix à ſept pouces de long.

Ils ſont tous emmanchés de bois de cornouillier, de deux piés & demi de long ou environ.

Le *marteau à panne* a cette partie parallele au manche.

Le *marteau à traverſe* a ſa panne perpendiculaire au manche.

Si le forgeron ſe propoſe de diminuer ou d'élargir, ou d'allonger une partie de ſa barre, il fait ſervir la panne.

S'il faut la diminuer ſans l'élargir, celui qui frappe devant prend un *marteau* à panne, & ceux qui ſont à ſes côtés chacun un *marteau* de traverſe.

S'il s'agiſſoit au contraire d'élargir, le frappeur du milieu prend un *marteau* de traverſe, & les deux autres des *marteaux* à panne.

Lorſque le forgeron a réduit la piece à la largeur convenable, il dit *de tête*, & tous les batteurs retournent leurs *marteaux*.

Le *marteau* du forgeron eſt toujours le même que celui de l'ouvrier qui frappe devant ; il eſt ſeulement plus petit.

Le *marteau à bigorner* eſt à panne, mais plus petit que le *marteau* à main. Il prend ſon nom de la partie de l'enclume où l'on travaille quand on s'en ſert.

Le *marteau à tête plate* eſt ordinairement à deux têtes ; il ſert à planer & à redreſſer les pieces qui ſont minces & qui ont une certaine étendue, comme les platines des targettes ; elles en deviennent plus faciles à blanchir à la lime, & ſont plus achevées au cas qu'elles doivent reſter noires.

MARTEAU, (*Taillandier.*) Les *marteaux* du taillandier ſont les mêmes que ceux du coutelier & du ferrurier, mais c'eſt lui qui en pourvoit tous les ouvriers. Il prend un ou pluſieurs morceaux de fer qu'il ſoude ; il en forme le corps du *marteau*, il aciere enſuite la tête & la panne ; il perce l'œil ; il lime enſuite ſon ouvrage, le trempe, & finit par le polir au grès.

MARTEAU DU TAILLEUR DE PIERRE ; il y en a de formes & de noms différens : l'un s'appelle *pioche*, & il y a la pioche pour la pierre dure, & la pioche pour la pierre tendre. La premiere a ſon extrémité pointue, la ſeconde l'a en tranche. L'autre, *hache*, la hache a les deux extrémités tranchantes, mais une de ces extrémités eſt à dents ou entelée. Pour les forger on prend une barre de fer plat de longueur convenable, à l'extrémité de laquelle on ſoude, une miſe de la largeur de la barre & de la longueur que doit avoir la partie du *marteau* compriſe depuis l'œil juſqu'au tranchant. Cette miſe ſera priſe encore aſſez forte pour donner, quand elle ſera fendue, l'épaiſſeur néceſſaire à l'œil. On prend enſuite une autre barre de fer de la largeur & épaiſſeur que la premiere ; à l'extrémité de celle-ci on ſoude une ſeconde miſe de la ſolidité de la premiere. Lorſque ces deux pieces ſont ainſi préparées, on fait chauffer les parties de l'une & de l'autre barre où les miſes ont été ſoudées ; lorſqu'elles ſont aſſez chaudes, on les applique l'une ſur l'autre pour les faire prendre & les corroyer enſemble. Notez que les deux miſes ne doivent point ſe toucher à l'endroit où l'œil doit être formé, & que là il doit reſter un vuide entr'elles. Lorſque cette partie du *marteau* eſt ainſi faite, on travaille à l'autre de la même maniere, on finit l'œil avec un mandrin ; l'œil achevé, on forme le tranchant : pour cet effet on ouvre le bout avec la tranche, & dans cette ouverture l'on inſere une bille d'acier que l'on nomme *aciérure :* on en fait autant à l'autre bout. Lorſque le forgeron aciere une partie, il la finit tout de ſuite : cela fait, il répare au *marteau*, à la lime ; il trempe, & l'ouvrage eſt à ſa fin, *&c.*

MARTEAU, (*Vitrier.*) Le *marteau* des Vitriers eſt de même que celui des Tapiſſiers, mais plus fort.

MARTEL, (*Géogr.*) petite ville de France dans le Quercy, élection de Cahors, ſur la Dordogne.

Longitude 18. 18. latitude 45. 4. (*D. J.*)

MARTELAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) terme d'eaux & forêts qui ſignifie la *marque* que font les officiers avec un marteau ſur certains arbres, tels que ſont les chablis & arbres de débit, & lorſqu'ils font l'aſſiéte des ventes, les piés corniers, tournans & arbres de liſiere, les baliveaux & autres arbres de reſerve. Le garde-marteau doit faire le *martelage* en perſonne. *Voyez* l'ordonnance des eaux & forêts, *titre 7, article 3 & 4*, & en divers autres endroits. *Voyez* auſſi GARDE-MARTEAU. (*A*)

MARTELET, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) *Voyez* MARTINET & MOUTARDIER.

MARTELET, (*Couvr. & autres artiſ.*) eſt un petit marteau avec un long manche de bois, qui ſert aux Couvreurs pour tailler la tuile.

MARTELET, (*ancien terme de Monnoyage.*) c'étoit un marteau ou ſeconde eſpece de fletoir; il étoit beaucoup plus leger que la maſſe, & ſervoit à arrondir les carreaux ou plûtôt à en adoucir les pointes.

MARTELET, (*Orfévrerie.*) petit marteau dont les Orfévres ſe ſervent pour travailler les ouvrages délicats.

MARTELEUR, ſ. m. (*Art méc.*) ouvrier occupé au marteau dans les groſſes forges. *Voyez l'article* FORGES.

MARTELINE, ſ. f. *terme de Fonderie*, eſt un marteau d'acier pointu par un bout, & qui a pluſieurs dents de l'autre, avec lequel celui qui polit l'ouvrage ſortant de la fonte, abat la craſſe qui ſe fait ſur le bronze par le mélange de quelques parties de la potée avec le métal. *Voyez la fig. Pl. du Sculpteur.*

MARTELINE, (*Sculpture.*) eſt un petit marteau qui a des dents d'un côté en maniere de doubles pointes, fortes & forgées quarrément pour avoir plus de force, & qui ſe termine en pointe par l'autre bout.

La *marteline* doit être de bon acier de carme. Les Sculpteurs s'en ſervent à gruger le marbre, particulierement dans les endroits où ils ne peuvent s'aider des deux mains pour travailler avec le ciſeau & la maſſe. *Voyez les Pl.*

MARTELLÉES, (*Vénerie.*) il ſe dit des fientes ou fumées de bêtes fauves qui n'ont pas d'aiguillon au bout.

Marteller ſe dit en *Fauconnerie* des oiſeaux de proie quand ils font leur nids.

MARTHE, SAINTE, (*Géogr.*) province de l'Amérique méridionale, ſur la côte de terre ferme, vers le levant. Elle a 70 lieues de long, ſur preſque autant de large: il y fait extrêmement chaud du côté de la mer du nord, mais le dedans du pays eſt aſſez froid, à cauſe des hautes montagnes qui l'environnent. On y trouve des ſalines, des oranges, des grenades, des limons, & quelques mines d'or. Les Eſpagnols poſſédent ſeulement une partie de cette province, dont *Sainte-Marthe* la capitale, étoit aſſez conſidérable du tems que les flottes d'Eſpagne y abordoient; mais ce n'eſt plus à-préſent qu'un village de trente maiſons. *Long.* de ce village *303. 45'. 30''. lat. 11. 26' 40''.* Mém. de l'acad. de Scienc. 1729.

MARTHE, *Sainte*, (*Géog.*) ou SIERRA NÉVEDA, montagne de la nouvelle Eſpagne dans la zone torride, à 60 lieues de la mer. Cette montagne paſſe pour une des plus hautes du monde: on lui donne une lieue d'élévation & 30 à 40 de circuit. Son ſommet eſt toujours couvert de neige: on l'apperçoit, dit-on, quand le tems eſt ſerain, du cap de Tibérin, ſitué dans l'île de Saint-Domingue, qui en eſt à 150 lieues; mais on ne l'apperçoit ſans doute qu'en imagination. Le pié de cette montagne eſt habité par des peuples de ſi petite taille, qu'ils peuvent paſſer pour des pigmées. *Long. 323. lat. 8.* (*D. J.*)

MARTIA, (*Littérat.*) épithete que les Romains donnerent à Junon; cette déeſſe avoit à Rome un temple ſous le nom de *Juno martia*, Junon mere de Mars. (*D. J.*)

MARTIAL, adj. (*Gram.*) né pour la guerre. Ainſi l'on dit, cet homme a l'ame *martiale*; tels étoient le grand Condé, Charles XII. Alexandre.

MARTIAL, *œthiops*, (*Mat. med.*) *Voyez* MARS.

MARTIALE COUR, (*Hiſt. mod. d'Angl.*) c'eſt ainſi qu'on appelle en Angleterre le conſeil de guerre, établi pour juger la conduite des généraux, des amiraux, & la déciſion eſt quelquefois très-ſévere.

La coutume de juger ſéverement, & de flétrir les généraux malheureuſement, dit M. de Voltaire, a paſſé de la Turquie dans les états chrétiens. L'empereur Charles VI. en a donné deux exemples dans la derniere guerre contre les Turcs, guerre qui paſſoit dans l'Europe pour avoir été plus mal conduite encore dans le cabinet, que malheureuſe par les armes. Les Suédois, depuis ce tems-là, condamnerent à mort deux de leurs généraux, dont toute l'Europe plaignit la deſtinée; & cette ſévérité ne rendit pas leur gouvernement ni plus reſpectable, ni plus heureux au-dedans. Enfin, l'amiral Matthews ſuccomba dans le procès qui lui fut fait après le combat naval, contre les deux eſcadres combinées de France & d'Eſpagne en 1744.

Il paroît, continue notre hiſtorien philoſophe, que l'équité éxigeroit que l'honneur & la vie d'un général ne dépendît pas d'un mauvais ſuccès. Il eſt ſûr qu'un général fait toujours ce qu'il peut, à moins qu'il ne ſoit traître ou rebelle, & qu'il n'y a guère de juſtice à punir cruellement un homme qui a fait tout ce que lui permettoient ſes talens: peut-être même ne ſeroit-il pas de la politique, d'introduire l'uſage de pourſuivre un général malheureux, car alors ceux qui auroient mal commencé une campagne au ſervice de leur prince, pourroient être tentés de l'aller finir chez les ennemis. (*D. J.*)

MARTIALE, *fleur*, (*Mat. med.*) *Voyez* MARS.

MARTIANA SYLVA, (*Géog. anc.*) forêt de la Germanie, qu'on nomme vulgairement *ſchwartzwald*, & en françois, *forêt noire*. On croit que c'eſt la même que Ptolomée appelle *eremus Helvetiorum*. *Voyez* HERCYNIE. (*D. J.*)

MARTIATUM, *onguent*, (*Pharmacie & matiere médicale externe.*) Cet onguent eſt compoſé d'huile d'olive, dans laquelle on a fait macerer pendant trois jours un grand nombre de matieres végétales, dont la plus grande partie contient une huile eſſentielle, dont l'huile d'olive ſe charge très-bien, & qu'elle peut retenir pendant le cours de la préparation, attendu qu'on n'y emploie que la chaleur du bain-marie. Quoique cette préparation ſoit à cet égard conforme aux regles de l'art, on peut obſerver cependant; 1°. que quelques ſubſtances végétales parfaitement inodores, telles que les feuilles de ſureau & les ſemences d'ortie, doivent être rejettées comme inutiles; 2°. qu'au lieu de prendre ſcrupuleuſement un certain nombre de plantes ſpécifiées dans les diſpenſaires, on peut prendre indiſtinctement quelques poignées de calices de fleurs, feuilles ou de ſemences, très-riches en huile eſſentielle: ainſi donc on prendra d'huile d'olive aromatiſée par une ſuffiſante infuſion de ces ſubſtances, hachées ou pilées, par exemple, huit livres: on la paſſera avec forte expreſſion, on fondra dans la colature à la chaleur du bain-marie, de la cire jaune deux livres, de graine d'oie, d'ours, & de moëlle de cerf, de chacun, quatre onces (ſi l'artiſte veut renoncer à la magnificence de ces deux derniers ingrédiens, il peut leur ſubſtituer ſans ſcrupule du bon ſain-doux ou de l'hule de laurier, ſelon la réforme de Lémery) de ſtirax liquide deux onces, de belle gomme élemi

une once. Paſſez encore & mêlez à la colature de baume liquide du Pérou deux onces, d'huile butireuſe de noix muſcade demi-once, de baume de copahu & de maſtic en poudre de chacun une once: remuez juſqu'à ce que la matiere ſe refroidiſſe, & vous aurez votre onguent.

N. B. que ſi, au lieu du maſtic en poudre, on employoit cette réſine ſous la forme de ce que Hoffman appelle *baume liquide de maſtic*, (*voyez* MASTIC) on auroit un compoſé plus égal & plus élégant.

Cet onguent eſt très-précieux, il eſt formé par la réunion de pluſieurs matieres éminemment vulnéraires, balſamiques, réſolutives, fortifiantes; ce qui le rend propre à appaiſer les douleurs des membres, à diſſiper les tumeurs appellées *froides*, à remédier aux contractions de membres récentes, *&c.* il doit ſon nom à un médecin nommé *Martianus*, qui en eſt l'inventeur; car il s'eſt appellé d'abord *unguentum martiani*, & enſuite *martiatum* par corruption; dénomination qui a fait tomber ſouvent même des gens de l'art dans l'erreur, d'imaginer que la baſe de cet onguent étoit quelque préparation *martiale*. On le trouve auſſi déſigné dans quelques livres ſous le nom d'*unguentum adjutorium*. (*b*)

MARTIAUX, JEUX (*Antiq. rom.*) *ludi martiales;* ils furent appellés *martiaux*, comme ceux inſtitués en l'honneur d'Apollon, furent appellés *apollinaires*. Les Romains les célebrerent d'abord dans le cirque le 13 de Mai, & dans la ſuite le premier d'Août, parce que c'étoit le jour auquel on avoit dédié le temple de Mars. On faiſoit dans ces jeux des courſes à cheval & des combats d'hommes contre les bêtes, deux choſes qui s'accordoient à merveille avec la fête du dieu de la guerre. *Voyez* JEUX. (*D. J.*)

MARTICLES *ou* LIGNES DE TRÉLINGAGES, (*Marine.*) petites cordes diſpoſées par branches ou pattes en façon de fourches, qui viennent aboutir à des poulies appellées *araignées;* la vergue d'artimon a des *marticles* qui lui tiennent lieu de balancines. Ces *marticles* prennent l'extrémité d'en-haut de la vergue, ſe terminent à des araignées, & vont répondre par d'autres cordes au chouquet du perroquet d'artimon. Au bout de chaque *marticle* eſt une étrope par où paſſe une poulie, ſur laquelle eſt frappé le martinet de la vergue, qui ſert pour l'appiquer. L'étai de perroquet de beaupré ſe termine auſſi par des *marticles* ſur l'éperon de miſaine; *voyez* MARINE, *Pl. I.* les *marticles* de la vergue d'artimon qui eſt cottée 107. & les *marticles* de l'étai de beaupré, cotté 105.

Marticles, ce ſont auſſi de petites cordes qui embraſſent les voiles qu'on ferle. (*Z*)

MARTIGNY, (*Géog.*) *Martiniacum*, & en allemand *Martinacli*, bourg du bas-Vallais, ſur la riviere de Dranſe, qui ſe jette dans le Rhône, à quelques centaines de pas de ce lieu. Il eſt ſitué dans une plaine, près des ruines *d'Octodurus*, qui étoit la principale place des Véragres, & une des anciennes cités des Gaules. Quelques auteurs prétendent que *Martigny* ſoit *Octodurus* même, on y a du-moins trouvé des inſcriptions romaines. Les évêques du Vallais y réſidoient, avant que les guerres l'euſſent ruiné. *Martigny* eſt à 5 lieues de Lyon, & à 4 de Saint-Mauris. *Long. 15. 14. lat. 46. 12.* (*D. J.*)

MARTIGUES, (*Géog.*) petite ville de France, en Provence; c'eſt une place maritime, à l'occident de Marſeille, ſituée entre la mer & l'étang, dit de *Berre* ou de *Martigues*, à l'endroit même où cet étang ſe dégorge dans la mer.

Cette ville juſqu'à l'an 1266. s'eſt appellée *Saint-Gènes*, en latin *caſtrum Sancti Geneſii;* elle dépend avec ſon territoire pour le ſpirituel de l'archevêché d'Arles, & les archevêques d'Arles en ont eu long-tems le haut domaine.

Elle fut réunie au comté de Provence par Louis d'Anjou l'an 1382. Le roi René l'érigea en vicomté, & le donna à ſon neveu, Charles du Maine. Henri IV. en fit une principauté, en faveur de Marie de Luxembourg, ducheſſe de Mercœur. La fille unique de cette princeſſe épouſa le duc de Vendôme, dont le petit-fils eſt mort en Eſpagne ſans enfans en 1712. Le maréchal de Villars a acheté cette principauté en 1714. *Long.* de *Martigues*, 23. 3. *lat.* 43. 18.

J'imagine que tous les chevaliers de Malthe ſavent que le premier inſtituteur & grand-maître de leur ordre, Gérard Thom ou plutôt Gérard Tenque, étoit né à *Martigues*. Il adminiſtroit l'hôpital de Jéruſalem en 1099, lorſque Godefroi de Bouillon prit cette ville, & l'année ſuivante Tenque fonda ſon ordre, qu'il gouverna ſaintement juſqu'à ſa mort, arrivée en 1121. Il eut Raimond Dupuy pour ſucceſſeur. (*D. J.*)

MARTIGUES, *étang de* (*Géogr.*) cet étang eſt ſur la côte de Provence, entre Marſeille & le Rhône; on le nomme auſſi l'*étang de Berre*, & le vulgaire l'appelle indifféremment *l'étang, la mer, ou le golfe de Martigues*. Il a quatre ou cinq lieues de long depuis la tour de Bouc, autrefois d'Embouc, c'eſt-à-dire de l'embouchnre qui eſt tournée vers le levant, juſqu'à Berre, & deux lieues de large. Il eſt navigable par-tout, & a depuis quatre juſqu'à quatorze braſſes de profondeur. Le ſel qui ſe fait ſur le bord de cet étang eſt très bon, & en telle quantité, qu'on en fournit la Provence, & des cantons de provinces voiſines. (*D. J.*)

MARTIN-PÊCHEUR, PÊCHEUR, MERLE D'EAU, ASTRE, MAMIER, DRAPPIER, ſ. m. *aſpedo, iſpida*, (*Hiſt. nat. Orn.*) oiſeau qui peſe une once un quart; il a ſix pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue; l'envergure eſt de dix pouces, le bec a près de deux pouces de longueur; il eſt épais, fort, droit, pointu & noir, à l'exception de l'angle que forment les deux branches de la piece de deſſous, qui eſt blanchâtre. Dans la plûpart des *martins-pêcheurs*, la partie ſupérieure du bec déborde un peu la partie inférieure; il y en a au contraire qui ont la partie inférieure plus longue que la partie ſupérieure. La langue eſt courte, large, pointue; le dedans de la bouche eſt jaunâtre; les narines ſont oblongues.

Le menton eſt blanc, mélé d'un peu de roux; le milieu du ventre eſt d'un roux pâle; le bas-ventre, les côtés & les plumes qui ſont ſous la queue ſont de couleur rouſſe foncée, de même que celles qui ſont ſous les aîles. Les plumes de la poitrine ſont d'une couleur rouſſe encore plus foncée, & leur extrémité eſt légérement teinte de gris. Il y a une large bande qui va depuis le cou juſqu'à la queue en paſſant au milieu du dos, qui eſt d'une très-belle couleur bleue peu foncée, mais fort éclatante. Quand on oppoſe l'oiſeau au jour, cette couleur prend une teinte de verd. Si on regarde de fort près ces plumes bleues, on apperçoit ſur quelques-uns une petite bande noire tranſverſale. Le deſſus de la tête eſt d'un noir verdâtre avec des bandes tranſverſales bleues: il y a entre les narines & les yeux une tache rouſſe; on en voit une autre au-delà des yeux de même couleur; & plus bas ſur les côtés du cou, une autre beaucoup plus grande de couleur blanche rouſſâtre; au-deſſous de ces taches, il y a une bande de couleur bleue verdâtre. Chaque aîle a vingt-trois grandes plumes, dont les trois premieres ſont les plus longues; toutes les grandes plumes, & celles du premier rang qui le recouvrent, ont les barbes extérieures bleues, & les intérieures brunes. Les plumes des autres rangs

ſont d'un verd foncé, excepté la pointe qui eſt bleue; cette pointe bleue n'eſt pas marquée ſur les plus petites plumes qui ſont près de la côte de l'aîle: les grandes plumes de l'épaule qui s'étendent ſur les deux côtés du dos ſont d'un verd brun. La queue eſt courte, elle n'a qu'un pouce & demi de longueur; elle eſt compoſée de douze plumes, toutes d'une couleur bleue obſcure; le tuyau eſt noir. Les pattes ſont courtes, noirâtres par-devant, & rougeâtres par-derriere, de même que la plante des piés.

On dit qu'on trouve dans le nid de cet oiſeau juſqu'à neuf petits. Willughby dit en avoir vû cinq dans un creux d'une demi-aune de profondeur ſur la rive d'une petite riviere. Willughby, *voyez* OISEAU.

MARTIN, *Saint-* (*Géogr.*) île de l'Amérique ſeptentrionale, l'une des Antilles du golfe de Méxique, au N. O. de l'île de Saint-Barthelémi, & au S. O. de l'Anguille. On lui donne dix-huit lieues de tour, mais elle n'a ni port ni rivieres; quelques François & quelques Hollandois en jouiſſent en commun. *Long.* 313. *lat.* 18. 10. (*D. J.*)

MARTINET, MARTELET, ſ. m. *hirundo agreſtis Plinii ſive ruſtica*, (*Hiſt. nat. Ornithol.*) oiſeau qui a cinq pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & neuf pouces huit lignes d'envergure. La tête eſt plate & le bec eſt très-applati, comme dans l'hirondelle; il a les trois huitiemes d'un pouce de largeur à ſa racine, & il ſe termine en pointe. La mâchoire ſupérieure eſt un peu plus longue que l'inférieure. Cet oiſeau a le dedans de la bouche jaunâtre, la langue fourchue, & l'iris des yeux couleur de noiſette. Les ongles ſont blancs, les pattes ſont petites & recouvertes juſqu'aux ongles d'une eſpece de duvet blanc; ce caractere ſert à faire diſtinguer très-aiſément le *martinet* des autres oiſeaux de ſon genre.

Le *martinet* a de même que l'hirondelle, la tête, le cou, le dos, la queue & les aîles d'un bleu foncé & pourpré; cependant cette couleur eſt plus obſcure dans le martinet. Le croupion, le ventre & la poitrine ſont très-blancs; la couleur du menton eſt moins blanche. Il y a dix-huit grandes plumes dans chaque aîle; les ſix ou ſept plumes qui ſe trouvent placées après la dixieme ſont crenelées, & plus larges que les extérieures; les intérieures ont la pointe blanche. La queue eſt moins fourchue que celle de l'hirondelle; les plumes extérieures ſont les plus longues; elles ont deux pouces trois lignes de longueur, & celles du milieu ſeulement un pouce neuf lignes. Le *martinet* ne fait pas comme l'hirondelle, ſon nid dans les cheminées, mais ſous les fenêtres & ſous les entablemens des toits. Willughbi, *Ornithol.* *Voyez* OISEAU.

MARTINET GRAND, *voyez* MOUTARDIER.

MARTINET-PÊCHEUR, (*Ornith.*) *voyez* MARTIN PÊCHEUR.

MARTINET, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt la corde ou manœuvre qui commence à la poulie, nommée *cap de mouton*, laquelle eſt au bout des marticles. Elle ſert à faire hauſſer ou baiſſer la vergue d'artimon. *voyez* MARINE, *Planche premiere*, ce *martinet* coté 49; & le *martinet* de l'avant, coté 23.

Martinet; c'eſt encore un nom général qu'on donne aux marticles, à la maque, & aux araignées. (*K*)

MARTINET, c'eſt ainſi qu'on appelle dans les *groſſes forges* une eſpece d'uſine. *Voyez l'art.* GROSSE FORGE. Ce nom a été donné à ces uſines du marteau qui y travaille.

MARTINET, (*Papeterie.*) c'eſt ainſi qu'on appelle un gros marteau qui ſe meut par la force des roues d'un moulin. Il y a des *martinets* dans les moulins à papier, à tan, *&c.* *Voyez les Pl. de Papeterie.*

MARTINIENES, CHRONIQUES (*Hiſt. Littér.*) ouvrage ainſi nommé, parce que preſque toute la premiere partie eſt une traduction de la chronique latine de Martin le Polonois, dominicain, qui fleuriſſoit en Italie au milieu du treizieme ſiecle. Cet auteur écrivit en deux colonnes, mettant d'un côté les papes depuis ſaint Pierre, & ſous chacun l'hiſtoire de ſa vie & les événemeus eccléſiaſtiques arrivés de ſon tems; de l'autre les empereurs romains depuis Auguſte, avec un extrait de quelques-unes de leurs actions, & les principaux événemens civils & politiques.

Cette chronique a été conduite par l'auteur juſqu'en 1276; il mourut l'année ſuivante dans le tems qu'il venoit d'être nommé à l'archevêché de Gneſne en Pologne par le pape Nicolas III. ſon ouvrage fut fort eſtimé durant le reſte du ſiecle, & on en fit pluſieurs copies: celles qui furent faites les dernieres ont à la tête du livre, immédiatement après le prologue, une hiſtoire abregée depuis la création du monde, dans laquelle l'auteur s'étend principalement ſur le peuple romain.

Il ne s'écoula pas cinquante ans, qu'un autre auteur entreprit une ſeconde chronique, en adoptant celle de Martin, qu'il continua juſqu'à ſon tems: il fut ſuivi par deux autres écrivains, qui pouſſerent leurs recherches vers l'an 1400. Voilà ce qui forme le premier volume des *chroniques martinienes*: le ſecond volume de ces *chroniques* ne porte le nom de *martinienes* que par ce qu'il eſt joint au premier volume, dont le prologue, l'hiſtoire romaine, & le plus grand nombre des faits, ſont tirés de l'ouvrage de Martin le Polonois. Il eſt certain que preſque tout ce qui eſt contenu dans ce ſecond volume n'a jamais été écrit qu'en françois: il forme un recueil de différens morceaux qui regardent l'hiſtoire de France, à quelques articles près; c'eſt une eſpece de chronique du royaume & de nos rois, depuis l'an 1400, juſqu'à l'an 1500.

On doit à Antoine Verard, libraire à Paris, l'édition unique de cette collection, qu'il donna un peu après l'an 1500; & cette édition des *chroniques martinienes* eſt d'autant plus eſtimable que les chroniques latines dont elles ſont la traduction, n'ont jamais été imprimées.

Voici le titre qui eſt à la tête de tout l'ouvrage, & qui regarde les deux volumes joints enſemble: « la *chronique martiniene* de tous les papes qui furent » jamais, & finit au pape Alexandre dernier, décédé » en 1503, & avec ce, les additions de pluſieurs » chroniqueurs; c'eſt à à ſavoir de meſſire Verve- » ron, chanoine de Liege, monſeigneur le chroni- » queur Caſtel, monſeigneur Gaguin, général des » Mathurins, & autres.

La derniere édition latine de la chronique de Martinus Polonus eſt faite à Cologne en 1616, *infolio.* L'imprimé de Martinus forme deux colonnes, l'une des papes pour l'hiſtoire eccléſiaſtique, & l'autre des empereurs pour l'hiſtoire politique de l'empire & des royaumes. On trouve deux exemplaires des *chroniques martinienes* à la bibliotheque du Roi. Quoiqu'il y ait autant de chapitres dans ces chroniques, qu'il y a eu de papes depuis ſaint Pierre juſqu'à Clément V. cet ouvrage n'eſt pas pour cela une ſimple chronique des ſouverains pontifes; c'eſt une hiſtoire abregée de l'Egliſe, des empereurs romains, & des rois de France, juſques à l'an 1315; tous les faits différens y ſont rapportés ſous l'article de chaque pape. La continuation des *chroniques martinienes* eſt de Bernard Guidonis, mort en 1331. Le ſecond volume de la *chronique martiniene*, ainſi qualifiée par l'imprimeur Verard vers l'an 1500, eſt un ramas de différens livres manuſcrits concernant l'hiſtoire de France.

Nous avons cru devoir parler ici de cet ouvrage,

parce qu'il eſt fort rare, que le P. le Long n'en a donné aucune notice, & que cependant il contient des fragmens de l'hiſtoire de France qu'on ne trouve pas ailleurs. Ceux qui voudront s'en inſtruire à fond, peuvent conſulter le mémoire de M. l'abbé le Bœuf ſur les *chroniques martiniennes*, inſéré dans le *recueil de l'acad. des Inſcript. tome XX. in-4°.* (*D. J.*)

MARTINGALE, ſ. f. (*Maréchallerie.*) courroie de cuir qui s'attache d'un côté à la ſangle du cheval ſous le ventre, & de l'autre à la muſeliere, pour l'empêcher de lever ou de ſecouer la tête.

MARTINIQUE ÎLE DE LA, ſ. f. (*Géogr.*) c'eſt la principale des Antilles françoiſes; elle eſt ſituée par les 14ᵈ. 43′. & 9″. de *latitude* au nord de l'équateur, & ſa *longitude* differe occidentalement de 63ᵈ. 18′. 45″. du méridien de l'obſervatoire de Paris; ce qui fait 4ʰ. 13′. & 15″. de différence.

Cette île peut avoir 60 lieues de circuit, ſa longueur eſt d'environ 25, ſur une largeur inégale, étant découpée par de grandes baies, au fond deſquelles ſont de belles ances de ſable, & de très-bons ports couverts par de longues pointes qui avancent beaucoup en mer; les rivages de l'île ſont défendus par des rochers & des falaiſes qui en rendent l'aſpect formidable; quant à l'intérieur du pays il eſt occupé par de très-hautes montagnes, dont les intervalles forment de grands vallons remplis d'épaiſſes forêts, & arroſés d'un grand nombre de rivieres & de torrens, dont l'eau eſt communément excellente.

Quoique le climat par ſon exceſſive chaleur, ſoit ſouvent funeſte aux étrangers intempérans, ceux qui y ſont accoutumés y jouiſſent d'une auſſi parfaite ſanté qu'en aucun lieu du monde; la terre y produit abondamment des cannes à ſucre, du café, du coton, de la caſſe, du manioc, des fruits délicieux, & une prodigieuſe quantité de plantes & de beaux arbres, dont le bois, les réſines & les gommes ont des propriétés qui peuvent être utilement employées tant en médecine que dans les arts méchaniques. La culture du ſucre a fait négliger celle de l'indigo, du rocou & du tabac; on commence depuis quelques années à reprendre avec ſuccès celle du cacao, dont les arbres par une eſpece d'épidémie, étoient preſque tous morts en 1728.

La colonie que M. Doſnambuc, gouverneur de l'île de Saint-Chriſtophe, fit paſſer à la Martinique en 1635, s'eſt conſidérablement augmentée malgré les guerres qu'elle fut obligée de ſoutenir contre les ſauvages, & les difficultés de défricher un pays rempli de ſerpens venimeux & d'inſectes fort incommodes.

La *Martinique* eſt aujourd'hui très-floriſſante, ſa ville capitale, que l'on nomme le *Fort-Royal*, eſt avantageuſement ſituée près d'un excellent port couvert d'une péninſule entierement occupée par une grande citadelle, où réſide ordinairement le gouverneur général; mais le lieu le plus conſidérable de l'île, tant par ſon étendue que par ſon commerce & ſes richeſſes, eſt le Fort-Saint-Pierre, diſtant du Fort-Royal d'environ ſept lieues. Sa ſituation s'étend en partie ſur des hauteurs au pié d'une chaine de montagnes, & en partie ſur les bords d'une grande plage courbée en croiſſant, au-devant de laquelle eſt une ſpatieuſe rade, où nombre de vaiſſeaux expédiés de tous les ports du royaume abordent continuellement, excepté depuis le 15 de Juillet juſqu'au 15 d'Octobre, tems de l'hyvernage, que ces vaiſſeaux vont paſſer dans le carénage du Fort-Royal pour être plus en ſureté contre les ouragans & les ras de marée, très-fréquens pendant cette ſaiſon.

Dans la partie orientale de l'île, ſont ſitués le bourg & le fort de la Trinité, au fond d'un grand cul-de-ſac, dans lequel les vaiſſeaux peuvent mouiller à l'abri des vents pendant la ſaiſon de l'hyvernage; ce lieu eſt beaucoup moins conſidérable que les précédens. Outre ces trois principaux endroits, l'île eſt très-bien garnie dans toute ſa circonférence d'un bon nombre de jolis bourgs, dont pluſieurs jouiſſent d'une agréable ſituation.

Les habitans de la *Martinique*, quoique moins opulens que ceux de Saint-Domingue, ſont preſque tous riches; ils aiment le faſte & la dépenſe; leur affabilité envers les étrangers trouve peu d'exemple ailleurs; ils ſont naturellement généreux & très-braves. On n'ignore pas la réputation que les corſaires de la *Martinique* ſe ſont acquis pendant les guerres qui ſe ſont ſuccédées contre les ennemis de l'état. *M.* LE ROMAIN.

MARTIN-VAS, (*Géogr.*) île de la mer du Nord, entre la côte des Cafres & celle du Bréſil, environ ſous le troiſieme degré de *long.* & ſous le 20ᵉ de *lat.* Elle eſt très montueuſe & ſans habitans. (*D. J.*)

MARTIOBARBULE, ſ. m. (*Art milit.*) ancienne arme des Romains. C'étoit auſſi le nom d'une ſorte de milice, formant un corps de douze mille hommes. Les *martiobarbules* ne nous ſont guere connus.

MARTOIRE, ſ. f. (*Serrur.*) c'eſt un marteau à deux pannes, qui ſert à relever les briſemens.

MARTOLOIS, LES (*Géogr.*) eſpece de voleurs fameux du dernier ſiecle, dans la Hongrie & l'Eſclavonie. Il y a eu de tout tems en divers royaumes des compagnies de voleurs, auxquels on a donné des noms dont il ne faut pas chercher les étymologies. De pareils voleurs en Cilicie s'appelloient autrefois *iſauri*, en Angleterre *ſcoti*, dans les Pyrénées *bandoliers*, en Dalmatie *uſcocchi*, en Eſclavonie *martiloſi*, & par les François *martolois*. On pourroit y joindre les Coſaques de Pologne & de Moſcovie.

MARTORANO, (*Géogr.*) petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans la Calabre citérieure, avec un évêché ſuffragant de Corenza. Elle eſt à 3 lieues de la mer, 6 S. de Coſenza. *Long.* 34. 12. *lat.* 39. 8.

MARTORELO, (*Géogr.*) petite ville d'Eſpagne dans la Catalogne, au confluent de la Noya & du Lobregat, à 4 lieues de Barcelonne. *Long.* 19. 45. *lat.* 41. 15. (*D. J.*)

MARTYR, ſ. m. (*Théol.*) celui qui ſouffre des peines, des ſupplices & même la mort pour la défenſe de la vérité de l'Evangile.

Le mot *martyr* eſt grec, μαρτυς, & ſignifie proprement *témoin*. On le donne par excellence à tous ceux qui ſouffrent la mort pour la vérité de l'Evangile.

Autrefois ceux qui étoient exilés pour la foi, & qui mouroient dans les guerres de religion étoient tenus pour *martyrs*. Du tems de S. Auguſtin & de S. Epiphane, on donnoit le titre de *martyrs* aux confeſſeurs qui avoient ſouffert quelques tourmens pour Jeſus-Chriſt, encore qu'on ne leur eût pas ôté la vie.

C'eſt la penſée de Tertulien dans ſon apologétique. *Plures efficimur, quoties metimur à vobis; ſemen eſt ſanguis Chriſtianorum. cap. l.*

On compte 19 mille 700 *martyrs* qui ſouffrirent le martyre à Lyon avec S. Irénée, ſous l'empire de Severe; 6666 ſoldats de la légion thébéenne que la perſécution fit périr dans les Gaules. Le P. Papebrock compte 16 mille *martyrs* abyſſins, & 150 mille autres ſous le ſeul Dioclétien.

Dodwel avoit fait une diſſertation exprès pour montrer que le nombre des *martyrs* qui ont ſouffert ſous les empereurs romains eſt très-médiocre. Il prétendoit que ce qu'on en trouve dans les peres ſe réduiſoit à peu de choſe, & que ſi l'on excepte Néron & Domitien, les autres empereurs avoient fait peu de *martyrs*. Le P. Ruinard a montré au contraire que l'on n'a point enflé le catalogue des *martyrs*. Le carnage fut grand, & la perſécution ſanglante ſous les premiers empereurs, en particulier ſous Dioclétien.

Le P. Papebrock, dans ſes *acta ſanctorum*, en com-

pte un nombre preſqu'infini. Il n'y a preſque point de religion qui n'ait eu ſes *martyrs*, ſi l'on prend le titre de *martyrs* dans un ſens général pour ceux qui meurent pour la défenſe de leur religion, ſoit vraie, ſoit fauſſe. Mais les théologiens catholiques ſoutiennent, après les peres, que ce nom ne convient qu'à ceux qui perdent la vie pour la vérité de l'Evangile dans l'unité de l'Egliſe catholique ; ainſi ils le refuſent à ceux qui meurent pour le nom de Jeſus-Chriſt, mais dans le ſchiſme ou dans l'héréſie. Leur maxime capitale ſur cette matiere eſt que ce n'eſt point le ſupplice qu'on ſouffre, mais la cauſe pour laquelle on ſouffre qui conſtitue les *martyrs*. *Martyrum non facit pœna ſed cauſa.* Ce que S. Auguſtin explique très-bien dans ce paſſage, en parlant des Donatiſtes qui vantoient la conſtance de leurs prétendus *martyrs*. *Jactant fallaciter innocentiam ſuam, & quam non poſſunt à Domino accipere, ab hominibus quærunt* martyrum *gloriam. Veri autem* martyres *illi ſunt de quibus Dominus ait : beati qui perſecutionem patiuntur propter juſtitiam ; non ergo qui propter iniquitatem & propter chriſtianæ unitatis impiam diviſionem, ſed qui propter juſtitiam perſecutionem patiuntur, hi* martyres *veri ſunt... Ideo in pſalm. xlij. vox illa intelligenda eſt verorum* martyrum *volentium ſe diſcerni à* martyribus *falſis : judica me Deus, & diſcerne cauſam meam de gente non ſanctâ : non dicit, diſcerne pœnam meam, ſed diſcerne cauſam meam. Poteſt enim eſſe impiorum ſimilis pœna, ſed diſſimilis eſt* martyrum *cauſa. S. Auguſt. Epiſt. l. veter. edit.* Ce qui a fait dire à S. Cyprien, dans ſon livre de l'unité de l'Egliſe, qu'un ſchiſmatique peut bien être maſſacré pour la défenſe de certaines vérités, mais non pas couronné : *talis occidi poteſt, coronari non poteſt.* Ou il faut admettre ces principes, ou confondre le fanatiſme avec la religion.

On conſervoit anciennement avec ſoin les actes des ſouffrances & de la mort des *martyrs* qui avoient verſé leur ſang pour la défenſe de la religion chrétienne. Cependant, malgré toute la diligence qu'on y apportoit, il nous eſt reſté peu de ces actes. Euſebe compoſa un martyrologe pour réparer ces pertes ; mais il n'a point paſſé juſqu'à nous, & ceux que l'on a rétablis depuis ſont très-ſuſpects. *Voyez* MARTYROLOGE.

L'ere des *martyrs* eſt une ere que l'Egypte & l'Abyſſinie ont ſuivie & ſuivent encore, & que les Mahométans même ont ſouvent marquée depuis qu'ils ſont maîtres de l'Egypte. On la prend du commencement de la perſécution de Dioclétien, qui fut l'an de Jeſus-Chriſt 302 ou 303. L'ere des *martyrs* s'appelle auſſi l'*ere de Dioclétien.*

MARTYRE, ſ. m. *martyrium*, (*Théol.*) témoignage rendu à Jeſus-Chriſt & à ſa religion, & ſcellé par la mort de celui qui le rend : ou, ſi l'on veut, la mort endurée par un chrétien dans l'unité de l'égliſe pour avoir confeſſé la foi de Jeſus-Chriſt ; car on diſtinguoit les martyrs des confeſſeurs. On donnoit ce dernier nom aux chrétiens qui ayant été tourmentés pour la foi, avoient cependant ſurvécu à la perſécution, & on appelloit proprement *martyrs* ceux qui avoient donné leur vie pour l'Evangile.

Voici quelles étoient les principales & les plus ordinaires circonſtances du *martyre*, ſelon M. Fleury.

La perſécution commençoit d'ordinaire par quelqu'édit qui défendoit les aſſemblées des Chrétiens, & condamnoit à de certaines peines tous ceux qui ne voudroient pas ſacrifier aux idoles. Il étoit permis de fuir la perſécution, de s'en racheter même par argent, pourvu qu'on ne diſſimulât point ſa foi. Mais les regles de l'Egliſe défendoient de s'expoſer ſoi-même au *martyre*, ni de rien faire qui pût irriter les payens & attirer la perſécution ; comme de briſer leurs idoles, mettre le feu aux temples, dire des injures à leurs dieux, ou attaquer publiquement leurs ſuperſtitions. Ce n'eſt pas qu'il n'y ait des exemples de ſaints martyrs qui ont fait des choſes ſemblables, & de pluſieurs entr'autres qui ſe ſont dénoncés eux-mêmes. Mais on doit attribuer ces exemples ſinguliers à des mouvemens extraordinaires de la grace. La maxime générale étoit de ne point tenter Dieu, & d'attendre en patience que l'on fût découvert & interrogé juridiquement pour rendre compte de ſa foi.

Quand les chrétiens étoient pris, on les menoit devant le magiſtrat, qui les interrogeoit juridiquement, aſſis ſur ſon tribunal. S'ils nioient qu'ils fuſſent chrétiens, on les renvoyoit d'ordinaire ſur leur parole, parce que l'on ſavoit bien que ceux qui l'étoient véritablement ne le nioient jamais, ou dès-lors ceſſoient de l'être. Quelquefois, pour s'en aſſurer, on leur faiſoit faire quelqu'acte d'idolâtrie. S'ils confeſſoient qu'ils fuſſent chrétiens, on s'efforçoit de vaincre leur conſtance, premierement par la perſuaſion & par les promeſſes, puis par les menaces & enfin par les tourmens.

Les ſupplices ordinaires étoient, étendre ſur un chevalet par des cordes attachées aux piés & aux mains, & tirées des deux bouts avec des poulies ; ou pendre par les mains, avec des poids attachés aux piés ; battre de verges, ou de gros bâtons, ou de fouets garnis de pointes, nommés *ſcorpions*, ou de lanieres de cuir crud, ou garnies de balles de plomb. On en a vu grand nombre mourir ſous les coups. D'autres, étant étendus, on leur brûloit les côtés, & on les déchiroit avec des ongles ou des peignes de fer ; en ſorte que ſouvent on découvroit les côtes juſqu'aux entrailles, & le feu entrant dans le corps, étouffoit les patiens. Pour rendre ces plaies plus ſenſibles, on les frottoit quelquefois de ſel & de vinaigre, & on les rouvroit lorſqu'elles commençoient à ſe fermer.

Pendant ces tourmens, on interrogeoit toujours. Tout ce qui ſe diſoit ou par le juge ou par les patiens, étoit écrit mot pour mot par des greffiers, & il en demeuroit des procès-verbaux bien plus exacts que tous ceux que font aujourd'hui les officiers de juſtice ; car comme les anciens avoient l'art d'écrire par notes abrégées, ils écrivoient auſſi vîte que l'on parloit, & rédigeoient préciſément les mêmes paroles qui avoient été dites, faiſant parler directement les perſonnages ; au lieu que dans nos procès-verbaux, tous les diſcours ſont en tierce perſonne, & rédigés ſuivant le ſtyle du greffier. Ce ſont ces procès-verbaux recueillis par les Chrétiens, qui forment les actes que nous avons des martyrs. *Voyez* ACTES, SCRIBES, NOTAIRES.

Dans ces interrogatoires, on preſſoit ſouvent les chrétiens de dénoncer leurs complices, c'eſt-à-dire les autres chrétiens, ſur-tout les évêques, les prêtres, les diacres, & de livrer les ſaintes-écritures. Ce fut particulierement dans la perſécution de Dioclétien que les payens s'attacherent à faire périr les livres des Chrétiens, perſuadés que c'étoit le moyen le plus sûr d'abolir leur religion. Ils les rechercherent avec ſoin, & en brûlerent autant qu'ils en purent ſaiſir. Mais ſur toutes ces ſortes de queſtions, les chrétiens gardoient un ſecret auſſi profond que ſur les myſteres. Ils ne nommoient jamais perſonne, & ils diſoient que Dieu les avoit inſtruits, & qu'ils portoient les ſaintes-écritures gravées dans leur cœur. On nommoit *traditeurs* ou *traitres*, ceux qui étoient aſſez lâches pour livrer les ſaintes écritures, ou pour découvrir leurs freres ou leurs paſteurs. *Voyez* TRADITEURS.

Après l'interrogatoire, ceux qui perſiſtoient dans la confeſſion du chriſtianiſme, étoient envoyés au ſupplice ; mais plus ſouvent on les remettoit en priſon pour les éprouver plus long-tems, & les tourmenter

menter à pluſieurs fois : ſi toutefois les priſons n'étoient pas encore une eſpece de tourmens ; car on y renfermoit les martyrs dans les cachots les plus noirs & les plus infects ; on leur mettoit les fers aux piés & aux mains ; on leur mettoit au cou de grandes pieces de bois, & des entraves aux jambes pour les tenir élevées ou écartées, le patient étant poſé ſur le dos ; quelquefois on ſemoit le cachot de têts de pots de terre ou de verre caſſé, & on les y étendoit tous nuds & tout déchirés de coups ; quelquefois on laiſſoit corrompre leurs plaies, & on les laiſſoit mourir de faim & de ſoif ; quelquefois on les nourriſſoit & on les panſoit avec ſoin, mais c'étoit afin de les tourmenter de nouveau. On défendoit d'ordinaire de les laiſſer parler à perſonne, parce qu'on ſavoit qu'en cet état ils convertiſſoient beaucoup d'infideles, ſouvent juſqu'aux geoliers & aux ſoldats qui les gardoient. Quelquefois on donnoit ordre de faire entrer ceux que l'on croyoit capables d'ébranler leur conſtance ; un pere, une mere, une femme, des enfans, dont les larmes & les diſcours tendres étoient une eſpece de tentation, & ſouvent plus dangereux que les tourmens. Mais ordinairement les diacres & les fideles viſitoient les martyrs pour les ſoulager & les conſoler.

Les exécutions ſe faiſoient ordinairement hors des villes ; & la plûpart des martyrs, après avoir ſurmonté les tourmens, ou par miracle, ou par leurs forces naturelles, ont fini par avoir la tête coupée. Quoiqu'on trouve dans l'hiſtoire eccléſiaſtique divers genres de mort par leſquels les payens en ont fait périr pluſieurs, comme de les expoſer aux bêtes dans l'amphithéâtre, de les lapider, de les brûler vifs, de les précipiter du haut des montagnes, de les noyer avec une pierre au cou, de les faire traîner par des chevaux ou des taureaux indomptés, de les écorcher vifs, &c. Les fideles ne craignoient point de s'approcher d'eux dans les tourmens, de les accompagner juſqu'au ſupplice, de recueillir leur ſang dans des linceuls ou avec des éponges, de conſerver leurs corps ou leurs cendres, n'épargnant rien pour les racheter des mains des bourreaux, au riſque de ſouffrir eux-mêmes le *martyre*. Quant aux martyrs, & dans les tourmens, & au moment même de la mort, s'ils ouvroient la bouche, ce n'étoit que pour louer Dieu, implorer ſon ſecours, édifier leurs freres. Voilà les hommes que les incrédules ne rougiſſent pas de nous donner pour des entêtés, des fanatiques & même des ſéditieux juſtement punis, des hommes qui ne ſavoient que ſouffrir, mourir, & bénir leurs perſécuteurs. *Fleury, mœurs des Chrétiens, part. II. n°. xix. xx. xxj. xxij.*

MARTYRES, LES (*Géogr.*) petites îles de l'Amérique ſeptentrionale, comptées entre les Lucaies, ou plutôt ce ſont des rochers ſitués au ſud du cap de la Floride, à la hauteur de 25 degrés. Ils ſont diſpoſés en rang, eſt & oueſt. On leur a donné ce nom de l'image qu'ils repréſentent quand on les découvre de loin en mer ; il ſemble que ce ſoient des hommes empalés ; & ils ſont diffamés par pluſieurs naufrages. (*D. J.*)

MARTYROLOGE, ſ. m. (*Théologie.*) liſte ou catalogue des martyrs : ce mot vient de μάρτυρ, témoin, & de λέγω, *dico*, diſcours. D'autres diſent de λέγω, *colligo*, je ramaſſe. *Voyez* MARTYR.

Le *martyrologe*, à proprement parler, ne contient que le nom, le lieu & le jour du martyre de chaque ſaint. Toutes les ſectes ont auſſi des livres de l'hiſtoire de leurs martyrs, qu'ils ont auſſi appellés *martyrologe*. Cette coutume de dreſſer des *martyrologes* eſt empruntée des Payens, qui inſcrivoient le nom de leurs héros dans leurs faſtes pour conſerver à la poſtérité l'exemple de leurs belles actions. Baronius donne au pape Clément la gloire d'avoir introduit l'uſage de recueillir les actes des martyrs. *Voyez* ACTES.

Le *martyrologe* d'Uſebe de Céſarée a été l'un des plus célebres de l'ancienne Egliſe. Il fut traduit en latin par S. Jérôme ; mais les ſavans conviennent qu'il ne ſe trouve point.

Celui qu'on attribue à Bede dans le viij. ſiecle, eſt aſſez ſuſpect en quelques endroits. On y remarque le nom de quelques ſaints qui ont vécu après lui. Le ix. ſiecle fut très-fécond en *martyrologes*. On y vit paroître celui de Florus, ſoudiacre de l'égliſe de Lyon, qui ne fit pourtant que remplir les vuides du *martyrologe* de Bede : celui de Wandelbertus, moine du dioceſe de Trèves : celui d'Uſuard, moine françois, qui le compoſa par l'ordre de Charles le Chauve ; c'eſt le *martyrologe* dont l'Egliſe romaine ſe ſert ordinairement : celui de Pabanus Maurus, qui eſt un ſupplément à celui de Bede & de Florus, compoſé vers l'an 845 : celui de Notkerus, moine de S. Gal, publié en 894.

Le *martyrologe* d'Adon, moine de Ferrieres en Gatinois, puis de Prom, dans le dioceſe de Trèves, & enfin archevêque de Sienne, eſt une ſuite & un deſcendant du romain, ſi l'on peut parler ainſi. Car voici comme le P. du Sollier marque ſa généalogie.

Le *martyrologe* de S. Jérôme eſt le grand romain. De celui-là on a fait le petit romain imprimé par Roſwicy. De ce petit romain avec celui de Bede, augmenté par Florus, Adon a fait le ſien, en ajoutant à ceux-là ce qui y manquoit. Il le compila à ſon retour de Rome, en 858. Le *martyrologe* de Nevelon, moine de Corbie, écrit vers l'an 1089, n'eſt proprement qu'un abrégé d'Adon, avec les additions de quelques ſaints. Le P. Kirker parle d'un *martyrologe* des Koptes, gardé aux Maronites à Rome. On a encore divers autres *martyrologes*, tels que celui de Notger ſurnommé le Begue, moine de l'abbaye de S. Gal en Suiſſe, fait ſur celui d'Adon. Le *martyrologe* d'Auguſtin Belin, de Padoue ; celui de François Maruli, dit *Maurolicus* ; celui de Vander Meulen, autrement *Molanus*, qui rétablit le texte d'Umard, avec de ſavantes remarques. Galerini, protonotaire apoſtolique, en dédia un à Grégoire XIII. mais qui ne fut point approuvé. Celui que Baronius donna enſuite accompagné de notes, fut mieux reçu & approuvé par le pape Sixte V. & il a depuis paſſé pour le *martyrologe* moderne de l'Egliſe romaine. M. l'abbé Chaſtelain, ſi connu par ſon érudition, donna, en 1709, un texte du *martyrologe* romain, traduit en françois, avec des notes, & avoit entrepris un commentaire plus étendu ſur tout le *martyrologe*, dont il a paru un volume.

Quant à la différence qui ſe trouve dans les narrations de quelques *martyrologes*, & au peu de certitude des faits qui y ſont quelquefois rapportés, voici quelles en ſont les cauſes. 1°. La malignité des hérétiques, ou le zele peu éclairé de quelques chrétiens des premiers tems, qui ont ſuppoſé des actes. 2°. La perte des actes véritables arrivée dans la perſécution de Diocletien, ou occaſionnée par l'invaſion des Barbares ; actes auxquels on en a ſubſtitué d'autres, ſans avoir de bons mémoires. 3°. Les falſifications commiſes par les hérétiques. 4°. La crédulité des légendaires, & leur audace à fabriquer des actes à leur fantaiſie. 5°. La dévotion mal entendue des peuples, qui a accrédité pluſieurs traditions ou incertaines, ou fauſſes, ou ſuſpectes. 6°. La timidité des bons écrivains, qui n'ont oſé choquer les préjugés populaires. Il eſt vrai pourtant que, depuis la renaiſſance des lettres, & les progrés qu'a fait la critique, les Bollandiſtes, MM. de Launoy, de Tillemont, Baillet, & pluſieurs autres, ont purgé les vies des ſaints de pluſieurs traits, qui, loin de tourner à l'édification des fideles, ſervoient de ma-

tiere à plaiſantetie aux hérétiques, où aux libertins. Dom Thierry Ruinart nous a donné entre autres, deux petits volumes ſous le titre d'*Actes ſinceres des martyrs*, qui, dans leur ſimplicité, portent tous les caracteres de la vérité, & reſpirent un certain goût de l'antique, qui montre qu'on ne les a pas compoſés à deſſein d'enfler les faits, & de ſurprendre la crédulité du lecteur.

Les proteſtans ont auſſi leurs *martyrologes*; ſavoir, en anglois, compoſé par J. Fox, Bray & Clarck. Si l'on peut donner ce titre à l'hiſtoire du ſupplice de quelques fanatiques, que la reine Marie fit punir pour leurs emportemens.

Martyrologe ſe dit auſſi d'un regître, ou rôle d'une ſacriſtie, où ſont contenus les noms des ſaints & des martyrs, tant de l'égliſe univerſelle, que des particuliers de la ville du diocèſe à pareil jour. On le dit auſſi des tableaux qui ſont dans les grandes ſacriſties, qui contiennent le mémoire des fondations, obits ou prieres, & meſſes qui ſe doivent dire chaque jour.

MARTYROPOLE, *Martyropolis*, (*Géog. anc.*) ville de la grande Arménie, dans la partie de cette province, appellée *Sophanene*, ſur le bord du fleuve Nymphius, proche de la frontiere des Perſes. Juſtinien la fit fortifier de ſon tems, comme on peut le lire dans Procope, *liv. III. ch. ij.* (*D. J.*)

MARVA, (*Géog.*) montagnes des Indes dans les états du mogol. Elles commencent près d'Amandabat, s'étendent plus de 70 lieues vers Ayra, & plus de 100 vers Onyen. (*D. J.*)

MARVAN, (*Géog.*) ville du Couheſtan près du Hamadan. Elle eſt ſituée, ſelon l'hiſtorien de Timur-Bec, à 84. de *long.* ſous les 35. 30. de *latit.* (*D. J.*)

MARVEJOLS *ou* MARVEJOULS *ou* MARVÉGE, (*Géog.*) ville de France en Languedoc, & la ſeconde du Gévaudan. Le duc de Joyeuſe la prit ſur les calviniſtes en 1586; & la ruina ſi bien, qu'elle ne s'eſt guere rétablie. Elle eſt cependant ſituée dans un beau vallon, arroſé par la riviere de Colange, à 4. lieues N. O. de Mende, 112. S. E. de Paris. *Long.* 20. 58. *lat.* 44. 35. (*D. J.*)

MARUM, ſ. m. (*Botan.*) on donne le nom de *marum* à deux plantes qui appartiennent à deux genres différens. Le vrai *marum*, ou celui de Cortuſus, eſt une eſpece de chamédris. L'autre *marum*, ou *marum-maſtich*, eſt une eſpece de thymbra.

Le vrai *marum*, eſt le *chamædris maritima, incana fructeſcens, foliis lanceolatis*, de Tournefort, I. R. H. 205.

C'eſt une plante de la hauteur d'un pié, dont la racine eſt fibreuſe, & qui différe des autres eſpeces de chamædris, 1°. par ſes tiges ligneuſes, blanches & velues; 2°. par ſes feuilles, ſemblables à un fer de lance, longues de quatre lignes, larges de deux, d'un verd gai, blanches en-deſſous, d'une ſaveur acre & amere, d'une odeur forte & aromatique agréable, qui porte auſſi-tôt aux nerfs de la membrane pituitaire, & cauſe l'éternument.

Ses fleurs ſont entieres, & naiſſent des aiſſelles des feuilles; elles ſont d'une ſeule piece, purpurines, en gueule. Les étamines occupent la place de la levre ſupérieure; la levre inférieure eſt diviſée en cinq parties, dont celle du milieu eſt plus ample, & creuſée en cueilleron.

Leur calice eſt ſemblable à ceux des autres chamædris; il eſt cotonneux, blanchâtre. Il en ſort un piſtil attaché à la partie poſtérieure de la fleur; il eſt comme accompagné de quatre embryons, qui ſe changent en autant de graines arrondies, ſemblables à celles des chamædris, renfermées dans une capſule qui ſervoit de calice à la fleur.

Cette plante eſt cultivée par les curieux; mais ſon odeur eſt tellement agréable aux chats, qu'elle les attire de tous côtés dans les jardins où on la cultive. Elle les rend comme inſenſés, & les brûle des feux de l'amour; de ſorte qu'ils mordent le *marum*, ſe roulent deſſus, l'humectent de ſalive, & le ſouillent quelquefois. En un mot, on a bien de la peine à conſerver cette plante dans des jardins, à moins qu'on ne la renferme dans des cages de fer.

On emploie rarement le *marum* de Cortuſus dans les boutiques, cependant il ne tient pas le dernier rang parmi les plantes aromatiques. On tire de ſes feuilles une huile eſſentielle, dont l'odeur eſt très-agréable, & qui eſt recherchée par les Hollandois.

Le *marum-maſtich* eſt l'eſpece de thymbra, nommée par Tournefort *thymbra hiſpanica, majoranæ folio*, I. R. H. 197. C'eſt une petite plante ligneuſe, qui jette beaucoup de branches diviſées en pluſieurs rameaux. Les racines ſont menues, ligneuſes. Ses feuilles ſont ſemblables à celles du ſerpolet, mais cendrées, d'une odeur qui approche en quelque façon à celle du maſtic, & d'une ſaveur âcre.

Au ſommet des rameaux, & un peu au-deſſous, ſont des petites têtes cotonneuſes, qui les embraſſent en maniere d'anneaux. Il en ſort des petites fleurs blanchâtres, ſemblables à celles du thym, d'une ſeule piece, en gueule; la levre ſupérieure eſt redreſſée & échancrée, & l'inférieure eſt partagée en trois parties.

Toute cette plante a une odeur agréable, mais un peu forte; elle vient d'elle-même en Eſpagne, & dans les pays chauds. On la cultive dans nos jardins. (*D. J.*)

MARUM, vrai *marum*, ou *marum cortuſi*, (*Chimie & mat. méd.*) les feuilles de *marum* étant froiſſées entre les doigts exhalent un principe volatil aromatique pénétrant, qui excite l'éternument, qui pique les yeux, même à une diſtance de quelques pouces: elles ont une ſaveur âcre, piquante & amere; elles fourniſſent par la diſtillation une huile eſſentielle, comme la plupart des autres plantes aromatiques, & une eau diſtillée très-chargée d'un principe mobile, actif & aromatique.

On fait rarement uſage du *marum* en Médecine; il n'eſt cependant inférieur en vertus à aucune autre plante de ſa claſſe, qui eſt celle des labiées de Tournefort. La vivacité de ſa partie volatile peut faire penſer au contraire, qu'il ſeroit plus efficace que la plupart de ces plantes, comme ſtomachique, diaphorétique, diurétique, émunagogue, béchique, apéritif, tonique, aphrodiſiaque, *&c.*

Cette derniere qualité eſt peut-être indiquée par l'effet que cette plante produit ſur les chats, qui ſont attirés de très-loin par ſon odeur, qui ſe jettent deſſus avec une eſpece de fureur, qui s'y roulent, qui la mordent, la déchirent, & qui finiſſent par y répandre leur ſemence.

Les ſommités fleuries du *marum* entrent dans les trochiques hedicroy, & dans l'eau générale de la Pharmacopée de Paris. (*b*)

MARUM MASTIC, (*Mat. méd.*) cette plante a une odeur agréable, mais forte; on lui attribue les mêmes vertus qu'au vrai *marcum*; & en effet, elle doit poſſéder au moins les vertus génériques de la claſſe à laquelle elles appartiennent l'une & l'autre. *Voyez* MARUM. (*b*)

MARUVIUM, (*Géog. anc.*) *Maruvium* dans Denis d'Halicarnaſſe & Strabon; *Marruvium* dans Silius Italicus; & *Marrubium* dans d'autres. Virgile eſt pour cette derniere orthographe, ſuivant ce vers de l'Enéide, *liv. VII. ℣. 750.*

Quin & Marrubiâ *venit de gente ſacerdos.*

C'étoit une ville d'Italie dans le Latium, & la capitale des Marſes. Il en eſt parlé dans une inſcription de Reyneſius, ſous le beau titre de *ſplendidiſſima civitas.* (*D. J.*)

MARZA, (*Géogr.*) nom que les Malthois ont donné à divers ports de leur îles. Ainſi *marza* Muſet, *marza* Scala, *marza* Siroco, eſt le port Muſet, le port Scala, le port Siroco; il ne s'agit ſouvent que d'entendre un terme pour ne pas faire des bévues. (*D. J.*)

MAS, ſ. m. (*Juriſprud.*) dans la baſſe latinité *manſus*, *manſa* & *manſum*, ſignifie en général demeure, habitation. Il s'entend communément d'un tenement ou héritage main-mortable, compoſé d'une maiſon de payſan avec une quantité de terres labourables, prés & autres héritages, qui ſont tenus par une perſonne de condition ſervile: en d'autres endroits on dit *mex* ou *meix*. *voyez ci-devant* MAIN-MORTE.

MAS *ou* MASE, ſ. m. (*Com.*) eſpece de petit poids dont on ſe ſert à la Chine, particulierement du côté de Canton, pour peſer & diſtribuer l'argent dans le négoce. Le *mas* ſe diviſe en dix condorins: dix *mas* font un taél. *Voyez* TAEL. Le *mas* eſt auſſi en uſage dans pluſieurs endroits des Indes orientales; mais ſur différens piés; il ſert à peſer l'or & l'argent. *Dictionnaire de comm.* (*G*)

MASACI, (*Géog. anc.*) anciens peuples de la Germanie, qui prirent auſſi le nom de *Marſi*. *Voyez* MARSI.

MASARANDIBA, ſ. m. (*Bot. exot.*) eſpece de cériſier du Bréſil, aſſez ſemblable aux nôtres, excepté que le fruit qu'il produit n'eſt pas rond comme nos cériſes. Ce fruit contient un noyau fort dur, plein d'un ſuc laiteux aſſez agréable. Les habitans du Bréſil l'expriment, & s'en ſervent en émulſion contre la toux, l'enrouement, & autres maladies de la gorge ou de la poitrine. (*D. J.*)

MASBAT, (*Géog.*) île de la mer des Indes, l'une des Philippines, d'environ 30 lieues de tour; les Eſpagnols la prirent en 1569. Les ports en ſont fort commodes. Elle eſt habitée par des Indiens, tributaires des Eſpagnols: ſes bords ſont enrichis d'ambre gris, qu'y jettent les courans du canal qui s'y termine. (*D. J.*)

MASBOTHÉEN *ou* MASBUTHÉEN, ſubſ. m. (*Théol.*) nom d'une ſecte, ou plutôt de deux, car Euſebe, ou plutôt Hégéſippe qu'il cite, fait mention de deux ſortes de *Masbothéens*. Les uns ſont l'une des ſept ſectes qui ſortirent du Judaïſme, & troublerent l'Egliſe. Elle fut ainſi nommée de Maſbothée qui en fut l'auteur: les autres étoient une des ſept ſectes judaïques avant Jeſus-Chriſt.

Ce mot vient de l'hébreu, *ſchabat*, *repoſer*, & ſignifie des *gens oiſifs*, des *gens de repos*, les *tranquilles*, les *oiſifs*. Euſebe en parle comme s'ils avoient été ainſi appellés du nom de *Masbothée*, chef de leur ſecte: mais il eſt bien plus probable que leur nom eſt hébreu ou plutôt chaldaïque, & ſignifie la même choſe que *ſabataire* en notre langue, c'eſt-à-dire qui font profeſſion de garder le ſabbat.

De Valois croit qu'il ne faut point confondre ces deux eſpeces de *Masbothéens*, puiſque les derniers étoient ſecte juive du tems de Jeſus-Chriſt, & que les premiers ſont des hérétiques qui en étoient deſcendus. Rufin les diſtingue même par leurs noms: il appelle la ſecte judaïque *Masbuthéens*, & les hérétiques qui en étoient venus *Masbuthéaniens*. Les *Masbuthéens* étoient une branche des Simoniens. *Dict. de Trévoux.*

MASCARADE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) troupe de perſonnes maſquées ou déguiſées qui vont danſer & ſe divertir ſur-tout en tems de carnaval: ce mot vient de l'italien *maſcarata*, & celui-ci de l'arabe *maſcara*, qui ſignifie *raillerie*, *bouffonnerie*.

Je n'ajoute qu'un mot à cet article; c'eſt Granacci qui compoſa le premier & qui fut le premier inventeur des *maſcarades*, où l'on repréſente des actions héroïques & ſérieuſes. Le triomphe de Paul Emile lui ſervit de ſujet, & il y acquit beaucoup de réputation. Granacci avoit été éleve de Michel-Ange, & mourut l'an 1543.

MASCAREIGNE, (*Géog.*) ou l'île de Bourbon, île d'Afrique dans l'Océan éthiopique à l'orient de l'île de Madagaſcar. Elle peut avoir 15 lieues de long, 10 de large & 40 de tour. Elle fut découverte par un Portugais de la maiſon de Maſcarenhas. Les François s'y établirent en 1672; c'eſt l'entrepôt des vaiſſeaux de la compagnie des Indes. Elle eſt fertile, l'air y eſt ſain, les rivieres poiſſonneuſes, & les montagnes pleines de gibier. On recueille ſur le rivage de l'ambre gris, du corail, des coquillages; mais la fréquence & la violence des ouragans y déſolent tous les biens qui ſont ſur terre. *Long. 73. 30. lat. mérid. 20. 30.* (*D. J.*)

MASCARET, ſ. m. (*Mar.*) reflux violent de la mer dans la riviere de Dordogne, où elle remonte avec beaucoup d'impétuoſité: c'eſt la même choſe que ce qu'on appelle *la barre* ſur la riviere de Seine, & en général le nom que l'on donne à la premiere pointe du flot, qui proche de l'embouchure des rivieres fait remonter le courant & le repouſſe vers la ſource.

MASCARON, ſ. m. *en Architecture*, eſt une tête ridicule & faite à fantaiſie, comme une grimace qu'on met aux portes des grottes, fontaines; ce mot vient de l'italien *maſcharone*, fait de l'arabe *maſcaro*, bouffonnerie.

MASCATE, (*Géog.*) petite ville d'Aſie ſur la côte de l'Arabie heureuſe, avec une citadelle ſur un rocher. Elle eſt habitée par des Maures, des Indiens, des Juifs, & quelques Portugais. *Long. 75. 25. lat. 23. 30.* (*D. J.*)

MASCON, (*Géog.*) ville de France en Bourgogne. *Voyez* MACON.

MASCULIN, INE, adj. (*Gramm.*) ce mot eſt uſité en grammaire dans bien des ſens qu'il faut diſtinguer.

1°. Par rapport aux noms on diſtingue le genre *maſculin*. C'eſt la premiere des ou deux trois claſſes, dans leſquelles on a rangé les noms aſſez arbitrairement pour ſervir à déterminer le choix des terminaiſons des mots qui ont aux noms un rapport d'identité. *Voyez* GENRE.

2°. Il y a certaines terminaiſons que l'on nomme *maſculines*: ce ſont celles que l'uſage donne dans chaque langue aux adjectifs pour indiquer leur relation à un nom *maſculin*, afin de mieux marquer le rapport d'identité qui eſt entre les deux mots, *voyez* IDENTITÉ. On a même étendu cette dénomination aux terminaiſons des noms indépendamment du genre dont ils ſont effectivement: ainſi le nom *methodus*, qui eſt du genre féminin, a une terminaiſon *maſculine*, parce qu'elle eſt la même que celle de l'adjectif *bonus*, qui déſigne la corrélation à un nom *maſculin*; au contraire *poeta*, qui eſt du genre *maſculin*, a une terminaiſon féminine, parce qu'elle eſt la même que celle de l'adjectif *bona* qui marque le rapport à un nom féminin. C'eſt la même choſe en françois, le nom *vigueur* avec une terminaiſon *maſculine* y eſt du genre féminin; le nom *poëme* avec une terminaiſon féminine y eſt du genre *maſculin*.

3°. On diſtingue dans nos rimes des rimes *maſculines* & des féminines. *Voyez* FÉMININ & RIME.

MASCULIN, (*Aſtrolog.*) nom que les Aſtrologues donnent à certains ſignes du zodiaque. Ils diviſent ces ſignes en *maſculins* & en féminins en égard aux qualités actives, chaudes & froides, qu'ils appellent *maſculines*, & aux qualités paſſives, ſeches & humides, qu'ils nomment *féminines*. Sur ces principes purement imaginaires ils comptent parmi les planetes *maſculines* le Soleil, Jupiter, Saturne &

Mars, & parmi les féminines la Lune & Venus; Mercure participe de ces deux qualités, & eſt, pour ainſi dire, hermaphrodite; dans les ſignes, le Bélier, la Balance, les Gémeaux, le Lion, le Sagittaire & le Verſeau ſont *maſculins*; l'Ecreviſſe, le Capricorne, le Taureau, la Vierge, le Scorpion & les Poiſſons ſont féminins.

MASCULIT, ſ. m. (*Marine.*) chaloupe des Indes, dont les bordages ſont couverts avec du fil, de l'herbe & dont la mouſſe fait le calfatage.

MAS-D'AZIL, *Manſum-Azilii*, (*Géog.*) petite ville démantelée de France au comté de Foix, dans un beau vallon ſur le torrent de la Riſe, à 3 lieues de Pamiers, & à 4 de S. Lizier de Conſerans. Elle étoit autrefois fort peuplée, mais elle n'offre que des mazures depuis la révocation de l'édit de Nantes. *Long.* 29. 16. *lat.* 43. 9.

MASENO, (*Géog.*) vallée de la Valteline, qui s'étend du nord au ſud des deux côtés de la petite riviere *Maſeno*, qui lui donne ſon nom: cette vallée a des bains d'eau minérales, qu'on nomme *Bagni de Maſeno*; l'eau en eſt tiede & claire, elle charie du fer, de l'alun, du nitre & du ſoufre.

MASKESIPI, (*Géog.*) riviere de l'Amérique ſeptentrionale dans la nouvelle France. Elle ſe jette dans le lac ſupérieur à la bande du ſud, près de l'île de S. Michel. (*D. J.*)

MASLES *ou* MALES, (*Marine.*) ce ſont des pentures qui entrent dans des anneaux, & qui forment la ferrure du gouvernail. *Voyez* MARINE, *Pl. VI. fig. 73.*

MASOLES, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi qu'on nomme une milice de la Croatie, qui eſt obligée de ſe tenir prête à marcher en cas d'invaſion de la part des Turcs. Au lieu de ſolde, on aſſigne des morceaux de terre à ceux qui ſervent dans cette milice, mais leurs officiers reçoivent une paye.

MASORE, ſ. f. (*Critiq. hébraïq.*) terme hébreu, qui ſignifie *tradition*; la *maſore* eſt un travail fait ſur la Bible par quelques ſavans juifs, pour en empêcher l'altération, & pour ſervir de *haie* à la loi, comme ils diſent, pour la défendre de tous les changemens qui pourroient y arriver: ce travail conſiſte à avoir compté avec une exactitude minutieuſe les verſets, les mots & les lettres du texte, en avoir marqué toutes les diverſités pour en fixer la lecture, afin qu'il ne s'altérât plus. Ils ont nommé ce travail *maſore* ou *tradition*, comme ſi ce n'étoit autre choſe qu'une tradition qu'ils euſſent reçue de leurs peres. *Voyez* MASORETHES.

On varie ſur l'origine de la *maſore*: quelques-uns la rapportent à Eſdras & aux membres de la grande Synagogue qui vivoient de ſon tems: d'autres prétendent qu'elle eſt l'ouvrage des rabbins qui enſeignoient dans la fameuſe école de Tibériade au cinquieme ſiecle; enfin le ſentiment le plus général eſt que la *maſore* n'eſt l'ouvrage ni d'un docteur, ni d'un ſiecle. Les rabbins de Tibériade y ont travaillé les premiers, & d'autres rabbins après eux à diverſes repriſes juſqu'aux xj. & xij. ſiecles, où l'on y mit la derniere main. (*D. J.*)

MASORETHES, ſ. m. (*Théologie rabinique.*) les *Maſorethes* étoient des gens dont la profeſſion conſiſtoit à tranſcrire l'Ecriture, à faire des remarques de critique, & à enſeigner à la lire comme il falloit. Cette eſpece de critique qu'ils enſeignoient, eſt ce que les Juifs appellent la *maſore*.

Mais cet art & la tradition ſur laquelle il étoit fondé, n'alloit pas plus loin que la lecture de l'Ecriture-ſainte & du texte hébreu. Il y avoit une autre tradition pour l'interprétation de l'Ecriture.

Celle dont il s'agit ici, qui regardoit ſeulement la véritable maniere de lire, étoit une affaire à part; qu'ils prétendoient avoir été établie auſſi-bien que l'autre par une conſtitution de Moïſe ſur la montagne de Sinaï; car ils croyoient que quand Dieu lui donna la loi, il lui apprit premierement la véritable maniere de la lire; & ſecondement la véritable explication; & que l'une & l'autre de ces choſes fut tranſmiſe à la poſtérité par la tradition orale pendant un grand nombre de générations; juſqu'à ce qu'enfin on écrivit cette maniere de lire, en ſe ſervant pour cela d'accens & de points voyelles; comme l'explication fut auſſi enfin écrite dans la Miſna & la Gémare. Ils appellent la premiere de ces choſes la *maſore*, qui ſignifie la *tradition*; & l'autre la *cabale*, qui ſignifie la *réception*.

Mais dans le fond ces deux mots reviennent à la même choſe, & marquent une connoiſſance qui paſſe d'une génération à l'autre par voie de tradition. Comme alors l'un donne & l'autre reçoit, l'art de la lecture a pris le nom qui marque cette action de donner; & celui de l'explication a eu en partage celui qui marque celle de recevoir.

Au reſte, ceux qui ont compoſé la maſore que nous avons, ont porté à un excès ridicule leur amour pour des minuties; le chef-d'œuvre de leur critique a été de compter le nombre des verſets, & juſqu'à celui des mots & des lettres de chaque livre du vieux teſtament, de marquer le verſet, le mot, & la lettre du milieu de chacun de ces livres. Le reſte de leurs obſervations n'eſt pas plus relevé, quoi qu'en diſe M. Simon, dans ſon *Hiſtoire critique du vieux Teſtament.*

MASOX, *ou* MASOXER-THAL, (*Géog.*) c'eſt-à-dire communauté de la vallée de *Maſox*. C'eſt le nom de la huitieme & derniere communauté générale de la ligue griſe: cette communauté eſt compoſée de la vallée de *Maſox*, & de celle de *Galanca*. Elle eſt diviſée en quatre parties, qu'on appelle *eſcadres*; & chaque eſcadre comprend un certain nombre de villages. L'étendue de pays poſſédée par cette communauté eſt aſſez grande; mais la plûpart des endroits en ſont ſtériles.

MASPHA, (*Géog. ſacrée.*) nom d'une petite ville de la Paleſtine dans la tribu de Juda, & d'une autre dans la tribu de Gad. *Maſpha* ſignifie un lieu élevé, d'où l'on découvre de loin une hauteur; & c'eſt-là ſans doute l'origine du nom des deux petites villes dont nous venons de parler. (*D. J.*)

MASQUE DE THÉATRE, (*Hiſt. du théatre des anciens.*) en grec προσώπων, en latin *perſona*, partie de l'équipage des acteurs dans les jeux ſcéniques.

Les *maſques de théatre* des anciens, étoient une eſpece de caſque qui couvroit toute la tête, & qui outre les traits du viſage, repréſentoit encore la barbe, les cheveux, les oreilles, & juſqu'aux ornemens que les femmes employoient dans leur coëffure.

Du-moins, c'eſt ce que nous apprennent tous les auteurs qui parlent de leur forme, comme Feſtus, Pollux, Aulu-Gelle; c'eſt auſſi l'idée que nous en donne Phedre, dans la fable ſi connue du *maſque* & du renard;

Perſonam tragicam fortè vulpes viderat, &c.

C'eſt d'ailleurs un fait dont une infinité de bas-reliefs & de pierres gravées ne nous permettent point de douter.

Il ne faut pas croire cependant que les *maſques de théatre* ayent eu tout-d'un-coup cette forme; il eſt certain qu'ils n'y parvinrent que par degrés, & tous les auteurs s'accordent à leur donner de foibles commencemens. Ce ne fut d'abord, comme tout le monde ſait, qu'en ſe barbouillant le viſage, que les premiers acteurs ſe déguiſerent; & c'eſt ainſi qu'étoient repréſentées les pieces de Theſpis.

Quæ canerent agerent ve, peruncti fæcibus ora.

Ils s'aviſerent dans la ſuite de ſe faire des eſpeces de *maſques* avec des feuilles d'arction, plante que les Grecs nommerent à cauſe de cela προσώπων; ce qui étoit auſſi quelquefois nommée *perſonata* chez les Latins, comme on le peut voir par ce paſſage de Pline: *quidam arction* perſonatam *vocant, cujus folio nullum eſt latius;* c'eſt notre grande bardane.

Lorſque le poëme dramatique eut toutes ſes parties, la néceſſité où ſe trouverent les acteurs de repréſenter des perſonnages de différent genre, de différent âge, & de différent ſexe, les obligea de chercher quelque moyen de changer tout-d'un-coup de forme & de figure; & ce fut alors qu'ils imaginerent les *maſques* dont nous parlons; mais il n'eſt pas aiſé de ſavoir qui en fut l'inventeur. Suidas & Athénée en font honneur au poëte Chœrile, contemporain de Theſpis; Horace au contraire, en rapporte l'invention à Eſchile.

Poſt hunc perſonæ *pallæque repertor honeſtæ, Æſchilus. . . .*

Cependant Ariſtote qui en devoit être un peu mieux inſtruit, nous apprend au cinquieme chapitre de ſa Poétique, qu'on ignoroit de ſon tems, à qui la gloire en étoit dûe.

Mais quoique l'on ignore par qui ce genre de *maſques* fut inventé, on nous a néanmoins conſervé le nom de ceux qui en ont mis les premiers au théatre quelque eſpece particuliere. Suidas, par exemple, nous apprend que ce fut le poëte Phrynicus, qui expoſa le premier *maſque* de femme au théatre, & Néophron de Sicyone, celui de cette eſpece de domeſtique que les anciens chargeoient de la conduite de leurs enfans, & d'où nous eſt venu le mot de *pédagogue*. D'un autre côté, Diomede aſſure que ce fut un Roſius Gallus, qui le premier porta un *maſque* ſur le théatre de Rome, pour cacher le défaut de ſes yeux qui étoient bigles.

Athénée nous apprend auſſi qu'Æſchile fut le premier qui oſa faire paroître ſur la ſcene des gens ivres dans ſa piece des Cabires; & que ce fut un acteur de Mégare nommé Maiſon, Μαισων, qui inventa les *maſques* comiques de valet & de cuiſinier. Enfin, nous liſons dans Pauſanias, que ce fut Æſchile qui mit en uſage les *maſques* hideux & effrayans dans ſa piece des Euménides; mais qu'Euripide fut le premier qui s'aviſa de les repréſenter avec des ſerpens ſur leur tête.

La matiere de ces *maſques* au reſte ne fut pas toûjours la même; car il eſt certain que les premiers n'étoient que d'écorce d'arbres.

Oraque corticibus ſumunt horrenda cavatis.

Et nous voyons dans Pollux, qu'on en fit dans la ſuite de cuir, doublés de toile, ou d'étoffe; mais, comme la forme de ces *maſques* ſe corrompoit aiſément, on vint, ſelon Héſychius, à les faire tous de bois; c'étoient les Sculpteurs qui les exécutoient d'après l'idée des Poëtes, comme on le peut voir par la fable de Phedre que nous avons déja citée.

Pollux diſtingue trois ſortes de *maſques de théatre;* des comiques, des tragiques, & des ſatyriques: il leur donne à tous dans la deſcription qu'il en fait, la difformité dont leur genre eſt ſuſceptible, c'eſt-à-dire des traits outrés & chargés à plaiſir, un air hideux ou ridicule, & une grande bouche béante, toûjours prête, pour ainſi dire, à dévorer les ſpectateurs.

On peut ajouter à ces trois ſortes de *maſques*, ceux du genre orcheſtrique, ou des danſeurs. Ces derniers, dont il nous reſte des repréſentations ſur une infinité de monumens antiques, n'ont aucun des défauts dont nous venons de parler. Rien n'eſt plus agréable que les *maſques* des danſeurs, dit Lucien; ils n'ont pas la bouche ouverte comme les autres; mais leurs traits ſont juſtes & réguliers; leur forme eſt naturelle, & répond parfaitement au ſujet. On leur donnoit quelquefois le nom de *maſques muets*, ορκησηρικὰ καὶ ἄφωνα προσωπεῖα.

Outre les *maſques de theatre*, dont nous venons de parler, il y en a encore trois autres genres, que Pollux n'a point diſtingués, & qui néanmoins avoient donné lieu aux différentes dénominations de προσωπεῖον, μορμολύκειον, & γοργόνειον; car, quoique ces termes ayent été dans la ſuite employés indifféremment, pour ſignifier toutes ſortes de *maſques*, il y a bien de l'apparence que les Grecs s'en étoient d'abord ſervis, pour en déſigner des eſpeces différentes; & l'on en trouve en effet dans leurs pieces de trois ſortes, dont la forme & le caractere répondent exactement au ſens propre & particulier de chacun de ces termes.

Les premiers & les plus communs étoient ceux qui repréſentoient les perſonnes au naturel; & c'étoit proprement le genre qu'on nommoit προσωπεῖον. Les deux autres étoient moins ordinaires; & c'eſt pour cela que le mot de προσωπεῖον prit le deſſus, & devint le terme générique. Les uns ne ſervoient qu'à repréſenter les ombres; mais comme l'uſage en étoit fréquent dans les tragédies, & que leur apparition ne laiſſoit pas d'avoir quelque choſe d'effrayant, les Grecs les nommoient μορμολύκειον. Enfin, les derniers étoient faits exprès, pour inſpirer la terreur, & ne repréſentoient que des figures affreuſes, telles que les Gorgones & les Furies; & c'eſt ce qui leur fit donner le nom de γοργόνειων.

Il eſt vraiſſemblable que ces termes ne perdirent leur premier ſens, que lorſque les *maſques* eurent entierement changé de forme, c'eſt-à-dire du tems de la nouvelle comédie: car juſques-là, la différence en avoit été fort ſenſible. Mais dans la ſuite tous les genres furent confondus; les comiques & les tragiques ne différerent plus que par la grandeur, & par le plus ou le moins de difformité; il n'y eut que les *maſques* des danſeurs qui conſerverent leur premiere forme. En général, la forme des *maſques* comiques portoit au ridicule, & celle des *maſques* tragiques à inſpirer la terreur. Le genre ſatyrique fondé ſur l'imagination des Poëtes, repréſentoit par ſes *maſques*, les Satyres, les Faunes, les Cyclopes, & autres monſtres de la fable. En un mot, chaque genre de poéſie dramatique avoit des *maſques* particuliers, à l'aide deſquels l'acteur paroiſſoit auſſi conforme qu'il le vouloit, au caractere qu'il devoit ſoutenir. De plus, les uns & les autres avoient pluſieurs *maſques* qu'ils changeoient ſelon que leur role le requéroit.

Mais comme c'eſt la partie de leurs ajuſtemens qui a le moins de rapport à la maniere de ſe mettre de nos acteurs modernes, & à laquelle par conſéquent nous avons le plus de peine à nous prêter aujourd'hui, il eſt bon d'examiner en détail, quels avantages les anciens tiroient de leurs *maſques;* & ſi les inconvéniens étoient effectivement auſſi grands qu'on ſe l'imagine du premier abord.

Les gens de théatre parmi les anciens, croyoient qu'une certaine phyſionomie étoit tellement eſſentielle au perſonnage d'un certain caractere, qu'ils penſoient, que pour donner une connoiſſance complette du caractere de ce perſonnage, ils devoient donner le deſſein du *maſque* propre à le repréſenter. Ils plaçoient donc après la définition de chaque perſonnage, telle qu'on a coutume de la mettre à la tête des pieces de théatre, & ſous le titre de *Dramatis perſonæ*, un deſſein de ce *maſque;* cette inſtruction leur ſembloit néceſſaire. En effet, ces *maſ-*

ques repréſentoient non-ſeulement le viſage, mais même la tête entiere, ou ſerrée, ou large, ou chauve, ou couverte de cheveux, ou ronde, ou pointue. Ces *maſques* couvroient toute la tête de l'acteur; & ils paroiſſoient faits, comme en jugeoit le ſinge d'Eſope, pour avoir de la cervelle. On peut juſtifier ce que nous diſons, en ouvrant l'ancien manuſcrit de Térence, qui eſt à la bibliotheque du Roi, & même le Térence de madame Dacier.

L'uſage des *maſques* empêchoit donc qu'on ne vît ſouvent un acteur déja flétri par l'âge, jouer le perſonnage d'un jeune homme amoureux & aimé. Hyppolite, Hercule, & Neſtor, ne paroiſſoient ſur le théatre, qu'avec une tête reconnoiſſable à l'aide de ſa convenance avec leur caractere connu. Le viſage ſous lequel l'acteur paroiſſoit, étoit toûjours aſſorti à ſon role, & l'on ne voyoit jamais un comédien jouer le role d'un honnête homme, avec la phyſionomie d'un fripon parfait. Les compoſiteurs de déclamation, c'eſt Quintilien qui parle, lorſqu'ils mettent une piece au théatre, ſavent tirer des *maſques* même le pathétique. Dans les tragédies, Niobé paroît avec un viſage triſte, & Médée nous annonce ſon caractere, par l'air atroce de ſa phyſionomie. La force & la fierté ſont dépeintes ſur le *maſque* d'Hercule. Le *maſque* d'Ajax eſt le viſage d'un homme hors de lui-même. Dans les comédies, les *maſques* des valets, des marchands d'eſclaves, & des paraſites, ceux des perſonnages d'hommes groſſiers, de ſoldat, de vieille, de courtiſane, & de femme eſclave, ont tous leur caractere particulier. On diſcerne par le *maſque*, le vieillard auſtere d'avec le vieillard indulgent; les jeunes gens qui ſont ſages, d'avec ceux qui ſont débauchés; une jeune fille d'avec une femme de dignité. Si le pere, des intérêts duquel il s'agit principalement dans la comédie, doit être quelquefois content, & quelquefois fâché, il a un des ſourcils de ſon *maſque* froncé, & l'autre rabatu, & il a une grande attention à montrer aux ſpectateurs, celui des côtés de ſon *maſque*, lequel convient à ſa ſituation préſente.

On peut conjecturer que le comédien qui portoit ce *maſque*, ſe tournoit tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, pour montrer toûjours le côté du viſage qui convenoit à ſa ſituation actuelle; quand on jouoit les ſcenes où il devoit changer d'affection, ſans qu'il pût changer de *maſque* derriere le théatre. Par exemple, ſi ce pere entroit content ſur la ſcene, il préſentoit d'abord le côté de ſon *maſque*, dont le ſourcil étoit rabattu; & lorſqu'il changeoit de ſentiment, il marchoit ſur le théatre, & il faiſoit ſi bien, qu'il préſentoit le côté du *maſque*, dont le ſourcil étoit froncé, obſervant dans l'une & dans l'autre ſituation, de ſe tourner toûjours de profil. Nous avons des pierres gravées qui repréſentent de ces *maſques* à double viſage, & quantité qui repréſentent des ſimples *maſques* tout diverſifiés. Pollux en parlant des *maſques* de caracteres, dit que celui du vieillard qui joue le premier rôle dans la comédie, doit être chagrin d'un côté, & ſérein de l'autre. Le même auteur dit auſſi, en parlant des *maſques* des tragédies, qui doivent être caractériſés, que celui de Thamiris, ce fameux téméraire que les Muſes rendirent aveugle, parce qu'il avoit oſé les défier, devoit avoir un œil bleu, & l'autre noir.

Les *maſques* des anciens mettoient encore beaucoup de vraiſſemblance, dans ces pieces excellentes où le nœud naît de l'erreur, qui fait prendre un perſonnage pour un autre perſonnage, par une partie des acteurs. Le ſpectateur qui ſe trompoit lui même, en voulant diſcerner deux acteurs, dont le *maſque* étoit auſſi reſſemblant qu'on le vouloit, concevoit facilement que les acteurs s'y mépriſſent eux-mêmes. Il ſe livroit donc ſans peine à la ſuppoſition ſur laquelle les incidens de la piece ſont fondés, au-lieu que cette ſuppoſition eſt ſi peu vraiſſemblable parmi nous, que nous avons beaucoup de peine à nous y prêter. Dans la repréſentation des deux pieces que Moliere & Renard ont imitées de Plaute, nous reconnoiſſons diſtinctement les perſonnes qui donnent lieu à l'erreur, pour être des perſonnages différens. Comment concevoir que les autres acteurs qui les voyent encore de plus près que nous puiſſent s'y méprendre? Ce n'eſt donc que par l'habitude où nous ſommes de nous prêter à toutes les ſuppoſitions établies ſur le théâtre, par l'uſage, que nous entrons dans celles qui ſont le nœud de l'Amphitrion & des Ménechmes.

Ces *maſques* donnoient encore aux anciens la commodité de pouvoir faire jouer à des hommes ceux des perſonnages de femmes, dont la déclamation demandoit des poulmons plus robuſtes que ne le ſont communément ceux des femmes, ſur-tout quand il falloit ſe faire entendre en des lieux auſſi vaſtes que les théâtres l'étoient à Rome. En effet, pluſieurs paſſages des écrivains de l'antiquité, entre autres le récit que fait Aulugelle de l'aventure arrivée à un comédien nommé Polus, qui jouoit le perſonnage d'Electre, nous apprennent que les anciens diſtribuoient ſouvent à des hommes des rôles de femme. Aulugelle raconte donc, que ce Polus jouant ſur le théâtre d'Athènes le rôle d'Electre dans la tragédie de Sophocle, il entra ſur la ſcene en tenant une urne où étoient véritablement les cendres d'un de ſes enfans qu'il venoit de perdre. Ce fut dans l'endroit de la piece où il falloit qu'Electre parût tenant dans ſes mains l'urne où elle croit que ſont les cendres de ſon frere Oreſte. Comme Polus ſe toucha exceſſivement en apoſtrophant ſon urne, il toucha de même toute l'aſſemblée. Juvénal dit, en critiquant Néron, qu'il falloit mettre aux piés des ſtatues de cet empereur des *maſques*, des thyrſes, la robbe d'Antigone enfin, comme une eſpece de trophée, qui conſervât la mémoire de ſes grandes actions. Ce diſcours ſuppoſe manifeſtement que Néron avoit joué le rôle de la ſcene d'Etéocle & de Polinice dans quelque tragédie.

On introduiſit auſſi, à l'aide de ces *maſques*, toutes ſortes de nations étrangeres ſur le théâtre, avec la phyſionomie qui leur étoit particuliere. Le *maſque* du batave aux cheveux roux, & qui eſt l'objet de votre riſée, fait peur aux enfans, dit Martial.

Rufi perſona Batavi
Quem tu derides, hæc timet ora puer.

Ces *maſques* donnoient même lieu aux amans de faire des galanteries à leurs maîtreſſes. Suétone nous apprend que lorſque Néron montoit ſur le théâtre pour y repréſenter un dieu ou un héros, il portoit un *maſque* fait d'après ſon viſage; mais lorſqu'il y repréſentoit quelque déeſſe ou quelque héroine, il portoit alors un *maſque* qui reſſembloit à la femme qu'il aimoit actuellement. *Heroum deorumque, item heroïdum, perſonis effectis ad ſimilitudinem oris ſui, & feminæ prout quamque diligeret.*

Julius Pollux qui compoſa ſon ouvrage pour l'empereur Commode, nous aſſure que dans l'ancienne comédie greque, qui ſe donnoit la liberté de caractériſer & de jouer les citoyens vivans, les acteurs portoient un *maſque* qui reſſembloit à la perſonne qu'ils repréſentoient dans la piece. Ainſi Socrate a pû voir ſur le théâtre d'Athènes un acteur qui portoit un *maſque* qui lui reſſembloit, lorſqu'Ariſtophane lui fit jouer un perſonnage ſous le propre nom de Socrate dans la comédie des Nuées. Ce même Pollux nous donne dans le chapitre de ſon livre que je viens de citer, un détail curieux ſur les différens caracteres des *maſques* qui ſervoient dans les repréſen-

tations des comédies, & dans celles des tragédies.

Mais d'un autre côté, ces *maſques* faiſoient perdre aux ſpectateurs le plaiſir de voir naître les paſſions, & de reconnoître leurs différens ſymptômes ſur le viſage des acteurs. Toutes les expreſſions d'un homme paſſionné nous affectent bien; mais les ſignes de la paſſion qui ſe rendent ſenſibles ſur ſon viſage, nous affectent beaucoup plus que les ſignes de la paſſion qui ſe rendent ſenſibles par le moyen de ſon geſte, & par la voix. Cependant les comédiens des anciens ne pouvoient pas rendre ſenſibles ſur leur viſage les ſignes des paſſions. Il étoit rare qu'ils quittaſſent le *maſque*, & même il y avoit une eſpece de comédiens qui ne le quittoient jamais. Nous ſouffrons bien, il eſt vrai, que nos comédiens nous cachent aujourd'hui la moitié des ſignes des paſſions qui peuvent être marquées ſur le viſage. Ces ſignes conſiſtent autant dans les altérations qui ſurviennent à la couleur du viſage, que dans les altérations qui ſurviennent à ſes traits. Or le rouge qui eſt à la mode depuis cinquante ans, & que les hommes mêmes mettent avant que de monter ſur le théâtre, nous empêche d'apercevoir les changemens de couleur, qui dans la nature font une ſi grande impreſſion ſur nous. Mais le *maſque* des comédiens anciens cachoit encore l'altération des traits que le rouge nous laiſſe voir.

On pourroit dire en faveur de leur *maſque*, qu'il ne cachoit point au ſpectateur les yeux du comédien, & que les yeux ſont la partie du viſage qui nous parle le plus intelligiblement. Mais il faut avouer que la plûpart des paſſions, principalement les paſſions tendres, ne ſauroient être ſi bien exprimées par un acteur maſqué, que par un acteur qui joue à viſage découvert. Ce dernier peut s'aider de tous les moyens d'exprimer la paſſion que l'acteur maſqué peut employer, & il peut encore faire voir des ſignes des paſſions dont l'autre ne ſauroit s'aider. Je croirois donc volontiers, avec l'abbé du Bos, que les anciens qui avoit tant de goût pour la repréſentation des pieces de théâtre, auroient fait quitter le *maſque* à tous les comédiens, ſans une raiſon bien forte qui les en empêchoit; c'eſt que leur théâtre étant très-vaſte & ſans voûte ni couverture ſolide, les comédiens tiroient un grand ſervice du *maſque*, qui leur donnoit le moyen de ſe faire entendre de tous les ſpectateurs, quand d'un autre côté ce *maſque* leur faiſoit perdre peu de choſe. En effet, il étoit impoſſible que les altérations du viſage que le *maſque* cache, fuſſent apperçues diſtinctement des ſpectateurs, dont pluſieurs étoient éloignés de plus de douze ou quinze toiſes du comédien qui récitoit.

Dans une ſi grande diſtance, les anciens retiroient cet avantage de la concavité de leurs *maſques*, qu'ils ſervoient à augmenter le ſon de la voix; c'eſt ce que nous apprennent Aulugelle & Boëce qui en étoient témoins tous les jours. Peut-être que l'on plaçoit dans la bouche de ces *maſques* une incruſtation de lames d'airain ou d'autres corps ſonores, propres à produire cet effet. On voit par les figures des *maſques* antiques qui ſont dans les anciens manuſcrits, ſur les pierres gravées ſur les médailles, dans les ruines du théâtre de Marcellus, & de pluſieurs autres monumens, que l'ouverture de leur bouche étoit exceſſive. C'étoit une eſpece de gueule béante qui faiſoit peur aux petits enfans.

Tandemque redit ad pulpita notum
Exodium, cum perſonæ *pallentis hiatum,*
In gremio matris formidat ruſticus infans.
Juven. *ſat. iij.*

Or ſuivant les apparences les anciens n'auroient pas ſouffert ce deſagrément dans les *maſques* de théâtre, s'ils n'en avoient point tiré quelque grand avantage; & ce grand avantage conſiſtoit ſans doute dans la commodité d'y mieux ajuſter les cornets propres à renforcer la voix des acteurs. Ceux qui récitent dans les tragédies, dit Prudence, ſe couvrent la tête d'un *maſque* de bois, & c'eſt par l'ouverture qu'on y a ménagée, qu'ils font entendre au loin leur déclamation.

Tandis que le *maſque* ſervoit à porter la voix dans l'éloignement, ils faiſoient perdre, par rapport à l'expreſſion du viſage, peu de choſe aux ſpectateurs, dont les trois quarts n'auroient pas été à portée d'appercevoir l'effet des paſſions ſur le viſage des comédiens, du-moins aſſez diſtinctement pour les voir avec plaiſir. On ne ſauroit démêler ces expreſſions à une diſtance de laquelle on peut néanmoins diſcerner l'âge, & les autres traits les plus marqués du caractere d'un *maſque*. Il faudroit qu'une expreſſion fût faite avec des grimaces horribles, pour être ſenſible à des ſpectateurs éloignés de la ſcene, au-delà de cinq ou ſix toiſes.

Ajoutons une autre obſervation, c'eſt que les acteurs des anciens ne jouoient pas comme les nôtres, à la clarté des lumieres artificielles qui éclairent de tous côtés, mais à la clarté du jour, qui devoit laiſſer beaucoup d'ombres ſur une ſcene où le jour ne venoit guère que d'en-haut. Or la juſteſſe de la déclamation exige ſouvent que l'altération des traits dans laquelle une expreſſion conſiſte, ne ſoit preſque point marquée; c'eſt ce qui arrive dans les ſituations où il faut que l'acteur laiſſe échapper, malgré lui, quelques ſignes de ſa paſſion.

Enfin les *maſques* des anciens répondoient au reſte de l'habillement des acteurs, qu'il falloit faire paroître plus grands & plus gros que ne le ſont les hommes ordinaires. La nature & le caractere du genre ſatyrique demandoit de tels *maſques* pour repréſenter des ſatyres, des faunes, des cyclopes, & autres êtres forgés dans le cerveau des Poëtes. La tragédie ſur-tout en avoit un beſoin indiſpenſable, pour donner aux héros & aux demi-dieux cet air de grandeur & de dignité, qu'on ſuppoſoit qu'ils avoient eu pendant leur vie. Il ne s'agit pas d'examiner ſur quoi étoit fondé ce préjugé, & s'il eſt vrai que ces héros & ces demi-dieux avoient été réellement plus grands que nature; il ſuffit que ce fût une opinion établie, & que le peuple le crût ainſi, pour ne pouvoir les repréſenter autrement ſans choquer la vraiſſemblance.

Concluons que les anciens avoient les *maſques* qui convenoient le mieux à leurs théâtres, & qu'ils ne pouvoient pas ſe diſpenſer d'en faire porter à leurs acteurs, quoique nous ayons raiſon à notre tour de faire jouer nos acteurs à viſage découvert.

Cependant l'uſage des *maſques* a ſubſiſté long-tems ſur nos théâtres, en changeant ſeulement la forme & la nature des *maſques*. Pluſieurs acteurs de la comédie italienne ſont encore maſqués, pluſieurs danſeurs le ſont auſſi. Il n'y a pas même fort long-tems qu'on ſe ſervoit communément du *maſque* ſur le théâtre françois, dans la repréſentation des comédies, & quelquefois même dans la repréſentation des tragédies.

Pluſieurs modernes ont tâché d'éclaircir cette partie de la littérature qui regarde les *maſques de théâtre* de l'antiquité. Savaron y a travaillé dans ſes notes ſur Sidonius Apollinaris. L'abbé Pacichelli en a recherché l'origine & les uſages dans ſon traité *de maſcheris ceu larvis*. M. Boindin en a fait un ſyſtème très-ſuivi par un excellent diſcours inſeré dans les Mémoires de littérature. Enfin un ſavant italien, Ficoronius (Franciſcus), a recueilli ſur ce même ſujet des particularités curieuſes dans ſa diſſertation latine *de larvis ſcenicis, & figuris comicis antiq. rom.* imprimée à Rome en 1750, *in*-4°. avec fig. mais

malgré toutes les recherches des Littérateurs & des Antiquaires, il reſte encore bien des choſes à entendre ſur les *maſques;* peut-être que cela ne ſeroit point, ſi nous n'avions pas perdu les livres que Denis d'Halicarnaſſe, Rufus, & pluſieurs autres écrivains de l'antiquité, avoient écrit ſur les théâtres, & ſur les repréſentations: ils nous auroient du-moins inſtruits de beaucoup de choſes que nous ignorons, s'ils ne nous avoient pas tout appris.

Le P. Labbe dérive le mot de *maſque* de *maſca*, qui, dit-il, ſignifie proprement une ſorciere dans les lois lombardes, *l. I. tit. XI.* § 9. *ſtrix quæ dicitur maſca.* « En Dauphiné, en Savoie, & en Piémont, » continue-t-il, on appelle encore les ſorcieres de » ce nom, & d'autant qu'elles ſe déguiſent, nous » avons appellé *maſques* les faux viſages; & de-là » les *maſcarades* ». (*D. J.*)

MASQUES, ſ. m. (*Hydr.*) *Voyez* DEGUEULLEUX.

MASQUE, *terme de Chirurgie*, nom qu'on donne à un bandage qui ſert principalement pour les brûlures du viſage. Il eſt ainſi nommé par rapport à ſa figure; c'eſt un morceau de linge auquel on fait quatre ouvertures qui répondent à celles des yeux, du nez, & de la bouche. *Voyez la fig. 6. Pl. XXVII.* Cette piece de linge eſt fendue à ſix chefs, qui ſe croiſent poſtérieurement & s'attachent au bonnet. (*Y*)

MASQUE, *terme d'Architecture*, eſt une tête d'homme ou de femme, ſculptée & placée à la clé d'une arcade, dont les attributs & le caractere répondent à l'uſage de l'édifice. Quoique cette ſorte d'ornement ſoit aſſez d'uſage dans les bâtimens, je penſe que l'on devroit préférer les clés ou conſoles: quelque bien ſculpté que ſoient ces *maſques*, ils ne préſentent jamais qu'un objet imparfait, en n'offrant qu'une partie du corps humain: cette mutilation ne me ſemble tolérable qu'à une maiſon de chaſſe, à un chenil, à une boucherie, & où ils font un attribut de l'extérieur du bâtiment à l'uſage de l'intérieur, ſoit par des abattis de bêtes fauves ou domeſtiques.

Quelque plaiſir que l'on puiſſe avoir de conſidérer une belle tête dans un claveau, le pié & la main me ſemblent des parties preſque auſſi belles, & cependant il paroîtroit ridicule de les placer ou de les admettre dans une décoration, affectant de les faire paſſer à-travers la muraille, telle qu'une main armée qui montre au public la ſalle d'un maître d'eſcrime: de plus le claveau d'une arcade doit tenir les vouſſoirs de part & d'autre en équilibre, & ſa ſolidité ne peut procurer à l'eſprit l'illuſion d'une eſpace libre pour contenir la tête d'une ſtatue, ce qui annonce plûtôt un déreglement d'imagination que de l'ordre, du génie, & de l'invention.

La plûpart des Architectes apportent pour raiſon que ce ne ſont que des *maſques* moulés ſur la nature qu'on affecte de mettre ſur les claveaux des arcades, & non la repréſentation réelle, mais il n'en eſt pas moins vrai que cette fiction eſt vicieuſe & ces effigies deſagréables, ſoit que l'on y place des têtes d'une forme élégante ou hideuſe; car plus elles ſeront d'un beau choix, plus elles paroîtront ſoumettre l'humanité à la ſervitude & au ſupplice; enfin, plus on affectera d'y placer des *maſques* chimériques, tels qu'il s'en voit dans un grand nombre de bâtimens de réputation, & plus, ce me ſemble, on tombe dans le défaut d'allier les contraires, puiſque cette eſpece de ſculpture qui n'annonce que de l'extravagance s'unit mal avec la pureté, l'élégance, & la beauté des proportions de l'architecture qu'on y remarque avec admiration.

MASQUE, (*Arquebuſ.*) on appelle ainſi un des poinçons ou ciſelets dont les Arquebuſiers, Armuriers, Eperonniers, Fourbiſſeurs, & autres ſemblables ouvriers ciſeleurs ſe ſervent pour leurs ciſelures.

Ces poinçons ſont gravés en creux, & repréſentent diverſes têtes d'hommes, de femmes, d'anges, de lions, de léopards, de chiens, *&c.* ſuivant la fantaiſie du graveur. Ils ſont courts & d'un morceau bien aciéré, afin de mieux ſupporter le coup de marteau qu'on donne deſſus, quand on veut en imprimer le relief ſur le métal qu'on a entrepris de ciſeler.

Après que le *maſque* eſt frappé, on le recherche & on le répare avec divers autres ciſelets tranchans ou pointus comme ſont les gouges, les friſons, les poinçons, les filieres, *&c.*

MASQUES, (*Peinture.*) ce ſont des viſages ou faces humaines ſans corps, dont les Peintres & les Sculpteurs font uſage pour orner leurs ouvrages. On appelle *maſcarons* les gros *maſques* de ſculpture. Les *maſques* ont ordinairement l'air hideux ou groteſque.

MASQUÉ, *en terme de Blaſon*, ſe dit d'un lion qui a un maſque.

MASQUER, v. act. (*Jardinage.*) On dit *maſquer* une baſſe-cour, un bâtiment, une montagne, ou quelque aſpect déſagréable, quand on plante au-devant un rideau de charmille ou un bois.

MASSA, (*Géog. anc.*) Il y a beaucoup de petits lieux dans les anciens auteurs, nommés *maſſa*, avec un ſurnom qui les diſtingue les uns des autres. Mais il faut remarquer que ces petits lieux ne déſignoient ordinairement qu'un village, un hameau, où le ſeigneur d'un lieu logeoit les eſclaves deſtinés à l'agriculture. On en trouvera les exemples dans Ortelius, qui les a raſſemblés, & dans Ducange. On a dit avec le tems dans le même ſens, *maſa*, *mazada*, *maſagium*, *maſum*, *maſio*; & c'eſt de ce dernier mot eſtropié que nos ancêtres ont fait le mot de *maiſon*. (*D. J.*)

MASSA-CARÉRA, (*Géog.*) ville d'Italie, capitale du petit pays de même nom en Toſcane, dans la Lunégiane, avec titre de principauté, que poſſédent les princes de la maiſon de Cibo. *Maſſa* eſt renommée par ſes carrieres de marbre. Elle eſt ſituée dans une belle plaine à une lieue de la mer, 4 S. E. de Sarzane, 10 N. O. de Piſe, 22 N. O. de Florence. *Long.* 27. 46. *lat.* 44. 1. (*D. J.*)

MASSACRE, ſ. m. (*Gramm.*) c'eſt l'action de tuer impitoyablement ceux ſur leſquels on a quelque avantage qui les a mis ſans défenſe. Il ne ſe dit guere que d'une troupe d'hommes à une autre. Le *maſſacre* de la ſaint Barthélemi, l'opprobre éternel de ceux qui le conſeillerent, de ceux qui le permirent, de ceux qui l'exécuterent, & de l'homme infâme qui a oſé depuis en faire l'apologie. Le *maſſacre* des Innocens. Le *maſſacre* des habitans d'une ville.

MASSACRE *riviere du*, (*Géog.*) ou riviere de *Monte-Chriſto*; riviere dans la partie de l'île de Saint-Domingue qui eſt aux François: les Eſpagnols veulent que cette riviere ſépare leurs terres de celles des François du côté de cette montagne. On l'appelle *riviere du maſſacre*, parce que les deux peuples en ſont ſouvent venus aux mains ſur ſon rivage. (*D. J.*)

MASSACRE, ſ. m. en *Vénerie* & en *Blaſon*, ſe dit d'une tête de cerf, de bœuf, ou de quelqu'autre animal, quand elle eſt décharnée.

MASSADA, (*Géog. ſacrée.*) fortereſſe de la Paleſtine, dans la tribu de Juda, à l'occident de la mer Morte ou du lac Aſphaltite, ſur un rocher eſcarpé, & où l'on ne pouvoit que très-difficilement monter. Hérode le grand fortifia cette place, & la rendit preſque imprenable.

Après la derniere guerre des Juifs contre les Romains, Eléazar, chef des Sicaires, s'empara de *Maſſada*, Flavius Sylva que l'empereur Titus avoit laiſſé

laiſſé dans la Judée, y aſſiégea Eléazar ; celui-ci, dit Joſephe, *hiſt. de la guerre des Juifs, liv. VII. ch. xxviij.* voyant qu'il ne pouvoit plus tenir contre l'armée romaine, perſuada à tous les Juifs qu'il avoit avec lui de ſe tuer l'un l'autre, & que le dernier vivant mettroit le feu au château. Ce projet fut exécuté ; deux femmes qui s'étoient cachées dans des aqueducs avec cinq jeunes enfans, raconterent ce fait le lendemain aux Romains. (*D. J.*)

MASSÆSYLIENS, LES, (*Géog. anc.*) *Maſſæſylii*, peuple de l'Afrique propre. Peut-être que les peuples nommés *Maſſæſyli*, *Maſſæ-Libyi*, *Maſſagetæ*, ont pris cette addition de *maſſa* dans la langue grecque, du mot μάσσω, qui ſignifie *toucher*. Suppoſez que cette conjecture ſoit bonne, ce mot joint au nom d'un peuple, ſignifieroit un *peuple* qui confine à celui qui eſt nommé ; par exemple, les *Maſſæ-Syſii* ſeroient un peuple ainſi nommé à cauſe des Syliens dont ils étoient voiſins. (*D. J.*)

MASSAFRA, (*Géog.*) petite, mais forte ville d'Italie au royaume de Naples, dans la terre d'Otrante. Elle eſt au pié de l'Apennin, & quelques-uns la prennent pour l'ancienne Meſſapie. *Long.* 34. 55. *lat.* 40. 50. (*D. J.*)

MASSAGETES, LES, (*Géog. anc.*) *Maſſagetæ*, ancien peuple que les hiſtoriens, ſur-tout les Grecs, ont placé diverſement ; il y a tout lieu de croire que c'étoient des branches d'une ſeule & même nation qui s'étoit étendue, & dont les parties diſperſées en divers lieux de l'Aſie, formerent autant de peuples. Les *Maſſagetes* de Pomponius Méla & d'Etienne le géographe, étoient des peuples Scythes. La plûpart s'avoiſinerent des Parthes & des Saces ou Saques, & ſe diſperſerent entre la mer Caſpienne & la Tartarie indépendante, où eſt maintenant le pays des Usbecks & le Khoraſan. Pline, *l. VI. c. xix.* en parlant de ces peuples, dit, *multitudo eorum innumera, & quæ cum Parthis ex æquo degat.* Les *Maſſagetes* de Ptolomée étoient un peuple de la Margiane, au midi des Derbices. Les *Maſſagetes* de Procope ſont les mêmes que les Huns. (*D. J.*)

MASSALIEN, ſ. m. (*Théolog.*) nom d'anciens ſectaires qui ont été ainſi appellés d'un mot hébreu qui ſignifie *priere*, parce qu'ils croyoient qu'il falloit toûjours être en priere.

Les Grecs les nomment *Euchites*, Ευχιται, qui ſignifie la même choſe en leur langue. *Voyez* EUCHITE.

Saint Epiphane diſtingue deux ſortes de *Maſſaliens*, ſavoir, les anciens & les nouveaux.

Les premiers ne ſont, ſelon lui, ni juifs, ni chrétiens, ni ſamaritains ; mais des gentils qui reconnoiſſant pluſieurs dieux n'adorent cependant aucun d'eux : ils n'adorent qu'un ſeul Dieu qu'ils appellent le *Tout-Puiſſant*. Ces anciens *Maſſaliens*, dit le même ſaint Epiphane, qui ſont ſortis des Gentils, ont fait bâtir en quelques lieux des oratoires ſemblables à nos égliſes. Ils s'y aſſemblent pour prier & pour chanter des hymnes en l'honneur de Dieu. Ces égliſes ſont éclairées de flambeaux & de lampes. Cette deſcription que ſaint Epiphane a faite des anciens *Maſſaliens* approche ſi fort de la vie des Eſſéniens, que Scaliger a prétendu qu'on ne devoit point les diſtinguer de ceux-ci. *Voyez* ESSÉNIENS.

A l'égard des autres *Maſſaliens* qui étoient chrétiens de profeſſion, ils ne faiſoient que de naître au tems de ſaint Epiphane. Ils prétendoient que la priere ſeule ſuffiſoit pour être ſauvé. Pluſieurs moines qui aimoient à vivre dans l'oiſiveté & qui ne vouloient point travailler, ſe jetterent dans le parti des *Maſſaliens*. *Dictionnaire de Trévoux.*

A cette oiſiveté déja ſi condamnable ils ajoutoient pluſieurs erreurs très-pernicieuſes : ſavoir, que le jeûne & les ſacremens n'étoient d'aucune efficace ; que la priere ſeule leur donnoit la force de ſurmonter les tentations, qu'elle chaſſoit le démon & effaçoit les péchés que le baptême n'avoit fait que couper, pour ainſi dire, ſans les extirper. Ils ajoutoient que chaque homme avoit deux ames, l'une céleſte, & un démon que la priere chaſſoit ; qu'ils voyoient la Trinité de leurs yeux corporels ; qu'ils parvenoient à la reſſemblance avec Dieu & à l'impeccabilité. Ils s'attribuoient le don de prophétie & des inſpirations particulieres du Saint-Eſprit, dont ils ſe perſuadoient de reſſentir la préſence dans leurs ordinations (car ils avoient des évêques & des prêtres) ; alors ils ſe mettoient à danſer diſant qu'ils danſoient ſur le diable, ce qui leur fit donner le nom d'*enthouſiaſtes* ou de *poſſédés*. Ils eurent auſſi celui de *ſaccophores* parce qu'ils ſe revêtoient d'un ſac, mais non pas tous ; car on leur reproche auſſi d'avoir porté des robes magnifiques, & donné dans une molleſſe à peine ſupportable dans des femmes. Les empereurs firent des lois contre eux ; leurs converſions ſimulées & leurs fréquentes rechutes engagerent les évêques, aſſemblés dans un concile en 427, à défendre qu'on les reçût dans l'Egliſe de l'indulgence de laquelle ils avoient tant de fois abuſé. Saint Auguſt. *de hereſ. c. lvij.* Theodoret, *hæretic. fabul. liv. IV.* Baronius, *ad ann. Chriſt. 361, num. 34. 35.* &c.

MASSALIOTICUM OSTIUM, (*Géog. anc.*) c'eſt le nom que les anciens ont donné à l'embouchure la plus orientale du Rhône, & par conſéquent la plus voiſine de Marſeille. C'eſt ce qu'on appelle dans le pays le *Gras de Paſſon*, ou le *grand Gras*. (*D. J.*)

MASSA-LUBRENSE, (*Géog.*) petite ville d'Italie au royaume de Naples dans la terre de Labour, avec un évêché ſuffragant de Soriente, dont le revenu eſt établi ſur le paſſage des cailles, car les hommes ont imaginé que tous les êtres de la nature leur appartenoient. *Maſſa-Lubrenſe* eſt ſituée ſur un rocher eſcarpé de tous côtés, & preſque environné de la mer, à 2 lieues S. O. de Soriente, 7 S. O de Naples. *Long.* 31. 58. *lat.* 40. 40. (*D. J.*)

MASSANE *ou* VOLTIGLOLE, ſ. f. (*Marine.*) terme uſité pour les galeres. C'eſt le cordon de la poupe qui ſépare le corps de la galere de l'aiſſade de poupe. *Voyez* MARINE, *Planche III. fig.* 2. le deſſein de la poupe de la galere réale.

MASSANE, (*Géog.*) haute montagne des Pyrénées vers le Rouſſillon. Elle a 408 toiſes de hauteur. (*D. J.*)

MASSANKRACHES, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme dans le royaume de Camboya, ſitué aux Indes orientales, le premier ordre du clergé, qui commande à tous les prêtres, & qui eſt ſupérieur même aux rois. Les prêtres du ſecond ordre ſe nomment *naſſendeches*, qui ſont des eſpeces d'évêques qui ſont égaux aux rois, & qui s'aſſeient ſur la même ligne qu'eux. Le troiſieme ordre eſt celui de *mitires* ou prêtres, qui prennent ſéance au-deſſous du ſouverain ; ils ont au-deſſous d'eux les *chayniſes* & les *ſazes*, qui ſont des prêtres d'un rang plus bas encore.

MASSAPÉE, ſ. f. (*Marine.*) inſtrument qui ſert à mouvoir les cordages d'un bâtiment.

MASSA VETERNENSIS, (*Géog.*) miſérable petite ville d'Italie, dans le Siennois en Toſcane, avec un évêché ſuffragant de Sienne. Elle eſt ſur une montagne proche la mer, à 10 lieues S. O. de Sienne. *Long.* 28. 35. *lat.* 43. 5. (*D. J*)

MASSE, *rypha*, (*Botan.*) genre de plante à fleur ſans pétales, compoſée de pluſieurs étamines, diſpoſée en épi. Ces étamines ſont ſtériles ; les embryons ſe trouvent à la partie inférieure de l'épi & deviennent des ſemences dans la ſuite. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

MASSE, ſ. f. (*Phyſ.*) en Méchanique, eſt la quantité de matiere d'un corps. *Voyez* CORPS & MATIERE. La *maſſe* ſe diſtingue par-là du volume qui eſt l'étendue du corps en longueur, largeur & profondeur. *Voyez* DENSITÉ & VOLUME.

On doit juger de la *maſſe* des corps par leur poids; car M. Newton a trouvé par des expériences fort exactes, que le poids des corps étoit proportionnel à la quantité de matiere qu'ils contiennent.

Ce grand géometre ayant ſuſpendu à des fils ou verges d'égale longueur, des poids égaux de différentes matieres, comme d'or, de plomb, renfermés dans des boîtes égales, & de même matiere, a trouvé que tous ces poids faiſoient leurs oſcillations dans le même tems. Or la réſiſtance étoit égale pour tous, puiſque cette réſiſtance n'agiſſoit que ſur des boîtes égales qui les renfermoient. Donc la cauſe motrice de ces poids y produiſoit la même vîteſſe; donc cette cauſe étoit proportionnelle à la *maſſe* de chaque poids; donc la peſanteur qui étoit la cauſe motrice, étoit dans chaque poids oſcillant proportionnelle à la *maſſe*.

Ainſi les *maſſes* de deux corps également peſans ſont égales. Il n'en eſt pas de même de la denſité qu'il ne faut pas confondre avec la *maſſe*; car un corps a d'autant moins de denſité qu'il a moins de *maſſe* ſous un même volume; enſorte que ſi deux corps ſont également peſans, leurs denſités ſont en raiſon réciproque de leurs volumes, c'eſt-à-dire, que ſi l'un a deux fois plus de volume que l'autre, il eſt deux fois moins denſe. *Voyez* l'*article* DENSITÉ, où vous trouverez une formule pour comparer les *maſſes*, les volumes, & les denſités des différens corps.

Il s'en faut de beaucoup que la *maſſe* ou la quantité de matiere des corps n'occupe tout le volume de ces mêmes corps. L'or, par exemple, qui eſt le plus peſant de tous les corps, étant réduit en feuilles minces, donne paſſage à la lumiere & à différens fluides, ce qui prouve qu'il y a beaucoup de pores & d'interſtices entre ſes parties. Or l'eau eſt 19 fois moins peſante que l'or; ainſi en ſuppoſant même qu'un pié-cube d'or n'eût point du-tout de pores, il faut convenir qu'un pié-cube d'eau contient 18 fois au-moins plus de pores & de vuide que de matiere propre. (*O*)

MASSE, (*Hydraul.*) On dit une *maſſe* de terre, de ſable, de glaiſe, de terre franche, quand on y pratique quelque piece d'eau, ce qui épargne de faire des corroi. (*K*)

MASSE, (*Pharmacie.*) c'eſt ainſi qu'on appelle la quantité totale & informe d'un remede compoſé, deſtiné à être diviſé en pluſieurs doſes & à être appliqué ou donné ſous une forme particuliere.

C'eſt ainſi qu'on dit une *maſſe* de pilules, une *maſſe* d'emplâtres, de la matiere toute préparée de ces remedes, à laquelle il ne manque pour la premiere, que d'être formée en pilules; & pour la ſeconde, que d'être étendue ſur des morceaux de linge d'une certaine figure, ou bien formée en magdaleons. (*b*)

MASSE, (*Marine.*) piece de bois, longue d'environ 42 piés, qui ſert à tourner le gouvernail d'un bateau foncet.

MASSE, (*Com.*) amas, aſſemblage de pluſieurs choſes, ſoit qu'elles ſoient de différente nature, ſoit qu'elles ſoient de même eſpece. Ce terme a différentes acceptions dans le commerce, dont nous allons donner les plus générales.

Maſſe ſe dit d'une certaine quantité de marchandiſes ſemblables, que l'uſage a fixées à un certain poids ou à un certain nombre, pour en faciliter le débit. Ainſi l'on dit des ſoies en *maſſe*, des plumes d'autruche en *maſſes*, des pelleteries en *maſſes*. *Voyez* SOIE, PLUMES, PELLETERIES.

Maſſe ſe dit auſſi dans la juriſprudence du commerce, d'un capital que l'on fait de tous les effets mobiliers d'un marchand ou de pluſieurs marchands aſſociés qui ont mal fait leurs affaires, pour être partagés à leurs créanciers, au ſol la livre.

Maſſe ſe dit auſſi en fait de gabelles, d'une quantité de ſel provenant d'une même voiture, qu'on met en un ſeul tas dans les greniers à ſel ou les dépôts, pour y être vendue & diſtribuée au public. On fait auſſi des *maſſes* de ſels confiſqués. *Dictionn. de commerce.*

MASSE, *ou* CHAISE, (*Monnoy.*) monnoie d'or. Philippe-le-Bel fit faire des *chaiſes* ou *cadieres*, comme on parloit alors, qu'on appelloit auſſi *royaux durs*. Cette monnoie n'étoit qu'à 22 karats, & peſoit 5 deniers 12 grains trébuchans. Elle fut appellée *maſſe*, à cauſe que le roi y tenoit une *maſſe* de la main droite. On la nomma *chaiſe*, parce que le roi y étoit aſſis dans une chaiſe. Enfin on donna à cette eſpece le nom de *royal dur*, parce que n'étant qu'à 22 karats, elle étoit moins pliable que les monnoies d'or fin.

Les ſucceſſeurs de Philippe-le-Bel firent auſſi des *maſſes* ou *chaiſes* d'or. Celles de Philippe de Valois étoient d'or, & peſoient 3 deniers 16 grains. Les premieres que Charles VI. fit faire, peſoient 4 deniers 18 grains, & étoient pareillement d'or fin; mais il en fit auſſi frapper d'autres qui n'étoient qu'à 22 karats $\frac{1}{4}$. Sous Charles VI. elles furent d'un moindre poids & d'un moindre titre, puiſqu'elles n'étoient qu'à 16 karats, & du poids de 2 deniers 29 grains $\frac{1}{3}$. (*D. J.*)

MASSE, (*Architect.*) terme dont on ſe ſert en Architecture, pour exprimer l'enſemble des parties principales auſſi-bien que la grandeur des édifices. On dit: les avant-corps du palais du Luxembourg ſont de belles *maſſes*; toute la façade de Verſailles, du côté du jardin, fait une belle *maſſe*.

On ſe ſert auſſi de cette expreſſion, par rapport à la Sculpture: cette figure, ce grouppe, ce trophée eſt bien *maſſé*.

Maſſe de carriere, ſe dit d'un tas de pluſieurs lits de pierre, les uns ſur les autres dans une carriere, tels que la nature les a placés. En latin *moles ſaxea*.

MASSE, *outil de Bourrelier*, c'eſt une eſpece de gros marteau de fer, fort peſant & quarré, à manche court, dont ces ouvriers ſe ſervent pour battre & applatir les cuirs qu'ils emploient aux différens uſages de leur métier.

MASSE DE FER, (*Charpent.*) elle ſert aux Charpentiers pour emmancher à force, certains aſſemblages qu'il faut juſtes & ſerrés.

MASSE, *outil de Charron*, c'eſt un morceau de fer, long de ſix pouces, quarré, plat ſur ſes deux pans, au milieu duquel eſt un œil où ſe place un manche aſſez gros, & long de deux piés & demi. Les Charrons s'en ſervent pour chaſſer les raies dans les mortaiſes des moyeux.

MASSE DE FER, (*Cordonnier.*) elle ſert à battre les ſemelles des ſouliers. C'eſt une *maſſe* ordinaire qui peſe trois ou quatre livres.

MASSE, en terme de *Graveur en pierres fines*, ſe dit d'un morceau de pierre qu'on leve d'un endroit pour y graver en creux toutes les parties dans le détail. Lever la *maſſe* d'un œil, c'eſt proprement ébaucher l'œil ou marquer ſa place, ſans entrer dans aucun détail des parties.

MASSE, *terme de billard*, c'eſt un inſtrument dont les joueurs ſe ſervent pour pouſſer une bille contre une autre. La *maſſe* eſt un morceau de bois ou d'ivoire, d'un doigt d'épaiſſeur, de trois bons doigts

de largeur, & d'autant de longueur; elle eſt courbe, & n'eſt pas ſi large par en haut que par en bas. Au bout de la *maſſe* eſt une mortaiſe dans laquelle on fait entrer un manche de bois tourné, long de trois piés, & d'un doigt de diametre. La *maſſe* a dans ſon milieu en deſſus, une raie marquée qui ſert au joueur à prendre ſa viſée.

MASSE DE LUMIERE, ſe dit *en Peinture*, de la réunion de pluſieurs lumieres particulieres qui n'en font qu'une. *Maſſe* d'ombres eſt de même la réunion de pluſieurs petites ombres. *Voyez* CLAIR-OBSCUR, LARGE, PEINDRE-LARGE.

On dit, de belles *maſſes*, de grandes *maſſes*; jamais les objets ne font de beaux, de grands effets dans un tableau, s'ils ne ſont compris ſous de grandes *maſſes* de lumiere & d'ombres.

MASSE DE PLUMES, (*Plumaſſier.*) on appelle ainſi en terme de Plumaſſier un paquet de cinquante plumes d'autruches blanches & fines, car il n'y a que celles-là qui ſe vendent en *maſſe*, les autres moins précieuſes ſe vendent au cent.

MASSE, (*Sculpt.*) c'eſt un gros marteau avec lequel les Sculpteurs dégroſſiſſent leurs ouvrages en frappant ſur les ciſeaux. *Voyez les Planc.*

MASSE DE TRAME, *terme de marchand de ſoie.* La *maſſe de trame* eſt compoſée de ſix, huit, à dix matteaux, leſquels ſont enfilés à un petit écheveau de ſoie, & enſuite arrêtés & fixés au moyen d'une boucle que l'on fait à l'écheveau. Cette façon de plier les ſoies n'eſt en uſage que dans les ſoies d'Avignon, du Vivarais & du Dauphiné. *Voyez* MATTEAUX.

MASSE, ſ. f. (*Tailland.*) eſpeces de marteaux qui ſont fabriqués par les Taillandiers, & à l'uſage des Charrons & des Carriers. Ceux-ci s'en ſervent pour fendre les blocs de pierre.

MASSEL TERRE BOLAIRE DE, (*Hiſt. nat.*) terre d'un beau rouge, graſſe & douce au toucher, adhérente à la langue; elle eſt très-pure; elle ſe trouve à *Maſſel* en Siléſie.

Le plomb natif de *Maſſel* a fort embaraſſé les Minéralogiſtes. Ce ſont des grains de plomb pur, ſemblable à de la dragée, qui ont été trouvés dans une butte de ſable en Siléſie, dans le voiſinage de cette ville. On ne ſait quelle eſt leur origine, & ſi on doit regarder ces grains de plomb comme produits par la nature ou par l'art: ces grains ſont blancs à l'extérieur comme de la céruſe; & M. de Juſti croit que c'eſt accidentellement qu'ils ont été enfouis dans cet endroit, qui ne paroît point de nature à les avoir produits. (—)

MASSELOTTE, ſ. f. en *terme de Fonderie*, eſt une ſuperfluité de métal qui ſe trouve aux moules des pieces de canon & des mortiers, après qu'ils ont été coulés; car il faut toûjours mettre plus de métal qu'il n'en eſt beſoin pour ce que l'on a à fondre. Quand on coule la piece, la volée en bas, la *maſſelotte* ſe trouve à la culaſſe: c'eſt le métal le dernier fondu; on le ſcie lorſqu'on repare la piece. *Voyez* VOLÉE, CULASSE, *&c.*

MASSE MORE, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt du biſcuit pilé dont on nourrit les beſtiaux ſur un vaiſſeau, quand on n'a rien autre choſe à leur donner.

MASSEPAIN, ſ. m. *en terme de Confiſeur*, ce ſont des eſpeces de pains d'une pâte d'amande & de ſucre, à peu-près comme celle des biſcuits; on en fait avec la marmelade de preſque tous les fruits, dans chaque ſaiſon.

MASSERANO, (*Géogr.*) petite place d'Italie enclavée dans le Piémont, entre le Verceillois, & le Biellois; c'eſt la capitale d'un petit état de même nom, avec titre de principauté. Elle eſt ſur une montagne, à huit lieues N. O. de Verceil, dix-huit N. E. de Turin. *Long.* 25. 40. *latit.* 45. 32. (*D. J.*)

MASSETER, ſ. m. *terme d'Anatomie*, eſt un muſcle triangulaire à deux têtes, & qui ſert à tirer la mâchoire inférieure en en-haut lorſqu'on mange. *Voyez* MACHOIRE.

Le *maſſeter* eſt gros & court; il vient de l'arcade zygomatique & de l'os de la pommette, & s'inſere dans le bord intérieur de la mâchoire inférieure, depuis ſon angle externe juſqu'à ſon milieu. Ses fibres s'étendent en trois directions différentes; celles qui viennent du zygoma s'avancent obliquement juſqu'au milieu de la branche de la mâchoire; celles qui partent de l'os de la pommette croiſent celle-là: & les fibres qui ſont au milieu vont perpendiculairement depuis leur origine juſqu'à leur inſertion. *Voy. Planc. anat.* (*Myolog.*)

MASSETERIQUE, adj. *en Anatomie*, nom d'une artere qui ſe diſtribue au maſſeter, & qui eſt produite par la carotide externe. *Voyez* CAROTIDE.

MASSIA, (*Hiſt. mod. Culte.*) c'eſt le nom que les Japonnois donnent à des petits oratoires ou chapelles bâtis en l'honneur des dieux ſubalternes; elles ſont deſſervies par un homme appellé *canuſi*, qui s'y tient pour recevoir les dons & les offrandes des voyageurs dévots qui vont invoquer le dieu. Ces *canuſi* ſont des ſéculiers à qui les kuges ou prêtres de la religion du Sintos, par un deſintéreſſement aſſez rare dans les hommes de leur profeſſion, ont abandonné le ſoin & le profit des chapelles & même des mia ou temples.

MASSIAC, (*Géogr.*) petite ville de France dans la haute Auvergne, ſur la riviere d'Alagnon, entre Brioude & Murat. *Long.* 21. 6. *lat.* 45. 12.

MASSICOT, ſ. m. (*Chimie & Peinture.*) c'eſt ainſi qu'on nomme une chaux de plomb d'une couleur jaune dont les peintres ſe ſervent pour peindre en jaune.

Lorſqu'on fait fondre du plomb, il ſe forme à ſa ſurface une poudre griſe qui eſt une véritable chaux de ce métal; ſi après avoir enlevé cette poudre griſe on l'expoſe à un feu plus violent, elle devient jaune; & c'eſt-là ce qu'on appelle *maſſicot*. On peut encore le faire d'une autre façon. On n'aura qu'à prendre de la céruſe, c'eſt-à-dire du plomb diſſous par le vinaigre; on en remplira des vieux canons de piſtolets; on bouchera ces canons avec de la terre glaiſe, & on les mettra dans le feu où on les tiendra rouges pendant quatre ou cinq heures, au bout deſquelles le *maſſicot* ſera fait.

Quelques auteurs diſtinguent trois eſpeces de *maſſicot*; le blanc, le jaune & le doré. Ces trois eſpeces ſont trois chaux de plomb, qui ont éprouvé des degrés de feu différens. *Voyez* PLOMB.

On donne auſſi que quefois le nom de *maſſicot* ou de *maſtichot* à une compoſition qui ſert de baſe à la couverte ou aux vernis dont on couvre la fayence & la poterie de terre. C'eſt une eſpece de verre fait avec du ſable fin, de la ſoude ou de la potaſſe. On y mêle enſuite ſoit de la chaux d'étain, ſoit de la litharge, ſoit du plomb, ſuivant différentes proportions. On applique ce mélange en poudre ſur les poteries que l'on veut verniſſer, & on les expoſe dans un fourneau, pour que cette compoſition en ſe fondant s'applique ſur le vaiſſeau. *Voyez* POTERIE. (—)

MASSIER, ſ. m. (*Gramm. Hiſt. mod.*) celui qui porte une maſſe, *voyez* MASSE. Le recteur de l'univerſité a ſes *maſſiers*; le chancelier a les ſiens; le roi eſt précédé de *maſſiers* aux proceſſions de l'ordre; les cardinaux ont des *maſſiers* à cheval devant eux en leurs entrées; deux *maſſiers* tiennent la bride du cheval du pape, & le conduiſent lorſqu'il ſort en cérémonie.

MASSIF, adj. ce qui eſt gros & ſolide; ce terme eſt oppoſé à *menu* & *délicat*. *Voyez* SOLIDITÉ.

C'eſt ainſi que nous diſons qu'un bâtiment eſt trop

maſſif, pour marquer que les murs en ſont trop épais; qu'un mur eſt *maſſif*, pour marquer que les jours & les ouvertures en ſont trop petites à proportion du reſte.

On appelle *maſſif* en Architecture toute batiſſe de moilon, de pierre, de brique, faite en fondation, ſans qu'il y ait de cave, pour porter un ou pluſieurs murs, colonnes, piliers, perron & autres.

MASSIF, ſ. m. (*Hydraul.*) s'entend d'un courroi de glaiſe ou d'une chemiſe de ciment qui ſert à retenir les eaux dans les baſſins. *Voyez* CONSTRUCTION DES BASSINS.

MASSIFS ſont ordinairement des bandes de gaſon que l'on pratique de la largeur de deux ou trois piés, entourées des deux côtés d'un ſentier ratiſſé d'un pié de large, & ſablé de rouge. Ces *maſſifs* prennent naiſſance de la broderie d'un partere, où ils ſe contournent en volutes d'où ſortent des palmettes, des nilles & des becs de corbin; quand ils ſe répetent, ils compoſent les compartimens des parterres.

MASSIN, (*Hiſt. mod. Juriſprud.*) c'eſt le nom que l'on donne dans l'île de Madagaſcar aux lois auxquelles tout le monde eſt obligé de ſe conformer: elles ne ſont point écrites; mais étant fondées ſur la loi naturelle, elles ſont paſſées en uſage, & il n'eſt permis à perſonne de s'en écarter. Ces lois ſont de trois ſortes: celles que l'on nomme *maſſin-dili* ou lois du commandement, ſont celles qui ſont faites par le ſouverain; c'eſt ſa volonté fondée ſur la droite raiſon, par laquelle il eſt obligé de rendre la juſtice, d'accommoder les différends, de diſtribuer des peines & des récompenſes. Suivant ces lois, un voleur eſt obligé de rendre le quadruple de ce qu'il a pris; ſans cela il eſt mis à mort, ou bien il devient l'eſclave de celui qu'il a volé.

Maſſin-poch, ſont les lois & uſages que chacun eſt obligé de ſuivre dans la vie domeſtique, dans ſon commerce, dans ſa famille.

Maſſin-tane, ſont les uſages, les coutumes ou les lois civiles, & les réglemens pour l'agriculture, la guerre, les fêtes, *&c.* Il ne dépend point du ſouverain de changer les lois anciennes, & dans ce cas il rencontreroit la plus grande oppoſition de la part de ſes ſujets, qui tiennent plus qu'aucun autre peuple aux coutumes de leurs ancêtres. Cependant il regne parmi eux une coutume ſujette à de grands inconvéniens, c'eſt qu'il eſt permis à chaque particulier de ſe faire juſtice à lui-même, & de tuer celui qui lui a fait tort.

MASSINGO, (*Hiſt. nat.*) eſpece de graine aſſez ſemblable au millet, excepté qu'elle eſt plus grande & plus ferme, qui ſert à la nourriture des habitans du royaume de Congo en Afrique. On dit qu'elle eſt très-bonne au goût, mais elle produit des flatuoſités & des coliques ſur les européens, qui n'ont point l'eſtomac auſſi fort que les negres.

MASSIQUE, MONT, *Maſſicus mons* (*Géog. anc.*) côteau ou monticule de la Campanie, aux environs de Sinueſſe. Il s'y recueilloit beaucoup de vin & il étoit excellent. Martial en fait l'éloge *épigr. 57. liv. XII.* dans ce vers:

De Sinueſſanis venerunt Maſſica *prælis.*

Horace le vante auſſi dans ſa premiere ode, & dit que quand il eſt vieux il rappelle le goût du buveur.

Eſt qui nec veteris pocula Maſſici
Spernit.

Le vin *maſſique* ſe nomme aujourd'hui *maſſacano*, & le côteau *monte di Dracone*. Ce côteau eſt dans la terre de Labour, qui fait partie de l'Italie méridionale.

MASSOLAC, *maſſolacum*, (*Géogr.*) un des anciens palais des rois de France. Ce fut dans ce palais que Clotaire II. fit comparoître devant lui en 613, le patrice Aléthée, & le fit condamner à périr par le glaive. Ce fut encore à *Maſſolac* qu'après la mort du roi Dagobert I. les ſeigneurs de Neuſtrie & de Bourgogne s'aſſemblerent pour proclamer roi ſon fils Clovis. Dom Germain & dom Ruinart ont laiſſé indéciſe la ſituation de ce palais; cependant bien des raiſons portent à croire que l'endroit où il étoit bâti doit être *Maſlay*, à une lieue de Sens, vers l'orient, ſur la petite riviere de Vanne. On croit qu'il fut détruit par les Sarraſins; mais le nom un peu altéré *Maſiliacus pagus*, pour *Maſſolacus pagus*, Maſlay, eſt reſté aux deux villages contigus, dont l'un s'appelle *Maſlay-le-roy*, & l'autre *Maſlay-le-vicomte*. (*D. J.*)

MASSUE, ſ. f. (*Littér.*) On ſait que chez les anciens c'étoit une ſorte d'arme lourde & groſſe par un bout, hériſſée de pluſieurs pointes. Perſonne n'ignore encore que c'eſt le ſymbole ordinaire d'Hercule, parce que ce héros ne ſe ſervoit que d'une *maſſue* pour combattre les monſtres & les tyrans. Après le combat qu'il ſoutint contre des géans, il conſacra ſa *maſſue* à Mercure: la fable ajoûte qu'elle étoit de bois d'olivier ſauvage, qu'elle prit racine & devint un grand arbre. On donne auſſi quelquefois la *maſſue* à Théſée. Euripide dans ſes *ſuppliantes* appelle la *maſſue* de ce héros *épidaurienne*, parce qu'au rapport de Plutarque Théſée en dépouilla Périphétè, qu'il tua dans Epidaure, & il s'en ſervit depuis, comme fit Hercule de la peau du lion de Nemée. (*D. J.*)

MASTIC, LE, ſ. m. (*Hiſt. des drog.*) en latin *maſtiche*, *maſtix*, ou *reſina lentiſcana*. Offic. ῥητίνη σχίνινη, καὶ μαστίχη. Dioſcor. *maſtech* arab.

Réſine ſeche, tranſparente, d'un jaune pâle, en larmes ou en grumeaux, de la groſſeur d'un petit pois ou d'un grain de riz, fragile, qui ſe caſſe ſous la dent, & s'amollit cependant par la chaleur comme de la cire, s'enflamme ſur les charbons, répand une odeur agréable, & a un goût légerement aromatique, réſineux & un peu aſtringent.

Cette gomme réſineuſe découle du lentiſque des îles de l'Archipel par inciſion, & Bellon même aſſure que les lentiſques ne donnent de réſine que dans l'île de Scio. Cependant ceux d'Egypte en produiſoient autrefois, puiſque Galien recommande le *maſtic* d'Egypte. Quelques-uns diſent qu'il en découle auſſi des lentiſques d'Italie; & Gaſſendi, dans la vie de Peireſc, ouvrage excellent en ſon genre, où l'on trouve cent choſes curieuſes qu'on n'y attend point, remarque que du côté de Toulon il y a de ces arbres qui rendent quelques grains de *maſtic*. Il eſt pourtant vrai que tout celui que l'on débite aujourd'hui ne vient que des îles de l'Archipel, & en particulier de celle de Scio.

On croit communément que c'eſt la culture ſeule qui rend ces arbres propres à fournir du *maſtic*, mais c'eſt une erreur, puiſqu'il ſe trouve dans Scio même beaucoup de lentiſques qui ne produiſent preſque rien, & qui néanmoins ſont auſſi beaux que les autres: il faut donc attribuer la raiſon de ce phénomene à une tiſſure particuliere des racines & des bois, qui varie conſidérablement dans les individus de même eſpece. On a beau tailler & cultiver les lentiſques de Toulon, ils ne fourniſſent point de *maſtic*. Combien y a-t-il de pins dans nos forêts qui ne donnent preſque pas de réſine, quoiqu'ils ſoient de même eſpece que ceux qui en fourniſſent beaucoup? Ne voit-on pas la même choſe parmi ces ſortes de cèdres, *cedrus folio cupreſſi* major, *fructu flaveſcente*, de C. B. P. dont on tire l'huile de cade?

L'expérience donc a fait connoître que c'étoit la ſeule qualité des eſpeces de lentiſque qui produiſoit le *maſtic*; & que la meilleure précaution que l'on

pouvoit prendre pour en avoir beaucoup, étoit de conſerver & de provigner les ſeuls lentiſques qui naturellement en donnent beaucoup.

C'eſt pour cette raiſon que ces arbres ne ſont pas alignés dans les champs, mais qu'ils ſont diſpoſés par pelotons ou boſquets, écartés fort inégalement les uns des autres. L'entretien de ces arbres ne demande aucun ſoin; il n'y a qu'à les bien choiſir & les faire multiplier, en couchant en terre les jeunes tiges.

On émonde ſeulement quelquefois les lentiſques dans le mois d'Octobre, ou pour mieux dire on décharge leurs troncs des nouveaux jets qui empêcheroient le ſuccès des inciſions. Du reſte, on ne laboure pas la terre qui eſt au-deſſous: on arrache ſeulement les plantes qui y naiſſent; on balaye proprement le terrein pour y recevoir le *maſtic*, & il eſt néceſſaire qu'il ſoit dur & bien applani.

Peut-être que ſi on ſuivoit la même méthode en Candie, en Italie, en Provence, on trouveroit pluſieurs lentiſques qui répandroient du *maſtic* comme ceux de Scio.

On commence dans cette île les inciſions des lentiſques le premier jour du mois d'Août; on coupe en travers & en pluſieurs endroits l'écorce des troncs avec de gros couteaux, ſans toucher aux jeunes branches. Dès le lendemain de ces inciſions, on voit diſtiller le ſuc nourricier par petites larmes, dont ſe forment peu-à-peu les grains de *maſtic*; ils ſe durciſſent ſur la terre, & compoſent ſouvent des plaques aſſez groſſes: c'eſt pour cela que l'on balaye avec ſoin le deſſous de ces arbres. Le fort de la récolte eſt vers la mi-Août, pourvu que le tems ſoit ſec & ſerain; ſi la pluie détrempe la terre, elle enveloppe toutes ces larmes, & c'eſt autant de perdu: telle eſt la premiere récolte du *maſtic*.

Vers la fin de Septembre les mêmes inciſions en fourniſſent encore, mais en moindre quantité: on le paſſe au ſas pour en ſéparer les ordures; & la pouſſiere qui en ſort s'attache ſi fort au viſage de ceux qui y travaillent, qu'ils ſont obligés de ſe laver avec de l'huile.

Ils ne mériteroient pas d'être plaints pour ce leger accident, ſi du-moins il leur revenoit quelque petite portion de leur récolte; mais on ne juge pas que cela ſoit équitable dans les pays ſoumis au grand-ſeigneur. Tout le produit des fonds lui appartient avec la propriété des fonds; ſi quelqu'un vend la terre, les arbres qui fourniſſent la réſine de *maſtic* ſont reſervés pour ſa Hauteſſe, c'eſt-à-dire qu'on ne peut rien vendre. Quand un habitant eſt ſurpris portant du *maſtic* de ſa récolte dans quelque village, il eſt condamné aux galeres & dépouillé de tous ſes biens. Nous en uſons à-peu-près de même pour le ſel.

On n'accorde aux habitans des lieux où l'on recueille cette réſine, que la prérogative de porter la feſſe blanche autour de leur turban, de même que les Turcs; prérogative peut-être conſolante pour des peuples qui croient avoir quelque faveur quand le prince ceſſe de lever ſa main pour les anéantir.

Les lentiſques ſemblent faits pour la gloire du ſultan, qui jouit des pays où ces arbres donnent le *maſtic* ſans culture. En effet, puiſqu'il eſt propriétaire du fond de la terre, il en réſulteroit infailliblement pour lui la perte du *maſtic* s'il falloit cultiver les arbres; car dans ces lieux-là l'abandon des terres à cultiver eſt toujours certain: on ne répare point, on n'améliore point, on ne plante point, on tire tout de la terre, on ne lui rend rien.

La récolte entiere du *maſtic* eſt deſtinée pour la capitale de l'empire, & par conſéquent la plus grande partie pour le ſerrail. Le ſultan ne voit, n'enviſage que le palais où il eſt renfermé, & dont il ſe trouve pour ainſi dire le premier priſonnier; c'eſt à ce palais qu'il rapporte ſes inclinations, ſes lois, ſa politique, ſes plaiſirs: c'eſt-là qu'il tient ſes ſultanes & ſes concubines, qui conſomment preſque tout le *maſtic* de l'Archipel.

Elles en mâchent principalement le matin à jeun, pour s'amuſer, pour affermir leurs gencives, pour prévenir le mal des dents, pour le guérir, ou pour rendre leur haleine plus agréable. On jette auſſi des grains de *maſtic* dans des caſſolettes pour des parfums, ou dans le pain avant que de le mettre au four. On l'emploie encore pour le mal d'eſtomac, pour arrêter les pertes de ſang; & on en délivre aux femmes du ſerrail à-proportion de leur crédit & de leur autorité.

C'eſt quelquefois un aga de Conſtantinople qui ſe rend dans les îles de l'Archipel, pour recevoir le *maſtic* dû au grand-ſeigneur, ou bien on charge de cette commiſſion le cadi de Scio: alors le douanier va dans trois ou quatre des principaux villages, & fait avertir les habitans des autres de porter leur contingent. Tous ces villages enſemble doivent 286 caiſſes de *maſtic*, leſquelles peſent cent mille vingt-cinq ocques, c'eſt-à-dire en total 300 mille 625 livres à 16 onces pour livre; car l'ocque ou ocos eſt un poids de Turquie qui peſe trois livres deux onces poids de Marſeille.

Outre cela, comme les lois qui ôtent la propriété de fonds ne diminuent point la cupidité des grands, l'aga, le cadi de Scio, prépoſé pour recevoir le *maſtic*, commet dans ſa recette les vexations & les injuſtices dont il eſt capable, par la grande raiſon qu'il croit n'avoir rien en propre que ce qu'il vole.

Ordinairement il retire de droits pour ſa portion trois caiſſes de *maſtic* du poids de 80 ocques chacune; il revient auſſi une caiſſe à l'écrivain qui tient les regiſtres de ce que chaque particulier doit fournir de *maſtic*: l'homme du douanier qui le peſe en prend une poignée ſur la part de chaque particulier; & un autre commis qui eſt encore au douanier, en prend autant pour la peine qu'il a de reſſaſſer cette part. Il me ſemble voir les manœuvres des commis ambulans aux fermes & aux gabelles.

Les habitans qui ne recueillent pas aſſez de *maſtic* pour payer leur contingent, en achetent ou en empruntent de leurs voiſins qui ont eu plus de bonheur; finalement ceux qui en ont de reſte, le gardent pour l'année ſuivante ou le vendent ſecrétement. Quelquefois ils s'en accommodent avec le douanier, qui le prend à une piaſtre l'ocque, & le vend deux à trois piaſtres.

C'eſt apparemment de la levée perſonnelle du cadi & des douaniers que nous revient par caſcades le peu de *maſtic* de Scio que nous avons en Europe; il eſt beaucoup plus gros & d'un goût plus balſamique que celui du Levant que l'on reçoit par la voie de Marſeille. Cependant ce dernier eſt preſque le ſeul que l'on apporte en France par la même voie de Marſeille. On calcule qu'il nous en revient environ 70 à 80 quintaux chaque année, à raiſon de 70 ſols la livre peſant, dont nous faiſons la conſommation ou le débit.

Il faut remarquer que les négocians du Levant qui l'envoient, mettent toujours le plus commun au fond, le médiocre au milieu, & le bon deſſus. Ils ne veulent jamais le vendre l'un ſans l'autre.

L'on peut acheter à Smyrne pour l'Europe tous les ans environ 300 caiſſes de *maſtic*, peſant chaque caiſſe un quintal un tiers.

Il faut choiſir le *maſtic* en groſſes larmes, blanc, pâle ou citrin, net, tranſparent, ſec, fragile, odorant, craquant, & qui étant un peu mâché devienne ſous la dent comme de la cire blanche: on l'appelle *maſtic en larmes*. On ne fait aucun cas de celui qui eſt noir, verd, livide ou impur.

On vend chez les droguiſtes ſous le nom de *maſtic en ſorte*, quelques maſſes réſineuſes, ſeches, groſſieres, faites de *maſtic* commun & d'autres réſines, mais elles ſont entierement rejettées pour la Medecine. Quelques ouvriers en emploient, & nomment *maſtic* leur ciment ou compoſition faite de méchant *maſtic*, de poudre de briques, de cire & de réſine, dont les Lapidaires ſe ſervent pour tenir les pierres quand ils les taillent, les Sculpteurs pour rejoindre les pieces d'une ſtatue, & les Vitriers pour coller leurs carreaux de verre ou leurs glaces aux croiſées.

Il y a encore un *maſtic* noir qu'on apporte d'Egypte, dont on prétend qu'on peut ſe ſervir pour ſophiſtiquer le camphre.

On préſuppoſe, par l'analyſe du *maſtic*, qu'il eſt compoſé de beaucoup d'huile épaiſſe, de ſel acide, de très-peu de ſel alkali & de terre, & qu'il contient fort peu de parties ſubtiles & volatiles.

Les anciens medecins le recommandent pour beaucoup de maux; c'eſt pourquoi il entre dans une infinité de compoſitions galéniques, d'onguens & d'emplâtres. Les Allemands en tirent une eau, une huile ſimple, une huile diſtillée, un eſprit, avec l'eſprit-de-vin, & en font auſſi des pilules. On juge bien qu'ils donnent de grandes vertus à toutes ces préparations.

Quelques-uns de nos modernes ne ſont pas plus ſages que les anciens, dans les propriétés vagues qu'ils attribuent au *maſtic*, pour guérir les diarrhées, la colique, le vomiſſement, le flux de ſang. Comme ces maladies dépendent d'une infinité de cauſes différentes, il faudroit du-moins ſpécifier les occaſions où le *maſtic* eſt recommandable dans ces maladies.

On doit reconnoître en général qu'il eſt légerement aromatique & aſtringent, & qu'il peut convenir lorſqu'il faut deſſécher, affermir & fortifier les fibres des viſceres qui ſont trop humides, trop lâches & trop foibles: il peut encore quelquefois adoucir l'acrimonie des humeurs, ſoit en enveloppant les pointes des ſels, ſoit en humectant les membranes. Etant mâché, il reſſerre & affermit les gencives, parce qu'il eſt aſtringent; ſi on le mâche long-tems, il excite la ſalive, propriété qu'il partage avec tout ce qui ſe mâche long-tems. Il ſe diſſout également dans les liquides aqueux & huileux.

On dit qu'appliqué ſur la région ombilicale, il arrête les diarrhées, & qu'il guérit le mal de dents étant mis ſur les tempes; mais on répete ſi ſouvent ces ſortes d'expériences ſans ſuccès, qu'on devroit bien en être détrompé.

On l'emploie dans les poudres dentifrices, & il y convient, comme auſſi dans quelques emplâtres, céras ou onguens aſtringens.

Cependant le principal uſage qu'on en fait eſt dans les Arts. Les Orfévres en mêlent avec de la térébenthine & du noir d'ivoire, qu'ils mettent ſous les diamans pour leur donner de l'éclat. On s'en ſert auſſi beaucoup dans la compoſition des vernis, cet art moderne induſtrieuſement inventé pour luſtrer, colorer, conſerver le papier, les tableaux, & tant d'ouvrages différens de ſculpture ou de menuiſerie. Peut-être que le vernis ſi précieux de la Chine n'eſt autre choſe qu'une eſpece de réſine qui, comme le *maſtic*, dégoutte de quelqu'arbre naturellement ou par inciſion. (*D. J.*)

MASTIC, TERRE, (*Hiſt. nat.*) eſpece de terre bolaire qui ſe trouve dans l'île de Chio. Ce nom ſingulier lui a, dit-on, été donné, parce que cette terre ſe trouve dans un pays où ſe trouve auſſi le *maſtic*.

MASTIC, ſ. m. (*Hydr.*) eſt une compoſition chaude de poudre de brique, de poix réſine & de cire, avec laquelle on attache un corps avec un autre. Ce *maſtic* eſt fort en uſage dans les conduites de grès. Il y en a qu'on n'emploie que froid, ce qui l'a fait nommer *maſtic à froid*.

MASTICATION, ſ. f. (*Phyſiolog.*) la *maſtication* ou l'action par laquelle on mâche, eſt une atténuation des alimens dans la bouche qui ſe fait & par le broyement des dents & par le détrempement de la ſalive. Le principal objet de cette opération ſont les alimens ſolides qui doivent être atténués, afin que l'augmentation de leurs ſurfaces donne plus de priſe aux forces digérantes. Ce qu'on mâche plus pour le plaiſir que pour ſe nourrir, comme par exemple les aromates, n'eſt que le ſecond objet de la *maſtication*.

Pour atténuer les alimens ſolides & les diviſer en pluſieurs particules, il faut les mordre. *Voyez* MORDRE.

L'action de mordre conſiſte à écarter la mâchoire inférieure, & à la preſſer enſuite fortement contre la mâchoire ſupérieure, afin que les alimens ſolides puiſſent être coupés par les huit dents inciſives des deux mâchoires entre leſquels ils ſont pris.

Les alimens mordus & diviſés ſont réſervés entre les ſurfaces larges & pierreuſes des dents molaires pour y recevoir l'action du broyement. Ce reſſerrement ſe fait 1° par la contraction principalement du muſcle buccinateur, qui applique les joues aux dents molaires & à leur ſiege externe, par l'action de l'orbiculaire des levres dont l'uſage eſt de rider, retrécir, fermer la bouche; par l'action du zigomatique qui tirant les levres obliquement en-haut, preſſe fortement la partie ſupérieure de la joue voiſine du buccinateur contre les gencives des dents molaires ſupérieures & contre ces dents mêmes; par l'action du releveur commun des levres qui les tirant en-haut, les applique ainſi qu'une partie des joues aux dents & aux gencives qui ſont en cet endroit; par l'action des deux releveurs propres de la levre ſupérieure qui agiſſant enſemble, reſſerrent ladite levre contre les gencives & contre les dents antérieures ſupérieures, quand la bouche eſt fermée par ſon ſphincter; par l'action de l'abaiſſeur & du releveur propre des deux levres; enfin par l'action du peaucier qui meut & ride les tégumens, & qui applique les joues & les muſcles placés ſous lui aux mâchoires & aux dents molaires.

Si ces muſcles agiſſent tous enſemble, les joues & les levres ſont tellement appliquées contre les gencives & les dents, qu'il ne tombe aucune partie de ce qu'on mange & de ce qu'on boit entre les joues, entre la ſurface extérieure des dents & des parties antérieures des gencives, au lieu que les alimens ſont pouſſés en divers lieux, lorſque ces muſcles n'agiſſent que tour-à-tour.

Les alimens ſont donc alors reſſerrés ou comprimés au même endroit par la langue, qui eſt un muſcle d'une extrême volubilité en tout ſens, & qui ſe meut avec une facilité prodigieuſe vers tous les points du dedans de la bouche. C'eſt par le moyen de ces muſcles qu'elle détermine les alimens ſolides entre les molaires, & ce qu'on mange & ce qu'on boit vers le goſier.

Pour peu que l'on faſſe attention au mouvement ſucceſſif des muſcles moteurs de la mâchoire, à leur façon d'ouvrir & de comprimer en-devant latéralement & en arriere, on ſera convaincu ſans peine que les muſcles des joues, des levres, de la langue peuvent broyer les alimens dans l'écartement qui ſe trouve entre les dents, & dans celui que laiſſent les dents qu'on a perdues. Par tous ces mouvemens, les alimens ſont briſés, atténués, mêlés, délayés, lubrifiés, & deviennent fluides par le mélange de la ſalive, de la liqueur de la bouche, & de la mucoſité du palais & du goſier.

Les alimens étant donc atténués par le mouve-

ment de la *maſtication*, la ſalive qui s'exprime par cette même action ſe mêle exactement avec eux, & contribue à les aſſimiler à la nature du corps dont ils doivent être la nourriture. *Voyez* CHYLE. (*D. J.*)

MASTICATOIRE, ſ. m. (*Thérapeutique & Pharmacie.*) eſpece d'apophlegmatiſme par la bouche, ou de remede propre à exciter une évacuation par les excrétoires de la bouche, c'eſt-à-dire les différentes glandes ſalivaires. L'action ſimple & méchanique de la maſtication, l'action de mâcher à vuide, ou de mordre un corps tenace ou plus ou moins réſiſtant, qui ne répand dans la bouche aucun principe médicamenteux, ſuffit pour faire couler abondamment la ſalive. Le mouvement de la langue & des joues employé à rouler dans la bouche un corps dur, poli & inſoluble, détermine auſſi cette excrétion : ainſi un morceau de cire ou de carton, un petit peloton de linge mâché pendant un certain tems, ou de petites boules de verre ou d'ivoire roulées dans la bouche peuvent être regardées comme des eſpeces de *maſticatoire*, quoique ce mot ne puiſſe convenir à la rigueur qu'à ce qui eſt mordu ou mâché ; mais ce ſont des *maſticatoires* faux ou méchaniques. Les vrais *maſticatoires* ſont des matieres qui ont une certaine ſolidité qui ne peuvent point ſe diſſoudre entierement dans la bouche, & dont le goût eſt âcre & vif, tels que les racines de pyretre, de gimgembre, de roſeau aromatique, d'iris, d'aulnée, *&c.* le poivre, le cardamome, la ſemence de nielle, les feuilles de tabac & de betoine, le maſtic, *&c.*

On peut donner à mâcher un ſeul de ces remedes, & l'on a alors un *maſticatoire* ſimple, ou bien en mêler pluſieurs ſous forme de tablettes pour faire un *maſticatoire* compoſé.

On regarde ces remedes comme très-utiles dans les maladies catarrales de tous les organes de la tête, telles que les fluxions ſur les dents, les yeux, les oreilles, les engorgemens ſéreux des amygdales, les affections ſoporeuſes, la paralyſie, *&c.* l'action de ces remedes eſt abſolument analogue aux autres eſpeces d'apophlegmatiſmes par la bouche, tels que les gargariſmes irritans & la fumée du tabac. Elle a beaucoup de rapport encore avec celle des errhins. *Voyez* ERRHINS.

Les *maſticatoires* ne peuvent être regardés que comme des ſecours d'un ordre inférieur, mais cependant dont l'uſage continué eſt ſouvent très-efficace, principalement contre les affections catarreuſes de la tête. Ce genre de remedes eſt preſque abſolument inuſité aujourd'hui. C'eſt à l'habitude de fumer & à celle du tabac pris par le nez qu'on a recours pour produire la même évacuation. (*b*)

MASTIGADOUR, ſ. m. (*Maréchalerie.*) eſpece de mors uni, garni de patenotres & d'anneaux, qu'on met dans la bouche du cheval, pour lui exciter la ſalive & lui rafraîchir la bouche. Il eſt compoſé de trois moitiés de grands anneaux faites en demi-ovales d'inégale grandeur, les plus petites étant renfermées dans la plus grande, qui doit avoir un demi-pié de hauteur. Le *maſtigadour* eſt monté d'une têtiere & de deux longes ou rènes.

On dit qu'un cheval eſt au *maſtigadour*, lorſqu'on lui met la tête entre deux piliers, la croupe tournée vers la mangeoire.

MASTIGOPHORE *ou* PORTE-VERGE, ſ. m. (*Littér. grecq.*) eſpece d'huiſſier des Hellanodices, prépoſés aux jeux publics de la Grece.

Les lois qui concernoient la police des jeux publics étoient obſervées d'autant plus exactement, que l'on puniſſoit avec ſévérité ceux qui n'y obéiſſoient pas. C'étoit ordinairement la fonction des *maſtigophores*, leſquels, par l'ordre des hellanodices ou agonothetes, & même quelquefois à la priere des ſpectateurs, frappoient de verges les coupables.

Pour mériter ce châtiment, il ſuffiſoit qu'un athlete entrât mal-à-propos en lice en prévenant le ſignal ou ſon rang. Si l'on s'appercevoit de quelque colluſion entre deux antagoniſtes, c'eſt-à-dire qu'ils paruſſent vouloir s'épargner réciproquement en combattant avec trop de négligence, on leur impoſoit la même peine. On ne faiſoit pas meilleur quartier à ceux qui, après avoir eu l'excluſion pour les jeux, ne laiſſoient pas d'y paroître, ne fût-ce que pour réclamer une palme qu'ils prétendoient leur appartenir, quoiqu'ils l'euſſent gagnée ſous un nom emprunté.

La ſéverité des aganothetes grecs à châtier les fautes ou la prévarication des athletes, ſe faiſoit extrêmement redouter de ceux qui vouloient ſe donner en ſpectacle dans les jeux publics ; & lorſque les courtiſans de Néron l'exhorterent de paroître aux jeux olympiques pour y diſputer le prix de la muſique, il leur donna pour excuſe la crainte qu'il avoit des *maſtigophores* ; mais pour s'en délivrer, il eut d'abord ſoin de gagner leurs bonnes graces, & plus encore de corrompre tout enſemble ſes juges & ſes antagoniſtes à force d'honnêtetés & de préſens. C'eſt par ce moyen qu'il vint à bout de ſe délivrer de la juſte appréhenſion que lui inſpiroit ſa foibleſſe. Suétone nous apprend cette anecdote : *Quàm autem trepidè anxiè que certaverit*, dit-il en parlant de cet empereur, *quantâ adverſariorum æmulatione, & quo metu judicum, vix credi poteſt. Adverſarios ſi qui arte præcellerint, corrumpere ſolebat ; judices autem*, priùſquam inciperet, *reverendiſſimè alloquebatur.*

Il eſt donc vrai qu'on puniſſoit les athletes qui corrompoient leurs adverſaires par argent, & les concurrens qui s'étoient laiſſé corrompre ; mais quel agonothete eût oſé ſévir contre Néron ! On ne pend point un homme qui a cent mille écus de rente, dit à l'oreille du maréchal de Villars un partiſan dont il vouloit faire juſtice, pour s'être enrichi dans la campagne du plus pur ſang des peuples ; & en effet il ne fut point pendu. (*D. J.*)

MASTILLY, ſ. m. (*Comm.*) meſure dont on ſe ſert à Ferrare, ville d'Italie, pour les liquides. Le *maſtilly* contient huit ſechys. *Voyez Dictionnaire de Commerce.*

MASTIQUER, (*Gram.*) c'eſt unir par le maſtic. *Voyez l'article* MASTIC.

MASTOIDE, adj. *en Anatomie*, eſt la même choſe que *mamillaire*. *Voyez* MAMILLAIRE.

Le mot vient du grec μαζος, *mamelle*, & de ειδος, *image*, figure.

MASTOÏDE ſe dit auſſi des apophyſes du corps qui reſſemblent à des mamelles, & qui naiſſant d'une baſe large, ſe terminent par une extrémité obtuſe.

MASTOIDIEN, adj. *en Anatomie*, ſe dit en différentes parties relatives à l'apophyſe maſtoïde. *Voyez* MASTOÏDE.

Le trou *maſtoïdien* poſtérieur eſt celui qui eſt le plus remarquable de tous ceux qui s'obſervent à la partie poſtérieure de l'apophyſe maſtoïde.

Le muſcle *maſtoïdien* antérieur, *voyez* STERNO-DEÏDO-MASTOÏDIEN.

Le muſcle *maſtoïdien latéral*, *voyez* COMPLEXUS.

Le muſcle *maſtoïdien* poſtérieur, *voyez* SPLENIUS.

MASTOU, ſ. m. (*Péche.*) ce terme eſt uſité dans l'amirauté de Bretagne. Ce ſont de petites planches d'un pié en quarré ; on y a pratiqué en-deſſus un rebord qui ſuit les contours & marque la forme du pié, & ajuſté deux barres en croix qui traverſent d'un angle à l'autre. On affermit cette machine ſous le pié avec une courroie de cuir ou de corde, à-

peu-près comme les ſauvages du Canada attachent ſous leurs piés leurs raquettes pour aller ſur la neige. Avec ces *maſtous*, les pêcheurs parcourent librement les fonds vaſeux ſans enfoncer ; ils ſe ſoutiennent en même tems avec leurs fouannes qu'ils ont à leurs mains.

MASTRICHT *ou* MAESTRICHT, (*Géog.*) ancienne, grande, belle & forte ville des Pays bas. Elle eſt enclavée d'un côté de la Meuſe dans l'évêché de Liege & le comté de Vroenhove, de l'autre côté de la même riviere, elle eſt enclavée dans le pays de Fanquemont, & dans le comté de Gronſvelt, fief de l'empire.

Le nom latin de *Maſtricht* eſt *Trajectum ad Moſam*, & c'eſt ce que ſignifie en flamand *Maeſtricht*, parce que la Meuſe s'appelle *Maes* dans cette langue, & que le mot *Trajectum* a été corrompu en *Treictum* ou *Trictum* ; auſſi Monſtrelet l'appelle-t-il en françois *la ville de Treet*. *Maſtricht* ſignifie donc *trajet ſur la Meuſe*, & les Romains l'appelloient *Trajectum ſuperius*, Trajet ſupérieur, pour la diſtinguer de *Trajectum inferius*, qui eſt *Utrecht* ſur un bras du Rhin.

Maſtricht eſt une ville fort ancienne, qui étoit autrefois compriſe dans le royaume d'Auſtraſie. Pendant long-tems elle n'a reconnu d'autre ſouverain que l'empereur ; enſuite les ducs de Brabant poſſederent cette ſeigneurie, que les évêques de Liege leur diſputerent : enfin l'Eſpagne la céda aux états généraux par le traité de Munſter.

Elle a éprouvé pluſieurs fois les malheurs de la guerre, & a ſoutenu ſix ſieges conſidérables depuis 1579 juſqu'à ce jour. Louis XIV. la prit en 1673, & la rendit en 1678 aux Provinces-Unies par le traité de Nimegue.

C'eſt une des plus fortes places, & la principale clé de la république ſur la Meuſe. Elle eſt gouvernée conjointement par leurs hautes-puiſſances & par l'évêque de Liege ; mais leurs hautes-puiſſances y ont une juriſdiction prééminente. On compte 12 à 13 mille habitans dans cette ville, ſans y comprendre la garniſon, dont les états généraux ont ſeuls le droit. *Maſtricht* eſt ſur la Meuſe, qui la ſépare en deux parties ; l'une qu'on nomme proprement *Maſtricht* ſur la rive gauche de cette riviere, & l'autre *Wick* ſur la rive droite. Sa diſtance eſt à 5 lieues N. E. de Liege, 6 E. d'Aix-la-Chapelle, 22 E. de Bruxelles, 19 S. O. de Cologne. *Long.* 23. 20. *lat.* 50. 50. (*D. J.*)

MASULIPATAN, (*Géog.*) petite ville mal bâtie, mais très-peuplée, des Indes, ſur la côte de Coromandel dans les états du mogol. Ses toiles peintes ſont les plus eſtimées de toutes celles de l'orient. Il s'y fait un commerce prodigieux, & pluſieurs nations d'Europe y ont des comptoirs. La chaleur y eſt cependant inſupportable au mois d'Août, de Mai & de Juin. Les habitans ne mangent d'aucune choſe qui ait vie, ce qui joint à la grande fertilité du pays, fait que tout y eſt preſque pour rien. *Maſulipatan* eſt à l'embouchure de la Criſna, à environ 80 lieues de Golconde. *Long.* 99. *lat.* 16. 30.

MAT, adj. (*Art. mech.*) il ſe dit des métaux dont on a laiſſé la ſurface ſans éclat, en ne la bruniſſant pas. Il y a des ſubſtances naturellement *mattes*, & qui ceſſent de l'être par art ; il y en a qui ſont éclatantes & qu'on *amattit* ; il y en a qu'on ne peut faire briller, d'autres qu'on ne peut empêcher de briller : on dit auſſi des couleurs qu'elles ſont *mattes*, lorſqu'elles n'ont aucun luiſant ; telles ſont la terre d'ombre & le maſſicot. Un tableau ſeroit *matte*, ſans le vernis & ſans l'huile dont on délaye les couleurs.

MAT, adj. & ſubſt. (*Jeu d'échecs.*) il ſe dit du coup qui finit la partie, le roi étant mis en priſe d'une piece, & ne pouvant où ſe remuer du tout ; alors le *mat* eſt étouffé, ou ſe remuer ſans ſe mettre en priſe où de la même piece ou d'une autre : ſi un joueur donne échec au roi, & que cet échec *matte*, ſans que le joueur s'en ſoit apperçu, on dit que le *mat eſt aveugle*.

MAT & MATS, ſ. m. (*Marine.*) groſſes & longues pieces de bois arrondies qui s'élevent preſque perpendiculairement ſur le vaiſſeau, pour porter les vergues & les voiles. Le *mât* de beaupré doit être excepté de cette regle, puiſqu'il eſt pointé à l'avant ſous un angle d'environ 45 degrés. Les *mâts* ſont fortifiés & ſoutenus par des manœuvres qui ſont les aubans & les étais. Les *mâts* majeurs ſont les quatre *mâts* qui s'élevent immédiatement ſur le pont.

Les grands vaiſſeaux ont quatre *mâts* ; ſavoir, un vers la poupe, qu'on appelle *mât d'artimon* (*Mar. Pl. 1.* coté *W.*) ; le ſecond au milieu, nommé *grand mât* coté *X* ; le troiſieme vers la proue, on l'appelle *mât de miſaine*, ou *mât d'avant*, coté *Y* ; le quatrieme ſe nomme *mât de beaupré* coté *Z* : on ajoute quelquefois à ces quatre *mâts* un cinquieme, c'eſt un double artimon. *Voyez* auſſi ces mêmes *mâts* dans la *deuxieme figure de la premiere Planche*, *coté 38. 60. 96. & 14.*

Chaque *mât* eſt diviſé en deux ou trois parties ou briſures, qui portent auſſi le nom de *mât*, & qu'on diſtingue vers le tenon, depuis les barres de hune juſqu'aux chouquets, qui ſont les endroits où chaque *mât* eſt aſſemblé avec l'autre ; car le chouquet affermit la briſure par en-haut, & par en-bas elle eſt liée & entretenue par une clé ou groſſe cheville de fer, forgée à quatre pans. Le *mât* qui eſt enté ſur le *mât* d'artimon, s'appelle *mât de perroquet d'artimon*, ou ſimplement *perroquet d'artimon*, *perroquet de foûle* ou *perroquet de fougue*. Le *mât* qui eſt enté ſur le grand *mât*, ſe nomme le *grand mât de hune*, & on nomme le *grand mât de perroquet*, ou ſimplement *perroquet*, celui qui eſt enté ſur celui-ci. On donne le nom de *mât de hune d'avant* au *mât* qui eſt enté ſur le *mât* de miſaine, & le *mât* qui eſt enté ſur ce *mât* de hune, s'appelle *mât de perroquet de miſaine*, *de perroquet d'avant*, ou ſimplement *perroquet de miſaine*, de même que la voile qui y eſt attachée ; enfin *mât de perroquet de beaupré*, ou ſimplement *perroquet de beaupré*, *tourmentin* & *petit beaupré* ſont les noms du *mât* qui eſt enté ſur le beaupré. *Voyez* MARINE, *Pl. I. fig. 1. & fig. 2.*

Les *mâts* des plus grands vaiſſeaux ſont ſouvent de pluſieurs pieces ; & outre le ſoin qu'on prend de les bien aſſembler, on les ſurlie encore avec de bonnes cordes, & on y met des jumelles pour les renforcer. *Voyez* JUMELLES. On les peint auſſi aſſez ſouvent par le bas, & on les frotte de goudron, ſur-tout par le haut, au-tour des hunes & de tout le toît, afin de les conſerver : leurs piés de même que les tours ſont taillés en exagone ou octogone.

Le grand *mât* eſt poſé à-peu-près au milieu du vaiſſeau dans l'endroit où ſe trouve la plus grande force du bâtiment. Le *mât* d'artimon eſt éloigné autant qu'il eſt poſſible de celui-ci, afin de donner à ſa voile la plus grande largeur, pourvu qu'il y ait cependant aſſez d'eſpace pour manœuvrer aiſément derriere ce *mât*, & pour faire jouer la barre du gouvernail. Pour avoir une regle à cet égard qui conſerve tous ces avantages, les conſtructeurs partagent toute la longueur du vaiſſeau en cinq parties & demie, & placent ce *mât* entre la premiere partie & la ſeconde, à prendre de l'arriere à l'avant. Cette même regle ſert pour placer le *mât* de miſaine, & cette place eſt à la cinquieme partie de la longueur, à prendre de l'avant à l'arriere. Le pié de ce *mât* ne porte pas ſur le plafond, à cauſe de la rondeur de l'avant qui l'en empêche, mais il eſt poſé ſur l'aſſemblage de l'étrave & de la quille. Comme le *mât* de beaupré eſt entierement

ment hors du vaiſſeau, ſa place n'eſt point fixée. *Voyez* BEAUPRÉ. Dans leur poſition le grand *mât* & le *mât* d'artimon penchent un peu vers l'arriere, afin de faire carguer le vaiſſeau par-là, & de le faire mieux venir au vent.

La regle qu'on ſuit généralement pour les proportions des *mâts*, eſt de leur donner autant de piés de hauteur, qu'il y en a en deux fois la largeur & le creux du vaiſſeau: ainſi 30 piés de large & 10 piés de creux qui font 40 piés, étant doublés, on a 80 piés pour la hauteur du grand *mât*, qui eſt le plus haut parce qu'il eſt placé où eſt la plus grande force du vaiſſeau, & où il peut le plus contribuer à l'équilibre. Les autres *mâts* ſont plus bas que celui-ci. Le *mât* de miſaine eſt ordinairement d'une dixieme partie plus court que le grand *mât*. La hauteur de celui d'artimon n'a que les trois quarts de celle du grand *mât*, & la hauteur du *mât* de beaupré eſt égale aux trois huitiemes de la longueur du vaiſſeau. On proportionne auſſi l'épaiſſeur des *mâts* au creux du vaiſſeau. On leur donne un pié d'épaiſſeur dans l'étembraie, par chaque ſix piés de creux qu'a le bâtiment, & on donne à l'épaiſſeur du toît les trois quarts de celle du *mât* dans l'étembraie. A cet endroit les *mâts* ſont un peu plus épais qu'au-deſſous, à cauſe des manœuvres qui y paſſent.

A l'égard de l'épaiſſeur des *mâts* de hune, on la regle ſur celle des tours des *mâts* ſur leſquels ils ſont entés, & cette regle conſiſte à leur donner les cinq ſixiemes parties.

Enfin, pour ne rien omettre d'eſſentiel dans cet article, j'ajoute que les hauts *mâts*, en y comprenant les bâtons des pavillons, ſe mettent bas par les trous d'entre les barres de hune de devant, & que les Anglois les baiſſent par derriere, quoique cela ſoit plus difficile. C'eſt à un maître de vaiſſeau d'Enchuiſe, nommé Krein Wouterz, qu'on doit la maniere d'attacher ainſi les *mâts* pour les amener quand on veut, & pour les remettre de même avec une égale facilité. On mâte un vaiſſeau en enlevant les *mâts* avec des machines à mâter, des grues, des alleges; & quoiqu'ils ſoient déja arborés, on ne laiſſe pas quelquefois de les changer de place, en coupant les étanbraies, en ſe ſervant de coins pour les repouſſer, & en les tirant par le moyen des étais & des galaubans.

Les plus beaux *mâts* viennent de Norvege ou de Biſcaye. On en tire auſſi du mont Liban & de la mer Noire, qui ſont eſtimés.

Voici un détail particulier de la poſition des *mâts* & de leurs proportions, tiré de l'architecture navale, que j'ai citée en pluſieurs endroits.

Le milieu du diametre du grand *mât* eſt placé en arriere du milieu du vaiſſeau de 5 lignes $\frac{1}{2}$ par pié de la longueur totale.

Le devant du *mât* d'artimon eſt placé entre la cinquieme & ſixieme parties de la longueur totale.

Il y a des conſtructeurs qui placent l'avant du grand *mât* plus à l'arriere qu'au milieu, d'autant de fois 4 lignes qu'il y a de piés dans cette longueur.

Exemple pour un vaiſſeau de 74 canons.

Longueur de l'étrave à l'étambort, 154 piés 8 pouces multipliés par 4 lignes, produit 4 piés 8 pouces 6 lignes 8 points.

A l'égard de la longueur du grand *mât*, pour les vaiſſeaux depuis le premier juſqu'au quatrieme rang, on lui donne 2 fois $\frac{1}{2}$ la plus grande largeur du vaiſſeau. Pour les vaiſſeaux du cinquieme rang, on ajoute 3 piés à la longueur ci-deſſus, & 6 piés pour les frégates qui n'ont qu'un pont. Exemple: le maître bau a 42 piés, la longueur du grand *mât* ſera donc de 105 piés. Pluſieurs conſtructeurs prennent, pour avoir la longueur du grand *mât*, deux fois la longueur du maître bau, à quoi ils ajoutent le creux; ce qui fait la même choſe que ſi l'on ſuivoit la méthode précédente, quand le creux eſt égal à la moitié de la largeur. Le plus grand diametre d'un *mât* eſt au premier pont, où on lui donne autant de pouces que le $\frac{1}{3}$ de la plus grande longueur du *mât* a de piés. Exemple.

Le grand *mât* a de longueur 105 piés.

Le $\frac{1}{3}$ de 105 eſt de 35 piés.

Ainſi le plus grand diametre du grand *mât* de ce vaiſſeau, aura 35 pouces, ou 2 piés 11 pouces.

Le plus petit diametre du grand *mât* eſt au bout, où ſe place le chouquet, & il a en cet endroit les $\frac{2}{3}$ du grand diametre.

Le diametre du grand *mât* étant de deux piés onze pouces,

Le petit diametre ſera d'un pié onze pouces quatre lignes.

D'autres conſtructeurs trouvent le grand diametre en prenant deux fois la largeur du vaiſſeau, & une fois le creux; ils diviſent cette ſomme par trois, & le nombre du quotient indique le diametre du *mât* en pouces, ce qui revient à ce qu'on a dit plus haut.

Exemple. Largeur, 43 piés. Doublée, 86 piés. Creux, 21 piés. Total, 107 piés.

Ce total 107 piés eſt la longueur du grand *mât* qu'il faut diviſer par trois; il vient au quotient 35 $\frac{2}{3}$, ce qui indique que le grand *mât* doit avoir 35 pouces 8 lignes de diametre au niveau du premier pont.

Le thon qui eſt la partie du *mât* compriſe depuis le chouquet juſqu'aux barres de hune, a de longueur $\frac{1}{3}$ de celle du *mât*.

Exemple. La longueur du grand *mât* eſt de 105 piés diviſés par 9.

Le quotient qui indique la longueur du thon, eſt de 11 piés 8 pouces.

Méthodes pour trouver les diametres moyens entre le plus grand & le plus petit.

On trouve les diametres moyens entre le plus grand qui eſt au premier pont, & le plus petit qui eſt au chouquet, en tirant la ligne *A B* égale au grand diametre.

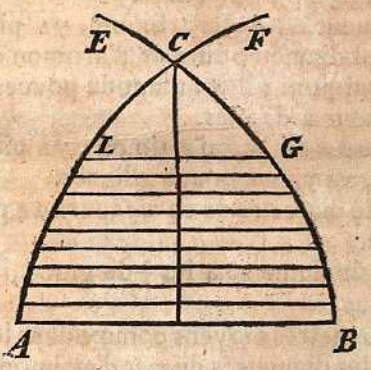

Le compas ouvert de *A B*, décrivez de *A* l'arc *B E*, & du point *B* l'arc *A F*; ces deux arcs ſe couperont au point *C*; de ce point abaiſſez une perpendiculaire à la ligne *A B*; tracez enſuite parallelement à *A B*, la ligne *L G*, égale au plus petit diametre; de façon qu'elle touche par ſes extrémités les deux arcs *A F* en *B E*; diviſez la longueur du *mât* en un certain nombre de parties égales, en 9 ſi l'on veut; partagez de même ſur votre figure, la diſtance compriſe entre les lignes qui marquent les diametres, en autant de parties égales que vous voudrez, 9 par exemple, par des lignes paralleles également éloignées les unes des autres, & ces lignes vous indiqueront les diametres moyens entre le plus grand *A B*, & le plus petit *L G*; ainſi la diſtance compriſe entre *A B* & *L G* eſt partagée en 9 parties égales: & qu'on ait partagé de même la longueur du *mât* en 9 parties égales, la premiere parallele après *A B* ſera le diametre du *mât* à la premiere diviſion; la deuxieme parallele ſera le diametre du *mât* à la deuxieme diviſion, *&c.*

Le *mât* de miſaine ſe place ſur l'extrémité du brion, ſon diametre en arriere ; par cette poſition ſon avant eſt à-peu-près à la dixieme partie de la longueur totale.

La longueur du *mât* de miſaine eſt égale à celle du grand *mât*, moins le thon du même grand *mât*.

La longueur du grand *mât* eſt de 105 piés, dont il faut ſouſtraire la longueur du thon de 11 piés 8 pouces.

Reſte pour la longueur totale du *mât* de miſaine 93 piés 4 pouces.

Son grand diametre ſe prend comme celui du grand *mât* au premier pont ; il eſt égal à autant de pouces que le $\frac{1}{3}$ de la longueur a de piés.

Longueur du *mât* de miſaine, 93 piés 4 pouces, dont le $\frac{1}{3}$ eſt 31 piés 1 pouce 4 lignes ; ce qui donne pour le diametre du *mât* de miſaine à ſon gros bout 31 pouces 1 ligne 4 points.

Son diametre au petit bout, à l'endroit du chouquet, eſt les deux tiers du grand diametre, 31 pouces 1 ligne 4 points, dont les deux tiers ſont 20 pouces 8 lignes 10 points.

Connoiſſant le plus grand & le plus petit diametre, on aura les diametres moyens en opérant comme pour le grand *mât*.

Mais pluſieurs conſtructeurs trouvant que par cette méthode le *mât* de miſaine eſt trop foible, ſe contentent de faire ſon diametre de 2 pouces plus petit que celui du grand *mât*.

On aura la place du *mât* d'artimon, en portant depuis la perpendiculaire de la rablure de l'étambot en avant, les $\frac{1}{3}$ de la plus grande largeur du vaiſſeau ſur la ligne du premier pont, ayant ſoin de mettre ſon épaiſſeur en avant.

Le *mât* d'artimon a ſa carlingue ou ſon pié ſur le premier pont, & il finit vis-à-vis la grande hune : ſi l'on ôte du grand *mât* ſa partie qui eſt dans la calle & ſon thon, on aura donc la longueur du *mât* d'artimon.

Grand *mât*, 105 piés, dont il faut ôter le thon & le creux, 32 piés 8 pouces.

Longueur du *mât* d'artimon, 72 piés 4 pouces. Le grand diametre du *mât* d'artimon eſt au niveau du ſecond pont ; il a autant de pouces que le $\frac{1}{3}$ de ſa longueur a de piés.

Longueur du *mât* d'artimon, 72 piés 4 pouces ; le tiers, 24 piés 1 pouce 4 lignes.

Ainſi le diametre de ce *mât* aura 24 pouces 1 ligne 4 points.

Le petit diametre a les $\frac{2}{3}$ du grand, 16 pouces 10 points $\frac{2}{3}$.

Les diametres moyens comme dans les précédens, ou bien les diametres du *mât* d'artimon, ſont les $\frac{2}{3}$ de celui du grand *mât*.

La carlingue ou le couſſin du *mât* de beaupré, eſt au premier pont ; il eſt placé à trois ou quatre pouces du *mât* de miſaine. Ainſi le pié du *mât* de beaupré eſt ſouvent très-peu éloigné du *mât* de miſaine ; il porte ſur un couſſin de 25 à 26 pouces de haut ; ſa pointe, à 35 degrés ou à-peu-près, paſſe ſous le bau qui ſert de ſeuils aux portes de proue, & va paſſer à un pouce & demi ou deux pouces du bout de l'étrave, à laquelle il ne doit jamais toucher, de peur que dans les mouvemens de tangage, il n'ébranlât cette piece ſur laquelle toutes les parties de l'avant ſont aſſemblées.

Néanmoins il y en a qui font porter le beaupré ſur la contre-étrave & ſur la moitié de l'étrave en-dedans ; l'autre moitié en-dehors ne touche à rien, y ayant ordinairement un pouce ou un pouce & demi de jour entre le bout extérieur de l'étrave & le beaupré. On obſervera que le pié du beaupré a une dent, pour l'empêcher de tomber de deſſus ſon couſſin.

La longueur du beaupré eſt égale à une fois & demie le maître bau.

Longueur du maître bau, 42 piés.

Longueur du beaupré, 63 piés.

Son grand diametre ſe meſure vis-à-vis le bout de l'étrave ; & pour l'avoir, on prend une moyenne proportionnelle entre le grand diametre du grand *mât*, & le diametre du *mât* de miſaine.

Le petit diametre eſt égal à demi du grand.

Diametre du grand *mât*, 35 pouces.

Diametre du *mât* de miſaine, 31 pouces une ligne quatre points.

Le total de ces deux eſt 66 pouces une ligne quatre points ; donc le grand diametre du beaupré eſt 33 pouces & huit points ; & le diametre du petit bau, 16 pouces 6 lignes 4 points.

MAT *d'un brin*, (*Marine.*) c'eſt un *mât* fait d'un ſeul arbre. Le beaupré & les *mâts* de hune ſont d'une ſeule piece.

Mât forcé, *mât* qui a ſouffert un effort & qui eſt en danger de ſe rompre dans l'endroit où il eſt endommagé.

Mât jemellé, *jumellé*, *reclanpé* ou *renforcé*. Mât fortifié par des jumelles ou pieces de bois liées tout au tour avec des cordes, de diſtance en diſtance, pour empêcher qu'il n'éclate & ne rompe.

MATACA, (*Géog.*) ou MATANCA, baie ſur la côte ſeptentrionale de l'île de Cuba en Amérique, entre la baie de la Havane & le vieux détroit de Bahama. Les flottes des gallions y viennent ordinairement faire de l'eau, en retournant en Eſpagne. C'eſt auſſi là que Pieter Hein amiral de Hollande les attaqua en 1627, les prit, & enrichit ſon pays des richeſſes dont ils étoient chargés. La baie de *Mataca* eſt à 14 lieues de la Havane. *Long.* 296. *lat.* 25. (*D. J.*)

MATACON, ſ. m. (*Gram. Hiſt. nat.*) eſpece de noiſette dont on fait du pain à Madagaſcar.

MATADORS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nommoit en 1714, une compagnie de deux cent hommes que leverent ceux de Barcelone qui refuſerent opiniatrement de reconnoître le roi Philippes V. pour leur ſouverain : le but de l'établiſſement de cette milice, ou de ces brigands, étoit de maſſacrer tous ceux de leurs concitoyens qui favoriſoient le parti de ce prince.

MATADORS, (*jeu*) au jeu de quadrille ſont les premiers atous de chaque couleur, comme l'as de pique, l'as de trefle & le deux de pique ou de trefle en noir, & le ſept de cœur ou de carreau en rouge. Quoique à proprement parler il n'y ait que trois *matadors*, on ne laiſſe pas de donner auſſi ce nom à toutes les triomphes qui ſuivent ſans interruption ces trois premiers *matadors* ; & lorſqu'elles leur ſont jointes ainſi, on les paye comme eux.

MATAFIONS, ſ. m. (*Marine.*) ce ſont des petites cordes ſemblables à des aiguillettes, dont on ſe ſert pour attacher les moindres pieces.

MATAGARA, (*Géog.*) montagne d'Afrique dans la province de Cutz, au royaume de Fez. Cette montagne qui eſt très-haute & très-eſcarpée, n'eſt éloignée de Tezar que de deux lieues. Des Bérébéres d'entre les Zénetes l'habitent, & ne paient aucun tribut au roi de Fez, ni au gouverneur de Tezar. Marmol dit que ces Bérébéres n'ont pu jamais être ſoumis par la force des armes ; qu'ils cultivent beaucoup de vignes, qu'ils recueillent quantité de blé, & nourriſſent force troupeaux dans cette montagne. Il ne faut pas la confondre avec le mont *Matagara*, qui eſt dans le royaume de Trémecen ; cette derniere montagne n'apporte, par ſa froideur, que de l'orge & des carrogues. (*D. J.*)

MATAGASSE, (*Hiſt. nat.*) *Voyez* PIE GRIECHE.

MATAGESSE, (*Hiſt. nat.*) *Voyez* PIE GRIECHE.

MATALONI, (*Géog.*) petite ville moderne du royaume de Naples, dans la terre de labour, avec titre de duché. C'eſt preſque l'endroit où étoit *Galatia*, colonie de Sylla ſur la voie appienne. Elle eſt à 4 milles de Caſerte au N. & à 8 milles d'Averſes. (*D. J.*)

MATAMORS, (*Hiſt. mod. Econom.*) c'eſt ainſi que l'on nomme des eſpeces de puits ou de cavernes faites de main d'hommes, & taillées dans le roc, dans leſquelles les habitans de pluſieurs contrées de l'Afrique ſerrent leur froment & leur orge, comme nous faiſons dans nos greniers. On aſſure que les grains ſe conſervent pluſieurs années dans ces magaſins ſouterreins, qui ſont diſpoſés de maniere que l'air peut y circuler librement, afin de prévenir l'humidité. L'entrée de ces conduits eſt étroite, ils vont toujours en s'élargiſſant, & ont quelquefois juſqu'à 30 piés de profondeur. Lorſque les grains ſont parfaitement ſecs, on bouche l'entrée avec du bois que l'on recouvre de ſable.

MATAN, (*Géog.*) *ou* MACTAN; iſle de l'océan oriental, & l'une des Philippines : les habitans ont ſecoué le joug des Eſpagnols, & ont recouvré leur liberté. Ce fut dans cette île que Magellan fut tué en 1501, preſque en y débarquant. (*D. J.*)

MATANCE, BAIE DE (*Géog.*) *baia de Matança;* grande baie de l'île de Cuba ſur la côte ſeptentrionale, à 14 lieues à l'eſt de la Havane, & de la pointe d'Itaque; cette baie a 2 lieues de large.

Matanca veut dire *tuerie*, les Eſpagnols ont apparemment dépeuplé les habitans de ces cantons, par leurs maſſacres. (*D. J.*)

MATAPAN, PROMONTOIRE DE (*Géog.*) promontoire de la Morée, dans la partie méridionale, entre le golfe de Cochinchine à l'orient, & le golfe de Coton à l'occident. De tous les promontoires de la Morée, celui de *Matapan* avance le plus dans la mer. On l'appelloit autrefois *promontorium tænarium*; & c'eſt dans les entrailles de ce promontoire que ſe trouve l'entrée de Ténare, dont l'ouverture affreuſe a donné lieu aux poëtes de dire que c'étoit la gueule de l'enfer. (*D. J.*)

MATARA, ſ. m. (*Com.*) meſure pour les liquides, dont on ſe ſert en quelques lieux de Barbarie. Le *matara* de Tripoli eſt de 42 rotolis. *Voyez* ROTOLI, *Diction. de comm.*

MATARAM, (*Géog.*) empire compoſé de pluſieurs provinces, dans la partie orientale de l'île de Java. Ces provinces ſont au nombre de douze, gouvernées par des vice-rois; mais ces vice-rois eux-mêmes ne paroiſſent qu'en poſture de miſérables eſclaves devant l'empereur, dont le pouvoir eſt abſolu.

Les voyageurs nous diſent que ce prince a un grand nombre de concubines, dont il eſt toujours accompagné, entouré, ſervi & gardé. Ce ſont les plus belles filles de ſes états qu'on lui choiſit partout, & auxquelles on apprend l'exercice des armes, à chanter, à danſer & à jouer des inſtrumens.

Les tournois ſont à la mode dans l'empire du *Mataram;* les plus beaux ſe font devant le palais de l'empereur, & les cavaliers s'y préſentent à cheval, avec un bonnet à la javanoiſe ou bien en forme de turban, & une fine toile de coton qui regne autour du corps de la ceinture en-haut, car de la ceinture en bas, ils ſont tous nuds. Si-tôt que l'empereur arrive, on regarde attentivement ce qu'il porte ſur la tête; ſi c'eſt un turban, tout le monde en prend un & met ſon bonnet dans ſa poche; ſi c'eſt un bonnet, chacun en fait de même. Il me ſemble voir les ſinges de l'île de Robinſon Cruſoë, tantôt ſans bonnets, & tantôt avec des bonnets qu'ils avoient pris. (*D. J.*)

MATARAM, (*Géog.*) ville d'Aſie, autrefois capitale de l'empire de ce nom, dans l'île de Java. Elle ſeroit forte par ſa ſituation & les montagnes qui l'environnent, mais elle eſt tombée en ruine, depuis que le ſiége du royaume a été transferé ſur la fin du dernier ſiecle à Cartaſoura. *Long.* 129. *lat. mérid.* 7. 55. (*D. J.*)

MATARO, (*Géog.*) petite ville d'Eſpagne, dans la Catalogne, remarquable par ſes verreries; elle eſt ſur la Méditerranée, à 14 lieues S. O. de Gironne, 6 lieues N. E. de Barcelonne. *Long.* 20. 10. *lat.* 41. 31. (*D. J.*)

MATASSE, ſ. f. ſoies en pelotes, & non filées. Il ſe dit auſſi du coton.

MATATOU, ſ. m. (*terme de relation*) meuble des Caraïbes : c'eſt une eſpece de corbeille quarrée, plus ou moins grande, & qui n'a point de couvercle. Le fond en eſt plat & uni; les bords ont trois ou quatre pouces d'élévation, les coins ſont portés ſur quatre petits bâtons qui excedent de trois à quatre pouces la hauteur des bords; ils ſe terminent en boule, ou ſont coupés à quatre pans. Ils ſervent de piés au *matatou*, & s'enchâſſent dans les angles. On lui donne depuis huit juſqu'à douze pouces de hauteur, au-deſſous du fonds de *matatou*, pour l'élever de terre à cette hauteur. Le fonds & les côtés ſont travaillés d'une maniere ſi ſerrée, qu'on peut remplir d'eau le *matatou*, ſans craindre qu'elle s'écoule, quoique cette corbeille ne ſoit faite que de roſeaux ou de queue de lataniers.

Les *matatous* ſervent de plats aux Caraïbes; ils portent dans un *matatou* leur caſſave qu'ils font tous les jours, & qui eſt bien meilleure en ſortant de deſſus la platine, que quand elle eſt ſéche & roide. Ils mettent ſur un autre *matatou* la viande, les poiſſons, les crabes, en un mot leur repas avec un coui plein de pimentade, c'eſt-à-dire du ſuc de manioc bouilli, dans lequel ils ont écraſé quantité de piment avec du jus de citron. C'eſt là leur ſauce favorite pour toutes ſortes de viandes & de poiſſons; elle eſt ſi forte, qu'il n'y a guère que des Caraïbes qui puiſſent la goûter. (*D. J.*)

MATCOMECK, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que les Iroquois & autres ſauvages de l'Amérique ſeptentrionale donnent à un dieu qu'ils invoquent pendant le cours de l'hiver.

MATCOWITZ, (*Géog.*) petite ville forte de la haute-Hongrie, au comté de Scépus, ſur une montagne. Les impériaux la prirent en 1684. (*D. J.*)

MATÉ EN CARAVELLE, (*Marine*) c'eſt n'avoir que quatre mâts dans un vaiſſeau, ſans mâts de hune.

MATÉ EN CHANDELIER, c'eſt avoir les mâts fort droits & preſque perpendiculaires au fond du vaiſſeau.

MATÉ EN FOURCHES *ou* A CORNE; c'eſt porter à la demi-hauteur de ſon mât une corne qui eſt poſée en ſaillie ſur l'arriere, & ſur laquelle il y a une voile appareillée; deſorte que cette corne eſt une véritable vergue. Cette ſorte de mâture convient principalement aux yachts, aux quaiches, aux boyers & autres ſemblables bâtimens. *Voyez* MARINE, *Pl. XII. fig. 1. & Pl. XIII. fig. 2.*

MATÉ EN GALERE; c'eſt n'avoir que deux mâts, ſans mâts de hune.

MATÉ EN HEU, ſorte de mâture qui conſiſte à n'avoir qu'un mât au milieu du vaiſſeau, qui ſert auſſi de mât de hune avec une vergue qui ne s'appareille que d'un bord.

MATÉ EN SEMALE; c'eſt avoir au pié du mât un boute dehors au baleſton qui prend la voile de travers par ſon milieu. *Voyez* MARINE, *Pl. XIV. fig. 2.*

MATÉ, (*Diéte*) c'eſt du maïz cuit à l'eau juſqu'à ce que le grain s'ouvre; c'eſt la nourriture la plus ordinaire des Indiens du Pérou, qui le préfe-

rent au pain. Ils mangent auſſi du macha, qui n'eſt autre choſe que de l'orge rôti, juſqu'à ce qu'il ſe réduiſe en farine. Le maïz grillé de la même maniere ſe nomme *Cameha*.

MATELAS, ſ. m. la partie du lit ſur laquelle on étend les draps. C'eſt un grand & large couſſin de coutil, de toile de coton ou de toile, qui eſt remplie de laine ou de plume, & qui occupe toute l'étendue du lit.

MATELASSER, v. act. (*Gram.*) c'eſt rembourer de laine, de ſoie & de coton, & pour ainſi dire garnir de petits matelas.

MATELASSIER, ſ. m. (*Gram. art méchaniq.*) ouvrier qui carde la laine ou le coton, ou qui trie la plume deſtinée à des matelas, & qui fait auſſi les matelas & les ſommiers de crin ou d'autre matiere.

MATELOT, ſ. m. *vaiſſeau matelot, vaiſſeau ſecond*, (*Marine.*) Il y a deux ſortes de vaiſſeaux à qui on donne le nom de *matelot* : premierement, dans certaines armées navales, on aſſocie deux à deux les vaiſſeaux de guerre pour ſe prêter du ſecours mutuellement en cas de beſoin, & ces vaiſſeaux ſont *matelots* l'un de l'autre ; cette façon n'eſt pas ordinaire : ſecondement, dans toutes les armées navales, les officiers généraux qui portent pavillon, comme amiral, vice-amiral, & chaque commandant d'une diviſion ont chacun deux vaiſſeaux pour les ſecourir, l'un à leur avant appellé *matelot de l'avant*, & l'autre à leur arriere appellé *matelot de l'arriere ;* ou *ſecond de l'arriere.* Quelquefois quand l'amiral tient la mer, il n'y a que lui qui par prérogative ait deux vaiſſeaux ſeconds : & les autres pavillons n'en ont que chacun un.

MATELOT, ſ. m. (*Marine*) c'eſt un homme de mer qui eſt employé pour faire le ſervice d'un vaiſſeau. Ce qui regarde les fonctions, les engagemens, & les loyers & ſalaires des *matelots*, ſe trouvent dans l'ordonnance de 1681. *liv. II. tit. 7. & liv. III. tit. 4.*

Chaque *matelot* eſt obligé d'aller à ſon tour ſur l'ordre du capitaine, faire la ſentinelle ſur la hune pendant le jour, & on fait quelque gratification à celui qui découvre quelqu'une des choſes qu'il importe de ſavoir, comme vûe des terres, de vaiſſeau, *&c.*

Matelots gardiens. Il y en a huit entretenus ſur les vaiſſeaux du premier rang, ſix ſur ceux du ſecond rang, & quatre ſur ceux du quatrieme & cinquieme rang, deſquels gardiens il y en a toujours le quart qui ſont calfats ou charpentiers. Les *matelots gardiens* étant dans le port couchent à bord, & ſont diviſés pendant le jour pour le ſervice du port, en trois brigades égales.

MATELOT, (*Marine*) il eſt bon *matelot*, ſe dit d'un officier ou tout autre qui entend bien le métier de la mer, & qui ſait bien la manœuvre.

MATELOTAGE, ſ. m. (*Marine*) c'eſt le ſalaire des matelots.

MATELOTTE, ſ. f. (*Cuiſine*) maniere d'accommoder le poiſſon frais. Ce ragoût qui eſt fort à la mode dans les auberges ſituées ſur les bords de la riviere, ſe fait avec du ſel, du poivre, des oignons, des champignons & du vin.

MATER UN VAISSEAU, (*Marine*) c'eſt garnir un vaiſſeau de tous ſes mâts.

MATERA, (*Mythol.*) c'eſt un des ſurnoms de Minerve, à laquelle étoient conſacrées les piques, & en l'honneur de laquelle on en ſuſpendoit quelquefois autour de ſes autels & de ſes ſtatues. (*D. J.*)

MATERA, (*Géogr.*) ville du royaume de Naples, dans la terre d'Otrante, avec un évêché ſuffragant de Cirenza. Elle eſt ſur le Canapro, à 11 lieues S. O. de Bari, 13 E. de Cirenza, 14 N. O. de Tarente. *Long. 34. 18. lat. 40. 45.* (*D. J.*)

MATEREAU *ou* MATEREL, (*Marine*) c'eſt un petit mât ou un bout de mât.

MATERIALISTES, ſ. m. (*Théol.*) nom de ſecte. L'ancienne égliſe appelloit *matérialiſtes* ceux qui, prévenus par la Philoſophie qu'il ne ſe fait rien de rien, recouroient à une matiere éternelle ſur laquelle Dieu avoit travaillé, au-lieu de s'en tenir au ſyſteme de la création, qui n'admet que Dieu ſeul, comme cauſe unique de l'exiſtance de toutes choſes. *Voyez* MONDE & MATIERE.

Tertullien a ſolidement & fortement combattu l'erreur des *matérialiſtes* dans ſon traité contre Hermogene, qui étoit de ce nombre.

On donne encore aujourd'hui le nom de *matérialiſtes* à ceux qui ſoutiennent ou que l'ame de l'homme eſt matiere, ou que la matiere eſt éternelle, & qu'elle eſt Dieu ; ou que Dieu n'eſt qu'une ame univerſelle répandue dans la matiere, qui la meut & la diſpoſe, ſoit pour produire les êtres, ſoit pour former les divers arrangemens que nous voyons dans l'univers. *Voyez* SPINOSISTES.

MATÉRIAUX, *terme d'Architecture ;* ce ſont toutes les matieres qui entrent dans la conſtruction d'un bâtiment, comme la pierre, le bois & le fer. Latin, *materia*, ſelon Vitruve.

MATÉRIEL, ELLE, adj. (*Phyſ.*) ſe dit de tout ce qui appartient à la matiere ; ainſi on dit principe *matériel*, ſubſtance *matérielle*, &c. *Voyez* MATIERE.

MATERNEL, adj. (*Gramm.*) relatif à la qualité de mere. On dit l'amour *maternel*, la langue *maternelle.*

MATEUR, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt un ouvrier qui travaille aux mâts des vaiſſeaux, & qui ſait toutes les proportions qu'ils doivent avoir. La maniere de les placer, *&c.*

MATHÉMATICIEN, ENNE, (*Mathémat.*) ſe dit d'une perſonne verſée dans les Mathématiques. *Voyez* MATHÉMATIQUES & GÉOMETRIE, *p. 630. du VII. vol. col. 1.*

MATHÉMATIQUE, *ou* MATHÉMATIQUES, ſ. f. (*ordre encyclop. entend., raiſon, philoſophie ou ſcience, ſcience de la nature, Mathématiques.*) c'eſt la ſcience qui a pour objet les propriétés de la grandeur entant qu'elle eſt calculable ou meſurable. *Voyez* GRANDEUR, CALCUL, MESURE, *&c.*

Mathématiques au pluriel eſt beaucoup plus uſité aujourd'hui que *Mathématique* au ſingulier. On ne dit guere la *Mathématique*, mais les *Mathématiques.*

La plus commune opinion dérive le mot *Mathématique* d'un mot grec, qui ſignifie *ſcience ;* parce qu'en effet, on peut regarder, ſelon eux, les *Mathématiques*, comme étant la ſcience par excellence, puiſqu'elles renferment les ſeules connoiſſances certaines accordées à nos lumieres naturelles ; nous diſons à *nos lumieres naturelles*, pour ne point comprendre ici les vérités de foi, & les dogmes théologiques. *Voyez* FOI & THÉOLOGIE.

D'autres donnent au mot *Mathématique* une autre origine, ſur laquelle nous n'inſiſterons pas, & qu'on peut voir dans l'*hiſtoire des Mathématiques* de M. Montucla, *pag. 2. & 3.* Au fond, il importe peu quelle origine on donne à ce mot, pourvu que l'on ſe faſſe une idée juſte de ce que c'eſt que les *Mathémathiques.* Or cette idée eſt compriſe dans la définition que nous en avons données ; & cette définition va être encore mieux éclaircie.

Les *Mathémathiques* ſe diviſent en deux claſſes ; la premiere, qu'on appelle *Mathématiques pures*, conſidere les propriétés de la grandeur d'une maniere abſtraite : or la grandeur ſous ce point de vûe, eſt ou calculable, ou meſurable : dans le premier cas, elle eſt repréſentée par des nombres ; dans le ſecond, par l'étendue : dans le premier cas les *Mathémati-*

ques pures s'appellent *Arithmétiques ;* dans le ſecond, *Géométrie. Voyez* les mots ARITHMÉTIQUE & GEOMÉTRIE.

La ſeconde claſſe s'appelle *Mathématiques mixtes;* elle a pour objet les propriétés de la grandeur concrete, en tant qu'elle eſt meſurable ou calculable ; nous diſons *de la grandeur concrete*, c'eſt-à-dire, de la grandeur enviſagée dans certains corps ou ſujets particuliers. *Voyez* CONCRET.

Du nombre des *Mathématiques* mixtes, ſont la Méchanique, l'Optique, l'Aſtronomie, la Géographie, la Chronologie, l'Architecture militaire, l'Hydroſtatique, l'Hydraulique, l'Hydrographie ou Navigation, *&c. Voyez* ces mots. *Voyez* auſſi le ſyſtème figuré des connoiſſances humaines, qui eſt à la tête de cet ouvrage, & l'explication de ce ſyſtème, immédiatement à la ſuite du diſcours préliminaire ; toutes les diviſions des *Mathématiques* y ſont détaillées, ce qui nous diſpenſe de les rappeller ici.

Nous avons pluſieurs cours de *Mathématiques ;* le plus eſtimé eſt celui de M. Wolf, en 5. vol. *in*-4°. mais il n'eſt pas exempt de fautes. *Voyez* COURS & ÉLEMENS DES SCIENCES. A l'égard de l'hiſtoire de cette ſcience, nous avons à préſent tout ce que nous pouvons deſirer ſur ce ſujet, depuis l'ouvrage que M. de Montucla a publié en deux volumes *in*-4°. ſous le titre d'*hiſtoire des Mathématiques*, & qui comprend juſqu'à la fin du xvij^e. ſiecle.

Quant à l'utilité des *Mathématiques*, *voyez* les différens articles déja cités ; & ſur-tout les *article* GEOMÉTRIE & GEOMETRE. (*A*)

Nous dirons ſeulement ici, que ſi pluſieurs écrivains ont voulu conteſter aux *Mathématiques* leur utilité réelle, ſi bien prouvée par la préface de l'hiſtoire de l'académie des Sciences, il y en a eu d'autres qui ont cherché dans ces ſciences des objets d'utilités frivoles ou ridicules. On peut en voir un léger détail dans l'*hiſtoire des Mathématiques* de M. Montucla, *tome I. p. 37. & 38.* Cela me rappelle le trait d'un chirurgien, qui, voulant prouver la néceſſité que les Chirurgiens ont d'être lettrés, prétend qu'un chirurgien qui n'a pas fait ſa rhétorique, n'eſt pas en état de perſuader à un malade de ſe faire ſaigner lorſqu'il en a beſoin.

Nous ne nous étendrons pas ici davantage ſur ces différens ſujets, non plus que ſur les différentes branches des *Mathématiques*, pour ne point répéter ce que nous avons déja dit, ou ce que nous dirons ailleurs. *Voyez* auſſi l'*article* PHYSICO-MATHÉMATIQUES.

Différentes branches des *Mathématiques* ſe diviſent encore en ſpéculatives & pratiques. *Voyez* ASTRONOMIE, GEOMÉTRIE, *&c.* (*O*)

MATHEMATIQUE, adj. ſe dit de ce qui a rapport aux opérations, ou aux ſpéculations *mathématiques;* ainſi on dit un calcul *mathématique*, une démonſtration *mathématique*, &c. *Voyez* DEMONSTRATION, *&c.*

MATHÉO, SAN (*Géog.*) petite ville d'Eſpagne en Arragon, fondée par le roi D. Jayme, en 1237, ſur les frontieres de la Catalogne. Elle eſt dans un terroir fertile, & arroſée de quantité de fontaines; mais ce ſont les habitans qui lui manquent. (*D. J.*)

MATHIOLE, *mathiola*, (*Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, tubulée, & en forme d'entonnoir; ſon calice devient dans la ſuite un fruit arrondi qui contient un noyau rond, dans lequel il y a une amande de la même forme. Plumier, *nova plant. amer. gen. Voyez* PLANTE.

MATIANE, *Matiana*, (*Géog. anc.*) contrée d'Aſie entre l'Arménie & la Médie, mais qu'on range plutôt ſous la derniere de ces deux provinces. Hérodote dit que le Gynde avoit ſa ſource dans les montagnes *Matianes*, par où il entend les montagnes de cette même contrée. Dans un autre endroit, il appelle *Matiane* le pays traverſé par le grand chemin, qui conduiſoit de l'Arménie à la ville de Suze, en paſſant près de Gynde. *Voyez*, ſi vous voulez, les *Mém. de l'acad. des Inſc. t. XI. in* 12°. *p. 531.* (*D. J.*).

MATIERE, ſ. f. (*Métaph. & Phyſ.*) ſubſtance étendue, ſolide, diviſible, mobile & paſſible, le premier principe de toutes les choſes naturelles, & qui par ſes différens arrangemens & combinaiſons, forme tous les corps. *Voyez* CORPS.

Ariſtote établit trois principes des choſes, la *matiere*, la forme, & la privation. Les Cartéſiens ont rejetté celui-ci ; & d'autres rejettent les deux derniers.

Nous connoiſſons quelques propriétés de la *matiere ;* nous pouvons raiſonner ſur ſa diviſibilité, ſa ſolidité, *&c. Voyez* DIVISIBILITÉ.

Mais quelle en eſt l'eſſence, ou quel eſt le ſujet où les propriétés réſident ? C'eſt ce qui eſt encore à trouver. Ariſtote définit la *matiere*, ce qui eſt *nec quid*, *nec quantum*, *nec quale*, ni aucune choſe déterminée, ce qui a fait penſer à pluſieurs de ſes diſciples, que la *matiere* n'exiſtoit point. *Voyez* CORPS.

Les Cartéſiens prennent l'étendue pour l'eſſence de la *matiere* ; ils ſoutiennent que puiſque les propriétés dont nous venons de faire mention ſont les ſeules qui ſoient eſſentielles à la *matiere*, il faut que quelques-unes d'elles conſtituent ſon eſſence ; & comme l'étendue eſt conçue avant toutes les autres, & qu'elle eſt celle ſans laquelle on n'en pourroit concevoir aucune autre, ils en concluent que l'étendue conſtitue l'eſſence de la *matiere* ; mais c'eſt une concluſion peu exacte : car ſelon ce principe, l'exiſtence de la *matiere*, comme l'a remarqué le docteur Clarke, auroit plus de droit que tout le reſte à en conſtituer l'eſſence ; l'exiſtence ou le τὸ *exiſtere* étant conçu avant toutes les propriétés, & même avant l'étendue.

Ainſi puiſque le mot *étendue* paroît faire naître une idée plus générale que celle de la *matiere ;* il croit que l'on peut avec plus de raiſon appeller eſſence de la *matiere*, cette ſolidité impénétrable qui eſt eſſentielle à toute *matiere*, & de laquelle toutes les propriétés de la *matiere* découlent évidemment. *Voyez* ESSENCE, ÉTENDUE, ESPACE, *&c.*

De plus, ajoute-t-il, ſi l'étendue étoit l'eſſence de la *matiere*, & que par conſéquent la *matiere* & l'eſpace ne fuſſent qu'une même choſe, il s'enſuivroit de-là que la *matiere* eſt infinie & éternelle, que c'eſt un être néceſſaire, qui ne peut être ni créé ni anéanti ; ce qui eſt abſurde ; d'ailleurs il paroît, ſoit par la nature de la gravité, ſoit par les mouvemens des cometes, ſoit par les vibrations des pendules, *&c.* que l'eſpace vuide & non réſiſtant eſt diſtingué de la *matiere*, & que par conſéquent la *matiere* n'eſt pas une ſimple étendue, mais une étendue ſolide, impénétrable, & douée du pouvoir de réſiſter. *Voyez* VUIDE, ÉTENDUE.

Pluſieurs des anciens philoſophes ont ſoutenu l'éternité de la *matiere*, de laquelle ils ſuppoſoient que tout avoit été formé, ne pouvant concevoir qu'aucune choſe pût être formée de rien. Platon prétend que la *matiere* a exiſté éternellement, & qu'elle a concouru avec Dieu dans la production de toutes choſes, comme un principe paſſif, ou une eſpece de cauſe collatérale. *Voyez* ÉTERNITÉ.

La *matiere* & la forme, principes ſimples & originaux de toutes choſes, compoſoient ſelon les anciens certaines natures ſimples qu'ils nommoient *élémens*, des différentes combinaiſons deſquelles toutes les choſes naturelles étoient formées. *Voyez* ÉLÉMENT.

Le docteur Woodward ſemble d'une opinion peu éloignée de celle-là. Il prétend que les parties de la *matiere* ſont originairement & réellement différentes les unes des autres ; que la *matiere* au moment de ſa création a été diviſée en pluſieurs ordres ou genres de corpuſcules différens les uns des autres en ſubſtance, en gravité, en dureté, en flexibilité, en figure, en grandeur, *&c.* & que des diverſes compoſitions & combinaiſons de ces corpuſcules, réſultent toutes les variétés des corps tant dans la couleur que dans la dureté, la peſanteur, le goût, *&c.* Mais M. Newton veut que toutes ces différences réſultent des différens arrangemens d'une même *matiere* qu'il croit homogene & uniforme dans tous les corps.

Aux propriétés de la *matiere* qui avoient été connues juſqu'ici, M. Newton en ajoute une nouvelle, ſavoir celle d'attraction, qui conſiſte en ce que chaque partie de la *matiere* eſt douée d'une force attractive, ou d'une tendance vers toute autre partie, force qui eſt plus grande dans le point de contact que par-tout ailleurs, & qui décroît enſuite ſi promptement, qu'elle n'eſt plus ſenſible à une très-petite diſtance. C'eſt de ce principe qu'il déduit l'explication de la cohéſion des particules des corps. *Voyez* COHÉSION. *Voyez auſſi* ATTRACTION.

Il obſerve que tous les corps, & même la lumiere & toutes les parties les plus volatiles des fluides, ſemblent compoſées de parties dures ; de ſorte que la dureté peut être regardée comme une propriété de toutes *matieres*, & qu'au moins la dureté de la *matiere* lui eſt auſſi eſſentielle que ſon impénétrabilité ; car tous les corps dont nous avons connoiſſance, ſont tous ou bien durs par eux-mêmes, ou capables d'être durcis : or ſi les corps compoſés ſont auſſi durs que nous les voyons quelquefois, & que cependant ils ſoient très-poreux, & compoſés de parties placées ſeulement les unes auprès des autres, les parties ſimples qui ſont deſtituées de pores, & qui n'ont jamais été diviſées, ſeront encore bien plus dures ; de plus, de telles parties dures ramaſſées en un monceau, pourront à peine ſe toucher l'une l'autre, ſi ce n'eſt en un petit nombre de points ; & ainſi il faudra bien moins de force pour les ſéparer, qu'il n'en faudroit pour rompre un corpuſcule ſolide, dont les particules ſe toucheroient par-tout ſans qu'on imaginât de pores ni d'interſtices qui puſſent en affoiblir la cohéſion. Mais ces parties ſi dures étant placées ſimplement les unes auprès des autres, & ne ſe touchant qu'en peu de points, comment, dit M. Newton, ſeroient-elles ſi fortement adhérentes les unes aux autres ſans le ſecours de quelque cauſe, par laquelle elles fuſſent attirées ou preſſées les unes vers les autres ?

Cet auteur obſerve encore que les plus petites parties peuvent être liées les unes aux autres par l'attraction la plus forte, & compoſées de parties plus groſſes & d'une moindre vertu, & que pluſieurs de celles-ci peuvent par leur cohéſion en compoſer encore de plus groſſes, dont la vertu aille toujours en s'affoibliſſant, & ainſi ſucceſſivement juſqu'à ce que la progreſſion finiſſe aux particules les plus groſſes, deſquelles dépendent les opérations de Chimie & les couleurs des corps naturels, & qui par leur cohéſion, compoſent les corps de grandeur ſenſible. Si le corps eſt compact, & qu'il plie ou qu'il cede intérieurement à la preſſion, de maniere qu'il revienne enſuite à la premiere figure, il eſt alors élaſtique. *Voyez* ÉLASTIQUE. Si les parties peuvent être déplacées, mais ne ſe rétabliſſent pas, le corps eſt alors malleable, ou mol ; que ſi elles ſe meuvent aiſément entr'elles, qu'elles ſoient d'un volume propre à être agitées par la chaleur, & que la chaleur ſoit aſſez forte pour les tenir en agitation, le corps ſera fluide ; & s'il a de plus l'aptitude de s'attacher aux autres corps, il ſera humide : les gouttes de tout fluide, ſelon M. Newton, affectent une figure ronde par l'attraction mutuelle de leurs parties, de même qu'il arrive au globe de la terre & à la mer qui l'environne ; ſur quoi, *voyez* COHÉSION. Les particules des fluides qui ne ſont point attachées trop fortement les unes aux autres, & qui ſont aſſez petites pour être fort ſuſceptibles de ces agitations qui tiennent les liqueurs dans l'état de fluidité, ſont les plus faciles à ſéparer & à raréfier en vapeurs ; c'eſt-à-dire, ſelon le langage des Chimiſtes, qu'elles ſont volatiles, qu'il ne faut qu'une légere chaleur pour les raréfier, & qu'un peu de froid pour les condenſer ; mais les parties plus groſſes, qui ſont par conſéquent moins ſuſceptibles d'agitation, & qui tiennent les unes aux autres par une attraction plus forte, ne peuvent non plus être ſéparées les unes des autres que par une plus forte chaleur, ou peut-être ne le peuvent-elles point du tout ſans le ſecours de la fermentation ; ce ſont ces deux dernieres eſpeces de corps que les Chimiſtes appellent *fixe*. M. Newton obſerve encore que tout conſidéré, il eſt probable que Dieu dans le moment de la création, a formé la *matiere* en particules ſolides, maſſives, dures, impénétrables, mobiles, de volumes, de figures, de proportions convenables, en un mot, avec les propriétés les plus propres à la fin pour laquelle il les formoit ; que ces particules primitives étant ſolides, ſont incomparablement plus dures qu'aucun corps poreux qui en ſoient compoſés ; qu'elles le ſont même à un tel point, qu'elles ne peuvent ni s'uſer ni ſe rompre, n'y ayant point de force ordinaire qui ſoit capable de diviſer ce que Dieu a fait indiviſé dans le moment de la création. Tant que les particules continuent à être entieres, elles peuvent compoſer des corps d'une même nature & d'une même texture. Mais ſi elles pouvoient venir à s'uſer ou à ſe rompre, la nature des corps qu'elles compoſent changeroit néceſſairement. Une eau & une terre compoſées de particules uſées par le tems, & de fragmens de ces particules, ne ſeroient plus de la même nature que l'eau & la terre compoſées de particules entieres, telles qu'elles l'étoient au moment de la création ; & par conſéquent pour que l'univers puiſſe ſubſiſter tel qu'il eſt, il faut que les changemens des choſes corporelles ne dépendent que des différentes ſéparations, des nouvelles aſſociations, & des divers mouvemens des particules permanentes ; & ſi les corps compoſés peuvent ſe rompre, ce ne ſauroit être dans le milieu d'une particule ſolide, mais dans les endroits où les particules ſolides ſe joignent en ſe touchant par un petit nombre de points.

M. Newton croit encore que ces particules ont non-ſeulement la force d'inertie, & ſont ſujettes aux lois paſſives de mouvemens qui en réſultent naturellement, mais encore qu'elles ſont mues par de certains principes actifs, tel qu'eſt celui de la gravité, ou celui qui cauſe la fermentation & la cohéſion des corps ; & il ne faut point enviſager ces principes comme des qualités occultes qu'on ſuppoſe réſulter des formes ſpécifiques des choſes ; mais comme des lois générales de la nature, par leſquelles ces choſes elles-mêmes ont été formées. En effet, les phénomenes nous en découvrent la vérité, quoique les cauſes n'en aient point encore été découvertes. *Voyez* FERMENTATION, GRAVITATION, ELASTICITÉ, DURETÉ, FLUIDITÉ, SEL, ACIDE, *&c.*

Hobbes, Spinoſa, *&c.* ſoutiennent que tous les êtres dans l'univers ſont matériels, & que toutes leurs différences ne viennent que de leurs différentes modifications, de leurs différens mouvemens, *&c.*

ainſi ils imaginent qu'une *matiere* extrêmement ſubtile, & agitée par un mouvement très-vif, peut penſer. *Voyez à l'article* AME, la réfutation de cet opinion. Sur l'exiſtence de la *matiere*, *voyez les articles* CORPS & EXISTENCE, *Chambers*.

MATIERE SUBTILE, eſt le nom que les Carteſiens donnent à une *matiere* qu'ils ſuppoſent traverſer & pénétrer librement les pores de tous les corps, & remplir ces pores de façon à ne laiſſer aucun vuide ou interſtices entr'eux. *Voyez* CARTÉSIANISME. Mais en vain ils ont recours à cette machine pour étayer leur ſentiment d'un plein abſolu, & pour le faire accorder avec le phénomene du mouvement, *&c.* en un mot, pour la faire agir & mouvoir à leur gré. En effet, s'il exiſtoit une pareille *matiere*, il faudroit pour qu'elle dût remplir les vuides de tous les autres corps, qu'elle fût elle-même entierement deſtituée de vuide; c'eſt-à-dire parfaitement ſolide, beaucoup plus ſolide, par exemple que l'or, & par conſéquent, qu'elle fût beaucoup plus peſante que ce métal, & qu'elle réſiſtât davantage (*voyez* RÉSISTANCE); ce qui ne ſauroit s'accorder avec les phénomenes. *Voyez* VUIDE.

M. Newton convient néanmoins de l'exiſtence d'une *matiere ſubtile*, ou d'un milieu beaucoup plus délié que l'air, qui pénetre les corps les plus denſes, & qui contribue ainſi à la production de pluſieurs des phénomenes de la nature. Il déduit l'exiſtence de cette *matiere* des expériences de deux thermometres renfermés dans deux vaiſſeaux de verre, de l'un deſquels on a fait ſortir l'air, & qu'on porte tous deux d'un endroit froid en un endroit chaud. Le thermometre qui eſt dans le vuide devient chaud, & s'éleve preſque auſſitôt que celui qui eſt dans l'air, & ſi on les reporte dans l'endroit froid, ils ſe refroidiſſent, & s'abaiſſent tous deux à peu près au même point. Cela ne montre-t-il pas, dit-il, que la chaleur d'un endroit chaud ſe tranſmet à-travers le vuide par les vibrations d'un milieu beaucoup plus ſubtil que l'air, milieu qui reſte dans le vuide après que l'air en a été tiré? & ce milieu n'eſt-il pas le même qui briſe & réfléchit les rayons de lumiere? *&c. Voyez* LUMIERE, *Chambers*.

Le même philoſophe parle encore de ce milieu ou fluide ſubtil, à la fin de ſes principes. Ce fluide, dit-il, pénetre les corps les plus denſes; il eſt caché dans leur ſubſtance; c'eſt par ſa force & par ſon action que les particules des corps s'attirent à de très-petites diſtances, & qu'elles s'attachent fortement quand elles ſont contiguës; ce même fluide eſt auſſi la cauſe de l'action des corps électriques, ſoit pour repouſſer, ſoit pour attirer les corpuſcules voiſins; c'eſt lui qui produit nos mouvemens & nos ſenſations par ſes vibrations, qui ſe communiquent depuis l'extrémité des organes extérieurs juſqu'au cerveau, par le moyen des nerfs. Mais le philoſophe ajoute qu'on n'a point encore une aſſez grande quantité d'expériences pour déterminer & démontrer exactement les loix ſuivant leſquels ce fluide agit.

On trouvera peut-être quelqu'apparence de contradiction entre la fin de cet article, où M. Newton ſemble attribuer à une *matiere* ſubtile la cohéſion des corps; & l'article précédent où nous avons dit après lui que l'attraction eſt une propriété de la *matiere*. Mais il faut avouer que M. Newton ne s'eſt jamais expliqué franchement & nettement ſur cet article; qu'il paroît même avoir parlé en certains endroits autrement qu'il ne penſoit. *Voyez* GRAVITÉ & ATTRACTION, *voyez auſſi* ETHER & MILIEU ÉTHERÉ, *au mot* MILIEU. (*O*)

MATIERE IGNÉE *ou* MATIERE DE FEU, principe que quelques chimiſtes emploient dans l'explication de pluſieurs effets, ſur-tout pour rendre raiſon de l'augmentation de poids que certains corps éprouvent dans la calcination. Ceux qui ont fait le plus d'uſage de ce principe, & qui l'ont mis le plus en vogue, conviennent qu'il n'eſt pas démonſtratif par lui-même, comme le ſel, l'eau, *&c.* mais ils prétendent ſeulement qu'il l'eſt par les conſéquences: donnons-en un exemple. Lorſqu'on fait fondre vingt livres de plomb dans une terrine plate qui n'eſt pas vernie, & qu'on agite ce plomb ſur le feu avec une ſpatule juſqu'à ce qu'il ſoit réduit en pouſſiere, on trouve après une longue calcination, que quoique par l'action du feu il ſe ſoit diſſipé une grande quantité de parties volatiles du plomb, ce qui devroit diminuer ſon poids, cette poudre, ou cette chaux de plomb, au-lieu de peſer moins que le plomb ne peſoit avant la calcination, occupe un plus grand eſpace, & peſe beaucoup plus; car au-lieu de peſer vingt livres, elle en peſe vingt-cinq. Que ſi au contraire on revivifie cette chaux par la fuſion, ſon volume diminue, & le plomb ſe trouve alors moins peſant qu'il n'étoit avant qu'on l'eût réduit en chaux; en un mot on ne trouve que dix-neuf livres de plomb. Or ce n'eſt ni du bois ni du charbon qu'on a employé dans cette opération, que le plomb en ſe calcinant a pu tirer ces cinq ou ſix livres de poids; car on a fait calciner pluſieurs matieres au foyer du verre ardent, dont feu M. le régent a fait préſent à l'académie, & on a trouvé également que le poids augmentoit. L'air n'a pu non plus ſe condenſer durant l'opération, en une aſſez grande quatité dans les pores du plomb, pour y produire un poids ſi conſidérable: car pour condenſer un volume d'air du poids de cinq livres dans un eſpace cubique de quatre à cinq pouces de hauteur, il faudroit y employer un poids énorme. On a donc conclu que cette augmentation de poids ne pouvoit procéder que des rayons du ſoleil qui ſe ſont concentrés dans la *matiere* expoſée à leur action pendant tout le tems que dure l'opération, & que c'étoit à la *matiere* condenſée de ces rayons de lumiere qu'il falloit attribuer l'excès de peſanteur qu'on y obſervoit; & pour cet effet on a ſuppoſé que la *matiere* qui ſert à nous tranſmettre la lumiere & la chaleur, l'action du ſoleil ou du feu, étoit peſante, qu'elle étoit capable d'une grande condenſation, qu'elle ſe condenſoit en effet prodigieuſement dans les pores de certains corps, ſans y être contrainte par aucun poids; que la chaleur, qui raréfie univerſellement toutes les autres *matieres*, avoit néanmoins la propriété de condenſer celle-ci, & que la tiſſure des corps calcinés, quoique très-foible, avoit nonobſtant cela la force de retenir une *matiere* qui tend à s'étendre avec une telle force, qu'une livre de cette *matiere* contenue dans les pores de cinq livres de plomb, étant dans ſon état naturel, devoit néceſſairement occuper un eſpace immenſe, puiſque la peſanteur de cette *matiere*, dans ſon état naturel, eſt abſolument inſenſible; que c'étoit enſuite cette *matiere de feu*, condenſée dans les ſels alkalis, qui produiſoit en nous ce goût vif & perçant que nous y éprouvons, & dans les fermentations cette ébullition qui nous étonne, ces couleurs vives que les différentes *matieres* prennent en ſe précipitant; en un mot que c'étoit à cette *matiere de feu* qu'on devoit attribuer conformément les effets les plus délicats de la Chimie, & que ſans être obligé d'entrer dans aucune autre diſcuſſion, il ſuffiſoit d'avoir remarqué, que ces effets avoient quelque relation à ceux que le feu produit communément, ſans qu'on ſache comment, ni qu'on ſoit obligé de le dire, cela ſuffiſoit, dis-je, pour rapporter tous les effets à cette cauſe: voilà bien des hypotheſes précaires. Les Chimiſtes ont-ils donc conſtaté par quelque expérience ſenſible, ce poids prétendu des rayons du ſoleil? ont-ils éprouvé que la *matiere* qui reſte dans le récipient de la machine du vuide,

lorſqu'on a pompé l'air groſſier, & qui contient certainement la *matiere* de la lumiere, puiſque nous voyons les objets qui y ſont renfermés, tenoit le vif argent ſuſpendu dans le barometre à la moindre hauteur, ou plutôt pour employer le moyen infaillible que M. Newton nous a donné pour juger du poids des fluides, ont-ils ſenti quelque réſiſtance que la *matiere* de la lumiere faſſe à un globe peſant qui la traverſe, qui ne doive être attribuée à l'air groſſier? S'ils n'ont rien fait de tout cela, on peut conclure que la *matiere ignée*, conſidérée comme un amas prodigieux de lumiere peſante, condenſée, & réduite en un petit eſpace, eſt une pure chimere.

Selon les remarques très détaillées de M. Boerhaave, l'air contient dans ſes pores un grand nombre de molécules peſantes, de l'eau, de l'huile, des ſels volatils, *&c.* A l'égard de l'eau, on ſait de quelle façon, quelque quantité que ce ſoit de ſel de tartre, expoſé à l'air, ſe charge en fort peu de tems d'un poids égal de molécules d'eau. Cette *matiere* peſante eſt donc contenue dans les pores de l'air. La préſence des molécules de ſoufre, de ſels, *&c.* n'eſt pas plus difficile à conſtater. Sans recourir à aucun alembic, on n'a qu'à ſe trouver en raſe campagne dans un tems d'orage, y lever les yeux au ciel pour y voir ce grand nombre d'éclairs qui brillent de toutes parts: ce ſont des feux, ce ſont des ſoufres allumés, ce ſont des ſels volatils, perſonne n'en peut diſconvenir; & ſi dans la moyenne région, dans la région des nuées, l'air ſe trouve chargé de molécules d'huile, de ſel, *&c.* à plus forte raiſon en ſera-t-il chargé, & comme imbibé dans le lieu où nous reſpirons, puiſque ces *matieres* peſantes ſortant de la terre, n'ont pas pu s'élever ſi haut, ſans avoir paſſé par les eſpaces qui nous ſéparent des nues, & ſans s'y être arrêtées en plus grande abondance que dans ces régions élevées. D'ailleurs ne voit-on pas avec quelle facilité, & à la moindre approche du feu, le vif-argent même, qui eſt une *matiere* ſi peſante, ſe répand dans l'air; & qui peut douter après cela que l'air ne contienne dans ſes pores un très-grand nombre de particules peſantes? Mais, dira-t-on, l'huile ne s'évapore point, elle ne ſe mêle que très-difficilement avec l'air; n'eſt-ce pas plutôt là une preuve que l'air en eſt abondamment fourni, & qu'il n'en peut recevoir dans ſes pores plus qu'il n'en a déjà reçu? D'ailleurs l'eſprit-de-vin, expoſé à l'air, ne s'affoiblit-il pas continuellement, & les molécules de l'huile qu'il contient ne s'y répandent-elles pas ſans ceſſe? Lorſque les molécules de l'huile n'ont pas été développées juſqu'à un certain point, elles ſont trop peſantes & trop fortement comprimées l'une contre l'autre par l'action élaſtique de la *matiere* éthérée pour être détachées l'une de l'autre par l'action diſſolvante de l'air. Ainſi l'huile commune ne s'évapore pas: mais lorſque par l'action du feu les molécules de l'huile ſe ſont développées & détachées l'une de l'autre dans les pores de l'eau qui les contient, elles ſe répandent dans l'air avec facilité, parce qu'elles ſont devenues beaucoup plus légeres. Quelle impoſſibilité y a-t-il donc, après qu'on a vû que l'air pouvoit fournir facilement vingt livres d'eau à vingt livres de ſel de tartre, & qu'il les leur fourniſſoit en effet en peu de tems, que le même air puiſſe fournir à vingt livres de plomb pendant tout le tems que dure la calcination, je ne dis pas vingt livres de molécules d'eau, que l'action du feu éloigne & chaſſe des pores de l'air, qui environne le vaſe dans lequel on calcine le plomb, mais ſeulement cinq livres de molécules de *matieres* plus denſes, plus peſantes, & en même tems plus ſubtiles, qui étoient contenues dans les pores de l'air parmi ces mêmes molécules d'eau, leſquelles n'étant plus ſoutenues dans ces pores par les molécules de cette eau, que le feu en a éloigné, ſe dégageront des pores de l'air par leur propre peſanteur, viendront ſe joindre aux molécules du plomb, dont elles augmenteront le poids & le volume. Eſt-ce qu'il eſt plus difficile de concevoir que l'air fourniſſe à vingt livres de plomb un poids de cinq livres, qu'il l'eſt que le même air fourniſſe à une même quantité de ſel de tartre le poids de vingt livres: c'eſt tout le contraire, puiſque ce poids eſt quadruple du précédent. On concevra donc enfin diſtinctement qu'à meſure qu'on calcinera vingt livres de plomb, l'ardeur du feu échauffera l'air voiſin du vaſe qui contient la *matiere*, qu'elle en éloignera toutes les molécules d'eau que cet air peut contenir dans ſes pores, & que les molécules de cet air étant devenues plus grandes, leur vertu diſſolvante aura diminué; d'où il ſuit que les molécules des autres *matieres* plus peſantes qui y ſont en même tems contenues ceſſant d'y être ſoutenues, tomberont ſur la ſuperficie du plomb; qu'enſuite ce volume d'air s'étant promptement rarefié, & étant devenu plus léger que celui qui eſt au-deſſus, montera & cedera ſa place avec la même vîteſſe à un nouvel air, qui dépoſera de la même façon ſur le plomb les molécules peſantes qu'il contient, & ainſi de ſuite; ſi bien qu'en fort peu de tems toutes les parties de l'air contenu dans un grand eſpace, pourront par cette méchanique ſimple & intelligible, s'approcher ſucceſſivement l'une après l'autre du plomb que l'on calcine, & dépoſer les molécules peſantes que cet air contient dans ſes pores.

Dans l'expérience dont il s'agit principalement ici, à meſure qu'on bat le plomb avec une ſpatule, cette pouſſiere répandue dans l'air s'y inſinue, & comme ſes particules ne ſont pas adhérentes les unes aux autres, elles s'attachent facilement à la ſuperficie des molécules du plomb, formant une eſpece de croûte ſur les ſuperficies de ces molécules, qui les empêche de ſe réunir, & qui réduit le plomb à paroître ſous la forme d'une poudre impalpable. Par où l'on voit que le feu, ou les rayons de lumiere, réunis au foyer d'une loupe, ne fourniſſent ici qu'un grand mouvement qui déſunit les parties du métal, en calcinant les ſoufres, qui les lient entre elles, & laiſſent aux particules peſantes, qui viennent des pores de l'air, & qui n'ont pas la même viſcoſité, la liberté d'environner les molécules du plomb, & de réduire ce métal en poudre. Et ſi dans la révivification de cette chaux de plomb, il arrive que non-ſeulement elle perde le poids qu'elle avoit acquis, mais qu'on trouve au contraire le plomb qui en renaît encore plus léger que n'étoit celui qu'on avoit d'abord employé, ne voit-on pas que cela ne vient que de ce que les particules peſantes & ſubtiles que le plomb a reçues de l'air durant la calcination, & qui enveloppant les particules de ce métal, l'avoient réduit en poudre & en avoient augmenté le poids & le volume, s'uniſſant aux molécules onctueuſes du ſuif que l'on joint à la *matiere* dans cette opération, ou que la flamme même leur fournit, ſe volatiliſent de nouveau, & ſe répandent dans l'air d'où elles étoient venues. De ſorte que ce nouveau plomb deſtitué de cette *matiere* & des ſoufres groſſiers qu'il a perdus dans l'opération, doit peſer moins qu'il ne peſoit avant qu'on l'eût réduit en chaux; ce qui arriveroit dans toutes les *matieres* que l'on calcine, ſi le poids des particules qui s'exhalent durant la calcination n'excédoit pas quelquefois le poids de celles qui viennent s'y joindre. *Voyez* FEU, CHALEUR, & FEU ÉLASTIQUE. *Art. de M.* FORMEY.

MATIERE, SUJET, (*Gramm.*) la *matiere* eſt ce qu'on emploie dans le travail; le *ſujet* eſt ce ſur quoi l'on travaille.

La *matiere* d'un diſcours conſiſte dans les mots, dans

dans les phraſes & dans les penſées. Le *ſujet* eſt ce qu'on explique par ces mots, par ces phraſes & par ces penſées.

Les raiſonnemens, les paſſages de l'Ecriture-ſainte, les caracteres des paſſions & les maximes de morale, ſont la *matiere* des ſermons; les myſteres de la foi & les préceptes de l'Evangile en doivent être le ſujet. *Synonymes* de l'abbé Girard. (*D. J.*)

MATIERE MORBIFIQUE, (*Médec.*) on a donné le nom de *matiere morbifique* à toute humeur étrangere ou altérée, qu'on a cru ſe mêler au ſang, & y devenir le germe, le levain, la cauſe de quelque maladie. Les maladies excitées par ces humeurs nuiſibles, ou déplacées, ont été appellées *maladies avec matiere* ou *humorales*. Suivant les théories vulgaires, dès que la *matiere morbifique* eſt dans le ſang, elle y y produit une altération plus ou moins prompte, ſelon le degré d'énergie qu'elle a, & différente, ſelon le vice particulier de l'humeur. Boerhaave a prodigieuſement multiplié, diverſement combiné, & très-méthodiquement claſſé les prétendus vices des humeurs, de façon à établir pour chaque maladie une *matiere morbifique* particuliere; il a cru appercevoir dans le ſang & les humeurs qui circulent dans les vaiſſeaux formés d'un corps organique, les mêmes altérations qui auroient pû leur arriver par différens mélanges, ou par leur dégénération ſpontanée laiſſées à elles-mêmes & en repos dans des vaiſſeaux ouverts expoſés à l'action de l'air: ainſi il a ſubſtitué à l'hiſtoire & à l'évaluation juſte des phénomenes de la nature ſa propre maniere de les concevoir; de-là ſont venues ces diviſions minutieuſes & ces claſſes nombreuſes de *vices ſimples & ſpontanés des humeurs*, *de viſcoſité glutineuſe ſpontanée*, *de diverſes acrimonies méchaniques*, *ſalines huileuſes & ſavonneuſes*, & de celles qui réſultoient de la differente combinaiſon des quatre eſpeces; ces ſoudiviſions ultérieures *d'acrimonie ſaline & muriatique ammoniacale*, *acide*, *alkaleſcente*, *fixe*, *volatile*, *ſimple ou compoſée*, *d'acrimonie huileuſe*, *ſpirituеuſe*, *ſaline*, *terreſtre & âcre*, &c. Les humoriſtes modernes ont retenu beaucoup de ces vices; ils ont prétendu que l'on en obſervoit toujours quelqu'un dans toutes les maladies, & qu'il n'y en avoit point ſans *matiere*, ſans altération propre & primitive des humeurs; & c'eſt ſur cette idée purement théorique qu'eſt fondée la regle générale ſur l'uſage prétendu indiſpenſable des évacuans. Quelques-uns ont jugé que la ſueur & la tranſpiration retenues ou dérangées, fourniſſoient toujours la *matiere morbifique*, qui jettoit les premiers fondemens de la maladie; d'autres en plus grand nombre, ont penſé que la *matiere morbifique* dans toutes les maladies aiguës, n'étoit autre choſe que des humeurs viciées qui ſe préparoient & s'accumuloient dans l'eſtomac par une ſuite de mauvaiſes digeſtions, d'où elles étoient verſées par la voie des veines lactées continuellement ou périodiquement dans la maſſe des humeurs, & y produiſoient d'ordinaire un épaiſſiſſement conſidérable, qui, ſuivant eux, déterminoit la fievre, l'accès ou le redoublement. En conſéquence, dans le traitement des maladies aiguës, ils ont eu principalement en vue d'épuiſer le foyer de ces humeurs, & d'en tarir la ſource; c'eſt d'une théorie auſſi fauſſe qu'inſuffiſante, qu'a pris naiſſance un des dogmes fondamentaux de la Médecine pratique la plus accréditée, c'eſt qu'il faut dans les maladies aiguës purger au moins tous les deux jours; le peu de ſuccès répond à l'inconſéquence du précepte: & il eſt très-certain qu'il ſeroit moins indifférent & plus nuiſible, s'il étoit exécuté auſſi efficacement qu'il eſt vivement recommandé, & qu'on s'empreſſe de le ſuivre avec ponctualité. Les anciens médecins chimiſtes ont auſſi prétendu que toutes les maladies étoient avec *matiere*; ils en attribuoient l'origine à des fermens morbifiques indéterminés, mais pas plus obſcurs ni plus incertains que la *matiere morbifique* des méchaniciens modernes. Les éclectiques, pour ſoutenir les droits de leur *ame ouvriere*, ſe ſont accordés ſur ce point avec les humoriſtes, perſuadés que l'ame étoit la cauſe efficiente de toutes les maladies, & qu'elle n'agiſſoit pas ſans motif; ils ſe ſont vus contraints de recourir toujours à un vice humoral, à une *matiere morbifique* qui excitât le courroux & déterminât les effets de ce principe auſſi ſpirituel que bienfaiſant. L'abſurdité de l'humoriſme trop généraliſé, & la connoiſſance aſſurée de quelques affections purement nerveuſes ont fait tomber quelques médecins dans l'excès oppoſé; ils ont conclu de quelques faits particuliers bien conſtatés, au général, & n'ont pas fait difficulté d'avancer qu'il n'y avoit point de maladies avec *matiere*, & que tous ces vices des humeurs n'étoient que des ſuppoſitions chimériques; que le dérangement des ſolides étoit ſeul capable de produire toutes les différentes eſpeces de maladie: & partant de cette idée, ils ont bâti un nouveau ſyſtème pratique; les émolliens, relâchans, narcotiques leur ont paru les ſecours les plus indiqués par l'état de ſpaſme & de conſtriction toujours ſuppoſé dans les ſolides; ils ont borné à ces remedes diverſement combinés, toute leur *matiere* médicale. On voit par là, & c'eſt ce qui eſt le plus préjudiciable à l'humanité, que toutes ces variétés de théorie ont produit des changemens qui ne peuvent manquer d'être nuiſibles dans la pratique: on ne s'eſt pas contenté de déraiſonner, on a voulu faire des applications, & l'on a rendu les malades des victimes d'une biſarre imagination. Il s'eſt enfin trouvé des médecins ſages qui, après avoir mûrement & ſans préjugé peſé les différentes aſſertions, & ſur-tout conſulté la nature, ont décidé qu'il y avoit des maladies où les nerfs ſeuls étoient attaqués, & on les appelle *nerveuſes*. Voyez *ce mot*. Que d'autres étoient avec *matiere*; c'eſt-à-dire, dépendoient de l'altération générale des humeurs, opérée par la ſuppreſſion de quelque excrétion, & qui ne peut ſe guérir ſans une évacuation critique; elles ſont connues ſous le nom de *maladies humorales*. Voyez *ce mot*. Telles ſont toutes les fievres putrides ſimples, ou inflammatoires, quelques autres maladies aiguës, toutes les maladies virulentes, contagieuſes, *&c.* Les maladies chroniques ſont preſque toutes abſolument nerveuſes dans leur origine, dépendent du déſordre trop conſidérable & de la léſion ſenſible de quelque viſcere; mais ces vices ne peuvent pas ſubſiſter long-tems ſans donner lieu à quelque altération dans les humeurs, qu'on obſerve toujours quand la maladie a fait quelque progrès. (*M*)

MATIERE MÉDICALE, (*Thérapeutique.*) enſemble, total, ſyſtème des corps naturels qui fourniſſent des médicamens. *Voyez la fin de l'article* MÉDICAMENT. (*b*)

MATIERE PERLÉE DE KRUGER, (*Chim. & Mat. méd.*) qu'on appelle encore *magiſtere d'antimoine*. Les chimiſtes modernes donnent ce nom à une poudre blanche, ſubtile, qui ſe précipite des lotions de l'antimoine diaphorétique, ſoit d'elle-même, ſoit par l'addition d'un acide, & principalement de l'acide vitriolique.

La nature de ce précipité n'a point été encore déterminée par les Chimiſtes; car ſans compter les définitions évidemment fauſſes, telles que celle de Boherhaave, qui le nomme un *ſoufre fixe d'antimoine*, les idées qu'en donnent Mender & Hoffman ne paroiſſent rien moins qu'exactes. Le premier avance que « cette poudre n'eſt rien autre choſe » qu'une chaux fine de régule », & Hoffman qui obſerve qu'on obtient cette *matiere perlée* en une quan-

tité très-considérable (cet auteur dit que les lotions de la masse provenue de douze onces de régule d'antimoine, & de deux livres de nitre détonnés ensemble, lui ont fourni cinq onces de cette *matiere*), croit que cette *matiere* est beaucoup moins fournie par la substance réguline, que par le nitre qui a a été changé en terre par la force de la calcination, & par la mixtion de l'acide vitriolique. Hoffman, *obs. phys. chim. liv. III. obs. iv.*

Lemery qui, aussi-bien que Mender, a retiré ce précipité des lotions du régule d'antimoine préparé avec l'antimoine entier, dit au contraire qu'on n'obtient qu'un peu de poudre blanche, qu'il regarde comme la partie d'antimoine diaphorétique la plus détachée, c'est-à-dire apparemment divisée.

M. Baron pense que « ce n'est autre chose pour la » plus grande partie, que la terre que le nitre four- » nit en se décomposant, & se changeant en alkali » par la violence de la calcination; ou, ce qui est la » même chose, qu'elle provient en très-grande par- » tie des débris de l'alkali fixe du nitre; & qu'on ex- » plique aisément par-là pourquoi cette matiere se » réduit difficilement en régule par l'addition des *ma-* » *tieres* inflammables, c'est que la quantité de terre » réguline qui lui reste unie, n'est presque rien, com- » paraison faite à ce qu'elle contient de la terre du » nitre fixé ». *Notes sur la chim.* de Lemery, art. *antim. diaphorét.*

Nous observerons sur toutes ces opinions; 1°. qu'il est vraisemblable que la *matiere perlée* est composée en partie des débris terreux du nitre alkalisé, & qu'ainsi M. Mender dit trop généralement que ce n'est autre chose qu'une chaux fine de régule. 2°. Que cette terre nitreuse ne peut point cependant en constituer la plus grande partie; car ces débris terreux du nitre devroient se trouver en beaucoup plus grande quantité dans l'antimoine diaphorétique lavé, que dans ses lotions: or l'antimoine diaphorétique n'en contient point; car il ne fait aucune effervescence avec les acides; ce qui seroit, s'il étoit mêlé de terre nitreuse, que les acides dissolvent avec effervescence. 3°. Que les cinq onces de *matiere perlée* que Hoffman a retirée de sa lessive (qui ne contenoit que de l'alkali fixe & du nitre entier, puisqu'il avoit préparé son antimoine diaphorétique avec le régule d'antimoine), paroissent avoir été principalement du tartre vitriolé, ce qui n'est certainement point la méprise d'un chimiste bien expérimenté; mais enfin ce ne peut avoir absolument été que cela; & l'on est d'autant plus fondé à s'arrêter à cette idée, que la lotion ou lessive qu'a employée Hoffman, doit avoir été très-rapprochée, s'il est vrai, comme il le dit, que l'acide vitriolique en ait détaché des vapeurs d'acide nitreux, & qu'il a employé d'ailleurs un acide vitriolique concentré. 4°. Si la *matiere perlée* est véritablement composée en très-grande partie de terre alkaline nitreuse, cette terre n'y est point nue, mais elle est combinée avec l'acide vitriolique sous forme de sélénite; ce que Hoffman paroît avoir connu lorsqu'il a dit que le nitre étoit changé en terre par la calcination & la mixtion avec l'acide vitriolique; & par conséquent il n'est point indifférent à la nature de la *matiere perlée* qu'on emploie à sa préparation l'acide vitriolique, ou un autre acide; car s'il résulte de la combinaison de l'acide employé avec la terre nitreuse un sel neutre très-soluble, toute cette terre restera suspendue dans la lessive, à la faveur de cette nouvelle combinaison, comme elle s'y soutenoit auparavant par le moyen de l'alkali fixe, ou des sels neutres auxquels elle étoit attachée. Nous concluons de toutes ces observations, qui ne sont que des conjectures, 1°. que nous avons été fondés à avancer que la nature de la *matiere perlée* étoit encore ignorée des Chimistes; 2°. qu'elle pouvoit être déterminée cependant par un petit nombre d'expériences simples; 3°. enfin que sa vertu médicinale étoit parfaitement ignorée *à priori*. Or, comme la connoissance *à posteriori*, ou l'observation médicinale manque aussi presqu'absolument, & que le peu qu'on sait sur cette *matiere* porte à croire que c'est-là un remede fort innocent, ou même fort inutile, nous pensons qu'on peut sans scrupule en négliger l'usage. (*b*)

MATIERES, *transport des*, (*Finances.*) on entend par ce mot de *matieres*, la sortie des especes ou lingots d'or ou d'argent hors d'un pays qu'on porte dans un autre, pour acquitter la balance de ce qu'on doit dans le commerce. Prouvons que la liberté de ce transport ne peut ni ne doit être empêché dans un état commerçant.

La défense de transporter les especes ou *matieres*, ne les empêche point d'être transportées. Les Espagnols ont fait des lois très-rigoureuses contre le transport des especes & *matieres*; mais comme les denrées & manufactures étrangeres consommées en Espagne, montoient à une plus grande somme que les denrées & les manufactures étrangeres consommées en pays étrangers, & qu'une grande partie des effets envoyés en Amérique, appartenoit aux étrangers, la valeur de ces effets, & la balance dûe par l'Espagne, ont été transportées en especes ou *matieres*, & de tout ce qui a été apporté des Indes, très-peu est resté aux Espagnols, malgré les défenses qu'on a pu faire.

Il est inutile de défendre le transport des especes ou *matieres*; quand il n'y a point de balance dûe, alors ce transport cesse; quand une balance est dûe, cette défense n'est pas le remede propre à ce mal.

Le meilleur est d'être plus industrieux ou plus ménager, de faire travailler davantage le peuple, ou l'empêcher de tant dépenser.

Prétendre empêcher le transport des especes & *matieres*, tant qu'une balance est dûe, c'est vouloir faire cesser l'effet, quoique la cause dure. Rendre le peuple plus industrieux, diminuer la dépense, *&c.* fait cesser le mal, en levant la cause; par ce moyen le commerce étranger peut être rendu avantageux, & les especes ou *matieres* des étrangers seront apportées dans le pays; mais tant qu'une balance est dûe aux étrangers, il n'est guere praticable ni juste d'empêcher le transport des especes ou *matieres*.

De plus, la défense de transporter les especes ou *matieres* est préjudiciable à l'état; elle fait monter le change; le change affecte le commerce étranger & augmente la balance, qui est cause que les especes sont transportées; ainsi en augmentant la cause, elle augmente le transport.

L'Angleterre même, quoique plus éclairée que la France sur le fait de la monnoie, est mal conseillée au sujet du transport des especes & *matieres*; l'Angleterre défend ce transport, & son commerce en souffre par ce moyen; car pendant la guerre, le change alors continue d'être considérablement à son désavantage. *Voyez* ESPECES, OR, ARGENT, MONNOIE, COMMERCE, CHANGE, MANUFACTURE. (*D. J.*)

MATIERE. (*Monnoyage.*) A la Monnoie, on appelle ainsi une masse de métal, soit d'or, d'argent, de billon, ou de cuivre, soit à fabriquer, ou monnoyé, de quel titre & de quel poids que ce soit.

Il y a des états, où l'or & l'argent monnoyé, comme non monnoyé, sert au dehors comme à l'intérieur à commercer; on le trafique comme marchandise, comme des étoffes, des toiles, *&c.*

Les sentimens sur le trafic de l'or & de l'argent, sont bien opposés. Voici là-dessus ce que pense un auteur étranger. « Ce commerce est d'un si grand » avantage pour une nation, que les états qui les

» défendent, ne peuvent jamais être regardés com-
» me conſidérables; car il eſt plus avantageux de
» tranſporter, d'envoyer chez l'étranger de l'or &
» de l'argent monnoyés que non monnoyés, puiſque
» dans le premier cas on gagne l'avantage de la fa-
» brication «.

Cette réflexion tombe d'elle-même; car l'étranger achete le métal au titre, ainſi ce gain eſt une chimere. En France, loin de regarder ce commerce des eſpeces monnoyées comme avantageux pour l'état, il eſt expreſſément défendu ſous peine capitale. Ce crime ſe nomme *billonnage*. *Voyez* BILLONNAGE.

Les Orfevres ne peuvent non plus fondre des *matieres* monnoyées, de quelque nature qu'elles ſoient, ou de quelque pays qu'elles viennent, à l'exception des piaſtres qui ont un cours libre dans le commerce.

MATIERES, *terme de riviere*, pieces de bois entravers, poſées ſur les plats-bords d'un bateau foncet.

MATILICATES, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, que Pline, *liv. III. chap. xiv.* place dans l'Umbrie. C'eſt aujourd'hui *Matelica* bourg dans la marche d'Ancone ſur le Sano, entre ſan-Severino à l'orient, & Nibbiano à l'occident. (*D. J.*)

MATILALCUIA; (*Hiſt. mod. ſuperſt.*) c'eſt le nom que les Mexiquains donnoient à la déeſſe des eaux.

MATIN, ſ. m. (*Aſtron.*) eſt le commencement du jour, ou le tems du lever du ſoleil. *Voyez* JOUR. Les Aſtronomes comptent le matin, *manè*, de minuit à midi. Ainſi on dit qu'une éclipſe a commencé à onze heures du *matin*, &c.

Les différens peuples font commencer le *matin* à différentes heures. Cela dépend de leurs différentes manieres de compter les heures. Mais la façon la plus commune eſt de le commencer à minuit. Ainſi on peut diſtinguer, pour ainſi dire, deux ſortes de *matins;* l'un qu'on peut appeller *réel*, commence avec la lumiere du jour; l'autre qu'on peut nommer *civil* ou *aſtronomique*, commence à minuit, ou à une autre heure fixe, ſelon l'uſage du pays où l'on eſt. *Voyez* HEURE.

L'étoile du *matin* eſt la planete de Vénus, quand elle eſt occidentale au ſoleil, c'eſt-à-dire, lorſqu'elle ſe leve un peu avant lui. Dans cette ſituation, les Grecs l'appellent *phoſphorus*, & les Latins *lucifer*. *Voyez* VÉNUS.

Crépuſcule du *matin*. *Voyez* CRÉPUSCULE. *Chamb.*

MATIN, *le*, (*Médec.*)

Des nuits l'inégale couriere
S'éloigne & pâlit à nos yeux,
Chaque aſtre au-bout de ſa carriere
Semble ſe perdre dans les cieux.
Des bords habités par le Maure
Déjà les heures de retour,
Ouvrent lentement à l'Aurore
Les portes du palais du jour.
Quelle fraîcheur! L'air qu'on reſpire
Eſt le ſouffle délicieux
De la Volupté qui ſoupire
Au ſein du plus jeune des Dieux.
Déjà la colombe amoureuſe
Vole du chêne ſur l'ormeau;
L'amour cent fois la rend heureuſe,
Sans quitter le même rameau.
Triton ſur la mer applanie
Promene ſa conque d'azur,
Et la nature rajeunie
Exhale l'ambre le plus pur.
Au bruit des Faunes qui ſe jouent
Sur les bords tranquilles des eaux,
Les chaſtes Naïades dénouent
Leurs cheveux treſſés de roſeaux,
Dieux, qu'une pudeur ingénue
Donne de luſtre à la beauté!
L'embarras de paroître nue
Fait l'attrait de la nudité.
Le flambeau du jour ſe rallume,
Le bruit renaît dans les hameaux,
Et l'on entend gémir l'enclume
Sous les coups peſans des marteaux.
Le regne du travail commence;
Monté ſur le trône des airs,
Soleil, annonce l'abondance
Et les plaiſirs à l'univers.
Vengez, &c. &c. &c.

Œuvres mêlées de M. le cardinal DE BERNIS.

Cette partie du jour qui offre à l'imagination du poëte ces images riantes, matiere des deſcriptions agréables, n'eſt point indifférente pour le médecin; attentif à examiner & à recueillir les phénomenes de la nature, il ne perd aucune occaſion de lire dans ce livre intéreſſant; il n'examine tous ces changemens, toutes ces actions, que pour en retirer des lumieres dont il prévoit l'utilité; il laiſſe au phyſicien oiſif ſpéculateur le ſoin de remonter aux cauſes des phénomenes qu'il obſerve, de les combiner, d'en montrer l'enchaînement. Pour lui, il met ſes obſervations en pratique, & tourne toujours ſes réflexions vers l'intérêt public, le mobile & le but le plus noble de ſes travaux, en même tems qu'il en eſt la récompenſe la plus flatteuſe. Le médecin obſerve que dans l'état de ſanté le corps eſt plus léger, plus diſpos le *matin* que le ſoir, les idées en conſéquence plus nettes, plus vives, plus animées. Le ſommeil précédent n'eſt pas ſeul capable de produire cet effet; puiſqu'on l'éprouve bien moins, ou même pas du-tout, lorſqu'on pouſſe le ſommeil bien avant dans le jour. Il eſt vrai auſſi que cet effet eſt bien plus ſenſible, lorſqu'on a paſſé la nuit dans un ſommeil tranquille & non interrompu. Le retour du ſoleil ſur l'horiſon, le vent léger d'orient qui excite alors les vapeurs retombées, une douce humidité qui couvre & imbibe la terre, tous ces changemens ſurvenus dans l'atmoſphere doivent néceſſairement faire quelqu'impreſſion ſur nos corps, *voyez* INFLUENCE DES ASTRES. Quoi qu'il en ſoit, ces changemens ſont conſtans & univerſels; les plantes, les animaux, l'homme, en un mot, tout ce qui vit, tout ce qui ſent, les éprouve. Ici ſe préſente naturellement la réponſe à une queſtion célebre; ſavoir, s'il eſt utile à la ſanté de ſe lever *matin*. Le raiſonnement & l'expérience s'appuient mutuellement pour faire conclure à l'affirmative. La nuit eſt le tems deſtiné au repos, & le *matin* le tems le plus propre au travail; la nature ſemble avoir fixé les bornes & le tems du ſommeil; les animaux qui ne ſuivent que ſes ordres, & qui ſont dépourvus de cette raiſon ſuperbe que nous vantons tant, & qui ne ſert qu'à nous égarer en nous rendant ſourds à la voix de la nature; les animaux, dis-je, ſortent de leur retraite dès que le ſoleil eſt prêt à paroître; les oiſeaux annoncent par leur ramage le retour de la lumiere; les ſauvages, les payſans, qu'une raiſon moins cultivée & moins gâtée par l'art rapproche plus des animaux, ſuivent en cela une eſpece d'inſtinct; ils ſe levent très-*matin*, & ce genre de vie leur eſt très-avantageux. Voyez avec quelle agilité ils travaillent, combien leurs forces s'augmentent, leur ſanté ſe fortifie, leur tempérament devient robuſte, athlétique; ils ſe procurent une jeuneſſe vigoureuſe, & ſe préparent une longue & heureuſe vieilleſſe. Jettez enſuite les yeux ſur cette partie des habitans de la ville, qui fait de la nuit le jour, qui ne ſe conduit que par les modes, les préjugés, les uſages, la raiſon ou

ſes abus. Ces perſonnes pouſſent les veilles juſques bien avant dans la nuit, ſe couchent fort tard, goûtent un ſommeil peu tranquille, paſſent beaucoup plus de tems dans le lit que ces payſans, dorment quelquefois davantage; mais quand elles ſe levent, inquiettes, fatiguées, nullement ou peu refaites d'un ſommeil ſemblable, elles ne ſentent point cette douce fraîcheur du *matin*, elles n'éprouvent point cette légéreté qu'il ſemble qu'on prenne alors avec l'air qu'on reſpire. Voyez en même tems combien leur ſanté eſt foible, leur tempérament délicat; la même inconſéquence dans les autres actions de la vie devient la ſource féconde des maux variés dont elles ſont ſans ceſſe attaquées.

On demande en ſecond lieu, ſi le *matin* n'eſt pas le tems le plus propre pour remplir les devoirs conjugaux. Les auteurs, partagés ſur cet article, pour ce qui regarde l'homme, aſſurent que tous les tems ſont à-peu-près égaux pour la femme, & qu'elle peut vaquer à ce devoir agréable lorſqu'elle veut & dans tous les tems, parce qu'elle deſire plus vivement que l'homme, qu'elle perd moins dans l'acte, & qu'elle n'en eſt pas auſſi fatiguée. Comme ces ſacrifices trop fréquens épuiſent l'homme, & que même lorſqu'ils ſont modérés, il en éprouve une laſſitude & une eſpece de langueur, on a prétendu aſſigner un tems de la journée, qu'on a cru plus propre à l'exercice de cette fonction. Les uns ont penſé que c'étoit quatre ou cinq heures après chaque repas; d'autres ont voulu qu'on attendît plus long tems; les uns, comme Hermogène, ont préféré le jour, aſſurant que la nuit les plaiſirs de l'amour ſont plus doux, & que le jour ils ſont plus ſalutaires. D'autres ont donné la préférence à la nuit, diſant qu'ils ſont d'autant moins nuiſibles, qu'ils ſont plus agréables. Ceux qui croient le ſoir plus favorable que le *matin*, ſe fondent ſur ce qu'alors les alimens ſont digérés, le corps bien refait, les pertes réparées, & qu'après cela le ſommeil peut diſſiper la laſſitude qui en pourroit réſulter; au-lieu que le *matin*, diſent-ils, l'eſtomac eſt rempli de crudités; c'eſt le tems du travail, il eſt à craindre que cet exercice ne diminue l'aptitude à remplir les autres. Ceux enfin qui prétendent que le *matin* eſt de tous les tems de la journée celui qu'on doit choiſir préférablement à tout autre, diſent que le ſoir les alimens ne ſont pas digérés; ou s'ils le ſont, que les ſécrétions ne ſont pas faites, que la quantité de ſemence n'eſt pas augmentée; au-lieu que le *matin* la derniere coction, pour parler avec Hippocrate, eſt achevée, le corps eſt dans cet état d'égalité qui réſulte de l'harmonie & du bien-être de toutes les parties, que le ſommeil précédent a rendu le corps agile & diſpos; que le *matin*, ſemblable au printems, eſt plus commode & plus ſûr pour la génération; qu'alors auſſi les deſirs ſont plus vifs; que c'eſt une erreur de croire que, quand on ſe porte bien, l'eſtomac ſoit plein de matieres crues & pituiteuſes. Et ils ſoutiennent après Santorius, que les plaiſirs du mariage modérés dégagent & rendent légers, loin de fatiguer; mais qu'au cas qu'on reſſentît quelque laſſitude, il étoit tout ſimple de ſe rendormir un peu. Ils citent l'exemple des payſans vigoureux & robuſtes, qui font des enfans auſſi bien conſtitués, & qui laſſés des travaux de la journée, s'endorment dès qu'ils ſont au lit, & ne rempliſſent leurs devoirs conjugaux que le *matin* à leur réveil. Enfin, ils n'ont qu'à faire obſerver que les oiſeaux choiſiſſent preſque tous ce tems, qu'ils témoignent leurs plaiſirs par leur chant, *&c. &c. &c.* Cette opinion paroît aſſez vraiſſemblable & mériteroit d'être adoptée, ſi dans des affaires de cette nature, il falloit conſulter des lois & obſerver des regles, & non pas ſuivre ſes deſirs & profiter des occaſions.

L'influence & les effets du *matin* ſont encore bien plus ſenſibles dans l'état de maladie où le corps eſt bien plus impreſſionable. On obſerve dans preſque toutes les fievres, & pour mieux dire, dans toutes les maladies, que le malade eſt pour l'ordinaire moins mal le *matin* que le ſoir. Preſque tous les redoublemens ſe font le ſoir, & il n'eſt pas néceſſaire pour les exciter que le malade ait mangé; car ſoit qu'il ait fait des excès ou obſervé la diete la plus exacte, ils n'en reviennent pas moins dans ce tems plus ou moins forts; la nuit eſt alors mauvaiſe, troublée, & le redoublement ne ſe diſſipe que vers le lever du ſoleil. Alors le malade eſt plus tranquille, il s'aſſoupit & ſe livre à un ſommeil, d'autant plus agréable, qu'il a été plus attendu. *Voyez* INFLUENCE DES ASTRES.

La conſidération de cette tranquillité que procure le *matin*, à la plus grande partie des maladies, n'eſt pas une ſimple ſpéculation; elle eſt d'une grande utilité & d'un uſage fréquent dans la pratique. Lorſqu'on a quelque remede à donner & que l'on peut choiſir le tems, on préfere le *matin;* c'eſt le tems d'élection de la journée, comme le printems l'eſt dans l'année; on ne le manque que lorſque la néceſſité preſſante oblige d'adminiſtrer les ſecours à toute heure. Le *matin* eſt le tems où l'on purge, où l'on fait prendre les apozemes, les opiats, les eaux minérales, *&c.* C'eſt auſſi celui que le médecin éclairé fait choiſir au chirurgien manouvrier pour faire les opérations, quand le mal n'eſt pas de nature à exiger des ſecours preſſans. En un mot, le *matin* eſt le *tems d'élection*, toutes les heures peuvent être le *tems de néceſſité.* (*m*)

MATIN, (*Critiq. ſacrée.*) ce mot ſe prend d'abord dans l'Ecriture pour le commencement ou la premiere partie du jour artificiel, qui eſt diſtingué en trois, *veſpere*, mane, *& meridie*, & il ſe prend en ce premier ſens dans ce paſſage: *væ tibi, terra, cujus rex puer eſt, & cujus principes* mane *comedunt.* Eccleſ. 10, 16, 20. Il ſe prend auſſi pour le jour artificiel tout entier: *factumque eſt veſpere &* mane *dies unus.* Geneſ. 1, 5. Le jour naturel ſe fit du *matin* qui eſt le *jour artificiel*, & du ſoir qui ſe met au commencement, parce qu'il précéda le jour artificiel qui commence par le *matin*, & ſe compte du lever du ſoleil à un autre; c'eſt pour cela que les Juifs commençoient leur jour par le ſoir, *à veſperâ in veſperam:* ce mot ſe met ſouvent pour *promptement;* vous m'exaucerez le *matin*, c'eſt-à-dire, de bonne heure. Il déſigne la diligence avec laquelle on fait quelque choſe: le Seigneur dit qu'il s'eſt levé de grand *matin* pour inviter ſon peuple à retourner à lui, mane *conſurgens converſatus ſum, & dixi, audite vocem meam.* Jer. 11, 7. (*D. J.*)

MATINE, (*Géog. anc.*) *Matinum*, ville maritime des Salentins ſur la mer Ionniene, dans le pays qu'on appelle aujourd'hui la *terre d'Otrante.* Lucain & Pline parlent des *Matini*, peuples de la Pouille. Horace diſtingue *matinum littus*, *matina palus*, *matina cacumina;* mais tous ces noms paroiſſent corrompus, il faut lire *Bantini*, *Bantinum*, *Bantina.* (*D. J.*)

MATINES, ſ. f. *horæ matutinæ, officium nocturnum,* (*Liturg.*) c'eſt le nom que l'on donne vulgairement à la premiere partie de l'office eccléſiaſtique compoſé de trois nocturnes, & qu'on récite ou la veille des fêtes, ou à minuit, ou le matin.

Ceux qui ont traité des offices eccléſiaſtiques fondent la convenance ou la néceſſité de cette priere de la nuit ſur ces paroles du Pſalmiſte, *mediâ nocte ſurgebam ad confitendum tibi:* & de-là vient l'uſage établi dans pluſieurs cathédrales, chapitres & commu-

nautés religieuſes de commencer les *matines* à minuit.

On trouve dans l'Hiſtoire eccléſiaſtique divers monumens très-anciens qui atteſtent cette coutume de prier la nuit. Les conſtitutions attribuées aux Apôtres ordonnent aux fideles de prier au chant du coq, parce que le retour du jour rappelle les enfans de la lumiere au travail & à l'œuvre du ſalut. Caſſien *de cant. noct.* nous apprend que les moines d'Egypte récitoient douze pſeaumes pendant la nuit & y ajoutoient deux leçons tirées du nouveau Teſtament. Dans les monaſteres des Gaules, ſelon le même auteur, on chantoit dix-huit pſeaumes & neuf leçons, ce qui ſe pratique encore le dimanche dans le breviaire romain. Saint Epiphane, ſaint Baſile, ſaint Jean-Chryſoſtome, & pluſieurs autres Peres grecs font une mention expreſſe de l'office de la nuit.

En Occident, on n'a pas été moins exact ſur cette partie de la priere publique qui fut, dit-on, introduite par ſaint Ambroiſe pendant la perſécution que lui ſuſcita l'impératrice Juſtine, arienne, & mere de Valentinien le jeune. Le quatrieme concile de Carthage veut qu'on prive des diſtributions les clercs qui manquent ſans raiſon aux offices de la nuit. Saint Iſidore, dans ſon livre des offices eccléſiaſtiques, appelle celui de la nuit *vigiles* & *nocturnes*, & celui du matin *matines* ou *laudes*.

On voit dans la regle de ſaint Benoît une grande conformité avec ce qui ſe pratique aujourd'hui dans toute l'Egliſe. L'office de la nuit y commence par *Deus, in adjutorium*, &c. enſuite le pſeaume *venite*, l'hymne, ſix pſeaumes qui doivent être récités à deux chœurs, le verſet & la bénédiction de l'abbé. Enſuite trois leçons entre leſquelles on chante des répons, au dernier on ajoute *gloria Patri*. Enſuite ſix autres pſeaumes & une leçon de l'apôtre par chœur. Le dimanche, on liſoit huit leçons, puis on ajoutoit aux douze pſeaumes trois cantiques de l'ancien Teſtament, trois leçons du nouveau avec les verſets & le *te Deum*. Enſuite l'abbé liſoit une leçon de l'Evangile, ce qui étoit ſuivi d'une hymne, après laquelle on chantoit *matines*, c'eſt-à-dire, ce que nous appellons aujourd'hui *laudes*. *Voyez* LAUDES. Thomaſſin, *diſcip. eccléſiaſtiq. part. I. liv. I. ch. xxxiv. & ſuiv.*

Dans la plûpart des breviaires modernes, excepté dans le romain pour le dimanche, les *matines* ſont compoſées du *Deus, in adjutorium*, d'un verſet nommé *invitatoire*, du pſeaume *venite*, d'une hymne. Enſuite ſuivent trois nocturnes compoſés de neuf pſeaumes ſous trois ou neuf antiennes ſelon la ſolemnité plus ou moins grande, trois ou neuf leçons précédées chacune d'une courte oraiſon dite *bénédiction*, & ſuivies chacune d'un répons. A la fin du troiſieme nocturne, on dit dans les grandes fêtes & les dimanches, excepté l'avent & le carême, le cantique *te Deum* que ſuit un verſet nommé *ſacerdotal*, après quoi l'on chante laudes. *Voyez* LAUDES, RÉPONS, VERSET, LEÇON, *&c.*

MATIR *ou* AMATIR, (*Grav.*) en terme de Ciſeleur, Graveur en creux & en relief, c'eſt rendre mate une partie de l'ouvrage en la frappant avec le matoir (*voyez* MATOIR), qui répand ſur l'ouvrage un grain uniforme qui détache les parties matées des autres qui ſont polies.

MATIR, LIME A, c'eſt un outil dont ſe ſervent les Graveurs en relief & en creux pour former les grains du matoir, *voyez* MATOIR. En le frappant deſſus, les grains du matoir ſont plus ou moins ſerrés, ſelon que la *lime* dont on s'eſt ſervi pour les former eſt plus ou moins groſſe.

MATIR, *terme d'Orfevre. Voyez* AMATIR.

MATISCO, (*Géog. anc.*) ville des Gaules dans le pays des Æduens. Jules-Céſar, *de bello gall. l. VII. c. xc.* eſt le premier qui en faſſe mention, & il la place ſur la Saone. Le même nom de cette ville ſe trouve ſur la table de Peutinger & l'itinéraire d'Antonin. On ne peut guere douter que ce ne ſoit Mâcon. *Voyez* MACON. (*D. J.*)

MATITES, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques Naturaliſtes à des pierres qui ſont en mamelons, ou qui ont la forme du bout d'un tetton. On croit que ce ſont des pointes d'ourſins qui ont fait des empreintes dans de certaines pierres, d'autant plus qu'il y a des ourſins qui ont des mamelons.

MATMANSKA, (*Géog.*) île du détroit qui ſépare le Japon du pays d'Yeſſo, ou de Kamſchatka. C'eſt l'île de Matſumay des Japonois. (*D. J.*)

MATOBA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) eſpece de palmier d'Afrique, fort commun dans les royaumes de Congo & d'Angola, dont les habitans tirent par inciſion une liqueur ou une eſpece de vin extrèmement acide.

MATOIR, ſ. m. *outil d'Arquebuſier*; c'eſt un petit ciſeau de la longueur de deux pouces & gros à proportion, qui n'eſt pas fort aigu, qui ſert aux Arquebuſiers pour matir deux pieces de fer jointes enſemble. Cela ſe fait en poſant la piece que l'on veut matir dans l'étau, & en frappant deſſus avec le *matoir* & le marteau & mâchant un peu; cela efface la raie des deux pieces jointes & ſoudées enſemble.

MATOIRS, *en terme de Bijoutier*, ſont des ciſelets dont l'extrémité eſt taillée en petits points ronds & drus; leur uſage eſt pour amatir & rendre bruts les ornemens de reliefs qui ſe trouvent ſur les ouvrages, & les détacher du champ qui eſt ou bruni ou poli, ou pour amatir & rendre bruts les champs qui entourent des ornemens brunis ou polis: cette variété détache agréablement, & forme un contraſte qui releve l'éclat des parties polies, & ſéduit l'œil des amateurs.

MATOIR, (*Ciſeleur.*) petit outil avec lequel ceux qui travaillent de damaſquinerie, ou d'ouvrages de rapport, amatiſſent l'or. C'eſt un ciſelet dont l'extrémité inférieure qui porte ſur l'ouvrage, eſt remplie de petits points faits par des tailles comme celles d'une lime douce. *Voyez la fig. Pl. du Graveur:* il y en a de différentes grandeurs.

MATOIR, (*Graveur.*) ſorte de ciſelet, dont ſe ſervent les Graveurs en relief & en creux, eſt un morceau d'acier de 2 ou 3 pouces de long, dont un bout eſt arrondi & ſert de tête pour recevoir les coups de marteau; l'autre bout eſt grené. On donne cette façon à cet outil en le frappant ſur une lime, les dents de la lime entrent dans le *matoir*, & y font autant de trous; on le trempe enſuite, pour que les trous ne ſe rebouchent point. *Voyez la fig. Pl. de la Gravure.*

On ſe ſert de cet outil pour frapper ſur différentes parties des ouvrages de ciſelure, qu'on ne veut pas qui ſoient liſſées & polies: cet outil y répand un grain uniforme, qui ſert à diſtinguer ces parties de celles qui ſont polies & brunies.

MATOIR, *en terme d'Orfevre en groſſerie*, eſt un ciſelet dont l'extrémité eſt matte, & fait ſur l'ouvrage une ſorte de petits grains, dont l'effet eſt de faire ſortir le poli, & d'en relever l'éclat. *Voyez* POLIMENT, *voyez les Pl.*

Pour faire le *matoir*, on commence par lui donner la forme que l'ouvrage demande; puis pour le rendre propre à *matir*, on s'y prend de trois façons différentes; les deux premieres ſe font avant que de le tremper, avec un marteau dont la ſurface ſe taille en grain, & dont on frappe le bout du *matoir*; de la ſeconde façon, l'on prend un morceau d'acier trempé, on le caſſe, & quand le grain s'en trouve bien, on s'en ſert pour former la ſurface du

matoir ; la troiſieme, on trempe ſon morceau d'acier deſtiné à être *matoir*, & on le frappe ſur un grais, & l'on obtient un matte plus rare & plus clair.

MATRALES, ſ. f. plur. *matralia*, (*Antiq. rom.*) fêtes qu'on célébroit à Rome le 11 Juin en l'honneur de la déeſſe Matuta, que les Grecs nommoient *Ino*. Il n'y avoit que les dames romaines qui fuſſent admiſes aux cérémonies de la fête, & qui puſſent entrer dans le temple ; aucune eſclave n'y étoit admiſe, à l'exception d'une ſeule, qu'elles y faiſoient entrer, & la renvoyoient enſuite après l'avoir légerement ſoufletée en mémoire de la jalouſie que la déeſſe Ino, femme d'Athamas, roi de Thebes, avoit juſtement conçue pour une de ſes eſclaves que ſon mari aimoit paſſionnément. Les dames romaines obſervoient encore une autre coûtume fort ſinguliere ; elles ne faiſoient des vœux à la déeſſe que pour les enfans de leurs freres ou ſœurs, & jamais pour les leurs, dans la crainte qu'ils n'éprouvaſſent un ſort ſemblable à celui des enfans d'Ino ; c'eſt pour cela qu'Ovide, *liv. VI. de ſes faſtes*, conſeille aux femmes de ne point prier pour leurs enfans une déeſſe qui avoit été trop malheureuſe dans les ſiens propres : elles offroient à cette déeſſe en ſacrifice un gâteau de farine, de miel & d'huile cuits ſous une cloche de terre. Le poëte appelle ces ſacrifices *flava liba*, des libations rouſſes. *Voyez* Plutarque, *quæſt. rom.* & le *dict. des antiq.* de Pitiſcus. (*D. J.*)

MATRAMAUX *ou* FOLLES, *terme de Pêche*, *voyez* FOLLE, que l'on nomme *matramaux*, dans le reſſort de l'amirauté de Bordeaux ; ce filet eſt ſimple, c'eſt-à-dire qu'il n'eſt point travaillé ou compoſé de trois rets appliqués l'un ſur l'autre.

MATRAS, ſ. m. (*Art milit.*) eſpece de gros trait ou de dard ſans pointe, plus long que les fleches & beaucoup plus gros, armé au bout au lieu de pointe d'un gros fer arrondi ; on s'en ſervoit anciennement pour fracaſſer le bouclier, la cuiraſſe & les os de celui contre lequel on le tiroit, mais on ne le tiroit qu'avec de groſſes arbaletes que l'on bandoit avec des reſſorts. *Hiſtoire de la milice françoiſe.* (*Q*)

MATRAS, ſ. m. (*Chimie.*) eſpece de vaiſſeau de verre, bouteille ſphérique, armé d'un col cylindrique, long & étroit (*voyez* les *Planches de Chimie*), dont on ſe ſert comme récipient dans les diſtillations (*voyez* DISTILLATION & RÉCIPIENT), qu'on emploie aux digeſtions & aux circulations (*voyez* DIGESTION & CIRCULATION, *Chimie*), ſoit bouché avec une veſſie ou un parchemin, ou bien ajuſté avec un autre *matras*, en appareil de vaiſſeaux de rencontre (*voyez* RENCONTRE, *Chimie*), & qui ſert enfin de vaiſſeau inférieur, ou contenant dans la diſtillation droite étant recouvert d'un chapiteau. *Voyez* les *Planches de Chimie.* (*b*)

MATRICAIRE, ſ. f. *matricaria*, (*Botan.*) genre de plante à fleur en roſe, le plus ſouvent radiée. Le diſque de cette fleur eſt compoſé de pluſieurs fleurons, & la couronne de demi-fleurons, ſoutenus ſur des embryons par un calice demi-ſphérique, dont les feuilles ſont diſpoſées comme des écailles. Les embryons deviennent dans la ſuite des ſemences oblongues, & attachées à la couche. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les fleurs naiſſent par petits bouquets, & que les feuilles ſont profondément découpées & diſpoſées par paires. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort compte douze eſpeces de ce genre de plante, dont la principale eſt l'eſpargoutte, ou la *matricaire* commune, *matricaria vulgaris*, ſeu *ſativa*, C. B. P. 133. J. R. H. 493. en anglois, *the common garden feverfew.*

Sa racine eſt blanche, garnie de pluſieurs fibres : ſes tiges ſont hautes d'une coudée & demie, roides, cannelées, liſſes, aſſez groſſes, remplies d'une moëlle fongueuſe : ſes feuilles ſont nombreuſes, d'un verd-gai, d'une odeur forte, amere, placées ſans ordre ; elles ſont comme compoſées de deux ou trois paires de lobes, rangés ſur une côte mitoyenne ; ces lobes ſont larges & diviſés en d'autres plus petits, dentellés à leur bord.

Il ſort vers les ſommités des tiges, & de l'aiſſelle des feuilles, de petits rameaux ſur leſquels naiſſent, auſſi-bien qu'aux ſommets des tiges, pluſieurs petites fleurs portées ſur des pédicules oblongs, rangées comme en parafols & radiées : leur diſque eſt rempli de pluſieurs fleurons jaunâtres, & la couronne de demi-fleurons blancs, portés ſur des embryons de graines, & renfermés dans un calice écailleux & ſémiſphérique. Quand les demi-fleurons de la couronne ſont fanés, le milieu du diſque ſe renfle, & les embryons ſe changent en autant de petites graines oblongues, cannelées, ſans aigrette, attachées ſur une couche au fond du calice.

Toute cette plante a une odeur déſagréable & vive. On la cultive dans les jardins, ainſi que d'autres eſpeces du même genre, à cauſe de la beauté de leurs fleurs. Les Médecins en particulier font un grand uſage de la *matricaire commune*, car elle tient un rang éminent dans la claſſe des plantes utérines & hyſtériques. (*D. J.*)

MATRICAIRE, (*Mat. méd.*) toute cette plante a une odeur déſagréable & vive : ſes feuilles & ſes ſommités fleuries ſont ſouvent d'uſage.

La *matricaire* tient un rang diſtingué parmi les plantes hyſtériques. On la donne en poudre depuis un demi-ſcrupule juſqu'à deux, ou ſon ſuc exprimé & clarifié juſqu'à une once ou deux : ſa décoction & ſon infuſion à la doſe de quatre onces. Elle fait couler les regles, les lochies, & elle chaſſe l'arriere-faix ; elle appaiſe les ſuffocations utérines, & calme les douleurs qui ſurviennent après l'accouchement.

La *matricaire* produit utilement tout ce que les carminatifs & les amers peuvent procurer ; elle diſſipe les vents, elle fortifie l'eſtomac, aide la digeſtion. Cette plante ou ſon ſuc exprimé chaſſe les vers de même que la centaurée & l'abſynthe : on emploie utilement ſa décoction dans les lavemens, ſur-tout pour les maladies de la matrice.

On la preſcrit extérieurement dans les fomentations avec la camomille ordinaire, ou avec la camomille romaine, bouillie dans de l'eau ou dans du vin, pour l'inflammation de la matrice & les douleurs qui viennent après l'accouchement dans les retardemens des lochies, & dans certains cas de regles douloureuſes. Geoffroy, *Mat. méd.*

On garde dans les boutiques une eau diſtillée des fleurs de *matricaire*, qui poſſede quelques-unes des vertus de la plante, ſavoir celles qui dépendent de ſon principe aromatique. *Voyez* EAUX DISTILLÉES.

Les feuilles & les fleurs de *matricaire* entrent dans toutes les compoſitions officinales, hyſtériques, antiſpaſmodiques & emménagogues, telles que le ſyrop d'armoiſe, les trochiſques hyſtériques, *&c.* (*b*)

MATRICE, *en Anatomie*, eſt la partie de la femelle de quelque genre que ce ſoit, où le fœtus eſt conçu, & enſuite nourri juſqu'au tems de la délivrance. *Voyez* FŒTUS, CONCEPTION, GÉNÉRATION, *&c.*

Les anciens Grecs appelloient la *matrice* μητρα, de μητηρ *mere ;* c'eſt pourquoi les maux de *matrice* ſont ſouvent nommés *maux de mere.* Ils l'appelloient auſſi υστερα, parce qu'elle eſt le plus bas de viſceres dans ſa ſituation ; ils la nommoient auſſi quelquefois φυσις, *nature*, & *vulva*, vulve, du verbe *vulvo*, plier, envelopper, ou de *valvæ*, portes.

Platon & Pythagore regardoient la *matrice* comme un animal diſtinct, renfermé dans un autre. Paul

d'Egine obſerve qu'on peut ôter la *matrice* à une femme ſans lui cauſer la mort, & il y a des exemples de femmes qui ont long-tems vécu après qu'on la leur avoit ôtée. Rhaſis & Paré remarquent que des femmes ont été guéries de certaines maladies par l'extirpation de la *matrice*. En 1669, on produiſit à l'académie royale des Sciences de Paris un enfant qui avoit été conçu hors de la *matrice*, & n'avoit pas laiſſé de croître de la longueur de ſix pouces. *Voyez* EMBRYON, FŒTUS.

La *matrice* dans les femmes eſt ſituée dans le baſſin, où la capacité de l'hypogaſtre entre la veſſie & l'inteſtin rectum, & s'étend juſqu'aux flancs : elle eſt entourée & défendue par différens os ; en-devant par l'os pubis ; en arriere, par l'os ſacrum ; de chaque côté par l'os des îles & l'os iſchium : ſa figure reſſemble un peu à celle d'un flacon applati, ou d'une poire ſéche. Dans les femmes enceintes, elle s'étend & prend diverſes formes, ſuivant les divers tems & les diverſes circonſtances de la groſſeſſe : elle a pluſieurs membranes, arteres, veines, nerfs & ligamens, & elle eſt tiſſue de pluſieurs différentes ſortes de fibres.

Les Anatomiſtes diviſent la *matrice* en fond ou partie large, & en col ou partie étroite : ſa longueur depuis l'extrémité de l'un juſqu'à l'extrémité de l'autre, eſt d'environ trois pouces : ſa largeur dans ſon fond eſt d'environ deux pouces & demi, & ſon épaiſſeur de deux : elle n'a qu'une cavité, à moins qu'on ne veuille diſtinguer entre la cavité de la *matrice* & de celle de ſon col. Celle-ci eſt très-petite, & contiendroit à peine une feve : elle eſt fort étroite, ſur-tout dans les vierges, & ſon extrémité ſupérieure, c'eſt-à-dire celle qui regarde le fond de la *matrice*, ſe nomme *orifice interne*. Elle s'ouvre dans les femmes groſſes, principalement aux approches de l'accouchement. L'extrémité oppoſée, ou inférieure du col de la *matrice*, c'eſt-à-dire celle qui regarde le vagin, ſe nomme *orifice externe*. Elle déborde un peu, & reſſemble en quelque façon au gland du membre viril. *Voyez nos Planches d'Anatomie.*

La ſubſtance de la *matrice* eſt membraneuſe & charnue : elle eſt compoſée de trois membranes ou tuniques, ou ſeulement de deux, ſelon quelques-uns, qui refuſent ce nom à la ſubſtance du milieu. La tunique externe, appellée auſſi *commune*, vient du péritoine, & ſe trouve formée de deux lames, dont l'extérieure eſt aſſez unie, & l'intérieure eſt raboteuſe & inégale. Cette tunique enveloppe toute la *matrice*, & l'attache à l'inteſtin rectum, à la veſſie, *&c.* La tunique moyenne eſt très-épaiſſe, & compoſée de fibres fortes, diſpoſées en divers ſens. Quelques-uns croient qu'elle contribue à l'excluſion du fœtus, & d'autres, qu'elle ſert ſeulement à rétablir le reſſort de la *matrice* après une diſtenſion violente : la tunique interne eſt nerveuſe.

La *matrice* eſt attachée au vagin par ſon col. Poſtérieurement & antérieurement elle eſt attachée à la veſſie par ſa tunique commune : ſes côtés ſont attachés à d'autres parties, mais ſon fond eſt libre, afin de pouvoir s'étendre & ſe dilater plus aiſément : ſes ligamens ſont au nombre de quatre, deux qu'on nomme *larges*, & deux qu'on nomme *ronds*, à cauſe de leur figure. Les ligamens larges ſont membraneux, lâches & mols ; c'eſt pourquoi quelques-uns les ont comparés aux ailes d'une chauve-ſouris, & les ont nommés *alæ verſpertilionum*. Les ligamens ronds ſont d'un tiſſu plus ferme, & compoſés d'une double membrane, enveloppée de ſes arteres, veines, nerfs & vaiſſeaux lymphatiques. Les vaiſſeaux ſanguins, tant des ligamens larges que des ronds, font une grande partie de ce qu'on nomme *leur ſubſtance*. Ces deux ſortes de ligamens ſervent à maintenir la *matrice* dans une ſituation droite : ils peuvent être facilement endommagés par les ſage-femmes mal-adroites. *Voyez* LIGAMENT.

De chaque côté du fond de la *matrice* naît un conduit qui s'ouvre dans ce viſcere par un petit orifice, mais qui devient plus large à meſure qu'il avance, & qui, vers ſon extrémité, ſe retrécit de nouveau. Cette extrémité qui ſe trouve près des ovaires eſt libre, & s'épanouit derechef en forme d'un feuillage rond & frangé. Fallope qui découvrit le premier cette expanſion, la compara à l'extrémité d'une trompette ; c'eſt pourquoi tout le conduit a été nommé *trompe de Fallope* : il eſt compoſé d'une double membrane ; les veines & les arteres y ſont en très-grand nombre, ſur-tout les dernieres, qui, par différentes ramifications & différens contours, forment la principale ſubſtance des deux conduits. Le docteur Wharton donne des valvules aux trompes de Fallope, mais les autres Anatomiſtes les nient. *Voyez* TROMPE DE FALLOPE.

Cette partie que Platon comparoit à un animal vivant, douée d'un ſentiment merveilleux, eſt preſque toujours unique ; cependant Julius Obſéquens dit, qu'on a vû autrefois à Rome une femme qui avoit une *matrice* double. Riolan en cite deux autres exemples, l'une d'une femme ouverte dans les écoles des Lombards, en 1599, & l'autre dans une femme qu'il avoit lui-même diſſéquée en 1615, en préſence de pluſieurs perſonnes. Bauhin rapporte auſſi qu'il a vû une fois la *matrice* partagée en deux portions par une cloiſon mitoyenne. On lit dans l'*Hiſtoire de l'académie des ſciences* un cinquieme exemple de deux *matrices* dans un même ſujet, obſervée par M. Littre en 1705 ; chacune n'avoit qu'une trompe & un ovaire, qu'un ligament large & qu'un ligament rond. Enfin, je trouve dans la même *Hiſt. de l'acad. des Sciences, année 1743*, une ſixieme obſervation tout-à-fait ſemblable à celle de M. Littre, de deux *matrices* dans une femme morte en couches, vûes par M. Cruger, chirurgien du roi de Danemark.

Quelquefois l'orifice interne de l'utérus n'eſt point percé. Fabrice d'Aquapendente dit qu'il a vû ce vice de conformation dans une jeune fille âgée de quatorze ans, qui en penſa mourir, parce que ſes regles ne pouvoient percer ; il fit à cette partie une inciſion longitudinale, qui donna cours au flux menſtruel, & rendit cette fille capable d'avoir des enfans.

Dans le tems de l'accouchement, la *matrice*, qui eſt alors extrémement tendue, peut ſe déchirer, ſoit à ſon fond, ſoit à ſes côtés, ſoit ſur-tout à ſon col, qui ne peut ſoutenir une ſi grande dilatation, & qui devient très-mince dans le tems de travail. M. Gregoire, accoucheur, a dit à l'acad. des Sciences, qu'en trente ans il avoit vû ce funeſte accident arriver ſeize fois. *Hiſtoire de l'académie des Sciences année 1724.*

On demande ſi la *matrice* peut tellement ſe renverſer, que ſon fond tombe du dedans en dehors par l'orifice interne juſqu'au-delà du vagin. De Graaf juge la choſe impoſſible dans les vierges, parce que l'orifice interne eſt alors trop étroit pour livrer le paſſage : mais il croit ce fait très-poſſible dans les accouchemens, lorſque l'arriere-faix adhere fortement à la *matrice*, & qu'un accoucheur, ou la ſage-femme, ſoit par ignorance, ou par imprudence, venant à le tirer violemment, entraîne en même tems le fond de la *matrice*, & en cauſe le renverſement. Cette faute fait périr bien-tôt la malade, ſi l'on ne la ſecourt très-promptement. *Voyez* de nouvelles preuves de la réalité de ce fait dans les *Obſervations anatomiques* de Ruyſch. (*D. J.*)

Suffocation de MATRICE. *Voyez* SUFFOCATION.

Speculum MATRICIS. Voyez SPECULUM.

MATRICE, ſe dit auſſi des endroits propres à la génération des végétaux, des minéraux & des métaux.

Ainſi la terre eſt la *matrice* où les graines pouſſent. Les marcaſſites ſont regardés comme les *matrices* des métaux. *Voyez* FOSSILE, MINÉRAL, MARCASSITE, *&c.*

MATRICE, ſe dit figurément de différentes choſes, où il paroît une eſpece de génération & où certaines choſes ſemblent acquérir un nouvel être, ou du moins une nouvelle maniere d'être. De ce genre ſont les moules où l'on met les caracteres d'Imprimerie, & ceux dont on ſe ſert pour frapper les monnoies & les médailles, & qu'on appelle *coins*. *Voyez* COIN & MONNOYAGE.

MATRICE, *maladies de la*, (*Médecine.*) c'eſt bien avec raiſon qu'Hippocrate a dit, que la *matrice* étoit la ſource, la cauſe, & le ſiege d'une infinité de maladies : elle joue en effet un grand rôle dans l'œconomie animale ; le moindre dérangement de ce viſcere eſt ſuivi d'un deſordre univerſel dans toute la machine ; on pourroit aſſurer qu'il n'eſt preſque point de maladie chez les femmes où la *matrice* n'ait quelque part ; parmi celles qui dépendent principalement de ſa léſion, il y en a qui ſont générales, connues ſous les noms particuliers de fureur, ſuffocations utérines, vapeurs, paſſion hyſtérique & maladies, qui, quoiqu'elles ne ſoient pas excitées par un déplacement réel de la *matrice*, comme quelques anciens l'ont prétendu, ſont le plus ſouvent occaſionnées & entretenues par quelque vice conſidérable dans cette partie que les obſervations anatomiques démontrent, & qui donnent lieu à ce ſentiment. *Voyez* tous ces articles ſéparés. Les autres maladies ſont ſpécialement reſtreintes à cette partie, ou locales ; le vice de la *matrice* qui les conſtitue eſt apparent, & forme le ſymptôme principal : dans cette claſſe nous pouvons ranger toutes celles qui regardent l'évacuation menſtruelle, qui ſont ou ſeront traitées à l'*article* REGLES, *voyez ce mot* ; enſuite la chute ou deſcente, l'hernie, l'hydropiſie, l'inflammation, l'ulcere, le skirrhe, & enfin le cancer de la *matrice* ; nous allons expoſer en peu de mots ce qu'il y de particulier ſur ces maladies, relativement à leur ſiege dans cette partie.

Chute ou deſcente de matrice, *prolapſus uteri*, υστερα προπτωσις. La *matrice* dans l'état naturel eſt ſoutenue par pluſieurs ligamens à l'extrémité du vagin, à une certaine diſtance qui varie dans différens ſujets de l'entrée de la vulve ; il arrive quelquefois que la *matrice* deſcend dans le vagin, en occupe tout l'eſpace, quelquefois même elle s'étend en dehors, & pend entre les cuiſſes. Quelques auteurs uniquement fondés ſur leur inexpérience (tels ſont Kerkringius, Van-Roonhuyſen, Van-Meeckren, *&c.*) ont refuſé de croire que la deſcente de *matrice* pût avoir lieu ; on pourroit leur oppoſer une foule d'obſervations qui conſtatent évidemment ce fait : on peut conſulter à ce ſujet Fabrice de Hildan, Mauriceau, Deventer, Diemerbroek, Stalpart, Van-Derwiel, *&c.* & tous ceux qui ont traité des accouchemens & des maladies des femmes ; il eſt vrai que quelquefois la deſcente du vagin peut en impoſer ; on peut même prendre des tumeurs polypeuſes, attachées à l'orifice de la vulve, pour la chute de la *matrice*, comme Seger rapporte s'y être trompé lui-même. Meeckren a auſſi une obſervation ſemblable ; mais les ouvertures des cadavres confirment encore ce fait. Graaf, Blaſius aſſurent avoir ouvert des femmes dans leſquelles ils trouverent effectivement la *matrice* déplacée, & preſqu'entierement contenue dans le vagin ; & Jean Bauhin rapporte qu'il avoit pris une véritable deſcente de *matrice* pour un corps étranger, & qu'il ne connut ſa mépriſe que par l'ouverture du cadavre ; mais ce qui doit ôter tout ſujet de doute, c'eſt qu'on a quelquefois emporté la *matrice* ainſi deſcendue ; Ambroiſe Paré raconte avoir détaché une *matrice* qui pendoit dehors le vagin ; cette opération rétablit la ſanté à la malade ; mais étant morte d'une autre maladie quelques années après, on l'ouvrit, l'on ne trouva point de *matrice* ; on peut voir des obſervations ſemblables dans Berenger, Langius, Mercurialis, Duret, & pluſieurs autres, qui tous aſſurent avoir extirpé la *matrice* ſans ſuite facheuſe. Jai connu un chirurgien qui, en accouchant une dame, emporta la *matrice*, & la faiſoit voir comme une piece curieuſe, bien éloigné de penſer que ce fût effectivement elle ; cet accident couta cependant la vie à la malade.

La deſcente de *matrice* eſt accompagnée de différens ſymptômes, ſuivant qu'elle eſt plus ou moins complette, qui ſervent à nous la faire reconnoître ; lorſque la *matrice* n'eſt deſcendue que dans le vagin, on s'en apperçoit en y introduiſant les doigts, on ſent l'orifice interne de la *matrice* ſe préſenter d'abord à l'ouverture ; le devoir & les plaiſirs du mariage ſont à charge, inſipides, douloureux, difficiles ou impoſſibles à remplir. Il y a outre cela une difficulté d'uriner, d'aller à la ſelle, la *matrice* déplacée comprimant la veſſie & le rectum ; on ſent auſſi pour l'ordinaire des douleurs, des tiraillemens aux lombes, partie où vont s'implanter les ligamens larges ; ces douleurs ſe terminent auſſi quelquefois à l'extérieur de la vulve, aux aînes ; & lorſque la *matrice* eſt entierement tombée, on peut par la vûe ſe convaincre de l'état de la maladie ; il faut, pour ne pas ſe tromper, être bien inſtruit de la figure de la *matrice* ; il arrive quelquefois que la *matrice* en tombant ainſi ſe renverſe, c'eſt-à-dire, que l'orifice reſte en-dedans du vagin, tandis que la partie intérieure du fond ſe préſente au-dehors ; dans ces circonſtances, on pourroit, comme il eſt arrivé plus d'une fois, la confondre avec quelque tumeur, quelque concrétion polypeuſe ; mais un bon anatomiſte ne riſque pas de tomber dans cette erreur, ſur-tout s'il fait attention que les tumeurs augmentent inſenſiblement, au-lieu que cette deſcente ſe fait ſubitement toujours à la ſuite d'un accouchement laborieux, & par la faute d'un mauvais chirurgien, ou d'une ſage-femme inhabile. D'ailleurs, il ſuinte continuellement de la *matrice* quelque ſéroſité jaunâtre ou ſanguinolente. Pluſieurs auteurs ont penſé que cette maladie étoit ſpécialement affectée aux femmes mariées, qu'on ne l'obſervoit jamais chez les jeunes filles, parce que, diſent-ils, les ligamens ſont trop forts, la *matrice* trop ſerrée & trop ferme ; mais ce mauvais raiſonnement eſt démontré faux par quelques obſervations : Mauriceau dit avoir vû la *matrice* pendre entre les cuiſſes de la groſſeur de la tête d'un enfant dans deux filles, qui portoient cette incommodité depuis ſept ans ; il vint à bout malgré cela de la remettre heureuſement. *Obſervation xcvj.* Il y a même dans quelque auteur un exemple d'une jeune enfant de trois ou qnatre ans atteinte de cette maladie. Pour ce qui regarde le renverſement de la *matrice*, il eſt très-certain qu'il eſt particulier aux femmes nouvellement accouchées.

Les cauſes de cet accident conſiſtent dans un relâchement, ou dans la diſtraction, & même le déchirement & la rupture totale des ligamens qui retiennent la *matrice* attachée & ſuſpendue ; le relâchement eſt principalement occaſionnée par l'état cachectique, chlorétique, par les fleurs-blanches, par l'hydropiſie ; c'eſt pourquoi Bartholin remarque que les femmes hydropiques ſont très-ſujettes à la chute de *matrice*. Ces cauſes ſont favoriſées par la groſſeſſe ; l'enfant qui eſt alors dans la *matrice* en augmente

augmente le poids, & la fait tendre néceſſairement vers les parties inférieures ; les perſonnes enceintes riſquent cette maladie lorſqu'elles font des exercices violens, qu'elles font de grands efforts pour lever des fardeaux peſans, pour aller à la ſelle, pour vomir, touſſer, éternuer, *&c.* lorſqu'elles danſent & ſautent beaucoup, lorſqu'elles font des voyages un peu longs dans des voitures mal ſuſpendues qui cahotent beaucoup, *&c.* Mais de toutes les cauſes, celle qui eſt la plus fréquente & la plus dangereuſe, c'eſt l'accouchement laborieux & opéré par un chirurgien mal-adroit, qui ébranlera, ſecouera vivement la *matrice*, tirera ſans ménagement les vaiſſeaux ombilicaux, & voudra détacher par force l'arriere-faix ; par-là il entraînera la *matrice* en bas, tiraillant ou déchirant ſes ligamens, ou il la renverſera, & même, ce qui eſt le plus fâcheux, il emportera tout-à-fait la *matrice.*

Lorſque la deſcente eſt incomplette, cette maladie eſt plus incommode que dangereuſe ; elle eſt, outre cela, un obſtacle au coït, & par conſéquent à la génération ; elle trouble par-là une des fonctions les plus intéreſſantes & la plus agréable ; on a cependant vû quelquefois des femmes concevoir dans cet état. Lorſque la *matrice* eſt tout-à-fait tombée, il eſt à craindre qu'il ne ſe forme un étranglement qui amene l'inflammation & la gangrene ; l'action de l'air ſur des parties qui n'y ſont point accoutumées peut être facheuſe ; néanmoins les deux filles dont Moriceau nous a laiſſé l'hiſtoire, gardoient depuis ſept ans cette deſcente ſans autre incommodité, étoient très-bien reglées, & il n'en eſt pas de même lorſque la *matrice* eſt renverſée ; l'inflammation & la gangrene ſuivent de près l'accident, & la mort eſt ordinairement prochaine : les deſcentes qu'occaſionne un défaut dans l'accouchement, ſont accompagnées d'un danger beaucoup plus prompt & plus preſſant que les autres ; enfin, lorſqu'elle a lieu dans les filles qui le ſont réellement, elle eſt plus opiniâtre & plus difficile à réduire, à cauſe que les parties par leſquelles on doit faire rentrer la *matrice*, naturellement fort étroites, n'ont pas encore été élargies.

Dès qu'on s'apperçoit de la deſcente de *matrice*, il faut tâcher de la réduire ; mais on doit auparavant examiner ſi elle eſt bien ſaine, ſans inflammation & gangrene : car ſi on en appercevoit quelques traces, il faudroit, avant de la remettre, y faire quelques légeres ſcarifications avec la pointe de la lancette, & la fomenter avec des décoctions de quinquina, de ſcordium, l'eau-de-vie camphrée, ou autres anti-ſeptiques, ce qu'on pourra continuer quand elle ſera reſſerrée : avant d'eſſayer la réduction, il faut avoir attention, pour la faciliter, de faire uriner la femme, de la faire aller du ventre par un leger lavement s'il eſt néceſſaire ; après quoi on la fait coucher ſur le dos, la tête fort baſſe, & les feſſes élevées ; on prend la *matrice*, qu'on enveloppe d'un linge fort ſouple, & l'on tâche, par des legeres ſecouſſes de côté & d'autres, de la repouſſer en-dedans ; on a ſoin auparavant d'oindre ces parties d'huile d'amandes douces, de beurre, ou de graiſſe bien fraîche, *&c.* Roderic à Caſtro, auteur connu par un excellent Traité ſur maladies des femmes, conſeille, pour faire rentrer la *matrice*, d'en approcher un fer rouge, comme ſi on vouloit la brûler ; il aſſure qu'alors la *matrice* ſe retire avec impétuoſité ; & pour prouver l'efficacité de ce remede, il cite le ſuccès qu'il a eu dans une deſcente de boyau, qui fut reduit tout de ſuite par cet ingénieux artifice. Quand la *matrice* eſt bien réduite, il faut en prévenir la rechute, & la contenir par un peſſaire qu'on introduira ſimplement dans le vagin, & non pas dans la *matrice*, comme le prétend ridiculement Rouſſet : ces peſſaires ſeront percés pour laiſſer paſſer les excrétions de la *matrice*, & pour laiſſer le moyen d'injecter quelque liqueur aſtringente, comme la décoction de plantin, de grenades, les eaux de forge, *&c.* pour fortifier la *matrice ;* d'ailleurs la femme peut alors uſer du coït, quoiqu'elle doive s'en abſtenir, & même engendrer, comme il conſte par des obſervations. Si la deſcente eſt une ſuite d'un relâchement occaſionné par un état chloretique, cachectique, d'hydropiſie, *&c.* il faut uſer des remedes qui ſont convenables dans ces maladies, & ſur-tout inſiſter ſur les martiaux. On peut même fortifier les reins par des fomentations aſtringentes, *&c.* Si une femme enceinte eſt ſujette à cet accident, il faut qu'elle agiſſe très-peu, qu'elle reſte preſque toujours au lit, ou couchée dans une bergere ; & lorſqu'on les accouche, il faut que le chirurgien, ou la ſage-femme à chaque douleur ſoutienne l'orifice de la *matrice*, en même tems qu'elle tâche d'attirer en-dehors la tête de l'enfant ; ſans cette précaution on riſque d'entraîner la *matrice* avec l'enfant. Il arrive quelquefois que la *matrice* ayant reſté trop long-tems dehors, eſt étranglée dans quelque partie ; l'inflammation ſe forme, le volume augmente, la gangrene ſurvient ; alors ou la réduction eſt impoſſible, ou elle eſt dangereuſe ; il n'y a pas d'autre parti à prendre que de couper entierement la *matrice ;* il ne manque pas d'obſervations qui font voir qu'on peut faire cette opération, ſans mettre la vie de la malade dans un danger évident. On a quelquefois pris la *matrice* pour une tumeur, on l'a extirpée en conſéquence, ſans qu'il en ſoit réſulté aucun accident fâcheux ; l'art peut imiter & ſuivre ces heureux haſards ; mais il ne doit le faire que dans une extrême néceſſité ; & lorſqu'elle eſt bien décidée, il ne faut pas balancer à recourir à ce remede, le ſeul qui puiſſe avoir quelque heureux ſuccès, ſans examiner ſcrupuleuſement s'il eſt infaillible. *Nihil intereſt*, dit Celſe, *an ſatis tutum præſidium ſit, quod unicum eſt.*

Hernie de la matrice, *hyſtérocele*, υστερο-κηλη. La plus légere teinture d'anatomie ſuffit pour faire ſentir combien il eſt difficile que la *matrice* ſoit portée hors du péritoine, & ſur-tout par les anneaux des muſcles du bas-ventre, pour y former une hernie ; mais les raiſonnemens les plus plauſibles ne ſauroient détruire un fait, & quelqu'impoſſible que paroiſſe un tel déplacement de la *matrice*, il eſt certain qu'on en a vû quelques exemples. Sennert raconte que la femme d'un tonnelier, dans les premiers mois de ſa groſſeſſe, aidant à ſon mari à courber des perches, reçut un violent coup à l'aîne gauche de cette perche, qui, étant lâchée, ſe remettoit par ſon élaſticité ; il ſurvint immédiatement après une tumeur, qui augmenta tous les jours, de façon à mettre un obſtacle à ſa réduction. Lorſque le terme de l'accouchement arriva, il ne fut pas poſſible de tirer l'enfant par les voies ordinaires ; on fut obligé d'en venir à l'opération céſarienne, qu'on pratiqua ſur la tumeur. Cette opération fut avantageuſe à l'enfant, & préjudiciable à la mere, dont elle accélera la mort d'ailleurs inévitable. *Inſtitut. médic. lib. II. part. I. cap. ix.* Moriceau dit avoir vû dans une femme groſſe de ſix mois & demi, une hernie ventrale ſi conſidérable, que la *matrice* & l'enfant étoient preſqu'entierement contenus dans cette tumeur, qui s'élevoit prodigieuſement par-deſſus le ventre. *Liv. III. ch. xv.*

Pour concevoir comment cette hernie peut ſe former, il faut faire attention que cette maladie eſt particuliere aux femmes enceintes, qu'alors la *matrice* augmentant en volume, force les enveloppes extérieures du bas-ventre, les contraint de ſe dilater ; il peut arriver alors que le péritoine, peu ſuf-

ceptible d'une pareille dilatation, ſe rompe, que les faiſceaux charnus qui compoſent les muſcles du bas-ventre s'écartent, & donnent ainſi paſſage à la *matrice* alors diſtendue. Cette rupture peut plutôt avoir lieu vers le nombril & aux aînes, parce que ces endroits ſont les parties les plus foibles du ventre; ces cauſes dépendantes de la *matrice* ſont beaucoup aidées par les efforts violens, les vomiſſemens continuels, des éternumens fréquens, des chûtes, des coups, ou autre cauſe violente; & enfin par la vanité & l'imprudence de quelques femmes qui, pour paroître de plus belle taille, ou pour cacher leur groſſeſſe, ſe ſerrent trop la poitrine & le ventre, & empêchent par-là la *matrice* de s'étendre également de tous côtés, & la pouſſent avec plus de force vers les parties inférieures.

Si l'on ne remedie pas tout de ſuite à cet accident, il peut devenir dangereux; outre qu'il eſt difforme, incommode, la ſource d'indigeſtions, de vomiſſemens, de vapeurs, *&c.* l'étranglement peut amener l'inflammation, la gangrene, & obliger de recourir à l'opération incertaine, & toujours très-périlleuſe du bubonocele; ou enfin, pour tirer l'enfant dans le tems de l'accouchement à l'opération céſarienne, dont les riſques ne ſont pas moins preſſans; l'hernie peut auſſi être funeſte à l'enfant dont elle gêne l'accroiſſement, & que le mauvais état de la *matrice* ne peut manquer d'incommoder.

La réduction eſt le ſeul remede curatif qu'il convient d'employer lorſque l'hernie eſt bien décidée; on empêche enſuite par un bandage approprié le retour de l'hernie; il faut auſſi que les femmes elles-mêmes y concourent par leur régime: lorſqu'elles ont à craindre pareils accidens, elles ne doivent porter aucun habillement qui leur ſerre trop le ventre & la poitrine, & ſur-tout éviter ces corps tiſſus de baleine, qui ne peuvent préter aucunement, où la vanité a empriſonné leur taille aux dépens même de leur aiſance & de leur ſanté. Il faut auſſi qu'elles s'abſtiennent de tout exercice violent, de tout effort ſubit & conſidérable, & bien plus, qu'elles gardent tout-à-fait le lit, ſi leurs affaires le leur permettent. Si, lorſque le terme de l'accouchement eſt venu, la réduction n'étoit pas faite, & que l'hernie étant totale l'enfant ne pût ſortir par les voies ordinaires, il ne faut pas balancer à tenter l'opération céſarienne, dont le ſuccès, quand elle eſt faite à tems, eſt preſque toujours aſſuré pour l'enfant, quoiqu'elle ſoit funeſte à la mere, parce que dans ces circonſtances, ſans cette opération, la mort de la mere eſt aſſurée; avec elle, elle n'eſt que probable. Je crois qu'il ſeroit à-propos, lorſqu'on eſt obligé d'en venir à ces extrémités, en même tems qu'on a fait la ſection des tégumens & de la *matrice* pour avoir l'enfant, de débrider les parties du péritoine qui forment l'étranglement; par cette double opération, qui ne ſeroit pas plus cruelle, on pourroit remettre la *matrice* & guérir l'hernie.

Hydropiſie de matrice. Les hydropiſies ſe forment dans la cavité de la *matrice*, comme dans les autres parties du corps, par l'épanchement & la collection des ſéroſités qui y ſont retenues par le renverſement & l'obſtruction de l'orifice interne de la *matrice*, ou qui ſont renfermées dans de petites poches particulieres qu'on nomme *hydatides*. C'eſt ainſi que Pechlin (*obſer. 19.*) trouva la *matrice* d'une femme morte enceinte, toute parſemée d'hydatides. Tulpius (*obſ. 45. lib. IV.*) raconte qu'une femme portoit dans les deux cornes de la *matrice*, plus de neuf livres d'eau très-limpide, renfermée dans de ſemblables veſſies. Mauriceau a une obſervation curieuſe touchant une femme à qui il tira une *mole* très-conſidérable, qui n'étoit qu'un tiſſu de petites véſicules remplies d'eau, qui étoient implantées à une maſſe de chair confuſe *obſerv. 177.* Ces eaux ſe ramaſſent quelquefois ſi abondamment dans la *matrice*, qu'elles la dilatent, diſtendent les tégumens du bas-ventre, & en impoſent pour une véritable groſſeſſe. Veſale dit avoir fait l'ouverture d'une femme, dans la *matrice* de laquelle il y avoit plus de ſoixante meſures d'eau, de trois livres chacune. On lit dans Schenckius pluſieurs obſervations ſemblables. Il raconte entr'autres qu'on trouva dans une femme la *matrice* ſi prodigieuſement dilatée par la grande quantité d'eau qu'elle renfermoit, qu'elle auroit pu contenir un enfant de dix ans: ce ſont ſes termes *obſerv. lib. IV. obſerv. 6.* Fernel nous a laiſſé l'hiſtoire d'une femme, chez qui l'évacuation menſtruelle étoit précédée d'un écoulement abondant de ſéroſité, au point qu'elle en rempliſſoit ſix ou ſept grands baſſins. *Patholog. lib. VI. cap. xv.* On peut cependant diſtinguer l'hydropiſie de la *matrice* d'avec la véritable groſſeſſe. 1°. Par l'état des mamelles qui, chez les femmes enceintes, ſont dures, élevées, rebondies & rendent du lait; chez les hydropiques, ſont flaſques, molles & abattues. 2°. Par la couleur du viſage qui, dans celles-ci, eſt mauvaiſe, pâle, jaunâtre, livide. 3°. Par l'enflûre du ventre qui, dans l'hydropiſie, eſt uniforme, plus molle & plus arrondie, & ne laiſſe appercevoir au tact qu'un flottement d'eau ſans mouvement ſenſible qui puiſſe être attribué à l'enfant; au lieu que dans la groſſeſſe, le ventre ſe porte plus en pointe vers le devant, & l'on ſent après quelques mois remuer l'enfant. On peut ajouter à cela les accidens qui accompagnent l'hydropiſie; tels ſont la langueur, laſſitude, difficulté de reſpirer, petite quantité d'urine, qui dépoſe un ſédiment rouge & briqueté; & tous ces ſignes combinés ne devroient, ce ſemble, laiſſer aucun lieu de méconnoître ces maladies. On voit cependant tous les jours des perſonnes qui eſperent & font eſperer un enfant à des meres crédules, qui s'imaginent auſſi être enceintes parce qu'elles le ſouhaitent ardemment, & qui ne ſont qu'hydropiques; d'autres qui traitent d'hydropiques des femmes réellement enceintes. J'ai connu un médecin qui, donnant dans cette erreur, preſcrivoit à une femme groſſe des violens hydradogues, dont le ſuccès fut tel que la prétendue hydropique accoucha au huitieme mois d'un enfant qui ne vécut que quelques heures, au grand étonnement de l'inexpérimenté médecin. Il arrive quelquefois auſſi que cette hydropiſie ſoit compliquée avec la groſſeſſe; la ſéroſité ſe ramaſſe alors autour des membranes de l'enfant. Mauriceau fait mention d'une femme enceinte qui vuida beaucoup d'eau par la *matrice* quelques ſemaines avant d'accoucher; & ce qui démontra que cet écoulement étoit une ſuite d'hydropiſie, & n'étoit pas produit par les eaux de l'enfant, c'eſt le délai de l'accouchement; & d'ailleurs c'eſt qu'en accouchant cette femme, il trouva les membranes formées & remplies à l'ordinaire, *obſerv. 9.* Le même auteur en rapporte d'autres exemples ſemblables, *liv. I. chap. xxiij.* & *obſ. 29, 60.* &c. Cette hydropiſie ne ſe connoît guere que par l'évacuation de ces eaux, ou par l'enflûre prodigieuſe du ventre, accompagnée de quelques ſymptomes d'hydropiſie, combinés avec les ſignes qui caractériſent la groſſeſſe.

L'hydropiſie de la *matrice* peut dépendre des mêmes cauſes que les collections d'eau dans les autres parties, quelquefois elle n'en eſt qu'une ſuite; d'autres fois elle eſt déterminée par un vice particulier de ce viſcere, par les obſtructions, les skirrhes, par la ſuppreſſion des regles, les fleurs blanches, par les tumeurs, l'hydropiſie des ovaires, *&c.* mais il ne ſuffit pas que la ſéroſité vienne en plus grande abondance aborder à la *matrice*; il faut, pour for-

mer l'hydropiſie, qu'elle ſoit retenue dans ſa cavité, ou dans des véſicules, ou dans la *matrice*, ſon orifice étant fermé par ſa propre conſtriction, par quelque tumeur, par le reſſerrement voluptueux qui arrive aux femmes dans le moment qu'elles conçoivent; la *matrice* voulant alors garder exactement la ſemence qu'elle a pompée avec avidité, ſe ferme. L'imperforation du vagin de la *matrice* par un hymen trop fort, peut produire le même effet.

Outre le danger commun à toutes les hydropiſies, cette eſpece a cela de particulier qu'elle eſt un obſtacle à la génération; elle cauſe la ſtérilité; ſi elle ne ſe forme qu'après la conception, ces eaux gênent pour l'ordinaire l'accroiſſement de l'enfant, l'affoibliſſent; & elles indiquent d'ailleurs un vice dans la *matrice*, dont l'enfant doit néceſſairement ſe reſſentir.

Lorſque l'hydropiſie de la *matrice* n'eſt point compliquée avec la groſſeſſe, il faut tâcher de relâcher l'orifice interne de la *matrice* par des bains, des fomentations, des fumigations, des injections; ſi ces remedes ne ſuffiſent pas, on peut y porter la main ou même les inſtrumens néceſſaires, la ſeule dilatation de cet orifice ſuffit pour évacuer les eaux, lorſque l'hydropiſie n'eſt pas enkiſtée ou véſiculaire. Si l'hymen s'oppoſoit à leur évacuation, il n'y a qu'à le couper; cette ſimple opération guérit quelquefois entierement l'hydropiſie. Lorſque les eaux ſe ſont écoulées, on peut prévenir un nouvel épanchement, par l'uſage des légers adſtringens, & ſurtout des martiaux, qui ſont ici ſpécifiques. Si l'eau eſt renfermée dans des hydatides, l'ouverture de l'orifice de la *matrice* eſt ſuperflue; on ne doit attendre la guériſon que d'un repompement qui peut être opéré par la nature, par les purgatifs hydragogues, par les apéritifs, par les diurétiques, *&c.* qui en même tems diſſipent cette ſéroſité ſur-abondante, par les ſelles ou les urines, *&c.* Si cette hydropiſie ſe rencontre dans une femme enceinte, elle ſe termine ordinairement par l'accouchement; ainſi on doit éviter tout remede violent, dans ces circonſtances, ne tenter aucune dilatation de la *matrice*; il faut ſeulement faire obſerver un régime exact, deſſicatif à la malade: on peut auſſi lui faire uſer de quelqu'apéritif léger, & ſur-tout des préparations de fer les moins énergiques, telles que le tartre chalybé, la teinture de mars, *&c.*

Il y a quelquefois dans la *matrice* des collections d'air & de ſang, qui reſſemblent à des hydropiſies, & qui en impoſent pour la groſſeſſe; on peut les en diſtinguer par les ſignes que nous avons détaillés un peu plus haut, en parlant de l'hydropiſie. Mais il eſt bien difficile de s'aſſurer de la nature de ces collections; on ne les connoît le plus ſouvent que lorſqu'elles ſe diſſipent; l'air en ſortant avec précipitation, fait beaucoup de bruit; il reſte quelquefois empriſonné pendant bien des années, chez quelques femmes il ſort par intervalles: on en a vû chez qui cette éruption ſonore & indécente étoit habituelle & involontaire; elle ſe faiſoit bruſquement, ſans qu'elles en fuſſent prévenues par aucune ſenſation, ce qui les expoſoit à des confuſions toujours déſagréables. Ces femmes ſont preſque dans le cas de celles dont il eſt parlé dans la folle allégorie *des bijoux indiſcrets*. J'ai connu une jeune dame attaquée d'un cancer à la *matrice*, qui rendoit fréquemment des vents par-là. Cette éruption, à ce qu'elle m'a aſſuré, la ſoulageoit pendant quelque tems. Ces vents ſeroient-ils, dans ce cas, produits ou developpés par la putréfaction? Leur origine eſt dans les autres occaſions extrêmement obſcure. Lorſque les vents ſont renfermés dans la *matrice*, on n'a pour leur donner iſſue qu'à en dilater l'orifice; c'eſt ordinairement la nature qui opere cet effet: on a vû quelquefois les purgatifs forts & les lavemens irritans, donnés dans d'autres vûes, procurer l'expulſion de ces vents; ce pourroit être un motif pour s'en ſervir dans ce cas. Si l'éruption eſt habituelle, elle eſt incurable, ou ſuit le ſort de la maladie qui la produit & l'entretient. Le ſang ſe ramaſſe dans la *matrice*, lorſque ſon orifice ou celui du vagin eſt fermé; alors le ſang menſtruel, fourni par les vaiſſeaux, mais n'étant point évacué, ſe ramaſſe. Sa quantité augmente tous les mois; le ventre s'éleve quelquefois au point de faire naître des doutes ſur la groſſeſſe: cette mépriſe eſt de grande conſéquence, parce qu'elle peut flétrir la réputation de filles très-ſages, ou laiſſer des femmes dans une funeſte ſécurité. Un vice qui donne aſſez ordinairement lieu à cette maladie, eſt la membrane de l'hymen qui n'eſt point percée, & qui eſt quelquefois double. Un fameux médecin de Montpellier, profeſſeur dans la célebre univerſité de cette ville (M. Fize), me racontoit il y a quelques mois, qu'il avoit été appellé pour examiner une jeune fille qu'on avoit ſoupçonnée de groſſeſſe, juſqu'à ce qu'elle eût paſſé le dixieme mois, avec une eflure conſidérable du ventre qui augmentoit encore. En viſitant cette fille il s'apperçut qu'elle étoit imperforée; il ne douta plus alors que cette tumeur ne fût occaſionnée par le ſang menſtruel retenu: il ordonne en conſéquence, au chirurgien préſent, de couper cette membrane. Cette ſection donna iſſue à une quantité prodigieuſe de ſang, auſſi fluide, rouge & naturel que celui qu'on tire de la veine; & c'eſt-là le ſeul ſecours convenable dans ce cas, quand on eſt bien aſſuré de ſa réalité. S'il n'y a qu'une ſimple obſtruction, ou reſſerrement à l'orifice de la *matrice*, il faut ſe ſervir des moyens propres à corriger ces vices, ſi l'on eſt aſſez heureux pour les connoître: le plus ſouvent la ſolution de cette maladie, eſt l'ouvrage de la nature.

Inflammation de la matrice. Cette maladie eſt peu connue, les médecins modernes en font rarement mention; les anciens s'y ſont un peu plus arrêtés. Paul d'Egine en donne une deſcription fort détaillée. *lib. III. cap. 64.* Les ſymptomes qui la caractériſent ſont, ſuivant cet auteur, une fievre ardente, une chaleur vive, une douleur aiguë, rapportée à la région de la *matrice*, aux aînes, aux lombes, à l'hypogaſtre, ſuivant que l'inflammation occupe les parties latérales, poſtérieures ou antérieures de la *matrice*; à ces ſymptomes ſe joignent l'extrême difficulté d'uriner, douleur à la tête, à la baſe des yeux, aux mamelles, qui s'étend de-là au dos & aux épaules, aux jointures des mains, des doigts, *&c.* les mouvemens irréguliers du col, nauſées, vomiſſement, hoquet, défaillance, convulſions, délire, *&c.* la langue eſt ſeche, le pouls eſt petit, ſerré, tel en un mot, que celui qui eſt connu ſous le nom de pouls *inférieur*; l'orifice de la *matrice* paroît dur & reſſerré; les douleurs de la *matrice* augmentent par la preſſion, ou par les mouvemens de la malade.

Les cauſes les plus ordinaires de cette inflammation, ſans parler ici des générales, (*voyez* INFLAMMATION) ſont les coups, les bleſſures, la ſuppreſſion des regles, ou des vuidanges dans les nouvelles accouchées, le froid, des paſſions d'ame vives & ſubites, quelque corps étranger, comme l'arriere-faix reſté après l'accouchement en entier ou en partie dans la *matrice*, un fœtus mort y ſéjournant trop long-tems, un accouchement laborieux, *&c.*

L'inflammation de la *matrice* eſt une maladie très-dangereuſe, tous les accidens qui l'accompagnent ſont grands; il eſt rare qu'elle ſe termine par la réſolution, le plus ſouvent elle dégénere en ulcere, en skirrhe ou en gangrene, terminaiſons toutes très-

funeſtes. Cette maladie met la femme dans un danger beaucoup plus imminent ſi elle eſt nouvellement accouchée ou enceinte; dans ce dernier cas, dit Hippocrate, l'éréſipele (ou inflammation) eſt mortelle. *Aphor. 43. lib V.* » Le hoquet, le vomiſſement, la convulſion, le délire & l'extrême tenſion du ventre en une femme accouchée, qui a une inflammation de *matrice*, ſont tous ſignes avant-coureurs de ſa mort ». Mauriceau, *Aphor. 264.*

Les remedes qui conviennent dans cette maladie ſont ceux, à peu près, que nous avons ordonné dans l'inflammation & les maladies inflammatoires; on ne doit pas trop compter ſur les ſaignées; une, deux & peut-être trois, ne peuvent qu'être avantageuſes; mais trop réitérées, elles pourroient devenir nuiſibles. Fréderic Hoffman raconte qu'un médecin ayant fait ſaigner ſept fois, dans l'eſpace de ſix jours, une dame qui avoit une inflammation à la *matrice*, d'abord après la ſeptieme ſaignée, ſes yeux s'obſcurcirent & elle tomba dans une défaillance mortelle. *Oper. tom. ij. ſect. 2. cap. x.* Les purgatifs ſont encore moins convenables. Mauriceau qui, quoique chirurgien, mérite d'en être cru ſur cette matiere à cauſe de ſa longue expérience, aſſure que *les purgatifs ſont pernicieux à la femme qui a une inflammation de* matrice. *Aphor. 263.* Ainſi on doit ſe reſtraindre à l'uſage intérieur des tempérans, calmans, antiphlogiſtiques & légers emménagogues, tels que la liqueur minérale anodine d'Hoffman, le nître, le borax, le ſel ſédatif, le caſtor, le camphre *&c.* Les lavemens adouciſſans, rafraîchiſſans, peuvent avoir quelqu'effet; on peut auſſi appliquer avec ſuccès, ou du moins ſans inconvénient, des fomentations avec l'eau vulnéraire: les inceſſus, ou bains des piés, les demi-bains ſont de tous les emménagogues ceux qui conviennent le mieux. Si quelque corps étranger eſt reſté dans la *matrice*, il faut l'en retirer au plutôt. L'inflammation loin d'être un motif de différer l'extraction de quelque morceau d'ariere-faix retenu, ou d'un fœtus mort, comme pluſieurs ont prétendu, doit au contraire faire accélérer cette opération, quoique la *matrice* dont l'orifice eſt dur & ſerré, y apporte un plus grand obſtacle; mais l'inflammation & l'obſtacle augmenteroient continuellement ſi on laiſſoit perſiſter la cauſe qui l'a produite & qui l'entretient.

Ulcere de la matrice. L'inflammation de la *matrice* ordinairement ſuperficielle, ne ſe termine que rarement en abcès; lorſqu'elle ſupure, elle dégénere en ulcere, qui ſemble n'être qu'un abcès imparfait, dont l'entiere formation eſt prévenue par la rupture trop prompte des vaiſſeaux. L'ulcere eſt quelquefois auſſi une ſuite des fleurs blanches invétérées, d'une excoriation faite pendant un accouchement laborieux; il peut auſſi être le produit du virus vénérien, & je crois que dans ce tems-ci cette cauſe eſt la plus fréquente. Frédéric Hoffman aſſure que les femmes qui font beaucoup uſage du lait, & celles qui ne peuvent ſatisfaire leur appetit vénérien, pour l'ordinaire fort grand, ſont les plus ſujettes à cette maladie. C'eſt à l'écoulement du pus par le vagin qu'on connoît ſûrement l'ulcere de la *matrice*. On peut même auſſi s'aſſurer de ſa préſence, & s'inſtruire de la partie qu'il occupe, par le tact & même la vûe, au moyen du *ſpeculum* de la *matrice*. Les perſonnes qui en ſont attaquées reſſentent des douleurs dans cette partie, ſont triſtes, languiſſantes, abattues, ſans force, ſans appetit: la fievre, les friſſons, les défaillances, *&c.* ſurviennent quelquefois. Si l'ulcere occupe les parties antérieures, il eſt accompagné de ſtrangurie, de diſcurie, *&c.* il excite au contraire le teneſme s'il a ſon ſiege aux parties poſtérieures. L'ulcere de la *matrice* ſe guérit rarement, il conſume inſenſiblement la malade; il entraîne ordinairement à ſa ſuite la fievre lente, le maraſme, & enfin la mort. Une des cauſes fréquentes de l'incurabilité de ces ulceres, eſt la mauvaiſe méthode qu'on ſuit dans leur traitement; ce n'eſt ordinairement qu'avec des rafraîchiſſans, des affadiſſans, & ſur-tout des laitages qu'on attaque cette maladie; cependant ſuivant la remarque d'Hoffman, le lait diſpoſe plûtôt à ces ulceres qu'il ne les guérit. Il eſt d'ailleurs certain que ce remede ſi celébre affadit, épaiſſit & énerve entierement le ſang, & s'oppoſe par-là à la guériſon des ulceres; auſſi peut-on s'appercevoir que les ulceres extérieurs, ſoumis à la vûe, ſont mollaſſes, baveux, ſordides, & ont beaucoup de peine à ſe cicatriſer tant qu'on uſe du lait: on doit appliquer cette obſervation à ceux qui ſont dans l'intérieur, & compter un peu moins dans leur curation, ſur les propriétés ſi vantées, mais ſi peu conſtatées, du lait & autres médicamens ſemblables. Les remédes qu'on doit regarder comme plus appropriés, ſont les décoctions vulnéraires, balſamiques, les baumes, les eaux minérales, ſulphureuſes, celles de Barrege, de Banniere, de ſaint Laurent, *&c.* priſes intérieurement & injectées dans la *matrice*. Les ſuccès répétés qu'ont eu ces eaux dans la guériſon d'autres ulceres, même intérieurs, nous ſont des garants aſſurés de leur efficacité dans le cas préſent. Quant aux injections, il faut avoir attention qu'elles ne ſoient pas adſtringentes, car alors elles ſeroient extremèment pernicieuſes, & riſqueroient de rendre l'ulcere carcinomateux. Si l'ulcere eſt vénérien, on doit avoir plus d'eſpérance pour ſa guériſon, parce que nous connoiſſons un ſpécifique ſûr pour détruire ce virus: le même remede réuſſiroit peut-être dans les autres cas. Du moins lorſqu'il n'eſt pas permis au médecin de prendre tous les éclairciſſemens néceſſaires, il doit, ſi la malade veut s'y réſoudre, en venir ſans crainte à ce remede; d'autant mieux qu'il y a peu d'occaſions où les ſoupçons qu'on pourroit avoir ne ſoient bien fondés. La meilleure façon d'employer le mercure, c'eſt ſous forme d'onguent en friction; l'uſage intérieur eſt quelquefois nuiſible, & toujours très-incertain, de quelque façon qu'on le déguiſe.

Skirrhe de la matrice. Le skirre de la *matrice* eſt ordinairement la ſuite de l'inflammation traitée par des remedes trop froids, aſtringens, *&c.* ou il eſt précédé & comme préparé par des engorgemens, des embarras qui ſe forment peu-à-peu dans le tiſſu de ce viſcere, qui augmentent inſenſiblement par un régime peu exact, & qui acquierent enfin la dureté skirrheuſe; quelquefois la *matrice* groſſit prodigieuſement, excite une tumeur conſidérable à l'hypogaſtre. On a vu des *matrices* dans ce cas-là qui étoient monſtrueuſes, qui peſoient juſqu'à trente & quarante livres: la maladie pour lors ſe connoît facilement. Quelquefois au contraire le skirrhe n'occupe qu'une petite partie, le col, par exemple, ou l'orifice; dans ces circonſtances la *matrice* n'eſt pas trop tuméfiée, on s'apperçoit cependant de cette tumeur par le fait, en appuyant la main ſur le ventre, ou en introduiſant le doigt ſur le col de la *matrice:* on ſent alors ſon corps groſſi, dur, inégal; l'orifice interne eſt auſſi plus réſiſtant & plus court que dans l'état ordinaire. Cette maladie eſt ſouvent occaſionnée par un dérangement dans l'excrétion menſtruelle, & elle en eſt ordinairement accompagnée: le cours des regles eſt ou ſupprimé ou plus abondant, & toujours irrégulier. Les femmes qui approchent de cinquante ans & qui ſont ſur le point de perdre tout-à-fait leurs regles, ſont aſſez ſujettes à cette maladie. Lorſque le skirrhe ſe forme, il excite des ſymptomes plus graves, jette la machine dans un plus grand déſordre que lorſqu'il eſt formé; pendant qu'il ſe pré-

pare, la femme eſt dans un malaiſe preſque continuel, ſans ceſſe attaquée de vapeurs, de ſuffocation, de palpitation, *&c.* & lorſqu'il eſt décidé, tous ces ſymptomes ceſſent : il ſemble être le fruit d'un mouvement critique, & former un dépôt ſalutaire.

On peut rapporter au skirrhe de la *matrice* ſon oſſification, dont il y a quelques exemples. Un de mes anciens condiſciples & amis, M. Deſgaux, docteur en Medecine de l'univerſité de Montpellier, a donné une obſervation très-curieuſe touchant une *matrice* oſſifiée, *Journal de medecine année 1759, mois d'Octobre, pag. 336.* Elle étoit, aſſure-t-il, enveloppée d'une membrane mince, à-peu-près comme le périoſte, qui recouvroit une ſubſtance oſſeuſe, liſſe & polie dans la partie extérieure, preſque ſemblable à celle des os du crâne : cette ſubſtance n'étoit point continue, elle paroiſſoit ſéparée par une partie tendineuſe dans ſon milieu ; la partie extérieure étoit ſolide, réſiſtoit aux différens coups, & rendoit le même ſon que les os : elle auroit pu ſupporter la ſcie & le trépan. . . . . Après la croûte oſſeuſe, qui avoit environ deux lignes d'épaiſſeur, étoit une eſpece de diploë auſſi ſolide que celui qu'on trouve dans les condylomes des os de la cuiſſe ; quelques glandes du vagin parurent auſſi oſſifiées. La perſonne de qui on avoit tiré cette *matrice* avoit eu dans ſa jeuneſſe les pâles-couleurs, après cela une fievre intermittente ; elle reſſentit enſuite des douleurs à la *matrice*, qui furent enfin terminées par le skirrhe de la *matrice* qui s'oſſifia à la longue, & augmenta au point qu'elle peſoit huit livres & demie. André Cnoëffell rapporte qu'on trouva dans une jeune veuve la *matrice* entierement cartilagineuſe ; l'oſſification ne ſeroit-elle qu'un progrès du skirrhe, ou plûtôt un endurciſſement propre aux parties nerveuſes, muſculeuſes ? on voit les gros vaiſſeaux près de leur embouchure devenir d'abord durs, skirrheux, & enfin par ſucceſſion de tems oſſeux.

Lorſque le skirrhe de la *matrice* eſt encore dans ſon commencement, dans l'état ſimple d'engorgement, d'embarras, les ſymptomes ſont plus graves, le danger paroît preſſant, mais il eſt moins certain, la guériſon eſt plus facile ; lorſqu'au contraire il eſt formé, quelquefois il rétablit la ſanté, mais le plus ſouvent il dégénere en cancer, ou donne lieu à des hydropiſies funeſtes ; il eſt d'ailleurs pour l'ordinaire incurable : alors il ne demande auſſi aucun remede ; ceux qui paroîtroient les plus indiqués, tels que les apéritifs énergiques, ſtimulans, les eaux minérales, *&c.* ſont les moins convenables ; ils le font dégénérer plûtôt en cancer, ou hâtent l'hydropiſie. C'eſt pourquoi la malade doit s'en tenir à un régime exact, s'abſtenir de viandes ſalées, épicées, des exercices violens, des veilles trop longues, & ſur-tout du coït : par ce moyen elle pourra ſans autre incommodité porter ſon skirrhe pendant de longues années. Quelques obſervations font voir que les martiaux ne doivent point être compris dans la regle que nous avons établie. Zacutus Luſitanus aſſure avoir vu des obſtructions dures comme des pierres, *lapidoras durities*, ramollies & fondues par leur uſage. Il raconte avoir guéri par leur moyen une femme qui avoit à la *matrice* une tumeur skirrheuſe, dure, indolente, de la groſſeur d'une courge, qu'il avoit inutilement combattue par les ſudorifiques, fomentations, cataplaſmes, onguens & autres remedes auſſi peu efficaces. *Prax. medic. admirab. lib. II. obſerv. 88.* Si l'engorgement ne fait que commencer, les apéritifs réſineux, les emménagogues, les fondans, les eaux minérales, peuvent être employés avec ſuccès.

Cancer de la matrice. Le skirrhe de la *matrice* dégénere en cancer lorſqu'il eſt traité par des remedes trop actifs, échauffans, incendians le ſang ; lorſque la femme qui en eſt attaquée ne garde aucun régime, fait un uſage immodéré des liqueurs ardentes, ſpiritueuſes, aromatiques, des alimens ſalés, épicés ; qu'elle pouſſe les veilles fort avant dans la nuit, & ſur-tout quand toutes ces cauſes ſont aidées & déterminées par une diſpoſition héréditaire, naturelle ou acquiſe. Cette funeſte dégénération s'annonce par des douleurs extrêmement aiguës rapportées à l'endroit de la *matrice* qui paroiſſoit auparavant skirrheux, & qu'on obſerve toujours dur & inégal : les malades y reſſentent dans certains tems comme des piquures d'aiguille ou des traits de flamme qui les dévorent, ainſi qu'elles s'expriment, & que me le diſoit une jeune dame atteinte de cette cruelle maladie, à la violence de laquelle elle a ſuccombé. Je ne me rappelle qu'avec horreur le ſouvenir de l'état affreux dans lequel la jettoient les douleurs violentes dont elle étoit tourmentée ; la fievre lente, avec friſſons & redoublemens, eſt une ſuite aſſez ordinaire de cette maladie, de même que les défaillances, les enflûres, *&c.* Tant que le cancer eſt fermé, il ne ſe manifeſte que par ces ſymptomes ; mais lorſque ſur la fin il vient à s'ouvrir, il donne iſſue à une ſanie noirâtre extrêmement âcre, qui s'échappe par la vulve & excorie en paſſant tout l'intérieur du vagin. Il ſemble dans cette maladie que la lymphe éprouve la même altération que le ſang dans la gangrene ou dans l'état ſcorbutique qui en eſt le commencement : la corruption eſt quelquefois ſi grande, qu'il s'y engendre des vers, comme Moriceau & autres l'ont obſervé.

Cette maladie, ſi terrible en elle-même, l'eſt encore plus par ſes ſuites, qui ſont toujours des plus fâcheuſes. Elle ne ſe termine que par la mort, qui arrive ſouvent trop lentement ſelon les deſirs de la malade, qui ſemble l'attendre avec indifférence & même avec plaiſir, comme le terme de ſes peines. Elle eſt quelquefois précédée par des enflures, des ſyncopes fréquentes, des cours de ventre colliquatifs, maraſme, *&c.* Le cancer de la *matrice* eſt l'écueil de la Medecine : elle ne peut fournir aucune eſpece de ſecours propres, je ne dis pas à guérir, mais même à pallier cette maladie, à en arrêter les progrès : elle élude l'action molle des remedes adouciſſans, inéficaces, & les médicamens actifs héroïques l'aigriſſent. Il eſt plus à-propos de ne pas médicamenter les cancers cachés, dit Hippocrate ; car deſtitués de remedes, les malades vivent plus long-tems. *Aphor. 38. lib. VI.* L'extirpation, ſecours pour l'ordinaire utile dans celui qui attaque les mammelles, n'eſt pas permiſe dans celui qui a ſon ſiége à la *matrice* ; on n'a pas même la reſſource de pouvoir y appliquer des remedes extérieurs. Il eſt bien douloureux pour un medecin de voir un malade dans l'état le plus affreux, ſans avoir le moindre ſecours à porter ; & il eſt bien déſeſpérant pour un malade de ſe trouver dans ce cas. Cependant pour qu'un medecin ne reſte pas oiſif ſpectateur des progrès de la maladie, il peut amuſer & conſoler la malade en lui preſcrivant des petits remedes indifférens, incapables de pouvoir opérer le moindre effet ſenſible ſur le ſang : c'eſt ici le cas où les laitages pourroient être employés, ſi on peut les ſoutenir ; ils ſont très-propres à bien remplir cette vûe ; mais il eſt rare que leur uſage ſympathiſe avec celui des narcotiques, dont on doit ſans ceſſe enivrer la malade, pour lui dérober une partie de ſon mal, pour calmer la vivacité de ſes douleurs. Le plus grand ſervice qu'on puiſſe lui rendre dans ces cruelles circonſtances, eſt de la rendre inſenſible. (*m*)

MATRICE, *en Minéralogie*, eſt un ſynonyme de *miniere*. On nomme ainſi la pierre ou la ſubſtance dans laquelle un minerai a été reçu, formé & élaboré. C'eſt ainſi qu'on dit que le quartz eſt ordinai-

rement la *matrice de l'or*. Une mine déja formée peut ſervir de *matrice* ou de réceptacle à une autre mine dont la formation eſt poſtérieure. Preſque toutes les pierres peuvent devenir des *matrices* métalliques ; mais celles qui ſont les plus propres à cet uſage, ſont le quartz & le ſpath. *Voyez ces articles* & *l'article* MINIERE. (—)

MATRICE, ſ. f. (*Comm.*) ſe dit des étalons ou originaux des poids & meſures qui ſont gardées par des officiers publics dans des greffes ou bureaux, & qui ſervent pour étalonner les autres. *Voyez* ÉTALON & ÉTALONNER. *Dictionn. de Commerce.*

MATRICES, (*Fondeur de caracteres d'Imprimerie.*) ſervant à fondre les caracteres d'imprimerie, ſont de petits morceaux de cuivre rouge longs de quinze à dix-huit lignes, & de la largeur proportionnée à la lettre qui eſt formée.

Il faut des *matrices* pour toutes les lettres, ſignes, figures, *&c.* qui ſe jettent en moule pour ſervir à l'impreſſion, parce que c'eſt dans la *matrice* que ſe forme la figure qui laiſſera ſon empreinte ſur le papier.

La *matrice* ſe place à une extrémité du moule, entre les deux regiſtres qui la retiennent ; le métal ayant paſſé le long du moule où le corps ſe forme, vient prendre la figure qui eſt dans ladite *matrice*. *Voyez* MOULE.

La *matrice* ſe fait avec un poinçon d'acier, ſur lequel eſt gravée la lettre ou autres figures dont on veut la former. Ce poinçon étant trempé, c'eſt-à-dire l'acier ayant pris ſa dureté par l'action du froid & du chaud, on l'enfonce à coups de marteau dans le morceau de cuivre poli & préparé pour cela ; & y ayant laiſſé ſon empreinte, on lime ce cuivre juſqu'au degré de proportion qu'il doit avoir pour que la *matrice* ſoit parfaite, afin que, cette *matrice* étant placée au moule, la lettre ſe forme ſur ſon corps dans la place & proportion où elle doit être. *Voyez* POINÇON, REGISTRE, *& les Pl. de Fond. en carac.*

MATRICE, (*Gravure.*) Les graveurs en relief & en creux appellent *matrices* les quarrés qui ſont formés & frappés avec des poinçons gravés en relief.

MATRICES, *à la monnoie*, ſont des morceaux d'acier bien trempés & gravés en creux avec les trois eſpeces de poinçons.

Les *matrices* ſont hautes de quatre à cinq pouces, quarrées & rondes par le haut, avec des entailles angulaires. *Voyez les Pl.*

Voyez la façon de graver ou empreindre les *matrices* à l'*article* POINÇON DE MONNOYAGE.

Il n'y a qu'une *matrice*, appellée la *primitive*, de chaque eſpece pour toutes les monnoies du royaume ; c'eſt le graveur général qui la conſerve, & c'eſt de cette *matrice* qu'émanent les quarrés que l'on envoie & dont on ſe ſert dans toutes les monnoies du royaume.

MATRICE *en Teinture*, ſe dit des cinq couleurs ſimples dont toutes les autres dérivent ou ſont compoſées ; ſavoir le blanc, le bleu, le rouge, le fauve ou couleur de racine, & le noir. *Voyez* COULEUR & TEINTURE.

MATRICULE, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt un regiſtre dans lequel on inſcrit les perſonnes qui entrent dans quelque corps ou ſociété.

Il eſt fait mention dans les auteurs eccléſiaſtiques de deux ſortes de *matricules*, l'une où l'on inſcrivoit les Eccléſiaſtiques, l'autre étoit la liſte des pauvres qui étoient nourris aux dépens de l'Egliſe.

Préſentement le terme de *matricule* s'entend principalement du regiſtre où l'on inſcrit les Avocats à meſure qu'ils ſont reçus. On appelle auſſi *matricule* l'extrait qui leur eſt délivré de ce regiſtre, & qui fait mention de leur réception.

Il y avoit auſſi autrefois des Procureurs *matriculaires*, c'eſt-à-dire, qui n'avoient qu'une ſimple *matricule* ou commiſſion du juge pour poſtuler ; préſentement ils ſont érigés en titre d'office dans toutes les juriſdictions royales.

Un huiſſier ſe dit *immatriculé* dans une juriſdiction, c'eſt-à-dire, reçu & inſcrit ſur la *matricule* du ſiege.

Les payeurs des rentes de l'hôtel-de-ville de Paris tiennent auſſi une eſpece de *matricule* ou regiſtre, où ils écrivent le nom des rentiers & nouveaux propriétaires des rentes, &, pour cette inſcription, on leur paye un droit d'*immatricule*. (*A*)

MATRICULE DE L'EMPIRE, (*Hiſt. mod. & Droit public.*) c'eſt ainſi que l'on nomme dans l'empire d'Allemagne le *regiſtre* ſur lequel ſont portés les noms des princes & états de l'Empire, & ce que chacun d'eux eſt tenu de contribuer dans les charges publiques de l'Empire, & pour l'entretien de la chambre impériale ou du tribunal ſouverain de l'Empire. Cette *matricule* eſt confiée aux ſoins de l'électeur de Mayence, comme garde des archives de l'Empire. Il y a pluſieurs *matricules* de l'Empire qui ont été faites en différens tems, mais celle qu'on regarde comme la moins imparfaite, fut faite dans la diete de Worms en 1521. Depuis on a ſouvent propoſé de la corriger, mais juſqu'à-préſent ces projets n'ont point été mis à exécution. (—)

MATRONALES, (*Littér. rom.*) *matronalia*, *matronales feriæ*, fêtes que les gens mariés célébroient religieuſement à Rome le premier jour de Mars ; les femmes en mémoire de ce qu'à pareil jour les Sabines qui avoient été enlevées par les Romains, firent la paix entre leurs maris & leurs peres ; & les hommes pour attirer la faveur des dieux ſur leur mariage. Ovide vous indiquera les autres cauſes de l'inſtitution des *matronales* ; je me contenterai de dire qu'on les célébroit avec beaucoup de plaiſir & de pompe.

Les femmes ſe rendoient le matin au temple de Junon & lui préſentoient des fleurs, dont elles étoient elles-mêmes couronnées. Les poëtes aimables n'oublioient pas de leur en rappeller la mémoire. Ovide leur recommande expreſſément de ne jamais perdre courage :

Ferte deæ flores, gaudet florentibus herbis
Hæc dea ; de tenero cingite flore caput.

Les dames romaines de retour à la maiſon y paſſoient le reſte du jour extrêmement parées, & y recevoient les félicitations & les préſens que leurs amis & leurs maris leur offroient ou leur envoyoient, comme pour les remercier encore de cette heureuſe médiation qu'elles avoient faite autrefois. Les hommes mariés ne manquoient pas dans la matinée du même jour de ſe rendre au temple de Janus, pour lui faire auſſi leurs ſacrifices & leurs adorations.

La ſolemnité finiſſoit par de ſomptueux feſtins que les maris donnoient à leurs épouſes, car cette fête ne regardoit que les gens mariés ; c'eſt pour cela qu'Horace écrivoit à Mécene, *ode viij. liv. III.*

« Mécene, vous êtes ſans doute ſurpris de ce que » vivant dans le célibat, je me mets en frais pour le » premier jour de Mars, dont la ſolemnité n'intéreſſe » que les perſonnes engagées dans le mariage : vous » ne ſavez pas à quoi je deſtine ces corbeilles de » fleurs, ce vaſe plein d'encens, & ce braſier que » j'ai placé ſur un autel revêtu de gazon ; la recon- » noiſſance le veut & l'exige. A pareil jour, Brutus » me garantit de la chûte d'un arbre dont je penſai » être écraſé, *&c.* » :

Martiis cælebs quid agam calendis,
Quid velint flores, &c.

Dans cette fête des *matronales*, les dames accordoient à leurs ſervantes les mêmes privileges dont les eſclaves jouiſſoient à l'égard de leurs maîtres dans

les ſaturnales : *in martio matronæ ſervis ſuis cœnas ponebant, ſicut ſaturnalibus domini.* En un mot, c'étoit un jour de joie pour le ſexe de tout rang & de tout étage. (*D. J.*)

MATRONE, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) ſignifioit parmi les Romains une *femme*, & quelquefois auſſi une *mere de famille.*

Il y avoit cependant quelque différence entre *matrone* & *mere de famille.* Servius dit que quelques auteurs la font conſiſter en ce que *matrona* étoit une femme qui n'avoit qu'un enfant, & *mater-familias*, une femme qui en avoit pluſieurs ; mais d'autres, & en particulier Aulugelle, pretendent que le nom de *matrona* appartenoit à toute femme mariée, ſoit qu'elle eût des enfans, ſoit qu'elle n'en eût point, l'eſpérance & l'attente d'en avoir ſuffiſant pour faire accorder à une femme le titre de mere, *matrona* ; c'eſt pour cela que le mariage s'appelloit *matrimonium.* Cette opinion a été auſſi ſoutenue par Nonius.

MATRONE, (*Juriſprud.*) qu'on appelle vulgairement *ſage-femme*, eſt celle qui eſt reçue & approuvée pour aider les femmes enceintes dans leur accouchement. On ordonne en juſtice qu'une femme ou fille ſera vûe & viſitée par des *matrones* pour conſtater ſon état. *Voyez* SAGE-FEMME. (*A*)

MATSUMAY, (*Géog.*) ville & port de mer d'Yeſſo, ou de Kamſchatka, & capitale d'une principauté du même nom, tributaire de l'empereur du Japon. *Long.* 156. 30. *lat.* 50. 40. (*D. J.*)

MATSURI, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que les Japonois donnent à une fête que l'on célebre tous les ans en l'honneur du dieu que chaque ville a choiſi pour ſon patron. Elle conſiſte en ſpectacles que l'on donne au peuple, c'eſt-à-dire, en repréſentations dramatiques, accompagnées de chants & de danſes & de décorations qui doivent être renouvellées chaque année. Le clergé prend part à ces réjouiſſances, & ſe trouve à la proceſſion dans laquelle on porte pluſieurs bannieres antiques ; une paire de ſouliers d'une grandeur démeſurée ; une lance, un panache de papier blanc, & pluſieurs autres vieilleries qui étoient en uſage dans les anciens tems de la monarchie. La fête ſe termine par la repréſentation d'un ſpectacle dramatique.

MATTE, ſ. f. (*Métallurgie.*) c'eſt ainſi qu'on nomme dans l'art de la fonderie la *ſubſtance métallique* chargée de ſoufre, qui réſulte de la premiere fonte d'une mine qui a été traitée dans le fourneau de fuſion. Comme il s'en faut beaucoup que cette matiere ſoit un métal pur, & comme, outre le métal que l'on a voulu tirer de la mine qui le contenoit, elle renferme pluſieurs autres ſubſtances étrangeres qu'il eſt eſſentiel d'en dégager, on eſt obligé de faire paſſer la *matte* par pluſieurs travaux ſubſéquens.

Lorſqu'on fait fondre une mine d'argent, après avoir commencé par la torréfier ou la griller, on eſt obligé de lui joindre ou du plomb ou de la mine de plomb, à moins que la mine que l'on traite ne fût déja par elle-même unie avec de la mine de plomb. Pendant la fuſion, ce plomb ſe charge de l'argent que la mine contenoit, & de plus il ſe charge encore des parties arſénicales, ſulfureuſes, ferrugineuſes, cuivreuſes, *&c.* s'il s'en eſt trouvé dans la mine ; ce mélange de plomb, d'argent, de ſoufre, de fer d'arſenic, *&c.* ſe nomme *matte* de plomb & d'argent.

Si l'on traite de la mine de cuivre, quoiqu'on l'ait préalablement torréfiée ou grillée, il eſt impoſſible qu'on en ait dégagé entierement les parties ferrugineuſes, ſulfureuſes & arſénicales dont elle étoit compoſée ; la matiere fondue qui réſulte de cette premiere fonte, ſe nomme en allemand *rohſtein* ou *matte crue*, ou *pierre crue*, ou premiere *matte.*

Pour dégager la *matte* crue des parties étrangeres qui s'y trouvent jointes, on la grille de nouveau en arrangeant ces *mattes* dans des huttes de maçonnerie, dont le ſol eſt formé de pierres dures, ſur lequel on poſe horiſontalement des morceaux de bois de chêne que l'on allume ; par-là le feu acheve de dégager les parties étrangeres & volatiles qui étoient reſtées unies avec le métal dans la *matte.* Quelquefois on eſt obligé de réitérer juſqu'à cinq ou ſix fois & même plus ce grillage de la *matte*, ſuivant qu'elle eſt plus ou moins impure, avant que de pouvoir la remettre au fourneau de fuſion ; alors on obtient du cuivre noir avec une nouvelle *matte* que l'on nomme *matte* ſeconde ou *matte* moyenne, en allemand *ſpurſtein*, que l'on eſt obligé de faire griller encore un grand nombre de fois. *Voyez l'article* CUIVRE. (—)

MATTEAU DE SOIE, *terme de Marchand de ſoie* ; le *matteau de ſoie* eſt compoſé de quatre, cinq, ſix à huit échevaux ; on les tord & les plie de façon qu'ils ne ſe dérangent point.

MATTÉES, f. f. pl. (*Littérat.*) *Mattea*, gen. *æ*, f. Suéton. *Mattia*, gen. *æ*, f. Martial. Mets friand.

Il paroît que c'étoit un ſervice compoſé de mets délicats, hachés, & aſſaiſonnés d'épiceries. Ce mot eſt tiré du grec, & ſignifie toutes ſortes de *viandes délicates*, tant poiſſon qu'autres. *Voyez* Suétone, *dans la vie de Caligula, ch. xxxviij.* & Athénée, *liv. XII.* (*D. J.*)

MATTHIEU, ÉVANGILE DE SAINT *ou* SELON SAINT, (*Théol.*) livre canonique du nouveau-Teſtament, contenant l'hiſtoire de la vie de Jeſus-Chriſt écrite par ſaint *Matthieu*, apôtre & l'un des quatre évangéliſtes. *Voyez* APÔTRE & ÉVANGÉLISTE.

Saint *Matthieu* étoit fils d'Alphée, galiléen de naiſſance, juif de religion & publicain de profeſſion. Les autres évangéliſtes l'appellent ſimplement *Levi* qui étoit ſon nom hébreu, pour lui il ſe nomme toûjours *Matthieu*, qui étoit apparemment le nom qu'on lui donnoit dans ſa profeſſion de publicain qu'il quitta pour ſuivre Jeſus-Chriſt. *Voyez* PUBLICAIN.

Cet apôtre écrivit ſon évangile en Judée avant que d'en partir, pour aller prêcher dans la province qui lui avoit été aſſignée, que quelques-uns croyent être le pays des Parthes & d'autres l'Ethiopie ; les fideles de la Paleſtine l'ayant prié de leur laiſſer par écrit ce qu'il leur avoit enſeigné de vive voix. On ajoute que les Apôtres l'en ſolliciterent auſſi, & qu'il l'écrivit vers l'an 41 de l'ere vulgaire, huit ans après la réſurrection de Jeſus-Chriſt, comme le marquent tous les anciens manuſcrits grecs, quoique pluſieurs écrivains, & entr'autres ſaint Irenée, aſſurent que cet évangile ne fut compoſé que pendant la prédication de ſaint Pierre & de ſaint Paul à Rome, ce qui revient à l'an 61 de l'ere commune.

L'opinion la plus générale eſt que cet ouvrage fut d'abord écrit en ſyriaque, c'eſt-à-dire, en hébreu de ce tems-là, mêlé de ſyriaque & de chaldéen pour le fonds de la langue, mais dont les caracteres étoient hébreux : *chaldaico ſyroque ſermone, ſed hebraicis litteris ſcriptum*, dit ſaint Jérome, *lib. III. adv. Pelag. cap. j.* & il fut long-tems en uſage parmi les Juifs convertis au chriſtianiſme : mais les Chrétiens n'ayant pas conſervé ce dépôt avec aſſez de fidélité, & ayant oſé y faire quelques additions, d'ailleurs les Ebionites l'ayant notablement altéré, il fut abandonné par les égliſes orthodoxes qui s'attacherent à l'ancienne verſion grecque, faite ſur l'hébreu ou ſyriaque peu de tems après ſaint *Matthieu.* Du tems d'Origene, l'évangile hébreu des Chrétiens hébraïſans ne paſſoit déja plus pour authentique, tant il avoit été altéré, cependant il demeura aſſez long-tems dans ſa pureté entre les mains des Nazaréens, auxquels ſaint Jérome ne reproche point comme aux Ebionites de l'avoir corrompu.

Au reſte le vrai évangile hébreu de ſaint *Matthieu* ne ſubſiſte plus, que l'on ſache, en aucun endroit. Car ceux que Sébaſtien Munſter & du Tillet ont fait imprimer ſont modernes, & traduits en hébreu ſur le latin ou ſur le grec. Quelques modernes comme Grotius, M. Huet, & Mille dans ſes prolégomenes, ont avancé que l'évangile ſyriaque de ſaint *Matthieu*, qui eſt imprimé à part & dans les polyglottes, étoit le texte original; mais ceux qui l'ont examiné avec plus de ſoin remarquent que cette traduction eſt faite ſur le grec.

La verſion grecque de cet évangile qui paſſe aujourd'hui pour l'original, a été faite dès les tems apoſtoliques. Quant à la traduction latine, on convient qu'elle eſt faite ſur le grec, & n'eſt guere moins ancienne que la grecque même, mais l'auteur de l'une & de l'autre eſt inconnu.

Quelques modernes comme Eraſme, Calvin, Ligfoot, Witaker, Schmith, Caſaubon, le Clerc, *&c.* ſoutiennent que ſaint *Matthieu* écrivit en grec, & que ce que l'on dit de ſon prétendu original hébreu eſt faux & mal-entendu. Car, diſent-ils, les Peres comme Origene, ſaint Epiphane & ſaint Jérome, n'en parlent pas d'une maniere uniforme; ils le citent, mais ſans lui donner autant d'autorité qu'ils auroient dû faire ſi c'eût été un original. Si l'on en avoit eu cette idée, l'auroit-on laiſſé périr dans l'Egliſe? Si ſaint *Matthieu* avoit écrit en hébreu, trouveroit-on dans ſon ouvrage l'interprétation des noms hébreux en grec? Y citeroit-il l'Ecriture, comme il la cite, ſuivant les Septante? La langue grecque étoit alors commune dans tout l'Orient, dans tout l'Empire, à Rome même, puiſque ſaint Paul écrit en grec aux Romains, ſaint Pierre & ſaint Jacques écrivent dans la même langue aux Juifs diſperſés en Orient, & ſaint Paul aux Hébreux de la Paleſtine. Enfin, pendant que tous les autres auteurs du nouveau-Teſtament ont écrit en grec, pourquoi veut-on que ſaint *Matthieu* ſeul ait écrit en hébreu?

Mais ces raiſons ne ſont pas ſans réplique. Car 1°. les anciens témoignent que ſaint *Matthieu* avoit écrit en hébreu, & ils le diſent pour avoir vû & conſulté cet évangile écrit en cette langue. Si leur témoignage n'eſt pas uniforme, c'eſt qu'il y avoit deux ſortes d'évangile attribué à ſaint *Matthieu*: l'un pur & entier, dont ils ont parlé avec eſtime; l'autre altéré, qu'ils ont jugé faux & apocryphe. 2°. On convient que la langue grecque étoit vulgaire en Paleſtine, mais il n'en eſt pas moins vrai que le commun du peuple y parloit ordinairement hébreu, c'eſt-à-dire, un langage mélé de chaldaique & de ſyriaque. Saint Paul ayant été arrêté dans le temple, harangua la multitude en hébreu, *act. XXI. ℣. 4.* 3°. Les noms hébreux, expliqués en grec dans ſaint *Matthieu*, prouvent que le traducteur eſt grec & l'original hébreu. 4°. Saint *Matthieu* ne cite que dix paſſages de l'ancien-Teſtament, dont ſept ſont plus approchans du texte hébreu que de la verſion des Septante, & les trois autres ne paroiſſent conformes aux Septante que parce que dans ces paſſages les Septante eux-mêmes ſont conformes au texte hébreu. 5°. La perte de l'original ne détruit pas la preuve de ſon exiſtence, les égliſes l'abandonnerent inſenſiblement parce que les Ebionites le corrompoient, le grec qui étoit demeuré pur fut conſervé & regardé comme ſeul authentique. Voilà pourquoi l'on négligea l'hébreu, mais s'enſuit-il de-là qu'il n'ait pas exiſté? 6°. Quoique les autres Apôtres aient écrit en grec aux Juifs de la Paleſtine, & à ceux qui étoient diſperſés en Orient, on n'en ſauroit conclure que ſaint *Matthieu* n'ait pas écrit en hébreu pour ceux de la Paleſtine qui parloient l'hébreu vulgaire plus communément que le grec. Enfin, on ne prétend pas que ſaint *Matthieu* ait abſolument été obligé d'écrire en hébreu, mais il s'agit de ſavoir s'il y a écrit. Or c'eſt un fait atteſté par tous les anciens dont pluſieurs ont vû ſon original & ont été très-capables d'en juger, comme Origene, Euſebe, ſaint Jérome. Oppoſe-t-on des conjectures à des faits atteſtés? Il paroît donc conſtant que l'évangile de ſaint *Matthieu* a été primitivement écrit en hébreu vulgaire.

Le but de ſaint *Matthieu* dans ſon évangile a été, ſelon le vénérable Pierre Damien, de montrer que Jeſus-Chriſt étoit le Meſſie. Pour cela il montre par ſes miracles qu'il eſt le Chriſt, que Marie ſa mere eſt Vierge, que Jeſus-Chriſt n'eſt point venu pour détruire la loi, mais pour l'accomplir, & que ſes miracles vraiment divins ſont des preuves inconteſtables de ſa miſſion. On remarque dans ſaint *Matthieu* une aſſez grande différence dans l'arrangement des faits depuis le *chap. iv. v. 22.* juſqu'au *chap. xiv. v. 13.* d'avec l'ordre que ſuivent les autres évangéliſtes, mais cela ne préjudicie en rien à la vérité de ces faits. On a attribué à ſaint *Matthieu* quelques ouvrages apocryphes, comme le *livre de l'enfance de Jeſus-Chriſt*, condamné par le pape Gelaſe, une *liturgie éthiopienne*, & l'évangile ſelon les Hébreux dont ſe ſervoient les Ebionites, c'eſt-à-dire, un évangile altéré dont le fonds étoit de ſaint *Matthieu*, mais non les parties ſurajoutées. Calmet, *dictionn. de la Bible, tom. III. pag. 646 & ſuiv.*

MATTIAQUES LES, (*Géog. anc.*) *Mattiaci*, peuples de la Germanie, qui tiroient leur nom de *Mattium* ou *Mattiacum*, capitale du pays des Cattes. Les bains d'eau chaude appellés anciennement *aquæ Mattiacæ*, ſe trouvoient chez les peuples *Mattiatiques*. On nomme aujourd'hui ces bains *Weisbaden*, & comme leur ſituation eſt connue, il n'eſt pas beſoin d'autre preuve pour établir la demeure des *Mattiaques*; il habitoient donc ſur le Rhin, dans le pays que les Ubiens avoient abandonné, ſelon que Tacite, *liv. I. ch. lvj.* le fait entendre. (*D. J.*)

MATTIOLA, (*Botan.*) nom d'un genre de plante dont voici les caracteres, ſelon Linnæus. Le calice particulier de la fleur eſt cylindrique, court, droit, & ſubſiſte après la chûte de la fleur; la fleur eſt monopétale, faite en long tuyau qui s'élargit inſenſiblement, & forme une gueule avec une bordure unie. Les étamines ſont cinq filamens pointus, plus courts que la fleur. Le germe du piſtil eſt arrondi & placé au-deſſous du calice: le ſtile eſt très-délié, & celui du piſtil eſt gros & obtus. Le fruit à noyau eſt ſphérique, contenant une ſeule loge. La graine eſt oſſeuſe, arrondie, & renferme un noyau de même figure. (*D. J.*)

MATULI, ſ. m. (*Comm.*) meſures des liquides dont on ſe ſert en quelques villes de Barbarie. Le *matuli* de Barbarie eſt de trente-deux rotolis. *Voyez* ROTOLIS. *Dictionn. de commerce.*

MATUMA, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) eſpece de ſerpent aquatique, qui ſe trouve dans les fleuves du Bréſil, & qui ne ſort jamais de l'eau; on en rencontre qui ont 25 ou 30 piés de long. Ils ont les dents d'un chien, ſont très-voraces, & attaquent les hommes & les animaux. Les couleurs de ſa peau ſont de la plus grande beauté, & c'eſt à ſon exemple, dit-on, que les ſauvages du pays ſe peignent le corps de différentes couleurs.

MATURATIFS, adj. (*Pharm.*) remedes propres à aider la formation de la matiere purulente. Tels ſont les oignons de lys, la levure de biere, le vieux levain, la bouſſe de vache, les gommes & les réſines, les plantes émollientes & leurs pulpes. Et enfin, ce terme ſe dit de tous les remedes qui peuvent hâter la coction, l'atténuation, la préparation des humeurs nuiſibles & génératrices des maladies, pour

enſuite les rendre plus faciles à être expulſées. *Voyez* SUPPURATION.

MATURATION *des fruits* (*Chim.*) L'altération ſpontanée qui fait paſſer les ſucs de certains fruits, des fruits charnus, pulpeux, mous, de l'état d'immaturité, c'eſt-à-dire de verdure, d'acidité, d'âpreté, d'*acerbité*, quelquefois de cauſticité, comme dans la figue à l'état de maturité, c'eſt-à-dire de douceur; cette altération, dis-je, doit être rangée parmi les eſpeces de fermentations, *voyez* FERMENTATION. J'ai appellé cette altération *ſpontanée*, ce qui ſuppoſe que pendant qu'un fruit l'éprouve, il ne reçoit rien du dehors, qu'il doit être conſideré comme iſolé par rapport à l'arbre auquel il tient quelquefois encore. En effet, non-ſeulement l'analogie déduite de la maturation des fruits détachés des tiges qui les ont produits, & qui eſt ſingulierement remarquable dans le melon, la poire, la nêfle, *&c.* fait conjecturer, que le fruit ne tire plus rien de l'arbre lorſque l'ouvrage de la maturation s'accomplit; mais pluſieurs obſervations concourent à appuyer cette idée; le fruit ne groſſit plus, la queue ou pédicule ſe deſſeche, ou du-moins ſe flétrit, *&c.* Enfin, la loi générale des fermentations qui ne procedent convenablement que dans les liqueurs qui ſont iſolées, ſolitaires, *ſui juris*, fournit une induction très-forte en faveur de cette opinion.

La maturation a cela de commun avec la putréfaction, qu'elle peut ſurvenir à des ſucs enfermés en très-petite quantité dans de petites cellules diſtinctes; & elle differe en cela de la fermentation vineuſe & de l'acéteuſe, en ce que ces dernieres ne s'excitent jamais que dans des volumes conſidérables de liqueur, *voyez* VIN & VINAIGRE; auſſi les fruits paſſent-ils de la maturation à la putréfaction, & jamais à l'état vineux ou à l'état acéteux.

La théorie particuliere de la maturation, qui, comme on voit eſt toute chimique, n'a été ni expoſée, ni ſuivie, ni même ou à peine miſe au rang des objets chimiques. Elle eſt pourtant très-curieuſe & très-intéreſſante par la circonſtance de préſenter un des phénomenes les plus ſenſibles de l'économie végétale, & par conſéquent d'ouvrir la porte de cette partie du ſanctuaire chimique. Savoir ce que c'eſt poſitivement que le ſel acide, acerbe, auſtere, ou le ſuc réſineux des fruits verds, par quelle ſucceſſion de changemens ces corps ſe changent en corps doux; quel principe des premieres ſubſtances s'altere réellement; quel autre paſſe *immué* du ſuc verd dans le ſuc-doux, *&c.* ce ſont-là des connoiſſances chimiques d'un ordre ſupérieur, tant en ſoi, que comme ſource de lumiere ultérieure pour l'analyſe végétale tranſcendante; du-moins me promettrois-je beaucoup de ces notions, ſi je continuois un jour mes travaux ſur les végétaux.

L'état de vapidité & l'amertume que contractent les fruits meurtris, qui eſt le produit d'une autre eſpece de fermentation, eſt encore un phénomene dont la théorie chimique eſt du même ordre que la précédent, & à laquelle elle eſt néceſſairement liée. (*b*)

MATURE, ſ. f. (*Marine*) ce mot ſe prend ou pour l'aſſemblage des mâts d'un vaiſſeau, *voyez* MAT, ou pour l'art & la ſcience de mâter les vaiſſeaux.

Le mât eſt deſtiné à porter la voile, & la voile à tranſmettre au vaiſſeau l'action du vent; & comme on ſuppoſe qu'un navire en mouvement eſt enfin parvenu à une viteſſe uniforme, il faut que l'action du vent ſoit égale & directement oppoſée à l'action de la réſiſtance de l'eau, parce que l'une de ces actions tend à accélerer le mouvement du vaiſſeau, & la ſeconde au contraire à le ralentir. Or, de-là il s'enſuit que le mât doit être placé, s'il n'y en a qu'un, dans l'endroit où la direction du choc de l'eau coupe la quille; s'il y a pluſieurs mâts, on les mettra de part & d'autre du point où la quille eſt coupée par la direction du choc de l'eau, & on obſervera en même-tems de diſpoſer les voiles de maniere qu'il y ait entr'elles un parfait équilibre, *voyez* VOILE. Ceux qui déſireront ſur ce ſujet un plus grand détail, peuvent conſulter les pieces de MM. Bouguer & Camus, ſur la matiere des vaiſſeaux, & le *traité du navire* de M. Bouguer, *p.* 417. (*O*)

MATURITÉ, ſ. f. (*Jardin.*) c'eſt la coction du ſuc nourricier qui ſe fait au-dedans des fruits par la chaleur de la terre, & qui de durs qu'ils étoient, rend leur ſubſtance plus tendre & plus agréable au goût. C'eſt le tems que le fruit paroît propre à cueillir & bon à manger: ce tems varie, ſelon la qualité de la terre & l'expoſition des fruits. « La Quin-» tinie, *tom. II. pag.* 198. ne peut ſouffrir les gens » qui tâtonnoient les fruits, ſoit ſur l'arbre, ſoit » cueillis, & qui pour trouver un fruit à leur goût » en gâtent cent avec l'impreſſion violente de leur » malhabile pouce.

Les pêches ſont mûres quand elles ont acquis leur groſſeur, une couleur rouge d'un côté & jaune de l'autre: elles doivent, ainſi que la poire, obéir au pouce, quand il les preſſe doucement du côté de la queue.

La figue doit ſe détacher de l'arbre ſans réſiſtance.

Il faut que la prune quitte ſa queue & ſoit un peu ridée de ce côté-là.

Aux poires & aux prunes, la queue ſe détache de l'arbre & leur reſte pour ornement.

Aux melons, outre la couleur & le ſentiment du pouce, il faut encore l'odorat & l'écorce bien brodée.

La couleur jaune des poires d'hiver eſt la vraie marque de leur *maturité*.

Les pommes de même, étant bien jaunes & un peu ridées, dénotent qu'elles ſont mures.

Les apis changent leur verd, les calvilles deviennent plus légeres & leurs pepins ſonnent quand on les ſecoue: celles qui ne paroiſſent point telles, ainſi que les épines d'hiver & la louiſe-bonne, font connoître leur *maturité* par leurs rides.

Les abricots l'annoncent par leur couleur dorée, ceux qui ſont à plein vent prennent plus de couleur & de goût; mais étant en eſpaliers, ils deviennent & plus gros & plus beaux.

Les oranges ſont ordinairement ſeize mois à mûrir; le beau doré de leur couleur vous invite à les cueillir.

MATURITÉ, (*Médecine.*) On ſe ſert de ce même terme par analogie, en parlant de quelque choſe qui arrive à ſon juſte degré de perfection. C'eſt ainſi que dans les maladies, on dit que la matiere morbifique eſt parvenue à ſa *maturité*, ce qui veut dire que la matiere eſt au degré d'atténuation & de perfection pour en faciliter la criſe ou l'expulſion.

C'eſt de cette *maturité* dont il eſt parlé dans l'aphoriſme d'Hippocrate, où il eſt dit qu'il faut évacuer les matieres cuites, & non celles qui ſont crues.

On doit attendre cette *maturité*, ou la procurer, avant d'employer les remedes évacuans de l'humeur morbifique, ce qui ſe fait en y préparant la nature par les ſaignées. *Voyez* THÉRAPEUTIQUE.

MATUTA, (*Mythol.*) divinité des Romains. Cette déeſſe, la même que Leucothoé, étoit Ino ſœur de Sémélé, mere de Bacchus, s'il en faut juger, dit Plutarque, par la cérémonie de ſes ſacrifices; car entre autres particularités, les dames romaines en célébrant ſa fête, faiſoient entrer au milieu de ſon temple, une ſeule de leurs eſclaves, lui donnoient quelques ſoufflets, & la chaſſoient enſuite du temple avec ignominie. J'en ai dit la raiſon au mot *Matronales*: c'eſt le roi Servius Tullius qui

bâtit le premier un temple à Rome à la déeſſe *Mazuta;* le conſul Camille le rétablit dans ſa dictature, & le dédia vers l'an 362 de Rome. *Voyez* Tite-Live, *liv. V.* Voſſius, *liv. I. c. xiij. liv. VII. c. x.* Pitiſci *lex antiq. roman.* & le mot MATRONALES. (*D. J.*)

MAUBEUGE, *Malbodium*, (*Géog.*) ville de la Flandre françoiſe, avec un illuſtre chapitre de chanoineſſes, qui doivent prouver 32 quartiers de nobleſſe paternelle & maternelle. La plûpart des villages de la prévôté de *Maubeuge*, dépendent de l'abbêſſe qui en a la juriſdiction ſpirituelle & temporelle. *Maubeuge* fut cédée à la France par le traité de Nimegue, en 1678. Elle eſt fortifiée à la Vauban, & eſt ſur la Sambre, à cinq lieues S. de Mons, ſept S. E. de Valenciennes, 16 S. O. de Bruxelles, 46 N. E. de Paris. *Long. 21. 36. lat. 50. 15.*

MAUBILE LA, (*Géog.*) grande riviere de l'Amérique ſeptentrionale, dans la Louiſiane. Elle prend ſa ſource dans les montagnes qui bornent le pays des Ilinois, traverſe plus de 200 lieues de pays, & ſe rend dans le golfe du Méxique, à la baie de la *Maubile.*

Cette baie eſt ſituée ſur les côtes de la Louiſiane, & a trente lieues de profondeur. Les François ont fondé leur principale colonie de la Louiſiane, à la côte de l'oueſt de la baie *Maubile*, & ils y ont bâti le fort Louis. Ce même côté eſt habité de pluſieurs nations, des Maubiliens, des Chicachas, des Tomez, de quelques Apalaches, & Chattes. (*D. J.*)

MAUBOUGE, ſ. m. (*Com.*) droit d'entrée qui ſe leve en Normandie & en d'autres lieux ſur les boiſſons qui entrent & qui ſont braſſées dans les villes & lieux où il y a foires ou marchés. Les boiſſons ſujettes au droit de *maubouge* ſont la biere, le cidre, & le poiré. *Dictionnaire de Commerce.*

Maubouge eſt auſſi le nom d'un droit qui en quelques lieux eſt dû ſur tous les animaux qui ont l'ongle ou corne des piés fendus, comme les bœufs, vaches, moutons, *&c.* On l'appelle à Paris *droit de pié fourché. Voyez* PIÉ FOURCHÉ. *Diction. de Com.*

MAUDIRE, v. act. (*Gram.*) c'eſt prononcer ſur quelqu'un, ou contre quelque choſe la malédiction. *Voyez* MALÉDICTION.

MAVELAGONGUE LA, *ou* MAWILGANGE, (*Géog.*) autrement la riviere de Trinquilimale, riviere de l'île de Ceylan, coupée par des rochers & des chûtes d'eau, qui l'empêchent d'être navigable. (*D. J.*)

MAUGERE, ſ. f. (*Marine.*) ce ſont des bourſes de cuir ou de groſſe toile goudronnée, longues d'environ un pié, & qui reſſemblent à des manches ouvertes par les deux bouts, pour mettre à chaque dalot, & ſervir à l'écoulement des eaux qui ſont ſur les tillacs, ſans que l'eau de la mer puiſſe entrer dans le vaiſſeau, parce que les vagues applatiſſent la *maugere* contre le bordage.

MAUGES LES, (*Géog.*) ou le *pays de Mauges*, petite contrée de France dans l'Anjou, qui la borne au ſeptentrion. Elle a l'élection de Saumur à l'orient, & le duché de Retz à l'occident : c'eſt un pays montueux & très-pauvre.

MAULÉON, (*Géog.*) petite ville de France en Poitou, chef d'une élection au diocèſe de la Rochelle, avec une célebre abbaye. *Mauléon* eſt ſitué près du ruiſſeau de l'Oint, à 18 lieues N. E. de la Rochelle, & 20 N. O. de Poitiers. *Long. 16. 50. lat. 46. 52.*

MAULÉON DE SOULE, (*Géog.*) petite ville de France, en Gaſcogne, capitale du pays de *Soule*, à huit lieues S. O. de Pau, 16 S. E. de Dax, 172 de Paris. *Long. 16. 46. lat. 43. 12.*

Henri Sponde naquit à *Mauléon* en 1568, & eut pour parrein Henri de Bourbon, depuis roi de France, ſous le nom d'Henri IV. fut élevé dans le Calviniſme, & changea comme ce prince de religion; ce qui lui valut l'évêché de Pamiers.

Il a abrégé & continué les annales de Baronius, juſques en 1640 : il eſt mort à Toulouſe en 1643. La meilleure édition de ſes œuvres, eſt celle de la Noue, à Paris en ſix volumes *in-folio.*

MAULI, (*Géog.*) riviere du royaume de Sicile, dans la vallée de Noto : elle paſſe à Raguſe, & va ſe jetter dans la mer au port de Mazzarelli; c'eſt pour cela qu'on l'appelle quelquefois *Fiume di Raguſa :* c'eſt l'*Herminius* des anciens.

MAUMAQUES, (*Géog.*) village du diocèſe de Soiſſons, ſitué entre Compiegne & Noyon, dans la plaine un peu au-delà de Choiſy-ſur-Aine. Les premiers rois de France y avoient un palais, & dom Germain ſemble être très-fondé à appliquer à ce lieu tout ce qu'on lit de l'ancien Mamacas, ou Mamaccas. La forêt de Lezque, en latin *Liſica*, mal nommée *de Laigle*, eſt tout proche *Maumaques ;* ce qui en rendoit le ſéjour agréable à nos rois. (*D. J.*)

MAUND, (*Hiſt. mod.*) ancienne meſure dans l'Angleterre. *Voyez* Harris, *ſupplément.*

MAVONDRE, (*Hiſt. nat. Botan.*) racine qui croît dans l'île de Madagaſcar; elle eſt de la groſſeur d'un œuf de poule; ſa peau eſt amere, mais le dedans a le goût des marrons.

MAUNE, ſ. m. (*Commerce.*) poids dont on ſe ſert dans les états du Mogol. Il peſe 55 livres d'Angleterre, ou 50 livres de Paris $\frac{1}{20}$. *Dictionn. de Com.*

MAURE CAP, *ou* CAVESSE DE MAURE, (*Maréchallerie.*) *voyez* CAP.

MAURE SAINTE, (*Géog.*) petite ville de France en Touraine, au diocèſe de Tours, à ſept lieues de cette ville, 59 S. O. de Paris. *Long.* 18^{d}. 16$'$. 45$''$. *lat.* 47^{d}. 6$'$. 39$''$.

MAURE SAINTE, (*Géog.*) île de la mer Ionienne, entre la baſſe Albanie & l'île de Céfalonie. Elle a environ 10 lieues de circuit & contient quelques ports. Les Vénitiens l'ont enlevée aux Turcs en 1684 : mais ceux-ci la reprirent en 1715, en détruiſirent les fortifications, & l'abandonnerent.

MAURES LES, (*Géog. anc. & mod.*) en latin *Mauri*, peuples d'Afrique, qui ſelon les tems, ont eu une étendue plus ou moins conſidérable.

Sous les Romains, on appelloit *Maures*, les habitans naturels des trois Mauritanies. Ces peuples abandonnerent à ces maîtres du monde, toutes les côtes de leur pays, & leur payerent des tributs, pour poſſéder en paix leurs campagnes. Ils en agirent de même avec les Vandales qui inonderent l'Afrique, & ſe cantonnerent dans l'intérieur du pays vers les montagnes ; mais ils goûterent le Chriſtianiſme que les Vandales avoient répandu dans leurs climats. Avec le tems, les califes de Bagdat ayant fait de grandes conquêtes le long de la Méditerranée en Afrique, les Sarraſins qui s'y étendirent, y porterent le Muſulmaniſme.

Les *Maures* étant ainſi devenus *mahométans*, à l'exemple des Sarraſins leurs maîtres, ſeroient vraiſſemblablement demeurés en Afrique, ſi le comte Julien ne les eût point appellés en Eſpagne. Dès qu'ils eurent connu l'heureux climat de l'Heſpérie, ils s'y fixerent, s'y multiplierent, la remplirent de leurs compatriotes; & leur général n'agiſſant pas long-tems au nom du calife, ſe fit ſouverain lui-même. On ſait comme les rois d'Eſpagne ont repris peu-à-peu ſur les *Maures*, les royaumes qu'ils avoient fondés très-promptement. Ces Afriquains chaſſés d'Eſpagne, retournerent en Afrique, & continuerent d'y exercer le Mahométiſme.

Il faut aujourd'hui diſtinguer les pays des *Maures* où ils dominent, de ceux où ils jouiſſent ſeulement d'une liberté qui n'eſt guere différente de la

ſervitude. Les *Maures*, par exemple, ſont les maîtres aux royaumes de Maroc & de Fez, qui répondent à la Mauritanie Tingitane des anciens; mais il n'en eſt pas de même à Alger, la milice compoſée de turcs & de renégats, y a la ſouveraine puiſſance. *Voyez* MAURITANIE.

MAURIAC, *Mauriacum*, (*Géog.*) petite ville de France dans la haute Auvergne, chef-lieu d'une élection particuliere. Elle eſt près de la Dordogne, & des frontieres du Limouſin, à 11 lieues S. E. de Tulle. *Long.* 19. 59. *lat.* 45. 19. (*D. J.*)

MAURICE, SAINT, (*Hiſt. mod.*) ordre militaire de Savoie. Amé ou Amédée VIII. premier duc de Savoie, s'étant retiré à Ripaille avec quelques ſeigneurs de ſa cour, inſtitua cet ordre de chevalerie, tant pour honorer la mémoire de ce ſaint martyr, que pour conſerver celle de ſa lance & de ſon anneau, qu'on garde précieuſement dans la maiſon de Savoie, & qui ſont les principales marques de cet ordre.

L'inſtituteur ordonna que les chevaliers porteroient une longue robe & un chaperon de couleur griſe avec la ceinture d'or, le bonnet & les manches de camelot rouge, & ſur le manteau une croix pommetée de taffetas blanc, à l'exception de celle du général ou grand-maître, qui devoit être en broderie d'or.

Philibert Emmanuel obtint du pape Grégoire XIII. en 1572, que l'ordre de ſaint Lazare ſeroit réuni à celui de *ſaint Maurice*. La deſtination de ces chevaliers, ſelon la bulle de ce pontife, eſt de combattre pour la foi & pour la défenſe du ſaint ſiége.

Par cette réunion, les chevaliers de ſaint Lazare ont changé leur croix verte en une croix blanche pommetée. Le manteau de cérémonie de l'ordre de *ſaint Maurice*, eſt de taffetas incarnat doublé de blanc, avec un cordon & une houpe de ſoie blanche & verte. La caſaque & la cotte d'armes ſont de damas incarnat chargées devant & derriere de la croix de l'ordre en broderie. Guichenon, *hiſt. de Savoie*, Favin, *théat. d'honn. & de chevalerie.*

MAURICE, *l'île*, (*Géogr.*) île d'Afrique ſituée vers le 21 degré de *latit.* méridionale, près de l'île Maſcaren'has. Les Hollandois y aborderent en 1598, & lui donnerent ſon nom de celui du prince d'Orange, qui étoit amiral des Provinces-Unies. Les Portugais l'appellent *ilha do Cerno*; j'ignore pourquoi; car ce n'eſt point l'île de *Cerné* dont Pline fait mention. L'île *Maurice* a environ 15 lieues de tour, avec un bon havre, des montagnes fort élevées, toujours couvertes d'arbres verds, du poiſſon en abondance, des vaches, des veaux marins, toutes ſortes d'oiſeaux; l'air en eſt pur, le terrein fertile, & cependant c'eſt un lieu qui reſte deſert.

MAURICE, *Saint*, (*Géogr.*) petite ville de Savoie dans la Tarentaire, ſur l'Iſere, au pié du petit S. Bernard, entre Mouſtier & Aourte. *Long.* 24. 35. *lat.* 45. 40.

MAURIENNE, (*Géogr.*) vallée dans la Savoie. Elle a environ 20 lieues de longueur de l'orient à l'occident, depuis Charbonnieres juſqu'au mont-Cénis (*Alpes cottiennes* des anciens) qui la ſépare du Piémont vers l'orient. Mais cette vallée eſt très-étroite, parce qu'elle eſt reſſerrée de toutes parts par les Alpes. Grégoire de Tours qui vivoit dans le vj. ſiecle, eſt le premier des auteurs ſubſiſtans qui ait parlé de cette vallée, qu'il appelle *Mauriana*. Il nous apprend qu'elle étoit du diocèſe du Turin, & dans la dépendance de cette ville.

Tout ce pays ayant été cédé par les Lombards à Gontran roi de France, il fonda un évêché à *Maurienne*, ſoumis à la métropole de Vienne. Sous Rodolphe III, Humbert ſurnommé *aux blanches mains*, fut créé comte de *Maurienne* par ce prince, qui y joignit le comté de Savoie. Les ſucceſſeurs d'Humbert ſe qualifierent ſimplement de comtes de *Maurienne*, & préférerent ce titre à celui de comtes de Savoie, *Savogæ*; auſſi ont-ils été enterrés dans l'égliſe de S. Jean de *Maurienne*. Enſuite peu-à-peu le nom de Savoie l'a emporté ſur celui de *Maurienne*; de ſorte que quand l'empereur Sigiſmond créa duc le comte Amédée, ce fut la Savoie & non pas la *Maurienne* qu'il érigea en duché.

MAURIPENSIS, *PAGUS*, (*Géogr.*) c'étoit, ſelon M. le Bœuf, une contrée de la Brie & de la Champagne, étendue le long du rivage droit de la Seine, après que cette riviere a reçu l'Ionne. Quelques-uns ont écrit *Morivenſis*, & même *Morviſins*. M. de Valois a ſouvent confondu le *pagus Mauripenſis* avec le *pagus Heripenſis*, le Herpois, nommé depuis le *Hurepois*.

MAURITANIE, (*Géogr. anc.*) en latin *Mauretania*, comme portent la plupart des anciens monumens, & non *Mauritania*.

Grande contrée d'Afrique, en partie ſur la mer Méditerranée, en partie ſur l'Océan occidental. Anciennement elle n'obéiſſoit qu'à un ſeul roi. Bocchus y regnoit du tems de la guerre de Jugurtha. Ses héritiers la diviſerent en deux royaumes, qui furent réunis en un ſeul ſous Juba, & ſous ſon fils Ptolomée, par la libéralité d'Auguſte; c'eſt pour cela qu'Horace l'appelle *Jubæ tellus*. Enſuite l'empereur Claude ayant ſubjugué les Maures, pour les punir du meurtre du roi Ptolomée, partagea ce vaſte état en deux provinces, dont celle qui étoit à l'occident fut nommée *Mauritanie tingitane*, & celle qui étoit à l'orient fut appellée *Mauritanie ceſarienſe*; enfin, dans la ſuite, il ſe forma une troiſieme province, à laquelle on donna le nom de *Mauritanie citifenſe*.

La *Mauritanie* tingitane, *tingitana*, tiroit ſon nom de la ville de Tingis, métropole de la province. C'étoit en quelque maniere la *Mauritanie* propre; car la *Mauritanie* céſarienſe étoit renfermée pour la plus grande partie dans la Numidie des Marſeſyliens. Cette province étoit bornée au nord par le détroit d'Hercule, aujourd'hui de Gibraltar, & par la mer Méditerranée; à l'orient par le fleuve Malva; au midi par le mont Atlas, & au couchant par l'Océan atlantique.

La *Mauritanie* céſarienſe, que le fleuve Malva ſéparoit de la *Mauritanie* tangitane, étoit à l'occident de la *Mauritanie* ſitifenſe; mais avant que celle-ci fût formée, elle la comprenoit toute entiere, & s'étendoit juſqu'au fleuve Ampſaga, qui la bornoit à l'orient. Sa ville capitale étoit *Julia cæſarea*, qui lui donnoit ſon nom. Les royaumes de Tremecen & de Couco, & le pays d'Alger ſont la *Mauritanie* céſarienſe.

Ptolomée vous donnera le nom des villes & des peuples de la *Mauritanie* tingitane & céſarienſe.

La *Mauritanie* ſitifenſe étoit bornée au nord par la mer Méditerranée; à l'orient par une ligne tirée de l'embouchure du fleuve Ampſaga juſqu'à la ville appellée *Maximianum oppidum*; à l'occident par la *Mauritanie* céſarienſe; les bornes du midi ſont aſſez incertaines.

La notice épiſcopale d'Afrique vous indiquera les noms des évêchés des trois *Mauritanies*, ſi vous en êtes curieux.

Il paroît que l'ancienne *Mauritanie* contenoit toute la partie occidentale de la Barbarie, où ſont à préſent les royaumes de Tremecen, de Tenés, d'Alger, de Bugie, de Fez & de Maroc. (*D. J.*)

MAUROMIDIE, (*Géogr.*) cap ſur la côte de la Morée, à la diſtance d'environ 2 lieues du cap de Calogréa. On l'appelloit autrefois le promontoire *Arrenius*.

MAURS, (*Géogr.*) petite ville de France en Au-

vergne, élection d'Aurillac. C'eſt le chef-lieu d'une des quatre prevôtés qui compoſent les états de la haute-Auvergne, qu'on ne convoque plus.

MAUSOLÉE, ſ. m. (*Littér.*) on appelle *mauſolées*, ces tombeaux magnifiques

Où ſe perdent les noms des maîtres de la terre,
D'arbitres de la paix, de foudres de la guerre;
Comme ils n'ont plus de ſceptre, ils n'ont plus de flatteurs;
Et tombent avec eux d'une chute commune,
Tous ceux que la fortune
Faiſoit leurs ſerviteurs.

Ce n'eſt pas qu'on n'ait élevé quelquefois de ſuperbes tombeaux à d'illuſtres citoyens qui avoient bien mérité de leur patrie; mais il faut avouer que ce cas eſt fort rare. Il me ſemble que les Hollandois ſont de tous les peuples modernes, ceux qui ſe ſont les plus diſtingués par leur reconnoiſſance en ce genre, & en même tems ceux qui ont fait paroître le plus de bon goût dans les ouvrages de cette nature. Les *mauſolées* qu'ils ont élevés à leurs amiraux, les repréſentent à nos yeux tels qu'ils étoient, & ſont enrichis de couronnes roſtrales, accompagnées d'ornemens convenables; comme de feſtons d'herbes marines, de coquillages & de corail, qui ont un juſte rapport avec toute l'ordonnance.

Perſonne n'ignore l'origine du nom de *mauſolée*; il vient du tombeau qu'Artémiſe reine de Carie, fit bâtir en l'honneur du roi Mauſole ſon époux. Ce monument, unique dans l'univers, ſubſiſta pluſieurs ſiecles, & faiſoit le plus bel ornement de la ville d'Halicarnaſſe. Il a été mis au nombre des ſept merveilles du monde, tant pour ſa grandeur & la nobleſſe de ſon architecture, que par la quantité & l'excellence des ouvrages de ſculpture dont il étoit enrichi. Les Grecs & les Romains ne ſe laſſoient point de l'admirer; & Pline en a laiſſé une deſcription complette, dont il paroît que la vérité ne ſauroit être conteſtée.

L'étendue de ce *mauſolée* étoit de 63 piés du midi au ſeptentrion; les faces avoient un peu moins de largeur, & ſon tour étoit de 411 piés. Il avoit 36 piés de haut, & renfermoit 36 colonnes dans ſon enceinte. Scopas entreprit la partie de l'orient, & Timothée celle du midi; Léocarés exécuta la partie du couchant, & Bryaxis celle du ſeptentrion. Tous quatre paſſoient pour les plus célebres ſculpteurs qui fuſſent alors. Artémiſe, dans le court intervalle de ſon regne, n'eut pas le plaiſir de voir cet ouvrage conduit à ſa perfection; mais Idriéus en pourſuivit l'entrepriſe, & les quatre artiſtes eurent la gloire de la conſommer. On doute encore aujourd'hui, dit Pline, lequel d'eux a le mieux réuſſi, *hodieque certant manus*, pour me ſervir de ſon expreſſion. Pithis eut l'honneur de ſe joindre à eux, & éléva une pyramide au-deſſus du *mauſolée*, ſur laquelle il poſa un char de marbre, attelé de quatre chevaux. *Voyez* de plus grands détails dans Pline, *liv. XXXVI.* & dans Vitruve, *liv. VII.*

Les Latins adopterent le nom de *mauſolée*, & le donnerent à tous les tombeaux ſomptueux, comme Pauſanias nous l'apprend. C'eſt ainſi que l'on appelle le ſuperbe monument qu'Auguſte fit faire pendant ſon ſixieme conſulat, entre le chemin de Flaminius & le Tibre, pour y être enterré avec les ſiens. Strabon, *liv. V. pag. 236.* nous en a laiſſé la deſcription. Il dit que c'étoit un tertre élevé ſur une baſe de marbre blanc, & couvert juſqu'au haut d'arbres toujours verds; qu'à la cîme de ce tertre il y avoit une ſtatue de bronze d'Auguſte; qu'en bas l'on voyoit les tombeaux de ce prince, de ſes parens & de ſes domeſtiques; & que derriere l'édifice il y avoit un grand boſquet avec des promenades admirables.

Enfin, le nom de *mauſolée* eſt celui que Florus donne aux tombeaux des rois d'Egypte, dans lequel, dit-il, Cléopatre s'enferma, & ſe fit mourir. La langue françoiſe a adopté le nom de *mauſolée* dans le même ſens que lui donnoient les Romains: elle appelle *mauſolées* les tombeaux des rois. (*D. J.*)

MAUVAIS, adj. (*Gramm.*) c'eſt l'oppoſé de *bon*. On donne ce nom à tout ce qui n'a pas les qualités relatives à l'uſage qu'on ſe propoſe de faire d'une choſe, à l'utilité qu'on en attend, à l'idée qu'on en a, *&c.*

MAUVE, (*Hiſt. nat.*) *Voyez* MONETTE.

MAUVE, *malva*, (*Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme de cloche ouverte, & profondement découpée. Il s'éleve du fond de cette fleur un tuyau pyramidal chargé le plus ſouvent d'étamines. Le piſtil ſort du calice; il eſt attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur & au tuyau pyramidal; & il devient dans la ſuite un fruit applati, arrondi, & quelquefois pointu: ce fruit eſt le plus ſouvent enveloppé du calice de la fleur, & compoſé de pluſieurs capſules, qui ſont ſi fortement adhérentes tout-au-tour de l'axe, que chaque ſtrie du fruit reçoit une capſule, comme s'ils étoient articulés enſemble. Chaque capſule eſt remplie d'une ſemence ſemblable pour l'ordinaire à un rein. Ajoutez aux caracteres de la *mauve* que les feuilles ſont découpées moins profondement que celles de l'alcée, & ſont moins velues & moins blanches que celles de la guimauve. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

On vient de lire les caracteres de ce genre de plante qui eſt très-étendu; car Tournefort en compte 49 eſpeces, au nombre deſquelles il y en a trois d'uſage en médecine. Nous ne devons pas oublier de les nommer ici, la *mauve ordinaire*, la *petite mauve*, & celle qu'on appelle la *roſe d'outremer*, ou le frémier, *malva roſea*, dont nous ferons un article à part.

La *mauve ordinaire* eſt nommée par J. Bauhin, Tournefort & autres, *malva vulgaris*, *flore majore*, *folio ſinuato*.

Sa racine eſt ſimple, blanche, peu fibreuſe, plongée profondement dans la terre, d'une ſaveur douce & gluante. Il ſort de la même racine pluſieurs tiges hautes d'une à deux coudées, cylindriques, velues, remplies de moëlle, branchues, & à-peu-près de la groſſeur du petit doigt. Ses feuilles ſont arrondies, placées par intervalle ſur les tiges, & portées ſur des longues queues. Les feuilles du bas de la tige ſont un peu découpées, & celles du haut le ſont davantage. Elles ſont d'un verd foncé, crenelées à leurs bords, couvertes d'un duvet court & que l'on apperçoit à peine.

Ses fleurs ſortent des aiſſelles des feuilles, pluſieurs en nombre, portées ſur de longs pédicules, grêles & velus; elles ſont amples, d'une ſeule piece, en cloche évaſée, partagées preſque juſqu'au bas en cinq ſegmens de la figure d'un cœur, purpurines, rayées de lignes de couleur foncée, & quelquefois elles ſont de couleur blanche.

Il ſort du fond de la fleur un tuyau pyramidal, chargé d'étamines purpurines, porté ſur un double calice, dont l'intérieur eſt diviſé en cinq parties, & marqué de cinq lignes ſaillantes.

Le calice extérieur eſt partagé en trois ſegmens. Il s'éleve du fond du calice un piſtil attaché à la partie inférieure & au tuyau de la fleur, lequel ſe change enſuite en un fruit plat, orbiculaire, ſemblable à un bouton enveloppé du calice intérieur de la fleur.

Ce fruit eſt compoſé de pluſieurs graines de figure de reins, environnées chacune d'une capſule propre, membraneuſe, tellement attachée à un poinçon fongueux & cannelé, que chaque cannelure reçoit une capſule en maniere d'articulation.

Cette plante vient d'elle-même le long des haies & des chemins, dans les lieux incultes, & ſur les décombres; ſes feuilles, ſes fleurs & ſes graines ſont d'un très-grand uſage.

La *petite mauve* eſt nommée par J. Bauhin & Tournefort, *malva vulgaris, flore minore, folio rotundo.* Toutes les parties de cette eſpece de *mauve* ſont plus petites que celles de la précédente. Sa racine cependant n'eſt pas plongée moins profondement dans la terre, & on a peine à l'en arracher. Ses tiges ſont plus grêles, plus foibles, plus penchées, plus menues & d'un duvet plus court; la tige du milieu s'éleve & eſt ſouvent droite.

Ses feuilles ſont plus petites, plus arrondies, & celles qui ſont au ſommet ſont moins découpées; d'ailleurs elles ſont plus noirâtres, & en même tems couvertes d'un duvet cendré; mais la principale différence conſiſte dans les fleurs, qui ſont beaucoup plus petites & d'un pourpre blanchâtre, rayé de lignes purpurines.

Cette plante n'eſt pas moins fréquente que la précédente; elle vient dans les mêmes endroits. On ſe ſert en Médecine de l'une & de l'autre indifféremment. Le ſuc de la *mauve* eſt compoſé d'un ſel eſſentiel ammoniacal, ſi bien uni à une quantité d'huile & de flegme, qu'ils forment enſemble un ſuc mucilagineux, qui eſt détruit par le feu dans l'analyſe; cependant, c'eſt de cette ſubſtance glutineuſe que dépend la principale vertu de la *mauve.*

Cette plante étoit autrefois d'un grand uſage parmi les alimens, & tenoit preſque en fait d'herbage le premier rang ſur les tables: on n'en fait point de cas aujourd'hui; on la relegue chez les apothicaires; & ſelon les apparences, notre nation ne ſera pas la premiere à la reſſuſciter dans les cuiſines. (*D. J.*)

MAUVE SAUVAGE, (*Botan.*) la *mauve ſauvage*, ou alcée, *alcea vulgaris*, ne differe de la *mauve* & de la guimauve cultivées, que par la découpure de ſes feuilles; & c'eſt au défaut des deux autres plantes qu'on emploie celle-ci. Son ſuc eſt moins viſqueux que celui de la *mauve* ordinaire.

MAUVE DES JUIFS, (*Botan. exot.*) c'eſt le nom vulgaire d'un genre de plante différent de celui de la *mauve.* Les botaniſtes appellent ce genre de plante *corchorus*, & on la caracteriſe ſous ce mot, *voyez* donc CORCHORUS.

Ce genre de plante renferme quatre eſpeces toutes étrangeres, que l'on ne voit que dans quelques jardins de curieux; mais la principale eſt commune en Egypte & en Syrie, où elle ſert en aliment, ſelon le rapport de Rauwolf dans ſes voyages. (*D. J.*)

MAUVE, (*Pharmacie & Mat. méd.*) on emploie indifféremment en Médecine deux eſpeces de *mauve*; ſavoir, la *mauve* à grandes fleurs & à feuilles découpées, & la *mauve* à petites fleurs & à feuilles rondes.

Toutes les parties de la *mauve* ſont d'uſage en Médecine, & principalement les feuilles.

Cette plante étoit comptée autrefois parmi les alimens, les anciens en uſoient très-fréquemment pour ſe rendre le ventre libre; on ne la mange plus aujourd'hui, elle eſt même preſque abſolument inuſitée en Médecine pour l'intérieur, à l'exception de la conſerve qu'on prépare avec les fleurs, qui même n'eſt pas un remede fort employé.

On emploie les feuilles & les fleurs de *mauve* très-fréquemment dans les cataplaſmes & dans les décoctions pour les lavemens & les fomentations. Cette plante eſt regardée comme éminemment émolliente, elle tient le premier rang parmi les plantes qu'on a appellées *émollientes par excellence. Voyez* EMOLLIENTES, *plantes.*

On ſe ſert en effet avec ſuccès à l'extérieur des décoctions de *mauve*, ou de l'herbe entiere réduite en pulpe, contre les tumeurs inflammatoires des parties extérieures, & même contre celles des viſceres du bas-ventre, & principalement de la veſſie. On applique très-communément les feuilles & les fleurs de *mauve* ſous forme de cataplaſme ſur la région de ce viſcere dans les ardeurs & les rétentions d'urine. Les auteurs de matiere médicale ſemblent avoir reconnu dans la *mauve* une vertu ſpécifique contre les maladies des voies urinaires; car ils s'accordent aſſez à preſcrire dans ce cas ſon ſuc, ſa décoction, l'infuſion de ſes fleurs, un ſyrop préparé avec le ſuc de ſes feuilles & de ſes fleurs, une conſerve préparée avec les mêmes fleurs, & même une eau diſtillée de toute la plante.

Tous ces remedes, à l'exception du dernier, peuvent être réellement utiles dans ces cas, mais ce ne ſont ici que des propriétés communes à toutes les ſubſtances mucilagineuſes. *Voyez* MUCILAGE.

La décoction de *mauve* donnée en lavement, relâche & ramollit très-utilement le ventre, calme les douleurs des inteſtins dans la dyſſenterie, le teneſme, certaines coliques, *&c.* ce ſont encore ici les propriétés génériques des ſubſtances mucilagineuſes. *Voyez* MUCILAGE.

Cette partie vraiment médicamenteuſe de la *mauve*, le mucilage ſe détruit dans cette plante par le progrès de la végétation, ou plutôt paſſe des feuilles & des fleurs dans la ſemence. Les feuilles des *mauves* en graine ne contiennent plus qu'une ſubſtance acerbe ſtyptique, dont un des principes eſt un acide aſſez développé pour ſe manifeſter par la couleur rouge qu'il produit dans ces feuilles. Il faut donc avoir attention de n'employer aux uſages médicinaux que nous avons indiqués, que la *mauve* qui commence à donner des fleurs.

Les ſemences de *mauve* poſſedent à-peu-près les mêmes vertus que les feuilles & les fleurs, on les emploie cependant fort rarement aux mêmes uſages; elles entrent dans quelques compoſitions officinales, adouciſſantes & pectorales, dans le ſyrop d'armoiſe, & le ſyrop de tortue, par exemple, & elles ne ſont point des ingrédiens inutiles de ces préparations.

La conſerve de fleurs de *mauve* eſt recommandée non-ſeulement dans les maladies des conduits urinaires, comme nous l'avons déja obſervé, mais encore dans les maladies de la poitrine. (*b*)

MAUVESIN, (*Géog.*) ville démantelée de France en Armagnac, capitale du vicomté de Fezenzaguel. (*D. J.*)

MAUVIETTE, (*Hiſt. nat.*) *voyez* ALOUETTE.

MAUVIETTES, ſ. f. (*Chaſſe.*) ce ſont de petits oiſeaux qui reſſemblent aux alouettes; pour les manger, on les plume, mais on ne les vuide point, on appelle à Paris *mauviettes* les alouettes mêmes.

MAUVIS, TRASTE, TOURET, CALENDROTTE, BOUSSEQUEUELONG, *turdus, iliacus, ſive illas* aut *tilas*, (*Hiſt. nat.*) oiſeau qui eſt de la groſſeur de la grive ou un peu plus petit. Il ne peſe que deux onces & demie; il a huit pouces de longueur, depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue: les pattes ſont auſſi longues que la queue: le bec a un pouce de longueur, la piece du deſſus eſt brune, & celle du deſſous eſt en partie brune & en partie jaune; la langue eſt dure & diviſée en pluſieurs filamens à ſon extrémité; le dedans de la bouche eſt jaune, l'iris des yeux eſt de couleur de noiſette obſcure: les cuiſſes & les pattes ſont d'une couleur de chair pâle. Le doigt extérieur tient au doigt du milieu à ſa naiſſance. Toute la face ſupérieure de cet oiſeau reſſemble beaucoup à celle de la grive ordinaire. Les petites plumes qui recouvrent la face inférieure des ailes, & les côtés deſſous les ailes ſont de couleur orangée, & cette marque

fait diſtinguer le *mauvis* de la grive, qui a du jaune au lieu d'orangé ſur les plumes : le ventre & la poitrine ſont blancs comme dans la litorne ; la gorge eſt jaunâtre avec des taches brunes qui ſont au milieu de chaque plume. Il y a de pareilles taches ſur les côtés du corps, mais toutes ces taches ſont plus petites & en moindre nombre que dans la grive ordinaire, on voit au-deſſus des yeux une longue tache ou bande d'un blanc jaunâtre, qui s'étend depuis les yeux juſque derriere la tête ; chaque aile a dix-huit grandes plumes, comme dans toutes les autres eſpeces de grives & dans preſque tous les autres petits oiſeaux ; elles ſont d'une couleur châtain ou rouſſe plus foncée que le reſte du plumage, mais les couleurs de ces plumes varient. Il y a des oiſeaux de cette eſpece, dont le bord extérieur des grandes plumes eſt blanchâtre, d'autres ont ces mêmes plumes entierement brunes. La pointe de la ſeconde plume & des huit dernieres eſt blanche ; l'avant-derniere & la derniere des grandes plumes de l'aile a la pointe blanchâtre, de même que celle des dernieres plumes du premier rang qui recouvre les grandes, à commencer d'après la dixieme : la queue a trois pouces & demi de longueur, & elle eſt compoſée de douze plumes. On trouve dans l'eſtomac de cet oiſeau des inſectes, des limaçons, *&c.* Il eſt paſſager, comme la litorne ; ces deux eſpeces d'oiſeaux arrivent & partent dans les mêmes tems. Willughby, *Ornith. Voyez* OISEAU.

MAWARALNAHAR, LE, (*Géogr.*) ce nom eſt arabe, & ſignifie au-delà du fleuve ou plutôt au-delà du lac d'Arall, que nous nommons *la mer bleue*, mais il ſe prend en Géographie pour la Tranſoxane des anciens, c'eſt-à-dire pour le pays ſitué au-delà, ou, pour mieux parler, au nord & nord-eſt de l'Oxus, & à l'orient de la mer Caſpienne. Nous appellons cette vaſte contrée *le pays des Usbecks*, nation qui la poſſede aujourd'hui, & dont les princes prétendent tirer leur origine de Ginghiskan.

La partie de cette province la plus célebre dans les hiſtoires orientales eſt la vaſte campagne, appellée *Sogd*, de laquelle la Sogdiane des anciens a pris ſon nom. Elle a environ 40 de nos lieues en longueur, & 20 en largeur. Samarcande en eſt la capitale, mais on y compte pluſieurs autres villes conſidérables : on y trouve auſſi des mines d'or & d'argent.

La province de *Mawaralnahar* fut conquiſe par les Arabes dans les années de l'Hégire 87, 88 & 89. Enſuite elle tomba ſous la puiſſance des Khowareſmiens, qui en jouirent juſqu'à Ginghiskan. Tamerlan en chaſſa les ſucceſſeurs de ce conquérant ; & la poſtérité de Tamerlan en fut dépouillée par Schalbek, ſultan des Usbecks, l'an 904 de l'Hégire.

Il faut lire ici d'Herbelot, ou la deſcription de cette province, par Abulféda. (*D. J.*)

MAX D'OR, (*Comm.*) monnoie d'or, qui a cours dans l'électorat de Baviere, & qui vaut 4 thalers ou écus d'empire, & 8 gros, c'eſt-à-dire environ 16 liv. 6 ſols argent de France.

MAXILLAIRE, adj. (*Anatomie.*) ſe dit de quelques parties relatives aux mâchoires. *Voyez* MACHOIRE.

Les glandes *maxillaires* ſont au nombre de deux, ſituées chacune à côté de la face interne de l'angle de la mâchoire inférieure. Il part de la partie poſtérieure interne de ces glandes un conduit, qu'on appelle *conduit ſalivaire* de Warthon, & *conduit ſalivaire* inférieur.

Ces conduits viennent gagner le frein de la langue, où ils ſe terminent par deux orifices ſéparés, & quelquefois par un ſeul commun. *Voyez* LANGUE & FREIN, *&c.*

L'artere *maxillaire* inférieure eſt cette branche de la carotide externe, qui ſe diſtribue aux glandes *maxillaires*, ſublinguales, *&c. Voyez* CAROTIDE.

L'artere *maxillaire* externe eſt cette branche de la carotide externe qui paſſe antérieurement ſur le milieu de la mâchoire inférieure à côté du menton, ce qui lui fait donner le nom *d'artere mentonniere*, elle monte ſous la pointe du muſcle triangulaire vers l'angle des levres où elle produit deux rameaux, dont l'un ſe diſtribue à la levre ſupérieure, & l'autre à la levre inférieure : ces rameaux vont après pluſieurs contours s'anaſtomoſer avec de ſemblables rameaux du côté oppoſé ; l'artere *maxillaire* va enſuite à côté des narines où elle jette quelques rameaux, & vient enfin gagner le grand angle où elle produit pluſieurs rameaux qui ſe diſtribuent au muſcle orbiculaire des paupieres, *&c.* l'un de ces rameaux ſe porte le long de la partie latérale interne de l'œil, & va s'anaſtomoſer avec une branche de la carotide interne ; on l'appelle dans ce trajet *artere angulaire*.

L'artere *maxillaire* interne vient de la carotide externe vis-à-vis le condyle de la mâchoire inférieure. Entre les petits rameaux qu'elle produit, elle ſe partage en trois rameaux principaux. Le premier va paſſer dans l'orbite par la fente *ſphéno-maxillaire*, & s'appelle *artere ſpheno-maxillaire*, qui ſe diſtribue aux narines poſtérieures par le trou ſpheno-palatin, à la dure-mere par la fente ſphénoïdale, où elle communique avec l'artere épineuſe, à la mâchoire ſupérieure par le canal orbitaire, & communique à ſa ſortie par le trou orbitaire inférieur avec l'artere angulaire.

Le ſecond rameau ſe gliſſe dans le canal de la mâchoire inférieure, ſe diſtribue aux dents, & vient communiquer à ſa ſortie par le trou mentonnier antérieur avec l'artere *maxillaire* externe.

Le troiſieme rameau va gagner le trou épineux de la ſphénoïde, & ſe diſtribuer à la dure-mere ; on l'appelle *artere ſpheno-épineuſe*, ou *artere épineuſe* : elle prend quelquefois ſon origine au-deſſous de la laringée, quelquefois du premier des trois rameaux de la *maxillaire* interne. *Voyez* LARINGÉE.

Les nerfs *maxillaires* ſont de ſix branches de la cinquieme paire auxquels on donne ce nom. *Voyez* NERF & TRIGÉMEAUX.

Les os *maxillaires* ou les grands os de la mâchoire ſupérieure ſont au nombre de deux, ſitués l'un à côté de l'autre à la partie antérieure & moyenne de la face.

On peut diſtinguer dans chacun de ces os, lorſqu'ils ſont en ſituation cinq faces, une antérieure un peu latérale externe. On remarque 1° dans ſa partie moyenne la foſſe *maxillaire* : 2° vers ſon bord ſupérieur une portion inférieure & interne de l'arcade orbitaire, qui ſe termine à la partie latérale externe, à une apophyſe appellée *orbitaire* ou *apophyſe malaire*, à la partie latérale interne, à l'apophyſe montante ou apophyſe naſale au-deſſous, & à la partie moyenne de cette arcade du trou orbitaire inférieur ou orifice antérieur du canal orbitaire : 3° ſon bord inférieur qui cache la face inférieure & qui eſt percé de pluſieurs trous, nommés *alvéoles* ; c'eſt ce qui lui a fait donner le nom d'*apophyſe alvéolaire* : 4° ſon bord latéral interne eſt diviſé en deux par l'échancrure naſale à la partie ſupérieure de laquelle ſe trouve l'apophyſe naſale, & à ſa partie inférieure l'épine des narines ſituée au-deſſus de la partie latérale interne de l'arcade alvéolaire : 5° ſon bord latéral externe, c'eſt un petit arc compris entre la partie inférieure des apophyſes malaire & alvéolaire.

La face ſupérieure eſt légerement concave, triangulaire, & forme la portion inférieure de l'orbite,

On remarque 1° à ſa partie moyenne une fiſſure ou felure du deſſus du canal orbitaire, cette fiſſure ſe termine preſque à l'angle poſtérieur de cette face par une gouttiere, à l'extrémité de laquelle on a donné le nom de *trou orbitaire poſtérieur*. 2° Entre l'angle poſtérieur & l'apophyſe malaire une échancrure. 3° Entre ce même angle & l'apophyſe montante un bord échancré à ſa partie antérieure pour recevoir l'os unguis.

La face poſtérieure eſt renfermée entre l'angle poſtérieur de la face ſupérieure la partie poſtérieure de l'apophyſe malaire, & l'extrémité poſtérieure de l'arcade alvéolaire.

On y remarque une groſſe tuberoſité percée de pluſieurs trous.

La face inférieure eſt inégalement concave, & forme une portion de la voûte du palais.

On voit à ſa partie latérale interne & antérieure un demi canal, qui, avec un pareil du côté oppoſé, forme le trou inciſif.

La face latérale interne eſt inégalement concave, & forme une partie des foſſes naſales.

On remarque 1° l'ouverture du ſinus *maxillaire*, qui eſt une cavité creuſée ſous l'orbite dans l'épaiſſeur de l'os; il a plus ou moins d'étendue, & il en a tant quelquefois, qu'il communique avec les foſſes alvéolaires; il communique avec les foſſes naſales par des ouvertures qui ſont beaucoup plus élevées que le fond du ſinus, & ſont ſituées à la partie poſtérieure du conduit lacrimal entre le cornet inférieur de l'os éthmoïde & celui du nez. 2° Une gouttiere ou portion du conduit naſal entre la partie antérieure de cette ouverture & la partie poſtérieure de l'apophyſe montante. 3° Une échancrure à la partie inférieure de ce ſinus pour recevoir l'os du palais, & ſur cette échancrure poſtérieurement un petit trou pour recevoir la petite apophyſe de la portion ptérigoïdienne de l'os du palais, & une demi gouttiere qui, avec celle de la face poſtérieure du plan vertical de l'os du palais, forme un des trous palatins poſtérieurs. 4°. Une ligne taillante & tranſverſale, ſituée ſur la partie inférieure de l'apophyſe montante, & ſur laquelle l'extrémité antérieure du cornet inférieur du nez eſt poſée. 5° Une crête ſituée à la partie latérale externe plus élevée à ſa partie antérieure, & continue avec l'épine des narines. 6° Un trou ſitué à la partie latérale externe de la portion la plus élevée de la crête, & qui aboutit au demi-canal de la face inférieure.

Cet os eſt articulé avec tous les os de la mâchoire ſupérieure, avec l'os ſphénoïde, l'éthmoïde & le coronal. *Voyez* SPHÉNOÏDE, *&c. & nos Pl. d'Anat.*

MAXIMES, ſ. f. (*Gram.*) regle, principe, fondement de quelque art ou ſcience.

MAXIME *perfide*, (*Hiſt. mod.*) ſe dit principalement d'une propoſition avancée par quelques-uns du tems de Cromwel; ſavoir, qu'il étoit permis de prendre les armes au nom du roi contre la perſonne même de ſa majeſté, & contre ſes commiſſaires: cette *maxime* fut condamnée par un ſtatut de la quatorzieme année du regne de Charles II. *c. iij.*

MAXIMES, (*Art milit.*) ce ſont dans la fortification les regles ou les préceptes qui ſervent à la diſpoſition & à l'arrangement des ouvrages qui lui appartiennent. *Voyez* les principales de ces *maximes* au *mot* FORTIFICATION.

MAXIME en *Muſique*, adj. eſt le nom qu'on donne à une ſorte de ſemi-ton qui fait la différence du ſemi-ton mineur au ton majeur, & dont le rapport eſt de 25 à 27. On appelle auſſi *dièſe maxime*, l'intervalle qui ſe trouve entre le *ſi* non tempéré & ſon dieſe. *Voyez* DIÈSE. Enfin on appelle *comma maxime*, ou *comma de Pythagore*, celui dont le rapport eſt de 524288 à 531441. *Voyez* COMMA.

Maxime par rapport au tems, eſt une note faite en quarré long, avec une queue au côté droit, de cette maniere ; & qui vaut huit meſures à deux tems, c'eſt-à-dire, deux longues, & quelquefois trois, ſelon le mode. *Voyez* MODE. Cette ſorte de note n'eſt plus d'uſage depuis qu'on ſépare les meſures par des barres, & qu'on marque avec des liaiſons les tenues ou continuités de ſons. *Voyez* BARRES, MESURES.

MAXIMIACUM, (*Géog.*) endroit de la Franche-Comté, où S. Lautein, un des plus anciens moines du pays des Sequanois établit un monaſtere de 40 moines à la fin du v. ſiecle. Ce n'eſt ni *Monay* auprès de S. Lautein, ni *Menay* auprès d'Arbois, comme l'a cru dom Mabillon, parce que ces deux prieurés ſont plus nouveaux. Seroit ce *Meſmay* dans le bailliage de Quingey? du-moins cette idée s'accorde avec le nom latin, qui a dû être *Maximiacum*, qu'on a d'abord écrit *Maixmay*, & enſuite *Meſmay*. (*D. J.*)

MAXIMIANOPOLIS, (*Géog. anc.*) nom donné par les auteurs à pluſieurs villes; ſçavoir, à une ville de la Paleſtine, à une ville épiſcopale de la Pamphylie, à une ville de la Thrace dans la Médie, & à une ville d'Egypte dans la haute Thébaïde. (*D. J.*)

MAXIMIN St. *Sancti Maximini Fanum*, (*Géogr.*) petite ville de France en Provence, au dioceſe d'Aix. Il y a dans cette ville une égliſe de Dominicains qu'on viſitoit beaucoup autrefois, parce que ces religieux prétendent y poſſéder les reliques de ſainte Marie-Magdelaine, & l'on juge bien qu'ils défendent cette idée avec beaucoup de chaleur; mais la croyance des reliques s'évanouit à meſure que la religion s'éclaire. La ville de *S. Maximin* ne devient pas floriſſante. Elle eſt ſur la riviere d'Argens, à 6 lieues S. E. d'Aix, 8 N. de Toulon, 170 S. E. de Paris. *Long.* 23. 42. *lat.* 43. 30. (*D. J.*)

MAXIMUM, ſ. m. ou *plus grand, en Mathématiques*, (*Géog.*) marque l'état le plus grand où une quantité variable puiſſe parvenir, eu égard aux lois qui en déterminent la variation.

Le *maximum* eſt par-là oppoſé au *minimum*. *Voyez* MINIMUM.

Méthode de *maximis* & de *minimis*. La méthode qui en porte le nom eſt employée par les Mathématiciens pour découvrir le point, le lieu ou le moment, où une quantité variable devient la plus grande, ou la plus petite qu'il eſt poſſible, eu égard à ſa loi de variation.

Si les ordonnées d'une courbe croiſſent ou décroiſſent juſqu'à un certain terme, paſſé lequel elles commencent au contraire à décroître, ou croître; les méthodes qui peuvent ſervir à déterminer les *maxima* & *minima* de ces ordonnées, c'eſt-à-dire, leur plus grands ou plus petits états, ſeront donc des méthodes de *maximis* & *minimis*. Or, lorſqu'il s'agit de déterminer les *maxima* & *minima* de quelque quantité que ce ſoit, qui croiſſe ou décroiſſe, juſqu'à un certain terme, on peut ſe repréſenter toujours ces quantités comme des ordonnées de courbe; & ainſi les méthodes qu'on peut ſuivre dans tous les cas poſſibles, ſe reduiſent à celles qui enſeignent à déterminer les *maxima* & *minima* des ordonnées des courbes.

Suppoſons qu'il faille déterminer ce *maximum* ou *minimum* d'une quantité variable ou fluente quelconque, qui entre dans une équation donnée & à deux variables auſſi quelconques; la regle preſcrit de trouver d'abord les fluxions, & de ſuppoſer enſuite $= o$ la fluxion de la variable *ou* fluente, qui doit devenir un *maximum*. Par ce moyen on formera par-là une nouvelle équation en fluentes ſeu-

lement, parce qu'elle ne contiendra d'abord qu'une ſeule fluxion, par laquelle on pourra la diviſer ; & cette équation en fluentes étant combinée avec la propoſée pour faire diſparoître une de leur variable, donnera une réſultante déterminée, d'où l'on tirera, ſelon qu'on le jugera à-propos, ou la poſition du *maximum* cherché, ou ſa quantité. Eclairciſſons cette méthode par deux exemples.

Nous ſuppoſerons dans le premier, qu'il s'agit de déterminer les plus grandes ou plus petites ordonnées d'une courbe algébrique. Puiſque dans les courbes qui ont un *maximum* ou *minimum*, la tangente TM change enfin en DE, & devient parallele à l'axe. *Pl. d'Anal. fig. 4 & 26.* Il faut donc que dans le cas du *maximum* ou du *minimum* la ſoutangente PT devienne infinie. Mais cette ſoutangente $PT = \frac{ydx}{dy}$; donc $\frac{ydx}{dy} = \infty$, c'eſt-à-dire (au-moins y reſtant fini, ce qui fait le ſeul cas du *maximum* ou *minimum* proprement dit) que $dx = \infty$ par rapport à dy, ou bien que $dy = o$ par rapport à dx. Nous prendrons donc l'équation des fluxions de la propoſée, & négligeant tous les termes affectés de dy, que nous devons faire en effet $= o$, nous diviſerons les autres termes par la ſeule fluxion dx qu'ils contiendront, & nous ferons de plus ce quotient de cette diviſion égal à zéro ; cela donnera une nouvelle équation fluente à comparer avec la propoſée, pour en tirer au moyen de leurs réductions en une ſeule, une réſultante en x ou en y ſeulement, ſelon qu'on l'aimera le mieux, laquelle ſervira à découvrir ou la valeur de x convenable au *maximum* ou *minimum* cherché, ou bien la valeur elle-même de ce *maximum* ou *minimum* ; ſauf à employer, lorſque les circonſtances indiqueront de le faire, des moyens abrégés au lieu de la réduction de deux équations en une ſeule.

Suppoſons en ſecond lieu, qu'il faille couper une droite AB (*fig. 6.*) au point D, de maniere que le rectangle des deux parties AD & DB ſe trouve être le plus grand qu'il ſoit poſſible de conſtruire de la ſorte. Nous nommerons AB, a, AD, x; BD ſera donc $a - x$ & $AD \times DB = ax - xx$ ſera la quantité qui doit être un *maximum* ; ſa différentielle ou ſa fluxion doit donc être $= o$; or ſi nous nommons y la quantité variable qui doit devenir un *maximum*, nous aurons en

général . . . . . $ax - xx = y$.
Dont l'équation de fluxion ſera $adx - 2xdx = dy$.
Et négligeant dy qui eſt $= o$, $adx - 2xdx = o$.
Et par conſequent . . . . $a - 2x = o$.
Ou bien enfin . . . . . $x = \frac{1}{2}a$.

De ſorte qu'il n'y a, pour réſoudre le problème, qu'à couper la ligne AB en deux parties égales ; donc le quarré de la moitié de AB eſt plus grand que tout le rectangle qu'on pourroit faire de deux autres parties quelconques de AB, leſquelles priſes enſemble ſeroient égales à AB.

On trouve dans les *Mém. de l'acad. des Sciences de Paris* de 1706 un mémoire de M. Guiſnée, qui contient pluſieurs éclairciſſemens ſur cette méthode. Ce mémoire, qui peut être utile à certains égards, n'eſt pas exempt d'erreurs. Elles ont été relevées par M. Saurin, dans un mémoire imprimé en 1723.

La méthode *de maximis & minimis* eſt fondée ſur un principe bien ſimple. Quand une quantité va d'abord en croiſſant, & enſuite en décroiſſant, ſa différence eſt d'abord poſitive, & enſuite négative ; c'eſt le contraire ſi elle va d'abord en décroiſſant, & enſuite en croiſſant : or une quantité qui paſſe du poſitif au négatif, ou du négatif au poſitif, doit dans le paſſage être $= o$ ou $=$ à l'infini. Le paſſage par zéro eſt le plus ordinaire ; c'eſt pour cela que la regle la plus commune pour trouver les *maxima* & les *minima*, eſt de faire la différentielle $= o$; mais il y a auſſi des cas où il faut faire la différentielle $= \infty$. Il eſt vrai que dans ces derniers cas il y a de plus un point de rebrouſſement à l'endroit du *maximum* ou du *minimum*. *Voyez fig. 5.* Ainſi on peut dire que les vrais points de *maximum* ou de *minimum* conſidérés comme des points ſimples & qui n'ont aucune autre propriété, ſont ceux où $dy = o$.

Cependant le cas de $dy = o$ ne donne pas néceſſairement un *maximum* ou un *minimum* ; car $dy = o$ indique ſeulement que la tangente eſt parallele à l'axe, comme $dy = \infty$ indique ſeulement que la tangente eſt perpendiculaire à ce même axe. Or ſi le point où la tangente eſt parallele à l'axe, étoit un point d'inflexion, comme cela peut arriver dans pluſieurs cas, alors il eſt aiſé de voir que l'ordonnée paſſant par le point où $dy = o$, ne ſeroit ni un *maximum* ni un *minimum*. Pour éclaircir ces difficultés, ſuppoſons $\frac{dx}{dy} = Z$, & imaginons une nouvelle courbe qui ait Z pour ordonnée, & pour abſciſſes les abſciſſes X de la premiere. On remarquera que pour qu'il y ait un *maximum* ou un *minimum* au point où $z = o$, il faut que les ordonnées z au-deſſus & au-deſſous de ce point, ſoient de différens ſignes ; c'eſt-à-dire que ſi on tranſporte en ce point l'origine des coordonnées, *voyez* COURBES & TRANSFORMATION DES AXES, & qu'on nomme les coordonnées nouvelles u & t, au lieu de x & z, il faut que l'équation en u & en t, ſoit telle que quand u eſt infiniment petite, ſoit poſitive, ſoit négative, on ait $um = At^n$, m & u étant des nombres entiers poſitifs & impairs, *voyez* REBROUSSEMENT : or cela ſe peut reconnoître par la regle du parallélogramme de M. Newton. *Voyez* SÉRIE *ou* SUITE, & PARALLÉLOGRAMME.

Dans tout autre cas que celui des nombres m & n impairs, le point où $z = o$ ne ſera point un *maximum* : de plus pour diſtinguer ſi ce point donne un *maximum* ou un *minimum*, il n'y a qu'à voir ſi z eſt poſitif ou négatif avant d'être $= o$. Dans le premier cas l'ordonnée ſera un *maximum* ; elle ſera un *minimum* dans le ſecond : or le premier cas aura lieu ſi A eſt négatif, & le ſecond s'il eſt poſitif.

Voilà pour le calcul de $dy = o$. A l'égard du calcul de $dy = \infty$, nous obſerverons d'abord que c'eſt une façon de parler très-impropre, que de faire une différentielle $= \infty$, puiſqu'une différentielle eſt une quantité infiniment petite, ou conſidérée comme telle. *Voyez* DIFFÉRENTIELLE. Ce n'eſt point dy qu'on fait $= \infty$; c'eſt le rapport de dy à dx ou z : or dans ce cas il faut que l'équation en u & en t, ſoit telle que quand u eſt infiniment petite, ſoit poſitive, ſoit négative, on ait $um = At^n$, m exprimant un nombre négatif impair, & n un nombre poſitif impair. *Voyez* BRANCHE.

Nous ne faiſons ici que donner l'eſprit de la méthode. Ceux qui deſireront un plus grand détail, peuvent recourir à l'analyſe des courbes de M. Cramer, où cette matiere eſt bien traitée. *Voyez le ch. xj.* de cet ouvrage. Souvent au reſte la nature du problème ſeul, ſans aucune autre conſidération, indique ſi $dy = o$, donne réellement un point de *maximum* ou de *minimum*, & ſi c'eſt le premier cas ou le ſecond. Par exemple, ſi on propoſe de trouver un point dans un demi-cercle, tel que le produit des deux lignes menées de ce point aux extrémités du diametre, ſoit un *maximum*, on voit bien que la ſolution de ce problême donnera en effet un *maximum*, & de plus que ce ſera un *maximum*, & non pas un *minimum* ; car la quantité qu'on cherche eſt évidemment égale à o à chacune des deux extrémités du diametre ; & cette quantité eſt toujours réelle entre ces deux extrémités : donc il y a un ou pluſieurs points où elle eſt néceſſairement dans la plus grande

valeur

valeur poſſible : car cela doit arriver néceſſairement à une quantité qui part de o, & qui y retourne.

Il y a encore une attention à faire dans la recherche du *maximum* ou du *minimum*, c'eſt qu'après avoir trouvé l'équation en x, qui donne l'abſciſſe répondant au point cherché, il faut voir non-ſeulement ſi cette valeur de x eſt réelle, mais encore ſi étant ſubſtituée dans l'équation de la courbe, elle donne pour y une valeur réelle; ſans ces deux conditions, il n'y a point de vrai *maximum* ni *minimum*. *Voyez* ÉQUATION, ÉVANOUIR, IMAGINAIRE, RACINE, COURBE, *&c.*

Nous citons ici *l'article* ÉVANOUIR, parce qu'il fournit des méthodes ſûres pour faire évanouir telle inconnue qu'on juge à-propos d'un certain nombre d'équations, & que par conſéquent il ſera très-utile dans cette recherche : car on a 1°. l'équation de la courbe en x & en y. 2°. L'équation du *maximum* auſſi en x & en y. Je ſuppoſe dans cette équation a au lieu de x, & b au lieu de y, & par la comparaiſon des deux équations, on aura la valeur de a & celle de b par deux équations qui n'auront chacune que x ou y d'inconnues. 3°. On a de plus une équation entre x & z, en faiſant $\frac{dy}{dx} = o$ dans l'équation différentielle de la courbe. Enſuite on a $u = x - a$, & $y = z - b$: ce qui donnera une nouvelle équation en u & en t, de laquelle on peut auſſi faire évanouir a & b, ſi on le juge à-propos. En un mot on combinera ces équations entr'elles, de la maniere qu'on jugera la plus facile & la plus expéditive pour parvenir à la ſolution du problême; & *l'article* ÉVANOUIR, ainſi que toutes les remarques précédentes, fourniſſent pour cela différens moyens. (*O*)

MAXON, (*Hiſt. nat.*) *Voyez* MUGE.

MAY, (*Géog.*) île d'Ecoſſe, à l'embouchure du Forth. Elle a un bon havre; on y trouve quantité de poiſſon, de gibier, & de gras pâturages. Ses rochers à l'eſt le rendent inacceſſible. *Long.* 15. 22. *lat.* 56. 23. (*D. J.*)

MAYAGUANA, (*Géog.*) petite île de l'Amérique ſeptentrionale, & l'une des Lucayes, à douze lieues vers le nord-eſt des Caïcos. On lui donne 20 milles de cours, entre le ſud-eſt & le nord-oueſt. *Long.* 306. *lat. ſeptent.* 22. 25. (*D. J.*)

MAYENCE, L'ÉLECTORAT DE, (*Géog.*) il renferme une étendue plus conſidérable que l'archevêché. La plus grande partie de cet électorat eſt entre le Palatinat & Treves autour du Rhin, où ſont *Mayence*, Bingen, & Hochſt. Il comprend le Rhingaw, & la Bergſtraſſe. Il a dans le Palatinat Gersheim, & Sobreheim. Il a en Franconie le long du Mein une liſiere, en Thuringe Erfurt, capitale, l'Eisfeld; enfin dans le Heſſe, Fritzlar & Amonebourg. (*D. J.*)

MAYENCE, *l'Archevêché de*, (*Géog.*) pays d'Allemagne ſur le Rhin, appartenant à l'archevêché de *Mayence*. Le pays qui comprend ce diocèſe eſt fort bon. On le diviſe en deux parties; celle qui eſt le long du Rhin s'appelle le *Rhingaw*, eſt fort peuplée & fertile en bons vins; celle qui eſt du côté de la Franconie s'étend le long du Mein, & comprend les bailliages de Hochſt, de Steinheim, & d'Aſchaffembourg, le comté de Konigſtein, & une partie de celui de Reineek : la maniere dont ſe fait l'élection de l'*archevêque de Mayence*, ſes titres, ſes prérogatives, ne ſont pas des choſes qui nous intéreſſent ici. (*D. J.*)

MAYENCE, (*Géog.*) ancienne & conſidérable ville d'Allemagne, dans le cercle du bas Rhin, capitale de l'archevêché & de l'électorat de ce nom, avec une univerſité fondée en 1477, & un archevêché érigé en 747.

Serrarius qui a beaucoup écrit ſur cette ville, croit qu'elle a été fondée, ou du-moins conſidérablement aggrandie, dix ans avant la naiſſance de J. C. par Claudius-Druſus-Germanicus, beau-fils de l'empereur Auguſte, & frere de Tibere. Il eſt certain que les Romains en firent une de leurs places d'armes, & que Druſus y ſéjourna long-tems.

Dans les écrits latins *Mayence* eſt nommée *Magotia*, *Moguntia*, *Moguntiacum*; elle eſt appellée *Mentz* par les Allemands.

Quoique cette ville ne ſoit pas la plus féconde d'Allemagne en hommes de lettres, il y a néanmoins beaucoup d'apparence que l'invention de l'Imprimerie y a pris naiſſance. Serrarius dit qu'on y conſerve encore le premier eſſai de Guttemberg.

Mayence a joui aſſez long-tems de pluſieurs grands privileges qui la rendoient floriſſante; mais en 1462, Adolphe, comte de Naſſau, s'en empara & lui ôta ſa liberté, de ſorte que de ville impériale elle devint ville de province. Dans la ſuite des tems les Suédois, les Impériaux & les François s'en ſont rendu maîtres pluſieurs fois. Elle eſt à préſent retournée ſous la domination de ſes archevêques, qui ont été déclarés par la bulle d'or, les premiers entre les électeurs; foible conſolation pour ſes habitans!

Cette ville eſt à la vérité fortifiée, mais elle n'eſt pas en état de faire une longue défenſe, à cauſe des hauteurs qui la commandent. Elle eſt ſituée ſur la rive gauche du Rhin, vers l'endroit où ce fleuve reçoit le Mein, & où eſt un fort bâti par Guſtave Adolphe, dont il porte le nom, & un pont de bateaux.

Sa diſtance eſt à 7 lieues N. O. de Worms, 6 S. E. de Francfort, 27 N. E. de Treves, 32 N. Eſt de Strasbourg, 30 S. E. de Cologne. *Long.* ſelon Caſſini, 25. 51'. 30". *lat.* 49. 54. (*D. J.*)

MAYENNE, (*Botan.*) plante exotique, autrement & mieux nommée mélongene. *Voyez* MÉLONGENE (*Botan.*) La mélongene, *melongena*, eſt placée par les Botaniſtes dans le genre des plantes à fleur monopétale, en forme de roſette, profondément découpée. Le piſtil qui ſort du calice eſt attaché au milieu de la fleur comme d'un clou, & devient dans la ſuite un fruit charnu & rempli de ſemences, ſemblables pour l'ordinaire à un rein. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

MAYENNE, (*Géog.*) *Meduana juchelli*, ville de France dans le Maine, avec titre de duché-pairie, érigé en 1573 en faveur de Charles de Lorraine. Elle eſt ſur le Maine, à 15 lieues N. O. du Mans, 17 N. E. de Rennes, 22 N. d'Angers, 52 S. O. de Paris. *Long.* 17. *lat.* 48. 18. (*D. J.*)

MAYEQUES, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nommoit chez les Mexicains un ordre d'hommes tributaires, à qui il n'étoit point permis de poſſéder de terres en propre, ils ne pouvoient que les tenir en rentes; il ne leur étoit point permis de quitter une terre pour en prendre une autre, ni de jamais abandonner celle qu'ils labouroient. Les ſeigneurs avoient ſur eux la juriſdiction civile & criminelle; ils ne ſervoient à la guerre que dans les néceſſités preſſantes, parce que les Mexicains ſavoient que la guerre ne doit point faire perdre de vûe l'agriculture.

MAYEUR, (*Juriſprd.*) ſignifie dans quelques provinces ce qu'on appelle ailleurs *maire*. *Voyez* MAIRE.

MAYO *ou* MAY, (*Géog.*) comté d'Irlande, dans la province de Connaught. Il eſt borné à l'eſt par le comté de Roſcommon, à l'oueſt & au nord par l'Océan occidental, & au ſud par le comté de Gallway. Ce comté a 58 milles de long & 44 de large. Il abonde en beſtiaux, en bêtes fauves, & en miel. *May*, ſitué ſur la riviere de May, en eſt le chef-lieu, à 25 lieues de Dublin. *Long.* 7. 55. *lat.* 53. 40. (*D. J.*)

MAYO, *île*, ou L'ILE DE MAY, (*Géogr.*) l'une

des îles du Cap-verd, au midi occidental de l'île de Bonneville, & à l'orient de celle de San-Iago. *Mayo* n'a environ que 7 lieues de circonférence. Elle eſt reconnue de loin par deux montagnes d'une hauteur conſidérable, & elle eſt renommée par ſa vaſte ſaline, où les vaiſſeaux de diverſes nations, ſur-tout des Anglois, vont charger du ſel, qui ne coûte que la voiture, depuis la ſaline diſtante d'un demi-mille juſqu'au bord de la mer. *Long.* 356. 10. *lat. ſeptent.* 15. 10. (*D. J.*)

MAYONQUE, (*Géog.*) volcan de l'île de Luçon, l'une des Philippines, qui jette preſque continuellement des flammes. (*D. J.*)

MAYOTTE, ILE, (*Geog.*) *Mayota inſula*, c'eſt la plus méridionale des îles Comorres. Elle eſt ſituée, ſelon M. de Liſle, dans le canal de Mozambique.

MAZA, ſ. m. (*Médecine.*) eſpece de pain d'orge, fait avec de la farine d'orge grillé, humectée de quelque liquide; c'étoit la nourriture du petit peuple, qui le mangeoit crud avec le defrutum ou le miel; le liquide étoit l'oxymel, l'hydromel, le poſca ou l'eau. Hippocrate regarde le *maza* comme humectant, & conſeille d'en uſer au printems plûtôt que du froment, comme plus doux & moins nourriſſant.

MAZAGAN, (*Géog.*) *Mazacanum*, place forte d'Afrique, ſur la frontiere de la province de Duquéla, au royaume de Maroc. Elle a été fortifiée par les Portugais à qui elle appartient. L'Océan la ferme d'un côté, & elle a de l'autre un foſſé large & profond, dont l'eau monte avec celle de la mer. *Long.* 9. 50. *lat.* 33. 5. (*D. J.*)

MAZANDÉRAN *ou* MAZANDRAN, (*Géogr.*) ville de Perſe, qui a donné ſon nom à une province ſituée au midi de la mer Caſpienne. *Voyez* ſur cette province *les Voyages* d'Oléarius & de Pietro della Valle, car ils l'étendent & la bornent un peu différemment. *Long.* de la capitale, 68. 30. *lat.* 39. 45. (*D. J.*)

MAZANGRAN, (*Géog.*) ville d'Afrique, dans la province de Trémecen, à une demi-lieue de la mer, & à 13 lieues d'Oran, vers le levant. *Long.* ſelon Ptolomée, 30. 30. *lat.* 33. 45. (*D. J.*)

MAZANOMON, ſ. m. (*Litt.*) le *mazanomon*, chez les Romains, étoit oginairement un grand rond de bois, ſur lequel on mettoit des gâteaux, *maza*. Enſuite ce mot fut employé pour ſignifier un grand plat, un grand baſſin où l'on préſentoit pluſieurs ſortes de viandes. Horace, en décrivant le repas que l'avare Naſidienus s'aviſa de donner à Mécene, repas dont les viandes étoient ou gâtées, ou mal choiſies, ou mal apprêtées, dit:

Deinde ſequuti
Mazonomo *pueri* magno *diſcerpta ferentes*
Membra gruis, ſparſæ ſale multo non ſine farre.

« Enſuite deux valets nous ſervirent un grand baſſin, » où il y avoit une grue dépecée, & bien ſaupou- » drée de ſel & de farine, *&c.* » (*D. J.*)

MAZARA, VAL DE, (*Géog.*) grande contrée de la Sicile, dont elle occupe la partie occidentale. Elle eſt baignée de tous côtés par la mer, excepté à l'orient, & elle eſt coupée par diverſes rivieres. Leander a donné une deſcription fort détaillée de cette vallée. (*D. J.*)

MAZARA, (*Géog*) ancienne ville de Sicile, capitale du val de *Mazara*, ſur la côte occidentale de l'île, à l'embouchure de la riviere du même nom. Elle fut bâtie des ruines de Sélunte, ſi l'on en croit Volteranus, & donna ſon nom à toute la vallée. Son territoire eſt également étendu & fertile. Elle eſt ſituée à 10 lieues S. de Trapani, 22 S. O. de Palerme; ſon évêché eſt ſuffragant de cette derniere ville. *Long.* 30. 14. *lat.* 37. 42. (*D. J.*)

MAZARIKAN, (*Hiſt. nat. Bot.*) plante des Indes orientales, dont la fleur eſt verte comme la plante qui la produit.

MAZARINO, (*Géog.*) petite ville de Sicile, dans le val de Noto, près de la riviere de la terranova. Quelques-uns ont imaginé que c'eſt l'ancienne *Mactorium*, dont parle Hérodote, *liv. VII. ch. cliij.* mais ce qui eſt plus ſur & moins important, c'eſt qu'elle a donné ſon nom à la famille dont étoit le cardinal Mazarin. *Long.* 32. 46. *lat.* 36. 51. (*D. J.*)

MAZÈRES, (*Géog.*) en latin *caſtrum Mazeris*, petite ville de France dans le comté de Foix; les comtes de Foix y avoient anciennement un château où ils faiſoient leur réſidence. *Long.* 19. 17. *lat.* 43. 15. (*D. J.*)

MAZETTE, ſ. f. (*Maréchal.*) on appelle ainſi un cheval ruiné qu'on ne ſauroit faire aller, ni avec le fouet, ni avec l'éperon.

MAZICES *ou* MAZICI, (*Géog. anc.*) peuples de la Mauritanie Céſarienſe, dont parlent Ptolomée & Ammien-Marcellin. (*D. J.*)

MAZIL, (*Hiſt. mod.*) nom que les Turcs donnent aux princes qui leur ſont tributaires lorſqu'ils ſont dépoſſédés de leurs états.

MAZOVIE, *ou* MASSAW, *ou* MASSUREN, (*Géog.*) en latin *Mazovia*, province conſidérable de Pologne dans la haute Pologne. Elle confine au nord avec la Pruſſe, à l'orient avec la Lithuanie, au midi avec la petite Pologne, & au couchant avec la grande Pologne. Elle eſt diviſée en quatre parties, qui ſont les palatinats de Mazovie, de Plosko, de Podlachie, & le territoire de Dobrzin. La Viſtule ſépare cette province en deux, & y reçoit les rivieres de Buck & de Naren.

La *Mazovie* a pris ſon nom de Maſos, échanſon de Mieciſlas II. roi de Pologne, qui s'empara d'une partie de la province, & qui en fut enſuite dépouillé vers l'an 1040.

Le palatinat propre de *Mazovie* eſt gouverné par un palatin qui a ſous lui ſept caſtellans.

Pour le ſpirituel, la *Mazovie* eſt régie par les évêques de Poſnanie, de Plocko & de Lucko.

Cette province eſt diviſée en douze territoires; Varſovie en eſt la capitale.

MAZULA, (*Géog. anc.*) *ou* MAXULA, comme écrit Pline; ville dans l'Afrique propre. Ptolomée y compte deux villes de ce nom; l'une ſur la côte, à laquelle il donne le titre de colonie, & l'autre un peu dans les terres. (*D. J.*)

MAZULIT, ſ. m. (*Marine.*) chaloupe des Indes dont les bordages ſont couſus avec du fil d'herbes, & dont les calfatages ſont de mouſſe.

M E

MÉACO *ou* MIACO, (*Géog.*) grande & célebre ville impériale dans l'île ou preſqu'île de Niphon au Japon, dont elle étoit autrefois la capitale. Le dairi, c'eſt-à-dire l'empereur eccléſiaſtique, y fait ſa réſidence avec une ombre d'autorité religieuſe, pour le conſoler de la véritable, dont l'empereur ſéculier l'a dépouillé.

Méaco eſt le grand magaſin de toutes les manufactures du Japon, & la principale ville de commerce. Elle eſt bâtie régulierement, & toutes ſes rues ſont coupées à angles droits. On y trouve toutes les marchandiſes les plus riches & les plus précieuſes. On y comptoit en 1675, par un dénombrement fait du peuple diſtingué par religions, plus de ſix mille ames. Kœmpfer vous donnera toute la deſcription de cette ville; c'eſt cet habile & fidele voyageur qu'il faut ici conſulter. Le P. Riccioli établit une double poſition de *Méaco*, ſavoir, *long.* 156d 24', ou 157. 23. *lat.* 35. 45. ou 36. (*D. J.*)

MÉAGE, ſ. m. (*Commerce.*) On appelle droit de *méage* dans quelques villes de Bretagne, un droit qu'on paie à l'entrée deſdites villes, & qui fait une partie de leurs deniers communs & patrimoniaux. Le *méage* qui ſe paie à Nantes eſt de deux ſols par muid de ſel, de blé, de vin, *&c.* paſſant par la ville, tant montant que baiſſant. *Dictionn. de Comm.* (*G*)

MEAN, ſ. m. (*Salines.*) cinquieme reſervoir d'un marais ſalant. Il a environ vingt-deux piés de large, & il eſt coupé d'eſpace en eſpace par de petites chauſſées.

MÉANDRE, LE, (*Géog. anc.*) en latin *Mæander*, riviere d'Aſie dans l'Ionie, fameuſe chez les anciens par la quantité de tours & de détours qu'elle fait avant que d'arriver à ſon embouchure. Le nom moderne eſt le *Madre*, *voyez* MADRE.

Pline, *liv. V. ch. xxix.* dit que le *Méandre* baigne quantité de villes, ſe charge de beaucoup de rivieres, arroſe les campagnes d'un limon qui y porte la fertilité, & ſe jette dans la mer à dix ſtades de Milet. Il ajoute qu'il a tant de détours dans ſa courſe, qu'il ſemble remonter vers le pays d'où il vient.

Mais nous n'avons rien de plus joli ni de plus poétique à ce ſujet, que la peinture qu'en a fait Ovide dans ſes métamorphoſes, *l. VIII. v. 163* & ſuivans.

Non ſecus ac liquidus, Phrygiis Mæandris *in arvis*
Ludit, & ambiguo lapſu refluitque, fluitque,
Occurrens que ſibi venturas aſpicit undas,
Et nunc ad fontes, nunc in mare verſus apertum
Incertas exercet aquas.

Voici la traduction de Thomas Corneille.

Ainſi, comme incertain du chemin qu'il faut prendre,
Serpente avec ſes eaux le ſinueux Méandre.
On diroit, à le voir deſcendre & retourner,
Qu'au-devant de lui-même il cherche à les mener.
A peine a-t-il coulé vers la mer qui l'appelle,
Qu'amoureux de ſa ſource, il remonte vers elle;
Et rompt en tant de lieux ſon cours mal aſſuré,
Qu'il ſemble en tournoyant qu'il ſe ſoit égaré.

Plutarque, dans ſon *livre des rivieres*, parle des ſinuoſités du *Méandre* comme d'une choſe unique; mais il ſe trompe: M. de Tournefort nous aſſure au contraire qu'il s'en faut bien que les contours du *Méandre* approchent de ceux que la Seine fait au-deſſous de Paris. (*D. J.*)

MÉANDRITE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Minéralog.*) c'eſt le nom que quelques naturaliſtes donnent à une eſpece de madrépore foſſile, plus connue ſous le nom de *cerveau de Neptune.* C'eſt un corps d'une forme orbiculaire, dont la ſurface eſt remplie de ſillons tortueux qui lui donnent le coup-d'œil d'un *méandre* ou labyrinthe, ou plûtôt celui des vagues ou des ondulations. Les Naturaliſtes en ont diſtingué pluſieurs eſpeces, ſuivant les différences qu'ils ont remarquées dans les ſillons que l'on voit à leur ſurface. Comme on a toûjours cherché à multiplier les noms dans l'Hiſtoire naturelle, on en a donné un grand nombre au corps dont nous parlons, empruntés des reſſemblances qu'on y trouvoit ou qu'on croyoit y trouver. C'eſt ainſi qu'on l'a nommé *cerebrites, erotylus, placenta coralloïdea, coralloïde, undulatus, kymatites*, &c.

MÉAO, (*Géog.*) petite île de la mer des Indes, entre les Moluques, au couchant de Ternate, avec un bon havre. Le clou de girofle n'y réuſſiſſoit pas moins qu'aux Molucques. *Long.* 144. 40. *lat.* 1. 12.

MÉATES, *Mœatæ*, (*Géogr. anc.*) ancien peuple de l'île de la grande-Bretagne, dont Zonare & Dion Caſſius font mention dans la vie de Severe. Ils étoient auprès du mur qui coupoit l'île en deux parties. Cambden penſe que c'eſt le Northumberland.

MEAUX, (*Géog.*) ancienne ville de France, capitale de la Brie, avec un évêché ſuffragant de Paris. Le chœur de la cathédrale paſſe pour un chef-d'œuvre.

L'ancien nom latin de *Meaux* eſt *Gatimum*, que Ptolomée place ſous le peuple *Meldæ*. Elle a eu le ſort de quantité d'autres villes qui ont quitté leur vrai nom pour prendre celui de leur peuple. On a dit avec le tems, *Meldarum* ou *Meldorum urbs*, & enfin *Meldi* ou *Meldæ*.

Le territoire de *Meaux* étoit d'abord de la Belgique, enſuite de la Gaule lyonnoiſe, enfin il appartint à la province de Sens, qui a été la métropole de *Meaux* juſqu'à la fin de l'année 1622, que Paris fut érigé en métropole.

Cette ville avoit une grande conſidération ſous la premiere race des rois de France, & devint la premiere où le Calviniſme prit faveur, & par conſéquent une de celles qui a le plus ſouffert des triſtes guerres ſacrées.

Elle eſt dans un pays fertile en blé, en prairies & en bétail, ſur la *Marne*, à 4 lieues N. O. de Coulomiers, 7 N. O. de Rozay, 8 S. E. de Senlis, 10 N. E. de Paris. *Long.* ſelon Caſſini, 20d. 24′. 45″. *lat.* 48. 57′. 36″. (*D. J.*)

MÉCAXOCHITL, ſ. m. (*Hiſt. des drogues.*) petit poivre long d'Amérique, que les habitans du pays mettent dans leur chocolat. Le chevalier Hans-Sloane l'appelle en latin *piper longum, humilius, fructu ex ſummitate caulis propendente.* Il croît dans la nouvelle Eſpagne, & l'on n'en trouve que chez des droguiſtes curieux.

Hernandez décrit la plante qui le porte comme étant une plante ſarmenteuſe longue de deux empans, à feuilles larges, graſſes, arrondies, odoriférantes & acrimonieuſes au goût. Ses tiges ſont rondes, liſſes & entortillées; il en part des pédicules unis qui rampent ſur terre: à l'origine de chaque feuille ſortent des racines fibreuſes & filamenteuſes. Le fruit reſſemble beaucoup à du poivre-long. (*D. J.*)

MÉCELLAT, (*Géog.*) petite province d'Afrique ſur la côte de la Méditerranée, à 12 lieues E. de Tripoli; ſa capitale eſt, ſelon les apparences, la *Macomada* d'Antonin, autrefois le ſiége d'un évêché, & maintenant un village. (*D. J.*)

MECHANEUS, (*Mythol.*) ſurnom de Jupiter; il ſignifie celui qui *bénit* les entrepriſes des hommes, du verbe μηχανάομαι, *j'entreprens.* Il y avoit à Argos au milieu de la ville, un cippe de bronze d'une grandeur médiocre, qui ſoutenoit la ſtatue de Jupiter *méchanéen.* Ce fut devant cette ſtatue que les Argiens, avant que d'aller au ſiége de Troie, s'engagerent tous par ſerment à périr plûtôt que d'abandonner leur [illegible]

MÉCHANCETÉ, ſ. f. & MÉCHANT, adj. (*Morale.*) nouveau terme fait pour notre nation en particulier, & qu'il faut définir. C'eſt une eſpece de médiſance débitée avec agrément & dans le goût du bon ton. Il ne ſuffit pas de nuire, il faut ſur-tout amuſer, ſans quoi le diſcours le plus *méchant* retombe plus ſur ſon auteur que ſur celui qui en eſt le ſujet.

La *méchanceté* dans ce goût, dit l'auteur des mœurs, ſe trouve aujourd'hui l'ame de certaines ſociétés de notre pays, & a ceſſé d'être odieuſe ſans perdre ſon nom: c'eſt même une mode; cependant les éminentes qualités n'auroient pû jadis la faire pardonner, parce qu'elles ne peuvent jamais rendre autant à la ſociété que la *méchanceté* lui fait perdre; puiſqu'elle en ſappe les fondemens, & qu'elle eſt par-là, ſinon l'aſſemblage, du-moins le réſultat des vices. Aujourd'hui la *méchanceté* eſt réduite en art: elle tient communément lieu de mérite à ceux qui n'en ont point d'autre, & ſouvent leur donne de la conſidération

dans plusieurs cotteries. Les petits *méchans* subalternes se signalent ordinairement sur les étrangers que le hasard leur adresse, comme on sacrifioit autrefois dans quelques contrées ceux que leur mauvais sort y faisoient aborder. Les *méchans* du haut étage s'en tiennent à leurs compatriotes, & les sacrifient impitoyablement au moindre trait heureux qui se présente à leur esprit & qui peut porter coup. C'est ainsi qu'en un seul jour ils flétrissent la réputation de plusieurs personnes, qui n'ont d'autre tort que d'en être connues. La vertu tremble à leur aspect, & la médisance leur prête ses couleurs les plus odieuses ; mais qu'ils sachent qu'à l'instant qu'ils amusent, leur *méchanceté* les fait détester des honnêtes gens. Tout le monde devroit encore s'accorder à les tourner en ridicule. Je ne crois pas qu'en général les François soient nés avec ce caractere de *méchanceté* qu'on leur reproche ; naturellement touchés de la vertu, ils la respecteroient si l'exemple & la coutume n'étoient les tyrans de tous leurs usages. (*D. J.*)

MÉCHANICIEN, s. m. (*Médec.*) on appelle de ce nom ceux d'entre les médecins modernes qui, après la découverte de la circulation du sang, & l'établissement de la philosophie de Descartes, ayant secoué le joug de l'autorité, ont adopté la méthode des géometres dans les recherches qu'ils ont faites sur tout ce qui a rapport à l'œconomie animale, en tant qu'ils l'ont regardée comme une production de mouvemens de différente espece, soumis à toutes les lois de la méchanique, selon lesquelles se font toutes les opérations des corps dans la nature.

Dans cette idée, le corps animal, par conséquent le corps humain, est considéré comme une véritable machine ; c'est-à-dire, comme un corps composé, dont les parties sont d'une telle sorte de matiere, de figure & de structure, que par leur connexion, elles sont susceptibles de produire des effets déterminés pour une fin préétablie.

Les *Méchaniciens* ont vu dans cette machine animée, des soutiens ou appuis, dans les piés qui servent à porter tout le corps ; des colonnes ou piliers, dans les jambes qui peuvent le soutenir dans une situation perpendiculaire ; des voûtes, dans l'assemblage des os de la tête ; de la poitrine, des poutres, dans la position des côtes ; des coins, dans la figure des dents ; des leviers, dans l'usage des os longs ; des puissances appliquées à ces leviers, dans le jeu des muscles ; des poulies de renvoi, dans la destination des anneaux cartilagineux des grands angles des yeux ; des forces de pressoir, dans l'action de l'estomac sur les alimens ; le méchanisme des soufflets, dans celui de la respiration ; l'action d'un piston, [illegible] ; l'effet des cribles, des filtres, dans la surface des vaisseaux, qui distribuent [illegible] des à-travers les orifices des vaisseaux plus petits & de genre différent, dont elles sont percées ; des reservoirs, dans la vessie urinaire, dans la vésicule du fiel ; enfin des canaux de différens calibres, dans les différens conduits qui contiennent des fluides, qui ont un cours ; ce qui particulierement a fait regarder le corps animal, comme une véritable machine hydraulique, dont les effets sont produits, renouvellés, conservés par des forces semblables à celles du coin, du ressort, de l'équilibre, de la pompe, *&c.*

De ces considérations introduites dans la théorie de la Médécine, il s'ensuivit qu'elle parut avoir pris une face entierement nouvelle, un langage absolument différent de celui qui avoit été tenu jusqu'alors. Quelques idées chimiques se joignirent d'abord à ces nouveaux principes. Pour trouver une puissance motrice dans la machine construite, on eut recours à la matiere subtile, à des fermens pour produire des expansions, des ébullitions, des effervescences dans les fluides, qui pussent être des causes d'impulsion, de mouvement progressif, propres à retenir, selon les lois méchaniques, hydrauliques, la circulation, le cours de la masse des humeurs distribuées dans leurs différens canaux.

Mais l'hypothese de Descartes & de ses sectateurs sur le principe du mouvement circulatoire, ayant été combattue & détruite par Lower, cet auteur y en substitua une autre, qui fut adopté par Baglivi, & qui a eu beaucoup de partisans ; dans laquelle il établissoit une réciprocation d'action systaltique & diastaltique entre les fibres élastiques de la substance du cœur, & celles des membranes du cerveau : mais comme dans une machine susceptible de résistances, de frottemens entre les parties qui la composent, l'équilibre & le repos succéderoient nécessairement bientôt à un pareil principe de mouvement, & que d'ailleurs l'expérience anatomique a appris que le cœur peut continuer à avoir du mouvement indépendamment du cerveau, cette opinion de Lower a resté sans fondement : on a cru pouvoir y suppléer par l'influence du fluide nerveux attiré dans les fibres du cœur par l'action stimulante, irritante du seul volume du sang, en tant qu'il dilate, qu'il force les parois de cet organe musculeux.

Mais dans ce systeme, qui est celui de Vieussens, & qui a été long-tems celui de l'école de Montpellier, la cause premiere de cette influence du fluide nerveux, quelque modification qu'on lui suppose, restant inconnne, & toutes les explications physiques & méchaniques que l'on en a données, paroissant insuffisantes, les Sthaaliens & tous les médecins autocratiques ont prétendu qu'elle devoit être attribuée à une puissance intelligente, selon eux, la nature qui n'est pas différente de l'ame même, sans avoir égard à ce que le cœur séparé du corps est encore susceptible de mouvemens contractiles, répétés ; mais comme ce prétendu principe moteur ne s'accorde point avec les faits, les observations, on en est venu à faire convenir Sthaal même, que la recherche des causes du mouvement automatique dans le corps humain, est une recherche stérile, en même tems que l'on a avoué que les ressorts du méchanisme ne peuvent en fournir le principe, qu'il semble que l'on ne peut trouver qu'en le cherchant dans une cause physique, telle que l'irritabilité, cette qualité mobile de la matiere animée, sur laquelle on a des observations inconteſtables, & dont les principaux organes de la circulation paroissent particulierement doués, de maniere qu'il paroît propre à concilier tous les phénomenes ; mais une qualité de cette nature supposeroit toujours une premiere cause qui nous est inconnue. *Voyez* IRRITABILITÉ.

Cependant, dit Boerhaave (*comment. in propr. instit.* § 40.) si les différentes parties du corps animal ont réellement du rapport avec les instrumens méchaniques, tels que ceux qui ont été mentionnés ci-devant, elles ne peuvent être mises en action, que selon les mêmes lois de mouvement, qui conviennent à ces instrumens ; car toutes les forces des organes consistent dans leurs mouvemens, & ces mouvemens, par quelque cause qu'ils soient produits, ne peuvent se faire que selon les lois générales de la méchanique, quoique ces causes soient inconnues ; parce que ce n'est pas des causes dont il s'agit à cet égard, mais d'effets qui ne peuvent qu'être soumis à ces lois.

Combien ne se fait-il pas de mouvemens dans la nature qui sont très-grands, très-multipliés, mais dont nous ignorons les causes ? cependant ces mouvemens se font selon les lois communes à tout ce qui est matiere. Quoiqu'on ne connoisse pas la cause du

magnétiſme, on ne laiſſe pas d'obſerver que ſes effets s'operent d'une maniere fixe & invariable, que l'on peut ſaiſir, & qui étant bien connue, ſert de regle dans l'application que l'on peut en faire pour multiplier les phénomenes, les expériences.

Il en eſt de même du corps humain ; il produit des effets dont les cauſes ſont très-obſcures : mais après tout, ces effets ſe réduiſent à mettre en mouvement des fluides dans des vaiſſeaux qui reçoivent & diſtribuent, comme des pompes foulantes, à élever des poids par le moyen de cordes miſes en jeu, *&c.* ce qui ne fait que des opérations ſemblables à celles qui ſe font par des cauſes purement méchaniques ; ces opérations ſont ſoumiſes aux mêmes lois du mouvement qui leur ſont communes avec tous les corps.

Les élémens des fluides ſont des molécules ſolides; s'ils ſont mis en mouvement, ce ne peut être que d'après les mêmes lois qui reglent les mouvemens de tous les ſolides;& l'action d'un fluide quelconque, conſidéré par rapport à la maſſe, eſt la ſomme du mouvement de chacune des particules qui la forment.

Mais quoiqu'on ne puiſſe pas diſconvenir que ces lois générales ſont obſervées dans tous les mouvemens de l'œconomie animale, elles ne ſont pas les ſeules qui en déterminent la regle. Les vaiſſeaux du corps humain ne ſont pas des corps fermes, d'une réſiſtance invincible, comme les canaux des machines inanimées : ceux-là ſont compoſés de parties flexibles, élaſtiques, ſuſceptibles d'allongement, d'extenſion, de raccourciſſement, de contraction alternatives. Nos fluides ne ſont pas un liquide pur, homogene, comme eſt cenſé l'être le fluide des machines hydrauliques; ils ſont compoſés d'un mélange d'eau, de ſel, d'huile & de terre, qui ſont des parties ſuſceptibles de s'attirer, de ſe repouſſer ſenſiblement entr'elles, ſelon les différens degrés d'affinité, de force, de cohéſion dont elles ſont douées les unes par rapport aux autres; en ſorte que comme les fluides du corps humain ſont en conſéquence aſſujettis à des lois qui leur ſont propres, outre celles qui leur ſont communes avec les fluides en général, dont ils s'éloignent à proportion de la différence qu'il y a entre l'eau & nos liqueurs ; de même nos vaiſſeaux ſont ſoumis à d'autres lois qu'à celles qui conviennent à des canaux inflexibles, dans leſquels ſont tenus des fluides incompreſſibles.

Ainſi, il eſt des phénomenes dans le corps humain dont on ne peut point rendre raiſon par les ſeuls principes méchaniques, hydrauliques ou hydrauſtatiques : ainſi, il n'eſt pas étonnant que l'événement n'ait pas répondu à l'attente de ceux qui croyoient pouvoir regarder toutes les opérations de l'œconomie animale, au moins à l'égard des fonctions vitales, comme les ſimples effets d'une machine hydraulique ; parce que le corps humain eſt une machine d'un genre bien différent, en tant qu'elle eſt ſuſceptible de mouvemens accidentels, dépendans de la volonté, & que le principe de ces mouvemens, ainſi que la plûpart de ceux que l'on obſerve dans l'œconomie animale, paroît n'avoir rien de commun avec celui des mouvemens que l'on obſerve dans les machines inanimées.

Donc, quoique le corps humain ait pluſieurs rapports qui lui ſont communs avec les autres corps, dans la nature, il ne s'en ſuit pas moins qu'il faut diſtinguer ce qu'il a de propre & de relatif à des lois particulieres, qu'on ne peut ſaiſir que d'après l'obſervation des phénomenes de l'œconomie animale, dans l'état de ſanté & dans celui de maladie ; en ſorte qu'on ne peut uſer de trop de précaution pour faire une juſte application des principes de la ſimple méchanique, à la phyſique du corps humain, pour éviter de tomber dans les erreurs où ſont tombés la plûpart des médecins *méchaniciens* de ce ſiecle, qui ayant voulu ne conſidérer l'homme que comme un être corporel, relativement à ſa qualité d'animal, ont cru très-mal-à propos trouver l'exemple du véritable mouvement perpétuel dans la diſpoſition phyſique & méchanique de ſes parties, comme dans la colombe de Roger Bacon ; d'où ils croyoient pouvoir déduire la cauſe & les effets de tous leurs mouvemens, de toutes leurs actions.

Mais, comme on y trouve un aſſemblage de cauſes, plutôt qu'une cauſe unique, leur concours ne nous permet pas d'apprécier ſéparément leurs produits ; toutes ſe contrebalancent & ſe combattent les unes les autres ; elles déguiſent réciproquement la part qu'elles ont aux différentes actions : c'eſt ce qui rend ſi difficile de connoître, d'apprécier, d'eſtimer les poids & les meſures de la nature, & de les exprimer par des nombres.

Cependant, dit l'illuſtre M. de Senac, dans ſa préface de ſon *traité du cœur*, dont nous extrairons ici quelques réflexions ſur l'abus de l'application de la méchanique à la théorie de la Médecine, tout a été ſoumis au calcul ; la manie de calculer eſt devenue parmi la plupart des médecins éclairés de ce ſiecle, une maladie épidémique : la raiſon & les égaremens ſont des remedes inutiles. On a calculé la quantité du ſang, le nombre des vaiſſeaux capillaires, leurs diametres, leur capacité, la force du cœur & de la circulation, l'écoulement de la bile, le jet de l'urine ; on a pouſſé l'extravagance ſi loin en ce genre, qu'on a entrepris de fixer les doſes des remedes par les ordonnées d'une courbe, dont les divers ſegmens repréſentent la durée de la vie humaine ; c'eſt ainſi qu'on ne peut éviter de donner dans le ridicule, lorſqu'on veut traiter avec un eſprit géométrique, des matieres qui n'en ſont pas ſuſceptibles ; c'eſt ainſi que les uns élevent la force du cœur juſqu'à celle d'un poids de trois millions de livres, tandis que d'autres la réduiſent à la force d'un poids de huit onces.

Croiroit-on, continue notre auteur, que des phyſiciens célebres, tels que Borelli & Keill, que des phyſiciens guidés par les principes d'une ſcience qui porte avec elle la lumiere & la certitude, ayent vu dans ces principes des conſéquences ſi oppoſées? Ce ne ſont pas en général les calculs qui ſont faux, ils ne pechent que parce qu'ils ne ſont appuyés que ſur de fauſſes ſuppoſitions.

Ces écrivains, par leurs erreurs, ont préparé à leurs critiques une victoire facile. Michelotti & Jurin ont mépriſé la géométrie de Borelli, ſi eſtimable néanmoins dans la plus grande partie de ſon traité *de motu animalium*, celle de Morland & de Keill : d'autres ont cenſuré ces critiques ſi éclairés ſur les fautes des autres, & ſi aveugles ſur leurs propres défauts. Voilà donc la géométrie armée contre la géométrie, ſans qu'on puiſſe faire retomber ſur cette ſcience la honte de ces diſſentions, qui ne regarde que les phyſiciens qui en ont abuſé, comme on abuſe de la raiſon, ſans qu'on puiſſe jamais en conclure qu'il faut la rejetter & n'en plus faire uſage.

L'application de la Géométrie eſt plus difficile que la géométrie-même : peut-être que dans mille ans on pourra en appliquer les principes aux phénomenes de la nature ; encore même y en a t-il dont on peut aſſurer qu'ils s'y refuſeront toujours.

Mais, de toutes les ſciences phyſiques auxquelles on a prétendu appliquer la Géométrie, il paroît qu'il n'y en a pas où elle puiſſe moins pénétrer que dans la Médecine. Avec le ſecours de la Géométrie, les médecins ſeront ſans doute des phyſiciens plus exacts; c'eſt-à-dire, que l'eſprit géométrique qu'ils prendront dans la Géométrie, leur ſera plus utile que la Géométrie-même; ils éviteront des fautes groſſieres, dans leſquelles ils tomberoient ſans ce ſecours : en

quoi ce jugement peut parfaitement ſe concilier avec celui d'Hippocrate, dans ſa lettre à ſon fils Theſſalus, où il lui recommande l'étude de la Géométrie, comme d'une ſcience qui ſert non-ſeulement à rendre l'eſprit juſte, mais de plus à l'éclairer & à le rendre propre à diſcerner tout ce qu'il importe de ſavoir dans la Médecine.

Il n'en eſt pas moins vrai de dire que les médecins qui, en traitant de leur art, ne parlent que de méchanique, & hériſſent leurs ouvrages de calculs, ne font le plus ſouvent qu'en impoſer aux ignorans, qui regardent les figures & les calculs, auxquels ils ne comprennent rien, comme le ſceau de la vérité, qui eſt ordinairement ſi éloignée des ouvrages dans leſquels ils croyent qu'elle eſt manifeſtée. Ces auteurs profonds ſe parent d'une ſcience étrangere à leur art; &, ſans le ſoupçonner, ils s'expoſent au mépris des vrais géometres. N'eſt-ce pas un contraſte frappant que la hardieſſe avec laquelle les médecins calculent, & la retenue avec laquelle les plus grands géometres parlent des opérations des corps animés?

Suivant M. d'Alembert, dans ſon admirable ouvrage ſur l'hydrodynamique, le méchaniſme du corps humain, la vîteſſe du ſang, ſon action ſur les vaiſſeaux, ſe refuſent à la théorie; on ne connoît ni le jeu des nerfs, ni l'élaſticité des vaiſſeaux, ni leur capacité variable dans les différens individus, ainſi que la conſiſtance, la ténacité du ſang & les degrés de chaleur dans les différens organes.

Quand chacune de ces choſes ſeroit connue, ajoute cet auteur célebre, la grande multitude des élémens qui entreroient dans une pareille théorie, nous conduiroit vraiſemblablement à des calculs impraticables; c'eſt un des cas les plus compoſés d'un probleme, dont le plus ſimple eſt fort difficile à réſoudre.

Lorſque les effets de la nature ſont trop compliqués pour pouvoir être ſoumis à nos calculs, l'expérience eſt le ſeul guide qui nous reſte; nous ne pouvons nous appuyer que ſur des inductions tirées d'un nombre de faits. Il n'appartient qu'à des phyſiciens oiſifs de s'imaginer qu'à force d'algebre & d'hypotheſes, ils viendront à bout de dévoiler les reſſors du corps humain.

De telles raiſons d'un ſi grand poids, n'excuſent pas cependant l'ignorance de ceux qui, ſans le ſecours de la Géométrie, croyent pouvoir pénétrer dans le méchaniſme du corps humain; tous leurs pas ſeront marqués par des erreurs groſſieres; ils ne ſauroient apprécier les objets les plus ſimples; tout ce qui aura quelque rapport avec la ſolidité, l'étendue des ſurfaces, l'équilibre, les forces mouvantes, le cours des liqueurs, ſera un écueil pour eux: ſi la géométrie ne nous ouvre pas les ſecrets de la nature dans les corps animés; elle eſt un préſervatif néceſſaire; c'eſt un flambeau qui, en éclairant nos pas, nous empêche de faire des chutes honteuſes, qui en occaſionneroient bien d'autres. Les erreurs ſont plus fécondes que la vérité; elles entraînent toujours avec elles une longue ſuite d'égaremens.

On ne peut donc décrier que l'abus des mathématiques dans la médecine, & non pas les mathématiques elles-mêmes; parce que ce ſeroit proſcrire les ouvrages de ce ſiecle les plus ſavans, & qui en général répandent le plus de lumiere ſur la théorie de l'art: tels ſont ceux des Bellini, Borelli, Malpighi, Michelotti, Valſalva, Baglivi, Lanciſi, Pitcarn, Keill, Jurin, Bianchi, Freind, Boerhaave, Sauvage, Lamure, Hamberger, Halles, Haller, *&c.*

Voyez les diſſertations de Michelotti, Strom, Boerhaave ſur l'article *du raiſonnement méchanique dans la théorie de la médecine. Voyez* MÉDECINE, ÉCONOMIE ANIMALE, NATURE, *&c.*

MECHANIQUE, ſ. f. (*Ordre encycl. ent. raiſon. phil.* ou *ſcienc. ſcience de la nat. Mathem. Mathem. mixt. Méchanique.*) partie des mathématiques mixtes, qui conſidere le mouvement & les forces motrices, leur nature, leurs loix & leurs effets dans les machines. *Voyez* MOUVEMENT & FORCE. Ce mot vient du grec μηχανη, *machine*; parce qu'un des objets de la *méchanique* eſt de conſidérer les forces des machines, & que l'on appelle même plus particulierement *méchanique* la ſcience qui en traite.

La partie des *méchaniques* qui conſidere le mouvement des corps, en tant qu'il vient de leur peſanteur, s'appelle quelquefois *ſtatique*. (*Voyez* GRAVITÉ, *&c.*) par oppoſition à la partie qui conſidere les forces mouvantes & leur application, laquelle eſt nommée par ces mêmes auteurs *Méchanique*. Mais on appelle plus proprement *ſtatique*, la partie de la *Méchanique* qui conſidere les corps & les puiſſances dans un état d'équilibre, & *Méchanique* la partie qui les conſidere en mouvement. *Voyez* STATIQUE. *Voyez* auſſi FORCES MOUVANTES, MACHINE, EQUILIBRE, *&c.*

M. Newton dans la *préface de ſes Principes*, remarque qu'on doit diſtinguer deux ſortes de *méchaniques*, l'une pratique, l'autre rationelle ou ſpéculative, qui procede dans ſes opérations par des démonſtrations exactes; la *méchanique* pratique renferme tous les arts manuels qui lui ont donné leur nom. Mais comme les artiſtes & les ouvriers ont coutume d'opérer avec peu d'exactitude, on a diſtingué la *Méchanique* de la Géométrie, en rapportant tout ce qui eſt exact à la Géométrie, & ce qui l'eſt moins à la *Méchanique*. Ainſi cet illuſtre auteur remarque que les deſcriptions des lignes & des figures dans la Géométrie, appartiennent à la *Méchanique*, & que l'objet véritable de la Géométrie eſt ſeulement d'en démontrer les propriétés, après en avoir ſuppoſé la deſcription. Par conſéquent, ajoute-t-il, la Géométrie eſt fondée ſur des pratiques *méchaniques*, & elle n'eſt autre choſe que cette pratique de la *Méchanique* univerſelle, qui explique & qui démontre l'art de meſurer exactement. Mais comme la plûpart des arts manuels ont pour objet le mouvement des corps, on a appliqué le nom de *Géométrie* à la partie qui a l'étendue pour objet, & le nom de *Méchanique* à celle qui conſidere le mouvement. La *méchanique* rationelle, priſe en ce dernier ſens, eſt la ſcience des mouvemens qui réſultent de quelque force que ce puiſſe être, & des forces néceſſaires pour produire quelque mouvement que ce ſoit. M. Newton ajoute que les anciens n'ont guere conſideré cette ſcience que dans les puiſſances qui ont rapport aux arts manuels, ſçavoir le levier, la poulie *&c.*; & qu'ils n'ont preſque conſideré la peſanteur que comme une puiſſance appliquée au poids que l'on veut mouvoir par le moyen d'une machine. L'ouvrage de ce célebre philoſophe, intitulé *Principes mathématiques de la Philoſophie naturelle*, eſt le premier où on ait traité la *Méchanique* ſous une autre face & avec quelque étendue, en conſidérant les lois de la peſanteur, du mouvement, des forces centrales & centrifuges, de la réſiſtance des fluides, *&c.* Au reſte comme la *méchanique* rationelle tire beaucoup de ſecours de la Géométrie, la Géométrie en tire auſſi quelquefois de la *Méchanique*, & l'on peut par ſon moyen abréger ſouvent la ſolution de certains problèmes. Par exemple, M. Bernouilli a fait voir que la courbe que forme une chaîne, fixée ſur un plan vertical par ſes deux extrémités, eſt celle qui forme la plus grande ſurface courbe, en tournant autour de ſon axe; parce que c'eſt celle dont le centre de gravité eſt le plus bas. *Voyez* dans les *Mém. de l'accad. des Scien. de 1714*, le mémoire de M. Varignon intitulé, *Réflexions ſur l'uſage que la* méchanique *peut avoir en Géométrie.* Voyez auſſi CHAINETTE.

MÉCHANIQUE, adj. ſignifie ce qui a rapport à

la *Méchanique*, ou qui ſe regle par la nature & les lois du mouvement. *Voyez* MOUVEMENT.

Nous diſons dans ce ſens, *puiſſances méchaniques*, *propriétés* ou *affections méchaniques*, *principes méchaniques*.

Les *affections méchaniques* ſont les propriétés de la matiere qui réſultent de ſa figure, de ſon volume & de ſon mouvement actuel. *Voyez* MATIERE & CORPS.

Les *cauſes méchaniques* ſont celles qui ont de telles affections pour fondement. *Voyez* CAUSE.

Solutions méchaniques, ce ſont celles qui n'emploient que les mêmes principes. *Voyez* SOLUTION.

Philoſophie méchanique, c'eſt la même qu'on appelloit autrefois *corpuſculaire*, c'eſt-à-dire celle qui explique les phénomenes de la nature, & les actions des ſubſtances corporelles par les principes *méchaniques*, ſçavoir le mouvement, la peſanteur, la figure, l'arrangement, la diſpoſition, la grandeur ou la petiteſſe des parties qui compoſent les corps naturels. *Voyez* CORPUSCULE & CORPUSCULAIRE, ATTRACTION, GRAVITÉ, *&c.*

On donnoit autrefois le nom de *corpuſculaire* à la philoſophie d'Epicure, à cauſe des atomes dont ce philoſophe prétendoit que tout étoit formé. Aujourd'hui les Newtoniens le donnent par une eſpece de dériſion à la philoſophie cartéſienne, qui prétend expliquer tout par la matiere ſubtile, & par des fluides inconnus, à l'action deſquels elle attribue tous les phénomenes de la nature.

Puiſſances méchaniques, appellées plus proprement forces mouvantes, ſont les ſix machines ſimples auxquelles toutes les autres, quelque compoſées qu'elles ſoient, peuvent ſe réduire, ou de l'aſſemblage deſquelles toutes les autres ſont compoſées. *Voyez* PUISSANCE & MACHINE.

Les *puiſſances méchaniques* ſont le levier, le treuile, la poulie, le plan incliné, le coin, & la vis. *Voyez* les articles qui leur ſont propres, BALANCE, LEVIER, *&c.* On peut cependant les réduire à une ſeule, ſavoir le levier, ſi on en excepte le plan incliné qui ne s'y réduit pas ſi ſenſiblement. M. Varignon a ajouté à ces ſix machines ſimples, la *machine funiculaire*, ou les poids ſuſpendus par des cordes, & tirés par pluſieurs puiſſances.

Le principe dont ces machines dépendent eſt le même pour toutes, & peut s'expliquer de la maniere ſuivante.

La quantité de mouvement d'un corps, eſt le produit de ſa vîteſſe, c'eſt-à-dire de l'eſpace qu'il parcourt dans un tems donné, par ſa maſſe; il s'enſuit de-là que deux corps inégaux auront des quantités de mouvement égales, ſi les lignes qu'ils parcourent en même tems ſont réciproquement proportionnelles à leurs maſſes, c'eſt-à-dire ſi l'eſpace que parcourt le plus grand, dans une ſeconde par exemple, eſt à l'eſpace que parcourt le plus petit dans la même ſeconde, comme le plus petit corps eſt au plus grand. Ainſi, ſuppoſons deux corps attachés aux extrémités d'une balance ou d'un levier, ſi ces corps ou leurs maſſes, ſont en raiſon réciproque de leurs diſtances de l'appui, ils ſeront auſſi en raiſon réciproque des lignes ou arcs de cercle qu'ils parcoureroient en même tems, ſi l'on faiſoit tourner le levier ſur ſon appui; & par conſéquent ils auroient alors des quantités de mouvement égales, ou, comme s'expriment la plûpart des auteurs, des momens égaux.

Par exemple, ſi le corps *A* (*Pl. mech. fig. 4.*) eſt triple du corps *B*, & que dans cette ſuppoſition on attache les deux corps aux deux extrémités d'un levier *A B*, dont l'appui ſoit placé en *C*, de façon que la diſtance *B C* ſoit triple de la diſtance *A C*, il s'enſuivra de-là qu'on ne pourra faire tourner le levier ſans que l'eſpace *B E*, parcouru par le corps ſitué en *B* ſe trouve triple de l'eſpace *A D* parcouru en même tems par le corps élevé en *A*, c'eſt-à-dire, ſans que la vîteſſe de *B* ne devienne triple de celle de *A*, ou enfin ſans que les vîteſſes des deux corps dans ce mouvement ſoient réciproques à leurs maſſes. Ainſi les quantités de mouvement des deux corps ſeront égales; & comme ils tendent à produire des mouvemens contraires dans le levier, le mouvement du levier deviendra par cette raiſon abſolument impoſſible dans le cas dont nous parlons; c'eſt-à-dire qu'il y aura équilibre entre les deux *corps*. *Voyez* EQUILIBRE, LEVIER & MOUVEMENT.

De-là ce fameux problème d'Archimede, *datis viribus, datum pondus movere*. En effet, puiſque la diſtance *C B* peut être accrue à l'infini, la puiſſance ou le moment de *A*, peut donc auſſi être ſuppoſé auſſi grand qu'on voudra par rapport à celui de *B*, ſans empêcher la poſſibilité de l'équilibre. Or quand une fois on aura trouvé le point où doit être placé le corps *B* pour faire équilibre au corps *A*, on n'aura qu'à reculer un peu le corps *B*, & alors ce corps *B*, quelque petit qu'il ſoit, obligera le corps *A* de ſe mouvoir. *Voyez* MOMENT. Ainſi toutes les *méchaniques* peuvent ſe réduire au problême ſuivant.

Un corps A avec ſa vîteſſe C, & un autre corps B étant donnés, trouver la vîteſſe qu'il faut donner à *B*, *pour que les deux corps aient des momens égaux*. Pour réſoudre ce problême, on remarquera que puiſque le moment d'un corps eſt égal au produit de ſa vîteſſe, par la quantité de matiere qu'il contient, il n'y a donc qu'à faire cette proportion, *B* : *A* :: *C* : à un quatrieme terme, & ce ſera la vîteſſe cherchée qu'il faudra donner au corps *B*, pour que ſon moment ſoit égal à celui de *A*. Auſſi dans quelques machines que ce ſoit, ſi l'on fait en ſorte que la puiſſance ou la force, ne puiſſe agir ſur la réſiſtance ou le poids, ou les vaincre actuellement ſans que dans cette action les vîteſſes de la puiſſance & du poids ſoient réciproques à leur maſſe, alors le mouvement deviendra abſolument impoſſible. La force de la puiſſance ne pourra vaincre la réſiſtance du poids, & ne devra pas non plus lui céder; & par conſéquent la puiſſance & le poids reſteront en équilibre ſur cette machine, & ſi on augmente tant-ſoit-peu la puiſſance, elle enlevera alors le poids; mais ſi on augmentoit au contraire le poids, il entraîneroit la puiſſance.

Suppoſons, par exemple, que *A B* ſoit un levier, dont l'appui ſoit placé en *C*, & qu'en tournant autour de cet appui, il ſoit parvenu à la ſituation *a*, *C*, *b* (*fig. 1 Méchan.*) la vîteſſe de chaque point du levier aura été évidemment dans ce mouvement proportionnelle à la diſtance de ce point à l'appui ou centre de la circulation. Car les vîteſſes de chaque point ſont comme les arcs que ces points ont décrits en même tems, leſquels ſont d'un même nombre de degrés. Ces vîteſſes ſont donc auſſi entr'elles comme les rayons des arcs de cercles par chaque point du levier, c'eſt-à-dire, comme les diſtances de chaque point à l'appui.

Si l'on ſuppoſe maintenant deux puiſſances appliquées aux deux extrémités du levier & qui faſſent tout-à-la-fois effort pour faire tourner ſes bras dans un ſens contraire l'un à l'autre, & que ces puiſſances ſoient réciproquement proportionnelles à leur diſtance de l'appui, il eſt évident que le moment ou effort de l'une pour faire tourner le levier en un ſens, ſera préciſément égal au moment de l'autre pour le faire tourner en ſens contraire. Il n'y aura donc pas plus de raiſons, pour que le levier tourne dans un ſens que dans le ſens oppoſé. Il reſtera donc néceſſairement en repos, &

il y aura équilibre entre les deux puiſſances : c'eſt ce qu'on voit tous les jours, lorſqu'on peſe un poids avec une romaine. Il eſt aiſé de concevoir par ce que nous venons de dire, comment un poids d'une livre peut ſur cette machine faire équilibre avec un poids de mille livres & davantage.

C'eſt par cette raiſon qu'Archimede ne demandoit qu'un point fixe hors de la terre, pour l'enlever. Car, en faiſant de ce point fixe l'appui d'un levier, & mettant la terre à l'extrémité d'un des bras de ce levier, il eſt clair qu'en alongeant l'autre bras, on parviendroit à mouvoir le globe terreſtre avec une force auſſi petite qu'on voudroit. Mais on ſent bien que cette propoſition d'Archimede n'eſt vraie que dans la ſpéculation ; puiſqu'on ne trouvera jamais ni le point fixe qu'il demandoit, ni un levier de la longueur néceſſaire pour mouvoir le globe terreſtre.

Il eſt clair encore par-là que la force de la puiſſance n'eſt point du-tout augmentée par la machine, mais que l'application de l'inſtrument diminue la vîteſſe du poids dans ſon élévation ou dans ſa traction, par rapport à celle de la puiſſance dans ſon action ; de ſorte qu'on vient à bout de rendre le moment d'une petite puiſſance égal, & même ſupérieur à celui d'un gros poids, & que par-là on parvient à faire enlever ou traîner le gros poids par la petite puiſſance. Si, par exemple, une puiſſance eſt capable d'enlever un poids d'une livre, en lui donnant dans ſon élévation un certain degré de vîteſſe, on ne fera jamais par le ſecours de quelque machine que ce puiſſe être que cette même force puiſſe enlever un poids de deux livres, en lui donnant dans ſon élévation la même vîteſſe dont nous venons de parler. Mais on viendra facilement à-bout de faire enlever à la puiſſance le poids de deux livres, avec une vîteſſe deux fois moindre, ou, ſi l'on veut, un poids de dix mille livres, avec une vîteſſe dix mille fois moindre.

Pluſieurs auteurs ont tenté d'appliquer les principes de la *Méchanique* au corps humain ; il eſt cependant bon d'obſerver que l'application des principes de la *Méchanique* à cet objet ne ſe doit faire qu'avec une extrême précaution. Cette machine eſt ſi compliquée, que l'on riſque ſouvent de tomber dans bien des erreurs, en voulant déterminer les forces qui la font agir ; parce que nous ne connoiſſons que très-imparfaitement la ſtructure & la nature des différentes parties que ces forces doivent mouvoir. Pluſieurs médecins & phyſiciens, ſur-tout parmi les Anglois, ſont tombés dans l'inconvénient dont je parle ici. Ils ont prétendu donner, par exemple, les lois du mouvement du ſang, & de ſon action ſur les vaiſſeaux ; & ils n'ont pas pris garde, que pour réuſſir dans une telle recherche, il ſeroit néceſſaire de connoître auparavant une infinité de choſes qui nous ſont cachées, comme la figure des vaiſſeaux, leur élaſticité, le nombre, la force & la diſpoſition de leurs valvules, le degré de chaleur & de tenacité du ſang, les forces motrices qui le pouſſent, *&c.* Encore, quand chacune de ces choſes ſeroit parfaitement connue, la grande quantité d'élémens qui entreroient dans une pareille théorie, nous conduiroit vraiſſemblablement à des calculs impraticables. *Voyez* LE DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

MÉCHANIQUE, (*Mathém.*) eſt encore d'uſage en Mathématiques, pour marquer une conſtruction ou ſolution de quelque problème qui n'eſt point géométrique, c'eſt-à-dire, dont on ne peut venir à-bout par des deſcriptions de courbes géométriques. Telles ſont les conſtructions qui dépendent de la quadrature du cercle. *Voyez* CONSTRUCTION, QUADRATURE, *&c. Voyez* auſſi GÉOMÉTRIQUE.

Arts méchaniques. Voyez ART.

Courbe méchanique, terme que Deſcartes a mis en uſage pour marquer une courbe qui ne peut pas être exprimée par une équation algébrique. Ces courbes ſont par-là oppoſées aux courbes algébriques ou géométriques. *Voyez* COURBE.

M. Leibnitz & quelques autres les appellent *tranſcendantes* au lieu de *méchaniques*, & ils ne conviennent pas avec Deſcartes qu'il faille les exclure de la Géométrie.

Le cercle, les ſections coniques, *&c.* ſont des courbes géométriques, parce que la relation de leurs abſides à leurs ordonnées eſt exprimée en termes finis. Mais la cycloïde, la ſpirale, & une infinité d'autres ſont des courbes *méchaniques*, parce qu'on ne peut avoir la relation de leurs abſides à leurs ordonnées que par des équations différentielles, c'eſt-à-dire, qui contiennent des quantités infiniment petites. *Voyez* DIFFÉRENTIELLE, FLUXION, TANGENTE, EXPONENTIELLE, *&c.* (*O*)

Les vérités fondamentales de la *Méchanique*, en tant qu'elle traite des lois du mouvement, & de l'équilibre des corps, méritent d'être approfondies avec ſoin. Il ſemble qu'on n'a pas été juſqu'à-préſent fort-attentif ni à réduire les principes de cette ſcience au plus petit nombre, ni à leur donner toute la clarté qu'on pouvoit deſirer ; auſſi la plûpart de ces principes, ou obſcurs par eux-mêmes, ou énoncés & démontrés d'une maniere obſcure, ont-ils donné lieu à pluſieurs queſtions épineuſes. En général on a été plus occupé juſqu'à-préſent à augmenter l'édifice, qu'à en éclairer l'entrée, & on a penſé principalement à l'élever, ſans donner à ſes fondemens toute la ſolidité convenable.

Il nous paroît qu'en applaniſſant l'abord de cette ſcience, on en reculeroit en même tems les limites, c'eſt-à-dire qu'on peut faire voir tout-à-la-fois & l'inutilité de pluſieurs principes employés juſqu'à-préſent par les Méchaniciens, & l'avantage qu'on peut tirer de la combinaiſon des autres, pour le progrès de cette ſcience ; en un mot, qu'en réduiſant les principes on les étendra. En effet, plus ils ſeront en petit nombre, plus ils doivent avoir d'étendue, puiſque l'objet d'une ſcience étant néceſſairement déterminé, les principes en doivent être d'autant plus féconds, qu'ils ſont moins nombreux. Pour faire connoître au lecteur les moyens par leſquels on peut eſpérer de remplir les vûes que nous propoſons, il ne ſera peut-être pas inutile d'entrer ici dans un examen raiſonné de la ſcience dont il s'agit.

Le mouvement & ſes propriétés générales ſont le premier & le principal objet de la *méchanique* ; cette ſcience ſuppoſe l'exiſtence du mouvement, & nous la ſuppoſerons auſſi comme avouée & reconnue de tous les Phyſiciens. A l'égard de la nature du mouvement, les Philoſophes ſont au contraire fort-partagés là-deſſus. Rien n'eſt plus naturel, je l'avoue, que de concevoir le mouvement comme l'application ſucceſſive du mobile aux différentes parties de l'eſpace indéfini que nous imaginons comme le lieu des corps ; mais cette idée ſuppoſe un eſpace dont les parties ſoient pénétrables & immobiles ; or perſonne n'ignore que les Cartéſiens (ſecte à la vérité fort-affoiblie aujourd'hui) ne reconnoiſſent point d'eſpace diſtingué des corps, & qu'ils regardent l'étendue & la matiere comme une même choſe. Il faut convenir qu'en partant d'un pareil principe, le mouvement ſeroit la choſe la plus difficile à concevoir, & qu'un cartéſien auroit peut-être beaucoup plûtôt fait d'en nier l'exiſtence, que de chercher à en définir la nature. Au reſte, quelque abſurde que nous paroiſſe l'opinion de ces philoſophes,

phes, & quelque peu de clarté & de préciſion qu'il y ait dans les principes métaphyſiques ſur leſquels ils s'efforcent de l'appuyer, nous n'entreprendrons point de la refuter ici: nous nous contenterons de remarquer que pour avoir une idée claire du mouvement, on ne peut ſe diſpenſer de diſtinguer aumoins par l'eſprit deux ſortes d'étendue; l'une qui ſoit regardée comme impénétrable, & qui conſtitue ce qu'on appelle proprement *les corps*; l'autre, qui étant conſidérée ſimplement comme étendue, ſans examiner ſi elle eſt pénétrable ou non, ſoit la meſure de la diſtance d'un corps à un autre, & dont les parties enviſagées comme fixes & immobiles, puiſſent ſervir à juger du repos ou du mouvement des corps. Il nous ſera donc toujours permis de concevoir un eſpace indéfini comme le lieu des corps, ſoit réel, ſoit ſuppoſé, & de regarder le mouvement comme le tranſport du mobile d'un lieu dans un autre.

La conſidération du mouvement entre quelquefois dans les recherches de la Géométrie pure; c'eſt ainſi qu'on imagine ſouvent les lignes droites ou courbes engendrées par le mouvement continu d'un point, les ſurfaces par le mouvement d'une ligne, les ſolides enfin par celui d'une ſurface. Mais il y a entre la *Méchanique* & la Géométrie cette différence, non-ſeulement que dans celle-ci la génération des figures par le mouvement eſt pour ainſi dire arbitraire & de pure élégance, mais encore que la Géométrie ne conſidere dans le mouvement que l'eſpace parcouru, au lieu que dans la *Méchanique* on a égard de plus au tems que le mobile emploie à parcourir cet eſpace.

On ne peut comparer enſemble deux choſes d'une nature différente, telles que l'eſpace & le tems: mais on peut comparer le rapport des parties du tems, avec celui des parties de l'eſpace parcouru. Le tems par ſa nature coule uniformément, & la *Méchanique* ſuppoſe cette uniformité. Du reſte, ſans connoître le tems en lui-même, & ſans avoir de meſure préciſe, nous ne pouvons repréſenter plus clairement le rapport de ſes parties, que par celui des portions d'une ligne droite indéfinie. Or l'analogie qu'il y a entre le rapport des parties d'une telle ligne, & celui des parties de l'eſpace parcouru par un corps qui ſe meut d'une maniere quelconque, peut toujours être exprimée par une équation. On peut donc imaginer une courbe, dont les abſciſſes repréſentent les portions du tems écoulé depuis le commencement du mouvement, les ordonnées correſpondantes déſignant les eſpaces parcourus durant ces portions de tems: l'équation de cette courbe exprimera non le rapport des tems aux eſpaces, mais ſi on peut parler ainſi, le rapport du rapport que les parties de tems ont à leur unité, à celui que les parties de l'eſpace parcouru ont à la leur. Car l'équation d'une courbe peut être conſidérée ou comme exprimant le rapport des ordonnées aux abſciſſes, ou comme l'équation entre le rapport que les ordonnées ont à leur unité, & le rapport que les abſciſſes correſpondantes ont à la leur.

Il eſt donc évident que par l'application ſeule de la Géométrie & du calcul, on peut, ſans le ſecours d'aucun autre principe, trouver les propriétés générales du mouvement, varié ſuivant une loi quelconque. Mais comment arrive-t-il que le mouvement d'un corps ſuive telle ou telle loi particuliere? C'eſt ſur quoi la Géométrie ſeule ne peut rien nous apprendre; & c'eſt auſſi ce qu'on peut regarder comme le premier problème qui appartienne immédiatement à la *Méchanique*.

On voit d'abord fort-clairement qu'un corps ne peut ſe donner le mouvement à lui même. Il ne peut donc être tiré du repos que par l'action de quelque cauſe étrangere. Mais continue-t-il à ſe mouvoir de lui-même, ou a-t-il beſoin pour ſe mouvoir de l'action répétée de la cauſe? Quelque parti qu'on pût prendre là-deſſus, il ſera toujours inconteſtable que l'exiſtence du mouvement étant une fois ſuppoſée ſans aucune autre hypotheſe particuliere, la loi la plus ſimple qu'un mobile puiſſe obſerver dans ſon mouvement, eſt la loi d'uniformité, & c'eſt par conſéquent celle qu'il doit ſuivre.

Le mouvement eſt donc uniforme par ſa nature; j'avoue que les preuves qu'on a données juſqu'à-préſent de ce principe, ne ſont peut-être pas fort-convaincantes. On verra à l'*article* FORCE D'INERTIE, les difficultés qu'on peut y oppoſer, & le chemin que j'ai pris pour éviter de m'engager à les réſoudre. Il me ſemble que cette loi d'uniformité eſſentielle au mouvement conſidéré en lui-même, fournit une des meilleures raiſons ſur leſquelles la meſure du tems par le mouvement uniforme, puiſſe être appuyée. *Voyez* UNIFORME.

La force d'inertie, c'eſt-à-dire la propriété qu'ont les corps de perſévérer dans leur état de repos ou de mouvement, étant une fois établie, il eſt clair que le mouvement qui a beſoin d'une cauſe pour commencer au-moins à exiſter, ne ſauroit non plus être accéléré ou retardé que par une cauſe étrangere. Or quelles ſont les cauſes capables de produire ou de changer le mouvement dans les corps? Nous n'en connoiſſons juſqu'à-préſent que de deux ſortes; les unes ſe manifeſtent à nous en même tems que l'effet qu'elles produiſent, ou plutôt dont elles ſont l'occaſion: ce ſont celles qui ont leur ſource dans l'action ſenſible & mutuelle des corps, réſultante de leur impénétrabilité; elles ſe réduiſent à l'impulſion & à quelques autres actions dérivées de celles-là: toutes les autres cauſes ne ſe font connoître que par leur effet, & nous en ignorons entierement la nature: telle eſt la cauſe qui fait tomber les corps peſans vers le centre de la terre, celle qui retient les planetes dans leurs orbites, *&c.*

Nous verrons bien-tôt comment on peut déterminer les effets de l'impulſion & des cauſes qui peuvent s'y rapporter: pour nous en tenir ici à celles de la ſeconde eſpece, il eſt clair que lorſqu'il eſt queſtion des effets produits par de telles cauſes, ces effets doivent toujours être donnés indépendamment de la connoiſſance de la cauſe, puiſqu'ils ne peuvent en être déduits; ſur quoi *voyez* ACCÉLÉRATRICE.

Nous n'avons fait mention juſqu'à préſent, que du changement produit dans la vîteſſe du mobile par les cauſes capables d'altérer ſon mouvement: & nous n'avons point encore cherché ce qui doit arriver, ſi la cauſe motrice tend à mouvoir le corps dans une direction différente de celle qu'il a déja. Tout ce que nous apprend dans ce cas le principe de la force d'inertie, c'eſt que le mobile ne peut tendre qu'à décrire une ligne droite, & à la décrire uniformément: mais cela ne fait connoître ni ſa vîteſſe, ni ſa direction. On eſt donc obligé d'avoir recours à un ſecond principe, c'eſt celui qu'on appelle *la compoſition des mouvemens*, & par lequel on détermine le mouvement unique d'un corps qui tend à ſe mouvoir ſuivant différentes directions à la fois avec des vîteſſes données. *Voyez* COMPOSITION DU MOUVEMENT.

Comme le mouvement d'un corps qui change de direction, peut être regardé comme compoſé du mouvement qu'il avoit d'abord, & d'un nouveau mouvement qu'il a reçu, de même le mouvement que le corps avoit d'abord peut être regardé comme compoſé du nouveau mouvement qu'il a pris, & d'un autre qu'il a perdu. De-là il s'enſuit, que les lois du mouvement changé par quelques obſtacles que ce puiſſe être, dépendent uniquement des lois du mouvement, détruit par ces mêmes obſtacles. Car il eſt évident qu'il ſuffit de décompoſer le mou-

vement qu'avoit le corps avant la rencontre de l'obſtacle, en deux autres mouvemens, tels que l'obſtacle ne nuiſe point à l'un, & qu'il anéantiſſe l'autre. Par-là, on peut non-ſeulement démontrer les lois du mouvement changé par des obſtacles inſurmontables, les ſeules qu'on ait trouvées juſqu'à préſent par cette méthode; on peut encore déterminer dans quel cas le mouvement eſt détruit par ces mêmes obſtacles. A l'égard des lois du mouvement changé par des obſtacles qui ne ſont pas inſurmontables en eux-mêmes, il eſt clair par la même raiſon, qu'en général il ne faut point déterminer ces lois, qu'après avoir bien conſtaté celles de l'équilibre. *Voyez* ÉQUILIBRE.

Le principe de l'équilibre joint à ceux de la force d'inertie & du mouvement compoſé, nous conduit donc à la ſolution de tous les problèmes où l'on conſidere le mouvement d'un corps, en tant qu'il peut être altéré par un obſtacle impénétrable & mobile, c'eſt-à-dire en général par un autre corps à qui il doit néceſſairement communiquer du mouvement pour conſerver au-moins une partie du ſien. De ces principes combinés, on peut donc aiſément déduire les lois du mouvement des corps qui ſe choquent d'une maniere quelconque, ou qui ſe tirent par le moyen de quelque corps interpoſé entr'eux, & auquel ils ſont attachés: lois auſſi certaines & de vérité auſſi néceſſaire, que celles du mouvement des corps altéré par des obſtacles inſurmontables, puiſque les unes & les autres ſe déterminent par les mêmes méthodes.

Si les principes de la force d'inertie, du mouvement compoſé, & de l'équilibre, ſont eſſentiellement différens l'un de l'autre, comme on ne peut s'empêcher d'en convenir; & ſi d'un autre côté, ces trois principes ſuffiſent à la *Méchanique*, c'eſt avoir réduit cette ſcience au plus petit nombre de principes poſſibles, que d'avoir établi ſur ces trois principes toutes les lois du mouvement des corps dans des circonſtances quelconques, comme j'ai tâché de le faire dans mon traité.

A l'égard des démonſtrations de ces principes en eux-mêmes, le plan que l'on doit ſuivre pour leur donner toute la clarté & la ſimplicité dont elles ſont ſuſceptibles, a été de les déduire toujours de la conſidération ſeule du mouvement, enviſagé de la maniere la plus ſimple & la plus claire. Tout ce que nous voyons bien diſtinctement dans le mouvement d'un corps, c'eſt qu'il parcourt un certain eſpace, & qu'il emploie un certain tems à le parcourir. C'eſt donc de cette ſeule idée qu'on doit tirer tous les principes de la *Méchanique*, quand on veut les démontrer d'une maniere nette & préciſe; en conſéquence de cette réfléxion, le philoſophe doit pour ainſi dire, détourner la vûe de deſſus les cauſes motrices, pour n'enviſager uniquement que le mouvement qu'elles produiſent; il doit entierement proſcrire les forces inhérentes au corps en mouvement, êtres obſcurs & métaphyſiques, qui ne ſont capables que de répandre les ténebres ſur une ſcience claire par elle-même. *Voyez* FORCE.

Les anciens, comme nous l'avons déja inſinué plus haut, d'après M. Newton, n'ont cultivé la *Méchanique* que par rapport à la ſtatique; & parmi eux Archimede s'eſt diſtingué ſur ce ſujet par ſes deux traités de *æquiponderantibus*, &c. *incidentibus humido*. Il étoit réſervé aux modernes, non-ſeulement d'ajouter aux découvertes des anciens touchant la ſtatique, *voyez* STATIQUE; mais encore de créer une ſcience nouvelle ſous le titre de *Méchanique* proprement dite, ou de la ſcience des corps & mouvement. On doit à Stevin, mathématicien du prince d'Orange, le principe de la compoſition des forces que M. Varignon a depuis heureuſement appliqué à l'équilibre des machines; à Galilée, la théorie de l'accélération, *voyez* ACCÉLERATION & DESCENTE; à MM. Huyghens, Wren & Wallis, les lois de la percuſſion, *voyez* PERCUSSION & COMMUNICATION DU MOUVEMENT; à M. Huyghens les lois des forces centrales dans le cercle; à M. Newton, l'extenſion de ces lois aux autres courbes & au ſyſtème du monde, *voyez* CENTRALE & FORCE; enfin aux géometres de ce ſiecle la théorie de la dynamique. *Voyez* DYNAMIQUE & HYDRODYNAMIQUE. (*O*)

MÉCHANISME, ſ. m. (*Phyſ.*) ſe dit de la maniere dont quelque cauſe méchanique produit ſon effet; ainſi on dit le *méchaniſme* d'une montre, le *méchaniſme* du corps humain.

MECHE, ſ. f. (*Gram.*) matiere combuſtible qu'on place dans une lampe, au centre d'une chandelle ou d'un flambeau qu'on allume, qui brûle & qui éclaire, abreuvée de l'huile, de la cire ou du ſuif qui l'environne. La *meche* ſe fait ou de coton, ou de filaſſe, ou d'alun de plume ou même d'amiante, &c.

MECHE DE MAT, (*Marine*) cela ſe dit du tronc de chaque piece de bois, depuis ſon pié juſqu'à la hune.

MECHE DE GOUVERNAIL, (*Mar.*) c'eſt la premiere piece de bois qui en fait le corps.

MECHE D'UNE CORDE, (*Mar.*) c'eſt le touron de fil de carret qu'on met au milieu des autres tourons pour rendre la corde ronde.

MECHE, (*Art milit.*) c'eſt un bout de corde allumée qui ſert pour mettre le feu au canon, aux artifices, &c. on s'en ſert auſſi pour mettre le feu aux brulots. La *meche* ſe fait de vieux cordages battus, que l'on fait bouillir avec du ſoufre & du ſalpêtre, & qu'on remet en corde groſſiere après l'avoir fait ſécher.

On compte 50 livres de *meche* par mois pour l'entretien des *meches* & bâtons à meche dans un vaiſſeau, & on compte que chaque livre de *meche* doit brûler trois fois vingt quatre heures.

MECHE, ſ. f. (*Art milit.*) c'eſt dans l'art militaire une maniere de corde, faite d'étoupes de lin ou d'étoupes de chanvre, filée à trois cordons, chaque cordon recouvert de pur chanvre ſéparément. Son uſage eſt, quand eſt elle une fois allumée, d'entretenir long-tems le feu pour le communiquer ou aux canons ou aux mortiers par l'amorce de poudre qui ſe met à la lumiere ou au baſſinet d'un mouſquet.

MECHE, *outil d'Arquebuſier.* C'eſt une baguette de fer ronde de la groſſeur d'un demi-pouce, longue de quatre piés & demi, & faite en gouge par en-bas, & tranchante des deux côtés. Le haut eſt quarré & un peu plus gros pour mettre dans le villebrequin; les Arquebuſiers s'en ſervent pour percer le trou qui eſt en-deſſous & dedans la croſſe du fuſil, où s'enfonce le bout de la baguette par en-bas; ils ſe ſervent auſſi de *meches* plus courtes, mais faites de la même façon. *Voyez les Pl.*

MECHE, *terme de corderie*; ce ſont des brins de chanvre qui ſe trouvent au centre d'un fil, qui ne ſont preſque point tortillés, & autour deſquels les autres ſe roulent. C'eſt un défaut conſidérable dans un fil que d'avoir une *meche*.

MECHE D'UNE CORDE, (*Corderie.*) eſt un toron que l'on met dans l'axe des cordes qui ont plus de trois torons, & autour duquel les autres ſe roulent.

Les Cordiers n'ont point de regle certaine pour déterminer la groſſeur que doit avoir la *meche* qu'ils placent dans l'axe de leurs cordages; ils ſuivent pour l'ordinaire l'ancien uſage qu'ils tiennent de leurs maîtres. M. Duhamel enſeigne dans ſon *Traité de la corderie*, que dans les auſſieres à quatre to-

rons la *meche* doit être la ſixieme partie d'un toron ; & que dans celles de ſix torons la *meche* doit être égale à un toron entier.

Il ne ſuffit pas de ſavoir la groſſeur qu'on doit donner aux *meches*, il faut encore ſavoir placer la *meche*. Pour cela, on fait paſſer cette *meche* par un trou de tarriere, qui traverſe l'axe du toupin, & on l'arrête ſeulement par un de ſes bouts à l'extrémité de la grande manivelle du quarré, de façon qu'elle ſoit placée entre les torons qui doivent l'envelopper. Moyennant cette précaution, la *meche* ſe place toujours dans l'axe de l'auſſiere, & à meſure que le toupin avance vers le chantier, elle coule dans le trou qui le traverſe, comme les torons coulent dans les rainures qui ſont à la circonférence du toupin.

Il y a des cordiers qui, pour mieux raſſembler les fils des *meches* les commettent, & en font une véritable auſſiere à deux ou trois torons. Mais M. Duhamel prétend, dans ſon art de la corderie, qu'il eſt beaucoup mieux de ne point commettre les *meches*, & qu'il ſuffit de les tordre en même tems, & dans le même ſens que les torons. *Voyez l'article* CORDERIE.

MECHE, *terme de perruquier;* c'eſt ainſi que ces ouvriers appellent une petite pincée de cheveux qu'ils prennent à la fois lorſqu'ils font une coupe de cheveux. On coupe les cheveux par *meches*, afin qu'ils ſoient plus égaux par la tête, & qu'ainſi il y ait moins de déchet. *Voyez* CHEVEUX.

MECHE, (*Vénerie.*) on fait ſortir les renards de leurs terriers avec des *meches*, & voici comme on s'y prend ; on prend des bouts de *meche* de coton, groſſe comme le petit doigt, qu'on trempe, & qu'on laiſſe imbiber dans de l'huile de ſoufre, & qu'on roule enſuite dans du ſoufre fondu, où l'on a mêlé du verre pilé, qui en rougiſſant fait brûler mieux le ſoufre ; avant qu'ils ſoient refroidis, on les roule dans l'orpin en poudre, autrement dit *arſenic jaune*, puis on fait une pâte liquide de vinaigre très-fort avec de la poudre à canon, on trempe les *meches* dedans pour y faire un enduit de cette compoſition, enſuite on met tremper des vieux linges pendant un jour dans de l'urine d'hommes, gardée depuis long-tems, on en enveloppe chaque *meche;* quand on veut s'en ſervir on l'allume, & on l'enfonce dans les terriers, & la compoſition & le linge tout ſe brûle enſemble ; on laiſſe les trous du terrier ſur leſquels le vent frappe débouchés, pour que le vent refoule dans les terriers la fumée que la *meche* produit ; on bouche tous les trous au-deſſous du vent, à l'exception de celui par où on met la *meche*, qui doit être auſſi au-deſſous du vent ; il n'y a rien dans le terrier qui réſiſte à cette *meche*, & les renards ſortent, & on les prend avec des panneaux, lorſqu'on veut les chaſſer avec des chiens courans, on fait fumer les terriers la veille ; car ils ne rentrent pas de long-tems dans les terriers fumés.

MECHED, (*Géog.*) autrement METCHED, *ou* MESZAT, ville de Perſe dans le Koraſſan ; Scha-Abas y bâtit une ſuperbe moſquée, & fit publier en habile politique, qu'il s'y faiſoit de grands miracles : ſon but étoit par-là de décréditer le pélerinage de la Meque. (*D. J.*)

MÉCHOACAN, LE (*Botan.*) racine d'une eſpece de liſeron d'Amérique. Elle eſt nommée *bryonia, mechoacana, alba*, dans C. B. P. 297. *Jetuca* Maregr. 41. & Piſon 253.

C'eſt une racine blanche, coupée par tranches, couverte d'une écorce ridée ; elle eſt d'une ſubſtance où l'on diſtingue à peine quelques fibres, d'un goût douçâtre, avec une certaine acreté qui ne ſe fait pas ſentir d'abord, & qui excite quelquefois le vomiſſement.

Cette racine a des bandes circulaires comme la brione ; mais elle en differe en ce qu'elle eſt plus viſqueuſe, plus peſante, & qu'elle n'eſt pas ſongueuſe ni rouſſâtre, ni amere, ni puante. On l'appelle *méchoacan*, du nom de la province de l'Amérique méridionale, où les Eſpagnols l'ont d'abord trouvée au commencement du xvj. ſiecle ; mais on nous en apporte aujourd'hui de pluſieurs autres contrées de cette même Amérique méridionale, comme de Nicaragua, de Quito, du Bréſil, & d'autres endroits.

Cette racine étoit inconnue aux Grecs & aux Arabes ; c'eſt ſur-tout Nicolas Monard qui l'a miſe en uſage au commencement du xvi. ſiecle, & nous ſavons de Maregrave, témoin oculaire, que c'eſt la racine d'un liſeron d'Amérique, dont voici la deſcription.

Il pouſſe en terre une fort groſſe racine d'un pié de long, partagée le plus ſouvent en deux, d'un gris foncé, ou brun en-dehors, blanche en-dedans, laiteuſe, & réſineuſe. Il jette des tiges ſarmenteuſes, grimpantes, anguleuſes, laiteuſes, garnies de feuilles alternes, tendres, d'un verd foncé, ſans odeur, de la figure d'un cœur, tantôt avec des oreillettes, tantôt ſans oreillettes, longues d'un, de deux, de trois, ou de quatre pouces, ayant à leur partie inférieure une côte, & des nervures élevées. Les fleurs ſont d'une ſeule piece en cloche, de couleur de chair pâle, purpurines intérieurement. Le piſtil ſe change en une capſule qui contient des graines noirâtres, de la groſſeur d'un pois, triangulaires & applaties.

Les habitans du Bréſil cueillent les racines au printems, les coupent tantôt en tranches circulaires, tantôt en tranches oblongues, les enfilent, & les font ſécher. Ils tirent auſſi de cette racine une fécule blanche, qu'ils nomment *lait*, ou fécule du *méchoacan ;* mais cette fécule reſte dans le pays, les Européens n'en ſont point curieux. Ils emploient la ſeule racine, qui purge modérement. On accuſe même ſa lenteur à agir, & la grande doſe qu'il en faut donner ; d'ailleurs, il s'agit d'avoir le *méchoacan* récent ; car ſa vertu ne ſe conſerve pas trois années.

Ainſi la racine du *mechoacanica*, qu'Hernandez a décrit ſous le nom de *tacnache*, differe du *méchoacan* de nos boutiques ; 1°. parce que ſa racine brûle la gorge, & que notre *méchoacan* eſt preſque inſipide ; 2°. parce que la plante qu'il décrit ſous le nom de *mechoacanica*, eſt différente du *convolvolus americanus*, ou liſeron d'Amérique de Maregrave. (*D. J.*)

MÉCHOACAN, (*Mat. méd.*) On trouve ſous ce nom dans les boutiques une racine appellée auſſi quelquefois *rhubarbe blanche*, coupée par tranches, d'une ſubſtance peu compacte, couverte d'une écorce ridée, marquée de quelques bandes circulaires, d'un goût un peu acre & brûlant lorſqu'on la roule long-tems dans la bouche, griſe à l'extérieur, & blanche, ou d'un jaune pâle à l'intérieur. On nous l'apporte dans cet état de l'Amérique méridionale, & principalement de l'île de *Méchoacan* qui lui a donné ſon nom.

Il faut choiſir le *méchoacan* récent, auſſi compacte qu'il eſt poſſible, d'un blanc jaunâtre ; & rejetter celui qui eſt trop blanchâtre, léger, carié, mollaſſe, & mêlé de morceaux de racine de brione, avec laquelle on le trouve aſſez ſouvent falſifié. Cette derniere racine eſt facile à diſtinguer, à ſon goût amer, & à ſon odeur puante & nauſéeuſe.

Le *méchoacan* contient, ſelon l'analyſe de Cartheuſer, une portion conſidérable d'une terre ſubtile blanchâtre & comme farineuſe, (c'eſt-à-dire d'une fécule farineuſe, analogue à celle de brione, & de quelques autres racines, *voyez* FECULE), très-peu

de réſine ; ſavoir, demi-ſcrupule ſur une once, & quantité aſſez conſidérable de ſubſtance gommeuſe-ſaline, c'eſt-à-dire, de matiere extractive, *voyez* EXTRAIT ; ſavoir, trois gros ſur une once.

Cette racine purge doucement donnée en poudre à la doſe de demi-once juſqu'à une, dans une liqueur appropriée. Ce remede eſt peu employé ; on lui préfere, avec juſte raiſon, le jalap, qui purge auſſi plus doucement qu'on ne le penſe communément, mais plus efficacement que le *méchoacan*, auquel il eſt d'ailleurs très-analogue, étant la racine d'une plante de même genre. *Voyez* JALAP, *Hiſt. nat. bot.* JALAP, *Mat. méd.* MECHOACAN, *Hiſt. nat. bot.*

On apporte quelquefois des Indes, ſous la forme de petit pain, une certaine matiere qu'on prétend être préparée en épaiſſiſſant ſur le feu, une liqueur qui a découlé par inciſion de la plante de *méchoacan*. M. Boulduc le pere a donné l'examen de cette ſubſtance dans les *mémoires de l'acad. des Sciences, année 1711* ; il a trouvé que ce prétendu ſuc concret n'étoit autre choſe qu'une fécule abſolument privée de toute vertu purgative, & parfaitement analogue à celle qu'il retira d'une liqueur exprimée du *méchoacan* infuſé pendant pluſieurs jours dans l'eau : le même auteur a trouvé que la liqueur ſéparée par inclination de la fécule, purgeoit aſſez bien, de même que la décoction du *méchoacan* ; mais encore un coup, on a très-rarement recours à ce purgatif, qui eſt trop foible pour la plûpart des ſujets. (*b*)

MÉCHOACAN, (*Géog.*) province de la nouvelle Eſpagne dans l'Amerique ſeptentrionale. C'eſt la troiſieme des quatre provinces qui compoſoient le Mexique propre. Elle a 80 lieues de tour, & produit tout ce qui eſt néceſſaire à la vie ; ſon nom de *Méchoacan* ſignifie une *pêcherie*, parce qu'elle abonde en certains poiſſons excellens à manger. Thomas Gage a fait une deſcription un peu romaneſque des coutumes de ſes anciens habitans ; c'eſt aſſez pour nous de dire que Valladolid évêché en eſt la principale ville. (*D. J.*)

MECKELBOURG, LE DUCHÉ DE (*Géog.*) contrée d'Allemagne dans la baſſe-Saxe, avec titre de duché, entre la mer Baltique, la Poméranie, la Marche de Brandebourg, le pays de Saxe-Lawembourg, & le Holſtein. Elle eſt très-fertile en blé, en pâturages, en venaiſon, & en gibier. Elle tire ſon nom d'une ville autrefois très-floriſſante, *Mégalopolis*, & à préſent réduite à une ſeule maiſon.

Ce duché a 3^{d}. 13$'$. d'étendue en longitude, ſuivant M. de Liſle ; il ſe diviſe en ſix provinces particulieres. 1°. Le Mecklembourg propre. 2°. Le comté de Schwerin, qui appartient à la branche aînée des ducs. 3°. La Wandalie. 4°. La ſeigneurie de Roſtoch. 5°. La principauté de Schwerin. 6°. La ſeigneurie de Stutgard.

Les premiers habitans de ce pays-là furent les Wandales, peuple qui s'étendit fort loin. Ils en ſortirent, & n'y laiſſerent que peu de monde, ce qui donna lieu aux Wendes de s'en emparer. Ces Wendes ou Slaves étoient un peuple partagé en divers corps, à-peu-près comme les hordes des Tartares : ces corps prirent des noms différens. On les appella ſelon leur poſition, *Obotrites*, *Hérules*, *Warnaves* ou *Warins*, *Tollenſes*, *Circipanes*, & *Rhédariens*. Enfin les Obtrites engloutirent ces différentes nations. Aujourd'hui la vraie capitale du duché de Meckelbourg eſt Guſtow. L'article de ce duché dans la Martiniere, eſt auſſi ſavant qu'exact. (*D. J.*)

MÉCODYNAMIQUE, adj. (*Navig.*) côté *mécodynamique* & navigation, eſt ce qu'on appelle autrement *lieues mineures de longitude*, ou *milles de longitude*. *Voyez* MILLES DE LONGITUDE.

MÉCOMPTE, ſ. m. (*Com.*) défaut de ſupputation, erreur de calcul ; ainſi on dit, il y a du *mécompte* en cette addition, en cette regle, pour faire entendre que le calcul n'en eſt pas juſte, & qu'on s'y eſt trompé.

Mécompte, ſignifie auſſi ce qui manque au compte de quelque ſomme. Il y a du *mécompte* à mon argent.

Mécompte ſe dit encore du mauvais ſuccès d'une entrepriſe, d'une affaire de commerce. J'ai trouvé du *mécompte* dans la vente de mes grains, *&c. Dict. de comm.* (*G*)

MÉCOMPTER, ſe tromper, ſe méprendre dans ſon calcul.

MÉCON, LE (*Géog.*) riviere de l'Inde au-delà du Gange ; elle a ſa ſource au pays de Boutan dans la Tartarie, reçoit des noms différens, ſelon les contrées qu'elle arroſe, & prend enfin celui d'*Onbéquaumé*, avant que de ſe jetter dans la mer. Elle a cela de commun avec toutes les grandes rivieres de ces cantons-là, qu'elle ſe déborde comme le Nil, & coupe les campagnes voiſines. (*D. J.*)

MÉCONITES, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) c'eſt la même pierre que l'on appelle *ammites*, *oolites*, *piſolitus* ; elle eſt compoſée d'un amas de petits corps marins, ou de coquilles ſemblables à des graines, liés par un ſuc lapidifique. Quelques auteurs ont voulu faire paſſer cette pierre pour des œufs de poiſſons pétrifiés. *Voyez* AMMITES & OOLITES.

MÉCONIUM, ſ. m. (*Pharmacie.*) le mot vient du grec μηκων, *pavot*, eſt le ſuc de pavot, tiré par expreſſion, & ſéché. *Voyez* PAVOT.

Le *méconium* differe de l'opium, en ce que le dernier coule de lui-même, après une inciſion faite aux têtes de pavot ; au-lieu que le premier ſe tire par expreſſion des têtes, des feuilles, & même de toutes les parties de la plante pilées & preſſées enſemble. *Voyez* OPIUM.

MÉCONIUM, (*Médec.*) eſt auſſi un excrément noir & épais, qui s'amaſſe dans les inteſtins des enfans durant la groſſeſſe.

Il reſſemble en couleur & en conſiſtence à la pulpe de caſſe. On trouve auſſi qu'il reſſemble au *méconium* ou ſuc de pavot, d'où lui vient ſon nom.

MÉCONNOISSABLE, MÉCONNOISSANCE, MÉCONNOISSANT, MÉCONNOITRE, (*Gram.*) *méconnoiſſable*, qu'on a peine à reconnoître tant il eſt changé, ſoit en bien, ſoit en mal ; la petite vérole l'a rendu *méconnoiſſable*. *Méconnoiſſance* n'eſt guere d'uſage, cependant on le trouve dans Patru pour ſynonyme à *ingratitude*. *Méconnoiſſant* ne s'eſt guere pris que dans le même ſens. *Méconnoître* a la même acception, & d'autres encore : on dit les vilains enrichis *méconnoiſſent* leurs parens ; les longs voyages l'ont tellement vieilli, qu'il eſt facile de le *méconnoître* ; en quelque ſituation qu'il plaiſe à la fortune de vous élever, ne vous *méconnoiſſez* point.

MÉCONTENT, MÉCONTENTE, MÉCONTENTÉ, MÉCONTENTEMENT, (*Gramm.*) termes relatifs à l'impreſſion que notre conduite laiſſe dans les autres ; ſi cette impreſſion leur eſt douce, ils ſont contens ; ſi elle leur eſt pénible, ils ſont *mécontens*. Quelle que ſoit la juſtice d'un ſouverain, il fera des *mécontens*. On ne peut guere obliger un homme qu'en lui accordant la préférence ſur beaucoup d'autres, dont on fait ordinairement autant de *mécontens*. Il faut moins craindre de *mécontenter* que d'être partial. Les ouvriers ſont preſque tous des malheureux, qu'il y auroit de l'inhumanité à *mécontenter*, en retenant une partie de leur ſalaire. Il eſt difficile qu'un *mécontentement* qui n'eſt pas fondé, puiſſe durer long-tems. Quand on s'eſt fait un caractere d'équité, on ne *mécontente* qu'en s'en écartant ; quand au contraire, on eſt ſans caractere, on

mécontente également en faiſant bien ou mal. Les hommes n'ayant plus de regle que leur intérêt, à laquelle ils puiſſent rapporter votre conduite, ils ſe rappellent les injuſtices que vous avez commiſes, ils trouvent fort mauvais que vous vous aviſiez d'être équitable une fois à leurs dépens, & leurs murmures s'élevent.

MECQUE, LA, (*Géog.*) ancienne ville d'Aſie dans l'Arabie heureuſe, & dans la province d'Hygiaz. Les Mahométans l'appellent *Omm-alcora*, la mere des villes. Selon M. Thevenot, elle eſt à-peu-près grande comme Marſeille, mais pas le quart auſſi peuplée; cependant elle eſt non-ſeulement fameuſe pour avoir donné la naiſſance à Mahomet, & à cauſe que les ſectateurs de ce faux prophete y vont en grand pelerinage, comme nous le verrons dans la ſuite, mais encore parce qu'elle avoit un temple qui dans l'ancien paganiſme n'étoit pas moins revéré des Arabes que celui de Delphes l'étoit des Grecs.

Ceux qui avoient la préſidence de ce temple étoient d'autant plus conſidérés, qu'ils poſſédoient, comme aujourd'hui, le gouvernement de la ville. Auſſi Mahomet eut la politique, dans une trève qu'il avoit conclue avec les Mecquois ſes ennemis, d'ordonner à ſes adhérens le pélerinage de la *Mecque*. En conſervant cette coutume religieuſe, qui faiſoit ſubſiſter le peuple de cette ville, dont le terroir eſt des plus ingrats, il parvint à leur impoſer ſans peine le joug de ſa domination.

La *Mecque* eſt la métropole du Mahométiſme, à cauſe de ſon temple ou kiabé, *maiſon ſacrée*, qu'ils diſent avoir été bâtie dans cette ville par Abraham; & ils en ſont ſi perſuadés, qu'ils feroient empaler quiconque oſeroit nier qu'il n'y avoit point de ville de la *Mecque* du tems d'Abraham. Ce kiabé, que tant de voyageurs ont décrit, eſt au milieu de la moſquée appellée *haram* par les Turcs; le puits de zemzem, ſi reſpecté des Arabes, eſt auſſi dans l'enceinte du haram.

La ville, le temple, la moſquée & le puits, ſont ſous la domination d'un ſériph, ou, comme nous écrivons, ſhérif, prince ſouverain comme celui de Médine, & tous deux deſcendans de la famille de Mahomet; le grand-ſeigneur, tout puiſſant qu'il eſt, ne peut les dépoſer qu'en mettant à leur place un prince de leur ſang.

La *Mecque* eſt ſituée dans une vallée ingrate, entre des montagnes ſtériles, à 90 lieues S. O. de Médine, & 40 milles de la mer Rouge, où eſt Gidda ou Jodda, qu'on appelle le port de la *Mecque*. *Long.* ſelon de Liſle, *60. 10. lat. 21. 40.*

MÉCRAN, LE, (*Géog.*) province de Perſe aux confins de l'Indouſtan, entre le Kerman au couchant, le Seyeſtan au nord, le pays de l'Inde au levant, & la mer au midi. Il répond à la Gédroſie des anciens, & eſt toute environnée de deſerts & de terres ſablonneuſes. Nous n'en connoiſſons que la côte, & encore ſi peu, que c'eſt comme ſi nous n'en connoiſſions rien.

MECYBERNA, (*Géog. anc.*) lieu de Macédoine à 20 ſtades d'Olinthe, ſelon Suidas, dans le golfe qui en prenoit le nom, *Mecyberneus ſinus*, appellé préſentement le golfe d'*Aiomama*. (*D. J.*)

MÉDAILLE, ſ. f. (*Art numiſmat.*) *numiſma* dans Horace; piece de métal frappée & marquée, ſoit qu'elle ait été monnoie ou non.

Le goût pour les *médailles* antiques prit faveur en Europe à la renaiſſance des beaux-arts. Pétrarque, qu'a tant contribué à retirer les Lettres de la barbarie où elles étoient plongées, rechercha les *médailles* avec un grand empreſſement; & s'en étant procuré quelques-unes, il crut les devoir offrir à l'empereur Charles IV. comme un préſent digne d'un grand prince.

Dans le ſiecle ſuivant, Alphonſe roi de Naples & d'Arragon, plus célebre encore par ſon amour pour les Lettres que par ſes victoires, fit une ſuite de *médailles* aſſez conſidérable pour ce tems là. A l'exemple de ce monarque, Antoine, cardinal de Saint Marc, eut la curioſité de former à Rome un cabinet de *médailles* impériales.

Coſme de Médicis commençoit dans le même tems à Florence cet immenſe recueil de manuſcrits, de ſtatues, de bas-reliefs, de marbres, de pierres gravées & de *médailles* antiques, qui fut enſuite continué avec la même ardeur par Pierre de Médicis ſon fils, & par Laurent ſon petit-fils. Les encouragemens & les ſecours que les Savans reçurent de la maiſon de Médicis, contribuerent infiniment aux progrès rapides que les Lettres firent en Italie. Depuis la fin du xv. ſiecle, le goût de l'antique & l'étude des *médailles* s'y ſont perpétués, & les cabinets s'y ſont multipliés & perfectionnés.

L'Allemagne connut les *médailles* dans le xvj. ſiecle; Maximilien I. en raſſembla beaucoup, & inſpira par ſon exemple aux Allemans l'amour pour ces précieux reſtes d'antiquité. Nous trouvons les eſſais de leur goût pour ces monumens, dans le livre de Jean Xuttichius ſur la vie des empereurs & des Céſars, enrichie de leurs portraits tirés des *médailles* antiques. Ce livre fut publié en 1525, réimprimé en 1534, & augmenté trois ans après de 42 *médailles* conſulaires gravées en bois.

Budé fut le premier en France qui né pour l'étude de l'antiquité, fit une petite collection de *médailles* d'or & d'argent, avant même que d'écrire ſur les monnoies des anciens. Il fut imité par Jean Grollier, Guillaume du Choul & quelques autres. Les progrès que cette ſcience a fait enſuite dans ce royaume, ſont trop connus pour qu'il ſoit néceſſaire de nous y arrêter.

Le goût des *médailles* prit la plus grande faveur dans les Pays-Bas, lorſque Goltzius vint à s'y réfugier; & ce goût paſſa bientôt la mer, pour jetter dans la grande-Bretagne des racines auſſi vives que profondes.

A l'égard de l'Eſpagne, Antonio Auguſtini, mort archevêque de Tarragone en 1586, eſt le premier & paroît être preſque le ſeul qui ſe ſoit appliqué à connoître & à raſſembler des *médailles*. Ce ſavant homme, l'un des plus célebres antiquaires de ſon tems, eſſaya de répandre parmi les compatriotes la paſſion qu'il avoit pour les monumens antiques; mais ſes tentatives furent infructueuſes, perſonne ne marcha ſur ſes traces.

Il n'en a pas été de même dans les autres pays que j'ai nommés. Dès l'an 1555 on avoit vû paroître en Italie le diſcours d'Enée Vico, pour introduire les amateurs dans l'intime connoiſſance des *médailles*. L'auteur y traita de la plûpart des choſes qu'on peut y obſerver en général, des métaux ſur leſquels on les a frappées, des têtes des princes qu'elles repréſentent; des types gravés ſur les revers, des légendes ou inſcriptions qui ſe liſent ſur les deux côtés de la *médaille*; des médaillons & des contorniates; des *médailles* fauſſes ou falſifiées; enfin, des faits hiſtoriques dont on peut ou établir la vérité, ou fixer la date par le moyen des *médailles*; de la forme des édifices publics qu'on y remarque; des noms des perſonnages qu'on lit ſur ces monumens, & des différentes magiſtratures dont il y eſt fait mention.

En 1576 Goltzius publia dans les Pays-Bas ſes *médailles* des villes de Sicile & de la grande Grece; l'année ſuivante Urſini mit au jour les monumens numiſmatiques des familles romaines juſqu'au regne d'Auguſte; entrepriſe continuée dans le même ſiecle par Adolphe Occo, juſqu'à la chûte de l'empire.

A la foule de beaux ouvrages qui parurent dans

le ſiecle ſuivant ſur les *médailles* en général, les Antiquaires y joignirent les explications de toutes celles de leurs propres cabinets & des cabinets étrangers : alors on fut en état, par la comparaiſon de tant de monumens, ſoit entr'eux, ſoit en les confrontant avec les auteurs grecs & latins, de former des ſyſtèmes étendus ſur l'art numiſmatique.

Pluſieurs ſavans n'oublierent pas d'étaler, peut-être avec excès, les avantages que l'Hiſtoire & la Géographie peuvent tirer des *médailles* & des inſcriptions ; il eſt vrai cependant que ces monumens précieux réunis enſemble, forment preſque une hiſtoire ſuivie d'anciens peuples, de princes, & de grandes villes ; & leur autorité eſt d'autant plus reſpectable, qu'ils n'ont pu être altérés. Ce ſont des témoins contemporains des choſes qu'ils atteſtent revêtus de l'autorité publique, qui ſemblent n'avoir ſurvécu à une longue ſuite de ſiecles & aux diverſes révolutions des états, que pour tranſmettre à la poſtérité des faits plus ou moins importans, dont elle ne pourroit d'ailleurs avoir aucune connoiſſance. On n'ignore pas que M. Spanheim a réduit à des points généraux l'objet des *médailles* en particulier, pour en juſtifier l'utilité ; & M. Vaillant, rempli des mêmes vûes, a diſtribué par regnes toutes les *médailles* des villes grecques ſous l'empire Romain.

D'autres auteurs ſe tournant d'un autre côté, ont enviſagé les *médailles* comme monnoie, & en ont comparé le poids & la valeur avec celle des monnoies modernes ; l'examen de ce ſeul point a déja produit pluſieurs volumes.

Enfin les ouvrages numiſmatiques ſe ſont tellement multipliés, qu'on avoit beſoin d'une notice des ſavans qui ont écrit ſur cette matiere ; c'eſt ce qu'a exécuté complettement le P. Bauduri, dans ſa *bibliotheca nummaria*, imprimée à la tête de ſon grand ouvrage des *médailles* depuis Trajan Dece, juſqu'à Conſtantin Paléologue.

Mais ce ſiecle ayant trouvé quantité de nouvelles *médailles*, dont on a publié des catalogues exacts, c'eſt aujourd'hui qu'on eſt en état de rendre par ce moyen l'hiſtoire des peuples plus détaillée & plus intéreſſante qu'on ne pouvoit la donner dans le ſiecle précédent.

Voilà comment la ſcience des *médailles* s'étant inſenſiblement perfectionnée, eſt devenue, parmi les monumens antiques, celle qui ſe trouve la plus propre à illuſtrer ceux qui la cultivent. Il ne faut pas s'étonner du goût qu'on a pris pour elle : ſon étude brillante n'eſt point hériſſée des épines qui rendent les autres ſciences triſtes & fâcheuſes. Tout ce qui entre dans la compoſition d'une *médaille* contribue à rendre cette étude agréable : les figures amuſent les yeux ; les légendes, les inſcriptions, les ſymboles toujours variés, réveillent l'eſprit & quelquefois l'étonnent. On y peut faire tous les jours d'heureuſes découvertes : ſon étendue n'a point de bornes ; les objets de toutes les ſciences & de tous les arts ſont de ſon reſſort, ſur-tout l'Hiſtoire, la Mythologie, la Chronologie, & l'ancienne Géographie.

Je voudrois bien traiter un peu profondément cette belle ſcience dans tous les articles qui la concernent, entr'autres dans ſon article générique, & c'eſt à quoi du-moins je donnerai mes ſoins ; mais pour éviter que ma foible vûe ne m'égare dans cette entrepriſe, j'emprunterai mes lumieres des inſtructions du P. Jobert, des excellentes notes dont M. le baron de la Baſtie les a enrichies ; des mémoires de l'académie des Inſcriptions, & de tous les autres livres propres à me guider. Je tâcherai de mettre de la netteté dans les ſubdiviſions néceſſaires, & de remplir avec exactitude les articles particuliers. Le lecteur en les raſſemblant y pourra trouver les ſecours ſuffiſans pour acquérir les élémens de la ſcience numiſmatique, & peut-être pour l'engager à en faire une étude plus profonde. L'on s'étoit propoſé de faciliter cette étude par les Planches ; mais des hommes habiles nous ont repréſenté que les ſeules *médailles* très-rares alloient à pluſieurs milles.

Diviſion générale des médailles. Toutes les *médailles* ſe partagent en deux claſſes générales, en antiques & en modernes ; car c'eſt de cette premiere notion que dépend l'eſtime & le prix des *médailles*.

Les antiques ſont toutes celles qui ont été frappées juſque vers le milieu du iij. ou juſqu'au ix. ſiecle de Jeſus-Chriſt ; je ſuis obligé de m'exprimer ainſi, à cauſe du différent goût des curieux, dont les uns font finir les *médailles* antiques avec le haut empire, dès le tems de Gallien, & même quelquefois avant Gallien ; les autres ſeulement au tems de Conſtantin ; d'autres les portent juſqu'à Auguſte, dit Auguſtule ; d'autres même ne les terminent qu'avec Charlemagne, ſelon les idées différentes qu'ils ſe forment, & qui ſont purement arbitraires.

Les modernes ſont toutes celles qui ont été faites depuis 300 ans : nous en ferons un article à part.

On diſtingue dans les antiques les grecques & les romaines : les grecques ſont les premieres & les plus anciennes, puiſqu'avant la fondation de Rome les rois & les villes grecques frappoient de très-belles monnoies de tous les trois métaux, & avec tant d'art, que dans l'état le plus floriſſant de la république & de l'empire, l'on a eu bien de la peine à les égaler. On en peut juger par les médaillons grecs qui nous reſtent, car il y en a de frappés pour les rois & d'autres pour les villes de la Grece. Il faut avouer que dans ce qui concerne les figures, les *médailles* grecques, généralement parlant, ont un deſſein, une attitude, une force & une délicateſſe à exprimer juſqu'aux muſcles & aux veines, qui, ſoutenues par un très-grand relief, leur donnent une juſte préférence en beauté ſur les romaines.

Ces dernieres ſont conſulaires ou impériales. On appelle *médailles conſulaires* celles qui ont été frappées pendant que la république romaine étoit gouvernée par les conſuls ; on nomme *médailles impériales* celles qui ont été faites ſous les empereurs.

Parmi les impériales on diſtingue le haut & le bas empire ; & quoiqu'à l'égard de ce qu'on appelle *moderne* les *médailles* des empereurs juſqu'aux Paléologues paſſent pour antiques, encore qu'elles deſcendent juſqu'au xv. ſiecle, les curieux en gravure n'eſtiment que celles du haut empire, qui commence à Jules-Céſar ou à Auguſte, & finit, ſelon eux, au tems des trente tyrans. Ainſi les *médailles* du haut empire s'étendent environ depuis l'an 700 de Rome, 54 ans avant Jeſus-Chriſt, juſqu'à l'an 1010 de Rome ou environ, & de Jeſus-Chriſt environ 260.

Le bas empire comprend près de douze cens ans, ſi l'on veut aller juſqu'à la ruine de l'empire de Conſtantinople, qui arriva l'an 1453, que les Turcs s'en rendirent les maîtres ; de ſorte qu'on ne reconnut plus que l'empire d'Occident dans tout le monde chrétien. Ainſi l'on peut y trouver deux différens âges ; le premier depuis l'empire d'Aurelien ou de Claude le Gothique, juſquà Héraclius, qui eſt d'environ 350 ans ; le deuxieme depuis Héraclius juſqu'aux Paléologues, qui eſt de plus de 800 ans.

Des différens métaux qui compoſent les médailles. Le prix des *médailles* ne doit pas être conſidéré préciſément par la matiere, c'eſt un des premiers principes de la ſcience des *médailles :* ſouvent une même *médaille* frappée ſur l'or ſera commune, qui ſera très-rare en bronze ; & d'autres fort eſtimées en or, le ſeront très-peu en argent & en bronze. Par exemple, un Othon latin de grand bronze, n'auroit pas de prix : on ne connoît que des *médailles* d'Othon en moyen bronze, frappées dans l'Orient, à Antioche

& en Egypte, elles ſont même très-précieuſes ; mais un Othon d'or ne vaut que quelques piſtoles au-deſſus de ſon poids, qui eſt environ de deux gros ; & le même Othon d'argent ne vaut qu'un écu au-delà de ce qu'il peſe, excepté qu'il n'eût quelque revers extraordinaire qui en augmentât le prix. Si même l'on pouvoit recouvrer quelques-unes des monnoies de cuir qui étoient en uſage à Rome avant le regne de Numa, & que l'hiſtoire nomme *aſſes ſcortei*, on n'épargneroit rien pour les mettre à la tête d'un cabinet.

Il eſt utile de connoître les métaux antiques, afin de n'y être pas trompé, & de ſavoir ce qui forme les différentes ſuites où les métaux ne doivent jamais être mêlés, ſi ce n'eſt lorſque pour rendre la ſuite d'argent plus ample & plus complette, on y place certaines têtes d'or qui ne ſe trouvent plus en argent ; car cela s'appelle *enrichir une ſuite*. Ajoutons cependant que dans la ſuite des rois & des villes, il eſt aſſez d'uſage de mêler enſemble les trois métaux, & même les différentes grandeurs : c'eſt auſſi ce qui ſe pratique ordinairement dans la ſuite des *médailles conſulaires ;* mais cela vient de ce qu'il y a des têtes de rois & des familles romaines qui ne ſe trouvent que dans l'un des trois métaux & ſur ces pieces de différent volume, outre l'extrême difficulté qu'il y auroit de raſſembler un aſſez grand nombre de ces têtes de même métal & de même volume, pour en compoſer une ſuite.

On voit déja par ce détail que la matiere des *médailles* antiques ſe réduit à trois principaux métaux, l'or, l'argent & le cuivre, qu'on nomme *bronze* par honneur. Les *médailles* d'or, à ne parler que des ſeules impériales, peuvent être d'environ trois mille : les *médailles* d'argent vont bien à ſix mille ; mais les *médailles* de bronze, en y comprenant les trois différentes grandeurs, pourroient aller à plus de trente mille, puiſque le petit bronze ſeul s'étend peut-être juſqu'à vingt mille. Le célebre Morel, que la mort ſurprit lorſqu'il travailloit à exécuter le grand & utile deſſein de graver toutes les *médailles* connues, ſe propoſoit d'en repréſenter vingt cinq mille, quoiqu'il terminât la ſuite des impériales à l'empereur Héraclius. Si donc au nombre des *médailles* impériales en or, en argent, & dans les trois grandeurs de bronze, on y ajoutoit les médaillons en tous métaux, les quinaires, les potins, les plombs antiques, les conſulaires, les *médailles* des rois & des villes grecques, il eſt vraiſſemblable que le nombre des *médailles* antiques connues paſſeroit cinquante mille.

On ne peut guère réfléchir ſur la découverte de tant de *médailles*, ſans venir à ſe perſuader qu'elles étoient originairement des monnoies répandues dans le commerce, c'eſt-à-dire des eſpeces courantes ou dans tout l'empire, ou du-moins dans les pays où elles ont été battues.

1°. L'uſage des métaux monnoyés a de tous tems été dans l'Empire, comme il eſt encore aujourd'hui parmi nous : cet uſage eſt abſolument néceſſaire dans le commerce, depuis qu'on ne trafique plus par le ſeul échange des marchandiſes ; il faut donc croire qu'il n'a point été interrompu dans le ſiecle de Conſtantin, non plus que dans les précédens. On ne peut douter que durant tant de ſiecles on n'ait frappé une bien plus grande quantité de pieces de monnoies que de jettons, qui n'avoient aucun cours dans le commerce. Par quel miracle ſeroit-il arrivé que ces jettons ſeuls ſe fuſſent conſervés, qu'on en trouvât une infinité par-tout, & qu'au contraire il ne nous fût reſté aucune monnoie ? Quand on me dit qu'il nous eſt reſté beaucoup moins de médaillons que de *médailles*, je répons auſſi-tôt que les médaillons n'étoient d'aucun uſage dans le commerce, & qu'il s'en frappoit beaucoup moins que de monnoies ; mais quand on me demande pourquoi on trouve une infinité de *médailles*, & qu'il ne nous reſte plus aucune monnoie antique, je ſerois forcé, ſi je convenois du fait, d'avouer que c'eſt un prodige.

2°. Il eſt conſtant que la plûpart des *médailles*, ſoit d'argent, ſoit de bronze, que nous avons du tems de la république (car pour parler *médaille*, tout le monde ſait qu'on donne le nom de *bronze* au cuivre), il eſt conſtant, dis-je, que c'étoient les monnoies courantes. La plûpart en portent la marque indubitable, qui eſt la valeur de chacune ; ſur celles d'argent le X^a. le Q. le II-S, font voir qu'elles valoient tant d'as ; & ſur celles de bronze, le nombre de o. oo. ooo. oooo. dit qu'elles valoient une once, deux onces, trois onces, quatre onces, *&c.* Pourquoi donc du tems des empereurs n'auroit-on pas continué la même choſe, quoique ces marques ne s'y trouvent-elles pas ? c'eſt que l'uſage commun faiſoit aſſez ſavoir, comme à-préſent, la valeur de chaque piece.

Ainſi nous ne nous étendrons point à répéter les preuves que Patin a données après Savot & les autres antiquaires, que toutes les *médailles* que nous avons ſont les vraies monnoies dont on ſe ſervoit dans ces tems-là : il ſuffit de rappeller ceux qui ſeroient d'un ſentiment contraire à ce miracle, qui ſera toujours inconcevable, puiſqu'il n'y auroit que les *médailles* qui auroient eu le bonheur de ſe conſerver juſqu'à nos tems, pendant que toutes les monnoies abſolument ſe ſeroient perdues, ſans que dans ces tréſors qu'on tire encore tous les jours des entrailles de la terre, on en pût rencontrer une ſeule.

3°. Quand les *médailles* déclarent elles-mêmes qu'elles ſont des monnoies, il me ſemble qu'on doit les en croire ſur leur propre témoignage. Or nous avons dans le ſiecle de Conſtantin pluſieurs *médailles* qui portent pour légende, *Sacra Moneta Augg. & Cæſſ. NN.* Pourquoi ne vouloir pas lire dans les lettres initiales de l'exergue, ce qui ſe lit dans la légende tout au long, en expliquant S. M. par *Sacra Moneta*, plûtôt que par *Societas Mercatorum ?*

Nous avons auſſi des *médailles* qui portent *Moneta Urbis*. Cela veut-il dire des *jettons ?* Ce qui s'appelle *monnoie du prince* ou *monnoie de la ville*, n'eſt point ſans doute un préſent fait par des marchands gaulois. Nous avons enfin *Moneta Auguſti*, & *Moneta Augg.* Dans Hadrien, dans Antonin, dans Septime Severe & ſous preſque tous ſes ſucceſſeurs ; dans Trajan Dèce, Trébonien, Galle, Voluſien, Valérien, Gallien, Salonien, Poſthume, Tétricus, Claude le gothique, Tacite, Florien, Carus, Carin, Numérien, *&c.* nous avons *Moneta Auguſti* ſur les *médailles* de quelques princeſſes, comme de *Julia Pia*, &c. Sous d'autres empereurs où on ne trouve pas *Moneta*, on trouve *Æquitas Aug.* avec le même type d'une femme aſſiſe ou debout qui tient une balance.

Cependant je ne voudrois pas décider que toutes les *médailles* abſolument ſans exception, fuſſent originairement des monnoies ; je crois cela preſque toujours vrai, mais il peut ſe faire qu'en certaines occaſions on ait frappé des *médailles* au poids & au titre de la monnoie courante, ſans avoir deſſein de les faire paſſer dans le commerce, & uniquement dans la vûe de conſerver la mémoire de quelque évenement remarquable, ou par d'autres raiſons particulieres ; mais s'il ſe trouve de ces *médailles*, elles ſont en ſi petit nombre, que l'opinion d'Erizzo & du P. Hardouin n'en eſt pas moins inſoutenable.

Des différentes grandeurs qui forment les ſuites en bronze. La grandeur de toutes les *médailles* antiques n'eſt ordinairement que depuis trois pouces de diametre juſqu'à un quart de pouce, ſoit en or, ſoit en argent, ſoit en cuivre, qui ſont les principaux métaux ſur leſquels travailloient les monétaires.

On appelle *médaillons* les *médailles* qui ſont d'une

grandeur extraordinaire. *Voyez* MÉDAILLON.

Il y a une ſi grande quantité de *médailles* de bronze, qu'on les ſépare en trois grandeurs, qui forment ces trois différentes ſuites dont les cabinets ſont remplis, le grand bronze, le moyen bronze & le petit bronze : on juge du rang de chacun par ſon volume, qui comprend en même tems l'épaiſſeur & l'étendue de la *médaille*, la groſſeur & le relief de la tête ; de ſorte que telle *médaille* qui aura l'épaiſſeur du grand bronze, pour n'avoir que la tête du moyen, ne ſera que de la ſeconde grandeur. Telle autre qui n'aura preſque point d'épaiſſeur, pour avoir la tête aſſez groſſe, ſera rangée parmi celles de la premiere grandeur. L'inclination du curieux y fait beaucoup ; car ceux qui préferent le grand bronze y font entrer beaucoup de *médailles* qui dans le vrai ne ſont que de moyen bronze, y placent des *médailles* qui devroient être miſes dans le grand, particulierement pour avoir des têtes rares, qu'on a peine à trouver dans toute ſorte de grandeur. Ainſi l'Othon de moyen bronze, l'Antonia, le Druſus, le Germanicus, ſe mettent dans le grand bronze ; & d'autres têtes du petit bronze ſe placent dans le moyen, ſans que perſonne ſe ſoit opiniâtré à faire un procès ſur cela aux curieux, pour les contraindre à déranger leurs cabinets.

Chacune de ces grandeurs a ſon mérite : la premiere, qui fait le grand bronze, excelle par la délicateſſe & la force du relief, & par les monumens hiſtoriques dont les revers ſont chargés, & qui y paroiſſent dans toute leur beauté : la ſeconde, qui eſt le moyen bronze, ſe fait conſidérer par la multitude & par la rareté des revers, ſur-tout à cauſe d'une infinité de villes grecques & latines, qu'on ne trouve preſque point en grand bronze : la troiſieme, qui fait le petit bronze, eſt eſtimable par la néceſſité dont elle eſt dans le bas empire, où le grand & le moyen bronze abandonnent les curieux, & où l'un & l'autre, quand ils ſe rencontrent, paſſent pour médaillon.

Il faut ſavoir, pour ne pas ſe donner une peine inutile, que la ſuite complette du grand bronze ne s'étend point au-delà des Poſthumes, parce qu'il eſt infiniment rare de trouver dans le bas empire des *médailles* de ce volume : celles qui ſe rencontrent depuis Anaſtaſe n'ont communément ni l'épaiſſeur, ni le relief, ni la groſſeur de tête ſuffiſante ; cependant ſans paſſer les Poſthumes, on peut, comme nous l'avons dit, pouſſer la ſuite au-delà de trois mille.

La ſuite de moyen bronze eſt la plus facile à former & la plus complette, parce que non-ſeulement elle va juſqu'aux Poſthumes, mais juſqu'à la décadence de l'Empire romain en Occident & même en Orient juſqu'aux Paléologues. A la vérité, depuis Héraclius, il eſt difficile de les trouver toutes : on eſt forcé d'interrompre la ſuite ; mais cela peut venir du peu de ſoin qu'on a eu de les conſerver, à cauſe qu'elles ſont ſi groſſieres & ſi informes, qu'il ſemble que la gravure ne fait plus alors que gratter miſérablement le métal ; & rien ne prouve mieux la déſolation de l'Empire que la perte univerſelle de tous les beaux-arts, qui paroît ſi ſenſiblement dans celui de la Gravure.

La ſuite de petit bronze eſt aſſez aiſée à former dans le bas empire, puiſqu'on a de ces ſortes de *médailles* depuis les Poſthumes juſqu'à Théodoſe ; mais depuis Jules juſqu'aux Poſthumes, il eſt très-difficile de la remplir ; & depuis Théodoſe juſqu'aux Palélogues, avec qui l'empire des Grecs a fini, il eſt abſolument impoſſible d'y parvenir ſans le ſecours de l'or & de l'argent, & même de quelques moyens bronzes : car ce n'eſt que de cette maniere que M. du Cange, un des ſavans hommes du dernier ſiecle dans l'Hiſtoire, nous a donné cette ſuite dans ſon livre des familles, qu'il nomme *byzantines*, parce qu'elles ne ſont venues à l'empire qu'après la fondation de Conſtantinople, dite auparavant *Byzance*, dont Conſtantin fit une nouvelle Rome. Auſſi a-t-elle fait gloire d'oublier ſon ancien nom pour prendre celui de ſon reſtaurateur.

Il ne faut donc point eſpérer d'avoir aucune ſuite complette de chaque métal en particulier, ni de chaque grandeur différente, mais on ne doit pas pour cela les gâter par le mélange des différens métaux ; cependant on permet, pour la ſatisfaction de ceux qui veulent avoir une ſuite des plus complettes, de mêler le petit bronze avec le moyen, afin de ſe voir ſans interruption notable conduits, depuis la république romaine, qui perdit ſa liberté ſous Jules-Céſar, juſqu'aux derniers empereurs grecs, qui furent détrônés par les Turcs l'an 1453. Ainſi la ſuite des *médailles* nous trace pour ainſi dire l'hiſtoire de plus de quinze ſiecles.

Des ſuites de médailles *par les têtes & par les revers.* On peut encore compoſer des ſuites fort curieuſes par les têtes des *médailles*, en rangeant par ordre les *médailles* des rois, des villes, des familles romaines, des empereurs & des déités : ce ſont autant de claſſes ſous leſquelles on diſtribue toutes les différentes ſuites de *médailles*, comme nous l'expliquerons fort au long au *mot* SUITE, *Art numiſmatique.*

Quant aux revers qui rendent les *médailles* plus ou moins curieuſes, nous en détaillerons le mérite au *mot* REVERS ; mais dès qu'on eſt parvenu à former les ſuites de *médailles* d'un cabinet, il s'agit de connoître l'état de chaque *médaille*, parce que c'eſt de-là que dépend particulierement leur prix & leur beauté.

De l'état & de la beauté des médailles. Les antiques *médailles* ne ſont les plus belles & les plus précieuſes que lorſqu'elles ſont parfaitement conſervées ; je veux dire lorſque le tour de la *médaille* & le grenetis en ſont entiers, que les figures imprimées ſur les deux côtés en ſont connoiſſables, & que la légende en eſt liſible.

Il eſt vrai que cette parfaite conſervation eſt quelquefois un juſte ſujet d'avoir la *médaille* pour ſuſpecte, & que c'eſt par-là que le Padouan & le Parméſan ont perdu leur crédit. Cependant ce n'eſt point une preuve infaillible qu'elle ſoit moderne, puiſque nous en avons quantité d'indubitables, de tous métaux, & de toutes grandeurs, que l'on appelle *fleur de coin*, parce qu'elles ſont auſſi belles, auſſi nettes, & auſſi entieres que ſi elles ne faiſoient que de ſortir de la main de l'ouvrier.

Le prix de la *médaille* antique augmente encore par une autre beauté que donne la ſeule nature, & que l'art juſqu'à préſent n'a pu contrefaire, c'eſt le vernis que certaine terre fait prendre aux *médailles* de bronze, & qui couvre les unes d'un bleu turquin, preſque auſſi foncé que celui de la turquoiſe ; les autres d'un certain vermillon encore inimitable ; d'autres d'un certain brun éclatant & poli, plus beau ſans comparaiſon que celui de nos figures bronzées, & dont l'œil ne trompe jamais, ceux même qui ne ſont que médiocres connoiſſeurs, parce que ſon éclat paſſe de beaucoup le brillant que peut donner au métal le ſel armoniac mêlé avec le vinaigre. Le vernis ordinaire eſt d'un vert très-fin, qui ſans effacer aucun des traits les plus délicats de la gravure, s'y attache plus proprement que le plus bel émail ne fait aux métaux où on l'applique. Le bronze ſeul en eſt ſuſceptible ; car pour l'argent, la rouille verte qui s'y attache ne ſert qu'à le gâter, & il faut l'ôter ſoigneuſement avec le vinaigre ou le jus de citron, lorſqu'on veut que la *médaille* ſoit eſtimée.

Quand donc vous trouverez une médaille fruſte ordinaire, c'eſt-à-dire à laquelle il manque quelques-unes des choſes néceſſaires, ſoit que le métal ſoit

écorné

écorné ou rogné, le grenetis effleuré, les figures biffées, la légende effacée, la tête méconnoiſſable; ne lui donnez point de place dans votre cabinet: mais plaignant le ſort malheureux des grandeurs humaines, laiſſez aller ces princes qui ont autrefois fait trembler la terre, moilir ſur l'enclume de l'orfévre, ou ſous le marteau du chaudronnier.

Si néanmoins c'étoient de certaines *médailles* ſi rares, qu'elles puſſent paſſer pour uniques, ou que l'un des deux côtés fût encore entier, ou que la légende fût ſinguliere ou liſible, elles mériteroient fort d'être gardées, & ne laiſſeroient pas d'avoir leur prix.

En effet, on voit peu de cabinets où il n'y en ait quelqu'une de mal conſervée, & l'on eſt trop heureux quand on peut avoir, même avec imperfection, certaines têtes rares, pourvû qu'elles ſoient tant-ſoit-peu connoiſſables; il ne faut pas ſur-tout ſe rebuter pour une légende effacée, quand le type eſt bien conſervé, puiſqu'il y a des ſavans qui les déchiffrent à merveille, témoins M. Vaillant & M. Morel, qui par un peu d'application, rappelloient les mots les plus inviſibles, & réſuſcitoient les caracteres les plus amortis.

Il eſt bon de ſavoir que les bords des *médailles*, éclatées par la force du coin, ne paſſent pas pour un défaut qui diminue le prix de la *médaille*, quand les figures n'en ſont point endommagées; au contraire, c'eſt un ſigne que la *médaille* n'eſt point moulée; ce ſigne néanmoins ne laiſſe pas d'être équivoque, à l'égard de ceux qui auroient battu ſur l'antique, car cela ne prouveroit pas que la tête ou le revers ne fût d'un coin moderne, & peut-être tous les deux.

Prenez garde auſſi à ne pas rebuter les *médailles* d'argent dont les bords ſont dentelés, & qu'on nomme *numiſmata ſerrata*, parce que c'eſt encore une preuve de la bonté & de l'antiquité de la *médaille*.

Mais il ſe trouve certains défauts qui nuiſent à la beauté des *médailles*, & qu'on ne peut attribuer qu'à la négligence des monnoyeurs; par exemple, lorſque le coin ayant coulé forme deux têtes pour une, deux grenetis ou deux légendes; lorſque les lettres de la légende ſont ou confondues ou ſupprimées, ou déplacées, comme on en voit communément ſur les *médailles* de Claude-le-Gothique, & des trente tyrans, ce ſont des monſtres dont il ne faut point faire des miracles; car quoique cela n'empêche pas que la *médaille* ne ſoit antique, cependant le prix au-lieu d'en augmenter en diminue notablement. Quant à certaines *médailles* qui ont une tête d'empereur avec quelques revers biſarres, ou avec des revers qui appartiennent à un autre empereur que celui dont elles portent la tête, il n'en faut faire aucune eſtime, puiſque ce n'eſt qu'un effet de l'ignorance ou de la précipitation du faux monnoyeur.

Enfin il arrive quelquefois que ce monnoyeur oublie de mettre les deux quarrés, & laiſſe ainſi la *médaille* ſans revers: on nomme *incuſes* ces ſortes de *médailles*. *Voyez* MÉDAILLE INCUSE.

C'eſt ici le lieu de parler des contre-marques, que les jeunes curieux pourroient prendre pour des diſgraces arrivées aux *médailles*, dont elles entament le champ, quelquefois du côté de la tête, d'autres fois du côté du revers, particulierement dans le grand & moyen bronze, aſſez ſemblables à ces marques qui ſe voyent ſur nos ſous, que le peuple nomme *tappés*, à cauſe que l'impreſſion du coup qu'ils ont reçu, quand on leur a fait cette marque, y eſt demeurée: cependant ce ſont des beautés pour les ſavans, qui recherchent les *médailles* où ſont des contre-marques.

On en trouve ſur les *médailles* des rois & des villes greques, ſur celles des colonies, & ſur les impériales. Il y a quelquefois plus d'une contre-marque ſur la même *médaille*, mais les Antiquaires n'en ont jamais vû au-delà de trois. Rien n'eſt moins informe que ces contre marques, même ſur les *médailles* latines: le plus ſouvent ce ſont des lettres liées enſemble, qui expriment ſimplement le nom de l'empereur; quelquefois ce ſont les lettres S. C. *Senatus Conſulto*, ſur les *médailles* frappées dans les monnoies de Rome, D. D. *Decreto Decurionum*; ſur les médailles des colonies, comme ſur une de Sagunte, & ſur une autre de Niſmes, ou enfin N. C. A. P. R. que Golthius expliquoit avec Angeloni, Vicus & Manuce, par *Nobis Conceſſum A Populo Romano*, formule qu'on peut peut-être mieux interpreter par *Nummus Cuſus*, *Auctoritate Populi Romani*; d'autres fois ces contre-marques ſont des types, tantôt accompagnés de lettres, comme ſur une *médaille* de Jules-Céſar, frappée à Bérite, où l'on voit au contre-marque une corne d'abondance au milieu de deux C; & tantôt ſans lettres, comme une petite roue, qui porte ſur les têtes d'Auguſte & d'Agrippa, dans une *médaille* de la colonie de Niſmes; & une tête de taureau gravée ſur le cou de Domitien, dans une *médaille* de ce prince. Le malheur eſt que d'un côté les Antiquaires ne conviennent pas de la ſignification de pluſieurs contre-marques, & que de l'autre ils ſavent encore moins les raiſons qui les ont fait naître, comme nous le dirons au *mot* MÉDAILLES CONTRE-MARQUÉES.

Quant au relief des *médailles*, *voyez* RELIEF, il ſuffit d'obſerver ici que c'eſt une beauté, mais qui n'eſt pas une marque indubitable de l'antique.

Des fourberies en médailles. Non-ſeulement il eſt facile d'attraper les nouveaux curieux, par de fauſſes *médailles*, auxquelles on donne du relief, mais il eſt encore aiſé de les ſurprendre à pluſieurs autres égards, principalement lorſqu'ils ſont dans la premiere ardeur de leur paſſion pour les *médailles*, & qu'ils ſe trouvent aſſez opulens pour ne pas appréhender la dépenſe. On les voit tous les jours ſe livrer à la mauvaiſe foi & à l'avarice des trafiquans, qu'on nomme par mépris *brocanteurs*, faute d'en ſoupçonner les artifices. Ils ſont trompés d'autant plus aiſément, que les meilleurs connoiſſeurs ſe trouvent partagés ſur de certaines *médailles*, que les uns croyent antiques & les autres modernes; les uns moulées, les autres frappées, à peu près comme il arrive par rapport aux tableaux, où les yeux les plus ſavans ne laiſſent pas de prendre quelquefois un original pour une copie, & une copie pour l'original. Le danger eſt encore devenu plus grand pour les amateurs des *médailles*, depuis que parmi les Médailliſtes il s'eſt trouvé un Padouan & un Parméſan en Italie, qui ont ſu imiter parfaitement l'antique.

Pour dévoiler tout ce myſtere, il faut commencer par indiquer les manieres différentes de falſifier les *médailles*, & le moyen de reconnoître la falſification, afin que le mal ne demeure pas ſans remede.

La premiere & la plus groſſiere, eſt de fabriquer des *médailles* qui jamais n'ont exiſté, comme celle de Priam, d'Enée, de Cicéron, de Virgile, & ſemblables perſonnages illuſtres, pour qui le Parméſan, & quelques autres ouvriers modernes, ont fait des coins tout exprès, afin de ſurprendre les curieux, animés du deſir d'avoir des *médailles* ſingulieres.

C'eſt avec la même mauvaiſe foi, & par le même motif d'intérêt, que l'on a fabriqué des revers extraordinaires, & capables de piquer la curioſité; par exemple, un Jules-Céſar, avec ces mots, *Veni, vidi, vici*; un Auguſte avec ces deux-ci, *Feſtina lente*; car quoique ce bon mot ſoit effectivement d'Auguſte, cependant on ne s'étoit pas aviſé d'en conſerver la mémoire ſur le métal.

Il eſt aiſé à ceux qui ne ſont pas novices dans l'inſpection des *médailles*, de reconnoître l'impoſ-

ture : car toutes ces médailles ſont moulées, ou frappées d'un coin & d'un métal qui paroît d'abord ce qu'il eſt, c'eſt-à-dire moderne, & qui n'a ni la fierté ni la tendreſſe de l'antique.

La ſeconde fourbe eſt de mouler les *médailles* antiques, de les jetter en ſable, & puis de les réparer ſi adroitement, qu'elles paroiſſent frappées. On s'en apperçoit par les grains de ſable, qui s'impriment toujours d'une certaine maniere viſible ſur le champ de la *médaille*, ou par certaines petites enfonçures, ou par les bords qui ne ſont pas aſſez polis ni arrondis, ni ſi licés que ceux des *médailles* frappées, ou par les caracteres qui ne ſont point francs, mais pochés & épatés, ou enfin par les traits qui ne ſont ni ſi vifs ni ſi tranchans. On les reconnoît auſſi par le poids qui eſt toujours moindre; car le métal fondu par le feu ſe raréfie, au-lieu que lorſqu'il eſt battu il ſe condenſe, & devient par conſéquent plus peſant; enfin quand la *médaille* eſt jettée en moule, il reſte ordinairement la marque du jet, qui ne peut être bien effacée par la lime; & les bords qui ont beſoin d'être arrondis, laiſſent auſſi voir les coups de lime, qui ſont une marque eſſentielle de fauſſeté.

Comme les hommes deviennent de jour en jour plus rafinés, les uns à tromper, les autres à ſe défendre de la tromperie, on a trouvé le moyen d'empêcher que l'on n'apperçût, dans le champ de la *médaille*, les enfonçures que les grains de ſable y laiſſent par leur inégalité qui eſt inévitable. On les couvre d'un certain vernis obſcur qui remplit ces petits creux, & l'on pique les bords pour les rendre raboteux. Si l'on parvient, ſans le ſecours du vernis, à polir le champ avec le burin, la fourberie n'en eſt que plus ſavante. Il faut donc, pour s'en défendre, piquer le vernis, s'il y en a, & on le trouvera beaucoup plus tendre que le vernis antique; & s'il n'y en a point, il faut étudier avec attention la *médaille*, dont le champ paroîtra infailliblement plus enfoncé; enfin ſi on a le toucher un peu délicat, on trouvera le métal trop poli, au-lieu que l'antique a quelque choſe de plus fort & de plus rude. Ceux qui ne ſavent point cette fineſſe, & la différence du poids dont nous avons parlé, admirent que l'on connoiſſe quelquefois les *médailles* fauſſes ſeulement à les manier.

Il ne faut pas néanmoins rejetter certaines *médailles*, qui ayant éte enchâſſées dans de petites bordures ou de métal, ou de corne, ou de bois, ont les bords limés, parce qu'il a fallu les arrondir, car cela n'empêche pas qu'elles ne ſoient bonnes & antiques: c'eſt pour cela que les connoiſſeurs diſent communément que quelquefois les bords juſtifient le champ de la *médaille*, & que quelquefois auſſi le champ rend témoignage aux bords, qui par accident ont reçu quelque diſgrace.

La troiſieme ruſe, eſt de réparer finement les *médailles* antiques, enſorte que de fruſtes & d'effacées qu'elles étoient, elles paroiſſent nettes & liſibles. On connoit des gens qui y réuſſiſſent parfaitement, & qui ſavent avec le burin enlever la rouille, rétablir les lettres, polir le champ, & reſſuſciter des figures qui ne paroiſſent preſque plus.

Quand les figures ſont en partie mangées, il y a une ſorte de maſtic que l'on applique ſur le métal, & qu'on retaille fort proprement enſuite: le tout étant couvert de vernis, fait paroître les figures entieres & bien conſervées. On découvre ce déguiſement avec le burin dont on ſe ſert pour égratigner quelque petit endroit de la *médaille*; ſi l'on s'apperçoit qu'il morde plus aiſément ſur une partie que ſur l'autre, c'eſt la preuve que le morceau eſt ajouté.

Cependant, quand l'œil eſt accoutumé aux *médailles*, on trouve ſur celles-ci de certains coups de burin trop enfoncés, des bords trop élevés, des traits raboteux & mal polis, par leſquels on devine qu'elles ont été retouchées: cela ne dégrade pas abſolument une *médaille* antique, mais le prix en diminue du tout au tout.

Le quatrieme artifice, c'eſt de frapper des coins exprès ſur certaines *médailles* antiques les plus rares, que l'on reſtitue de nouveau, & que l'on fait paſſer pour véritables, avec d'autant plus d'apparence, qu'il eſt viſible qu'elles ne ſont ni moulées ni retouchées.

C'eſt en quoi le Padouan & le Parméſan ont ſi bien réuſſi, que leurs fauſſes *médailles* ſont devenues une partie de la curioſité. Le Padouan a plus de force, le Parméſan plus de douceur: en général on ne peut pas approcher de plus près l'antique que ces deux ouvriers l'ont fait. Cependant leur maniere finie & délicate ne vaut point cet air fier de l'antique, qui tient beaucoup plus du grand. On les reconnoit encore par le trop de conſervation, qui les rend ſuſpects; par l'œil du métal, & principalement par le poids qui eſt moindre que celui du métal antique. Peut-être encore que ſi l'on examinoit avec attention les coins du Padouan, on pourroit les diſtinguer infailliblement des coins antiques. On ſait, par exemple, que ſur le revers de Tibere gravé par le Padouan, ces mots placés dans l'exergue, *Rom.* ET *Aug.* ſont ponctués de façon que le T ſe trouve entre deux points, *Rome* T. *Aug.* auſſi n'eſt-il pas poſſible de s'y méprendre, quand la *médaille* eſt bien conſervée: l'embarras n'a lieu que lorſque la ponctuation ne ſe voit pas.

La cinquieme fraude, eſt de battre ſur l'antique même, c'eſt-à-dire de ſe ſervir de coins modernes, pour reformer de vieilles *médailles* avec le marteau, afin de leur donner enſuite une nouvelle empreinte.

Quoique cette tromperie ſoit difficile à découvrir, ſur-tout par un curieux qui commence, parce qu'il n'a aucune des indications communes; cependant s'il veut bien prendre garde au relief, il le trouvera pour l'ordinaire ou trop fort, ou trop foible, la coupure trop nette & trop neuve, & les bords trop peu conſervés, à proportion du champ & des figures.

Le ſixieme ſtratagème conſiſte à effacer un revers commun pour y en mettre un plus rare, ce qui augmente conſidérablement le prix de la *médaille*. Par exemple, on met une Otacille au revers de Philippe; un Tite au revers de Veſpaſien; c'eſt ainſi que l'on a gâté un Helvius-Pertinax de grand bronze, en lui mettant au revers un Milon crotoniate chargé de ſon bœuf; un Domitien, en y mettant une allocution de huit ſoldats; & un médaillon de Dece, en lui gravant une inſcription, *Deciana Cæſarum, Decennalia feliciter.*

On fait plus; car afin que rien ne paroiſſe réparé, on coupe deux *médailles*, & puis avec un certain maſtic on colle à la tête de l'une le revers de l'autre, pour faire des *médailles* uniques & qui n'ayent jamais été vûes; on a même l'adreſſe de réparer ſi bien les bords, que les moins fins y ſont ordinairement trompés. Le P. Jobert dit avoir vû un Domitien de grand bronze d'une conſervation merveilleuſe, dont on avoit enlevé le revers pour inſérer à la place le bel amphithéâtre qu'on avoit auſſi enlevé par deſſous le grenetis à une *médaille* de Titus. Morel, dans ſon *Specimen R. Nummar. tom..... p. 77*, rapporte un exemple d'une falſification à-peu-près pareille.

On connoît ces faux revers ou par la différence qui ſe trouve immanquablement dans les traits d'une tête antique, & d'un revers moderne quelque bien travaillé qu'il puiſſe être; ou lorſque le revers eſt

antique & ſimplement appliqué, on le découvre en fondant les bords de la *médaille*, qui ne ſont jamais ſi parfaitement unis que l'on ne s'apperçoive de quelque choſe, & que les deux marques ne découvrent la jointure ou la différence du métal. Tel étoit un Vérus, à qui l'on avoit attaché une Lucille, pour en faire une *médaille* rare, ſans avoir conſidéré que le Vérus étoit de cuivre rouge, & Lucille de cuivre jaune.

La ſeptieme impoſture ſe fait dans les légendes, ſoit du côté de la tête, ſoit du côté du revers. Il eſt plus ordinaire de le tenter du côté de la tête par l'intérêt qu'on a de trouver des têtes rares, ce qui manque communément dans les ſuites. Or, cela s'exécute en ſubſtituant avec adreſſe un nom à l'autre, ſur-tout quand il y a peu de lettres à changer ou à ajouter. C'eſt ainſi que, dans le cabinet du P. Jobert, il y avoit une Lucille changée en Domitia de grand bronze, & un jeune Gordien d'Afrique, moyennant l'addition d'un peu de barbe, & le changement des lettres P. F. en A F R. C'eſt encore ainſi que dans le cabinet de M. l'abbé de Rothelin, il y avoit une Cœlonia d'or, qui n'étoit autre choſe qu'une Agrippine, mere de Caligula.

La huitieme fineſſe trompeuſe eſt de contrefaire le vernis antique, ce qui ſert à empêcher qu'on ne reconnoiſſe les *médailles* moulées, & à cacher les défauts des bords & des caracteres, comme nous l'avons déja dit. Il y en a même qui mettent les *médailles* en terre, afin de leur faire contracter, ſi ce n'eſt le vernis, du-moins une certaine rouille qui impoſe aux connoiſſeurs moins habiles : d'autres emploient le ſel armoniac mêlé avec le vinaigre ; d'autres le ſimple papier brûlé, qui eſt la maniere la plus facile.

On ſe défend aiſément de cette tromperie, parce qu'on ne peut donner au vernis moderne ni la couleur, ni l'éclat, ni le poli du vernis antique qui dépend de la terre. D'ailleurs on n'a pas la patience de laiſſer une *médaille* en terre aſſez long-tems pour qu'elle puiſſe y prendre cette belle rouille qu'on eſtime plus que le plus riche métal. Il faudroit être aſſûré d'une longue vie, & pouvoir compter ſur un prince auſſi dupe que l'étoit le pape Paul III. pour tenter ce qui réuſſit à un fourbe italien. Il fit frapper ſur le plomb un buſte de S. Pierre, avec ces mots, *Petrus Apoſtolus Jeſu Chriſti :* au revers deux clés en pal, *Tibi dabo claves regni cœlorum.* Il enfouit cette piece fort avant en terre, & l'y laiſſa quelques années : enſuite faiſant creuſer dans cet endroit comme par hazard, on y trouva cette *médaille* qu'il décraſſa ſoigneuſement, & qu'il montroit à tout le monde comme un monument de la piété des premiers chrétiens. Le bruit s'en répandit bientôt à Rome : le pape voulut avoir cette *médaille*, il la demanda au poſſeſſeur, & la lui paya mille écus. Enfin le vernis moderne eſt tendre, & ſe pique aiſément, au lieu que l'antique eſt dur comme le métal même.

La neuvieme ſupercherie a pour fondement un accident qui arrive quelquefois aux *médailles* qu'on frappe, ce qui a fait dire aux Antiquaires que toute *médaille*, dont les bords ont éclaté, eſt infailliblement frappée. Pour profiter de cette préoccupation, ceux qui font de fauſſes *médailles*, tâchent de les faire éclater lorſqu'ils les frappent effectivement, ou même de les fendre tout exprès quand elles ſont aſſez bien moulées.

On n'en ſera pas la dupe ſi l'on examine ces fentes avec un peu de ſoin ; car quand elles ne ſont point aſſez profondes, ou que la coupure n'en eſt pas franche, ou qu'elles ne finiſſent pas par certains filamens preſque imperceptibles ; c'eſt une preuve que cela n'eſt point arrivé par l'effort du coin, mais par artifice.

Enfin le moyen général de ſe précautionner contre toutes les fourberies des brocanteurs, c'eſt de s'appliquer à la connoiſſance de l'antique qui comprend le métal, la gravure des coins & le poinçonnement des caracteres ; c'eſt ainſi qu'on acquiert ces yeux, que Cicéron appelle *oculos eruditos.* Mais exiger d'un homme de lettres qu'il s'attache à démêler la différence de l'antique & du moderne, qu'il deſcende juſqu'au détail de la gravure & de la fabrique des *médailles*, n'eſt-ce point le réduire à la condition d'un ſimple artiſte ? n'eſt-ce point même lui impoſer une obligation qu'il ſera hors d'état de remplir, puiſque le goût qu'il doit avoir pour la lecture, ne peut s'accorder avec la diſſipation inſéparable de la vie d'un homme qui s'occuperoit à viſiter les cabinets.

Nous conviendrions de la force de cette objection, ſi la connoiſſance du matériel de la *médaille* demandoit une occupation longue & ſérieuſe, ou, ſi l'on ne ſuppoſoit pas un goût né pour les *médailles*, dans celui qui veut acquérir cette connoiſſance. En effet, ſans ce goût, ce ſeroit faire trop peu de cas de ſon tems que de le conſacrer à de tels ſoins. Mais il s'agit ici d'un curieux, en qui l'amour des lettres augmente le penchant naturel qu'il ſe ſent pour déchiffrer ces précieux reſtes de l'antiquité. Il s'agit d'un curieux qui ſe propoſe ſans ceſſe d'étudier le ſens, l'eſprit des *médailles*, & pour y parvenir de conſacrer ſes veilles à la lecture des ouvrages, dans leſquels il peut puiſer des lumieres. Nous allons donc lui en indiquer les principaux.

Livres ſur les médailles. Je ſuppoſe qu'il ſait auſſi-bien que moi qu'on ne fera jamais de progrès dans l'art numiſmatique ſans la connoiſſance des langues ſavantes, de l'Hiſtoire greque & romaine, de la Géographie ancienne & moderne, de la Chronologie & de la Mythologie. Si cependant je parlois à un jeune homme qui n'eût pas étudié préalablement toutes ces ſciences, je lui conſeillerois de commencer à les apprendre par les tables chronologiques du P. Pétau, les paralleles géographiques du P. Briet, la mythologie de l'abbé Banier, ou autres ſemblables.

Le livre du P. Pétau eſt connu ſous le titre de *Dionyſii* Petavii *rationarium temporum ;* il y en a grand nombre d'éditions. Celui du P. Briet eſt intitulé : *Philippi* Brietii *parallela geographiæ veteris & novæ.* Mais attendu qu'il n'eſt pas complet, il eſt néceſſaire d'y joindre la géographie ancienne de Cellarius, *Chriſtoph.* Cellarii *notitia orbis antiqui, ab ortu rerum publicarum ad Conſtantinorum tempora ; cum tabulis geographicis :* on préférera l'édition de Leipſic 1733, *in*-4°. deux volumes, avec les obſervations de M. Schuwartz.

Comme l'Hiſtoire doit être la principale étude d'un curieux en *médailles*, on conçoit bien que, pour les entendre, il doit lire Hérodote, Dion, Denis-d'Halicarnaſſe, Tite-Live, Tacite, Céſar, Velleius Paterculus, *&c.* A meſure qu'il fera des progrès dans l'art numiſmatique, il faudra qu'il ait ſous les yeux Suidas, Pauſanias, Philoſtrate, & parmi les modernes Rhodiginus, Giraldus, Roſinus, & autres ſemblables, qui lui fourniront des lumieres pour l'explication des types & des ſymboles.

A ces ſecours, il joindra le livre du P. Hardouin, intitulé : *Nummi populorum & urbium illuſtrati ;* ce livre où l'on trouve cent choſes curieuſes, quoique ſouvent conjecturales, a été réimprimé avec des changemens & des augmentations dans le recueil des œuvres choiſies du même auteur : *Joan.* Hardouin *Opera ſelecta*, Amſtelod. 1709, *in-fol.* mais ſi notre curieux veut s'animer encore davantage dans la carriere qu'il a choiſie, il faut qu'il liſe le ſavant traité de M. Spanheim ſur l'uſage des *mé-*

dailles. Ce bel ouvrage, dont voici la bonne édition, eſt intitulé : *Ezechielis Spanhemii*, &c. *diſſertationes de præſtantiâ & uſu numiſmatum antiquorum, editio nova*, tom. I. Lond. 1706, in-fol. *volumen alterum, opus poſthumum, ex autoris autographo editum, ac numiſmatum iconibus illuſtratum, ab Iſaaco* Verburgio, Amſt. 1717, *in-fol.* La premiere édition eſt de Rome 1664, *in*-4°. & la deuxieme d'Amſterdam 1671, *in*-4°.

Il faut enſuite ſe procurer les ouvrages où les *médailles* antiques de toutes eſpeces ſont gravées & expliquées. Voici quelques-uns des plus néceſſaires.

On acquérera la connoiſſance des *médailles* greques des villes, dans les livres de Goltzius ſur la Sicile & la Grece ; en voici les titres : *Huberti* Goltzii *Sicilia, & magna Græcia, ſive hiſtoriæ urbium & populorum Siciliæ & magnæ Græcæ, ex antiquis numiſmatibus reſtitutæ liber primus*, Brugis 1576, *in-folio.* On doit préférer la ſeconde édition imprimée à Anvers 1618, par les ſoins de Jacques de Bie, avec les remarques du P. André Schott, jéſuite. L'autre livre de Goltzius ſur les *médailles* des villes greques n'a paru que long-tems après ſa mort, avec les commentaires de Louis Nugnez, ſavant Eſpagnol, *Ludovici* Nonnii *Commentarius in Huberti Goltzii Græciam, Inſulas, & Aſiam minorem*, Ant. 1620, *in-fol.*

Nous avons un excellent ouvrage de M. Vaillant ſur les *médailles* des villes greques qui ont été frappées avec des têtes d'empereurs. On y a joint une ample explication des époques, des jeux, des fêtes, des alliances, & de tout ce qui donne de la peine à ceux qui commencent à s'appliquer à cette étude, ce qui eſt d'un grand ſecours pour les *médailles*, dont les légendes ont quelque choſe de fruſte & de difficile à déchiffrer. La premiere édition eſt à Paris en 1698. La ſeconde édition faite en Hollande avec pluſieurs augmentations eſt connue ſous ce titre : *Numiſmata imperatorum, Auguſtarum, & Cæſarum à populis Romanæ ditionis græcè loquentibus, ex omni modulo percuſſa*, &c. *editio altera ab ipſo autore recognita, ſeptingentis nummis aucta*, &c. Amſt. 1700, *in-folio.*

Quoique ce recueil ſoit fort conſidérable, le nombre des *médailles* qui avoient échappé aux recherches de M. Vaillant, eſt preſque auſſi grand que celui des *médailles* décrites dans ſon ouvrage. On en trouvera 700 nouvelles dans les *Numiſmata Muſei Teupoli*, &c. Venet. 1736, *in*-4°. deux volumes ; & plus de 300 dans le livre d'un jéſuite allemand, intitulé : *Eraſmi* Frœlich *ſoc. Jeſ. quatuor tentamina in re monetariâ vetere..... editio altera.....* Vienn. 1737, *in*-4°. Il y en a de même pluſieurs dans le *Teſoro Britanico* Nic. Haym. On pourroit joindre celles du cabinet du roi, & d'autres cabinets particuliers, qui fourniroient le moyen d'augmenter du double le recueil de M. Vaillant.

Nous ſommes enrichis de quatre ouvrages ſur les *médailles* des familles romaines. 1° De l'ouvrage de Fulvio Urſini, intitulé : *Familiæ romanæ quæ reperiuntur in antiquis numiſmatibus, ab urbe conditâ, ad tempora divi Auguſti*, Rom. 1577, *in-fol.* 2° *Idem.....* Carolus Patinus, *&c. reſtituit, recognovit, auxit.* Paris 1663, *in-fol.* 3° *Nummi antiqui familiarum romanarum, perpetuis interpretationibus illuſtrati, per* Joan. Vaillant, *&c.* Amſtel. 1703, deux vol. *in-fol.* 4° *Theſaurus* Morellianus, *ſive familiarum romanarum numiſmata omnia, juxta ordinem F. Urſini & Car.* Patini *diſpoſita, à Cel. antiquario And.* Morellio. *Accedunt nummi miſcellanei urbis Romæ, Hiſpanici, & Goltziani. Nunc primum edidit, & commentariis perpetuo illuſtravit,* Sigeb. Havercampus, Amſtel. 1734, *in-fol.* deux volumes.

Pour les impériales, il faut néceſſairement avoir un Occo : ſon livre eſt intitulé : *Imperatorum romanorum numiſmata, à Pompeio magno, ad Heraclium, ab Adolpho* Occone *olim congeſta, ſtudio Franciſci* Mediobardi, Mediol. 1683, *in-folio.* On en a fait une ſeconde édition à Milan en 1730, par les ſoins de M. Archelati, avec quelques additions & corrections, qui ne ſont pas auſſi conſidérables que le public avoit lieu de l'eſpérer.

Mais à l'Occo & au Mezzabarba, on ne peut ſe diſpenſer d'ajouter, *Numiſmata imperatorum, à Trajano Decio, ad Palæologos Auguſtos, ſtudio D. Anſelmi* Banduri, *&c.* Paris 1718, *in-fol.* deux volumes.

Quoique M. Patin, dans ſon grand ouvrage des impériales, n'ait fait graver que le moyen bronze, il y a cependant beaucoup à apprendre pour tous les métaux & pour toutes les grandeurs, à cauſe de la reſſemblance des types : ſon livre eſt intitulé : *Imperatorum romanorum numiſmata, à Julio Cæſare ad Heraclium, per Car.* Patinum, Argentinæ 1671, *in-fol.* edit. prim. Amſtel. 1697, *in-fol.* edit. ſec.

Il convient d'avoir encore ſur les *médailles* impériales les deſcriptions du cabinet du duc d'Arſchot, que Gevarſius a fait imprimer avec des explications, & où l'on trouve preſque toutes les *médailles* ordinaires : il eſt intitulé : *Regum & imperatorum romanorum numiſmata aurea, argentea, ærea, à Romulo & C. Julio Cæſare uſque ad Juſtinanum,* Antuerp. 1654, *in-fol.* Si l'on veut y joindre Oiſelius, ſes explications ſont encore meilleures : ſon livre porte pour titre : *Jac.* Oiſelii *Theſaurii ſelectorum numiſmatum antiquarum cum fig.* Amſtel. 1677, *in*-4°.

Il eſt vrai que les auteurs que nous venons de nommer, n'ont parlé proprement que des *médailles* de bronze, mais Hemelarius, chanoine d'Anvers, a fait un volume à part ſur les *médailles* d'or : ce volume eſt intitulé : *Imperatorum romanorum numiſmata aurea, à Julio Cæſare ad Heraclium collecta, & explicata à Joan.* Hamelario, Antuerp. 1627, *in*-4°. *cum fig. æneis.*

Patin a raſſemblé dans ſon tréſor un aſſez beau recueil de *médailles* d'argent, quelques médaillons, & quelques grands bronzes : mais on en trouvera un beaucoup plus grand nombre dans M. Vaillant, qui ne s'eſt pas contenté d'en donner ſimplement la deſcription, comme il avoit fait pour le bronze, il a encore ajouté à chacune une explication ſuccinte.

Le même auteur, dans les deux volumes qu'il a publiés ſur les *médailles* des colonies, n'a rien omis de ce qu'on pouvoit exiger d'un habile antiquaire ; il en a donné les types & les explications avec un ſuccès admirable, & a fait graver les *médailles* avec un très-grand ſoin : cet ouvrage eſt intitulé : *Numiſmata ærea, imperatorum in coloniis*, Paris 1688, *in-fol.* deux volumes.

M. du Cange, dans les familles byzantines, a fait graver auſſi fort exactement tout le bas-empire, & en a facilité l'explication par une ſavante diſſertation qu'il a imprimée à la fin de ſon gloſſaire de la baſſe & moyenne latinité, *t. III.* Paris 1678, *in-fol.* Les familles byzantines portant pour titre : *Hiſtoria Byſantina, duplici commentario illuſtrata*, &c. *auctore* Car. du Freſne, D. du Cange, Paris 1680, *in-folio.* Les gravures de ce livre ſe retrouvent preſque toutes dans celui du P. Banduri.

Il importe auſſi de connoître quelles ſont les *médailles* rares, afin de les ſavoir eſtimer ce qu'elles méritent. Elles ont été autrefois expliquées fort au long par Jean Triſtan, ſieur de Saint-Amand. Son livre eſt intitulé, *Commentaires hiſtoriques ;* contenant l'hiſtoire des empereurs, impératrices, céſars & tyrans de l'empire romain, illuſtrés par les inſcriptions & énigmes de 13 à 1400 *médailles*, tant greques que latines, Paris 1644, 3 vol. *in-fol.* Si les commentaires de Triſtan ſont très-fautifs, il

faut obſerver qu'il vivoit dans un ſiecle où perſonne ne lui pouvoit encore ſervir de guide. Mais en échange, M. Vaillant a excellé dans ſes *Explications* des *médailles* rares en général, & dans l'*expoſition* de la rareté de chacune en particulier. Tous les Antiquaires poſſedent l'ouvrage dont nous parlons : *Numiſmata imperatorum romanorum præſantiora, à Julio cæſare ad poſthumum & tyrannos, per* Joann. Foi-Vaillant, *&c.* tom. I. *De romanis æreis ſenatûs-conſulto percuſſis*, &c. *cui acceſſit ſeries numiſmatum maximi moduli nondum obſervata.* tom. II. *De aureis & argenteis*, &c. Paris, 1692, *in* 4°. Il faut auſſi avoir la premiere édition de cet ouvrage, Paris, 1682; parce qu'on y a marqué le cabinet où ſe trouvoit chacune des *médailles* qui y ſont décrites: & de-plus, les poſthumes d'or & d'argent ont été obmis dans la ſeconde édition.

M. Baudelot, dans ſon livre de l'*Utilité des voyages*, s'eſt auſſi donné la peine d'y marquer les *médailles* rares, par rapport à la tête. Enfin, on en trouve un grand nombre qui ſont expliquées dans le *Recueil de l'acad. des belles lettres.*

En indiquant ces livres profonds ſur la ſcience des *médailles*, j'allois preſqu'oublier d'en nommer quelques-uns, qui ſont propres à y introduire un nouveau curieux, & à lui en donner une connoiſſance générale. Il peut donc commencer ſa carriere par le *Diſcours* d'Énée Vico *ſur les médailles*, imprimé à Rome en 1555; ou plutôt par les *Dialogues* d'Antonius Auguſtinus, qui ſont comme autant de leçons capables de l'éclairer.

Le livre de l'archevêque de Tarragone eſt intitulé : *Dialogos dè* medallas, *inſcriciones, y otras antiquidades* en Tarragona, por Felipe Mey, 1587. C'eſt un petit *in* 4°. de 470 pages, avec 26 Planches de *médailles*, dont les deux premieres ſont ordinairement placées à la tête du premier dialogue, & les 24 autres avant le dialogue ſuivant. Cette édition, d'ailleurs très-bien imprimée, eſt devenue très-rare, & on l'a vue vendre juqu'a trente piſtoles. L'ouvrage d'Antoine Auguſtin a été traduit deux fois en italien. La premiere de ces traductions, imprimée à Veniſe, *in*-4°. eſt aſſez conforme à l'édition eſpagnole. La ſeconde dont l'auteur s'appelloit *Ottaviano Sada*, eſt de Rome, 1592, *in-fol.* Le traducteur y a joint quelques obſervations, & une diſſertation de *Lælio Paſchalini* ſur les *médailles* de Conſtantin, qu'il a inſérée dans le premier dialogue. Les *médailles* y ſont placées dans le corps de l'ouvrage, aux endroits où il en fait mention; on y a même ajouté celles qui y ſont expliquées, & qu'on n'avoit pas fait graver dans l'édition eſpagnole. Mais il auroit été à ſouhaiter que les deſſeins euſſent été plus exacts & les gravures plus belles. Enfin, le P. André Schott traduiſit ces dialogues en latin, & les fit imprimer à Anvers en 1617, *in-fol.* avec *fig.*

Le même curieux trouvera dans le *Tréſor* de Goltzius, l'intelligence des abréviations les plus ordinaires, ſans quoi l'on ne peut rien connoître aux légendes; il y verra les noms & les prénoms des empereurs, des charges & des magiſtratures, qui ne ſe trouvent qu'en abrégé ſur les *médailles.* S'il veut un plus grand répertoir, Urſatus le lui fournira. Le livre de ce dernier auteur eſt intitulé, *Sertorii Urſati de* Notis *Romanorum Commentarius*, Patavii, 1672, *in-fol.*

Mais la *Science des médailles*, du P. Louis Jobert jéſuite, me paroît être, en petit, le meilleur livre qu'on ait juſqu'à préſent, pour rendre l'étude de ces monumens antiques plus facile, plus utile, & plus agréable. La derniere édition eſt à Paris 1739, 2 vol. *in*-12. avec *fig.*

Quant à ceux qui deſireront de connoître ou de ſe procurer tous les auteurs qui ont écrit ſur l'art numiſmatique, je ne puis rien faire de mieux, que de les renvoyer à la *Bibliotheca nummaria*, du P. Banduri, imprimée à Hambourg en 1719, *in*-4°. avec les *Notes* de Fabricius; car depuis ce tems-là, à-peine a-t-il paru dix livres un peu conſidérables ſur les *médailles.*

Obſervations générales ſur les médailles, *& ſur leur étude.* La publication de tant d'ouvrages ſur l'art numiſmatique, & la deſcription d'une infinité de cabinets, ont fait dans cette ſcience, ce que fait l'expérience dans les arts. Les arts ne ſe ſont perfectionnés que par les diverſes obſervations de ceux qui ont ſu profiter de ce que l'uſage leur avoit appris; mais dans la ſcience des *médailles* on a voulu trop tôt établir des principes indubitables, que les moins habiles ont détruits en un moment, par la ſeule vûe de quelques *médailles* que le haſard leur a fait tomber entre les mains.

Ainſi la croyance du ſiecle paſſé, que l'on n'avoit aucun véritable Othon de bronze, eſt aujourd'hui entierement effacée par la quantité des Othons de ce métal qui ſe trouvent dans les cabinets, & dont on n'oſeroit diſputer l'antiquité, d'autant plus qu'ils nous ſont venus de l'Orient.

Ainſi, pour réfuter celui qui a dit, qu'on ne donnoit la couronne de laurier qu'aux Auguſtes, & jamais aux Céſars; il n'y a qu'à voir le médaillon de Maxime Γ. ΙΟΥ. ΟΥΗ ΜΑΞΙΜΟC ΚΑΙCΑΡ, où il a la couronne de laurier, avec la qualité de Céſar, ſans parler du bas empire où Criſpus Céſar eſt couronné de laurier.

On a encore avancé deux maximes comme conſtantes, au ſujet des fleuves qu'on voit très-ſouvent ſur les revers des *médailles.* La premiere, que les fleuves étant ordinairement repréſentés par des figures couchées à terre; on ne mettoit debout que ceux qui portoient leurs eaux dans celui qui étoit couché. La ſeconde, que ſi l'on trouvoit un fleuve repréſenté ſans barbe, il falloit conclure que ce n'étoit qu'une petite riviere qui n'étoit point navigable. Cependant voici trois *médailles* qui prouvent la fauſſeté de ces principes. 1°. Une *médaille* de Gordien III; elle porte au revers le Méandre & le Marſyas, tous deux couchés par-terre, quoique le Marſyas ſe jette dans le Méandre. 2°. Une *médaille* de Philippe, où ces deux mêmes fleuves ſont ſans barbe, quoique le Méandre ſoit aſſurément très-navigable, au rapport de Strabon. 3°. Une *médaille* d'Antonin Pie, Τιανων, où l'on voit le Billœus & le Sardo, tous deux de-bout: & l'on ſait que le ſecond ſe décharge dans le premier.

Cependant, quoiqu'il y ait peu de maximes qui ne ſouffrent des exceptions, il ſeroit dangereux de n'en vouloir jamais admettre aucune. Obſervons ſeulement, qu'elles ſoient toujours fondées en néceſſité ou en raiſon, & qu'elles faſſent plier la regle à leur objet, ſans la détruire ſur les autres points, où elle peut avoir ſon application.

C'eſt, par exemple, une maxime généralement adoptée par les antiquaires, que ce que nous appellons *médailles*, les romaines ſur-tout, étoient originairement la monnoie courante; & ils en donnent une bonne preuve. On trouve tous les jours, diſent-ils, une prodigieuſe quantité de ces *médailles* cachées dans la terre, comme autant de tréſors particuliers qu'on vouloit mettre à couvert de l'incurſion & de l'avidité des Barbares. Et loin que ces petits tréſors forment jamais des ſuites de *médailles* plus ou moins completes, ou qu'ils ſoient tous compoſés de différens revers; ils ne conſiſtent

communément que dans un petit nombre d'empereurs qui ont régné enſemble, ou qui ſe ſont immédiatement ſuccédés; & le même revers s'y trouve quelquefois par milliers; ce qui ſeul porte avec ſoi un caractere ſi marqué de monnoie courante, qu'il eſt comme impoſſible de ſe refuſer à l'évidence d'un pareil témoignage.

On ne laiſſe pas d'en excepter les médaillons, du-moins ceux qui par leur relief, leur étendue, & leurs poids, auroient été fort à charge dans le commerce, ceux ſur-tout, qui, compoſés de pluſieurs cercles de différentes eſpeces de cuivre, ſemblent nous dire encore qu'ils ont uniquement été faits pour le plaiſir & l'oſtentation, & nullement pour l'uſage & la commodité.

Peut-être en viendra-t-on auſſi à faire une claſſe ſéparée en pluſieurs autres ſortes de *médailles* qui, quoiqu'au même titre, & uniformes entr'elles par le poids & le volume, offrent des objets tout-à-fait étrangers, pour ne pas dire contraires à l'idée d'une monnoie courante. Telles ſont entr'autres, ces *médailles* qui paroiſſent n'avoir été imaginées que pour honorer après leur mort, des princes & des princeſſes, dont le portrait n'avoit jamais été gravé, de leur vivant, des gendres, des ſœurs, des nieces d'empereurs, des enfans décédés au berceau ou dans la plus tendre jeuneſſe. Telles encore celles, où après une aſſez longue ſucceſſion d'empereurs, on a renouvellé l'image & le ſouvenir de quelques illuſtres romains des premiers tems de la république.

Non toutefois que ces mêmes *médailles* n'ayent pu être reçues & même recherchées dans le commerce, parce qu'elles étoient de la même forme & de la même valeur intrinſeque; parce que travaillées avec autant & plus de ſoin, on y trouvoit auſſi des choſes plus ſingulieres & plus intéreſſantes. Enfin, parce que frappées ſans doute en moindre quantité qu'on ne frappoit des revers de la monnoie ordinaire, elles étoient dans le même tems, à-proportion auſſi rares qu'elles le ſont aujourd'hui.

Une autre maxime en fait de *médailles*, c'eſt lorſqu'au revers d'un empereur romain, on trouve le nom d'une ville, d'un peuple, d'un pays; ce pays, ce peuple, cette ville doivent avoir été de la domination romaine; ou, s'ils ne lui ont pas été immédiatement ſoumis, ils reconnoiſſoient du-moins ſon autorité par quelque hommage, par quelque tribut, ou autre condition équivalente ſtipulée dans des traités. Il en faut cependant excepter ces *médailles*, où l'on voit d'un côté, la tête d'un empereur, & de l'autre, celle d'un prince voiſin allié de l'empire, qui s'honoroit bien du titre d'ami du peuple & des empereurs romains, φιλορωμαιος, mais dont l'alliance utile étoit quelquefois achetée par de gros ſubſides, que la vanité romaine qualifioit de gratifications.

A combien plus forte raiſon, n'en devroit-on pas excepter encore les *médailles*, où l'on verroit d'un côté, la tête d'un empereur romain, & de l'autre, le nom & les ſymboles d'une ville, qui, loin d'avoir été jamais ſous ſa domination, ſe trouveroit appartenir depuis long-tems à une autre prince puiſſant, lequel n'avoit rien à démêler avec l'empire; rien à eſpérer de ſon alliance, rien à craindre de ſes entrepriſes? Sans cela, quelle abſurde conſéquence ne tireroit-on pas un jour de la *médaille* du czar Pierre I. frappée en 1718, avec le nom de la ville de Paris à l'exergue, *Lutetiæ-Pariſiorum?* & vingt autres ſemblables; ſi ceux qui joindront la connoiſſance de l'hiſtoire à celle des *médailles*, n'étoient pas à-portée d'expliquer ces énigmes d'or & d'argent, comme le poëte Prudence les appelloit déjà de ſon tems.

On ne tariroit point ſur les abus qui ſe ſont gliſſés dans l'étude des *médailles*, & qui ont pour auteurs, je ne dis pas des hommes ſans lettres, mais des écrivains d'une érudition reconnue. C'eſt ſur la parole de ces écrivains célebres qu'on cite chaque jour des *médailles*, qui n'ont peut-être jamais exiſté; c'eſt leur témoignage qui empêche de rejetter des *médailles* d'une autre eſpece, qui malgré leur antiquité, ne peuvent faire foi dans l'hiſtoire; c'eſt ſur leur autorité que ſont fondées ces interpétations chimériques qui dégraderoient les monumens les plus reſpectables, en les rendant le jouet de l'imagination de chaque particulier. Enfin, c'eſt principalement à ces auteurs qu'il faut imputer pluſieurs fautes, où tombent tous les jours des amateurs des *médailles*, ſur-tout ceux qui les recueillent uniquement, ou par le goût naturel qu'ils ont de ramaſſer, ou par le deſir de s'acquérir une ſorte de nom dans les lettres.

Il en eſt des *médailles* comme d'une infinité d'autres choſes, qui ſont partie de ce qu'on appelle *curioſités;* la vanité de poſſéder une piece rare & unique, fait ſouvent mettre en uſage toutes ſortes de ruſes & d'artifices pour en impoſer. De-là ſont venus ces catalogues informes, où des *médailles* qui n'ont d'autre qualité que d'avoir été frappées par des fauſſaires & par des ignorans, ſont décrites avec de pompeux éloges. De-là ces interprétations arbitraires qui vont quelquefois juſqu'à renverſer les points d'hiſtoire les plus conſtans. De-là cette confuſion & ce mélange dans les cabinets, & dans les livres, des *médailles* fauſſes avec les vraies, ou des modernes avec les antiques. De-là enfin, mille inconvéniens que l'on découvre à chaque inſtant dans l'étude & dans la recherche des *médailles;* car cette vanité s'étant une fois emparée de l'eſprit, on ne s'en eſt point tenu au vrai, on a couru après le merveilleux. Chacun a voulu que ſa collection fût plus ſinguliere que celle d'un autre, ou du-moins qu'elle paſſât pour telle. Pour y parvenir, on a tout fait valoir, on a tout loué, on a tout admiré.

Il eſt donc eſſentiel à un amateur de ces monumens antiques, d'être en état de juger par lui-même du mérite de chaque piece, & de ne point ſe laiſſer ſéduire aux pompeuſes deſcriptions qu'il entendra faire, ſoit au nouvel acquéreur d'une *médaille*, ſoit à celui qui cherche à en vendre. Souvent, après avoir examiné ce qu'on lui vantoit avec tant d'emphaſe, il trouvera que c'eſt un coin moderne; que la *médaille* eſt fauſſe ou réparée. Mais ſuppoſons-la antique & légitime, elle ſera peut-être inutile pour l'hiſtoire; il ceſſera pour lors d'admirer cette *médaille;* & ayant ceſſé de l'admirer, il ceſſera bientôt de rechercher ce qu'il ne déſiroit ardemment, que faute de le bien connoître. C'eſt encore un nouvel avantage pour le grand nombre des gens de lettres, à qui la nature a donné de la facilité pour les ſciences, plus que la fortune ne leur a procuré de ſecours pur les acquérir.

Les vains curieux qui ne joignent au goût qu'ils ont pour les *médailles*, ni une certaine connoiſſance de l'hiſtoire, ni la lecture des ouvrages de l'antiquité, n'eſtiment communément les *médailles*, qu'à proportion de leur rareté; & cette rareté dépend ſouvent ou du caprice, ou de la mauvaiſe foi de ceux qui ont fait imprimer des catalogues de *médailles*, quelquefois de la beauté ſeule & de la conſervation de la *médaille*, & preſque toujours du hazard qui a permis qu'on ait découvert un tréſor antique plûtôt ou plus tard.

Au contraire, celui qui n'enviſage les *médailles* qu'en homme de lettres, c'eſt-à-dire, qui n'en me-

ſure le prix que ſur l'utilité, ne préfere en *médailles*, que celles qui ſervent à découvrir quelque fait nouveau, ou à éclaircir quelque point obſcur de l'hiſtoire. Une *médaille* qui porte une date intéreſſante, ou qui fixe une époque de quelque conſéquence, eſt plus précieuſe pour lui que les *Cornelia ſupera*, les *Tranquillines*, & les *Peſcennius*.

Ce n'eſt pas que nous voulions condamner les gens qui n'épargnent rien pour recueillir toutes les têtes des perſonnages illuſtres de l'antiquité; nous avouons que les *médailles* ne ſeroient pas dépouillées de tout prix, quand même elles ne ſerviroient qu'à nous conſerver les portraits des grands hommes; mais ce n'eſt point là ce qui doit les faire principalement rechercher par un homme de lettres. Si une *médaille* de Peſcennius ne porte aucune date particuliere; ſi elle n'apprend aucun fait d'hiſtoire, & qu'elle ne nous préſente qu'un portrait, il eſt indifférent à celui qui veut devenir ſavant, que cette piece rare ſoit entre ſes mains, ou entre celles d'un autre. Tout le monde convient de l'exiſtence de Peſcennius. Le curieux qui poſſede la *médaille*, n'en eſt pas plus aſſuré qu'un autre. L'homme de lettres voudroit fixer préciſément le tems où ce prince a vécu; il voudroit apprendre quelque circonſtance particuliere de ſa vie : ſi la *médaille* ne peut l'inſtruire de ce qu'il cherche, il eſt preſque inutile qu'il l'ait vue.

Voilà la vraie maniere dont on doit enviſager les *médailles*, ſans les eſtimer ni chacune en particulier ni toutes en général, au-delà de l'utilité dont elles ſont réellement. Gardons-nous ſur-tout, d'imaginer que leur étude puiſſe ſe ſéparer de celle des inſcriptions, & de la lecture des auteurs anciens. Elles éclairciſſent des paſſages; elles ſuppléent des dates ou des noms, & redreſſent même quelquefois des erreurs; mais, pour un ſervice qu'elles rendent à l'hiſtoire, elles en reçoivent mille des hiſtoriens, & tous d'une ſi grande conſéquence, qu'avec les livres ſans *médailles*, on peut ſavoir beaucoup & ſavoir bien; & qu'avec les *médailles* ſans les livres, on ſaura peu & l'on ſaura mal. C'eſt par cette remarque qui n'eſt point d'un amateur anthouſiaſte, que je termine ce détail. Il ne me reſte plus qu'à y joindre une courte explication de quelques mots fréquens dans la langue numiſmatique.

Termes d'uſage dans l'art numiſmatique. Ame de la *médaille*. Les Antiquaires regardent la légende comme l'ame de la *médaille*, & les figures comme le corps; tout-de-même que dans l'emblème où la deviſe tient lieu d'ame; ſans quoi l'on n'auroit aucune connoiſſance de ce que les figures qui en ſont le corps, nous doivent apprendre. Par exemple, nous voyons, dans une *médaille* d'Auguſte, deux mains jointes qui ſerrent un caducée entre deux cornes d'Amalthée, voilà le corps; le mot *pax* qui y eſt gravé, marque la paix que ce prince avoit rendue à l'état, en ſe réconciliant avec Marc Antoine, réconciliation qui ramena la félicité & l'abondance, voilà l'*ame*.

Buſte. Il déſigne, en matiere de *médailles*, comme dans les autres arts, un *portrait à-demi-corps*, qui ne préſente que la tête, le col, les épaules, une partie de la poitrine, & quelquefois les deux bras. Les *buſtes* qu'on voit ſur les *médailles*, ſe trouvent accompagnés de ſymboles qui leur ſont particuliers, ſur-tout quand les deux bras paroiſſent, comme il eſt ordinaire dans les médaillons & dans les petites *médailles* du bas empire. Ces ſymboles ſont le ſceptre, la férule, l'acacia. Dans d'autres *buſtes* qui vont juſqu'à-mi-corps, on y voit le caſque, le bouclier, & un cheval qu'on tient par la bride, pour marquer les victoires remportées ou dans les combats de la guerre, ou dans les jeux.

Champ. C'eſt le fond de la piece qui eſt vuide, & ſur lequel il n'y a rien de gravé. On eſt parvenu à trouver l'explication de certaines lettres initiales qui ſe trouvent dans le *champ* des *médailles* du bas empire. En voici des exemples :

B. T.	*Beata Tranquillitas.*
C. R.	*Claritas Reipublicæ.*
C. S.	*Claritas Sæculi.*
F. B.	*Felicitas Beata.*
F. T.	*Felicitas Temporum.*
P. A.	*Pietas Auguſta.*
S. A.	*Securitas Auguſti.*
S. P.	*Securitas Publica* ou *Populi.*
T. F.	*Temporum Felicitas.*
V. I.	*Vota Imperii.*
V. P.	*Vota Publica* ou *Populi.*

Coin. On ſait que c'eſt la même choſe que la matrice ou le carré d'une *médaille*. Chaque *médaille* n'a point eu un *coin* différent de toutes les autres qui lui ſont ſemblables. M. Baudelot a combattu ſavamment l'opinion contraire, dans ſon livre de l'*utilité des voyages*.

Corps. On regarde toutes les figures comme le *corps* de la *médailles*.

Exergue. C'eſt un mot, une date, des lettres, des chiffres marqués dans les *médailles* au-deſſous des têtes qui y ſont repréſentées, ſoit ſur le revers, ce qui eſt le plus ordinaire, ſoit ſur la tête. Les lettres ou les chiffres des *exergues* de *médailles* ſignifient ordinairement, ou le nom de la ville dans laquelle elles avoient été frap, ées, ou le tems, ou la valeur de la piece de monnoie : & les lettres initiales ne marquent que cela.

Inſcription. On appelle proprement *inſcription*, les paroles qui tiennent lieu de revers, & qui chargent le champ de la *médaille* au lieu de figures.

Légende. Elle conſiſte dans les lettres qui ſont autour de la *médaille*, & qui ſervent à expliquer les figures gravées dans le champ.

Module. Grandeur déterminée des *médailles*, d'après laquelle on compoſe les différentes ſuites.

Monogramme. Lettres, caracteres ou chiffres, compoſés de lettres entrelacées. Ils dénotent quelquefois le prix de la monnoie, d'autrefois une époque, quelquefois le nom de la ville, du prince, de la déité repréſentée ſur la *médaille*.

Nimbe. Cercle rayonnant qu'on remarque ſur certaines *médailles*, ſur-tout ſur celles du bas empire.

Ordre. C'eſt ainſi qu'on appelle une claſſe générale ſous laquelle on diſtribue les ſuites : on forme ordinairement cinq ordres de *médailles*, l'un deſquels contient la ſuite des rois, un ſecond la ſuite des villes, un troiſieme la ſuite des conſulaires, un quatrieme la ſuite des impériales; & ſous un cinquieme on range toutes les divinités, les héros, les hommes célebres de l'antiquité. L'ordre dans les ſuites du moderne eſt abſolument arbitraire.

Panthées. Ce ſont des têtes ornées de ſymboles de pluſieurs divinités.

Parazonium. Sorte de poignard, de courte épée, de bâton, de ſceptre tantôt attaché à la ceinture, tantôt appuyé par un bout ſur le genou, & tantôt placé d'une autre maniere.

Quinaire. C'eſt une *médaille* du plus petit volume en tout métal.

Relief. Saillie des figures & des types empreints ſur la tête ou ſur le revers d'une *médaille*.

Revers. Côté de la *médaille* oppoſé à la tête.

Suite. C'eſt l'arrangement qu'on donne aux *médailles* dans un cabinet, ſoit d'après leur différente grandeur, ſoit d'après les têtes & les revers.

Symbole ou *type*. Terme générique qui déſigne

l'empreinte de tout ce qui eſt marqué dans le champ des *médailles*.

Tête. Côté de la *médaille* oppoſé aux revers. Chez les Romains, Jules-Céſar eſt le premier dont on ait oſé mettre la tête ſur la monnoie, de ſon vivant.

Volume. On entend par ce *mot* l'épaiſſeur, l'étendue, le relief d'une *médaille*, & la groſſeur de la tête.

Le lecteur trouvera les articles de *médailles* qui ſuivent, rangés avec quelque ordre.

Toute *médaille* eſt *antique* ou *moderne*; nous commencerons par ces deux mots.

Enſuite nous viendrons aux métaux, parce qu'il y a des *médailles* d'or, d'argent, de billon, de bronze, de cuivre, d'étain, de fer, de plomb, de potin.

Une *médaille* peut être *contrefaite*, *dentelée*, *éclatée*, *fauſſe*, *fourrée*, *frappée* ſur l'*antique*, non *frappée*, *fruſte*, *inanimée*, *incertaine*, *incuſe*, *martelée*, *moulée*, *réparée*, *ſaucée*, *ſans tête*.

Parmi les *médailles*, il y en a de *contorniates*, de *contre-marquées*, de *rares*, de *reſtituées*, d'*uniques* & de *votives*.

Il y a encore des *médailles* ſur les *allocutions*, & d'autres qu'on nomme de *conſécration*; nous en ferons auſſi les articles.

Les *médailles* de *colonies*, les *conſulaires*, les *grecques*, les *impériales*, les *romaines*, méritent ſurtout notre curioſité.

Cependant nous n'oublierons pas de parler des *médailles arabes*, *égyptiennes*, *eſpagnoles*, *étruſques*, *gothiques*, *hébraïques*, *phéniciennes* & *ſamaritaines*.

Enfin, les *médailles* d'*Athenes*, de *Crotone*, de *Lacédémone* & d'*Olba*, intéreſſent trop les curieux pour les paſſer ſous ſilence.

Nous terminerons ce ſujet par dire un mot des *époques marquées* ſur les *médailles*.

Il eſt inutile d'avertir que les autres articles de l'art numiſmatique ſont traités ſous leurs lettres. (*D. J.*)

MÉDAILLE ANTIQUE. (*Art numiſmat.*) J'ai déja dit que ce ſont toutes celles qui ont été frappées juſques vers le milieu du troiſieme ou du neuvieme ſiecle de Jeſus-Chriſt.

Depuis les progrès de la renaiſſance des Lettres, on a raſſemblé les *médailles antiques*; on les a gravées, déchiffrées & diſtribuées par ſuites; on en a fait une ſcience à part très-étendue. Il ne s'agit peut-être plus aujourd'hui que d'éclairer le zele de ceux qui l'étudient avec paſſion, & leur prouver qu'ils ne doivent pas donner une confiance aveugle à toutes les *médailles* qui ſont *antiques*, de bon alloi, & frappées dans les monnoies publiques. Juſtifions ici cette vérité par les judicieuſes obſervations de M. l'abbé Geinoz, rapportées dans l'*hiſtoire de l'acad. des Inſcriptions*, *tom. XII*.

Il n'y a, dit-il, que trop de *médailles antiques* ſingulieres, & qui renferment des contradictions palpables avec la tradition hiſtorique la plus conſtante, & même avec les autres *médailles*.

La cauſe de ces ſingularités vient ſans doute d'une confuſion de coins, ſemblable à celle qu'on a remarquée ſur les *médailles* fourrées. Il eſt arrivé plus d'une fois aux Monétaires même, ſur-tout lorſqu'il y avoit plus d'un prince pour lequel on travailloit dans le même hôtel des monnoies: il leur eſt, dis-je, arrivé plus d'une fois de joindre enſemble deux coins, qui n'étoient pas faits pour la même piece de métal. Il n'étoit pas difficile que deux ouvriers travaillant l'un près de l'autre, celui qui vouloit appliquer un revers à la tête de Veſpaſien, prît par mégarde le coin dont ſon voiſin devoit ſe ſervir, pour en frapper un à celle de Titus: il n'étoit pas même impoſſible qu'un ancien coin oublié dans la ſalle, fût employé par inadvertance à former le revers de quelque *médaille* nouvelle par un ouvrier peu attentif. Cette confuſion n'a rien qui répugne, & elle a été avouée par le Pere Pagi dont la bonne critique eſt aſſez connue, & par M. Liebe, un des célebres antiquaires de ces derniers tems. Les exemples en ſont rares à la vérité, & les *médailles* qui nous les fourniſſent, ſont ordinairement uniques: on va cependant en rapporter quelques-unes pour preuve de ce qu'on vient d'avancer.

Sur deux *médailles* d'argent d'Antonin Pie, on trouve au revers *Auguſta*, avec des types qui montrent évidemment qu'on a joint à la tête de cet empereur des revers qui avoient été deſtinés aux *médailles* de Fauſtine ſa femme. Deux autres *médailles* d'argent de Julia Domna ont à leurs revers, l'une *Liberal. Augg.* & l'autre *Virtus Aug. Coſ.* . . . On voit bien que ces légendes ne peuvent convenir à cette princeſſe: auſſi les a-t-on priſes pour des *médailles* de Severe, où on les trouvera facilement. Une autre *médaille* d'argent d'Herennia Etruſcilla, a pour revers un type connu parmi ceux de Trajan Dece, avec la légende *Pannoniæ*. Au revers d'une *médaille* de Fauſtine la jeune en grand bronze, on lit *Primi Decennales Coſ. III. S. C.* Quelqu'un prétendroit-il qu'on faiſoit des vœux décennaux pour les femmes des empereurs? non, car le ſilence de l'hiſtoire & de tous les autres monumens nous prouve le contraire; mais ſi on conſulte les *médailles* de M. Aurele, on verra que ce revers a été frappé avec un coin deſtiné à cet empereur. Une autre *médaille* en grand bronze de Didius Julianus, a ſur le revers *Juno Regina*, légende qui ne lui peut appartenir, mais qu'on a empruntée d'un coin de Manlia Scantilla.

M. Liebe a fait graver dans ſon tréſor de Saxe-Gotha une *médaille* d'argent d'Hadrien, où on lit d'un côté *Hadrianus Auguſtus*, & de l'autre *S. P. Q. R.* M. O. PRINC. Qui eſt-ce qui ne voit pas que le coin d'un des revers de Trajan a été employé par mégarde avec un coin d'Hadrien? le même antiquaire rapporte enſuite une *médaille* d'Antonin Pie, dans laquelle ſa 15^e^. puiſſance tribunitienne ſe trouve également marquée autour de la tête & au revers. La cauſe de cette ſingularité eſt que le monétaire s'eſt ſervi de deux coins qui étoient bien de la même année, mais qui n'avoient pas été faits pour être unis enſemble.

Tous ces exemples paroiſſent prouver ſans conteſtation, du-moins aux yeux des critiques impartiaux, que les Monétaires même ont fait des mépriſes; & ſi le pere Chamillard eût connu les *médailles* qu'on vient de citer, il n'auroit point cherché des moyens plauſibles de les concilier avec l'hiſtoire, ou d'accorder enſemble les légendes des têtes & celles des revers. Tandis que le pere Hardouin rejette avec hauteur l'idée de ces mépriſes de Monétaires, il nous en fournit lui même pluſieurs traits dans ſon hiſtoire auguſte. On y voit une *médaille* de grand bronze, qui joint le ſixieme conſulat de Veſpaſien avec le ſecond de Titus; quelques-unes de Domitien avec la tête de Veſpaſien au revers; une de Trajan avec ſon cinquieme conſulat, & au revers les têtes d'Hadrien & de Plotine, avec la légende *Hadrianus Aug.* Les critiques ſages aimeront toûjours mieux adopter dans ces *médailles* des erreurs de Monétaires, erreurs qui n'ont rien que de naturel & d'ordinaire, que d'en faire la baſe de quelque ſyſtême entierement oppoſé à l'hiſtoire de toute l'antiquité.

Ne reconnoiſſons donc point pour des pieces authentiques ces *médailles* ſingulieres, qui ne peuvent s'accorder ni avec les autres *médailles* reçues, ni avec l'hiſtoire; & examinons ſi ce qui cauſe notre embarras, lorſque nous cherchons à en démêler le

ſens,

ſens, ne vient pas de quelque mépriſe du monétaire. Nous pourrons facilement nous en appercevoir, en vérifiant ſi ces revers ne ſe trouvent pas joints ſur d'autres *médailles* à des têtes auxquelles ils conviennent mieux; quand cela ſe rencontrera, nous avouerons que des coins mélés ou confondus ſont la ſource de nos doutes, & nous verrons la difficulté diſparoître.

Au reſte, on voudroit en vain nous perſuader qu'il regne quelquefois ſur les *médailles antiques* des traits d'ironie & de plaiſanterie, ſemblables à ceux qu'on voit aſſez ſouvent dans nos *médailles* modernes. On cite pour le prouver la *médaille* de Gallien que le roi poſſede, *Gallienæ Auguſtæ Pax Ubique: médaille* frappée dans le tems que par la lâcheté & l'indolence de cet empereur l'Empire étoit déchiré par les trente tyrans. Ce qu'il y a de sûr, c'eſt que tout ce que M. Baudelot nous a ingénieuſement expliqué des *médailles* qui ſe frappoient pour les plaiſirs des ſaturnales, ne ſert de rien pour appuyer ce ſentiment. Il n'eſt pas mieux établi par une ſeule *médaille* équivoque. Je conviens que la difficulté d'accommoder le nom d'une princeſſe à la tête d'un empereur eſt d'abord embarraſſante; mais on peut la réſoudre par l'inadvertance ou la précipitation du monétaire, & confirmer cette ſolution par les preuves que nous venons d'en donner tout-à-l'heure. Enfin, on adoptera bien moins un fait unique, que le deſir qui nous anime de prêter aux anciens le caractere d'eſprit de notre ſiecle. (*D. J.*)

MÉDAILLE MODERNE. (*Art numiſm.*) On appelle *médailles modernes* celles qui ont été frappées depuis environ trois ſiecles. En effet, il faut obſerver qu'on ne met point au rang des *médailles modernes* celles qu'on a fabriquées pendant la vie de Charlemagne, &, après lui, pendant cinq cens ans; parce qu'elles ſont ſi groſſieres, que les antiquaires regardent cet eſpace de tems comme un vilain entre-deux de l'antique & du moderne. Mais quand les beaux Arts vinrent à renaître, ils ſe prêterent une main ſecourable pour procurer des *médailles* qui ne fuſſent plus frappées au coin de la barbarie. Voilà nos *médailles modernes*.

Leur curioſité, comme celle de la belle Peinture, eut ſa premiere aurore au commencement du quinzieme ſiecle, après avoir été enſevelie l'eſpace de mille ans avec les triſtes reſtes de la majeſté romaine. Ce fut d'abord par les ſoins d'un Piſano, d'un Bolduci, & de quelques autres artiſtes, qu'on vit reparoître de nouvelles *médailles* avec du deſſein & du relief. Le Piſano fit en plomb, en 1448, la *médaille* d'Alphonſe, roi d'Arragon; &, dix ans auparavant, il avoit donné celle de Jean Paléologue, dernier empereur de Conſtantinople. Enſuite, on ſe mit à frapper des *médailles* en or; telle eſt celle du concile de Florence, & d'un conſiſtoire public de Paul II. qui ſont les premieres ébauches des *médailles modernes*, perfectionnées dans le ſiecle ſuivant, & enſuite recherchées, pour la gravure, par quelques curieux.

Il eſt vrai que la plûpart de ces nouvelles *médailles* ont été faites avec grand ſoin, que les époques s'y trouvent toûjours marquées, que les types en ſont choiſis & l'explication facile, pour peu qu'on ait connoiſſance de l'hiſtoire. On y voit des combats ſur terre & ſur mer, des ſieges, des entrées, des ſacres de rois, des pompes funebres, les alliances, les mariages, les familles, en un mot, les événemens les plus importans qui concernent la religion & la politique: cependant tout cela réuni ne nous touche point comme une ſeule *médaille* de Brutus, de Lacédémone, ou d'Athènes.

Je ne puis même deviner les raiſons qui ont engagé le pere Jobert à décider que ſur les *médailles* antiques on trouve, plus que ſur les *modernes*; le faux mérite honoré. Il ſemble, au contraire, que cet inconvénient, qui eſt inévitable dans toute ſociété humaine, eſt beaucoup plus à craindre dans les *médailles modernes*, qu'il ne l'étoit dans les monnoies antiques; car parmi nous les princes ſont maîtres abſolus de la fabrication de leurs monnoies, tandis qu'à Rome le ſceau de l'autorité du ſénat, quelque corrompu qu'on le ſuppoſe, y intervenoit encore.

D'un autre côté, les monnoies antiques ne ſe frappoient que pour le prince; & l'hiſtoire nous a éclairé ſur ſes vertus ou ſur ſes vices. Mais aujourd'hui il n'eſt point de particulier qui ne puiſſe faire frapper des *médailles* en ſon honneur: combien de gens ſans mérite, que la vanité a déja porté à eſſayer de ſe procurer une eſpece d'immortalité, en ſe faiſant repréſenter ſur des *médailles!*

Je ne détournerai néanmoins perſonne de donner dans la curioſité du *moderne*. On peut raſſembler, ſi l'on veut, ces ſortes de *médailles*, & former même des ſuites de papes, d'empereurs, de rois, de villes & de particuliers, avec le ſecours des monnoies & des jettons. La ſuite complette des papes peut ſe faire depuis Martin V. juſqu'à préſent: mais la ſuite des empereurs d'Occident depuis Charlemagne ne pourroit s'exécuter qu'en y joignant les monnoies. Si l'on me dit qu'Octavius Strada a conduit cet ouvrage depuis Jules-Céſar juſqu'à l'empereur Matthias, je réponds que c'eſt avec des *médailles* preſque toutes fauſſes, inventées pour remplir les vuides, ou copiées ſur celles que Maximilien II. fit battre pour relever la grandeur de la maiſon d'Autriche.

Quant à la ſuite des rois de France, il faut ſe contenter des monnoies pour les deux premieres races: car il n'y a aucune *médaille* avec l'effigie du prince avant Charles VII. Toutes celles qu'on a frappées dans la *France métallique* juſqu'à Charlemagne, ſont imaginaires; & la plûpart des poſtérieures, ſont de l'invention de Jacques de Bie, & de Duval ſon aſſocié. Il eſt vrai qu'il y a dans le cabinet de Louis XV. une ſuite de tous ſes prédéceſſeurs juſqu'à Louis XIV. gravée très-proprement en relief ſur de petites agates; mais on ſait que c'eſt une ſuite de la même grandeur, d'une même main, & d'un ouvrage exquis, qu'on fit à plaiſir ſous le regne de Louis XIII.

Les *médailles* d'Eſpagne, de Portugal, & des couronnes du Nord, ne ſont que du dernier ſiecle. En Italie, les plus anciennes, j'entends celles de Sicile, de Milan, de Florence, ne forment aucune ſuite, & ne ſe trouvent que moulées. Telles ſont les *médailles* de René & d'Alphonſe, rois de Sicile, de François de Sforce, duc de Milan, & du grand Côme de Médicis.

En un mot, la Hollande ſeule, par la quantité de *médailles* qu'elle a fait frapper, forme une hiſtoire intéreſſante. Elle commence par la fameuſe *médaille* de 1566, ſur laquelle les confédérés des Pays-Bas qui ſecouerent la tyrannie du roi d'Eſpagne, firent graver une beſace, à cauſe du ſobriquet de *gueux* qu'on leur donna par mépris, & qu'ils affecterent de conſerver.

Il ne faut donc pas s'étonner qu'il y ait peu de livres qui traitent des *médailles modernes*. Je ne connois que ceux du pere du Moulinet & de Bonanni pour les papes; de Luckius, de Trypotius, de la France métallique dont j'ai parlé; de l'abbé Bizot & de Van-Loon pour la Hollande. Voici les titres de ces ſept ouvrages.

1°. Claudii du Moulinet *hiſtoria ſummorum pontificum à* Martino V. *ad* Innocentium XI. *per eorum numiſmata; id eſt*, ab anno 1417 ad an. 1678. Pariſ. 1679, fol.

2°. *Numiſmata pontificum romanorum à tempore Martini V. ad ann. 1699, illuſtrata à* Philippo Bonanni S. J. Romæ, 1699, 2 vol. fol.

3°. *Sylloge numiſmatum elegantiorum, quæ diverſi imp. reges, principes, reſpublicæ, diverſas ob cauſas, ab anno 1500 ad annum uſque 1600 cudi fecerunt,* &c. *operâ* Joh. Jac. Luckii *argentoratenſis.* Argentinæ, 1620, fol.

4°. *Symbola divina & humana pontificum, imperatorum, regum.* Acceſſit brevis *iſagoge* Jac. Trypotii *ex muſæo* Octav. de Strada. *Sculptor Egidius* Sadeler; Pragæ, 1601, fol.

5°. La France métallique, contenant les actions célebres, tant publiques que privées, des rois & reines, marquées en leurs *médailles* d'or, d'argent & de bronze, par Jacques de Bie; Paris, 1636, *in-fol.*

6°. Hiſtoire métallique de Hollande, par M. l'abbé Bizot; Paris, 1687, *fol.*

7°. Mais l'ouvrage de Van-Loon eſt bien autrement complet: il eſt intitulé *hiſtoire métallique* des dix-ſept provinces des Pays-Bas, depuis l'abdication de Charles V. juſqu'à la paix de Bade conclue en 1716, traduite du hollandois de M. Girard Van-Loon; à la Haie, 1732, 1737, 5 vol. *in-fol.*

Pour ce qui concerne l'hiſtoire de Louis le Grand & des événemens de ſon regne par les *médailles*, de l'Imprimerie royale, 1702 & 1723, *in-fol.* tout le monde ſait ce qu'il en faut penſer. (*D. J.*)

MÉDAILLE D'OR, (*Art numiſmat.*) Dans le grand nombre des *médailles d'or* greques & romaines, il y en a qui ſont, ſoit or fin, toujours plus pur & d'un plus bel œil que le nôtre; ſoit or mêlé plus pâle, d'un aloi plus bas, & ayant environ ſur quatre parts un cinquieme d'alliage; ſoit enfin or notablement alteré, tel que nous le voyons dans certaines gothiques. Il faut obſerver, que quoique Sévere Alexandre, eût donné la permiſſion de ſe ſervir d'alliage dans les monnoies, cela n'a point empêché que les *médailles* de ce prince & de ceux qui lui ont ſuccedé, même dans le bas empire, ne ſoient ordinairement d'un or auſſi pur & auſſi fin que du tems d'Auguſte, le titre ne ſe trouvant proprement altéré que dans les gothiques.

L'or des anciennes *médailles* grecques eſt extrêmement pur; l'on en peut juger par celle de Philippe de Macédoine & d'Alexandre le grand, qui vont à vingt-trois karats & ſeize grains, à ce que dit M. Patin, l'un des fameux antiquaires du dernier ſiecle. On lui eſt redevable d'avoir tâché d'inſpirer aux curieux l'amour des *médailles*, & de leur en avoir facilité la connoiſſance.

L'or des *médailles* impériales eſt auſſi très-fin, & de même alloi que celui des Grecs; c'eſt-à-dire au plus haut titre qu'il puiſſe aller, en demeurant maniable: car les affineurs le préferent encore aujourd'hui à celui des ſequins & des ducats; & du tems de Bodin, les orfévres de Paris ayant fondu un Veſpaſien d'or, ils n'y trouverent qu'un 788e d'empirance qui eſt l'alliage.

Il faut ſe ſouvenir que les Romains ne commencerent à ſe ſervir de monnoies d'or que l'an 547. de Rome, afin que l'on ne ſoit pas trompé à celles qui ſe trouveront avant ce tems-là. Par exemple, ſi l'on nous préſentoit quelqu'un des rois de Rome, ou des premiers conſuls frappés ſur l'or, il n'en faut pas davantage pour conclure que c'eſt une fauſſe *médaille*: j'entends qu'elle n'eſt point frappée du tems de ces rois ou de ces conſuls; car les deſcendans de ces familles, pluſieurs ſiecles après, ont fait frapper quelquefois les têtes de leurs ancêtres: témoin celles de Quirinus, de Numa, d'Ancus Martius, de Junius-Brutus; & ces ſortes de *médailles* ne laiſſent pas d'être antiques par rapport à nous, quoiqu'elles ne ſoient pas du tems de ceux qu'elles repréſentent. (*D. J.*)

MÉDAILLE D'ARGENT, (*Art numiſmat.*) l'uſage des *médailles d'argent* commença chez les Romains l'an 485. de Rome. L'on en trouve en beaucoup plus grand nombre que d'or, mais l'argent n'en eſt pas ſi fin que le titre des *médailles* d'or; car les curieux ont remarqué par les fontes, que les Romains ont toujours battu les *médailles* d'or ſur le fin, au lieu qu'ils ont frappé celles d'argent à un titre d'un ſixieme plus bas que nos monnoies de France. On ne laiſſe pas d'appeller *argent fin*, l'argent des *médailles* qui ſe trouvent juſqu'à Septime Sévere, en comparaiſon de celles qui ſe trouvent juſqu'à Conſtantin, dont l'argent eſt bas & fort allié. On le nomme communément *potin*. *Voyez* MÉDAILLE DE POTIN.

Savot remarque, qu'Alexandre Sévere, fit battre de la monnoie d'argent, où il n'y avoit qu'un tiers de fin, quoique le poids fût toujours le même. On l'appella néanmoins *reſtitutor monetæ*, ce qui fait voir combien de ſon tems la monnoie avoit été altérée.

Didius Julianus eſt le premier qui ait corrompu le titre des *médailles d'argent*; il le fit, à ce qu'on prétend, pour remplir plus aiſément ſes coffres qu'il avoit épuiſés par ſes largeſſes, en achetant l'empire des ſoldats prétoriens, qui venoient de maſſacrer Pertinax. Depuis Didius Julianus, le titre alla toujours en baiſſant, & certainement les *médailles* de ce prince ont moins d'alliage que celles de Septime Sévere: & celles de ce dernier ſont encore moins mauvaiſes, que celles de Sévere Alexandre. Sous Gordien, c'eſt encore pis, & peut-être c'eſt par cette raiſon, que l'on trouve ſous cet empereur, les *médailles* d'un module plus grand & plus épais; car quoique ce module ſoit connu dès le tems de Septime Sévere, de ſa femme *Julia Pia*, & de ſon fils Caracalla; il eſt cependant vrai, qu'il y a peu de ce grand module ſous ces princes; comme il y a fort peu de petit module ſous Gordien.

Gallien alla encore en baiſſant le titre, & je crois qu'il n'eſt pas douteux que ſa monnoie d'argent, quoiqu'elle eût au-moins quatre cinquiemes d'alliage, ne fût la ſeule monnoie d'argent, connue pour lors dans l'Empire. Je n'ignore pas cependant, que quelques curieux prétendent avoir des *médailles d'argent* pur de ces tems-là, & même de Probus, de Carus, &c. mais ces *médailles* qu'ils vantent tant, ſont toutes fauſſes, & cela paroît aſſez prouvé par les *médailles* fourrées, que nous trouvons ſous Gallien, & même ſous Poſthume. Comment auroit-on riſqué ſa vie pour fourrer des *médailles d'argent* pur? Un antiquaire qui eſt mort a long-tems vanté une *magnia urbica* d'argent pur de ſon cabinet: cette *médaille* a été vûe & examinée après ſa mort; il eſt évident qu'elle eſt moulée.

Depuis Claude le Gothique, juſqu'à Dioclétien, qui rétablit la monnoie, il n'y a plus d'argent du-tout dans les *médailles*; ou s'il s'en trouve quelques-unes, elles ſont ſi rares que l'exception confirme la regle. On a frappé pour lors ſur le cuivre ſeul, mais après l'avoir couvert d'une feuille d'étain. C'eſt ce qui donne cet œil blanc aux *médailles* que nous appellons *faucées*, telles que pluſieurs Claudes, les Auréliens, & la ſuite juſqu'à Numérien incluſivement. On trouve même encore de ces *médailles* faucées ſous Dioclétien, Maximien, Conſtance Clore, & Galéro Maximien; quoique l'uſage de frapper ſur l'argent pur fût déja rétabli.

Je ne ſai ſi quelque cabinet peut fournir des Licinius, des Maxences, & des Maximins de cette eſpece; on y trouveroit plutôt de vrai billon. En tout cas, il ſemble qu'il ne ſoit plus queſtion de *médailles* faucées ſous Conſtantin. Au reſte, ſi les auteurs qui

nous ont donné des collections de *médailles* eussent fait cette attention, ils auroient évité de grossir leurs livres d'un long catalogue de *médailles d'argent*, entre Posthume & Dioclétien, puisque toutes celles de ce tems-là ne sont véritablement que de petit bronze couvert d'une feuille d'étain, & que par conséquent, il étoit inutile de répéter des *médailles* absolument les mêmes, dans deux différentes classes.

Il n'est pas aisé de deviner, pourquoi l'on cessa tout-à-coup de frapper des *médailles d'argent*, tandis qu'on continuoit d'en frapper en or; car il est à remarquer que dans le tems du plus grand affoiblissement, & même de l'anéantissement presque entier des especes d'argent; celles d'or ont toujours été battues sur le fin. Cela proviendroit-il de ce que la recette d'une grande partie de revenus de l'Empire, s'est toujours faite en or? La plûpart des termes employés pour exprimer les tributs & les autres impositions, étoient des épithetes d'*aurum*, comme *aurum vicesimarium*, *aurum coronarium*, *aurum lustrale*, &c. L'empereur étoit intéressé à ne pas permettre qu'on altérât le titre de ce métal, afin que ses finances ne souffrissent pas de cette altération. Au contraire, le trésor impérial faisant ses payemens en argent ou en cuivre; plus le titre de l'un & le poids de l'autre de ces métaux étoient affoiblis, plus le fisc y trouvoit son compte, parce que cet affoiblissement des especes n'en faisoit pas changer la valeur dans le commerce; & qu'avec une plus petite quantité d'or, on pouvoit avoir du cuivre en masse pour en faire de la monnoie, à laquelle l'on donnoit la valeur des pieces d'argent, en y ajoutant une feuille d'étain affiné.

Cet expédient à la fin ruineux pour l'état, a pû être un effet de la nécessité où se sont trouvés les empereurs, de recourir aux moyens les plus odieux, pour payer leurs troupes, pendant le désordre où l'Empire se vit plongé depuis Gallien jusqu'à Dioclétien & Maximien; car durant tout cet intervalle de tems, l'Empire fut toujours attaqué au-dehors par les nations Barbares qui l'environnoient, & déchiré au-dedans par les tyrans, qui s'éleverent ou ensemble, ou successivement dans ses différentes provinces. (*D. J.*)

MÉDAILLE DE BILLON, (*Art numismat.*) On nomme ainsi toute *médaille* d'or ou d'argent, mêlée de beaucoup d'alliage, car le *billon* en matiere de monnoie, signifie toutes sortes de matiere d'or ou d'argent alliée, c'est-à-dire mêlée au-dessous d'un certain degré, & principalement de celui qui est fixé pour la fabrication des monnoies.

Depuis le regne de Gallien & de ses successeurs, on ne trouve presque que des *médailles* de pur *billon*, dont les unes sont battues sur le seul cuivre, & couvertes d'une feuille d'étain; on les nomme *médailles saucées*: les autres n'ont qu'une feuille d'argent battue fort adroitement sur le cuivre; on les appelle *médailles fourrées*. *Voyez* MÉDAILLE FOURRÉE. (*D. J.*)

MÉDAILLE DE BRONZE, (*Art numismat.*) c'est par le mot de *bronze* qu'on a cru devoir annoblir le nom de *cuivre*, en termes de médailliſtes. Le bronze est comme on sait, un mélange de cuivre rouge & de cuivre jaune, dont les antiquaires ont formé trois especes différentes de *médailles*, qu'ils appellent le *grand*, le *moyen* & le *petit bronze*, selon la grandeur, l'épaisseur & l'étendue de la *médaille*; la grosseur & le relief de la tête. (*D. J.*)

MÉDAILLE DE CUIVRE, (*Art numismat.*) Quoique tout le cuivre dans la distinction des suites dont les cabinets sont composés, ait l'honneur de porter le nom de *bronze*, on ne laisse pas néanmoins de le distinguer par les métaux. Quand on en veut parler exactement, comme M. Savot a fait dans son *Disc. des Méd. II. part. ch. xvij.*

On voit plusieurs *médailles de cuivre* rouge dès le tems d'Auguste, particulierement parmi ce qu'on appelle *moyen bronze*.

On en voit aussi de cuivre jaune dès le même tems parmi le grand bronze, comme parmi le moyen.

Il s'en trouve de vrai bronze dont l'œil est incomparablement plus beau; mais on n'en connoît point de cuivre de Corinthe. Il est très-vraisemblable que ce cuivre ne fut jamais introduit dans les monnoies, parce que c'eût été y mettre une grande confusion; puisqu'alors il auroit dû y avoir une différence de valeur dans des pieces de même grandeur & de même poids, ce qui auroit exposé le public à toutes sortes de fraudes & de tromperies.

Cependant il y a des *médailles* de deux cuivres qui ne sont point alliés, mais dont seulement l'un enchâsse l'autre, & qui sont frappées d'un même coin; tels sont quelques médaillons antiques de Commode, d'Adrien, *&c.* & certains autres, qui sans cela ne seroient que de grand & de moyen bronze. L'on peut y remarquer, que les caracteres de la légende mordent quelquefois sur les deux métaux; d'autres fois ils ne sont que sur l'intérieur, auquel le premier cercle de métal ne sert que d'encastillement. (*D. J.*)

MÉDAILLE D'ÉTAIN, (*Art numism.*) c'étoient vraisemblablement des *médailles* de plomb noir & de plomb blanc; mais il ne nous en est point parvenu.

Cependant les anciens ont employé quelquefois l'étain à faire de la monnoie. Jules Pollux nous apprend que Denys le Tyran força les Syracusains à battre de la monnoie d'étain au lieu d'argent, & qu'il fixa la valeur de ces sortes de pieces à quatre drachmes.

Une loi du digeste (c'est la loi 9, *ad leg. Cornel. de Falsi.*) défend d'acheter & de vendre des pieces de monnoies d'étain; d'où il est évident que les anciens avoient frappé des *médailles* en ce métal; mais Savot, *discours sur les médailles, part. II. c. ij. & iij.* croit qu'on n'a jamais pu se servir pour cela de véritable étain, qui étoit un composé d'argent & de plomb fondus ensemble, ni même de l'étain faux composé d'un tiers de cuivre blanc, & de deux tiers de plomb blanc, parce que l'un & l'autre étoit trop aigre & trop cassant.

On n'a donc pu frapper des *médailles* que sur deux autres especes d'étain faux, dont l'un se faisoit avec du plomb noir & du plomb blanc mêlés ensemble en égale quantité, & l'autre avec deux tiers de plomb noir, & un tiers de plomb blanc. (*D. J.*)

MÉDAILLE DE FER, (*Art numismat.*) nous ne connoissons point de vraies *médailles de fer*: il est vrai que César dit que certains peuples de la grande-Bretagne se servoient de monnoies de fer. Il est encore vrai que la même chose est arrivée dans quelques villes de la Grece. Enfin, Savot rapporte qu'il s'est trouvé des monnoies romaines que l'aimant attiroit; mais ce n'étoit que des *médailles fourrées*, telles qu'il nous en reste encore plusieurs & du tems de la république, & du tems des empereurs.

MÉDAILLE DE PLOMB, (*Art numism.*) en latin *nummus plombeus*. Personne ne doute aujourd'hui, qu'il ne nous reste des *médailles* antiques de plomb. Plaute parle des monnoies de plomb en plus d'un endroit, *ei ne nummum crederem*, dit un de ses acteurs, *cui si capitis res sint*, nummum *nunquam credam plumbeum*: & dans une autre de ses pieces, *Tace, sis faber qui cudere solet* plumbeos nummos.

A la vérité, Casaubon a prétendu que Plaute donnoit le nom de *nummi plumbei* à ces petites pie-

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA GUARDIA

ces de bronze, que les Grecs appelloient καλαοι, & κολλυβοι ; & ce ſavant homme donne la même explication aux paſſages de Martial, où il eſt parlé de *médailles de plomb*, ſavoir, *épigramm. lib. I. épigram. 79 & lib. X. épigr. 4.* Mais l'illuſtre commentateur de Théophraſte, d'Athénée, de Strabon, & de Polybe, auroit bien changé d'avis, s'il eût vu les *médailles* de ce métal de plomb, qui ſe ſont conſervées en grand nombre, juſqu'à des ſuites de trois à quatre cens dans les cabinets des curieux de Rome.

M. le baron de la Baſtie en a vu deux inconteſtablement antiques, dans le cabinet de M. l'abbé de Rothelin. La premiere dont le revers eſt entierement fruſte, eſt un Marc-Aurele. La ſeconde qui eſt bien conſervée, repréſente d'un côté la tête de Lucius Verus couronnée de laurier : *Imp. Cæſ. L. Verus Aug.* Au revers une femme debout vétue de la ſtole, offre à manger dans une patere qu'elle tient de la main droite, à un ſerpent qui s'éleve d'un petit autel, autour duquel il eſt entortillé. On lit pour légende *Saluti Auguſtor. Tr. P. Coſ. II.*

Patin déclare dans ſon *Hiſt. des médailles, p. 60*, en avoir vu un grand nombre de greques, & il en cite deux latines de ſon cabinet. Il eſt donc certain que les anciens Grecs & Romains ſe ſont ſervi de monnoies de plomb, quoiqu'il paroiſſe par les paſſages de Plaute, cités ci-deſſus, que les pieces de ce métal étoient de la plus petite valeur.

Mais il faut prendre garde de n'être pas trompé en achetant des *médailles de plomb* modernes, pour des *médailles* antiques de ce métal. Les modernes ne ſont de nulle valeur, & les antiques ſont très-curieuſes ; le plomb en eſt plus blanc que le nôtre, & plus dur. (*D. J.*)

MÉDAILLE DE POTIN, (*Art numiſmat.*) on nomme ainſi des *médailles* d'argent bas & allié.

Ce ſont des *médailles* d'un métal factice compoſé de cuivre jaune, & d'un mélange de plomb, d'étain, & de calamita avec un peu d'argent.

Savot dans ſon *diſcours ſur les médailles*, définit le potin une eſpece de cuivre jaune qui ne ſe peut dorer à cauſe du plomb qui y entre. On lui donne, ajoute-t-il, le nom de *potin*, à cauſe qu'on fait ordinairement les pots de cuivre de cette matiere.

Mais il entroit encore dans la compoſition du potin, dont on ſe ſervoit pour frapper des *médailles*, environ un cinquieme d'argent, comme on l'a reconnu en en faiſant fondre quelques-unes.

On commence à trouver des *médailles de potin* dès le tems d'Auguſte & de Tibere. M. le baron de la Baſtie a vu une *médaille* greque de Tibere au revers d'Auguſte en *potin*, dans le cabinet de M. l'abbé de Rothelin, qui avoit fait une ſuite preſque complette en ce métal, choſe ſinguliere, & qui peut paſſer pour unique en ſon genre. (*D. J.*)

MÉDAILLE CONTREFAITE, (*Art numiſmat.*) les *médailles contrefaites*, ſont toutes les *médailles* fauſſes & imitées.

Nous avons indiqué au mot *médaille*, les diverſes fourberies qu'on met en uſage dans leurs contrefaçons, & les moyens de les découvrir. Nous ajouterons ſeulement ici quelques obſervations.

Comme les Emiliens de *G B*, ſont fort eſtimés, & coutent 40 ou 50 francs, les fauſſaires ont trouvé le moyen d'en faire avec les *médailles* de Philippe Pere, dont le viſage a aſſez de reſſemblance avec celui d'Emilien.

On a trouvé ſemblablement le ſecret de donner quelques *médailles* de Gordien troiſieme, aux Gordiens d'Afrique, ſoit en réformant la légende de la tête, & en mettant *A F R* au lieu de *Pius F.* ſoit en marquant un peu de barbe au menton ; de ſorte que quelques-uns ont pris de-là ſujet de ſoutenir que c'étoit un troiſieme africain, fils ou neveu des deux autres. Il ſera aiſé de ſe deſabuſer, en ſe ſouvenant que tous les revers où il y a *Aug.* ne conviennent point aux deux africains, qui marquent ordinairement deux *G. G.* ſur leurs *médailles*. Ce n'eſt pas qu'il ne s'en rencontre quelquefois avec *Aug.* par un ſeul *G*, comme *providentia Aug. virtus Aug.* mais alors le mot *A F R.* qui ſe trouve du côté de la tête, empêche qu'on ne puiſſe y être abuſé.

Il ne faut pas ſe laiſſer tromper par certains Nérons de moyen bronze, déguiſés quelquefois en Othons ; il ne faut pas non plus s'arrêter à la perruque qui paroît ſi nettement ſur l'argent & ſur l'or, & condamner ſur les *médailles* où l'on ne la remarque pas ; car quoiqu'elle ne ſe trouve pas ſur les *médailles* battues hors d'Italie, elles n'en ſont pas moins véritables ; & quoique le Padouan ait pris ſoin de la marquer fort proprement ſur le grand bronze, ſes *médailles* n'en ſont pas moins fauſſes.

Enfin, il ne faut pas établir pour regle ſans exception qu'on contrefaſſe uniquement les *médailles* rares & de grand prix, comme celles dont le même Padouan a pris la peine de faire les carrés : en effet, il y a des *médailles* très-communes qui ne laiſſent pas d'être contrefaites. (*D. J.*)

MÉDAILLE DENTELÉE, (*Art numiſm.*) en latin *numiſma ſerrata.*

On appelle *médailles dentelées* ou *crenelées*, les *médailles* d'argent dont les bords ont une dentelure. Cette dentelure eſt une preuve de la bonté & de l'antiquité de la *médaille :* elles ſont communes parmi les *médailles* conſulaires juſques au tems d'Auguſte, depuis lequel il n'y en a peut-être aucune.

Il s'en trouve de bronze des rois de Syrie ; mais il ſemble que ces dernieres n'ayent été *dentelées* que pour l'ornement, & non pour la néceſſité ; au lieu que dans les *médailles* d'argent, la fourberie des faux monnoyeurs a obligé de prendre cette précaution dès le tems que la république frappa des monnoies d'argent. En effet, les faux monnoyeurs s'étudioient à contrefaire les coins des monétaires ; & ayant imaginé de ne prendre qu'une feuille d'or ou d'argent pour couvrir le cuivre de leurs *médailles*, ils la frappoient avec beaucoup d'adreſſe.

Pour remédier à cette friponnerie, & pour diſtinguer la fauſſe monnoie de la bonne, on inventa l'art de créneler, de denteler les *médailles*, & on décria tous les coins dont on trouvoit des eſpeces fourrées. (*D. J.*)

MÉDAILLE ÉCLATÉE *ou* FENDUE, (*Art numiſm.*) on nomme ainſi les *médailles* dont les bords ſont éclatés ou fendus par la force du coin.

Il eſt bon de ſavoir que les bords des *médailles éclatées* par la cauſe dont nous venons de parler, ne ſont pas un défaut qui diminue le prix de la *médaille*, quand les figures n'en ſont point endommagées ; au contraire c'eſt un des bons ſignes que la *médaille* n'eſt point moulée. Ce ſigne ne laiſſe pas néanmoins d'être équivoque à l'égard des fourbes qui auroient battu ſur l'antique ; car cela ne prouveroit pas que la tête ou le revers ne fût d'un coin moderne, & peut-être tous les deux. (*D. J.*)

MÉDAILLE FAUSSE, (*Art numiſm.*) toute *médaille* faite à plaiſir, & qui n'a jamais exiſté chez les anciens. On nomme auſſi *médailles fauſſes*, les *médailles* antiques, moulées, réparées, verniſſées, reſtituées, avec des coins modernes, réformées avec le marteau ; celles dont les revers ont été contrefaits, inſérés, appliqués ; celles dont la tête, les légendes ont été altérées ; enfin, celles qu'on a fait éclater ou fendre exprès en les frappant. (*D. J.*)

MÉDAILLE FOURRÉE, (*Art numiſmat.*) *médaille* de bas alloi avec un faux revers.

Les antiquaires nomment ſpécialement *médailles*

fourrées, celles de l'antiquité qui ſont couvertes d'une petite feuille d'argent ſur le cuivre ou ſur le fer, battues enſemble avec tant d'adreſſe, qu'on ne les reconnoît qu'à la coupure. Ce ſont de fauſſes monnoies antiques, qui malgré leur antiquité reconnue, ne méritent aucune foi dans l'hiſtoire.

Rien de plus commun que ces ſortes de pieces, pour qui s'eſt familiariſé avec l'antique, & rien de plus rare qu'un antiquaire, qui ſachant réſiſter à la vanité de poſſéder une *médaille* unique, ne faſſe de celles-ci que le cas dont elles ſont dignes.

On n'aura pas de peine à croire que l'objet de l'attention des gouvernemens ſe ſoit porté en tout tems, & en tout pays, ſur les faux monnoyeurs. De-là ce qu'on appelle *fauſſe-monnoie*, a été un ouvrage de ténebres. Ceux que l'avidité du gain a entraîné dans un métier ſi dangereux, ont ordinairement exercé leur art dans des lieux obſcurs & retirés; & c'étoient plutôt des gens ſans connoiſſance & ſans éducation, qui expoſoient ainſi leur vie pour un vil intérêt, que des hommes inſtruits & capables de travailler avec exactitude. Auſſi voyons-nous peu de ces *médailles fourrées*, ſur leſquelles on ne remarque des erreurs groſſieres, ſoit dans les dates, lorſque le même conſulat, la même puiſſance tribunitienne, ſont répétées ſur les deux faces de la *médaille*, ou qu'on y trouve une différence réelle, & quelquefois de pluſieurs années, ſoit dans les faits, lorſqu'ils ne conviennent qu'à un prince qui régnoit devant, ou après celui, dont la tête eſt repréſentée de l'autre côté de la *médaille*.

Ces fautes doivent être imputées aux fabricateurs de ces fauſſes monnoies. L'inquiétude inſéparable de toute action qui met la vie dans un riſque perpétuel, ne s'accorde guere avec l'attention néceſſaire pour la correction d'un ouvrage. Ils frappoient donc leurs fauſſes *médailles* ſuivant que le haſard arrangeoit les différens coins, que ce même haſard avoit fait tomber entre leurs mains; ils joignoient à la tête d'un empereur le premier revers qu'ils rencontroient, & ne craignoient point que ce biſarre mélange pût empêcher le cours de leurs eſpeces, parce qu'ils jugeoient des autres par eux-mêmes, & que leur ignorance ne leur permettoit pas de s'appercevoir de leurs propres bétiſes.

M. Geinoz en a obſervé quantité ſur des *médailles fourrées* du ſeul cabinet de M. l'abbé Rothelin. Il a vu avec étonnement dans Trajan, ſon ſixieme conſulat marqué au revers d'une *médaille* d'argent, qui du côté de la tête, ne porte que le cinquieme. Dans Hadrien *fortunæ ræduci*, où le mot *reduci* eſt écrit avec un *æ*. Dans M. Aurele, la vingt-quatrieme puiſſance tribunitienne d'un côté, pendant que l'autre n'exprime que la dix-huitieme. Ici des conſulats & des puiſſances tribunitiennes au revers d'une impératrice, là des types & des légendes qui ne conviennent qu'à des princeſſes, au revers de la tête d'un empereur. Dans Gordien, un de ces revers que fit frapper Philippe pour les jeux ſéculaires qui ſe célebroient ſous ſon regne; quelquefois une tête impériale avec le revers d'une *médaille* conſulaire. Enfin, des exemples ſans nombre de tout ce que peuvent produire en ce genre la négligence, la précipitation, l'ignorance, ou le manque de coins néceſſaires, pour frapper toutes les *médailles* qu'ils vouloient imiter.

Il faut en conclure, que d'ajouter foi à ces ſortes de *médailles*, & vouloir en tirer avantage pour faire naître des problèmes dans l'hiſtoire, c'eſt tromper le public par de frivoles & fauſſes diſcuſſions. Si ceux qui juſqu'à préſent nous ont donné des catalogues de *médailles*, n'ont point eu ſoin de diſtinguer ces fauſſes monnoies d'avec les vraies, c'eſt un reproche bien fondé que nous ſommes en droit de leur faire. Mêler les *medailles fourrées* avec les *médailles* légitimes, c'eſt mêler de faux titres avec ceux qui ſont vrais; c'eſt confondre la Fable avec l'Hiſtoire.

Mais, dira-t-on, pourquoi les *médailles fourrées* ſont-elles preſque toûjours rares, & même aſſez ſouvent uniques? C'eſt d'abord parce que les fauſſes monnoies n'ont jamais été auſſi abondantes que les vraies. C'eſt encore, parce que celles-là ont été plus aiſément détruites par la fouille & les autres accidens, qui font plus d'impreſſion ſur le fer & ſur le cuivre, que ſur l'or & ſur l'argent. C'eſt enfin, parce qu'il eſt aſſez rare, que la même faute ſoit ſouvent répétée par des ouvriers qui n'ont d'autres conducteurs que le haſard.

On a peine à comprendre aujourd'hui que les fauſſes pieces puſſent avoir cours autrefois, & qu'on ne s'apperçût pas d'abord de leur fauſſeté, par la contrariété qui ſe trouvoit entre la tête & le revers; mais on ne ſauroit faire là-deſſus la moindre comparaiſon entre les pieces de monnoie de notre ſiecle, & celles qui avoient cours chez les anciens. Nos monnoies conſervent le même revers pendant long-tems, & il n'y a par exemple, à tous nos louis, & à tous nos écus, qu'un ſeul & même revers; en ſorte que ſi l'on en préſentoit quelques-uns qui portaſſent d'un côté la tête de Louis XV. & de l'autre des revers employés ſur les monnoies de Louis XIV. ils ſeroient aiſément reconnus pour faux, & ne paſſeroient pas dans le commerce. Il n'en étoit pas de même chez les Romains; chaque année, chaque mois, & preſque chaque jour, on frappoit une prodigieuſe quantité de revers différens pour la même tête. Comment diſtinguer du premier coup d'œil, dans cette variété preſqu'infinie de revers, ſi celui qu'on voyoit ſur la piece de monnoie qu'on repréſentoit, répondoit à la tête qui étoit de l'autre côté? Chaque particulier étoit-il en état de faire cette diſtinction? Tout le monde ſavoit-il lire, pour pouvoir juger ſi la légende de la tête convenoit avec celle du revers? Il n'y avoit donc à proprement parler, que le côté de la tête qui fût le caractere de la monnoie courante; & il ſuffiſoit que cette tête fût celle de quelque empereur, de quelque princeſſe, de quelque Céſar, *&c.* pour qu'elle fût reçue dans le commerce; car pour lors, ce n'étoit pas l'uſage qu'à tous les avenemens des empereurs au trone, en commençant de battre monnoie à leur coin, on décriât les pieces qui étoient marquées au coin de leurs prédéceſſeurs.

C'eſt à la faveur de cet uſage, par lequel toute piece de monnoie qui portoit l'image d'un empereur, ſoit pendant ſa vie, ſoit après ſa mort, avoit un libre cours dans l'empire, que les faux monnoyeurs apporterent moins de ſoin à copier exactement les monnoies qu'ils vouloient contrefaire. Cependant il n'y a pas d'apparence que leur fraude ait été long-tems cachée. Dès qu'on reconnoiſſoit les pieces fauſſes, ſans doute on ſe hâtoit de les décrier, de les refondre, & d'en briſer les moules & les coins: de-là vient que pluſieurs *medailles fourrées* ſont uniques en leur eſpece, & la plûpart très rares. Mais en attendant que la fraude fût découverte, les fauſſaires avoient le tems de travailler, de faire circuler leur fauſſe monnoie dans le public, & de ſe dédommager de leurs frais, peut-être même de gagner conſidérablement.

Après tout, quelles que ſoient les cauſes des fautes qu'on trouve ſur les *médailles fourrées*, il ſuffit pour les décréditer, de prouver qu'elles en ſont remplies, & qu'elles ne peuvent ſervir de preuve à aucun fait hiſtorique. Or c'eſt ce dont tous les antiquaires conviennent. *Voyez le mémoire* de M. le baron de la Baſtie, *inſéré dans le recueil de l'acad. des Inſcriptions, tome XII.*

Il ne faut pas cependant imaginer que les *médailles* qui ont été frappées par ordre du prince, & ſous les yeux du magiſtrat, ſoient toûjours exemptes de fautes. Il s'en trouve dont la légende n'eſt pas exacte ; tantôt quelques lettres y ſont obmiſes ; tantôt il y en a de ſuperflues ; on en voit où les lettres ſont tranſpoſées, & d'autres où le monétaire à la place des lettres véritables, en a ſubſtitué qui ne ſignifient rien, ou dont le ſens ne s'accorde nullement avec le type. Sur quelques-unes, la tête du même prince eſt gravée en relief des deux côtés, ſouvent avec des inſcriptions qui portent des dates différentes. Sur quelques autres qu'on nomme *incuſes*, la même tête eſt d'un côté en relief, & de l'autre en creux. Quelquefois le revers d'un empereur eſt joint à la tête d'une impératrice ; ou bien le revers gravé pour une impératrice, eſt uni à la tête d'un empereur. Enfin, il eſt certaines *médailles* qui ont été frappées plus d'une fois, & celles-là nous repréſentent ſouvent l'aſſemblage monſtrueux de mots compoſés de deux légendes différentes. *Voyez* MÉDAILLE ANTIQUE. (*D. J.*)

MÉDAILLE FRAPPÉE SUR L'ANTIQUE (*Art numiſmat.*) les *médailles* ainſi nommées ſont celles que l'on a réformées par fourberie avec le marteau, & auxquelles on a enſuite donné une nouvelle empreinte. *Voyez* ſur cette ruſe *le mot* MÉDAILLE.

MÉDAILLE NON FRAPPÉE, (*Art numiſmat.*) on nomme ainſi des pieces de métal d'un certain poids, qui ſervoient à faire des échanges contre des marchandiſes ou des denrées, avant qu'on eût trouvé l'art d'y imprimer des figures ou des caracteres par le moyen des coins & du marteau. On peut lire au ſujet de ces ſortes de *médailles*, une ſavante diſſertation de Sperlingius, intitulée, Sperlingii (Othonis) *diſſertatio de nummis non cuſis, tàm veterum quàm recentiorum.* Amſt. 1700, *in*-4.

MÉDAILLE FRUSTE, (*Art numiſmat.*) les antiquaires appellent *médailles fruſtes*, toutes celles qui ſont défectueuſes dans la forme, & qui pechent, ſoit en ce que le métal eſt rogné, le grenetis effleuré, la légende effacée, les figures biffées, la tête méconnoiſſable, *&c.* Il faut qu'une telle *médaille* ſoit fort rare, pour que les curieux l'eſtiment précieuſe malgré ſes défauts.

MÉDAILLE INANIMÉE, (*Art numiſmat.*) les antiquaires appellent *médailles inanimées*, celles qui n'ont point des légendes, parce que la légende eſt l'ame de la *médaille. Voyez* LÉGENDE, (*Art numiſ.*)

MÉDAILLE INCERTAINE, *ou* INCONNUE, (*Art numiſmat.*) les antiquaires nomment ainſi les *médailles* dont on ne peut déterminer ni le tems, ni l'occaſion pour laquelle on les a fait frapper. M. le baron de la Baſtie en cite pour exemple dans cette claſſe, une d'argent qui étoit dans le cabinet de M. l'abbé de Rothelin. Cette *médaille* offre d'un côté une tête couronnée de laurier, avec une barbe fort épaiſſe. La légende eſt *Hercules adſertor* : au revers eſt une femme debout, tenant un rameau de la main droite, & une corne d'abondance de la gauche. On lit autour, *florente fortunâ.* (*D. J.*)

MÉDAILLE INCUSE, (*Art numiſmat.*) les *médailles* qui ne ſont marquées que d'un côté, s'appellent *médailles incuſes.*

Ce défaut eſt fort commun dans les monnoies modernes, depuis Othon juſques à Henri l'Oiſeleur. Dans les antiques conſulaires, il ſe trouve auſſi des *médailles incuſes*, & quelques-unes dans les impériales de bronze & d'argent.

La conformation de ces *médailles* pourroit ſurprendre un nouveau curieux, parce qu'au lieu de revers, elles n'ont que l'impreſſion de la tête en creux, comme ſi on eût voulu en faire un moule ; mais il eſt certain que cette défectuoſité vient de l'oubli, ou de la précipitation du monnoyeur, qui avant que de retirer une *médaille* qu'il venoit de frapper, remettoit une nouvelle piece de métal, laquelle trouvant d'une part le quarré, & de l'autre la *médaille* précedente, recevoit l'impreſſion de la même tête, d'un côté en relief, & de l'autre en creux ; mais toujours plus imparfaitement d'un côté que de l'autre, l'effort de la *médaille* étant beaucoup plus foible que celui du quarré.

MÉDAILLE MARTELÉE, (*Art numiſmat.*) on appelle une *médaille martelée*, celle dont on a fait une *médaille* rare d'une *médaille* commune, en ſe ſervant du martelage. On prend une *médaille* antique, mais fort commune, on en lime entierement le revers qui eſt commun, & on y frappe à la place un nouveau revers qui eſt rare, avec un coin tout neuf, qu'on rend exprès dans le goût antique le plus qu'il eſt poſſible. On prend garde dans cette opération frauduleuſe, d'altérer la tête qui doit être conſervée dans ſa pureté. Comme c'eſt à coups de marteau qu'on empreint ce nouveau revers, on a donné à ces ſortes de *médailles* le nom de *martelées.* Les habiles antiquaires reconnoiſſent la ſupercherie, en comparant la tête avec le revers, dont ils apperçoivent bientôt la différente fabrique. (*D. J.*)

MÉDAILLE MOULÉE, (*Art numiſmat.*) on appelle *medailles moulées*, des *médailles* antiques jettées en ſable dans des moules, & enſuite réparées.

On a découvert à Lyon au commencement de ce ſiecle, des moules de *médailles* antiques, dont la fabrique n'eſt pas indigne de notre curioſité.

La matiere de ces moules eſt un argille blanchâtre, cuite ; leur forme eſt plate, terminée par une circonférence ronde, d'un pouce de diametre ; leur épaiſſeur eſt de deux lignes par les bords, & eſt diminuée dans cet eſpace, de l'un ou des deux côtés du moule, qui a été cavé par l'enfoncement de la piece de monnoie, dont le type y eſt reſté imprimé. Je dis de l'un ou des deux côtés du moule, parce que la plûpart ont d'un côté l'impreſſion d'une tête, & de l'autre celle d'un revers, & que quelques-uns ne ſont imprimés que d'un côté ſeulement.

Chacun de ces moules a un endroit de ſon bord ouvert par une entaille, qui aboutit au vuide formé par le corps de la piece imprimée ; & comme la forme plate & l'égalité de la circonférence de tous ces moules les rendent propres à être joints enſemble par arrangement relatif des types, à ceux des revers dont ils ont conſervé l'impreſſion, & dans une diſpoſition où toutes ces entailles ſe rencontrent, on s'apperçoit d'abord que le fillon continué par la jonction de ces crénelures, ſervoit de jeu au grouppe formé de l'aſſemblage de ces moules, pour la fuſion de la matiere deſtinée aux monnoies.

Ce grouppe qui pouvoit être plus ou moins long, ſelon le nombre des moules à double type dont on le compoſoit, ſe terminoit à chaque extrêmité par un moule imprimé d'un côté ſeulement. Il eſt facile de juger par le reſte de terre étrangere, comme attachée aux bords de quelques-uns de ces moules, que la terre leur ſervoit de lut pour les tenir unis, & pour fermer toutes les ouvertures par leſquelles le metal auroit pû s'échapper ; ce lut étoit aiſé à ſéparer de ces moules ſans les endommager, lorſqu'après la fuſion, la matiere étoit refroidie.

L'impreſſion des types des têtes de Septime Séve-re, de Julia Pia & d'Antonin leur fils, ſurnommé Caracalla, qui s'eſt conſervée ſur ces moules, rend certaine l'époque du tems de leur fabrique ; c'eſt celui de l'empire de ces princes, dont les monnoies devoient être abondantes à Lyon, puiſque le premier y avoit ſéjourné aſſez de tems après la victoire qu'il y remporta ſur Albin, & que cette ville étoit le lieu de la naiſſance du ſecond.

Un lingot de billon, dont la rouille verdâtre marquoit la quantité de cuivre dominante ſur la portion de l'argent qui y entroit, trouvée en même tems & au même lieu que ces moules dont nous parlons, ne laiſſe aucun lieu de douter qu'ils n'ayent ſervi à jetter en ſable des monnoies d'argent, plutôt que des monnoies d'or.

Il paroît par cette deſcription, & par l'uſage que les anciens faiſoient de ces moules, que leur maniere de jetter en fonte étoit aſſez ſemblable à la nôtre, & que ce qu'ils avoient de particulier étoit la qualité du ſable dont ils ſe ſervoient, qui étoit ſi bon & ſi bien préparé, qu'aprés 1400 ans, leurs moules ſont encore en état de recevoir pluſieurs fuſions.

La bonté des moules, & le grand nombre qu'on en avoit déja trouvé du tems de Savot dans la même ville de Lyon, l'ont perſuadé que les Romains mouloient toutes leurs monnoies. Fréher adopta l'idée de Savot, & leur ſuffrage entraîna tous les antiquaires; mais on eſt aujourd'hui bien revenu de cette erreur, & les ſavans ſont convaincus que tous ces moules n'avoient été employés que par les faux monnoyeurs, du genre de ceux qui joignent à la contrefaçon par le jet en ſable, la corruption du titre, en augmentant conſidérablement l'alliage du cuivre avec l'argent.

De-là vient cette différence notable du titre qu'on obſerve aſſez ſouvent dans beaucoup de pieces d'argent du même revers & de même époque ſous un même empereur. Cette maniere de falſifier la monnoie, avoit prévalu ſur la fourrure, dès le tems de Pline, qui en fait la remarque.

La décadence de la Gravure, qui ſous Septime Sévere étoit déja conſidérable, & l'altération qu'il avoit introduite dans le titre des monnoies, favoriſerent encore davantage les billonneurs & les fauſſaires, en rendant leur tromperie plus aiſée. La quantité de ces moules qu'on a découverts à Lyon en différens tems, fait aſſez juger qu'il devoit y avoit une multitude étonnante de ces fauſſaires. Le nombre devint depuis ſi prodigieux, dans les villes mêmes où il y avoit des préfectures des monnoies, & parmi les officiers & les ouvriers qui y étoient employés, qu'il fut capable de former à Rome, ſous l'empereur Aurélien, une petite armée, qui, dans la crainte des châtimens dont on les menaçoit, ſe révolta contre lui, & lui tua dans un choc ſept mille hommes de troupes réglées. Bel exemple de la force & de l'étendue de la ſéduction du gain illicite! Voilà l'extrait d'un mémoire qu'on trouvera ſur ce ſujet dans le *tom. III de l'acad. des Inſcript.* (*D. J.*)

MÉDAILLE RÉPARÉE, (*Art numiſmat.*) les antiquaires nomment *médailles réparées*, les *médailles* antiques qui étoient fruſtes, endommagées, & qu'on a rendu par artifice entieres, nettes & liſibles. Nous avons parlé de cette ruſe au *mot* MÉDAILLE.

MÉDAILLE SAUCÉE, (*Art numiſmat.*) c'eſt-à-dire, *médaille battue ſur le ſeul cuivre*, & enſuite couverte d'une feuille d'étain.

Depuis Claude le Gothique, juſqu'à Dioclétien, il n'y a plus d'argent du-tout dans les *médailles*, ou s'il s'en trouve dans quelques-unes, elles ſont ſi rares, que l'exception confirme la regle. On a frappé pour lors ſur le cuivre ſeul, mais après l'avoir couvert d'une feuille d'étain; c'eſt ce qui donne cet œil blanc aux *médailles* que nons appellons *ſaucées*. Tels ſont pluſieurs Claudes, les Auréliens, & la ſuite juſqu'à Numérien incluſivement. On trouve même encore de ces *médailles ſaucées* ſous Dioclétien, Maximien, quoique l'uſage de frapper ſur l'argent pur fût déja rétabli. Je ne ſai ſi quelque cabinet peut fournir des Licinius, des Maxences & des Maximes de cette eſpece; on y trouveroit plutôt de vrai billon. En tout cas, il ſemble qu'il ne ſoit plus queſtion de *médailles ſaucées* ſous Conſtantin. Au reſte, ſi les auteurs qui nous ont donné des collections de *médailles* euſſent fait cette attention, ils auroient évité de groſſir leurs livres d'un long catalogue de *médailles* d'argent, entre Poſthume & Dioclétien, puiſque toutes celles de ce tems-là ne ſont véritablement que de petit bronze couvert d'une feuille d'étain, & que par conſéquent il étoit inutile de répéter des *médailles* abſolument les mêmes dans deux différentes claſſes.

MÉDAILLE SANS TÊTE, (*Art numiſmat.*) nom des *médailles* qui ſe trouvent avec les ſeules légendes, & ſans *tête*. Telle eſt celle qui porte une victoire poſée ſur un globe, avec la légende, *ſalus generis humani*: au revers S. P. Q. R. dans une couronne de chêne. Les uns la donnent à Auguſte, les autres aux conjurés qui aſſaſſinerent Jules-Céſar; en un mot, on en abandonne l'énigme aux conjectures des ſavans.

Ces ſortes de *médailles* qui n'ont point de *tête*, ſe placent ordinairement à la ſuite des conſulaires, dans la claſſe qu'on appelle *nummi incerti*. MM. Vaillant, Patin & Morel, en ont ramaſſé chacun un aſſez grand nombre; mais il y en a beaucoup qui leur ont échappé. Les uns veulent que ces *médailles* ayent été frappées après la mort de Caligula, d'autres après celle de Néron; car le ſénat, dit-on, crut alors qu'il alloit recouvrer ſa liberté & ſon autorité, & il fit frapper ces monnoies pour rentrer en jouiſſance de ſes anciens droits. Auſſi, ajoute-t-on, ces *médailles* ont-elles pour la plûpart ſur un des côtés, ou S. P. Q. R. dans une couronne, ou P. R. *ſigna*, ou d'autres ſymboles, qui paroiſſent appartenir plutôt à la république, qu'à quelqu'un des empereurs. Mais il y eut trop peu de tems entre la mort de Caligula & l'élection de Claude, & entre la mort de Néron & l'arrivée de Galba à Rome, pour que dans des intervalles ſi courts, le ſénat eût pû faire frapper tant de *médailles* différentes.

On a peine à ſe perſuader aujourd'hui, que ſous les empereurs, on ait fait frapper à Rome ou en Italie des monnoies qui ne portoient ni leur nom, ni leur image, parce qu'on ſe repréſente l'empire des Céſars, comme une monarchie parfaitement ſemblable à celles qui ſont actuellement établies en Europe. C'eſt une erreur, dit M. le baron de la Baſtie, qu'il ſeroit aiſé de réfuter; & ceux qui voudront s'en déſabuſer, n'ont qu'à lire le livre du célebre Gravina, *de imperio romano*, qu'on a joint aux dernieres éditions de l'ouvrage de ce ſavant homme, ſur les ſources du Droit civil. (*D. J.*)

MÉDAILLE CONTORNIATE, (*Art numiſmat.*) on appelle *contorniate* en italien *medaglini*, *contornati*, des *médailles* de bronze avec une certaine enfonçure tout-autour, qui laiſſe un rond des deux côtés, & avec des figures qui n'ont preſque point de relief, en comparaiſon des vrais médaillons. *Voyez* CONTORNIATES.

J'ajoute ici qu'on ignore en quel tems l'on a commencé d'en frapper, quoique M. Mahudel ait ſoutenu avec aſſez de probabilité, que ce fut vers le milieu du iij. ſiecle de J. C. que l'uſage en a continué juſque vers la fin du iv. ſiecle, & que c'eſt à Rome, & non pas dans la Grece, qu'il faut chercher l'origine de ces ſortes de pieces.

Un ſavant, qui ne s'eſt point fait connoître, a prétendu dernierement (en 1636) que les *médailles contorniates* étoient une invention des perſonnes employées aux jeux publics, ſur la ſcène, ou dans le cirque. Il croit que ces acteurs, après avoir marqué ſur un des côtés de la *médaille* leur nom, celui de leurs chevaux, & leurs victoires, avoient mieux aimé faire mettre ſur l'autre côté le nom & la tête de quelque perſonnage illuſtre des ſiecles précédens,

que de le laiſſer ſans type, quoique cela ſoit arrivé quelquefois.

Cette opinion n'a rien de contraire à celle de M. Mahudel; mais il faut avouer que l'anonyme ſe trompe, s'il ne croit pas qu'il y ait d'autres *contorniates*, que celles ſur leſquelles on trouve le nom des athletes, cochers & comédiens, celui des chevaux qui avoient remporté le prix dans les courſes du cirque, enfin les victoires des différens acteurs employés aux jeux publics. Nous connoiſſons pluſieurs de ces *médailles*, où au revers d'Alexandre, de Néron, de Trajan, *&c.* on ne rencontre rien de ſemblable; & M. Havercamp en a fait graver quelques-unes dans ſa diſſertation d'une *médaille contorniate* d'Alexandre le grand, & ſur les *contorniates* en général; mais ce ſavant homme, qui convient en plus d'un endroit de ſon ouvrage, que ces *médailles* ont toutes été fabriquées depuis le tems de Conſtantin juſqu'à Valentinien III, & qu'elles ont été faites à l'occaſion des jeux publics, ne laiſſe pas de prodiguer l'érudition pour en expliquer les revers, de la même façon que ſi c'étoient des pieces frappées du tems même des princes dont elles portent l'image.

La *médaille* qui a donné lieu à ſa diſſertation, & qu'il lui plaît de rapporter à Alexandre le grand, repréſente, à ce qu'il prétend, d'un côté l'orient & l'occident, ſous la figure de deux têtes qui ouvrent la bouche d'une maniere hideuſe, & au revers, les quatre grands empires par quatre ſphinx. Comment M. Havercamp ne s'eſt-il pas apperçu que ce qu'il prend pour deux têtes accollées, ne ſont que deux maſques fort reſſemblans à quelques-uns de ceux qui ſont repréſentés dans les ouvrages de Bergerus & de Ficoroni ſur les maſques des anciens? Il eſt aiſé de diſtinguer un maſque d'une tête, puiſque les têtes ne ſont jamais repréſentées ſans cou, & que les maſques n'en ont jamais. Ainſi, cette *médaille* ne peut avoir rapport qu'aux jeux ſcéniques. Toutes ces remarques ſont de M. le baron de la Baſtie. (*D. J.*)

MÉDAILLE CONTREMARQUÉE, (*Art numiſmat.*) les Antiquaires appellent ainſi certaines *médailles* greques ou latines, ſur leſquelles ſe trouvent empreintes par autorité publique différentes figures, types ou ſymboles, comme dans les *médailles* greques, ou bien, comme dans les *médailles* latines, tantôt de ſimples lettres, tantôt des abréviations de mots frappés ſur les mêmes *médailles* après qu'elles ont eu cours dans le commerce. On recherche toujours avec avidité les raiſons politiques qui donnerent lieu à ces *médailles contremarquées*, & c'eſt ſur quoi nous n'avons encore que des conjectures; mais voici les faits dont on convient.

1°. Le méchaniſme de l'art de *contremarquer* les *médailles*, à en juger par l'élévation du métal plus ou moins apparente à l'endroit qui répond directement à la contremarque ſur le côté oppoſé, ne demandoit qu'un grand coup de marteau ſur le nouveau poinçon que le monnoyeur poſoit ſur la piece; & comme il étoit eſſentiel que par cette opération les lettres de la légende & les figures du champ de la *médaille* oppoſé à la contremarque, ne fuſſent ni applaties, ni effacées, on conçoit qu'il falloit qu'on plaçât la piece ſur un billot d'un bois qui cédât à la violence du coup; c'eſt par ce défaut de réſiſtance du bois qui ſervoit de point d'appui que le métal prêtant ſous le marteau, formoit une eſpece de boſſe.

2°. L'art & l'uſage de *contremarquer* les monnoies ont pris leur origine dans la Grece. Le nombre de *médailles* des villes greques que l'on trouve en argent & en bronze avec des *contremarques*, ne permet pas d'en douter; il y en a cependant moins ſur les *médailles* des rois grecs que ſur celles des villes de la grande Grece, de l'Aſie mineure, & des îles de l'Archipel; mais de toutes les villes de ces différentes parties de la Grece, il n'y en a point qui ait plus uſé de *contremarques* que la ville d'Antioche de Syrie.

3°. Les Romains du tems de la république ne ſe ſont point ſervi de *contremarques* ſur leurs monnoies, ni ſur celles de bronze qui ont d'abord eu cours à Rome, ni ſur celles d'argent; l'uſage n'en a commencé chez eux & ſur celles de bronze ſeulement que ſous Auguſte, & il paroît finir à Trajan. On ne trouve point de *contremarques* ſur les *médailles* de Vitellius & de Nerva; on ne commence à en revoir que ſous Juſtin, Juſtinien, & quelques-uns de leurs ſucceſſeurs; encore ſont-ce des *contremarques* d'une eſpece différente, & il y en a des deux côtés de la *médaille*.

4°. La coûtume des Grecs & celle des Romains en fait de *contremarques* ont été différentes. Les premiers n'ont employé ſur les monnoies de leurs rois & de leurs villes tant qu'elles ſe ſont gouvernées par leurs propres lois, & depuis même qu'elles ont été ſoumiſes aux empereurs, que des têtes ou des buſtes de leurs dieux, des figures équeſtres de leurs princes & de leurs héros, ou des figures de plantes, de fruits, & d'animaux qui naiſſoient dans leur pays, ou de vaſes & d'inſtrumens qui étoient en uſage; les derniers au contraire ſur leurs monnoies & ſur celles de quelques-unes de leurs colonies latines, comme de Nîmes, des Empouries & d'autres, ne ſe ſont ſervi pour *contremarques* que de monogrammes formés de caracteres romains, ou de mots latins abregés qui compoſent de courtes inſcriptions, enſorte qu'on peut dire qu'on ne voit ordinairement en *contremarques* ſur les *médailles* romaines impériales aucune figure, ni ſur les greques impériales aucune inſcription greque. Ajoutez que les *contremarques* des *médailles* de villes greques ſont faites avec beaucoup d'art & de ſoin, au lieu que les *contremarques* des *médailles* romaines ſont renfermées dans des carrés très-groſſiers.

5°. Les *contremarques* des *médailles* greques ſont miſes ſur toutes les eſpeces courantes à la différence des *contremarques* des *médailles* romaines, qui n'ont été placées que ſur le bronze. Cependant comme il y avoit très-peu de villes greques où l'on frappât de la monnoie d'or, on n'a point encore vû de leurs *médailles* en or qui fuſſent *contremarquées*.

6°. On n'a pas appliqué pour une ſeule *contremarque* ſur les *médailles* latines, mais ſouvent deux & quelquefois trois; on les y a placées avec ſi peu de ménagement pour les têtes & pour les revers, que de cela ſeul naiſſoit une difformité ſi choquante, qu'elle a peut-être ſuffi pour engager les ſucceſſeurs de Trajan à proſcrire cet uſage qui ne reprit faveur que ſous quelques empereurs du bas empire, qui avoient totalement perdu le goût des arts.

7°. Le nombre des *médailles* de bronze *contremarquées* eſt fort rare en comparaiſon de celles du même empereur, du même type & du même coin, qui ne l'ont jamais été. Il y a telle *médaille* qui ſe trouve chargée de deux ou trois *contremarques* différentes, & la même *contremarque* ſe trouve auſſi employée ſur des *médailles* d'empereurs, & de types tout différens.

8°. Enfin les *contremarques* que l'on trouve ſur les *médailles* greques & ſur celles de bronze de l'empire romain portent avec elles un caractere d'authenticité, qui ne permet pas de penſer qu'elles ayent été l'ouvrage du caprice des Monétaires. Tout y annonce l'autorité du miniſtere public, ſoit de la part des empereurs, ſoit de la part du ſénat conjointement avec le peuple, ſoit du conſentement du peuple repréſenté par les principaux magiſtrats dans

les villes greques, par les tribuns à Rome & par les décurions dans les colonies.

Les faits qu'on vient de rapporter ſont reconnus de tous les ſavans, mais il leur eſt très-difficile de découvrir les motifs qui ont engagé les Romains à *contremarquer* ainſi quelques-unes de leurs pieces de monnoie. L'opinion la plus généralement adoptée par les Antiquaires, eſt que les *contremarques* ont été introduites pour produire, dans des occaſions paſſageres, une augmentation de valeur de monnoie dans le commerce, ſans en augmenter la matiere. Mais pourquoi ne voyons-nous point de *contremarques* ſur les *médailles* conſulaires ? Pourquoi ſous les empereurs romains trouve-t-on ſi peu de *médailles contremarquées* en comparaiſon de celles qui ne le ſont pas, quoique du même prince, du même type & du même coin ? Pourquoi les ſeules *médailles* de bronze ont-elles été ſujettes à la *contremarque*, puiſque celle ſur l'or & ſur l'argent auroient donné tout-d'un-coup un profit cent fois plus conſidérable que ſur le bronze ? Enfin pourquoi n'a-t-on pas mis des *contremarques* indifféremment ſur toutes les monnoies du même tems ? Je conviens que les *contremarques* de *médailles* des villes greques ayant été faites avec ſoin & appliquées indifféremment ſur toutes les eſpeces courantes, peuvent avoir ſervi à indiquer une augmentation de valeur dans le commerce ; mais il n'en eſt pas de même des *contremarques* des *médailles* romaines qui n'ont été placées que ſur le bronze, & qu'il auroit été facile de contrefaire, ſi la choſe en eût valu la peine. Toutes ces raiſons ont fait conjecturer à M. de Boze que les pieces *contremarquées* ne ſervoient que comme de mereaux, qu'on diſtribuoit aux ouvriers employés à des travaux publics, civils ou militaires. Ce ſyſtème à la vérité eſt très-ingénieux, mais je doute qu'il puiſſe ſeul réſoudre toutes les difficultés. Concluons qu'il faut mettre les *médailles contremarquées* au nombre des énigmes numiſmatiques qui ne ſont pas encore devinées. (*D. J.*)

MÉDAILLE RARE, (*Art numiſmat.*) toute *médaille* qui ne ſe trouve que dans quelques cabinets de curieux, a le nom de *médaille rare*. On a indiqué au mot *médaille* les ouvrages qui les font connoître. Je me borne donc à quelques remarques.

Certaines *médailles* ſont *rares* dans un pays, & ſont communes dans l'autre. Tels ſont les *poſthumes* dont la France eſt pleine, & dont on trouve fort peu en Italie : tels les *Ælius* de grand bronze, qui paſſent pour *rares* en Italie, & dont nous avons quantité en France. Ces connoiſſances ſont néceſſaires pour faire des échanges.

Ce n'eſt ni le métal, ni le volume qui rend les *médailles* précieuſes, mais la rareté ou de la tête, ou du revers, ou de la légende. Telle *médaille* en or eſt commune, qui ſera très-rare en bronze. Telle ſera très-rare en argent, qui ſera commune en bronze & en or. Tel revers ſera commun, dont la tête ſera unique. Telle tête ſera commune, dont le revers étant très-rare, rendra la *médaille* d'un fort grand prix. Il ſeroit inutile d'en mettre ici des exemples. M. Vaillant, dans ſon dernier ouvrage, en a fait un détail ſi exact, qu'il n'a rien laiſſé à deſirer pour l'inſtruction parfaite des curieux.

Il y a des *médailles* qui ne ſont *rares* que dans certaines ſuites, & qui ſont fort communes dans les autres. Quelques-unes ſont rares dans toutes les ſuites, & jamais dans les autres. Par exemple, on n'a point d'Antonia pour la ſuite du grand bronze ; il faut néceſſairement ſe ſervir de celle du moyen bronze. Au contraire on n'a point d'Agrippine, femme de Germanicus, en moyen bronze, mais ſeulement en grand. L'Othon eſt *rare* dans toutes les ſuites de bronze ; il eſt commun dans celles d'argent. L'Auguſte eſt commun dans toutes les ſuites : l'on n'a point pour la ſuite d'or ni Pauline, ni Tranquilline, ni Mariniana, ni Corn. Supera. On les trouve en bronze & en argent. Les colonies ſont communes dans le moyen bronze, elles ſont rares dans le grand ; tout cela s'apprend encore chez M. Vaillant, qui s'eſt donné la peine de marquer le degré de rareté ſur chaque *médaille* en particulier.

Il en eſt des *médailles* comme des tableaux, des diamans & de ſemblables curioſités ; quand elles paſſent un certain prix, elles n'en ont plus que celui que leur donnent l'envie & les facultés des acquéreurs. Ainſi quand une *médaille* paſſe dix ou douze piſtoles, elle vaut tout ce qu'on veut. Ainſi la ſeule curioſité du *rare* fait monter les Othons de grand bronze à un prix conſidérable ; & l'on croit que ceux de moyen bronze ne ſont point trop chers, quand ils ne coutent que trente ou quarante piſtoles. On met preſque le même prix aux Gordiens d'Afrique grecs, quoique de fabrique égyptienne, parce qu'on en a de ceux-là en moyen bronze. Les *médailles* uniques n'ont point de prix limité. *Voyez* MÉDAILLE UNIQUE.

Quand il y a pluſieurs têtes ſur le même côté de la *médaille*, elle en devient plus rare & plus curieuſe, ſoit que les têtes ſoient affrontées, c'eſt-à-dire qu'elles ſe regardent comme celles de M. Aurele & de Vérus, de Macrin & de Diaduménien, & autres ſemblables ; ſoit qu'elles ſoient accollées comme Néron & Agrippine, Marc-Antoine & Cléopâtre, *&c.* La *médaille* devient encore plus précieuſe quand on y voit trois têtes, au lieu de deux, comme celles de Valerien avec ſes deux fils, Gallien & Valerien le jeune ; celle d'Otacille avec ſon mari & ſon fils, *&c.*

Pour le prix de *médailles*, il n'eſt pas aiſé de rien décider, puiſqu'à proprement parler, il ne dépend que de la diſpoſition du vendeur & de l'acquéreur : car cette curioſité eſt toute noble, & c'eſt la paſſion des honnêtes gens ; un acheteur paſſionné ne conſidere pas le prix exceſſif d'une *médaille* qu'il trouvera *rare*, belle, bien conſervée, & néceſſaire pour une de ſes ſuites : cela dépend auſſi de l'honnêteté du vendeur, qui quelquefois préfere à ſon intérêt la ſatisfaction d'obliger un galant homme, ravi de l'accommoder d'une *médaille* qu'il deſire. (*D. J.*)

MÉDAILLE RESTITUÉE, (*Art numiſmat.*) on appelle proprement *médailles reſtituées* ou de *reſtitution* les *médailles*, ſoit conſulaires, ſoit impériales, ſur leſquelles outre le type & la légende qu'elles ont eu dans la premiere fabrication, on voit de plus le nom de l'empereur qui les a fait frapper une ſeconde fois, ſuivi du *mot* RESTITUIT *entier*, ou *abrégé*, REST.

Telle eſt la *médaille* de moyen bronze, où autour de la tête d'Auguſte rayonnant on lit : *Divus Auguſtus Pater ;* au revers eſt un globe avec un gouvernail, & pour légende *Imp. T. Veſp. Aug.* REST. Telle eſt encore cette *médaille* d'argent de la famille Rubria, qui repréſente d'un côté la tête de la concorde voilée, avec le mot abrégé *Doſ.* c'eſt-à-dire *Doſſennus ;* au revers un quadrige, ſur lequel eſt une victoire qui tient une couronne au-deſſous, *L. Rurri*, & autour, *Imp. Cæſ. Trajan. Aug. Ger. Dac. P. P.* REST.

Il y a d'autres *médailles* à qui on donne improprement le nom de *reſtituées*, qui ſemble en être le caractere diſtinctif. Telles les *médailles* frappées ſous Gallien, pour renouveller la mémoire de la conſécration de pluſieurs de ſes prédéceſſeurs. *Voyez* MÉDAILLES DE CONSÉCRATION.

Mais on ne peut en aucun ſens donner le nom de *médailles reſtituées* à celles qu'Auguſte, Tibere, Caligula, Claude & Néron ont fait frapper avec les noms & la tête de Jules Céſar, d'Auguſte, de Livie,

d'Agrippa, d'Agrippine, de Druſus, de Germanicus, parce que ce ne ſont pas d'anciens types qu'on ait employé de nouveau, mais des eſpeces abſolument nouvelles, tant pour le type que pour le coin.

Ce n'eſt que ſous Titus qu'on commence à voir des *médailles reſtituées*, & nous en connoiſſons de frappées pour Auguſte, Livie, Agrippa, Druſus, Tibere, Druſus fils de Tibere, pour Germanicus, Agrippine mere de Caligula, pour Claude, pour Galba & pour Othon. A l'exemple de Titus, Domitien *reſtitua* des *médailles* d'Auguſte, d'Agrippa, de Druſus, de Tibere, de Druſus fils de Tibere, & de Claude. Nous ne connoiſſons juſqu'à préſent que des *médailles* d'Auguſte *reſtituées* par Nerva: Trajan en a *reſtitué* de preſque tous ſes prédéceſſeurs : on connoît celles de Jules Céſar, d'Auguſte, de Tibere, de Claude, de Veſpaſien, de Titus & de Nerva.

Il avoit outre cela *reſtitué* un très-grand nombre des *médailles* des familles romaines ; on a celles des familles Æmilia, Cœcilia, Cariſia, Caſſia, Claudia, Cornelia, Cornuficia, Didia, Horatia, Julia, Junia, Lucretia, Mamilia, Maria, Martia, Memmia, Minucia, Norbana, Numonia, Rubria, Sulpitia, Titia, Tullia, Valeria, Vipſania. On trouve enfin une *médaille reſtituée* par Marc-Aurele & Lucius Verus ; on y voit d'un côté la tête de Marc-Antoine, & pour légende *Ant. Aug. III. Vic. R. P. C.* au revers l'aigle légionnaire au milieu de deux autres enſeignes militaires avec ces mots : *Leg. VI. Antoninus & Verus Aug.* REST. Voilà toutes les *reſtitutions* proprement dites, connues juſqu'à préſent ; mais les ſavans ont été partagés ſur l'idée qu'on devoit attacher au mot *Reſt.* c'eſt-à-dire *Reſtituit*, qui ſe lit ſur toutes ces *médailles* en abrégé ou entier.

La plûpart des Antiquaires croient d'après Vaillant, que ce mot ſignifie ſeulement que Titus, Domitien, Nerva & Trajan ont fait refaire des coins de la monnoie de leurs prédéceſſeurs ; qu'ils ont fait frapper des *médailles* avec ces mêmes coins, & qu'ils ont permis qu'elles euſſent cours dans le commerce, ainſi que leurs propres monnoies. A leur avis, Trajan ne s'eſt pas contenté de faire frapper des *médailles* au coin des princes ſes prédéceſſeurs ; il a de plus fait rétablir tous les coins dont on s'étoit ſervi pour les *médailles* conſulaires, lorſqu'elles étoient la monnoie courante.

Le P. Hardouin, auſſi diſtingué par la ſingularité de ſes ſentimens que par l'étendue de ſon érudition, s'étant fait un jeu de s'eſſayer contre les opinions les mieux fondées, n'avoit garde d'épargner celle-ci ; mais celle qu'il a ſubſtituée eſt encore plus dénuée de vraiſſemblable. Il a prétendu contre l'uſage de la langue latine que le mot *reſtituere*, ſignifie ici *imiter, repréſenter les vertus :* ainſi, par exemple, la *médaille* dont la légende porte du côté de la tête, *Ti-Cæſar. Divi. Auguſti. F. Auguſtus*, & au revers, *Imp. T. Cæſ. Divi. Veſp. F. Aug.* P. M. TR. P. P. P. COS VIII. *RESTITUIT*, doit s'expliquer en ce ſens : Tite, *&c.* fait revivre en ſa perſonne les vertus de Tibere. Une pareille déclaration de la part de Tite avoit de quoi faire trembler le ſénat & le peuple romain. Ce ſentiment ne paroît pas avoir fait fortune, & le ſimple énoncé ſuffit pour le faire mettre au rang des paradoxes littéraires de ce ſavant homme.

Il y a certainement beaucoup plus de probabilité dans le ſentiment de M. Vaillant ; Trajan, afin de ſe concilier les eſprits du ſénat & du peuple, voulut donner des marques de ſa vénération pour la mémoire de ſes prédéceſſeurs, & des témoignagnes de ſa bienveillance envers les premieres maiſons de la république. Dans ce deſſein, il fit *reſtituer* les monnoies des empereurs qui avoient regné avant lui, & celles ſur leſquelles étoient gravés les noms des familles romaines. Nous ne connoiſſons à la vérité qu'environ trente de ces dernieres *médailles*, mais on en découvre tous les jours de nouvelles ; Urſin n'en avoit d'abord fait graver qu'un très-petit nombre ; Patin, Vaillant & Morel y en ont ajouté pluſieurs.

On a trouvé depuis trente ans en Allemagne une *médaille* de la famille *Didia*, reſtituée par Trajan ; il y en avoit une de la famille *Cariſia*, reſtituée de même dans le cabinet de feu M. le Bret ; & quoique, ſelon les apparences, elle fût moulée, comme elle avoit certainement été moulée ſur l'antique, l'original exiſte, ou a exiſté dans quelqu'autre cabinet. Une preuve que Trajan avoit *reſtitué* toutes les *médailles* conſulaires, c'eſt que dans le petit nombre qui nous en reſte aujourd'hui, on en connoît pluſieurs de la même famille avec des types différens, & quelquefois d'une famille peu célebre, comme eſt entr'autres la famille *Rubria*, dont on a trois différentes *médailles reſtituées* par Trajan. Le ſens qu'on donne ſuivant cette opinion à la légende *Imp. Cæſ. Trajan Aug. Ger. Dac.* PP. REST. eſt parfaitement conforme aux regles de la grammaire & au génie de la langue latine.

Quand l'inſcription ſe gravoit ſur le monument même qu'on faiſoit rétablir, ſouvent on omettoit le nom du monument *reſtitué*, parce qu'il n'étoit pas poſſible de ſe méprendre ſur le cas régi par le verbe *reſtituit*, & que tout le monde le ſuppléoit aiſément. Ainſi lorſqu'on voyoit ſur le chemin de Nîmes une colonne milliaire avec cette inſcription : *Ti. Cæſar. Divi. F. Aug. Pont. Max. Tr. Pot.* XXXII. *Refecit.* & RESTITUIT V. on comprenoit fort bien que cette colonne qui ſervoit à marquer le cinquieme mille de Nîmes, avoit été rétablie par les ordres de Trajan auprès de Mérida en Eſpagne ; elle eſt rapportée par Gruter, à qui je renvoie pour une infinité d'exemples de cette façon de parler elliptique.

Dans l'ancienne inſcription du pont Fabricius à Rome on liſoit : *L. Fabricius C. F. Cur. Viarum. Faciundum Curavit ;* & cela ſuffiſoit pour faire entendre que Fabricius avoit fait conſtruire ce pont, parce que c'étoit ſur le pont même que l'inſcription étoit gravée. Rien de ſi commun que de trouver ſur les cippes, ſoit votifs, ſoit ſépulchraux, *Poſuit, Fecit, Faciundum Curavit*, ſans que ces verbes ſoient ſuivis d'aucun régime, parce que les cippes mêmes ſont cenſés en tenir lieu.

Par la même raiſon, quand on trouve ſur les *médailles*, *Imp. Titus*, *Imp. Domitianus*, *Imp. Trajanus* RESTITUIT, ſi c'eſt, comme on le croit, du rétabliſſement de la *médaille* même dont on a voulu faire mention ; il n'a pas été néceſſaire d'ajouter *hunc nummum*, car on tient dans ſa main & on a ſous les yeux la choſe même qui a été rétablie. Mais il n'en ſeroit pas de même ſi on avoit voulu marquer que ces empereurs faiſoient en quelque ſorte revivre leurs prédéceſſeurs & les grands hommes, dont les noms étoient gravés ſur ces pieces de monnoie ; car ſouvent il n'y a rien dans le type qui ait rapport aux vertus ou aux actions par leſquelles on ſuppoſe que les empereurs les repréſentoient. En un mot, le paradoxe du P. Hardouin eſt inſoutenable.

A la vérité l'opinion de M. Vaillant, adoptée par le général des Antiquaires, n'eſt pas heureuſe à tous égards, car elle n'eſt point appuyée du témoignage des anciens auteurs. Ils ne nous diſent nulle part qu'un empereur ſe ſoit aviſé de rétablir les monnoies de ſes prédéceſſeurs. De plus, on n'allegue aucun motif vraiſſemblable qui ait pu engager Tite, Domitien, Nerva & Trajan à faire battre monnoie au coin des empereurs qui les avoient précédés.

Ces raiſons ont paru ſi fortes à M. le Beau,

qu'elles l'ont engagé à bâtir un nouveau ſyſtème ſur l'origine de *médailles de reſtitution*. Il penſe que le mot *reſtituit* ſignifie que l'empereur qui eſt annoncé comme reſtituteur a rétabli en tout ou en partie quelque monument de l'autre empereur, ou du magiſtrat nommé ſur la même *médaille* ; de ſorte que ce monument eſt tantôt repréſenté dans le type, & tantôt ſimplement indiqué. On deſireroit 1° que cette hypotheſe qui plaît par ſa ſimplicité, fût appuiée du témoignage des Hiſtoriens pour la confirmer. 2° Une partie des *médailles reſtituées* ne préſente ſouvent ſur le revers ni monument, ni figure, ſur quoi puiſſe tomber le terme *reſtituit* ; or s'il ſe rapportoit à quelqu'ouvrage rétabli, cet ouvrage ſeroit ſans doute repréſenté ſur la *médaille*. 3° Parmi les types des *médailles reſtituées*, il y en a qui ne déſignent aſſûrément aucun monument, comme, par exemple, deux mains jointes enſemble, l'aigle des conſécrations, des chars attelés par des éléphans, *&c.* Je ne décide point ſi M. le Beau peut réſoudre ces trois difficultés ſans réplique ; mais je puis aſſûrer qu'il nous a donné ſix mémoires très-intéreſſans ſur toutes les *médailles reſtituées* ; & j'invite fort un curieux à les lire dans le *Recueil de l'Académie des Belles-Lettres, tom. XXI. XXII. & XXIV.* in-4°. (*D. J.*)

MÉDAILLE UNIQUE, (*Art numiſmat.*) on appelle *médailles uniques*, celles que les antiquaires n'ont jamais vues dans les cabinets, même dans ceux des princes & des curieux du premier ordre ; quoique peut-être elles ſoient dans des cabinets ſans nom, où le haſard les a placées. Ainſi l'Othon de véritable grand bronze, que M. Vaillant a vu en Italie, eſt une *médaille unique*. Le médaillon grec d'argent de Peſcennius, que le même M. Vaillant découvrit en Angleterre, entre les mains de M. Falchner, & qui eſt aujourd'hui au cabinet du roi, eſt unique. L'*Annia Fauſtina* d'argent que M. l'abbé de Rothelin a poſſedé eſt encore unique juſqu'à-préſent. Tel eſt encore l'*Hérode Antipas*, ſur laquelle M. Rigord qui le poſſédoit, a fait une ſavante diſſertation. Mais l'*Agrippa-Céſar*, troiſieme fils de M. Agrippa & de Julie, adopté par Auguſte avec Tibere, qu'on a donné pour *unique*, ne l'eſt plus aujourd'hui.

Quoiqu'on trouve de tems en tems des *médailles* inconnues auparavant, & qui d'abord paſſent pour *uniques* ; néanmoins les *médailles* dont le type eſt extraordinaire, & dont les antiquaires n'ont jamais fait mention, doivent à parler régulierement, être regardées comme douteuſes & ſuſpectes, parce qu'il n'eſt pas à préſumer qu'elles ſe ſoient dérobées ſi long-tems à la connoiſſance des antiquaires, & de tant de perſonnes intéreſſées à publier ces nouvelles découvertes. Ainſi la prudence veut qu'on en examine ſoigneuſement & avec des yeux éclairés, le métal & la fabrique, afin d'éviter le piege que les brocanteurs ſavent tendre avec adreſſe aux nouveaux curieux.

Les *médailles* qui n'ont jamais été vues des ſavans dans un métal ou dans une certaine grandeur, offrent donc de fortes préſomptions contre leur antiquité. Par exemple, les *Gordiens* d'Afrique, les *Peſcennius* ou le *Maximus* d'or, ſont aſſurément très-ſuſpectes. Une *Plotine*, une *Marciana*, une *Matidia*, une *Didia Clara* de moyen bronze, le ſeroient de même, parce qu'on n'en connoît point juſqu'à ce jour de ce module ; mais il ne faut pas conclure abſolument que les *médailles* qui ne ſont point encore connues dans un métal ou dans une certaine grandeur, n'ont jamais été frappées ſur ce métal ou dans cette grandeur, autrement il faudroit rejetter l'*Annia Fauſtina* en argent, dont l'antiquité eſt néanmoins inconteſtable, parce qu'elle n'étoit pas connue du tems de M. Vaillant. Or ce qui eſt arrivé à l'égard de l'*Annia Fauſtina* en argent, peut arriver pour les *Gordiens* d'Afrique, les *Peſcennius* & les *Maximus* en or, parce que la terre qu'on viendra à fouiller heureuſement, peut nous procurer aujourd'hui de nouvelles *médailles*, qu'elle ne nous a pas encore données ; & que rien ne nous aſſure que ces princes dont nous venons de parler, ſont les ſeuls exceptés de la loi générale, qui nous fait voir des *médailles* d'or de tous ceux dont nous en avons d'argent. Il ſuffit donc d'être attentifs, juſqu'au ſcrupule, dans l'examen de toutes les *médailles* qui paroiſſent pour la premiere fois. (*D. J.*)

MÉDAILLE VOTIVE, (*Art numiſmat.*) les antiquaires françois ont appellé *médailles votives*, d'après M. du Cange, toutes les *médailles* où les vœux publics qui ſe faiſoient pour la ſanté des empereurs de cinq en cinq ans, de dix en dix ans, & quelquefois de vingt en vingt ans, ſont marqués ſoit en légendes, ſoit en inſcriptions. Ces *médailles* portent le mot de *Vota quinquennalia, decennalia, vicennalia.*

Sur la *médaille* de Marc-Aurele le jeune, dont le revers repréſente les vœux qu'on fit au tems de ſon mariage, on lit en légende *Vota publica*. Sur une *médaille* d'Antonin, *vota ſuſcepta decennalia*, & ſur une ſeconde du même prince, qui fut frappée dix ans après, *Vota decennalium*. Dans le bas empire on rencontre perpétuellement ces ſortes de vœux que l'on portoit toujours même plus avant que le terme, ce qu'on exprimoit par ces mots *multis*. Par exemple, *Votis x*, *Multis xx*, ou par celui de *ſic*, comme *ſic x*, *ſic xx*. Mais entre les *médailles votives* du bas empire, il n'y en a guere de plus curieuſes que celles de Dioclétien & de Maximien ſon collegue, qui ont pour légende *Primis x*, *Multis xx*. Quelques-unes de ces *médailles* ont pour type Jupiter debout. Il y en a où l'on voit une victoire aſſiſe, tenant de la main gauche un bouclier appuyé ſur ſon genou, & de la main droite écrivant dans le bouclier *votis x*, ou *votis xx*. D'autres encore repréſentent deux victoires qui ſoutiennent un bouclier où l'on lit *votis x ſel.* Ces *médailles* ſont d'autant plus remarquables que les vœux ſont en légende & non en inſcription, & qu'ils ſont répétés ſur celles où on les lit de-rechef dans le bouclier.

Les *médailles votives* avec l'inſcription au revers *votis v*, *x*, *xx*, dans une couronne, ſont beaucoup plus fréquentes dans le bas que dans le haut empire. On ſçait qu'on rencontre cette inſcription ſur les *médailles* de Maximien, de Balbin, de Puppien, de Crébonien Galle, d'Æmilien, de Valérien & de Gallien.

M. du Cange a ſavamment éclairci tout ce qui regarde les *médailles votives*. Il nous apprend que depuis qu'Auguſte feignant de vouloir quitter les rênes de l'empire, eût accordé par deux fois aux prieres du ſénat, qu'il continueroit de gouverner dix ans, on commença à faire à chaque decennale des prieres publiques, des ſacrifices & des jeux pour la conſervation des empereurs : que dans le bas empire, on en fit de cinq en cinq ans ; & que c'eſt par cette raiſon que depuis Dioclétien, l'on voit ſur les *médailles*, *Votis v*, *xv*, &c. Il obſerve enfin que la coutume de ces vœux dura juſqu'à Théodoſe, après lequel tems on ne trouve plus cette ſorte d'époque.

Mais outre du Cange, le lecteur apprendra bien des choſes ſur cette matiere, dans l'*Auctuarium chronologicum de votis decennalibus imperatorum & Cæſarum*, du cardinal Noris, mis au jour à Padoue en 1676, à la ſuite des diſſertations du même auteur, ſur deux *médailles* de Dioclétien & de Licinius. On peut auſſi conſulter la diſſertation latine *de conſularibus cæſareis*, du P. Pagi, imprimée à Lyon en 1682 *in* 4°. (*D. J.*)

MÉDAILLES SUR LES ALLOCUTIONS, (*Art numiſmat.*) on nomme *médailles ſur les allocutions* cer-

taines *médailles* de pluſieurs empereurs romains, ſur leſquelles ils ſont repréſentés haranguant des troupes ; & la légende de ces ſortes de *médailles* c'eſt *adlocutio*, d'où vient que quelques-uns de nos curieux appellent cette eſpece de *médaille*, une *allocution*.

La premiere qu'on connoiſſe eſt celle de Caligula. Ce prince y eſt repréſenté debout en habit long, ſur une tribune d'où il harangue quatre ſoldats qui ont leur caſque en tête & leur bouclier en main, comme tout prêts à partir pour une expédition. A l'exergue on lit, *Adloc. coh.* c'eſt-à-dire, *adlocutio cohortium*.

Il y a une *allocution* ſemblable de Néron, enſuite de Galba & de Nerva, de Trajan, de Marc-Aurele, de Lucius Verus, de Commode, de Septime-Severe, de Caracalla, de Geta, de Macrin, de Severe Alexandre, de Gordien Pie, des deux Philippes pere & fils, de Valérien, de Gallien, de Tacite, de Numérien & de Carin joints enſemble, enfin de Maxence. On connoît une douzaine d'*allocutions* d'Hadrien, trois de Poſthume, & quelques médaillons de Probus dans le même genre. *Voyez l'hiſt. de l'accad. des Inſcrip. tom. I.* (*D. J.*)

MÉDAILLE CISTOPHORE, (*Art numiſmat.*) *médaille* qu'on frappoit par autorité publique au ſujet des orgies, ou fêtes de Bacchus. Comme dans ces fêtes on nommoit *ciſtophores* les corbeilles myſtérieuſes, & les caſſettes portées par de jeunes filles, on appelle *médailles ciſtophores* celles où l'on voit la corbeille empreinte avec les ſerpens autour, ou qui en ſortent. Les antiquaires croient auſſi découvrir ſur quelques-unes de ces *médailles*, la plante nommée *férule*, qu'on portoit dans la ſolemnité des orgies, pour marquer qu'Oſiris qu'on regardoit comme l'inventeur de la médecine, avoit compoſé des remédes ſalutaires de cette plante. *Voyez l'antiquité expliquée* du P. Monfaucon, & *le traité des ciſtophores* du P. Panel. (*D. J.*)

MÉDAILLES DE CONSÉCRATION, (*Art numiſ.*) *médailles* frappées en l'honneur des empereurs après leur mort, lorſqu'on les plaçoit au rang des dieux. On ſait les cérémonies qu'on pratiquoit à leur apothéoſe, par la deſcription qu'Hérodien nous a laiſſée de celle de Sévere. Il nous apprend entr'autres particularités que dès que le feu étoit au bucher, on en faiſoit partir du haut un aigle qui s'envolant dans les airs, repréſentoit l'ame de l'empereur enlevée au ciel. Nous avons pluſieurs *médailles* qui repréſentent des monumens de la *conſécration* d'Auguſte, rétablis par quatre empereurs, Tite, Domitien, Nerva & Trajan.

Gallien fit frapper de ces ſortes de *médailles*, pour renouveller la mémoire de la *conſécration* de la plûpart de ceux de ſes prédéceſſeurs qu'on avoit mis au rang des dieux après leur mort. Ces *médailles* ont toutes la même légende au revers, *conſecratio* ; & ces revers n'ont que deux types différens, un autel ſur lequel il y a du feu, & un aigle avec les aîles déployées. Les empereurs dont Gallien a reſtitué la *conſécration*, ſont Auguſte, Veſpaſien, Titus, Nerva, Trajan, Hadrien, Antonin Pie, Marc-Aurele, Commode, Sévere & Sévere Alexandre.

Il n'y a que deux *médailles* pour chacun d'eux, excepté pour Marc-Aurele, dont on en connoît trois; mais toute la différence qui s'y trouve, c'eſt que dans les deux premieres on lit du côté de la tête, *Divo Marco*, & ſur la troiſieme, *Divo Marco Antonino*. Il ne s'eſt pas encore trouvé de *médailles* frappées ſous Gallien, avec les *conſécrations*, de Claude, de Lucius Verus, de Pertinax, de Peſcennius, de Caracalla, de Gordien, ni des princeſſes qui avoient été miſes au rang des déeſſes. Ainſi on ne connoît juſqu'à préſent que 23 *médailles* différentes des *conſécrations* reſtituées par Galien. Le P. Banduri n'en a même rapporté que huit, & il ne connoiſſoit pas celles de Veſpaſien, d'Hadrien & de Commode. (*D. J.*)

MÉDAILLES DE COLONIES, (*Art numiſ.*) ces ſortes de *médailles* exigent des obſervations générales.

1°. On ſait que les Romains envoyoient de tems en tems des familles entieres de citoyens dans le pays qu'ils avoient nouvellement conquis ; & pour en conſtater l'époque, on frappoit des *médailles* avec certaines marques diſtinctives, qui faiſoient connoître le ſujet pour lequel elles avoient été frappées. Par exemple, un bœuf ſur le revers, ou deux bœufs avec un homme qui conduit une charrue, déſignent l'établiſſement d'une *colonie*.

2°. Les *médailles* de *colonies* ſont rares en comparaiſon des *médailles* ordinaires ; quoique les unes ſoient plus rares que les autres, tant parmi les grecques que parmi les latines. Leur beauté dépend ou du type, quand il eſt hiſtorique ou extraordinaire, ou du pays, quand ce ſont certaines villes peu connues ; d'où l'on apprend quelque trait de l'ancienne géographie : enfin quand les charges & les dignités de ceux qui les ont fait battre ſont ſingulieres.

3°. La *médaille* paſſe pour commune quand il n'y a qu'un bœuf ſur le revers, ou deux bœufs avec le prêtre qui conduit la charrue, ou les ſeules enſeignes militaires ; cependant nous apprenons de-là quels ont été les premiers habitans de la *colonie*. En effet, quand les enſeignes repréſentées ſur les *médailles* de *colonies*, portent le nom de quelque légion, on eſt en droit d'aſſurer que ces *colonies* ont été formées par les ſoldats de ces légions ; mais quand on ne lit ſur ces enſeignes le nom d'aucune légion, ſoit qu'elles accompagnent une charrue, ſoit qu'elles ne l'accompagnent pas, ce ſeroit ſans fondement qu'on en concluroit que la *colonie* déſignée n'a pas été formée de ſimples citoyens ; ſi pareillement la *médaille* n'a pour type qu'une charrue ſans enſeignes militaires, on auroit tort de nier pour cela, qu'elle fût compoſée de ſoldats.

4°. Les *colonies* portent ordinairement ſur les *médailles* le nom de celui qui les a fondées, & de celui qui les a ou fortifiées ou rétablies. Toutes celles qui s'appellent *Juliæ*, ont été fondées par Jules-Céſar. *Colonia julia Beritus*. Celles qui ſe nomment *Auguſtæ*, ont été fondées par Auguſte. *Municipium Auguſta Bilbilis*. Quand elles prennent les deux noms enſemble, c'eſt que Jules les a fondées, ou qu'Auguſte les a renforcées ou réparées par de nouvelles recrues : *Colonia Julia Auguſta Dertota*. Quand le nom d'*Auguſta* eſt devant celui de *Julia*, c'eſt ſigne que la *colonie*, étant en mauvais état, Auguſte l'a réparée. Cela ne doit néanmoins s'entendre que quand les deux noms ſe ſuivent immédiatement ; car s'il ſe trouve quelque mot entre-deux, ce n'eſt plus la même choſe. Voilà une des fineſſes de l'art que nous apprenons de M. Vaillant, dans ſon expoſition de la *médaille colonia Julia*, *Concordia*, *Auguſta*, *Apamæa*.

5°. Quoiqu'il y ait eu des *colonies* en Italie, pas une n'a jamais mis la tête du prince ſur ſes *médailles*. C'étoit un honneur réſervé aux villes qui avoient droit de battre monnoie, & que les empereurs n'ont jamais voulu accorder à aucune ville d'Italie. Ce droit de battre monnoie, s'accordoit par une permiſſion ou du ſénat ſeul, ou du ſénat & du peuple tout ſeuls, ou de l'empereur. Quand il étoit obtenu de l'empereur, on mettoit ſur la monnoie, *permiſſu Cæſaris*. Quand on tenoit ce droit du ſénat, on gravoit ſur les *médailles*, mêmes ſur les grecques, S. C. *ſenatus conſulto*, ou S. R. *ſenatus romanus*, en ſouſentendant *conceſſit*, *permiſit*.

6°. Depuis Caligula, on ne trouve plus aucune *médaille* frappée dans les *colonies* d'Eſpagne, quoi-

que nous en ayons quantité ſous Auguſte & ſous Tibere. Suetone rapporte que Caligula leur en ota le privilege, en punition de ce qu'elles en avoient battu en l'honneur d'Agrippa ſon ayeul, dont il trouvoit mauvais qu'on ſe ſouvînt qu'il étoit petit-fils, imaginant que ce titre ne tournoit point à ſa gloire.

7°. Depuis Gallien, on ne trouve preſque plus de *médailles* d'empereurs frappées dans les *colonies;* ſoit que ce droit leur ait été ôté par les ſucceſſeurs de Gallien, ſoit que dans le boulverſement de l'empire, les *colonies* ne ſachant preſque plus à quels maîtres elles appartenoient, ſe mirent peu en peine de rendre cet hommage à des princes qui ne pouvoient les protéger. Toujours eſt-il sûr que depuis Aurélien, on ne voit plus aucune *médaille de colonie.*

M. Vaillant a fait graver toutes les *médailles des colonies*, les a décrites & expliquées avec ſa ſagacité ordinaire, dans un ouvrage qui compoſe 2 vol. *in-fol.* Nous indiquerons la maniere de former de cet ordre de *médailles*, une ſuite agréable & facile ; ce ſera au mot SUITE. (*D. J.*)

MÉDAILLES CONSULAIRES, (*Art numiſmat.*) le nom de *conſulaires* donné aux *médailles* romaines, frappées dans le tems que Rome étoit gouvernée par des conſuls, ne ſignifie pas qu'elles ſe frappoient par leur ordre, avec leurs noms & des ſymboles propres à marquer ce qu'ils avoient fait pour l'avantage ou la gloire de la république.

2°. Il ne faut pas croire que tous les faits hiſtoriques que l'on trouve marqués ſur les monnoies que nous appellons *médailles conſulaires*, l'ayent été dans le tems même de ces événemens ; & la plus grande preuve qu'il ſoit poſſible d'en donner, c'eſt que la plûpart de ces événemens ſont du premier, du ſecond, du troiſieme & du quatrieme ſiecle de Rome, & que ce n'eſt que ſur la fin du cinquieme qu'on a commencé à y frapper de la monnoie d'argent.

3°. Il n'eſt pas moins certain que pendant plus d'un ſiecle encore, les queſteurs, les édiles & les triumvirs monétaires, qui eurent ſucceſſivement l'intendance des monnoies, *jus cudendæ monetæ*, dans la crainte de donner le moindre ſujet de jalouſie à des concitoyens qui n'en étoient que trop ſuſceptibles, affecterent de ne mettre ſur ces monnoies que la double tête de Janus, avec une proue de vaiſſeau, un bige ou un quadrige au revers, ou bien la tête de Rome caſquée, avec des pareilles biges ou quadriges au revers, & plus ſouvent encore des figures de Caſtor & Pollux. Ce ne fut que vers le tems de Marius, de Sylla, de Jules Céſar, & ſurtout du triumvirat, que les monétaires romains, prenant un peu plus l'eſſor, commencerent à rappeller ſur les monnoies les actions mémorables de leurs ancêtres, qui pouvoient donner un nouveau luſtre à leur famille, victoires, conquêtes, triomphes, ſacerdoces, jeux publics, conſulats, dictatures, *&c.* Auſſi ces ſortes de *médailles* ſont d'un goût de gravure ſi ſemblable, que cette uniformité ſeule ſuffiroit pour nous apprendre qu'elles ſont preſque toutes du même ſiecle, quand nous n'en aurions pas la preuve d'ailleurs.

4°. Il ſuit de ces obſervations, que les chars gravés aux revers de la plûpart des *médailles conſulaires*, avec un attelage de deux, trois ou quatre chevaux, ne ſont pas toujours autant de ſymboles des victoires remportées, & des triomphes obtenus par les conſuls romains, dont ces *médailles* portent le nom ; ils déſignent pour l'ordinaire les courſes dans les jeux que ces magiſtrats avoient donnés au peuple pendant leur édilité.

5°. Golztius a fait un recueil de *médailles conſulaires* par ordre chronologique, tandis qu'Urſinus les a diſpoſées par ordre des familles romaines ; mais M. Vaillant a beaucoup amplifié le recueil de ce dernier antiquaire, comme nous l'avons remarqué ailleurs, en indiquant leurs ouvrages. (*D. J.*)

MÉDAILLES GREQUES, (*Art numiſmat.*) Il eſt certain que les Grecs commencerent de frapper des *médailles*, ou de battre monnoie, long-tems avant la fondation de Rome ; mais il ne nous reſte aucune de ces précieuſes monnoies greques de ce tems-là.

C'eſt à Phédon qu'on doit l'invention des poids, des meſures, & des monnoies frappées dans la Grece. Les marbres d'Arondel fixent l'époque de ce prince à l'an 142, avant la fondation de Rome. C'eſt à Phédon que Beger rapporte une *médaille* d'argent qu'il a fait graver dans ſon *Tréſor de Brandebourg*, *tom. I. pag 279.* On y voit d'un côté un vaſe à deux anſes, au-deſſus duquel eſt une grappe de raiſin ; on lit dans le champ à droite Φι, & à gauche Δο. Le revers repréſente un bouclier béotien. Cette *médaille* eſt très-précieuſe, mais on doute fort qu'elle ait été frappée du vivant de Phédon ; car entr'autres raiſons les caracteres paroiſſent trop arrondis, & trop bien formés pour être un premier eſſai de l'art de battre monnoie.

On croit généralement qu'une des plus anciennes monnoies greques qui nous reſte, eſt une petite *médaille* d'or de Cyrène, publiée par le P. Hardouin, dans les *Mém. de Trévoux*, Août 1727 : elle repréſente d'un côté un homme debout, la tête ceinte d'un diadème, & rayonnée, avec une corne de bélier au-deſſus de l'oreille. Cet homme tient de la main droite une image de la victoire, & de la gauche une haſte, ou un ſceptre de la même longueur que la haſte ; à ſes piés eſt un mouton : on lit dans le champ à gauche, ΔΑΜΩΝΑΚΤΟΣ ; au revers eſt un char attelé de quatre chevaux de front, avec un homme qui le guide, au-deſſus ΚΥΡΑΝΑΙΟΝ. Cette *médaille* ſeroit la plus ancienne qui nous reſte, ſi elle avoit été frappée pour Démonax le mantinéen, régent du royaume de Cyrène, pendant la minorité de Battus IV. car il vivoit du tems de Cyrus, vers la fin du ſecond ſiecle de Rome, comme on peut en juger par ce qu'Hérodote nous en a appris ; mais il y a toute apparence que le Démonax, dont on lit ici le nom, devoit être un des magiſtrats de Cyrène, & non pas le tuteur de Battus IV. qui vivoit plus de deux cens ans avant l'archontat d'Euclide. Le nom ΔΑΜΩΝΑΚΤΟΣ qui s'y trouve écrit par un oméga, en eſt une preuve ſans replique ; puiſque perſonne n'ignore que les voyelles longues Η & Ω n'ont été reçues dans l'alphabet grec que ſous l'archontat d'Euclide, la ſeconde année de la 94^e^ olympiade.

La *médaille* d'Amyntas, roi de Macédoine, biſayeul d'Alexandre-le-Grand, pourroit donc encore paſſer pour la plus ancienne que l'on connoiſſe, s'il ne ſe trouvoit pas dans le cabinet du Roi des monnoies d'or & d'argent de Cyrène, où l'on voit d'un côté des têtes qui paroiſſent naturelles, & de l'autre le *ſylphium*, ou quelque autre type uſité ſur les monnoies des Cyrénéens, avec ces légendes ΑΡΚ, ΒΑ, ou ΒΑΤ ; & Κ, ΚΥΡ ; légendes qui ne peuvent être expliquées que par ΑΡΚεσιλαυ, ou ΒΑΤτου ΚΥΡαιων. Quand même ces *médailles* n'appartiendroient qu'à Battus IV. & à Arcéſilaus IV. les deux derniers rois de Cyrène, de la famille des Battiades, elles ſeroient cependant du tems de Cyrus & de Cambyſe, & par conſéquent plus anciennes que celles d'Amyntas.

Quoi qu'il en ſoit, non-ſeulement les Grecs battirent monnoie avant la fondation de Rome, mais ils la porterent rapidement à un degré de perfection ſupérieur à celui des tems les plus floriſſans de la république & de l'empire ; on peut en juger encore par les *médailles* de Gilon, d'Agathocles, de Philippe, d'Alexandre, de Lyſimachus, de Caſſandre, *&c.*

Nous ſommes fort riches en *médailles greques ;* car

celles que nous avons des ſeuls rois de Syrie, d'Egypte, & de Macédoine, forment de belles & nombreuſes ſuites. Le roi de France, en particulier, en a une collection des plus complettes & des mieux choiſies, qui mériteroit d'être publiée. En un mot, la quantité des *médailles greques* eſt ſi conſidérable, qu'il faudroit la ſéparer des *médailles* latines, & donner à chacune leur propre ſuite, au-lieu de joindre aux latines les greques du même volume. On imiteroit en cela les bibliothécaires, qui ſéparent l'hiſtoire greque de l'hiſtoire romaine. De plus, en leur donnant des tablettes ſéparées, on les démêleroit commodément ſans avoir ſouvent inutilement un grand nombre de planches à tirer.

Au reſte, il eſt vraiſſemblable que l'uſage de frapper les *médailles greques* avec la tête des empereurs, vint à ceſſer ſous Dioclétien & Maximien.

Je n'ajoute qu'un mot ſur les caracteres grecs : ils ſont compoſés de lettres qu'on appelle majuſcules ; ils ſe ſont conſervés uniformes ſur toutes les *médailles*, ſans qu'il y paroiſſe preſque aucune altération ni aucun changement dans la conformation des caracteres, quoiqu'il y en ait eu dans l'uſage & dans la prononciation. Il n'y a que la lettre Σ, qui n'a pu ſe conſerver que juſqu'à Domitien ; car depuis ce tems-là on la voit conſtamment changée en C ou en ⊏, ſoit au commencement, au milieu, ou à la fin des mots. L'on trouve auſſi Z & Ξ marqué Ш ; le Π par Γ, & le Γ par C ; l'Ω par ЖωШ. On trouve pareillement un mélange de latin & de grec, non-ſeulement dans le bas empire, où la barbarie regnoit, mais même dans les colonies du haut empire. S. R. F. lettres latines, ſe trouvent pour le C. P. φ. grec. M. de Spanheim en donne les exemples.

Il faut donc bien prendre garde à ne pas condamner aiſément les *médailles*, à cauſe de quelques lettres miſes les unes pour les autres ; car c'eſt être novice dans le métier, que de ne pas ſavoir que ſouvent on a mis E pour H, AΘENAIωv ; O pour Ω, HPOↃ ; H en forme de pure aſpiration, HIMEPAIωv ; Z pour Σ, ZMYPNAIΩN, & Σ pour Z, ΣEYC, ou même ΣΔEYC pour ZEYC ; A pour Ω à la fin des noms de peuple, APOAΩANIATAN, KYΔONIATAN, pour TΩN, & quelques autres ſemblables de dialecte dorique.

Le caractere grec s'eſt conſervé dans ſa beauté juſqu'à Gallien, depuis lequel tems il paroît moins rond & plus affamé, ſur-tout dans les *médailles* frappées en Egypte, où le grec étoit moins cultivé.

MÉDAILLES IMPÉRIALES, (*Art numiſmat.*) Nous avons remarqué, au mot *médaille*, qu'on faiſoit deux claſſes des *médailles impériales*, que la premiere contenoit le haut empire, & la ſeconde le bas empire. Le curieux ne recherche que les *médailles* du haut empire, parce qu'il n'eſtime que les beautés de la gravure antique ; mais l'homme ſtudieux qui ne travaille qu'à s'inſtruire & à perfectionner ſes connoiſſances, raſſemble également les *médailles* de l'un & de l'autre empire.

Il eſt vrai que les *médailles impériales*, frappées après le regne de Caracalla, & après celui de Macrin ſon ſucceſſeur, qui ne lui ſurvécut que deux ans, ſont très-inférieures à celles qui furent frappées ſous les trente premiers empereurs. Après Gordien-Pie, elles dégénérerent encore plus ſenſiblement, & ſous Gallien, qui regnoit cinquante ans après Caracalla, elles n'étoient qu'une vilaine monnoie. Il n'y a plus ni goût ni deſſein dans leur gravure, ni entente dans leur fabrication. Comme ces *médailles* préſentoient une monnoie deſtinée à flatter le prince, ſous le regne de qui on les frappoit, & à ſervir dans le commerce, on peut bien croire que les Romains, auſſi jaloux de leur mémoire qu'aucun autre peuple, employoient à les faire les ouvriers les plus habiles qu'ils puſſent trouver ; il eſt donc raiſonnable de juger par la beauté des *médailles*, de l'état où étoit la gravure ſous chaque empereur.

Mais mettant à part la gravure des *médailles impériales*, on peut en former les ſuites de pluſieurs manieres différentes : nous en indiquerons quatre.

1°. On peut ſe contenter de faire entrer dans une ſuite, les *médailles* qu'on appelle communément du *haut empire*, c'eſt-à-dire depuis Jules-Céſar juſqu'à Poſthume, ſuivant le plan qu'a ſuivi M. Vaillant dans ſes *numiſmata præſtantiora* : 2°. on peut continuer cette ſuite juſqu'à Conſtantin : 3°. ceux qui voudront la pouſſer juſqu'à la chûte de l'empire d'Occident, y feront entrer toutes les *médailles* juſqu'à Auguſtule : 4°. ſi on eſt bien-aiſe de ramaſſer des *médailles* de tous les empereurs ſans exception, quoiqu'on ne puiſſe pas ſe flatter de jamais y réuſſir ; on peut ſe propoſer pour but de la conduire juſqu'à Conſtantin Paléologue, ſous lequel Conſtantinople fut priſe par les Turcs.

Chacune de ces ſuites paroîtra faite ſuivant un ordre ſyſtématique, & quoiqu'on mette ordinairement au rang des modernes, les monnoies des princes qui ont vécu après Charlemagne, & même celles de nos premiers rois ; on peut cependant regarder comme antiques celles des empereurs de Conſtantinople, qui ont regné depuis cette époque, parce qu'elles achevent de rendre complette une ſuite impériale, commencée par le véritable antique. D'ailleurs, comme ces princes ont regné dans un pays aſſez éloigné du notre, la diſtance de lieu fait à peu près le même effet que la diſtance de tems, & ſupplée en quelque façon ce qu'on a coûtume d'exiger pour donner à quelques monumens le titre d'antique. (*D. J.*)

MÉDAILLES ROMAINES, (*Art numiſmat.*) On appelle *médailles romaines*, ou *latines*, les *médailles* frappées ſous les rois de Rome, la république & les empereurs. On les diviſe en conſulaires & en impériales ; & parmi ces dernieres on diſtingue celles du haut & du bas empire.

Comme les *médailles* étoient une monnoie deſtinée autant à flatter le prince qu'à ſervir dans le commerce, on peut croire que les Romains employerent à les faire leurs ouvriers les plus habiles ; ainſi par la beauté des *médailles romaines*, on peut juger de l'état où étoit la gravure ſous chaque empereur. Celles qui furent frappées après le regne de Caracala & de Macrin, ſont très-inférieures à celles qui furent frappées ſous les trente premiers empereurs. Elles dégénérerent ſenſiblement ſous Gordien Pie, & ſous Gallien elles n'avoient ni goût ni deſſein dans la gravure. Depuis Conſtantin juſqu'à Théodoſe c'eſt bien pis, on ne trouve que de petites *médailles* ſans relief & ſans épaiſſeur ; enfin après la mort de Théodoſe ce n'eſt plus que de la vilaine monnoie, dont le tout eſt barbare, les caracteres, la langue, le type, la légende ; de ſorte qu'on ne ſe donne pas même la peine de les ramaſſer, & qu'elles ſont devenues par-là preſque auſſi rares qu'elles ſont laides.

Vers le tems de Dèce on commence déjà à appercevoir de l'altération dans le caractere, les N étant faites comme des M, ainſi qu'on peut le voir dans le revers *Pannonia*, & autres ſemblables. Ce qu'il y a de particulier, c'eſt que quelque tems après le caractere ſe rétablit, & demeura paſſable juſqu'à Juſtin. Alors il commença à s'altérer de nouveau, pour tomber enfin dans la derniere barbarie, trois ſiecles après le regne de Conſtantin.

Il faut cependant avertir ici un jeune curieux, de ne pas prendre pour des fautes d'ortographe, l'ancienne maniere d'écrire que les *médailles latines* nous conſervent, & de ne pas ſe ſcandaliſer de voir V pour B, *Danuvius* ; O pour V, *Volcanus*, *Divos* ;

EE pour un E long, FEELIX; ni deux II, VIIRTUS; S & M retranchés à la fin, ALBINV, CAPTV; XS pour X, MAXSVMVS; F pour PH, TRIVMFVS, & choſes ſemblables, ſur quoi on peut conſulter les anciens Grammairiens. (*D. J.*)

MÉDAILLES ARABES, (*Art numiſmat.*) On appelle ainſi des *médailles* mahométanes modernes, dont on trouve une aſſez grande quantité, & dont on eſt peu curieux. En effet, la fabrique en eſt pitoyable; très-peu de gens en connoiſſent la langue & le caractere; enfin elles ne peuvent ſervir à quoi que ce ſoit dans les ſuites, parce qu'elles ne renferment que peu de têtes de princes mahométans; cependant le cabinet du roi de France, eſt actuellement autant ſupérieur en *médailles arabes*, aux autres cabinets de l'Europe, qu'il l'étoit déjà en *médailles* modernes & antiques. M. Morel a fait graver la plus belle des *médailles arabes*, celle du grand Saladin, ou comme on l'écrit, Salahoddin. D'un côté on voit ſa tête avec celle d'un jeune Almelek Iſmahel, fils de Nurodin, qui eſt de la fin du xij. ſiecle. La légende eſt en arabe, *Joſeph filius Job*, comme s'appelloit Saladin, & au revers, *Rex imperator princeps fidelium.* (*D. J.*)

MÉDAILLES ÉGYPTIENNES, (*Art numiſmat.*) les Antiquaires appellent ainſi les *médailles* frappées en Egypte, en l'honneur de leurs rois, ou des empereurs romains. Ces *médailles* ſont précieuſes, parce qu'on a ſu en tirer un avantage conſidérable pour les lettres. Par exemple, M. Vaillant a donné l'hiſtoire des rois d'Egypte, d'après leurs anciennes monnoies. D'autres ſavans ont fait uſage des *médailles* impériales frappées en Egypte pour l'éclairciſſement de l'hiſtoire des empereurs. On n'a trouvé même juſqu'à préſent aucune *médaille* greque de Dioclétien, excepté celles qui ont été frappées en Egypte; quoiqu'on ignore l'année où les Egyptiens ceſſerent d'en fabriquer en ſon honneur: peut-être fut-ce en l'an 296 de l'ere chrétienne, année où l'Egypte ayant été réunie au reſte de l'empire, par la défaite du tyran Achillæus, on commença à battre la monnoie avec des légendes latines, comme on faiſoit dans les autres provinces. (*D. J.*)

MÉDAILLES ESPAGNOLES, (*Art. numiſmatique.*) anciennes monnoies eſpagnoles qu'il ne faut pas confondre avec les puniques, quoique les unes & les autres aient été pour la plûpart trouvées en Eſpagne.

Perſonne n'ignore que dans l'antiquité ce royaume a été habité par divers peuples. Outre les anciens habitans du pays, les Phéniciens attirés par le commerce, s'étoient établis en divers endroits ſur les côtes & y avoient bâti des villes; les Grecs même y avoient envoyé des colonies. Ces nations différentes avoient chacune leurs mœurs, leurs uſages, leur langue & leurs monnoies particulieres.

A la vérité nous n'avons point de *médailles* frappées par les grecs qui s'établirent en Eſpagne: peut-être même que leur petit nombre les empêcha d'en faire frapper dans une langue qui n'auroit pas été entendue de leurs voiſins; mais nous avons d'anciennes *médailles eſpagnoles*. Laſtanoſa a rendu ſervice aux curieux, en en faiſant graver environ deux cens qu'il avoit ramaſſés dans ſon cabinet, la plûpart en argent. Son livre, qui eſt devenu rare, eſt intitulé, *Muſeo de las* medallas *deſconoſcidas, eſpagnolas impreſſo in Hueſca*, par Joan Nognez, *anno 1645*, *in-4°*. Il ſoutient dans cet ouvrage que les caracteres de ſes *médailles* ſont eſpagnols & non pas puniques, & que c'eſt de ces pieces-là que Tite-Live parle, quand il met au nombre des dépouilles rapportées d'Eſpagne par les Romains, *argentum ſignatum oſcenſe.*

Quoi qu'il en ſoit de cette derniere conjecture, la différence des *médailles eſpagnoles* & des *médailles* phéniciennes ou puniques, eſt évidente pour tous ceux qui ſe ſont donné la peine de les comparer, ou qui ont des *médailles* puniques avec le livre de Laſtanoſa. Dans les eſpagnoles les types ſemblent ne les rapporter qu'à des peuples qui habitoient le milieu des terres: on y voit ordinairement un homme à cheval, quelquefois un cheval tout ſeul, & quelquefois un bœuf. Dans les puniques ou phéniciennes, on ne voit que des ſymboles qui conviennent à des villes maritimes, un navire, des poiſſons, *&c.*

La légende de ces dernieres eſt en caracteres arrondis, mais inégaux, & ces caracteres ſont tout-à-fait ſemblables à ceux qu'on voit ſur les *médailles* de Tyr & de Sidon; ſur les *médailles* de Carthage, de Malthe, de Gorre ou Coſſura, de quelques villes de Sicile, & enfin ſur celle du roi Juba. Par toutes ces preuves on ne ſauroit raiſonnablement douter que ce ne ſoient de véritables caracteres phéniciens ou puniques.

Au contraire, ſur les *médailles* où l'on voit un homme à cheval & les autres types dont nous avons parlé, la légende eſt en caracteres plus quarrés, plus égaux, & ces caracteres ſont très-reſſemblans à ceux des *médailles* & des autres monumens étruſques.

Peut-être cette obſervation de M. le baron de la Baſtie n'aura point échappé aux ſavans Italiens, qui travaillent avec ardeur à faire revivre l'ancienne langue des Etruriens, & à éclaircir tout ce qui regarde les antiquités de ces peuples.

Ces remarques, qui mériteroient d'être plus approfondies, ſuffiſent néanmoins pour montrer que puiſqu'on a trouvé en Eſpagne des *médailles* de deux eſpeces différentes, tant pour les types que pour les caracteres, les unes étant aſſurément phéniciennes ou puniques, les autres doivent être les monnoies des anciens Eſpagnols; d'où il ſuit que la langue dans laquelle ſont conçues leurs légendes & les lettres qui ſervent à l'exprimer, ſont l'ancienne langue & les anciens caracteres des peuples qui habitoient l'Eſpagne.

On fera bien de lire à ce ſujet la *diſſertation* de M. Mahudel *ſur les monnoies antiques d'Eſpagne*, imprimée à Paris en 1725, in-4°. & placée à la fin de l'hiſtoire d'Eſpagne de Mariana, traduite en françois par le P. Charenton. (*D. J.*)

MÉDAILLES ÉTRUSQUES, (*Art. numiſm.*) On a commencé de nos jours à ramaſſer avec ſoin les *médailles étruſques*, qui paroiſſent avoir été trop négligées dans les ſiecles paſſés: c'eſt une nouvelle carriere qui s'ouvre à la curioſité & à l'érudition; & quoique les recueils qu'on a fait de ces *médailles* ne ſoient pas encore bien conſidérables, & qu'il ſoit très-difficile, pour ne pas dire impoſſible, d'en former une ſuite, il ſera cependant très-utile d'empêcher à l'avenir qu'on ne diſſipe tout ce qui pourra ſe découvrir en ce genre: peut-être même la ſagacité des ſavans, aidée de toutes ces nouvelles découvertes, leur fera-t-elle retrouver l'ancienne langue étruſque, dont nous avons des fragmens aſſez conſidérables dans quelques inſcriptions. L'académie étruſque établie à Cortone, & compoſée de ſujets diſtingués par leur érudition & par leur amour pour les Lettres, contribuera beaucoup à étendre nos connoiſſances, par le ſoin qu'elle prend d'éclaircir non-ſeulement tout ce qui regarde les antiquités des anciens Etruſques, mais encore l'origine de tous les anciens peuples d'Italie. On pourra vraiſſemblablement ranger dans la claſſe des *médailles étruſques*, celles qu'on croit avoir été frappées par les Samnites, les Ombres, les Meſſapiens, *&c.* On trouvera quelques planches des *médailles étruſques* dans l'*Etruria regalis* de Dempſter, *tome I. pag. 356*; dans le

muſeum etruſcum de M. Gori, *tome I. tab. 196. 197;* dans les *antiquités d'Ilorta* de M. Fontanini, *diſſ. d'ell' acad. etruſq. tome II. table 1. 2;* & à la ſuite des diſſertations de l'académie étruſque de Cortone, *antiquit. Hort. liv. I. pag. 126-140.* (*D. J.*)

MÉDAILLES GOTHIQUES, (*Art. numiſm.*) On nomme ainſi des *médailles* de quelques rois goths qui ont paſſé juſqu'à nous, & qui ſont communément en bronze; mais on nomme ſpecialement *médailles gothiques* de certaines *médailles* frappées dans des ſiecles de barbarie, & dont les têtes ont à peine la forme humaine, ſans porter aucune inſcription, ou ſi elles en ont, c'eſt dans des caracteres méconnus aux Antiquaires, auſſi bien que ceux des *médailles* qu'on appelle *puniques.* (*D. J.*)

MÉDAILLES HÉBRAÏQUES, (*Art numiſmatiq.*) Divers ſavans ont cherché à expliquer les anciennes *médailles hébraïques* qui ſe ſont conſervées juſqu'à nos jours; de ce nombre ſont Villalpand, Kircher, le P. Morin, Conringius, Vaſerus, Bouteroue, Hottinger, Valton, & plus récemment le P. Hardouin & le P. Etienne Souciet. Ce dernier, dans une diſſertation très-étendue & très-ſavante, ſoutient, 1°. que la langue & les caracteres qu'on voit ſur ces *médailles* ſont l'ancienne langue & les anciens caracteres des Hébreux, c'eſt-à-dire ceux dont ils uſoient avant la captivité de Babylone; 2°. que les caracteres dont les Juifs ſe ſont ſervis depuis leur retour de la captivité, ſont les caracteres aſſyriens qu'ils rapporterent en revenant dans leur pays; 3°. enfin que ces *médailles* ont été frappées par les Juifs mêmes, & non par les Samaritains.

Le P. Hardouin, dans ſa chronologie de l'ancien Teſtament & dans les notes de la ſeconde édition de Pline, a eſſayé de prouver que ces *médailles*, ſans aucune exception, ſont du tems de Simon, frere de Judas Machabée, & de Jonathas, grand-prêtre des Juifs; qu'elles ont été frappées dans la Samarie, dont quelques villes avoient été cédées aux Juifs par Démétrius, roi de Syrie; que les caracteres des légendes ſont ſamaritains ou aſſyriens, c'eſt-à-dire que les légendes ſont gravées dans les caracteres des Cuthéens que Salmanaſar envoya dans la Samarie après en avoir enlevé les dix tribus d'Iſraël. On peut voir dans les ouvrages des deux ſavans jéſuites, les raiſons dont chacun d'eux ſe ſert pour appuyer ſon ſentiment. On trouvera dans les mêmes ouvrages un catalogue complet des *médailles hébraïques* connues juſqu'à préſent, avec les deſcriptions des types qui y ſont repréſentés. *Voyez* Morel, *ſpecimen R. nummar. tom. I. p. 230 & ſeq.* (*D. J.*)

MÉDAILLES PHÉNICIENNES *ou* PUNIQUES, (*Art numiſmat.*) On nomme ainſi celles dont les légendes ſont en caracteres *phéniciens* ou *puniques.* Quoique la plûpart de ces ſortes de *médailles* aient été trouvées en Eſpagne, elles different des anciennes *médailles* eſpagnoles & par la nature des types, & par celle des caracteres, comme nous l'avons obſervé plus au long au *mot* MÉDAILLES ESPAGNOLES. (*D. J.*)

MÉDAILLES SAMARITAINES, (*Art numiſmat.*) On appelle ainſi les *médailles* qui ſont empreintes ſur un des côtés de caracteres *ſamaritains.* On trouve même aſſez communément des *médailles* qui préſentent de chaque côté des lettres *ſamaritaines;* & ſelon les apparences, elles ont été frappées du tems de Simon Macchabée, en mémoire de la liberté que les Juifs recouvrerent alors. Mais les *médailles* ſur leſquelles eſt jointe une inſcription grecque à une légende *ſamaritaine*, ſont fort rares; & peut-être celles d'Antigonus roi de Judée, ſont les ſeules qui ſoient venues juſqu'à nous. Le célebre Reland, qui avoit tenré de les éclaircir, les regarde comme une énigme. *Voyez* la cinquieme diſſertation *de nummis ſamaritanis. Voyez* auſſi l'*hiſtoire de l'acad. des Belles-Lettres, tome XXIV.* (*D. J.*)

MÉDAILLES LATINES, *voyez* MÉDAILLES ROMAINES.

MÉDAILLES D'ATHÈNES, (*Art. numiſmatiq.*) Nous avons un aſſez grand nombre de *médailles d'Athènes*, mais nous n'en voyons point de frappées au coin des empereurs de Rome; & il faut croire ou que l'amour de la liberté a empêché les Athéniens de reconnoître l'autorité romaine dans leurs monnoies, ou que leur religion ne leur a pas permis d'y graver autre choſe que les images de leurs divinités.

Le plus grand nombre des *médailles d'Athènes* qui ſont au cabinet du Roi, conſiſte en médaillons d'argent preſque uniformes, tous avec le buſte de Minerve d'un côté, & au revers une couronne d'olivier, au milieu de laquelle eſt une chouette ſur un vaſe renverſé, & marqué d'une lettre grecque: différens noms de magiſtrats y ſont joints à l'inſcription Α'θηναιων; & c'eſt, avec de petits ſymboles ajoûtés dans le champ, tout ce qui diſtingue ces médaillons, dont on ne ſauroit d'ailleurs fixer préciſément l'époque.

On ſait quel a été le culte de Minerve dans Athènes, & ce que l'antiquité en a publié. Les muſes grecques & latines ont célébré à l'envi les unes des autres la dévotion des Athéniens pour leur déeſſe; mais rien n'en marque mieux l'étendue & la durée que leurs monnoies, ſur leſquelles on voit toujours d'un côté la tête de Minerve, & de l'autre une chouette dans une couronne d'olivier, ſes ſymboles ordinaires.

L'olivier lui appartenoit à bon titre, ſur-tout depuis ſa victoire; & hors Jupiter qui en a quelquefois été couronné aux jeux olympiques, aucune autre divinité n'a oſé le diſputer à Minerve. A l'égard de la chouette, on la lui avoit donné comme un ſymbole de prudence, la pénétration de cet oiſeau dans l'avenir ayant été établie par les anciens; ce qui eſt encore certain, c'eſt que le nom de *chouette* avoit été donné aux monnoies de l'Attique. L'eſclave d'un riche lacédémonien diſoit plaiſamment dans ce ſens-là, qu'une multitude de chouettes nichoient ſous le toît de ſon maître.

Une choſe qui mérite encore quelqu'attention dans les *médailles* d'argent de la ville d'*Athènes*, ce ſont les différens noms par leſquels on les diſtingue auſſi les unes des autres. Il n'y a point à douter que ce ne ſoit autant de noms de magiſtrats athéniens; mais la queſtion eſt de ſavoir ſi ces magiſtrats ſont archontes ordinaires d'Athènes, ou d'autres officiers prépoſés à la fabrication de ces monnoies. L'examen & la comparaiſon de leurs noms & ſurnoms, pourront ſervir à la déciſion d'une difficulté ſur laquelle perſonne n'a encore oſé prononcer.

Le culte de Minerve ne regne pas moins dans ce que nous avons de *médailles* de bronze d'*Athènes*, que dans celles d'argent; hors une ſeule tête de Jupiter, on n'y voit par-tout que le buſte de cette déeſſe toujours caſquée, & quelquefois avec le caſque & l'égide; mais les revers ſont plus variés que dans les *médailles* d'argent.

Enfin dans preſque toutes les *médailles d'Athènes*, ſoit d'argent, ſoit de bronze, il n'eſt queſtion que de Minerve. Les Athéniens ne pouvoient pas faire trop d'honneur à la déeſſe de la ſageſſe, qu'ils croyoient préſider à leurs conſeils, veiller ſur leurs magiſtrats, animer leurs guerriers, inſpirer leurs poëtes, former leurs orateurs, & ſoutenir leurs philoſophes. Mais il ſeroit à ſouhaiter que cette même déeſſe, les intérêts à part, eût un peu mieux inſtruit leurs monétaires. Les autres peuples du-moins nous ont appris par leurs monnoies quelque choſe de leur gouvernement, de leurs privileges, de leurs

alliances,

alliances, de leurs jeux, de leurs fêtes, des singularités de leurs pays, des tems où ces monnoies ont été fabriquées; mais le peuple athénien n'a pas jugé à-propos de les imiter en cela, non-plus que dans l'uſage de frapper des *médailles* en l'honneur des empereurs romains. Uniquement renfermé dans ſa religion, il a négligé tout le reſte dans ces ſortes de monumens; & l'on peut dire de ce qui nous eſt reſté des *médailles d'Athènes*, comme des ruines de cette ville, autrefois ſi floriſſante & ſi belle, le théâtre de la ſageſſe humaine & de la valeur, & l'école publique des Sciences & des Arts,

Quid pandionæ reſtat niſi nomen Athenæ!

(*D. J.*)

MÉDAILLES DE CROTONE, (*Art numiſmatiq.*) Les Antiquaires ont raſſemblé dans leurs cabinets pluſieurs *médailles* curieuſes de *Crotone*, aujourd'hui *Cortona*, ville du royaume de Naples dans la Calabre ultérieure. Denys d'Halicarnaſſe fixe la fondation de cette ville à la troiſieme année de la dix-ſeptieme olympiade, qui, ſelon lui, répond à la quatrieme année du regne de Numa.

M. de Boze remarque, dans l'*hiſtoire de l'académie des Inſcriptions*,

1°. Qu'il n'a jamais vû de *médailles de Crotone* qu'en argent, mais que Goltzius en rapporte une en or, à la différence de celles de Lacédémone, qui certainement ſont toutes de bronze; & à la différence de celles d'Athenes, dont on a preſque un pareil nombre d'argent & de bronze, & point du tout en or.

2°. Qu'on ne trouve aucune *médaille* frappée par ceux de *Crotone* en l'honneur des empereurs romains, comme on n'en trouve point d'Athènes dans toute la ſuite des mêmes *médailles* impériales, au lieu qu'il y en a beaucoup de Lacédémone.

3°. Que, comme on reconnoît par les *médailles* d'Athènes que le principal culte des Athéniens s'adreſſoit à Jupiter & à Minerve; & par celles de Lacédémone qu'Hercule & les Dioſcures y étoient l'objet de la vénération publique, de même on voit par les *médailles de Crotone* qu'on y adoroit particulierement Junon, Apollon & Hercule.

Myſcellus fonda *Crotone* après avoir conſulté l'oracle d'Apollon; & ce dieu voulut bien accorder au fondateur, ainſi qu'aux habitans, la ſanté & la force: c'eſt pour cela qu'il paroît ſi ſouvent ſur les *médailles* de leur ville.

Le culte des Crotoniates envers Junon Lacinia, eſt encore marqué parfaitement ſur leurs *médailles*. La tête de cette déeſſe y eſt preſque toujours gravée, on n'y en voit pas même d'autre. On y trouve auſſi des trépiés & des branches de laurier, prix ordinaires des jeux de la Grece, où les Crotoniates s'étoient ſignalés par un grand nombre de victoires: Hercule occupe enfin la plûpart des revers.

A l'égard d'Hercule, dont il ſemble qu'il s'agiſſe ici plus que d'aucune autre divinité, on comprend aiſément qu'il devoitêtre dans une vénération infinie parmi des peuples ſi recommendables par la force naturelle. C'eſt *Crotone* qui a produit le célebre Milon, Iscomachus, Tiſicrate, Aſtyle, & tant d'autres illuſtres athlètes. Dans une même olympiade, dit Strabon, ſept crotoniates furent couronnés aux jeux olympiques, & remporterent tous les prix du ſtade. Ils paſſoient pour des Hercules dès le berceau, & ce fut bientôt un proverbe que le plus foible d'entr'eux étoit le plus fort des Grecs. (*D. J.*)

MÉDAILLES DE LACÉDÉMONE, (*Art numiſ.*) On eſt très-curieux de connoître les *medailles* des *Lacédémoniens*, les plus libres de tous les Grecs, comme l'Antiquité les appelle, & ceux du monde connu qui ont joui le plus long-tems de leurs lois & de leurs uſages. Fideles à la république romaine qui leur avoit rendu leur gouvernement après la réduction de l'Achaïe, ils ſurent ſe conſerver juſqu'au bout l'eſtime & l'amitié de leurs vainqueurs. Sparte éleva des temples en l'honneur de Jules-Céſar & d'Auguſte, dont elle avoit reçu de nouveaux bienfaits, & ne crut point faire injure aux dieux de la Laconie en battant des monnoies au coin de pluſieurs ſucceſſeurs de ces princes. Le roi de France en poſſede qui ſont frappées au nom & avec la tête d'Hadrien, d'Antonin le pieux, de Marc Aurele & de Commode. M. Vaillant en a cité une de Néron; & quoique cet empereur ait toujours refuſé d'aller à Sparte à cauſe de la ſévérité des lois de Lycurgue, dont il n'eut pas moins de peur, dit-on, que des furies d'Athènes, cela n'empêcha pas que les Lacédémoniens ne cherchaſſent les moyens de lui faire leur cour lorſqu'il vint ſe ſignaler dans les jeux de la Grece. Les têtes de Caſtor & de Pollux, que M. Vaillant donne pour revers à la *médaille* de Néron qu'il avoit vûe, s'accordent parfaitement avec les autres *médailles de Sparte*, où il n'eſt queſtion que de ces anciens rois de la Laconie, plus célebres dans les fables que dans l'Hiſtoire.

Dans la *médaille* d'Hadrien, ces illuſtres gémeaux ſont repréſentés à cheval la lance baiſſée, comme on les voit communément dans les *médailles* conſulaires, & tels qu'ils apparurent au dictateur Poſthumius dans la bataille qu'il gagna contre les Latins. La ſeconde *médaille* eſt d'Antonin, & ce ſont les bonnets des Dioſcures qui en font les revers. L'antiquité les repréſentoit avec des bonnets, parce que les Lacédémoniens alloient au combat la tête couverte de cette eſpece de caſque. *Apileatis nona fratribus pila*, dit Catule, en parlant de Caſtor & de Pollux. La *médaille* de Marc Aurele regarde encore les Dioſcures; ils y ſont repréſentés de bout ſous la figure de deux jeunes hommes de même âge, de même taille, de même air, & d'une parfaite reſſemblance. Une de leurs *médailles* repréſente Commode dans la fleur de ſa jeuneſſe; la maſſue qui eſt au revers entre deux bonnets étoilés, fait voir qu'Hercule étoit revéré dans la Laconie avec les Dioſcures. Dans une autre *médaille* de Commode, Minerve ou Vénus y paroît ſur le revers armée de toutes pieces, & aſſez ſemblable au dieu Mars.

Après Commode on ne trouve plus rien de Lacédémone dans les *médailles* des empereurs de Rome: à peine l'hiſtoire des ſiecles ſuivans parle-t-elle de cette ville, encore ſi floriſſante ſous les Antonins. Hercule eſt la divinité dominante dans la plûpart des *médailles* purement *lacédémoniennes*, c'eſt-à-dire dans celles où les Romains n'ont aucune part, ſoit qu'elles aient été frappées du tems de la république, ou depuis l'établiſſement de l'empire.

On vient de dire qu'Hercule partageoit avec Caſtor & Pollux l'encens des *Lacédémoniens*, & c'étoit à bon titre qu'il entroit dans ce partage. Il avoit rendu de grands ſervices à la Laconie; ſes deſcendans y regnerent ſucceſſivement depuis leur retour dans le Péloponneſe, & les *Lacédémoniens* s'étoient fait une religion de n'obéir qu'à des rois de la poſtérité d'Hercule. Ainſi ce héros pouvoit encore prétendre aux honneurs de leurs monnoies auſſi-bien que les Dioſcures. Il y a une *médaille de Lacédémone* qui repréſente ce dieu d'un coté avec la coëffure de peau de lion, & de l'autre, deux vaſes entourés de deux ſerpens; ce qui ſe rapporte aſſez naturellement au premier de ſes travaux, & à ces vaſes que l'antiquité lui avoit particulierement conſacrés.

Goltzius rapporte deux *médailles* de deux anciens rois de *Lacédémone*, Agéſilaüs & Polydore; mais les couronnes de laurier qu'il donne à ces rois ne leur conviennent point du tout, & le reſte eſt encore plus ſuſpect. Ainſi ne comptons que ſur les *mé-*

dailles dont nous pouvons répondre : elles ne remontent pas juſqu'aux monnoies de fer, ſeules en uſage à *Lacédémone* du tems de Lycurgue ; mais elles ſe reſſentent encore de la défenſe expreſſe qu'il fit des monnoies d'or & d'argent, ſi conſtamment obſervée par les Lacédémoniens. En un mot, ces peuples ne nous ont laiſſé que des monnoies de cuivre, & tout y roule ſur les divinités de la Laconie, comme les *médailles* d'Athènes ſur les divinités de l'Attique. Il ne faut rien chercher de plus dans ce qui nous reſte de ces deux républiques ſi fameuſes, qui ont diſputé entr'elles l'empire de la Grece juſqu'à ce qu'elles aient paſſé avec la Grece entiere ſous le joug des Romains. (*D. J.*)

MÉDAILLES D'OLBA, (*Art numiſmat.*) les *médailles d'Olba* en Sicile, méritent un article à part. Les grands-prêtres de cette ville faiſoient battre monnoie à leur coin, & exerçoient dans l'étendue de leurs états, les droits de la ſouveraineté. Miniſtres de la religion, ils portoient le ſceptre d'une main, & de l'autre offroient des ſacrifices à l'Etre ſuprême. Princes & pontifes au milieu des provinces romaines, ils étoient libres, & vivoient ſuivant leurs propres lois.

Nous ne connoiſſons juſqu'à préſent que ſept *médailles* frappées au coin de trois princes d'*Olba* nommés *Polémon*, *Ajax* & *Teucer* ; & ces ſept *médailles* ſont toutes rares.

La premiere de moyen bronze, eſt de la grandeur ordinaire ; mais par ſon relief & ſon épaiſſeur, elle peut paſſer pour un médaillon. C'eſt une *médaille* de Polémon, dont on eût donné le deſſein dans les Pl. ſi la matiere l'eût permis. On voit d'un côté la tête nue d'un jeune homme, tournée de droite à gauche : on lit autour M. ΑΝΤΩΝΙΟΥ ΠΟΛΕΜΩΝΟΣ ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ ; & de l'autre côté ΚΕΝΝΑΤ. ΔΥΝΑΣΤΟΥ ΟΛΒΕΩΝ ΤΗΣ ΙΕΡΑΣ, & dans une ſeconde ligne, ΚΑΙ ΛΑΛΑΣΣΕΩΝ. Ϛ ΙΑ., c'eſt-à-dire, tête de M. Antoine Polémon, grand-prêtre des Kennati, d'*Olba* la ſacrée, & de Palaſſis, année ſeconde, qui tomboit en l'année 714 de Rome. Le type eſt une chaire à dos & ſans bras, à moitié tournée de droite à gauche. On voit au côté droit un ſymbole ſingulier, une eſpece de triquetre.

Une autre *médaille* du même prince Polémon repréſente d'un côté une tête d'homme & un caducée, avec cette légende, ΑΥΤΩΝΙΟΥ ; au revers un foudre : & on lit autour ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ ΤΟΠΑΡΧΟΥ ΚΕΝΝΑΤΩΝ ΛΑΛΑΣ ET B. La même *médaille* ſe trouve dans le cabinet du comte de Pembrock, mais avec un revers différent.

Deux autres *médaille d'Olba* ont été frappées par l'ordre d'un prince appellé *Ajax*, qui vivoit ſous Auguſte, & qui fut un des ſucceſſeurs de Polémon. Une de ces *médailles*, qui eſt du cabinet du duc de Dévonshire, repréſente d'un côté la tête d'Auguſte renfermée dans une couronne de laurier, avec la légende ΚΑΙΣΑΡΟΣ ΣΕΒΑΣΤΟΥ. Le revers repréſente deux foudres poſés l'un ſur l'autre : on lit dans le champ ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ ΑΙΑΝΤΟΣ ΤΕΥΚΡΟΥ ΤΟΠΑΡΧΟΥ ΚΕΝΝΑ ΤΩΝ ΚΑΙ ΛΑΛΑΣ. L'autre *médaille* d'un prince de même nom étoit conſervée à Veniſe dans le cabinet de M. Belloto. On voit d'un côté la tête du prince, avec ces mots ΑΙΑΝΤΟΣ ΤΕΥΚΡΟΥ ; de l'autre, la figure ou le ſymbole de la triquetre : on lit au-deſſus ΑΡΧΙΕΡ. ΤΟΠΑΡΧΟΥ ΚΕΝΝΑ. ΛΑΛΑΣΣ.

On connoît encore deux *médailles* d'un autre prince d'*Olba*, appellé *Teucer*. Sur l'une on voit la tête du jeune prince nue, & devant elle un caducée, pour légende ΤΕΥΚΡΟΣ ΑΙΑΝΤΟΣ : au revers, le ſymbole comme ci-deſſus, & l'inſcription ΑΡΧΙΕΡΕΩ. ΤΟΠΑΡΧΟ. ΚΕΝΝΑΤ. ΛΑΛΑΣ. ET. A. Sur l'autre *médaille*, la tête & la légende ſont les mêmes, mais ſans caducée. On voit au revers un foudre, & l'inſcription ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ ΤΟΠΑΡΧ. ΚΕΝΝΑΤΩΝ Κ. ΛΑΛΑΣΣ. ET B.

M. Maſſon, dans ſon édition des œuvres du rhéteur Ariſtide, n'a décrit que la troiſieme, la quatrieme & la cinquieme de ces *médailles* des princes d'*Olba* ; mais M. l'abbé Belley les a toutes décrites avec des obſervations très-curieuſes, qu'il faut lire dans les *Mém. de littérature*, *tom. XXI. in-4°.* (*D. J.*)

MÉDAILLES, *époques marquées ſur les* (*Art numiſ.*) Les *époques* marquées ſur les *médailles*, ſont les dates des années du regne des princes, ou de la durée des villes, ſoit depuis leur fondation, ſoit depuis quelques événemens, d'où elles ont commencé de compter leurs années. Ces *époques* donnent un grand mérite aux *médailles*, à cauſe qu'elles reglent ſûrement la chronologie ; ce qui ſert beaucoup à éclaircir les faits hiſtoriques. C'eſt avec leur ſecours que M. Vaillant a ſi bien débrouillé toute l'hiſtoire des rois de Syrie, où les noms ſemblables des princes font une grande confuſion ; & c'eſt par-là que le cardinal Noris, auparavant célebre antiquaire du grand-duc, a fait tant de découvertes utiles dans ſon livre *de epochis Syro-Macedonum*.

Il eſt vrai que ſur ce point les Grecs ont été plus ſoigneux que les Romains, & les derniers ſiecles plus exacts que les premiers ; en effet, les *médailles* romaines ont rarement marqué d'autre *époque*, que celle du conſulat de l'empereur, dont elles repréſentent la tête, & de la puiſſance de tribun : or ni l'une, ni l'autre n'eſt aſſurée, parce qu'elles ne ſuivent pas toujours l'année du regne de ce même prince, & que difficilement l'année de la puiſſance de tribun, répond à celle du conſulat. La raiſon en eſt que la puiſſance de tribun ſe prenoit régulierement d'année en année ; au-lieu que l'empereur n'étant pas toujours conſul, l'intervalle de l'un à l'autre conſulat, qui ſouvent étoit de pluſieurs années, gardoit toujours l'*éloge* du dernier ; par exemple, Adrien eſt dit durant pluſieurs années *Coſ. III.* de ſorte qu'on ne ſauroit par-là ſe faire aucun ordre aſſuré pour les différentes *médailles* qui ont été frappées depuis l'an de Rome 872, que ce prince entra dans ſon troiſieme conſulat, juſqu'à ſa mort, qui n'arriva que vingt ans après. Cependant comme les puiſſances tribunitiennes ſe renouvelloient toutes les années au même jour où elles avoient commencé, on ſait à quelles années de la puiſſance tribunitienne doivent répondre les conſulats de chaque empereur. C'eſt du moins un calcul qui eſt aiſé à faire pour peu que l'on ait les premiers élemens de la chronologie ; la fixation des dates des principaux faits hiſtoriques en dépend ; & c'eſt une des plus grandes utilités qu'on doive ſe propoſer dans l'étude des *médailles*.

Les Grecs ont eu ſoin de marquer exactement les années du regne de chaque prince, & cela juſques dans le plus bas empire, où les revers ne ſont preſque chargés que de ces ſortes d'*époques*, ſurtout après Juſtinien.

Je ne parle ici que des *médailles* impériales : car je ſai qu'à l'exception de certaines villes, toutes les autres que Goltzius nous a données, n'ont point d'*époques* ; & que c'eſt ce qui embarraſſe extrêmement la chronologie. Pour les rois, l'on y trouve plus ſouvent les *époques* de leur regne ; le P. Hardouin, dans ſon antirrhétique, a publié des *médailles* du roi Juba, dont l'une marque l'an 32, d'autres l'an 36, 40, 42 & 53.

Quelques colonies marquoient auſſi leur *époque*, comme nous voyons dans les *médailles* de *Viminacium*, en Mœſie, qui, ſous Gordien qu'elle commença, marque *an. j. ij. &c.* ſous Philippe, *an. vij. &c.* ſous Décius, *an. xj.*

Or, le commencement de ces *époques* doit ſe pren-

dre tantôt du tems que la colonie a été envoyée : tantôt du regne du prince à qui elle étoit soumise alors : tantôt du regne de quelqu'autre prince qui leur avoit fait quelque nouvelle grace, d'où il est arrivé quelquefois que la même ville, telle par exemple qu'Antioche, s'est servie de différentes *époques* ; & c'est à quoi il faut faire une attention sérieuse, pour ne pas confondre des faits dont les *médailles* nous intéressent.

Les villes grecques soumises à l'empire étoient jalouses d'une *époque* particuliere, c'étoit de l'honneur qu'elles avoient eû d'être *néocores*, c'est-à-dire, d'avoir eû des temples, où s'étoient faits les sacrifices solemnels de toute une province pour les empereurs. *Voyez* NÉOCORE.

Les Grecs marquoient encore une *époque* particuliere sur leurs *médailles*, qui est celle du pontificat. Il y avoit des villes grecques où les pontifes étoient perpétuels ; ils s'appelloient Αρχιερεις δια βιε : dans les autres villes où le pontificat étoit annuel, ceux qui possédoient cette charge, n'étoient pas moins soigneux de le marquer, sur-tout lorsqu'ils étoient élus pour la seconde ou pour la troisieme fois. Il faut observer en passant que ces lettres APX ne signifient pas seulement *pontife* ; mais que le plus souvent elles signifient *archonte* ; c'étoit le titre des magistrats grecs qui gouvernoient les villes soumises aux loix d'Athènes. M. Vaillant en a fait une grande énumération.

Les *époques* qui forment les années du regne des empereurs se marquent presque toujours sur les revers, en une de ces deux manieres : quelquefois en exprimant les mots entiers Ετους δεκατου, *&c.* Plus souvent par les simples chifres, & le mot abrégé E. ou ET. A. B. presque toujours par le lambda antique L, qui signifie, selon la tradition des antiquaires, Λυκαβαντος, mot poétique & inusité dans le langage ordinaire, mais qui veut dire *anno*, & qui probablement étoit plus commun en Egypte que dans la Grece, puisque c'est sur les *médailles* de ce pays qu'il se trouve toujours. Nous avons cependant un canope au revers d'Antonin Ετους. B. comme nous avons du même empereur un revers L. Ενατου, & plusieurs autres, avec les simples chifres L. Z. L. H. L. IΓ. chargés de la figure de l'Equité, de la tête de Sérapis, & d'un dauphin entortillé autour d'un trident.

Les *époques* des villes, sont communément exprimées par le simple chifre sans E. ni L. & le nombre plus bas est ordinairement le premier posé. Dans les *médailles* d'Antioche Δ. M. & non pas M. Δ. Dans une de Pompéopolis, qui a d'un côté la tête d'Aratus, & de l'autre celle de Chrysipe, Θ. K. C. au lieu de C. K. Θ. *&c.*

Dans le bas empire Grec, les *époques* sont marquées en latin, *anno III. V. VII. &c.* depuis Justin jusqu'à Théophile, & elles occupent le champ de la *médaille* sur deux lignes de haut en bas. (*D. J.*)

MÉDAILLES, *ornemens des* (*Art numismat.*) ce sont toutes les choses qui ornent les têtes, les bustes, & les revers d'une *médaille* ; ainsi le diademe, la couronne, le voile se nomment les *ornemens* des têtes couvertes. Les divers types ou symboles qui sont empreints sur les revers des *médailles*, en sont tout autant d'*ornemens*. *Voyez*-en la description au *mot* SYMBOLE. (*D. J.*)

MÉDAILLER, s. m. (*Gram.*) il se dit d'une collection de médailles ; & se dit aussi des tiroirs où on les conserve.

MÉDAILLISTE, s. m. (*Gram.*) il se dit de celui qui s'est appliqué à l'étude des médailles. Il se dit aussi de celui qui en a beaucoup ramassé. Il est aussi facile d'avoir bien des médailles & de n'y rien entendre, que d'avoir beaucoup de livres & d'être un ignorant.

MÉDAILLON, (*Art numismat.*) médaille d'une grandeur extraordinaire, & communément d'un beau travail. Nous avons emprunté des Italiens le mot de *médaillon* pour exprimer une grande médaille, comme le mot de *sallon* pour signifier une grande salle.

La plûpart des antiquaires prétendent que les *médaillons* n'étoient pas des monnoies courantes, du-moins chez les Romains ; mais qu'on les frappoit comme des monumens publics, pour répandre parmi le peuple, dans les cérémonies des jeux & des triomphes, ou pour donner aux ambassadeurs & aux princes étrangers. Ces pieces étoient nommées par les Latins *missilia*.

Il y a des *médaillons* d'or, d'argent & de bronze, & comme ceux d'or sont fort rares, les particuliers qui en possédent, se contentent de les mettre à la tête de l'or ou de l'argent, pour faire l'honneur de leur cabinet.

Le cardinal Gaspard Carpegna est un des premiers qui se soit attaché à former une suite de *médaillons*. Cependant dans la premiere édition de son recueil, on en fit graver seulement 23, & on donna la description de 45. Dans la suite cette collection s'étant fort augmentée, dans la seconde édition, à laquelle on ajouta les observations de M. Buonarotti, on en fit graver jusqu'à 129. M. Vaillant en a décrit environ 450 depuis César jusqu'à Constance, qu'il avoit vûs dans différens cabinets de France & d'Italie. On publia à Venise il y a quelques années, sans date, & sans nom de ville ni d'imprimeur, un autre recueil de *médaillons* sous le titre de *Numismata ærea selectiora maximi moduli, è musæo Pisano olim corrario*. Il s'y trouve environ 229 *médaillons* gravés en 92 planches.

Les chartreux de Rome avoient une très-belle collection de *médaillons*, qu'ils avoient aussi fait graver ; mais cette collection ayant été vendue à l'empereur, les planches sont passées avec les originaux, dans le cabinet de S. M. impériale ; & on a supprimé toutes les épreuves qui avoient été tirées, mais qui n'avoient pas encore été distribuées ; ensorte que ces gravures sont aujourd'hui d'une extrême rareté, je n'en ai vû qu'un seul exemplaire à la grande chartreuse.

Dans le siecle passé on fit graver plus de 400 *médaillons* qui se trouvoient alors dans le cabinet du Roi : le nombre en a été extrêmement augmenté depuis ce tems-là, & il vient de l'être tout récemment par l'acquisition que le roi a faite de tous ceux de M. le maréchal d'Estrées. Cette suite comprend tous les *médaillons* qui avoient appartenu à l'abbé de Camp ; outre ceux qui avoient paru avec des explications de M. Vaillant, & qui n'alloient qu'à 140, dont j'ai vû des épreuves tirées. M. l'abbé de Rothelin en avoit aussi une suite assez considérable. Ainsi on pourroit aujourd'hui, sans sortir de Paris, exécuter le projet de M. Morel, c'est-à-dire, faire graver plus de mille *médaillons* ; & le cabinet du Roi suffiroit seul pour fournir ce nombre, & peut-être davantage.

Il est vraisemblable que l'intention de ceux qui faisoient frapper ces *médaillons* n'étoit pas qu'ils servissent de monnoies ; nous pensons cependant que lorsque ces pieces avoient rempli leur premiere destination, & qu'elles étoient distribuées, on leur donnoit un libre cours dans le commerce, en reglant leur valeur à proportion de leur poids & de leur titre. C'est du moins ce que M. de la Bastie croit en pouvoir induire des contre-marques qu'il a observées sur plusieurs *médaillons*, telles que sur deux de Caracalla, & sur une de Macrin. Ces trois *médaillons* sont grecs, & il est certain que les *mé-*

daillons grecs étoient de vraies monnoies. Or, ſelon toute apparence, les Romains ſuivirent l'exemple des Grecs, & mirent auſſi leurs médailles au nombre des pieces de monnoie courante. Enfin cette explication nous paroît la ſeule qui puiſſe concilier les différens ſentimens des antiquaires ſur cette matiere.

On a avancé comme un principe fixe, que les colonies n'ont jamais battu de *médaillons*, mais c'eſt une erreur: M. Vaillant a fait graver un *médaillon* d'Auguſte, frappé à Sarragoſſe, un de Livie, frappé à Patras, un de Tibere, frappé à Turiaſo, aujourd'hui Taraſcona, en Eſpagne, & un autre d'Auguſte, frappé à Cordoue, comme on l'apprend de la légende *Colonia patricia*.

On ne trouve que très-peu de *médaillons* d'argent battus en Italie qui ſoient du poids de quatre dragmes. Il n'y a eû que les Grecs qui nous aient donné communément des *médaillons* de ce volume, ſoit de leurs villes, ſoit de leurs rois, ſoit des empereurs. M. Vaillant rapporte dans ſon dernier ouvrage un Hadrien de ce même poids. Nous avons les Veſpaſiens avec l'époque Ε Τοῦς Νεῶ Ιερᾶ. & M. Patin cite des *médaillons* de Conſtantius & de Conſtant d'un beaucoup plus grand volume, mais d'une bien moindre épaiſſeur. Il y a dans le cabinet du roi un Verus d'argent parfaitement beau.

Les Antiquaires font beaucoup plus de cas des *médaillons* que des médailles ordinaires, parce que leurs revers repréſentent communément ou des triomphes, ou des jeux, ou des édifices, ou des monumens hiſtoriques, qui ſont les objets qu'un vrai curieux recherche davantage, & qu'il trouve avec le plus de ſatisfaction. Ainſi l'on doit bien de la reconnoiſſance à ceux qui nous ont fait connoître les *médaillons* de leurs cabinets. Erizzo a commencé à nous en faire voir, M. Triſtan en a fait graver pluſieurs, M. Patin nous en a donné de fort beaux dans ſon tréſor, M. Carcavi a mis au jour ceux du cabinet du Roi, & M. l'abbé de Camps publia les ſiens quelque-tems après, avec les belles explications de M. Vaillant.

Le recueil des *médaillons* de M. l'abbé de Camps parut ſous ce titre: *Selectiora Numiſmata in ære maximi moduli, è muſæo*, Ill. D. Franciſci de Camps, *abbatis ſancti Marcelli*, &c. *conciſis interpretationibus per D. Vaillant* D. M. &c. *illuſtrata*. Paris 1695. *in*-4°. Mais pour réunir tout ce que nous avons de mieux écrit ſur les *médaillons*, il faut joindre à ce recueil, *ſceltà dè medaglioni più rari, n'ella BBa. d'ell eminentiſſimo & reverend. principe, il ſignor card. Gaſparo Carpegna*, Rom. 1679. *in*-4°. Les explications ſont de Jean-Pierre Bellori. Dans la ſuite le nombre des *médaillons* du cardinal Carpegna ayant été fort augmenté, on les donna de nouveau au public avec les obſervations du ſénateur Philippe Buonarotti; *oſſervazioni iſtoriche ſopra alcuni medaglioni antichi: all' altezza ſereniſſima di Coſimo III. grand duca di Toſcana*, Rom. 1698. grand *in*-4°. c'eſt un excellent ouvrage. (*D. J.*)

MEDAMA, (*Géogr. anc.*) ancienne ville d'Italie, dans la grande Grece, au pays des Locres, ſur la côte. Pline, *liv. III. chap. v.* la nomme *Medma*; le P. Hardouin croit que c'eſt *Roſſarno*. (*D. J.*)

MEDECIN, ſ. m. (*Med.*) eſt celui qui profeſſe & qui exerce la Médecine après des études convenables de cette ſcience; c'eſt par-là qu'il eſt diſtingué d'un charlatan. *Voyez* CHARLATAN & MÉDECINE. On diſtingue les medecins en anciens & en modernes. *Voyez* MÉDECINS ANCIENS, car les modernes ſont aſſez connus. (*D. J.*)

MÉDECINE, ſ. f. (*Art & Science.*) La *Médecine* eſt l'art d'appliquer des remedes dont l'effet conſerve la vie ſaine, & redonne la ſanté aux malades. Ainſi la vie, la ſanté, les maladies, la mort de l'homme, les cauſes qui les produiſent, les moyens qui les dirigent, ſon l'objet de la *Médecine*.

Les injures & les viciſſitudes d'un air auſſi néceſſaire qu'inévitable, la nature des alimens ſolides & liquides, l'impreſſion vive des corps extérieurs, les actions de la vie, la ſtructure du corps humain, ont produit des maladies, dès qu'il y a eu des hommes qui ont vécu comme nous vivons.

Lorſque notre corps eſt affligé de quelque mal, il eſt machinalement déterminé à chercher les moyens d'y remédier, ſans cependant les connoître. Cela ſe remarque dans les animaux, comme dans l'homme, quoique la raiſon ne puiſſe point comprendre comment cela ſe fait; car tout ce qu'on ſait, c'eſt que telles ſont les lois de l'auteur de la nature, deſquelles dépendent toutes les premieres cauſes.

La perception déſagréable ou fâcheuſe d'un mouvement empêché dans certains membres, la douleur que produit la léſion d'une partie quelconque, les maux dont l'ame eſt accablée à l'occaſion de ceux du corps, ont engagé l'homme à chercher & à appliquer les remedes propres à diſſiper ces maux, & cela par un deſir ſpontané, ou à la faveur d'une expérience vague. Telle eſt la premiere origine de la *Médecine*, qui priſe pour l'art de guérir, a été pratiquée dans tous les tems & dans tous les lieux.

Les hiſtoires & les fables de l'antiquité nous apprennent que les Aſſyriens, les Chaldéens, & les mages, ſont les premiers qui aient cultivé cet art; & qui aient tâché de guérir ou de prévenir les maladies; que de-là la *Médecine* paſſa en Egypte, dans la Lybie cyrénaïque, à Crotone, dans la Grece où elle fleurit, principalement à Gnides, à Rhodes, à Cos, & en Epidaure.

Les premiers fondemens de cet art ſont dûs 1°. au haſard. 2°. A l'inſtinct naturel. 3°. Aux évenemens imprévûs. Voilà ce qui fit d'abord naître la *Médecine* ſimplement empyrique.

L'art s'accrut enſuite, & fit des progrès 1°. par le ſouvenir des expériences que ces choſes offrirent. 2°. Par la deſcription des maladies, des remedes, & de leur ſuccès qu'on gravoit ſur les colonnes, ſur les tables, & ſur les murailles des temples. 3°. Par les malades qu'on expoſa dans les carrefours & les places publiques, pour engager les paſſans à voir leurs maux, à indiquer les remedes s'ils en connoiſſoient, & à en faire l'application. On obſerva donc fort attentivement ce qui ſe préſentoit. La *Médecine* empyrique ſe perfectionna par ces moyens, ſans cependant que ſes connoiſſances s'étendiſſent plus loin que le paſſé & le préſent. 4°. On raiſonna dans la ſuite analogiquement, c'eſt-à-dire en comparant ce qu'on avoit obſervé avec les choſes préſentes & futures.

L'art ſe perfectionna encore davantage 1°. par les médecins qu'on établit pour guérir toutes ſortes de maladies, ou quelques-unes en particulier. 2°. Par les maladies dont on fit une énumération exacte. 3°. par l'obſervation & la deſcription des remedes, & de la maniere de s'en ſervir. Alors la *Médecine* devint bien-tôt propre & héréditaire à certaines familles & aux prêtres qui en retiroient l'honneur & le profit. Cependant cela même ne laiſſa pas de retarder beaucoup ſes progrès.

1°. L'inſpection des entrailles des victimes. 2°. La coutume d'embaumer les cadavres. 3°. Le traitement des plaies, ont aidé à connoître la fabrique du corps ſain, & les cauſes prochaines ou cachées, tant de la ſanté & de la maladie, que de la mort même.

Enfin les animaux vivans qu'on ouvroit pour les ſacrifices, l'inſpection attentive des cadavres de ceux dont on avoit traité les maladies, l'hiſtoire des maladies, de leurs cauſes, de leur naiſſance, de leur

accroiſſement, de leur vigueur, de leur diminution, de leur iſſue, de leur changement, de leurs évenemens; la connoiſſance, le choix, la préparation, l'application des médicamens, leur action & leurs effets bien connus & bien obſervés ſemblerent avoir preſqu'entierement formé l'art de la *Médecine*.

Hippocrate, contemporain de Démocrite, fort au fait de toutes ces choſes, & de plus riche d'un excellent fonds d'obſervations qui lui étoient propres, fit un recueil de tout ce qu'il trouva d'utile, en compoſa un corps de *Médecine*, & mérita le premier le nom de *vrai médecin*, parce qu'en effet outre la *médecine* empyrique & analogique qu'il ſçavoit, il étoit éclairé d'une ſaine philoſophie, & devint le premier fondateur de la *médecine* dogmatique.

Après que cette *médecine* eût été long-tems cultivée dans la famille d'Aſclépiade, Arêtée de Cappadoce en fit un corps mieux digéré & plus méthodique; & cet art ſe perfectionna par le différent ſuccès des tems, des lieux, des choſes; de ſorte qu'après avoir brillé ſur-tout dans l'école d'Alexandrie, il ſubſiſta dans cet état juſqu'au tems de Claude Galien.

Celui-ci ramaſſa ce qui étoit fort épars, & ſut éclaircir les choſes embrouillées; mais comme il étoit honteuſement aſſervi à la philoſophie des Péripatéticiens, il expliqua tout ſuivant leurs principes; & par conſéquent s'il contribua beaucoup aux progrès de l'art, il n'y fit pas moins de dommage, en ce qu'il eut recours aux élémens, aux qualités cardinales, à leurs degrés, & à quatre humeurs par leſquelles il prétendoit avec plus de ſubtilité que de vérité, qu'on pouvoit expliquer toute la *Médecine*.

Au commencement du vij. ſiecle on perdit en Europe preſque juſqu'au ſouvenir des arts. Ils furent détruits par des nations barbares qui vinrent du fond du nord, & qui abolirent avec les ſciences tous les moyens de les acquérir, qui ſont les livres.

Depuis le jx. juſqu'au xiij. ſiecle, la *Médecine* fut cultivée avec beaucoup de ſubtilité par les Arabes, dans l'Aſie, l'Afrique & l'Eſpagne. Ils augmenterent & corrigerent la matiere médicale, ſes préparations, & la Chirurgie. A la vérité ils infecterent l'art plus que jamais des vices galéniques, & preſque tous ceux qui les ont ſuivis ont été leurs partiſans. En effet les amateurs des ſciences étoient alors obligés d'aller en Eſpagne chez les Sarraſins, d'où revenant plus habiles, on les appelloit *Mages*. Or on n'expliquoit dans les Académies publiques que les écrits des Arabes; ceux des Grecs furent preſqu'inconnus, ou du-moins on n'en faiſoit aucun cas.

Cette anarchie médicinale dura juſqu'au tems d'Emmanuel Chryſoloras, de Théodore Gaza, d'Argyropyle, de Laſcaris, de Démétrius Chalcondyle, de George de Trébiſonde, de Marius Myſurus, qui les premiers interpréterent à Veniſe & ailleurs des manuſcrits grecs, tirés de Byſance, firent revivre la langue grecque, & mirent en vogue les auteurs grecs vers l'an 1460. Comme l'Imprimerie vint alors à ſe découvrir, Alde eut l'honneur de publier avec ſuccès les œuvres des Médecins grecs. C'eſt ſous ces heureux auſpices que la doctrine d'Hippocrate fut réſuſcitée & ſuivie par les François. Arnauld de Villeneuve, Raymond Lulle, Baſile Valentin, Paracelſe, introduiſirent enſuite la Chimie dans la *Médecine*. Les Anatomiſtes ajouterent leurs expériences à celles des Chimiſtes. Ceux d'Italie s'y dévouerent à l'exemple de Jacques Carpi, qui ſe diſtingua le premier dans l'art anatomique.

Tel fut l'état de la *Médecine* juſqu'à l'immortel Harvey, qui renverſa par ſes démonſtrations la fauſſe théorie de ceux qui l'avoient précédé, éleva ſur ſes débris une doctrine nouvelle & certaine, & jetta glorieuſement la baſe fondamentale de l'art de guérir. Je viens de parcourir rapidement l'hiſtoire de cet art, & cet abrégé ſuccinct peut ſuffire à la plûpart des lecteurs; mais j'en dois faire un commentaire détaillé en faveur de ceux qui ont mis le pié dans le temple d'Eſculape.

La *Médecine* ne commença ſans doute à être cultivée que lorſque l'intempérance, l'oiſiveté, & l'uſage du vin multipliant les maladies, firent ſentir le beſoin de cette ſcience. Semblable aux autres, elle fleurit d'abord chez les Orientaux, paſſa d'Orient en Egypte, d'Egypte en Grece, & de Grece dans toutes les autres parties du monde. Mais les Egyptiens ont ſi ſoigneuſement enveloppé leur hiſtoire d'emblêmes, d'hiéroglyphes, & de récits merveilleux, qu'ils en ont fait un chaos de fables dont il eſt bien difficile d'extraire la vérité; cependant Clément d'Alexandrie nous apprend que le fameux Hermès avoit renfermé toute la philoſophie des Egyptiens en quarante-deux livres, dont les ſix derniers concernant la *Médecine*, étoient particulierement à l'uſage des Paſtophores, & que l'auteur y traitoit de la ſtructure du corps humain en général, de celle des yeux en particulier, des inſtrumens néceſſaires pour les opérations chirurgicales, des maladies, & des accidens particuliers aux femmes.

Quant à la condition & au caractere des Médecins en Egypte, à en juger ſur la deſcription que le même écrivain en a faite à la ſuite du paſſage cité, ils compoſoient un ordre ſacré dans l'état: mais pour prendre une idée juſte du rang qu'ils y tenoient, & des richeſſes dont ils étoient pourvus, il faut ſavoir que la *Médecine* étoit alors exercée par les prêtres, à qui, pour ſoutenir la dignité de leur miniſtere & ſatisfaire aux cérémonies de la religion, nous liſons dans Diodore de Sicile qu'on avoit aſſigné le tiers des revenus du pays. Le ſacerdoce étoit héréditaire, & paſſoit de pere en fils ſans interruption: mais il eſt vraiſſemblable que le college ſacré étoit partagé en différentes claſſes, entre leſquelles les embaumeurs avoient la leur; car Diodore nous aſſure qu'ils étoient inſtruits dans cette profeſſion par leurs peres, & que les peuples qui les regardoient comme des membres du corps ſacerdotal, & comme jouiſſans en cette qualité d'un libre accès dans les endroits les plus ſecrets des temples, réuniſſoient à leur égard une grande eſtime à la plus haute vénération.

Les Médecins payés par l'état ne retiroient en Egypte aucun ſalaire des particuliers: Diodore nous apprend que les choſes étoient ſur ce pié, au-moins en tems de guerre; mais en tout tems ils ſecouroient ſans intérêt un égyptien qui tomboit malade en voyage.

L'embaumeur avoit différens ſtatuts à obſerver dans l'exercice de ſon art. Des regles établies par des prédéceſſeurs qui s'étoient illuſtrés dans la profeſſion, & tranſmiſes dans des mémoires authentiques, fixoient la pratique du médecin: s'il perdoit ſon malade en ſuivant ponctuellement les lois de ce code ſacré, on n'avoit rien à lui dire; mais il étoit puni de mort, s'il entreprenoit quelque choſe de ſon chef, & que le ſuccès ne répondît pas à ſon attente. Rien n'étoit plus capable de rallentir les progrès de la *Médecine*; auſſi la vit-on marcher à pas lents, tant que cette contrainte ſubſiſta. Ariſtote après avoir dit, *chap. ij. de ſes queſtions politiques*, qu'en Egypte le médecin peut donner quelque ſecours à ſon malade le cinquieme jour de la maladie; mais que s'il commence la cure avant que ce tems ſoit expiré, c'eſt à ſes riſques & fortunes; Ariſtote, dis-je, traite cette coutume d'indolente, d'inhumaine, & de pernicieuſe, quoique d'autres en fiſſent l'apologie.

Par ce que nous venons de dire de la dignité de la *Médecine* chez les Egyptiens, de l'opulence de leurs médecins, & de la ſingularité de leur pratique, il

eſt aiſé de juger que les principes de l'art & l'exigence des cas déterminoient beaucoup moins que des lois écrites. De-là nous pouvons conclure que leur théorie étoit fixée, que leur profeſſion demandoit plus de mémoire que de jugement, & que le médecin tranſgreſſoit rarement avec impunité les regles preſcrites par le code ſacré.

Quant à leur pathologie, ils rapporterent d'abord les cauſes des maladies à des démons, diſpenſateurs des biens & des maux; mais dans la ſuite ils ſe guérirent de cette ſuperſtition, par les occaſions fréquentes qu'eurent les embaumeurs de voir & d'examiner les viſceres humains. Car les trouvant ſouvent corrompus de diverſes façons, ils conjecturerent que les ſubſtances qui ſervent à la nourriture du corps ſont elles-mêmes la ſource de ces infirmités. Cette découverte & la crainte qu'elle inſpira, donnerent lieu aux régimes, à l'uſage des clyſteres, des boiſſons purgatives, de l'abſtinence d'alimens, & des vomitifs: toutes choſes qu'ils pratiquoient dans le deſſein d'écarter les maladies, en éloignant leurs cauſes.

Les uſages variant ſelon l'intérêt des peuples & la diverſité des contrées, les Egyptiens, ſans être privés de la chair des animaux, en uſoient plus ſobrement que les autres nations. L'eau du Nil, dont Plutarque nous apprend qu'ils faiſoient grand cas, & qui les rendoit vigoureux, étoit leur boiſſon ordinaire.

Hérodote ajoute que leur ſol étoit peu propre à la culture des vignes; d'où nous pouvons inférer qu'ils tiroient d'ailleurs les vins qu'on ſervoit aux tables des prêtres & des rois. Le régime preſcrit aux monarques égyptiens, peut nous donner une haute idée de la tempérance de ces peuples. Leur nourriture étoit ſimple, dit Diodore de Sicile, & ils buvoient peu de vin, évitant avec ſoin la réplétion & l'ivreſſe; en ſorte que les lois qui régloient la table des princes, étoient plutôt les ordonnances d'un ſage médecin, que les inſtitutions d'un légiſlateur. On accoutumoit à cette frugalité les enfans dès leur plus tendre jeuneſſe.

Au reſte, ils étoient très-attachés à la propreté, en cela fideles imitateurs de leurs prêtres qui, ſelon Hérodote, ne paſſoient pas plus de trois jours ſans ſe raſer le corps, & qui, pour prévenir la vermine & les effets des corpuſcules empeſtés, qui pouvoient s'exhaler des malades qu'ils approchoient, étoient vêtus dans les fonctions de leur miniſtere d'une toile fine & blanche. Nous liſons encore dans le même auteur, que c'étoit la coutume univerſelle chez les Egyptiens d'être preſque nuds ou légerement couverts, de ne laiſſer croître leurs cheveux que lorſqu'ils étoient en pélerinage, qu'ils en avoient fait vœu, ou que quelques calamités déſoloient le pays.

Cent ans après Moïſe, qui vivoit 1530 ans avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt, Mélampe, fils d'Amythaon & d'Aglaïde, paſſa d'Argos en Egypte, où il s'inſtruiſit dans les ſciences qu'on y cultivoit, & d'où il rapporta dans la Grece ce qu'il avoit appris de la théologie des Egyptiens & de leur *médecine*, par rapport à laquelle il y a trois faits à remarquer. Le premier, c'eſt qu'il guérit de la folie les filles de Prætus, roi d'Argos, en les purgeant avec l'ellébore blanc ou noir, dont il avoit découvert la vertu cathartique, par l'effet qu'il produiſoit ſur ſes chevres après qu'elles en avoient brouté. Le ſecond, c'eſt qu'après leur avoir fait prendre l'ellébore, il les baigna dans une fontaine chaude. Voilà les premiers bains pris en remedes, & les premieres purgations dont il ſoit fait mention. Le troiſieme fait concerne l'argonaute Iphiclus, fils de Philacus. Ce jeune homme, chagrin de n'avoir pas d'enfans, s'adreſſa à Mélampe, qui lui ordonna de prendre pendant dix jours de la rouille de fer dans du vin, & ce remede produiſit tout l'effet qu'on en attendoit: ces trois faits nous ſuggerent deux réflexions.

La premiere, que la *Médecine* n'étoit pas alors auſſi imparfaite qu'on le penſe communément; car, ſi nous conſidérons les propriétés de l'ellébore, & ſur-tout de l'ellébore noir dans les maladies particulieres aux femmes, & l'efficacité des bains chauds à la ſuite de ce purgatif, nous conviendrons que les remedes étoient bien ſagement preſcrits dans le cas des filles de Prætus. D'ailleurs, en ſuppoſant, comme il eſt vraiſſemblable, que l'impuiſſance d'Iphiclus provenoit d'un relâchement des ſolides & d'une circulation languiſſante des fluides, je crois que pour corriger ces défauts en rendant aux parties leur élaſticité, des préparations faites avec le fer étoient tout ce qu'avec les connoiſſances modernes on auroit pu ordonner de mieux. 2°. Quant aux incantations & aux charmes dont on accuſe Mélampe de s'être ſervi, il faut obſerver que ce manege eſt auſſi ancien que la *Médecine*, & doit vraiſſemblablement ſa naiſſance à la vanité de ceux qui l'exerçoient, & à l'ignorance des peuples à qui ils avoient affaire. Ceux-ci ſe laiſſoient perſuader par cet artifice, que les Médecins étoient des hommes protégés & favoriſés du ciel. Que s'enſuivoit-il de ce préjugé? c'eſt qu'ils marquoient en tout tems une extrême vénération pour leurs perſonnes, & que dans la maladie ils avoient pour leurs ordonnances toute la docilité poſſible. L'on commençoit l'incantation: le malade prenoit les potions qu'on lui preſcrivoit comme des choſes eſſentielles à la cérémonie: il guériſſoit, & ne manquoit pas d'attribuer au charme l'efficacité des remedes.

L'hiſtoire nous apprend que Théodamas, fils de Mélampe, hérita des connoiſſances de ſon pere, & que Polyidus, petit-fils de Mélampe, ſuccéda à Théodamas dans la fonction de médecin: mais elle ne nous dit rien de leur pratique.

Après Théodamas & Polyidus, le centaure Chiron exerça chez les Grecs la *Médecine* & la Chirurgie; ces deux profeſſions ayant été long-tems réunies. Ses talens ſupérieurs dans la *médecine* de l'homme & des beſtiaux, donnerent peut-être lieu aux poëtes de feindre qu'il étoit moitié homme & moitié animal. Il parvint à une extrême vieilleſſe, & quelques citoyens puiſſans de la Grece lui confierent l'éducation de leurs enfans. Jaſon le chef des Argonautes, ce héros de tant de poëmes & le ſujet de tant de fables, fut élevé par Chiron. Hercule non moins célebre fut encore de ſes éleves. Un troiſieme diſciple fut Ariſtée, qui paroît avoir aſſez bien connu les productions de la nature, & les avoir appliquées à de nouveaux uſages: il paſſe pour avoir inventé l'art d'extraire l'huile des olives, de tourner le lait en fromage, & de recueillir le miel. M. le Clerc lui attribue de plus la découverte du laſer & de ſes propriétés. Mais de tous les éleves de Chiron, aucun ne fut plus profondément inſtruit de la ſcience médicinale, que le grec Eſculape qui fut mis au nombre des dieux, & qui fut trouvé digne d'accompagner dans la périlleuſe entrepriſe des Argonautes, cette troupe de héros à qui l'on a donné ce nom. *Voyez ſon article* au mot MÉDECIN.

Les Grecs s'emparerent de Troie 70 ans après l'expédition des Argonautes, 1194 avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt, & la fin de cette guerre eſt devenue une époque fameuſe dans l'hiſtoire. Achille qui s'eſt tant illuſtré à ce ſiege par ſa colere & ſes exploits, élevé par Chiron, & conſéquemment inſtruit dans la *Médecine*, inventa lui-même quelques remedes. Son ami Patrocle n'étoit pas ſans doute ignorant dans cet art, puiſqu'il panſa la bleſſure d'Eu-

ripile : mais on conçoit bien que Podalire & Machaon, fils d'Eſculape, ſurpaſſerent dans cette ſcience tous les Grecs qui aſſiſterent au ſiege de Troie. Quoiqu'Homere ne les emploie jamais qu'à des opérations chirurgicales, on peut conjecturer que nés d'un pere tel qu'Eſculape, & médecins de profeſſion, ils n'ignoroient rien de ce qu'on ſavoit alors en *Médecine*.

Après la mort de Podalire, la *Médecine* & la Chirurgie cultivées ſans interruption dans ſa famille, firent de ſi grands progrès ſous quelques-uns de ſes deſcendans, qu'Hippocrate le dix-ſeptieme en ligne directe, fut en état de pouſſer ces deux ſciences à un point de perfection ſurprenant.

Depuis la priſe de Troie juſqu'au tems d'Hippocrate, l'antiquité nous offre peu de faits authentiques & relatifs à l'hiſtoire de la *Médecine:* cependant, dans ce long intervalle de tems, les deſcendans d'Eſculape continuerent ſans doute leur attachement à l'étude de cette ſcience.

Pythagore qui vivoit, à ce qu'on croit, dans la ſoixantieme olympiade, c'eſt-à-dire, 520 ans ou environ avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt, après avoir épuiſé les connoiſſances des prêtres égyptiens, alla chercher la ſcience juſqu'aux Indes : il revint enſuite à Samos qui paſſe pour ſa patrie ; mais la trouvant ſous la domination d'un tyran, il ſe retira à Crotone, où il fonda la plus célebre des écoles de l'antiquité. Celſe aſſure que ce philoſophe hâta les progrès de la *Médecine ;* mais, quoi qu'en diſe Celſe, il paroît qu'il s'occupa beaucoup plus des moyens de conſerver la ſanté que de la rétablir, & de prévenir les maladies par le régime que de les guérir par les remedes. Il apprit ſans doute la *Médecine* en Egypte, mais il eut la foibleſſe de donner dans les ſuperſtitions qui juſqu'alors avoient infecté cette ſcience ; car cet eſprit domine dans quelques fragmens qui nous reſtent de lui.

Empédocle, ſon diſciple, mérite plus d'éloges. On dit qu'il découvrit que la peſte & la famine, deux fléaux qui ravageoient fréquemment la Sicile, y étoient l'effet d'un vent du midi, qui, ſoufflant continuellement par les ouvertures de certaines montagnes, infectoit l'air & ſéchoit la terre ; il conſeilla de fermer ces gorges, & les calamités diſparurent. On trouve dans un ouvrage de Plutarque, qu'Empédocle connoiſſoit la membrane qui tapiſſe la coquille du limaçon dans l'organe de l'ouie, & qu'il la regardoit comme le point de réunion des ſons & l'organe immédiat de l'ouie. Nous n'avons aucune raiſon de croire que cette belle découverte anatomique ait été faite avant lui. Quant à ſa phyſiologie, elle n'étoit peut-être guere mieux raiſonnée que celle de ſon maître ; cependant, par une conjecture auſſi juſte que délicate, il aſſura que les graines dans la plante étoient analogues aux œufs dans l'animal, ce qui ſe trouve confirmé par les expériences des modernes.

Acron étoit compatriote & contemporain d'Empédocle : j'en parlerai au *mot* MÉDECINE.

Alcméon, autre diſciple de Pythagore, ſe livra tout entier à la *Médecine*, & cultiva ſi ſoigneuſement l'anatomie, qu'on l'a ſoupçonné de connoître la communication de la bouche avec les oreilles, ſur ce qu'il aſſura que le chevres reſpiroient en partie par cet organe.

Après avoir expoſé les premiers progrès de la *Médecine* en Egypte & dans la Grece, nous jetterons un coup d'œil ſur l'état de cette ſcience chez quelques autres peuples de l'antiquité, avant que de paſſer au ſiecle d'Hippocrate, qui doit attirer tous nos regards.

Les anciens Hébreux, ſtupides, ſuperſtitieux, ſéparés des autres peuples, ignorans dans l'étude de la phyſique, incapables de recourir aux cauſes naturelles, attribuoient toutes leurs maladies aux mauvais eſprits, exécuteurs de la vengeance céleſte : de-là vient que le roi Aſa eſt blâmé d'avoir mis ſa confiance aux médecins, dans les douleurs de la goutte aux piés dont il étoit attaqué. La lepre même, ſi commune chez ce peuple, paſſoit pour être envoyée du ciel ; c'étoient les prêtres qui jugeoient de la nature du mal, & qui renfermoient le patient lorſqu'ils eſpéroient le pouvoir guérir.

Les maladies des Egyptiens, dont Dieu promet de garantir ſon peuple, ſont, ou les plaies dont il frappa l'Egypte avant la ſortie des Iſraélites de cette contrée, ou les maladies endémiques du lieu ; comme l'aveuglement, les ulceres aux jambes, la phthiſie, l'éléphantiaſis, & autres ſemblables qui y regnent encore.

On ne voit pas que les Hébreux ayent eu des médecins pour les maladies internes, mais ſeulement pour les plaies, les tumeurs, les fractures, les meurtriſſures, auxquelles on appliquoit certains médicamens, comme la réſine de Galaad, le baume de Judée, la graine & les huiles ; en un mot, l'ignorance où ils étoient de la *Médecine*, faiſoit qu'ils s'adreſſoient aux devins, aux magiciens, aux enchanteurs, ou finalement aux prophetes. Lors même que notre Seigneur vint dans la Paleſtine, il paroît que les Juifs n'étoient pas plus éclairés qu'autrefois ; car dans l'Evangile, ils attribuent aux démons la cauſe de la plûpart des maladies. On y lit, par exemple, *Luc, xiij. v. 16.* que le démon a lié une femme qui étoit courbée depuis dix-huit ans.

Les gymnoſophiſtes, dont parle Strabon, ſe mêloient beaucoup de *médecine* en orient, & ſe vantoient de procurer par leurs remedes la naiſſance à des enfans, d'en déterminer le ſexe, & de les donner aux parens, mâles ou femelles à leur choix.

Chez les Gaulois, les druides, revêtus tout enſemble du ſacerdoce, de la juſtice & de l'exercice de la *Médecine*, n'étoient ni moins trompeurs, ni plus éclairés que les gymnoſophiſtes. Pline dit qu'ils regardoient le gui de chêne comme un remede ſouverain pour la ſtérilité, qu'ils l'employoient contre toutes ſortes de poiſons, & qu'ils en conſacroient la récolte par quantité de cérémonies ſuperſtitieuſes.

Entre les peuples orientaux qui ſe diſputent l'antiquité de la *Médecine*, les Chinois, les Japonois & les habitans de Malabar, paroiſſent les mieux fondés. Les Chinois aſſurent que leurs rois avoient inventé cette ſcience long-tems avant le déluge ; mais quelle que ſoit la dignité de ceux qui l'exercerent les premiers dans ce pays-là, nous ne devons pas avoir une opinion fort avantageuſe de l'habileté de leurs ſucceſſeurs : ils n'ont d'autre connoiſſance des maladies que par des obſervations minutieuſes ſur le pouls, & recourent pour la guériſon à un ancien livre, qu'on pourroit appeller *le code de la médecine chinoiſe*, & qui preſcrit les remedes de chaque mal. Ces peuples n'ont point de chimie ; ils ſont dans une profonde ignorance de l'anatomie, & ne ſaignent preſque jamais. Ils ont imaginé une eſpece de circulation des fluides dans le corps humain, d'après un autre mouvement périodique des cieux, qu'ils diſent s'achever cinquante fois dans l'eſpace de 24 heures. C'eſt ſur cette théorie ridicule que des européens ont écrit, que les Chinois avoient connu la circulation du ſang long-tems avant nous. Leur pathologie eſt auſſi pompeuſe que peu ſenſée : c'eſt cependant par elle qu'ils déterminent les cas de l'opération de l'aiguille, & de l'uſage du moxa ou coton brûlant. Ces deux pratiques leur ſont communes avec les Japonois, & ne different chez ces deux peuples, qu'en quelques circonſtances légeres dans la maniere d'opérer. En un mot, leur théorie & leur pratique, toute ancienne qu'on la ſuppoſe, n'en eſt pas pour cela plus philoſophique ni moins imparfaite.

On dit que les bramines ont commencé à cultiver la *Médecine*, en même-tems que les prêtres égyptiens ; mais ce qu'il y a de sûr, c'est que depuis tant de siecles ils n'en ont pas avancé les progrès. Jean-Ernest Grudler danois, qui fit le voyage du Malabar en 1708, nous apprend que toute la *médecine* de ces peuples étoit contenue dans un ouvrage misérable, qu'ils appellent en leur langue *vagadasastirum*. Le peu qu'ils ont de théorie est plein d'erreurs & d'absurdités. Ils divisent les maladies en huit especes différentes ; & comme c'est pour eux une étude immense, chaque médecin se doit borner à un genre de maladie, & s'y livrer tout entier. Le premier ordre des médecins est composé de ceux qui traitent les enfans ; le second, de ceux qui guérissent de la morsure des animaux venimeux ; le troisieme, de ceux qui savent chasser les démons, & dissiper les maladies de l'esprit ; le quatrieme, de ceux qu'on consulte dans le cas d'impuissance, & dans ce qui concerne la génération ; le cinquieme, pour lequel ils ont une vénération particuliere, est composé de ceux qui préviennent les maladies ; le sixieme, de ceux qui soulagent les malades par l'opération de la main ; le septieme, de ceux qui retardent les effets de la vieillesse, & qui entretiennent le poil & les cheveux ; le huitieme, de ceux qui s'occupent des maux de tête, & des maladies de l'œil. Chaque ordre a son dieu tutélaire, au nom duquel les opérations sont faites, & les remedes administrés. Cette cérémonie est une partie du culte qu'on lui rend. Le vent préside aux maladies des enfans ; l'eau à celles qui proviennent de la morsure des animaux venimeux ; l'air à l'exorcisme des démons ; la tempête à l'impuissance ; le soleil aux maladies de la tête & des yeux.

La saignée n'est guere d'usage chez eux, & les clysteres leur sont encore moins connus. Le médecin ordonne & prépare les remedes, dans lesquels il fait entrer de la fiente & de l'urine de vache, en conséquence de la vénération profonde que leur religion leur prescrit pour cet animal. Au reste, personne ne peut exercer la *Médecine* sans être inscrit sur le regiſtre des bramines, & personne ne peut passer d'une branche à une autre. Il est à présumer, sur l'attachement presqu'invincible que tous ces peuples marquent pour leurs coutumes, qu'ils ne changeront pas sitôt la pratique de leur *médecine* pour en adopter une meilleure, malgré la communication qu'ils ont avec les Européens.

Je ne puis finir l'histoire de la *médecine* des peuples éloignés, sans observer que de tous ceux dont les mœurs nous sont connues par des relations authentiques, il n'y en a point chez qui cette science ait été traitée avec plus de sageſſe, sans science, que chez les anciens Américains.

Antonio de Solis assure, en parlant de Montézuma, empereur du Mexique, qu'il avoit pris des soins infinis pour enrichir ses jardins de toutes les plantes que produisoit ce climat heureux ; que l'étude des médecins se bornoit à en savoir le nom & les vertus ; qu'ils avoient des simples pour toutes sortes d'infirmités, & qu'ils opéroient des cures surprenantes, soit en donnant intérieurement les sucs qu'ils en exprimoient, soit en appliquant la plante extérieurement. Il ajoute quele roi distribuoit à quiconque en avoit besoin, les simples que les malades faisoient demander ; & que satisfait de procurer la guérison à quelqu'un, ou persuadé qu'il étoit du devoir d'un prince de veiller à la santé de ses sujets, il ne manquoit point de s'informer de l'effet des remedes.

Les même auteur raconte que dans la maladie de Cortès, les médecins amériquans appellés, userent d'abord de simples doux & rafraîchissans pour suspendre l'inflammation, & qu'ensuite ils en employerent d'autres pour mûrir la plaie, & cela avec tant d'intelligence, que Cortès ne tarda pas à être parfaitement guéri. Quoi qu'il en soit, c'est des Amériquains que nous tenons deux de nos remedes les plus efficaces, le quinquina & l'ipécacuanha, tandis que nos subtils phyſiciens ne connoissent guere de la vertu des plantes qui croissent en Europe, que ce qu'ils en ont lu dans Dioscoride.

Mais il est tems de rentrer en Grece pour y reprendre l'histoire de la *Médecine*, où nous l'avons laissée, je veux dire au siecle d'Hippocrate, qui, de l'aveu de tout le monde, éleva cette science au plus haut degré de gloire. On se rappellera sans doute que ce grand homme naquit à Cos, la premiere année de la 80^{e} olympiade, 30 ans avant la guerre du Péloponnese, & environ 460 ans avant la naissance de Jesus-Christ.

Conserver aux hommes la santé, soit en prévenant, soit en écartant les maladies, c'est le devoir du médecin ; or, le mortel capable de rendre noblement ce service à ceux qui l'invoquent, honore son état, & peut s'asseoir à juste titre entre les fils d'Apollon.

Quelles que soient les idées du vulgaire, les personnes instruites n'ignorent point combien il est difficile d'acquérir le degré de connoissance nécessaire pour exercer la *Médecine* avec succès.

Le chemin qui conduit, je ne dis pas à la perfection, mais à une intelligence convenable dans l'art de guérir, est rempli de difficultés presque insurmontables. Ceux qui le pratiquent sont souvent dans une grande incertitude sur la nature des maladies ; leurs causes relatives sont cachées dans une obscurité qu'il sera bien difficile de jamais découvrir : mais y parvînt-on un jour, une connoissance suffisante de la vertu des remedes manqueroit encore : d'ailleurs chacune des parties de la *Médecine* est d'une étendue supérieure à la capacité de l'esprit humain ; cependant le parfait médecin devroit les posseder toutes.

Est-ce à l'expérience, est-ce au raisonnement que la *Médecine* doit ses plus importantes découvertes ? Qui des deux doit-on prendre pour guide ? Ce sont des questions qui méritent d'être agitées, & qui l'ont été suffisamment. Il s'est heureusement trouvé des hommes d'un mérite supérieur qui ont montré la néceſſité de l'une & de l'autre, les grands effets de leur conspiration, la force de ces deux bras réunis, & leur foiblesse lorsqu'ils sont séparés.

Avant que la *Médecine* eût la forme d'une science, & fût une profession, les malades encouragés par la douleur, sortirent de l'inaction, & chercherent du soulagement dans des remedes inconnus ; les symptomes qu'ils avoient eux-mêmes éprouvés, leur apprirent à reconnoître les maladies. Si par hasard, ou par une réunion de circonstances favorables, les expédiens auxquels ils avoient eu recours avoient produit un effet salutaire, l'observation qu'ils en firent fut le premier fondement de cet art, dont on retira dans la suite de grands avantages. De-là vinrent & la coutume d'exposer les malades sur les places publiques, & la loi qui enjoignoit aux passans de les visiter, & de leur indiquer les remedes qui les avoient soulagés en pareil cas.

La *Médecine* fit ce second pas chez les Babyloniens & chez les Chaldéens, ces anciens fondateurs de presque toutes les sciences ; de-la, passant en Egypte, elle sortit entre les mains de ses habitans industrieux de cet état d'imperfection. Les Egyptiens couvrirent les murs de leurs temples de descriptions de maladies & de recettes ; ils chargerent des particuliers du soin des malades : il y eut alors des médecins de profession ; & les expériences qui s'étoient faites auparavant sans exactitude, & qui n'avoient point été rédigées, prirent une forme plus commode pour

l'application qu'on en pouvoit faire à des cas ſemblables.

Cependant les hommes convaincus que l'obſervation des maladies & la recherche des remedes ne ſuffiſoient pas pour perfectionner la *Médecine* avec une rapidité proportionnée au beſoin qu'ils en avoient, eurent recours à cette raiſon dont ils avoient reconnu longtems auparavant l'importance dans la diſtinction & la cure des maladies ; mais on préfera, comme il n'arrive que trop ſouvent en pareilcas, les conjectures rapides de l'imagination à la lenteur de l'expérience, & l'on ſépara follement deux choſes qu'il falloit faire marcher de pair, la théorie & les faits. Qu'en arriva-t-il ? C'eſt que ſans égard pour la ſûreté de la pratique, on établit la *Médecine* ſur des ſpéculations ſpécieuſes & fauſſes, ſubtiles & peu ſolides.

L'éloquence des rhéteurs & les ſophiſmes des philoſophes ne tinrent pas long-tems contre les gémiſſemens des malades ; l'art de préconiſer la méthode n'en prévint point les ſuites fatales : après qu'on avoit démontré que le malade devoit guérir, il ne laiſſoit pas de mourir. L'inſuffiſance de la raiſon n'étonnera point ceux qui conſiderent les choſes avec impartialité. La ſanté & les maladies ſont des effets néceſſaires de pluſieurs cauſes particulieres, dont les actions ſe réuniſſent pour les produire ; mais l'action de ſes cauſes ne deviendra jamais le ſujet d'une démonſtration géométrique, à moins que l'eſſence de chacune en particulier ne ſoit connue, & qu'on n'ait déduit de cette comparaiſon les propriétés & les forces réſultantes de leur mélange. Or, l'eſſence & les propriétés de chacune ne ſe manifeſtent que par leurs effets ; c'eſt par les effets ſeuls que nous pouvons juger des cauſes ; la connoiſſance des effets doit donc précéder en nous le raiſonnement. Mais qui peut aſſurer un médecin, de quelque profondeur de jugement qu'il ſoit doué, qu'un effet eſt l'entiere opération de telle & telle cauſe ? Pour en venir-là, il faudroit diſtinguer & comparer une infinité de circonſtances, pour la plûpart ſi déliées, qu'elles échappent à toute la ſagacité de l'obſervateur. D'ailleurs, telle eſt la variété prodigieuſe des maladies, tel eſt le nombre des ſymptomes dans chacune d'elles, que la courte durée de la vie, la foibleſſe de notre eſprit & de nos ſens, les difficultés que nous avons à ſurmonter les erreurs dont nous ſommes capables, & les diſtractions auxquelles nous ſommes expoſés, ne permettent jamais de raſſembler aſſez de faits pour fonder une théorie générale, un ſyſteme qui s'étende à tout.

Il s'en ſuit de-là, qu'il faut ſe remplir des connoiſſances des autres, conſulter les vivans & les morts, feuilleter les ouvrages des anciens, s'enrichir des découvertes modernes, & ſe faire de la vérité une regle inviolable & ſacrée. Le vrai médecin ne s'inſtruira qu'avec ceux qui ont ſuivi la nature, qui l'ont peinte telle qu'elle eſt, qui avoient trop d'honneur pour appuyer une théorie favorite par des faits imaginés, & que des vues intéreſſées n'engagerent jamais à altérer les événemens, ſoit en y ajoutant, ſoit en en retranchant quelque circonſtance. Voilà les fontaines ſacrées dans leſquelles il ne deſcendra jamais trop ſouvent.

Depuis que la *Médecine* eſt une ſcience, tel a été le bonheur du monde, qu'elle a produit de tems à autre quelques mortels eſtimables, qui n'ont goûté que la lumiere & la vérité. Elle ne faiſoit que de naître lorſqu'Hippocrate parut ; & malgré l'éloignement des tems, elle eſt encore toute brillante des lumieres qu'elle en a reçues. Hippocrate eſt l'étoile polaire de la *Médecine*. On ne le perd jamais de vûe ſans s'expoſer à s'égarer. Il a repréſenté les choſes telles qu'elles ſont. Il eſt toujours concis & clair. Ses deſcriptions ſont des images fideles des maladies, grace au ſoin qu'il a pris de n'en point obſcurcir les ſymptômes & l'évenement : il n'eſt queſtion chez lui, ni de qualités premieres, ni d'êtres fictifs. Il a ſu pénétrer dans le ſein de la nature, prévoir & prédire ſes opérations, ſans remonter aux principes originels de la vie. La chaleur innée & l'humeur radicale, termes vuides de ſens, ne ſouillent point la pureté de ſes ouvrages. Il a caractériſé les maladies, ſans ſe jetter dans des diſtinctions inutiles des eſpeces, & dans des recherches ſubtiles ſur les cauſes. Ceux qui penſent qu'Hippocrate a donné dans les acides, les alkalis, & les autres imaginations de la Chimie, ſont des viſionnaires plus dignes d'être moqués que d'être réfutés : cet eſprit auſſi ſolide qu'élevé, mépriſa toutes les vaines ſpéculations.

Non moins impartial dans ſes écrits qu'énergique dans ſa diction & vif dans ſes peintures, il n'obmet aucune circonſtance, & n'aſſure que celles qu'il a vûes. Il expoſe les opérations de la nature ; & le deſir d'accréditer ou d'établir quelque hypotheſe, ne les lui fait ni altérer ni changer. Tel eſt le vrai, l'admirable, je dirois preſque le divin Hippocrate. Il n'eſt pas étonnant que ſes expoſitions des choſes, & ſes hiſtoires des maladies, aient mérité dans tous les âges l'attention & l'eſtime des ſavans.

On peut joindre à ce grand homme, Arétée de Cappadoce, & Rufus d'Ephèſe, qui, à ſon exemple, ne ſe ſont illuſtrés dans l'art de guérir, qu'en obſervant inviolablement les lois de la vérité. Preſque tous leurs ſucceſſeurs, juſqu'au tems de Galien, abandonnerent cette voie ſacrée. Quand on vient à peſer, dans la même balance, les travaux des autres médecins de la Grece avec ceux d'Hippocrate, qu'on les trouve imparfaits & défectueux ! Les uns dévoués en aveugles à des ſectes particulieres, en épouſerent les principes, ſans s'embarraſſer s'ils étoient vrais ou faux. D'autres ſe ſont occupés à déguiſer les faits, pour les faire quadrer avec les ſyſtèmes. Pluſieurs plus ſinceres, mais ſe trompant également, négligerent les mêmes faits, pour courir après les cauſes imaginaires des maladies & de leurs ſymptômes.

Ce n'eſt pas aſſez que de la pénétration dans un médecin, & de l'impartialité dans ſes écrits, il lui faut encore un ſtyle ſimple & naturel, une diction pure & claire. Il lui eſt toutefois plus important d'être médecin qu'orateur. Toutes les phraſes brillantes, toutes les périodes, toutes les figures de la rhétorique, ne valent pas la ſanté d'un malade. S'attacher trop à polir ſon diſcours, c'eſt trop chercher à faire parade de ſon eſprit dans des matieres de cette importance. Un uſage affecté de termes extraordinaires, une élocution pompeuſe, ne ſont capables que d'embrouiller les choſes, & d'arrêter le lecteur. Un étalage d'érudition, une énumération des ſentimens tant anciens que modernes, les recherches ſubtiles des maladies, & la connoiſſance des antiquités médicinales, ne conſtituent point la *Médecine*. Ce n'eſt point avec ce qui peut plaire à des gens de lettres, qu'on fixera l'attention d'un homme, dont le devoir eſt de conſerver la ſanté, de prévenir les maladies, & qui ne lit que pour apprendre les différens moyens de parvenir à ſes fins. Plein de mépris pour les productions futiles de l'éloquence & du bel eſprit, lorſque ces talens déplacés tendront moins à avancer la *Médecine*, qu'à briller à ſes dépens, il aura ſans ceſſe ſous les yeux le ſtyle ſimple d'Hippocrate. Il aimera mieux entendre & voir la pure nature dans ſes écrits, que de ſe repaître des fleurs d'un rhéteur, ou de l'érudition d'un ſavant : le mérite particulier du grand médecin de Cos, c'eſt le jugement & la clarté.

La plûpart des auteurs qui l'ont ſuivi ne ſont que

ſe répéter eux-mêmes, & ſe copier les uns les autres : la ſeule choſe qu'on y trouve, & qu'on n'y cherchoit point, c'eſt une compilation d'antiquités, de fables ou d'hiſtoires inutiles au ſujet ; ſans parler de la barbarie de leur langage, occaſionnée par une vaine oſtentation de la connoiſſance de différens idiomes. Il n'y en a preſque aucun qui ait eu en vûe l'honneur & les progrès de la *Médecine*. D'un côté les Arabes & les commentateurs de Galien ſemblent s'être piqués de barbarie dans le ſtyle ; au contraire, les interpretes d'Hippocrate ont négligé les faits, pour ſe trop livrer à la diction : de-là vient qu'on n'entend point les uns, & qu'on n'apprend rien dans les autres.

Mais Hippocrate ne l'emporta pas ſur tous ſes collegues par le mérite ſeul de ſa compoſition : c'eſt par une infatigable contention d'eſprit à enviſager les choſes dans les jours les plus favorables ; c'eſt par une exactitude infinie à épier la nature, & à s'éclaircir ſur les opérations ; c'eſt par le déſintéreſſement généreux avec lequel il à communiqué ſes lumieres & ſes ouvrages aux hommes, que cet ancien, conſidéré d'un œil impartial, paroîtra ſupérieur même à la condition humaine : ſon mérite ne laiſſera point imaginer qu'il puiſſe avoir de rivaux ; rival lui-même d'Apollon, il avoit porté tant de diligence dans ſes obſervations, qu'il étoit parvenu à fixer les différens progrès des maladies, leur état préſent, leurs révolutions à venir, & à en prédire l'évenement. Si nous conſidérons les diſtinctions délicates qu'il établit entre les accidens qui naiſſent de l'ignorance du médecin, & de la négligence ou de la dureté des gardes-malades, & les ſyptômes naturels de la maladie, nous prononcerons ſans balancer, que de tous ceux qui ont cultivé la *Médecine*, ſoit avant, ſoit après lui, aucun n'a montré autant de pénétration & de jugement.

Il y a plus, les travaux réunis de tous les médecins qui ont paru depuis l'enfance de la *Médecine*, juſqu'aujourd'hui, nous offriroient à peine autant de phénomenes & de ſymptômes de maladies, qu'on en trouve dans ce ſeul auteur. Il eſt le premier qui ait découvert, que les différentes ſaiſons de l'année étoient les cauſes des différentes maladies qu'elles apportent avec elles, & que les révolutions qui ſe font dans l'air, telles que les chaleurs brûlantes, les froids exceſſifs, les pluies, les brouillards, le calme de l'atmoſphere, & les vents, en produiſent en grand nombre. Il a compté entre les cauſes des maladies endémiques, la ſituation des lieux, la nature du ſol, le mouvement ou l'amas des eaux, les exhalaiſons de la terre, & la poſition des montagnes.

C'eſt par ces connoiſſances qu'il a préſervé des nations, & ſauvé des royaumes de maladies qui, ou les menaçoient, ou les affligeoient ; & ſemblable au ſoleil, il a répandu ſur la terre une influence vivifiante. C'eſt en examinant les mœurs, la nourriture & les coûtumes des peuples, qu'il remonta à l'origine des maladies qui les déſoloient : c'étoit beaucoup pour les contemporains, d'avoir poſſédé un tel homme : mais il eſt devenu par ſes écrits le bienfaiteur de l'univers. Il nous a laiſſé ſes obſervations juſques dans les circonſtances les plus légeres ; détail futile au jugement des eſprits ſuperficiels, mais détail important aux yeux pénétrans des eſprits ſolides & des hommes profonds.

Son traité de *aere, locis & aquis*, eſt un chef-d'œuvre de l'art. Je ne dirai pas qu'il a poſé dans cet ouvrage les fondemens de la *Médecine*, mais qu'il a pouſſé cette ſcience preſqu'au même point de perfection où nous la poſſedons. C'eſt-là qu'on voit ce ſavant & reſpectable vieillard, décrivant avec la derniere exactitude les maladies épidémiques, avertiſſant ſes collegues d'avoir égard, non-ſeulement à la différence des âges, des ſexes, & des tempéramens, mais aux exercices, aux coûtumes, & à la maniere de vivre des malades ; & décidant judicieuſement que la conſtitution de l'air ne ſuffit pas pour expliquer pourquoi les maladies épidémiques ſont plus cruelles pour les uns que pour d'autres. C'eſt-là qu'on le trouve occupé à décrire l'état des yeux & de la peau, & à réfléchir ſur la volubilité ou le bégayement de la langue, ſur la force ou la foibleſſe de la voix du malade, déterminant par ces ſymptômes ſon tempérament, la violence de la maladie, & ſa terminaiſon. C'eſt-là que l'on ſe convaincra que jamais perſonne ne fut plus exact qu'Hippocrate dans l'expoſition des ſignes diagnoſtics, dans la deſcription des maladies caractériſées par ces ſignes, & dans la prédiction des évenemens.

Mais s'il ſavoit découvrir la nature, obſerver les ſymptômes, & ſuivre les révolutions des maladies, il n'ignoroit pas les ſecours néceſſaires dans tous ces cas. Il n'étoit ni téméraire dans l'application des médicamens, ni trop prompt à juger de leurs effets : il ne s'enorgueilliſſoit point lorſque les choſes répondoient à ſon attente, & on ne lui voit point la mauvaiſe honte de pallier le défaut du ſuccès, lorſque les remedes ont trompé ſes eſpérances : mais c'eſt un malheur auquel il étoit rarement expoſé ; ſon adreſſe maîtriſoit, pour ainſi dire, le danger : les maladies ſembloient aller d'elles-mêmes où il avoit deſſein de les amener ; & c'étoit avec un petit nombre de remedes dont l'expérience lui avoit fait connoître le pouvoir, & dont la préparation faiſoit tout le prix, qu'il opéroit ces prodiges. Moins curieux de connoître un plus grand nombre de médicamens, que d'appliquer à propos ceux qu'il connoiſſoit ; c'étoit à cette derniere partie qu'il donnoit ſon attention.

Imitateur & miniſtre de la nature, pour ne point empiéter ſur ſes fonctions, ni la troubler dans ſes exercices, il diſtingue dans les maladies différens périodes, & dans chaque période des jours heureux & malheureux. Il hâtoit ou réprimoit l'action des matieres morbifiques, ſelon les circonſtances ; il les conduiſoit à la coction par des moyens doux & faciles, il les évacuoit, lorſqu'elles étoient cuites, par les voies auxquelles elles ſe déterminoient d'elles-mêmes, ne ſe chargeant que de leur faciliter la ſortie, & de ne la permettre qu'à tems.

Après qu'il eut appris, ſoit par haſard, ſoit par adreſſe, à diſcerner les remedes ſalutaires des moyens nuiſibles, & découvert la maniere & le tems que la nature employoit à ſe débarraſſer par elle-même des maladies, il fixa par des regles sûres l'uſage des médicamens. Ce ne fut que quand ces médicamens eurent été éprouvés par une longue ſuite d'expériences journalieres & de cures heureuſes, qu'il ſe crut en état d'indiquer les propriétés des végétaux, des animaux, & des minéraux ; ce qu'il exécuta en joignant à ſes inſtructions un détail des précautions néceſſaires dans la pratique, détail capable d'effrayer ceux qui ſeroient tentés de ſe mêler des fonctions du médecin, ſans en avoir la ſcience & les qualités. Voila l'unique méthode de traiter la *Médecine* avec gloire, & de procurer aux hommes tous les ſecours qu'ils peuvent attendre de leurs ſemblables. Voilà la méthode qu'Hippocrate a tranſmiſe dans ſes écrits, & dont ſa pratique a démontré les avantages.

Dans les maladies chroniques, la *médecine* d'Hippocrate ſe bornoit au régime, à l'exercice, aux bains, aux frictions, & à un très-petit nombre de remedes. On a beau vanter les travaux des modernes, il ne paroît pas qu'ils en ſachent en ceci plus que cet ancien, qu'ils aient une méthode plus raiſonnée de traiter ces maladies, & qu'ils s'en tirent avec plus de ſuccès. Il eſt des médecins, je le ſais,

qui ont alors recours à un grand nombre de remedes, entre leſquels il y en a de violens : mais je doute que ce ſoit avec ſatisfaction pour eux, & avec avantage pour le malade ; car on a mis en queſtion, & avec juſtice, ſi en le guériſſant par ces moyens, ils n'avoient point attaqué ſa conſtitution & abrégé ſa vie, en lui procurant un mal plus incurable que celui qu'il avoit. Je ne prétends pas proſcrire dans tous les cas l'uſage des remedes violens : il y a des maladies qui demandent des ſecours prompts & proportionnés à leur violence, c'eſt ce qu'Hippocrate n'ignoroit pas : mais il n'y avoit recours que lorſque les moyens les plus doux devoient être inſuffiſans, ou demeuroient ſans effet.

Il ſavoit par expérience que dans les maladies violentes, la nature faiſoit elle-même la plus grande partie de l'ouvrage, & qu'elle étoit preſque toujours aſſez puiſſante pour préparer la partie morbifique, la cuire, amener une criſe, & l'expulſer ; car il faut qu'un malade paſſe par tous ces états pour arriver à la ſanté. En conſéquence de ces idées, ſans troubler la nature dans ſes opérations ſalutaires par une confuſion de remedes, ou faire le rôle de ſpectateur oiſif, il ſe contentoit de l'aider avec circonſpection, d'avancer la préparation des humeurs, & leur coction, & de modérer les ſymptomes quand ils étoient exceſſifs ; & lorſqu'il s'étoit aſſuré de la maturité des matieres, & de l'influence de la nature pour les expulſer, il s'occupoit à lui donner, pour ainſi dire, la main, & à la conduire où elle vouloit aller, en favoriſant l'expulſion par les voies auxquelles elle paroiſſoit avoir quelque tendance.

Voici les maximes principales par leſquelles Hippocrate ſe conduiſoit. Il diſoit en premier lieu, que les contraires ſe guériſſent par les contraires, c'eſt-à-dire, que, ſuppoſé que de certaines choſes ſoient oppoſées les unes aux autres, il faut les employer les unes contre les autres. Il explique ailleurs cet aphoriſme en cette maniere ; la plénitude guérit les maladies cauſées par l'évacuation, & réciproquement l'évacuation celles qui viennent de plénitude ; le chaud détruit le froid, & le froid éteint la chaleur.

2°. Que la *Médecine* eſt une addition de ce qui manque, & une ſouſtraction de ce qui eſt ſuperflu ; axiome expliqué par le ſuivant. Il y a des ſucs ou des humeurs qu'il faut chaſſer du corps en certaines rencontres, & d'autres qu'il y faut reproduire.

3°. Quant à la maniere d'ajouter ou de retrancher, il avertit en général, qu'il ne faut ni vuider ni remplir tout-d'un-coup, trop vîte, ni trop abondamment ; de-même qu'il eſt dangereux de refroidir ſubitement, & plus qu'il ne faut, tout excès étant ennemi de la nature.

4°. Qu'il faut tantôt dilater & tantôt reſſerrer ; dilater ou ouvrir les paſſages par leſquels les humeurs ſe vuident naturellement, lorſqu'ils ne ſont pas ſuffiſamment ouverts, ou qu'ils s'obſtruent. Reſſerrer au contraire & retrécir les canaux relâchés, lorſque les ſucs qui y paſſent n'y doivent point paſſer, ou qu'ils y paſſent en trop d'abondance. Il ajoute qu'il faut quelquefois adoucir, endurcir, amollir ; d'autres fois, épaiſſir, diviſer & ſubtiliſer ; tantôt exciter, réveiller ; tantôt engourdir, arrêter ; & tout cela relativement aux circonſtances, aux humeurs & aux parties ſolides.

5°. Qu'il faut obſerver le cours des humeurs, ſavoir d'où elles viennent, où elles vont ; en conſéquence les détourner, lorſqu'elles ne vont point où elles doivent aller ; les déterminer d'un autre côté, comme on fait les eaux d'un ruiſſeau, ou en d'autres occaſions les rappeller en arriere, attirant en-haut celles qui ſe portent en-bas, & précipitant celles qui tendent en-haut.

6°. Qu'il faut évacuer par des voies convenables, ce qui ne doit point ſéjourner, & prendre garde que les humeurs qu'on aura une fois chaſſées des lieux où elles ne devoient point aller, n'y rentrent derechef.

7°. Que lorſqu'on ſuit la raiſon, & que le ſuccès ne répond pas à l'attente, il ne faut pas changer de pratique trop aiſément ou trop vîte, ſur-tout ſi les cauſes ſur leſquelles on s'eſt déterminé, ſubſiſtent toujours : mais comme cette maxime pourroit induire à erreur, la ſuivante lui ſervira de correctif.

8°. Qu'il faut obſerver attentivement ce qui ſoulage un malade, & ce qui augmente ſon mal, ce qu'il ſupporte aiſément, & ce qui l'affoiblit.

9°. Qu'il ne faut rien entreprendre à l'avanture ; qu'il vaut mieux ordinairement ſe repoſer que d'agir. En ſuivant cet axiome important, ſi l'on ne fait aucun bien, au-moins on ne fait point de mal.

10°. Qu'aux maux extrêmes, il faut quelquefois recourir à des remedes extrêmes : ce que les médicamens ne guériſſent point, le fer le guérit ; le feu vient à bout de ce que le fer ne guérit point : mais ce que le feu ne guérit point, ſera regardé comme incurable.

11°. Qu'il ne faut point entreprendre les maladies déſepérées, parce qu'il eſt inutile d'employer l'art à ce qui eſt au-deſſus de ſon pouvoir.

Ces maximes ſont les plus générales, & toutes ſuppoſent le grand principe que c'eſt la nature qui guérit.

Hippocrate connoiſſoit auſſi tout ce que nos Médecins ſavent des ſignes & des ſymptomes des maladies, & c'eſt de lui qu'ils le tiennent. Ils lui ſont encore obligés des maximes les plus importantes ſur la conſervation de la ſanté. Nous apprenons de lui qu'elle dépend de la tempérance & de l'exercice. Il eſt impoſſible, dit-il, que celui qui mange continue de ſe bien porter s'il n'agit. L'exercice conſume le ſuperflu des alimens, & les alimens réparent ce que l'exercice a diſſipé. Quant à la tempérance, il la recommande tant à l'égard de la boiſſon, du manger & du ſommeil, que dans l'uſage des plaiſirs de l'amour. Ces deux regles ſur leſquelles les modernes ont fait cent volumes, ſont tellement ſûres, que ſi tous les hommes étoient aſſez ſages pour les mettre en pratique, la ſcience de guérir deviendroit preſque inutile ; car, excepté les maladies endémiques, épidémiques & accidentelles, les autres ſeroient en petit nombre, ſi l'intempérance ne les multiplioit à l'infini.

Telles que des ſources limpides & pures, les préceptes d'Hippocrate ne ſont point mêlés de fauſſetés, ni ſouillés par des rodomontades. Comme leur auteur étoit également éclairé, & exemt de toute vanité, on y reconnoît par-tout le ton de la modeſtie. Non-content des inſtructions que ſes ancêtres lui avoient laiſſées & de la ſcience qu'il avoit puiſée chez les nations étrangeres, il étudia avec une ardeur infatigable les opinions & les ſentimens des autres Médecins. Il y avoit alors un temple renommé à Gnide, dont les murs étoient ornés de tables, ſur leſquelles on avoit inſcrit les obſervations les plus importantes, concernant les maladies & la ſanté des hommes. Il ne manqua pas de le viſiter, & de tranſcrire pour ſon uſage tout ce qu'il y trouva d'inconnu pour lui.

Entre les moyens dont il ſe ſervit pour augmenter le fonds des connoiſſances qu'il avoit ou reçues de ſes ancêtres, ou recueillies chez les peuples éloignés, il y en a un d'une eſpece ſinguliere, & qui lui fut propre. Il envoya Theſſalus ſon fils aîné dans la Theſſalie, Dracon le plus jeune ſur l'Helleſpont, Polybe ſon gendre dans une autre contrée ; & il

diſperſa une multitude de ſes éleves dans toute la Grece, après les avoir inſtruits des principes de l'art & leur avoir fourni tout ce qui leur étoit néceſſaire pour la pratique. Il leur avoit recommandé à tous de traiter les malades, quels qu'ils fuſſent, dans les lieux de leur miſſion; d'obſerver la terminaiſon des maladies; de l'avertir exactement de leurs eſpeces & de l'effet des remedes; en un mot, de lui envoyer une hiſtoire fidele & impartiale des évenemens. C'eſt ainſi qu'il raſſembla en ſa faveur toutes les circonſtances qui pouvoient concourir à la formation d'un médecin unique.

Peu d'auteurs ont embraſſé toutes les maladies qui ont paru dans une ſeule ville. Hippocrate a pu traiter de toutes celles qui déſolerent les villages, les villes & les provinces de la Grece. Cela ſeul ſuffiſoit ſans doute pour lui donner la ſupériorité ſur ceux qui avoient exercé & qui exerceront dans la ſuite la même profeſſion, mais ſans avoir les mêmes reſſources que lui, & ſans être placés dans des circonſtances auſſi favorables.

Telle étoit, en un mot, l'étendue des lumieres d'Hippocrate, que les plus ſavans d'entre les Grecs, les plus polis d'entre les Romains, & les plus ingénieux d'entre les Arabes n'ont que confirmé ſa doctrine, en la répétant dans leurs écrits. Hippocrate a fourni aux Grecs tout ce que Dioclès, Arétée, Rufus l'épheſien, Soranus, Galien, Æginette, Tralien, Aëtius, Oribaſe ont dit d'excellent. Celſe & Pline les plus judicieux d'entre les Romains ont eu recours aux déciſions d'Hippocrate, avec cette vénération qu'ils avoient pour les oracles; & les Arabes n'ont été que les copiſtes d'Hippocrate, j'entends toutes les fois que leurs diſcours ſont conformes à la vérité.

Enfin que dirai-je de plus à l'honneur de ce grand homme, ſi ce n'eſt qu'il a ſervi de modele à preſque tout ce qu'il y a eu de ſavans Médecins depuis ſon ſiecle, ou que les autres ſe ſont formés ſur ceux qui l'avoient pris pour modele? Son mérite ne demeura pas concentré dans l'étendue d'une ville ou d'une province: il ſe fit jour au loin, & lui procura la vénération des Theſſaliens, des inſulaires de Cos, des Argiens, des Macédoniens, des Athéniens, des Phocéens & des Doriens. Les Illyriens & les Pœoniens le regarderent comme un dieu, & les princes étrangers invoquerent ſon aſſiſtance. Les nations opulentes honorerent ſa perſonne, & le récompenſerent de ſes ſervices par de magnifiques préſens; & l'hiſtoire nous apprend que ſes ſucceſſeurs dans l'art de guérir ont acquis, en l'imitant, la confiance des rois & des ſujets, & ſont parvenus au comble de la gloire, des honneurs & de l'opulence en marchant ſur ſes traces.

Il laiſſa deux fils, Theſſalus & Draco, qui lui ſuccéderent dans l'exercice de la *Médecine*, avec une fille qu'il maria à Polybe un de ſes éleves. Theſſalus l'aîné a fait le plus de bruit. Galien nous apprend qu'il étoit en haute eſtime à la cour d'Archélaüs, roi de Macédoine, dans laquelle il paſſa la plus grande partie de ſa vie. Quant à Draco, frere de Theſſalus, on n'en ſait aucune particularité, ſi ce n'eſt qu'il eut un fils nommé *Hippocrate*, qui fut médecin de Roxane, femme d'Alexandre le grand. Polybe paroît encore s'être acquis le plus de réputation, ſuivant le témoignage de Galien.

Les premiers médecins qui ſe ſoient illuſtrés dans leur profeſſion, après Hippocrate, ſes fils & ſon gendre, furent Dioclès de Caryſte, Praxagore de la ſecte des dogmatiques, Chriſippe de Cnide, Eraſiſtrate & ſon contemporain Hérophile, *voyez* leurs *articles*. C'eſt aſſez de remarquer ici que ce fut au tems d'Eraſiſtrate & d'Hérophile, ſi l'on s'en rapporte à Celſe, que la *Médecine*, qui juſqu'alors avoit été exercée avec toutes ſes dépendances par une ſeule perſonne, fut partagée en trois parties, dont chacune fit dans la ſuite l'occupation d'une perſonne différente. Ces trois branches furent la diététique, la pharmaceutique & la chirurgique. On ſeroit porté à croire que Celſe a voulu caractériſer les trois profeſſions, par leſquelles la *Médecine* s'exerce aujourd'hui; celle des Médecins, celle des Chirurgiens, & celle des Apothicaires: mais ces choſes n'étoient point alors ſur le même pié que parmi nous; car, par exemple, les plaies, les ulceres, & les tumeurs étoient le partage des Médecins pharmaceutiques, à-moins que l'inciſion ne fût néceſſaire.

On vit après la mort d'Eraſiſtrate & d'Hérophile une révolution dans la *Médecine* bien plus importante, ce fut l'établiſſement de la ſecte empirique. Elle commença avec le xxxviij. ſiecle, environ 287 ans avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt. Celſe nous apprend dans la préface de ſon premier livre, que Sérapion d'Alexandrie fut le premier qui s'aviſa de ſoutenir qu'il eſt nuiſible de raiſonner en *Médecine*, & qu'il falloit s'en tenir à l'expérience; qu'il défendit ce ſentiment avec chaleur, & que d'autres l'ayant embraſſé, il ſe trouva chef de cette ſecte. D'autres nomment au lieu de Sérapion, *Philinus de Cos*, diſciple d'Hérophile. Quoi qu'il en ſoit, le nom d'*empirique* ne dérive point d'un fondateur ou d'un particulier qui ſe ſoit illuſtré dans cette ſecte, mais du mot grec ἐμπειρία, *expérience*.

On connoît aſſez les différentes révolutions que les théories imaginaires en ſe ſuccédant ont occaſionnées dans la *Médecine*, & les influences qu'elles ont eu ſur la pratique. On ne conçoit pas moins que les dogmatiques & les empiriques, en diſputant les uns contre les autres, ne s'écarterent jamais de la fin ordinaire qu'on ſe propoſe dans les diſputes, je veux dire la victoire, & non la recherche de la vérité; auſſi la querelle fut longue, quoique le ſujet en fût très-ſimple. Les dogmatiques prétendoient-ils qu'on ne pouvoit jamais appliquer les remedes, ſans connoître les cauſes premieres de la maladie: certes s'ils avoient raiſon, les malades & les médecins ſeroient dans un état bien déplorable. D'un autre côté, n'eſt-il pas conſtant que les maladies ont des cauſes purement méchaniques, qu'il importe à la *Médecine* de les connoître, que le médecin habile les découvre ſouvent, & qu'alors il ne balance point dans le choix & l'application des remedes.

Il eſt inutile de nous arrêter à parler des défenſeurs de la nouvelle ſecte empirique, entre leſquels Héraclide le Tarentin ſe diſtingua; je ne parlerai pas non plus de la théorie & de la pratique d'Aſclépiade, qui paroît avoir mis trop de confiance dans ſon eſprit, & s'être formé des monſtres pour juſtifier ſon adreſſe à les combattre: mais je dois dire quelque choſe de la ſecte fondée par Thémiſon qui prit l'épithete de méthodique, parce que le but qu'il ſe propoſa étoit de trouver une méthode qui rendît l'étude & la pratique de la *Médecine* plus aiſées. Voici en peu de mots quels étoient ſes principes.

1°. Il diſoit que la connoiſſance des cauſes n'étoit point néceſſaire, pourvû qu'on connût bien l'analogie ou les rapports mutuels des maladies, qu'il réduiſoit à deux ou trois eſpeces: celles du premier genre naiſſoient du reſſerrement; celles du ſecond genre provenoient du relâchement; & celles du troiſieme, de l'une & de l'autre de ces cauſes.

2°. Il rejettoit la connoiſſance des cauſes occultes avec les empiriques, & admettoit avec les dogmatiques l'uſage de la raiſon.

3°. Il comptoit pour rien toutes les indications que les dogmatiques tiroient de l'âge du malade, de ſes forces, de ſon pays, de ſes habitudes, de

la saison de l'année & de la nature de la partie malade.

4°. Les méthodiques disoient qu'on doit s'attacher à guérir les maladies par les choses les plus simples, par celles dont nous faisons usage dans la santé, telles que l'air que nous respirons, & les nourritures que nous prenons. Les anciens Médecins s'étoient occupés à en connoître les avantages : les méthodiques les surpasserent encore dans cette étude ; ils prirent des soins tout particuliers pour rendre l'air que le malade respiroit, tel qu'ils le supposoient devoir être pour contribuer à sa guérison ; & comme ils ne distinguoient que de deux sortes de maladies, des maladies de relâchement & des maladies de resserrement, toute leur application tendoit à procurer au malade un air resserrant ou relâchant, selon le besoin.

Pour avoir un air relâchant, ils choisissoient des chambres bien claires, fort grandes, & médiocrement chaudes : au contraire pour donner au malade un air resserrant, ils le faisoient placer dans des appartemens peu éclairés & fort frais. Non contens de distinguer les lieux tournés au septentrion ou au midi, ils faisoient descendre les malades dans des grottes & des lieux souterreins. Ils faisoient étendre sur les planchers des feuilles & des branches de lentisque, de vignes, de grenadier, de myrthe, de saules, de pin. Ils arrosoient les chambres d'eau fraîche. Ils se servoient de soufflets & d'éventails ; en un mot, ils n'oublioient rien de ce qui peut donner de la fraîcheur à l'air. Il faut, disoient-ils, avoir plus de soin de l'air qu'on respire que des viandes qu'on mange ; parce qu'on ne mange que par intervalles, au lieu qu'on respire continuellement, & que l'air entrant sans cesse dans le corps, & pénétrant jusques dans les plus petits interstices, resserre ou relâche plus puissamment que les alimens qu'ils régloient aussi sur leurs principes ; car ils s'étoient soigneusement appliqués à distinguer les viandes & les boissons qui relâchent de celles qui resserrent.

5°. Les méthodiques, ou du moins les plus éclairés ne faisoient aucun usage des spécifiques ; ces remedes étant pour la plûpart incertains & composés d'ingrédiens, dont les malades n'usoient point dans la santé.

6°. Ils bannirent aussi de la *Médecine* les forts purgatifs, parce qu'ils étoient persuadés que ces remedes attaquoient l'estomac ou relâchoient le ventre, & que par conséquent en guérissant d'une maladie, ils en causoient une autre. Cependant ils ordonnoient des clysteres, mais d'une espece émolliente. Ils rejettoient les narcotiques & les cauteres ; mais ce qui distinguoit particulierement les méthodiques, c'étoit leur abstinence de trois jours qu'ils faisoient observer aux malades dans le commencement de leurs maladies.

7°. Les méthodiques n'admettant que deux genres de maladie, le genre resserré & le genre relâché, ils n'avoient besoin que de deux especes de remedes, les uns qui relâchassent & les autres qui resserrassent. C'est au choix & à l'application de ces remedes qu'ils donnoient une attention particuliere.

8°. Entre les remedes relâchans, la saignée tenoit chez eux le premier rang ; ils saignoient dans toutes les maladies qui dépendent du genre resserré, & même dans celles qu'ils comprenoient sous le genre mêlé, lorsque le resserrement prévaloit sur le relâchement.

9. Ils faisoient grand usage des ventouses, tantôt avec scarifications, tantôt sans scarifications ; ils y joignoient les sangsues. Quant aux autres moyens de relâcher dont ils se servoient, ils consistoient en fomentations faites avec des éponges trempées dans de l'eau tiede, & en des applications extérieures d'huile chaude & de cataplasmes émolliens, sans oublier le régime par rapport aux choses naturelles.

10°. Ils n'étoient pas moins occupés à trouver des moyens de resserrer. On a vu de quelle maniere ils s'y prenoient pour rendre l'air astringent & rafraîchissant. Ils tournoient encore à cette fin autant qu'ils le pouvoient la nourriture & les exercices.

Ce système de *Médecine* eut un grand nombre de défenseurs ; entr'autres Thessalus éleve de Thémison, Soranus d'Ephese, Cœlius-Aurelianus, Moschion dont nous avons un traité des maladies des femmes, Vindictianus qui vécut sous l'empereur Valentinien, Théodorus, Priscianus son disciple, *&c. Voyez* les articles de chacun d'eux sous le *mot* MÉDECINS ANCIENS.

La secte méthodique ne finit qu'à Gariopontus, qui vivoit dans le même tems que Pierre Damien, c'est-à-dire dans le xj. siecle : mais Prosper Alpin, au commencement du xvij. siecle, fit un nouvel effort pour réssuscíter le système des méthodiques, en publiant son excellent ouvrage *de Medicinâ methodicâ*. Baglivi écrivit ensuite sur le même sujet, & dans les mêmes vûes. Enfin Boerhaave a exposé, éclairci & augmenté ce système avec toute la profondeur de son génie, ensorte que les neuf pages *in*-12. que ce système occupe dans ses aphorismes, imprimés en 1709, ont été commentés dans une multitude prodigieuse de volumes.

Quoique Thémison eût fait un grand nombre de disciples, & que sa secte se soit soutenue si longtems, cependant plusieurs de ses contemporains & de ses successeurs immédiats ne l'embrasserent point. Les uns demeurerent fermes dans le parti des dogmatiques, & continuerent de suivre Hippocrate, Hérophile, Erasistrate & Asclépiade ; les autres s'en tinrent à l'empirisme. La dissention même qui regnoit entre les méthodiques donna naissance à de nouveaux systèmes, & leur secte poussa deux branches ; savoir l'épisynthétique & l'éclectique, ainsi qu'il paroît par le livre intitulé *Introduction*, qui est attribué à Galien. Comme le terme *épisynthétique* est tiré du mot grec, qui signifie *entasser* ou *assembler*, l'on est tenté de conjecturer que les Médecins ainsi nommés réunissoient les principes des méthodiques avec ceux des empiriques & des dogmatiques, & que leur système étoit un composé des trois autres. Le mot *éclectique*, qui veut dire *choisissant*, nous fait entendre sans peine que dans la secte éclectique on faisoit profession de choisir & d'adopter ce qu'on pensoit que les autres sectes avoient enseigné de mieux.

Le système des Pneumatiques, imaginé par Athénée & qui eut peu de partisans, consistoit à établir un cinquieme principe, qu'ils nommerent *esprit*, lequel recevant quelque altération, cause diverses maladies. Cette opinion théorique ne mérite pas de nous arrêter, parce que les pneumatiques ne formerent point de secte distinguée ; que d'ailleurs leur pratique étoit la même que celle des anciens Médecins, tant dogmatiques qu'empiriques ; & qu'elle s'accordoit à quelques égards avec celle des méthodiques. Si le livre *de flatibus* étoit véritablement d'Hippocrate, on pourroit dire que ce grand homme avoit conçu le premier le système d'Athénée. Cependant l'auteur de ce livre, quel qu'il soit, est à-coup-sûr un médecin dogmatique. Arétée, qui semble avoir admis le cinquieme principe des pneumatiques, suivit aussi généralement dans sa pratique celle des méthodiques ; lisez, je ne dis pas son article, mais ses ouvrages, ils en valent bien la peine.

Quoique Celse n'ait fondé aucune secte particuliere, il a écrit en latin de la *Médecine* si judicieuse-

ment & tant avec de pureté, qu'il n'eſt pas permis de le paſſer ſous ſilence.

Il eſt vraiſſemblable qu'il naquit ſous le regne d'Auguſte, & qu'il écrivit au commencement du regne de Tibere; c'eſt ce qu'on peut inférer d'un paſſage de Columelle qui vivoit du tems de Claude, & qui parle de Celſe comme d'un auteur qui avoit écrit avant lui, mais qu'il avoit vû. Corneille Celſe, dit-il, notre contemporain, a renfermé dans cinq livres tout le corps des beaux-arts; & ailleurs Julius Atticus & Corneille Celſe ſont deux écrivains célebres de notre âge. Quintilien remarque auſſi que Celſe avoit écrit non-ſeulement de la *Médecine*, mais de tous les arts libéraux; cependant de tous ſes ouvrages il ne nous reſte que ceux qui concernent la *Médecine*, & quelques fragmens de la rhétorique.

Toute la *Médecine* de cet auteur judicieux eſt renfermée dans huit livres, dont les quatre premiers traitent des maladies internes, ou de celles qui ſe guériſſent principalement par la diete. Le cinquieme & le ſixieme, des maladies externes; à quoi il a ajouté diverſes formules de médicamens internes & externes. Le ſeptieme & le huitieme parlent des maladies qui appartiennent à la Chirurgie.

Hippocrate & Aſclépiade ſont les principaux guides que Celſe a choiſis, quoiqu'il ait emprunté pluſieurs choſes de ſes contemporains: il ſuit le premier, lorſqu'il s'agit du prognoſtic & de pluſieurs opérations de Chirurgie. Il va même juſqu'à traduire ſur cette matiere Hippocrate mot-à-mot, d'où il a acquis le ſurnom d'Hippocrate latin. Quant au reſte de la *Médecine*, il paroît s'être conformé à Aſclépiade, qu'il cite comme un bon auteur, & dont il convient avoir tiré de grands ſecours. Voilà ce qui a donné lieu à quelques-uns de compter Celſe entre les méthodiques. Mais quand il ne ſeroit pas évident par la maniere dont il parle des trois ſectes principales qui partageoient la *Médecine* de ſon tems, qu'il n'en embraſſe aucune en particulier, on n'auroit qu'à conférer ſa pratique avec celle des méthodiques pour ſe garantir ou pour ſortir de cette erreur. En un mot, ſi Celſe ne ſe déclara pas pour la ſecte éclectique, il eſt du-moins certain qu'il en ſuivit les principes, choiſiſſant avec beaucoup d'eſprit ce qui lui paroiſſoit le meilleur dans chaque ſecte & dans chaque auteur. On en peut juger par ſes écrits qui ſont entre les mains de tout le monde; il ſeroit inutile par cette ſeule raiſon d'en faire ici l'analyſe; mais je ne puis m'empêcher de rapporter le conſeil qu'il donne pour la conſervation de la ſanté, & qui ſeul peut ſuffire pour faire connoître ſon génie & ſes lumieres.

Un homme né, dit-il, d'une bonne conſtitution, qui ſe porte bien & qui ne dépend de perſonne, doit ne s'aſſujettir à aucun régime & ne conſulter aucun médecin. Pour diverſifier ſa maniere de vivre, qu'il demeure tantôt à la campagne, tantôt à la ville; mais plus ſouvent à la campagne. Il navigera, il ira à la chaſſe, il ſe repoſera quelquefois, & prendra fréquemment de l'exercice, car le repos affoiblit & le travail rend fort. L'un hâte la vieilleſſe, l'autre prolonge la jeuneſſe. Il eſt bon qu'il ſe baigne tantôt dans l'eau chaude, & tantôt dans l'eau froide; qu'il s'oigne en certain tems, & qu'il n'en faſſe rien en un autre; qu'il ne ſe prive d'aucune viande ordinaire; qu'il mange en compagnie & en particulier; qu'il mange en un tems un peu plus qu'à l'ordinaire; qu'en un autre il ſe regle; qu'il faſſe plutôt deux repas par jour qu'un ſeul; qu'il mange toujours aſſez, & un peu moins que ſa faim. Cette maniere de s'exercer & de ſe nourrir eſt autant néceſſaire que celle des athletes eſt dangereuſe & ſuperflue. Si quelques affaires les obligent d'interrompre l'ordre de leurs exercices, ils s'en trouvent mal; leurs corps deviennent replets, ils vieilliſſent promptement, & tombent malades.

Voici ſes préceptes pour les gens mariés: on ne doit ni trop rechercher, ni trop fuir le commerce des femmes; quand il eſt rare, il fortifie; quand il eſt fréquent, il affoiblit beaucoup; mais comme la fréquence ne ſe meſure pas tant ici par la répétition des actes qu'elle s'eſtime par l'âge, le tempérament & la vigueur, il ſuffit de ſavoir là-deſſus que le commerce qui n'eſt ſuivi ni de douleur, ni de la moindre débilité, n'eſt pas inutile; il eſt plus ſûr la nuit que le jour. Il faut en même tems ſe garder de veiller, de ſe fatiguer, & de manger trop incontinent après. Enfin toutes les perſonnes d'une forte ſanté doivent obſerver, tant qu'ils jouiront de cet heureux état, de ne pas uſer mal-à-propos des choſes deſtinées à ceux qui ſe portent mal.

Je ne me propoſe point de diſcuter l'état de la *Médecine* chez les Romains. Il eſt vraiſſemblable qu'ils n'ont pas été abſolument ſans médecins au commencement de leur république; mais il y a apparence que juſqu'à la venue d'Archagatus à Rome l'an 575 de la fondation de cette ville, ils ne s'étoient ſervi que de la *Médecine* empirique, telle que les premiers hommes la pratiquoient; c'eſt cette *Médecine* qui étoit ſi fort du goût de Caton, & de laquelle il avoit écrit le premier de tous les Romains; mais le regne de Jules Céſar fut favorable à ceux de cette profeſſion. Jules Céſar, dit Suétone, donna le droit de la bourgeoiſie de Rome à tous ceux qui exerçoient la *Médecine*, & à ceux qui enſeignoient les arts libéraux, afin qu'ils demeuraſſent plus volontiers dans cette ville, & que d'autres vinſſent s'y établir. Il n'en falloit pas d'avantage pour attirer un grand nombre de médecins dans cette capitale du monde, où ils trouvoient d'ailleurs des moyens de s'enrichir promptement.

En effet, dès que la profeſſion de *Médecine* fut ouverte aux étrangers comme aux Romains, tous ceux qui ſe ſentoient quelque reſſource dans l'eſprit, ou des eſpérances de faire fortune, ne manquerent pas de l'embraſſer à l'exemple d'Aſclépiade qui avoit abandonné le métier ingrat de la Rhétorique pour devenir médecin. Les uns ſe faiſoient chirurgiens, d'autres pharmaciens, d'autres vendeurs de drogues & de fards, d'autres herboriſtes, d'autres compoſiteurs de *médecine*, d'autres accoucheurs, *&c.*

Auguſte, ſucceſſeur de Jules Céſar, favoriſa les médecins, de même que les autres gens de lettres, ſur-tout depuis qu'Antonius Muſa l'eut guéri d'une maladie opiniâtre par le ſecours des bains froids. Cette cure valut à Muſa, outre de grandes largeſſes qui lui furent faites par l'empereur & par le ſénat, le privilege de porter un anneau d'or; privilege qu'il obtint pour ſes confreres, qui furent encore exemtés de tous impôts en ſa conſidération. Suétone ajoute que le ſénat fit élever à Muſa une ſtatue d'airain, que l'on mit à côte de celle d'Eſculape.

Cependant la condition ſervile d'Antoine Muſa, avant tous les honneurs dont il fut revêtu, a perſuadé quelques modernes qu'il n'y avoit que des eſclaves qui exerçaſſent la *Médecine* à Rome ſous le regne des premiers empereurs, & même aſſez longtems après. On ne peut pas nier qu'il n'y ait eu quantité d'eſclaves *médecins*, ou qu'on appelloit tels, & qui exerçoient toutes ou quelques parties de cet art; cependant je n'en voudrois pas conclure qu'il n'y eût point à Rome de médecin d'une autre condition. Ce ne furent point des eſclaves qui introduiſirent la *Médecine* dans cette capitale du monde, ce furent des Grecs d'une condition libre, tels qu'étoient Archagatus & Aſclépiade. Si le médecin Artorius, qui fut pris avec Jules Céſar par des pirates, avoit été de condition ſervile, il ſemble que Plu-

tarque auroit eû mauvaiſe grace de l'appeller *l'ami de Céſar ;* mais il y a un paſſage de Cicéron qui prouve, ce me ſemble, que la *Médecine* étoit de ſon tems regardée à Rome comme un art que les perſonnes libres pouvoient exercer ſans ſe dégrader. Les arts, dit-il, qui demandent une grande connoiſſance, ou qui ne ſont pas d'une médiocre utilité, comme la *Médecine*, comme l'Architecture, comme tous les autres arts qui enſeignent des choſes honnêtes, ne déshonorent point ceux qui les exercent, lorſqu'ils ſont d'une condition à laquelle ces profeſſions conviennent. *Offic. liv. I. chap. xlij.*

Il eſt vrai qu'on vit à Rome & ailleurs un très-grand nombre d'eſclaves médecins, ſoit qu'ils euſſent appris leur profeſſion étant déja eſclaves, ſoit qu'étant nés libres, ils fuſſent tombés par malheur dans l'eſclavage : mais de quelque condition qu'ayent été les médecins qui ſuccéderent à ceux dont nous avons parlé juſqu'ici, ils ne ſe diſtinguerent les uns ni les autres par aucun ouvrage intéreſſant ; la plûpart ne s'occuperent que de leur fortune, & les Hiſtoriens ne parlent avec éloge que d'Andromachus, médecin de Néron, & de Rufus d'Epheſe qui vécut ſous Trajan.

Galien qui naquit à Pergame ſous le regne d'Adrien environ la 131^e^ année de l'ére chrétienne, ſe diſtingua ſingulierement dans cette profeſſion par ſa pratique & par ſes ouvrages.

Pour connoître l'état de la *Médecine* lorſque Galien parut, il faut ſe rappeller que les ſectes dogmatiques, empiriques, méthodiques, épiſynthétiques, pneumatiques & éclectiques ſubſiſtoient encore. Les méthodiques étoient en crédit, & l'emportoient ſur les dogmatiques affoiblis par leur diviſion ; les uns tenant pour Hippocrate ou Praxagore, les autres pour Eraſiſtrate ou pour Aſclépiade. Les empiriques étoient les moins conſidérés. Les éclectiques les plus raiſonnables de tous, puiſqu'ils faiſoient profeſſion d'adopter ce que chaque ſecte avoit de bon, ſans s'attacher particulierement à aucune, n'étoient pas en grand nombre. Quant aux épiſynthétiques & aux pneumatiques, c'étoient des eſpeces de branches du parti des méthodiques.

Galien proteſte qu'il ne veut embraſſer aucune ſecte, & traite d'eſclaves tous ceux de ſon tems qui s'appelloient *Hippocratiques*, *Praxagoréens*, & qui ne choiſiſſoient pas indiſtinctement ce qu'il y avoit de bon dans les écrits de tous les Médecins. Là-deſſus qui ne le croiroit éclectique ? Cependant Galien étoit pour Hippocrate préférablement à tout autre, ou plutôt il ne ſuivoit que lui : c'étoit ſon auteur favori ; & quoiqu'il l'accuſe en pluſieurs endroits d'obſcurité, de manque d'ordre, & de quelques autres défauts ; il marque une eſtime particuliere pour ſa doctrine, & il confeſſe qu'à l'excluſion de tout autre, il a poſé les vrais fondemens de cette ſcience. Dans cette idée, loin de rien emprunter des autres ſectes, ou de tenir entr'elles un juſte milieu, il compoſa pluſieurs livres pour combattre ce qu'on avoit innové dans la *Médecine*, & rétablit la pratique & la théorie d'Hippocrate. Pluſieurs Médecins avoient commenté cet ancien, avant que Galien parût ; mais celui-ci prétend que la plûpart de ceux qui s'en étoient mêlés, s'en étoient mal acquittés. Il n'étoit point éloigné de ſe croire le ſeul qui l'eut jamais bien entendu. Cependant les ſavans ont remarqué qu'il lui donne aſſez ſouvent de fauſſes interprétations.

Les défauts de Galien ſont trop connus de tous les habiles médecins, pour m'arrêter à les expoſer ; on ne peut cependant diſconvenir que ſon ſyſtème ne ſoit la production d'un homme d'eſprit, doué d'une imagination des plus brillantes. Il montre ordinairement beaucoup de lumieres & de ſagacité, quand il commente quelques points de la doctrine d'Hippocrate ſur la connoiſſance ou la cure des maladies ; mais il fait pitié quand il nous entretient des quatre élémens, des qualités premieres, des eſprits, des facultés, & des cauſes occultes.

Pour ce qui regarde ſon anatomie, il a laiſſé ſur cette matiere, deux ouvrages qui l'ont immortaliſé. L'un que nous n'avons pas complet, eſt intitulé, *adminiſtration anatomique ;* l'autre a pour titre *de l'uſage des parties du corps humain ;* c'eſt un livre admirable digne d'être étudié par tous les phyſiciens. On voit en parcourant ces deux traités, que leur auteur infatigable poſſédoit toutes les découvertes anatomiques des ſiecles qui l'avoient précédé, & que trompé ſeulement par la reſſemblance extérieure de l'homme avec le ſinge, il a ſouvent attribué à l'homme ce qui ne regardoit que le ſinge ; c'eſt preſque le ſeul reproche qu'on puiſſe lui faire.

Les médecins grecs qui vinrent après lui, ſuivirent généralement ſa doctrine, & s'en tinrent au gros de la méthode de leur prédéceſſeur. Les plus diſtingués d'entr'eux ſont Oribaſe, Aëtius, Aléxandre Trallian, Paul Eginete, Actuarius & Myrepſus. Nous parlerons de tous ſous le mot MÉDECIN, quoiqu'il n'y ait preſque rien de nouveau qui leur appartienne en propre dans leurs écrits. Quelques autres encore moins eſtimables, quoique nommés par les hiſtoriens, n'ont été que les ſectateurs aveugles de ceux-ci, & ne méritent pas même d'être placés à côté d'eux. Preſque tous, au lieu de ſe piquer de recherche & d'induſtrie, ont employé leur tems à décrire & à vanter un nombre infini de compoſitions ridicules. La *Médecine* en a été ſurchargée ; la pratique en eſt devenue plus incertaine, & ſes progrès en ont été retardés.

Ce qu'on vient de dire des derniers médecins grecs, n'eſt pas moins vrai des médecins arabes. Ceux-ci ont toutefois la réputation d'avoir introduit dans la *Médecine* l'uſage de quelques plantes, & particulierement de quelques purgatifs les plus doux, tels que la manne, les tamarins, la caſſe, les mirobolans, la rhubarbe & le ſéné qui eſt un cathartique plus fort. Ils firent encore entrer le ſucre dans les compoſitions médicinales ; d'où il arriva, qu'elles ſe reproduiſirent ſous une infinité de formes inconnues aux anciens, & d'un très-petit avantage à leurs ſucceſſeurs. C'eſt à eux que la *Médecine* doit les ſyrops, les juleps, les conſerves & les confections. Ils ont auſſi tranſmis à la *Médecine* l'uſage du muſc, de la muſcade, du macis, des clous de girofle, & de quelqu'autres aromates dont ſe ſert la cuiſine, & qui ſont d'un uſage auſſi peu néceſſaire à la *Médecine*, que celui des pierres précieuſes pilées, & des feuilles d'or & d'argent. Enfin, ils ont eu connoiſſance de la chimie & de l'alchimie ; mais ils méritent par quelque endroit d'être lûs, je veux dire pour avoir décrit avec une grande exactitude quelques maladies que les anciens n'ont pas connues ; telles que la petite-vérole, la rougeole & le ſpina ventoſa.

Il eſt certain que dans la décadence des lettres en Europe, les Arabes ont cultivé toutes les ſciences ; qu'ils ont traduit les principaux auteurs, & qu'il y en a quelques-uns qui étant perdus en grec, ne ſe retrouvent que dans les traductions arabes. Ce fut le calife Almanſor qui donna le premier à ſes ſujets le goût des ſciences ; mais Almamon cinquieme calife, favoriſa plus qu'aucun autre les gens de lettres, & anima dans ſa nation, la vive curioſité d'apprendre les ſciences, que les Grecs avoient ſi glorieuſement cultivées.

Alors les Arabes firent un grand cas de la *médecine* étrangere, & écrivirent pluſieurs ouvrages ſur cette ſcience. Parmi ceux qui s'y diſtinguerent, on

compte Joanna fils de Méſuach, qui mourut l'an de J. C. 819, Haly-Abbas, Rhaſès, Ezarharagni, Etrabarani, Avicenne, Méſuach ou Meſué, Thograi, Ibnu-Thophail, Ibnu-Zohar, Ibnu-El-Baitar, Avenzoar, Averrhoès & Albucaſis. Jean Léon l'africain peut fournir aux curieux l'abrégé hiſtorique de leur vie, car je ne dirai qu'un mot de chacun ſous l'article MÉDECINS.

Si des régions du monde que les Arabes éclairoient, nous paſſons à la partie occidentale de l'Aſie, nous ſerons affligés de la barbarie qui s'y trouvoit, & qui y regne ſans interruption, depuis que tout ce pays eſt ſoumis à l'empire des Turcs, avec les îles de l'Archipel autrefois ſi floriſſantes.

En effet, que penſer de la *médecine* d'un état, où l'on admet à peine le premier médecin du prince pour traiter des femmes qui ſont à l'agonie? Encore ce docteur ne peut-il les voir ni en être vû; il ne lui eſt permis de tâter de pouls qu'au travers d'une gaze ou d'un crêpe, & bien ſouvent il ne ſauroit diſtinguer ſi c'eſt l'artère qui bat, ou le tendon qui eſt en contraction: les femmes même qui prennent ſoin de ces malades ne ſauroient lui rendre compte de ce qui eſt arrivé dans le cours de la maladie, car elles s'enfuient bien vîte, quand il vient, & il ne reſte autour du lit que les eunuques pour empêcher le médecin de regarder la malade, & pour lever ſeulement les coins du pavillon de ſon lit, autant qu'ils le jugent néceſſaire pour laiſſer paſſer le bras de cette moribonde. Si le médecin demandoit à voir le bout de la langue ou à tâter quelque partie, il ſeroit poignardé ſur le champ. Hippocrate avec toute ſa ſcience eût été bien embarraſſé, s'il eut eû à traiter des muſulmanes; pour moi qui ai été nourri dans ſon école, & ſuivant ſes maximes, écrivoit M. de Tournefort, dans le dernier ſiecle, je ne ſavois quel parti prendre chez les grands Seigneurs du levant, quand j'y étois appellé, & que je traverſois les appartemens de leurs femmes qui ſont faits comme les dortoirs de nos religieuſes, je trouvois à chaque porte un bras couvert de gaze qui avançoit par un trou fait exprès. Dans les premieres viſites, continue-t-il, je croyois que c'étoient des bras de bois ou de cuivre deſtinés pour éclairer la nuit; mais je fus bien ſurpris quand on m'avertit qu'il falloit guérir les perſonnes à qui ces bras appartenoient.

Revenons donc à notre Europe, & voyons ſi la *médecine* des Arabes qui vint à s'y introduire ſur la fin des ſiecles d'ignorance, nous a été plus avantageuſe. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'elle a occaſionné dans la ſuite des tems, la plus grande révolution qui ſoit arrivée, tant dans la théorie, que dans la pratique de cette ſcience.

M. Boerhaave a penſé qu'après que les Arabes eurent goûté la chimie & l'alchimie, ils porterent dans ces ſciences leur façon métaphorique de s'exprimer, donnant aux moyens de perfectionner les métaux, les noms de différentes *médecines:* aux métaux imparfaits des noms de *maladies;* & à l'or celui d'*homme vigoureux & ſain.* Les ignorans prenant à la lettre ces expreſſions figurées, ſuppoſerent que par des préparations chimiques, on pouvoit changer les métaux en or, & rendre la ſanté au corps. Ils firent d'autant plus aiſément cette ſuppoſition, qu'ils s'apperçurent que les ſcories des plus vils métaux étoient déſignées dans les auteurs arabes par le mot de *lèpre*, une des plus incurables maladies. On appella du nom de *pierre philoſophale* ou de *Don-Azoth*, cette préparation chimique capable de produire ces merveilleux effets; & ceux qui en poſſédoient le ſecret furent nommés *adeptes.*

Vers le commencement du treizieme ſiecle, la chimie vint à pénétrer en Europe, ſoit par le retour des croiſés, ſoit par la traduction que l'empereur Fréderic II. fit faire dans ce tems là de quelques livres arabes en latin.

Albert le grand, né dans la Souabe, & Roger Bacon né dans la province de Sommerſet, en Angleterre en 1214, goûterent cette ſcience, tenterent de l'introduire en Europe, & ils y réuſſirent; mais ce ne fut que ſur la fin du même ſiecle, qu'Arnauld de Villeneuve, né, dit-on, dans l'île de Maïorque en 1235, fit ſervir la Chimie à la *Médecine.* Il trouva l'eſprit de vin, l'huile de térébenthine, & quelqu'autres compoſitions. Il s'apperçut que ſon eſprit-de-vin étoit ſuſceptible du goût & de l'odeur des végétaux; & de-là vinrent toutes les eaux compoſées dont les boutiques de nos Apothicaires ſont pleines, & dont on peut dire en général, qu'elles ſont plus lucratives pour les diſtillateurs, que ſalutaires aux malades.

Baſile Valentin, moine bénédictin, qui fleuriſſoit au commencement du quinzieme ſiecle, établit le premier comme principe chimique des mixtes, le ſel, le mercure & le ſoufre. Il a décrit le ſel volatil huileux dont Sylvius Dele-Boë a parlé avec tant d'éloges, & dont il s'eſt fait honneur, ainſi que de quelqu'autres découvertes moins anciennes. Le même Baſile Valentin eſt le premier qui ait donné l'antimoine intérieurement, & qui ait trouvé le ſecret de le préparer.

Sur la fin du même ſiecle, parut en Europe ce fatal préſent qui naît de la communication des amours de gens gâtés. Au retour de Chriſtophe Colomb, dont les ſoldats & les matelots apporterent cette maladie d'Hiſpaniola en 1492, elle fit en Europe des progrès ſi rapides, qu'elle devint en peu d'années la plus commune parmi les peuples, & la plus lucrative pour les médecins.

Cependant cette maladie ſi remarquable dans l'hiſtoire de la *médecine* par ſa naiſſance, l'eſt encore par la multitude des remedes nouveaux ou préparés d'une façon nouvelle, dont l'art s'eſt enrichi à ſon occaſion. Tels ſont le gayac, dont on commença à ſe ſervir en 1517; la ſquine, qu'on ne connut en Europe qu'en 1535, & la ſalſepareille: mais le remede le plus important & qui changea, pour ainſi dire, la face des choſes, ce fut le mercure.

Ce minéral fut connu dans toute l'Europe en 1498, & fut employé preſque auſſi-tôt dans la cure des maux vénériens. On l'appliqua extérieurement à l'exemple des Arabes, qui avoient preſcrit l'uſage du vif-argent dans les maladies cutanées, long-tems avant qu'il fût queſtion de la maladie d'Amérique. Comme cette maladie attaquoit auſſi la peau cruellement, on conjectura qu'on pourroit employer contr'elle le mercure avec quelques ſuccès. Paracelſe fut un des premiers qui ait eu le ſecret de l'adminiſtrer intérieurement, & d'opérer des cures ſurprenantes avec ce ſeul remede.

Tous les Médecins connoiſſent plus ou moins Paracelſe, il naquit près de Zurich en 1493, & ſe fit pendant ſa vie la plus haute réputation dans l'exercice de ſon art. On le comprendra d'autant plus aiſément, que le langage de la *médecine* étoit encore en Europe un compoſé barbare, de latin, de grec & d'arabe. Galien commandoit auſſi deſpotiquement dans les écoles médicinales, qu'Ariſtote ſur les bancs de la Philoſophie. La théorie de l'art étoit uniquement fondée ſur les qualités, leurs degrés, & les tempéramens. Toute la pratique ſe bornoit à ſaigner, purger, faire vomir, & donner des clyſtères; c'eſt tout ce qu'on fut adopter des écrits du médecin de Pergame.

Paracelſe, éclairé ſur les propriétés du mercure & de l'opium, guériſſoit avec ces deux *arcanes*, les maux vénériens, ceux de la peau, la lèpre, la gale, les

les hydropiſies légeres, les diarrhées invétérées, & d'autres maladies incurables pour ſes contemporains qui ne connoiſſoient point le premier de ces remedes, & qui regardoient l'autre comme un réfrigérant du quatriéme degré.

D'ailleurs, il avoit voyagé par toute l'Europe, en Ruſſie, dans le levant, avoit aſſiſté à des ſiéges & à des combats, & avoit ſuivi des armées en qualité de médecin : il profeſſa pendant deux ans la *médecine* à Bâle, & compoſa pluſieurs ouvrages qu'on vanta d'autant plus qu'ils étoient intelligibles. Il eſt vrai que les écrits qui portent ſon nom, ſont en ſi grand nombre & d'un caractere ſi différent entr'eux, qu'on ne peut s'empêcher d'en attribuer la plus grande partie à ſes diſciples. Mais on regarde généralement comme originaux, le traité des minéraux, celui de la peſte, celui *de longâ vitâ* & l'*Archidoxa medicinæ*. Le dernier de ces livres contient quelques découvertes, dont les Chimiſtes qui lui ſuccéderent immédiatement ſe firent honneur. Le lithontriptique & l'alcaheſt de Van-Helmant en ſont viſiblement tirés. On met encore au nombre des écrits de Paracelſe, les livres *de arte rerum naturalium*.

Je me garderai bien de faire l'analyſe des ouvrages de cet homme extraordinaire. Ceux qui auront la patience de les parcourir, s'appercevront bientôt qu'il avoit l'imagination déréglée, & la tête remplie d'idées chimériques. Il donna dans les réveries de l'aſtrologie, de la géomancie, de la chiromancie, & de la cabale, tous arts dont l'ignorance des tems où il vivoit, entretenoit la vogue. Il n'a rien obmis de tout ce qui pouvoit le faire paſſer pour un magicien, un ſorcier; mais il a joué de malheur, on ne l'a pris que pour un fourbe. Il ſe vantoit d'un remede univerſel, & malgré la promeſſe qu'il avoit faite de prolonger ſa vie à une durée égale à celle de Mathuſalem, par le moyen de ſon élixir, il mourut au cabaret, dans la quarante-huitieme année de ſon âge, au bout d'une maladie de quelques jours.

Cependant entre les abſurdités dont ſes ouvrages ſont remplis, on trouve quelques bonnes choſes, & qui ont ſervi aux progrès de la *Médecine*. On ne peut diſconvenir qu'il n'ait attaqué avec ſuccès les qualités premieres, le chaud, le ſec, le froid, & l'humide; c'eſt lui qui a commencé à détromper les Médecins, & à leur ouvrir les yeux ſur le faux d'un ſyſtème qu'on ſuivoit depuis le tems de Galien. Il oſa le premier traiter la philoſophie d'Ariſtote, *de fondement de bois;* & l'on peut dire qu'en découvrant le peu de ſolidité de cette baſe, il donna lieu à ſes ſucceſſeurs d'en poſer une plus ſolide.

Son opinion touchant les ſemences qu'il ſuppoſe avoir toutes exiſté dès le commencement, eſt adopté aujourd'hui par de très-habiles gens, qui n'ont que le mérite de l'avoir expoſée d'une maniere plus vraiſemblable. Ce qu'il a avancé ſur les principes chimiques, le ſel, le ſouffre, & le mercure, a ſes uſages dans la phyſique & dans la *Médecine*. On ne peut encore diſconvenir qu'il n'eût une grande connoiſſance de la matiere médicale, & qu'il n'eût travaillé ſur les végétaux & les minéraux. Il avoit fait un grand nombre d'expériences; mais il eut la vanité ridicule de cacher les découvertes auxquelles elles l'avoient conduit, & de ſe vanter de ſecrets qu'il ne poſſeda jamais.

La cenſure que le chancelier Bacon a portée de ce perſonnage ſingulier & de ſes ſectateurs, eſt très-juſte. Si les Paracelſiſtes, dit-il, s'accorderent à l'exemple de leur maître, dans les promeſſes qu'ils firent au monde, c'eſt qu'ils étoient unis enſemble par un même eſprit de vertige qui les dominoit. Cependant en errant en aveugle, à-travers les dédales de l'expérience, ils tomberent quelquefois ſur des découvertes utiles; ils cherchoient en tâtonnant (car la raiſon n'avoit aucune part dans leurs opérations), & le haſard leur mit ſous la main des choſes précieuſes. Ils ne s'en tinrent pas là: tous couverts de la cendre & de la fumée de leurs laboratoires, ils ſe mirent à former des théories. Ils tenterent d'élever ſur leurs fourneaux un ſyſtême de philoſophie; ils s'imaginerent que quelques expériences de diſtillations leur ſuffiſoient pour cet édifice immenſe; ils crurent que des ſéparations & des mélanges, la plûpart du tems impoſſibles, étoient les ſeuls matériaux dont ils avoient beſoin; plus imbécilles que des enfans qui s'amuſent à conſtruire des châteaux de cartes.

Le fameux Van-Helmont parut 90 ans après Paracelſe, & marcha ſur ſes traces, mais en homme ſavant, qui d'ailleurs avoit employé ſa vie à examiner par la chimie les foſſiles & les végétaux. Ses opinions ſe répandirent promptement dans toute l'Europe. La *Médecine* ne connut d'autres remedes que ceux que la Chimie préparoit; & les productions de cet art paſſerent pour les ſeuls moyens qu'on pût employer avec ſuccès à conſerver la vie & la ſanté. Ce qui acheva de mettre les préparations chimiques en réputation, furent les leçons que Sylvius de le Boë dicta peu de tems après à Leyde à un auditoire fort nombreux. Ce profeſſeur prenant à tâche d'accréditer cet art, ne ceſſoit de vanter ſes merveilles; ſon éloquence, ſon exemple, & ſon autorité, firent toute l'impreſſion qu'il en pouvoit attendre. Otho Tachénius, partiſan enthouſiaſte du mérite de la Chimie, défendit ſa gloire par trois traités auſſi travaillés que profonds, & la Chimie n'eut plus d'adverſaires.

Tout le monde ſe tint pour convaincu que la nature opere en chimiſte; que la vie de l'homme eſt ſon ouvrage; que les parties du corps ſont ſes inſtrumens; en un mot qu'elle produit par des voies purement chimiques tout ce que la variété infinie des mouvemens fait éclore dans le corps humain. Les écoles des univerſités ne retentiſſoient que de ces propoſitions, & les écrits des Médecins en étoient remplis.

C'eſt, diſoient-ils, par leur acidité que de certaines liqueurs corrodent les métaux; c'eſt donc un acide qui diſſout les alimens dans l'eſtomac. Les acides ſont extraits par le feu, & ſi on les mêle avec les huiles des aromates qui ſont extrèmement âcres, il ſe fait une violente efferveſcence; l'acidité du chyle produira donc la chaleur naturelle, en ſe mêlant avec le baume du ſang; s'il arrive que le chyle & le ſang ſoient l'un & l'autre fort âcres, alors il y aura fievre ardente.

On ſait que le nitre, le ſel marin, & particulierement le ſel ammoniac, refroidiſſent l'eau; c'eſt donc ajoutoit-on, à ces matieres qu'il faut attribuer le friſſon de la fievre. Les exhalaiſons du vin en ébullition, en ſe portant dans un vaiſſeau placé au-deſſus d'elles, nous offrent, continuoient-ils, une image de la génération des eſprits dans notre corps. Les acides mêlés avec les alkalis, produiſent une fermentation d'une violence capable de briſer les vaiſſeaux qui les contiennent; c'eſt ainſi que le chyle occaſionne par ſon mêlange avec le ſang des efferveſcences dans les ventricules du cœur, & produit toutes les maladies aiguës & chroniques. Ce ſyſtême extravagant qui devint le fondement de pluſieurs pratiques fatales au genre humain, regnoit encore dans les écoles françoiſes il n'y a pas long-tems; on craignoit pour ſa vie le duel des acides & des alkalis dans le corps, autant qu'un combat ſur mer contre les Anglois.

Comme un beau ſoleil diſſipe les brouillards qui ſont tombés ſur l'horiſon, de même au commence-

ment du xviij. ſiecle Guillaume Harvey diſſipa tous les vains fantômes de la *Médecine*, par ſa découverte immortelle de la circulation du ſang. Elle a ſeule répandu la lumiere ſur la vie, la ſanté, le plus grand nombre de maladies, & a jetté dans le monde les vrais fondemens de l'art de guérir.

Depuis que les Médecins ont connu cette circulation, ainſi que la route du chyle, ils ſont mieux en état d'expliquer la transformation des alimens en ſang, & l'origine des maladies. La démonſtration des vaiſſeaux lymphatiques, des veines lactées, du canal thorachique, répand du jour ſur les maladies qui naiſſent du vice des glandes, de la lymphe, ou d'une mauvaiſe nutrition. Les découvertes de Malpighi ſur les poumons, & celles de Bellini ſur les reins, peuvent ſervir à mieux entendre l'origine & les cauſes des maladies dont ces parties ſont attaquées; telles que la phthiſie, l'hydropiſie, & les douleurs néphrétiques. Le travail de Gliſſon, de Bianchi, & de Morgagni, ſur la ſtructure du foie, conduit au traitement éclairé des maladies de cet organe.

Les recherches auſſi belles que curieuſes de Sanctorius ſur la *Medecine ſtatique*, ont dévoilé les myſteres de la tranſpiration inſenſible, ſes avantages, & les maladies de ſa diminution, de ſa ſuppreſſion, dont on n'avoit auparavant aucune connoiſſance.

Depuis que les Medecins ſont inſtruits de la maniere dont le ſang circule dans les canaux tortueux de l'utérus, les maladies de cette partie, de même que celles qui proviennent de l'irrégularité des regles, ſont plus faciles à comprendre & à traiter. La connoiſſance de la diſtribution des nerfs & de leur communication, a jetté de la lumiere ſur l'intelligence des affections ſpaſmodiques, hypocondriaques & hyſtériques, dont les ſymptômes terribles effraient un peu moins.

Depuis que Swammerdam & de Graaf, après eux Cowper, Morgagny, Sanctorini, & une infinité d'autres habiles gens ont examiné la ſtructure des parties de la génération de l'un & de l'autre ſexe, les maladies qui y ſurviennent ont été, pour ainſi dire, ſoumiſes aux jugemens de nos ſens, & leurs cauſes rendues aſſez palpables.

Enfin, perſonne n'ignore les avantages que retire la Phyſiologie des travaux de pluſieurs autres modernes, comme, par exemple, des traités de Lower, de Lancifi, & de Sénac ſur le cœur; des deſcriptions de Duverney & de Valſalva ſur l'organe de l'ouie; des belles obſervations d'Havers ſur les os, & ſur-tout des ouvrages admirables de Ruyſch.

Mais c'eſt à Boerhaave qu'eſt dûe la gloire d'avoir poſé, au commencement de ce ſiecle, les vrais & durables fondemens de l'art de guérir. Ce génie profond & ſublime, nourri de la doctrine des anciens, éclairé par ſes veilles des découvertes de tous les âges, également verſé dans la connoiſſance de la Méchanique, de l'Anatomie, de la Chimie & de la Botanique, a porté, par ſes ouvrages dans la *Medecine*, des lumieres qui en fixent les principes, & qui lui donnent un éclat que l'eſpace de trois mille ans n'avoit pu lui procurer.

Cependant les nations ſavantes de l'Europe ne pratiquent pas toutes cette *Medecine* avec la même gloire. Déja l'Italie, qui la premiere a retiré cette ſcience des ténebres, & qui l'a illuſtrée par le plus grand nombre d'excellens ouvrages, ſemble ſe repoſer ſur les lauriers qu'elle a moiſſonnés. Les Hollandois ſont encore plus intéreſſés par la nature de leur climat à cultiver noblement une ſcience qu'ils tiennent de leur illuſtre compatriote, mais la facilité que tout le monde a dans les ſept Provinces-Unies d'exercer la profeſſion de *Médecine*, l'aviliſſement où elle eſt à divers égards, les foibles émolumens qu'en retirent ceux qui la pratiquent avec honneur, donnent lieu de craindre que ſa beauté n'y ſoit ternie du matin au ſoir, comme une fleur de leurs jardins que flétrit le premier brouillard.

On aime beaucoup la *Medecine* en Allemagne, mais on aime encore davantage les remedes chimiques & pharmaceutiques qu'elle dédaigne: on travaille, on imprime ſans ceſſe dans les académies germaniques des écrits ſur la *Médecine*; mais ils manquent de goût, & ſont chargés d'un fatras d'érudition inutile & hors d'œuvre.

La France eſt éclairée des lumieres de l'Anatomie & de la Chirurgie, deux branches eſſentielles de l'art qui y ſont pouſſées fort loin: ce pays devroit encore être animé à la culture de la *Medecine* par l'exemple des Jacotius, des Durets, des Holliers, des Baillous, des Fernels, des Queſnays; car il eſt quelquefois permis de citer les vivans. Cependant peu de medecins de ce grand royaume marchent ſur les traces de ces hommes célebres qui les ont précédés. Je crois entrevoir que la fauſſe méthode des académies, des écoles medicinales, l'exemple, la facilité d'une routine qui ſe borne à trois remedes; la mode, le goût des plaiſirs, le manque de confiance de la part des malades; l'envie qu'ils ont de guérir promptement; les manieres & le beau langage qu'on préfere à l'étude & au ſavoir; la vanité, le luxe d'imitation: le deſir de faire une fortune rapide . . . . . je ne veux point développer toutes les cauſes morales & phyſiques de cette triſte décadence.

C'eſt donc en Angleterre ou, pour mieux parler, dans les trois royaumes de la Grande-Bretagne, que la *Medecine* fleurit avec le plus de gloire: elle y eſt perfectionnée par la connoiſſance des autres ſciences qui y concourent; par la nature du gouvernement, par le goût de la nation; par ſon génie naturel & ſtudieux; par les voyages, par l'honneur qu'on attache à cette profeſſion; par les émolumens qui l'accompagnent; par l'aiſance de ceux qui s'y deſtinent; enfin, par la vraie théorie de Boerhaave, qui a formé tous les medecins des îles Britanniques. Puiſſent-ils ne point changer cette théorie en empiriſme, ne point s'écarter de la pratique de leur maître, & de la conduite du vertueux Sydenham leur compatriote!

O mes fils, gardez-vous de ſuivre d'autres lois!

Je ſerois fort aiſe ſi je pouvois inſpirer quelque paſſion pour l'honnête profeſſion d'une ſcience utile & néceſſaire: les ſages ont dit que tel étoit l'éclat de la vérité, que les hommes en étoient éblouis lorſqu'elle ſe montroit à eux toute nue; mais ce n'eſt point la *Medecine* qui ſe préſente ainſi. On cherchera vainement les moyens de la perfectionner, tant que ſa véritable théorie ne ſera pas cultivée, & tant que ceux qui en exerceront la pratique la corrompront par leur ignorance ou leur avarice.

L'étendue de cette théorie, dit très-bien M. Queſnay, dont je vais emprunter les réflexions, demande de la part des Medecins une étude continuelle & des recherches pénibles; mais ces travaux ſont ſi longs & ſi difficiles, que la plûpart les négligent, & qu'ils tâchent d'y ſuppléer par des conjectures qui rendent ſouvent l'art de guérir plus nuiſible aux hommes qu'il ne leur eſt utile.

Les Medecins peu intelligens ou peu inſtruits, ne diſtinguent pas aſſez les effets des remedes d'avec ceux de la nature; & les évenemens qu'ils interpretent diverſement, reglent ou favoriſent les différentes méthodes qui ſe ſont introduites dans la *Medecine*. Il y a des praticiens qui, trop frappés des bons ou des mauvais ſuccès, & trop dominés par leurs propres obſervations, reſtent aſſujettis à l'empiriſme, & ne ſuivent de méthode que celle qu'il leur ſug-

gere. Il y en a d'autres, encore plus nombreux, qui moins attentifs ou même moins ſenſibles au ſort des malades, s'abandonnent aveuglément aux pratiques les plus communes & les plus adoptées par leurs confreres & par le public.

Toutes les nations ont de ces pratiques vulgaires autoriſées par des ſuccès apparens, & plus encore par des préjugés qui les perpétuent & qui en voilent les imperfections. On craint en Allemagne de verſer le ſang, on le prodigue en France : on penſoit différemment autrefois : toutes les nations de l'Europe ſuivoient unanimement la pratique d'Hippocrate ; mais le public ſéduit par la réputation de quelques medecins entreprenans qui introduiſent de nouvelles méthodes, s'y prête, s'y accoutume, & même y applaudit. Une telle prévention ſubjugue les praticiens peu éclairés, peu courageux, ou peut-être trop mercénaires, & les aſſujettit à des pratiques qui ne ſont autoriſées que par l'uſage & par la réputation des medecins qui les ſuivent, & dont l'expérience paroît les confirmer.

On ne ſauroit comprendre combien ces préjugés ont retardé les progrès de la *Medecine ;* ils ſont ſi dominans en tout pays, qu'on entreprendroit en vain de les diſſiper. On ne doit donc pas ſe propoſer de réformer les opinions populaires qui décident de la pratique de la *Medecine* & du mérite des Medecins. Ainſi je n'aurai en vûe que quelques hommes de probité qui veulent exercer dignement leur profeſſion, ſans ſe laiſſer entraîner par l'exemple, la renommée & l'amour des richeſſes.

L'exercice le plus multiplié ne nous aſſure ni du mérite ni de la capacité des Medecins. La variété & l'inconſtance de leur pratique eſt au contraire une preuve déciſive de l'inſuffiſance de cet exercice pour leur procurer des connoiſſances. En effet, le long exercice d'un praticien qui ne peut acquérir par l'étude les lumieres néceſſaires pour l'éclairer dans la pratique qui ſe regle par les évenemens, ou ſe fixe à la méthode la plus accréditée dans le public ; qui toujours diſtrait par la multitude des malades, par la diverſité des maladies, par les importunités des aſſiſtans, par les ſoins qu'il donne à ſa réputation, ne peut qu'entrevoir confuſément les malades & les maladies. Un medecin privé de connoiſſances, toujours diſſipé par tant d'objets différens, a-t-il le tems, la tranquilité, les lumieres pour obſerver & pour découvrir la liaiſon qu'il y a entre les effets des maladies & leurs cauſes ?

Fixé à une pratique habituelle, il l'exerce avec une facilité que les malades attribuent à ſon expérience : il les entretient dans cette opinion favorable par des raiſonnemens conformes à leurs préjugés ; & par le récit de ſes ſuccès, il parvient même à les perſuader que la capacité d'un praticien dépend d'un long exercice, & que le ſavoir ne peut former qu'un medecin ſpéculatif ou, pour parler leur langage, un medecin de cabinet.

Il y a des auteurs inſtruits dans la théorie, & qui, étant attentifs à des obſervations répétées où ils ont remarqué conſtamment les mêmes faits dans quelque point de pratique, ſont parvenus à former des dogmes particuliers qu'on trouve diſperſés dans leurs ouvrages : tels ſont les Hilden, les Mercatus, les Riviere, *&c.* mais ces dogmes ſont ordinairement peu exacts & peu lumineux.

D'autres ont porté plus loin leurs travaux ; ils ont raſſemblé les connoiſſances que leur érudition, leur propre expérience & la phyſique de leur tems ont pu leur fournir, pour enrichir les différentes matieres qu'ils ont traitées : tels ſont plus ou moins les Celſe, les Æginetes, les Avicennes, les Albucaſis, les Chauliac, les Paré, les Aquapendente, les Duret, les Houllier, les Sennert, *&c.* Mais dans les tems que ces grands maîtres s'appliquoient à étendre la théorie par les connoiſſances qui naiſſent de la pratique, les autres ſciences qui doivent éclairer ces connoiſſances faiſoient peu de progrès. Ainſi les productions de ces medecins devoient être fort imparfaites.

Quelques auteurs ſe ſont attachés à étendre & à perfectionner la théorie de certaines maladies : tels ont été les Baillou, les Piſon, les Engalenus, les Bennet, les Magatus, les Severinus, les Wepfer, *&c.* qui, par leurs recherches & par leurs travaux, ont enrichi de nouvelles connoiſſances la théorie des maladies qu'ils ont traitées. Il ſemble même qu'en n'embraſſant ainſi que des parties de la théorie, on pourroit davantage en hâter les progrès ; mais toutes les maladies ont entr'elles tant de liaiſon, que l'accroiſſement des connoiſſances ſur une maladie dépend ſouvent entierement du concours de celles que l'on acquiert de nouveau ſur les autres maladies, & cet accroiſſement dépend auſſi du progrès des ſciences qui peuvent éclairer cette théorie.

Enfin, il y a une autre claſſe de grands maîtres, qui eſt d'un ordre ſupérieur à celles dont nous venons de parler, & qui ſe réduit à un très-petit nombre d'hommes. Elle comprend les vrais inſtituteurs de la théorie de la *Medecine* qui cultivent en même tems les différentes ſciences néceſſaires pour former cette théorie, & qui raſſemblent & concilient de nouveau les connoiſſances qu'elles peuvent leur fournir pour former les principes d'une doctrine plus étendue, plus exacte & plus lumineuſe ; ce ſont des architectes qui recommencent l'édifice dès les fondemens ; qui ne ſe ſervent des productions des autres que comme des matériaux déja préparés ; qui ne s'en rapportent pas ſimplement au jugement de ceux qui les ont fournis ; qui en examinent eux mêmes toute la ſolidité, toute la valeur & toutes les propriétés ; qui en raſſemblent beaucoup d'autres qu'on n'a pas encore employé, & qui par des recherches générales & une grande pénétration, en découvrent eux-mêmes un grand nombre, dont l'utilité regle & détermine l'uſage des autres. C'eſt par de tels travaux qu'Hippocrate, Arétée, Galien & Boerhaave ont formé la théorie de la *Medecine*, ou l'ont fait reparoître dans un plus grand jour, & l'ont élevée ſucceſſivement à de plus hauts degrés de perfection.

C'eſt par ces productions plus ou moins étendues de tant d'auteurs qui ont concouru aux progrès de la théorie de la *Medecine*, que nous reconnoiſſons tous les avantages de l'expérience : nous y voyons par-tout que ſes progrès dépendent de l'accroiſſement des connoiſſances qu'on peut puiſer dans la pratique de cet art ; que ces connoiſſances doivent être éclairées par la phyſique du corps humain ; que cette phyſique tire elle-même des lumieres d'autres ſciences qui naiſſent auſſi de l'expérience ; & qu'ainſi l'avancement de la théorie qui peut guider dans la pratique, dépend de l'accroiſſement de tous ces différens genres de connoiſſances, & des travaux des maîtres qui cultivent la *Medecine* avec gloire.

Mais les praticiens de routine, aſſujettis ſans diſcernement aux méthodes vulgaires, loin de contribuer à l'avancement de la *Medecine*, ne font qu'en retarder les progrès ; car le public les préſente ordinairement aux autres medecins comme des modeles qu'ils doivent imiter dans la pratique ; & ce ſuffrage aveugle & dangereux vient à bout de ſéduire des hommes ſages. *Extr. de la préf. du Dict. de Méd. traduite par M. Diderot, de l'angl. du D. James.* (*D. J.*)

MÉDECINE, *parties de la*, (*Science.*) La *Médecine*, comme je l'ai déja dit, eſt l'art de conſerver la ſanté préſente & de rétablir celle qui eſt altérée ; c'eſt la définition de Galien.

Les modernes diviſent généralement la *Médecine*

en cinq parties : 1°. la Phyſiologie, qui traite de la conſtitution du corps humain, regardé comme ſain & bien diſpoſé. *Voyez* PHYSIOLOGIE.

2°. La Pathologie, qui traite de la conſtitution de nos corps conſidérés dans l'état de maladie. *Voyez* PATHOLOGIE.

3°. La Sémiotique, qui raſſemble les ſignes de la ſanté ou de la maladie. *Voyez* SÉMIOTIQUE.

4°. L'Hygiene, qui donne des regles du régime qu'on doit garder pour conſerver ſa ſanté. *Voyez* HYGIENE.

5°. La Thérapeutique, qui enſeigne la conduite & l'uſage de la diete ainſi que des remedes, & qui comprend en même-tems la Chirurgie. *Voyez* THÉRAPEUTIQUE.

Cette diſtribution eſt auſſi commode pour apprendre que pour enſeigner; elle eſt conforme à la nature des choſes qui forment la ſcience médicinale, & d'ailleurs eſt uſitée depuis long-tems par tous les maîtres de l'art. M. Boerhaave l'a ſuivie dans des inſtitutions de *Médecine*, qui comprennent toute la doctrine générale de cette ſcience.

Il expoſe d'abord dans cet ouvrage admirable, 1°. les parties, ou la ſtructure du corps humain; 2°. en quoi conſiſte la vie; 3°. ce que c'eſt que la ſanté; 4°. les effets qui en réſultent. Cette premiere partie s'appelle *Phyſiologie*; & les objets de cette partie qu'on vient de détailler, ſe nomment communément *choſes naturelles*, ou conformes aux lois de la nature.

Dans la ſeconde partie de ſon ouvrage, il fait mention 1°. des maladies du corps humain vivant; 2°. de la différence des maladies; 3°. de leurs cauſes; 4°. de leurs effets. On nomme cette partie *Pathologie*, en tant qu'elle contient la deſcription des maladies; *Æthiologie pathologique*, lorſqu'elle traite de leurs cauſes; *Noſologie*, quand elle explique leurs différences; enfin, *Symptomatologie*, toutes les fois qu'elle expoſe les ſymptomes, les effets, ou les accidens des maladies. Cette partie a pour objet les choſes contraires aux lois de la nature.

Il examine dans la troiſieme partie, 1°. quels ſont les ſignes des maladies; 2°. quel uſage on en doit faire; 3°. comment on peut connoître par des ſignes dans un corps ſain & dans un corps malade, les divers degrés de la ſanté ou de la maladie. On appelle cette partie *Sémiotique*. Elle a pour objets les choſes naturelles, non-naturelles, & contre-nature.

Il indique dans la quatrieme partie, 1°. les remedes; 2°. leur uſage. Comme c'eſt par ces remedes qu'on peut conſerver la vie & la ſanté, on donne pour cette raiſon à cette quatrieme partie de la *Médecine*, le nom d'*Hygiene*. Elle a pour objet principalement les choſes qu'on appelle *non-naturelles*.

M. Boerhaave donne dans la cinquieme partie 1°. la matiere médicale; 2°. la préparation des remedes; 3°. la maniere de s'en ſervir pour rétablir la ſanté & guérir les maladies. Cette cinquieme partie de la *Médecine*, ſe nomme *Thérapeutique*, & elle comprend la diete, la Pharmacie, la Chirurgie, & la méthode curative.

Enfin l'auteur développe dans des aphoriſmes particuliers les cauſes & la cure des maladies; ces deux ouvrages renferment toute la ſcience d'Eſculape en deux petits volumes *in-12*, *ſcientiâ graves*, qui joints aux beaux commentaires de MM. Haller & Van-Swieten, forment une bibliotheque médicinale preſque complette :

Apolline nati,
Nocturnâ verſate manu, verſate diurnâ.
Tum diros ægro pelletis è corpore morbos.

(*D. J.*)

MÉDECINS ANCIENS, (*Médec.*) nous entendons ſous ce titre les principaux *Médecins* grecs, romains & arabes, qui ont vécu juſqu'à la découverte de l'Imprimerie. Comme leur hiſtoire & la connoiſſance de leurs ouvrages ſont eſſentiellement liées à la ſcience de la Médecine, nous avons eu ſoin dans notre diſcours ſur ce *mot* d'y faire les renvois néceſſaires à celui-ci, & nous avons ſuivi cette méthode pour plus d'agrément & de netteté.

Nous commencerons ici leur article en indiquant ſimplement leurs noms par ordre de dates; mais, pour la commodité du lecteur, nous ſuivrons l'ordre alphabétique dans les détails qui les concernent. Nous ne parlerons point des *Médecins* qui ont fleuri depuis le célebre Harvey, c'eſt-à-dire, depuis le commencement du dix-ſeptieme ſiecle, 1°. parce qu'ils ſont aſſez connus; 2°. parce que nous avons déja nommé, en traitant de la Médecine, ceux qui ont contribué davantage à l'avancement de cette ſcience; 3°. parce qu'enfin les autres n'appartiennent pas eſſentiellement au but de ce Dictionnaire.

Voici donc les anciens *Médecins* grecs & romains, rangés à-peu-près ſuivant l'ordre des tems qu'ils ont vécu, du-moins pour la plus grande partie, car je ne puis pas répondre pour tous, de mon ordre chronologique :

Eſculape, Machaon & Podalyre, Démocrite de Crotone, Acron, Alcmœon, Ægimius, Hérodicus de Sélymbre, Hippocrate, Démocrite d'Abdere, Dioclès de Caryſte, Praxagore, Chriſippe de Cnide, Eraſiſtrate, Hérophile, Callianax, Philinus de Cos, Sérapion grec, Héraclide le Tarentin, Aſclépiade, Thémiſon, Ælius Promotus, Artorius, Æmilius Macer, Muſa, Euphorbe, Ménécrate, Celſe, Scribonius Largus, Andromachus, Arétée, Symmachus, Theſſalus, Rufus d'Epheſe, Quintus, Galien, Athénée, Agathinus, Archigene, Soranus, Cœlius Aurelianus, Oribaze, Aëtius, Vindicianus, Priſcianus, Alexandre Trallian, Moſchion, Paul Eginete, Théophile, Protoſpatarius, Palladius, Gariopontus, Actuarius, Myrepſus.

Les *Médecins* arabes qui ſuivirent, ſont :

Joanna, Haly-Abbas, Abulhuſen-Ibnu-Telmid, Rhazès, Ezarharagni, Etrabarani, Avicenne, Méſué, Sérapion, Thograi, Ibnu-Thophail, Ibnu-Zohar, Ibnu-el-Baitar, Avenzoar, Averrhoès, Albucaſis.

Les auteurs européens qui introduiſirent la Chimie dans la Médecine, ſont :

Albert le Grand, Roger Bacon, Arnauld de Villeneuve, Baſile Valentin, Paracelſe & Van-Helmont, dont nous avons déja parlé aux *mots* MÉDECINE & CHIMIE.

Je paſſe maintenant aux détails particuliers qui concernent les anciens, & je ſuivrai l'ordre alphabétique des noms de chacun, pour la plus grande commodité des Médecins lecteurs.

Abaris, prêtre d'Apollon l'hyperboréen, eſt un ſcythe qu'on dit avoir été verſé dans la Médecine, & qu'on donne pour l'auteur de pluſieurs taliſmans admirables. Les uns placent Abaris avant la guerre de Troie, d'autres le renvoient au tems de Pythagore, mais tout ce qu'on en raconte eſt entierement fabuleux.

Abulhuſen-Ibnu-Telmid, habile médecin arabe, chrétien, de la ſecte des Jacobites, naquit à Bagdad. Il compoſa un ouvrage ſur toutes les maladies du corps humain; cet ouvrage intitulé *elmalihi*, c'eſt-à-dire, la *vraie réalité*, fut préſenté au ſoudan, & valut à l'auteur la place de médecin de ce prince, dans laquelle il acquit beaucoup d'honneur & de richeſſes. Il mourut l'an de l'hégyre 384, & de Jeſus-Chriſt 994.

Acéſias, médecin grec, dont nous ne ſavons autre choſe ſinon qu'il étoit ſi malheureux dans

l'exercice de ſa profeſſion, que lorſqu'on parloit de quelqu'un qui avoit échoué dans une entrepriſe, on diſoit communément en proverbe, Ακεσίας ἰάσατο, Acéſias s'en eſt mélé. Il en eſt parlé dans les proverbes d'Ariſtophane.

Athénée fait mention d'un Acéſias que l'on met au nombre des auteurs qui ont traité de la maniere de faire des conſerves, lequel, à ce que prétend Fabricius, eſt différent de celui dont il s'agit ici.

Acron, naquit à Agrigente, & fut contemporain d'Empedocle; il exerça la Médecine quelque tems avant Hippocrate; il paſſe pour avoir pratiqué cette ſcience avec beaucoup de ſuccès, & l'empiriſme le revendique comme un de ſes ſectateurs. Plutarque dit qu'Acron ſe trouva à Athènes lors de la grande peſte qui ravagea ce pays au commencement de la guerre du Péloponneſe, & qu'il conſeilla aux Athéniens d'allumer dans les rues de grands feux, dans le deſſein de purifier l'air. On raconte le même fait d'Hippocrate; c'eſt quelquefois la coutume des anciens d'attribuer à pluſieurs grands médecins les cures remarquables & les actions ſingulieres d'un ſeul. Les modernes ont donné dans une erreur aſſez ſemblable au ſujet de découvertes qui avoient été faites, ou de choſes qui avoient été dites pluſieurs ſiecles avant qu'ils exiſtaſſent.

Actuarius. Ce n'eſt point le véritable nom de Jean, fils de Zacarias, écrivain grec des derniers ſiecles. Tous les médecins de la cour de Conſtantinople porterent ce titre, qui par une diſtinction dont nous ne connoiſſons point la cauſe, & dont nous ne pouvons rendre raiſon, demeura ſi particulierement attaché à l'écrivain dont il s'agit ici, qu'à-peine le connoît-on ſous un autre nom que ſous celui d'Actuarius.

La ſeule circonſtance de ſa vie qui ſoit parvenue juſqu'à nous, c'eſt qu'il fut honoré de ce titre; & ſes ouvrages ſont des preuves ſuffiſantes qu'il le méritoit; qu'en l'élevant à cette dignité on rendit juſtice à ſon habileté, & qu'elle ſeule l'en rendit digne.

Les ſix livres de Thérapeutique qu'il écrivit pour l'uſage du grand chambellan qui fut envoyé en ambaſſade dans le Nord, quoique compoſés comme il nous l'apprend en fort peu de tems, & deſtinés à l'utilité particuliere de l'ambaſſadeur, contiennent, au jugement du docteur Freind, une compilation judicieuſe des écrivains qui l'ont précédé, & quelques obſervations qu'on n'avoit point faites avant lui, comme on peut voir dans la ſection de la palpitation du cœur. Il en diſtingue de deux ſortes; l'une provient de la plénitude ou de la chaleur du ſang, c'eſt la plus commune. Les vapeurs ſont la cauſe de l'autre. Il indique la maniere de les diſtinguer, en remarquant que celle qui naît de plénitude eſt toûjours accompagnée d'inégalité dans le pouls, ce qui n'arrive point dans celle qui provient de vapeurs. Il conſeille dans cette maladie la purgation & la ſaignée; & cette pratique a été ſuivie par les plus grands médecins de ces derniers ſiecles.

Fabricius le place au tems d'Andronic Paléologue, aux environs de l'an 1300, ou, ſelon d'autres, de l'an 1100; mais aucun écrivain de ces ſiecles n'en ayant parlé, il eſt difficile de fixer le tems auquel il a vécu. Nous n'avons d'autres connoiſſances de ſon éducation, de ſes ſentimens & de ſes études, que celles que nous pouvons tirer de ſes ouvrages.

Il a expoſé fort au long la doctrine des urines dans ſept traités, & il finit ſon diſcours par une ſortie fort vive contre ceux qui exerçant ſur les connoiſſances & la vérité une eſpece de monopole, ne peuvent ſouffrir qu'on en faſſe part au public, & ne voyent que d'un œil chagrin les hommes ſe familiariſer avec des lumieres qui leur ſont utiles.

Actuarius aimoit les ſyſtèmes & les raiſonnemens théoriques; il a compoſé les ouvrages ſuivans.

Sept livres ſur les urines qui n'ont jamais été publiés en grec: Ambroſius Leo Nolanus les a traduits en latin, dont Goupylus a revu la traduction, & on les a imprimés *in-8°*. Ils ſe trouvent dans l'*Artis medicæ principes* de Henri Eſtienne.

Six livres de Thérapeutique qui n'ont jamais paru en grec: Ruellius a traduit en latin le cinquieme & le ſixieme, & ſa verſion a été imprimée à Paris. L'ouvrage entier a été traduit par Henricus Mathiſius. On trouve ſa verſion dans l'*Artis medicæ principes.*

Goupylus fit paroître en grec à Paris deux livres du même auteur, l'un des affections, & l'autre de la génération des eſprits animaux, ſous le titre commun, περὶ ἐνεργειῶν καὶ παθῶν τοῦ ψυχικοῦ πνεύματος, καὶ τῆς κατ' αὐτὸν διαίτης.

On trouve dans l'*Artis medicæ principes* une traduction latine de l'ouvrage précédent; elle eſt de Julius Alexandrinus Tridentinus; elle a été auſſi imprimée ſéparément, *Pariſiis, apud Morellium*, in-8°. & *Lugduni, apud Joannem Torneſium, 1556*, in-8°.

Ses traités *de venæ ſectione, de diætâ*, ſes *regales* & *commentarii in Hippocratis aphoriſmos*, ſont demeurés en manuſcrit.

Adrien. Depuis que les *médecins* ont lu dans Aurelius Victor, que cet empereur poſſédoit la médecine, ils ont trouvé leur profeſſion trop honorée pour ne pas le mettre dans leur bibliographie médicinale. Ils l'ont fait inventeur d'un antidote qui porte ſon nom, & dont la préparation ſe trouve dans Aetius Tetrab. IV. *ſerm. I. cap. 108.* Cependant il tomba de bonne heure dans une hydropiſie ſi fâcheuſe, qu'il prit le parti de ſe donner la mort, ne voyant aucune eſpérance de guériſon. Il reconnut dans ces derniers momens qu'il n'avoit conſulté que trop de médecins. *Hinc illa infœlicis monumenti inſcriptio, turbâ ſe medicorum periiſſe*, dit Pline: paroles qui ſont devenues une eſpece de proverbe, dont les hommes, & ſur-tout les princes, ne profitent pas aſſez.

Ægimius. C'eſt le premier *médecin* qui ait écrit expreſſément ſur le pouls, ſi nous en croyons Gallien. Il étoit de Vélie; mais nous ne ſavons dans quel ſiecle il a vécu. Le Clerc croit qu'il a précédé Hippocrate, & ſon opinion eſt très-vraiſemblable. Le traité d'Ægimius ſur le pouls, étoit intitulé περὶ παλμῶν, *des palpitations*; ce qui prouve que l'auteur de ce traité étoit très-ancien, puiſqu'il exiſtoit ſans doute avant que les autres termes, dont les auteurs de *médecine* ſe ſont enſuite ſervis pour exprimer la même choſe, fuſſent inventés.

Ælius Promotus. Il paroît qu'il y a deux *medecins* de ce nom; l'un fut diſciple d'Oſtanes roi de Perſe, & accompagna Xerxès en Grece.

L'autre exerça la medecine à Alexandrie, & vécut du tems de Pompée. Il a écrit un traité περὶ ἰοβόλων & δηλητηρίων φαρμάκων, *des poiſons & des médicamens mortels.* Gemer & Tiraqueau diſent qu'on voit dans quelques bibliotheques italiennes, cet ouvrage en manuſcrit: Mercurialis & Fabricius aſſurent qu'il eſt au Vatican.

Æmilius Macer. Poëte de Véronne, vécut ſous le regne d'Auguſte. Il eſt contemporain d'Ovide; mais un peu plus âgé que lui, comme il paroît par ces vers d'Ovide:

Sæpe ſuas volucres legit mihi grandior ævo,
Quæque nocet ſerpens, quæ juvat herba, Macer.

L'on ſait de-là qu'il avoit écrit des oiſeaux, des ſerpens & des plantes. Le Clerc prétend qu'il n'avoit parlé que des végétaux qui ſervoient d'antidote aux poiſons qui faiſoient la matiere de ſon poëme. Servius dit que le même auteur avoit écrit auſſi des abeilles.

C'eſt par la matiere de ſon poëme qu'Æmilius

Macer a obtenu une place entre les auteurs de medécine. Ses ouvrages ont été perdus. Ceux qui portent ſon nom paſſent, parmi les ſavans, pour ſuppoſés; ils ont été écrits à ce qu'on dit, par un certain Obodonus.

Æſchrion, médecin grec de la ſecte empirique, dont nous ſavons ſeulement qu'il étoit très-verſé dans la connoiſſance de la matiere médicale, & qu'il eut part à l'inſtruction de Galien, qui nous a laiſſé la deſcription d'un remede contre la morſure d'un chien enragé, qu'il tenoit de lui & qu'il eſtime très-efficace; ce remede ſe fait tous les jours, & paſſe pour une découverte moderne: c'eſt une préparation de cendres d'écreviſſes, de gentiane & d'encens infuſés dans de l'eau. Son emplâtre de poix, d'opopanax & de vinaigre, appliqué ſur la plaie, étoit plus ſenſée.

Ætius. Il paroît qu'il y a eu trois médecins de ce nom, & qu'ils ont tous trois mérité que nous en diſions quelque choſe.

Le premier eſt *Ætius Sicanius*. C'eſt de ſes écrits qu'on dit que Galien a tiré le livre *de atrâ bile*, qu'on lui attribue.

Le ſecond eſt *Ætius* d'Antioche, fameux par les différens états qu'il embraſſa ſucceſſivement: il ceſſa d'être vigneron pour devenir orfevre; il quitta le tablier d'orfevre pour étudier la médecine; abandonna cette ſcience pour prendre les ordres ſacrés, & devint évêque vers l'an 361. Il embraſſa & ſoutint l'Arianiſme avec beaucoup de zele & d'habileté.

Le troiſieme *Ætius*, fut Ætius d'Amida, dont nous poſſédons les ouvrages. On croit qu'il vécût ſur la fin du iv. ſiecle, ou au commencement du v. Tout ce que nous ſavons de ſa vie, c'eſt qu'il étudia la médecine en Egypte & en Cæleſyrie. Il paroît par deux endroits de ſes ouvrages (Tetrab. II. *ſerm. IV. cap. 36.* & Tetrab. IV. *ſerm. I. cap. 11.*) qu'il étoit chrétien; mais d'une telle crédulité, que ſa foi faiſoit peu d'honneur à ſa religion. Cependant cet auteur mérite la conſidération des *médecins*, en ce qu'il leur a conſervé dans ſes collections quelques pratiques importantes, qui ſans lui auroient été immanquablement perdues. Il ne s'eſt pas ſeulement enrichi d'Oribaſe, mais de tout ce qui lui convenoit dans la thérapeutique de Galien, dans Archigene, Rufus, Dioſcoride, Soranus, Philagrius, Poſidonius & quelques autres, dont les noms ſe trouvent avec éloge dans l'hiſtoire de la medécine.

Il ne nous reſte des ouvrages d'Ætius imprimés en grec, que les deux premiers tetrabibles, ou les huit premiers livres, qui ont paru chez Alde à Veniſe en 1524, *in-fol.* On dit que le reſte eſt en manuſcrit dans quelques bibliotheques. Janus Cornarius traduiſit & publia l'ouvrage entier à Bâle en 1542. On le trouve dans la collection des *artis medicæ principes* de Henry Etienne.

Agatarchides ſurnommé Gnidien, vivoit ſous Ptolomée Philométor qui regnoit environ cent trente ans avant Alexandre le grand. Il n'étoit pas *médecin* de profeſſion, mais il avoit compoſé entre autres ouvrages qui ſont tous perdus, une hiſtoire des pays voiſins de la mer rouge, dans laquelle il parle d'une maladie endémique de ces peuples, qui conſiſtoit dans de petits animaux (*dracunculos*) qui s'engendroient dans les parties muſculeuſes des bras & des jambes, & y cauſoient des ulceres.

Agathinus, *médecin* dont il eſt parlé dans Galien, dans Cælius Aurelianus & dans Ætius. Il a compoſé différens traités ſur l'ellébore, le pouls & divers autres ſujets. Il étoit de la ſecte pneumatique, & par conſéquent partiſan d'Athénée. Suidas nous apprend qu'il avoit été maître d'Archigene, qui exerça la medécine à Rome, ſous l'empire de Trajan. Ses ouvrages ſont perdus.

Albucaſis, *médecin* arabe de la fin du xj. ſiecle. Suivant Fabricius il eſt connu ſous le nom de *Alſaharavius*; il a compoſé un ouvrage appellé *altaſrif*, ou méthode de pratique, qui eſt effectivement un livre fort méthodique, mais qui ne contient rien qu'on ne trouve dans les ouvrages de Rhazès. Quoiqu'on ſuppoſe communement qu'il vivoit vers l'an 1085, on a tout lieu de croire qu'il n'eſt pas ſi ancien; car en traitant des bleſſures, il décrit les fleches dont ſe ſervent les Turcs, & l'on ſait qu'on ne les connoiſſoit point avant le milieu du douzieme ſiecle. Après tout Albucaſis eſt le ſeul des anciens qui ait décrit & enſeigné l'uſage des inſtrumens qui conviennent à chaque opération chirurgicale; il a même ſoin d'avertir le lecteur de tous les dangers de l'opération, & des moyens qu'on peut employer pour les écarter, ou les diminuer. On a imprimé les ouvrages d'Albucaſis en latin à Veniſe, en 1500, *in-folio*; à Strasbourg, en 1532, *in-folio*, & à Bâle avec d'autres auteurs, en 1541 *in-fol.*

Alexandre Trallian, c'eſt-à-dire de Tralles ville de Lydie, où il naquit dans le ſixieme ſiecle, d'un pere qui étoit *médecin* de profeſſion. Après la mort de ce pere, il continua d'étudier ſous un autre *médecin*, & compila ſon ouvrage qui lui procura tous les avantages d'une grande réputation; en entrant dans la pratique de la medécine, il mérita cette réputation par l'étendue de ſes connoiſſances. C'eſt en effet le ſeul auteur des derniers ſiecles des lettres, qu'on puiſſe appeller un auteur original. Sa méthode eſt claire & exacte, & ſon exactitude ſe remarque ſur-tout dans ſes détails des ſignes diagnoſtiques. Quant à ſa maniere de traiter les maladies, elle eſt ordinairement aſſez bien raiſonnée, accompagnée du détail de la ſucceſſion des ſymptomes & de l'application des remedes. Il s'eſt écarté fréquemment de la pratique reçue de ſon tems, & paroît le premier qui ait introduit l'uſage du fer en ſubſtance dans la Médecine: mais malgré ſes connoiſſances & ſon jugement, il n'a pas été exemt de certaines foibleſſes dont on avoit tout lieu d'eſpérer que ſa raiſon & ſon expérience l'auroient garanti. Il pouſſa la crédulité fort loin, & donna dans les amulettes & les enchantemens; tant les cauſes de l'erreur peuvent être étranges chez les hommes qui ne ſavent pas ſe garantir des dangers de la ſuperſtition. Peut-être que ſans ce fanatiſme, Trallian ne le céderoit guere qu'à Hippocrate & à Arétée.

Nous avons une traduction de ſes ouvrages par Albanus Taurinus, imprimée à Bâle *apud Henricum Petri* 1532 & 1541 *in-fol.* Guinterius Andernacus en a donné une autre à Strasbourg, en 1549 *in-8°.* & *Lugduni* 1575, *cum Joannis Molinæi annotationibus.* On trouve cette traduction entre les *Artis medicæ principes*, donné par Etienne. Nous avons auſſi une édition de Trallian en grec, *Pariſiis apud Robertum Stephanum*, 1548 fol. *cum caſtigationibus Jacobi Goupilii.* Enfin la meilleure édition de toutes les œuvres d'Alexandre, a paru à Londres *græcè & latinè* 1732, 2 vol. *in-fol.*

Alexion fut un *médecin* qui vivoit du tems de Cicéron & d'Atticus. Ces deux illuſtres perſonnages paroiſſent l'avoir honoré d'une grande amitié. Il mourut avant Cicéron, & il en fut extrémement regretté, comme on voit par ce que Cicéron même en écrit à Atticus. » Nous venons de perdre Ale» xion; quelle perte! Je ne peux vous exprimer la » peine que j'en reſſens. Mais ſi je m'en afflige, ce » n'eſt point par la raiſon qu'on croit communé» ment que j'ai de m'en affliger; la difficulté de lui » trouver un digne ſucceſſeur. A qui maintenant » aurez vous recours, me dit-on? qui appellerez» vous dans la maladie? comme ſi j'avois grand

» beſoin de *médecin*, ou comme s'il étoit ſi difficile » d'en trouver ! Ce que je regrette, c'eſt ſon ami- » tié pour moi, ſa bonté, ſa douceur ; ce qui m'af- » flige, c'eſt que toute la ſcience qu'il poſſédoit, » toute ſa ſobriété ne l'aient point empêché d'être » emporté ſubitement par la maladie. S'il eſt poſſi- » ble de ſe conſoler dans des événemens pareils, » c'eſt par la ſeule réflexion que nous n'avons reçu » la naiſſance, qu'à condition que nous nous ſou- » mettrions à tout ce qui peut arriver de malheu- » reux à un homme vivant. « *Epiſt. à Attic. Lib. XV. epiſt. j.* Sur cet éloge que Cicéron fait d'Alexion, on ne peut qu'en concevoir une haute eſtime, & regretter les particularités de ſa vie qui nous manquent.

Alexippe fut un des *médecins* d'Alexandre le grand, qui lui écrivit, au rapport de Plutarque, une lettre pleine d'affection, pour le remercier de ce qu'il avoit tiré Peuceſtas d'une maladie fort dangereuſe.

Andreas, ancien *médecin* dont parle Celſe dans la préface de ſon cinquieme livre. Andreas, dit-il, Zenon & Apollonius ſurnommé *Mus*, ont laiſſé un grand nombre de volumes ſur les propriétés des purgatifs. Aſclépiade bannit de la pratique la plûpart de ces remedes, & ce ne fut pas ſans raiſon, ajoute Celſe, car toutes ces compoſitions purgatives étant mauvaiſes au goût, & dangereuſes pour l'eſtomac, ce *médecin* fit bien de les rejetter, & de ſe tourner entierement du côté de la partie de la médecine qui traite les maladies par le régime.

Andromachus, naquit en Crete, & vécut ſous le regne de Néron, comme on en peut juger par ſon poëme de la thériaque dédié à cet empereur. La ſeule choſe qui nous reſte de ce medecin, c'eſt un grand nombre de deſcriptions de médicamens compoſés qui étoient en partie de ſon invention. Il nous reſte encore aujourd'hui le poëme grec en vers élégiaques qu'il dédia à Néron, où il enſeigne la maniere de préparer cet antidote, & où il déſigne les maladies auxquelles il eſt propre. Ce remede eut tant de faveur à Rome, que quelques empereurs le firent compoſer dans leur palais, & prirent un ſoin particulier de faire venir toutes les drogues néceſſaires, & de les avoir bien conditionnées. On ſuit encore aujourd'hui aſſez ſcrupuleuſement par-tout la deſcription de la thériaque du medecin de Néron, quoiqu'elle ſoit pleine de défauts & de ſuperfluités. De ſavans medecins ont été curieux d'examiner quand, comment, on en vint à ces ſortes de compoſitions, & combien inſenſiblement on en augmenta les ingrédiens. Je renvoie là-deſſus le lecteur à l'excellente hiſtoire de la *Medecine* de M. le Clerc.

Apollonides, medecin de Cos, vivoit dans la 75^e^ Olympiade. Il n'eſt connu que par une avanture qui le fit périr malheureuſement, & qui ne fait honneur ni à ſa mémoire, ni à ſa profeſſion. Amithys veuve de Mégabiſe, & ſœur d'Artaxerxès Longuemain, eut une maladie pour laquelle elle crut devoir conſulter Apollonides. Celui-ci abuſant de la confiance de la princeſſe, obtint ſes faveurs, en lui perſuadant que la guériſon de ſon mal en dépendoit ; cependant Amithys voyant tous les jours ſa ſanté dépérir, ſe repentit de ſa faute, & en fit confidence à la reine ſa mere. Elle mourut peu de tems après, & le jour de ſa mort, le medecin Apollonides fut condamné à être enterré vif.

Archagathus, medecin célebre parmi les Romains, qui, ſelon quelques auteurs, fit le premier connoître la *medecine* à Rome ; c'eſt Pline lui-même, *livre XXIX. chap. j.* qui nous apprend qu'Archagathus fils de Lyſanias du Péloponneſe, fut le premier medecin qui vint à Rome ſous le conſulat de Lucius Æmilius, & de Marcus Livius, l'an 535 de la fondation de la ville. Il ajoute qu'on lui accorda la bourgeoiſie, & que le public lui acheta gratuitement une boutique pour y exercer ſa profeſſion ; qu'au commencement on lui avoit donné le ſurnom de *guériſſeur* de plaies, *vulnerarius* ; mais que peu de tems après, la pratique de couper & de brûler dont il ſe ſervoit, ayant paru cruelle, on changea ſon ſurnom en celui de *bourreau* ; & l'on prit dès-lors une grande averſion pour la *Medecine*, & pour ceux qui l'exerçoient.

Il paroîtra ſurprenant que les Romains ſe ſoient paſſés ſi long-tems de medecins ; & l'on oppoſe à l'autorité de Pline celle de Denys d'Halicarnaſſe, qui dit, *liv. X.* que la peſte ravageant Rome l'an 301 de ſa fondation, les Medecins ne ſuffiſoient pas pour le nombre des malades. Il y avoit donc des medecins à Rome plus de 200 ans avant l'époque marquée par Pline, & comme il y en a eu de tout tems chez les autres peuples. Ainſi pour concilier ces deux auteurs, il faut entendre des medecins étrangers, & particulierement des grecs, tout ce que Pline en dit. Les Romains juſqu'à la venue d'Archagathus, uſerent de la ſimple *medecine* empirique, qui étoit ſi fort du goût de Caton, & de laquelle il étoit le premier des Romains qui en eût écrit.

Il n'eſt pas étrange que les Romains n'ayent point eu de connoiſſance de la *medecine* rationelle, juſqu'à la venue d'Archagathus, puiſqu'ils ont d'ailleurs beaucoup tardé à cultiver les autres ſciences & les beaux arts. Cicéron nous apprend qu'ils avoient dédaigné la Philoſophie juſqu'à ſon tems.

Archigenes, vivoit ſous Trajan, pratiqua la *Medecine* à Rome, & mourut à l'âge de 63 ans, après avoir beaucoup écrit ſur la Phyſique & ſur la *Medecine*. Suidas qui nous apprend ce détail, ajoute qu'Archigenes étoit d'Apamée en Syrie, & que ſon pere s'appelloit *Philippe*.

Juvenal parle beaucoup d'Archigenes, entre autres, *ſatyre VI. vers 236.*

Tunc corpore ſano
Advocat Archigenem, *oneroſaque pallia jactat*,
Quot Themiſum ægros.

Et dans la ſatyre XIV. vers 52.

Ocyus Archigenem *quære, atque eme quod Mithridates*
Compoſuit.

Juvénal ayant vécu juſqu'à la douzieme année d'Adrien, a été contemporain d'Archigenes ; & la maniere dont il en parle, fait voir la grande pratique qu'avoit ce medecin.

Mais ce n'eſt pas ſur le ſeul témoignage de Juvénal, que la réputation d'Archigenes eſt établie ; il a encore en ſa faveur celui de Galien, témoignage d'autant plus fort, que cet auteur eſt du métier, & qu'il n'eſt point prodigue de louanges pour ceux qui ne ſont pas de ſon parti. « Archigenes, dit-il, a » appris avec autant de ſoin que perſonne, tout ce » qui concerne l'art de la *Medecine* ; ce qui a rendu » avec juſtice recommendable tous les écrits qu'il » a laiſſés, & qui ſont en grand nombre ; mais il » n'eſt pas pour cela irrépréhenſible dans ſes opi- » nions, *&c.* » Archigenes avoit embraſſé la ſecte des Pneumatiques & des Méthodiques, c'eſt-à-dire, qu'il étoit proprement de la ſecte éclectique.

Arétée, vivoit ſelon Wigan, ſous le regne de Néron, & avant celui de Domitien ; comme Aetius & Paul Eginete le citent, il eſt certain qu'il les a précédés. C'eſt un auteur d'une ſi grande réputation, que les Médecins ne ſauroient trop l'étudier. Il adopta les principes théoriques des Pneumatiques, & ſuivit généralement la pratique des Méthodiques : ſes ouvrages ſur les maladies ne permet-

tent pas d'en douter. Il employa le premier les cantharides en qualité de véſicatoires, & eut pour imitateur Archigenes. « Nous nous ſervons du cata» plaſme où elles entrent, dit ce dernier dans Ae» tius, parce qu'il produit de grands effets, pourvu » que les petits ulceres demeurent ouverts, & qu'ils » fluent; mais il faut avec ſoin garantir la veſſie par » l'uſage du lait, tant intérieurement qu'extérieu» rement ».

Arétée n'avoit pas moins de modeſtie que de ſavoir, comme il paroît par ſon détail d'une hydropiſie véſiculaire, dont les autres médecins n'avoient point parlé. Il rapporte ailleurs le cas d'une maladie encore plus rare. « Il y a, dit-il, une eſpece de » manie dans laquelle les malades ſe déchirent le » corps, & ſe font des inciſions dans les chairs, » pouſſés à cette pieuſe extravagance par l'idée de » ſe rendre plus agréables aux dieux qu'ils ſervent, » & qui demandent d'eux ce ſacrifice. Cette eſpece » de fureur ne les empêche pas d'être ſenſés ſur d'au» tres ſujets : on les guérit tantôt par le ſon de la » flute, tantôt en les enivrant; & dès que leur ac» cès eſt paſſé, ils ſont de bonne humeur, & ſe » croient initiés au ſervice de Dieu. Au reſte, con» tinue-t-il, ces ſortes de maniaques ſont pâles, mai» gres, décharnés, & leur corps demeure long-tems » affoibli des bleſſures qu'ils ſe ſont faites ».

Ce n'eſt point ici le lieu de parler de l'anatomie d'Arétée; il ſuffit de remarquer qu'il a coutume de commencer chaque chapitre par une courte deſcription anatomique de la partie dont il va décrire les maladies.

Junius Publius Craſſus mit au jour une traduction latine de cet illuſtre médecin, à Veniſe en 1552. *in-4°.* mais l'édition greque de Goupylus, faite à Paris en 1554. *in-8°.* eſt préférable à tous égards. Elle a été ſuivie dans les *artis medicæ principes* de Henri Etienne, en 1567. *in-fol.* Dans la ſuite des tems, Jean Wigan fit paroître à Oxford en 1723. *in-fol.* une exacte & magnifique édition d'Arétée : cette édition ne cede le pas qu'à celle de Boerhaave, publiée *Lugd. Bat. 1735. in-fol.*

Artorius, que Cælius Aurelianus a cité comme ſucceſſeur d'Aſclépiade, eſt vraiſſemblablement le même médecin que celui que Suétone & Plutarque ont appellé l'ami d'Auguſte, & qui ſauva la vie à cet empereur à la bataille de Philippe, en lui conſeillant (apparemment d'après les deſirs des militaires éclairés) de ſe faire porter ſur le champ de bataille tout malade qu'il étoit, ou qu'il feignoit d'être. Ce conſeil fut heureuſement ſuivi par Auguſte; car s'il fût demeuré dans ſon camp, il ſeroit infailliblement tombé entre les mains de Brutus, qui s'en empara pendant l'action. Quoiqu'Artorius ne ſe ſoit point illuſtré dans ſon art par aucun ouvrage, tous ceux qui ont écrit l'hiſtoire de la Médecine, en ont fait mention avant moi.

Aſclépiade, médecin d'une grande réputation à Rome pendant la vie de Mitridate, c'eſt-à-dire, vers le milieu du ſiecle xxxix. Cet Aſclépiade n'étoit pas de la même famille des Aſclépiades, c'eſt-à-dire des enfans d'Aſclépius, qui eſt le nom grec d'Eſculape; nous en parlerons tout-à-l'heure dans un article à part. Il s'agit ici d'Aſclépiade, qui remit en crédit dans Rome la Médecine qu'Archagatus médecin grec y avoit fait connoître environ 100 ans auparavant.

Aſclépiade étoit de Pruſe en Bithinie, & vint s'établir à Rome à l'imitation d'un grand nombre d'autres grecs qui s'étoient rendus dans cette capitale du monde, dans l'eſpérance d'y faire fortune. Aſclépiade pour ſe mettre en crédit, condamna les remedes cruels de ſes prédéceſſeurs, & n'en propoſa que de fort doux, diſant avec eſprit, qu'un médecin doit guérir des malades promptement & agréablement; méthode charmante, s'il étoit poſſible de n'ordonner rien que d'agréable, & s'il n'y avoit ordinairement du danger à vouloir guérir trop vîte.

Ce nouvel Eſculape ayant réduit toute la ſcience d'un médecin à la recherche des cauſes des maladies, changea de face l'ancienne médecine. Il la borna ſelon Pline, à cinq chefs, à des remedes doux, à l'abſtinence des viandes, à celles du vin en certaines occaſions, aux frictions, & à la promenade : il inventoit tous les jours quelque choſe de particulier pour faire plaiſir à ſes malades.

Il imagina cent nouvelles ſortes de bains, & entre autres des bains ſuſpendus; en ſorte qu'il gagna, pour ainſi dire, tout le genre humain, & fut regardé comme un homme envoyé du ciel. Quoique tous ces éloges partent de l'eſprit de Pline, qui n'eſt guere de ſang froid quand il s'agit de louer ou de blâmer, il eſt vrai cependant que le témoignage de l'antiquité, eſt preſque tout à l'avantage d'Aſclépiade. Apulée, Scribonius Largus, Sextus Empiricus, & Celſe, en font beaucoup de cas; mais pour dire quelque choſe de plus, il étoit tout enſemble le médecin & l'ami de Cicéron, qui vante extrêmement ſon éloquence; ce qui prouve que ce médecin n'avoit pas quitté ſon métier de rhéteur, faute de capacité.

Malheureuſement les écrits d'Aſclépiade ne ſont pas parvenus juſqu'à nous; & c'eſt une perte, parce que, s'ils n'étoient pas utiles aux Médecins, ils ſerviroient du-moins aux Philoſophes à éclaircir les écrits que nous avons d'Epicure, de Lucrece, & de Démocrite. Il ne faut pas confondre notre Aſclépiade avec deux autres de ce nom cités par Galien, & dont l'un ſe diſtingua dans la compoſition des médicamens appellés en grec *pharmaca*.

Aſclépiades, *Aſclepiadæ*; c'eſt ainſi qu'on a nommé les deſcendans d'Eſculape, qui ont eu la réputation d'avoir conſervé la Médecine dans leur famille ſans interruption. Nous en ſaurions quelque choſe de plus particulier, ſi nous avions les écrits d'Eratoſthènes, de Phérécides, d'Apollodore, d'Arius de Tarſe, & de Polyanthus de Cyrène, qui avoient pris le ſoin de faire l'hiſtoire de ces deſcendans d'Eſculape. Mais quoique les ouvrages de ces auteurs ſe ſoient perdus, les noms d'une partie des Aſclépiades ſe ſont au moins conſervés, comme le juſtifie la liſte des prédéceſſeurs d'Hippocrate, dix-huitieme deſcendant d'Eſculape. La généalogie de ce grand homme ſe trouve encore toute dans les Hiſtoriens. On penſera ſans doute que cette généalogie eſt fabuleuſe; mais outre qu'on peut répondre qu'elle eſt tout auſſi autentique que celle de la plûpart de nos grands ſeigneurs, il eſt du-moins certain, qu'on connoiſſoit avant Hippocrate, diverſes branches de la famille d'Eſculape, outre la ſienne; & que celle d'où ce célebre médecin ſortoit, étoit diſtinguée par le ſurnom d'*Aſclépiades Xébrides*, c'eſt-à-dire de *Xébrus*.

On comptoit trois fameuſes écoles établies par les Aſclépiades : la premiere étoit celle de Rhodes; & c'eſt auſſi celle qui manqua la premiere, par le défaut de cette branche des ſucceſſeurs d'Eſculape; ce qui arriva, ſelon les apparences, long-tems avant Hippocrate, puiſqu'il n'en parle point comme il fait de celle de Gnide, qui étoit la troiſieme, & de celle de Cos, la ſeconde. Ces deux dernieres fleuriſſoient en même tems que l'école d'Italie, dont étoit Pythagore, Empédocle, & d'autres philoſophes médecins, quoique les écoles greques fuſſent plus anciennes. Ces trois écoles, les ſeules qui fiſſent du bruit, avoient une émulation réciproque pour avancer les progrès de la Médecine. Cependant Galien donne

la premiere place à celle de Cos, comme ayant produit le plus grand nombre d'excellens disciples ; celle de Gnide tenoit le second rang, & celle d'Italie le troisieme. Hérodote parle aussi d'une école d'Asclépiades établie à Cyrène, où Esculape avoit un temple. Enfin, le même historien fait mention d'une école de Médecine qui régnoit à Crotone, patrie de Démocede. *Voyez* DÉMOCEDE.

On connoît la méthode des *Asclépiades* de Gnide par quelques passages d'Hippocrate, dont on peut recueillir, 1°. que ces médecins se contentoient de faire une exacte description des symptomes d'une maladie, sans raisonner sur les causes, & sans s'attacher au prognostic ; 2°. qu'ils ne se servoient que d'un très-petit nombre de remedes, qu'eux & leurs prédécesseurs avoient sans doute expérimentés. L'élatérium, qui est un purgatif tiré du concombre sauvage, le lait, & le petit-lait, faisoient presque toute leur médecine.

A l'égard des médecins de Cos, on peut aussi dire, que si les *prænotiones coacæ* qui se trouvent parmi les œuvres d'Hippocrate, ne sont qu'un recueil d'observations faites par les médecins de Cos, comme plusieurs anciens l'ont cru ; il paroît que cette école suivoit les mêmes principes que celle de Gnide, & qu'elle s'attachoit peu à la Médecine raisonnée, c'est-à-dire, à celle qui travaille à rechercher les causes cachées des maladies, & à rendre raison de l'opération des remedes.

Quoi qu'en dise Galien, les Asclépiades n'avoient pas fait encore de grands progrès dans l'Anatomie avant le tems d'Hippocrate ; mais la pratique de l'art leur fournissoit tous les jours des occasions de voir sur des corps vivans, ce qu'ils n'avoient pû découvrir sur les morts, lorsqu'ils avoient à traiter des plaies, des ulceres, des tumeurs, des fractures, & des dislocations.

Athenée, natif d'Attalie, ville de Cilicie, fut le premier fondateur de la secte pneumatique. Ce médecin parut après Thémison, après Archigène, & fleurit un peu de temps après Pline. Il pensoit que ce n'est point le feu, l'air, la terre & l'eau qui sont les véritables élémens ; mais il donnoit ce nom à ce qu'on appelle les *qualités premieres* de ces quatre corps, c'est-à-dire, au chaud, au froid, à l'humide, & au sec ; enfin, il leur ajoutoit un cinquieme élément, qu'il appelloit *esprit*, lequel, selon lui, pénétroit tous les corps, & les conservoit dans leur état naturel. C'est la même opinion des Stoïciens que Virgile insinue dans ces vers de son Énéide *l. VI.*

Principio cœlum ac terras, camposque liquentes,
Lucentemque globum lunæ, titaniaque astra,
Spiritus *intus alit : totamque infusa per artus*
Mens agitat molem, & magno se corpore miscet.

Athenée appliquant ce système à la Médecine, croyoit que la plûpart des maladies survenoient, lorsque l'esprit dont on vient de parler, souffre le premier quelque atteinte : mais comme les écrits de ce médecin, à l'exception de deux ou trois chapitres qu'on trouve dans les recueils d'Oribaze, ne sont pas venus jusqu'à nous, on ne sait guere ce qu'il entendoit par cet *esprit*, ni comment il convenoit qu'il souffre. On peut seulement recueillir de sa définition du pouls, qu'il croyoit que cet *esprit* étoit une substance qui se mouvoit d'elle-même, & qui mouvoit le cœur & les arteres. Galien prétend qu'aucun des médecins de ce tems-là n'avoit si universellement écrit de la Médecine qu'Athenée.

Avenzoar, médecin arabe, moins ancien qu'Avicenne, & qui a précédé Averrhoës qui le comble d'éloges dans plus d'un endroit de ses ouvrages. Il naquit, ou du moins il demeuroit à Séville, capitale de l'Andalousie, où les califes mahométans faisoient pour lors leur résidence. Il vécut beaucoup au-delà de cent ans, & jouit d'une santé parfaite jusqu'au dernier moment de sa vie, quoiqu'il eût essuyé bien des traitemens barbares de la part d'Haly, gouverneur de Séville. Il paroît par son livre nommé *thaisser*, qu'il avoit la direction d'un hôpital, & qu'il fut souvent employé par le miramamolin. Il montre dans le même ouvrage beaucoup de savoir & de jugement. Il paroît mépriser toutes les subtilités des sophistes, & regarder l'expérience comme le guide le plus sûr que l'on puisse suivre dans la pratique de la Médecine. Mais attaché en même tems à la secte dogmatique, il raisonne avec bon sens sur les causes & les symptomes des maladies. Enfin, comme il prend Galien pour son guide dans la théorie médicinale, il ne perd aucune occasion de le citer. Son livre thaisser ou theisir, c'est-à-dire, *rectificatio medicationis & regiminis*, a été imprimé à Venise en 1496. & 1514. *in-fol.* On l'a réimprimé avec son antidotaire, & les collections d'Averrhoès, *Lugduni*, *1531. in-8°.*

Averrhoès vivoit peu de tems après Avenzoar, puisqu'il nous apprend lui-même qu'il étoit en liaison avec ses enfans. Il mourut à Maroc vers l'an 600 de l'hegyre, & ses ouvrages l'ont rendu célebre dans toute l'Europe. Il naquit à Cordoue, fut élevé dans la jurisprudence, à laquelle il préféra l'étude des mathématiques. Il seconda par son application les talens qu'il tenoit de la nature, & se rendit encore fameux par sa patience & sa générosité. Il composa par ordre du miramamolin de Maroc, son livre sur la Médecine sous le nom de *collection*, parce que, de son aveu, c'est un simple recueil tiré des autres auteurs ; mais il y fait un grand usage de la philosophie d'Aristote, qui étoit son héros. Il paroît être le premier auteur qui ait assûré qu'on ne peut pas avoir deux fois la petite-vérole. Bayle a recueilli un grand nombre de passages dans différens auteurs au sujet d'*Averrhoès*, mais comme il n'a pas cru devoir consulter les originaux pour son dessein, il n'est pas surprenant qu'il ait commis autant de méprises qu'il a fait de citations.

Les ouvrages d'*Averrhoès* sont intitulés *Collectaneorum de re medicâ, Lugduni*, 1537. *fol. Venetiis apud Juntas*, 1552. *fol.* & son commentaire sur Avicene, a aussi vû le jour, *Venetiis*, 1555. *in fol.*

Avicennes, fils d'Aly, naquit à Bochara dans la province de Korasan, vers l'an 980, & passa la plus grande partie de sa vie à Ispahan ; il fit des progrès si rapides dans l'étude des Mathématiques & de la Médecine, que sa réputation se répandit de toutes parts ; mais son savoir ne put le détourner des plaisirs ni des maladies qu'ils lui procurerent ; il mourut à l'âge de cinquante-six ans, en 1036. à Médine. Néander n'a fait qu'un roman de la vie de cet auteur.

Le fameux canon d'*Avicenne* a été si goûté dans toute l'Asie, que divers auteurs arabes du douzieme & treizieme siecles, l'ont commenté dans ce tems-là : la doctrine de cet auteur prit aussi grand crédit dans toute l'Europe, & s'est soutenue jusqu'au rétablissement des lettres ; cependant ses ouvrages ne renferment rien de particulier qui ne se trouve dans Galien, dans Razès, ou Haly Abbas.

Ils ont été imprimés un grand nombre de fois à Venise, & entre autres *apud Juntas*, en 1608. *in-fol. 2 vol.* C'est la meilleure édition, il est inutile d'indiquer les autres.

Cælius Aurelianus, médecin méthodique, a écrit en latin. Il paroît à son style, qui est assez particulier, qu'il étoit africain, ce que le titre de son ouvrage acheve de confirmer. Il y est appellé *Cælius*

Aurelianus ſiccenſis; or Sicca étoit une ville de Numidie.

Nous n'avons rien de certain ſur le tems auquel il a vécu, mais je croirois que ce ne fut pas long-tems après Soranus, dont il ſe donne pour le traducteur; cependant, ce qui prouveroit qu'il ne doit point être regardé comme un ſimple copiſte des œuvres d'autrui, c'eſt qu'il a lui-même compoſé pluſieurs ouvrages, comme il le reconnoît; ſavoir ſur les cauſes des maladies, ſur la compoſition des médicamens, ſur les fievres, ſur la Chirurgie, ſur la conſervation de la ſanté, &c.

Il ne nous eſt reſté des écrits de cet auteur que ceux dont il fait honneur à Soranus; mais heureuſement ce ſont les principaux. Ils ſont intitulés *des maladies aiguës & chroniques*, & renferment la maniere de traiter ſelon les regles des méthodiques, toutes les maladies qui n'exigent point le ſecours de la chirurgie. Un autre avantage qu'on en retire, c'eſt qu'en réfutant les ſentimens des plus fameux *médecins* de l'antiquité, cet auteur nous a conſervé des extraits de leur pratique, qui ſeroit entierement inconnue, ſi l'on en excepte celle d'Hippocrate, le premier dont il a parlé, & dont il rapporte néanmoins quelques paſſages, qui ne ſe trouvent point dans ſes œuvres tels que nous les avons.

Les deux premieres éditions qui aient paru de *Cœlius Aurelianus*, ſont celles de Paris de l'année 1529. *in-fol.* qui ne contient que les trois livres *des maladies aiguës*; & celle de Bâle de la même forme, où l'on ne trouve que les cinq livres des *maladies croniques*. Jean Sicard qui a donné cette édition, croyoit que les livres des *maladies aiguës*, avoient été perdus avec les autres ouvrages de Cælius. La troiſieme édition, qui eſt auſſi *in-fol.* eſt celle d'Aldus de 1547, où *Cœlius* eſt joint à d'autres auteurs, & où il n'y a plus que les cinq livres dont on vient de parler. Dalechamp a fait imprimer ce même auteur complet, à Lyon en 1567, chez Rouillé, *in*-8°. avec des notes marginales; mais il ne s'eſt pas nommé. Une des dernieres éditions de cet auteur, eſt celle d'Hollande, *Amſterdam* 1722. *in*-4°. je crois même que c'eſt la meilleure.

Callianax, ſectateur d'Hérophile, n'eſt connu dans l'hiſtoire de la médecine que par ſon peu de douceur pour les malades qui le conſultoient: Galien & Palladius rapportent à ce ſujet, qu'un certain homme qui l'avoit appellé pour le traiter d'une maladie dangereuſe, lui demanda s'il penſoit qu'il en mourût; alors Callianax lui répondit durement par ce vers d'Homere:

Patroclus eſt bien mort, qui valoit plus que vous.

Celſe naquit à Rome, ſelon toute apparence, ſous le regne d'Auguſte, & écrivit ſes ouvrages ſous celui de Tibere. On lui donne dans la plûpart des éditions de ſes œuvres le ſurnom d'*Aurelius*, ſur ce que tous les mauvais écrits portent le titre ſuivant, *A. Cornelii Celſi artium libri VI.* Il n'y a qu'une édition d'Aldus Manutius, qui change *Aurelius* en *Aulus*, & peut-être avec raiſon; car le prenom *Aurelius* étant tiré de la famille *Aurelia*, & celui de *Cornelius* de la famille *Cornelia*, ce ſeroit le ſeul exemple qu'on eût de la jonction des noms de deux familles différentes.

Je m'embarraſſe peu de la queſtion ſi *Celſe* a pratiqué la médecine ou non. C'eſt aſſez de ſavoir qu'il en parle en maître de l'art, & comme il juge ſavamment de tout ce qui appartient tant à la pratique qu'à la théorie de la médecine, cela nous doit ſuffire. Ce qui ſert encore à augmenter notre bonne opinion en faveur de cet homme célebre, c'eſt qu'il avoit traité lui ſeul de tous les arts libéraux, c'eſt-à-dire, qu'il s'étoit chargé d'un ouvrage que pluſieurs perſonnes auroient eu beaucoup de peine à exécuter. Cette entrepriſe parut ſi belle à Quintilien, qu'il ne peut s'empêcher de déclarer que cet auteur méritoit que l'on crût qu'il avoit ſû tout ce qu'il faut ſavoir ſur chacune des choſes dont il a écrit. *Dignus vel ipſo propoſito, ut illum ſciſſe omnia illa credamus.* Ce jugement de Quintilien eſt d'autant plus remarquable, qu'il traite formellement *Celſe* d'homme médiocre, relativement aux grands génies de la Grèce & de l'Italie.

Enfin *Celſe* a été fort eſtimé dans le ſiecle où il a vécu, & dans les âges ſuivans pour ſes écrits de Médecine; Columelle ſon contemporain le met au rang des illuſtres auteurs du ſiecle.

On ne peut en particulier faire trop de cas de la beauté de ſon ſtyle; c'eſt ſur quoi nous avons une ancienne épigramme où l'on introduit *Celſe* parlant ainſi de lui-même.

Dictantes medici quandoque & Apollinis artes
Muſas romano juſſimus ore loqui.
Nec minus eſt nobis per pauca volumina famæ,
Quam quos nulla ſatis bibliotheca capit.

« J'ai contraint les muſes à dicter en latin l'art du » dieu de la Médecine, & je n'ai pas moins acquis » de réputation par le petit nombre de volumes que » j'ai compoſés, que ceux dont les bibliotheques » contiennent à peine les ouvrages. «

Une des premieres éditions de *Celſe*, ſi ce n'eſt pas la premiere, ſe fit à Veniſe, *apud Joh. Rubeum* 1493. *in fol.* enſuite *ibid. apud Phil. Pinzi*, en 1497. troiſiemement *apud Aldum* 1524. *in-fol.* depuis lors, à *Paris*. Parmi les *medici principes* d'H. Etienne, 1567. *in-fol. Lugd. Batav. curâ ant.* Vander Linden, *apud Joh Elſevir* 1659. *in*-12. & 1665. *in*-12. Ce ſont là deux jolies éditions, qui ont été ſuivies par celles de Th. J. *ab* Almeloveen, Amſt. 1687. *in*-12. enſuite par celle de Wedelius, avec une grande table des matieres, *Jenæ* 1713. *in*-8°. Il eſt inutile de citer les autres éditions, qui ont facilité par-tout la lecture de cet excellent auteur.

Chriſippe de Cnide vivoit ſous le regne de Philippe, pere d'Alexandre le grand, & fut un des premiers qui ſe déclarerent contre la Médecine expérimentale. Pline l'accuſe d'avoir bouleverſé par ſon babil les ſages maximes de ceux qui l'avoient précédé dans ſa profeſſion. Il déſapprouvoit la ſaignée, uſoit rarement des purgatifs, & leur ſubſtituoit les clyſteres & les vomitifs. Ses écrits déja fort rares du tems de Galien, ne ſont pas venus juſqu'à nous.

Criton, contemporain de Martial, & dont il parle dans une de ſes épigrammes, *lib. II. épig. 61.* eſt apparemment le même qui eſt ſouvent cité par Galien, comme ayant très-bien écrit de la compoſition des médicamens. Il avoit en particulier épuiſé la matiere des coſmétiques, c'eſt-à-dire, des compoſitions pour l'embelliſſement, pour teindre les cheveux, la barbe, & toutes les diverſes eſpeces de fards. Héraclide de Tarente en avoit déja dit quelque choſe; mais les femmes ne s'étoient pas encore portées à l'excès où elles étoient parvenues de ce côté-là dans le ſiecle de Criton, qui d'ailleurs étoit *médecin* de cour, & qui deſiroit de s'y maintenir.

Démocede, fameux médecin de Crotone, vivoit en même tems que Pythagore. Ce médecin, à ce que dit Hérodote, ayant été chaſſé par la ſévérité de ſon pere, qui s'appelloit Calliphon, vint premierement à Egine, & enſuite à Athenes, où il fut en grande eſtime. De-là il paſſa à Samos, où il eut occaſion de guérir Polycrate, roi de cette île, & cette guériſon lui valut deux talens d'or, c'eſt-à-dire environ ſix mille livres ſterling. Quelque tems après ayant été fait priſonnier par les Perſes, il cachoit ſa profeſſion; mais on le découvrit, & on l'engagea à donner ſon miniſtere au ſoulagement du roi Darius

qui n'avoit aucun repos d'une diſlocation de l'un des piés. Il traita auſſi la reine Atoſſa, femme du même Darius, d'un cancer qu'elle avoit au ſein. Hérodote ajoute, que Démocede ayant réuſſi dans ces deux cures, reçut de très-riches préſens, & s'acquit un ſi grand crédit auprès du roi, qu'il le faiſoit manger à ſa table. Cependant il eut la liberté de retourner en Grece, ſous la promeſſe de ſervir d'eſpion; mais il s'y fixa tout-à-fait, ſe garda bien de jouer ce rôle infame, & épouſa une fille du fameux Milon ſon compatriote. On ne ſait aucune autre particularité de la médecine de Démocede, ni de celle des autres *médecins* de Crotone.

Démocrite d'Abdere voyagea beaucoup, & ſe plut à faire des expériences; mais il y a long-tems que nous avons perdu ſes ouvrages, & ce que l'hiſtoire nous apprend de ſa vie & de ſes ſentimens, eſt plein d'incertitude. On ſait ſeulement, à n'en pouvoir douter, qu'il étoit d'Abdere en Thrace, qu'il deſcendoit d'une famille illuſtre, & que ce fut dans de longs & pénibles voyages, où le porta l'ardeur inſatiable de s'inſtruire, qu'il employa ſa jeuneſſe, & diſſipa ſon riche patrimoine. Revenu dans ſa patrie, âgé, fort ſavant & très-pauvre, il raſſembla toutes ſes obſervations, & écrivit ſes livres, dans leſquels on a prétendu qu'il avoit traité de l'anatomie & de la chimie. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il eſt l'auteur, ou du-moins le reſtaurateur de la philoſophie corpuſculaire, que les méthodiques appliquerent enſuite à la médecine. Hippocrate vint un jour le voir à Abdere; & charmé de ſes lumieres, il conſerva toute ſa vie pour lui la plus grande eſtime. *Voyez ci-après Hippocrate.*

Dioclès, de Cariſte, ſuivit de près Hippocrate quant au tems, & ſe fit une réputation des plus célebres. Il paſſe pour auteur d'une lettre que nous avons, & qui eſt adreſſée à Antigonus, roi d'Aſie, ce qui marqueroit qu'il vivoit ſous le regne de ce ſucceſſeur d'Alexandre. Ses ouvrages cités pas Athénée ſe ſont perdus, ainſi que celui intitulé, *des maladies*, dont Galien rapporte un fragment. Il poſſedoit, ajoute-t-il, autant que perſonne l'art de guérir, & exerça la Médecine par principe d'humanité, & non comme la plûpart des autres médecins, par intérêt ou par vaine gloire: il a écrit le premier de la maniere de diſſéquer les corps.

Empédocle, diſciple de Pythagore, & philoſophe d'un grand génie, étoit d'Agrigente en Sicile, & floriſſoit aux environs de la 84^{e} olympiade, ou 430 ans avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt. Il faiſoit un tel cas de la Médecine, qu'il élevoit preſque au rang des immortels ceux qui excelloient dans cet art. Il étoit en cela bien éloigné des idées du fameux Héraclite, qui diſoit que les Grammairiens pourroient ſe vanter d'être les plus grands fous, s'il n'y avoit point de *Médecins* au monde.

Eraſiſtrate, diſciple de Criſippe de Gnide, étoit de Julis dans l'île de Céa, & fut inhumé ſur le mont Mycale, vis-à-vis de Samos. Il tient un rang diſtingué entre les anciens médecins, par ſon eſprit, par ſes ſyſtèmes, ſes talens & ſes ouvrages, dont nous devons regretter la perte: il fleuriſſoit ſous le regne de Séleucus Nicanor; l'hiſtoire ſuivante en eſt la preuve.

Antiochus devint éperdument amoureux de Stratonice, ſeconde femme de Séleucus ſon pere. Les efforts qu'il fit pour dérober cette paſſion à la connoiſſance de ceux qui l'environnoient, le jetterent dans une langueur mortelle. La-deſſus Séleucus appella les médecins les plus experts, entre leſquels fut Eraſiſtrate, qui ſeul découvrit la vraie cauſe du mal d'Antiochus. Il annonça à Séleucus, que l'amour étoit la maladie du prince, maladie, ajoûta-t-il, d'autant plus dangereuſe, qu'il eſt épris d'une perſonne dont il ne doit rien eſpérer. Séleucus ſurpris de cette nouvelle, & plus encore de ce qu'il n'étoit point au pouvoir de ſon fils de ſe ſatisfaire, demanda qui étoit donc cette perſonne qu'Antiochus devoit aimer ſans eſpoir. C'eſt ma femme, répondit Eraſiſtrate. Hé quoi, reprit Séleucus! cauſerez-vous la mort d'un fils qui m'eſt cher, en lui refuſant votre femme? Seigneur, reprit le médecin, ſi le prince étoit amoureux de Stratonice, la lui céderiez-vous? Sans doute, reprit Séleucus avec ſerment. Eh bien, lui dit Eraſiſtrate, c'eſt d'elle-même dont Antiochus eſt épris. Le roi tint ſa parole, quoiqu'il eût déjà de Stratonice un enfant.

Aucun anatomiſte n'ignore qu'Eraſiſtrate pouſſa cette ſcience concurremment avec Hérophile, à un haut degré de perfection. Ils connurent les premiers les principaux uſages du cerveau & des nerfs, du-moins les uſages que les Anatomiſtes ont depuis aſſignés à ces parties. Eraſiſtrate découvrit en particulier dans les chevreaux les vaiſſeaux lactés du méſentere. Il fit auſſi la découverte des valvules du cœur. Galien vous inſtruira de ſa pratique; c'eſt aſſez de dire ici que ſectateur de Criſippe ſon maître, il deſapprouvoit la ſaignée & les purgatifs, les lavemens âcres, & les vomitifs violens. Il n'employoit auſſi que les remedes ſimples, mépriſant avec raiſon ces compoſitions royales & tous ces antidotes que ſes contemporains appelloient *les mains des dieux*. Il étoit aſſez éloigné de la ſecte des empiriques: jugeant néceſſaire la recherche des cauſes dans les maladies des parties organiques, & dans toute maladie en général. Le livre qu'il compoſa ſur ce ſujet n'eſt pas parvenu juſqu'à nous, ainſi que ſes autres écrits, dont Galien & Cœlius Aurélianus ne nous ont conſervé que les titres. Sa franchiſe mérite des éloges, car il avouoit ingénuement au ſujet de cette eſpece de faim qu'on ne peut raſſaſier, & qu'il appelle *boulimia* (terme qu'il employa le premier), qu'il ignoroit pourquoi cette maladie regnoit plûtôt dans le grand froid que dans les chaleurs. C'eſt Aulu-Gelle, *liv. XVI. chap. iij.* qui rapporte ce trait de la vie d'Eraſiſtrate. Petrus Caſtellanus raconte, que cet illuſtre médecin, accablé dans la vieilleſſe des douleurs d'un ulcere qu'il avoit au pié, & qu'il avoit vainement tenté de guérir, s'empoiſonna avec le ſuc de ciguë, & en mourut.

Eſculape, eſt ce grand médecin ſur le compte duquel on a débité tant de fables, qu'il eſt maintenant impoſſible de les ſéparer de la vérité. Pauſanias & d'autres auteurs comptent juſqu'à ſoixante-trois temples qu'on lui avoit élevés dans la Grece & les colonies greques. Les peuples y accouroient de toutes parts pour être guéris de leurs maladies, ce que l'on faiſoit apparamment par des moyens fort naturels, mais qu'on déguiſoit adroitement par mille cérémonies aux malades, qui ne manquoient pas d'attribuer leur guériſon à la protection miraculeuſe du dieu. Une vérité que l'on apperçoit au-travers de toutes les fables que les Grecs ont débitées ſur le compte d'Eſculape, c'eſt que ce fut un des bienfaiteurs du genre humain, & qu'il dut les autels qu'on lui éleva, aux efforts heureux qu'il fit pour donner à la Médecine, imparfaite & groſſiere avant lui, une forme plus ſcientifique & plus réguliere. Ces principes paſſerent aux Aſclépiades, ſes deſcendans, juſqu'à Hippocrate, qui y mit le ſceau de l'immortalité.

Pour ne nous en rapporter ici qu'aux gens du métier, je croirois que d'après le témoignage de Celſe & de Galien, on pourroit former quelques conjectures aſſez approchantes de la vérité ſur le compte d'Eſculape. Il paroît d'abord qu'il fut fils naturel de quelque femme d'un rang diſtingué, qui le fit expoſer ſur une montagne ſituée dans le territoire d'Epidaure, pour cacher ſa faute, & qu'il tomba

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA GRANADA

entre les mains d'un berger, dont le chien l'avoit découvert. La mere de cet enfant retrouvé, se chargea secrettement de son éducation, & le fit remettre à Chiron, qui élevoit dans ce tems-là les enfans de la Grece, qui étoient de quelque naissance. Esculape profita de l'occasion de s'avancer à la gloire par le chemin que Chiron lui ouvroit, & où il étoit entraîné par son génie. La Médecine fit son étude favorite, & il parvint dans cet art à un si haut point d'intelligence, que ses compatriotes lui donnerent le surnom d'Esculape, emprunté de celui qui avoit inventé la Médecine en Phénicie. L'obscurité de sa naissance, jointe à ses lumieres en Médecine, engagerent ses compatriotes à lui donner Apollon pour pere, & à le déifier lui-même après sa mort.

Etrabarani, médecin arabe, naquit dans une province du Chorozan. Il fut médecin du sultan Thechm, roi de Ghazna, ville d'Asie, située sur les frontieres de l'Inde. Il composa un livre de médecine, fort vanté chez les Arabes, intitulé *le Paradis de la prudence*, & qui contient des observations concernant l'art de guérir, avec un détail des propriétés des plantes, des animaux, & des minéraux. Il mourut à Chazna, l'an de l'hégire 474, & de J. C. 1081.

Eudeme. Il y a eu plusieurs médecins de ce nom; le premier étoit vendeur d'antidote, *pharmacopola*; le second étoit un médecin de Chio, que l'ellébore ne pouvoit pas purger; le troisieme étoit anatomiste, contemporain d'Hérophile, ou de ses disciples; le quatrieme avoit décrit en vers la composition d'une espece de thériaque dont usoit Antiochus Philométor, & cette description étoit gravée sur la porte du temple d'Esculape; le cinquieme dont parle Cœlius Aurelianus, est le même que l'adultere de Livie, qui est appellé par Tacite, *l'ami & le médecin* de cette princesse, & qui empoisonna Drusus son époux. Tacite ajoûte, que cet Eudeme faisoit parade de posséder beaucoup de secrets, afin de paroître plus habile dans son art, maxime qui a réussi à plusieurs médecins destitués de talens nécessaires pour se faire distinguer en se conduisant avec franchise; le sixieme Eudeme étoit un médecin méthodique, disciple de Thémison, sous le regne de Tibere; peut-être est-ce le même que l'Eudeme de Tacite. On trouve encore dans Galien, un Eudeme qu'il appelle l'*ancien*, & dont il rapporte quelques compositions de médicamens. Athénée cite un Eudeme, athénien, qui avoit écrit touchant les herbages: enfin Apulée parle d'un Eudeme qui avoit traité des animaux. On ne sauroit dire si ces derniers sont différens des quatre ou cinq premiers.

Euphorbus, frere d'Antonius Musa, médecin chéri d'Auguste, devint aussi médecin d'un prince qui se plaisoit à la Médecine; ce prince étoit Juba, second du nom, roi de Numidie, celui qui épousa Sélene, fille d'Antoine & de Cléopatre. Entre les livres que Juba lui-même avoit écrits, ceux où il traitoit de la Lybie & de l'Arabie, lesquels il dédia à Caius-César, petit-fils d'Auguste, contenoient plusieurs choses curieuses concernant l'histoire naturelle de ces pays-là; par exemple, il y décrivoit exactement, à ce que dit Pline, l'arbre qui porte l'encens. Euphorbe ne laissa point d'ouvrage.

Ezarhagui, médecin arabe, composa un ouvrage de médecine, semblable au canon d'Avicenne: les médecins mahométans en font même à présent un grand cas. Il mourut à l'âge de cent un an, l'an de l'hégire 404, & de Jesus-Christ 1013.

Galien (*Claude*), étoit de Pergame, ville de l'Asie mineure, fameuse à divers égards, & particulierement par son temple d'Esculape. Il est né vers l'an 131 de Jesus-Christ, environ la 15^{e} année du regne d'Adrien. Il paroit par ses écrits qu'il a vécu sous les empereurs Antonin, Marc-Aurele, Lucius-Verus, Commode, & Sévere.

Il embrassa la médecine à l'âge de 17 ans, l'étudia sous plusieurs maîtres, & voyagea beaucoup. Il fut dans la Cilicie, dans la Palestine, en Crete, en Chypre, & ailleurs. Il demeura quelque tems à Alexandrie, capitale de l'Egypte, où fleurissoient encore toutes les sciences. A l'âge de 28 ans il revint d'Alexandrie à Pergame, & traita les blessures de nerfs des gladiateurs avec beaucoup de succès, ce qui prouve que Galien entendoit aussi-bien la Chirurgie que la Médecine.

Il se rendit à Rome à l'âge de 32 ans, eut le bonheur de plaire à Sergius Paulus, préteur, à Sévérus, qui étoit alors consul, & qui fut depuis empereur, & à Boëthius, homme consulaire, dont il guérit la femme, qui lui fit un présent de quatre cens pieces d'or; mais son mérite & son habileté lui firent tant d'ennemis parmi les autres médecins de Rome, qu'ils le contraignirent de quitter cette ville, après y avoir séjourné quelques années.

Cependant au bout de quelque tems Marc-Aurele le rappella dans la capitale, où il écrivit entr'autres livres, celui de l'usage des parties du corps humain. Il est vrai que craignant extrêmement l'envie des médecins de cette ville, il se tenoit le plus qu'il pouvoit à la campagne, dans un lieu où Commode, fils de l'empereur, faisoit son séjour. On ne sait point combien de tems Galien demeura à Rome pour la seconde fois, ni même s'il y passa le reste de sa vie, ou s'il retourna en Asie: Suidas dit seulement que ce médecin vécut 70 ans.

Le grand nombre de livres qui restent de sa plume, sans parler de ceux qui se sont perdus, prouve bien que c'étoit un homme d'un prodigieux travail, & qui écrivoit avec une facilité singuliere. On comptoit plus de cinq cens livres de sa main sur la seule Médecine; mais nous apprenons de lui, qu'une partie de tant d'ouvrages périt de son tems, par un incendie qui consuma le temple de la Paix à Rome, où ces mêmes ouvrages étoient déposés.

Tous les anciens ont eu pour Galien la plus grande estime; & Eusebe qui a vécu environ cent ans après lui, dit que la vénération qu'on portoit à ce médecin, alloit jusqu'à l'adoration. Trallien, Oribase, Actius, & sur-tout Paul Eginete, n'ont fait presque autre chose que de le copier; & tous les médecins arabes se sont conduits de même. Il est pourtant certain qu'il eut pendant sa vie un grand parti à combattre, & la médecine d'Hippocrate qu'il entreprit de rétablir, ne triompha pas apparemment de la secte méthodique, ni des autres.

Nous avons deux éditions greques de Galien; l'une d'Alde, donnée en 1525, en deux volumes *in-folio*; l'autre plus correcte d'André Cratandrus, de Jean Hervagius, & de Jean Bébélius, parut en 1538 en cinq volumes *in-folio*.

Quant aux éditions latines, il y en a eu grand nombre. On a plusieurs traductions de Galien en cette langue. On en a donné une à Lyon en 1536, *in-folio*, elle est de Simon Colinœus. La même a paru en 1554, beaucoup plus correcte & avec de grandes augmentations; c'est Jean Frellonius qui l'a mise au jour. Il y en a une autre édition de Jean Frébonius, à Bâle en 1541. La même reparut en 1561 avec une préface de Conrard Gesner, dans laquelle il est parlé avec beaucoup de jugement de Galien, de ses ouvrages, & de ses différens traducteurs.

Il y en a une troisieme des Juntes, qui ont donné à Venise dix éditions de Galien; la premiere est *in*-8°. en 1641; & les autres *in-folio* dans les années suivantes; la neuvieme ou dixieme, car ces deux

éditions ne different point, ſont les plus complettes & les meilleures.

Nous ne connoiſſons qu'une ſeule édition de Galien qui ſoit greque & latine; elle a été donnée à Paris en 1639, ſous la direction de René Chartier, en treize volumes *in-folio*. Cet élégant ouvrage contient, non-ſeulement les écrits de Galien, mais encore ceux d'Hippocrate, & quelques-autres anciens médecins. La traduction en eſt correcte & fidelle; elle a été faite ſur la comparaiſon des textes dans les différentes éditions & dans les manuſcrits.

Gariopontus a été mal jugé pour beaucoup plus ancien qu'il ne l'eſt effectivement; car puiſque Pierre Damien, élevé au cardinalat en 1057, en parle comme d'un homme qu'il avoit vû, il en réſulte que ce medecin vivoit au xj. ſiecle. On peut croire qu'il étoit du nombre de ceux qui compoſoient l'école de Salerne. René Moreau, dans ſes prolégomenes ſur cette école, cite un paſſage dans lequel il eſt appellé *Warimpotus*. Il adopta le ſyſtème des méthodiques, & a écrit ſept livres de pratique dans ce goût-là; mais d'un ſtyle barbare. Il traite dans les cinq premiers livres de la plûpart des maladies, & les fievres font la matiere des deux derniers. Cet ouvrage parut à Lyon, *Lugduni apud Blanchardum*, en 1516 & 1526, in-4°. ſous le titre de *Paſſionarii galeni de ægritudinibus, à capite ad pedes*. Enſuite il a été imprimé à Bâle *apud* Henr. *Petri* 1531, in-4°. & 1536 in-8°. ſous le titre ſuivant: *De morborum cauſis, accidentibus & curationibus, libri octo.*

Glaucias, diſciple de Sérapion, c'eſt-à-dire medecin empirique, eſt ſouvent cité par Galien, qui dit qu'il avoit commenté le ſixieme livre des épidémiques d'Hippocrate. Il fait auſſi l'éloge de quelques-uns de ſes médicamens. Pline en parle dans ſon hiſt. nat. *liv. XXII. ch. xxiij.*

Haly-Abbas, medecin arabe, paſſoit de ſon tems pour un homme d'un ſavoir ſi ſurprenant, qu'on l'appelloit *le Mage*. Il publia vers l'an 980 ſon livre intitulé *almaleci*, qui renferme un ſyſtème complet de toute la *Medecine*, & c'eſt le ſyſtème dont les Arabes font l'éloge le plus pompeux. Etienne d'Antioche traduiſit cet ouvrage en latin en 1127. Il eſt vrai que ſi l'on avoit à choiſir quelque ſyſtème de *medecine* fondé ſur la doctrine des Arabes, celui qui a été fait par Haly-Abbas paroît moins confus, plus intelligible & plus lié que tous les autres, ſans même excepter celui d'Avicennes, & Rhaſès en a pris bien des choſes.

La traduction d'Etienne d'Antioche dont je viens de parler, eſt intitulée *Regalis diſpoſitionis theoricæ libri decem, & praticæ libri decem, quos Stephanus ex arabicâ in latinam linguam tranſtulit. Venetiis 1492; regal. fol. Lugd.* 1523, *in-4°.*

Héraclide le tarentin fut le plus illuſtre de tous les ſectateurs de Sérapion, fondateur de l'empiriſme. Galien fait grand cas d'un ouvrage qu'il avoit compoſé ſur la Chirurgie. Nous liſons dans le même auteur qu'*Héraclide* avoit commenté tous les ouvrages d'Hippocrate; Cœlius Aurelianus cite auſſi les livres d'*Héraclide* ſur les maladies internes; mais aucun des écrits de ce medecin ne nous eſt parvenu.

Hermogène. Il y a deux medecins de ce nom; l'un ſectateur d'Eraſiſtrate, a pu vivre du tems d'Adrien, un peu avant Galien, qui en parle; l'autre plus ancien, eſt celui contre lequel Lucile fit en grec l'épigramme dont le ſens eſt: « Diophante ayant vu en » ſonge le medecin Hermogène, ne ſe réveilla ja» mais, quoiqu'il portât un préſervatif ſur lui ». Martial, en imitant cette épigramme, attribue la même choſe à un autre medecin qu'il appelle Hermocrate, & qui eſt peut-être un nom ſuppoſé; quoique l'épigramme de Martial n'ait pas la fineſſe & la briéveté de celle de Lucile, on voit pourtant qu'elle part d'une bonne main. La voici:

Lotus nobiſcum eſt hilaris, cœnavit & idem
Inventus mane eſt mortuus Andragoras.
Tam ſubitæ mortis cauſam, Fauſtine, requiris?
In ſomnis medicum viderat Hermocratem.

« Andragoras, après avoir fait un très-bon ſoupé » avec nous, fut trouvé mort le matin dans ſon lit. » Ne me demandez point, Fauſtinus, la cauſe d'une » mort auſſi prompte; il avoit eu le malheur de voir » en ſonge le medecin Hermocrate ».

Herodicus ou *Prodicus* de Sélymbre, naquit quelque tems avant Hippocrate, & fut contemporain de ce prince de la *Medecine*. Platon le fait inventeur de la gymnaſtique médicinale, c'eſt-à-dire de l'art de prévenir ou de guérir les maladies par l'exercice. Si cette idée eſt vraie, on pourroit regarder Herodicus comme le maître d'Hippocrate en cette partie.

Hérophile naquit à ce qu'on croit à Carthage, & vécut ſous Ptolomée Soter. Il étoit contemporain d'Eraſiſtrate, un peu plus âgé que lui, & tous deux ſe diſtinguerent également dans l'anatomie humaine. Galien dit d'Hérophile qu'il étoit conſommé dans les diverſes parties de la *Medecine*, mais ſur-tout dans l'Anatomie. Il découvrit le premier les nerfs proprement dits; il donna aux parties de nouveaux noms, qui ont preſque tous été conſervés. C'eſt lui qui a impoſé les noms de *rétine* & d'*arachnoïde* à deux tuniques de l'œil; celui de *preſſoir* ou de *torcular* à l'endroit où les ſinus de la dure-mere viennent s'unir; celui de *paraſtates* à ces glandes qui ſont ſituées à la racine de la verge, *&c.* Il cultiva beaucoup la Chirurgie & la Botanique, & fit le premier entre les anciens dogmatiques, un grand uſage des médicamens ſimples & compoſés.

La doctrine du pouls acquit ſous lui de grands progrès; il ne s'écarta point dans la cure des maladies, ni par rapport à la conſervation de la ſanté, des ſentimens d'Hippocrate; cependant il écrivit contre les prognoſtics de ce grand homme, qu'on avoit rarement attaqué, & toujours avec peu de ſuccès. Hérophile ne fut pas plus heureux que les autres, ſes ouvrages n'ont point paſſé juſqu'à nous.

Hippocrate deſcendoit d'Eſculape au dix-huitieme degré, & étoit allié à Hercule par ſa mere au vingtieme degré. Il naquit à Cos la premiere année de la lxxx^e^ olympiade, 458 ans avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt, & la cinquieme année du regne d'Artaxerxès-longue-main. Il étoit digne contemporain de Socrate, d'Hérodote, de Thucydide, & d'autres grands hommes qui ont illuſtré la Grece.

Son grand-pere Hippocrate & ſon pere Héraclide, qui n'étoient pas ſeulement d'habiles medecins, mais des gens verſés en tout genre de littérature, ne ſe contenterent pas de lui apprendre leur art, ils l'inſtruiſirent encore dans la logique, dans la Phyſique, dans la Philoſophie naturelle, dans la Géométrie & dans l'Aſtronomie. Il étudia l'éloquence ſous Gorgias le rhéteur, le plus célebre de ſon tems.

L'île de Cos, lieu de ſa naiſſance, eſt très-heureuſement ſituée. Il y avoit longtems que ſes ancêtres l'avoient rendue fameuſe par une école publique de *Medecine* qu'ils y avoient fondée. Il eut donc toutes les commodités poſſibles pour s'initier dans la théorie de la *Medecine*, ſans être obligé d'abandonner ſa patrie; mais comme c'eſt à l'expérience à perfectionner dans un medecin ce qu'il tient de l'étude, les plus grandes villes de la Grece n'étant pas fort peuplées, il ſuivit le precepte qu'il donne aux autres; il voyagea. « Celui qui veut être medecin, » dit-il, doit néceſſairement parcourir les provinces » étrangeres; car l'ignorance eſt une compagne fort » incommode pour un homme qui ſe mêle de guérir

» les maladies ; elle le gêne & la nuit & le jour ».

Il parcourut la Macédoine, la Thrace & la Theſſalie : c'eſt en voyageant dans ces contrées qu'il recueillit la plus grande partie des obſervations précieuſes qui ſont contenues dans ſes épidémiques. Il vit toute la Grece, guériſſant en chemin faiſant non-ſeulement les particuliers, mais les villes & les provinces. Les Illyriens le ſolliciterent par des Ambaſſadeurs de ſe tranſporter dans leur pays, & de les délivrer d'une peſte cruelle qui le ravageoit. Hippocrate étoit fort porté à ſecourir ces peuples ; mais s'étant informé des vents qui dominoient dans l'Illyrie, de la chaleur de la ſaiſon, & de tout ce qui avoit précédé la contagion, il conclut que le mal étoit ſans remede. Il fit plus : prévoyant que les mêmes vents ne tarderoient pas à faire paſſer la peſte de l'Illyrie dans la Theſſalie, & de la Theſſalie en Grece, il envoya ſur-le-champ ſes deux fils, Theſſalus & Draco, ſon gendre Polybe, & pluſieurs de ſes éleves en différens endroits, avec les inſtructions néceſſaires. Il alla lui-même au ſecours des Theſſaliens ; il paſſa dans la Doride, dans la Phocide & à Delphes, où il fit des ſacrifices au dieu qu'on y adoroit ; il traverſa la Béotie, & parut enfin dans Athènes, recevant par-tout les honneurs dûs à Apollon. En un mot, il fit en Grece, pour me ſervir des termes de Callimaque, l'office de cette panacée divine, dont les gouttes précieuſes chaſſent les maladies de tous les lieux où elles tombent.

Dans une autre occaſion plus preſſante encore, il délivra la ville d'Athènes, ſelon quelques hiſtoriens, de cette grande peſte qui cauſa dans l'Attique des ravages inouis, que Thucydide, qui en fut le témoin oculaire, a ſi bien décrits, & que Lucrece a chantés dans la ſuite. On dit qu'il n'employa pour remedes généraux que de grands feux qu'il fit allumer dans toutes les rues, & dans leſquels il fit jetter toutes ſortes d'ingrédiens aromatiques, afin de purifier l'air ; méthode pratiquée long-tems avant lui par les Egyptiens.

Telle fut ſa réputation, que la plûpart des princes tenterent de l'attirer à leur cour. Il fut appellé auprès de Perdiccas, roi de Macédoine, qu'on croyoit attaqué de conſomption ; mais après l'avoir bien examiné, il découvrit que ſon mal étoit cauſé par une paſſion violente dont il brûloit pour Hila, qui étoit la maîtreſſe de ſon pere.

On prétend, dans des pieces ajoutées aux œuvres d'Hippocrate, & dont je ne garantis point l'authenticité ; on prétend, dis-je, dans ces pieces, qu'Artaxerxès lui offrit des ſommes immenſes & des villes entieres pour l'engager à paſſer en Aſie, & à diſſiper une peſte qui déſoloit & ſes provinces & ſes armées; il ordonna qu'on lui comptât d'avance cent talens (quarante-cinq mille livres ſterling) ; mais Hippocrate regardant ces richeſſes comme les préſens d'un ennemi & l'opprobre éternel de ſa maiſon s'il les acceptoit, les rejetta, & répondit au gouverneur de l'Helleſpont qui les lui offroit de la part d'Artaxerxès : « Dites à votre maître que je ſuis aſſez riche ; » que l'honneur ne me permet pas de recevoir ſes » dons, d'aller en Aſie, & de ſecourir les ennemis » de la Grece »

Quelqu'un lui repréſentant dans cette occaſion qu'il faiſoit mal de refuſer une fortune auſſi conſidérable que celle qui s'offroit, & qu'Artaxerxès étoit un fort bon maître, il répondit : *Je ne veux point d'un maître, quelque bon qu'il ſoit.*

Le ſénat d'Abdere le pria de ſe tranſporter dans la ſolitude de Démocrite, & de travailler à la guériſon de ce ſage, que le peuple prenoit pour fou. On ſait ce qu'en dit l'Hiſtoire :

Hippocrate arriva dans le tems
Que celui qu'on diſoit n'avoir raiſon ni ſens,
Cherchoit dans l'homme ou dans la bête
Quel ſiége a la raiſon, ſoit le cœur, ſoit la tête.
Sous un ombrage épais, aſſis près d'un ruiſſeau,
Les labyrinthes d'un cerveau
L'occupoient. Il avoit à ſes piés maint volume,
Et ne vit preſque pas ſon ami s'avancer,
Attaché ſelon ſa coutume.....

Lorſque les Athéniens furent ſur le point d'attaquer l'île de Cos, Hippocrate, plein d'amour pour ſa patrie, ſe rendit en Theſſalie, invoqua contre les armes de l'Attique, des peuples qu'il avoit délivrés de la peſte, ſouleva les états circonvoiſins, & en même tems envoya ſon fils Theſſalus à Athènes pour écarter la tempête qui menaçoit ſon pays. Le pere & le fils réuſſirent : en peu de jours la Theſſalie & le Péloponneſe furent en armes, prêts à marcher au ſecours de Cos ; & les Athéniens, ſoit par crainte, ſoit par reconnoiſſance pour Hippocrate, abandonnerent leur projet.

Ce grand homme, qui ſemblable aux dieux mépriſa les richeſſes, aima la vérité & fit du bien à tout le monde, ne deſira qu'une longue vie en parfaite ſanté, du ſuccès dans ſon art, & une réputation durable chez la poſtérité. Ses ſouhaits ont été accomplis dans toute leur étendue : on lui a rendu même pendant ſa vie des honneurs qu'aucun grec n'avoit reçus avant lui. Les Argiens lui éleverent une ſtatue d'or ; les Athéniens lui décernerent des couronnes, le maintinrent lui & ſes deſcendans dans le pritanée, & l'initierent à leurs grands myſteres ; marque de diſtinction dont Hercule ſeul avoit été honoré: enfin il a laiſſé une réputation immortelle. Platon & Ariſtote le vénérerent comme leur maître, & ne dédaignerent pas de le commenter. Il a été regardé de tout tems comme l'interprete le plus fidele de la nature ; & il conſervera, ſelon les apparences, dans les ſiecles à venir, une gloire & une réputation que plus de deux mille deux cens ans ont laiſſées ſans atteinte.

Il mourut dans la Theſſalie la ſeconde année, diſent quelques auteurs, de la cvij. olympiade, 349 ans avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt, & fut inhumé entre Lariſſe & Gortone. Ce petit nombre de particularités de la vie d'Hipppocrate ſont ſuffiſantes pour ſe former une idée de ſon caractere.

Je n'ajouterai que de courts détails ſur quelques éditions de ſes ouvrages.

La premiere édition grecque parut à Véniſe chez Alde en 1526, *in-fol.* La ſeconde à Bâle par Forbénius, en 1538, *in-fol.* La premiere édition latine faite ſur l'arabe, vit le jour à Véniſe en 1493, *in-fol.* Il en parut une autre traduction ſur les manuſcrits grecs du Vatican à Rome en 1549, *in-fol.* La verſion de Janus Cornarius vit le jour à Veniſe en 1545, *in*-8°. & a Bâle en 1553 *in-fol.* La verſion latine d'Anutius Fœſius, parut à Francfort en 1596, *in*-8°.

On compte entre les éditions grecques & latines, 1°. celle de Jérôme Mercurialis, à Veniſe 1588, *in-fol.* 2°. celle d'Anutius Fœſius, à Francfort *typis Wechelianis* 1595, *in-fol.* 1621, 1645, & la même à Geneve 1657, *in-fol.* 3°. de Van-der-linden, avec la verſion de Cornarius, à Leyde en 1665, 2 vol. *in*-8°. 4°. De René Charlier, avec les ouvrages de Galien, à Paris 1679, 13 vol. *in-fol.*

On a imprimé 22 traités d'Hippocrate avec la verſion de Cornarius, des tables & des notes, à Bâle en 1579, *in-fol.* & cette édition eſt maintenant fort rare.

On a tout ſujet de croire, ſuivant pluſieurs témoignages des auteurs orientaux, qu'il s'étoit fait en arabe des traductions d'Hippocrate dès les premiers tems d'Almanzor & d'Almamon : mais la verſion qui a effacé toutes les autres a été celle de Honain, fils d'Iſaac, qui fut en grande réputation

ſous le calife Eimotewakel. Ce prince commença ſon regne l'an 232 de l'hégire, de Jeſus-Chriſt 846, & mourut l'an de l'hégire 247, & de Jeſus-Chriſt 861. Cet Honain fut diſciple de Jean, ſurnommé fils de Maſowia.

Les hiſtoriens remarquent que Honain entreprit de nouvelles traductions des livres grecs, parce que celles de Sergius étoient fort défectueuſes. Gabriel, fils de Boct-Jechua, autre fameux médecin, l'exhorta à ce travail, qu'il fit avec tant de ſuccès, que ſa traduction ſurpaſſa toutes les autres. Sergius avoit fait les ſiennes en ſyriaque; & Honain, qui avoit demeuré deux ans dans les provinces où on parloit grec, alla enſuite à Balſora où l'arabe étoit le plus pur; & s'étant perfectionné dans cette langue, il ſe mit à traduire.

La plûpart des traductions arabes d'Hippocrate & de Galien portent ſon nom; & les hébraïques faites il y a plus de 700 ans, l'ont été ſur la ſienne. Honain eſt donc le plus conſidérable interprete d'Hippocrate; & c'eſt de lui que les Arabes ont tiré tout ce qu'ils ont d'érudition ſur l'hiſtoire de la Médecine.

Il y avoit encore dans ce tems-là deux traductions d'Hippocrate: l'une ſyriaque, & l'autre arabe. La premiere paſſoit pour un ſecond original, & pour avoir été conférée avec les éditions ſyriaques, qui ſont fort rares depuis pluſieurs ſiecles, à cauſe que le ſyriaque eſt devenu une langue ſavante qui n'a plus été d'uſage que parmi les Chrétiens, & qui ne s'apprend plus que par étude. On peut juger par ce détail qu'il ne faut pas attendre de grands ſecours des Arabes pour la réviſion des textes grecs.

Nous pouvons encore conclure de-là qu'il ſeroit difficile de découvrir chez les Orientaux quelque choſe qui ſervît à l'hiſtoire d'Hippocrate, de plus que ce qu'en diſent les Grecs & les Latins. Cependant les Arabes ont des vies de cet ancien médecin, & ils en parlent comme d'un des plus grands hommes qui aient exiſté; c'eſt ce qu'on lit dans les deux ſeules verſions qui ſoient imprimées: la premiere eſt d'Eutychius ou Sahid, patriarche d'Alexandrie; l'autre eſt de Grégoire, ſurnommé Albufarage, qui étoit métropolitain de Takrit, ville d'Arménie, & qui a vécu juſqu'au treizieme ſiecle: mais on ne trouve ni dans l'une ni dans l'autre aucun trait qui ait un fondement ſolide.

En échange nos médecins, entr'autres Braſavolus, Jacotius, Marinellus, Martianus & Mercurialis, ont fait d'excellens commentaires ſur Hippocrate. Voici les titres de leurs ouvrages.

Braſavolus, (Antonius Muſa) *in aphoriſmos* Hippocratis *commentarius*; Ferrariæ, 1594, *in*-4°. *In libros de ratione victûs in morbis acutis, commentaria*; Venetiis, 1546, *in-fol.*

Jacotius, (Deſiderius) *commentariorum ad* Hippocratis *coaca præſagia libri tredecim*; Lugd. *apud Guil. Rovillium*, 1576, *in-fol.*

Marinellus, (Joannes) *commentaria in* Hippocratis *opera*; Venet. *apud Valgriſium*, 1575, *in-fol. ed. prima & optima:* ibidem, 1619, *in-fol.* Vicentiæ, 1610, *in-fol.*

Martianus, (Proſper) Hippocrates *conf. nationibus explicatus*; Patavii, 1719, *in-fol.*

Mercurialis, (Hieronymus) *commentarii in* Hippocratis *prognoſtica*; Venet. 1597, *in-fol. In* Hippocratis *aphoriſmos*; Bonon. 1619, *in-fol.*

Ibnu-el-Baitar, médecin arabe, naquit à Malaga en Andalouſie. Pour ſe perfectionner dans la connoiſſance des plantes, il parcourut l'Afrique & preſque toute l'Aſie. A ſon retour de l'Inde par le Caire, il devint médecin de Saladin, premier ſoudan d'Egypte; &, après la mort de ce prince, il retourna dans ſa patrie où il finit ſes jours l'an de l'hégire 594, & de Jeſus-Chriſt 1197. Il a compoſé un ouvrage ſur les propriétés des plantes, ſur les poiſons, & ſur les animaux.

Ibnu-Thophail, médecin arabe, naquit à Séville dans l'Andalouſie, d'une famille noble: mais ſes parens ayant été dépouillés de leurs biens pour avoir pris parti dans une rébellion contre leur prince, il fut obligé de ſe jetter du côté de la Médecine. Averrhoès, Rabbi Moſes l'égyptien, & beaucoup d'autres vinrent prendre de ſes leçons; il mourut l'an de l'hégire 571, & de Jeſus-Chriſt 1175. C'eſt le même qu'Abu-Becr, Ebn-Thophail, l'auteur d'un ouvrage ingénieux & bien écrit, publié par le docteur Pocock, en arabe & en latin, ſous le titre de *philoſophus*, αὐτοδίδακτος, imprimé à Oxford en 1671, réimprimé pluſieurs fois depuis, & traduit en d'autres langues.

Ibnu-Zohar, d'origine arabe, naquit en Sicile dans le cinquieme ſiecle, & devint médecin du roi de Maroc. Il exerça ſon art ſans intérêt pour les gens dont la fortune étoit médiocre, mais il acceptoit les préſens des princes & des rois. Il a eu un fils célebre par des ouvrages de Médecine, & pour diſciple Averrhoès qui le laiſſa bien loin derriere lui. Il mourut âgé de quatre-vingt-douze ans l'an de l'hégire 564, & de Jeſus-Chriſt 1168.

Joanna, chaldéen de nation & chrétien de religion, de la ſecte de Neſtorius, eſt un fameux médecin arabe par le crédit qu'il eut ſous le célebre Almamon, calife de Bagdad, qui fit tant de bien à la Littérature en raſſemblant les meilleurs ouvrages en Médecine, en Phyſique, en Aſtronomie, en Coſmographie, *&c.* & en les faiſant traduire. Joanna fut chargé de préſider aux traductions des auteurs grecs, & ce fut alors qu'on mit pour la premiere fois en langue arabeſque les ouvrages de Galien & ceux d'Ariſtote. Il mourut à la quatre-vingtieme année de ſon âge l'an de l'hégire 284, & de Jeſus-Chriſt 819.

Iſaac, fils d'Erram, médecin juif, naquit à Damas, étudia à Bagdad, & fut médecin de Zaïde, viceroi d'Afrique. Il a fait un livre ſur la cure des poiſons, & eſt mort l'année de l'hégire 183, & de Jeſus-Chriſt 799.

Lucius Apulée, de Madaure ville d'Afrique, vivoit ſous les empereurs Adrien, Antonin le Débonnaire, & Marc Aurele. Sa mere, nommée *Salvia*, étoit de la famille de Plutarque, & de celle du philoſophe Sextus. Après avoir étudié à Athènes la philoſophie de Platon, il étudia la Juriſprudence à Rome, & s'acquit même de la réputation dans le barreau; mais il reprit enſuite la Philoſophie, & fit en grec des livres de *queſtions naturelles* & de *queſtions médicinales*. On met au nombre de ſes écrits un livre intitulé, *des remedes tirés des plantes*; livre qui nous reſte & qui eſt écrit en latin, mais on n'eſt pas certain qu'il ſoit de lui. Les deux plus anciennes éditions de cet ouvrage chargé de remedes ſuperſtitieux, ſont l'édition de Paris de 1528, *in-fol.* & celle de Baſle de la même année, auſſi *in-fol.* La cinquieme édition de toutes les œuvres prétendues d'Apulée de Madaure, eſt à Lyon en 1587, *in-8°*. Son livre de l'*âne d'or*, eſt tout plein de contes magiques, quoique ce ne ſoit qu'un jeu d'eſprit dont le ſujet même n'eſt pas de l'invention d'Apulée.

Machaon, étoit frere aîné de Podalyre, tous deux fils d'Eſculape; mais il paroît par Homere, que Machaon étoit plus eſtimé que Podalyre, & qu'on l'appelloit préférablement pour panſer les grands de l'armée. Ce fut Machaon qui traita Ménélaüs bleſſé par Tindare, en eſſuyant premierement le ſang de ſa bleſſure, & en y appliquant enſuite des remedes adouciſſans, comme faiſoit ſon pere. Ce fut auſſi Machaon qui guérit Philoctete, qui avoit été rendu boiteux pour s'être laiſſé tomber ſur le pié une fleche trempée dans le fiel de l'hydre de Lerne, pré-

ent ou dépôt que lui avoit remis Hercule en mourant.

Les deux freres étoient tous deux ſoldats auſſi-bien que médecins, & Machaon ſemble avoir été fort brave. Il fut une fois bleſſé à l'épaule dans une ſortie que firent les Troyens ; & il fut enfin tué dans un combat ſingulier qu'il eut contre Nirée, ou, ſelon d'autres, contre Euripyle, fils de Telephe. Machaon & Podalyre ſont auſſi mis au nombre des amans d'Helene. La femme de Machaon s'appelloit *Anticlea*, elle étoit fille de Dioclès, roi de Meſſénie ; il en eut deux fils qui poſſederent le royaume de leur ayeul, juſqu'à ce que les Héraclides, au retour de la guerre de Troye, ſe furent emparés de la Meſſénie & de tout le Péloponneſe. On ne ſait ſi Machaon étoit roi par lui-même, ou s'il tenoit cette dignité de ſa femme : mais Homere l'appelle en deux ou trois endroits, *paſteur des peuples*, qui eſt le titre qu'il donne à Agamemnon, & aux autres rois.

Quant à Podalyre, comme il revenoit du ſiege de Troie, il fut pouſſé par une tempête ſur les côtes de Carie, où un berger qui le reçut, ayant appris qu'il étoit médecin, le mena au roi Dametus dont la fille étoit tombée du toît d'une maiſon. Il la guérit en la ſaignant des deux bras, ce qui fit tant de plaiſir à ce prince, qu'il la lui donna en mariage avec la Cherſonneſe. Podalyre eut de ſon mariage, entr'autres enfans, Hippolochus dont Hippocrate deſcendoit.

Au reſte, la ſaignée de Podalyre eſt le premier exemple de ce remede que l'hiſtoire nous offre. On en trouve le récit dans Etienne de Byſance.

Ménécrate. Il y a eu pluſieurs Ménécrates, mais nous ne parlerons que du Ménécrate qui vivoit ſous le regne de Tibere, un peu après Antonius Muſa. Il mourut ſous Claude, comme il paroît par une inſcription grecque qui ſe trouve à Rome, & qui eſt rapportée par Grutérus & par Mercurialis. Il eſt nommé dans cette inſcription *médecin des Céſars*, ce qui marque qu'il l'avoit été de pluſieurs empereurs.

Galien nous apprend que Ménécrate avoit fait un très-bon livre ſur la compoſition des médicamens, dont le titre étoit *autocrator hologrammatos*, c'eſt-à-dire, l'*empereur dont les mots ſont écrits*. Ce titre n'eſt pas auſſi ridicule qu'il le paroît, car quant au mot *autocrator*, ou empereur, il y a divers exemples chez les anciens de cette maniere d'intituler des livres. Le mot *hologrammatos* marquoit que l'auteur avoit écrit tout au long les noms & le poids, ou la quantité de chaque ſimple, pour éviter les erreurs qu'on pourroit faire en prenant une lettre numérale pour une autre, ou en expliquant mal une abbréviation.

Cette particularité prouve que les Médecins avoient déja la coutume d'écrire en mots abrégés, & de ſe ſervir de chiffres ou de caracteres particuliers, comme quelques-uns de nos Médecins font aujourd'hui, &, à mon avis, fort mal-à-propos. Ménécrate avoit raiſon de condamner cette nouvelle mode, & de montrer le bon exemple à ſuivre.

C'eſt lui qui a inventé l'emplâtre que l'on appelle *diachylon*, c'eſt-à-dire, compoſé de ſucs, & qui eſt un des meilleurs de la Pharmacie.

Méſuach ou *Méſué*, chrétien, de la ſecte des Jacobites ou demi-Eutychiens, naquit, ſelon Léon l'Africain, à Maridin, ville ſituée ſur les bords de l'Euphrate, étudia la Médecine à Bagdad, & fut diſciple d'Avicenne. Il exerça ſon art au Caire, il y jouit de la bienveillance du calife, & y acquit de la réputation & des richeſſes. Il mourut âgé de quatre-vingt-dix ans, l'an de l'hégire 406, & de Jeſus-Chriſt 1015. Le docteur Freind croit que Méſué eſt né à Niſabur, & qu'il écrivit ſes ouvrages, *de medicamentis, & morbis internis*, en langue ſyriaque. Ils ont paru pour la premiere fois en latin, avec des notes de Pierre de Apono, à Veniſe, en 1494, *in-fol.* enſuite à Paris, *apud Valgriſium*, 1575, *in-fol.* & enfin *Venet. apud Juntas*, 1589 & 1623, *in fol.* qui ſont les deux meilleures éditions.

Moſchion, médecin grec méthodique qui fleuriſſoit dans le cinquieme ſiecle, a fait un livre ſur les maladies des femmes, qui nous eſt parvenu. Il a paru en grec, par les ſoins de Gaſpard Wolph, à Baſle, *apud Thom. Guarinum*, 1566, *in*-4°. On l'a inſéré, en grec & en latin, *in Gynæciorum libris*, de Spacchius ; *Argentinæ*, 1597, *in-fol.*

Muſa, (*Antonius*) a été le plus fameux de tous les médecins qui ont vécu ſous le regne d'Auguſte, parce qu'il guérit cet empereur dangereuſement malade, en lui conſeillant de ſe baigner dans de l'eau froide, & même d'en boire ; cette cure mit ce remede fort en vogue, & valut au médecin de grandes largeſſes, & des honneurs diſtingués. Pline parle en trois endroits des remedes qui guérirent Auguſte. Dans le premier (*liv. XXIX. ch. j.*), il dit que ce prince fut rétabli par un remede contraire, c'eſt-à-dire, oppoſé à ceux qui avoient été pratiqués. Dans le ſecond (*liv. XVIII. ch. xv.*), il avance qu'Auguſte avoit mandé dans quelques-unes de ſes lettres, qu'il s'étoit guéri par le moyen de l'orobe. Et dans le troiſieme (*liv. XIX. ch. viij.*), Pline attribue la même choſe à l'uſage des laitues ; peut-être que ces trois remedes avoient été employés dans la même maladie, ou dans d'autres.

On ne trouve rien d'ailleurs de remarquable dans l'hiſtoire ſur la médecine de Muſa. Il traitoit les ulceres en faiſant manger de la chair de vipere. Galien parle de quelques livres qu'il avoit écrit ſur les médicamens. On lui a attribué un petit livre *de la bétoine* qui nous eſt reſté, & que l'on ſoupçonne avoir été tirée de l'herbier d'Apulée. Mais Horace & Virgile ont immortaliſé ce médecin dans leurs poéſies. Il avoit un frere nommé *Euphorbus*, dont nous avons dit un mot ci-deſſus.

Myrepſus (*Nicolaus*), médecin grec d'Alexandrie, qui vivoit, à ce qu'on croit, ſur la fin du douzieme ſiecle, dans le tems que la barbarie couvroit encore la terre. Il n'eſt connu que par un livre des médicamens, diviſé en quarante-huit ſections, traduit du grec en latin par Léonard Fuchſius, & imprimé à Baſle, chez Oporin, en 1549, *in-fol.* Il ſe trouve parmi les *Medici principes* d'Henri Etienne, publiés en 1567, *in-fol.*

Oribaſe, naquit à Pergame, & devint profeſſeur à Alexandrie. Eunapius, médecin auquel il dédia ſes quatre livres *de Euporiſtis*, &c. en fait les plus grands éloges, & dit qu'il contribua beaucoup à élever Julien à l'empire ; ce qui lui mérita ſa confiance, comme cela paroît par une des lettres de cet empereur. Oribaſe jouiſſoit d'une fortune éclatante dans le tems qu'Eunapius écrivit cette hiſtoire, c'eſt-à-dire, l'an 400 de Jeſus-Chriſt.

Oribaſe écrivit ſoixante-dix livres de collections ſelon Photius, & ſoixante-douze ſelon Suidas. Il n'en reſte que les quinze premiers, & deux autres qui traitent de l'Anatomie. Il s'eſt perdu quelques traités de cet auteur. Freind remarque que ſa diction eſt extrêmement variée, ce qui jette de la lumiere ſur ſes écrits. Il paroît que c'étoit un homme d'eſprit & un médecin expérimenté, qui a donné dans pluſieurs cas des regles de pratique fort bien raiſonnées. Ses ouvrages ont paru à Baſle, en 1557, *in*-8°. &, dans les *Medici principes* d'Henri Etienne, à Paris, 1567, *in-fol.* Mais la meilleure édition eſt *græcè & latinè cum notis* G. Dundas ; *Lugd. Bat.* 1735, *in*-4°.

Palladius

Palladius, médecin d'Alexandrie, où il fut élevé & où il naquit vraiſſemblablement. Il eſt de beaucoup poſtérieur à Galien & à Ætius. Il nous reſte de lui, 1°. *ſcholia in librum Hippocratis de fracturis*, apud Wekel, 1595. *in-fol.* 2°. *Breves interpretationes ſexti libri de morbis popularibus Hippocratis*, Baſileæ, 1581. *in*-4°. 3°. *de febribus ſynopſis*. Paris, 1646. *in* 4°. Les commentaires de ce médecin ſur le livre des fractures d'Hippocrate ſont peu de choſe : il a mieux réuſſi dans ſes interprétations ſur les livres des épidémies. Son traité des fiévres eſt bon & court, mais tout ce qu'il en dit paroît être emprunté d'Ætius.

Paracelſe, ou pour le nommer par tous les noms faſtueux qu'il s'arrogea : *Aureolus*, *Philippus Paracelſus*, *Theophraſtus Bombaſt ab Hoppenheim*, naquit en 1493 à Einſidlen, village ſitué à deux milles de Zurich. Il apprit ſous Fugger Schwartz, les opérations ſpargiriques, & s'attacha à tous ceux qui avoient de la réputation dans l'art. Il ne s'en tint pas là; il voyagea dans toutes les contrées de l'Europe, & commerça indiſtinctement avec les médecins, les barbiers, les gardes-malades, & les prétendus ſorciers.

Après avoir viſité les mines d'Allemagne à l'âge de vingt ans, il paſſa en Ruſſie, & fut fait priſonnier par des Tartares qui le conduiſirent au Cham. Il eut enſuite l'avantage d'accompagner le fils de ce prince à Conſtantinople, où il dit avoir appris, à l'âge de vingt-huit ans, le ſecret de la pierre philoſophale, qu'il ne poſſéda jamais.

La réputation qu'il ſe fit par quantité de cures, engagerent les magiſtrats de Bâle à lui donner un honoraire conſidérable pour profeſſer la Médecine dans leur ville. Il y fit des leçons en 1527, ordinairement en langue allemande, car il ſavoit fort mal le latin. Il eut un grand nombre de diſciples ; & communiqua quelques-uns de ſes ſecrets à deux ou trois d'entr'eux ; cependant il ne ſéjourna que deux ans à Bâle, & ſe mit à parcourir l'Alſace avec Oporinus, qui finalement mécontent de lui, le quitta. Paracelſe continua d'errer de lieu dans un autre, dormant peu, ne changeant preſque jamais de linge ni d'habit, & étant preſque toujours ivre. Enfin en 1541 il tomba malade dans une auberge à Saltbourg, où il mourut dans la quarante-huitieme année de ſon âge. Voici ſon portrait en raccourci, *tiré de la préf. du Dict. de Med. traduct. de M. Diderot.*

» *Paracelſe* eſt un des plus ſinguliers perſonnages » que nous préſente l'Hiſtoire littéraire : viſionnaire, » ſuperſtitieux, crédule, crapuleux, entêté des chi» meres de l'aſtrologie, de la cabale, de la magie, de » toutes les ſciences occultes ; mais hardi, préſom» ptueux, enthouſiaſte, fanatique, extraordinaire » en tout, ayant ſû ſe donner éminemment le re» lief d'homme paſſionné pour l'étude de ſon art » (il avoit voyagé à ce deſſein, conſultant les ſa» vans, les ignorans, les femmelettes, les bar» biers, *&c.*), & s'arrogeant le ſingulier titre de » prince de la Médecine, & de monarque des *ar» canes*, *&c.*

Sa vie, dont il faut ſe défier, a été donnée par Oporien. Ses ouvrages, qui ſont pour la plupart ſuppoſés & de la main de ſes diſciples, ont été recueillis à Francfort ſous le titre de *Paracelſi operum medico-chimicorum, ſive paradoxorum tomi duodecim.* Francof. apud Palthænios, 1603. 12 vol. *in*-4. Ils ont été enſuite reimprimés à Genève plus exactement & plus complétement en 1658, 3 vol. *in-fol.*

Paul Eginete, Paulus Ægineta, exerçoit la Médecine dans le vij. ſiecle. Le frontiſpice de la premiere edition de ſes ouvrages porte en grec : « voilà » les ouvrages de *Paul* né à *Ægine*, qui a parcouru » la plus grande partie du monde », & cette inſcription contient la ſeule particularité de ſa vie qui nous ſoit connue. Quant à ſes ouvrages, Paul *Eginete* eſt au ſentiment du docteur Freind, un de ces écrivains infortunés à qui l'on n'a point rendu juſtice, & qu'on n'a point eſtimés ce qu'ils valoient ; cependant, quand on l'a lu attentivement, on s'apperçoit qu'il avoit mûrement diſcuté la pratique des anciens, & qu'il étoit fondé en raiſons dans ce qu'il en a admis ou rejetté. Il fait mention dans ſes *opérations chirugicales*, de quelques opérations qui paroiſſent avoir été ignorées de ſes prédéceſſeurs, telle eſt celle de la bronchotomie. Il paroît encore avoir bien connu les maladies particulieres aux femmes, ce qui le fit ſurnommer Paul *alkavabeli*, c'eſt-à-dire l'*accoucheur*. Les Arabes le nomment *Bulos Al ægianithi*. Herbelot dit qu'il vivoit ſous l'empereur Héraclius, & du tems que régnoit Omar ſecond calife des Muſulmans, qui mourut l'an de l'hégire 23 ou l'an 645 de J. C.

Ses ouvrages qu'on a traduits anciennement en arabe, ſont diviſés en ſept livres, & ils ont été pluſieurs fois imprimés en grec. La premiere édition eſt celle d'Alde en 1528. La ſeconde parut à Bâle en 1558, chez André Cratander. On en a trois traductions latines, l'une d'Albanus Taurinus, l'autre d'Andernacus, & la troiſieme de Cornarius, avec de bonnes remarques : la meilleure édition eſt *Lugduni*, 1589 *in*-8.

Philinus de Cos, diſciple d'Hérophile contemporain de Sérapion d'Alexandrie, paſſe dans l'eſprit de quelques-uns, pour être l'auteur de la ſecte empirique qui s'établit 287 ans avant J. C. Athenée nous apprend qu'il avoit fait des commentaires ſur Hippocrate ; mais il ne dit point par quel ſecret il vint à-bout de fonder une ſecte.

Podalyre. Voyez ci-deſſus *Machaon*.

Praxagore eſt le troiſieme *médecin* qui ſe ſoit fait connoître avec diſtinction après Hippocrate & Dioclès. Il étoit de l'île de Cos, & de la famille des Aſclépiades ; avec cette particularité, qu'il fut le dernier de cette race, qui ſe ſignala dans la Médecine.

Priſcianus, (*Theodorus*) médecin méthodique, diſciple de Vindicianus, vivoit ſous les regnes de Gratien & de Valentinien II. vers l'an 370. Il écrivit en latin les quatre livres que nous avons de lui. Le premier eſt intitulé *logicus*, quoiqu'il ne contienne rien moins que des raiſonnemens philoſophiques ; au-contraire, l'auteur ſe déchaîne dans ſa préface, contre les *médecins* qui raiſonnent ; mais il faut auſſi dire qu'on ignore d'où vient qu'on a ſubſtitué dans l'édition d'Italie ce titre de *logicus* à celui d'*euporiſton*, ou des remedes faciles à trouver, qu'il porte dans l'édition de Bâle.

Priſcianus dédie ce premier livre à ſon frere Timothée, ainſi que le ſecond où il traite des maladies aiguës & des maladies chroniques. C'eſt ce ſecond livre qui pourroit porter le titre de *logicus*, car il eſt plein de raiſonnemens.

Le troiſieme intitulé *Gynæcia*, ou *des maladies des femmes*, eſt dédié à une femme nommée *Victoria* dans l'édition d'Alde, & *Salvina* dans celle de Bâle.

Le quatrieme intitulé *de phyſica ſcientia*, eſt adreſſé à un fils de l'auteur, nommé *Euſebe*. Il ne s'agit point de phyſique dans cet ouvrage ; c'eſt une compilation de médicamens empiriques, dont quelques-uns ſont fort ſuperſtitieux. La fin du livre traite de quelques queſtions phyſiologiques, comme de la nature de la ſemence, des fonctions animales, *&c.* le tout d'une maniere barbare.

La premiere édition des œuvres de Priſcien s'eſt faite à Strasbourg en 1532. On lui donne dans cette édition pleine de fautes (comme l'a remarqué Reineſius qui a expliqué pluſieurs endroits de cet au-

teur dans ſes leçons), le nom de *Quintus Horatianus*, & le titre d'*archiater*. La ſeconde édition s'en fit la même année à Bâle ſous le nom de *Theodorus Priſcianus*, mais le quatrieme livre ne ſe trouve point dans cette édition. Enfin, Aldus ou ſes fils, en donnerent une troiſieme édition en 1547, dans laquelle ils réunirent ſes œuvres à celles de tous les anciens *médecins* qui ont écrit en latin. Il ne porte point dans l'édition d'Aldus, le titre *d'archiater*. Le troiſieme livre de cet auteur, qui traite des maladies des femmes, a été inſeré par Spachius dans un recueil d'ouvrages ſur la même matiere. Nous avons un livre intitulé *Diæta*, attribué à un ancien *médecin* nommé *Theodore*, & que Reineſius croit être le même que *Theodorus Priſcianus*.

Quintus, médecin grec, vivoit vers l'an 100 de J. C. Il paſſoit pour le plus grand *médecin* de ſon tems, & un des plus exacts anatomiſtes. Galien lui marque dans ſes écrits beaucoup de conſidération, quoiqu'il fût dans des principes tout-à-fait oppoſés aux ſiens. Car *Quintus* diſoit en raillant, que le froid, le chaud, le ſec, & l'humide étoient des qualités dont la connoiſſance appartenoit plutôt aux baigneurs qu'aux *médecins*, & qu'il falloit laiſſer aux teinturiers l'examen de l'urine. Galien lui donne encore un bon mot au ſujet des drogues qui entrent dans la thériaque. Il diſoit que ceux qui, faute d'avoir de véritable cinnamome, mettent dans cet antidote le double de caſia, font la même choſe, que ſi quelqu'un manquant de vin de Falerne, buvoit le double de quelque méchant vin frelaté; ou que manquant de bon pain, il mangeât le double de pain de ſon.

Rhasès eſt un des plus grands & des plus laborieux médecins arabes. On l'appelle encore *Albubécar-Muhamede*, que Léon l'africain écrit *Ababachar*. Il nous apprend en même tems, qu'il étoit perſan, de la ville de Ray ſituée dans le Chorazan, où il fut chargé de l'intendance d'un hôpital. Il étudia la Médecine à Bagdad, d'où il vint au Caire; du Caire il paſſa à Cordoue, à la ſollicitation d'Almanzor homme puiſſant, riche, & ſavant, viceroi de la province. Il pratiqua ſon art avec ſuccès dans tout le pays, donna le premier l'hiſtoire de la petite vérole, devint aveugle à l'âge de 80 ans, & mourut l'an de l'hégire 401, & de J. C. 1010, à l'âge d'environ 90 ans.

Nous avons de lui un ouvrage célebre parmi les Arabes, diviſé en douze livres, & qui a pour titre *Elchavi*, en latin, *Libri continentes*, ou le *Continens*, qu'on ſuppoſe un abregé de toute la Médecine réduit en ſyſtèmes; dix livres, dédiés à Almanzor; ſix livres d'aphoriſmes, & quelques autres traités. Ses ouvrages intitulés *Rhaſis opera exquiſitiora*, ont paru *Brixiæ* 1486, *Venetiis* 1497, *in fol.* Ibid. 1509. 2 vol. *in regali fol.* & finalement *Baſileæ*, apud Henric. Petri, 1544. *in-fol*, cette derniere édition paſſe pour la meilleure de toutes.

Rufus, d'Ephèſe, vivoit ſous l'empereur Trajan, & mérite d'être compté entre les plus habiles médecins; mais la plupart de ſes écrits, cités par Suidas, ne nous ſont pas parvenus. Il ne nous reſte qu'un petit traité des noms grecs des diverſes parties du corps, & un autre des maladies des reins & de la veſſie, avec un fragment où il eſt parlé des médicamens purgatifs. On recueille du premier de ſes ouvrages, que toutes les démonſtrations anatomiques ſe faiſoient dans ces tems-là ſur des bêtes.

Les trois livres de Rufus epheſius ſur les noms grecs des parties du corps humain, furent publiés par Goupylus, à Paris 1554, *in* 8. *typis regiis, ex officina Turnebi*. Ils ont été réimprimés parmi les *medici Principes* d'Etienne, 1567 *in-fol.* Il eſt de même de ſon livre des maladies des reins & de la veſſie: ainſi que ſon fragment des médicamens purgatifs. Enfin tous ſes ouvrages ont paru *græcè & latinè*, *Londini*, 1726 *in* 4. *cum notis & commentario* Gul. Clinch. & c'eſt-là la meilleure édition.

Scribonius Largus, médecin romain, qui vivoit ſous les empereurs Claude & Tibere; il nous reſte de lui un Recueil de la compoſition des médicamens, qui eſt ſouvent cité dans Galien. Il l'avoit dédié à Julius Calliſtus, celui de tous les affranchis de Claude qui étoit le plus en faveur. Il le remercie dans la préface de ſon ouvrage, de ce qu'il a bien voulu prendre la peine de préſenter ſon traité latin à l'empereur. Le nom de ce médecin marque qu'il étoit romain & de la famille Scribonia. Je ſai qu'on peut objecter qu'il avoit emprunté ce nom de la même famille, à l'imitation des autres étrangers; mais ſi cela étoit, il auroit joint ſon nom propre à ce dernier.

Son livre *de compoſitione medicamentorum*, a été imprimé par les ſoins de Ruellius, *Pariſ.* 1528. *in-fol.* à Bâle, en 1529, *in*-8. à Veniſe, *apud Aldum*, 1547, *in-fol.* parmi les *artis medicæ Principes* d'Henri Etienne; & finalement *Patavii*, 1657, *in*-4. & c'eſt la meilleure édition.

Sérapion. Les *médecins* connoiſſent deux Sérapion: un d'Alexandrie, l'autre arabe.

Sérapion d'Alexandrie étoit poſtérieur à Eraſiſtrate, & antérieur à Héraclide de Tarante. Celſe le donne pour fondateur de la ſecte empirique. Cælius Aurelianus parle aſſez ſouvent de ſes remedes. Galien nous dit qu'il ne ménageoit pas Hippocrate dans ſes ouvrages, où l'on remarquoit d'ailleurs la bonne opinion qu'il avoit de ſon ſavoir-faire, & ſon mépris exceſſif pour tout ce qu'il y avoit eû de grands *médecins* avant lui.

Sérapion arabe n'a fleuri que ſur la fin du ix. ſiecle, entre Meſué & Rhazès. Ses ouvrages ne méritent aucun éloge. Ils ont paru ſous le nom de *Practica* à Veniſe *apud Octav. Scotum*, en 1497. *in-fol.* enſuite *apud Juntas*, *Andrea* Alpage *interprete*, 1550. *in-fol.* & finalement *Argentinæ* 1531. *in-fol.* avec les opuſcules d'Averrhoès, de Rhasès, & autres, *curâ* Otton. Brusfelrii.

Soranus, il y a eû quatre ou cinq médecins de ce nom. Le premier d'Epheſe, étoit le plus habile de tous les médecins méthodiques, & celui qui mit la derniere main à la méthode; c'eſt du moins le jugement qu'en porte Cælius Aurelianus, qui étoit de la même ſecte; mais ce qui augmente beaucoup ſa gloire, c'eſt qu'il a été conſidéré par les médecins mêmes qui n'étoient pas de ſon parti, comme par Galien. Il vivoit ſous les empereurs Trajan & Adrien, & après avoir long-tems demeuré à Alexandrie, il vint pratiquer la *médecine* à Rome, ſous le regne des deux empereurs qu'on vient de nommer. Ses écrits ſe ſont perdus, mais on les retrouve dans Cælius Aurelianus qui reconnoît ingénument, que tout ce qu'il a mis au jour n'eſt qu'une traduction des ouvrages de Soranus.

Le ſecond de même nom étoit éphéſien, ainſi que le grand méthodique; mais il a vécu long-tems après lui. Suidas parle de divers livres de *médecine* de ce ſecond Soranus, entre autres d'un qui étoit intitulé *des maladies des femmes*. C'eſt apparemment de ce livre qu'a été tiré le fragment grec qui a pour titre *de la matrice, & des parties des femmes*, fragment mis au jour par Turnebe dans le ſiecle paſſé. C'eſt ce ſecond Soranus qui a écrit la vie d'Hippocrate que nous avons.

Le troiſieme Soranus étoit de Malles en Cilicie, & porte le ſurnom de *mallotes*.

L'auteur de la vie d'Hippocrate cite un quatrieme Soranus, qui étoit, dit-il, de l'île de Cos.

On trouve dans les priapées de Scioppius, des lettres de Marc-Antoine à *Q. Soranus;* & de celui-ci à Marc-Antoine, de Cléopatre au même Soranus, & de Soranus à Cléopatre. Dans ces lettres l'on demande & l'on donne des remedes contre l'incontinence. Ce ſont des pieces viſiblement ſuppoſées.

Symmachus fleuriſſoit ſous le regne de Galba; il falloit qu'il eût une réputation éclatante, de la maniere dont Martial ſon contemporain le repréſente, ſuivi d'un grand nombre d'étudians en *médecine*, qu'il menoit avec lui chez les malades. L'épigramme du poëte à ce ſujet eſt fort bonne; c'eſt la 9. du *l. V.*

Languebam : ſed tu comitatus protinùs ad me
Veniſti, centum, Symmache, *diſcipulis;*
Centum me tetigere manus aquilone gelatæ;
Non habui febrem, Symmache, *nunc habeo.*

Théміſon de Laodicée fut diſciple d'Aſclépiade, & vécut peu de tems avant Celſe, c'eſt-à-dire ſous le regne d'Auguſte. Il eſt célebre dans l'hiſtoire de la *médecine*, pour avoir fondé la ſecte méthodique; quoiqu'en fait de pratique il ne ſe ſoit pas écarté des regles de ſon maître. Il appliqua le premier l'uſage des ſang-ſues dans les maladies, pour relâcher de plus en plus. Galien nous apprend auſſi, qu'il donna le premier la deſcription du diacode, remede compoſé du ſuc & de la décoction des têtes de pavot & de miel. Il avoit encore inventé une compoſition purgative appellée *hiera*. Enfin il avoit écrit ſur les propriétés du plantain, dont il s'attribuoit la découverte. Dioſcorius prétend qu'il fut un jour mordu par un chien enragé, & qu'il n'en guerit qu'après de grandes ſouffrances. Pline en fait un éloge pompeux; car il le nomme *ſummus auctor*, un très-grand auteur. Le Thémiſon, à qui Juvenal reproche le nombre des malades qu'il avoit tués dans un automne, *quot Themiſon ægros autumno occiderit uno*, ne paroît pas être celui dont il s'agit ici. Il eſt vraiſſemblable que le poëte ſatyrique a eu en vûe quelque médecin methodique de ſon tems, qu'il appelle Thémiſon, pour cacher ſon véritable nom.

Théophile, ſurnommé *Protaſpatharius*, médecin grec, qui vécut, ſelon Fabricius, ſous l'empereur Héraclius, & ſelon Ferimd, ſeulement au commencement du iv. ſiecle. Il étoit certainement chrétien, & eſt fort connu des Anatomiſtes par ſes quatre livres de la ſtructure du corps humain, dans leſquels on dit qu'il a fait un excellent abrégé de l'ouvrage de Galien ſur l'uſage des parties. Ce n'eſt pas ici le lieu d'en parler; il ſuffit de dire que les ouvrages anatomiques de *Théophile* ont été publiés à Paris en grec & en latin en 1556. *in*-8°. Nous avons ſon petit livre *de urinis & excrementis*, publié pour la premiere fois d'après des manuſcrits de la bibliotheque d'Oxfort, *Lugd. Batav. 1703. in*-8°. *p. 271. græcè & latinè.*

Theſſalus, diſciple de Thémiſon, vivoit ſous Néron, environ 50. ans après la mort de ſon maître.

Il étoit de Tralé en Lydie, & fils d'un cardeur de laine, chez lequel il fut élevé parmi des femmes, ſi l'on en croit Galien. La baſſeſſe de ſa naiſſance, & le peu de ſoin qu'on avoit pris de ſon éducation ne firent que retarder ſes progrès dans le chemin de la fortune. Il trouva le moyen de s'introduire chez les grands: il ſut adroitement profiter du goût qu'il leur connut pour la flatterie: il obtint leur confiance & leurs faveurs par les viles complaiſances auxquelles il ne rougit point de s'abaiſſer; enfin il joua à la cour un perſonnage fort bas: ce n'eſt pas ainſi, dit Galien, que ſe conduiſirent ces deſcendans d'Eſculape, qui commandoient à leurs malades comme un prince à ſes ſujets. Theſſalus obéit aux ſiens, comme un eſclave à ſes maîtres. Un malade vouloit-il ſe baigner, il le baignoit; avoit-il envie de boire frais, il lui faiſoit donner de la glace & de la neige. A ces réflexions, Galien ajoute que Theſſalus n'avoit qu'un trop grand nombre d'imitateurs; d'où nous devons conclure qu'on diſtinguoit alors auſſi bien qu'aujourd'hui, la fin de l'art, & la fin de l'ouvrier.

Pline parle de ce médecin, comme d'un homme fier, inſolent, & qui étoit, dit-il, ſi plein de la bonne opinion de ſon mérite, qu'il prit le titre de *vainqueur des Médecins*, titre qu'il fit graver ſur ſon tableau qui eſt ſur la voie appienne. Jamais bateleur, continue l'hiſtorien, n'a paru en public avec une ſuite plus nombreuſe. *Liv. XXIX. ch. j.*

C'eſt dommage que Theſſalus ait fait voir tant de défauts, car on ne peut douter qu'il n'eût de l'eſprit & des lumieres. Il compoſa pluſieurs ouvrages, introduiſit l'abſtinence de trois jours pour la cure des maladies, fut l'inventeur de la métaſyncriſe, qui paroît être une doctrine judicieuſe; & pour tout dire, défendit, amplifia, & rectifia ſi conſidérablement les principes de Thémiſon, qu'il en fut ſurnommé l'*inſtaurateur de la méthode*.

Thograi, médecin arabe, philoſophe, rhéteur, alchimiſte, poëte & hiſtorien. Il nâquit à Hiſpahan en Perſe. Ses talens l'éleverent à la dignité de premier miniſtre du prince Maſchud, frere du ſoudan d'Aſie. Il amaſſa dans ce poſte des richeſſes immenſes; mais ſon maître s'étant révolté contre ſon frere, il fut pris; & *Thograi* ſon miniſtre dépouillé de tout ce qu'il poſſédoit, fut attaché à un arbre, & percé à coups de flêches, l'an de l'hégire 515, & de J. C. 1112. Outre ſes œuvres hiſtoriques & poétiques, il a laiſſé un ouvrage intitulé, *le rapt de la nature*; il y traite de l'alchimie.

C. Valgius fut le premier des médecins romains après Pompeius Lenæus & Caton, qui écrivit de l'uſage des plantes dans la *médecine*; cependant Pline, qui a fait cette remarque, ajoute que cet ouvrage étoit très-médiocre, quoique l'auteur paſſât pour être ſavant.

Vettius Valens, médecin méthodique, qui eut avec Meſſaline, femme de l'empereur Claude, la même familiarité qu'Eudeme avoit eue avec Livie, eſt cité par Pline comme auteur d'une nouvelle ſecte. Il y a néanmoins de l'apparence que ſa doctrine n'étoit autre choſe que celle de Thémiſon, déguiſée par quelques changemens, qu'il fit à l'exemple des autres méthodiques, & dans le même deſſein, je veux dire, de s'ériger en fondateur de ſecte. Pline ajoute que Valens étoit éloquent, & qu'il acquit une grande réputation dans ſon art. Il eſt vraiſemblable que ce Valens eſt le même que celui que Cælius Aurelianus appelle *Valens* le phyſicien.

Vindiciamus, médecin grec de la ſecte des méthodiques, vivoit vers l'an 370. de J. C. & devint premier médecin de l'empereur Valentinien. Nous n'avons de lui qu'une ſeule lettre ſur la *médecine*, *epiſtola de medecina*: elle eſt imprimée à Veniſe, *cum antiquis medicis*, chez Alde 1547. *in-fol. p. 86.*

Xénophon, médecin de Claude, fut ſi avant dans la faveur, que cet empereur obligea le ſénat à faire un édit, par lequel on exemptoit, à la conſidération du médecin, les habitans de l'île de Cos de tous impôts pour toujours. Cette île étoit la patrie de Xénophon, qui ſe diſoit de la race des Aſclépiades, ou des deſcendans d'Eſculape. Mais ce bienfait n'empêcha pas ce méchant homme, qui avoit été gagné par Agrippine, de hâter la mort de ſon prince, en lui mettant dans le goſier, pour le faire vomir, une plume enduite d'un poiſon très-prompt. Il faut bien diſtinguer le *Xénophon* dont on vient

de parler, d'avec le diſciple d'Eraſiſtrate.

Voilà la liſte des médecins célebres de l'antiquité dont parle l'hiſtoire, & je ne doute point que le mérite de leur pratique, j'entends le mérite de la pratique des ſectateurs d'Hippocrate & de Thémiſon, ne l'emporte ſur celle des modernes, en prodiguant moins les remedes dans les maladies, en voulant moins accélerer les guériſons, en obſervant avec plus de ſoin les indications de la nature, en s'y prêtant avec plus de confiance, & en ſe bornant à partager avec elle l'honneur de la guériſon, ſans prétendre s'en arroger la gloire.

J'ajoute cependant, pour conclure ce diſcours, & celui de la *Médecine*, que ſi l'on vient à peſer mûrement le bien qu'ont procuré aux hommes, depuis l'origine de l'art juſqu'à ce jour, une poignée de vrais fils d'Eſculape, & le mal que la multitude immenſe de docteurs de cette profeſſion a fait au genre humain dans cet eſpace de tems; on penſera ſans doute qu'il ſeroit beaucoup plus avantageux qu'il n'y eût jamais eu de médecins dans le monde. C'étoit le ſentiment de Boerhaave, l'homme le plus capable de décider cette queſtion, & en même tems le médecin qui, depuis Hippocrate, a le mieux mérité du public. (*D. J.*)

MÉDECINE, ce mot eſt quelquefois ſynonyme de *remede* ou *médicament*. C'eſt dans ce ſens qu'il eſt employé dans cette expreſſion, *médecine univerſelle*, c'eſt-à-dire *remede univerſel*. *Voyez* MÉDECINE UNIVERSELLE. Mais on entend plus communément dans le langage ordinaire par le mot *médecine*, employé dans le ſens de remede, une eſpece particuliere de remedes; ſavoir, les purgatifs & principalement même une potion purgative. (*b*)

MÉDECINE UNIVERSELLE, (*Médec. & Chim.*) c'eſt-à-dire, *remede univerſel*, ou *à tous maux*; chimere dont la recherche a été toujours ſubordonnée à celle de la pierre philoſophale, comme ne faiſant qu'un ſeul & même être avec la pierre philoſophale. *Voyez* PIERRE PHILOSOPHALE. (*b*)

MÉDECINE MAGIQUE, *voyez* ENCHANTEMENT, *Médecine*.

MÉDÉE, (*Hiſt. grecq. & Mythol.*) cette fille d'Hécate & d'Aëtes, roi de Colchide, joue un trop grand rôle dans la fable, dans l'hiſtoire & dans les écrits des poëtes, pour ſupprimer entierement ſon article.

Pauſanias, Diodore de Sicile, & autres hiſtoriens nous peignent cette princeſſe comme une femme vertueuſe, qui n'eut d'autre crime que d'aimer Jaſon, qui l'abandonna lâchement, malgré les gages qu'il avoit de ſa tendreſſe, pour épouſer la fille de Créon; une femme qui, étant en Colchide, ſauva la vie de pluſieurs étrangers que le roi vouloit faire périr, & qui ne s'enfuit de ſa patrie que par l'horreur qu'elle avoit des cruautés de ſon pere; enfin, une reine abandonnée, perſécutée, qui, après avoir eu inutilement recours aux garants des promeſſes de ſon époux, fut obligée de paſſer les mers pour chercher un aſile dans les pays éloignés.

Les Corinthiens inviterent *Médée* à venir prendre chez eux poſſeſſion d'un trône qui lui étoit dû; mais ces peuples inconſtans, ſoit pour venger la mort de Créon dont ils accuſoient cette princeſſe, ou pour mettre fin aux intrigues qu'elle formoit pour aſſurer la couronne à ſes enfans, les lapiderent dans le temple de Junon, où ils s'étoient refugiés. Ce fait étoit encore connu de quelques perſonnes, lorſque Euripide entreprit de l'altérer fauſſement en donnant ſa tragédie de *Médée*. Les Corinthiens lui firent préſent de cinq talens, pour l'engager de mettre ſur le compte de *Médée*, le meurtre des jeunes princes dont leurs aïeux étoient coupables. Ils ſe flatterent avec raiſon, que cette impoſture s'accréditeroit par la réputation du poëte, & prendroit enfin la place d'une vérité qui leur étoit peu honorable: en effet, les tragiques qui ſuivirent ſe conformant à Euripide, inventerent à l'envi tous les autres crimes de l'hiſtoire fabuleuſe de *Médée*; les meurtres d'Abſyrtes, de Pélias, de Créon & de ſa fille, l'empoiſonnement de Théſée, *&c.*

Cependant ceux qui ont chargé cette reine de tant de forfaits, n'ont pu s'empêcher de reconnoître que née vertueuſe, elle n'avoit été entraînée au vice que par une eſpece de fatalité, & par le concours des dieux, ſur-tout de Vénus, qui perſécuta ſans relâche toute la race du Soleil, pour avoir découvert ſon intrigue avec Mars. De-là ces fameuſes paroles d'Ovide: *Video meliora, proboque, deteriora ſequor*: paroles que Quinault a ſi bien imitées dans ces deux vers:

Le deſtin de Médée *eſt d'être criminelle;*
Mais ſon cœur étoit fait pour aimer la vertu.

Outre Euripide qui choiſit pour ſa premiere piece de préſenter ſur la ſcène la vengeance que *Médée* tira de l'infidélité de Jaſon, Ovide avoit compoſé une tragédie ſur ce ſujet, qui n'eſt pas venue juſqu'à nous, & dont Quintilien nous a conſervé ce ſeul vers ſi connu:

Servare potui, perdere an poſſim, rogas?

« Si j'ai pu le ſauver, ne puis-je le détruire? »

On dit que Mécénas avoit auſſi traité ce ſujet à ſa maniere; mais il ne nous reſte que la *Médée* de Séneque. Nous avons parmi les modernes la tragédie de Louis Dolce en italien, & en françois celle du grand Corneille. (*D. J.*)

MÉDÉE, *Pierre de*, (*Hiſt. nat.*) *medea*; nom donné par Pline à une pierre noire, traverſée par des veines d'un jaune d'or, qui, ſelon lui, ſuinte une liqueur de couleur de ſafran, & qui a le goût du vin.

MÉDELLIN, (*Géog.*) en latin *metellinum*, ancienne ville d'Eſpagne, dans l'Eſtramadure, avec titre de comté; elle eſt dans une campagne fertile, ſur la Guadiana. *Long. 12. 42. lat. 38. 46.*

Quintus Cæcilius Metellus, conſul romain, en eſt regardé comme le fondateur, & l'on prétend que c'eſt du nom de ce conſul qu'elle a été appellée *Metellinum*. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt la patrie de Fernand Cortez, qui conquit le Mexique. Mais, dit M. de Voltaire, dans le *tom. III. de ſon eſſai ſur l'hiſt.* quel fut le prix des ſervices inouis de Cortez? celui qu'eut Colomb; il fut perſécuté; & le même évêque Fonſeca, qui avoit contribué à faire renvoyer le découvreur de l'Amérique chargé de fers, voulut faire traiter de même le vainqueur du Mexique: enfin, malgré les titres dont Cortez fut décoré dans ſa patrie, il y fut peu conſidéré, à peine put-il obtenir audience de Charles-quint. Un jour il fendit la preſſe qui entouroit le coche de l'empereur, & monta ſur l'étrier de la portiere. Charles demanda quel étoit cet homme? *C'eſt*, répondit Cortez, *celui qui vous a donné plus d'états, que vos peres ne vous ont laiſſé de villes.* (*D. J.*)

MÉDELPADIE, LA (*Géog.*) *Medelpadia*, province maritime de Suede, ſur le golfe de Bothnie, dans la Scandinavie; elle eſt hériſſée de montagnes, de forêts, & eſt arroſée de trois rivieres, dont la plus ſeptentrionale la traverſe dans toute ſa longueur, & s'appelle *Indal*. Sundſwald en eſt la capitale.

MÉDEMBLICK, (*Géog.*) ville des Provinces-unies dans la Weſtfriſe, ſur le Zuyderſée. Les hiſtoriens du pays ont appellé cette ville *Medemleck*, à cauſe d'un lac de ce nom, que traverſoit la riviere Hiſla. Alting dit que *medem* ſignifie *des prairies* chez les Friſons, & c'eſt-de-là peut-être que le mot anglois *meadow*, une prairie, tire ſon origine.

Le lac dont on vient de parler, eſt préſentement confondu avec le Zuyderzée, qui auroit bientôt abſorbé la ville-même, ſans les belles & fortes digues qui en font la ſûreté. La riviere Hiſla eſt apparemment le Leſc, ruiſſeau ſouvent confondu avec les canaux pratiqués, mais qui reparoît encore avec ſon nom au ſud de Wogum, en tirant vers Hoorn.

Médemblick a eſſuyé ſes malheurs, comme d'autres villes; elle fut priſe en 1517 par les Gueldrois, qui la brûlerent, & incendiée en 1556. Elle a réparé ſes pertes, & a creuſé de beaux canaux pour mettre les navires à couvert. Elle a la ſeconde chambre de la compagnie des Indes orientales, poſſede un peu plus du cinquieme du total du fonds de la compagnie entiere, & envoie ſes députés aux états de la province, où elle a la dix-ſeptieme voix. Elle eſt ſur la mer avec un bon havre, à 3 lieues d'Enkhuyſen, 3 lieues & demie de Hoorn, autant d'Almaar, & 9 N. O. d'Amſterdam. *Longit.* 22. 28. *latitud.* 52. 47. (*D. J.*)

MÉDENA, (*Géog. anc.*) ancien nom de la ville aujourd'hui nommée *Newport*, dans l'île de Wight, ſur la côte d'Angleterre.

MÉDÉNIENS, en latin *Medeni*, en grec Μηδηνοι, (*Géog. anc.*) ancien peuple de l'Afrique propre, ſelon Ptolomée, *liv. IV. chap. iij.* Ils avoient une ville du tems de Beliſaire, *nommée Médene* ou *Midene*, & qui étoit ſituée aux confins de la Numidie & de l'Afrique, non loin de Madaure.

MÉDÉON, (*Géog. anc.*) nom commun à deux villes de Grece; l'une, dont parlent Homere & Strabon, étoit en Béotie; l'autre étoit en Phocide, aſſez près d'Anticyre, dans le golfe Criſſéen. Cette derniere fut détruite par le roi Philippe durant la guerre ſacrée.

MEDES, (*Géog.*) peuples de Médie. *Voyez* MÉDIE.

Les anciens auteurs grecs confondent les noms des *Medes* & des Perſes, à cauſe que ces peuples vinrent à ne compoſer proprement qu'une nation qui vivoit ſous les mêmes ſouverains, & ſelon les mêmes lois. Les rois de Médie avant Cyrus, petit-fils d'Achéménés, étoient vrais *Medes*; mais depuis que cette race fut éteinte, les noms de *Mede* & de *Médie* ſe perpétuerent avec honneur ſous les Perſes, ou Achéménides. Ecbatane capitale de Médie, étoit auſſi-bien que Suze, la réſidence du roi de Perſe. Il paſſoit l'été dans la premiere, & l'hiver dans l'autre; ſon royaume pouvoit donc également s'appeller Médie ou Perſe, & ſes ſujets Perſes ou *Medes*. Ces derniers même depuis la jonction des deux monarchies, conſerverent dans la Grece l'éclat de leur nom, & la haute réputation de leurs armes, comme on le voit dans Hérodote, *liv. VI.* (*D. J.*)

MEDIÆ, *murus*, (*Géog. anc.*) mur dans l'Aſſyrie entre le Tigre & l'Euphrate, au-deſſus de Babylone & d'Opire. Xénophon, *liv. I. chap. iij.* en parle ainſi dans la retraite des dix mille. On arriva au *mur de la Médie*, qui a quelques cent piés de haut, vingt d'épaiſſeur, & s'étend, à ce qu'on dit, au-delà de vingt lieues. Il eſt tout bâti de briques liées enſemble avec du bitume, comme les murs de Babylone dont il n'eſt pas fort éloigné. (*D. J.*)

MÉDIALES, adj. (*Ecrivain.*) ſe dit dans l'écriture, de certaines lettres qui ne ſe placent bien effectivement qu'au milieu des mots, comme *f* ainſi faite, *d*, *r*, *p*, &c. *Voyez le vol. des Pl.* à la table de l'écriture, *Planche des majuſcules coulées.*

MÉDIANA, (*Géog. anc.*) nom d'une ville d'Aſie dans l'Orrhoëne, & d'une ville épiſcopale d'Afrique, dans la Mauritanie ſitifenſe. (*D. J.*)

MEDIAN, ANE, adj. *en Anatomie*, c'eſt ainſi que l'on appelle un nerf du bras & une veine.

Ce nerf eſt ſitué entre le nerf muſculocutané & le nerf cubital. Il naît de l'union de la ſixieme paire cervicale avec les deux paires précédentes, & de la ſeptieme avec la premiere paire dorſale: il deſcend avec l'artere brachiale le long du bras; & ayant paſſé avec elle par-deſſous l'aponévroſe du biceps, il deſcend entre les muſcles ſublime & profond tout le long de la partie interne de l'avant-bras: il jette dans ce trajet pluſieurs filets, & vient enſuite paſſer ſous le ligament tranſverſal du poignet dans la paume de la main, où il donne pluſieurs rameaux au pouce, au doigt index, au doigt du milieu, au doigt annulaire.

La veine *mediane* eſt formée par la réunion de la céphalique & de la baſilique dans le pli du coude. Ce n'eſt pas une veine particuliere, ou une troiſieme veine du bras, comme croient quelques auteurs, mais une ſimple branche de la baſilique, qui s'étendant ſur la partie interne du coude, s'unit à la céphalique, & forme une veine commune, appellée *mediane*, & par les Arabes *veine noire*. Voyez *nos Planches d'Anat.*

La *mediane* céphalique eſt la branche la plus courte des deux qui s'uniſſent à la céphalique vers le pli du bras. *Voyez* CÉPHALIQUE.

La *mediane* céphalique deſcend obliquement vers le milieu du pli du bras ſur les tegumens & par-deſſus le tendon du biceps, où elle s'unit à une pareille branche tordue de la veine baſilique, appellée *mediane baſilique*. *Voyez* BASILIQUE.

MEDIANOCHE, ſ. f. (*Gramm.*) terme qui nous vient d'Italie; c'eſt un repas qui ſe fait la nuit, après un bal ou un autre divertiſſement, au paſſage d'un jour maigre à un jour gras.

MÉDIANTE, ſ. f. (*Muſique.*) eſt en muſique, la corde ou le ſon qui partage en deux tierces l'intervalle de quinte qui ſe trouve de la tonique à la dominante. L'une de ces tierces eſt toujours majeure, & l'autre mineure; quand la tierce majeure ſe trouve au grave, c'eſt-à-dire, entre la *médiante* & la tonique, le mode eſt toujours majeur; mineur, quand la tierce majeure eſt à l'aigu, & la mineure au grave. *Voyez* MODE, TONIQUE, DOMINANTE. (*S*)

MÉDIASTIN, ſ. m. *en Anatomie*, eſt une cloiſon formée par la rencontre des deux ſacs qui tapiſſent la poitrine, & ſervent à diviſer le thorax & les poumons en deux parties, à ſoutenir les viſceres & à empêcher qu'ils ne tombent d'un côté du thorax dans l'autre. *Voyez* THORAX, *&c.*

Il vient du ſternum, & traverſant tout droit le milieu du thorax juſqu'aux vertebres, il partage en deux cette cavité. Les deux lames dont il eſt compoſé, s'écartent en bas pour loger le cœur, & le pericarde: l'œſophage, l'aorte & différens nerfs paſſent dans cette duplicature, qui ſemble leur former des eſpeces de loges par l'écartement & le rapprochement de ſes membranes en certains endroits. Il reçoit des branches de veines & d'arteres des mammaires, des diaphragmatiques & des intercoſtales; ſes branches ſont nommées *mediaſtines*: ſes nerfs viennent de la huitieme paire & des diaphragmatiques; il a auſſi quelques vaiſſeaux lymphatiques qui ſe déchargent dans le canal thorachique.

Le *mediaſtin* diviſe en deux le thorax dans ſa longueur.

Le *mediaſtin* ſert à retenir les lobes du poumon, qui ſeroient tombés l'un ſur l'autre quand nous aurions été couchés ſur les côtés; la circulation & la reſpiration euſſent ſouffert de cette compreſſion: de plus, il étoit à propos que l'œſophage ne fût pas flottant, & qu'il ne pût être comprimé par le poids des poumons; la nature attentive a d'abord réuni les lames du médiaſtin pour y enfermer l'aorte & l'azigos, enſuite elle les a ſéparées pour embraſſer l'œſophage; mais le cœur ſur-tout n'avoit-il pas be-

ſoin d'un lieu qui l'affermît dans ſa poſition, & qui lui formât pour ainſi dire une caiſſe qui l'empêchât de flotter & qui ſoutînt un peu l'effort des poumons? *Voyez* CŒUR, POUMON, *&c.*

MÉDIASTINE, (*Anatom.*) c'eſt le nom des arteres & des veines, qui ſe diſtribuent au médiaſtin. *Voyez* MÉDIASTIN.

MEDIASTITICUS ou MEDIXTUTICUS, ſubſt. maſc. (*Hiſt. anc.*) c'étoit autrefois le premier magiſtrat à Capoue. Il avoit dans cette ville la même autorité que le conſul à Rome. On abolit cette magiſtrature, lorſque Capoue quitta le parti des Romains pour ſe ſoumettre à Annibal.

MÉDIAT, adj. (*Gramm.*) terme relatif à deux extrêmes; il ſe dit de la choſe qui les ſépare. Ainſi la ſubſtance eſt genre à l'égard de l'homme, mais ce n'eſt pas le genre *médiat*. Il a ſur moi une puiſſance *médiate*, c'eſt-à-dire que c'eſt de lui que la tiennent ceux qui l'exercent immédiatement ſur moi.

MÉDIATS, (*Hiſt. Juriſprud.*) c'eſt ainſi que dans l'empire d'Allemagne on nomme ceux qui ne poſſedent point des fiefs qui relevent immédiatement de l'empire; on les nomme auſſi *landſaſſes*. *Voyez* cet *article*.

MÉDIATEUR, ſ. m. (*Théol.*) celui qui s'entremet entre deux contractans, ou qui porte les paroles de l'un à l'autre pour les lui faire agréer.

Dans les alliances entre les hommes où le ſaint nom de Dieu intervient, Dieu eſt le témoin & le *médiateur* des promeſſes & des engagemens réciproques que les hommes prennent enſemble.

Lorſque Dieu voulut donner ſa loi aux Hébreux, & qu'il fit alliance avec eux à Sinaï, il fallut un *médiateur* qui portât les paroles de Dieu aux Hébreux & les réponſes des Hébreux à Dieu, & ce *médiateur* fut Moïſe.

Dans la nouvelle alliance que Dieu a voulu faire avec l'Egliſe chrétienne, Jeſus-Chriſt a été le *médiateur* de rédemption entre Dieu & les hommes; il a été le répondant, l'hoſtie, le prêtre & l'entremetteur de cette nouvelle alliance. *Mediator Dei & hominum homo Chriſtus Jeſus, Tim. xj. 5.* Saint Paul, dans ſon épître aux Hébreux, releve admirablement cette qualité de *médiateur* du nouveau Teſtament qui a été exercée par Jeſus-Chriſt.

Outre ce ſeul & unique *Médiateur de rédemption*, les Catholiques reconnoiſſent pour *médiateurs d'interceſſion* entre Dieu & les hommes les prêtres & les miniſtres du Seigneur, qui offrent les prieres publiques & les ſacrifices au nom de toute l'Egliſe. Ils donnent encore le même nom aux ſaints perſonnages vivans, aux prieres deſquels ils ſe recommandent, aux anges qui portent ces prieres juſqu'au trône de Dieu, aux ſaints qui regnent dans le ciel & qui intercedent pour les fideles qui ſont ſur la terre. Et cette expreſſion ne déroge en rien à l'unique & ſouveraine médiation de Jeſus-Chriſt, ainſi que nous le reprochent les proteſtans, qui, comme on voit, abuſent à cet égard du nom de *médiateur*. (*G*)

MÉDIATEUR, ſ. m. (*Politique.*) lorſque des nations ſe font la guerre pour ſoutenir leurs prétentions réciproques, on donne le nom de *médiateur* à un ſouverain ou à un état neutre, qui offre ſes bons offices pour ajuſter les différends des puiſſances belligérantes, pour régler à l'amiable leurs prétentions, & pour rapprocher les eſprits des princes, que les fureurs de la guerre ont ſouvent trop aliénés pour écouter la raiſon, ou pour vouloir traiter de la paix directement les uns avec les autres. Pour cet effet, il faut que la *médiation* ſoit acceptée par toutes les parties intéreſſées; il faut que le *médiateur* ne ſoit point lui-même engagé dans la guerre que l'on veut terminer; qu'il ne favoriſe point une des puiſſances aux dépens de l'autre; en un mot, il faut que faiſant en quelque façon les fonctions d'arbitre & de conciliateur, il ſe montre équitable, impartial & ami de la paix. Le rôle de conciliateur eſt le plus beau qu'un ſouverain puiſſe jouer; aux yeux de l'homme humain & ſage, il eſt préférable à l'éclat odieux que donnent des victoires ſanguinaires, qui ſont toujours des malheurs pour ceux mêmes qui les remportent, & qui les achetent au prix du ſang, des tréſors & du repos de leurs ſujets.

MÉDIATEUR, (*Hiſt. de Conſtant.*) en grec μεσαζων. On nommoit *médiateurs*, μεσαζοντες, ſous les empereurs de Conſtantinople, les miniſtres d'état, qui avoient l'adminiſtration de toutes les affaires de la cour; leur chef ou leur préſident s'appelloit le *grand médiateur*, μεγας μιζαζων; & c'étoit un poſte de grande importance. (*D. J.*)

MÉDIATEUR, (*Jeu.*) au jeu de ce nom, c'eſt un roi que demande à l'un des joueurs un autre joueur qui peut faire ſix levées à l'aide ſeule de ce roi. Il joue ſeul, & gagne ſeul alors, & donne pour le roi qu'il demande telle carte de ſon jeu qu'il veut à celui qui le lui remet, & une fiche ou deux, s'il joue en couleur favorite.

Ce jeu eſt, à proprement parler, un quadrille, où pour corriger en quelque façon, ou plutôt pour étendre à tous les joueurs, l'avantage conſidérable de pouvoir jouer avec leur jeu au préjudice même du premier en cartes, on a ajouté à la maniere ordinaire de jouer le quadrille, celle de le jouer avec le *médiateur* & la couleur favorite, ce qui rend ce jeu beaucoup plus amuſant: au reſte, cette petite addition ne change rien à la maniere ordinaire de jouer le quadrille, il y faut le même nombre de cartes, elles ont la même valeur; & c'eſt la même quantité de perſonnes qui jouent. Celui qui demande en appellant dans la couleur favorite, a la préférence ſur un autre qui auroit demandé avant lui en couleur ſimple. Celui qui demande avec le *médiateur*, a la préférence ſur un autre qui demanderoit ſimplement, en ce cas il doit faire ſix mains ſeul pour gagner. Celui qui demande avec le *médiateur* dans la couleur favorite, doit avoir la préférence ſur un autre qui demande avec le *médiateur* dans une des autres couleurs. Celui qui joue ſans-prendre dans une autre couleur que la favorite, aura la préférence ſur celui qui ne jouera que le *médiateur*, ou qui auroit demandé, le ſans-prendre en couleur favorite a la préférence ſur tous les autres jeux. *Voyez* SANS-PRENDRE. A l'égard de la maniere de jouer le *médiateur*, elle eſt la même que celle du jeu de quadrille ordinaire, tant pour celui qui demande en appellant un roi, ſoit dans la couleur favorite, ſoit en couleur ſimple, que pour celui qui joue ſans-prendre en couleur favorite, ou autrement. La ſeule différence qu'il y ait dans ces deux jeux, eſt lorſqu'un des joueurs demande le *médiateur*, alors il eſt obligé de jouer ſeul, & de faire ſix levées comme s'il jouoit ſans-prendre. Celui qui a demandé le *médiateur*, doit, s'il n'eſt pas premier, jouer de la couleur de ſon roi, parce qu'il eſt à préſumer qu'il a pluſieurs cartes de la couleur de ce roi qui, par ce moyen, peut être coupé. Il faut obſerver auſſi de ne point jouer dans le roi appellé quand l'hombre eſt dernier en carte, ou qu'il ne peut jouer dans la couleur de ſon roi, parce que par-là on feroit l'avantage de ſon jeu: & que quand on le couperoit, il pourroit ne mettre qu'une baſſe carte, & le garder pour quand il auroit fait tomber tous les atous. Le jeu ſe marque par celui qui mêle en mettant devant lui le nombre de fiches qu'on eſt convenu, qui eſt de deux ordinairement pour le jeu, & de quatre pour les matadors, que ceux qui les ont tirent entr'eux deux pour ſpadille, & un pour chacun des